INAUGURAL – DISSERTATION

zur Erlangung der Doktorwürde

der Naturwissenschaftlich-Mathematischen

Gesamtfakultät

der

Ruprecht-Karls-Universität Heidelberg

und der

Université Paul-Valéry Montpellier III

Vorgelegt von Studienrat Matthias Kowasch

aus Bremen

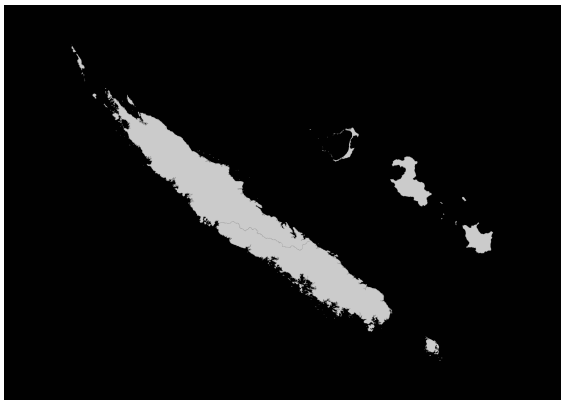

Tag der mündlichen Prüfung: 13. Dezember 2010

LES KANAK FACE AU DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DU NICKEL EN NOUVELLE-CALEDONIE

Gutachter:

Prof. Dr. em. Jean-Pierre Doumenge, Université Paul Valéry Montpellier III

Prof. Dr. Hans Gebhardt, Ruprecht-Karls-Universität Heidelberg

A mes parents

REMERCIEMENTS

Cette thèse a été une expérience particulièrement enrichissante et une aventure personnelle. J'ai pu découvrir une culture si différente, mais si semblable en même temps. L'accueil dans les tribus de Baco, Netchaot, Oundjo, Gatope et Touaourou a été d'une chaleur que je ne vais pas oublier.

La première personne que je voudrais profondement remercier est Antoine Cano Poady qui m'a accueilli pendant six mois dans sa famille en me considérant comme un fils. Il m'a ouvert beaucoup de portes et il a participé à cette recherche dans sa fonction en tant qu'enquêteur culturel de l'ADCK. Je garderai toujours en souvenir son accueil chaleureux à « Xalafoe », ainsi que son sens d'humour. Je remercie également le pasteur Hallo Nyikeine et sa famille qui m'ont accueilli à bras ouverts pendant deux mois dans leur maison à la tribu de Baco. Enfin, je tiens à remercier le vieux Jean Néa qui m'a ouvert ses portes pendant quelques jours. Plus largement, la famille de Cano et toute la tribu de Baco m'ont réservé un accueil me permettant de me sentir vraiment « à la maison ». Leur accueil demeure le ressort principal de mon intégration dans le monde kanak.

Je désire remercier Jean-Brice Herrenschmidt sans qui je n'aurais pas pu mener à bien ma thèse. Je lui suis grandement reconnaissant de son accueil dans l'équipe de l'unité Espace du centre IRD de Nouméa, ainsi que pour tous ses conseils me permettant de mieux orienter mes recherches. C'est également par son intermédiaire que j'ai pu rencontrer le directeur du service culturel de la Province Nord, Albert Sio, qui m'a ensuite introduit à Baco. Je voudrais donc exprimer également ici toute ma gratitude à Albert Sio et à toute l'équipe du Centre Culturel de Koohnê pour leur soutien et leur accueil dans leurs locaux.

J'ai eu en effet la chance d'intégrer l'unité Espace à l'IRD dont le rôle s'est avéré déterminant pour l'achèvement de cette recherche. Les locaux de l'équipe, le « Latical », constituent un lieu d'échange intellectuel fructueux, un espace de convivialité et d'encouragement personnel. Je tiens particulièrement à remercier Morgan Mangeas, le responsable de l'unité, et Marc Despinoy pour leurs encouragements et leur aide concernant l'élaboration des cartes avec le programme ArcGIS. Un grand merci aussi à Gilbert David, responsable du volet « géographie humaine » à l'unité Espace ; lors de ses passages à Nouméa, il m'a toujours donné des conseils qui ont fait avancer mes réflexions.
Cette thèse a d'ailleurs pu être réalisée grâce aux aides financières de l'unité Espace, des programmes GERSA et PNEC ainsi que grâce à la bourse franco-allemande de l'Université franco-allemande (UFA).

Je souhaite remercier tous les habitants des tribus de Netchaot, Oundjo, Gatope et Touaourou qui ont participé à mes travaux et m'ont toujours accueilli. En particulier, je voudrais remercier Samuel Goromido qui a cheminé à mes côtés dans mon travail de thèse et qui m'a accueilli dans sa case à Netchaot. Je n'oublie pas Etienne Goa et Robert Diéla qui m'ont fait connaître la tribu d'Oundjo et qui m'ont beaucoup aidé dans mon travail. Je remercie aussi la famille Gouneboadjane à la tribu de Gatope et le pasteur Paxa de Netchaot avec qui j'ai partagé beaucoup d'heures de discussion. A Touaourou dans le Sud, je souhaite remercier Chanel Ouetcho et sa famille pour les multiples accueils dans leur maison. Je garde en

mémoire tous les moments conviviaux partagés avec le groupe de musique Hümaa-Gué qui a d'ailleurs écrit une chanson sur la mise en place du projet Goro Nickel (« Terre du Sud »).

Je dois beaucoup à tous les jeunes qui ont réalisé des enquêtes avec et pour moi : Jenny Kowi et Eyda Poudewa à Netchaot, Hato Wabealo et Jennifer Neimbo à Bako, Brenda Wazone à Oundjo, Corinne Dianaï et Ronald Gouneboadjane à Gatope. Sans eux, je n'aurais jamais pu avoir ces données sur lesquelles est basée une bonne partie de mes résultats de thèse. Je remercie également toutes les personnes enquêtées et interviewées dans les tribus que j'ai cheminées ; c'est grâce à leur confiance que j'ai pu porter à bien ce travail.
Ma gratitude va aussi à Alban Bensa, Yvon Goromoedo, Noël Pohijilan et Jenny Kowi qui ont contribué à élaborer les cartes toponymiques de la tribu de Netchaot.

Je désire remercier profondement toutes les personnes en France et en Allemagne qui ont accompagné mes travaux de thèse et qui m'ont encouragé tout le long de mon parcours.
Tout d'abord mon directeur de thèse Jean-Pierre Doumenge dont sa grande connaissance de la Nouvelle-Calédonie en général a constitué un atout majeur pour éclairer et faire avancer cette recherche à ses différentes étapes. Je le remercie beaucoup pour ses encouragements, ses corrections et son accueil amical à Bordeaux.
J'exprime ma gratitude à Hans Gebhardt, mon directeur de thèse à l'Université de Heidelberg, dont l'exigence scientifique a fait avancer l'élaboration de cette thèse. Il m'a en outre permis le changement rapide de l'Université de Hanovre à Heidelberg. La participation aux colloques qu'il a organisé pour ses doctorants a été précieuse. Merci aussi à Jürg Wassmann, Verena Keck, Alexis von Poser et Anita Stadler qui ont été mes premiers contacts à Heidelberg et qui m'ont amicalement accueilli dans leurs maisons. Ma gratitude va aussi à mon ami Marcel Bannasch qui m'a toujours ouvert ses portes et offert son hospitalité dans son appartement à Heidelberg.

Une pensée particulière va également à mon ancien directeur de thèse à l'Université de Hanovre, Hanns J. Buchholz. C'est à lui que je dois mon premier contact avec la Nouvelle-Calédonie en 2001. A l'époque, il m'avait proposé un stage afin de rédiger le mémoire de fin d'études à la Communauté de Pacifique (CPS). Après le « Premier Examen d'État » à Hanovre, il m'a encouragé à continuer avec une thèse de doctorat en géographie.

Je tiens à remercier les différentes personnes acceptant de relire et de corriger les différentes chapitres de ma thèse : Annabel Bariseel, Marlène Degremont, Abigaël Entzmann, Nelly Fischer, Kathrin Oporek, Annick et Daniel Soudais, Marie Toussaint, Yohan Waru et Antoine Wickel. Une mention spéciale mérite d'être décernée à mon ami Jérémie Franchitti qui a été un « moteur de motivation » et qui a sacrifié beaucoup de temps pour lire un tiers du manuscrit. Merci aussi à mon collègue au collège/lycée Michael Haken qui m'a aidé dans la traduction en anglais ainsi qu'à mon ami Jean-Christophe Rault qui a contribué à réaliser les cartes avec le programme ArcGIS.

Mes remerciements vont aussi à Régis Martin de l'ADRAF et à toute l'équipe de l'antenne de l'ADRAF de Koné. Merci également à Pascal Rota de la DITTT à Nouméa de m'avoir fourni les données pour la réalisation des cartes toponymiques.
Je tiens à exprimer mes remerciements à l'équipe de la SAEML Grand Projet VKP, qui a contribué à la recherche avec ses informations, et à tous les élus de la mairie de Koné. Merci

aussi à Denis Poignonec, Stéphanie Habasque-Tobie et Frank Ikiara de KNS ainsi qu'à Jacques Loquet du CEK pour leurs informations et encouragements. Je voudrais exprimer ma reconnaissance à Jean-Michel Sourrisseau qui m'a accueilli pendant quelques jours dans les locaux de l'IAC à Pouembout. Un merci aussi au professeur Wolfgang Gieler de l'Université Okan Istanbul qui m'a permis de présenter de façon régulière quelques résultats de mon travail et qui m'a toujours motivé à continuer.

Je remercie profondement mes amies et collègues des études calédoniennes Manon Capo, Abigaël Entzmann et Marie Toussaint avec qui j'ai eu des discussions fructueuses et particulièrement intéressantes sur nos sujets de recherche respectifs. Une pensée particulière va aussi à mes amis Johana Téin et Hervé Brossard qui m'ont toujours encouragé et à Théo Moehamad qui a contribué à l'élaboration de cette thèse.

Je garde un souvenir ému des « vieux » et « vieilles » de Baco que j'ai rencontré et qui ont disparu depuis : Philibert Dianou et le « papa » de Louis Poadjaré.

Enfin, une dédicace va aussi au collège/lycée « Gymnasium Lilienthal », et en particulier à l'ancien proviseur R.-J. Schultz qui m'a encouragé à commencer cette thèse en parallèle de mon travail d'enseignant au collège/lycée. Merci aussi à mes collègues Stephan Spieker et Karen Meyer qui m'ont tenu au courant de la vie au collége/lycée lors de mes séjours en Nouvelle-Calédonie et qui m'ont toujours soutenu.

Néanmoins, les personnes à qui je dois le plus sont certainement mes parents, non seulement pour leur soutien, mais surtout d'avoir accepté de partager les moments heureux et les moments difficiles tout au long de ce travail de thèse. Merci.

SOMMAIRE

Préface 14

Introduction 15

Constat factuel 15

Développement de la problématique et de la méthodologie 17

Première partie : Le contexte du développement économique et social en Nouvelle-Calédonie 23

1.1. Le developpement politique et socio-economique depuis la 2e Guerre Mondiale 23

1.1.1. La situation après la 2e Guerre Mondiale 23

1.1.2. Le boom économique de 1969-72 et ses répercussions 26

1.1.3. La situation politique et socio-économique née des accords de Matignon (1988), renouvelée par les accords de Nouméa (1998) 37

1.2. La situation économique et sociale en 2009 47

1.2.1. Le système nickel 52

1.2.1.1. La position de la Nouvelle-Calédonie dans le monde 53

1.2.1.2. Les acteurs de la mine en Nouvelle-Calédonie 53

1.2.1.3. Les acteurs de la métallurgie en Nouvelle-Calédonie 55

1.2.2. Les activités économiques en périphérie du système nickel 63

1.2.2.1. L'état des activités agricoles et halieutiques squelletiques 63

1.2.2.1.1. L'agriculture 63

1.2.2.1.2. La pêche et l'aquaculture 65

1.2.2.2. Les industries structurantes alliés naturels du système nickel 67

1.2.2.2.1. Approche globale de l'industrie 67

1.2.2.2.2. L'artisanat et le BTP 68

1.2.2.2.3. L'énergie 69

1.2.2.2.4. L'eau 71

1.2.2.3. Un secteur tertiaire déséquilibré 71

1.2.2.3.1. Le secteur du commerce 71

1.2.2.3.2. Les télécommunications 72

1.2.2.3.3. Les transports 72

1.3. Les obstacles au développement économique 74

1.3.1. L'assistanat économique et ses conséquences 74

1.3.1.1. Les transferts financiers publics de la France métropolitaine et les aides de l'Union européenne 74

1.3.1.2. La sur-rémunération 79

1.3.1.3. La fuite des capitaux 81

1.3.1.4. La nécessité d'un débat autour de la fiscalité (des effets de la défiscalisation et des subventions métropolitaines) 83

1.3.1.5. Un manque crucial de diversification de l'économie calédonienne 84

1.3.2. Les déséquilibres de la Nouvelle-Calédonie 87

1.3.2.1. Les déséquilibres démo-spatiaux perceptibles en Nouvelle-Calédonie 87

1.3.2.2. Le déséquilibre socio-ethnique : La participation partielle des Kanak au développement économique 92

1.4. Conclusion 103

Deuxième partie : La réalisation de deux nouvelles usines métallurgiques et ses contraintes 105

2.1. Contraintes économiques, juridiques et environnementales 105

2.1.1. La fluctuation du prix du nickel sur le marché mondial 105

2.1.2. L'insuffisance des formations et de la recherche dans le secteur de la mine et de la métallurgie 110

2.1.3. Le cadre juridique 115
2.1.3.1. Les conditions d'investissement et le code du travail dans l'industrie du nickel 115
2.1.3.2. Le droit minier et la protection de l'environnement 116
2.1.3.3. La réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et les autorisations pour les nouveaux projets miniers 121
2.1.3.4. Le principe de précaution et la prévention des risques 122
2.1.3.5. La mise en place en 2009 d'un « schéma de mise en valeur des richesses minières » 124

2.2. La mise en place de deux projets métallurgiques 130
2.2.1. La mise en place du projet Goro Nickel 130
2.2.1.1. La genèse du projet de Goro Nickel 130
2.2.1.2. Goro Nickel : le renforcement de l'agglomération de Nouméa 138
2.2.2. La mise en place du projet Koniambo 144
2.2.2.1. La génèse de « l'usine du Nord » 144
2.2.2.2. L'aménagement de la zone VKP : un « deuxième projet Koniambo » 166
2.2.2.2.1. Le développement du tissu économique 169
2.2.2.2.2. Le développement de l'enseignement et des formations 177
2.2.2.2.3. Le développement démographique, de l'immobilier et des équipements de la santé 179
2.2.2.2.4. Le développement des équipements culturels, sportifs et des voiries 182
2.2.2.2.5. La question des financements 186
2.2.2.2.6. Attributions de marchés et retards pris 187

2.3. Les impacts environnementaux « prévus » par les opérateurs industriels et les autorités publiques 190
2.3.1. Le projet Goro Nickel 196
2.3.1.1. La politique environnementale de l'opérateur 196
2.3.1.2. Les impacts sur le milieu terrestre 196
2.3.1.3. Les impacts sur le milieu marin 198
2.3.2. Le projet Koniambo 204
2.3.2.1. La politique environnementale de l'opérateur 204
2.3.2.2. Les impacts sur le milieu terrestre 209
Les impacts sur le milieu marin 213

2.4. Conclusion 222

Troisième partie : Perceptions et intégrations des populations kanak 225

3.1. La perception des populations kanak face aux nouveaux projets métallurgiques 225
3.1.1. La perception des populations kanak sur le projet Goro Nickel 225
3.1.2 .La perception territoriale des populations kanak face au projet Koniambo 240
3.1.2.1. La tribu de Netchaot (« Hêcaaolè ») 242
3.1.2.2. La tribu de Baco (« Bako ») 264
3.1.2.3. La tribu d'Oundjo (« Xujo ») 287
3.1.2.4. La tribu de Gatope (« Webwihoon ») 318
3.1.2.5. L'analyse croisée des quatre tribus 332

3.2. L'intégration des populations kanak dans les nouveaux projets métallurgiques 347
3.2.1. L'intégration de populations autochtones dans des projets miniers – les exemples Voisey's Bay et Raglan au Canada 349
3.2.1. L'intégration des populations kanak dans le projet Goro Nickel 353
3.2.2. L'intégration des populations kanak dans le projet Koniambo et dans l'aménagement de la zone VKP 366
3.2.2.1. La tribu de Netchaot (« Hêcaaolè ») 368
3.2.2.2. La tribu de Baco (« Bako ») 374
3.2.2.3. La tribu d'Oundjo (« Xujo ») 400
3.2.2.4. La tribu de Gatope (« Webwihoon ») 405

3.2.2.5. L'analyse croisée des quatre tribus : L'intégration du contexte coutumier dans les deux projets Koniambo : l'aménagement de la zone VKP et la construction de l'usine du Nord 409

Conclusion Générale 439

Bibliographie 449

Table des Illustrations 458

Sigles 463

PREFACE

Je Ne Veux Pas Mourir (André Passa)

« *Je ne veux pas mourir !* » pleure le papillon,
Même si son temps de vie est bien court ;
« *Je ne veux pas mourir !* » dit le vent d'une voix étranglée,
Lorsqu'il commence à perdre son souffle ;
« *Je ne veux pas souffrir !* » déclare en larmoyant
La tortue millénaire ;
« *Je ne veux pas subir l'outrage de la folie !* »
Annonce la fougère géante de la forêt.
Car bien que nous soyons libres comme l'air,
La maladie ronge à petit feu nos entrailles.
Et comme empoisonnée la vie disparaît
Lorsque s'installent les multinationales,
Ces vampires qui sucent notre sang
Et pompent la sève de la terre
Qui voudrait vivre encore
Pour recevoir les enfants de demain…
« *Je ne veux pas mourir de soif !* »
Dit la libellule qui manque d'eau
Car les machines décapitent les cocotiers
Et les grands banians ancestraux ;
« *Nous ne voulons pas mourir étouffés*
Par cette pollution, au nom d'un hôtel Méridien ! »
Se révoltent poissons, poulpes, coquillages ou coraux ;
« *Nous ne voulons pas être brûlés par la fumée ocre*
De ces bidonvilles et usines qui s'installent chez nous aux îles
Ni être sacrifiés au nom des seigneurs Argent, Or et Pouvoir ! »
Disent les coccinelles, les sauterelles et les vers de bancoul.
Je ne veux pas mourir dans les atrocités,
En vagabond, clochard ou sans abri,
Moi le kanak que je serai un jour, j'ai peur !
De perdre ma maison, mon asile, ma terre,
Le seul bien que je possède par la grâce de Dieu,
Et qui reste ma seule richesse,
Mon oxygène vital et ma certitude de toujours.
Je ne veux pas voir mourir mes forêts que j'aime.

INTRODUCTION

Constat factuel

La géographie

Troisième île du Pacifique Sud par sa superficie (avec 19.093 km^2), la Nouvelle-Calédonie se situe à proximité du tropique du Capricorne, à environ 1.500 km de la côte australienne. Cet archipel associe une île principale, appelée « Grande Terre », de 16.750 km^2 (soit 88% de la superficie totale) et plusieurs îles périphériques. La « Grande Terre » est quasiment entièrement entourée d'un récif corallien. A l'est de l'île principale, à une distance de 100 km, on trouve les îles Loyauté (Maré, Tiga, Lifou et Ouvéa). Les autres îles habitées sont « l'île des Pins » au sud et « les îles Belep » au nord de la « Grande Terre ».
Au plan économique, la Nouvelle-Calédonie juxtapose un espace minier d'environ 5.000 km^2, un espace forestier de 10.200 km^2, un espace agricole ou pastoral d'environ 3.700 km^2 et un espace urbain de 120 km^2 associant une agglomération (le « Grand Nouméa ») de 100 km^2 et quelques centres secondaires.

Le contexte géopolitique

Depuis les accords de Nouméa en 1998, la Nouvelle-Calédonie est une collectivité territoriale de souveraineté française à statut particulier. Les accords, conclus entre les Indépendantistes du FLNKS (« Front de libération national, kanak et socialiste ») et les Loyalistes du RPCR (« Rassemblement pour la Calédonie dans la République ») et contresignés par le premier ministre français, prévoient le transfert progressif de toutes les compétences de l'Etat français à la Nouvelle-Calédonie dans un délai de 15 ans, excepté les compétences régaliennes (justice, ordre public, défense, monnaie et affaires étrangères). Entre 2014 et 2018 devra avoir lieu un scrutin d'autodétermination sur la question du transfert des compétences régaliennes et donc sur sa transformation éventuelle en un État souverain. Nous pouvons d'ores et déjà parler d'une « souveraineté partagée ». Les accords de Nouméa engagent la Nouvelle-Calédonie vers l'accession à l'indépendance, même s'il n'est pas certain que le transfert des compétences mène à la fondation d'un État souverain.

Le contexte géoéconomique

La Nouvelle-Calédonie est un cas atypique dans le monde insulaire du Pacifique Sud. Contrairement à la majorité des pays insulaires du Pacifique, elle possède des ressources minérales considérables. Grâce à ces richesses, elle pourrait avoir une économie autosuffisante. Environ 50% de la surface de ressource minière identifiée n'ont pas encore été suffisamment explorés.
Tandis que l'archipel possède 25% des ressources minérales en nickel inventoriées dans le monde, l'usine actuelle de traitement ne produit que 5,5% du nickel-métal à l'échelle de la planète. La « Société Le Nickel » (SLN), une filiale du groupe français Eramet, dirige cette usine ; elle est jusqu'à présent le seul producteur de nickel-métal du pays. Du point de vue économique, le souhait de traiter localement une plus grande partie du minerai brut s'explique : cela dégagerait une plus grande valeur ajoutée et permettrait de donner de

l'emploi à une population souffrant de chômage, particulièrement pour la main-d'œuvre peu ou pas spécialisée.
L'industrie du nickel représentait 6,9% du PIB en 1999, mais jouait tout de même un rôle de moteur pour l'ensemble de l'économie : sans le nickel, il n'y aura pas de développement économique significatif. La SLN emploie à elle seule 2.100 personnes ; en tout, il y avait 2.900 salariés dans ce secteur en Nouvelle-Calédonie. Le nickel est le premier produit d'exportation de la Nouvelle-Calédonie. Il a représenté 95% de ces exportations en 2003. Mais donner le monopole à l'industrie du nickel comporte aussi des risques. Cela entraîne un manque de souplesse de l'économie calédonienne qui peut être en crise grave en cas de baisse rapide du prix du nickel sur le marché mondial. La dépendance du marché mondial – loi de l'offre et de la demande – rend la position de la Nouvelle-Calédonie fragile. Jusqu'à présent, la Nouvelle-Calédonie profite largement des transferts financiers de l'Etat français ; l'effort financier en faveur de l'outre-mer continue à s'accroître. Mais les acteurs économiques locaux qui ont la chance de profiter de l'injection massive des fonds publics métropolitains placent leurs bénéfices en métropole, en Union européenne, aux Etats-Unis ou en Australie. Ils ne les réinvestissent pas sur le « Caillou », perçu plus comme « espace de prédation » immédiate que comme « espace de construction à long terme ».
L'économie de la Nouvelle-Calédonie peut être décrite comme une « économie assistée », ce qui entraîne un déficit chronique de sa balance commerciale et qui n'est pas orientée vers l'effort productif, mais vers la captation d'une rente.

Le contexte géoculturel

La Nouvelle-Calédonie se caractérise par une grande diversité culturelle. Mais la société pluriculturelle ne fleurit que dans le contexte urbain, surtout à Nouméa, la capitale de la Nouvelle-Calédonie. Dans le Grand Nouméa qui comprend les communes de Nouméa, Dumbéa, Païta et Mont-Dore, 45% de la population est d'origine européenne ; 22% sont des Kanak, la population autochtone, 18% des Polynésiens (14% des Wallisiens & Futuniens, 4% Tahitiens) et 12% des Asiatiques. En marge de Nouméa, les deux cultures se mélangent dans les petits centres urbains comme Bourail ou Koumac, ainsi que dans les centres miniers comme Thio ou Poya.
Toutefois, la diversité culturelle n'a pas entraîné pas par mixage des valeurs un modèle unifié de société ; depuis longtemps s'est développée une dualité des espaces de vie, l'un induit par l'autochtonie, l'autre par la colonisation. Le mode de vie de la communauté d'origine kanak se différencie toujours du mode de vie de la communauté d'origine européenne : on peut parler d'une cohabitation d'une société agraire multiséculaire océanienne démographiquement minoritaire (environ 40% de la population totale) et d'une société majoritairement urbaine, cosmopolite, à dominante européenne, largement métissée (environ 60% de la population totale). En 1985, Rock Wamytan décrit la coexistence de deux systèmes socio-économiques sur le territoire calédonien : « *Bien que les limites ne soient pas aussi nettes et transparentes, deux systèmes coexistent sur le territoire, calqués sur la division entre deux ethnies majoritaires : un système traditionnel où le Kanak vit encore suivant une économie d'auto-subsistance et un système moderne européanisé. Partagé entre ses valeurs coutumières et l'attrait de la société de consommation, le Kanak est balloté d'un système à l'autre au gré de ses activités économiques.* » (Wamytan 1985, p. 6, in : I. Leblic 1993)
La société kanak a connu un chemin qui va de la totale négation à l'éclatante reconnaissance de sa culture dans les accords de Nouméa en 1998. Sous l'administration coloniale, les Kanak

ont souffert du code de l'indigénat et des discriminations du gouvernement colonial qui cantonnait les Kanak dans des « réserves ». Le code de l'indigénat a été aboli en 1946 ; les Kanak pouvaient désormais choisir leur lieu de résidence. Ils accédaient aussi à la citoyenneté. Dans les accords de Nouméa en 1999, l'identité kanak est officiellement reconnue. La culture coutumière continue à exister et est à prendre en compte dans le positionnement politique et social. Les liens coutumiers sont une sorte de système socio-politique qui existe à côté du système politique de la Nouvelle-Calédonie. L'enjeu politique et social au sein de la société kanak est très complexe et pas facile à comprendre d'un point de vue extérieur.

Les résultantes socio-spatiales

La « colonisation » de l'archipel calédonien se voit toujours dans la répartition spatiale de la population qui souligne cette dualité des espaces de vie en Nouvelle-Calédonie. Alors que les Kanak représentent respectivement 78% et 97% de la population totale dans les Provinces « Nord » et « Îles Loyauté », ils sont minoritaires en Province Sud où est situé la capitale Nouméa ; en Province Sud, 45% de la population sont d'origine européenne. Le nombre de mariages mixtes augmente, surtout depuis 1999 ; de 15 à 20% de la population totale sont à présent des métis, généralement classés dans le groupe « européen ». Ceci explique la situation de porte à faux de bien des Caldoches par rapport à la société traditionnelle mélanésienne et le fait que celle-ci ne voit pas dans les métis des « enfants du pays », donc des autochtones. Les Caldoches sont confrontés à la question de leur propre identité, une identité qui est océanienne et qui est toujours restée éloignée de celle importée depuis la France.
La dualité des espaces de vie se montre également dans la juxtaposition de terres de droit commun et de terres de droit coutumier. Ces dernières se composent d'anciennes réserves et des terres rétrocédées à des tribus ou clans kanak. Le foncier coutumier est inaliénable, incommutable, incessible et insaisissable.
Le développement économique de style capitaliste s'est, jusqu'à présent, fait sur les terres de droit commun. Dans son ensemble, la vie économique de la Nouvelle-Calédonie se concentre dans la capitale : 75% des employés travaillent à Nouméa, 70% des employeurs calédoniens y sont présents ; 73% des richesses y sont produites. L'économie du pays est donc dominée par la ville-capitale et ceux qui le représentent le mieux, à savoir les Européens et les Asiatiques. La puissance économique émanant de la communauté européenne s'est ancrée en grande partie dans la mine. La participation marginale de la population kanak à l'économie marchande dans le pays ne contribue pas au développement d'une identité culturelle unifiée. Le territoire se caractérise donc par une fragmentation spatiale problématique. Toutes les communes ne participent pas au même degré au développement économique.

Développement de la problématique et de la méthodologie

Depuis longtemps existe l'idée de construire une deuxième usine de traitement du nickel en Nouvelle-Calédonie. Aujourd'hui, le groupe brésilien Vale d'une part et les Suisses de Xstrata en partenariat avec la „Société Minière du Sud Pacifique“ (SMSP) d'autre part mettent à exécution cette idée. Elles sont en train de construire deux nouvelles usines de traitement,

l'une dans la Province Sud (Vale), l'autre dans la Province Nord (Xstrata/SMSP) de la « Grande-Terre ». Une entrée en concurrence de projets métallurgiques ne se trouvant pas dans une même région, voire sur un même gisement, mais d'une Province à l'autre est un phénomène tout à fait nouveau pour la Nouvelle-Calédonie.
Actuellement, le marché du nickel profite d'un contexte international extrêmement favorable caractérisé par une demande mondiale toujours plus forte d'aciers inoxydables et un cours du nickel qui a atteint des niveaux records, non franchis depuis 1989 (14.000$ la tonne en mars 2006). Ce contexte favorable explique les efforts des opérateurs industriels pour réaliser de nouveaux projets miniers et métallurgiques.

Le projet du Sud a provoqué de vifs débats lors des élections provinciales de 2004 et occasionné l'élimination de l'homme fort du RPCR. La multinationale Vale est en train de mettre en œuvre un nouveau procédé hydrométallurgique faisant appel à une procédure chimique afin d'extraire le nickel-métal de son minerai. Il y a, en aval de cette procédure, l'évacuation dans le lagon calédonien d'eaux de décantation, chargée de produits chimiques après usage. Un risque de perturbation écologique est associé au projet par les populations vivant à proximité du site de traitement industriel, mais aussi par les populations soucieuses d'un développement durable. Le projet « usine du Nord » prévoit le dragage d'un chenal pour que les minéraliers puissent accéder au nouveau port en eau profonde sur la presqu'île de Vavouto où sera également construite la future usine de traitement.
Le poème d'André Passa, originaire de l'île de Lifou, exprime les craintes suscitées par les sociétés minières qui symbolisent pour certains l'avenir du pays, mais pour d'autres la dépendance et la destruction : « Lorsque s'installent les multinationales, ces vampires qui sucent notre sang, et pompent la sève de la terre ». De fait, il faut se demander quels seront les impacts prévus par les opérateurs et quelles craintes ils feront naître dans la population locale. Puis il s'agit d'identifier les critères qui déterminent la perception des populations avoisinant les projets métallurgiques.
Le projet « usine du Nord » s'inscrit dans l'objectif politique d'un rééquilibrage démo-spatial et socio-économique de la Nouvelle-Calédonie. Il est également destiné à « rééquilibrer » la Nouvelle-Calédonie au profit du pouvoir Kanak représenté par le FLNKS. La SMSP, une filiale à hauteur de 87% de la société mixte de développement de la Province Nord, la SOFINOR (« Société de financement et d'investissement de la Province Nord ») détient 51% des actions de la société Koniambo Nickel SAS (KNS) ; les autres 49% sont détenues par Xstrata. Comme la Province Nord est gouvernée par le FLNKS, les indépendantistes kanak entrent, à travers la SMSP, dans le jeu de l'industrie du nickel en Nouvelle-Calédonie. Dans ce sens, le projet Koniambo ne sert pas à une simple stratégie économique pour faire du profit monétaire, mais bien à une finalité politique. Les bénéfices du développement de l'industrie du nickel serviront à une autonomie économique d'un futur Etat indépendant. Le nouveau projet « usine du Nord » est donc indispensable à la construction d'une « économie durable », dans la mesure où la Nouvelle-Calédonie vit actuellement pour un tiers du « transfert de capitaux publics » en provenance de la France métropolitaine et, très accessoirement, de l'Union Européenne.

Une usine métallurgique aura besoin d'infrastructures adéquates : des zones d'activités où peuvent s'installer des entreprises de sous-traitance, des logements de tout niveau pour les employés, des commerces, des équipements scolaires et socio-culturels. Le projet Koniambo

sera donc accompagné par un développement urbain et économique de la zone Voh-Koné-Pouembout.
Malgré une implication active de la Province Nord dans le projet Koniambo et l'intégration des terres coutumières dans le « Grand Projet VKP », il faudra s'interroger sur la réelle intégration de la population kanak vivant en tribu à proximité du site industriel. Pour certains observateurs, cette population tribale regarde le développement économique souvent comme « une émission à la télé »[1].

Dans la plupart des pays miniers existant au monde, le secteur minier est resté une industrie enclavée. Ce sont généralement des entreprises multinationales qui réalisent l'exploitation minière. Il ne leur faut que très peu d'employés hautement qualifiés. La majorité des emplois concerne des métiers comme par exemple celui de conducteur d'engin. C'est pourquoi, tout le monde ne pourra pas travailler à la mine ou à la future usine métallurgique. Les nouveaux projets susciteront donc des conflits autour de l'emploi et des contrats de sous-traitance. Les formes de participation sont l'emploi direct par l'industriel, la création d'entreprises de sous-traitance, l'immixtion dans le capital d'une entreprise et la mise en valeur d'une terre afin de faire venir un projet économique. Se pose la question suivante : qui participe sous quelle forme aux nouveaux projets métallurgiques et quels sont les enjeux d'intégration ?

Le développement économique de la zone VKP entraîne un remodelage du territoire. « La représentation que les sociétés où les individus se font d'une réalité précise, d'un être géographique, est plus importante que la réalité même ; ou plus exactement que cette réalité n'existe que dans la représentation que l'on se fait d'elle. » (Bonnemaison 2000, p. 51) Pour la population kanak, le lien à la terre est très important et le territoire est un espace culturel d'identification. L'environnement a donc non seulement une valeur d'usage, mais également une valeur patrimoniale où tous les objets environnementaux possèdent une certaine valeur.

Figure 1 : Importance relative accordée à la valeur d'usage et à la valeur patrimoniale par les acteurs selon des modèles simplifiés

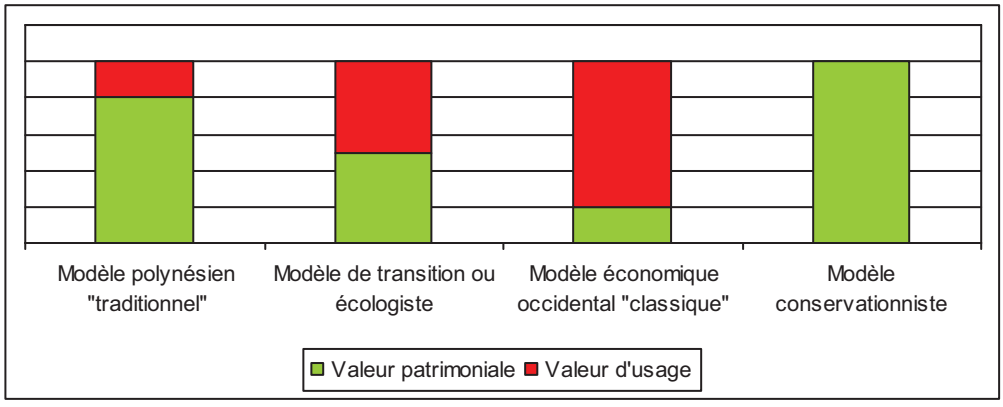

Selon le modèle économique occidental « classique », la valeur socio-économique d'un milieu est souvent réduite à sa valeur d'usage (par exemple la quantité pêchée sur les récifs coralliens pour l'économie monétaire ou vivrière des acteurs locaux), c'est-à-dire qu'elle est limitée aux

[1] Image reprise par un vieux du district de Mueo.

biens et services économiques que l'environnement assure, n'accordant peu de place à des références culturelles ou territoriales.
Le modèle « conservationniste » évacue la question de l'usage en prônant la mise en réserve d'espaces naturels perçus comme patrimoine commun. Seule la valeur patrimoniale y existe.
Dans le modèle de transition ou écologiste, le discours cherche à équilibrer l'importance des valeurs d'usage et patrimoniale, soit décrivant une évolution des modes de vie polynésiens entrés dans l'économie monétaire, soit décrivant au contraire une évolution du discours récente du monde occidental sur le développement durable qui cherche à introduire une notion d'équilibre entre usage et capacité du milieu à garder ses caractéristiques patrimoniales. Or, la perception de la population kanak s'oriente plutôt vers le modèle polynésien « traditionnel » dans lequel la valeur patrimoniale est très nettement supérieure à la valeur d'usage. Le modèle porte un discours culturel fort liant les lieux à un mythe, une histoire spécifique, des symboles, à des savoirs traditionnels. A des pratiques culturelles comprenant aussi la pêche ou l'agriculture vivrière, l'usage étant décrit comme la ponction de ce qui est nécessaire à vivre et à se reproduire.
Compte tenu que des lieux à valeur patrimoniale existent sur site minier et sur les terres où seront installées des zones d'activités, il faudra se poser la question suivante : la terre en question est-elle en train de passer du modèle polynésien « traditionnel » au modèle de transition ou écologiste ? Afin de répondre à cette question, il faudra cartographier les lieux toponymiques avec une forte valeur patrimoniale. En d'autres termes, l'enjeu est de développer une méthode d'analyse spatiale permettant de cartographier la valeur patrimoniale de l'espace attribuée par les populations locales, afin d'intégrer cette contrainte en terme d'aménagement. Cette spatialisation des lieux toponymiques a été réalisée à l'aide d'un GPS et du programme ArcGIS. Les personnes ressources ont noté les noms des lieux dans leur langue (paicï, camuki, haeke, haveke ou bwatoo) dans un cahier sur le terrain ; ces noms ont été ensuite importés dans ArcGIS.
Les lieux toponymiques renvoient aux interactions entre différents acteurs. Tandis qu'un endroit peut avoir une certaine signification pour un groupe, il n'a aucune valeur pour un autre. Différentes significations, importances et légitimités peuvent se superposer. Ainsi, les différentes logiques d'acteurs seront à analyser. Cette approche permet de poser la question de l'action collective en liaison directe avec les stratégies individuelles. Ces stratégies impliquent les notions de conflit, d'arrangement et de consensus. Les conflits doivent être insérés dans une chaîne d'événements et de processus sociaux. Dans le présent travail, j'ai essayé de spatialiser la source des conflits fonciers qui résultent bien souvent de différentes perceptions territoriales et différentes légitimités pour les mêmes lieux toponymiques. Les conflits peuvent se manifester de manière abrupte et entraîner même des blocages du projet économique de la part des populations concernées. Deux catégories d'acteurs peuvent être distinguées : les acteurs en compétition pour l'accès aux ressources d'une part, et les instances ou institutions de contrôle de l'accès aux ressources d'autre part. Il convient de parler d'une arène sociale et politique qui représente un lieu d'interaction et pas seulement de conflits.

Afin de mieux connaître la perception des populations locales, j'ai réalisé une étude empirique auprès de 239 personnes, complétée par des interviews informelles. Avant de commencer les enquêtes auprès des populations locales, il s'agit de se renseigner sur les programmes de recherche travaillant dans la même zone d'étude. Cette prise de contact fait partie d'une première phase d'étude. Ces contacts permettent de se faire une première idée de

la zone d'enquête, plus ou moins précise selon l'abondance et la qualité de la littérature, et d'élaborer quelques hypothèses de départ.
Le choix des terrains pour l'étude empirique est un autre aspect important à prendre en compte. Premièrement, les enquêtes avec des questionnaires standardisés ont été toutes réalisées dans le Nord, compte tenu des mutations territoriales dans la zone VKP et de la finalité socio-politique du projet qui font de l'usine du Nord un « projet du pays », contrairement au projet Goro Nickel qui suit une logique uniquement économique. Puis, afin de procéder à plusieurs utiles comparaisons, quatre tribus différentes ont été choisies : Baco, Gatope, Netchaot et Oundjo dans la zone VKP. Ce choix a permis une comparaison de tribus de bord de mer (Gatope et Oundjo), de tribus de fonds de vallée (Netchaot) et de tribus situées « entre terre et mer » (Baco). Il a également aidé à comparer deux tribus proches de la future usine du Nord (Gatope et Oundjo) avec deux tribus plus éloignées (Baco et Netchaot). En outre, les quatre tribus possèdent des fonciers coutumiers de taille très différente. La mise en place d'une zone artisanale sur les terres coutumières de la tribu de Baco a également joué un rôle dans le choix de cette tribu. Dans le Sud, j'ai réalisé quelques entretiens informels avec des personnes clés pour pouvoir analyser les différentes perceptions face au projet Goro Nickel.

Enfin, un dernier mot sur le code de confidentialité. Tous les noms toponymiques (en haeke, haveke, bwatoo, paicï ou camuki) ont été notés avec l'accord de la personne ressource qui est marquée à côté de la carte respective. Les cartes ont été présentées lors d'une réunion à la maison commune de la tribu de Baco le 29 juillet 2009 à laquelle les clans de Gatope, d'Oundjo et de Netchaot ont été également invités ; les personnes présentes ont confirmé les informations. Une autre présentation a été réalisée suite à une invitation à la réunion du conseil des clans de la tribu de Netchaot le 1 août 2009 pendant laquelle les lieux toponymiques de Netchaot ont été confirmés.
Les témoignages concernant les différents conflits fonciers entre clans et entre familles ont été traitées avec la plus grande prudence. Et toutes les personnes interviewiées ont été informées que je réalise un travail de recherche qui se veut neutre par définition.

En résumé, quels sont les enjeux de participation de la population kanak avoisinant les nouveaux projets métallurgiques et quel est leur degré d'intégration ? Quel peut être l'impact des nouveaux pôles de développement de l'industrie du nickel sur l'organisation et la gestion du territoire calédonien ? En terme de pratique de l'aménagement tout autant que de développement économique, que faut-il attendre d'une création industrielle au centre des débats depuis une décennie?

PREMIERE PARTIE : LE CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL EN NOUVELLE-CALEDONIE

1.1. LE DEVELOPPEMENT POLITIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DEPUIS LA 2E GUERRE MONDIALE

1.1.1. La situation après la 2e Guerre Mondiale

La ratification de la constitution de la IVème République, le 27 octobre 1946, change le cadre juridique de la Nouvelle-Calédonie. Elle n'est plus une colonie française, mais un territoire d'outre-mer (TOM). Corrélativement, les Kanak ne sont plus régis par le Code de l'indigénat puisqu'ils sont désormais citoyens français. A ce titre, ils acquièrent progressivement le droit de vote. Comme au plan national, les femmes obtiennent aussi le droit de vote, le corps électoral en Nouvelle-Calédonie est multiplié par quatre entre 1936 et 1951.
Le statut de TOM régit le territoire calédonien de 1946 à 1998, date à laquelle l'entrée en vigueur de l'accord de Nouméa fait de la Nouvelle-Calédonie une collectivité de la République française de statut particulier. Même si la catégorie territoriale n'est pas constitutionnellement exprimée, on a tendance à parler de « pays d'outre-mer » (POM), de par leur statut de large autonomie en Nouvelle-Calédonie, comme pour la Polynésie française.
Voici un extrait des statuts de l'Union française votés par l'Assemblée constituante le 29 septembre 1946 :
« Préambule.
La France forme avec les peuples d'Outre-Mer une nation fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion.
L'Union française est composée de nations et de peuples qui mettent en commun ou coordonnent leurs reccources et leurs efforts pour développer leurs civilisations respectives, accroître leur bien-être et assurer leur sécurité.
Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires, écartant tout système de colonisation fondé sur l'arbitrage, elle garantit à tous l'égal accès aux fonctions publiques et l'exercice individuel ou collectif des droits et libertés proclamées ou confirmées ci dessus ... »

Article 74 : « *Les territoires d'outre-mer sont dotés d'un statut particulier tenant compte de leurs intérêts propres dans l'ensemble des intérêts de la République.* »

Article 75 : « *Les statuts respectifs des membres de la République et de l'Union française sont susceptibles d'évolution ...* ».

Article 80 : « *Tous les ressortissants des territoires d'outre-mer ont la qualité de citoyens au même titre que les nationaux français de Métropole ou des territoires d'outre-mer ...* ».

Le statut de TOM obéit donc à la spécialité législative : les lois votées par le Parlement national s'appliquent dans un TOM seulement si elles mentionnent expressément cette applicalibilité. En outre, ces lois nationales peuvent s'appliquer que dans des domaines où l'État est compétent et lesquelles sont limitativement énumérées. Contrairement au régime colonial caractérisé par un écart permanent de législation, le TOM peut bénéficier des avancées législatives nationales, éventuellement après adoption.

En 1946, les Kanak obtiennent donc les mêmes droits civils que les autres citoyens. Certains Calédoniens blancs par contre essaient d'obtenir que l'abolition de l'indigénat soit étalée dans le temps, mais l'esprit impulsé par la libération s'oppose à une demie-mesure. Dès 1946 sont supprimées les sanctions propres au Code de l'indigénat, les restrictions aux libertés de résidence et de travail, les prestations obligatoires (« travail forcé »), les réquisitions, puis les limitations à la liberté de circuler, ce qui permet la renaissance des échanges coutumiers.
Toutefois, l'égalité des droits, posée dans son principe, n'allait pas jusqu'à soumettre les Kanak au régime de droit commun pour l'état civil, les règles d'établissement du mariage et de la filiation, les régimes de la propriété et des successions. Cela aurait en effet signifié la fin de l'organisation coutumière et du « droit particulier des personnes » qui lui est associé. La coutume est en effet l'élément clé de la culture kanak, dans laquelle les rapports entre les personnes et la possession du sol sont régis par des règles différentes de celles du Code civil. La volonté de maintenir les spécifités kanak dans ces domaines est à l'origine d'un statut particulier, constitutionnellement garanti, qui permet aux Kanak, citoyens de droit particulier, d'échapper aux règles du Code Napoléon s'ils n'ont pas renoncé à ce statut, comme ils peuvent toujours le faire. Jusqu'à une période récente (avant 1999), la décision d'opter pour la citoyenneté de droit commun avait un caractère irrévocable.
L'accès des Kanak à l'exercice des droits politiques se fait par étapes. En 1945, les anciens combattants, pasteurs et catéchistes, chefs coutumiers et agents des services publics (moniteurs d'enseignement, infirmiers, agents des postes et de l'administration) acquièrent tout de suite le droit de vote. Ils étaient au nombre de 1.444 sur un total de 9.500 électeurs en 1945 (Christnacht 2004, p. 36). Il faut attendre 1957 pour que tous les Kanak deviennent électeurs dans les conditions de droit commun.

En 1946, le père Luneau, missionnaire à Canala, crée « l'Union des indigènes calédoniens amis de la liberté dans l'ordre » (UICALO). La même année, les protestants créent « l'Association des indigènes calédoniens et loyaltiens français » (AICLF). Ces associations socio-culturelles doivent servir de cadre à l'initiation des Kanak à la vie politique de la colonie française. En 1953, Maurice Lenormand, pharmacien, homme d'affaires et ethnologue, ancien élève du pasteur Leenhardt, marié à une Kanak de lignée aristocrate, fonde le parti d'Union calédonienne (UC) par réunion de l'UICALO et de l'AICLF, des syndicats des salariés de l'industrie, du commerce et des services et des associations de « petits » colons, agriculteurs ou éleveurs. Ce nouveau parti politique, dont la devise est « Deux couleurs, un seul peuple », va dominer la vie politique de la Nouvelle-Calédonie pendant plus de 20 ans. Aux élections de 1953, peu de temps après sa fondation, ce parti acquiert 15 des 25 sièges du Conseil général. Neuf de ses élus sont des Kanak représentant le monde des tribus. Son option pour « l'indépendance » en 1977 le prive d'une grande partie de ses adhérents et électeurs d'origine européenne. En réaction à ce choix le « Rassemblement pour la Calédonie dans la République » (RPCR) est créé en juillet 1978. Dès son origine, le RPCR réunit des personnalités proches du mouvement gaulliste (Union démocratique) s'opposant

traditionnellement au plan local à l'UC, divers « indépendants » (Entente) et des représentants de la démocratie-chrétienne (Mouvement libéral calédonien). Les nouveaux membres du RPCR ont été déçus de l'évolution des positions de l'UC allant d'une simple « autonomie » vers une totale « indépendance » de l'archipel vis à vis de la France.
A la fin des années 1950, la Nouvelle-Calédonie apparaît comme le plus riche des territoires d'outre-mer et comme « *un pays calme où n'existe aucun antagonisme entre les diverses fractions de la population* »[2]. En 1961, le revenu moyen par habitant est supérieur à celui de la France et il approche celui de la Suisse.
Le referendum de ratification de la Constitution de 1958, qui signifie la fin de la IVème République, offre aux territoires d'outre-mer le choix entre le maintien du statut de TOM, l'accès à celui de département d'outre-mer (DOM) ou l'indépendance comme État membre de la « Communauté » que cette constitution a mise en place. Convaincue par les assurances du nouveau gouvernement central de la poursuite de l'autonomie, l'Union calédonienne, majoritaire dans l'assemblée territoriale, fait voter celle-ci en faveur du maintien du statut de TOM.
L'espoir d'élargissement de l'autonomie se révèle finalement vain. Les relations entre le gouvernement de Michel Debré et l'Union calédonienne se détériorent. Pour gêner M. Lenormand, les mandats de parlementaire et de vice-président du gouvernement sont déclarés « incompatibles ». Une explosion au siège du journal de l'Union calédonienne est interprétée comme résultant d'une manœuvre du parti. M. Lenormand est arrêté, condamné et déchu de son mandat parlementaire en 1964, ainsi que de ses droits civiques. Sans aucune preuve, l'État central français condamne un élu parlementaire, dans l'objectif d'affaiblir localement son parti politique. Et, il obtient gain de cause : l'UC est affaiblie par des exclusions et par des défections. Cet affaiblissement se traduit aussi par l'échec de Jean Lèques, candidat de l'UC, contre M. Laroque aux élections pour la mairie de Nouméa en 1965.

Les déceptions provoquées par les reculs de l'autonomie (réduction du champ de compétence des instances territoriales, obligation d'accord du gouvernement central pour le développement de tout projet minier ou métallurgique) ainsi que les crises au sein de l'Union calédonienne préparent un terrain favorable aux idées indépendantistes. L'esprit de 1968 et le proccessus d'indépendance dans plusieurs pays africains et du Pacifique favorisent également l'émergence des idées indépendantistes. Ce courant extérieur incite les Kanak à vouloir prendre eux aussi leur liberté. C'est d'ailleurs un étudiant en sociologie à Nanterre, grand chef coutumier de l'île de Maré et fils d'un dirigent gaulliste, Nidoish Naisseline, qui fonde en 1969, avec d'autres jeunes intellectuels kanak, le mouvement des « foulards rouges ».

[2] Déclaration du gouverneur Grimald en 1957 (*L'Union française et parlementaire,* avril 1957), in : Blanchet, G. (1996), p. 39-40

1.1.2. Le boom économique de 1969-72 et ses répercussions

De 1963 à 1966, la consommation de nickel dans le monde connaît un accroissement sans précédent. Elle a d'ailleurs doublée par rapport à la décennie antérieure. Dans les années suivantes, elle s'est par contre ralentie du fait de l'insuffisance de la production. L'industrie métallurgique en Nouvelle-Calédonie où la production de métal est plafonnée aux capacités de production d'une seule usine métallurgique (l'usine « Donimabo » de la Société Le Nickel) profite de cette conjoncture favorable : la production du métal et l'exportation du minerai ont atteint des nivaux records. La conjoncture était d'autant plus favorable à la Nouvelle-Calédonie, que le Canada, autre pays à forte production minière, connaît de grandes grèves dans les mines et les usines métallurgiques à la fin des années 1960.

En Nouvelle-Calédonie, les fortunes s'édifient en quelques mois ; les immigrants affluent (environ 20.000 migrants). Les prévisions de production fondées sur des cours du métal constamment à la hausse donnent le sentiment que tout est possible.
Selon Jean-Pierre Doumenge, plus de 8.000 Français sont venus s'installer en Nouvelle-Calédonie entre 1969 et 1972 (Doumenge 1986, p. 227). A cela se sont ajoutés quelques milliers de Wallisiens er Futuniens. Il faut noter que le territoire calédonien comptait en 1969 « seulement » 7.800 personnes nées en France métropolitaine.
Mais le boom économique n'a pas seulement entraîné une forte immigration venant de la France métropole, il a également encouragé un exode rural et une poussée urbaine. L'afflux de migrants faisait croître brusquement le niveau de la consommation et provoqua une explosion du marché de l'immobilier à Nouméa. Dans la hâte, les pouvoirs publics ont décidé la construction de grands ensembles collectifs, alors que les acteurs fonciers locaux mettaient sur le marché une partie de leurs réserves. L'espace bâti à Nouméa gagnait ainsi 1.000 ha entre 1960 et 1975, et 1.600 ha sur les communes limitrophes de Dumbéa et du Mont-Dore (Doumenge 2000, p. 160).

Les besoins mondiaux en nickel-métal étaient estimées à environ 1 million de tonnes en 1975 et à 1,3 millions de tonnes en 1980. Compte tenu du rythme des prélèvements nécessaires pour accompagner la demande, les réserves mondiales de minerai sulfuré, qui ne représentaient que 15% des réserves totales dans le monde, mais qui satisfaisaient à cette époque 60% de la consommation, devaient durer jusqu'en 1985 (Di Méo 1972, p. 24). La Nouvelle-Calédonie, avec ses énormes réserves de minerai oxydé contenu dans les latérites, attire alors l'attention des toutes les grandes sociétés minières. Dans ce contexte économique extrêmement favorable sont élaborés de vastes projets d'investissement. Quelques géants internationaux du nickel souhaitent s'implanter sur cette île du Pacifique sud ; ils s'associent avec des partenaires locaux autour d'ambitieux projets de création de complexes industriels et urbains intégrés. Ainsi commence le mouvement appelé « boom du nickel » dans l'histoire économique de la Nouvelle-Calédonie. Une estimation, menée en 1971, garantit désormais trois à cinq siècles de production sur le territoire calédonien. Dans cette euphorie, l'objectif du gouvernement est de quintupler la production métallurgique et d'atteindre 200.000 tonnes de nickel-métal par an (Brou 1982, p. 139-140). Voici les projets conçus pour la Grande-Terre calédonienne :

Les projets métallurgiques dans le Sud

International Nickel Company (Inco), une société minière canadienne, annonce dès 1966 qu'elle a développé un nouveau procédé métallurgique qui permet l'exploitation des latérites nickelifères jusqu'alors inexploitées en Nouvelle-Calédonie. L'innovation technologique nécessite par contre des investissements considérables qui ne seront seulement amortis que grâce à des gisements importants et exploités sur une longue durée. Alors que ses réserves de nickel sulfuré au Canada sont en voie d'épuisement, le géant canadien a donc intérêt de s'implanter ailleurs s'il veut préserver sa place de premier producteur mondial de nickel-métal. Selon les estimations de l'époque, les latérites de la Nouvelle-Calédonie renferment 40% des réserves mondiales en nickel (Dupon 1981). Le gouvernement français et la SLN, qui détient les principaux gisements du territoire calédonien, ne sont guère favorables à l'implantation de la société canadienne (Brou 1982, p. 108-109). Les hommes politiques locaux, hostiles à la mainmise de l'État et à la hégémonie de la SLN en Calédonie, soutiennent cependant l'arrivée d'Inco sur le territoire calédonien. Nommé « guerre des latérites », ce conflit politique est à l'origine de plusieurs projets d'usine concurrentiels.

En mars 1969, plusieurs intérêts français s'unissent à ceux d'Inco afin de créer la Compagnie française industrielle et minière du Pacifique (Cofimpac). La nouvelle compagnie envisage la construction d'une usine métallurgique d'une capacité de 50.000 tonnes de nickel par an. La mise en service de la future usine, qui devrait être située soit à Port Boisé soit à Prony, est prévue pour 1973. A terme, la Cofimpac projette même la production de 150.000 tonnes de nickel-métal par an, la SLN produisant par ailleurs 40.000 tonnes par an à ce moment-là. L'avantage du site à Prony est la proximité du gisement tant convoité de Goro dont on attribue la découverte à Inco. Le projet Cofimpac prévoit la construction d'un port dans la baie de Prony ainsi que l'aménagement d'une ville nouvelle à Port Boisé. Dans l'objectif de minimiser les nuisances, on envisage de construire une cheminée géante de 106 m de hauteur dissipant en altitude les fumées de la future usine. Les coûts sont estimés à près de 22,7 millions d'euros (Brou 1982, p. 137). L'usine Cofimpac ne verra pas le jour, car les négociations avec le gouvernement français débouchent sur un échec. En outre, les mauvais résultats de la société Inco en 1971, dont les ventes diminuent d'un tiers, contrarient le projet. Malgré tout, Inco prévoit de rester sur le territoire calédonien ; elle n'envisage qu'une simple unité de raffinage de 7.000 tonnes par an. Elle propose cependant l'aménagement, différé à un contexte plus favorable, de deux usines, en échange, entre autres, du contrôle de territoires miniers étendus (Carnuccini et Guillaud 1997, p. 87). Cette ambition du groupe canadien suscite un contre-projet de l'État français, qui finira par freiner le projet d'Inco (Di Méo 1972, p. 27). En 1972, Inco relance l'idée d'usine dans le sud de la Grande-Terre, mais les retards et la multiplication des difficultés feront qu'elle sera, elle non plus, jamais réalisée. « *Dans la Cofimpac, Inco détenait que 40% du capital tout en assurant 60% du financement ; (...) dès 1972, le divorce fut consommé* » (Di Méo 1972, p. 16).

Le gisement de Goro n'a été cependant jamais abandonné par le géant canadien. En 1977, Inco signe un nouvel accord avec l'État français. Le nouveau projet est débarrassé de son volet urbain : la construction d'une ville nouvelle dans le Sud n'est plus envisagée. Malgré cela, l'hydrologie de la région semble être insuffisante pour alimenter la nouvelle entité métallurgique en énergie. On projette donc, conformément aux tendances de l'époque, la construction d'une centrale nucléaire pour alimenter une usine gourmande en énergie. A l'instar des projets précédents, celui-ci ne se concrétisera pas. Inco réussit tout de même à se

procurer ce gisement en 1992 auprès du Bureau de recherche géologique et minière (BRGM). Cette acquisition annoncera la quatrième relance du projet d'Inco qui sera entamée en 1995.

La Société Le Nickel (SLN) est quant à elle à l'origine de plusieurs projets concurrents d'Inco. En 1967, le groupe annonce que les accords signés avec la société américaine Kaiser Aluminium and Chemical Corporation vont permettre la construction d'une usine supplémentaire à Nouméa dont la capacité sera de 15.000 tonnes par an. En contrepartie, 50% des équipements de la SLN reviendront au groupe américain (Brou 1982, p. 113). Les accords ont été avantageux pour les deux côtés : d'une part, ils garantissaient à la SLN un pied sur le marché américain, d'autre part, ils permettaient une implantation du groupe américain sur le territoire calédonien.
Parallèlement, la SLN élabore un projet concurrent du projet Cofimpac. En 1969, elle annonce la volonté de construire une nouvelle usine dans le Sud, en partenariat avec sa filiale Pennaroya et Amax (American Metal Climax). Ce dernier est un concurrent d'Inco et s'intéresse aux latérites du Sud. Dans cette optique, des prospections dans les régions de la haute-Yaté et de Prony sont réalisées. La mise en service de l'usine est envisagée pour 1975 ou avant, sa capacité aurait dû être de 50.000 tonnes par an (Brou 1982, p. 137). La production aurait nécessité l'emploi de 3.800 personnes. Et la Société centrale pour l'équipement du territoire (SCET) a été chargée de mener une étude préliminiaire d'aménagement d'une ville nouvelle destinée à accueillir les employés et leurs familles. La SCET avait opté pour une construction de cette ville nouvelle à Port-Boisé ou dans la baie de Koué. Avec une population estimée entre 7.500 et 25.000 personnes, cette ville aurait dû devenir la deuxième ville de la Nouvelle-Calédonie. Ni l'usine ni la ville n'ont vu le jour.

La quatrième relance du projet d'Inco n'a pas trouvé de soutien auprès de l'État français au début – bien au contraire. Le BRGM, une société d'État, et la Société nationale des pétroles d'Aquitaine (SNPA), se sont associés avec le groupe américain Freeport Minerals afin de concurrencer le projet d'Inco à Goro. Le projet d'usine a été rendu public au printemps 1972. Les associés ont envisagé une production annuelle de 22.500 tonnes et une mise en service vers 1977. Au terme de la troisième tranche, on souhaitait même atteindre une production de 100.000 tonnes par an. Le coût du projet a été évalué à 250 millions de dollars (177 millions d'euros) (Di Méo 1973, p. 16).
En fin de compte, le gisement de Goro convoité par les deux groupes concurrents (Inco d'un côté, BRGM/SNPA de l'autre côté) a été divisé ; une partie est attribuée à chacun des projets. Mais après une période de récession durable qui suivait le boom de 1969-72, les projets ont finalement été mis en sommeil tous les deux.

Les projets métallurgiques dans le Nord

Le Nord de la Nouvelle-Calédonie semble, lui aussi, rejoindre le cercle des grandes régions productrices de nickel-métal à la fin des années 1960. Contrairement à ce qui se passe dans le Sud, les espoirs se concentrent sur un projet unique. Ce projet a connu par contre diverses transformations au gré de l'évolution du paysage socio-économique ; il a également vu s'associer différents partenaires au fil des années.
La SLN s'est ainsi associée au groupe américain Patino Mining Corporation. Dans la perspective de réaliser un important programme d'investissement dans le Nord, les deux sociétés décident de créer la Société Métallurgique Calédonienne (SOMECAL). Cette

dernière s'associe de son côté à la Compagnie française d'entreprises minières, métallurgiques et d'investissement (COFREMMI), une filiale du même Patino, pour fonder la Société Métallurgique du Nickel (SOMMENI) (Di Méo 1972, p. 25). D'autres partenaires sont ponctuellement impliqués dans le projet, notamment la compagnie suédoise Grängesberg ainsi que Péchiney Ugine Kuhlmann (PUK). Cette diversité de partenaires ne contribue pas à sa cohésion ; un surcoût en résulte. Finalement, le projet se trouve dans une impasse (Brou 1982, p. 154) et finit donc par être abandonné.

Le projet envisagé par la SOMMENI prévoyait une usine métallurgique d'une capacité de 40.000 tonnes de nickel-métal par an, exploitant dès 1973 les gisements de Poum et de Tiébaghi et employant environ 1.000 personnes. La construction de l'usine devait être accompagnée par un projet de développement urbain. On avait prévu de construire 1.400 logements pour 5.000 personnes dans la future ville de Poum-Golone, à huit kilomètres au sud de Poum, dans la baie de Tanlé, ce qui aurait élevé cette ville au rang de deuxième agglomération du pays. Faute d'infrastructures énergétiques suffisantes, la SOMMENI avait également prévu la construction d'une centrale électrique afin d'alimenter la future usine et la future ville.

En 1972, Patino, resté seul dans l'affaire avec sa filiale COFREMMI, envisage le déplacement du projet de Poum à Koumac, puis de retarder la mise en service de l'usine à 1975 (Brou 1982, p. 147). La commune de Koumac y voit l'occasion d'entamer un développement urbain conséquent, et quelques lotissements y sont construits. Un plan d'urbanisme directeur est élaboré en 1973. Mais avec le déclin du prix du nickel sur le marché mondial et la baisse du dollar américan, les acteurs se retirent l'un après l'autre de l'affaire. Le projet, régulièrement relancé par l'annonce du début des travaux de construction, survit tant bien que mal jusqu'en 1976 (Carnuccini et Guillaud 1997, p. 90). Cette année-là, l'État français reprend le contrôle des gisements garniéritiques de la Tiébaghi par l'intermédiaire du BRGM qui rachète à la société Patino 90% des actions de la COFREMMI. Selon F. Angleviel, l'Etat français avait retiré les titres miniers à Patino pour non respect de ses engagements de travaux concernant la construction d'usine à Tiébaghi (Angleviel 2005, p. 258). Par la suite, d'autres intervenants prendront le relais. En février 1978, le gouvernement approuve un accord conclu entre le groupe américain AMAX et le BRGM. Toutefois, le projet finit par être abandonné.

Les années 1970 s'achèvent sans construction d'usine dans le Nord, malgré une volonté politique affirmée d'offrir au Nord des possibilités de développement économique. Il ne s'agit d'ailleurs pas de mettre en œuvre une logique purement economique, mais plutôt de créer un pôle urbain destiné à rééquilibrer le territoire calédonien. Cette idée a déjà été évoquée par Maurice Lenormand dès 1957 (Freyss 1995, p. 404) relayé en 1969 par J.P Doumenge à l'occasion d'une visite de parlementaires : dans les années 1950-1965, Nouméa abritait à environ 40% de la population totale du pays ; la nécessité de contrebalancer le poids démographique et économique de la capitale commençait à se faire sentir.

Une première tentative dans ce sens a eu lieu au début des années 1960. Le SCET a été chargé d'effectuer « *les études afférentes à la création d'une ville nouvelle dans le nord-ouest de la Nouvelle-Calédonie* » (Carnuccini et Guillaud 1997, p. 91). L'étude concernait plus précisement le site de Népoui qui offre de divers avantages : la nouvelle ville peut être rallié à un centre industriel produisant au minimum 12.000 tonnes de nickel-métal par an. De plus, on étudiait les possibilités de développement agricole dans un rayon de trente kilomètres autour

du site. On a par ailleurs envisagé un développement urbain pouvant accueillir 15.000 habitants, et pouvant être étendu à 50.000.
En 1970, la SLN crée le village de Népoui ; il s'agit d'un village construit de toutes pièces accueillant les employés du centre minier ouvert la même année. Népoui mérite de figurer en particulier dans ce panorama de projets, car il est le seul qui s'est plus au moins concrétisé. L'euphorie du boom a fait connaître au village de Népoui un développement provisoire. Mais malgré l'existance d'une usine de préparation du minerai, d'un port pour les petits mineraliers et d'un aérodrome, le petit village minier s'est peu à peu endormi une fois le boom terminé. Aujourd'hui, en 2009, Népoui est toujours une mine en exploitation, mais le village est resté un petit bourg sans développement urbain.

Le déclin économique lié à la baisse du prix du nickel sur le marché mondial et la chute du dollar américain a entraîné une tempête politique en Nouvelle-Calédonie qu'il faut également mettre en rapport avec le récul de l'autonomie de la Nouvelle-Calédonie. La prise en main de plusieurs domaines politiques comme par exemple le secteur minier par l'État français a joué un rôle aussi important que la mise en sommeil de tous les nouveaux projets miniers. L'euphorie a cédé sa place à la déception.

Le recul de l'autonomie de la Nouvelle-Calédonie s'est fait en plusieurs étapes, débutant bien avant le déclin économique. Suite aux problèmes internes de l'Union calédonienne et à l'effervescence des Kanak plusieurs mouvements prônant une plus large autonomie de la Nouvelle-Calédonie se sont créés. Les gouvernements gaullistes étaient d'autant moins favorables à un approfondissement de l'autonomie que l'importance économique croissante de l'industrie du nickel leur semblait imposer une reprise des compétences minières par l'État. Cette volonté de reprendre les compétences minières a été appuyée par un mouvement local d'indépendants, le « Rassemblement calédonien », fondé par Henri Lafleur. Ce sont en effet ces intérêts politico-économiques qui amènent l'État à réduire l'autonomie de la Nouvelle-Calédonie. Les ressources naturelles y ont joué un rôle important ; elles suscitent un fort intérêt et sont souvent à la base de conflits – en Nouvelle-Calédonie comme dans d'autres pays, dans les années 1960/70 comme aujourd'hui.
La réduction de l'autonomie de la Nouvelle-Calédonie dans les années 1960 s'est réalisée en deux étapes : par la réforme statuaire de 1963, qui accroît les compétences de l'État (celle de l'enseignement secondaire lui revient encore en 1965) et par les « lois Billotte » (1969). Ces derniers sortent les communes de la tutelle de la Nouvelle-Calédonie pour l'accorder à l'Etat et redonnent à l'État la compétence pour la reglémentation minière, le nickel, le chrome et le cobalt devenant des « substances économiquement stratégiques ». De là, l'attribution des permis miniers est réservée à l'Etat. Le Premier ministre, Pierre Messmer, soucieux des questions d'outre-mer de par son origine professionnelle (adminstrateur de la France d'outre-mer), écrit le 18 juillet 1972 une note au secrétaire d'Etat à l'outre-mer, Xavier Deniau, qui appuie ce processus de recul de l'autonomie et explique comment le gouvernement central compte y arriver : « *La présence française en Nouvelle-Calédonie ne peut être menacée (...) que par une revendication nationaliste des populations autochtones (...). A court et moyen termes, l'immigration de citoyens français métropolitains et originaires des départements d'outre-mer devrait permettre d'éviter ce danger en maintenant et en améliorant le rapport numérique des communautés. A long terme, la revendication nationaliste autochtone ne sera évitée que si les communautés non originaires du Pacifique représentent une masse démographique majoritaire.* » (Vivier 2009, p. 21). Le gouvernement central partage donc le

souci des Européens locaux qui ne veulent pas se trouver minoritaires, sourtout si la perspective de la Nouvelle-Calédonie est l'indépendance politique sous leadership kanak. La part de la population autochtone a en effet baissé entre les annés 1950 et les années 1970 : Tandis que les Kanak comptent en 1956 pour 51,1% de la population totale, ils descendent à 46% en 1969 (Vivier 2009, p. 22), conséquence de l'immigration accélérée par le boom du nickel.
La reprise en main du territoire par le gouvernement central s'est fait au détriment des autorités publiques locales. Alors qu'un mouvement de décolonisation s'amorce dans les colonies françaises en Afrique et dans les colonies anglophones dans la région Pacifique[3], la Nouvelle-Calédonie évolue à la fin des années 1960 à contre-courant ; chez les milieux autonomistes locaux, on évoque une « néo-colonisation », l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie perdant certains pouvoirs (acquis en 1957) au profit de l'État. La défiance des milieux locaux vis à vis du gouvernement central explique qu'en 1971, lors des élections municipales, l'UC obtienne la majorité des sièges de conseillers dans la plupart des communes, à l'exception de Nouméa. En 1973, l'Union calédonienne perd sa position majoritaire dans le pays et doit céder la présidence de l'assemblée territoriale. Au cours des cinq dernières années, le corps électoral a sensiblement évolué : les immigrants récemment arrivés en grand nombre veulent la réussite de la politique de développement industriel et de reprise en main institutionnelle affichée par la France. Parce que généralement mal accueillis, ils se méfient des représentants politiques locaux ayant eu en charge l'archipel depuis 20 ans.

Le ralentissement économique des années 1970 va rapidement affecter l'optimisme des milieux d'affaires et du salariat urbain et industriel. Cette « crise économique » et les processus d'« étatisation » changent aussi le paysage politique : à partir de 1975, le mouvement indépendantiste, jusque-là groupusculaire, entre de plein-pied dans la vie politique. En décembre 1975 est fondé un nouveau mouvement indépendantiste, le Parti de la libération kanak (PALIKA), issu de la fusion des courants « marxistes » (« Foulards rouges » et « Groupe 1878 », ce dernier créé en 1974 se réfère à la grande insurrection kanak de 1878). De plus, l'Union Multiraciale, quatre groupes « révolutionnaires » et des élus kanak de l'UC fondent en juin 1975 le Comité de coordination pour l'indéndance kanak. Afin de désamorcer les tendances indépendantistes kanak, l'État entame une politique de réformes : par l'octroi du statut du 28 décembre 1976, la Nouvelle Calédonie bénéficie à nouveau d'un statut d'autonomie.
A partir des élection de 1977, l'administration est ainsi placée sous la double commande du représentant de l'État (haut commissaire de la République) et d'un vice président d'un « conseil de gouvernement » (en l'occurrence Maurice Lenormand) élu par l'assemblée territoriale au scrutin proportionnel à la représentation des partis politiques. L'hétérogénéité politique de ce gouvernement (cinq membres appartiennent au RPC - Rassemblement pour la Calédonie, créé par Jacques Lafleur - et deux à l'UC) provoque des chamailleries incessantes au sein de l'exécutif territorial, ce qui conduit rapidement à sa dissolution. Dès lors, le Parlement national modifie le statut de 1976 pour faire désormais désigner le conseil de

[3] Dans la région Pacifique, les Samoa occidentales accèdent au statut d'Etat souverain en 1962. En 1968, Nauru devient indépendant, deux ans plus tard Tonga et les Iles Fidji. En 1975, c'est le tour de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de Tuvalu.

gouvernement au scrutin majoritaire et lui conférer ainsi une vision politique unifiée. A l'issue des élections territoriales de 1979, Dick Ukeiwé devient vice-président d'un conseil comprenant quatre autres membres appartenant au RPCR (Rassemblement pour la Calédonie dans la République) et à la Fédération pour une nouvelle société calédonienne (FNSC), parti qu'on pourrait qualifier de centriste.

L'Union calédonienne se rallie au concept d'« indépendance kanak » lors des élections de 1977, ce qui entraîne le départ massif de militants, en particulier des adhérents de souche européenne. Le RPC de Jacques Lafleur change alors de nom en 1978 et devient le RPCR (« Rassemblement pour la Calédonie dans la République »), avec pour vocation de regrouper tous les partisans du maintien de la France en Nouvelle-Calédonie. Pour les élections territoriales de 1979, l'UC participe complètement à la stratégie du Front indépendantiste (FI) qui vient de se créer. La vie politique locale tend ainsi à se radicaliser. De nouveaux dirigeants kanak apparaissent sur le devant de la scène politique. Jean-Marie Tjibaou, ancien prêtre devenu animateur culturel, s'attache à la renaissance et à la reconnaissance de la culture kanak. Puis, il s'engage dans la vie politique : il est élu maire de la commune de Hienghène en 1977. Créée en 1979, la « Commission de la promotion mélanésienne » devient une pépinière de talents kanak prometteurs, diplômés de l'enseignement supérieur (alors rares dans cette communauté), réformateurs ou indépendantistes modérés, parmi lesquels on remarque Jacques Iekawé, Fote Trolue ou Franck Wahuzue (Christnacht 2004, p. 39).

Avec la restauration d'un statut d'autonomie, le gouvernement français compte entreprendre des réformes structurelles en matières économique et sociale, dans le but de contenir la progression des idées des indépendantistes en milieu kanak. Un plan de réforme foncière est adopté par le Parlement national dès 1980 ; elle doit aller de pair avec un vaste plan de « rééquilibrage économique ». L'histoire de la politique de rééquilibrage en Nouvelle-Calédonie date en effet des années 1970, même si elle a été reconnue formellement plus tard, lors de la conclusion des accords de Matignon (instituant en 1988 un régime de « provincialisation »).

Avec la fin du conflit vietnamien, le cours du nickel a chuté de 40% provoquant une récession de la production métallurgique comme l'extraction de minerai en Nouvelle Calédonie. Les catégories les plus touchées par la récession minière sont les petits centres d'extraction minière à l'intérieur du pays, tels que Thio ou Népoui. C'est alors le personnel le moins qualifié, généralement d'origine kanak, qui souffre le plus de la détérioration de la situation économique. Les disparités entre l'intérieur du pays et Nouméa, la capitale, s'aggravant au cours des années 1980, la fermentation politique se diffuse dans le tissu tribal kanak.
L'implication des Kanak vivant en tribu dans une activité de production était difficile jusqu'aux années 1980, car toute création d'entreprise exigeait un engagement financier (avec un apport personnel et des garanties pour pouvoir contracter un emprunt) incompatible avec le statut de droit particulier des ressortissants des tribus (dans les réserves, la terre étant insaisissable, aucune hypothèque ne pouvait être prise sur le patrimoine foncier). C'est pourquoi, un fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles (FADIL) a été créé en 1975 au bénéfice notamment des Kanak. Le FADIL était chargé d'encourager les initiatives de production rurale et de garantir les emprunts auprès des organismes de crédit.
En septembre 1978, le FADIL avait enregistré 530 demandes d'aide à l'investissement dont 392 venaient des Kanak (Herrenschmidt 2004, p. 499). Le FADIL subventionnait par exemple

des bateaux de pêche, des porcheries ou des poulaillers. De nombreuses critiques sur le plan technique, politique et économique ont été formulées à l'égard du FADIL. J. Guiart par exemple considère les projets FADIL « *mal conçus et dépourvus de suivi réel (...) les animaux mourant de faim et de soif* » (Guiart 1999, p. 124). « *Les bateaux de pêche étaient catastrophiques, trop lourds, trop coûteux d'entretien (...).* » (Guiart 1999, p. 145). Malgré tout, le FADIL a démontré des capacités à entreprendre et à se former des promoteurs kanak.
Les disparités socio-économiques sur le territoire sont ainsi prises en compte, en particulier à l'échelle du monde rural. En 1978, un plan de développement économique et social du territoire (dit « plan Dijoud ») voit le jour. Il prévoit la mise en œuvre d'une réforme foncière en faveur des tribus kanak et de leurs clans constitutifs dès lors que la mise en valeur initiée par les populations coloniales se faisaient déficientes (ce qui était largement le cas depuis le « boom sur le nickel » de 1969-72).

L'arrivée des socialistes au pouvoir en 1981 va accélérer le rythme des réformes, en particulier au plan politique. Ainsi ont été créés en 1982 un « Office foncier », chargé de racheter les terres aux colons et de les redistribuer aux Kanak, un « Office culturel, scientifique et technique kanak » et un « Office de développement de l'intérieur et des îles » (ODIL). L'ODIL, associant l'État, le territoire et les communautés coutumières, remplace le FADIL. L'ODIL assura la viabilité des projets sélectionnés grâce à un suivi strict des activités et à un encadrement qui avait fait défaut du temps du FADIL. Confronté à des problèmes d'autonomie financière et de « concurrence » avec la DIDER (« Direction du développement de l'économie rurale »), l'ODIL a été « *loin d'atteindre ses objectifs* » (Herrenschmidt 2004, p. 500) (enregistrant les mêmes carences que le FADIL). D'une façon générale, les projets soutenus par le FADIL, l'ODIL et plus tard par l'ADRAF ne sont pas très viables : en 1990, seulement 10% des projets du FADIL, 18% de ceux de l'ODIL (1982-85) et 23% de ceux de l'ADRAF (1986-88) subsistaient encore (Freyss 1992). Sachant que la définition d'un « projet toujours en activité » est fondée sur le seul fait que les « outils de travail subventionnés » étaient toujours en état de fonctionnement au moment de l'évaluation sans que soit vérifiée l'utilisation réelle de ces outils (Herrenschmidt 2004, p. 502), les pourcentages annoncés par Freyss doit certainement être revus à la baisse. Ces actions ont malgré tout contribué à enrayer le vaste mouvement de désaffection de l'agriculture en milieu tribal décrit précédemment par J.-P. Doumenge (Doumenge 1982) en relançant la production alimentaire d'autosubsistance. En fait, le principal intérêt procuré par ces actions de réanimation de la vie rurale consiste en la familiarisation des Kanak des tribus aux procédures administratives et aux logiques de développement économique. Certes, la connaissance pratique des procédures administratives semble être indispensable pour tout projet d'entreprise à promouvoir sur les terres bénéficiant d'un statut coutumier, mais cette réanimation rencontre des problèmes d'acceptation dans le monde rural kanak. De plus, beaucoup de projets sont mal conçus et montrent des méconnaissances du milieu tribal ce qui explique leur échec.

La définition d'un cadre foncier stable pour les besoins des communautés kanak date du « cantonnement général des terres indigènes » (1903). Depuis cette époque les îles Loyauté bénéficient pour l'essentiel du statut de « réserve » (205.623 ha en 1903, de 213.484 ha en 1945, de 216.934 ha en 1964 et de 216.927 ha en 1978). Sur la Grande Terre par contre, les réserves ne couvrent que 7,5% de la superficie totale de la Grande Terre calédonienne en 1901, puisque l'Administration coloniale a voulu délimiter des lotissements ruraux au profit des colons venus d'Europe, entre 1863 et 1920. Dès l'instant où les Kanak ont acquis la

« citoyenneté » française et les droits civiques y afférents, les Kanak ont commencé de récupérer leurs terres ancestrales, d'abord les terroirs vivriers (« secs » pour l'igname et « humides » pour les taros irrigués, puis les espaces de coupe de bois (forêts et terrains miniers) et de pêche (récifs et lagons). La superficie de l'espace coutumier va donc croître de manière régulière au cours du dernier siècle, d'abord par l'agrandissement des réserves tribales de 1903, puis par l'acquisition par les Kanak de concessions personnelles délimitées dans le domaine foncier de colonisation, enfin par la récupération de terrains de colonisation mal valorisés en propriété familiale, à base lignagère ou clanique. Ainsi le domaine foncier kanak qui en 1903 s'élevait à 122.464 ha, passe en 1945 à 128.576 ha, puis en 1964 à 146.277 ha et en 1978 à 158.195 ha. Globalement, on peut donc dire que le différentiel entre domaine coutumier et domaine de colonisation se réduit sensiblement, d'autant que la mise en valeur d'une partie du domaine colonial (les massifs miniers) ne peut plus se faire sans l'accord, voire la participation à la marge, des communautés rurales kanak.

Figure 2 : Evolution des superficies des réserves kanak entre 1896 et 1978 (en ha)

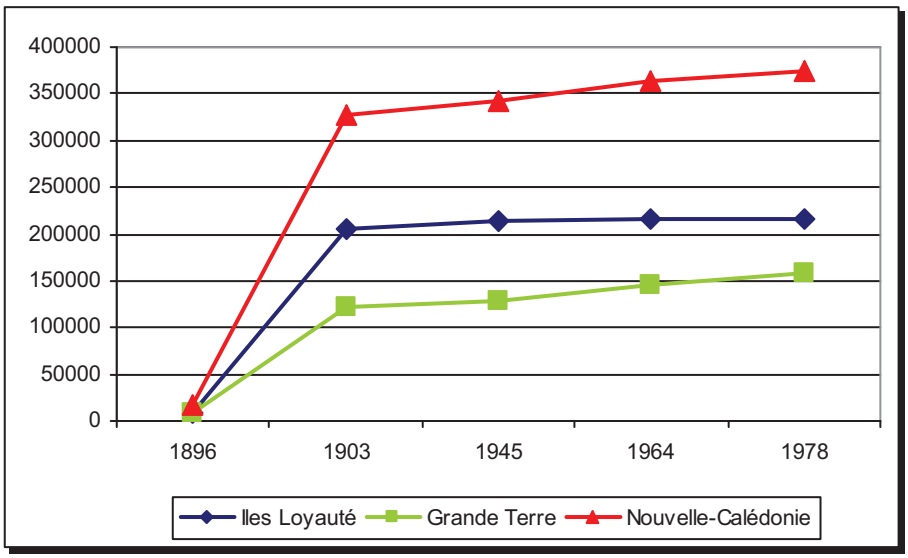

Source : Christnacht 2004, p. 48

En ce qui concerne l'autonomie de la Nouvelle-Calédonie, l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 en France (élection de François Mitterand comme Président de la République française, puis d'une majorité associant socialistes et communistes à l'Assemblée nationale) réjouit les indépendantistes kanak, car le Parti socialiste (PS) s'est toujours positionné en faveur de « l'indépendance des peuples colonisés ».

De fait, à peine nommé, Christian Nucci, le nouveau haut-commissaire de la République en Nouvelle Calédonie, encourage la formation d'une nouvelle majorité territoriale autour de représentants du mouvement indépendantiste. Le 15 juin 1982, le conseil du gouvernement tombe, devant une motion de censure. La FNSC renverse son alliance avec le RPCR, ce qui permet l'élection d'un nouveau conseil de gouvernement. Ce nouveau conseil comprend toujours des membres de la FNSC, mais aussi des membres du Front Indépendaniste qui y sont désormais majoritaires. La FNSC qui représentait une sorte de « troisième voie » perdra son influence au sein de la population. Désormais les camps politiques sont bien tranchés entre les Kanak du Front indépendantiste et les non-Kanak alignés derrière le RPCR de Jacques Lafleur.

Une « table ronde » tenue à Naiville-les-Roches en 1983, réunissant des représentants du RPCR, du FI et du FNSC, débouche sur une déclaration commune du FI et de la FNSC qui reconnaît la légitimité du peuple premier occupant et son droit à l'indépendance, ainsi que la tenue d'un référendum (ensemble avec les autres ethnies dont la légitimité est reconnue) sur une éventuelle indépendance avec un droit de vote restrictif. Cette déclaration n'est pas approuvée par le RPCR.
Au printemps 1984, un nouveau statut politique (dit « statut Lemoine ») est voté par le Parlement national. Ce nouveau statut crée un exécutif doté d'une large autonomie et permet, pour la première fois, une représentation des Kanak en tant que communauté ethnique à travers l'établissement d'assemblées coutumières. La nouvelle donne institutionnelle est rejetée par les principaux partis politiques locaux. Le statut Lemoine prévoit aussi un référendum d'autodétermination au bout de cinq ans, mais ne limite pas le droit de suffrage pour y participer. Comme la nouvelle proposition n'est pas conforme à la déclaration de la table ronde à Naiville-les-Roches, le mouvement indépendantiste durcit son attitude et se réorganise en août 1984 en un Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) qui boycotte les élections de novembre 1984. Le statut Lemoine témoigne d'un débat politique basé sur deux principes. Le premier est le droit des peuples à s'autodéterminer, le second est l'égalité. Puisque les hommes sont égaux, comment distinguer entre ceux qui seraient appelés à voter et d'autres qui seraient privés de ce droit constitutionnellement garanti ? La France et l'Europe sont imbues de ce second principe, alors que les Nations Unions, qui accueillent une majorité de pays anciennement colonisés, sont plus sensibles au premier. La résolution du 14 décembre 1960 donne ainsi le droit à s'autodéterminer à tout « *territoire séparé et ethniquement ou culturellement distinct du pays qui l'administre* » (Vivier 2009, p. 32).

A la suite de la victoire des « loyalistes » au dépens des « indépendantistes » (de fait entre 1979 et 2004 le rapport de 2 contre 1 en faveur du maintien de la souveraineté française en Nouvelle-Calédonie ne s'est jamais démenti) des troubles, appelés les « événements », surviennent.[4] Après un an et demi de réflexion, le gouvernement central fait voter par le Parlement un nouveau statut politique (1985). Celui-ci prévoit un scrutin d'autodétermination (choix entre le maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la République française ou la constitution en un État indépendant associé à la France), ouvert aux citoyens résidant en Nouvelle-Calédonie depuis au moins trois ans. Le statut organise aussi un découpage administratif en quatre « régions » dotées de compétences étendues, d'un conseil élu et de conseils coutumiers au rôle consultatif. L'exécutif par contre reste dans les mains du Haut-Commissaire. Malgré un rapport de force défavorable à l'échelle de l'archipel, les élections par région permettent aux indépendantistes de prendre le pouvoir dans trois des quatre régions, mais la plus prospère, celle du Sud reste contrôlée par les non-indépendantistes. Le 2 décembre 1986, l'assemblée des Nations Unies reconnaît dans la résolution 40/41 le droit inaliénable du peuple calédonien à l'autodétermination et inscrit la Nouvelle-Calédonie sur la liste des « territoires non autonomes ».

[4] Lors de ces troubles, des barrages, des incendies, des pillages de magasins, des saccages de mairies et de bâtiments publics se succèdent. Sur une route de la tribu de Tiendanite, à Hienghène, dix Kanak, parmi lesquels deux frères de Jean-Marie Tjibaou, sont tués dans une embuscade.

En 1986, les élections législatives nationales sont gagnées par les partis de droite, le nouveau gouvernement poursuit une stratégie de répression de toute revendication indépendantiste. Ainsi sont déployés 7.350 militaires et gendarmes sur le territoire qui organisent d'incessantes tournées et campent en brousse (Vivier 2009, p. 42). Un referendum d'autodétermination est néanmoins organisé pour le 13 septembre 1987, mais la participation n'est que de 59%, puisque le mouvement indépendantiste avait décidé de le boycotter. Sans surprise, l'option d'indépedance est rejetée. En janvier 1988, un nouveau statut politique (dit « statut Pons ») voit le jour en Nouvelle-Calédonie. Le territoire garde son autonomie, mais les régions perdent des pouvoirs et leurs territoires respectifs sont remodelés ; les indépendantistes sont ainsi exclus de certains domaines clés de la vie politique. Une « Agence de développement rural et d'aménagement foncier » (ADRAF), chargée de la redistribution de terres, est créée en 1986, remplaçant ainsi l'Office foncier.
L'ADRAF, qui est un établissement public territorial entre 1987 et 1988, puis depuis 1989 un établissement public d'Etat, est autorisée à acquérir, soit à l'amiable, soit à préemption, des terres à vocation agricole, pastorale ou forestière, et à les rétrocéder. L'ADRAF rétrocède les terres à titre gratuit à des GDPL (Groupement de droit particulier local) ou à titre onéreux dans le cadre de projets individuels. Le GDPL est une structure qui n'oblige pas d'effecteur une mise en valeur immédiate des terres attribuées. Dans la structure des GDPL, les Kanak retrouvent leurs terres ancestrales pour un temps indéfini. En outre, le GDPL n'est pas forcément foncier ; il peut également se fonder dans un objectif de projet économique sans vocation foncière. A part la rétrocession de terres, la mission de l'ADRAF porte aujourd'hui (en 2010) également sur l'aménagement des terres attribués et donc sur l'insertion des Kanak vivant en tribu dans l'économie.

Profitant de la tenue de l'élection présidentielle au plan national (le premier tour de l'élection a lieu le 24 avril 1988), le mouvement indépendantiste déclenche localement une nouvelle vague d'actions violentes. Dans ce contexte, il faut situer le dressage de barrages sur la Grande-Terre par des militants du FLNKS et la tragédie d'Ouvéa. L'investissement de la gendarmerie d'Ouvéa par des militants du FLNKS degénère en un affrontement (quatre gendarmes tués), suivi d'une prise d'otages (27 gendarmes séquestrés). Deux semaines plus tard, la libération des otages par la force fait 21 morts (2 militaires et 19 Kanak). L'opinion internationale et les pays du Pacifique s'émeuvent d'une telle dégradation de la situation qui suscite un courant de compassion pour la « cause kanak ».
La réélection de François Mitterand à la présidence de la République et le retour d'une majorité de gauche à l'Assemblée nationale vont tempérer les inquiétudes du mouvement indépendantiste. Le nouveau gouvernement, dirigé par Michel Rocard, profite d'un début de reprise de l'économie construite localement autour du nickel, en s'appuyant intelligemment sur les forces morales qui structurent le vie sociale calédonienne (Eglises catholiques et protestantes, mouvements culturels et franc-maçonnerie) pour rétablir les conditions d'un dialogue entre loyalistes et indépendantistes. Ainsi le gouvernement central parvient-il à convaincre les deux leaders du FLNKS et du RPCR, Jean-Marie Tjibaou et Jacques Lafleur, à trouver un compromis qui entérine les rapports de force du moment et inaugure un processus évolutif de transformation sociale et politique (Bensa 1990, p. 122). Le 26 juin 1988 sont signés les « accords de Matignon » qui retiennent la necessité d'un rééquilibrage économique de l'espace néo-calédonien comme un élément essentiel de sa stabilité sociale.

1.1.3. La situation politique et socio-économique née des accords de Matignon (1988), renouvelée par les accords de Nouméa (1998)

Les accords de Matignon

Les accords de Matignon comportent une déclaration générale, complétée par deux textes : c'est pourquoi l'on évoque généralement les « accords de Matignon » au pluriel. La déclaration générale rappelle les « décennies d'incompréhension et de violence » et note que « *l'affrontement de ces deux convictions antagonistes a débouché, jusqu'à une date récente, sur une situation voisine de la guerre civile* » et conclut que « *les deux parties ont reconnu l'impérieuse nécessité de contribuer à établir la paix civile pour créer les conditions dans lesquelles les populations pourront choisir, librement et assurées de leur avenir, la maîtrise de leur destin* » (Christnacht 2004, p. 57). Le « texte 1 » organise pour la première année une « administration directe » ; cela veut dire que les représentants locaux du gouvernement central français reprennent en main l'administration de l'archipel pour une période « transitoire » de douze mois. Les pouvoirs – auparavant confiés au conseil exécutif, présidé par le haut-commissaire, mais composés d'élus – sont ainsi transférés au haut-commissaire assisté d'un comité consultatif. Le texte annonce que le futur dispositif institutionnel succédant à cette « phase d'administration directe » est prévu pour le 14 juillet 1989 et doit faire l'objet d'un référendum national. Ce premier texte s'engage également sur la réalisation de grands travaux, telle que la route transversale Koné-Tiwaka, axe de circulation reliant les deux côtes de la Province Nord, province dirigée par la coalition des partis indépendantistes.

Le « texte 2 » décrit la future organisation institutionnelle : trois provinces ; un congrès composé de la réunion des trois assemblées provinciales ; une répartition des compétences limitant l'Etat aux domaines régaliens, y compris le droit du travail, l'enseignement du second degré et supérieur, le territoire au budget, à la fiscalité et aux travaux d'intérêt territorial, les provinces étant compétentes pour tout le reste. Des « contrats de développement » sont envisagés entre l'Etat et les provinces, ainsi que le « Territoire », selon un dispositif voisin de celui des contrats de plan conclus avec les régions métropolitaines.
Le « texte 2 » prévoit également la mise en œuvre du « principe du rééquilibrage » : Selon Gilles Blanchet (1996, p. 44) « la mise en place d'une politique de développement capable de supprimer les inégalités les plus criantes et d'amorcer une politique de développement harmonieuse concernant toutes les parties du territoire et toutes le communautés ». Le clivage entre Nouméa, où se concentre la richesse économique, et le reste du territoire devra être inversé. Pour marquer la volonté de changement et éviter la confusion avec les régions métropolitaines, on emploie le terme « province » à la place de « région ». Les provinces, qui se voient transférer certaines des compétences précédemment exercées par le gouvernement central à Nouméa, sont dirigées par un président élu au sein d'une assemblée. Cette assemblée est elle-même élue au scrutin proportionnel. Cette décentralisation est contrebalancée par un renforcement du pouvoir exécutif de nouveau confié au Haut-Commissaire.
C'est l'État qui assure le financement d'une série de contrats de développement passés avec les provinces. Le principe du rééquilibrage se traduit surtout par les crédits d'investissement de l'Etat en Nouvelle-Calédonie. Ils se ventilent pour les trois quarts au profit des Provinces Nord et des Iles Loyauté et pour un quart au profit de la Province Sud, sur la base du budget de 1988. En ce qui concerne les crédits de fonctionnement du budget de la Nouvelle-

Calédonie, la clé de répartition n'est pas la même : un cinquième pour le fonctionnement des pouvoirs publics à l'échelle de l'archipel, deux cinquièmes pour les Provinces Nord et Iles Loyauté et deux cinquièmes pour la Province Sud, de loin la plus peuplée et la plus active.
Un scrutin d'autodétermination est prévu pour 1998. Mais selon l'exigence des indépendantistes, seuls ceux qui auraient été appelés à voter en Nouvelle-Calédonie au référendum en 1988 auront le droit d'y participer. En d'autres termes, en 1998, ne pourront participer au vote que ceux qui ont résidé en Nouvelle-Calédonie de façon continue depuis dix ans. Ce « gel » du corps électoral existe d'ailleurs toujours quand on parle du scrutin d'autodétermination prévu entre 2014 et 2018 ; il a été confirmé en 2008 par un vote de l'Assemblée nationale à Paris.
L'ajournement de la souveraineté kanak, pierre angulaire de la politique du FLNKS, n'a pas été compris ni accepté par certains militants kanak, particulièrement meurtris par les deuils successifs infligés au peuple kanak depuis 1984. Un an après la tragédie d'Ouvéa, le 4 mai 1989, l'ancien pasteur Djubelly Wéa a assassiné deux des principaux leaders du mouvement indépendantiste, Yeiwéné Yeinwéné et Jean-Marie Tjibaou, signataires des accords de Matignon.

Figure 3 : Les Provinces de la Nouvelle-Calédonie depuis 1988

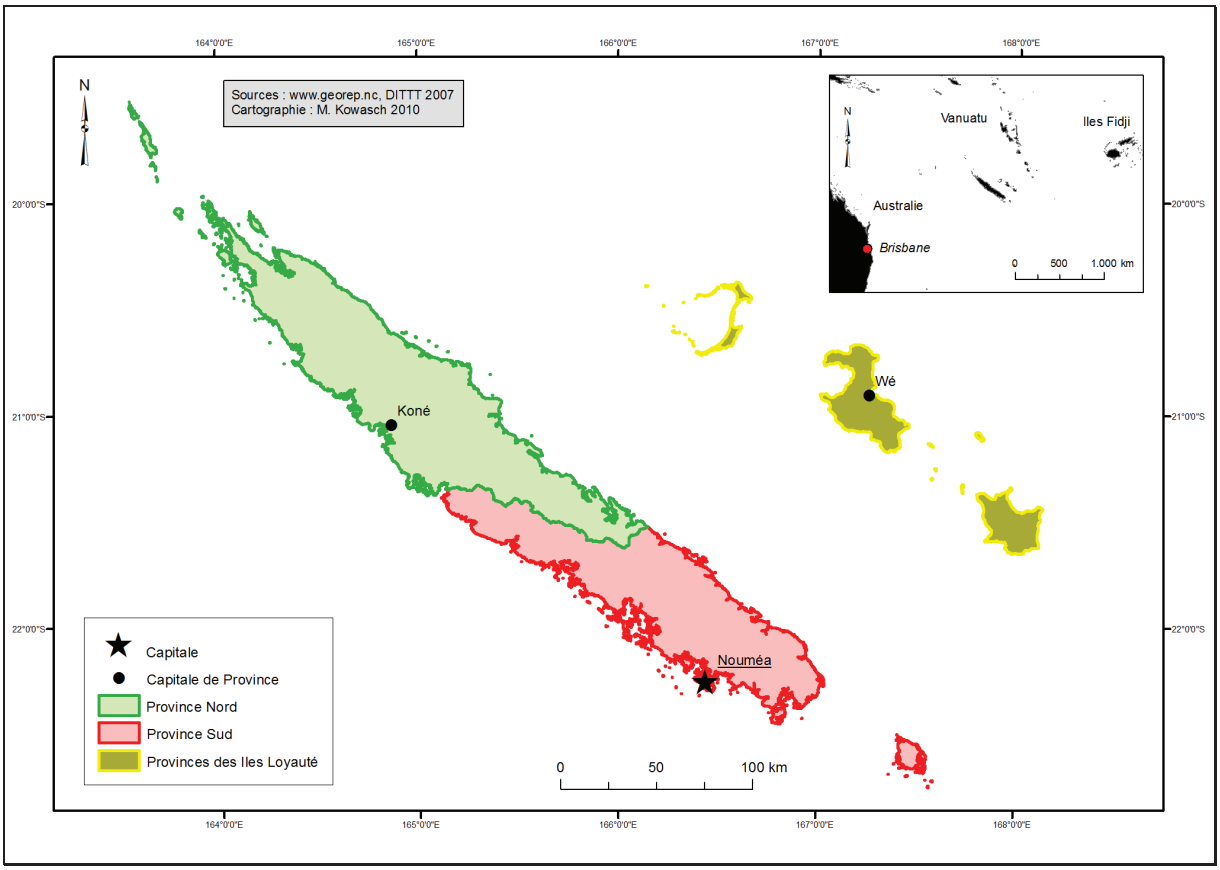

Enfin, le gouvernement s'engage à indemniser les « exactions » et à garantir « *un retour au calme* », ouvrant la possibilité de « *dispositions d'amnestie pour les infractions commises à l'occasion des troubles récents, à l'exception des crimes de sang* » (Christnacht 2004, p. 58).

Le projet de loi mettant en œuvre les accords de Matignon n'est pas soumis au Parlement français, mais à l'approbation du peuple français par un référendum organisé le 6 novembre

1988. Le « oui » recueille 80% des suffrages exprimés, mais le taux d'abstention s'élève à 62,9% ; c'est un record absolu pour une consultation référendaire. En Nouvelle-Calédonie, l'abstention n'est que de 37%, mais le « oui » n'obtient que 57%, avec un fort contraste aux plans régional et ethnique. Suite à une campagne du FLNKS en faveur des accords, les Kanak votent massivement pour le « oui », tandis qu'à Nouméa, le « non » l'emporte à 63%. Vraisemblablement, la population d'origine européenne de Nouméa a voté nettement pour le « non », car elle ne souhaite pas une plus large autonomie de la Nouvelle-Calédonie.
La loi précise, dans son article 2, qu'« *entre le 1er mars et le 31 décembre 1998, les populations intéressées de Nouvelle-Calédonie seront appelées à se prononcer par un scrutin d'autodétermination (...) sur le maintien du territoire dans la République ou son accession à l'indépendance* » (Christnacht 2004, p. 59).

En application des textes 1 et 2 des accords, l'ADRAF sera transformé en établissement public d'Etat. Une Agence de développement de la culture kanak (ADCK) sera créée et un conseil consultatif coutumier du territoire sera mis en place. La création de l'ADCK repose sur la prise en compte d'une « spécificité culturelle kanak ».
De plus, on prévoit un enseignement plus adapté à la jeunesse kanak et la formation de cadres supérieurs et moyens locaux (programme « 400 cadres »), en priorité des Kanak, parmi lesquels sont formés beaucoup de juristes et un pilote de ligne. Il y avait aussi quelques ingénieurs, mais il faut constater que les Kanak restent sous-représentés dans le monde économique. Selon D. Caussin (1998, p. 374), entre 20 à 25% des personnes formées dans le programme « 400 cadres » ont échoué aux examens et aux concours visés en 1998. Environ 5% ont éprouvé de réelles difficultés à trouver un emploi, quelques autres devant se contenter temporairement d'un poste de travail ne correspondant pas vraiment au diplôme obtenu ou à la formation suivie. Certains stagiaires des promotions 1997 et 1998 ont terminé leur formation qu'en 2000, voir plus tard. Le rééquilibrage par la formation restait donc encore à effectuer, en 1998 : les cadres kanak étaient insuffisamment nombreux, et très peu d'entre eux exerçaient effectivement des responsabilités dans les entreprises privées. De plus, le programme ne visait qu'à former sur dix ans seulement 10% des besoins en cadres du territoire. (Caussin 1998, 374). Plus tard, en 2000, le programme « 400 cadres » sera dénommé « cadres avenir », mais le déficit de cadres kanak demeure jusqu'à nos jours, malgré la « discrimination positive » pratiquée à leur égard depuis maintenant 18 ans.

La politique du rééquilibrage a été aussi appliquée dans le domaine des infrastructures routières et le domaine économique. La transversale Koné-Tiwaka est construite ; de nouvelles routes sur les Iles Loyauté voient le jour ; des établissements scolaires, dispensaires et hôpitaux ainsi que des lignes électriques sont réalisés pour permettre le désenclavement des populations isolées. De nouvelles entreprises sont créées dans le Nord et aux Iles, y compris dans le cadre tribal kanak. Ainsi, on souhaite améliorer les conditions de vie dans toutes les parties du territoire, promouvoir le patrimoine culturel kanak, encourager le développement des activités économiques et celui de l'emploi et faire participer les jeunes au développement.
L'idée d'une Nouvelle-Calédonie « pluriethnique » gagne du terrain ces jours-là aux dépends de la « prééminence kanak » revendiquée par certains courants du mouvement indépendantiste, mais aussi aux dépends du milieu d'extrême droite raciste présent dans le camp loyaliste.
Au plan du Pacifique sud, la Nouvelle-Calédonie a pu développer des échanges de bon voisinage, culturels et technico-scientifiques, voire économiques (dans le cas de l'Australie et

de la Nouvelle-Zélande). Le développement des relations économiques avec les pays voisins est un défi pour la Nouvelle Calédonie qui reste encore perçue, dans les années 1980, comme une séquelle de la colonisation. Depuis les accords de Matignon et surtout leur renouvellement par les accords de Nouméa, ce pays est maintenant regardé avec plus de sympathie par les Etats de la région.

La période de dix ans (1988-1998) ouverte par les accords de Matigon, a été marquée par des mutations de fond comparables à celles qui ont bouleversé la Nouvelle-Calédonie au moment du « boom du nickel » (Bensa 1990, p. 127). Les nouvelles institutions provinciales, celles du Nord et des Iles Loyauté notamment, ont offert à leurs élus l'occasion d'une expérience gestionnaire sans précédent. Cette extension des responsabilités locales a favorisé la professionnalisation et l'élargissement de la classe politique kanak. Sur le plan économique, la plupart des Kanak s'est engagée dans une quête d'emplois et de subsides qui puissent confortablement compléter l'économie domestique rurale ou même parfois totalement s'y susbtituer. Quant aux Européens, ils ont profité de cette période de prospérité pour renforcer leur position dominante dans l'économie du territoire : le paradoxe de la politique voulue depuis 1988 est d'avoir renforcé les clivages ethno-géographiques qu'elle prétendait effacer. En définitive, cette politique est arrivée trop tard pour être pleinement performante en matière d'éradication des inégalités.

Quoiqu'il en soit, les accords de Matignon ont eu le mérite de reconnaître aux indépendantistes le statut d'interlocuteurs incontournables ; ils engageaient un processus de développement et de formation dont les Kanak ont tiré un certain profit. Néanmoins, sur le fond, rien n'était réglé, puisque sur un plan global la position des indépendantistes kanak reste politiquement minoritaire et économiquement dépendante des acteurs loyalistes basés à Nouméa, même s'ils peuvent à présent s'appuyer sur des opérateurs internationaux du nickel.

Du fait de cette ambiguïté, la question dans les années 2000 est de savoir si l'indépendance politique de la Nouvelle-Calédonie et son érection en un État souverain ou si le maintien dans la République française est la solution pour maintenir un bon niveau d'activité dans l'archipel. Il n'y a pas de réponse définitive à ce dilemme au début des années 1990. Pourtant les indépendantistes avaient compté sur la décennie 1988-1998 pour convaincre de nouveaux électeurs que l'indépendance politique était la meilleure garantie de stabilité et de prospérité pour tous ceux qui étaient sincèrement attachés à ce pays. Les non-indépendanistes escomptaient en parallèle que les jeunes électeurs kanak se rendraient compte que le concept d'indépendance kanak était « dangereux » pour une société éminemment pluri-ethnique, le métissage touchant actuellement le quart de la population totale. Et ils espéraient que les jeunes électeurs kanak comprendraient l'intérêt de rester dans le giron de la France du fait des transferts financiers de la France métropolitaine, même si ces transferts représentent un frein pour le développement économique du pays. Dans les deux cas, il aurait fallu un résultat tranché, une majoritaire nette pour que le pays ne reste pas divisé en deux et pour que le fossé entre les deux opinions politiques ne soit pas un danger pour l'avenir du pays.

Dès 1991, J. Lafleur a compris que le choix final entre « indépendance totale » et « maintien strict dans la République française » aboutirait à une impasse politique dans l'un et l'autre cas : il a proposé alors de rechercher une « solution consensuelle » médiane dans l'élargissement de l'autonomie vers la « co-souveraineté », c'est-à-dire la codirection Etat central - collectivité calédonienne des compétences régaliennes. Le FLNKS se rallia à cette idée. Il s'agissait donc de faire évoluer les accords de Matignon afin d'élaborer un compromis pouvant satisfaire les indépendantistes et les loyalistes via l'acquisition par les premiers d'une

meilleure assise économique pour les provinces dont ils avaient le contrôle : cela passait par leur participation au processus minier et métallurgique.

L'accord de Nouméa

Le résultat des négociations entre indépendantistes et loyalistes est l'accord de Nouméa signé le 5 mai 1998 par le Premier ministre français, Lionel Jospin, le secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer, Jean-Jack Queyranne, par Jaques Lafleur (député RPCR, président de la Province Sud et du RPCR), par Pierre Frogier (député RPCR), par Simon Loueckhote (sénateur RPCR), par Harold Martin (RPCR), Jean Léques (RPCR et maire de Nouméa), Bernard Deladrière (RPCR), par Rock Wamytan (président du FLNKS), Paul Néaoutyine (président du PALIKA), Charles Pidjot (représentant de l'UC) et Victor Tutugoro (représentant de l'UPM). J. Lèques et P. Frogier ont déjà été signataires des accords de Matignon.
Lors des négociations, le FLNKS avait posé un préalable minier[5] qui n'avait pas pu être levé pendant longtemps, du fait de l'opposition des loyalistes. Considérant que le rééquilibrage au profit du Nord et le développement économique du Nord ne pourrait se faire qu'avec un grand projet industriel et donc avec un redéploiement de l'activité minière, les indépendantistes exigeaient une ressource suffisante en minerai. Cette ressource devait alimenter une nouvelle usine de traitement du nickel, compte tenu que la métallurgie était jusqu'à present réservée au Sud (à l'usine « Doniambo » à Nouméa), tandis que le Nord devait se contenter de l'extraction minière. Les indépendantistes ont conditionné la reprise du dialogue à la condition que toutes les hypothèques sur le projet d'usine métallurgique dans le Nord soient levées ; la maîtrise de la métallurgie ouvrant seule la voie à une véritable indépendance économique.
Le préalable minier a pu finalement être levé grâce à un échange de titres miniers. Sous la pression du gouvernement français, le groupe Eramet acceptait d'échanger ses titres miniers sur le massif du Koniambo contre ceux que la SMSP possédait sur celui de Poum. Pour compenser la différence des valeurs estimées des gisements (le massif du Koniambo vaut bien plus le massif de Poum), Eramet a reçu une indemnité à la hauteur du préjudice que le groupe estimait subir (cette indemnité s'élevera à environ un milliard de CFP, soit 8,4 millions d'euros). La transaction a été conclut et signée à Bercy (France) le 1er février 1998. La décision d'entreprendre la construction de cette usine devait être prise avant 2005. Sinon, l'opération se dénouerait par le retour des titres miniers à leurs précédents détenteurs, sauf compensation approuvée par les deux parties.[6]

L'accord de Nouméa se situe dans le même esprit et est fondé sur les mêmes principes que les accords de Matignon. Cependant, il convient d'en analyser les aspects novateurs et les points originaux.
Le préambule est la première innovation significative. Les quatre premières parties portent des jugements, qui ont été voulus équilibrés, sur la période coloniale : « *Le moment est venu de reconnaître les ombres de la période coloniale, même si elle ne fut pas dépourvue de lumière. Le choc de la période coloniale a constitué un traumatisme durable pour la*

[5] Ce préalable minier sera décrit dans la 2e partie de la présente étude.
[6] Voir le chapitre « La mise en place du projet Koniambo ».

population d'origine », mais aussi : « *Les nouvelles populations (...) ont permis une mise en valeur et jeté les bases du développement ». Au total, si « le passé a été le temps de la colonisation, le présent est le temps du partage, par le rééquilibrage » et « l'avenir doit être le temps de l'identité, dans un destin commun* » (Christnacht 2004, p. 64).

La deuxième innovation concerne la définition d'une « citoyenneté calédonienne » au sein de la « nationalité française ». Les citoyens français dont la durée de résidence en Nouvelle-Calédonie permet d'appartenir au « corps électoral restreint » pour les élections provinciales et le referendum d'autodétermination deviennent aussi « citoyens calédoniens », et ils bénéficient également de la priorité pour l'emploi local. Cette nouveauté traduit l'intention de distinguer les « gens de passage » des habitants, à qui l'ancienneté et la solidité de l'implantation donnent la vocation de jouer un rôle particulier dans la construction d'un « destin commun ». Il paraît en effet justifié que ceux qui ne sont que de passage en Nouvelle-Calédonie n'aient pas la légimité de décider l'avenir du pays. Cette discrimination positive va à contre courant de l'idéologie assimilationniste française, mais elle est parfaitement comprise dans le contexte du Pacifique.

Ce corps électoral restreint ayant le droit de vote au scrutin d'autodétermination prévu entre 2014 et 2018 est donc réservé aux seuls « citoyens » de Nouvelle-Calédonie installés depuis au moins dix ans en 1998. Cette citoyenneté est également la réponse à la revendication indépendantiste de limiter les conséquences de l'immigration de citoyens français en Nouvelle-Calédonie. Tandis que la détermination du corps électoral restreint n'a pas posé de problème d'interprétation, une incertitude demeurait sur le corps électoral restreint pour les élections aux assemblées de province et au congrès sur le point suivant : les électeurs qui se sont inscrits sur les listes électorales après la consultation de 1998 resteront-ils exclus jusqu'à la fin de l'accord de Nouméa ou seront-ils électeurs à partir de 2008 (sachant qu'ils acquièrent naturellement, dès leur inscription, le droit de vote pour les scrutins nationaux – élection à la présidence de la République, à l'Assemblée nationale, référendums –, pour les élections municipales ainsi que pour l'élection au Parlement européen) (Christnacht 2004, p. 65) ? L'article 188 de la loi organique (Faberon et Postic 2004, p. 67-68) précise qu'il faut satisfaire l'une des conditions suivantes pour avoir le droit de vote lors des scrutins aux assemblées de province :

- *« remplir les conditions pour être inscrits sur les listes électorales de la Nouvelle-Calédonie établies en vue de la consultation du 8 novembre 1998 ;*
- *(...) domiciliés depuis dix ans en Nouvelle-Calédonie à la date de l'élection ;*
- *avoir atteint l'âge de la majorité après le 31 octobre 1998 et soit justifier de dix ans de domicile en Nouvelle-Calédonie en 1998, soit avoir eu un de ses parents remplissant les conditions pour être électeur au scrutin du 8 novembre 1998, soit avoir eu un de leurs parents inscrits au tableau annexe et justifier d'une durée de domicile de dix ans en Nouvelle-Calédonie à la date de l'élection ».*

La détermination du corps électoral restreint pour les assemblées de province et au congrès avait été interprétée de deux façons. Selon l'une des deux interprétations, les électeurs domiciliés à partir de 1989 voteront aux élections locales à compter de 1999, soit après une période « probatoire » de dix ans, et ainsi de suite. Selon l'autre interprétation, les électeurs domiciliés à partir de 1999 seront définitivement exclus des élections pour la durée de l'accord de Nouméa et à la veille des échéances politiquement majeures qui conduiront peut-être à constituer une nationalité calédonienne. Cette deuxième interprétation a été finalement

confirmée par l'Assemblée nationale en 2008 : l'Assemblée a voté pour l'interprétation d'un corps électoral totalement « gelé ».

En outre, la population kanak se voit reconnaître la possibilité d'être régie par un statut coutumier. L'article 75 de la Constitution française dispose que « *les citoyens de la République qui n'ont pas le statut civil de droit commun conservent leur statut personnel tant qu'ils n'y ont pas renoncé* », la renonciation au statut personnel est en principe sans retour. L'accord de Nouméa déroge à ce principe en disant que « *toute personne pouvant relever du statut coutumier et qui n'y aurait pas renoncé ou qui s'en serait trouvée privée à la suite d'une renonciation faite par ses ancêtres ou par mariage ou par toute autre cause (cas des enfants inscrits en métropole sur l'état civil) pourra le retrouver* » (Doumenge 2000, p. 194). Le titre premier de la loi organique est consacré au statut civil coutumier et à la propriété coutumière. Celle-ci réglemente les différents cas d'adoption du statut coutumier ainsi que la renonciation au statut. Dans la pratique, toute personne relevant du statut coutumier peut facilement accéder au statut civil de droit commun ; il est par contre plus difficile d'accéder au statut coutumier quand on relève du statut de droit commun. Ce décalage devrait évoluer si la Calédonie vise le maintien des deux statuts. Un rôle de clarification et d'interprétation des règles coutumières sera confié aux conseils d'aires coutumières. Plus généralement, l'accord de Nouméa prévoit que l'organisation spatiale de la Nouvelle-Calédonie tienne davantage compte de l'existence des aires coutumières.

Figure 4 : Les aires coutumières de la Nouvelle-Calédonie

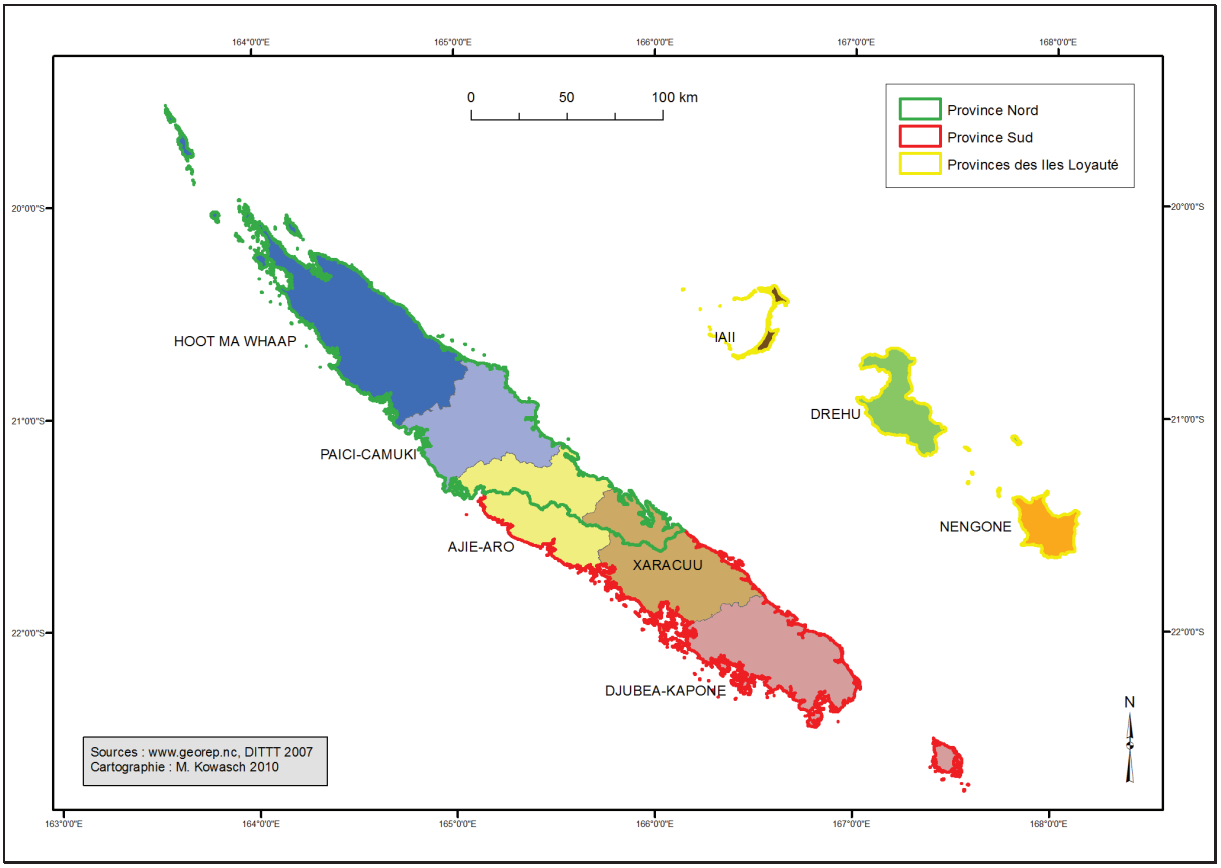

La Nouvelle-Calédonie comprend huit aires coutumières au total : Hoot Ma Whaap, Païci-Camuki, Ajie-Aro, Xaracuu, Djubea-Kapone, Iaii, Drehu et Nengone. La zone Voh-Koné-Pouembout où doit être construite la future usine du Nord fait partie de deux aires

coutumières : celle de Hoot Ma Whaap et celle de Païci-Camuki. Hoot Ma Whaap inclut les tribus de la commune de Voh ainsi que celles des communes du nord de la Province Nord : Kaala-Gomen, Koumac, Poum, Bélep, Ouégoa, Pouébo et Hienghène. L'aire Païci-Camuki inclut les tribus de Koné et de Pouembout ainsi que celles de Touho, Poindimié, Ponérihouen sur la côte est et Poya sur la côte ouest. La commune de Yaté où est réalisé le projet Goro Nickel se trouve dans l'aire coutumière Djubea-Kapone. Cependant, la notion des aires coutumières ne se réfère pas aux aires d'influences des anciennes chefferies kanak. Les aires coutumières administratives et les aires d'influences des chefferies, ces deux systèmes de territorialité, se juxtaposent ; la réalité du territoire étant devenue plus complexe, contradictoire parfois.

Généralement, l'accord de Nouméa évoque dans son document d'orientation que « *l'organisation politique et sociale de la Nouvelle-Calédonie doit mieux prendre en compte l'identité kanak* » (Faberon et Postic 2004, p. 16). Ainsi sera mise en place une « académie des langues kanak ». De plus, l'Etat s'engage à apporter durablement l'assistance technique et les financements nécessaires au Centre Culturel Tjibaou pour lui permettre de tenir pleinement son rôle de « *pôle de rayonnement de la culture kanak* ».

Une autre innovation de l'accord de Nouméa concerne le transfert de compétences de l'Etat aux institutions locales. Toutes les compétences de l'Etat seront en effet transférées progressivement aux institutions calédoniennes, à l'exception des compétences régaliennes, à savoir la défense, les affaires étrangères, la justice, la monnaie et l'ordre publique. L'accord de Nouméa marque donc une nouvelle étape dans le partage des compétences entre l'Etat et les collectivités locales de la Nouvelle-Calédonie. On peut ainsi parler d'une « *souveraineté partagée* » ou d'un « *quasi-fédéralisme* » (Christnacht 2004, p. 67). Les indépendantistes envisagent cependant le transfert des compétences régaliennes, surtout dans l'objectif de pouvoir conclure indépendamment des accords avec d'autres pays comme par exemple l'Australie. Le transfert des compétences régaliennes repose sur l'article 77 de la révision du 20 juillet 1998 de la Constitution française[7] qui prévoit un accès à la pleine souveraineté pour la Nouvelle-Calédonie : « *Après approbation de l'accord lors de la consultation prévue à l'article 76, la loi organique, prise après avis de l'assemblée délibérante de la Nouvelle-Calédonie dans le respect des orientations définies par cet accord et selon les modalités nécessaires à sa mise en œuvre : (...) Les conditions et les délais dans lesquels les populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie seront amenées à se prononcer sur l'accession à la pleine souveraineté.* » (Faberon et Postic 2004, p. 26). L'article 217 de la loi organique du 19 mars 1999 précise les délais : « *La consultation est organisée au cours du mandat du congrès qui commencera en 2014* » (Faberon et Postic 2004, p. 77). Ce mandat se terminera en 2018. Si la consultation n'a pas été fixée à l'expiration de l'avant-dernière année du mandat, elle sera organisée par le gouvernement de la République française à une date fixée durant la dernière année du mandat. Cette solution ouvre donc une brèche dans l'habituel scénario-catastrophique des décolonisations françaises et représente une nouvelle manière d'une transition concertée et progressive vers une complète émancipation politique. Cependant, il

[7] La Constitution française du 4 octobre 1958 a été modifiée le 20 juillet 1998.

faut attendre le complet transfert de compétences sans lequel la décolonisation reste « une enveloppe sans contenu ».
Comme dans le précédent statut, on a deux niveaux et deux types d'assemblées dans le statut politique fixé par les accords de Nouméa : les assemblées de province et le congrès de la Nouvelle-Calédonie. Les assemblées provinciales ont le pouvoir normatif, le congrès le pouvoir législatif, ce qui constitue une innovation remarquable. Les délibérations du congrès par contre peuvent désormais acquérir un statut quasi législatif : cet aspect est également novateur.
Afin de traduire juridiquement l'avancée institutionnelle du nouveau statut, les délibérations votées par le congrès ont donc le caractère de « loi du pays ». Ces lois échappent au contrôle du tribunal administratif, même si le Conseil d'Etat donne un avis sur les projets de lois du pays. Elles sont seulement soumises au contrôle a postiori du Conseil constitutionnel, celui déclarant si la nouvelle loi est conforme à la Constitution. Avant, les délibérations ont été soumises au contrôle de la juridiction administrative, tribunal administratif en premier ressort, Cour administrative d'appel et Conseil d'Etat en cassation, saisis par toute personne ayant intérêt à leur annulation. Désormais, le congrès peut voter, au scrutin public à la majorité des membres, des lois du pays qui ne peuvent plus être contestées juridiquement si le Conseil institutionnel ne les a pas censurées. Ce pouvoir quasi législatif évoque chez les juristes le terme « souveraineté partagée » entre la Nouvelle-Calédonie et la République française. La Nouvelle-Calédonie franchit ainsi le cadre des territoires d'outre-mer et sera appelé désormais « pays d'outre-mer ».
L'article 99 de la loi organique (Faberon et Postic 2004, p. 51-52) énumère douze domaines essentiels relevant de la compétence de la « loi du pays » : signes identitaires ; impôts, droits et taxes de toute nature ; répartition entre les provinces de la dotation de fonctionnement accordée par l'État ; principes fondamentaux du droit du travail, du droit syndical et du droit de la sécurité sociale ; règles à l'accès à l'emploi ; statut civil coutumier et régime des terres coutumières ; règles concernant les hydrocarbures ; le chrome, le cobalt ; principes concernant le régime de la propriété ; règles concernant l'état et la capacité des personnes, les régimes matrimoniaux, les successions et les libéralités ; principes fondamentaux de la propriété ; compétences transférées et échéancier de ces transferts. L'initiative en appartient concurremment au gouvernement (projets) et aux membres du congrès (propositions). Les lois du pays sont adoptées par le congrès au scrutin public à la majorité des membres qui le composent.
La Nouvelle-Calédonie devra alors choisir de nouveaux signes identitaires. La loi organique du 19 mars 1999 prévoit que « *la Nouvelle-Calédonie détermine librement les signes identitaires permettant de marquer sa personnalité aux côtés de l'emblème national et des signes de la République. Elle peut décider de modifier son nom. Ces décisions sont prises (...) à la majorité des trois cinquièmes des membres du congrès.* » (Faberon et Postic 2004, p. 32)
Au mois d'avril 2007, le gouvernement calédonien prend un arrêté instaurant un « comité de pilotage des signes identitaires » dans le but de préparer les propositions qui seront soumises aux élus calédoniens. Fin 2009, un nouvel hymne et une devise sont trouvés. La devise retenue, « Terre de parole, terre de partage », a été proposée par J.-B. Herrenschmidt (géographe, GIE Océanide).

Les accords de Nouméa accentuent également la politique du rééquilibrage. L'article 211 de la loi organique du 8 mars 1999 prévoit par exemple des facilités de financement des projets de développement sur les terres coutumières. Ce n'est d'ailleurs plus l'État français qui est

propriétaire de ces dernières, elles relèvent désormais du droit coutumier dont la consistance légale est débattue et garantie par le Sénat Coutumier de la Nouvelle-Calédonie. Depuis, une volonté générale de rénovation économique s'installe progressivement, même si le chemin pour l'atteindre ne fait pas encore l'unanimité.

Un schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie exprime les orientations fondamentales en matière d'infrastructures, de formation initiale et continue, d'environnement, d'équipement, de service d'intérêt territorial et de développement économique, social et culturel (Faberon et Postic 2004, p. 76). Afin de promouvoir le développement économique, une province peut aider les entreprises à s'implanter, à se développer ou à reconvertir leurs activités sur son territoire, par des prêts, avances ou bonifications d'intérêts. Ces aides sont attribuées par l'intermédiaire d'un établissement bancaire ou financier avec lequel la province conventionne (article 212 de la loi organique). De plus, la Nouvelle-Calédonie est censée conclure, après avis des Provinces, un accord particulier avec l'Etat dans le but de contribuer au développement culturel. La reconnaissance des langues kanak comme langues d'enseignement et de culture représente ainsi un pas vers la promotion et la préservation de la culture kanak.

1.2. LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE EN 2009

Depuis les accords de Matignon, la Nouvelle-Calédonie se divise politiquement en trois provinces : la Province Sud, la Province Nord et la Province des Iles Loyauté. Selon le recensement de 2009, le territoire compte 245.580 habitants au total avec une très faible densité de 13 habitants par km2. 74,5% de la population totale réside en Province Sud. 18,3% de la population vit en Province Nord et 7,2% dans la Province des Iles Loyauté (www.isee.nc). En dessous du niveau provincial, il y a le niveau communal : 33 communes existent en Nouvelle-Calédonie. La commune de Poya (en bleu sur la carte) est exceptionnellement à cheval sur deux provinces (la Province Nord et la Province Sud).

Figure 5 : Les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie

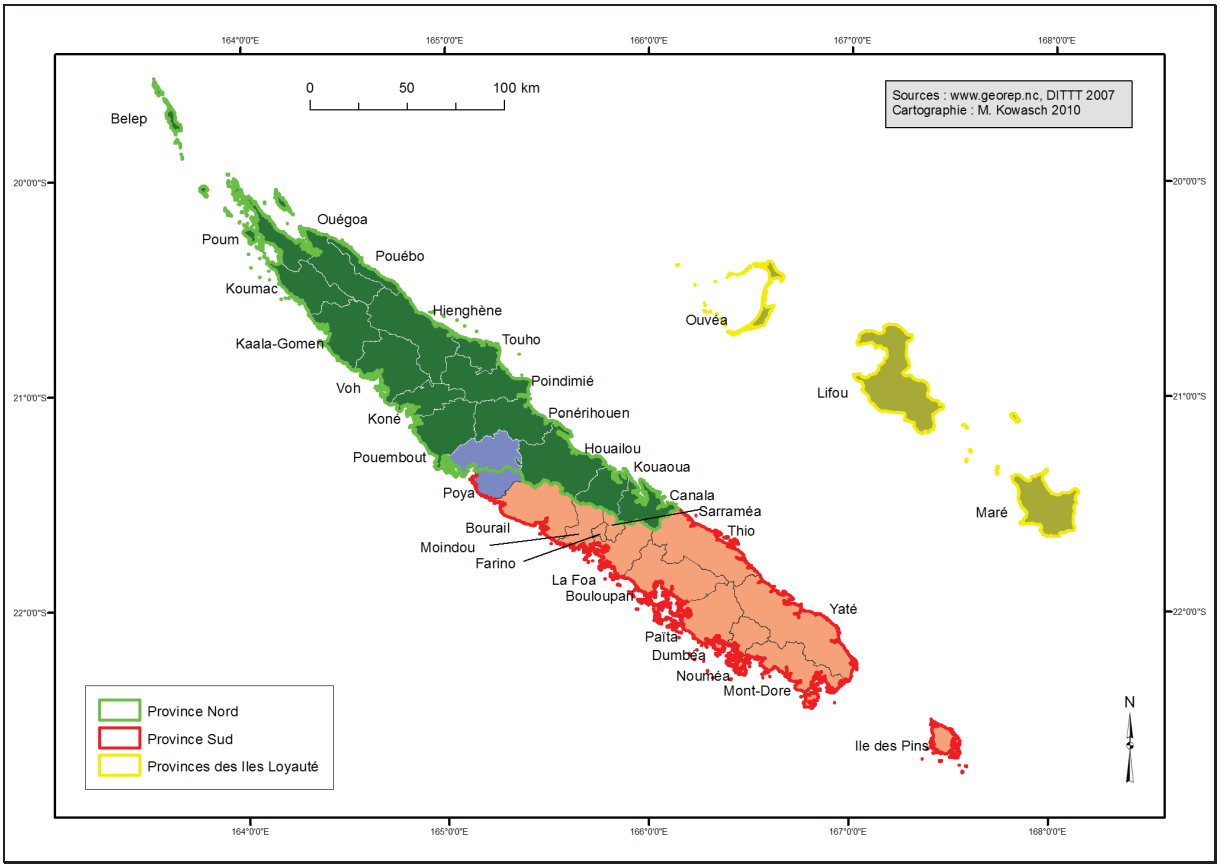

La capitale, Nouméa, est le pôle incontesté du développement économique de la Nouvelle-Calédonie. Depuis le début des années 1990, les activités industrielles et les services se concentrent dans l'espace urbain. L'agglomération de Nouméa y participe à elle seule pour 73% (Doumenge 2000, p. 132). Pour souligner l'importance économique de la ville capitale, on pourrait voir le nombre des employés : près de 75% travaillent à Nouméa (Kowasch 2005, p. 36). Cette hypertrophie de la capitale est commune à l'ensemble des petits pays insulaires.
Avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 24.746 € en 2008, la Nouvelle-Calédonie figure parmi les pays les plus prospères de la région : seul le PIB/habitant de l'Australie (29.475 € en 2008) est supérieur.

Figure 6 : Produit intérieur brut (PIB) par habitant dans les pays océaniens (en euros)

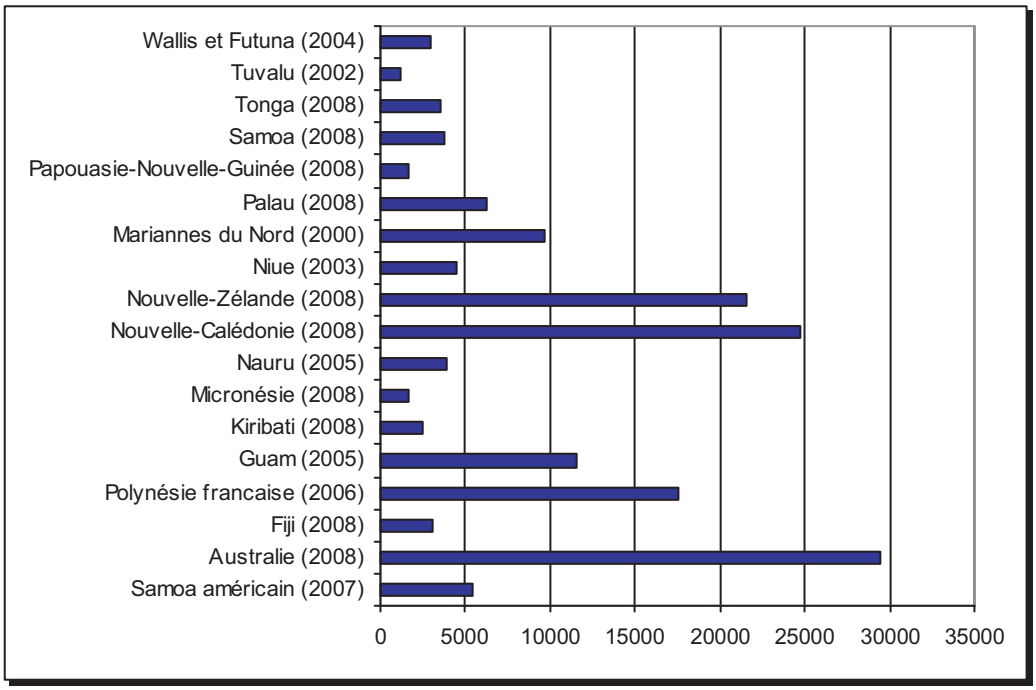

Source : CIA World Factbook[8], ISEE 2009

Les services marchands représentent 31% du PIB, les services non-marchands 21% et l'industrie du nickel 20%. Le principal moteur de la création de richesse en Nouvelle-Calédonie est incontestablement le secteur du nickel. Ensemble avec le secteur des services non-marchands, ils expliquent à eux seuls 50% de la progression de la valeur ajoutée entre 1998 et 2007. Du fait de l'année exceptionnelle 2007 en raison du cours élevé du nickel, le secteur mines/métallurgie passe de 3% à 20% du PIB sur la période. Cependant, ce poids devrait se situer de nouveau aux alentours de 10% en 2008, et un niveau voisin de 5% est envisagé pour 2009.

Figure 7 : Répartition du PIB de la Nouvelle-Calédonie en 2007

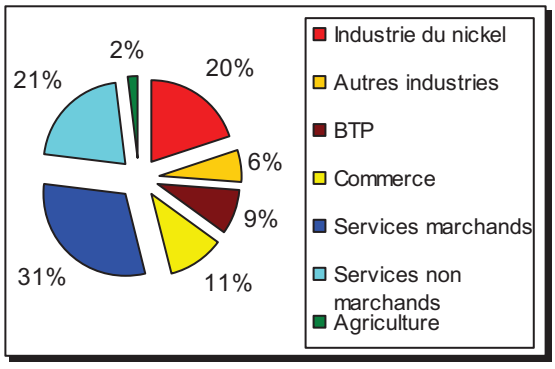

Source : IEOM 2009, p. 12

[8] Le PIB en dollars US a été converti en euros selon le taux de change en avril 2009.

En 1970, en plein « boom », l'industrie du nickel représentait 30,3% du PIB, faisant travailler 6.900 personnes. Sur 40.000 actifs occupés que comptait alors le territoire, on dénombrait 3.400 salariés de la mine et 3.500 ouvriers métallurgistes. En 1999, l'industrie du nickel ne représentait que 6,9 % du PIB. L'année 2007 est en quelque sorte un nouveau « boom du nickel ».

L'économie de la Nouvelle-Calédonie reste soumise à de nombreux handicaps liés au relief (chaîne de montagne importante courant du sud au nord de la « Grande-Terre »), au climat (illustré par les cyclones dévastateurs qui frappent le territoire de façon régulière), à l'étroitesse du marché intérieur et à l'isolement géographique dû à l'insularité. La forte dépendance vis à vis de l'extérieur pour les approvisionnements se traduit par un taux de couverture en baisse. Depuis les années 1980, on s'aperçoit en effet que le déficit de la balance commerciale s'aggrave progressivement. En 1970, le taux de couverture était de l'ordre de 78,2% ; en 1980, il s'élevait même à 87,9%. Puis, le taux se détériore : 54,7% en 1990 et 48,6% en 2000. Jusqu'en 2007, il s'améliore de nouveau : 61% en 2005, 64% en 2006, 75% en 2007. Mais sous le double effet de la baisse des exportations et de la hausse des importations, le déficit de la balance commerciale a été multiplié par 2,5 en 2008 s'établissant à 1,28 milliards d'euros. Le taux de couverture passe de 75% à 42% en 2008, son niveau le plus bas depuis 1998. En 2009, il passe même à 36,9%.
La balance commerciale de la Nouvelle-Calédonie est donc fortement déficitaire ; son évolution entre 1995 et 2008 ci-dessous montre que 2008 était une année de déclin économique pour la Nouvelle-Calédonie : Tandis que la valeur des importations a continué à augmenter, la valeur des exportations a fortement chuté : le taux de couverture a forcément baissé. En 2008, le déficit est de 152,7 millards de CFP (1,28 milliards d'euros) (www.isee.nc) Généralement, l'économie calédonienne s'est plutôt bien orientée dans cette année de crise économique mondiale ; les institutions financières ont continué à soutenir l'économie par la distribution de crédits. Seul le secteur du nickel a subi la crise, car le retournement du cycle haussier a fait chuter le prix des matières premières. Le nickel a vu son prix divisé par trois entre janvier et décembre 2008. Mais la chute du prix du nickel a eu des répercussions considérables sur la balance commerciale de la Nouvelle-Calédonie.

Figure 8 : Evolution de la balance commerciale (en millions d'euros)

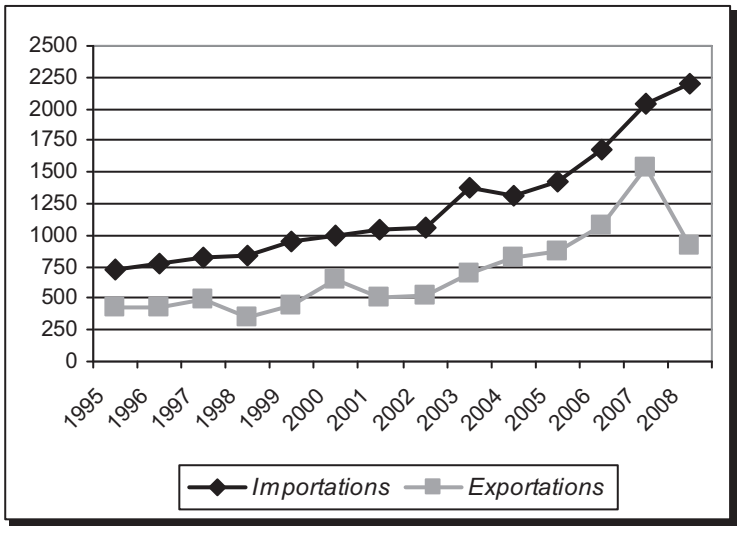

Source : ISEE 2008 (www.isee.nc)

Cette baisse sanctionne un déficit chronique en matière de commerce extérieur. Celui-ci est lié au haut niveau de consommation de la société urbaine (principalement nouméenne) que l'exportation de nickel (en minerai ou en métal) ne suffit pas à couvrir. Compte tenu de la chute du prix du nickel sur le marché mondial, la valeur des exportations de minérai et de nickel-métal (ferronickels et mattes) a tendance à diminuer. Par ailleurs, la hausse des prix du pétrole contribue à l'augmentation du déficit d'une société consommant beaucoup d'énergie.
La valeur des importations s'élevait à 262,2 milliards de CFP (2,2 milliards d'euros) en 2008, contre 109,5 milliards de CFP (917,6 millions d'euros) pour les exportations. En 2007, la valeur des importations était encore de l'ordre de 244,1 milliards de CFP (2,05 milliards d'euros), contre 183,9 milliards de CFP (1,54 milliards d'euros) pour les exportations.
L'approvisionnement en biens d'équipements et en énergie est particulièrement déficitaire : en 2008, -392,2 millions d'euros reviennent à l'importation des biens d'équipements et -410,6 millions d'euros à celle du pétrole et du charbon. Les produits de nickel représentent pour leur part, selon l'année de référence, entre 90% et 97% de la valeur totale des exportations. L'aquaculture est ainsi le seul secteur rentable pouvant contribuer à diversifier l'économie calédonienne, même si son importance reste extrêmement faible actuellement (1% de la valeur des exportations en 2008). Ainsi, la Nouvelle-Calédonie souffre d'un double mal : elle importe l'essentiel de ce que sa population consomme ; elle n'exporte qu'un seul produit fortement soumis à la conjoncture mondiale ; donc elle n'a aucune marge de manœuvre pouvant lui assurer durablement une réelle indépendance économique.

Figure 9 : Valeur des exportations par produit en 2008 (en % de la valeur totale)

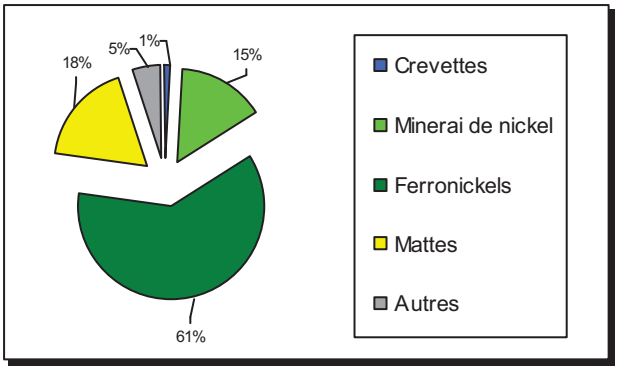

Source : IEOM 2009, p. 46

Plus de 50% des exportations de produits calédoniens se réalisent avec des pays développés de l'aire Asie-Pacifique. Cependant, comme pour les importations, le premier partenaire reste la France. En 2008, 20,6% des exportations calédoniennes en valeur ont alors pris la destination de la France ; le Japon assume 20,4% des exportations calédoniennes, l'Australie 7%. Les exportations à destination de la Corée du Sud ont été récemment multiplié par sept, du fait de la réorientation des exportations de minerai de la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP) vers l'usine métallurgique Gwangyang en Corée du Sud, mais la part des exportations vers la Corée du Sud s'élève seulement à 3,6% de la totalité des exportations. Les exportations vers chacun des principaux pays destinataires sont orientées à la baisse du fait de la diminution des exportations de minerai et de métal.

Le principal fournisseur en marchandises de la Nouvelle-Calédonie reste la France, même si sa part de marché a diminué entre 2000 et 2008, passant de 39% en 2000 à 26% en 2008. Ce

sont essentiellement la Chine et Singapour qui s'y sont substitués : la part de Singapour a augmenté de 6% à 17%, celle de la Chine de 2% à 6%. Autrement, la Nouvelle-Calédonie entretient des relations commerciales particulièrement priviligiées avec l'Union européenne : sa part dans les importations s'élève à 42% en 2008 (dont 26%, comme déjà dit, pour la France).

Figures 10 et 11 : Pays fournisseurs de la Nouvelle-Calédonie en 2008 (à gauche) et Pays destinataires des exportations calédoniennes en 2008 (à droite)

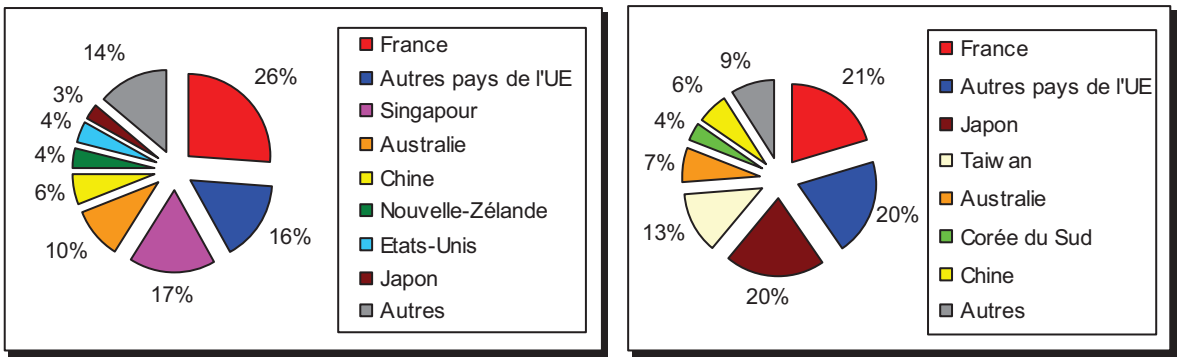

Source : IEOM 2009, p. 45,47

Depuis 50 ans, l'Australie et la Nouvelle-Zélande entretiennent des relations commerciales soutenues avec la Nouvelle-Calédonie : la part occupée par ces deux pays est de 14% pour les importation, celle de l'Australie est de 7% pour les exportations. Mais l'intégration commerciale de la Nouvelle-Calédonie dans le marché du Pacifique Sud reste marginale ; elle n'a guère évoluée au cours des trente dernières années.

Certes, plusieurs accords commerciaux régionaux existent au sein de la zone Pacifique Sud. L'accord sur le commerce du Forum des Iles du Pacifique (PICTA, Pacific Island Countries Trade Agreement) et l'Accord du Pacifique pour des relations économiques plus étroites (PACER, Pacific Agreement on Closer Economic Relations) ont été mis en place. Le PICTA est entré en vigueur en avril 2003 ; il concerne 14 des 16 pays membres du Forum, mais exclut l'Australie et la Nouvelle-Zélande. La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française mènent une discussion avec le Forum sur leur éventuelle adhésion au PICTA. Le PACER est un accord de libre-échange entre tous les pays membres du Forum, y compris la Nouvelle-Zélande et l'Australie ; il devrait remplacer un accord préférentiel (SPARTECA, accord régional de commerce et de coopération économique pour le Pacifique Sud) qui octroyait, depuis 1980, un accès en franchise de droits de douane aux exportations des États insulaires en développement du Forum vers la Nouvelle-Zélande et l'Australie. En outre, les pays mélanésiens (Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Iles Salomon et Vanuatu) ont engagé un processus d'intégration économique dans le cadre de l'accord du groupe de pays mélanésiens « Fer de lance » qui soutient d'ailleurs le processus d'émancipation politique du FLNKS en Nouvelle-Calédonie. Sur le plan politique, le Forum des Iles du Pacifique s'est toujours montré critique envers « l'étatisation » de l'économie dans l'archipel calédonien.

1.2.1. Le système nickel

Le nickel est la richesse principale de la Nouvelle-Calédonie ; l'industrie minière y occupe un rôle clé pour l'économie calédonienne. Au-delà de son impact en terme d'emplois ou de richesses créées, le secteur du nickel a été un des moteurs de la croissance de l'économie de par l'ampleur de ses investissements à travers différents projets de création d'usines métallurgiques. Premier secteur exportateur du territoire, son impact sur la balance commerciale du territoire est également déterminant.

Le nickel est surtout utilisé en métallurgie ; il existe plus de 3.000 alliages intégrant le nickel, chacun ayant été mis au point pour un usage particulier. A l'heure actuelle, la principale utilisation du nickel reste la fabrication des aciers inoxydables (sous forme d'alliages avec d'autres métaux : nickel et chrome mêlés au fer), ainsi que les superalliages destinés à la construction aéronautiques ou les aciers réfractaires [9] dans les industries chimiques et pétrochimiques. La fabrication des aciers inoxidables représente ainsi 60% de la consommation en 2008 (IEOM 2009, p. 99). Les aciers inoxydables sont utilisés par une multitude de secteurs de l'économie : chimie, biens d'équipement, biens de consommation courante, automobile, bâtiment. Cette proportion a doublé en une quarantaine d'années. Métal facile à allier avec la plupart des autres métaux, le nickel confère aux produits métallurgiques une résistance mécanique accrue ainsi qu'une très bonne résistance à la corrosion et aux hautes températures. Le nickel est aussi utilisé dans le verre (coloration verte), en bijouterie (or blanc), comme catalyseur d'hydrogénation (huiles, graisses, margarine, etc.) et comme couche protectrice sur d'autres métaux. Cette dernière opération, appelée nickelage, est pratiquée dans l'industrie automobile et dans la fabrication de divers produits comme les appareils électroménagers.
Il y a longtemps, les Chinois prenaient le nickel afin de fabriquer des coffrets et autres objets décoratifs et ménagers. Ils ont utilisé le nickel sous forme d'un alliage d'un métal blanc appelé « paktong ». Cet usage existe encore aujourd'hui. Le nickel est également utilisé depuis longtemps pour réaliser des pièces de monnaie, où les qualités de malléabilité et de résistance du produit sont particulièrement appréciées. On trouve du nickel dans les pièces américaines, canadiennes, britanniques ainsi que dans les pièces d'un et de deux euros.
Par conséquent, le nickel est un métal particulièrement utilisé dans toutes les industries métallurgiques. On le préfère à d'autres éléments, qui peuvent le remplacer, en raison de son faible coût d'extraction et de traitement. Dans les batteries, les ordinateurs portables et les pistolets, on trouve également du nickel-métal.

[9] Ces aciers conservent leur propriété à des températures allant de 700° C à 1.000° C, sans se dégrader par oxydation.

1.2.1.1. La position de la Nouvelle-Calédonie dans le monde

Le nickel est relativement répandu sur l'ensemble de la planète. Mais cette offre abondante est relative, parce que les lieux où l'exploitation est économiquement viable restent très localisés. Cela explique la concentration des zones de production.
L'estimation des réserves mondiales de nickel place la Nouvelle-Calédonie en 4e position avec 9% des réserves, au même niveau que l'Indonésie et l'Afrique du Sud. Toutefois, l'appréciation des réserves repose sur des estimations. Ainsi, la répartition géographique des ressources peut varier une année sur l'autre en fonction de l'information disponible. Auparavant, les estimations attribuaient à la Nouvelle-Calédonie environ 30% des réserves mondiales.

Figure 12 : Estimation des réserves mondiales de nickel en 2006

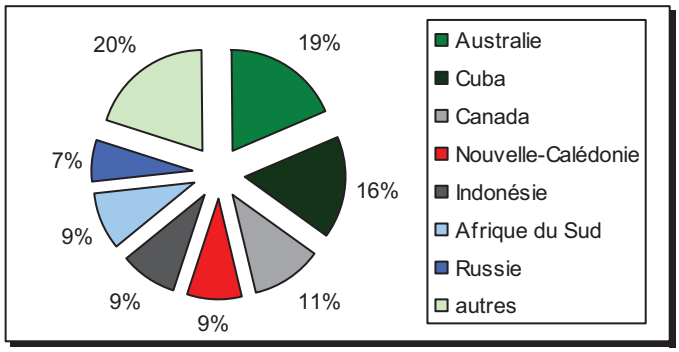

Source : IEOM 2009, p. 100

La principale spécificité du marché du nickel consiste dans sa grande concentration : sept sociétés multinationales fournissent plus des deux tiers des besoins mondiaux. Le reste est concentré dans les mains d'une trentaine d'entreprises de taille plus modeste. La structure du marché est alors incontestablement oligopolistique.

1.2.1.2. Les acteurs de la mine en Nouvelle-Calédonie

L'extraction de minerai est assurée par une dizaine de sociétés en Nouvelle-Calédonie. La Société Le Nickel (SLN) et la Société Minière du Pacifique Sud (SMSP) sont les principaux opérateurs miniers qui représentent trois quarts de la production calédonienne. Leurs productions ont reculé respectivement de 20% et 35% en 2008. De plus, on compte sept « petits mineurs »[10]. Pendant le boom du nickel à la fin des années 1960, on en dénombrait entre 20 et 30. Parmi ces « petits mineurs », les plus importants sont la Société des Mines de Tontouta (SMT) du groupe Ballande, la Société Minière Georges Montagnat (SMGM) et la Société Gestion-Exploitation des Mines de Nickel (GEMINI).

[10] Le terme « petit mineur » est employé pour les petites entreprises minières qui ne traitent pas elles-mêmes le minerai, mais qui sous-traitent pour une société métallurgiste.

La SLN, une filiale du groupe français Eramet, est le plus ancien opérateur minier de la Nouvelle-Calédonie. Sa production est destinée à alimenter l'usine de Doniambo à Nouméa. La SLN exploite deux grands centres miniers sur la côte est : Thio (en Province Sud) et Kouaoua en Province Nord). Deux autres centres se trouvent sur la côte ouest de la Grande Terre, en Province Nord : Kopéto et Tiébaghi. Le dernier a été mis en exploitation en 1998. En outre, la SLN fait extraire du minerai sur les sites de l'Etoile du Nord à Koumac et d'Opoué à Tontouta par la SMGM dans le cadre d'un contrat de sous-traitance et à Poro par la Société Minière de Poro (SMP), filiale de Maï-Kouaoua Mines (MKM). En 2008, la SLN a produit 3,9 millions de tonnes humides de minerai.[11]

Figure 13 : Les centres miniers et les usines métallurgiques en Nouvelle-Calédonie

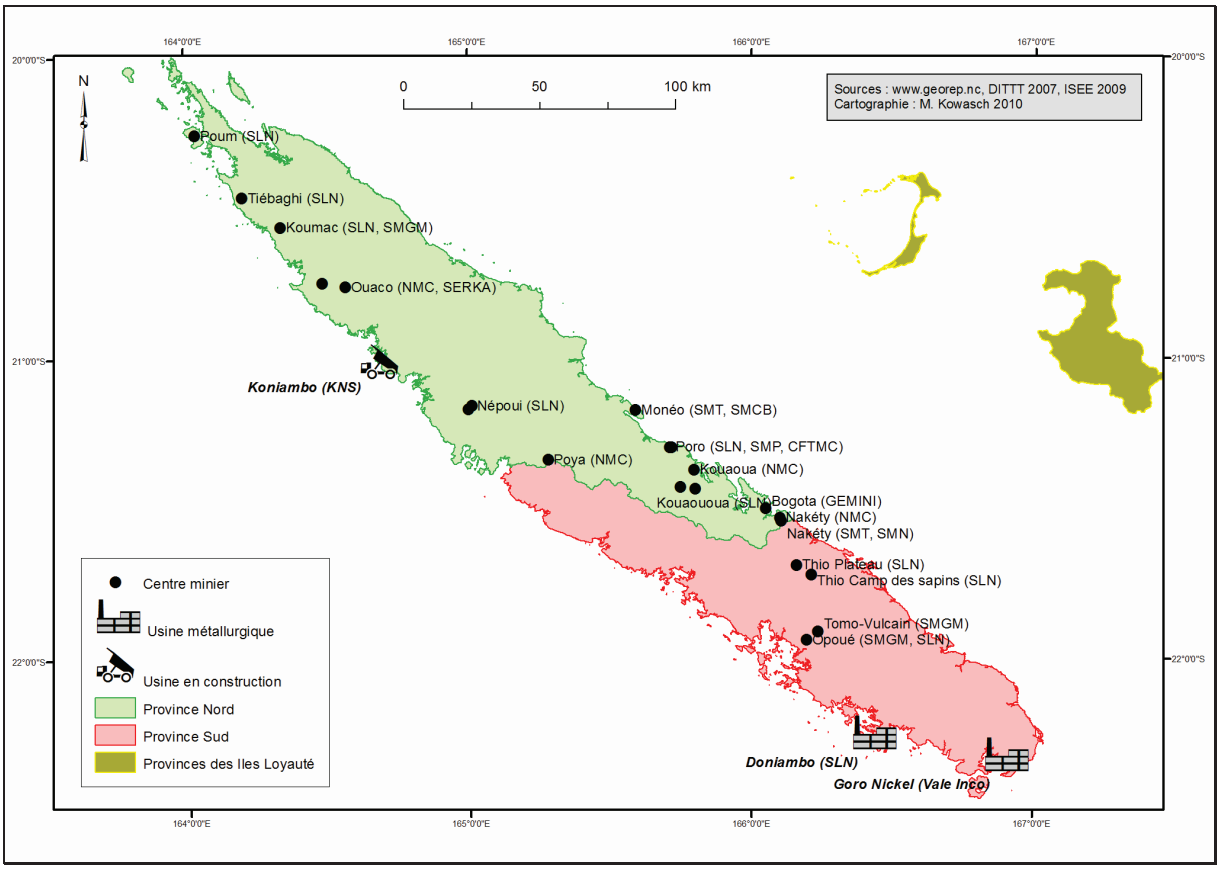

La SMSP, une filiale de la SOFINOR, exploite les centres miniers de Ouaco (Kaala-Gomen) et de Poya sur la côte Ouest et ceux de Nakéty (Canala) et de Kouaoua sur la côte Est de la Grande-Terre. La société exploite garniérites et/ou latérites destinées à l'exportation vers l'Australie (QNi), le Japon (Sumitono, Nippon Yakin) et l'Ukraine (Razno Import). Depuis 1995, elle est devenue le premier exportateur de minerai de la Calédonie, car la SLN qui produit plus de 50% du minerai calédonien traite la majorité de sa production dans son usine à Doniambo. Tous les centres exploités par la SMSP se situent en Province Nord, la société y a produit 1,4 millions de tonnes humides de minerai en 2008. Au même moment, la SMSP diminuait ses livraisons vers ses clients en faveur de l'alimentation progressive de l'usine

[11] La SLN en tant que métallurgiste sera présentée plus tard sous la rubrique « Les acteurs de la métallurgie en Nouvelle-Calédonie ».

pyrométallurgique créée en partenariat avec le groupe coréen de Posco à Gwangyang en Corée du Sud. La SMT exploite, par ses filiales de la Société des Mines de Cap Bocage (SMCB) et la Société des Mines de Nakéty (SMN), les centres de Monéo (Houaïlou) et de Nakéty (Canala) sur la côte est en Province Nord. La SMGM exploite le centre Vulcain situé dans la vallée de la Tontouta sur la côte ouest en Province Sud. GEMINI exploite la presqu'île de Bogota (Canala) sur la côte est en Province Nord, pour son compte et celui de la SMT.
En 2008, la SLN employait sur ces effectifs propres 905 personnes (+4,4% par rapport à 2007), les autres mineurs employant pour leur part 690 personnes. En intégrant la sous-traitance, le nombre d'employés en 2008 s'élève au total à 1.998 personnes (-0,7% par rapport à 2007). (IEOM 2009, p. 104) Une fois que les usines de Vale Inco et de Koniambo seront en service, le nombre d'employés augmentera significativement, non seulement dans la métallurgie mais également sur mines.

1.2.1.3. Les acteurs de la métallurgie en Nouvelle-Calédonie

En Nouvelle-Calédonie, les sociétés minières exploitent principalement des garniérites ; leur prédominance monte à environ 70% de l'exploitation totale. Une partie des garniérites est traitée à l'usine de Doniambo, une autre est exportée. Les latérites par contre qui sont moins riches en nickel que les garniérites sont entièrement envoyées à l'extérieur ; cette situation changera en 2010 avec la mise en service de l'usine de Vale Inco qui traitera les latérites avec un procédé hydro-métallurgique.

Jusqu'à 2008, la SLN était donc le seul acteur qui pouvait traiter du minerai sur place, car elle seule maintenait une usine métallurgique, celle de Doniambo à Nouméa. La part de la Nouvelle-Calédonie dans la production mondiale de nickel-métal reste minime, malgré ses réserves considérables. Dès lors, le souhait de traiter localement une plus grande partie du minerai brut s'explique. Les projets d'usine de Vale Inco et de SMSP/Xstrata pourront tripler la production annuelle de nickel-métal et inscrire la Nouvelle-Calédonie comme acteur majeur du marché mondial du nickel. La valorisation du nickel métal est évidemment plus lucrative que la vente du minerai brut, puisqu'il y a transformation de matière première. On constate que la fusion sur place permet de multiplier par quatre la valorisation de l'extraction, d'abaisser considérablement le coût du fret (55 kg de mattes au lieu d'une tonne de minerai brut) et de pouvoir traiter des minerais de moindre teneur (Angleviel 2005, p. 256). La capacité de Doniambo et le renchérissement du prix du transport du minerai vers l'Australie et surtout vers le Japon sont d'autres arguments pour un traitement sur place et la construction d'une seconde usine.

La Société Le Nickel (SLN), une filiale du groupe Eramet

Plus ancien opérateur minier calédonien, la SLN est également la plus ancienne société nickélifère au monde et l'entreprise la plus puissante de Nouvelle-Calédonie. Avec presque 2.500 employés sur mine et à son usine Doniambo, elle représente le plus grand employeur privé.

La SLN a été fondée en 1880 par la fusion des sociétés John Higginson (Nouvelle-Calédonie) et de Jules Garnier et Henry Marbeau (France). Alors que la société John Higginson avait construit une usine à la Pointe Chaleix à Nouméa, celle de Garnier et Marbeau a été installée à Septême dans les Bouches-du-Rhône dans le sud de la France. Les fondateurs avaient pour objectif avec leur fusion de supprimer toute concurrence en Europe et en Nouvelle-Calédonie en établissant une puissante société exploitant et transformant le nickel, appelé « Le Nickel ». Dès l'origine, on ne se contentait pas d'extraire le minerai, mais aussi de le transformer. Higginson, Marbeau et Garnier ont donc bâti une nouvelle usine à Thio en 1889. Elle a dû fermer en 1891 à cause de l'absence de personnel qualifié et après avoir produit 587 tonnes de mattes à 50% de nickel.
Le traitement sur place était un enjeu majeur, car la plus grande partie de la valeur ajoutée étant liée au traitement de la matière première. La maison Ballande fonde la Société des Hauts Fourneaux de Nouméa qui ouvre une usine de traitement appelée « Doniambo » en 1910. La crise mondiale de 1929 met en difficulté tous les exploitants calédoniens et, après une période d'union entre Ballande et la SLN, l'usine « Doniambo » est vendue à la SLN en 1937.
Entre 1888 et 1974, la SLN est principalement détenue par la famille Rothschild, qui, grâce à sa puissance financière, permet à la société de surmonter les différentes crises de nickel, d'imposer un quasi-monopole en Nouvelle-Calédonie et de devenir un des tous premiers producteurs mondiaux de nickel-métal. Dans les années 1960 et au moment du « boom », la SLN s'efforce de maintenir son monopole métallurgique en s'opposant à toute tentative d'implantation d'une entreprise étrangère. A partir des années 1970, la SLN fait, comme l'ensemble de l'industrie minière, l'objet d'importantes restructurations économiques et financières. Après la faillite des intérêts privés du groupe Rothschildt au début des années 1980, la plus grande partie des actions de la société est cédée aux Pétroles d'Aquitaine. Puis, en 1985, la SLN devient une filiale d'un nouveau groupe, Eramet, qui associe l'Etat à des actionnaires français et étrangers. La société calédonienne retrouve progressivement une santé industrielle et financière dont témoignent les résultats récords des années 1988 et 1990.

Dans les années 1990, la SLN appartient à 90% à Eramet, les 10% restants étant détenus par la société japonaise Nisshin Steel. Depuis le 1 juillet 2000, les signataires de l'Accord de Nouméa ont procédé à la création de la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle (STCPI) afin de gérer les parts de la SLN (30%) et d'Eramet (5,14%) attribuées par l'État à la collectivité de la Nouvelle-Calédonie. Avec la création de la STCPI, la composition des actionnaires change donc. Eramet et la société Nisshin Steel détiennent respectivement 60% et 10% du capital de la SLN ; la STCPI, qui représente les intérêts des trois Provinces détient les 30% restant. Mais la STCPI détient aussi 5,14% d'Eramet ; au total, la STCPI arrive alors à environ 51% du capital de la SLN. Suite à sa fusion avec le groupe Sima en 1999, les actions d'Eramet sont détenues à 30% par l'Etat français, via la Cogema devenue Areva. Sima contrôle désormais 38% des actions d'Eramet. Cette fusion a fait du groupe Eramet le premier producteur mondial d'aciers spéciaux d'alliages au nickel. En novembre 2006, les trois provinces calédoniennes décident de porter leurs parts de 30% à 34% dans le capital de la SLN. L'augmentation des parts se traduira par le versement de dividendes plus conséquents. Tandis que la Province Sud est actionnaire à 50% (Promosud), les Provinces Nord et Îles Loyauté possèdent respectivement 25% (Nordil). Les dividendes

par contre sont versés aux provinces à hauteur de 50% à la Province Nord, 25% pour le Sud et 25% pour les Îles, par suite de la volonté politique affichée de « rééquilibrage » du territoire. [12] Sur le plan juridique, les ressources minières dépendent désormais en premier lieu des provinces ; et ces dernières sont directement impliquées dans les projets de la SLN. Il y a cependant des voix qui disent que cette participation reste largement insuffisante. Pourtant, depuis ces changements, le capital de la SLN est détenu à 56% par Eramet, à 34% par la STCPI et à 10% par Nisshin Steel.

Dans son usine de Doniambo, la SLN utilise une technologie classique en pyrométallurgie appliquée au nickel. Elle produit directement des ferronickels, matériau de charge destiné aux aciéristes producteurs d'inox. A part Doniambo, la SLN entretient une petite unité de traitement permettant un enrichissement du minerai à Népoui d'où le minerai est envoyé en Australie ou à Doniambo.

La SLN exporte ses produits affinés vers plus de 10 pays, dont les destinations les plus importantes sont Taïwan, le Japon, la France métropole, l'Espagne et la Corée du Sud ; en parallèle, le minerai de nickel est envoyé vers le Japon et l'Australie. Ces destinations d'exportation démontrent la vocation mondiale du nickel calédonien.

Son entreprise mère, Eramet, entretient à Sandouville près du Havre en France une raffinerie qui produit du nickel-métal, des chlorures de nickel et valorise le cobalt à partir de la matte produite à Doniambo. Les mattes de Doniambo y sont raffinées afin d'obtenir du nickel-métal de grande pureté (à 99,99%). Le secteur nickel a contribué à 30% au chiffre d'affaires du groupe Eramet en 2004. Pour ce qui est le nickel, Eramet n'est présent qu'en Nouvelle-Calédonie.

S'agissant des investissements de la SLN, les travaux de modernisation de l'usine de Doniambo en 2005 vont porter la production de métal de 68.000 tonnes de métal à 75.000 tonnes. Mais, compte tenu de la crise économique mondiale, la production de 2007 s'élève à seulement 51.031 tonnes de nickel-métal. Le projet d'expansion à 75.000 tonnes se base sur une augmentation de l'extraction sur le site minier de Tiébaghi, situé dans le Nord de la Grande-Terre. A Tiébaghi, le minerai sera soumis à un enrichissement dans une nouvelle laverie, construite à cet effet, avant d'être transporté en bord de mer et convoyé sur les mineraliers. Ce chantier s'est terminé en 2008, et la mine de Tiébaghi est ainsi devenu la première source d'approvisionnement de l'usine de Doniambo.

Dans le cadre d'une politique de développement durable, la SLN annonce en août 2008 un investissement de 70 à 80 milliards de CFP (586,6 à 670,4 millions d'euros) dans un projet « Doniambo propre ». Ce projet comporte quatre axes : une nouvelle centrale électrique aux normes européennes, une amélioration des émissions de fumées et de poussières, une amélioration des conditions de travail ainsi qu' « une main tendue vers la ville ». Les études de construction d'une nouvelle centrale d'énergie, pour remplacer la centrale actuelle au fuel, ont été lancées. La première tranche de la centrale devrait être mise en service courant 2012. Compte tenu du prix élevé du fuel, la nouvelle installation sera une centrale thermique à charbon. On a choisi le charbon, car le gaz est certes plus propre, mais aussi plus cher et

[12] La STCPI est composée de Promosud, qui détient 50% des parts, et de Nordil, qui détient le reste des parts et qui associe la province des Iles (à travers la Sodil qui détient 25% des parts) et la Province Nord (dont la holding financière, la SOFINOR, détient également 25% des parts).

dangereux à transporter et stocker. Les énergies renouvelables de son côté sont par définition irrégulières. Personne ne veut le nucléaire en Nouvelle-Calédonie, en outre la puissance minimum d'une centrale nucléaire est bien trop élevée pour les besoins de la SLN. Et en ce qui concerne l'hydroélectricité, il n'y a plus de cours d'eau assez grand permettant un nouveau barrage. Cependant, la construction d'une nouvelle centrale alimentée par le charbon semble contrarier le projet « Doniambo propre ».

Enfin, la SLN souligne que son avenir consiste en un projet d'hydrométallurgie. La société mère Eramet travaille depuis 1971 sur un nouveau procédé de traitement. Après une longue pause, les ingénieurs ont repris les recherches en laboratoire, dans le centre de recherche du groupe à Trappes (France). L'objectif est de traiter les latérites de faible teneur en Nouvelle-Calédonie, mais aussi à Weda Bay en Indonésie où Eramet envisage de développer une usine hydrométallurgique dans les prochaines années. A Prony dans le Sud de la Nouvelle-Calédonie, la SLN souhaite produire 60.000 tonnes de nickel-métal avec son nouveau procédé hydrométallurgique (*Les Infos*, 22 août 2008, p. 1). Cette usine pourrait être mise en service d'ici 10 à 15 ans (donc entre 2019 et 2024).

En résumé, il faut souligner l'importance « emblématique » de la SLN pour la Nouvelle-Calédonie. De l'autre côté, elle a été également au centre de nombreuses controverses. Pendant des années et malgré de maintes demandes, elle a refusé de construire une usine de traitement du nickel dans le Nord de la Grande Terre. Elle a justifié son refus avec la présence de l'usine de Doniambo à Nouméa. Ce refus a été mal vécu par les populations du Nord, notamment par les Kanak. La SLN a mal géré sa position de monopole sur le territoire. Avec l'arrivée d'autres acteurs métallurgiques en Nouvelle-Calédonie, elle commence à prendre conscience de sa position stratégique dans l'économie calédonienne.

Vale Inco (Brésil) – et – Vale Inco Nouvelle-Calédonie

L'ex-Companhia Vale do Rio Doce (CVRD) est la deuxième compagnie minière (aux activités diversifiées) au monde. Elle a été fondée en 1942 et son siège social est à Rio de Janeiro (Brésil). En sept ans, la société minière brésilienne, a déjà absorbé 14 sociétés, dont les Canadiens d'International Nickel Compagny (Inco), en octobre 2006. Inco a été créé en 1902 à la suite de la fusion de sept compagnies minières. L'une des sept compagnies était la Société Minière Calédonienne. Depuis, la société canadienne s'est toujours intéressée à la Nouvelle-Calédonie. En 2002, elle commence ses travaux de construction pour la future usine du Sud.
Jusqu'à décembre 2006, Inco semble se lancer dans une conquête du leadership des producteurs de nickel, au moyen d'augmentations de ses capacités en Nouvelle-Calédonie et en Indonésie. En octobre 2005, Inco lance ainsi une offre publique d'achat amicale en vue de faire l'acquisition d'un autre groupe canadien, Falconbridge. Le regroupement d'Inco et de Falconbridge aurait été le plus grand producteur de nickel au monde. Mais au lieu d'acheter Falconbridge, Inco lui-même se voit au cours de l'année 2006 faire l'objet d'une OPA amicale ; l'entreprise américaine Phelps Dodge et le géant brésilien CVRD se sont montrés intéressés. En octobre 2006, ce sont les Brésiliens de CVRD qui prennent finalement le contrôle sur Inco.

La société Goro Nickel (depuis le 19 décembre 2008 appelé « Vale Inco Nouvelle-Calédonie ») a été créé par le groupe canadien Inco afin de réaliser son projet dans le sud de la Nouvelle-Calédonie, en partenariat avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Inco détenait 85% du capital de la nouvelle société, le BRGM en conservait 15%. Par la suite, Goro Nickel a vu son actionnariat évoluer. D'abord, Inco a acheté les parts du BRGM, puis, en 2005, les entreprises japonaises Sumitomo et Mitsui sont entrées en jeu. Pour la somme de 150 millions de dollars US (109,2 millions d'euros), elles ont acquis 21% du capital de Goro Nickel. Enfin, il y a eu l'immixtion de la Nouvelle-Calédonie dans le capital de Goro Nickel par l'intermédiaire de la Société de Participation Minière du Sud Calédonien (SPMSC). La SPMSC, détenue à 50% par la Province Sud, à 25% par la Province Nord et à 25% par la Province des Îles, conserve aujourd'hui 10% du capital. L'achat de ses parts, d'un investissement de 63,7 millions d'euros, sera financé par les dividendes qui commenceront à être réservées aux actionnaires par Goro Nickel à partir du moment où l'entreprise aura au moins atteint 80% de sa capacité de production. Cette société permet aux Provinces d'être présentes dans le capital de Goro Nickel et d'avoir une certaine influence.
Vale Inco lui même détient aujourd'hui 69% du capital du projet Goro Nickel ; Sumitomo et Mitsui conservent 21%. La société brésilienne apporte au projet la technologie par son procédé hydrométallurgique, les concessions minières et son expertise dans l'organisation. Les deux entreprises japonaises fournissent leur soutien technique et financier. Elles ont aussi l'obligation d'acheter une part de la production de l'usine Goro Nickel, quelles que soient les conditions du marché.[13]

La Société Minière du Sud Pacifique (SMSP)

La Société Minière du Sud Pacifique (SMSP) est un acteur incontournable dans l'exploitation du nickel en Nouvelle-Calédonie, car elle constitue, entre outre, le « bras armé » de la Province Nord. Elle possède une valeur symbolique forte pour le mouvement indépendantiste kanak. Il serait illusoire de chercher à installer une nouvelle usine dans le Nord sans une étroite concertation avec les autorités locales. Dans ce cadre, la SMSP joue un rôle clé.
La SMSP est une filiale à hauteur de 87% de la société mixte de développement de la Province Nord, la SOFINOR (« Société de financement et d'investissement de la Province Nord »), elle-même détenue de 75% par la Province Nord et de 25% par l'ICAP (« Institut calédonien de participation »).

En prenant l'initiative de construire la future usine du Nord, la SMSP a cherché un partenaire qui puisse lui apporter son expertise et un co-financement. Elle a finalement trouvé la société canadienne Falconbridge comme partenaire industriel, auparavant troisième producteur du nickel au monde. Comme Falconbridge a fait objet d'une OPA en 2006, le nouveau partenaire de la SMSP est désormais le groupe minier suisse de Xstrata.[14]
L'objectif primordial de la SMSP est de sortir du rôle exclusif de « mineur » pour devenir un « métallurgiste ». Mais ce n'est pas avec la construction de la future usine du Nord, elle

[13] La génèse de l'usine du Sud, du projet Goro Nickel, est décrite dans la deuxième partie du présent travail.
[14] L'histoire de la SMSP et la génèse de l'usine du Nord, du projet Koniambo, seront décrites dans la deuxième partie du présent travail.

atteint son objectif ; elle a franchi cette étape majeure bien plutôt (reformuler la phrase : on perd le fil). Fin août 2008, elle met en activité, en partenariat avec le groupe coréen Posco, un four à Gwanyang, en Corée du Sud. L'opérateur de la nouvelle usine sera la SNNC (Société du nickel de Nouvelle-Calédonie et de Corée), constituée par la SMSP (51%) et Posco (49%). Les deux partenaires ont par ailleurs créé une deuxième co-entreprise : la Nickel Mining Company (NMC), qui détient désormais tous les titres miniers de la SMSP hors ceux de Koniambo.

Suite à l'allumage du four en août 2008, l'usine de Gwangyang de Posco et de la SMSP entame une lente montée en puissance qui devrait prendre entre six mois et un an avant d'atteindre la capacité de production optimale de 30.000 tonnes par an. Tandis que Posco boucle en majorité l'investissement pour l'usine qui avoisine les 35 milliards de CFP (293,3 millions d'euros), la SMSP apporte en contrepartie ses gisements. Le groupe minier calédonien fait désormais parti des 10 plus grands investissements directs français réalisés en Corée du Sud. (Les Nouvelles Calédoniennes, 26 août 2008, p. 4). Dans un interview, André Dang, le PDG de la SMSP, exprime sa joie d'avoir franchi le cap de la métallurgie : « Il nous aura fallu procéder étape par étape, de la sous-traitance à la mine, de la mine à la métallurgie. Aujourd'hui, l'objectif est atteint. C'est donc, vous vous en doutez bien, avec une immense fierté que nous entrons dans le monde de la métallurgie. » (Les Nouvelles Calédoniennes, 28 août 2008, p. 8). Fin juin 2008, la première livraison a quitté la Nouvelle-Calédonie pour la Corée du Sud : trois minéraliers avec 150.000 tonnes de minerai dans leurs cales ont quitté le site de bord de mer de la SMSP à Téoudié (Kaala-Gomen) afin d'alimenter la nouvelle usine à Gwangyang. Le minerai provient du centre historique de la SMSP, celui de Ouaco, anciennement mine Lafleur.
Le défi principal de la NMC dans les prochaines années sera en effet de préparer des livraisons répondant aux besoins de la SNNC pour alimenter son four. La mine de Ouaco est censée fournir la moitié de l'approvisionnement de l'usine, soit 900.000 tonnes humides de minerai par an. La mine de Poya de son côté livrera 25% des exportations à destination de la Corée, Nakety et Kouaoua sur la côte est devraient fournir 12,5% chacun. La mise en service de l'usine Gwangyang comporte un atout important pour la SMSP : elle conférera au groupe calédonien des revenus, notamment pour financer sa part dans la construction de l'usine du Nord.

Xstrata

La société minière Xstrata est basée à Zoug, en Suisse ; elle est cotée à la Bourse de Londres et à celle de Zürich. Les entreprises de Xstrata occupent une place importante dans les marchés du cuivre, du charbon, du cokéfiable, du charbon thermique, du ferrochrome, du nickel, du vanadium et du zinc. De plus, elle exploite à une moindre échelle de l'or, du cobalt, du plomb et de l'argent. Le 21 août 2006, Xstrata prend le contrôle de 99,9% des actions ordinaires alors en circulation du groupe canadien Falconbridge pour centrer sa production sur deux métaux principaux, le nickel et le cuivre ; au moment de l'OPA, il est le troisième producteur de nickel dans le monde. Le 1er novembre 2006, Xstrata annonce avoir récupéré l'ensemble des actions ordinaires en circulation de Falconbridge encore en circulation dans le marché boursier (*Mines* 11/2006, p. 8).

Suite à l'OPA sur Falconbridge, Xstrata crée une entreprise autonome, en conformité avec sa stratégie de gestion décentralisée, dénommée Xstrata Nickel, dont le siège mondial est situé à Toronto. Cela est aussi un signe de confiance envoyé aux responsables de Falconbridge, car Toronto était le siège principal de la société Falconbridge. Il faut préciser que Xstrata n'était jusqu'à présent pas impliqué dans le marché du nickel. La société met donc une main sur un nouveau marché qui lui garantit une nouvelle perspective et une diversification de sa production.

La société mère Xstrata PLC est un groupe minier qui mérite d'être analysé plus en profondeur. Le plus important actionnaire de Xstrata est Glencore International AG avec 35% du total des actions. Glencore est le groupe minier suisse qui pèse le plus lourd et qui a réalisé en 2008 un bénéfice net de 3,2 milliards d'euros (*Die ZEIT* , 1 octobre 2009, p. 28). Glencore possède des mines sur les cinq continents ; le groupe est un actionnaire stratégique dans plusieures sociétés minières, comme par exemple dans Xstrata, dans le groupe australien Minara ou dans Katanga Mining, l'exploitant des mines de cuivre et de cobalt au Congo. Le chef d'un commerçant de matières premières concurrent de Glencore explique : « *C'est une pieuvre énorme. Glencore fait tout : production, financement, commerce, transport.* » (*Die ZEIT*, 1 octobre 2009, p. 28). Copropriétaire des immenses mines de charbon du Cerrejon en Colombie qui figurent parmi les plus grandes mines à ciel ouvert du monde, Glencore est accusée d'être indirectement responsable de l'expulsion de villageois et de violations des droits de l'homme (*Mines* 11/2006, p. 16). Glencore a acheté du pétrole au Lyban, a fait du commerce avec le régime révolutionnaire de l'Iran ainsi qu'avec le regime d'apartheid en Afrique du Sud.

En 2007, Xstrata Nickel est le quatrième producteur de nickel en importance au monde, avec une production annuelle de plus de 116.000 tonnes de nickel-métal affiné provenant de ses opérations pleinement intégrées. Xstrata Nickel emploie environ 6.500 personnes dans ses installations réparties dans 10 pays.

Tableau 1 : La production annuelle de minerai et de métal de Xstrata Nickel dans le monde

Usine	**Capacité de production optimale par an**					
	Minerais	Métaux				
		Nickel	Ferro-nickels	Matte de nickel et cuivre	Cuivre	Cobalt
Cosmos	200.000	14.000				
Sinclair	300.000	6.000				
Montcalm	875.000	11.000				
Sudbury	3 M.			130.000		
Raglan	1,1 M.	26.000				
Falcondo	4 M.		28.500			
Nikkelverk		86.000			39.000	5.200

Source : Xstrata Plc. 2008, p. 61

En juin 2009, Xstrata annonce que les activités à Montcalm sont suspendues pour une période indéterminée. L'usine de Nikkelverk en Norvège avec une capacité maximale de 86.000 tonnes de nickel-métal a même envisagé une augmentation progressive jusqu'à 110.000 tonnes d'ici 2011. Les ferro-nickels de Xstrata sont entièrement produits en République Dominicaine à l'usine de Falcondo (Xstrata Plc 2008, p. 48). Dans la région de Loma

Miranda, on a effectué des forages qui permettent dans un proche avenir d'augmenter la production annuelle en nickel-métal (actuellement 28.500 tonnes par an) et de prolonger la vie minière à Falcondo. Xstrata Nickel Australasia (XNA) est un nouveau service qui a été créé le 31 janvier 2008. La capacité de production optimale devrait atteindre 31.000 tonnes par an en 2012. Les ressources sont évaluées à un total de 1,21 million de tonnes de minerai avec une teneur en nickel de 2,77% (Xstrata Plc. 2008, p.46-48). A Perth a été construite l'usine de « Cosmos » qui produira du sulfure de nickel. Au Canada, l'usine métallurgique de Sudbury a produit 64.906 tonnes de nickel-métal en 2008. Les mines de Sudbury approchent cependant de leur fin. La teneur en nickel dans le minerai a baissé de 1,06% à 0,96% en 2007. Cette baisse de la teneur en nickel a eu des répercussions sur la production métallurgique. Une raison de plus pour le groupe Xstrata de faire avancer son projet calédonien. Mais Xstrata a également découvert en 2001 de nouvelles ressources à 9 km au nord de l'usine de Sudbury ; ce projet a été appelé « Nickel South Rim ». Les ressources découvertes se trouvent cependant à une profondeur entre 1,1 à 1,7 km en dessous de la surface. La capacité de production optimale pour le projet South Rim sera de l'ordre de 7.400 tonnes de nickel-métal par an. Pour 2009, on avait envisagé une production de 60% de la capacité de production optimale.
En ce qui concerne l'exploitation minière à Raglan au Québec, la production y a déjà commencé en 1998. Mais Xstrata est en train de restructurer les opérations : la société vient de terminer les travaux pour une nouvelle base-vie[15] ainsi que pour la remise en état du wharf. 85-90% de la production viendra du sous-sol. Les minerais exploités à Raglan sont transportés à l'usine de Sudbury où ils sont raffinés. Outre le projet Nickel South Rim et celui de rénovation à Raglan, la société suisse a lancé trois autres projets : Kabanga en Tansanie, Araguaia au Brésil et Fraser Morgan au Canada. Le projet Koniambo est néanmoins le projet phare d'Xstrata Nickel. Dans la première moitié de l'année 2008, Xstrata Nickel a dépensé au total 771 millions de dollars US (566 millions d'euros). Parmi ces 771 millions, il y avait 341 millions (250 millions d'euros) [16] de dépenses pour le projet Koniambo (Xstrata 2008, p. 44), ce qui démontre l'importance de la future usine du Nord dans la stratégie du groupe suisse (www.xstrata.com).

Koniambo Nickel SAS (KNS)

Koniambo Nickel SAS est la nouvelle société créée en 2006 par la SMSP et Falconbridge NC SAS (aujourd'hui Xstrata Nickel) en charge de la gestion de l'usine du Nord. Tandis que la SMSP détient 51% des actions de KNS, les Suisses de Xstrata Nickel en possèdent 49%.
L'équipe de KNS se concentre sur deux endroits de travail : Koné, la capitale de la Province Nord en Nouvelle-Calédonie et Kuala Lumpur en Malaisie. La mise en service de la future usine métallurgique qui aura une capacité de production optimale de 60.000 tonnes de nickel-métal par an est prévue pour 2012.

[15] Logements sur le site minier pour les employés.
[16] Selon le cours d'échange du 12 février 2010.

1.2.2. Les activités économiques en périphérie du système nickel

1.2.2.1. L'état des activités agricoles et halieutiques squelletiques

1.2.2.1.1. L'agriculture

La Nouvelle-Calédonie a une densité de population faible (13 habitants/km^2 au recensement de 2009). En Grande-Terre, la masse des montagnes et des plateaux est prédominante. La superficie agricole utilisée (SAU) ne représente par conséquent que 10% de la superficie totale. Elle a régressé d'environ un tiers dans les années 1980 et 1990, pour se stabiliser aux alentours de 210.000 ha, dont 95% en pâturages. En termes de construction du PIB, la valeur ajoutée tirée de l'agriculture s'élève à 2% en 2008. Si, en valeur ajoutée, les activités agricoles sont devenues marginales, elles peuvent jouer localement un rôle important.
En 2008, 2.229 salariés ont été employés dans le secteur agricole (soit 2,7% des emplois salariés de l'archipel). Ce secteur d'activité est relativement plus influent sur la vie économique des Provinces Nord et Iles Loyauté que dans la Province Sud. Il faut cependant noter que la population employée dans l'agriculture est difficile à évaluer, car une partie considérable de la population kanak pratique les cultures vivrières comme activité principale ou complémentaire à titre familial et non salarial. Pendant longtemps, l'agriculture et l'élevage ont associé l'horticulture vivrière des Kanak sur les terres coutumières et un élevage extensif de colons européens mené dans de vastes ranchs dotés d'infrastructures médiocres. L'absence de formation agricole initiale ou professionnelle, l'instabilité des régimes fonciers, la faiblesse du marché intérieur ainsi que les difficultés à exporter les produits agricoles n'ont pas facilité l'augmentation la productivité de ce secteur. Au cours des vingt dernières années, l'agriculture et l'elevage se sont cependant progressivement professionnalisés.

Figure 14 : La production agricole finale en valeur (millions d'euros) en 2008 par secteur agricole

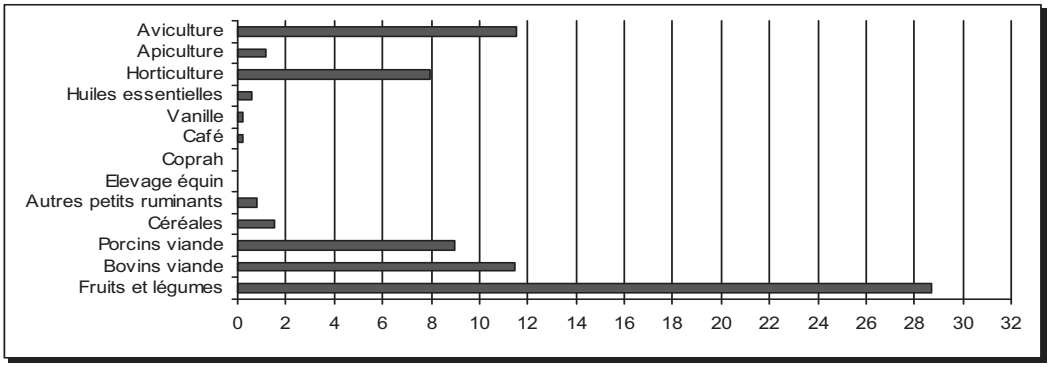

Source : IEOM 2009, p. 77[17]

La production agricole finale par secteur montre que la production de « légumes et de fruits » est la filière la plus rémunératrice pour la Nouvelle-Calédonie. Derrière cette filière, la production de viande bovine et l'aviculture semblent être les plus rentables.

[17] Chiffres provisoires

La Nouvelle-Calédonie n'est pas autosuffisante dans la plupart des filières animales, restant donc très dépendante des importations. La couverture de la demande en viande bovine était de 69% en 2008 et de 84% en viande porcine. Les importations de viande bovine et ovine ont fortement augmenté en 2008. Seules les importations de volailles reculent, représentant tout de même 8.367 tonnes en 2008 (IEOM 2009, p. 78). Les exploitants agricoles ont produit 3.140 tonnes de viande bovine, 2.364 tonnes de viande porcine, 7,8 tonnes de viande ovine, 908 tonnes de volailles et 186 tonnes de cervidés en 2008 (ISEE 2008, p. 35). C'est sur la côte Ouest où se concentrent les grandes stations d'élevage.
Compte tenu de l'insuffisance de la production locale par rapport à une demande croissante, il y a de la marge pour des investissements. En ce qui concerne la production de cervidés, il est à noter que le gouvernement calédonien souhaite réguler les populations de cerfs sauvages par l'abattage de 80.000 à 100.000 cerfs par an et créer une filière qui permettra d'exporter ces viandes. La croissance de cette filière avec 4.874 têtes abattues en 2008 devrait alors continuer démontrant un nouveau dynamisme des éleveurs. Le cerf *rusa* a été introduit en Nouvelle-Calédonie en 1870, de l'île indonésienne de Java. Concernant les exportations, seule une soixantaine de tonnes de cervidés a été vendue à l'extérieur en 2008, principalement sur le marché français.

Les principales productions marchandes fruitières en 2008 ont été les bananes dessert, les oranges et les pastèques. Les principales productions légumières commercialisées ont été les squashs, les pommes de terre et les salades. La production marchande de racines et de tubercules tropicaux (igname, taro, manioc, patate douce, etc.) reste bien en dessous de la réalité dans la mesure où de grandes quantités transitent en dehors des circuits observés. Beaucoup de tubercules servent ainsi à l'autosuffisance ou sont commercialisées sur les marchés de tribu (IEOM 2009, p. 78-79). Les exportations de légumes sont composées à 98% de squashs (2.500 tonnes en moyenne par an). Les importations légumières ont pour leur part été multipliées par 2,5 par rapport à 2007. Quant aux fruits, la Nouvelle-Calédonie a importé 4.328 tonnes de fruits en 2008, notamment des fruits venant de pays « tempérés ». Les exportations de fruits se limitent à celle des oranges pour Tahiti (95 tonnes en 2008). Parmi les autres productions végétales, la culture du café a une histoire particulière (2100 t en 1940 ; 1000 t en 1960 ; 33 t en 2008) (ISEE 2009, p. 36). Les tentatives de réanimation de la caféiculture ont été nombreuses dans les 40 dernières années, mais les succès sont toujours compromis par des difficultés agronomiques et surtout par la concurrence du travail salarial sur les sites miniers. La production de café est assurée ponctuellement sur la côte Est et dans les vallées du Sud, avec des variétés haut de gamme et une cueillette mécanisée. Cela n'a pas empêché l'importation de 1.155 tonnes de café en 2008 (soit environ 90% de la consommation locale de ce produit).

La production céréalière ne concerne que le maïs ; la Nouvelle-Calédonie est donc obligée d'importer du blé, du riz, mais également du maïs : 41.759 tonnes de céréales au total, en 2008 (dont 26.743 tonnes de blé, 11.156 de riz et 1.597 tonnes de maïs) (ISEE 2009, p. 36). Comme oléagineux, la Nouvelle-Calédonie produit du coprah : il est soutenu par de nombreux plans publics. En 2008, 122 tonnes ont été produites (contre 800 t en 1970), exclusivement sur l'île d'Ouvéa. Le coprah est utilisé sous forme d'huile pour la fabrication de savon et de carburant pour l'usine de dessalement de l'eau de mer.

En résumé, on peut dire que malgré maints efforts, le taux de couverture reste faible au regard des possibilités d'agriculture (fertilité des sols, climat, espace). Hormis le grand élevage de bovins, il y un fort décalage entre le domaine exploitable et le niveau de production. L'agriculture est peu significative au plan économique. Elle représente tout au plus une rente sociale essentiellement pour les Kanak vivant en tribus.

1.2.2.1.2. La pêche et l'aquaculture

Le lagon calédonien et la vaste zone économique exclusive (ZEE), estimée à 1,74 million de km2, offrent à la pêche d'importantes ressources. La pêche commerciale représente l'activité économique la plus porteuse après l'industrie minière : En 2008, la Nouvelle-Calédonie a exporté 2.326 tonnes de produits de la mer, pour un montant total de 2,36 milliards de CFP (19,8 millions d'euros) (ISEE 2009, p. 37). L'industrie de la crevette représente à elle seule 1% des exportations (en valeur). Cependant, la pêche commerciale et l'aquaculture sont certes des activités économiques porteuses, mais pour l'instant, elles sont assez peu développées.
Il faut distinguer la pêche professionnelle (hauturière ou lagonaire) de la pêche d'autoconsommation familiale des ruraux et de la pêche de loisir des urbains essentiellement côtière. La pêche côtière, effectuée à l'extérieur du lagon jusqu'à 12 miles au-delà du récif (limite des eaux territoriales), porte à la fois sur la prise de poissons établis sur le tombant récifal et sur des poissons de haute mer (thonidés, les espadons et les marlins hors du récif, les thazards dans les passes). Dans le lagon, l'activité halieutique porte principalement sur les poissons de roche et d'herbiers, accessoirement sur la cueillette des trocas et des holothuries (aussi appelés localement « bêches de mer » dont les communautés chinoises sont friandes, une fois séchées). Sur le plan économique, la pêche hauturière est le tonnage le plus important ; elle porte essentiellement sur les thonidés (thon blanc, thon jaune et thon obèse) et quelques espèces associées. Il faut distinguer trois débouchés : l'exportation de produits frais par avion au Japon, marché le plus rentable ; l'exportation de produits congelés vers les conserveries du Pacifique Sud, la vente directe locale en super- et hypermarchés.

Les exportations concernent principalement les thonidés, les coquilles de trocas et les bêches de mer. Les exportations de thonidés (frais et congelés) ont été portées, en 2009, sur 947 tonnes. Le Japon représente en effet l'une des principales destinations d'exportation en achetant plus de la moitié des exportations de thon calédonien (52,6% en 2009). Quant aux exportations de coquilles de trocas, elles ont été portées sur 277 tonnes de coquilles pour une valeur de 1,1 million d'euros en 2009 ; elles ont augmenté de 40% en valeur entre 2008 et 2009. Quant aux exportations de bêches, elles sont en recul entre 2008 et 2009 (de 34,6% en valeur). En 2008, les exportations de bêche de mer ont tout de même apporté 3,2 millions d'euros (52% des exportations totales en valeur de produits de mer).

Plusieurs difficultés interviennent dans le développement du secteur de la pêche professionnelle : Le poids des investissements pour la flotte, la dispersion de la ressource halieutique, le manque de personnel qualifié malgré un effort important de formation aux métiers de la mer ainsi que le phénomène de basculement de la climatologie du bassin Pacifique dit phénomène d'El Niño.
En ce qui concerne le manque de main d'œuvre, les Nouvelles Calédoniennes du 20 février 2007 ont ainsi constaté (p. 7) : « *La pêche hauturière calédonienne enregistre un déficit*

chronique de marins, malgré un bon nombre de formations délivrées par l'Ecole des métiers de la mer (EMM) à Nouméa ». De 1990 à 2006, l'EMM a formé pour le secteur de la pêche hauturière, 267 matelos, 42 patrons et 54 mécaniciens. Mais selon les statistiques du service des pêches et de la marine marchande, seulement 130 pêcheurs hauturiers ont embarqué en 2006, matelos, patrons et mécaniciens confondus. Il y a donc une « évaporation » énorme des compétences. C'est-à-dire que certains ont préféré renoncer, surtout devant la maigreur de leur rémunération, après avoir effectué quelques campagnes de pêche.
Pour que des navires étrangers puissent pêcher dans la ZEE (Zone économique exclusive) de la Nouvelle-Calédonie, il faut signer un « accord de pêche » qui doit être renouvelé chaque année. L'accord doit prévoir des contreparties offertes par le pays autorisé, comme par exemple une assistance technique aux pêcheurs calédoniens. Le Japon a signé des accords de pêche (1991-1997, puis mars 2000-février 2001) avec la Nouvelle-Calédonie, mais les difficultés récurrentes de renouvellement conduisent à de longues périodes d'interruption. Sinon, un accord-cadre de pêche avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée est entré en vigueur en octobre 2002, afin d'attirer dans le Pacifique occidental des armements métropolitains.

Le secteur de l'aquaculture repose essentiellement sur la filière « crevette ». La crevette développée en Nouvelle-Calédonie est une espèce d'origine mexicaine, Penaeus stylirostris. Elle a été sélectionnée en raison de son adaptation au climat calédonien. La première ferme d'élevage de crevettes a vu le jour en 1978. Depuis 1995, la filière constitue la seconde activité exportatrice de Nouvelle-Calédonie (1,6 milliard de CFP/ 13,4 millions d'euros à l'export en 2008). La part de la Nouvelle-Calédonie dans les exportations mondiales de crevettes est cependant marginale (moins de 0,1%). Madagascar et le Brésil sont les principaux concurrents de la crevette calédonienne sur le marché distributeur « Carrefour » en France métropole, car leurs produits y sont référencés aux mêmes niveaux de qualité et à des prix inférieurs. Les cinq écloseries en activité en 2008 se situent alors sur la côte Ouest de la Nouvelle-Calédonie. Plusieurs risques interviennent dans ce secteur : les risques commerciaux sur les marchés à forte fluctuation de l'offre et de la demande, les risques sanitaires, les risques systémiques liés à la forte intégration de la filière (transmissions de problèmes pathologiques ou économiques par exemple).

L'essentiel de la production est destinée à l'exportation (63% de la production totale en 2008), via deux opérateurs en charge du conditionnement et de la commercialisation. En 2008, le volume des exportations s'est élevé à 1.295 tonnes. Le volume et la valeur des exportations ont chuté en 2009 : 1.079 tonnes exportées avec une valeur de 11 millions d'euros (contre 1.295 tonnes avec une valeur de 13,3 millions d'euros en 2008). La crevette reste néanmoins le premier poste d'exportations de produits de la mer (avec 45,6% des quantités exportées en 2009) : les neufs dixièmes de la production se répartissent en parts pratiquement égales entre la France et le Japon (la variété haut de gamme « Obsiblue » est désormais présente dans les restaurants gastronomiques de Paris et de Tokyo).

L'élevage de crevettes joue un rôle important dans la politique du rééquilibrage du territoire, car l'essentiel des potentialités de développement de la production aquacole se situe en Province Nord. De plus, les emplois créés par ce secteur sont adaptés au niveau de

qualification et au mode de vie des populations rurales.[18] Le secteur de l'aquaculture s'est significativement développé dans le cadre de différentes aides dont il apparaît aujourd'hui quelque peu tributaire. En effet, le coût d'investissement à l'hectare est élevé en raison de l'augmentation globale des prix du terrassement et du génie civile, de la complexité d'aménager sites et de la prise en considération des questions environnementales. Ce dernier aspect est devenu de plus en plus urgent dans le contexte d'une meilleure protection des côtes face à des scénarios d'inondations observés en Asie du sud-ouest.

Tableau 2 : Exportations de produits de la mer en 2009 (pêche et aquaculture) et leur variations entre 2008 et 2009

Espèce	Quantité (en tonnes)	Valeur (en millions €)	Variation quantité	Variation valeur
Thonidés	947	3,6	+30,6%	+57%
Holothuries	48	2,1	-37,7%	-34,6%
Coquilles de trocas	277	1,1	+39,2%	+40%
Crevettes	1.079	11,0	-16,7%	-16,8%

Source : ISEE 2010

1.2.2.2. Les industries structurantes alliés naturels du système nickel

1.2.2.2.1. Approche globale de l'industrie

En 2008, l'ISEE recensait 2.350 entreprises ayant une activité industrielle, y compris la métallurgie du nickel (mais sans les industries extractives). Parmi elles, 1.684 sont des entreprises à statut « individuel » (personnes physiques) dont 95,5% ne comptent aucun salarié. Sur les 666 autres entreprises identifiés par un statut différent (SARL, sociétés commerciales, etc.), 262 sont aussi sans salarié. Au total, 80% des entreprises ne comporte qu'un chef, avec parfois une aide familiale.

Figure 15 : Nombre de salariés des entreprises industrielles au 31 décembre 2008

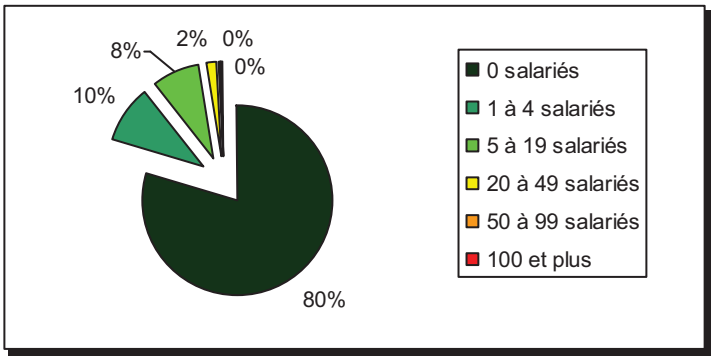

Source : IEOM 2009, p. 85

[18] Le déséquilibre de la Nouvelle-Calédonie et la politique du rééquilibrage sont des sujets dont on parlera plus tard dans le présent travail.

La Province Sud concentre toutes les entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 20 salariés, soit 2,6% des entreprises, grâce au Grand Nouméa. Au total, 86,6% des entreprises quel que soit leur nombre de salariés se trouvent en Province Sud en 2008, 9,2% en Province Nord et 4,2% en Province des Iles. L'essentiel des zones industrielles, dont la plus importante est celle de Ducos à Nouméa, est également situé en Province Sud.

Dans l'objectif de favoriser le développement des entreprises et des filières, les pouvoirs publics locaux ont élaboré des mesures de protection réglementaires. Ainsi, on souhaite rendre les produits locaux plus compétitifs et limiter l'importation de produits concurrents. Le soutien de la protection locale se traduit par des actions de protection tarifaire et de contingentement des importations mais aussi par des aides fiscales à l'investissement et à la transformation (IEOM 2009, p. 86) : La protection tarifaire et le contingentement est assurée par les taxes conjoncturelles[19], qui s'appliquent aux produits importés concurrents des produits fabriqués localement. A ces protections tarifaires s'ajoutent les mesures de commerce extérieur qui permettent d'assurer l'écoulement des produits locaux par la mise en œuvre soit de contingents (certaines quantités du produit sont autorisés à l'importation) soit de suspension totale (interdiction d'importer le produit).
L'aide à l'investissement concerne les biens d'équipement importés par les entreprises calédoniennes dans le cadre de leur objet statutaire. Il s'agit d'une exonération de la taxe générale à l'importation (TGI). L'aide fiscale à la transformation concerne pour sa part l'exonération de la TGI sur les matières premières et les emballages[20] importés par les entreprises spécialement agréées à cet effet, exerçant une activité relevant des secteurs de l'industrie et de l'artisanat de production de biens. En outre, les provinces, responsables de l'action économique, ont instauré des aides financières multiples pour les investissements et l'exploitation des entreprises (aides à l'emploi)[21]. Un ensemble d'avantages fiscaux destiné à favoriser les investissements ou la mobilisation de fonds au profit des industries calédoniennes est prévu dans la réglementation fiscale française et calédonienne.

1.2.2.2.2. L'artisanat et le BTP

L'artisanat occupe une place importante dans le secteur industriel. Au 31 décembre 2008, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) recensait 10.809 entreprises[22] artisanales pour 15.694 personnnes actives (10.379 chefs d'entreprises, 4846 compagnons salariés, 469 apprentis). La densité du réseau d'entreprises artisanales reste particulièrement élevée avec

---

[19] La Taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale (TCPPL) et la Taxe de soutien aux productions agricoles et agro-alimentaires (TSPA). Cette dernière alimente pour partie le budget de l'Etablissement de régulation des prix agricole (ERPA).

[20] La réglementation définit les matières premières comme « *des matériaux ou produits semi-ouvrés devant subir une ouvraison jugée suffisante par le Comité des productions locales et des produits finis INCOrporés à demeure dans le produit fabriqué localement* ». Les emballages sont définis comme « *les contenants destinés à assurer le conditionnement pour la vente des produits fabriqués localement y compris les produits employés dans la constitution des emballages pour la commercialisation de ces produits (bouchons, étiquettes, etc.)* ».

[21] Les mesures prises par la Province Nord seront analysées dans le chapitre sur l'aménagement de la zone VKP : un « deuxième projet Koniambo ».

[22] Un chef d'entreprise peut avoir plusieurs entreprises.

442 entreprises pour 10.000 habitants sur la base de la population estimée en 2008, soit près de trois fois de plus qu'en France. Cela provient du grand nombre d'entreprises individuelle ou familiale.
La Province Sud concentre 79% des entreprises artisanales. Avec respectivement 1.568 et 649 entreprises, les Provinces Nord et Iles Loyauté rassemblent seulement 15% et 6% des entreprises artisanales de Nouvelle-Calédonie. Selon la CMA, sur un total de 10.379 chefs d'entreprises en 2008, on dénombre seulement 2103 artisans qualifiés dont 126 possèdent le titre d'artisan et 7 celui de maître-artisan. Le taux de qualification se situe alors à 20,3%. Ce faible niveau de qualification de la part des chefs d'entreprises démontre un certain manque de formations en Nouvelle-Calédonie.

La construction représente l'une des activités principales des entreprises artisanales. En 2007, le secteur du bâtiement et des travaux publics (BTP) contribuait à hauteur de 9% au PIB calédonien. Au 31 décembre 2008, on recensait 6.603 entreprises et 1.045 employeurs dans ce secteur. Le secteur du BTP est favorable aux petites entités productives ; le grand nombre d'entreprises artisanales à une personne ou familiale le démontre. Ainsi, les entreprises du secteur BTP de moins de 10 salariés représentent 97,1% du nombre total, principalement sous forme d'entrepreneurs individuels (84,2% des entreprises du BTP) alors que seules 15 entreprises (0,2% du total) disposent d'effectifs supérieurs ou égaux à 50 salariés (IEOM 2009, p. 108). Le BTP est un secteur très utilisateur de main d'œuvre. Au 31 décembre 2008, 7.992 personnes (soit 9,9% de la population salariée de Nouvelle-Calédonie) travaillaient dans les 6.603 entreprises. En 2008, le secteur BTP a fait preuve de dynamisme, comme en témoigne la croissance de l'emploi, de l'encours des crédits ou encore des ventes de ciment. Les lotissements privés et résidentiels annoncés par les programmes immobiliers dans le Grand Nouméa confirment l'expansion de la construction pour les années à venir. La plus importante opération en Province Sud concerne « Dumbéa-sur-Mer » où environ 4.000 logements sur une surface de 420 ha seront crées sur dix ans.

Très lié aux financements publics et très sensible à la conjoncture économique, le BTP verrait sa situation améliorée par la réalisation des projets de nouvelles usines métallurgiques. Ainsi, la réalisation d'infrastructures liées à l'usine du Nord confirmera le développement industriel. Un projet d'aménagement des communes de Voh, Koné et Pouembout en Province Nord est lancé. Des lotissements de maisons individuelles, des écoles et autres équipements publics sont prévus pour répondre aux besoins d'une population qui devrait doubler lorsque l'usine du Nord sera en exploitation. Le projet d'usine Goro Nickel en Province Sud entraînera également un essor du secteur BTP, à un moindre degré, parce que ce projet profite des infrastructures déjà en place du fait de la proximité de la capitale Nouméa.

1.2.2.2.3. L'énergie

La Nouvelle-Calédonie consomme une importante quantité d'électricité par habitant. Cette consommation est principalement dûe à la métallurgie du nickel, qui a absorbé, en 2008, 64% de la consommation totale d'énergie électrique de la Nouvelle-Calédonie. Les clients de la distribution publique (les secteurs indutriel et tertiaire, hors métallurgie du nickel, et la clientèle domestique) ont consommé les autres 38%.

Fin mars 2008, la Nouvelle-Calédonie est devenue le propriétaire majoritaire d'Enercal (Société Calédonienne d'Energie) en accédant à 54,4% du capital de l'entreprise. Enercal est une société anonyme d'économie mixte créée en 1955 qui assure la quasi-totalité de la production d'électricité de la Nouvelle-Calédonie (à savoir 97,5% en 2008) et qui intervient dans ce domaine en tant que concessionnaire, propriétaire, actionnaire, gestionnaire et opérateur photovoltaïque. La production du barrage de Yaté est réservée à la SLN, à l'exeption de 37 GWh/an [23] destinés à la distribution publique. En outre, Enercal est actionnaire de la société Prony Energies dont elle détient 75% des parts (les autres 25% revenant à Suez Energie Service). Enercal est gestionnaire de la centrale thermique à flamme de Prony (100 MW) et de la centrale thermique de Doniambo (160 MW). L'unité de production de Prony a été mise en service en 2008. Cette centrale thermique au charbon devra satisfaire l'accroissement des besoins de la distribution publique, et répondre à la demande en électricité de l'usine métallurgique de Vale Inco. Pour le compte de son propriétaire, la SLN, Enercal gère la centrale de Doniambo. Cette gestion comprend la conduite et la maintenance des installations. Enercal exploite cette unité de production en priorité pour les besoins de la métallurgie et achète à la SLN une partie des excédents pour l'alimentation de la distribution publique. En tant que opérateur photovoltaïque, Enercal assure la maintenance de 487 installations photovoltaïques intégrées dans les concessions de distribution publique. Les autres producteurs d'énergie sont la société EEC (centrales diesel et installations photovoltaïques), la société EOLE (énergie éolienne) fondée en 2003 et l'Alizé Energie (énergie éolienne), une filiale à 100% d'EEC.

La production totale d'électricité est de 74% d'origine thermique (charbon et fuel), 24% d'origine hydraulique et 1,9% d'origine éolienne. La production d'électricité d'origine éolienne a été faible en 2008, en raison d'une année peu ventée. La production d'énergies renouvelables représente donc 26% (hydraulique, éolienne, photovoltaïque et biocarburant) de la production totale. La production de biocarburant se fait sur l'île d'Ouvéa à partir de l'huile de coprah.

Figure 16 : Production d'électricité selon son origine en 2008

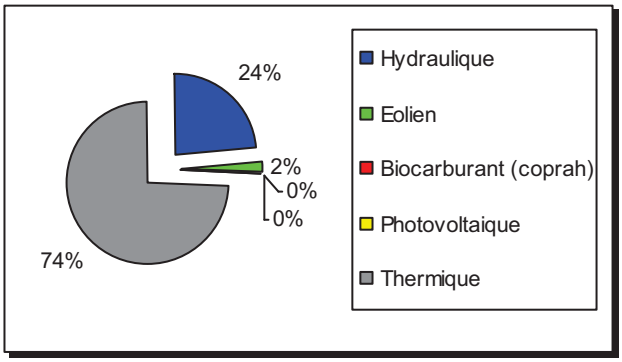

Source : IEOM 2009, p. 90

[23] L'aménagement de Yaté produit annuellement 68 MW.

La distribution de l'électricité est assurée par EEC et Enercal. L'ensemble du territoire est desservi par le réseau électrique à l'exeption des foyers éloignés des réseaux (tribus de la chaîne). Compte tenu du coût élevé, le recours à l'énergie photovoltaïque a été encouragé. Dans ce cadre, le congrès de la Nouvelle-Calédonie a autorisé en 1996 le financement de telles installations par un Fonds d'Electrification Rurale (FER) et l'intégration de ces installations dans le domaine concédé des distributions publiques. L'électricité d'origine photovoltaïque, qui évite l'interconnection, représente alors une solution pour aider à l'électrification de ces tribus – indispensable pour un développement économique.

En ce qui concerne les hydrocarbures, la Nouvelle-Calédonie ne dispose pas d'usine de raffinage. Elle importe donc tous les hydrocarbures liquides et gazeux depuis Singapour. Ceux-ci sont acheminés par bateaux principalement jusqu'à Nouméa avant d'être distribués sur le territoire. La production électrique est le premier poste de consommation d'hydrocarbures. La moitié du combustible est destinée à ce secteur. Mobil IPC, Shell Pacifique et Total Pacifique sont les compagnies pétrolières qui approvisionnent la Nouvelle-Calédonie en hydrocarbures liquides.

1.2.2.2.4. L'eau

L'eau potable est une compétence municipale, mais la distribution est effectuée par une société filiale du groupe Suez dans le cadre de contrats de délégation de service public avec les communes. 26 municipalités sur les 33 communes calédoniennes gèrent directement la distribution d'eau potable. Dans les communes de Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa, Païta, Bourail, Koumac et La Foa, la distribution est par contré assurée par la Calédonienne des Eaux (CDE). Pour assurer l'approvisionnement du Grand Nouméa (Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Païta) dans les trente prochaines années, un important investissement d'adduction d'eau a été réalisé et mis en service en 2001. Cette adduction permet de pomper de l'eau dans la rivière de Tontouta, distante de 40 km au nord de Nouméa. Outre l'eau potable pour les ménages, il convient de noter que le nouveau procédé hydrométallurgique appliqué dans le projet Goro Nickel est très gourmand en eau.

1.2.2.3. Un secteur tertiaire déséquilibré

1.2.2.3.1. Le secteur du commerce

En 2007, le commerce contribuait à hauteur de 11% au PIB. Entre 2007 et 2008, le nombre d'entreprises dans ce secteur a augmenté de 2,1% avec, notamment, une croissance de 5,9% pour les entreprises de plus de 10 salariés. Le commerce automobile est un des indicateurs pour le suivi de la consommation des ménages en Nouvelle-Calédonie. Le marché est dominé par les marques asiatiques qui représentent plus de la moitié des immatriculations de véhicules neufs. Alors que les immatriculations de véhicules de marque française ont été en net recul en 2008, celles des véhicules des autres pays européens ont enregistré une forte progression.

1.2.2.3.2. Les télécommunications

Depuis le 1 janvier 2003, l'Office des postes et télécommunications (OPT) a été transféré à la Nouvelle-Calédonie en application de la loi organique des Accords de Nouméa, et modifiée le 19 mars 1999. L'OPT met en œuvre des compétences pour lesquelles sont responsables à la fois la Nouvelle-Calédonie et l'Etat français : pour le compte de la Nouvelle-Calédonie, il dispose d'un monopole en matière des postes et télécommunications ; pour le compte de l'Etat, il met en œuvre les services financiers et les liaisons radioélectriques liées à la sécurité maritime. L'exercice de ces comptes fait de l'OPT un acteur important de la politique du rééquilibrage entre les provinces, car le poids économique et social n'est pas négligeable. L'extension des réseaux de téléphonie mobile par exemple joue un rôle important pour le développement économique du territoire. Cette politique d'extension des réseaux rencontre des difficultés tenant au relief et à la faible densité de la population, qui freinent la couverture de l'intérieur de la Grande-Terre et des Iles. Les tribus isolées sont alors particulièrement touchées. Avec un total de 196.000 mobiles, dont 37.162 abonnements permanents et 159.312 comptes Liberté, le parc de la téléphonie mobile a cependant progressé de 11,5% entre 2007 et 2008.
Dans un territoire vaste et isolé comme la Nouvelle-Calédonie, avec un important décalage horaire avec l'Europe et les Etats-Unis, l'internet constitue un réel atout pour le travail, l'enseignement et les loisirs. Les cinq fournisseurs d'accès (Offratel, CAN'L, MLS, Internetnc et Nautile) proposent leurs services via le réseau des lignes de l'OPT. Le parc ADSL comptait 25.455 abonées fin 2003, soit une hausse de 25,3% par rapport à 2007. La mise en service du câble sous-marin en 2008 a permis de contribuer au développememnt du haut débit et à une baisse des tarifs.

1.2.2.3.3. Les transports

Le Port Autonome de Nouméa se situe au dixième rang des ports français en terme de tonnage et au premier rang des ports de l'outre-mer français. Il remplit la fonction de port d'approvisionnement de la Nouvelle-Calédonie et de transbordement pour la desserte des îles et des territoires avoisinants ainsi que de port d'expédition pour les exportations de minerai et de produits métallurgiques, puisque l'usine de Doniambo se trouve à Nouméa.
Une vingtaine de compagnies maritimes, nationales ou étrangères, sont représentées en Nouvelle-Calédonie. Le nombre de conteneurs en provenance de l'Europe, de l'Asie et de la Nouvelle-Zélande continue de croître et ont même fortement augmenté en 2008. En ce qui concerne la desserte maritime intérieure, deux compagnies assurent le transport local des marchandises vers les Iles Loyauté : la Compagnie Maritime des Iles (CMI) et la STILES.

En matière de trafic international, la qualité et le coût de la desserte aérienne entre la Nouvelle-Calédonie, les autres pays océaniens et les autres continents sont des paramètres importants de son développement économique, pour le fret comme pour le tourisme. Le sentiment d'isolement insulaire donne aussi à ce sujet une grande résonance psychologique et politique. En application de la loi organique du 19 mars 1999, la Nouvelle-Calédonie est compétente depuis le 1er janvier 2000 dans les droits de trafic international et les programmes d'exploitation des transporteurs aériens. Les liaisons entre la Nouvelle-Calédonie et les autres

territoires de la République française (France métropolitaine, PTOM et DOM) demeurent par contre de la compétence de l'Etat.

La Nouvelle-Calédonie dispose d'un aéroport international à la Tontouta (commune de Païta), à 50 km au nord-ouest de Nouméa, géré par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Nouvelle-Calédonie. En 2008, cinq compagnies ont desservi la Nouvelle-Calédonie : Air Calédonie International, Air New Zealand, Air Vanuatu, Qantas et Air France.[24] Compagnie aérienne locale internationale fondée en 1983, Air Calédonie International (ou Aircalin) est l'exploitant le mieux implanté sur le territoire, avec près de 68% des vols internationaux en 2008. Au total, 443.215 personnes ont été transportées par les cinq compagnies, dont 344.698 (soit 77,8%) par Aircalin/Air France. Les compagnies aériennes qui desservent la Nouvelle-Calédonie sont principalement orientées vers le transport de passagers, le fret ne constituant plus qu'une activité complémentaire.

La desserte domestique est assurée par la compagnie Air Calédonie. Plusieurs aérodromes permettent la circulation aérienne à l'intérieur de la Grande-Terre et aux Iles Loyauté. La compagnie Air Calédonie assure également les mouvements commerciaux intérieurs.

[24] Les vols entre le Japon et la Nouvelle-Calédonie avec Air france sont assurés par les avions d'Air Calédonie International.

1.3. LES OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1.3.1. L'assistanat économique et ses conséquences

1.3.1.1. Les transferts financiers publics de la France métropolitaine et les aides de l'Union européenne

De par son importance locale, l'industrie minière provoque un effet multiplicateur sur les revenus du travail ou du capital : les revenus augmentent et entraînent des investissements dans d'autres secteurs économiques, permettant des améliorations de l'existant et la mise en place de nouvelles infrastructures. Le commerce est florissant. Par conséquent, la masse salariale progresse, le pouvoir d'achat s'accroît. L'afflux constant d'immigrés qui cherchent du travail sur le territoire se traduit aussi par une crise du logement, même si le secteur du BTP tourne à fond et donne du travail à beaucoup de personnes.

Le « boom du nickel » de la fin des années 1960 a modifié la politique de l'État central par rapport à la collectivité de Nouvelle-Calédonie. La politique volontariste d'accueil d'immigrés aboutit à renforcer le caractère minoritaire de la population kanak dans son pays d'origine. Cela contribuait à maintenir la Nouvelle-Calédonie dans un état de relative dépendance par rapport à la France métropolitaine. Jusqu'à la fin des années 1960, la Banque d'Indochine avait le monopole des activités bancaires et monétaires sur le territoire. Avec le « boom », tous les grands établissements financiers métropolitains s'installent progressivement en Nouvelle-Calédonie (BNP, Crédit Lyonnais et Société générale). Quant au financement des vastes programmes d'équipements, l'hypothèse de la mobilisation des liquidités bancaires n'est pas évoqué, comme le souligne J. Freyss (Freyss 1995), s'appuyant sur une note du ministère des finances de 1970.[25] Un emprunt territorial semble aussi exclu autant que la création d'un impôt sur les revenus. Le choix politique est alors clair : laisser les liquidités calédoniennes se placer normalement dans les institutions bancaires, qui les rapatrient en France métropolitaine, et financer les équipements par les prêteurs institutionnels français traditionnels, la Caisse centrale de coopération économique et la Caisse des dépôts et consignations. Au début des années 1970, la Nouvelle-Calédonie entre donc dans une période d'« économie assistée ». La dépendance vis à vis des fonds publics métropolitains s'est largement aggravée et la dépense publique alimentée par ces transferts a servi de substitut à la croissance industrielle dès la fin du « boom sur le nickel ». Au cours des années 1960, le montant des transferts s'élevait à environ 15% du PIB. En 1987, il dépassait 50%. J. Freyss estimait en 1995 la part des transferts à un tiers de la richesse en Nouvelle-Calédonie (Freyss 1995, p. 174). Elle oscille à présent entre 35 et 40 %.

L'effort financier de l'Etat français en faveur de l'outre-mer continue aujourd'hui à s'accroître, ce qui ne privilégie pas le développement endogène de l'économie. En 2008, le Trésor Publique comptabilisait 137,7 milliards de CFP (1,2 milliards d'euros) de dépenses de

[25] Note sur le circuit de financement en Nouvelle-Calédonie. Perspectives 1975, 10 février 1970, page 3.

l'État en Nouvelle-Calédonie, soit 4,1% de plus qu'en 2007 (ISEE 2009, p. 31). La hausse des transferts de l'État provient en grande partie de la croissance des charges de personnels et de pensions (donc les « ménages ») qui augmentent de 10,6% par rapport à 2007. Ainsi, ce sont 9 milliards de CFP (75,4 millions d'euros) supplémentaires qui ont été versés aux ménages (actifs et retraités). Le poste des « dépenses de personnel et de pension » représente avec 94,511 milliards de CFP (792 millions d'euros) environ 68,6% du total des flux financiers. Il convient de noter que 90% de ces dépenses concernent celles de l'éducation nationale. Ventilées par le ministère de l'éducation nationale, ces dépenses (enseignements primaires, secondaires, supérieurs et de la recherche) atteignent 49,6 milliards de CFP (415,6 millions d'euros) en 2008. Elles couvrent alors 36% des dépenses de l'Etat en Nouvelle-Calédonie. (ISEE 2009, p. 31)
Même si on inscrit cet effort dans une logique d'égalité sociale et de solidarité à l'échelle nationale, il faut constater que l'outre-mer dépend financièrement largement des transferts en provenance de la France métropolitaine qui « domine » à travers cet effort financier l'économie calédonienne. En même temps, se pose la question de la pérennité de ces transferts compte tenu de l'endettement de la France métropolitaine et d'autres pays de l'Union européenne (notamment la Grèce) . Si le territoire n'est pas rapidement capable d'établir une autre configuration de son économie, une baisse de cet effort financier pourra entraîner la Nouvelle-Calédonie dans une crise économique majeure.

La Nouvelle-Calédonie est associée à l'Union européenne dans le cadre juridique d'une « association ». Le territoire bénéficie donc d'aides dans le cadre du Fonds européen de développement (FED). Mais, elle n'est pas pour autant intégrée dans l'espace économique communautaire : Les politiques ne s'y appliquent pas et elle ne bénéficie pas des fonds structurels européens (FEDER, FEOGA, FSE). Le FED est le principal instrument de l'aide de l'Union européenne au développement pour les pays d'Afrique, Caïbes et Pacifique, ainsi que pour les pays et territoires d'outre-mer. Le IXe FED (2002-2007), qui s'est achevé fin 2007, avait permis à la Nouvelle-Calédonie de bénéficier de 21,5 millions d'euros d'aides sur quatre ans (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 13 mars 2007, p 4). Les aides du IXe FED ont été entièrement affectées à la formation professionnelle et consommées dans les délais. Comme le territoire a respecté les règles de l'UE, il peut prétendre à une « rallonge » sur les fonds du IXe FED. Le Xe FED (2008-2013) de son côté prévoit une dotation initiale de 19,8 millions d'euros (2,4 milliards de CFP). Parmi les vingt PTOM européens, seuls douze reçoivent les aides dans le cadre du FED. Les huit autres sont trop riches au regard des critères d'attribution qui portent sur le niveau de vie et qui datent de 2001 au moment de l'Europe à 15. Les critères seront revus en 2011, au regard d'une Europe passée de 15 pays membres à 27 et où le niveau de vie moyen a nettement baissée. La Nouvelle-Calédonie pourrait être exclue des aides dans le cadre du FED, car elle sera alors « trop riche » compte tenu d'un PIB élevé.

Pour conforter ses exportations de minerai, la Nouvelle-Calédonie perçoit également des aides du Sysmin (1 million et 2,5 millions d'euros pour le VIe et VIIe). Le Sysmin, au sein du FED, est un instrument visant à aider le secteur minier. Il bénéficie à la Nouvelle-Calédonie depuis 1992. Cet instrument comprend environ 292,4 millions de CFP (2,5 millions d'euros) pour la formation professionnelle et l'élaboration de techniques avancées de revégétalisation, et près de 320,8 millions de CFP (2,9 millions d'euros) pour la réhabilitation des sites miniers (Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, septembre 2006).

Les principaux projets financés en Nouvelle-Calédonie au titre des différents FED (VIe, VIIe, VIIIe, IXe, Xe) étaient :

- La formation professionnelle (21,5 millions d'euros),
- Les projets du fonds Sysmin (6 millions d'euros),
- La route Hienghène-Pouebo (5,6 millions d'euros),
- L'aquarium de Nouméa (5,5 millions d'euros),
- La route Koné-Tiwaka (3,9 millions d'euros),
- La base de pêche aux Iles Loyauté (2,8 millions d'euros).

Un effet positif des transferts publics de l'Union européenne réside dans leur contribution à la réalisation d'infrastructures de formation. Jean-Pierre Pierrard, chargé d'affaires à la Délégation Régionalisée de la Commission Européenne pour le Pacifique, précise que grâce à l'aide de l'Union européenne, la Nouvelle-Calédonie pourra « *élargir ses capacités d'action et exporter son savoir-faire et ses expériences* ». La stratégie de coopération de l'Union européenne dans la zone Pacifique pour la période 2007 à 2013 concentrera en effet *« son action dans les domaines de la protection durable et du recours aux ressources naturelles renouvelables ainsi que la formation nécessaire* » (Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, septembre 2006). Ainsi, le Centre de Formation aux Techniques de la Mine et des Carrières (CFTMC) à Poro a également bénéficié en 2003 d'une convention spéciale du Sysmin VIIIe FED (1,4 millions d'euros) qui a permis de créer et d'expérimenter des formations nouvelles de conducteurs d'engins miniers validées par un titre professionnel national et qui permettent aux demandeurs d'emploi sans diplôme, d'acquérir une qualification nationale reconnue par le Ministère du Travail français. A la fin du Sysmin, 80 personnes seront en principe qualifiées.
De plus, l'Union européenne a financé d'autres actions de formation, notamment par le financement du programme de formation du centre minier de Népoui (VIIe FED), par l'installation d'une régie pour la réinsertion et la formation des plus défavorisés au travers du groupement du service militaire adapté (VIIe FED) et par le financement de formations de conducteurs d'engin sur mine (Sysmin, VIIIe FED). L'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) a mis en place un Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST) dans le domaine de la revégétalisation et de l'environnement minier, qui bénéficie d'une aide de plus de 40 millions CFP (335.200 euros) de l'Union européenne. Dans le cadre du VIIIe FED, cette formation mène à un diplôme de bac+2.[26]

Le FED peut également financer des opérations de recherche dans le domaine de la protection et de la restauration de l'environnement minier. L'IAC (Institut Agronomique néo-Calédonien) avait déposé un projet de recherche dans le domaine de la revégétalisation des sites miniers dégradés. Le projet a été retenu par l'Union européenne qui le soutient par le biais de son fonds spécial Sysmin. Le fonds permet de financer quasiment 100% des dépenses pour la conduite du projet, ce qui est plutôt exceptionnel.
Dans le secteur de la mine proprement dit, l'Union européenne a apporté une aide financière de 154 millions CFP (1,3 millions d'euros) au chantier de réhabilitation de l'ancienne mine

[26] Voir aussi le sous-chapitre « *L'insuffisance des formations et de la recherche dans le secteur de la mine et de la métallurgie* ».

« Pervanche » à Saint-Louis. Grâce à cette aide, des travaux de terrassement et de gestion des eaux de ruissellement sur les parties hautes et basses de la mine ont été réalisés. Ils devront être complétés par des travaux de revégétalisation afin de réinsérer progressivement le site dans son milieu naturel. Le deuxième site minier où l'Union européenne apport son aide financière, est le site de l'ancienne mine « Moulinet » sur le plateau de Thio. Il s'agit aussi d'un chantier-pilote de réhabilitation débuté mi-2006. Pour un montant de 55 millions CFP (460.900 euros), l'Union européenne finance les travaux de terrassement et de remodelage des terrains. La commune de Thio de son côté prend en charge les travaux de revégétalisation grâce à une affection spéciale de l'impôt payé par la SLN.

L'économie calédonienne ne semble pas être viable sans les transferts financiers de la France et les aides de l'Union européenne. Afin de ne plus dépendre de ces aides extérieures et afin de pouvoir surmonter ce qu'on appelle aussi « l'économie assistée », il faudra développer l'économie locale. Mais selon certains concepteurs, l'aide extérieure doit être encore optimisée jusqu'à devenir un flux continu. La rente n'est pas conçue comme négative, mais au contraire « *comme une nouvelle forme de développement qui n'obéit pas aux normes habituelles* ». Ce système « *se traduit moins par un effort de croissance endogène que par un ajustement à des forces exogènes : au lieu de s'orienter vers des objectifs de production irréalistes, qui risquent de conduire à des gaspillages, à des dégradations de l'environnement et à une subversion des cultures locales, ce système s'appuie sur les avantages que procure une large ouverture sur l'extérieur et associe de façon très souple les systèmes de production traditionnels et modernes* » (Blanchet 1989, p. 70). Les économistes néo-zélandais Bertram et Watters (1985) ont proposé une explication de la problématique des petites économies insulaires par le modèle MIRAB : « Migrations-Remittances-Aid-Bureaucracy » (migrations de travail ou d'éducation, envois d'argent par les migrants, aides extérieurs publiques et privées, mise en place localement d'une administration bureaucratique). On peut bien appliquer ce modèle aux îles Loyauté, comme aux îles Cook, Niue, Kiribati et à d'autres micro-pays insulaires. En regardant les îles Loyauté, on remarque aussi que beaucoup de gens originaires de Lifou, de Maré et d'Ouvéa travaillent à Nouméa, vu que l'économie du territoire se concentre dans la ville-capitale. Ils envoient une partie de leur salaire à la maison, à leurs proches. Mais pour la Nouvelle-Calédonie dans son ensemble, le modèle s'applique difficilement, car une économie locale a été mise en place, partiellement grâce à une main d'œuvre étrangère : l'administration coloniale a fait appel à la main d'œuvre étrangère afin d'exploiter les mines du territoire. Depuis, l'industrie minière est un pôle attractif pour les migrants à chaque « boom ». Malgré tout, l'économie calédonienne a du mal à se développer.
Bernard Poirine mentionne ainsi dans son article « Le développement par la rente : une spécialisation internationale logique et viable à long terme pour les économies micro-insulaires » que le système de l'aide extérieure reste la voie la plus rationnelle à la survie des petits pays insulaires : « *Le but de toute activité économique est d'obtenir le maximum de confort matériel avec le minimum d'efforts et de ressources (...), le mode de développement par la rente (...) est le plus efficace* » (Poirine 1993, p. 3). En prenant l'exemple des territoires d'outre-mer français, il pense qu'un TOM vend un certain nombre de « biens publics invisibles et non-marchands » comme la sécurité nationale et le rayonnement de la culture française dans le Pacifique. Pour les TOM, ce modèle de développement permettrait de « *refuser le gain économique au prix de la perte d'identité culturelle et de la désagrégation du mode de vie traditionnel* » (Poirine 1993, p. 4). Cet échange ne serait donc pas inégal et permettrait aux insulaires de préserver leur milieu socio-culturel. Dès lors toute économie

ultramarine devient celle « *d'une banlieue ultra-périphérique* » (Poirine 1994) dans le contexte global de l'espace de souveraineté française.

Ainsi, la plupart des économies insulaires du Pacifique bénéficient d'une aide internationale élevée qui entraîne un déficit chronique de leur balance commerciale. L'aide publique au développement massive des anciennes colonies est perçue comme une rente. Cette rente est interprétée par les uns comme une aide pour que l'économie de l'ancienne colonie ne s'épanouisse pas, par les autres comme unique moyen de contourner les handicaps des petites économies insulaires pour assurer une intégration dans l'économie mondiale. Un troisième groupe par contre voit dans cette rente le handicap en lui-même, car il freine le développement de l'économie locale. Jean Guiart par exemple a analysé en 1999 (p. 19) : « *Ces derniers (les transferts financiers) ajoutent, au fonctionnement normal de l'économie, une deuxième économie artificielle qui freine, sinon tend à détruire la première (l'économie locale)* ». En tout cas, il ne s'agit plus d'une « exploitation » économique comme lors de l'époque coloniale. Mais cette aide externe massive doit être perçue à la fois comme un élément conjoncturellement positif et comme un handicap à long terme pour le développement de l'économie et le bon renouvellement de la société insulaire (qui ne fait plus le maximum d'efforts pour promouvoir des richesses locales).

Evidemment, selon ses références idéologies et conceptuelles, on peut interpréter différemment l'impact des transferts financiers sur le devenir insulaire, mais il est certain qu'ils représentent un frein pour le développement de l'économie locale, même s'ils permettent la promotion d'un bon niveau moyen de revenus pour les populations. Tant que les transferts financiers de la France métrople continueront, la Nouvelle-Calédonie aura toujours du mal à développer son économie. Une économie assistée n'est pas orientée vers l'effort productif, vers la création de richesses et de surplus négociables, mais vers la captation d'une rente. Elle conforte chacun dans l'idée que l'argent peut s'obtenir sans effort.

En outre, une économie assistée ne contribue guère à préserver l'identité culturelle et le mode de vie traditionnelle. Ce ne sont pas les transferts de l'extérieur qui permettent de préserver l'identité culturelle, mais la cohésion socio-culturelle d'un groupe. Une identité culturelle continue à exister également quand le groupe se sent responsable de ses traditions. Le maintien de traditions dépend donc de la cohésion sociale et de la responsabilisation.

Aujourd'hui, deux multinationales de l'industrie minière, Xstrata et Vale Inco, investissent respectivement dans un projet métallurgique de grande ampleur en Nouvelle-Calédonie. Ces nouveaux pôles de développement de l'industrie du nickel vont bouleverser le monde économique et socio-culturel du territoire. Les Kanak espèrent bénéficier des retombées, des salaires et du développement économique en général. La question se pose alors avec acuité : cette participation au monde économique contribuera t-elle à « détruire » les racines culturelles des Kanak ? Comment un conducteur d'engin qui travaille dans une entreprise minière pendant six jours sur sept pourra t-il mener un mode de vie traditionnel avec une production alimentaire d'autosuffisance ? Il faudra alors analyser si la Nouvelle-Calédonie est déjà en train de vendre son milieu socio-culturel au profit du développement économique et au profit d'une intégration dans l'économie mondiale. Pourtant, l'intégration et la participation à la mondialisation offre peut-être d'autres voies que le marché économique avec ses lois de marché.

1.3.1.2. La sur-rémunération

La Nouvelle-Calédonie – à l'instar de toutes les destinations d'outre-mer – a la réputation d'être un paradis pour fonctionnaires, compte tenu des salaires versés. Chaque année, ils sont nombreux à demander une affectation en outre-mer. Mais combien gagnent-ils vraiment ?
La réponse n'est évidemment pas unique. Il faut distinguer quatre grandes catégories (*Les Nouvelles Calédoniennes*, le 28 novembre 2008, p. 2) :

- *Au bas de l'échelle, on trouve la catégorie D (niveau CAP). Le salaire d'entrée s'élève à 228.000 CFP (1.911 €) bruts, le salaire en fin de carrière à 300.000 CFP (2.514 €), non compris les primes.*
- *Les fonctionnaires de catégorie C (niveau brevet ou BEP) touchent un salaire d'entrée de 245.000 CFP (2.053 €) bruts, en fin de carrière de 380.000 CFP (3.184 €), hors primes et indemnités qui sont plus conséquentes que pour les « D ».*
- *Vient ensuite la catégorie B (niveau bac ou bac+) dont font partie les instituteurs, infirmiers, etc. Leur salaire d'entrée s'élève à 260.000 CFP (2.179 €), leur salaire en fin de carrière à 470.000 CFP (3.939 €) bruts, hors primes.*
- *Dans la catégorie reine, celle des « A » (niveau bac+4 ou davantage), le salaire d'entrée monte à 305.000 CFP (2.556 €), hors primes. En fin de carrière, leur salaire atteindra 712.000 CFP (5.967 €) hors primes, ce qui peut faire 740.000 CFP (6.201 €) nets mensuels.*

A l'interieur de la catégorie A, on trouve le petit club des cadres dirigeants dont les rémunérations peuvent monter à 1,2 millions de CFP (10.056 €), sans compter la voiture de service, le logement de fonction et autres avantages liés à leur statut. Dans cette catégorie, on retrouve les patrons des directions, les secrétaires généraux et secrétaires généraux adjoints. Selon *Les Nouvelles Calédoniennes* (28 novembre 2008, p. 2), ils sont à la louche 40 à 50, en comptant les directions relevant du gouvernement (services fiscaux, mines, travail, etc.), celles des provinces et certaines grosses administrations municipales ; en comptant également les secrétaires généraux des grandes collectivités. Si on ajoute les fonctionnaires d'Etat occupant de hautes fonctions (magistrats, officiers supérieurs, hauts responsables de l'enseignement et de l'administration générale, etc.), on doublera l'effectif du club.

Les fonctionnaires « modestes » des catégories D et C jouissent de rémunérations bien supérieures à ce qu'ils obtiendraient dans le secteur privé à compétence égale. Inversement, les fonctionnaires de catégorie B et A ne sont pas mieux payés que les cadres qui travaillent dans le privé, parfois même moins bien. Comparé aux salaires versés en France et compte tenu des primes et des indemnités qui sont particulières à l'outre-mer, il semble être légitime de parler d'une « sur-rémunération » des fonctionnaires en Nouvelle-Calédonie. Outre le salaire généralement très enviable, le fait d'être fonctionnaire représente beaucoup d'avantages. Le premier, c'est la sécurité de l'emploi. En Nouvelle-Calédonie, on mesure certainement moins qu'en France le privilège que cela constitue. Le deuxième, c'est l'assurance d'une carrière qui progressera mécaniquement : on monte en grade et en salaire à intervalles réguliers quels que soient ses mérites personnels. Le troisième, c'est la perspective d'une retraite précoce et confortable.

Les agents du service public n'ont pas les mêmes salaires que les fonctionnaires, mais ils ont la quasi-sécurité de l'emploi. Pas besoin d'avoir un diplôme ni de concours pour être recruté.

C'est une aubaine pour les petites communes qui cherchent à embaucher des gens « du coin », lesquels n'auraient pas forcément les diplômes requis pour devenir fonctionnaire. Par contre, dans certains services, ces agents du service public font à peu près le même travail, sans avoir le même salaire ni le même statut. Ce personnel, regroupé sous la « convention collective du service public », peut compter sur des rémunérations de 134.000 CFP (1.223 €) pour un ouvrier non spécialisé en début de carrière et de 419.000 CFP (3.511 €) pour un agent de maîtrise en fin de carrière. Autre différence avec leurs collègues fonctionnaires, la retraite reste beaucoup moins avantageuse, puisqu'elle est calquée sur le système privé.

Quant aux ouvriers et techniciens de la fonction publique, ils sont désavantagés. Ils ne jouissent ni du statut, ni de la retraite des fonctionnaires bien qu'ils aient accès à leur généreuse mutuelle. En dessous de cette catégorie de salariés se trouvent la cohorte des petits métiers exercés souvent à temps partiel : aides-cantinières, personnels techniques de certaines écoles, contractuels, et remplaçants de tout genre. Les instituteurs remplaçants en sont un exemple : ils ne sont payés que neuf mois sur douze. Les grandes vacances sont pour eux synonymes de chômage. Il faut aussi ajouter tous ceux qui travaillent indirectement pour l'administration ou les grandes collectivités, mais le font en étant salariés d'associations. Les auxiliaires de vie en sont un exemple.

A l'origine, la sur-rémunération des fonctionnaires s'explique par un grand isolement et des conditions de vie difficiles. Jusqu'au début du 20e siècle, les fonctionnaires demandaient fréquemment le rapatriement en France métropolitaine en raison de santé que l'administration exigeait : cette dernière récalmait en effet un certificat médical du médecin traitant et aussi une contre-visite du conseil de santé. Mais depuis, la situation a changé. Le régime actuel de sur-rémunération des emplois publics est devenu un acquis qui est difficile à remettre en cause sous peine de troubles sociaux graves. Ses raisons d'être sont pour une large part obsolètes vu l'amélioration des conditions de vie et les progrès des transports et des télécommunications.

En Nouvelle-Calédonie, le coefficient multiplicateur du traitement métropolitain, s'élève à 1,75 ou 1,94. Un fonctionnaire gagne donc presque le double qu'en France métrople. La majoration du traitement tient compte de l'isolement et de l'éloignement par rapport au chef-lieu. Par exemple, la majoration est de 73% dans le Grand Nouméa et de 94% sur le reste du territoire. La sur-rémunération a tendance de se répandre et concerne, à part les agents de l'Etat, les titulaires des collectivités locales, des établissements et organismes publics et certaines secteurs de droit privé (par exemple les employés d'Air France ou le secteur bancaire). Elle pèse bien évidemment sur le prix ce qui renforce les disparités sociales. La répartition des revenus est plus inégalitaire en Nouvelle-Calédonie qu'en France métropole. Le salaire minimum garanti (SMG), qui a été mis en place le 13 novembre 1985, atteint 781,07 CFP (6,54 €) (taux horaire) en février 2010 ; le salaire minimum agricole garanti (SMAG), qui a été instauré le 15 janvier 2001, s'élève à 663,91 CFP (5,56 €) (taux horaire) (www.isee.nc). Certes, le SMG a connu une progression de 53% sur la période 2001-2009, tandis que l'indice des prix à la consommation a augmenté de 15,4%. Malgré cela, il convient de constater que le SMG reste beaucoup plus bas qu'en France métropole (www.isee.nc). Compte tenu des prix élevés, un employé gagnant le SMG peut se permettre moins d'achats en Nouvelle-Calédonie qu'en métropole. La sur-rémunération des fonctionnaires d'une part,

et un SMG assez faible de l'autre part, provoquent dans leur ensemble la croissance d'inégalités socio-économiques.
Dans un tel système, une entreprise privée qui ne s'appuie pas sur les salaires du public a beaucoup de mal à attirer les jeunes diplômés, car ces jeunes désirent un emploi territorial ou d'Etat. L'argument avancé par les syndicats de fonctionnaires que la sur-rémunération entretiendrait la consommation, bien qu'il soit exact, ne rend pas le principe acceptable. En conséquence, le secteur privé ne peut être compétitif.
Par contre, l'import-distribution est particulièrement dynamique. Les revenus des transferts venant de la France métropole augmentent, et ils servent à se procurer massivement des biens importés. Le commerce et les services marchands en profitent, ils créent des emplois.
Pourtant, le taux de chômage en Nouvelle-Calédonie augmente. Tout d'abord à cause d'une forte croissance de la population en âge de travailler. De plus, le départ tardif en retraite dans le secteur public freine l'arrivée des jeunes. Ces phénomènes entraînent une augmentation du chômage, surtout chez les jeunes. En revanche, l'existence d'un rehaussement des pensions des fonctionnaires d'Etat en retraite – avec un coefficient de 1,75 comparé à la métropole – favorise l'installation de retraités injectant une bonne partie de leur argent dans l'économie locale contribuant à l'avènement à Nouméa d'une « économie résidentielle » très dynamique évoluant peu à peu vers le modèle d'une « économie de riviera ». Les 20.000 agents de la fonction publique (actifs ou retraités) sont ceux qui en profitent le mieux. Cependant, la sur-rémunération des fonctionnaires et des cadres d'entreprises qui finance en grande partie « l'économie résidentielle » aggrave les disparités sociales à l'échelle du pays. La sur-rémunération reste donc une question grave.

1.3.1.3. La fuite des capitaux

Les Calédoniens qui bénéficient des transferts en provenance de la France métropolitaine, investissent souvent à l'extérieur, ce qui crée une fuite des capitaux. La Nouvelle-Calédonie est, dans leurs yeux, davantage perçue comme un « espace de prédation » que comme un « espace de construction à long terme ». Ils n'ont pas confiance dans l'avenir du pays ou bien, ils pensent que l'argent est plus facile à gagner à l'extérieur. J. Guiart a noté en 1999 (p. 28-29) : « *Dès lors que la situation présente une baisse de rentabilité de l'activité économique, on fait appel à la solidarité nationale, sans jamais expliquer que le fruit de ce flux financier constant consenti au bénéfice de la Nouvelle-Calédonie ne reste jamais dans le pays. L'argent dépensé localement par la République fait un petit tour et puis s'en va. Ceux qui réclament cette intervention, pour les sauver de la catastrophe, créent pourtant jour après jour la crise en investissant leurs bénéfices partout, sauf en Nouvelle-Calédonie* ». Les transferts publics entrant dans le territoire engendrent donc un flux inverse égal, correspondant à un supplément d'importations et au placement à l'extérieur de l'épargne non investie sur le territoire. D'après Jean Freyss (Freyss 1995), pour les transferts publics à hauteur de 1.000 CFP (8,38 €), la production s'accroît seulement de 550 CFP (4,61 €), les importations de 370 CFP (3,10 €) et les placements privés de 630 CFP (5,28 €). Comte tenu du caractère exigu du marché local, les ressortissants de Nouvelle-Calédonie qui réalisent des bénéfices ou des économies sont naturellement tentés de placer leur argent en zone Dollar (australien ou américain). Ces placements des capitaux à l'étranger représentent un problème considérable pour le

développement économique de la Nouvelle-Calédonie, lui conférant l'image d'un simple « espace de prédation ».

Jean Guiart présente une éventuelle solution au problème de la fuite des capitaux, à savoir le rattachement de la Nouvelle-Calédonie à la zone Euro (Guiart 1999, p. 31). Mais politiquement, cette question n'est pas à l'ordre du jour puisqu'en cas d'indépendance, plus aucun lien n'existerait avec cette zone monétaire. Dans cette optique d'acquisition d'une pleine souveraineté, une autre voie peut être envisagée : celle d'une « union monétaire australe ».

La libéralisation des mouvements financiers tend de toute façon à faire disparaître les monnaies des petits pays qui ne peuvent pas fournir de liquidités financières suffisantes et les services largement utilisés par la finance internationale. Les petites devises sont plus vulnérables à une attaque spéculative, et leur crédibilité est plus difficile à établir durablement. Il y a donc une pression forte en faveur d'une unification monétaire (Farvaque 2002, p. 128). Cette voie pourrait être avantageuse pour la Nouvelle-Calédonie, car elle générerait des gains microéconomiques : disparition du risque de change, lié à l'incertitude entourant la valeur du taux de change (et son maintien) et des coûts de conversion, associés au passage d'une monnaie dans une autre. Cette diminution des coûts de transaction permettrait d'accroître les flux d'échanges et d'investissements directs. Ces moyens de financement pourront par la suite être porteurs d'un développement endogène du territoire.

Les gains macroéconomiques sont liés à la nature des chocs frappant les économies adoptant la monnaie unique. Plus ceux-ci sont communs, plus il sera facile à l'institution gérant la monnaie unique de compenser ces chocs. Or, les structures économiques d'une « union monétaire australe » sont très dissemblables même si les trois pays (Australie, Nouvelle-Zélande, Nouvelle-Calédonie) sont tous les trois principalement des exportateurs de produits primaires ou relativement peu transformés : produits laitiers, viande et produits forestiers pour la Nouvelle-Zélande ; céréales, charbon, minerai de fer, uranium et or pour l'Australie ; minerai de nickel, ferronickel et produits halieutiques pour la Nouvelle-Calédonie. Un facteur d'ajustement serait probablement nécessaire au bon fonctionnement de cette éventuelle union monétaire : la mobilité du travail. Les marchés du travail dans les trois pays sont caractérisés par divers degrés de rigidité dont un décalage de langue et de culture entre la Nouvelle-Calédonie et ses deux grands voisins. On peut évidemment rétorquer que l'Union européenne a su surmonter ce type de difficulté, mais il ne faut pas oublier la grande diversité des cultures et des économies existant en Europe et la forte volonté des ses dirigeants pour bâtir durablement un espace communautaire stable. Cela ne ressort pas très clairement pour l'instant entre de part la Nouvelle-Calédonie, comme du « couple » l'Australie – Nouvelle-Zélande déjà constitué en « marché commun ».

L'obstacle majeur à la création d'une union monétaire australe sera certainement le peu de chances que l'Australie accepte d'abandonner sa monnaie nationale en faveur d'une monnaie communautaire unique par suite de la puissance de son économie : compte tenu de l'importance économique de l'Australie dans la région, l'unification monétaire pourrait ressembler davantage à une « *absorption* » qu'à une « *fusion* » (Farvaque 2002, p. 130).

1.3.1.4. La nécessité d'un débat autour de la fiscalité (des effets de la défiscalisation et des subventions métropolitaines)

La défiscalisation peut aider momentanément à gommer un retard dans le développement économique d'un pays, mais à long terme, il ne peut pas assurer la prospérité de ses habitants que lorsque le pays possède un caractère unique, soit en étant doté de ressources naturelles exceptionnelles, soit en bénéficiant d'un positionnement géopolitique, telle la proximité immédiate d'une grande puissance (ce qui lui permet de construire une économie de services financier ou touristique hors des contraintes juridiques et fiscales de son grand voisin). Pour la Nouvelle-Calédonie, l'Australie ne représente pas une puissance économique de premier rang mondial ; donc son voisinage n'est pas profitable pour qui voudrait promouvoir un « paradis fiscal de proximité ».
La défiscalisation actuelle qui prévaut à l'échelle de l'archipel néo-calédonien équivaut en fait à une « subvention » (du gouvernement français comme du gouvernement local) en faveur d'individus ou des compagnies y qui investissent : dans tous les cas, le « crédit d'impôt » obtenu ne peut intéresser que des personnes physiques ou morales ayant de hauts revenus et donc subissant un fort prélèvement fiscal. Par suite des allégements proposés sur la fiscalité, à cinq ans ou plus (selon les lois prises, au plan national ou local), l'investissement pour la réalisation de logements, d'hôtels, d'ateliers artisanaux ou d'unités de production industrielle (y compris en métallurgique) se trouve fortement allégé. Le dernier projet de la SLN (passage de la capacité de son unité de production métallurgique de 60.000 à 75.000 tonnes) a ainsi été défiscalisé (Angleviel 2005, p. 265). La défiscalisation joue également un rôle majeur dans la réalisation des nouveaux projets miniers de Koniambo et Goro Nickel.[27] Pour ces projets industriels, économiquement structurants, les mesures de défiscalisation semblent parfaitement justifiées : ces projets industriels doivent, en effet, permettre de valoriser au mieux la richesse minière locale et, ce faisant, permettre de gommer le relatif retard économique constaté à l'échelle de l'archipel. Toutefois, il ne faudrait pas oublier de les supprimer, dès que les activités dégageront des bénéfices. C'est le régime qui prévaut déjà pour la SLN : cette société ne paie des impôts que lorsque les cours mondiaux équivalent aux coûts locaux de production pour la société. La SLN ne paie donc pas régulièrement d'impôts sur ses productions minières et métallurgiques, ni sur ses exportations. Ce faisant, les recettes fiscales de la collectivité calédonienne sont tirées essentiellement des importations, ce qui va à l'encontre de son autonomie économique.
Dans le domaine immobilier, les mesures d'allégement fiscal (par l'État et la collectivité territoriale) de la charge investie favorise même la constitution d'une « bulle spéculative ». Comme, depuis la fin des années 1960, on enregistre un manque chronique de logements (sociaux ou résidentiels) et comme, dans le même temps, on note la présence de plusieurs milliers de retraités prêts à s'établir pour au moins six mois par an sur le « Caillou », la bulle a peu de chance d'éclater, du moins tant que la collectivité calédonienne se trouvera placée sous souveraineté française, avec les règles de défiscalisation qui y prévalent actuellement.

Comme les mesures de défiscalisation, les mesures de subventionnement peuvent également aider à minorer le retard économique constaté dans l'archipel. Elles aident à promouvoir des

[27] Voir le chapitre « Les conditions d'investissement dans l'industrie du nickel en Nouvelle-Calédonie ».

secteurs qui demandent des investissements importants ou des entrepreneurs qui ne possèdent pas suffisamment de fonds propres pour créer leur société. Mais les subventions empêchent souvent de faire un effort pour être compétitif (donc concurrentiel) provoquant souvent, après quelques années, une faillite. Ces subventions sont alors perdues, tant pour l'individu bénéficiaire que pour la puissance publique donatrice.

Les conditions d'un développement inscrit dans la longue durée sont donc difficiles à trouver en Nouvelle-Calédonie, d'autant plus que les ressortissants de ce pays ne sont pas habitués à supporter une fiscalité, telle qu'elle existe par exemple dans les pays européens : leurs impôts directs sont relativement légers ; c'est la fiscalité indirecte qui finance les politiques publiques locales, lorsque les transferts de fonds publics d'Etat n'y pourvoient pas. Ce sont donc la taxe générale sur l'importation (TGI instaurée en 1920) et les droits de sortie sur les minerais exportés qui sont au centre de la fiscalité locale.

De longue date, le système fiscal comporte aussi la contribution foncière (1864), la contribution des patentes (1880), les droits d'enregistrements (1903), l'impôt direct sur le revenu des valeurs immobilières (1924), l'impôt sur le revenu des créances, dépôts, cautionnements et comptes courants (1939). Au milieu des années 1970, une réforme fiscale a été entreprise pour conférer au territoire une marge d'autonomie de gestion, conformément au statut de 1976, d'où la création de l'impôt sur les bénéfices du secteur métallurgique (cet impôt visait alors uniquement la SLN), puis celle de l'impôt sur les bénéfices des entreprises productrices et exportatrices de minerais de nickel, enfin celle de l'impôt sur les bénéfices de toutes les sociétés commerciales ou industrielles.

Au passage, on doit noter que la Nouvelle-Calédonie n'a pas adopté de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), contrairement à ses voisines (la Polynésie française, la Nouvelle Zélande ou l'Australie) ; mais, en contrepartie en 2001, a été créée (par une « loi de pays ») une taxe de solidarité sur les services – TSS (en parallèle, la fiscalité directe s'appuie sur une contribution de solidarité sur les revenus des personnes physiques provenant d'activités professionnelles et agricoles, ainsi que les traitements et salaires, et les pensions, transformée ensuite en impôt sur le revenu des personnes physiques – IRPP en 1982).

De ce fait, sauf pour les produits alimentaires de première nécessité, le gouvernement local trouve souvent intérêt à l'importation de produits plutôt qu'à promouvoir, sauf pour des motifs conjoncturels d'affichage politique, leur production locale. Cela incite, de manière « perverse », à ce que les grandes sociétés commerciales de Nouméa importent des produits chers, provenant de métropole ou d'ailleurs, ce qui maintient excessivement le coût de la vie locale à un haut niveau ; ce faisant, on pénalise fortement les populations rurales de la Grande-Terre et des îles périphériques, en particuliers les Kanak vivant en tribus.

1.3.1.5. Un manque crucial de diversification de l'économie calédonienne

La dépendance d'un seul produit d'exportation rend l'économie du « pays » fragile et sujette périodiquement à des crises. Cette diversification de l'économie est exigée depuis longtemps ; plusieurs auteurs en ont déjà parlé. Jean-Pierre Doumenge par exemple a demandé dans la conclusion de son ouvrage « *Du terroir … à la ville – Les Mélanésiens et leurs espaces en Nouvelle-Calédonie* » (1982, p. 459) : « *(…) il semble utile de prévoir la diversification des activités économiques de la Nouvelle-Calédonie plutôt que le renforcement du secteur dominant de l'exploitation et de la transformation du nickel. Il faudrait surtout faire appel à*

des activités permettant de produire localement le plus possible de biens à forte valeur ajoutée jusque-là importés et non de se laisser aller à la multiplication des services, à moins bien sûr de ne chercher à instaurer délibérément en Nouvelle-Calédonie un système établi déjà en Polynésie française, à La Réunion, aux Antilles françaises et en Guyane, à savoir une économie totalement assistée, financée en grande partie par la France métropolitaine (...). »
Cette analyse est toujours d'actualité comme le démontre une réunion de la FINC (Fédération des Industrie de Nouvelle-Calédonie) le 16 février 2007 où différents associations et syndicats ont discuté de la réforme de la fiscalité afin de rendre l'économie calédonienne plus indépendante des transferts publics de la France métropole.

Selon la « staple theory », le développement économique passe par la mise en valeur des exportations de produits primaires (« staple »). Cette théorie peut s'appliquer aux pays à peuplement récent dont le marché domestique est restreint et où le facteur ressources naturelles est abondant par rapport au facteur capital et au facteur travail. Le pays devrait alors se spécialiser dans les produits primaires, l'exportation de ces dernières fixant le rythme de la croissance économique. Il y aura par la suite un effet indirect (« trickle down ») sur les autres secteurs économiques : les exportations stimulent la croissance, qui stimule les exprotations dans d'autres secteurs, et ainsi de suite.
On distingue trois effets de la théorie : effet de liaison amont, effet de liaison aval, effet de liaison de la demande finale (Lagadec, Perret et Pitoiset 2002, p. 31-32). Le premier effet de liaison amont est d'autant plus fort que les industries domestiques sont capables de fournir les biens intermédiaires du secteur exportateur à un coût compétitif. Le deuxième effet de liaison aval dépend de la mesure dans laquelle les biens exportés sont transformables. Plus le bien exporté incorpore de valeur ajoutée, plus il sera utilisé dans un processus de création de valeur ajoutée. Le troisième effet de liaison entraîne une augmentation de l'investissement domestique du fait des débouchés supplémentaires générés par l'augmentation des revenus issus du secteur exportateur. Cet effet dépend donc fortement de la redistribution des revenus dans la société locale. Plus les populations en bénéficient à travers leurs revenus, plus la croissance sera stimulée par les exportations.

La Nouvelle-Calédonie remplit a priori les conditions de fond pour que les exportations puissent jouer un rôle moteur dans la croissance. Pour le territoire, la part du minerai de nickel, des ferronickels et des mattes est effectivement extrêmement élevée par rapport au total des exportations tant en valeur qu'en volume. Il existe cependant de nombreux pays exportant des produits primaires qui ne bénéficient pas d'effets positifs sur la croissance économique. Ainsi, les monarchies pétrolières du golfe persique, exportatrices de pétrole depuis des décennies, restent des pays dont la base industrielle est très faible. Un pays monoproducteur/exportateur de ressources naturelles aura peu de chances de se développer grâce à elles.

En regardant de plus près les trois effets de liaison, on doute que le premier effet de liaison amont ait une grande ampleur dans le cas du nickel calédonien. Les biens intermédiaires utilisés dans l'extraction et le traitement du minerai sont des équipements lourds non produits en Nouvelle-Calédonie. Le développement des exportations du secteur nickel entraîne donc non pas une stimulation de l'offre intérieure mais une augmentation des importations. Les effets sur la balance commerciale seront contradictoires. En outre, si on considère que certains secteurs sont compétitifs pour fournir le secteur nickel en biens intermédiaires, cette

compétitivité sera artificielle, puisqu'elle est générée par la protection commerciale accordée à ces secteurs.
Le deuxième effet de liaison semble être également peu valide pour la Nouvelle-Calédonie. L'écart entre la production minière et la consommation de nickel et dérivés comme biens intermédiaires fait qu'il n'existe pas d'industrie locale qui pourrait profiter d'une augmentation de l'extraction minière.
Sur le troisième effet de liaison qui concerne la redistribution des revenus dans la société, on constate que les populations locales bénéficient évidemment de la hausse de la masse salariale qui suit une hausse de la production du secteur exportateur. La répartition du profit par contre est plus incertaine. Le fait de confier l'exploitation des ressources naturelles à des sociétés multinationales n'est pas susceptible de stimuler la croissance économique, car tout ou une partie des profits est rapatriée dans le pays où est implantée la société mère. En ce qui concerne les deux nouveaux projets métallurgiques, à savoir Goro Nickel dans le sud et Koniambo dans le nord, le projet de l'usine de Nord semble être plus apte à engendrer une croissance économique, car une société minière locale, la SMSP, en détient 51% des actions.

Cependant, il serait illusoire de reposer le développement économique sur le seul nickel. Une diversification de l'économie s'impose sans laquelle le pays reste économiquement fragile. L'exemple de Nauru démontre qu'il est dangereux de miser sur une seule ressource naturelle pour le développement d'une petite économie insulaire. Sans réelle diversification, l'économie restera toujours instable et sujette à des crises. Mais, concrètement, quelles sont les possibilités de diversification ? La défense de la valorisation de l'environnement peut jouer un rôle important dans l'effort de diversification, en particulier à travers le développement de l'activité touristique. Le classement de la Grande Barrière de Corail au patrimoine mondial de l'Unesco peut s'avérer comme un élément de crédibilité dans cette orientation. Cependant, l'association de la Nouvelle-Calédonie comme « pays minier et métallurgique » pourrait aussi entraîner un déclin du tourisme. Cet éventuel déclin représente un risque majeur pour le territoire. Les investissements dans le secteur minier doivent être accompagnés d'un plan de développement des autres secteurs économiques, tels que la pêche et le tourisme, mais aussi des secteurs qui permettent à la Nouvelle-Calédonie de participer à la réduction des gaz à effet de serre (énergie éolienne par exemple). Le territoire pourra également développer et valoriser les technologies de revégétalisation d'anciens sites miniers. Selon le Conseil économique et social (CES), une institution consultative qui a pour mission principale de rendre des avis et de formuler des propositions aux décideurs politiques sur les sujets économiques, sociaux et culturels, le bois pourrait même « prendre en partie le relais du nickel » quand cette richesse naturelle sera épuisée en Nouvelle-Calédonie (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 16 mars 2010). Mais la réalité est que la forêt en Nouvelle-Calédonie recule, à commencer par la forêt primaire. Les incendies, les cerfs, l'exploitation minière ne cessent de la grignoter.

1.3.2. Les déséquilibres de la Nouvelle-Calédonie

La Nouvelle-Calédonie montre des déséquilibres à plusieurs échelles. On constate un déséquilibre spatial entre Nouméa et le reste de l'archipel ainsi qu'entre un entre la côte Ouest et la côte Est. De plus, il demeure un déséquilibre socio-ethnique entre les Kanak et les autres communautés du territoire, avec des rapports différents selon qu'on se situe à l'échelle des provinces ou de l'archipel.

1.3.2.1. Les déséquilibres démo-spatiaux perceptibles en Nouvelle-Calédonie

Figure 17 : La population par commune au recensement de 2009

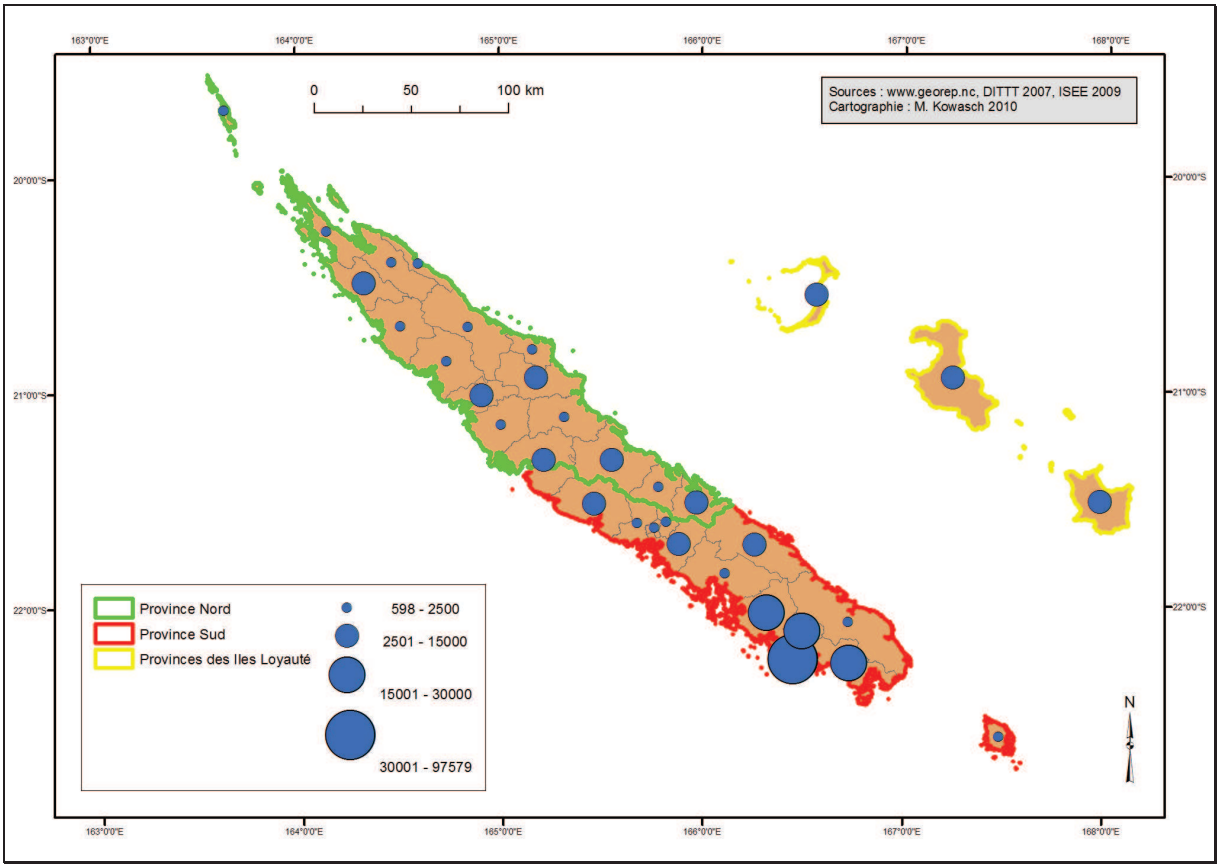

Sur le plan démographique, les trois provinces de la Nouvelle-Calédonie démontrent de fortes inégalités. La population se concentre sur la ville-capitale, Nouméa et les trois communes qui l'entourent, à savoir Païta (16.358 habitants), Dumbéa (24.103) et Le Mont-Dore (25.683), toute quatre formant le « Grand Nouméa » (GN). Seules ces quatres communes ont un nombre d'habitants supérieur à 15.000, et seule la ville de Nouméa dépasse les 30.000 habitants. En 2009, Nouméa compte 97.579 habitants. Les quatre communes du Grand Nouméa rassemblent 66,7% de la population totale de Nouvelle-Calédonie en 2009, Nouméa concentrant 39,7% de la population totale. En Province Nord et aux Iles Loyauté, aucune commune ne dépasse les 10.000 habitants. Les plus grandes communes dans ces deux Provinces sont Lifou (8.627 habitants), Maré (5.417) et Koné (5.199) (www.isee.nc).

En comparant les plus grandes communes de la Nouvelle-Calédonie, il est intéressant à constater que les communes du Grand Nouméa démontrent la croissance démographique la plus dynamique entre 1996 et 2009, grâce à l'immigration internationale, mais aussi intercommunale. Les immigrants français, vanuatais, tahitiens, etc. résident pour une large majorité dans les quatre communes du GN.
On constate un déséquilibre démo-spatial entre la Province Sud et la Province Nord, entre le Grand Nouméa et le reste du territoire. Mais il existe aussi un déséquilibre entre la côte ouest et la côte est. Les deux chefs-lieux de la Grande-Terre, Nouméa et Koné, se situent d'ailleurs sur la côte ouest.

Figure 18 : Evolution démographique des 10 plus grandes communes calédoniennes de 1996 à 2009

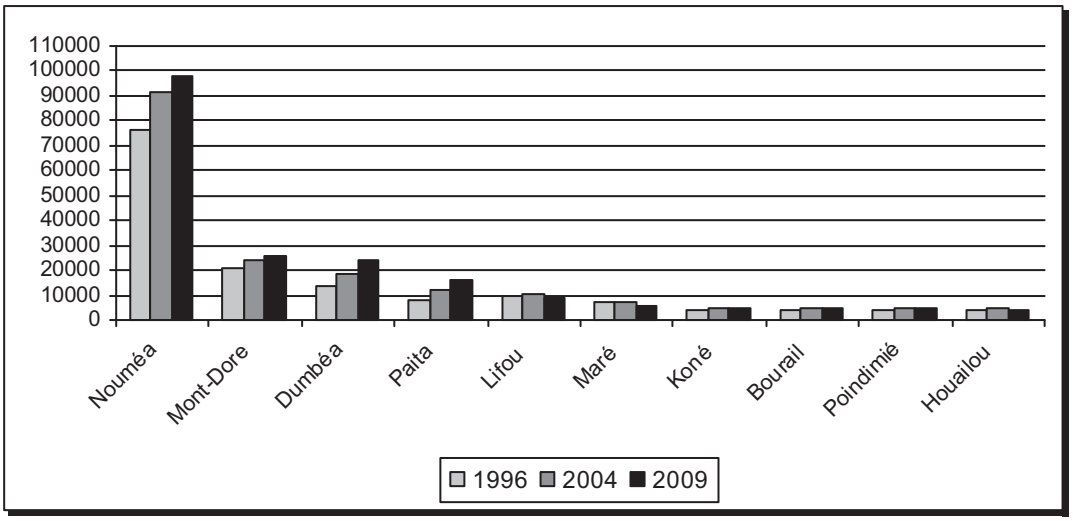

Source : www.isee.nc

Dans le domaine de l'immigration inter-communale, l'attirance de la ville-capitale et des communes voisines suit plusieurs logiques : espoir de trouver un salaire, possibilité par divers travaux sans qualification d'envoi d'argent et de biens de consommation à la tribu, acquisition d'investissements immobiliers, en particulier pour des hommes politiques kanak. Certains auteurs voient dans l'immigration des Kanak vers la ville (et à un moindre degré vers les bourgs de brousse) également une sorte de « *reconquête de leur espace* » (Guiart 1999, p. 129).
La concentration démographique sur Nouméa et ses communes voisines entraîne une hypertrophie économique de la ville-capitale. En même temps, la présence d'activités économiques encourage de nouvelles populations à venir s'installer à Nouméa. Sur les 46.477 entreprises recensées au 31 décembre 2008, 75% sont situées en Province Sud (73% en 2000). Les secteurs de la « pêche, aquaculture », de l'agriculture et des industries extractives sont les seuls pour lesquels la proportion d'entreprises hors Province Sud est supérieure à 40% (IEOM 2009, p. 72). Au 26 février 2010, l'ISEE comptait 50.178 entreprises au total : 74,9% en Province Sud (soit 37.570 entreprises), 18% en Province Nord (soit 9.034 entreprises) et 7,1% en Province des Iles (soit 3.574 entreprises). La figure suivante (Figure 19) démontre que seules les communes de Nouméa (23.965 entreprises, soit 47,8% du total de la Nouvelle-Calédonie), Mont-Dore (3.935), Dumbéa (2.806 entreprises) et Païta (2.299) enregistrent plus de 2.000 entreprises sur leur territoire. En dehors du Grand Nouméa, les communes de Koné, Maré, Lifou et Bourail affichent un nombre d'entreprises entre 1.001 et 2.000. En Province

Nord, il n'y a donc qu'une seule commune qui semble développer un certain tissu économique : le village de Koné (www.isee.nc).

Figure 19 : Répartition des entreprises par commune au 26 février 2010

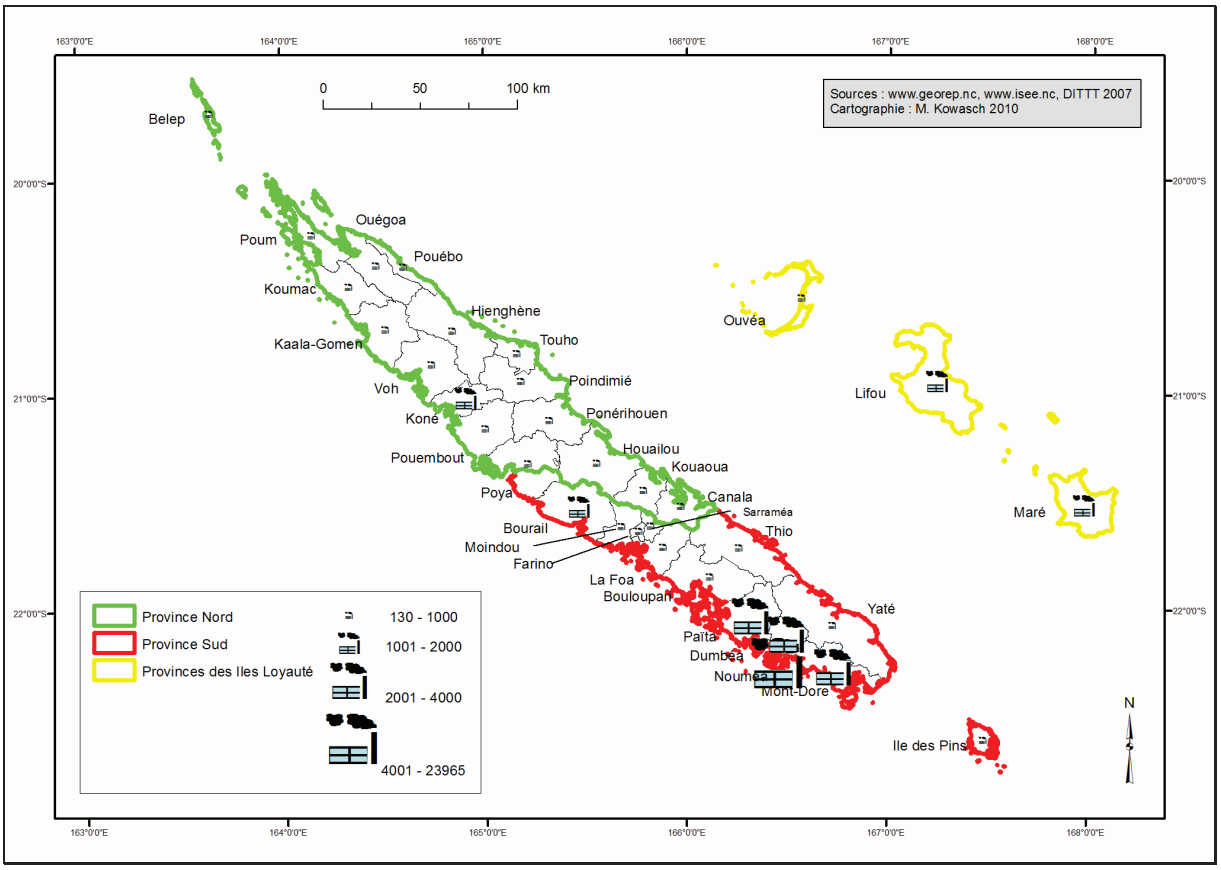

Compte tenu que la plupart des entreprises se trouvent en Province Sud (et plus précisement dans le Grand Nouméa), cette Province enregistre également la plus grande partie des offres d'emploi. En 2008, la Province Sud concentre 88,1% des nouvelles offres de l'année. Les offres émanant de Vale Inco représentent notamment 22,8% de l'ensemble des offres enregistrées sur tout le territoire en 2008. La Province Nord a enregistré 12,5% des nouvelles offres, la Province des Iles 0,4%. L'évolution des offres d'emploi par province tend vers un meilleur rééquilibrage Nord-Sud : les offres d'emploi en Province Nord ont augmenté de 55,5% par rapport à 2007, tandis que la Province Sud a enregistré une croissance de 16,2% (IEOM 2009, p. 33 ; ISEE 2009, p. 19).

En Province Nord, le chantier de l'usine du Nord est responsable de cette croissance considérable des offres d'emploi. Accompagné par des campagnes récentes d'information et de recensement organisées sur l'ensemble de la province par des structures telles que « Cap Emploi », le chantier a également incité la population à effectuer les démarches d'inscription en tant que demandeur d'emploi (1.864 demandeurs en Province Nord en 2008 contre 1.716 en 2007, soit une hausse de 8,6%).

Figure 20 : Nombre d'entreprises par province au 26 février 2010

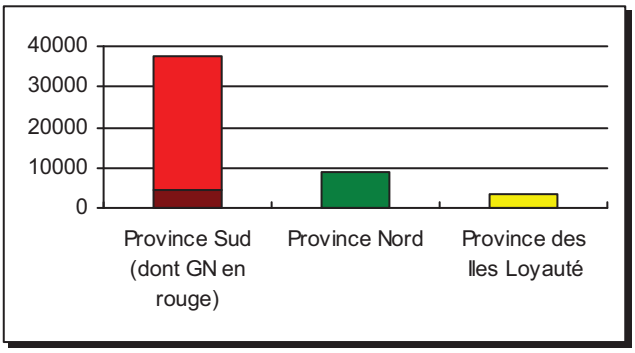

Source : www.isee.nc

Les disparités spatiales ne s'observent pas uniquement sur le plan économique. Les établissements scolaires se situent majoritairement en Province Sud. Six lycées d'enseignement général se trouvent en Province Sud tandis qu'ils sont au nombre de deux en Province Nord (Pouembout et Poindimié) et d'un en Province des Iles en 2008. Pour ce qui est des classes supérieures des lycées, le décalage est encore plus grand : aucune classe ne se trouve en Province Nord ou aux Iles alors que la Province Sud dispose de quatre classes. Le seul établissement dans lequel on peut passer un bac techno en Nouvelle-Calédonie en 2008 est le lycée Jules Garnier à Nouméa. Pour l'admission en DEUST métallurgie, il est par contre nécessaire d'avoir un bac général, filière scientifique.
La répartition des établissements scolaires et leur qualité d'enseignement a des répercussions sur les diplômes obtenus. Selon le recensement de 2004, « seulement » 31,7% de la population n'a pas obtenu de diplôme en Province Sud, alors qu'en Province Nord et en Province des Iles Loyauté, ce chiffre est nettement plus élevé (56,6% et 59,3% respectivement).

Figure 21 : Diplôme le plus élevé obtenu par les habitants- recensement 2004 (en %)

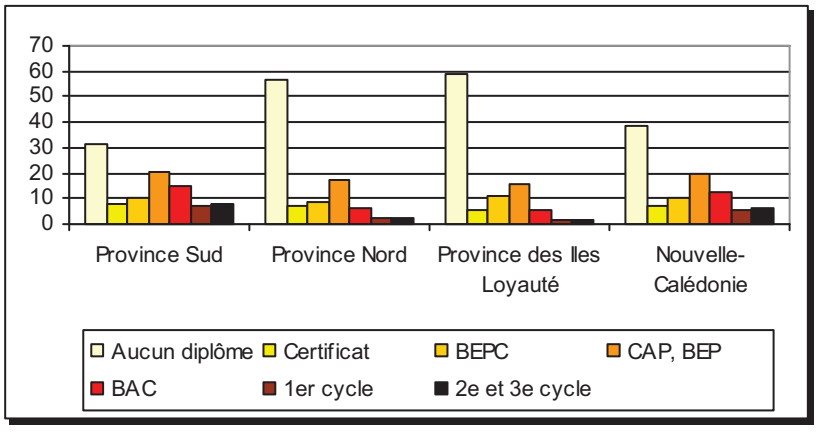

Source : IEOM 2009, p. 134

Dans le domaine de la santé, Nouméa compte en 2004 deux hôpitaux publics et trois cliniques privées (Clinique de la Baie-des-Citrons, Clinique Magnin et Clinique de l'Anse-Vata). Cependant, il y a un hôpital public à Poindimié et un autre à Koumac en Province Nord. En Province des Iles Loyauté, il n'y a ni hôpital public ni clinique privée (ISEE 2005, p. 51). En septembre 2009, le congrès de la Nouvelle-Calédonie a voté 530 millions de dollars US (389

millions d'euros) pour la construction d'un nouvel hôpital à Koutio (commune de Dumbéa) avec une capacité de 650 lits – un projet qui attend d'être réalisé depuis cinq ans. En novembre 2004, la réalisation du nouveau centre médical était programmée pour un investissement de 246 millions de dollars US (180,5 millions d'euros) de la part de la province. En 2008, on devait entamer les travaux afin d'ouvrir le nouvel hôpital en 2012. Mais les discussions autour des financements supplémentaires (les coûts avaient explosés à 530 millions de dollars US entre-temps) ont retardé le projet. La construction d'un nouvel hôpital est pourtant urgente en raison des risques d'écroulement de l'ancien hôpital Gaston Bourret dont le bâtiment date de 130 ans (*Pazifik Aktuell*, p. 12-13).
Même si les chiffres sont extraits du recensement de 1996, la répartition de l'alimentation en eau reste significative : en Province Sud, 94,6% des résidences avaient l'eau courante, contre seulement 59,7% en Province Nord et 24,9% en Province des Iles Loyauté (ISEE 2005, p. 71).
Il convient de noter que les disparités spatiales existent non seulement entre les différentes communes et provinces de la Nouvelle-Calédonie, mais également à l'intérieur de la ville-capitale même. Des quartiers aisés habités par les classes moyennes et supérieurs dans le Sud et l'Est de Nouméa (par exemple Port Plaisance ou Anse Vata) se juxtaposent avec des quartiers populaires dans le nord et nord-ouest de la presqu'île où habitent principalement des Kanak et des Wallisiens. Mais il commence à y avoir aussi des Européens parmi ces marginalisés du développement économique. Ainsi, la « ville » n'apparaît pas comme «un « *ascenseur social* », mais comme un endroit où on « *perd son âme* » (Doumenge 2002).

L'hypertrophie de la ville-capitale n'est pas propre à la Nouvelle-Calédonie. On la retrouve dans la plupart des petits pays et territoires insulaires du Pacifique : la majorité de la population totale se concentre sur les chef-lieux comme Suva aux Iles Fidji ou comme Papeete en Polynésie française. Dans les archipels de Kiribati ou des Iles Marshall, la concentration dans la capitale est encore plus nette. Cette réalité n'est pas surprenante, compte tenu qu'il est financièrement rentable de regrouper les activités économiques en un seul endroit. Mais cette concentration crée de profondes disparités spatiales. En 1986, J.-P. Doumenge a noté : « *En terme d'aménagement de l'espace, il est vrai, cette macrocéphalie des capitales est une erreur lourde de conséquences politiques, économiques, sociales et même culturelles lorsqu'il s'agit de la Nouvelle-Calédonie* » (Doumenge 1986, p. 239).
Dans l'objectif d'un rééquilibrage du territoire calédonien, le projet d'un pôle urbain secondaire, qui doit faire contrepoids à Nouméa, était déjà à l'ordre du jour en 1957. Ainsi, le général de Gaulle, en visite en Nouvelle-Calédonie en 1966, avait évoqué la nécessité de créer un pôle économique dans le Nord du territoire, car le déséquilibre semble freiner le développement économique et faire obstacle à la construction d'un modus vivendi socio-économique acceptable pour toutes les communautés du pays. Dans le cadre du projet du Nord, un « schéma directeur » a été élaboré pour la région Voh-Koné-Pouembout afin de lancer un développement socio-économique.[28]

[28] Ce développement sera étudié dans le chapitre relatif à la mise en place du projet Koniambo.

1.3.2.2. Le déséquilibre socio-ethnique : La participation partielle des Kanak au développement économique

Les déséquilibres spatiaux se traduisent non seulement entre le Nord et le Sud, mais également entre les terres de droit commun et les terres de droit coutumier, ce qui entraîne l'appartion de disparités socio-ethniques difficilement réductibles. Ainsi, l'époque coloniale se reflète dans l'organisation spatiale de la Nouvelle-Calédonie. En 1999, J. Guiart constate un « *jeu inégal de deux sociétés et de deux économies non encore réellement intégrées, l'Européenne et la Canaque* » (Guiart 1999, p. 10). Le « pays » connaît en effet de fortes fractures socio-spatiales.

Le partage décrit dans l'accord de Nouméa définit juridiquement deux types de terres (ou de propriétés) : « *Les terres coutumières seront constituées des réserves, des terres attribuées aux « groupements de droit particulier local » et des terres qui seront attribuées au titre du lien à la terre. Il n'y aura ainsi que les terres coutumières et les terres de droit commun* » (Point 1.4. du document d'orientation dans l'accord de Nouméa, in : Naepels 2006, p. 43). Ce droit écrit, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire, engendre une multitude de problèmes et de conflits, car il méconnaît les réalités complexes de la société kanak. L'ouverture légale des réserves et l'exercice de la citoyenneté n'empêchent une marginalisation économique et sociale des Kanak.
Avant l'arrivée des Européens, la terre n'était nullement l'objet de transactions marchandes, mais pouvait faire l'objet d'échanges conventionnés entre groupes lignagers (enjeu foncier), voire entre alliances claniques (enjeu politique). Il est donc indispensable de préciser le contenu à apporter aux notions de « droits » (territorial, foncier ou d'usage) afin de pouvoir serrer la consistance de la notion de « propriété » pour la période précoloniale. Comme ailleurs dans le monde, la propriété d'un terrain procède de la constitution d'un territoire politique englobant au sein d'un espace naturel : en milieu kanak, ce territoire se définit par ses limites, ses allées résidentielles, ses tertres de case et ses espaces de culture (Naepels 2006, p. 49). L'appropriation d'un espace résulte d'un travail de fondation et de nomination. Les véritables « propriétaires » d'un lieu sont donc les fondateurs, ceux qui l'ont défriché au plus profond du temps, « *ceux qui en premiers ont coupés les racines des plantes sauvages* » (réflexion faite par J.M Tjibaou à J.-P. Doumenge en 1976). Mais la propriété kanak est suspendue à une perpétuelle réactualisation, car une terre peut être donnée. Le fondateur n'est alors pas le seul à pouvoir revendiquer un terrain. Suivant une « dynamique d'accueil » (acceptée ou imposée), le nouvel arrivant reçoit du fondateur un terrain qu'il pourra habiter et cultiver. A partir du moment où la terre est cédée, une terre se transmet au sein du groupe agnatique de l'arrivant sans que le donateur puisse la récupérer ou intervenir sur l'usage qui en est fait. Néanmoins, cette cession est liée à des conditions générales de l'accueil : que les descendants de l'accueilli repartent et l'accueillant récupère le bien concédé pour le réaffecter. Tout don de terre est mémorisé par les générations successives et fait annuellement l'objet d'un « *don de première récolte (prémice)* » du groupe de l'accueilli à celui de l'accueillant. Ce don s'inscrit dans l'ensemble des relations qui unissent le clan de l'accueillant et le clan du nouveau propriétaire. L'accueil peut en effet dissimuler des situations variables : appel à une compétence particulière, prise en charge d'un prisonnier, obligation forcée de quitter les lieux (Naepels 2006, p. 49).

Dans tous les cas, l'arrivant doit garder en mémoire les échanges qui ont sanctionné son installation. Dans ce contexte, il est important de noter que cette cession d'une terre définissait moins des transferts de propriété que la superposition de différentes légimités : la propriété n'est pas univoque, mais consiste plutôt en des titres concurrents. Le fondateur garde ainsi un lien particulier à la terre qu'il a fondée. L'accueilli de son côté peut faire valoir le fait qu'il y ait résidé, qu'il ait effectué des échanges avec le fondateur et qu'il y ait travaillé, mais il ne peut dans aucun cas contester le fait d'avoir reçu la terre d'un autre. J.-P. Doumenge (1982, p. 78) a décrit ce lien entre le fondateur et l'accueilli comme un « *pacte d'union intangible entre anciens et récents habitants* ». Le fondateur ne refuse jamais une terre à quiconque lui en demande pour « usufruit ». Le refus serait une sorte d'atteinte à l'hospitalité ancestrale « *avec le risque de récolter le courroux des ancêtres qui veillent sur les entrailles de la Terre* » (Trolue 1994, p. 160). Le respect mutuel entre descendance lignagère ou clanique du « fondateur » et celle des « accueillis » était perçu comme devant être immuable, faute de quoi des conflits inter-personnels graves pouvaient mettre aux prises les descendants des deux groupes agnatiques, particulièrement depuis que la mémoire coutumière ne fait plus l'objet d'une transmission systématique.

La terre coutumière est présentée par les Kanak comme une « propriété privée indivise » donc d'effectivité « collective » : une terre n'est pas appropriée individuellement par les habitants d'un espace de résidence mais par des groupes « lignagers ». Avec le déroulement du temps long, ce collectif se définit par le terme générique vernaculaire de « clan ». Mais ce mot recouvre des réalités morpho-démographiques complexes : ce peut être une famille de structure lignagère (au minimum) ou un regroupement de lignages (se reconnaissant d'une même origine mythique). Ces différents niveaux sont exprimés dans la langue de Baco (le « haeke ») par deux concepts : le « moau » c'est-à-dire « ceux qui vivent dans la même maison, sous le même toit » (lignage) et le « moatabo », c'est-à-dire « ceux qui se réunissent autour de la même grande case » (symbolisant une chefferie pluriclanique élémentaire). L'organisation sociale lignagère évoque donc un espace domestique et privé, alors que la chefferie clanique ou poly-clanique (par suite du mélange de plusieurs clans en un même lieu) évoque l'organisation globale de la société. Le terme de « lignage » identifié à une « case » ou « maison traditionnelle » renvoie à une « unité résidentielle » constituée de plusieurs ménages associant des individus sur deux à trois générations vivant de moins en moins à proximité les uns des autres par suite de diverses migrations consenties ou forcées. Par extension, les groupes pluri-lignagers dit « clans » peuvent avoir un développement sur plusieurs vallées en Grande-Terre, donc dans plusieurs territoires de chefferies. Même si les membres de ces unités se sont déplacés loin, ils font toujours partis de la « case » ou de la « maison ». La « case » ou la « maison » sont donc des réalités conceptuelles regroupant une multitude d'espaces domestiques souvent largement disséminés.

Ce qui fait la spécifité du clan ou du lignage, c'est d'abord son histoire : le lieu et les circonstances de son apparition, le parcours qu'il a effectué, la symbolique qui lui est reconnue. Cette histoire est pour cela racontée lors des cérémonies coutumières telle qu'un mariage ou un deuil. L'identité sociale et la légitimité de tout groupe nominatif se présente alors comme un itinéraire, comme une suite de lieux (Naepels 2006, p. 50). Ainsi, l'ancrage foncier est au cœur de l'identité sociale.

Selon l'ADRAF, le bilan de la réforme foncière est jugé « satisfaisant » puisque l'équilibre entre le foncier kanak (295.300 ha) et le foncier privé européen (295.300 ha) est devenu une réalité sur la Grande-Terre dans les années 2000-2010.

Tableau 3 : Évolution des catégories de foncier entre 1978 et 2010 en Grande Terre

Catégories de terres	1978 (en ha)	%	1998 (en ha)	%	2010 (en ha)	%
Foncier kanak	167.788	10	276.516	17	295.300	18
dont réserves autochtones	161.788		180.882			
dont propriétés claniques			8.942			
dont GDPL			71.692			
dont propriétés kanak et attributions individuelles kanak ou sociétaires[29]	6.000		15.000			
Stock ADRAF			24.673	1	18.200	1
Terres privées non kanak[30]	402.471	25	295.851	18	295.300	18
Terrains domaniaux et collectivités[31]	1.062.441	65	1.035.644	64	1.024.100	63
TOTAL Grande Terre[32]	1.632.700	100	1.632684	100	1.632.900	100

Source : ADRAF 2000, p. 51

En 2010, les terres coutumières sont même devenues prédominantes en terme d'assiette nécessaire aux activités agro-pastorales, puisqu'elles couvrent 470.900 ha (25,7% de la superficie totale de la Nouvelle-Calédonie). La moitié de l'espace coutumier (50%) se situe en Province Nord (25% de la surface de cette Province). Avec 175.600 ha, la Province des Iles Loyauté (constituée à 90% de terres coutumières) couvre pour sa part 38% du foncier coutumier. La Province Sud n'accueille quant à elle que 12% de l'espace coutumier (9% de la superficie provinciale).

Néanmoins, les stocks fonciers détenus par l'ADRAF restent significatifs : il est passé de 295.851 ha en 1998 à 295.300 ha en 2010. Parfois, la revendication a du mal à s'exprimer de manière claire, plusieurs revendications sont déposées pour le même terrain. Par conséquent, l'ADRAF ne sait pas à quel clan ou quelle tribu il faut attribuer et d'importants domaines ne sont pas rétrocédés. Selon. P.-Y. Le Meur (2010, p. 110), le stock « dur » des terrains acquis depuis plus de cinq ans et dont l'attribution est bloquée atteindrait presque 13.000 ha, niveau stable depuis quelques années. La compréhension des raisons de ces blocages pourra aider à anticiper les difficultés de toute entreprise d'identification de légitimité foncière.

La rétrocession de terres s'inscrit dans le processus politique visant au rééquilibrage du territoire calédonien. Selon l'ADRAF, ce rééquilibrage a « *clairement été opéré en faveur de la communauté mélanésienne de Nouvelle-Calédonie. S'il est inégal, en particulier sur le plan géographique, il doit cependant être apprécié à l'aune du contexte prévalant au démarrage de la réforme foncière en 1978, et des difficultés constatées sur cette période à mettre en place une politique de redistribution foncière qui réponde à l'acuité du problème posé et entraîne l'assentiment de tous* ». (ADRAF 2000, p. 51)

[29] Cette catégorie propose une estimation de l'ensemble des propriétés individuelles des Kanak. Le chiffre de 1978 provient d'une estimation fournie par la DTSF en 1998. Le chiffre de 1998 a été estimé globalement par l'ADRAF par actualisation de l'estimation de 1978 étant entendu que les attributions individuelles effectuées au titre des réformes foncières ne représentent qu'une faible part des acquisitions individuelles des Kanak au cours de la période.

[30] Sauf Belep et Ile des Pins. Le chiffre de 1998 a été obtenu à partir des données de la DTSF fournies en 1998.

[31] Cette catégorie regroupe les terrains domaniaux (Territoire et État), ceux des collectivités locales (communes et provinces) et les terrains urbanisés.

[32] Hors propriétés privées mélanésiennes identifiées et stock ADRAF.

Même si les revendications foncières sont en diminution depuis trois ans, il y a néanmoins des revendications non satisfaites. En 2008, 21 revendications ont été reçues par l'ADRAF ; 14 communes de la Grande Terre sont concernées (6 au Sud et 8 au Nord). (ADRAF 2009, p. 7) Un certain nombre de clans et de familles ne figure pas parmi les groupements attributaires de leur lieu de résidence. Selon l'ADRAF (ADRAF 2000, p. 61), les clans non attributaires peuvent se classer en plusieurs catégories :

- *« les clans terriens de la réserve, ayant accueilli sur leurs territoires coutumiers, les clans déplacés,*
- *les clans en position d'être satisfaits sur le stock,*
- *les clans accueillis ou en attente d'attribution, qui n'ont pu encore accéder à leur territoire coutumier. Même s'ils sont associés à la gestion du foncier dont ils disposent aujourd'hui, ils ne peuvent se sentir vraiment en sécurité et attendent avec impatience de retrouver leur terres coutumières,*
- *les clans dont le territoire coutumier ne peut être disponible (zones de villages, infrastructures publiques, propriétés privées non offertes, ...),*
- *les clans éteints. »*

Cette diversité de situations est aussi à l'image de la désorganisation spatiale créée par le cantonnement général de 1903, et à la difficulté à remonter le fil du temps d'une tradition orale bouleversée par le cours de l'histoire. Une mention particulière doit être apportée vis-à-vis des clans terriens de la réserve, qui ont accueilli sur leurs terres des clans déplacés par le cantonnement. Ils n'ont pas ou peu de possibilités de retrouver l'intégralité de leurs terres ancestrales. Certains problèmes de coexistence sont donc constatés entre clans, car une terre donnée coutumièrement à quelqu'un ne peut pas être facilement reprise tant qu'il y a une utilisation agricole, même symbolique. D'une part, les clans accueillis envisagent un retour sur leur terres ancestrales, d'autre part, ils ne renoncent pas pour autant à l'espace chez le clan accueillant. Ce dernier ne peut pas facilement réclamer la rétrocession des terres car cela engagerait les générations passées, présentes et à venir. Aussi de nombreux conflits dont on ne parle pas ouvertement se multiplient entre groupes kanak, puisque plusieurs légitimités foncières se superposent sur une même terre revendiquée ou déjà attribuée.

Ce qui complique la situation, c'est que certains membres d'un clan se sont déplacés de manière volontaire. Herrenschmidt (2003, p. 310) parle dans ce contexte de « *mouvances territoriales* ». En plaçant des alliés, des « ambassadeurs », les chefferies peuvent s'ouvrir de nouvelles « routes d'alliances » politiques et matrimoniales avec des lignages ou des clans tiers ; elle peut ainsi agrandir son patrimoine. J. Guiart (1999, p. 69) explique cette stratégie territoriale en se référant à l'existence de « *réseaux d'identité partagée* », de plus ou moins vastes confédérations tribales. Ces réseaux d'alliances multiclaniques sont en constante compétition : la territorialité coutumière est donc en constant remodelage, au gré des rapports de force qui s'expriment entre groupes claniques ayant statut aristocratique.

Les gens de l'extérieur ont de grandes difficultés à comprendre ce système de stratégie politico-territoriale, d'autant plus que le monde kanak cultive le secret. En raison des « réseaux d'identités partagées », un régime foncier nettement délimité est difficilement réalisable en Mélanésie, car les stratégies territoriales se définissent en termes de dépendances politiques fluctuantes.

Parce que les clans kanak remettent périodiquement en cause les rapports de force entre groupes coutumièrement établis, les enjeux territoriaux empêchent souvent une utilisation des

avoirs fonciers rétrocédés. En outre, la mise en valeur d'une terre rétrocédée n'est souvent pas l'objectif primordial, car la logique économique n'est pas « productive ».
Les réformes foncières réalisées par l'Office foncier et ensuite par l'ADRAF ont encouragé les Kanak à mettre en valeur leurs terres ancestrales et à participer ainsi au développement économique. Les terres de droit coutumier comportent les quatre « I » : elles sont inaliénables, incommutables, incessibles et insaisissables. Une spéculation foncière ne pourra pas se faire. Pour un entrepreneur qui souhaite s'installer sur terre coutumière, il est donc difficile d'obtenir une garantie bancaire. De plus, la superposition de plusieurs légitimités foncières a (re)déclenché des conflits qui bloquent la mise en valeur d'une terre.[33] Selon l'ADRAF (ADRAF 2000, p. 75), le manque de projets économiques sur terres rétrocédées tient à plusieurs facteurs :

- *« Les GDPL n'avaient pas réfléchi au préalable au mode de gestion des terres après l'attribution. On a répondu aux besoins les plus immédiats comme l'installation des membres pour l'habitat et la plantation de cultures vivrières.*
- *Le coût élevé de la remise en état des propriétés.*
- *L'absence de formation et les difficultés techniques.*
- *Une organisation sociale peu préparée à l'entreprise individuelle en matière agricole ou industrielle.*
- *Les difficultés pour accéder à des financements en l'absence de garanties foncières.*
- *Les difficultés au plan économique, car le GDPL, en l'absence de statuts juridiques d'exploitation, ne peut pas être considéré comme une structure économique. »*

L'ADRAF a donc mis en place un système de suivi des attributaires fonciers, individuels et GDPL, pour répondre à une demande et être en mesure d'accompagner les groupements dans leur démarche de mise en valeur.
Les difficultés rencontrées dans le montage de projets et dans la mise en valeur de terres rétrocédées ont eu pour résultat que le développement économique de façon capitaliste s'est largement réalisé en dehors des terres coutumières. La Nouvelle-Calédonie connaît donc de fortes disparités économiques entre terres de droit commun et terres de droit coutumier. Le développement de la zone Voh-Koné-Pouembout dans le cadre du projet « usine du Nord » réduire cet état de fait.

Compte tenu des difficultés de mise en valeur les terres rétrocédées, l'insertion des Kanak dans l'économie s'est plutôt réalisée à travers le salariat.
Cette insertion a été pendant longtemps largement « pilotée » par les sociétés minières, contrôlant une grande partie du commerce local. En 1962, dans une conjoncture internationale difficile avant le « boom » du nickel, la puissante SLN comptait 2.610 employés dont 631 sur mines et 1.979 à l'usine métallurgique de Doniambo. A cette époque, 60,3% des employés étaient des Européens, 20,1% des Tahitiens, mais seulement 9,7% des Kanak (Doumenge 1982, p. 390). La place de chaque communauté varie cependant avec le secteur d'activité : sur mine, les Kanak atteignent 26,1% des effectifs. A Doniambo, la proportion des Kanak est très faible (4,5%), celle des Wallisiens médiocre (8%), celles des Tahitiens moyenne (21,7%) et

[33] Les conflits fonciers seront étudiés dans la 3e partie du présent travail à travers l'exemple de la mise en place de l'usine du Nord sur la presque'île de Vavouto et de la mise en place de zones d'activités sur terres coutumières à la tribu de Baco.

celle des Européens prépondérante (64,2%). Les postes qualifiés et les mieux payés se trouvaient cependant à l'usine métallurgique et non pas sur mine. Jusqu'en 1975, la part des Kanak à la SLN a augmenté, même si les employés européens sont restés majoritaires et ont occupé les postes importants au sein de l'entreprise : 39% d'Européens, 20% de Kanak, 16% de Tahitiens, 15% de Wallisiens, 6% d'Indonésiens et 2% de Vietnamiens, 2% de « divers » (Doumenge 1986, p. 233).

L'insertion des Kanak dans l'économie « marchande » se fait très souvent de manière partielle. Cette pluriactivité est omniprésente dans la société kanak et dirige les stratégies d'acquisition de revenus. Selon une étude de l'Institut agronomique calédonien (IAC), 39% des « ménages »[34] kanak combinent activité salariale plus ou moins temporaire (sur mine, dans les services portuaires ou les municipalités de « brousse ») et diverses activités traditionnelles vivrières (agriculture, chasse et pêche). Dans les années 1970-80, J.-P. Doumenge constatait déjà, en faisant l'inventaire du quart de la population des tribus de l'archipel que les activités salariales stables ou temporaires et les allocations familiales qui y étaient indexées représentaient 85% du revenu dans les deux tiers des tribus inventoriées. Selon l'IAC, 80% des « ménages » enquêtés ont déclaré avoir un salaire. Les contrats étaient majoritairement ponctuels, avec une prédominance des contrats à la tâche et des CDD de moins d'un an (69%) ; il s'agissait principalement d'emplois non qualifiés. Le niveau d'études atteint ne permet souvent pas de décrocher un emploi fortement rémunéré. Une étude menée (et publiée en août 2008) par l'observatoire de la santé et des actions sociales de la Province Nord (OSAS-PN) parmi les jeunes de la Province Nord (18 à 30 ans) montre que seulement 2% des jeunes femmes kanak et 1% des jeunes hommes kanak ont terminé leur études à l'université ou avec un BTS ou avec un DUT. Parmi les jeunes femmes non-kanak, 15% sont arrivées à ce niveau d'études, et 13% chez les jeunes hommes non-kanak.

Figure 22 : Niveau d'études atteint par les jeunes (18-30 ans) en Province Nord selon le sexe par communauté en % (2008)

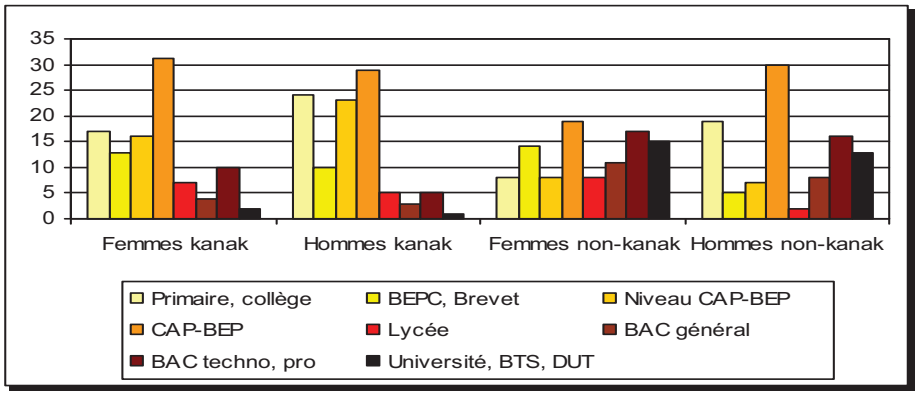

Source : OSAS-PN (août 2008), p. 29

L'échec scolaire et universitaire s'explique par plusieurs problèmes.

[34] Le terme « maisons » conviendrait mieux, car le terme « ménage » sous-entend une famille dans une maison qui ne change pas de composition, tandis que la maison kanak héberge souvent un cousin, un neveu ou une nièce – bref, la composition n'est pas fixe.

- Premièrement, il faut constater que la langue d'enseignement, le français, n'est pas la langue maternelle de tous les Kanak, loin de là. En Province des Iles, 3,5% de la population n'avaient même « *aucune connaissance » du français, selon le recensement de l'ISEE 2004. En Province Nord, ce chiffre était de 0,8% en Province Nord et de 0,7% en Province Sud. Depuis les accords de Nouméa, les langues kanak sont « reconnues comme langues d'enseignement et de culture* » (Faberon et Postic 2004, p. 77), mais le français reste la langue véhiculaire en usage de manière uniforme dans les établissements scolaires. En Nouvelle-Calédonie existent 28 langues vernaculaires et 8 dialectes. Parmi celles-ci, aucune langue ne prédomine, pouvant ainsi remplacer le français en tant que langue véhiculaire.
- Deuxièmement, l'école a été pendant longtemps considérée comme une institution « européenne », voire coloniale. Le programme scolaire où les jeunes apprenaient l'histoire française et européenne avait conforté cette image. Cette interprétation par certains comme « collusion avec le monde des Blancs » n'a pas complètement disparue, même si le programme scolaire a évolué.
- Troisièmement, les disparités démo-spatiales font que la large majorité des établissements scolaires se situent en Province Sud, plus précisément dans le Grand Nouméa. Six lycées d'enseignement général se trouvent en 2008 en Province Sud alors qu'il n'y en a que deux en Province Nord et qu'un en Province des Iles. En Province Nord, 76% de la population était kanak en 1996, en Province des Iles 97%, mais en Province Sud seulement 18%. (www.isee.nc) C'est pourquoi, les familles kanak sont souvent obligées d'envoyer leurs enfants en internat. Les allers-retours lors du week-end sont fréquents ce qui permet de garder le lien avec la famille. De ce fait, la participation de jeunes Kanak à l'éducation (et aussi à l'emploi) ne signifie pas automatiquement assimilation, car on peut intégrer l'école ou un emploi sans couper ses racines.

Un paramètre encourage tout de même l'effort consenti en matière d'éducation et de formation professionnelle : trouver un emploi à proximité de son lieu d'origine ou trouver un bon travail à Nouméa permettrait d'aider sa famille restée en tribu et donc de gagner du prestige aux yeux de ses proches. Par contre, si les Kanak occupent en faible nombre des postes à responsabilités dans l'économie calédonienne, c'est davantage lié à l'habitude de prendre les responsabilités en groupe par consensus que par une incapacité réelle à prendre des décisions. Cette prise de décision leur apparaît plus facile à assumer lorsqu'ils sont dans la fonction publique, puisqu'on ne risque pas d'être mis sur la touche en cas de mauvais choix.

A côté de l'emploi, les activités vivrières telles que la chasse, la pêche et l'agriculture sont gardées. L'accès à un salaire ne se fait pas strictement au détriment des activités rurales « traditionnelles ». L'agriculture est même la principale occupation des « ménages » de l'échantillon, la pêche a été pratiquée par 80% des « ménages » et la chasse par les deux tiers environ selon des enquêtes menées par l'IAC. (Sourisseau et Bouard 2006, p. 7) Pour J. Guiart, l'agriculture vivrière est une « *activité indirectement monétaire* » (Guiart 1999, p. 58), car elle évite des importations onéreuses de nourriture. Dans ce sens, les activités « traditionnelles » sont des éléments renvoyant à une idéologie magnifiant la « terre nourricière ». Mais les pratiques de cette pluriactivité révèlent une plus grande complexité, car il faut prendre en compte l'enchâssement social des activités économiques.

L'équilibre psychique et les relations sociales jouent toujours un rôle important dans les activités dites « traditionnelles ». Le don de biens symboliques en monnaie, en textile ou en produits agricoles et/ou alimentaires est une obligation coutumière, mais aussi un processus d'identification sociale. On donne des produits agricoles à des parents ou des alliés qui retournent à terme ce geste très quotidien. La propre consommation et les visites occasionnelles mobilisent près de la moitié des volumes de production de l'agriculture et de la pêche, plus encore pour la chasse (Sourisseau et Bouard 2006, p. 9). La pratique agricole pour la consommation s'inscrit dans une logique d'un mode de vie, dans une affirmation de la mise en valeur des terres de son clan ; elle est alors une inscription sociale dans la communauté. L'économie vivrière a donc des valeurs autres que proprement économiques. Il y a un lien entre le statut coutumier et l'exercice de l'agriculture vivrière qui est une activité économique et sociale.

Images 1 et 2 : Echanges cérémoniels (à gauche) et comptage des coutumes (à droite) lors d'un mariage à la tribu de Baco



Source : M. Kowasch 2008

A l'occasion de grandes cérémonies (naissance, mariage, deuil) qui ponctuent la vie sociale, on échange les produits agricoles ou alimentaires (agricoles, de chasse ou de pêche) contre des produits similaires en qualité et en quantité. Ces échanges cérémoniels frappent par leur ampleur, leur minutie et leur « inutilité économique » : des volumes relativement importants de tubercules, d'étoffes et de billets de banque européens changent de main, chaque lot (« coutume ») offert ou reçu donnant lieu à de solennels discours et à de stricts comptages sans que les partenaires présents se retrouvent plus riches après qu'avant la transaction, ni même en possession d'un bien qui leur aurait fait précédemment défaut (Bensa et Freyss 1994, p. 3). Chaque don est identifié, doté d'une signification et inscrit dans des séries de prestations réciproques. Les solennels discours qui suivent le don racontent l'histoire clanique et les relations entre lignages. En dehors de ces échanges cérémoniels, il y avait des transactions appelés « jèna », aujourd'hui disparues. Ces transactions permettaient aux communautés du bord de mer d'avoir accès aux produits de l'intérieur de l'île et réciproquement en des emplacements conventionnés.

Le « magasin » qui relève du monde « marchand exogène » est par contre dévalorisé. On trouve un petit commerce dans chaque tribu, mais généralement, le « magasin » dans les

villages est abandonné aux seuls « Blancs » et assimilés (polynésiens et ressortissants plus ou moins métissés d'origine indonésienne, vietnamienne, japonaise ou antillaise).
Les marchés de proximité de leur côté montrent bien le lien entre le marchand et le non marchand. On distingue les marchés communaux aménagés dans le centre du village et les marchés en tribu. Ces marchés n'ont pas seulement une fonction de commercialisation des produits, ils sont aussi des lieux de sociabilité et d'expression des solidarités locales. On souhaite donc vendre ses produits et rencontrer d'autres personnes. Les prix peuvent varier selon le client (touriste, connaissance, client fidèle, famille). C'est donc la nature de la relation sociale qui détermine la valeur du produit et non pas uniquement la valeur marchande du produit (Sourisseau et Bouard 2006, p. 9). Les marchés jouent un rôle social indéniable en de renforçant la cohésion sociale. Les marchés de proximité ne sont évidemment pas les seuls lieux de vente ; au contraire, la diversité des lieux de vente est plutôt grande. Les étals de bord de route présentent eux aussi un caractère hybride entre marchand et non marchand. Le vendeur laisse ses produits en exposition libre, avec un prix fixe affiché. L'acheteur dépose la somme exacte et emporte le produit sans avoir rencontré le vendeur. Ce mode de paiement repose sur la confiance. Ce système souple laisse au vendeur le temps d'exercer une autre activité en même temps. Il alimente son étal lorsqu'il a la possibilité. Le développement des foires et autres ventes de produits organisés lors de manifestations représentent des moyens supplémentaires de vendre. Sinon, les ventes à des particuliers qui passent des commandes directement aux producteurs se développent également. Ce mode de commercialisation est très souple, comparé aux commandes institutionnelles. Les structures collectives locales par contre pâtissent de l'impossibilité des producteurs de s'engager durablement sur des productions importantes. On essaie d'introduire de nouvelles formes de contrats qui se traduisent cependant par des prix peu compétitifs. La part de la commercialisation parmi tous les modes de commercialisation reste alors faible.

Images 3 et 4 : Etal au bord de la route Houaïlou-Bourail (à gauche) et marché de proximité à la tribu de Baco (à droite)



Sources : M. Kowasch 2007 et 2008

Il convient de savoir que chaque maison utilise en moyenne près de quatre modes de commercialisation différents, avec des recettes moyennes de plus de 200.000 CFP par an (1.686 €), selon l'étude de l'IAC (Sourisseau et Bouard 2006, p. 10). Cette faiblesse des recettes contraste avec la diversité des liens de ventes et le temps consacré aux activités rurales. Seuls l'intégration des fonctions non marchandes peuvent expliquer ce paradoxe.

Les revenus monétaires des « ménages » enquêtés par l'IAC affichent de grandes disparités. Plus de la moitié vit avec des revenus monétaires inférieurs à 500.000 CFP par an (4.190 €). Comme la moyenne se situe à 946.000 CFP par an (7.927,48 €), soit un peu plus des deux tiers du SMG, il est certain que le revenu de quelques familles est supérieur. Selon l'IAC, le poids du non marchand s'élève à 28% des revenus totaux, et atteint même 51% pour les 20 « ménages » les plus « pauvres ». La chasse et la pêche représentent un tiers des revenus dans les 20 « ménages » les « plus pauvres », contre seulement 5% pour les 20 « plus riches ». L'agriculture est d'autant plus importante dans la vie des « ménages » que leur revenu est faible : 44% pour les 20 « ménages » les « plus pauvres » contre 18% pour les plus « riches ». (Sourisseau et Bouard, p. 11). Mais l'agriculture, la chasse et la pêche sont toujours présentes, même dans les « ménages » les plus riches vivant en tribu. Leur présence est alors non seulement une question monétaire, elles représentent aussi et surtout une valeur sociale. Il ne s'agit pas simplement d'une vente de « surplus » quand on parle de la vente des produits agricoles, de la chasse ou de la pêche. Les ventes représentent par ailleurs 40% des produits agricoles, 25% des produits de la pêche et 15% des produits de la chasse (Sourisseau et Bouard 2006, p. 9).

L'identification culturelle passe donc par la pratique effective de ces activités. Au moins l'une des trois est toujours pratiquée, indépendamment du salaire. Ce ne sont pas uniquement la rentabilité économique et la recherche de profits monétaires qui déterminent les orientations stratégiques, mais aussi le jeu des droits et des obligations sociales dans lequel les individus sont engagés de part leur simple appartenance communautaire. L'initiative pour prendre un emploi ou monter une entreprise est pour la plupart prise individuellement ou à l'échelle de la famille. Mais le contrôle collectif de l'activité économique reste une réalité, un contrôle qui est souvent – vu de l'extérieur – perçu comme un frein au développement économique, comme une contrainte, donc comme négative. Mais il peut avoir des effets positifs aussi, quand il se retourne en encouragement et en appui de la part de la communauté. De plus, il freine l'apparition de trop fortes inégalités et étend son emprise de l'économie domestique à l'espace marchand. Ce contrôle s'inscrit donc dans une cohérence entre l'organisation sociale communautaire et l'environnement économique marchand avec toutes ses opportunités et toutes ses contraintes.

La recherche de moyens matériels et l'intégration renforcée dans les circuits marchands s'accompagne d'une sauvegarde du cadre de vie en tribu. Les dépenses pour ces activités « traditionnelles » sont d'ailleurs très faibles (14.300 CFP par an, soit 119,83 €) selon l'étude (Sourisseau et Bouard 2006, p. 8), ce qui n'est pas surprenant vu que les gens utilisent des techniques anciennes et éprouvées, mais peu coûteuses. L'équipement se limite donc à la petite mécanisation.

Les systèmes « marchand » et « non marchand » sont complémentaires : ils se côtoient sans être vraiment altérés l'un par l'autre. La maximisation du profit s'accompagne en général d'un partage entre les membres d'une même communauté (par exemple entre les membres d'une famille) et la solidarité entre les groupes d'individus (Polanyi et Pearson 1957). La pluriactivité démontre que le « marchand » et le « non marchand » sont présents dans chaque acte économique. Le travail d'entrepreneur ou de salarié, temporaire ou permanent, fait entrer dans les « ménages » des gains en espèces qui donnent accès aux biens de consommation « européen », mais ces derniers, comme la monnaie, peuvent être réinsérés en tant qu'objets précieux dans le circuit des transactions non commerciales internes aux communautés kanak.

L'insertion des Kanak dans l'économie obéit alors davantage à des logiques sociales et culturelles qu'à des logiques économiques de spécialisation marchande. Comme les Kanak étaient pendant longtemps écartés des emplois fortement rémunérés et plus généralement freinés dans leur éventuelle volonté d'entreprenariat, ils ne voyaient pas l'intérêt d'accumuler des biens productifs, une stratégie qui s'inscrit dans une logique de production tournée vers les relations de marché, une logique qui d'autant plus modifie par la suite les liens qu'ils entretenaient avec les structures et les membres de leur communauté. La stratégie de spécialisation obéit aux mêmes mécanismes que la stratégie d'accumulation, car on se spécialise dans l'objectif d'accumuler des biens productifs. Selon l'enquête de l'IAC, la spécialisation et l'accumulation de biens productifs étaient donc quasi-absentes dans les stratégies des « ménages » kanak. Le modèle de l'entreprise capitaliste est rejeté. C'est pourquoi, le tissu des entreprises localisées en tribu est généralement faible ; selon l'IAC, « *le modèle de l'entreprise capitaliste a indéniablement du mal à s'imposer* » (Sourisseau et Bouard 2006, p. 15). Afin de profiter des avantages financiers induits par le développement économique, les Kanak préfèrent donc souvent le recours au salariat, en particulier quand il y a des dépenses particulières à assurer qui correspondent souvent à des obligations sociales. Parfois, ils renoncent alors à leur contrat une fois la dépense concernée réalisée. De plus, on ne veut pas « vendre son âme à une multinationale » lorsque l'apport est lucratif.

Des allers-retours entre la ville, Nouméa, et la tribu, sont souvent organisés par le réseau familial, pour pouvoir exercer une activité professionnelle ou pour pouvoir suivre une formation scolaire, universitaire ou professionnelle. La mobilité entre les Iles Loyauté et Nouméa notamment ainsi qu'entre la côte Est et la côte Ouest est assez remarquable. Ces allers-retours n'affectent pas les liens avec la communauté en général ; le lien entre coutume et économie marchande n'est pas perçu comme paradoxal. Mais ces aller-retours peuvent aussi à terme créer des ruptures avec certains liens sociaux. Surtout les jeunes, qui ne connaissent pas encore leur fonction coutumière et qui n'ont pas encore les mêmes liens que les vieux dans la tribu, sont plus sensibles à ces ruptures.

1.4. CONCLUSION

L'économie de la Nouvelle-Calédonie dépend largement des transferts financiers de la France métropolitaine. L'ère de l'économie assistée a commencé au début des années 1970, avec la fin du « boom du nickel ». Depuis, l'effort financier de l'Etat français en faveur de l'outre-mer continue de s'accroître.
Cette dépendance économique de la Nouvelle-Calédonie ne semble pas être conciliable avec le processus affiché d'émancipation politique. Cependant, le développement des nouveaux projets miniers n'introduit-il pas *de facto* une nouvelle forme de dépendance, une dépendance d'entreprises multinationales, à savoir Vale et Xstrata ? Le projet « usine du Nord » est dans ce sens moins suspect, car la Province Nord détient, à travers la SMSP, 51% des actions du projet. Dans le sud, la situation n'est pas la même : la Nouvelle-Calédonie ne participe qu'à hauteur de 10% au projet Goro Nickel, à travers la Société de Participation Minière du Sud Calédonien (SPMSC).

L'économie assistée représente un frein pour le développement global d'un pays dont la balance commerciale est fortement déficitaire. Tant que les transferts financiers de l'Etat français continuent, la Nouvelle-Calédonie aura toujours du mal à développer son économie. La balance commerciale oscille avec les exportations des produits de l'industrie du nickel. Cette dépendance du secteur nickel rend l'économie de la Nouvelle-Calédonie fragile et sujette à crise.
D'autres obstacles au développement sont la fuite chronique des capitaux un temps accumulés sur place, la sur-rémunération de fonctionnaires expatriés et les mesures de défiscalisation qui ne sont pas supprimées dès que les activités sont devenues juteuses. La vie économique se concentre sur la ville-capitale ; plus de 60% de la population totale vit à Nouméa et ses communes avoisinantes, dans un ensemble appelé « Grand Nouméa ». Ce déséquilibre démo-spatial entre le Nord et le Sud renforce les fragmentations socio-ethniques, car la plupart des équipements scolaires, culturelles et de santé se trouve dans le Grand Nouméa. Tandis que les Kanak sont largement majoritaires en Province Nord et Iles Loyauté, ils sont minoritaires en Province Sud. La dualité des espaces de vie (société agraire kanak et société urbaine d'origine européenne) ne contribue pas au développement économique et à l'idée d'un destin commun. Les terres attribuées aux clans et aux tribus kanak sont souvent laissées en friche, car elles ne sont pas revendiquées dans un objectif de mise en valeur, mais dans une logique de légitimité foncière. Dans la 3e partie du présent travail sera analysé l'intégration de ces terres coutumières dans le développement économique de la zone Voh-Koné-Pouembout.

La dépendance du tout-nickel renvoie à une diversification de l'économie. Mais les possibilités sont limitées au développement de l'aquaculture et du secteur de la pêche ainsi qu'à la promotion du tourisme. Ce dernier est essentiellement cantonné dans la ville de Nouméa où il associe retraités en séjours de longue durée et actifs en villégiature de court séjour.
Cependant, le tourisme calédonien souffre de l'éloignement des grands marchés touristiques (Europe, Etats-Unis, Japon), ce qui rend la Nouvelle-Calédonie dépendante des capacités et des tarifs de la desserte aérienne. Le quasi-monopole de la compagnie Aircalin-Air France (qui représente 78% du trafic international) ne facilite pas une saine concurrence entre transporteurs. De plus, la Nouvelle-Calédonie doit se démarquer dans un espace très

concurrentiel : Tandis que Hawaii accueille 7,4 millions de touristes en 2005, la Nouvelle-Zélande 2,4 millions et même les Iles Fidji plus de 500.000, le nombre d'arrivées stagne autour de 100.000 en Nouvelle-Calédonie. Et même si la qualité de ses infrastructures est déjà comparable aux destinations environnantes, le rapport qualité-prix ne correspond pas toujours aux attentes de la clientèle. Par conséquent, le nombre d'arrivés reste encore trop limité et n'évolue guère au fil des années.
Contrairement à la stagnation du nombre des arrivées de touristes, la fréquentation des croisiéristes ne cesse d'augmenter depuis 1998. En 2009, 160.089 croisiéristes dont 85,6% sont Australiens ont été amenés par 95 paquebot.

Un moyen de promotion de la destination touristique « Nouvelle-Calédonie » est l'inscription du lagon calédonien au patrimoine mondial de l'Unesco le 7 avril 2008.Cette inscription pourrait en effet favoriser le développement du tourisme qui jusqu'à présent joue un rôle marginal dans le développement économique de la Nouvelle-Calédonie. Se pose la question de savoir si le développement de l'industrie du nickel ne sera pas un handicap pour la promotion du tourisme. La mise en place des nouveaux projets métallurgiques et leurs impacts environnementaux prévus par les opérateurs industriels sera analysée dans la 2e partie du présent travail.

DEUXIEME PARTIE : LA REALISATION DE DEUX NOUVELLES USINES METALLURGIQUES ET SES CONTRAINTES

2.1. CONTRAINTES ECONOMIQUES, JURIDIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Dans le rapport consacré à la Nouvelle-Calédonie en 1996, le Sénat relevait le fait suivant : « *Votre rapporteur a pu constater l'aspect hautement symbolique pris aujourd'hui par la question du nickel sur le territoire. L'enjeu de la localisation de la valeur ajoutée issue de l'exploitation du nickel est en effet ressenti comme central et se retrouve dans les discours de la classe politique , toutes tendances confondues, comme chez l'homme de la rue (...)* » (Roland Du Luart, in : Torre 2006). Aujourd'hui, cette analyse a gardé son actualité et toute sa pertinence. Plusieurs problèmes ont cependant freiné la mobilisation du secteur minier dans le passé : la fluctuation du prix du nickel sur le marché mondial, le retard de la mise en place d'un schéma de mise en valeur des richesses minières en Nouvelle-Calédonie, un manque de main d'œuvre locale[35], l'étroitesse du marché du travail et du marché économique en général, la disons « sous-valorisation » du minerai sur place, le monopole métallurgique de la Société Le Nickel jusqu'à récemment, le prix du nickel sur le marché mondial en baisse jusqu'à la fin des années 1990 et le projet d'une « usine du Nord » affiché depuis des décennies mais non réalisé jusqu'à présent.[36]

2.1.1. La fluctuation du prix du nickel sur le marché mondial

Le London Metal Exchange (LME) est l'une des principales bourses de matières premières. Il est cependant spécialisé dans les métaux non-ferreux : zinc, cuivre, plomb, nickel, étain, argent, etc. Le LME n'est pas très connu du grand public, mais très apprécié et respecté par la communauté financière et par les professionnels du métal pour lesquels cette institution aide à maintenir la stabilité des cours des matières premières. L'un des rôles du LME consiste donc à se protéger contre les variations des cours des métaux. Un deuxième objectif est l'évaluation : le LME fournit des prix de référence pour l'évaluation mondiale des activités liées aux métaux non-ferreux. Le troisième rôle finalement vise à prévoir des lieux de stockage des métaux non-ferreux pour que les participants du marché puissent retirer les marchandises commandées. Les origines du LME remontent au 16e siècle où le « Royal Exchange », sous le règne de la reine Elizabeth 1er, organisait régulièrement des séances de négociation. Au début, les échanges concernaient uniquement le marché domestique, mais l'Angleterre est devenu rapidement le principal consommateur de métal et la place dominante

[35] Je rappelle qu'au 19 siècle, au début des activités minières, l'administration coloniale a fait venir de la main d'œuvre asiatique afin de les faire travailler dans les mines de nickel et de chrome.
[36] L'usine du Nord sera probablement mise en service en 2012.

du commerce marin, les autres marchands européens rejoignirent Londres pour profiter de cette activité florissante. Au 19e siècle, les prix d'échange des métaux furent fixés et stabilisés pour de longues périodes. Un véritable problème posait l'éloignement des principaux pays fournisseurs (Chili, Malaisie). Les négociants étaient donc incapables de déterminer un prix de vente avant l'arrivée du métal. Mais la technologie venaient en aide : avec l'invention du télégraphe, on pouvait prévoir plus facilement l'arrivée des bateaux. Les livraisons de plus en plus demandées par l'industrie britannique ont attiré de nombreux nouveaux marchands au LME au 19e siècle. La nécessité de trouver un local devenait urgente. En 1877, les marchands ont créé la « London Metal Exchange Company ». Après plusieurs déménagements, le LME s'est installé en 1994 dans de prestigieux locaux situés à Leadenhall Street à Londres. Puis, le monde de négoce a radicalement changé au 20e siècle. De nouveaux métaux ont été aussi introduits dans le LME. Tandis que le cuivre et l'étain y étaient présents dès le début, le nickel est noté au LME depuis 1979 (ISEE 2002, p. 8).

Figure 23 : Évolution du cours du nickel au London Metal Exchange entre 1980 et 2009 (moyenne du mois de janvier en dollars US / t)

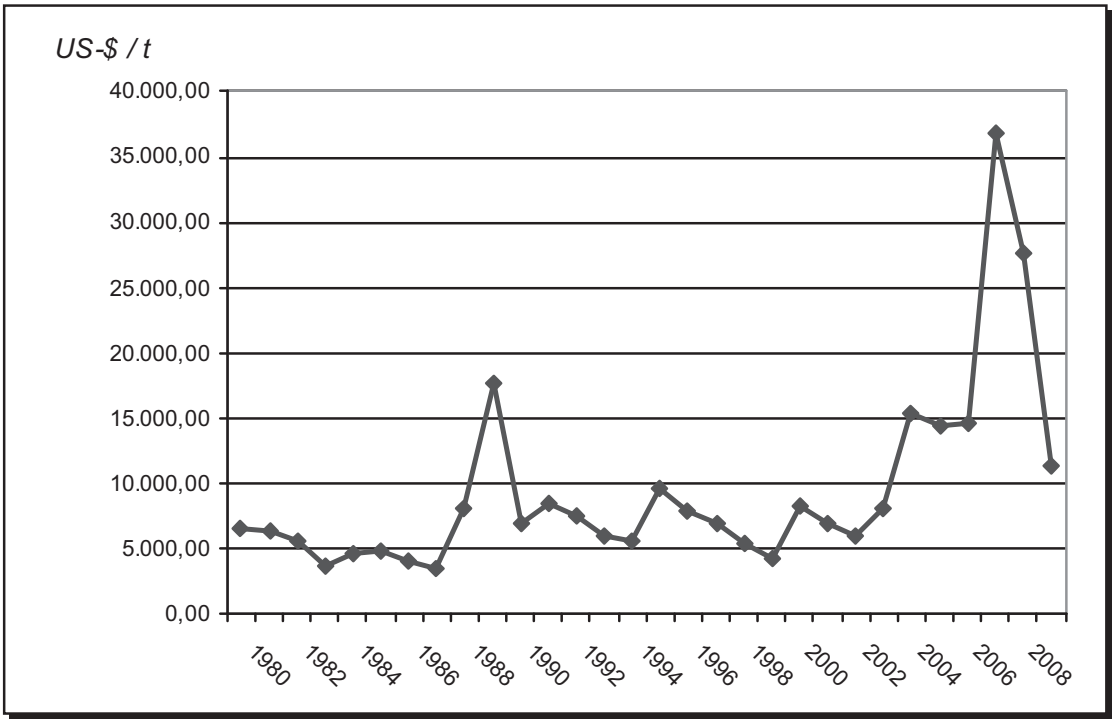

Source : Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe 2010

Entre 2001 et 2007, le cours du nickel atteint des niveaux records sur le marché mondial, non franchis depuis 1989. En janvier 2007, le cours au LME est de 36.795,20 $ (26.081 €) la tonne. Mais ce n'est pas la première fois que l'industrie du nickel affiche d'excellents résultats. Cette hausse du cours du nickel au LME entre 2001 et 2007 s'explique d'une part par l'insuffisance de l'offre de nickel, puisque les nouveaux gisements mis en exploitation sont plus coûteux à exploiter en raison de leur situation géographique (déserts arctiques du Canada et zones semi-désertiques de l'ouest australien) ; d'autre part du caractère spéculatif du cours mondial (fortes variations du cours et actuellement à la hausse). La croissance industrielle chinoise, gourmande en substances métalliques de toutes sortes, est au cœur de cette insuffisance de l'offre de nickel ; et par conséquent, la Chine est en train de redéfinir les règles du jeu des marchés mondiaux et des matières premières, au profit des producteurs, ce

qui inverse la situation des dernières décennies où l'avantage était à l'acheteur-consommateur.
Le secteur de la mine/métallurgie en Nouvelle-Calédonie affiche d'excellents résultats à l'issue de l'année 2005 tant pour la production que pour les exportations de minerai et de produits métallurgiques. Le diagramme ci-dessous montre que les produits métallurgiques représentent la plus grande valeur des exportations de la Nouvelle-Calédonie : 75% des exportations sont des produits métallurgiques. Les minerais contribuent avec 15% à la valeur des exportations. Les produits de nickel représentent ensemble alors 90% de la valeur des exportations (ISEE 2006, p. 169).

Comme la réalisation des grands projets métallurgiques dépend du prix du nickel au LME, la vulnérabilité des « petits mineurs » locaux aux fluctuations du cours mondial sur le nickel est importante. Les petits mineurs ne disposent pas des mêmes capacités techniques et financières que celles des grands groupes. L'impact de leurs exploitations sur l'environnement a souvent fait l'objet de critiques de la part des communautés locales et des associations environnementales. Les problématiques d'hygiène et sécurité sur site sont fortes, et, par le passé, n'ont pas toujours et partout été prises en compte à la hauteur des enjeux. De plus, de par la faible taille de leur entreprise, les petits mineurs peuvent avoir des difficultés à accéder aux différents marchés, acheteurs de minerai (SMVRM 2009, p. 178).

Le 15 septembre 2008, suite à la crise des « *subprimes* » aux État-Unis, la banque d'affaires Lehman brothers se déclare en faillite, laissant craindre une contagion de la crise financière à l'ensemble du système bancaire mondial. Lehman Brothers était chargée du montage d'un emprunt obligatoire de 500 millions de dollars (354 millions d'euros) dans le cadre du projet Koniambo. La crise bancaire mondialisée touche alors directement le projet de l'usine du Nord. Lehman Brothers est remplacée par la banque suisse d'UBS. Après Lehman brothers, la banque HSBC avec laquelle la SMSP s'était engagée fait également faillite. La SMSP, qui perd deux concours bancaires, rencontre des incertitudes. Le 24 octobre 2008, *Les Nouvelles Calédoniennes* écrivent : « *Désengagement pour les uns, désistement pour les autres. Seule certitude : la crise bancaire a des implications jusque dans le montage financier de l'usine du Nord, qui se retrouve bien malgré elle au centre d'une nouvelle tempête, financière cette fois. Sa construction ne semble pourtant pas remise en cause.* ». Après une sérieuse dégringolade, le cours du nickel « à trois mois » (coté par le LME) s'était établi en octobre 2008 à 12.133,3 $ (8.600 €) la tonne. Malgré ce niveau bas, le PDG de la SMSP, André Dang, ne s'inquiète guère : « *L'usine de Gwangyang est certainement le projet le plus rentable au monde, étant donné que nous avons bénéficié de toutes les infrastructures de notre partenaire.* » (www.Inc.nc) Gwangyang permettrait à la SMSP « *d'être crédible auprès des banques, compte tenu de la rentabilité et la fiabilité de ce projet* ». La SMSP a en effet un contrat avec son partenaire coréen Posco basé sur une consommation de l'intégralité de la production de Gwangyang. De plus, André Dang explique que la HSBC avait au départ signé un accord, mais s'était déjà retirée avant l'arrivée de la crise financière. Dans le cas de HSBC, la banque UBS a également pris la suite du crédit. Quant au groupe français Oceor, une filiale de la Caisse d'Epargne, il a respecté son engagement. Le contrat de la première tranche de crédit, chiffré à 150 millions d'euros, a été signé. Il y a une seconde tranche équivalente qui sera utilisée en 2009.
Le président de KNS, Denis Lachance, calme aussi les esprits : « *Le financement prévu de 4,1 milliards de dollars (2,9 milliards d'euros) est en place et garanti par Xstrata. La*

construction de l'usine n'est donc pas remise en question si l'on reste dans l'enveloppe financière de départ ». Dans le cas contraire cependant, il n'exclut pas une situation tendue : « *S'il devait y avoir des retards ou des surcoûts importants, il est évident que cela poserait problème car il faudrait aller chercher de l'argent, ce qui paraît difficile du fait de la conjoncture actuelle* ». (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 24 octobre 2008, p. 2) En évoquant des surcoûts importants, Lachance parlait de dizaines de millions de dollars. Compte tenu du manque de liquidités au moment de l'interview (fin octobre 2008), cet argent allait être difficile à trouver. En même temps, Lachance pense que « *les prix (du nickel sur la marché mondial) ne reflètent pas la réalité. Qu'ils aient été à la hausse avant la crise ou à la baisse comme en ce moment. On va forcément vers une situation d'équilibre et un retour au juste prix, mais pas avant le premier trimestre 2009* ».

La chute du cours au LME pourrait même, selon Lachance, avoir des effets bénéfiques pour le projet Koniambo, car « *de nombreux projets industriels ont été gelés ou tout simplement abandonnées* ». La surchauffe due à la multiplication des projets miniers devra alors disparaître et permettra de négocier certains contrats à la baisse. Le fait de passer d'un marché de vendeurs à un marché d'acheteurs sera alors un atout pour KNS, puisqu'il dispose « *d'un financement sécurisé* ». Lachance, annonce que son entreprise engage près de 100 millions de dollars par mois et qu'elle arrive à 150 millions début 2009. (Denis Lachance dans *Les Nouvelles Calédoniennes*, 25 octobre 2008, p. 25)

Xstrata Nickel de son côté confirme la réalisation du projet Koniambo et veut combler la quote-part de la SMSP, en cas de défaillance de son partenaire. Dans un interview avec RFO Nouvelle-Calédonie le 1 décembre 2008 (http://nouvellecaledonie.rfo.fr), Dominique Dionne, vice-présidente d'Xstrata Nickel, indique : « *Xstrata s'est engagé à tout payer. Notre groupe a une ligne de crédit de 5 milliards de dollars avec les banques, ce qui nous rend robuste. Nous n'aurons pas besoin d'aller sur les marchés chercher de l'argent* ». Dans Les Nouvelles Calédoniennes du 3 décembre 2008 : D. Dionne poursuit : « *La SMSP tient à apporter son propre financement. Si elle y parvient, tant mieux, sinon, ça ne nous pose pas problème. Nous avons gelé plusieurs projets de par le monde pour concentrer nos forces sur celui-ci. Et même si nous avons perdu les trois quarts de notre capitalisation boursière du fait de la crise, nous pouvons financer l'usine de Koniambo sans recours extérieur.* »

Pour Xstrata, le projet Koniambo est rentable à partir d'un cours du nickel au LME de 4,60 dollars US/Lb (environ 10.014 dollars la tonne) : « *The project is based on very strong valuation metrics and will meet Xstrata's cost of capital at a long-run nickel price of $4.60/lb. Our decision to develop the Koniambo resource marks an important milestone in the ongoing transformation of our portfolio and in developing our exceptional growth pipeline, which will deliver compound annual growth of 12% over the next five years.* » (*Engineering & Mining Journal*, Vol. 208, No. 9, novembre 2007, p. 18). En mars 2010, le cours est de 21.300 dollars US la tonne (www.lme.com).

Suite à la crise économique de 2008, la situation financière de Xstrata devient quand même précaire : le 18 mars 2009, le groupe a demandé une aide aux investisseurs. Malgré un versement de 5,8 milliards de US-$, les obligations s'élèvent toujours à 13 milliards. Les bénéfices nets de la première moitié de l'année 2009 ont diminué de 77% à 643 millions de US-$. Néanmoins, Xstrata continue son chemin d'expansion : en juin 2009, il propose une fusion avec le groupe minier Anglo-Américain dont le siège social est à Londres (Grande-Bretagne). Malgré sa situation précaire depuis la crise économique de 2008 qui atteint son point culminant avec la suppression de 19.000 postes de par le monde, les Britanniques

refusent la proposition en juin 2009. Xstrata ne lâchera pas l'affaire. Selon le Financial Times, Xstrata devrait mettre une offre officielle sur la table, augmenter la proposition ou se retirer (*Financial Times Deutschland*, 23 septembre 2009, http://www.ftd.de).

Vale Inco de son côté doit forcément s'interroger sur l'avenir de son projet Goro Nickel. Les Brésiliens sont prêts à lancer deux projets presque similaires, l'un en Nouvelle-Calédonie, l'autre au Brésil. Vale serait alors prêt à lancer 120.000 tonnes de nickel supplémentaires dès 2009. Dans le contexte de 2007 avec de nouveaux records au marché mondial, Vale aurait sans doute donné son feu vert pour que ses deux nouvelles usines soient opérationnelles. Mais fin 2008/début 2009, il faut se poser la question si la mise en service des deux nouvelles usines ne risque pas de faire baisser encore plus les cours du nickel ? Mi-2009, Vale Inco semble finalement vouloir mettre en service son usine de traitement de nickel et de cobalt en Nouvelle-Calédonie.
Onça Puma, le projet dans l'État de Para à l'embouchure du bassin de l'Amazone au Brésil, permettra une production de 58.000 tonnes de ferro-nickel. Le projet comprend la construction d'infrastructures pour le transport par camion et par train des équipements d'exploitation et des produits jusqu'au port d'Itaqui à São Louiset des lignes de transport de l'électricité entre Carajas, l'usine de traitement, deux mines et la fonderie. Les gisements se situent à environ 16 km de la fonderie. Mais les coûts pour le projet ont augmenté pour atteindre 2,3 milliards de dollars US (1,6 milliards d'euros) en mai 2008. L'augmentation est due à la croissance du Real, la monnaie brésilienne, ainsi qu'à l'augmentation des dépenses pour les matériaux, les équipements et les fournisseurs. Parallèlement, Vale poursuit aussi un projet de traitement du nickel en Chine, plus précisement à Dalian. A l'usine de Dalian, Vale prévoit une production de 35.000 tonnes de nickel-métal. Le minerai proviendra principalement de la mine de Goro en Nouvelle-Calédonie. Les usines métallurgiques de Goro et de Dalian desserviront donc une grande partie du marché chinois (http://www.hatch.ca) (*Mining Journal*, 2 mai 2008, p. 10).

La crise bancaire de 2008 montre à quel point les grands projets industriels dépendent du marché mondial. En Chine, les producteurs de Pig Iron, le substitut du nickel, ont cessé leur production ; les stocks de minerais s'accumulent en bord de mer où on retrouve en août 2008 plus de 8 millions de tonnes de minerais en provenance des Philippines et d'Indonésie (*Les Infos*, 22 août 2008, p. 1). Cette situation rappelle un contexte dans les années 1990 avec les 155.000 tonnes annoncés par Inco à Voisey Bay, ramenés ensuite à 50.000 tonnes, et les 300.000 tonnes annoncés par Anaconda dans l'ouest de l'Australie qui ont abouti à 33.000 tonnes produites par Minara. La société Xstrata a perdu les trois quarts de sa capitalisation suite à la crise de 2008. Elle a dû arrêter plusieurs projets de par le monde afin de se concentrer sur ses projets les plus importants ; le projet « usine du Nord » en fait partie.

2.1.2. L'insuffisance des formations et de la recherche dans le secteur de la mine et de la métallurgie

Dans le schéma de mise en valeur des ressources minières (SMVRM) 2009, on trouve la conclusion suivante : « *Une information insuffisante et non structurée sur les métiers de la mine et les perspectives de valorisations de la ressource* » (SMVRM 2009, p. 161). On pourrait aller plus loin, car il faut constater une simple insuffisance des formations et de la recherche dans le secteur de la mine et de la métallurgie pour satisfaire les besoins des différents projets en Nouvelle-Calédonie. Un recours à la main d'œuvre étrangère s'imposera. Faut-il conclure que les autorités politiques n'ont pas assez anticipé et mal préparé la population calédonienne aux nouveaux projets miniers et métallurgiques ?

Le Centre de Formation aux Techniques de la Mine et des Carrières (CFTMC) prépare les mineurs à plusieurs métiers. Installé à Poro près de Houaïlou sur la côte est, le CFTMC a été fondé en 1990 par la profession minière dans le cadre des Accords de Matignon à l'initiative des pouvoirs publics et des sociétés minières établies en Nouvelle-Calédonie. Le CFTMC est financé par différents partenaires dont les mineurs et métallurgistes qui sont tous membres du conseil d'administration du centre, présidé par la SLN. Ce centre prépare à des certificats d'aptitude professionnel (CAP), qualifications de conducteurs et mécaniciens d'engins, mais aussi au brevet professionnel Mine. Les conducteurs pourront ensuite conduire un camion, une chargeuse et une pelle hydraulique. (www.info.lnc.nc). Le BP Mine, existant depuis 2005, peut déboucher sur des postes de techniciens ou de responsables de chantier dans les sociétés minières. Cette nouvelle formation est un référentiel professionnel dispensé en formation professionnelle continue, car elle permet à ceux qui ont déjà un CAP de continuer. En 2005, le CFTMC a organisé, en étroite collaboration avec la DIMENC (Direction de l'Industrie des Mines et de l'Énergie de Nouvelle-Calédonie) une formation débouchant sur le Certificat de Préposé au Tir. Cette formation regroupe des salariés d'entreprises diverses travaillant avec des explosifs.
En résumé, le CFTMC joue un rôle important dans la formation professionnelle dans le secteur de la mine. Il permet aussi d'accroître la qualification professionnelle. Par contre, il ne propose pas de formations pour être technicien ou de formations pour des emplois hautement qualifiés. Mais les débouchés professionnels sont quasiment garantis pour les sortants du CFTMC dans le contexte actuel d'extension des mines en exploitation et de futurs projets miniers.

Le ministère de l'éducation nationale et ses établissements scolaires (lycées professionnels et lycées d'enseignement technologique) forment des mécaniciens d'entretien, électriciens d'entretien, ingénieurs des appareils de contrôle et de mesure et de tuyauteurs.

L'ETFPA (Etablissement Territorial de Formation Professionnelle Pour Adultes) et le ministère du Travail proposent des stages de remise à niveau et des formations aux métiers de la mine et de l'usine commerciale (opérateurs de machines, tuyauteurs, etc.).

L'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC), située à Nouméa, propose des diplômes universitaires (DU) scientifiques et techniques (métallurgie, mine, maintenance, analyse chimique), soutenus financièrement par Goro Nickel en partie (30 élèves par DU et par an,

soit environ 60.000 heures de formation dispensés) ainsi que trois Diplômes d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST) aux étudiants. Tandis que le DU est un bac+1, le DEUST représente un bac+2.

- Premièrement, il y a le DEUST « Revégétalisation et gestion de l'environnement minier » (R.G.E.M.). Son objet est de former des techniciens supérieurs dans le domaine de la restauration écologique des terrains dégradés par l'exploitation minière. Les étudiants sont formés à la géomorphologie, la cartographie, la minéralogie, la microbiologie, la prospection minière, les techniques de restauration, l'hygiène de l'environnement ou l'environnement économique par des professeurs de l'Université et des spécialistes d'entreprises minières. Ce partenariat public/privé assure des débouchés professionnels. Une première promotion de 11 étudiants (cinq filles et six garçons) a reçu son diplôme le 22 février 2006 ; une deuxième promotion de 19 étudiants est en cours de formation. Parmi les 11 étudiants de la première promotion, « *la plupart ont déjà trouvé du travail tandis que certains souhaitent poursuivre des études supérieures en France ou en Australie* », explique Bruno Fogliani, maître de conférences en biologie végétale appliquée à l'UNC (Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, septembre 2006).
- Deuxièmement, il y a le DEUST « Géosciences appliquées, mines, eau et environnement ». Ce DEUST vise les métiers de géologue de carrière (pouvant évoluer vers géologue chef), prospecteur géologue, chef de mine, topographe, agent de contrôle qualité, agent de services techniques municipaux ou territoriaux, technicien supérieur en bureau d'études (hydrogéologie, géotechnique, environnement). En 2005, quinze ans après son ouverture, le DEUST Géosciences, l'ex DEUST Mines, a diplômé environ cent cinquante étudiants.
- Troisièmement, il y a le DEUST « Métallurgie », mis en place en 2001. Cette unique formation en Nouvelle-Calédonie dans le domaine de la métallurgie et du génie des procédés a pour objectif de former chaque année une vingtaine de techniciens qui pourront intégrer les différentes usines métallurgiques du territoire. L'accès en première année est ouvert aux titulaires d'un bac scientifique, avec de solides bases en physique/chimie. L'admission est prononcée sur dossier accompagné d'une lettre de motivation. Une commission d'admission, constituée d'universitaires et d'industriels établit, sur examen du dossier, la liste des étudiants retenus pour la formation. Les métiers qu'on pourra viser à la suite du DEUST sont opérateur de procédé, technicien en contrôle de qualité, technicien technologie du procédé ainsi que pilote d'installation.

En outre, les opérateurs miniers et métallurgiques ont mis en place des formations internes destinées aux employés. Misant sur le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie, Vale Inco a par exemple mis en œuvre un programme de formation évalué à 5 millions de dollars US (3,5 millions d'euros) incluant la mise en place d'un centre de formation. Plus d'une centaine de personnes ont déjà bénéficié chaque année des programmes de formation proposés pour occuper un poste dans la construction et l'exploitation de l'usine.

Divers organismes s'occupent de l'insertion professionnelle, en encourageant la diffusion de l'information et en évaluant et préparant les candidats intéressés avant la formation ou le recrutement. Parmi ces organismes, on peut citer la MIJ (Mission Insertion Jeunes), le Service

Emploi et Formation (SEF) de la Province Sud, Cap Emploi de la Province Nord et la Mission Cadres Avenir.

Malgré les quelques efforts mentionnés, il faut constater qu'il existe un manque de formations dans le secteur nickel en Nouvelle-Calédonie.
Les différentes formations pour les métiers de la mine et de la métallurgie se sont crées dans les vingt dernières années. Sans formation professionnelle, il était difficile auparavant de faire mobiliser l'industrie minière. Les nouveaux efforts représentent-ils donc déjà une sorte de développement de la formation minière grâce aux nouveaux projets ? Malgré les efforts, le DEUST métallurgie et les autres formations ne pourront pas satisfaire la demande des entreprises. De plus, la main d'œuvre locale est plus chère qu'ailleurs, et le marché du travail calédonien est très étroit. Par conséquent, les sociétés minières auront recours à la main d'œuvre étrangère.[37] Cela constituera un problème en soi.
La question des formations joue donc un rôle crucial pour l'emploi local et ensuite pour les retombées financières pour la population calédonienne. Il s'agit de créer un équilibre entre population existante et apport extérieur. Jusqu'à présent, la situation demeure insatisfaisante.

En outre, l'information dispersée et incomplète sur l'état du marché et ses perspectives à court et à moyen terme pose problème. Il existe un certain nombre de données et statistiques minières locales, mais celles-ci ne sont pas analysées en regard des caractéristiques du marché international, faute d'accès à cette information. Surtout les petits mineurs n'ont pas toujours les moyens d'obtenir une information régulière. Or, sans information fiable et régulière sur l'état du marché et ses perspectives, il sera difficile de mettre en œuvre une politique de développement durable des ressources minières.

Compte tenu de l'insuffisance des formations, les opérateurs miniers souhaiteront éventuellement employer une main d'œuvre étrangère. Les entreprises sont alors obligées de déposer une demande auprès du service de placement provincial (SEF) de la Direction du travail de Nouvelle-Calédonie. Le SEF assure un inventaire des demandeurs d'emploi susceptibles d'occuper les emplois concernés et fait une présélection des candidats potentiels en fonction de leur qualification et de leurs capacités demandés par l'entreprise. Il assure ensuite la mise en relation des demandeurs d'emploi avec les entreprises qui ont déposé les offres d'emploi concernées. Avant le recours à la main d'œuvre étrangère, le SEF étudie la disponibilité de la main d'œuvre locale. Les entreprises procèdent à la sélection des candidats, en cas de désaccord ou de la remise en cause des qualifications, le SEF opère un nouvel examen du candidat.
L'entreprise sollicite l'autorisation de travail pour la main d'œuvre étrangère seulement après que les possibilités de recrutement de main d'œuvre locale soient épuisées. Elle demande l'autorisation auprès de la Direction du travail à qui elle doit livrer un contrat de travail traduit en français ainsi qu'un certificat médical. Le contrat de travail devrait préciser l'emploi et la qualification de l'emploi, les éléments de sa rémunération ; il devrait également comprendre un justificatif de son affiliation à un régime d'assurance sociale. La Direction du travail vérifie auprès du SEF qu'un recours à la main d'œuvre locale soit exclu.

---

[37] Voir aussi le chapitre sur la mise en place des deux projets métallurgiques.

La recherche dans le secteur de la mine en Nouvelle-Calédonie s'effectue essentiellement à l'Institut de la Recherche pour le Développement (IRD), à l'Institut Agronomique néo-Calédonien (IAC) ainsi qu'à l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC). Le Centre national de recherche et de technologie (CNRT), récemment créé, délègue ses recherches à d'autres institutions.

L'IRD développe une recherche sur l'environnement naturel et humain dans les milieux insulaires tropicaux. Il valorise les résultats de la recherche avec les services de l'État et des collectivités territoriales en Nouvelle-Calédonie et enfin, il complète aussi la formation des cadres scientifiques et techniques des pays voisins. L'IRD concentre sa recherche dans les domaines des sciences naturelles (chimie, biologie, océanographie, biochimie, géomorphologie, géologie marine) ; actuellement, il n'y qu'une unité de recherche en sciences humaines (l'UR 199 « Dynamiques socio-environnementales et gouvernance des ressources »). L'UR 199 est par contre composé d'un seul chercheur. L'Unité de Service « Espace » (l'US 140) est spécialisée dans l'observation de la terre et l'analyse spatiale, mais cette unité travaille également avec des données sociales et culturelles. Des sujets de recherche tels que les disparités sociales, la pluriethnicité et le développement économique sont sous-représentés dans le travail du centre IRD de Nouméa. De plus, il n'y a que peu de Calédoniens intégrés aux différentes unités de recherche.

L'Institut Agronomique néo-Calédonien (IAC) est un établissement public calédonien impliqué dans les activités de recherche en appui au développement agronomique. L'institut a pour objectif de favoriser le développement rural par des réalisations expérimentales dans les domaines agricoles, forestiers, agroalimentaires et de l'élevage. L'IAC a été créé et a tenu son premier Conseil d'administration le 1er décembre 1999 à Nouméa. La gestion des ressources naturelles fait partie d'un des cinq programmes de recherche (« Systèmes ruraux et développement local »).

Le Centre National de Recherche Technologique (CNRT) « Nickel et son environnement » a été créé en 2004 avec pour objectif de promouvoir l'activité minière dans le cadre d'un développement durable et d'administrer des recherches dans des domaines jugés stratégiques.
L'idée d'un « pôle nickel » en Nouvelle-Calédonie est plus ancienne : elle remonte à une quinzaine d'années et a été initiée par la profession minière. En 1999, le Ministre chargé de la Recherche, M. Claude Allègre, reprend officiellement cette idée et propose de l'étayer scientifiquement. A l'occasion des assises de la recherche en 2004, le Ministre chargé de la Recherche, François D'Aubert, annonce la création d'un CNRT « Nickel et son environnement ». Le CNRT ne fait pas de recherches en lui-même ; il n'y donc qu'une seule personne embauchée : il s'agit du directeur du CNRT, Bernard Robineau. Le directeur du CNRT n'agit pas seul, mais épaulé par un comité scientifique interne (CSI) de 15 membres désignés par le conseil d'administration. La forme juridique retenue est un groupement d'intérêt publique (GIP), avec donc un conseil d'administration composé d'institutionnels, d'organismes de recherche et d'opérateurs industriels. En outre, le CNRT s'appuie sur les moyens techniques et humains de différents établissements scientifiques présents en Nouvelle-Calédonie : IRD, IAC, Cirad, UNC, CNRS, Institut Pasteur, Ifremer, BRGM. (Interview avec B. Robineau dans « *mines magazine* », www.cnrt.nc). Les sociétés minières sont sollicitées pour participer au financement des recherches dans le cadre d'une démarche volontaire qui n'est cependant pas suffisante. Le territoire souhaite une plus grande

participation des opérateurs industriels à la recherche scientifique : l'engagement devrait être obligatoire. Une autre façon de pérenniser la recherche et leur financement pourrait être un prélèvement d'une fraction de la redevance pour exploitation des richesses non durables.
Début 2008, le CNRT est devenu un outil opérationnel de soutien à une recherche fondamentale et appliquée, dans trois axes thématiques complémentaires qui sont « nickel et technologie », « nickel et société » et « nickel et environnement naturel ». Le 26 août 2009 a été organisée une journée du CNRT dans les locaux du centre IRD de Nouméa ; cette journée a été nommée la journée fondatrice du CNRT, car son objectif était de désigner les thèmes à retenir dans les trois axes de recherche.

En ce qui concerne l'axe « nickel et technologie », les demandes se concentrent sur l'amélioration de la connaissance des minerais et la répartition des gisements. Il s'agit en effet de mieux cibler la ressource, la cartographier à grande échelle et la localiser avec de nouveaux moyens technologiques comme la télédétection. L'enrichissement du minerai par contre est un sujet qui ne sera pas abordé par le CNRT. Robineau explique que « les questions relatives à la minéralurgie resteront donc un domaine confidentiel et propre à chaque entreprise minière et ne feront pas l'objet d'une mutualisation des données » (www.cnrt.nc). En revanche, une meilleure connaissance des minerais latéritiques représente la seconde piste d'actions qui a été retenue dans l'axe « nickel et technologie ». Quant à l'axe « nickel et société », deux demandes ont été retenues. La première concerne le secteur de la santé, englobant des questions sur la toxicité du nickel ou des minéraux comme l'amiante. La seconde se focalise sur le thème nickel et gouvernance. Cette dernière est décrite de la façon suivante : « *C'est ce jeu d'influences réciproques, faites de conflits, de négociations et d'accords, et aussi d'interactions entre échelles et arènes, au fondement de la production de la politique minière, que l'équipe de ce projet explorera et analysera, dans une perspective historique, spatiale et comparative, et un double objectif, de production scientifique et d'alimentation de la réflexion des opérateurs miniers et des décideurs politiques.* » (Le Meur 2009, « La politique du nickel entre gouvernance locale et gouvernance d'entreprise », p. 9).
L'environnement est actuellement au cœur des préoccupations, comme le démontreront d'ailleurs les enquêtes dans la zone VKP et les divers entretiens dans le Sud ainsi que dans le Nord. Pour l'axe « nickel et environnement », trois grands thèmes ont été définis par le CNRT. Le premier concerne la connaissance des écosystèmes des maquis miniers dont l'endémicité est exceptionnelle. Le second thème s'attache à la problématique de la gestion de l'eau. La pollution de l'eau sur les sites miniers est une résultante directe de leur exploitation. Afin d'éviter ou de minimiser l'impact sur le milieu naturel, une étude approfondie du fonctionnement des bassins versants miniers sera engagée. Enfin, le troisième thème correspond au suivi de l'impact de l'activité minière sur les milieux avec la mise en place de bio-indicateurs physiques, chimiques et biologiques.

Le CNRT se veut un organisme neutre et souhaite faire partager les informations et les données entre les différentes équipes scientifiques. Le budget par contre ne sera pas suffisant pour engager toutes les demandes. Mais B. Robineau espère lancer au minimum un programme par axe dans la période des cinq ans. (www.cnrt.nc).

2.1.3. Le cadre juridique

2.1.3.1. Les conditions d'investissement et le code du travail dans l'industrie du nickel

Le fait que la SLN ne paie régulièrement pas d'impôts sur son activité est dû aux mesures fiscales qui ont été prises dans le cadre des accords de Nouméa. Depuis ces accords, la Nouvelle-Calédonie bénéficie d'une stabilité institutionnelle qui favorise les projets industriels. Plusieurs mesures ont été mises en œuvre :

- l'engagement de stabilité fiscale (qui a été pris pour la première fois en 1990, quand la SLN a lancé son programme d'investissement, qui a aboutit à la création du troisième centre minier à Népoui-Kopeto et à la réfection d'un four de fusion à Doniambo),
- une exonération d'impôt sur les bénéfices pour les projets pendant une durée de 15 ans,
- une exonération de taxes et de droits d'importation pour les équipements nécessaires à la construction des biens d'équipements des nouvelles installations.

Ces mesures s'ajoutent à celles déjà existantes sur le territoire, telles que :

- la provision pour reconstitution de gisement déductible à certaines conditions de réemploi,
- le report en arrière des déficits,
- les crédits d'impôts octroyés en échange de certaines dépenses,
- une exonération de la TGI sur les importations de matériels, matériaux et produit nécessaires à l'équipement et au fonctionnement des entreprises relevant des activités minières et métallurgiques.

Pour les entreprises qui engagent un programme d'investissement d'un montant égal à 50 milliards de CFP (420 M. €) et qui conduit à la création d'au moins 500 emplois directs, la Nouvelle-Calédonie a adopté un ensemble de mesures nouvelles (Syndex 2005, p. 37-38) :

- *« une fiscalité locale qui exonère les groupes investisseurs d'une franchise d'impôts sur les bénéfices pendant une durée de 10 ans prolongée d'un taux réduit les cinq années suivantes,*
- *une exonération totale des droits et taxes à l'importation des biens d'équipements, matériaux et consommables acquis dans le cadre de la construction des usines et des auxiliaires, qu'ils soient d'usage industriel ou de services (restauration, télécommunications),*
- *une exonération des impôts, droits et taxes suivants pendant la phase de construction de l'usine (impôt sur les sociétés, contribution foncière, taxe générale sur les services, droits d'enregistrement liés à l'acquisition d'éléments d'actifs d'exploitation et droits hypothécaires liés à l'acquisition de biens immobiliers d'exploitation),*
- *un régime de stabilité fiscale (qui garantit la stabilité de l'assiette et du taux des impôts, droits et taxes en vigueur au moment de la notification de l'arrêté d'agrément et la non-application de tous nouveaux impôts, droits et taxes futurs, au titre des*

périodes de construction et, ensuite, pendant une période maximale de 15 ans à compter de l'exercice de mise en production commerciale). »

Concernant les investissements annexes, les sociétés peuvent bénéficier d'une exonération d'impôts si elles ont pour objet unique de participer au fonctionnement de l'usine de traitement, et ce pendant une période de 10 ans majorée d'une période de 3 ans pendant laquelle l'avantage fiscal est réduit de moitié. Dans le cas d'une extension de l'activité métallurgique, l'entreprise peut bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 15% du prix de revient des investissements.

Ces mesures facilitent l'installation d'entreprises étrangères afin de fortifier le secteur minier et métallurgique. Les avantages fiscaux pourront ainsi inciter davantage de groupes miniers à engager des projets en Nouvelle-Calédonie. Mais ces avantages ont aussi un revers de la médaille. Les investisseurs profitent ainsi d'un ensemble de mesures fiscales qui mènent à une quasi-exonération d'impôts. Par conséquent, le territoire ne bénéficie financièrement que très peu des investissements industriels. Comme les entreprises sont exonérées d'impôts sur les bénéfices pour les projets pendant une durée de 15 ans, les différentes instances territoriales (commune, province, territoire) se retrouvent les mains presque vides. Et puisque le nickel est par définition une ressource épuisable, la durée d'exonération d'impôts laissent suffisamment de temps pour que les sociétés minières profitent pleinement de leur exploitation sans que le territoire ne voie un centime. De plus, l'entreprise peut toujours déclarer sa modernisation sous l'étiquette « extension de l'activité métallurgique » et profiter de nouveau d'un crédit d'impôt égal à 15% du prix de revient des investissements.

En ce qui concerne le code du travail, la Nouvelle-Calédonie a adopté des règles spécifiques qui s'appliquent aux entreprises établies hors de son territoire et qui y effectuent une prestation de services avec du personnel salarié détaché pour l'exécution de travaux de construction et d'installation d'un ensemble de structures et d'infrastructures destinées aux activités minières et métallurgiques. Les entreprises profitent donc d'un certain nombre de dérogations par rapport au code du travail en vigueur dans le pays. Cela concerne la durée de travail, les repos compensateurs et les règles de rémunérations. Ces règles facilitent – de même que que les mesures fiscales – la venue d'entreprises étrangères. Mais elles perturbent aussi le marché du travail local. Comme dans beaucoup de pays de l'Union Européenne, les coûts d'une heure de travail sont plus élevés en Nouvelle-Calédonie que dans la plupart des pays voisins et que dans les pays d'Asie du sud-est. La conséquence est que les mineurs calédoniens auront des difficultés à se faire embaucher. Les dérogations en vigueur par rapport au code du travail pourront inciter les entreprises établis hors du territoire calédonien d'employer davantage d'ouvriers étrangers que de la main d'œuvre calédonienne.

2.1.3.2. Le droit minier et la protection de l'environnement

Jusqu'aux années 1970, l'exploitation minière s'est exercée sans réel cadre juridique, de manière anarchique, quasi sauvage et sans grandes retombées sociales. Les impacts sur l'environnement étaient graves en terme de pollution.

La base de la réglementation minière actuelle remonte à 1954, au décret no 54-1110 du 13 novembre 1954, plus précisément à un décret « *portant réforme du régime des substances minérales dans les territoires d'outre-mer, du Togo et du Cameroun* » (*Les Nouvelles*

Calédoniennes, 17 septembre 2008, p 7) et à la délibération minière no 128 du 22 août 1959 qui portait application du décret minier. Depuis, deux autres décrets datant de 1969 et 1990 étaient venus retoucher un peu cette antique réglementation. C'est finalement la loi organique modifiée du 19 mars 1999 selon laquelle la Nouvelle-Calédonie devrait arrêter, « *par une délibération du congrès prise après avis du comité consultatif des mines et du conseil des mines, un schéma de mise en valeur des richesses minières* ». La loi organique accorde en même temps la compétence de la « *réglementation relative aux hydrocarbures, au nickel, au chrome et au cobalt* », jusque-là dévolue à l'État, à la Nouvelle-Calédonie. Les décisions de cette réglementation seront par contre prises par délibération des assemblées de province. La Direction de l'Industrie des Mines et de l'Énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC) est chargée d'assurer l'application de cette réglementation par le biais de conventions (Faberon et Postic 2004, p. 36, 39).

La première étape pour exercer une activité minière consiste en l'obtention d'une autorisation personnelle minière (APM). L'APM autorise son titulaire à prospecter sur toutes les zones non attribuées dans la limite de sa validité en substances. Elle confère le droit d'acquisition du contrôle de titres miniers, soit par l'octroi de nouveaux permis, soit par l'achat ou l'amodiation de titres existants. Une demande accompagnée d'un dossier faisant l'état des capacités techniques et financières doit être déposée par les personnes physiques ou morales afin d'obtenir l'APM. De plus, les personnes morales doivent être des sociétés constituées sous le régime français ou d'un autre pays membre de l'Union européenne. L'APM est attribuée pour une substance ou un groupement de substances ainsi que pour un nombre déterminé de titres miniers équivalents.

La seconde étape consiste en l'obtention d'un titre de recherche, et ensuite, par la troisième étape, d'un titre d'exploitation. La DIMENC se charge de l'instruction des dossiers relatifs aux titres miniers, dont il existe donc deux types : les titres de recherche et les titres d'exploitation. Parmi les titres de recherche, il y a le permis ordinaire de recherche (POR), le permis de recherches A (PRA) et le permis de recherches B (PRB). Parmi les titres d'exploitation, on distingue le permis d'exploitation (PE) et la concession. Les titres de recherches ne confèrent pas le droit d'exploiter un site minier. Le POR, qui concerne un carré de 100 ha, est valable pendant deux et peut être renouvelé deux fois à condition qu'un minimum de travaux ait été réalisé. Il n'est attribué que pour les substances qui ne sont pas réservées au PRA et au PRB, à savoir le calcaire, le manganèse, le fer, le jade par exemple. Fin 2000, 29 POR étaient valides ; ils étaient tous situés en Province Nord. Le PRA, qui concerne plusieurs carrés de 100 ha, est valable au maximum trois ans et peut être renouvelé au plus deux fois. Il faut être titulaire de l'APM appropriée pour le demander ; de plus, chaque personne physique ou morale doit fournir un mémoire détaillant ses engagements techniques et financiers. Ensuite, le PRA sera accordé après une enquête publique et une mise à la concurrence pendant 45 jours. Cette enquête n'est pas mentionnée dans la législation ; il s'agit d'un apport de pratique. Les substances pour lesquelles le PRA est réservé sont le nickel, le cobalt, le chrome, les hydrocarbures, les bitumes, les asphaltes, les schistes et grés bitumineux, les substances utiles à l'énergie atomique, les sels de potasse et les sels connexes, ainsi que les métaux de base et les métaux précieux. Fin 2000, 24 PRA étaient en cours de validité pour les substances dites stratégiques, à savoir le nickel, le chrome et le cobalt ; 11 PRA concernaient les autres substances. Le PRB a les mêmes caractéristiques qu'un POR (un carré de 100 ha, valable deux ans, renouvelable deux fois) et est attribué comme un PRA, y compris l'enquête et la mise à la concurrence. Jusqu'à présent, il n'y a jamais eu de PRB institué.

La troisième étape consiste alors en l'obtention d'un permis d'exploitation (PE) ou d'une concession. Le PE, qui concerne un carré de 100 ha, est valable pendant quatre ans et peut être renouvelé quatre fois. Lorsque le gisement à exploiter est modeste, un PE sera attribué. Fin 2000, 72 PE étaient valides en Nouvelle-Calédonie pour les substances stratégiques et trois pour les autres substances. La concession de l'autre côté dérive d'un permis de recherche lorsque le gisement est important. Elle est octroyée pour une durée initiale de maximum 50 ans, renouvelable par tranches de 25 ans, et concerne une surface rectangulaire. Fin 2000, 1.687 concessions étaient en cours de validité pour le nickel, le cobalt et le chrome ; ainsi que 16 concessions pour les autres substances. Si le gisement n'est pas assez important, le président de la province ne peut accorder qu'un permis d'exploitation.
Il est certainement intéressant qu'il existe encore des concessions attribuées avant 1927, à caractère perpétuel. Donc, il n'est pas surprenant que 99% du minerai produit provienne de concessions instituées avant 1960. Les 1.842 titres miniers valides en 2003 couvrent une surface totale de 341.641 ha, soit près de 21% de la superficie totale de la Nouvelle-Calédonie. (Leplat 2003, p. 21-23)

Les trois provinces disposent d'une compétence de droit commun ; elles sont alors compétentes dans tous les domaines qui ne sont pas réservés par la loi à l'État, au territoire ou aux communes. Le droit de l'environnement concerne essentiellement les espaces naturels qui se divisent en parcs et autres sites naturels classés, la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement ainsi que la prévention des risques et de la pollution. Le droit de l'environnement est plutôt récent en Nouvelle-Calédonie, mais aussi sur le plan international. Même si certaines mesures de protection de la nature sont anciennes, la prise de conscience apparaît surtout dans les années 1970/80 sur le plan international. En Nouvelle-Calédonie, cette prise de conscience est encore plus récente.

En France métropolitaine, au moment où l'activité minière ne joue plus le rôle stratégique qu'elle a eu dans le passé, le droit minier se voit de plus en plus soumis aux normes environnementales de droit commun. En Nouvelle-Calédonie par contre, l'industrie minière joue toujours un rôle clé pour l'économie et aussi pour l'avenir du pays. L'environnement ne s'impose pas au droit minier. Seules les dispositions contenues dans la législation minière ont un caractère obligatoire pour les entreprises en ce qui concerne la recherche et l'extraction ainsi que la remise en état des sites miniers. Cela ne veut pas dire que le droit minier soit tenu à l'écart des progrès en matière de droit de l'environnement. Le schéma de mise en valeur des richesses minières a été mis en œuvre en Nouvelle-Calédonie en 2009, mais à l'origine, ce schéma devait être réalisé beaucoup plus tôt. Ce schéma prévoit aussi des orientations en matière de développement industriel à l'exploitation rationnelle des richesses minières dans une perspective de développement durable. L'objectif d'un développement durable est un principe fondamental qui pourtant ne peut pas être sanctionné dans la pratique, car le principe n'est pas suffisamment précis pour qu'il devienne une « obligation juridique » (Coquelet 2004, p. 19). De plus, il faut aussi noter que le schéma minier a été mis en place par une délibération du congrès alors la réglementation spécifique aux hydrocarbures, au chrome, au cobalt et au nickel relèvent d'une loi du pays. Le schéma aura alors une valeur réglementaire tandis que les règles concernant le nickel auront une valeur législative.
Compte tenu que ce schéma de mise en valeur des richesses minières n'a été mis en place qu'en 2009 et que les nouveaux projets métallurgiques ont été lancé auparavant, il s'agit

maintenant d'analyser quelles réglementations concernant le droit de l'environnement s'appliquent toujours en Nouvelle-Calédonie et si elles sont suffisamment précises.

La délibération minière no 128 du 22 août 1959 qui portait application du décret minier (de 1954) évoque quelques dispositions générales concernant la protection de l'environnement :
« *Des périmètres de protection de dimensions quelconques à l'intérieur desquels la prospection, la recherche et l'exploitation minières peuvent être soumises à certaines conditions ou interdites sans que le permissionnaire ou concessionnaire puisse réclamer aucune indemnité peuvent être établis pour la protection des édifices et agglomérations, sources, voies de communication, ouvrages d'art et travaux d'utilité publique, comme en tous points où ils seraient jugés nécessaires à l'intérêt général.* » Aucun travail de prospection, de recherches ou d'exploitation minière ne peut être ouvert à la surface dans une zone de cinquante mètres : « *A l'entour des propriétés closes de murs ou d'un dispositif équivalent, villages, groupes d'habitations, puits, édifices religieux, lieux de sculpture et lieux considérés comme sacrés, sans le consentement du propriétaire. De part et d'autre des voies de communication, conduites d'eau et généralement, à l'entour de tous travaux d'utilité publique et ouvrages d'art, sans autorisation donnée par arrêté du Président de la Province.* » (Coquelet 2004, p. 24-25)
La délibération de 1959 interdit donc tout travail de prospection, de recherches ou d'exploitation à l'entour des habitations. Il n'est pas clair si les « *propriétés closes de murs ou d'un dispositif équivalent* » comprennent également les habitations de la population kanak, parce que celles-ci ne sont souvent pas closes. Il est par contre certain que certains lieux sacrés des Kanak tels que les anciennes habitations n'ont pas été considérés. Compte tenu que la délibération date de 1959, cela ne surprend guère.
Avec le consentement du propriétaire ou/et avec l'accord du président de la province, un travail de prospection, de recherche ou d'exploitation devenait cependant possible. Le terme « certaines conditions ou interdites » reste par ailleurs très vague.

La délibération de 1959 et une série d'arrêtés intervenue jusqu'à 1981 ont créé des zones de protection de deux ordres : des zones où l'activité minière est réglementée et des zones où la prospection et la recherche sont réglementées.
Les zones où l'activité minière est réglementée ou interdite s'élèvent respectivement à 552.000 ha et à 18.900 ha (Nakache, Leplat et Baille, p. 14). Dans les zones où l'activité est réglementée, le président de la province peut imposer des mesures particulières à l'exploitant. La création d'une réserve intégrale ou d'une réserve spéciale n'entraîne pas l'interdiction de l'activité minière dans le périmètre protégé.
Les zones qui réglementent la prospection et la recherche sont au nombre de trois en Nouvelle-Calédonie. Elles ont pour objectif de contrôler certaines substances et de protéger l'environnement. Mais en dehors de la protection des sources et des cours d'eau, rien ne concerne réellement la protection de la nature. L'article 211 de la délibération permet à l'administration néanmoins de surveiller la conduite des travaux de recherche ou d'exploitation afin d'assurer entre autres « la protection de la surface ». Cette expression date des années 1950 et n'avait pas encore le même sens qu'aujourd'hui. Mais lorsque la doctrine fait aujourd'hui référence à la protection de l'environnement, elle le fait en mentionnant les dispositions permettant la création de périmètres de protection. L'expression reste malgré tout vague ; la prise en compte de l'environnement était réduite à sa plus simple expression.

Il faudra alors analyser si le droit de l'environnement intervient dans la procédure d'octroi de titre minier. L'autorisation personnelle minière (APM) ne fait aucune référence à la protection de l'environnement. A l'époque, ce titre a été mis en place pour d'autres raisons : l'administration souhaitait avoir un droit de regard sur la nationalité de l'investisseur ainsi que sur sa capacité technique et financière. L'attribution d'un permis de recherche (permis ordinaire de recherches ou permis de recherches B) n'a exigé aucun engagement autre que la recherche ; le respect de l'environnement n'intervient donc pas dans la procédure. En ce qui concerne l'octroi d'un permis de recherches A, qui est le plus sollicité sur le territoire, la DIMENC peut par contre demander de fournir des garanties quant à l'impact sur l'environnement.
Lors de la demande d'un permis d'exploitation, aucune garantie concernant le respect de l'environnement n'est exigée. La demande de concession doit être plus précise sur les ouvrages envisagés que la demande du permis d'exploitation. Au plan environnemental aussi, c'est pareil : aucune garantie n'est exigée. Pourtant en France métropolitaine, une notice d'impact est demandée en ce qui concerne la demande de concession.
Le régime d'ouverture de travaux miniers est purement déclaratif en Nouvelle-Calédonie, contrairement à la législation valant en France métropolitaine. La logique du droit métropolitain est d'exercer un contrôle plus poussé au moment où les travaux commencent et où l'impact sur l'environnement commence dans les faits. En Nouvelle-Calédonie, le moment d'octroi d'un titre minier est décisif ; l'ouverture des travaux n'est pas soumise à une étude d'impact ni à une enquête publique. Cette absence d'exigence d'étude d'impact au moment de l'ouverture des travaux est encore plus importante compte tenu de l'absence de préoccupation liée à l'environnement dans les procédures d'octroi de titre minier. Cela n'empêche pas que des bureaux d'études sur demande des autorités publiques ou les entreprises même effectuent des études d'impact sur l'environnement en Nouvelle-Calédonie. Il est juste dit que la procédure d'octroi de titre minier et l'ouverture des travaux ne l'exigeaient pas selon la législation en vigueur jusqu'en 2009, l'année de l'entrée en vigueur du nouveau code minier.

La fermeture d'une mine ne s'accompagne que rarement de l'abandon du titre minier par son titulaire en Nouvelle-Calédonie. En ce qui concerne le respect de l'environnement, la fermeture entraîne impérativement la question de la réhabilitation du site minier. Trois catégories sont à différencier : Pour les mines encore en activité et les mines fermées après 1975, c'est le mineur qui est responsable de la réhabilitation. Les mines fermées avant 1975 relèvent des collectivités territoriales ; elles font l'objet des fonds communaux de réhabilitation dont le financement est prévu par la délibération du congrès n° 104 du 20 avril 1989 (Coquelet 2004, p. 35). Ces fonds sont financés par les mineurs, c'est donc eux qui prennent en charge les réhabilitations des sites sur lesquels repose un titre minier, mais seulement si l'entreprise dégage des bénéfices. La troisième catégorie concerne les mines orphelines ; ce sont les mines sur lesquels aucun titre minier n'existe plus. Les fonds communaux favorisent le financement de la réhabilitation de sites grevés d'un titre minier, car les mines orphelines relèvent de la compétence des provinces. Comme on a vu plus haut[38], l'Union européenne participe aussi, dans le cadre du FED, à la réhabilitation de sites miniers.

[38] Voir le chapitre « La dépendance des fonds publics ».

En ce qui concerne les projets de Koniambo et de Goro Nickel, il est donc à retenir que la réhabilitation des sites miniers dépendra de l'entreprise exploitant le site. La réhabilitation a été réglementée avec le nouveau code minier en 2009, trop tard pour les projets Koniambo et Goro Nickel.

2.1.3.3. La réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et les autorisations pour les nouveaux projets miniers

La réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) concerne les deux nouveaux projets miniers, parce que les opérateurs se sont engagés à construire une usine métallurgique.
L'ICPE est une compétence de la province. A l'origine, les règles relatives aux ICPE ont été codifiées par une délibération de l'assemblée territoriale du 21 juin 1985. Depuis, ce texte a été modifié à plusieurs reprises par chacune des provinces ; les modifications ont porté essentiellement sur les nomenclatures. Les prescriptions contenues dans les arrêtés d'autorisation prises au titre des installations classées s'inspirent d'ailleurs largement des arrêtés ministériels métropolitains.

Pour la gestion des risques industriels, il y a deux législations et deux bureaux des installations classées (BIC), qui travaillent en articulation avec la DIMENC. Pour les ICPE soumises à autorisation, le schéma suivant montre la procédure (Syndex 2005, p. 122) :

- *« L'industriel envoie son dossier au bureau des installations classées (BIC) de la province. Ce dossier comprend entre autres l'étude d'impact, de dangers et le descriptif des installations.*
- *Le BIC transfère le dossier à la DIMENC qui juge de sa recevabilité. Le BIC et la DIMENC collaborent donc dans l'instruction du dossier.*
- *La DIMENC informe la province de l'admission du dossier ou de son rejet.*
- *Le BIC lance une enquête publique et une enquête administrative (avis du maire, avis des pompiers, etc.). Une étude d'impact du projet industriel fait partie du dossier soumis à l'enquête publique.*
- *Le commissaire-enquêteur dépose son rapport et donne son avis.*
- *La province réunit l'ensemble des avis, et la DIMENC rédige un projet d'arrêté et un rapport. L'industriel sera informé.*
- *Le projet industriel est soumis à l'exécutif de la province, qui décide sur l'autorisation du projet. »*

La participation du public intervient alors avant la prise de décision publique. Le caractère unilatéral s'infléchit en intégrant les éléments majeurs du débat public. Au moment de l'enquête publique, la population prend alors connaissance de l'impact environnemental du projet.

2.1.3.4. Le principe de précaution et la prévention des risques

« *En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement.* » (Syndex 2005, p. 142) Cette phrase se trouve dans la déclaration de Rio de Janeiro de 1992 qui stipulait que les États signataires doivent « *appliquer le principe de précaution, c'est-à-dire prendre des mesures pour éviter les impacts potentiellement dommageables (...), même lorsqu'il n'existe pas de preuve scientifique de l'existence d'un lien de causalité entre les émissions et les effets* ». Il ne faut d'ailleurs pas confondre le principe de précaution avec la notion de prévention : La prévention s'impose quand un risque est connu et qu'il faut prendre des mesures ; le principe de précaution s'applique aussi dans une situation d'incertitude scientifique. Il faut aussi distinguer la notion de risque et celle de l'incertitude scientifique : Un risque existe lorsqu'on connaît le danger.
En France métropolitaine, le principe de précaution est même entré dans la loi. La loi Barnier de 1995 le définit comme « *le principe selon lequel l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement, à un coût économiquement acceptable* » (Syndex 2005, p. 142). Aujourd'hui, ce principe est même affirmé dans l'article L. 110-1 du Code de l'environnement (Coquelet 2004, p. 20). Les coûts liés à la réparation ou à la limitation des effets négatifs pourront être même plus considérables plus tard si on ne prend pas en compte le principe de précaution. Maintenant, la seule lecture du texte ne permet pas de dire si le principe a une valeur juridique directe ou s'il s'agit d'un principe qui doit inspirer l'action des autorités publiques. Ainsi, le principe de précaution renvoie au risque incertain, alors que le principe de prévention fait référence à l'observation ou à la statistique.

Comment est gérée la prévention des risques en France métropolitaine ? L'approche des risques s'appuie sur une loi de juillet 2003 qui complète la directive appelée « Seveso ». Les comités locaux d'information et de concertations (CLIC) sont des comités multipartites : il y a des représentants de l'État, des salariés, des représentants de l'industriel et des associations. Le comité surveille les risques liés au projet industriel ; il a un regard sur le fonctionnement de la politique de prévention et peut faire appel à des experts externes, voire demander une tierce expertise.
Quand des enquêtes publiques à la demande du maire sont lancées, une réunion d'information avec le public est obligatoire, durant laquelle l'entreprise doit informer le public sur sa politique de prévention et sur la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident. L'exploitant doit estimer la nature et les coûts des dommages éventuels en cas d'accident. Le bilan économique et financier est complété par un bilan social et un bilan environnemental. De plus, l'entreprise est tenue d'informer le préfet de toute modification substantielle de ses capacités techniques et financières.
L'État élabore et met en œuvre, en concertation avec les communes et les entreprises, des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) autour des établissements « Seveso seuil haut ». Dans le périmètre des PPRT, un comité inter-entreprise de santé et de sécurité de travail est créé, puisque les entreprises ont des effets les unes sur les autres (effet domino).

La législation sur les installations classées est loin de répondre à l'exigence d'une approche globale des risques, même si les deux directives « Seveso I » et « Seveso II » ainsi que les textes qui complètent les directives renforcent et attribuent à cette exigence.
L'explosion d'un stockage de nitrate d'ammonium dans l'entreprise AZF à Toulouse en 2001 faisait d'importants dégâts. L'éventualité d'un accident a été sous-estimée par les experts. Le caractère dramatique de l'accident montre la nécessité d'une bonne prévention et gestion des risques, en Nouvelle-Calédonie comme ailleurs.

Au niveau européen, le règlement Reach a été soumis au vote du Parlement européen en 2006. Reach est un système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation de produits chimiques. L'innovation majeure de Reach est d'obliger les entreprises à évaluer a priori les risques entraînés par des produits chimiques ; un rôle qui, jusqu'ici, a été assumé par les autorités publiques. Le règlement s'appliquera aux 30.000 produits chimiques produites ou importés sur le territoire de l'Union européenne. Les entreprises devront donc enregistrer tous les produits avec un volume supérieurs à 1.000 tonnes par an et les substances CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour le système reproductif) auprès d'une future agence européenne des substances chimiques. L'enregistrement comportera des informations sur les propriétés toxicologiques et écotoxicologiques, ainsi que sur les utilisations et sur les mesures de sécurité chimique. L'évaluation permettra aux autorités de réclamer des informations supplémentaires si nécessaire.
L'autorisation d'utilisation d'un produit chimique est donnée au cas par cas. Cependant, même si l'entreprise n'est pas capable de prouver que la substance soit « *maîtrisée de façon appropriée* », l'autorisation peut quand même être accordée. Elle peut être accordée si l'entreprise montre que les risques seront contrebalancés par des avantages socio-économiques ou qu'il n'y a pas de substances ou de technologies qui peuvent remplacer la substance demandée.

A présent, il s'agit d'analyser quelles préventions de risques sont prévues par la législation en Nouvelle-Calédonie. C'est la DIMENC qui est chargée de la prévention des risques sur le territoire. Elle emploie 45 collaborateurs dont quatre inspecteurs à temps plein chargés de travailler sur l'environnement industriel. Les provinces Sud et Nord disposent d'un bureau des installations classées qui collabore étroitement avec la DIMENC. Il y a un seul code de travail et deux conventions collectives, l'une pour les mines, l'autre pour l'industrie. La DIMENC assure les domaines hygiène et sécurité du travail pour l'ensemble des mines et des carrières. Dans les ICPE, l'hygiène et la sécurité du travail sont surveillés par l'inspection du travail, tandis que la conformité technique des installations est vérifiée par l'inspection des installations classées. Cette dichotomie empêche une bonne gestion des risques industriels. La fiabilité d'une installation ne dépend pas seulement du fonctionnement technique, mais aussi de la manière dont elle sera conduite.
Le rôle de la sous-traitance est extrêmement important dans la chaîne de prévention des risques ; elle en est souvent le point faible. Il s'agit donc de former les salariés des sous-traitants sur les risques spécifiques liés à leur intervention sur le site. A l'heure actuelle, la sécurité civile est encore une compétence de l'État, mais, à terme, elle sera transposée à la Nouvelle-Calédonie. Et les nouveaux projets miniers, qui entraînent un changement d'échelle de l'économie calédonienne, nécessitent aussi un changement d'échelle au niveau de la prévention de risques.

En ce qui concerne la gestion de la sécurité et la prévention des risques, Goro Nickel a mis en œuvre un système de gestion de la sécurité (SGS). Le SGS sera décrit dans un document synthétique (manuel SGS) qui sera transmis ensuite à l'inspection des installations classées, en préalable de la phase d'exploitation de l'usine. Il s'appliquera à l'ensemble des composantes du projet Goro Nickel (installations classées, équipements et activités connexes) et permettra d'appliquer la politique de prévention des accidents majeurs (PPAM) de la société. Le SGS précise les aspects suivants de l'activité :
Il décrit les fonctions des personnels associés à la prévention et au traitement des accidents majeurs, à tous les niveaux de l'organisation. Afin de permettre une identification systématique des risques d'accident majeur susceptibles de se produire pendant toutes les opérations de l'exploitant, Goro Nickel s'engage à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires. Des instructions pour la maîtrise des procédés d'exploitation (démarrage d'une installation, opération de maintenance) sont à présent systématiquement données. Le SGS décrit aussi la gestion des situations d'urgence ainsi que la gestion des modifications. Dans la gestion du retour d'expérience, Goro Nickel mettra en pratique des procédures pour détecter les accidents et les accidents évités de justesse. Un suivi des actions correctives doit être assuré et des dispositions pour un contrôle du système de gestion de la sécurité seront prises ; l'efficacité du SGS et son adéquation avec la prévention des accidents majeurs devant être vérifiée par audits. Enfin, la direction de Goro Nickel exécute une analyse régulière et documentée de la mise en œuvre de la politique de prévention des accidents majeurs et de la performance du SGS.

2.1.3.5. La mise en place en 2009 d'un « schéma de mise en valeur des richesses minières »

L'indispensable réforme de la réglementation minière de 1954 se fait en 2009 : le nouveau code minier est applicable depuis le 1er mai 2009. Le nouveau schéma de mise en valeur des richesses minières en Nouvelle-Calédonie repose sur deux grands volets (SMVRM, p. 17) :

- *« un rappel du contexte minier de la Nouvelle-Calédonie, de l'état de ses ressources, et de ces enjeux actuels ;*
- *sur la base de ces constats, les orientations que la Nouvelle-Calédonie entend mettre en œuvre pour maîtriser le développement de ses richesses minières. Comme le prévoit la loi organique en son article 39, ce second volet comprend notamment un inventaire minier, les perspectives de mise en exploitation des gisements, les principes directeurs en matière de protection de l'environnement pour l'exploitation des gisements, le recensement des zones soumises à une police spéciale, les orientations en matière de développement industriel nécessaires à l'exploitation rationnelle des richesses minières dans une perspective de développement durable, les principes régissant la politique d'exportation des produits miniers. »*

Le SMVRM prévu par l'article 39 de la loi organique contient des propositions qui vont plus dans le sens de la prise en compte de la participation locale, de l'environnement et des aspects sociaux. Il prévoit un inventaire minier, un tracement des perspectives de mise en exploitation des gisements, un recensement des zones soumises à une police spéciale, une orientation du développement industriel dans la perspective d'un développement durable, des principes

directeurs en matière de protection de l'environnement pour l'exploitation des gisements et enfin des principes régissant la politique d'exportation des produits miniers.
Il prévoit également la mise en place d'une cellule de concertation comprenant un représentant coutumier de l'aire concernée et les administrations compétentes pour faciliter les travaux de prospection. Il reste néanmoins la question du niveau de participation du représentant de l'aire coutumière concernée et de son degré d'implication dans les prises de décisions concernant l'exploitation minière du site prospecté.
Un point clé de la nouvelle réglementation est la mise en place d'une « véritable police des mines ». Le schéma engage aussi à « *poursuivre et accroître les travaux d'inventaire, pour une meilleure connaissance des potentiels et des perspectives de mise en exploitation des gisements* » (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 13 août 2008). Cela supposera, au passage, le remembrement d'un domaine minier dispersé, voire des déchéances sur des titres complètement inactifs.
Quant au chapitre environnemental, il faut constater qu'il est assez conséquent. Les professionnels seront privilégiés en ce qui concerne l'accès à la ressource dans l'objectif de mieux étudier les exploitations en fonction des caractéristiques environnementales des sites, dès l'amont des projets, de développer des outils de contrôle, d'obliger les exploitants à utiliser « *les meilleures techniques disponibles* », et d'interdire les opérations minières « *dans les zones à intérêts supérieures* ». Cette formulation par contre laisse beaucoup d'interprétation : Qu'est-ce qu'une zone « à intérêts supérieures » ? Le SMVRM impose désormais des études d'impact avant le développement de tout nouveau projet minier. Grâce aux études d'impact, on souhaite « déterminer des stratégies définissant les rôles et les responsabilités de chacun, impliquant les communautés locales, privilégiant l'emploi local, et la formation et préservant les traditions orales et la culture » (*Les Nouvelles Calédoniennes*, le 13 août 2008). Le SMVRM poursuit : « *Les entreprises minières devront définir des procédures, formations et contrôles assurant un bon comportement environnemental lors de l'exécution des travaux miniers. (...) L'opérateur minier qui souhaite ouvrir un chantier de recherches ou d'exploitation devra dorénavant y être autorisé. Le régime de déclaration actuellement en vigueur sera supprimé.* » (SMVRM, p. 207). Dans l'optique d'un développement durable, le schéma évoque quelques outils : le CNRT sur le nickel, une charte des bonnes pratiques minières et le Code Minier, avec des dispositions en termes d'autorisations et de garanties financières en cas de défaillance de l'exploitant. En outre, le schéma vise aussi la réhabilitation des zones dégradées où il s'agit de les évaluer et de mettre en place un programme pluriannuel de réhabilitation et d'impliquer aussi les opérateurs miniers en activité.
Le schéma propose de poursuivre le développement d'un réseau d'aires protégées et d'imposer de « bonnes pratiques d'exploitation » dans les zones minières proches des sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco. Même point d'interrogation : le terme « *de bonnes pratiques d'exploitation* » est vague. En outre, deux outils financiers seront mis en place :

- Premièrement, le Fonds Nickel qui aura entre autres pour vocation de protéger l'emploi en cas de crise (aide à la reconversion du personnel).
- Deuxièmement, il y aura un tout nouveau fonds pour les générations futures, alimenté par une partie des retombées du secteur nickel. Les exploitants seront désormais obligés de remettre leurs éléments de planification minière à l'administration et à stocker les minerais à basse teneur en attendant une valorisation future.

Le schéma prévoit aussi une mise en « réserve » de ressources uniquement destinées à une valorisation locale, notamment celles du massif du Koniambo, de Tiébaghi et de l'ensemble du sud latérique. Pour les provinces, il offre la possibilité de réserver des zones à potentiel minier pour des projets futurs. Il s'agit donc de « geler » en quelque sorte des gisements jusqu'au moment voulu, ce qui pourrait par exemple concerner Prony Ouest. Jusqu'à présent, les collectivités n'avaient pas « *les moyens réglementaires de rejeter des demandes d'autorisation pour des projets de développement minier ou métallurgique, afin de réserver ces éventuelles ressources minières pour des projets de valorisation autres que ceux qui sont proposés, et s'inscrire dans une démarche cohérente de développement durable de l'activité minière et métallurgique en Nouvelle-Calédonie* ». (SMVRM, p. 160)
Selon le SMVRM, le nouveau Fonds Nickel remplira les fonctions suivantes :

- *« apporter une aide aux communes pour pallier les effets d'une éventuelle fermeture de centre minier ;*
- *soutenir les entreprises minières et leurs sous-traitants, notamment les rouleurs, dans les conjonctures de crise économique ;*
- *financer des programmes de réhabilitation des zones dégradées. »*

Le Fonds Nickel sera alimenté par les versements effectués précédemment au titre de la délibération 104 et du Fonds Conjoncturel du Secteur Minier, par le produit de la redevance ordinaire qui sera modifiée, appelée redevance superficiaire, et par une fraction de l'impôt sur les sociétés minières et métallurgiques. (SMVRM, p. 246) Mais à l'heure actuelle, les communes concernées par les projets Goro Nickel et Koniambo, à savoir Yaté, Le Mont-Dore, Pouembout, Koné et Voh ne travaillent pas (encore) avec le Fonds Nickel.

En complément d'une meilleure valorisation des ressources sur place, le schéma propose de soumettre les futures exportations à autorisation du gouvernement, en fonction de critères de quantité, de teneur, d'origine de minerai, de durée du contrat et d'opportunité pour l'exportateur comme pour la collectivité. Une opération telle que le partenariat Posco/SMSP avec la construction d'une usine de traitement du nickel en Corée du Sud restera possible, mais dans des conditions encadrées.

En outre, le nouveau schéma minier contient également quelques règlementations concernant une meilleure implication des communautés vivant à proximité des sites miniers dans la gestion des impacts du projet respectif. La mise en place de comités locaux d'information représente une démarche : « *Des Comités Locaux d'Information pourront être constitués pour faciliter la communication, l'échange et la concertation entre les collectivités concernées par un projet d'exploitation minière (provinces, communes), les populations locales et les opérateurs miniers sur les enjeux environnementaux de ce projet.* » (SMVRM, p. 241) Ces comités d'information ont entre autres pour objectif d'aider l'exploitant à assurer plus de transparence sur son activité en organisant avec lui des actions de formation ou d'information au profit du public. Un manque de transparence est en effet souvent reproché aux groupes miniers. On verra par la suite que les populations tribales ne voient par exemple pas comment l'opérateur choisit ses sous-traitants. De plus, ces comités sont censés promouvoir l'information du public en favorisant le dialogue entre la population avoisinante, l'administration et l'exploitant du site. Le SMVRM explique que, dans ce cadre, le CNRT pourra « *être invité à apporter des éléments d'information et d'expertise sur des sujets identifiés par les comités, et pour lesquels il a la compétence* » (SMVRM, p. 241)

L'implication des populations locales comprend aussi une association des populations dans le plan de suivi environnemental, social et économique du projet. Il y a en effet toujours des personnes qui accusent l'opérateur minier de « cacher des choses ». Ainsi, le SMVRM prévoit que « *le suivi environnemental du projet pourra être en partie partagé avec les parties prenantes, et notamment les communautés, pour une gestion participative du suivi de projet* ». (SMVRM, p. 242) De plus, les entreprises minières sont tenues de maximiser l'emploi local : « *Chaque nouveau projet ou expansion doit être l'occasion d'un examen du bassin d'emploi et de la mise en place des plans de formation et d'éductaion nécessaires pour faire converger l'offre et la demande en matière d'emploi.* » (SMVRM, p. 242).
De plus, le SMVRM comprend un chapitre sur la préservation des traditions locales et de la culture. Dans le cadre de l'étude d'impact socio-économique d'un projet pourront être réalisés entre autres un inventaire des sites historiques et archéologiques à proximité du projet et un recensement des traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel. On verra par la suite que l'opérateur minier KNS a en effet réalisé une carte des sites historiques et archéologiques à proximité du site industriel et de la mine. Le problème qui se pose est que le groupe industriel se réfère souvent aux informations d'un seul interlocuteur, mais que différentes versions de l'histoire existent. Ce décalage pourra même créer des conflits.

Reste la question suivante : pourquoi le SMVRM a pris un tel retard ? Balloté entre péripéties électorales et contingences économiques particulières, la mise en place du schéma a été entamé en 2000, réactivée en 2004, soumise à concertation en 2005 et 2006, avortée en 2007 et reprise par le gouvernement en 2008. Il a en effet dû être arrêté jusqu'à 2004, mais en 2007, rien n'a été mis en place. Ce retard semble dû à un changement de majorité au congrès en 2004, ce qui a entraîné un flottement dans le fonctionnement de l'administration. Les négociations autour des deux grands projets miniers, Koniambo et Goro Nickel, sont éventuellement des raisons supplémentaires qui expliquent ce retard. Si la Nouvelle-Calédonie souhaite décrire ces nouveaux pôles de développement de l'industrie du nickel comme éléments d'un développement durable, un schéma cohérent d'aménagement de la Grande Terre et de protection des massifs miniers et des vallées adjacentes semble cependant indispensable à mettre en place.
C'est le 12 août 2008 que le SMVRM est enfin adopté par le gouvernement calédonien, à l'unanimité. Le 26 septembre 2008, il a été approuvé à l'unanimité par le Conseil économique et social (CES). Le schéma minier et la loi du pays relative au code minier (partie législative) ont été ensuite adoptés par le congrès de la Nouvelle-Calédonie le 18 mars 2009. La partie réglementaire du Code Minier a été adopté par arrêté du gouvernement le 28 avril 2009. Le code minier est donc applicable depuis le 1er mai 2009. L'application du SMVRM a pris donc un retard considérable. Ce retard est doublement regrettable, parce que les travaux pour les usines du Nord (Koniambo) et du Sud (Goro Nickel) ont maintenant largement commencé. Comparé au projet initial, le schéma comprend aujourd'hui par contre un chapitre environnemental bien plus conséquent.
Néanmoins, le CES a formulé quelques critiques envers le schéma en septembre 2008, avant l'adoption du nouveau code minier. Le CES a notamment regretté que le SMVRM ne constitue pas un plan d'action. Il suggère « de remplacer le mot « richesses » par celui de « ressources », de voir communiquer les textes d'application qui vont accompagner le schéma, de revoir la répartition fiscale en faveur des communes concernées par l'industrie minière, de réaliser des études d'impact pour les activités des « petits mineurs », de relancer la

plantation d'arbres pour compenser les rejets atmosphériques des industries minières et métallurgiques et enfin de « *se doter des moyens de suivre les opérations de terrassement et de revégétalisation après extraction* ». (*Les Nouvelles Calédoniennes*, le 27 septembre 2008, p. 5). Adeline Fabre, directrice de la DIMENC, répond aux premières critiques sur le fait que le schéma ne fait qu'énoncer des orientations. Sa mise en œuvre concrète dépendra encore des arrêtés d'application et d'un code minier. Ce sont ces textes qui fixent les contours précis du schéma général, donc les limites de ce qui sera permis ou interdit. En outre, le schéma serait facile à faire évoluer au fil du temps et des nécessités. Fabre a précisé que le schéma fixait un cadre d'action, mais n'avait pas vocation à être directement un plan d'action. (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 27 septembre 2008, p. 5)

La partie législative du code minier a été adoptée par le congrès le 18 mars 2009, la partie réglementaire a été adoptée par arrêté du gouvernement le 28 avril 2009. Comme indiqué plus haut, une police des mines sera chargée de faire respecter des critères environnementaux stricts parmi lesquels l'obligation systématique pour un chapitre sur la préservation des traditions locales et de la culture, la soumission à l'enquête publique pour les centres d'exploitation ou encore l'obligation de réparation des dégradations dues à l'activité minière. Harold Martin, président du gouvernement précise : « *Auparavant, on ne pouvait pas contraindre l'exploitant et les affaires finissaient devant les tribunaux, ce qui arrive aujourd'hui avec la mine Ballande à Monéo.* » (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 17 septembre 2008, p. 7) Plus précisément, le nouveau code minier prévoit de sécuriser et de consigner une somme suffisante pour procéder à la réhabilitation des zones d'exploitation avant d'autoriser l'exploitant à entamer ses travaux. La réhabilitation des sites dégradés devient ainsi obligatoire pour chaque exploitant qui sollicite une autorisation d'ouverture de travaux. Même des « sanctions » sont prévues : « *Si l'exploitant minier n'assure pas la remise en état d'un site minier dont l'activité à cessé ou si l'exploitant refuse de réaliser les travaux de remise en état, le président de l'assemblée de province peut faire ces travaux par une autre entreprise, aux frais de l'exploitant* » (SMVRM, p. 207). Une autre nouveauté importante est que les provinces peuvent désormais constituer des « réserves techniques ». En cas d'attribution d'un permis en vue d'une exploitation métallurgique, la province pourra demander des engagements relatifs au nombre d'emplois créés et aux mesures de préservation de l'environnement. Elle pourra également inclure dans les négociations des modalités de participation de la collectivité dans le projet minier. Un montage comme celui de Goro Nickel par exemple (10% seulement pour les provinces, dont 5% effectifs aujourd'hui) peut être évité.

La loi organique du 19 mars 1999 avait prévu la création d'un comité consultatif des mines, composé de représentants de l'État, du gouvernement, du congrès, du sénat coutumier, des provinces et des communes, des organisations professionnelles et syndicales et des associations de protection de l'environnement. Il est susceptible de rendre son avis sur le futur schéma de la mise en valeur des richesses minières dans un délai de trois mois suivant sa saisie. Une délibération du congrès devrait fixer les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce comité. (article 41 de la loi organique ; Faberon et Postic 2004, p. 39). Le conseil des mines de son côté comprend le président du gouvernement, les présidents des assemblées de province ou leur représentant ainsi que le haut-commissaire qui le préside. Toutefois, le haut-commissaire n'a pas de voix délibérative. Il est consulté par le congrès et les assemblées des provinces sur les projets et propositions de loi du pays relatifs aux

hydrocarbures, au nickel, au chrome et au cobalt, y compris ceux qui sont afférents, dans ces domaines, aux investissements directs étrangers. Le conseil se prononce par un vote à la majorité (article 41 de la loi organique ; Faberon et Postic 2004, p. 40).

Bref, le comité consultatif des mines ainsi que le conseil des mines jouent tous les deux un rôle consultatif ; le conseil s'exprime par contre aussi sur les projets aux investissements directs étrangers.

2.2. LA MISE EN PLACE DE DEUX PROJETS METALLURGIQUES

2.2.1. La mise en place du projet Goro Nickel

2.2.1.1. La genèse du projet de Goro Nickel

Depuis sa création, les liens d'Inco avec la Nouvelle-Calédonie ne se sont jamais distendus pendant longtemps. Entre 1920 et 1930, Inco entreprend l'exploration de plusieurs massifs miniers, puisque l'entreprise s'intéresse aux latérites calédoniennes. En 1945, Inco raffine la production de la SLN pour le compte des Etats-Unis. Entre 1950 et 1970, l'industriel canadien revient en Nouvelle-Calédonie afin d'explorer le domaine minier du groupe Pentecost. En 1966, Inco déclare posséder un procédé permettant de traiter de manière économiquement rentable les latérites à faible teneur en nickel, considérées inutilisables auparavant. Cette évolution technologique impliquait le passage de la pyrométallurgie à l'hydrométallurgie et mettait la Nouvelle-Calédonie dans une position de profiter d'une évolution structurelle et non plus seulement conjoncturelle. De 1968 à 1974, Inco travaille, avec le groupe Cofimpac, de nouveau sur les latérites et s'intéresse particulièrement à celles du sud. Mais en 1975, Inco s'installe dans le nord pour y reprendre l'exploitation du chrome dans le massif de la Tiébaghi. Vu que ce gisement est épuisé en 1990, l'entreprise canadienne se tourne à nouveau vers le sud du territoire calédonien. En 1992, Inco achète les droits miniers sur le gisement de Goro en accord avec le BRGM. Les premières consultations auprès des communautés voisines ont lieu. En 1994 commencent les premiers carottages et les études d'impact pour établir un état initial. En 1995, Inco prend le choix d'un procédé hydrométallurgique pour l'extraction du nickel et du cobalt.
L'intérêt pour les latérites du sud se traduit finalement par la construction d'une usine pilote à Goro en 1999. Comme les résultats étaient concluants, Inco a donné son feu vert, en avril 2001, à la construction d'une usine commerciale. Les travaux de construction de l'usine du Sud débutent en 2002. Les autorités politiques de la Province Sud apportent leur soutien au projet. Jacques Lafleur, l'ancien président la Province Sud, considérait que la cession du massif de Prony à Inco, très critiquée par plusieurs partis de l'opposition, était nécessaire afin d'inciter la création d'un véritable pôle minier : « *Et si Goro Nickel dispose de la base minière suffisante, à savoir l'ensemble des réserves minières latéritiques du Sud, de GORO et de PRONY, l'usine pourra franchir un nouveau palier d'augmentation de production pour porter son niveau de production à 180.000 t/an et de façon durable … Les places sont à prendre maintenant, dans dix ans les jeux seront faits pour une bonne partie du siècle qui s'ouvre.* » (Lafleur 2002, p. 2).

L'investissement pour tout le projet Goro Nickel était évalué à 960.000 euros (1,45 millions de dollars US) à l'époque. Du fait des retards et du renchérissement de nombreuses matières premières (notamment du nickel), le coût global pour le projet est évalué à 2,19 milliards d'euros en 2007 (ISEE 2008, p. 4).
Le chantier sera suspendu fin 2002 en raison d'un dépassement de l'ordre de 45% du budget prévisionnel établi par le consortium d'ingénierie BTH, ceci bien que le personnel temporaire soit constitué majoritairement de Philippins. Certains lièrent à tort cette interruption à la réalisation du projet Voisey's Bay au Canada. Un temps, Inco a utilisé en effet l'avancée de

projet Goro Nickel comme moyen de pression dans l'objectif d'amener les propriétaires fonciers inuits au Canada à signer enfin le contrat permettant d'exploiter les ressources minières de cette région située sur la façade atlantique au nord de Goose Bay au Labrador. Inco était de quelque manière obligé de poursuivre son projet Goro Nickel pour plusieurs raisons :

- Premièrement, les projets Voisey's Bay et Goro Nickel n'ont aucune interrelation sur le plan économique et stratégique. Le premier est censé compléter l'alimentation des usines de Sudbury, le second est destiné à devenir la future principale implantation d'Inco.
- Deuxièmement, la Nouvelle-Calédonie reste un investissement sûr dans un lieu politiquement stable, proche des marchés en développement.
- Troisièmement, le groupe canadien a intérêt à investir dans le pays possédant la plus grande réserve recensé à ce jour. Chacune de ses actions lui donne une plus grande assise locale et nuit aux groupes concurrents.
- Quatrièmement, Inco avait déjà dépensé 125 millions d'euros (15 milliards de CFP) en Nouvelle-Calédonie : l'usine pilote, des terrassements, des infrastructures annexes. C'est ainsi que Goro Nickel a réglé les 62,8 millions d'euros (7,5 milliards de CFP) dépensés par Prony Energies (Enercal-EEC) dans les études et premiers équipements destinés à la construction d'une centrale de deux fois 50 mégawatts, fonctionnant au charbon. L'une des unités de la centrale devra permettre l'approvisionnement en énergie de la future usine commerciale, l'autre la participation à la distribution publique.

Après révision, le projet est relancé en octobre 2004 pour une reprise des travaux annoncée mi-2005. Le mode de construction de l'usine a changé entre le projet no.1 et le projet no.2 : en 2001, il était prévu une ingénierie et une livraison de l'usine « clef en main ». Le projet d'aujourd'hui prévoit une structure classique, avec une livraison des matériaux. Cela nécessite une connaissance des dispositions de l'industriel. Malgré cela, l'usine sera construite par importation de modules préfabriqués. Les modules ont été en grande partie construits aux Philippines, notamment à Batangas, mais une partie du travail a été réparti entre fournisseurs de plusieurs pays dont l'Italie, Israël, la Belgique, la Chine et l'Allemagne. La construction de ces modules a débuté en 2005. Les premiers modules, destinés principalement à la centrale énergétique, ont été livrés sur le site début août 2006. L'ingénierie est construite à Brisbane (ainsi qu'en Thailande et au Canada). La gestion financière, la gestion des appels d'offres internationaux, la préparation des dossiers de consultations d'entreprises et la conception générale du projet se font également en Australie.

La période de construction était estimée à trois ans au départ, auxquels il convient d'ajouter une période de rodage et de montée en puissance entre 18 et 36 mois supplémentaires. La plus grande prudence doit régner, a fortiori quand il s'agit de nouvelles technologies. L'exemple du projet Murrin Murrin en Australie avec un procédé comparable montre que même six ans après son lancement (en 1999), l'usine connaît toujours de grandes difficultés techniques qui limitent ses productions et qui grèvent sa rentabilité.
Le projet de Goro mettra en œuvre un nouveau procédé hydrométallurgique par lixiviation à l'acide sulfurique. Ce nouveau procédé entraînera un impact environnemental et un impact économique. L'avantage du nouveau procédé hydrométallurgique est de traiter des minerais

oxydés à plus faible teneur par voie acide. Il est aussi peu consommateur d'énergie, contrairement aux autres projets calédoniens. Les expériences faites à Murrin Murrin pourront être utile pour Goro Nickel, dans la mesure où connaît déjà certains problèmes techniques. En outre, les latérites présentes à Goro sont à première vue plus riches en teneur de nickel que les latérites australiennes. Et elles reposent sur un matelas de saprolites encore plus riches, même si les informations sur le sujet restent encore parcellaires.
Si Goro Nickel réussit à mettre en œuvre un processus industriel fiable sur le plan technique et opérationnel d'un côté, et viable sur le plan économique et social de l'autre côté, cela risque de bouleverser l'industrie du nickel. Il en résultera une forte pression à la baisse des cours sur le marché mondial, puisque l'offre de métal est devenue plus abondante. Cette baisse des cours devrait d'ailleurs déjà arriver avant la mise en service de l'usine du Sud, en juin 2007.

Selon les informations de Vale Inco (Goro Nickel 2008 : « A la découverte de Goro Nickel »), la future usine devrait avoir une capacité de production annuelle de 60.000 tonnes de nickel et de 4.500 tonnes de cobalt. Le projet est particulièrement ambitieux, car il comprend une mine à ciel ouvert à Goro conçue pour 30 ans, des usines de préparation et de traitement du nickel et de cobalt, une centrale électrique au charbon de deux fois 50 MW, une usine de production d'acide sulfurique comprenant un stockage de 500 tonnes de dioxyde de soufre liquéfié, une centrale à vapeur, une usine de calcaire, un four à chaux, un port industriel en baie de Prony, une installation de traitement des effluents et son émissaire de rejet en mer, un site de stockage des résidus pour les six premières années d'exploitation de l'unité métallurgique et enfin une « base vie ». Le gisement du massif de Goro représente environ 366 millions de tonnes sèches de minerai latéritique.
Le projet Goro Nickel se caractérise par une unité de lieu entre la mine et la métallurgie (comme pour le projet « l'usine du Nord ») (Figure 30). Cela représente un avantage compétitif en termes de coût de transport et de manutention. Le port et la centrale électrique ainsi que les installations annexes seront intégrés dans le site. Les constructions à réaliser sont alors (Briseul 2006, p. 2) :

- la mine : l'exploitation sera effectuée à ciel ouvert avec les techniques et moyens conventionnels,
- le stockage des résidus,
- la centrale électrique,
- le port,
- l'unité de fabrication sulfurique (il s'agit d'une unité de taille modeste dont le rôle est d'assurer le mélange de dioxyde de soufre et de l'eau, provenant du lac de Yaté, pour former de l'acide sulfurique. L'énergie dégagée par la réaction, très exothermique, est récupérée et valorisée au niveau de ce procédé. Cette installation comprend un système de filtration destiné à réduire la libération d'oxydes et de trioxydes de soufre dans l'atmosphère),
- l'usine de calcaire,
- les unités de pré-traitement des effluents,
- les infrastructures routières.

Le port dans la baie de Prony représente un élément clé dans la réalisation du projet. Deux exigences ont conduit à choisir la baie de Prony : la nécessaire proximité du site industriel (le port se situera à environ 3 km du site industriel) et le souci d'impacter au minimum

l'environnement, notamment marin. Sans récif corallien, ni protection aux vents dominants, la baie naturelle de Prony est apparue bien adaptée. La baie de Prony est cependant régulièrement fréquentée par la baleine à bosse, un mammifère marin inscrit jusqu'à récemment sur la liste rouge des espaces menacés de l'IUCN.[39] Le nouveau port, qui s'étendra sur plus de 1,5 km, servira à l'importation des matières premières nécessaires à la production ainsi qu'à l'exportation des produits finis, à savoir le nickel et le cobalt. Deux quais seront construits. Le premier aura une longueur de 177 m et accueillera les mineraliers jusqu'à 55.000 tonnes. Ce quai est directement relié à l'usine par un convoyeur de 3 km de long. L'autre quai avec une longueur de 90 m servira à accueillir les cargaisons de containers et les déchargements de diesel et de charbon. Pendant la phase de construction, ce second quai accueille également les modules de la future usine métallurgique. Des bateaux jusqu'à 35.000 tonnes pourront y accoster. En outre, il y aura un wharf qui permet l'accostage des barges et du ferry pour le personnel du site. Toutes les opérations de chargement et de déchargement des navires au port de Prony sont assurées par les opérateurs logistiques de Vale Inco Nouvelle-Calédonie. Selon les informations du groupe, « *ces équipes sont constituées de calédoniens ayant reçu les formations adéquates* » (www.valeinco.nc).

Le procédé novateur mis au point par Inco, un procédé de lixiviation à l'acide sulfurique, comprend six opérations (Syndex 2005, p. 139) :

- la préparation du minerai,
- le traitement du minerai,
- la purification des solutions,
- la séparation du nickel et du cobalt,
- l'obtention du nickel et du cobalt,
- le traitement des déchets.

La préparation du minerai signifie le mélange de saprolite et de limonite. Le minerai est criblé, concassé et broyé, trié par cyclonage, et puis mis en pulpe. Ensuite, le mélange liquide est transporté par pipeline jusqu'à l'usine. Suite à la décantation du minerai en pulpe pour obtenir son épaississement, il est envoyé dans un autoclave de très faible granulométrie et où se trouve un acide sulfurique. La proportion en poids acide/minerai est de l'ordre 1/3. De la vapeur est injectée jusqu'à l'obtention d'une pression interne de 50 bars et de 270° C de température pendant 30 minutes. La pulpe subit alors une lixiviation sous pression. L'acide sulfurique dissout une partie des métaux, dont le nickel et le cobalt, mais aussi le manganèse, le zinc, le cuivre, le chrome, l'aluminium et le magnésium. Le magnésium, seul élément qui se trouve aux alentours de 3% dans les latérites et qui consomme de l'acide, est le facteur qui limite la rentabilité économique du procédé. En sortie d'autoclave, les boues sont éliminées par décantation à contre courant. Afin de faire précipiter le fer et le cuivre, l'aluminium et le chrome pour les éliminer, la solution chargée en métaux sera partiellement neutralisée. Après ce traitement du minerai, on purifie les solutions. La récupération du cobalt, du nickel et du zinc par solvants (brevet Inco) se fait par passage dans une colonne d'extraction. La solution organique capture le nickel, le cobalt et le zinc tout en délaissant les autres métaux en solution

[39] Les impacts environnementaux seront analysés plus tard, dans le chapitre « Les impacts environnementaux « prévus » par les opérateurs industriels et les autorités publiques ».

(le manganèse, le magnésium, le calcium). Puis, le tout arrive dans une colonne d'élution où il est attaqué à l'acide chlorhydrique afin d'obtenir une solution concentrée en nickel, en cobalt et en zinc. Grâce à un échange d'ions, on élimine ensuite le zinc. La séparation du nickel et du cobalt se fait enfin par passage dans une deuxième unité d'extraction de solvants chargés en nickel et en cobalt. D'abord, on récupère le nickel sous forme de chlorure (solution de liquide concentrée). Puis, on récupère le cobalt après un passage dans une colonne d'élution, sous la même forme que le nickel. Le chlorure de cobalt mélangé à la soude se transforme en carbonate de cobalt. Le chlorure de nickel par contre est traité par pyrohydrolyse dans un four à 830° C pour obtenir de l'oxyde de nickel. L'opération de l'obtention s'achève avec l'exportation du carbonate de cobalt et de l'oxyde de nickel, pour être raffinés.
Le traitement des déchets est sujet de débats politiques. Une partie des déchets – ceux qui ont été neutralisés par l'adjonction de calcaire et de lait de chaux – est stockée à terre sous forme de gypse. L'autre partie des déchets sous forme liquide se fera via un émissaire d'une longueur voisine de 4 km dans sa partie terrestre et de 22 km dans sa partie marine. L'émissaire est équipé d'un diffuseur qui permet d'assurer une meilleure dispersion des effluents et qui est situé à environ 35 m de profondeur. Ces effluents subissent un traitement avant le rejet en mer au niveau de la raffinerie. La méthode pour l'installation de l'émissaire prévoit de souder, préparer et stocker les sections du tuyau à Nouméa puis de remorquer et couler ces sections de l'émissaire sur le fond. L'émissaire sera donc directement posé sur le fond ; une seule partie qui correspond aux premiers 80 m à partir du port de Prony sera enterrée. La tranche enterrée aura une profondeur maximum de 2 m sur 3 m de large au fond. Le volume du matériel dragué afin d'enterrer cette partie du tuyau a été estimé à moins de 200 m^3. Ces matériaux excavés seront stockés à terre.

Le nouveau procédé hydrometallurgique mis en place par Goro Nickel nécessite un approvisionnement en eau régulier. L'eau sera alors pompée dans le lac de Yaté et transportée jusqu'à l'usine. Approximativement 60% des besoins en eau seront ensuite recyclés. Goro Nickel pompera moins d'1,5% de la quantité annuellement utilisée par le barrage de Yaté, l'impact sur le lac reste, selon les informations de l'opérateur minier, minime.

L'équipe d'exécution du projet et l'équipe de direction de Vale Inco Nouvelle-Calédonie sont basées à Nouméa. Environ 150 personnes travaillent dans ces bureaux, entre autres dans les domaines de la formation, des relations avec les populations, de l'information et de la gestion des fournisseurs locaux. Sur le site de construction de Prony ont travaillé au pic de la construction environ 4.500 personnes. En période de production, 800 effectifs seront basés à Prony. Goro Nickel envisage que 90% de ces 800 personnes seront d'origine calédonienne (Vale Inco, communique de presse, 9 septembre 2008).

Dès l'annonce du projet, l'industriel a annoncé la perspective du recours à la main d'œuvre étrangère. Plusieurs raisons sont responsables de cette annonce.

- Premièrement, l'indisponibilité de la main d'œuvre locale pour faire face aux compétences mobilisées sur les projets d'investissements. Comme les formations menant à un emploi dans l'industrie minière sont plutôt récentes, la Nouvelle-Calédonie ne peut pas fournir suffisamment de main d'œuvre qualifiée.
- Deuxièmement, l'étroitesse du marché du travail calédonien. Les entreprises demandent des spécialistes qu'elles ne trouvent pas sur le territoire.

- Troisièmement, le coût de la main d'œuvre locale. Des pays comme la Thaïlande, les Philippines et la Malaisie disposent d'une main d'œuvre pas chère, de chantiers de dimension suffisante et, de plus, ces pays appartiennent à la zone dollar US.
- Quatrième aspect qui joue en faveur des travailleurs étrangers, la dérogation des 60 heures de travail par semaine qui a été accordée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Il faut préciser que cette dérogation comporte une restriction en cas de travaux pénibles (en hauteur par exemple) dont la durée est limitée à 40 heures, le reliquat de 20 heures devant être accompli sur le site à un autre poste. Le rythme de travail prévu est de six jours par semaine, avec un jour de repos (le dimanche en général, sauf rattrapage en cas d'intempéries). En été 2005, les partenaires sociaux de Goro Nickel examinaient la possibilité de la dérogation des 60 heures aussi pour les salariés d'entreprises locales travaillant sur le site (Province Sud, 10 août 2005).

Malgré ces arguments qui jouent en faveur d'une embauche de main d'œuvre étrangère, Roger Agnelli, le PDG du groupe Vale Inco, souligne lors de sa deuxième visite en Nouvelle-Calédonie le 2 mars 2007 la volonté de sa compagnie de « *faire un effort tout particulier envers la main d'œuvre locale* » (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 3 mars 2007, p. 6), sans pour autant donner des garanties.

Durant la phase de construction, Goro Nickel estime ses besoins à 2.000 emplois sur site (au moment du pic de la construction qui était prévu pour 2006, mais qui a pris du retard). Durant les trois années prévues de construction, l'industriel prévoit au total environ 4.000 personnes sur le site, dont 1.000 à 1.500 salariés locaux, ce qui fait moins de la moitié. Selon Goro Nickel (Province Sud, 10 août 2005), 2.420 emplois « accessibles » seront créés sur une base de 2.800 heures par an lors de la phase de construction. Goro Nickel estime avoir besoin de 258 personnes travaillant sur le terrassement, de 601 employés au génie civil, de 1.170 emplois liés au montage des structures métalliques et de 391 personnes assurant l'installation électrique. S'y ajoutent les besoins d'emplois indirects : Prony Énergies et la base vie. La construction de la centrale électrique de Prony Énergies a été confiée à la société internationale Dumez GMT pour la partie génie civil et à la société Endel Entrepose Montalev NC pour la partie montage des installations. En ce qui concerne les transports, 65 à 70 conducteurs de bus seront embauchés afin d'assurer la liaison entre Nouméa et le site de Goro Nickel. (Syndex 2005, p. 108)

Ces besoins en main d'œuvre durant la phase de construction ne sont pas cumulables avec ceux de la phase d'exploitation. Selon le cabinet « Empreintes » (Province Sud 16 mars 2005), le projet Goro Nickel créera 800 emplois directs (45 par Enercal, plus de 750 par Goro Nickel), 270 emplois indirects et 500 emplois induits lors de sa phase d'exploitation. Fin 2002, Inco annonce que 90% des emplois directs au moment du démarrage de l'usine seront occupés par des Calédoniens et qu'il y aura des chances égales pour tous. (PECC Minerals Network 2002)

Laurent Chatenay, chargé de communication de Goro Nickel, annonce, lors de la réunion des sous-comités « Aménagement et Urbanisme » et « Petits Projets Économiques Induits » le 10 août 2005 (Province Sud, 10 août 2005), que dans les six mois à venir, 1.000 travailleurs étrangers devraient arriver en Nouvelle-Calédonie. Parmi ces 1.000 travailleurs étrangers, il y aura 300 électriciens de maintenance, 300 constructeurs de béton armé, 300 plombiers, 270 conducteurs de camions, 220 conducteurs d'engins TP, 160 monteurs mécaniciens et 160 monteurs levageurs. Ces métiers sont aussi formés sur le territoire, mais l'arrivée de la main

d'oeuvre étrangère avec ces qualifications montre que la Nouvelle-Calédonie ne semble pas être prête à fournir assez de personnes ayant ces formations.
Le 1 avril 2006, *Les Nouvelles Calédoniennes* annonçent l'arrivée de 2.500 travailleurs, surtout des Philippins, à Goro Nickel en quelques mois. Il faut dire que les Philippines ont développé une compétence dans l'exportation de travailleurs qualifiés qui représente entre 30 à 40% de la valeur à l'export du pays. Ces personnes ont l'habitude de travailler entre 60 à 90 heures par semaine en tournant à fréquence régulière. (Province Sud, 10 août 2005) L'arrivée du personnel philippin devrait permettre à l'usine du Sud de se construire le plus rapidement possible. (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 1 avril 2006, p. 3) Quelques jours après cette annonce, *Les Nouvelles Calédoniennes* calmaient les esprits : « *Sur les 1.800 salariés de Goro Nickel, près de 1.600 sont Calédoniens. Les Philippins vont, certes, arriver en nombre, mais ils n'interviendront que pour la phase de construction.* » Il faut toutefois préciser que les 1.800 salariés sont des bâtisseurs de l'usine du Sud. Les Philippins sont d'ailleurs originaires de Batangas, où Goro Nickel a fait construire les quelques 400 modules ; ils sont spécialisés dans le montage des modules sur le site en Nouvelle-Calédonie.

Au 8 novembre 2006, l'effectif global incluant le personnel de construction et les employés de Goro Nickel s'élevait à 4.312 personnes, selon un recensement réalisé par Goro Nickel. Les entreprises impliquées dans la construction de l'usine du Sud sont alors comprises dans les chiffres. En analysant le nombre de personnels, il faut prendre en compte que le projet Goro Nickel est un projet gigantesque, qui est actuellement le plus grand projet minier au niveau mondial.

Figure 24 : Nombre d'effectifs étrangers à Goro Nickel en Nouvelle-Calédonie au 8 novembre 2006, incluant les personnels de construction d'autres entreprises

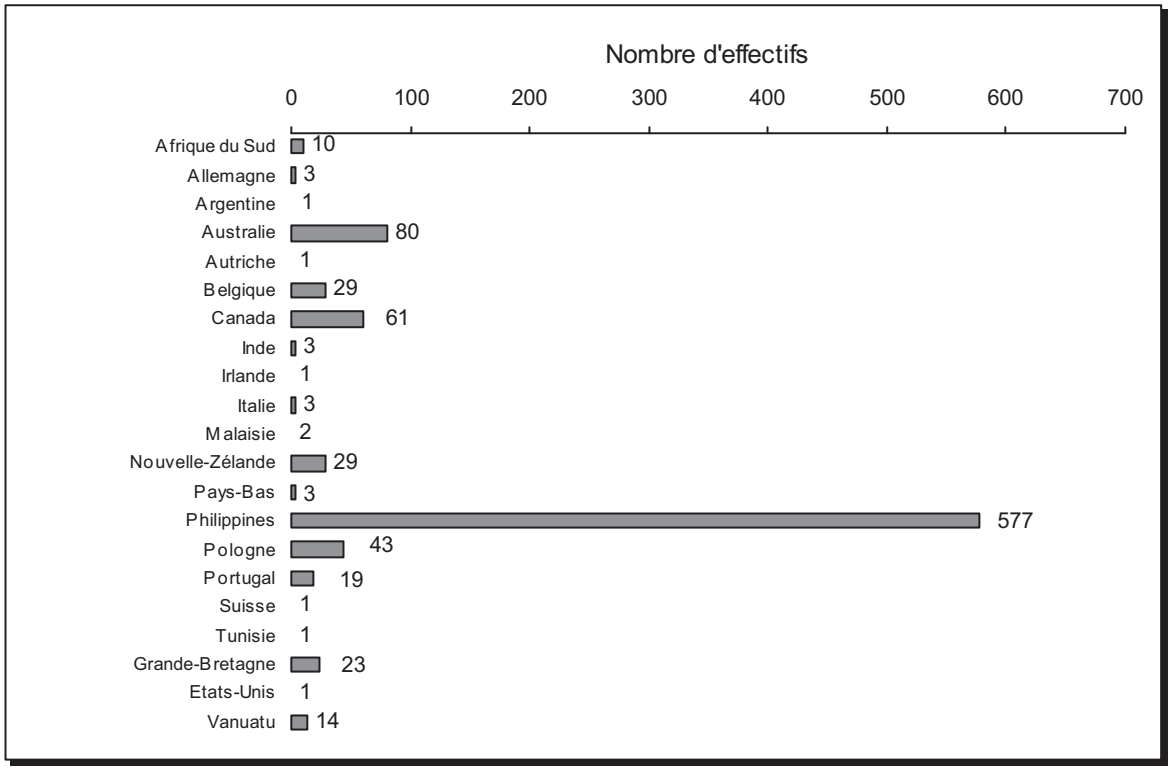

Source : C. Guillaume, chargée de communication à Goro Nickel

Parmi les 4.312 personnes employées au total en novembre 2006, il y avait 3.245 Calédoniens (75%), 162 Métropolitains (4%) et 905 étrangers (21%). Certes, l'arrivée de 2.500 Philippins annoncée par *Les Nouvelles Calédoniennes* le 1 avril 2006 ne s'est pas encore réalisée, mais les Philippins représentent, avec 577 personnels au 8 novembre 2006, néanmoins le plus grand quota d'étrangers. Les Canadiens (61 personnels) et les Australiens (80 personnels) sont aussi très nombreux sur le territoire, ce qui s'explique par l'origine du groupe Inco (Canada) et l'endroit où est construite une partie de l'ingénierie de la future usine (Brisbane et Perth en Australie). Parmi les 3.245 Calédoniens travaillant pour Goro Nickel ou dans le cadre de la construction de l'usine pour un sous-traitant, il y a 180 personnes originaires de la province Nord, 23 de la province des Îles Loyauté et 3.042 de la Province Sud. Le poids de la Province Sud s'explique par la préférence « emploi local ». Parmi les 3.042 personnels venant de la Province Sud, il y avait 1.620 de la commune de Nouméa, 513 du Mont-Dore, 284 de Dumbéa, 267 de Yaté, 216 de Païta, 34 de Bourail, 34 de Boulouparis, 29 de La Foa, 15 de Thio, 10 de La Tontouta, 6 de Sarramea, 6 de l'Île des Pins, 5 de Moindou et 3 de Farino. On voit nettement que la majorité des effectifs vient effectivement du Grand Nouméa. Cette embauche soutient l'hypothèse que le projet Goro Nickel renforce le poids économique de l'agglomération de Nouméa. En outre, les emplois indirects et induits intéressent essentiellement le Grand Nouméa.[40]

Dans un communiqué de presse, le groupe Goro Nickel souligne qu'il est une entreprise « *volontaire dans sa contribution à la promotion des compétences techniques en Nouvelle-Calédonie. La participation des Calédoniens à ses métiers s'inscrit dans cette démarche.* » (Goro Nickel, communiqué de presse, 9 septembre 2008). La démarche dont Goro Nickel parle consiste au développement, en partenariat avec la Province Sud et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, du programme de formation CEGEP (Collège d'Enseignement Général et Professionnel) du Québec (Canada). A vocation professionnelle, ce programme est destiné à former des techniciens de maintenance mécanique d'équipements industriels. La promotion 2008, composée de 24 jeunes bacheliers calédoniens, âgés de 19 à 31 ans, a été accueillie par le CEGEP de la ville de Sept Iles au Québec. Les CEGEP sont des établissements publics qui constituent le premier niveau de l'enseignement supérieur, juste avant l'université. On en compte 48 au Québec. Les 24 bacheliers ont été selectionnés parmi 117 candidats après des tests de connaissances et des tests psycho-tecniques. A l'issue de leur formation intensive d'un an, un diplôme, une attestation d'études collégiales, dans le domaine de la maintenance mécanique, leur est délivrée. Le programme de formation représente un investissement de 90 millions CFP (754.200 euros) auquel participent de manière égale les trois partenaires (Vale Inco, la Province Sud, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie).

En 2008, Goro Nickel parachève la construction de son usine métallurgique et commence le démarrage progressif de la production. Le 27 septembre, le groupe minier signe un pacte pour le développement durable du Grand Sud avec le comité Rheebu Nuu.[41] En janvier 2009, Vale

[40] L'hypothèse que le projet Goro Nickel renforce le poids économique du Grand Nouméa sera analysée dans le prochain chapitre.

[41] Ce pacte sera analysé dans les chapitres « La perception territoriale des populations kanak face au projet Goro Nickel » et « L'intégration des populations kanak dans le projet Goro Nickel ».

Inco entreprend le premier essai de mise en service de l'usine. L'entrée en production commence en 2009 ; le début de la production à pleine capacité de nickel et de cobalt est prévu pour 2013 (www.valeinco.nc).

Image 5 : L'usine hydrométallurgique de Goro Nickel



Source : M. Kowasch 2009

Le 1 avril 2009 intervient un accident de fuite d'acide. Cet accident stoppe les essais de l'usine de production d'acide. Il impose une série de travaux sur l'ensemble du site industriel et sur toute la chaîne de bassins. Tout ceci va retarder le démarrage de l'usine. Selon l'un des deux patrons de Vale Inco Nouvelle-Calédonie, Michel Sylvestre, il serait techniquement possible d'entrer en production dès le mois de juin (2009), mais « *nous allons prendre notre temps et faire le maximum en matière de sécurité. Notre objectif est d'entrer en production avant la fin de l'année* » (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 15 mai 2009, p. 4).[42]

2.2.1.2. Goro Nickel : le renforcement de l'agglomération de Nouméa

Le projet Goro Nickel renforce le développement économique du Grand Nouméa et contredit ainsi la politique du rééquilibrage économique du territoire calédonien. Le redéploiement des bassins d'emplois sur le Grand Nouméa s'appuiera sur les richesses et revenus engendrés et non sur le pôle Goro Nickel en lui-même.
D'un point de vue économique et spatial, le projet nuit au rééquilibrage et entraînera de nouveaux problèmes résultant de la concentration de la population sur le Grand Nouméa. Cette concentration de la population sur la ville capitale et ses communes voisines provoquera de nouveaux défis : flambée des prix sur le marché immobilier, impacts environnementaux (gestion des eaux usées, gestion des déchets, construction de routes, etc.), chômage et criminalité.

---

[42] L'accident de fuite d'acide sera analysé dans le chapitre « La perception des populations kanak face au projet Goro Nickel ».

D'où vient cette analyse selon laquelle le projet Goro Nickel renforce le poids économique de la capitale calédonienne et nuit à la politique du rééquilibrage ?

Un problème pour le projet Goro Nickel résulte dans le fait que l'usine se situe dans une zone peu peuplée, relativement isolée. La question du transport pour les employés s'impose d'urgence. Jusqu'à présent, les transports terrestres sont insuffisamment développés en direction du sud de la Grande-Terre, isolant ainsi les populations de cette région. En 2009 n'existait qu'une ligne régulière d'autobus entre Nouméa et Yaté ; cette ligne desservait le Sud plusieurs fois par jour, mais l'autobus ne roule pas le dimanche.

Pendant la phase de construction, un contrat a été signé entre la société Arc en Ciel et l'industriel Goro Nickel en ce qui concerne le transport terrestre pour les salariés résidant sur Nouméa (deux heures de trajet). Les salariés résidant au Mont-Dore et sur le littoral de la commune de Yaté sont pris en charge par les navettes de la société Transport du Sud.
Comparé à la voie maritime, le transport terrestre a l'avantage d'assurer un déplacement « en sécurité », ce qui est nécessaire dans le cadre d'une prévention des risques en cas d'accident grave sur le site de Goro Nickel (secours vers l'usine : pompiers, médicaux) ; de plus, le transport terrestre permet une liaison en tous temps. Deux itinéraires ont été possibles : RP3 – Madeleine – Goro Nickel (68,5 km à partir de l'intersection RP1/RP3 à La Coulée) ou RP1 – Plum – Col de Prony – Goro Nickel (55 km à partir de l'intersection RP1/RP3). Tandis que le coût de sécurisation de la première liaison se serait élévé à 5 milliards de CFP (41,9 millions d'euros), il aurait été de l'ordre de 6 milliards (50,3 millions d'euros) pour la deuxième. L'axe RP3 – Madeleine – Goro Nickel a été finalement retenu comme la liaison routière à privilégier, car elle peut faire l'objet d'un aménagement progressif ; l'autre axe en revanche aurait nécessité une intervention lourde au niveau du Col de Prony. En cas d'accident grave à Goro Nickel, il faut s'interroger en outre sur la capacité du dispensaire de Yaté.
Pendant la phase d'exploitation, le contrat devrait être d'ailleurs reconduit entre la société Arc en Ciel et Goro Nickel.

Quant à la voie maritime, trois scénarios ont été envisagés : premièrement, un départ du Quai des Volontiers à Nouméa (1 heure 15 minutes de trajet) ; deuxièmement la création d'un toucher maritime à La Corniche au Mont-Dore (ce qui aurait prolongé la liaison entre Nouméa et l'usine à 1 heure 30 minutes) ; troisièmement, un départ de La Corniche (qui aurait raccourci le trajet à 30 minutes, mais qui aurait rabattu les transports publics sur La Corniche). Début 2007, la voie maritime avec comme point de départ le Quai des Volontiers à Nouméa est assurée de façon régulière.

Durant la phase de construction, les salariés de Goro Nickel résidant à Nouméa sont pris en charge au Quai des Volontaires et conduits sur site par voie maritime. Ceux qui habitent au Mont-Dore et sur le littoral de Yaté sont pris en charge par les navettes de la société Transport du Sud. Les salariés des entreprises sous-traitantes sont conduits sur site par des bus de la société Arc en Ciel depuis la maison mère de l'entreprise. Le transporteur dispose d'une flotte de véhicules largement suffisante, c'est-à-dire 1.200 places de bus auxquelles s'ajoutent celles des quatre bus supplémentaires de 110 places chacun, afin de réagir rapidement à une éventuelle immobilisation de la navette maritime et déplacer par voie terrestre « l'ensemble des effectifs nécessaires au bon déroulement du chantier » (Empreintes, 12 septembre 2005, p. 9). Tous les déplacements de personnes et de biens sont entièrement pris en charge par

l'industriel. Les actions des collectivités concernent les travaux de remise à niveau de la liaison terrestre utilisée par l'industriel (itinéraire RP3 – Madeleine – Goro Nickel ainsi que itinéraire littoral de Yaté – Goro Nickel) ainsi que d'éventuels infrastructures d'accompagnement des supports de déplacement (stationnement par exemple).
En phase d'exploitation, les salariés ne sont pas obligés d'utiliser le mode de transport proposé par l'industriel, mais les véhicules individuels ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'usine. En cas de cyclone, l'ensemble du personnel sera évacué du site industriel par voie terrestre et maritime ; seul un personnel minimum restera sur place afin d'assurer le fonctionnement de l'usine. Le transporteur prévoit le trajet maritime au départ du Quai des Volontaires pour environ 100 à 150 personnes par jour sept jours sur sept. Les navettes de la société Transport du Sud de leur côté assureront le ramassage des employés sur la commune de Yaté et du Mont-Dore. Le toucher maritime au Mont-Dore, compte tenu de l'incertitude d'une réalisation future, ne fait à présent pas partie du plan, même si l'industriel et la Province Sud souhaitent qu'il soit réalisé. Les bus de la société « Arc en Ciel » permettront de compenser d'éventuelles insuffisances de la navette maritime ou son immobilisation en cas de vents trop forts. Ce scénario pour la phase d'exploitation implique d'ailleurs aucune intervention de la collectivité, c'est-à-dire de la Province Sud.

A part la question du transport, le problème du logement pour les salariés travaillant sur le site de l'usine se pose impérativement. La phase de diagnostic avait permis d'identifier trois lieux potentiels pour l'accueil des nouvelles populations : la plaine du Champ de Bataille, Port Boisé et le Carrefour de la Madeleine. A cela pourra s'ajouter, grâce à la réalisation d'un toucher maritime à La Corniche, un quatrième site potentiel : le secteur Plum ou Vallon Dore.
Le Champ de Bataille offre l'avantage d'être localisé à 30 minutes d'une zone urbaine (Plum) et d'avoir une ressource en eau. De plus, le foncier est maîtrisé (par la province) et un titre minier est absent. Par contre, le réseau routier n'est pas praticable tous temps et tous modes, ce qui est un net inconvénient.
A Port Boisé, le foncier est également maîtrisé (par le gouvernement calédonien). En revanche, Inco possède des titres miniers à proximité, la ressource en eau est faible, un réseau électrique n'existe pas encore, le réseau routier traverse le site industriel. Tous ces inconvénients ainsi que sa localisation à une heure de la prochaine zone urbaine (Waho) ont exclu Port Boisé pour l'accueil des populations.
La Madeleine par contre présente plusieurs avantages : un foncier maîtrisé (par le gouvernement calédonien), une ressource en eau (proximité d'un lac), l'existence du réseau en adduction d'eau de Goro Nickel, la proximité de la ligne électrique Yaté-Ducos, un réseau routier satisfaisant (proximité de carrefour de La Madeleine : carrefour de la RP 3 et de la route de la Madeleine), situation dans une zone à faibles pentes ainsi qu'une localisation à moins d'une demi-heure d'une zone urbaine (Waho). Le secteur de La Madeleine se trouve en effet à une heure de Nouméa, à 30 min. du site Goro Nickel et à 20 min. de Yaté (Waho). Les inconvénients rélèvent des titres miniers d'Inco à proximité, sa situation dans une zone hydromorphe ainsi que sa proximité d'une zone potentiellement inondable où toute construction est exclue.
Le secteur de La Corniche/Plum offre l'avantage d'être situé dans une zone urbaine (Plum). La construction d'un toucher maritime sera accompagnée par la création d'infrastructures (stationnement, commerces) et nécessite de la main d'œuvre. Si le transporteur ne prend pas en charge le rabattement au point d'embarcation, ce type de transport doit être assuré par les collectivités. Des emplois directs liés à la sous-traitance ou aux activités induites seront alors

créés. Un accueil de nouvelles populations s'impose naturellement. Afin de respecter la mixité sociologique du Grand Nouméa, toutes catégories devraient s'y trouver. Le nombre de nouveaux ménages pourraient varier entre 50 et 300 selon le sous-comité « Aménagement et Urbanisme » de la Province Sud (Province Sud, 14 septembre 2005).
Les deux sites potentiels retenus pour un accueil de populations ont été alors le Carrefour de la Madeleine et le sud du Mont-Dore (La Corniche/Plum). Sur la commune de Yaté, aucun site n'a été retenu, car la municipalité ne voulait pas construire de logements pour l'accueil de nouvelles populations.

La construction d'un toucher maritime et de logements dans le secteur de la Corniche a été stoppé pour deux raisons.

- Premièrement, la mairie du Mont-Dore a craint que la mixité de sa population soit bouleversée avec l'arrivée de beaucoup de personnes habitant dans du logement social.
- Deuxièmement, il y avait une rivalité politique entre la mairie de Nouméa, gouvernée par « Avenir ensemble » à l'époque, et la mairie du Mont-Dore, restée dans les mains du RPCR au moment de la décision.

La réalisation de ce toucher maritime a été étroitement liée au nombre de salariés de Vale Inco résidant sur le Mont-Dore et à la dynamique de l'évolution du nombre d'habitants. De plus, la mairie s'est inquiété de la réceptivité en surface de stationnement et de la sécurité routière. En septembre 2006 (Province Sud, 5 septembre 2006), elle a même évoqué un autre site de développement au Vallon Dore. La SECAL et la Province Sud par contre ont favorisé le secteur de Plum/La Corniche (piroguiers).

La simulation financière de l'autre secteur retenu, celui du Carrefour de la Madeleine, porte sur 150 logements, à réaliser en deux phases, même si la capacité du site est évaluée à 250 logements. Mais le site a rencontré des contestations politiques en 2007. Le maire de Yaté s'était déclaré favorable au projet. Mais il était obligé de faire voter le projet par son conseil municipal. Cette soumission au conseil municipal de Yaté n'a pas eu lieu, de crainte de se faire refuser le projet. Il faut savoir que le président du comité Rheebu Nuu (A. Vama) et son directeur général (R. Mapou) faisaient partie du conseil municipal ; or le comité s'était opposé au projet. Comme les autorités municipales se sont trouvées début 2007 dans une situation de campagne électorale anticipée, le maire ne voulait pas prendre une décision qui courait le risque d'offusquer certaines personnes. En mars 2008, le maire FLNKS devait en effet perdre les élections municipales contre le comité Rheebu Nuu qui est désormais au pouvoir dans la commune de Yaté.

Les salariés de Prony Energies, qui s'alignent sur le fonctionnement de Goro Nickel, seront entièrement logés sur la base-vie, à l'exception des résidents de la commune de Yaté dont leur temps de transport reste limité. L'industriel a néanmoins exprimé un besoin de quelques dizaines de logements à 15 minutes de son site pour les interventions d'urgence. Il s'agit de loger environ 15 salariés affectés à la permanence des installations. Les trois zones proposées sont Port Boisé, Baie de la Somme et la région entre « La Capture » et le Col de l'Antenne. Finalement, les dizaines de logements pourront se faire aussi sur le secteur du Carrefour de la Madeleine.

L'aménagement du site du Carrefour de la Madeleine prévoit une phase de démarrage et une phase d'équilibre. Pour la phase de démarrage, les besoins sont évalués à 75 ménages et 10 lots d'activités, un réseau électrique, des espaces publics, un terrain de sport, une viabilisation des lots ainsi qu'une adduction d'eau potable (100 m^3). La base de l'aménagement permet l'accueil des ménages de Goro Nickel et de Prony Energies, des résidents de Yaté (travaillant ou non à Goro Nickel), des ménages du Grand Nouméa ainsi que des sous-traitants (10 lots d'activités). En ce qui concerne la phase d'équilibre, les besoins sont estimés à 150 ménages et 20 lots d'activités au total, à une adduction d'eau potable (100 m^3) ainsi qu'à un groupe scolaire de trois classes. Cet aménagement permet donc la satisfaction sur place d'une partie des besoins en équipement de proximité (enseignement), l'accueil de ménages du Grand Nouméa attirés par l'offre de logements et de résidents de Yaté ainsi qu'un accueil supplémentaire de sous-traitants.
Selon le calendrier de construction et la taille des aménagements, on a donc prévu de réaliser un foncier d'environ 8 ha réservé aux activités et un autre foncier d'environ 25 ha réservé à l'habitat, aux commerces, aux services et aux équipements. On voudrait donc aménager deux fois dix lots de 15 ares à vocation d'activités ainsi qu'un espace public central de 1,5 ha regroupant commerces et services (OPT, station services, etc.). A côté sera construite une zone de 2,5 ha pour implantation d'équipements publics (groupe scolaire et terrain de sport). Ensuite seront aménagés des groupes d'habitation de 25 lots de 8 ares en périphérie des espaces publics centraux. Enfin sera ajoutée une trame verte avec insertion paysagère, écoulement des eaux, etc. (Empreintes 2005).

L'aménagement du site Plum/La Corniche prévoit une capacité totale de 650 logements dont 300 logements sociaux afin de respecter les équilibres sociologiques de la commune. Autrement dit, la capacité d'accueil du site oscille entre 100 à 500 ménages (contre 150 sur le Carrefour de la Madeleine). Souhaitant un accompagnement de la province, la commune du Mont-Dore verra l'aménagement se réaliser progressivement : les équipements sont prévus sur la période 2010 à 2015. Le site nécessitera impérativement la réalisation d'un wharf avec une centaine de parkings, sinon les personnels de Goro Nickel auront des difficultés à se rendre à l'usine.

La base-vie était amorcée en 2002, au moment du premier démarrage, sa construction a été reprise à la réouverture du chantier en 2005 et graduellement agrandie au fur à mesure des arrivées successives. Elle a une capacité d'hébergement en augmentation constante : 908 lits sont opérationnels début août 2006. La base-vie inclut également une cafétéria servant des repas chauds et froids et pouvant restaurer 1.500 personnes à la fois. La gestion de la base-vie est confiée à la société Sodexho. La base-vie bénéficiera alors d'équipements sportifs (salles de gymnastique et de musculation, terrains de basket, terrains de volley, terrains de football) et de salles informatiques avec accès internet. En outre, il y aura un bar, des salles de musculation, des salles de jeux et de télévision, une bibliothèque et un cyber-espace (www.valeinco.nc). Des activités sur la base d'évènements hebdomadaires seront organisées ainsi que des soirées à thèmes. Sodexho devra prendre en compte que les travailleurs sont d'origine et de milieu très différents avec des distinctions fondamentales en termes de religion, d'éducation et de mode de vie.
Malgré ces activités proposées, la vie quotidienne à la base-vie peut être ennuyante. La Province Sud constate dans un compte rendu du comité « Aménagement et Urbanisme » le 16 mars 2005 : « *La construction de l'usine a débuté il y de cela 3 mois, et déjà on constate un*

taux de rotation important au niveau des salariés en place, et un relâchement des contraintes internes (problèmes d'alcool). Ceci pourrait s'expliquer par la présence d'un service minimum offert à ces salariés. » Par conséquent, l'accompagnement social, scolaire et culturel devrait être défini vu que l'usine se trouve dans une zone peu peuplée. De plus, la majorité des travailleurs de Goro Nickel atteint un âge moyen compris entre 27 et 30 ans, une raison de plus pour proposer à ces jeunes un service adapté.
L'arrivée de travailleurs étrangers sur le site industriel et sur la base-vie de Goro Nickel permettra de provoquer quelques retombées économiques intéressantes pour la population locale. Il y en aura qui voudront visiter la région. Goro Nickel prévoit donc de proposer aux travailleurs étrangers des activités de découverte en tribus avec tournois sportifs et repas. Certaines tribus de la commune de Yaté ont déjà – indépendamment du projet Goro Nickel – développé l'accueil touristique. Plusieurs gîtes dans la commune existent. Le réseau touristique pourrait ainsi être développé davantage. Toutefois, il faut être conscient que ces travailleurs viennent pour de courtes périodes ; de plus, ils ont pour but d'épargner sur leur salaire et rapatrier un maximum d'argent chez eux, ce qui limite l'impact en retombées de consommation de produits touristiques.

En résumé, il faut se poser la question de la viabilité d'activités de loisirs aux abords immédiats de l'usine. Les travailleurs étrangers visiteront la région au moins une fois durant la phase de construction. Pendant la phase d'exploitation, le nombre des effectifs étrangers sur le site sera inférieur, ce qui limitera également les retombées économiques pour la population locale dans le secteur touristique. De nombreuses activités ne seront alors pas maintenues après la phase de construction. En outre, est-ce que les inquiétudes sur l'environnement permettent le développement du tourisme aux abords de l'usine ?
Compte tenu de l'amélioration des transports entre Nouméa et le site industriel, l'usine du Sud renforcera le poids économique de l'agglomération de Nouméa. Le développement des activités touristiques aux abords de l'usine ne changera guère cette situation. L'aménagement du site du Carrefour de la Madeleine avec 75 ménages ainsi que l'aménagement du site Plum/La Corniche avec 650 logements sera attractif pour les salariés de Goro Nickel, sous condition que les infrastructures routières qui lient les nouveaux logements au centre de Nouméa soient assurées. Ces nouvelles habitations se situent alors dans l'agglomération nouméenne. Dans ce sens, le projet de l'usine du Sud contrarie le projet politique du rééquilibrage du territoire calédonien. Au contraire, le projet renforce son déséquilibre spatial.

2.2.2. La mise en place du projet Koniambo

La Province Nord inspire un important retard économique par rapport au Sud. La déficience du marché du travail provoque un exode en direction de Nouméa. Afin de freiner cet exode et de donner une perspective professionnelle aux jeunes, la mise en place de divers équipements scolaires (lycées, collèges) devrait être suivie de la création d'un véritable pôle d'activité économique. Seule une perspective d'emploi pourrait arrêter l'afflux en direction de Nouméa. Le credo d'un développement économique rapide fondé sur la métallurgie du nickel, désiré depuis plusieurs décennies, est à l'origine du projet de « l'usine du Nord ». Déjà le général de Gaulle y voyait, en visite en Nouvelle-Calédonie, en 1966, l'outil d'un indispensable partage des richesses entre les communautés. Et les autorités de la Province Nord s'engagent depuis longtemps en faveur de la mise en place d'une usine dans le Nord de la Grande Terre. Paul Néaoutyine, le président de la Province Nord, disait ainsi dans son livre « L'indépendance au présent » : « *Si nous devons entrer dans l'activité nickel, notre philosophie est que le minerai devrait être transformé ici. Si nous y parvenons, nous prouverons, un, que nous sommes capables de gérer un domaine d'activité essentiel pour le pays, deux, que le rééquilibrage ne peut se faire uniquement à coup de contrats de développement et d'aides de la France, sans parvenir à créer suffisamment de valeur ajoutée ici pour relayer le financement du développement.* » (Néaoutyine 2006, p. 158).

Cette mobilisation économique trouve son origine dans un mécontentement de la population kanak. La problématique du retard économique se double alors d'un fort enjeu politique. Le Nord, qui est en majorité peuplé par des Kanak, est désireux de participer à la croissance économique de la Province Nord. Le mécontentement de la population kanak a été décrit par Toura en 1997 : « *les tonnes de minerai descendent tous les jours de la mine, passent tous les jours devant nos tribus, embarquent sur les minéraliers vers Doniambo ou le Japon et notre jeunesse est toujours là à regarder le spectacle ; très dur pour elle d'accepter cette situation après tant de promesses* ». La Société Le Nickel (SLN) est alors accusée de vivre aux dépens de la Nouvelle-Calédonie et de lui « voler », en quelque sorte, sa principale ressource naturelle, le nickel. Les différents mouvements politiques s'expriment d'ailleurs directement pour le compte des sociétés qu'ils soutiennent. Les Loyalistes du RPCR ont toujours soutenu la SLN tandis que la réalisation d'une usine du Nord est l'œuvre des Indépendantistes du FLNKS.

2.2.2.1. La génèse de « l'usine du Nord »

Dans les années 1980, le FLNKS se battait pour une indépendance imminente, non pour un rééquilibrage économique dont les Kanak de la Province Nord ne voient pas toujours les effets : les inégalités économiques entre le Nord et le Sud persistent, le niveau de vie des Kanak reste inférieur à celui des Caldoches et des Métropolitains, même si certains Kanak ont su monter « l'échelle sociale ». En 1984, le FLNKS a rédigé une charte qui visait à imaginer une Kanaky « socialiste et kanake ». Les avancées des accords de Matignon (1988) et de Nouméa (1998) ont fait changer la stratégie du FLNKS. Pour la première fois, la France, « *pourtant championne d'une conception politique plutôt qu'ethnique ou communautaire de*

la nation, prenait acte de l'existence d'un peuple kanak » (Demmer 2007, p. 46). Le FLNKS a fait le choix du développement : devenir l'un des acteurs principaux du développement économique de la Nouvelle-Calédonie et prendre place dans le jeu du capitalisme mondial ce qui permettrait, selon la stratégie, une pleine reconnaissance du peuple kanak.

Avec le rachat de la Société Minière du Sud-Pacifique (SMSP) au groupe Lafleur en 1990, la société mixte SOFINOR apparaît sur la scène minière. La SOFINOR appartient à la Province Nord, qui est à partir de là directement impliquée dans le projet de la construction d'un pôle métallurgique. Le rachat de la SMSP, qui a été financé par l'État, s'était inscrit dans la politique du rééquilibrage. Selon Anne Pitoiset et Claudine Wéry (Pitoiset et Wéry 2008, p. 74), beaucoup de Kanak n'étaient même pas au courant de cette affaire : « *Paul Néaouytine tombe des nues quand il découvre la nouvelle : « Nous avons appris que Jean-Marie (Tjibaou) avait demandé qu'un geste significatif soit accompli. Dans ce cadre, Jacques Lafleur aurait accepté de se défaire de la SMSP et l'Etat se serait engagé à financer l'opération afin de permettre aux indépendantistes de rentrer dans l'économie du nickel* ». » Pitoiset et Wéry remarquent même que « *Jacques Lafleur était heureux des accords de Matignon et, dans l'enthousiasme, il avait envie de faire un geste pour donner du pouvoir économique aux Kanaks* ». Les leaders kanak de leur côté restent prudents au début, parce qu'ils craignent le même sort que Jean-Marie Tjibaou qui a été assassiné par un extrémiste de son propre camp politique après avoir signé les accords de Matignon avec Jacques Lafleur (RPCR). Mais après mûres réflexions, les Kanak acceptent le geste de J. Lafleur ; le mandat a été donné à la jeune garde indépendantiste, Raphaël Pidjot et Paul Néaoutyine, de préparer l'acquisition de la SMSP. Une expertise indépendante, commandée par l'Etat, garantit que 85% des parts de la société valent 1,8 milliards de CFP (environ 15 millions d'euros). Après l'accord des élus de la Province Nord en avril, la vente est officialisée le 5 octobre 1990 (Pitoiset et Wéry 2008, p. 76-77).

Jusqu'alors directeur de cabinet du président de la Province Nord, Raphaël Pidjot, passionné d'économie, qu'il a étudié en France métropolitaine, est choisi pour diriger la SMSP, en tandem avec André Dang qui est chargé de le former. Au plaisir de se lancer dans le secteur de la mine succède la stupeur de plusieurs découvertes :

- Premièrement, les caisses de la SMSP étaient vides. La SMSP avaient même des dettes qui dépassaient les 370 millions CFP (3,1 millions d'euros) laissés en caisse.
- Deuxièmement, la SMSP ne détenait aucun titre minier, contrairement à ce qu'avait affirmé l'expertise indépendante réalisée par un cabinet parisien avant son acquisition. Marcel Thomas, secrétaire général de la SMSP, confirme : « *La Province Nord avait eu entre les mains une étude certifiant que la SMSP comptait parmi ses actifs les titres miniers de Poum et Poya. C'était faux !* » (Pitoiset et Wéry 2008, p. 79).
- Troisièmement, les camions et les installations miniers n'étaient pas neufs.

Sans trésorerie, la société semblait rencontrer des difficultés à trouver des partenaires bancaires et financiers pour son projet de l'usine du Nord. Une polémique enfla sur la bonne affaire qu'aurait fait Lafleur en vendant ses mines. Avant de vendre, Lafleur avait en effet annoncé aux autres actionnaires de la SMSP (la Cofremmi, la société minière Georges Montagnat, la SLN et la banque Paribas) qu'il avait l'intention de céder la SMSP aux Kanak, car il « fallait faire un geste politique en leur faveur ». Tout le monde lui a vendu ses parts, pour un total d'environ 300 millions de CFP (2,5 millions d'euros). Quelques mois plus tard, Lafleur revend le tout à la Province Nord, pour un prix « *nettement plus cher, faisant au*

passage une belle plus-value », explique l'un des actionnaires (Pitoiset et Wéry 2008, p. 79) Marie-Noëlle Thémereau estime par contre que « *même sans titre, la SMSP a constitué un excellent tremplin de développement pour les Kanak. Sans cette base, qui leur a apporté des équipes compétentes et une structure juridique, ils auraient perdu énormément de temps. Il est injuste de dire que les Kanak se sont fait rouler* » (Pitoiset et Wéry 2008, p. 79). Lafleur der son côté jure qu'il a « *donné aux Kanak* » la SMSP. « *1,8 milliards (15 millions d'euros), c'est-ce qu'il y avait dans les caisses et c'est ce que l'Etat a payé* » (Pitoiset et Wéry 2008, p. 79). Quoi qu'il en soit, André Dang, devenu entre-temps président de la SMSP, parvient – malgré ces problèmes – à obtenir le feu vert des banquiers pour financer et réorganiser la production après avoir obtenu les engagements des clients. Auparavant, il avait pris un certain nombre de mesures tel que le remerciement de cadres laissés par J. Lafleur : Entre autres, Dang ne garde pas le fils de Jacques Lafleur, Pascal, au poste de directeur général de la société. Ainsi, les Indépendantistes prennent pied dans le secteur nickel.

La SMSP exploite en amodiation[43] des mines de la SLN, avec laquelle elle dispose d'un contrat annuel pour la livraison de 350.000 tonnes de minerai riche, destinées à l'alimentation des fours de l'usine de Doniambo à Nouméa. Comme les mines en exploitation s'épuisent, Dang et Pidjot demandent à la SLN l'autorisation d'exporter le minerai à plus faible teneur qui reste sur les gisements et qui est inutilisable pour l'usine de Nouméa. Les responsables de la SLN acceptent d'autant plus facilement qu'ils prélèvent une commission sur le chiffre d'affaires.

En Nouvelle-Calédonie, personne ne parie un fifrelin sur l'avenir de l'entreprise des Kanak dont les talents de gestionnaires suscitent des sourires en coin. Jacques Lafleur explique à qui veut entendre que, dans moins de deux ans, la SMSP sera sur les genoux et qu'il pourra la récupérer. Dang et Pidjot réalisent que le seul moyen de garder la tête hors de l'eau, dans une période où les cours de nickel ont plongé, est d'acquérir un patrimoine minier et de supprimer ceux qui se servent de passage. Après l'échec d'acheter les mines de Ouazanghou et de Gomen à la SLN que la SMSP exploitait sur la côte Ouest (Dang et Pidjot ne pouvait pas payer tout de suite ce que demandait le directeur de la SLN, Philippe Gros), André Dang débarque à Tokyo.

Shunsuke Hamada, géologue diplômé de l'université de Tokyo et passionné par le nickel, devient en 1970 responsable des ressources minières de Pamco. Pour les Japonais, la Nouvelle-Calédonie est une pièce maîtresse de la bonne marche de leurs usines sidérurgiques, mais c'est aussi une chasse gardée de l'Etat et de la SLN. En 1990, Hamada apprend par la presse la cession de la SMSP à la Province Nord. Neuf ans plus tard, il rencontre pour la première fois André Dang. Le Japon n'a pas de ressources minières. Hamada explique donc à Dang qu'il faut « *établir des relations directes et durables avec les pays qui en ont, pour ne pas être pris au dépourvu* » (Pitoiset et Wéry 2008, p. 87). André Dang joue son va-tout et propose à Pamco de traiter directement avec lui. Fort des garanties commerciales obtenues auprès de Pamco, il parvient ensuite à négocier avec des institutions financières japonaises un prêt relais de 10 millions de dollars (6,8 millions d'euros), destiné à acheter les mines de Ouazanghou, de Gomen et à rénover le parc vieillissant des engins miniers. Comme la SMSP

[43] L'amodiation est un contrat par lequel le détenteur d'un titre minier (bail ou concession) remet tout ou partie de l'exploitation de ce titre à un tiers moyennant redevance.

manque de crédibilité au Japon, Dang se porte personnellement caution solidaire. Décrocher à l'étranger un prêt à un taux défiant toute concurrence est inédit en Nouvelle-Calédonie où les concurrents de la SMSP observent Dang d'un œil méfiant. Fin 1995, avec 40.000 tonnes de nickel métal livrées à l'extérieur, la SMSP rapproche de la SLN qui produit, pour sa part, 47.000 tonnes annuelles. Désormais, la SMSP est le premier exportateur mondial de minerai de nickel, une évolution étonnante de l'ancien « petit mineur ».

Depuis son entrée dans la société, André Dang n'a pas été rémunéré. Pidjot et Néaoutyine suggèrent au conseil d'administration de solder le passif. La valorisation des émoluments de Dang est faite sur la base de 1,8 à 2 millions de CFP par mois (entre 15.000 et 16.700 € par mois), la moyenne du salaire d'un patron d'une entreprise importante de la place. Mais la SMSP n'a pas les moyens de le payer à sa juste valeur. Dang accepte finalement les 8% que lui propose le conseil d'administration. Dang détiendra ainsi 8% du capital de la SMSP qui se décomposent en 60% de rémunérations dues et 40% d'impôts laissés un moment dans l'entreprise pour assurer la trésorerie, jusqu'à ce qu'elle acquitte la dette fiscale en temps voulu. Sa participation au capital a aidé Dang dans les négociations avec les sociétés étrangères, dont les dirigents sont souvent eux-même actionnaires.

A peine devenu mineur, André Dang nourrit pour les Kanak de plus grandes ambitions : « *Depuis le départ, j'avais mon idée. Le métier de mineur est trop aléatoire. A chaque crise, il y a de la casse. Il fallait devenir métallurgiste.* », explique-t-il (Pitoiset et Wéry 2008, p. 93). Selon Gilbert David, chercheur à l'Unité Espace (Centre IRD de la Réunion), la Province Nord est « partie à la pêche » (Entretien le 15 avril 2007). André Dang se met donc à la recherche d'un partenaire pour la SMSP afin d'engager le projet d'une « usine du Nord ». La SLN n'en veut pas. Philippe Gros raconte : « *A leur proposition d'une usine pyrométallurgique dans le Nord, nous avons répondu non* ». Eramet ne semble pas avoir les moyens de se lancer dans un tel projet, surtout dans une région dépourvue d'infrastructure. De plus, « on estimait qu'il fallait inventer un nouveau procédé, et cela faisait bientôt vingt ans que l'on travaille dessus », explique le directeur de la SLN (Pitoiset et Wéry 2008, p. 96).[44]

André Dang prend alors des contacts ailleurs. En mai 1994, Dang entend parler que Sandy Allen, la tête chercheuse du groupe canadien Falconbridge, et le géologue Harvy Keates, sont à la recherche de cobalt à Perth (Australie). Dang les invite en Nouvelle-Calédonie et leur montre les sites miniers. Il les invite même chez lui, en famille ; et il se montre persuasif. Les Canadiens sont conquis. A l'époque, Falconbridge est occupé à construire une usine métallurgique à Raglan, à Terre-Neuve, où le thermomètre descend jusqu'à moins 46° C et où le sol est gelé jusqu'à 330 m de profondeur. Ce choix lui a été dicté par la nécessité d'approvisionner leur usine principale au Canada en nickel. Dans ce contexte, André Dang fait valoir les avantages d'une exploitation à ciel ouvert sous les tropiques. En outre, les tentatives du groupe canadien pour accroître ses réserves n'ont rien donné jusqu'au moment-là, ni en Indonésie ni en Malaisie.

---

[44] La SLN estime qu'il fallait mettre en place, dans le Nord, un procédé hydrométallurgique permettant de traiter les latérites et les garniérites pauvres, afin de réserver les garniérites riches pour son usine de Doniambo. Ce procédé hydrométallurgique est actuellement mis en place par le groupe concurrent Vale Inco dans son usine de Goro Nickel. La SLN de son côté a l'ambition de réaliser ce procédé dans la région de Prony, dans le Sud de la Grande-Terre.

Les négociations entre le géant canadien et le mineur calédonien seront néanmoins difficiles. Oyvind Husvhovd, le directeur général du groupe, se souvient : « *La participation de 51% de la SMSP nous mettait dans une position de fragilité difficilement acceptable pour les actionnaires* » (Pitoiset et Wéry 2008, p. 101). Par chance, Falconbridge souhaite tirer les leçons des difficultés de son usine en République Dominicaine où les autorités et les populations locales n'ont aucune participation. Compte tenu que les Canadiens financent tout, les 51% des actions ont été en effet difficiles à négocier. De l'autre coté, les 51% garantissaient en quelque sorte l'appui des populations locales et celui des responsables politiques. De plus, Franck Pickard, le patron de Falconbridge, montre une certaine sensibilité autochtone vue qu'il est métis indien-africain. A Koné, l'assemblée provinciale, est très favorable au partenariat SMSP-Falconbridge.
En 1995, la SMSP signe finalement un protocole d'accord avec le groupe canadien. Dans ce protocole, la SMSP et Falconbridge expriment leur volonté d'implanter une usine métallurgique en Province Nord de la Nouvelle-Calédonie. La SMSP détiendra 51% des parts et Falconbridge 49%. Le premier apportera le massif et sa connaissance du milieu, le second les capitaux et son expertise métallurgique. Falconbridge réalisera aussi l'étude de faisabilité. Les rapports financiers entre les deux partenaires pourront cependant évoluer ultérieurement dans le cadre de l'exploitation de l'usine. Cependant, la SMSP ne disposait pas de ressources minières suffisantes pour alimenter une usine de traitement dans de bonnes conditions, même si elle n'était pas loin du seuil, mais ses ressources étaient reparties en de nombreux petits massifs éloignés les uns des autres. La SMSP et la Province Nord désignent ainsi le massif de Tiébaghi comme lieu d'exploitation afin que la viabilité de l'usine soit assurée. Le massif se trouve à proximité du village de Koumac où un aérodrome existe déjà et où le nombre d'habitants s'élève à environ 2.000 personnes. Le premier ministre lui-même exprime son soutien en avril 1996. Par contre, le massif de la Tiébaghi était depuis 1995 la propriété de la SLN qui prévoyait, de son côté, ouvrir un nouveau centre d'extraction du nickel. La SLN souhaitait augmenter la capacité de son usine Doniambo à Nouméa et ne voulait pas se séparer d'un de ses gisements les plus importants de la Nouvelle-Calédonie que représente le massif de la Tiébaghi.

Au nom de la *real politik*, les indépendantistes, réticents dans un premier temps, ont fini par se rallier au projet de Jacques Lafleur et ont mis sur la table en 1994 le projet « d'indépendance négociée », dans un processus de décolonisation. Le FLNKS veut faire valoir cette concession politique de taille afin d'obtenir la ressource dont il a besoin pour alimenter la future usine du Nord. Cette revendication est donc vécu comme un chantage de paix à l'époque. En Nouvelle-Calédonie, les allers et venues des Canadiens de Falconbridge n'ont pas échappé aux oreilles des fonctionnaires des Renseignements généraux venus de Paris. On sait que le projet a dépassé le stade de l'ébauche. Après le drame d'Ouvéa, Paris souhaite éviter un choc frontal avec les indépendantistes ; la SMSP profite de ce contexte favorable afin de faire progresser le dossier de revendication d'obtenir une ressource minière. En octobre 1995, le Premier ministre, Alain Juppé, et son ministre de l'Outre-Mer, reçoivent des délégations du RPCR et du FLNKS ; ce dernier est accompagné par les responsables de la SMSP, Raphaël Pidjot et André Dang. En marge de ces entretiens, le FLNKS informe officiellement l'Etat de leur ambiance industrielle. Les tentatives de convaincre Yves Rambaud, le président d'Eramet, que la maison mère de la SLN aurait tout intérêt à proposer « sa » solution métallurgique pour le Nord ont toutes échouées ; l'Etat propose alors à la SMSP un délai de quatre mois pour trouver un partenaire industriel fiable pour la réalisation

du projet « usine du Nord ». En échange, le ministre de l'Outre-Mer, Jean-Jacques de Peretti, s'engage à apporter la ressource minière nécessaire.

En mars 1996, André Dang retourne à Paris avec les élus de la Province Nord pour présenter un projet détaillé. Il explique que Falconbridge avait accepté d'être minoritaire à 49% et s'était engagé sur la base d'une étude préliminaire. En coulisses, le gouvernement prend contact avec les responsables de l'Erap[45] pour envisager la cession de la mine de Tiébaghi, comme le réclament les indépendantistes. « *Tiébaghi était un leurre* », s'amuse Cézelin Tchoéaoua, chargé au sein de l'UC de la mobilisation sur le terrain. « *On savait que la quantité, l'acidité du minerai et la durée de vie de Tiébaghi ne nous convenait pas et que la SLN avait bâcé les études sur le Koniambo. Alors on a tout misé sur le fait qu'il suffirait de leur demander Tiébaghi pour qu'ils s'y accrochent* », poursuit-il. (Pitoiset et Wéry 2008, p. 106).

En avril 1996, Alain Juppé annonce solennellement que les éléments dont dispose le gouvernement attestent du sérieux du projet, le gouvernement apporte donc « un soutien sans ambiguïté ». Mais il va trop vite et essaie de « troquer » l'usine contre un renoncement définitif à l'indépendance : « *La Nouvelle-Calédonie (...) a opté pour une solution de large autonomie au sein de l'ensemble français* », fanfaronne-t-il (Pitoiset et Wéry 2008, p. 106). Déstabilisée, la délégation indépendantiste claque la porte des négociations et repart à Nouméa.

En juin 1996, l'état-major de Falconbridge dévoile aux élus de la Province Nord et au haut-commissaire, l'esquisse de l'usine du Nord. Une grande cérémonie coutumière avec échange d'étoffes et de bâtons de tabac est organisée dans la tribu d'Arama, tout au Nord de la Grande-Terre. Derek Job, le vice-président du groupe canadien s'en souvient : « *Un grand manou a été partagé entre les différents clans. Le symbole était très fort et je n'avais jamais rien vu de tel. Même les Inuits de Terre-Neuve au Canada n'ont jamais rien fait de semblable.* » (Pitoiset et Wéry, p. 107). Peu après, Jean-Jacques Peretti fait un voyage à Nouméa où il promet de résoudre le problème de l'accès à la ressource de l'usine du Nord avant toute négociation politique. Le FLNKS décrète alors un « préablable minier ». S'engage un bras de fer entre le gouvernement, actionnaire majoritaire d'Eramet, et Yves Rambaud, le président du groupe. La SLN évite de jouer la transparence sur le niveau de ses réserves et sort une « édition spéciale »[46] de son journal interne dans laquelle elle relativise la richesse du Koniambo, situé entre les communes de Voh et de Koné, comparé à « *l'énorme gisement* » de Poum de la SMSP, situé tout au Nord de la Grande-Terre (Pitoiset et Wéry 2008, p. 108).

---

[45] Créé en 1965 pour mettre en œuvre la politique pétrolière nationale, l'Erap a, jusqu'en 1996, porté et géré les participations de l'Etat dans le groupe Elf. A partir de 1994, il a cédé progressivement ses actions du groupe Elf pour en sortir définitivement en 1996. L'Erap est également intervenu à la demande de l'Etat pour accompagner la réorganisation industrielle de la SLN, dans le capital de laquelle il est entré par le rachat des parts qu'y détenait le groupe Imétal. En 1990, l'Erap, devenu actionnaire majoritaire du groupe Eramet, a accompagné son développement su de nouveaux métiers, jusqu'à sa privatisation en 1990. (Pitoiset et Wéry 2008, p. 111)

[46] Dans cette édition spéciale, la SLN écrit : « *On entend beaucoup d'idées fausses sur le sujet. Par exemple, que la SLN contrôlerait tout le domaine minier du territoire. Ce n'est pas vrai. Nos réserves minières prouvées et porbables représentent (...) un peu plus de trente années de production de notre usine au rythme actuel. Sur le territoire, les réserves contrôlées par les autres mineurs dont le plus important est de très loin la SMSP, suivie du groupe Ballande, sont considérables, et au total, si l'on inclut le gisement des Belep, voire supérieures au nôtres, surtout depuis le rachat par la SMSp de l'énorme gisement de Poum, qui représente à lui seul 30 millions de tonnes.* » (Pitoiset et Wéry 2008, p. 111)

Jacques Lafleur se prononce dans la même direction : le Koniambo serait « trop limité en ressources » pour faire tourner une usine. André Dang profite de cette situation, saute dans l'avion et part à Paris où il annonce crânement au président de l'Erap, Philippe Pontet, que le Konbiambo ferait l'affaire. Pontet est ravi d'avoir une alternative à Tiébaghi, auquel Eramet s'accrochait. Est-ce que Yves Rambaud vient de commettre une erreur stratégique ? Certains en sont aujourd'hui persuadés, comme par exemple Didier Guénant-Jeanson, dirigeant de la première organisation syndicale de Nouvelle-Calédonie : « *Quand il sous-estime la réserve du Koniambo, le président d'Eramet est convaincu que personne ne peut le contredire. Il se trompe car Jean-Pierre Lapous, directeur des mines des la SMSP, est un ancien de la SLN dont il connaît parfaitement les réserves.* » (Pitoiset et Wéry 2008, p. 108) La richesse du massif du Koniambo était estimée à 748.000 tonnes de nickel contenu à une teneur de 2,8%. En abaissant la teneur à 2,5%, la SMSP avait calculé que l'on pouvait multiplier cette richesse par six. Le Konimabo représente ainsi le massif le plus important de la Nouvelle-Calédonie.

La rébellion d'Yves Rambaud prend de l'ampleur et fait des vagues dans la presse métropolitaine qui se délecte de « *cette folle histoire, qui humilie comme jamais un Premier ministre* » (*L'Express*, 5 juin 1997). En effet, Alain Juppé ne parvient en effet pas à imposer son autorité à la « technostructure » des ministères des Finances et de l'Industrie qui soutiennent Yves Rambaud contre vents et marées. En Nouvelle-Calédonie, les indépendantistes ont recours à l'agitation pour faire pression sur l'Etat ; des centaines de personnes bloquent les sites miniers. En parallèle, on multiplie les réunions dans les tribus afin de faire adhérer le plus grand nombre aux revendications de la SMSP. Le ministère de l'Outre-Mer comprend que cette situation peut rapidement devenir incontrôlable ; Jean-Jacques Peretti s'empresse à donner son accord à l'échange du massif de Poum qui appartient à la SMSP contre le Koniambo de la SLN. Les Indépendantistes exigent maintenant un échange immédiat et sans condition restrictive. Le 27 février 1997, le ministère de l'Industrie informe Eramet que l'Etat a exceptionnellement décidé d'engager une procédure de déchéance, pour déposséder le groupe du massif de Koniambo. Eramet s'en oppose et appelle à rescousse ses actionnaires minoritaires, prêts à monter au créneau contre l'interventionnisme étatique. « *Le piège se referme alors sur l'Etat accusé de nuire à une firme qu'il efforçait jusqu'ici de privatiser en attirant les actionnaires* », explique le journaliste Eric Conan (*L'Express*, 5 juin 1997) A l'Elysée, Jacques Chirac, le président de la République, prend une décision qui bouleverse la donne : Il annonce, le 21 avril 1997, la dissolution de l'Assemblée nationale.

Après la dissolution de l'Assemblée nationale, des élections législatives anticipées sont organisées. Les élections mènent la gauche au pouvoir à Matignon. Le socialiste Lionel Jospin, le nouveau Premier ministre du président Jacques Chirac, s'empare sans tarder du dossier empoisonné que lui a laissé son prédécesseur. Dès le premier conseil des ministres, le chef de l'executif appelle à ses côtés le préfet des Côtes-d'Amor, Alain Christnacht, qu'il nomme conseiller pour la sécurité intérieure et l'Outre-Mer. Une première proposition du conseiller de Lionel Jospin, Philippe Essig, qui prévoit un échange du massif de Tiébaghi contre le massif de Poum et une soulte comprise entre 3,2 et 9,6 millions d'euros, est rejetée par Bercy et le ministère de l'Industrie. Essig était convaincu de ce montage, parce que la SMSP avait revendiqué ce massif et parce qu'il était assez facile de construire un port à proximité. La SLN qui avait pris position sur Tiébaghi n'entend par contre pas s'en faire déloger. Les négociations entre l'Etat, Eramet, la SMSP et les Indépendantistes continuent alors.

Pour rassurer Eramet, méfiant à l'égard des responsables politiques, qui jusqu'à présent ont toujours joué contre lui, les juristes de Bercy proposent la création d'un *trustee* basé dans l'île anglo-normande de Jersey pour porter les titres miniers. Sous la pression de l'Etat, qui a promis le rééquilibrage du territoire calédonien, Eramet accepte finalement la nouvelle proposition sous deux conditions :

- Premièrement, elle reçoit une indemnité à la hauteur du préjudice qu'elle estimait subir.
- Deuxièmement, elle a l'assurance que le massif de Koniambo servira exclusivement à réaliser une usine métallurgique, à l'exclusion de toute exportation de minerai, et ceci dans un délai raisonnable.

Il était délicat pour Eramet d'accepter que la SMSP et Falconbridge puisse geler le massif pour un temps indéterminé. Les Indépendantistes abandonnent alors la revendication d'un échange immédiat et sans conditions des gisements ; ils acceptent que leur projet soit encadré par un calendrier et des conditions suspensives : la décision irrévocable de construire l'usine doit être prise au plus tard le 31 décembre 2005 et à cette date butoir, au moins 100 millions de dollars US (69,4 millions d'euros) devront avoir été investis en matériels d'équipement, sinon le massif de Koniambo revient à la SLN.

Ces conditions ont été traduites dans le protocole de Bercy du 1 février 1998. La SLN recevait même toutes les assurances nécessaires quant à la pérennité des autres éléments de son domaine minier. De plus, la société chargée de la construction et de l'exploitation de l'usine métallurgique du Nord sera durablement détenue et contrôlée majoritairement, directement ou indirectement, par des collectivités publiques calédoniennes. La SLN obtient de l'Etat également la promesse d'une privatisation de son groupe. Quant à l'évaluation de la soulte, Dominique Strauss-Kahn et Yves Rambaud tombent d'accord pour fixer l'indemnisation « à dire d'experts »[47], désignés par l'Etat et Eramet. De toute façon, Rambaud ne pense pas Falconbridge capable de décider en définitive de construire l'usine du Nord. Le projet n'est, selon lui, pas rentable financièrement et reste techniquement incertrain. Le patron d'Eramet est donc persuade que le Koniambo retombera dans son escarcelle.

Avant la signature d'un accord (le 1 février 1998), on a frôlé l'affrontement en Nouvelle-Calédonie : les gendarmes mobiles sont intervenus en utilisant des grenades lacrymogènes pour éviter des heurts entre loyalistes et indépendanistes, et la tension ne cesse de monter. La signature de l'accord de Bercy calmera la situation. A l'issue d'un marathon de 40 heures de négociations, la joie et le soulagement se lisent dans les visages des signataires du protocole qui sont : Philippe Gros (SLN), Dominique Strauss-Kahn (ministre des Finances), Yves Rambaud (Eramet), André Dang (SMSP) Christian Pierret (Secrétaire d'Etat à l'Industrie), Jean-Jack Queyranne (Secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer), Dominique Bur (haut-commissaire en Nouvelle-Calédonie) et Antoine Pouillieute (directeur général de la Caisse française de développement).

Au terme du protocole, l'échange des massifs miniers de Poum et Koniambo pour la réalisation du projet de construction de l'usine du Nord se fera par l'intermédiaire d'une structure ad hoc dénommée « l'Entité ». L'Entité est une structure provisoire qui est chargée de gérer les deux filiales détenant les titres miniers de Poum et de Koniambo (SAS Poum et SAS Koniambo). La SMSP a ainsi cédé les titres miniers sur le massif de Poum à la SAS

[47] Le montant a été fixé par les experts le 30 avril 1999 à 150 millions d'euros (Pitoiset et Wéry 2008, p. 129).

Poum ; la SLN a cédé ses titres miniers sur le massif de Koniambo à la SAS Koniambo. L'Entité conserve les actions de ces deux SAS au plus tard jusqu'au 31 décembre 2005. L'échange définitive des massifs se fait si le groupe SMSP/Falconbridge remplit deux conditions : la validation de l'étude de faisabilité par des experts indépendants et l'engagement des cent millions de dollars de commande ferme en matériel liée à la future usine du Nord de la part de Falconbridge.

Suite à la signature du protocole, les discussions politiques ont pu reprendre et aboutir aux accords de Nouméa. Les accords, signés le 5 mai 1998 par le RPCR de Jacques Lafleur et le FLNKS emmené par Roch Wamytan, conviennent d'insister sur l'importance toute particulière de la terre et de la disposition de sa richesse pour le peuple kanak. La futur usine du Nord permet non seulement à développer l'économie de la Province Nord, mais elle représente également un moyen pour les Kanak de se réapproprier une terre dont ils estiment avoir été spoliés par la colonisation.
A la SMSP, le climat est euphorique. Avec les nouveaux collègues canadiens, les équipes se lancent dans les études et les prospections sur le Koniambo. Bruce Dumville, le directeur du projet Koniambo pour Falconbridge, s'étonne de trouver des panneaux sur lesquels est notée la teneur en nickel du minerai un peu partout sur le massif ; c'étaient Dang et Pidjot qui les avaient plantés et les indications ont été justes. A 63 ans, André Dang n'a rien perdu de sa voracité et de sa tenacité en affaires, mais son corps flanche ; les médecins diagnostiquent un cancer du pancréas. Dang est transféré dans l'hôpital de Baltimore aux Etats-Unis suite au conseil d'un avocat de Falconbridge. Il se remet lentement, mais fin 1999, il passe officiellement le relais à la tête de la SMSP à Raphaël Pidjot. Pidjot donne un coup de jeune aux méthodes de gestion de l'entreprise, quitte à se heurter parfois avec Dang qui a gardé un bureau dans les locaux. « *C'était un peu une fausse retraite. Je voulais en réalité me consacrer uniquement à l'usine du Nord* », avoue Dang (Pitoiset et Wéry 2008, p. 136).
Le 28 novembre 2000, la SMSP perd son état-major dans un accident d'hélicoptère. Le PDG Raphaël Pidjot et son équipe étaient partis le matin en hélicoptère à Nakety, site minier de la côte est, proche de la commune Canala, où se tenait une réunion sur les problèmes d'une filiale. Le ciel était bas, une pluie fine tombait sur toute l'île tandis que d'épais nuages enveloppaient la chaîne de montagne centrale. La raison de cette tragédie reste jusqu'à présent floue. Certains dirigeants indépendantistes évoquent ouvertement la possibilité d'un attentat contre la SMSP, dont l'irrésistible ascension dérange. Des témoignages d'habitants de la région affirment avoir vu une fumée bleue sortir de l'hélicoptère avec un « bruit de casserole », alimentent par ailleurs l'hypothèse d'une défaillance technique. La SMSP porte plainte contre X ; une information judiciaire est ouverte par le parquet de Nouméa. En mars 2002, le Bureau d'enquête et d'analyses (BEA) conclut à une « *décision inappropriée du pilote de poursuivre le vol dans des conditions météorologiques trop dégradées pour assurer la sécurité, en dépit des indications données* » (Pitoiset et Wéry 2008, p. 140). Une anomalie technique est écartée par le BEA. L'expert mandaté par la SMSP réfute les conclusions du BEA et défend lui la thèse d'un incident mécanique. Il s'appuie principalement sur le fait qu'une des pâles de l'appareil n'a jamais été retrouvée, laissant penser à une rupture mécanique avant l'impact ainsi que sur les témoignages des habitants de la chaîne de montagne.

Après la tragédie de la perte de son état-major, l'entreprise kanak vit une période difficile. Le client Pamco intime à son directeur général, Shunsuke Hamada, de ne plus traiter avec la

SMSP. Quelques mois avant sa mort, Pidjot avait engagé de difficiles négociations avec Pamco. Il leur a signifié qu'il n'y aura plus de minerai brut pour Pamco, car la SMSP entendait désormais réserver son nickel à l'usine du Nord et limiter ses exportations. Limiter les exportations ne signifie pourtant pas rompre les relations. En échange de la fourniture de minerai de nickel calédonien, pour lequel les fours japonais sont alors étalonnés, la SMSP propose à Pamco un partenariat 51/49%, sur le modèle de celui conclu avec Falconbridge. Pamco refute la proposition ; une association avec un producteur qui serait majoritaire, lui paraît farfelue. Sur le marché des matières premières, la demande progresse alors que les ressources diminuent ; c'est pourquoi la SMSP tente de proposer ce genre de partenariat. En réponse, Pamco souhaite un délai de deux à trois mois de réflexion, pendant lesquelles il exige que la SMSP poursuive les livraisons de minerai indispensables à ses fours. André Dang tente le tout pour le tout et ordonne la suspension des exportations de minerai à Pamco.
Les attentats du 11 septembre 2001 plongent l'économie mondiale dans la crise et les cours de nickel suivent la tendance. La SMSP est touchée en premier et annonce la mise en chômage partiel de 315 employés dans les centres miniers, les services administratifs et les filiales. Le comité d'entreprise et l'USTKE se rangent derrière la décision d'André Dang, mais le syndicat SOENC-Mines ne joue pas le jeu. Ce dernier organise le blocage de toutes les mines en janier 2002. Le conflit déborde du cadre syndical et tourne en sabotage de l'outil de travail (véhicules de la SMSP détruites, pick-ups incendiés, siège administratif de la SMSP dévasté, etc.). La crise est mise à profit pour restructurer la société contrôlée par le pouvoir kanak. De plus, les cours de nickel se redressent fin 2002. Et quand en juillet 2003, le président de la République, Jacques Chirac, réaffirme de manière ferme, l'engagement de l'Etat dans le dossier du Nord, la SMSP sait que le projet Koniambo a franchi une étape décisive.

En octobre 2004, quinze mois avant la fin de l'échéance imposée au groupe SMSP/Falconbridge par le protocole de Bercy, la SLN dévoile ses intentions : « *L'État et la Province Nord sont en train de remplir leurs engagements par rapport à ce projet. Je crois qu'il faut laisser l'accord se dérouler dans ce cadre avec les promesses et les engagements de Falconbridge. Le président de l'entité aura ensuite pour mission de décider si le projet est fiable, et de donner le feu vert. Si un jugement inverse était rendu, il faudra de toute façon qu'il y ait une usine dans le Nord. La SLN sera prête à prendre ses responsabilités dans ce contexte* », annonce M. Bacardats, le nouveau président d'Eramet qui a succédé à Yves Rambaud. Eramet invite même quelques journalistes spécialisés de la presse parisienne à constater la solidité de ses positions ; et il parvient à semer le doute sur les intentions de Falconbridge au moment où les Canadiens sont contraints d'anoncer une hausse de près de 40% de l'investissement à quelque 2,2 milliards de dollars US (1,5 milliards d'euros).
En juin 2005, le groupe SMSP/Falconbridge lève la première condition suspensive du protocole de Bery : l'achèvement d'une étude de faisabilité technique positive. Mais la réalisation du projet reste incertaine. En octobre 2005, Inco, numéro deux mondial du nickel, lance une offre publique d'achat (OPA) amicale sur son compatriote Falconbridge. L'OPA ne se fera pas. Mais Anne Duthilleul, chargée par l'État de suivre tous les grands projets métallurgiques calédoniens, remet un rapport dans lequel elle émet de sérieuses réserves sur le projet des Indépendantistes. De surcroît, Falconbridge n'hésite pas à demander à la France des aides financières supplémentaires. Paris propose une enveloppe de déficalisation de 630 millions de dollars US et une garantie d'emprunt de 450 millions de dollars US. En contrepartie, l'Etat exige que la SMSP assume une partie du risque : en cas de chute des cours, il veut être remboursé en priorité. Les Canadiens ne tolèrent pas une telle tutelle de

l'État et estime que « *le gouvernement français voulait tout simplement contrôler le projet* » (Pitoiset et Wéry 2008, p. 154). Le 15 décembre 2005, Falconbridge présente une proposition finale de plus de 100 millions de dollars US (69,4 millions d'euros) en commandes fermes à l'Entité pour le projet de Koniambo. La deuxième condition est donc en voie d'examen et d'évaluation. Mais Eramet met en question la fiabilité de la proposition de Falconbridge et porte l'affaire devant la justice. La riposte ne se fait pas attendre : Les militants de l'USTKE bloquent les accès du haut-commissariat et des trois subdivisions administratives de la Nouvelle-Calédonie ; de plus, ils organisent des *sit-in* devant les gendarmeries. Sensible aux menaces de déstabilisation, l'Etat modifie sa proposition et s'engage à soutenir financièrement le projet du Nord, sans y poser d'entrave. Alors qu'Eramet réclame un engagement irrévocable et par écrit du conseil d'administration de Falconbridge, la SMSP prend seule cette décision, faisant valoir sa position dominante dans le projet (actionnaire à hauteur de 51%).
A trois jours de la date butoir du 31 décembre 2005, le tribunal de Grande Instance de Paris tranche en faveur des Indépendantistes et déboute Eramet de sa demande de gel de titres miniers. Le dernier obstable à l'échange des massifs miniers de Poum et de Koniambo est ainsi levé. Au 1 janvier 2006, l'État français confirme définitivement l'échange des titres miniers (les titres sur le massif de Koniambo contre les titres sur le massif de Poum) entre la SLN et la SMSP. Le projet Koniambo peut donc être lancé. Yves Rambaud, l'ancien président d'Eramet, qui a dépensé tant d'énergie pour éviter ce scénario, s'emporte contre l'Etat dans un article publié dans *Le Monde* (« Nickel en soldes », 3 février 2006) : « *Le cas d'Eramet montre ce qu'il faut penser de la signature de l'Etat, de sa tendance historique à interférer dans sa gestion des entreprises industrielles pour des raisons politiques, en l'occurence des risques supposés d'agitation en Nouvelle-Calédonie.* »

Début janvier 2006, André Dang annonce, à la surprise générale, la conclusion d'un accord avec le groupe sud-coréen Posco pour la construction d'une usine métallurgique à Gwangyang (Corée du Sud). En échange d'une participation majoritaire au projet Gwangyang, la SMSP cède tous ses titres miniers à une co-entreprise calédo-coréenne et à livrer chaque année 1,8 millions de tonnes de minerai à moyenne teneur. Ainsi, la SMSP veut prolonger d'une trentaine d'années la vie de ses mines.[48] De plus, l'entreprise kanak attend des retombées financières rapides, entre autres pour financer une part de la future usine du Nord. « *Jusqu'alors, il était prévu que Xstrata*[49] *nous prête l'argent, mais l'assise financière acquise avec l'usine Posco nous a ouvert les portes des banques. Nous pouvons payer notre quote-part* », se félicite André Dang (Pitoiset et Wéry 2008, p. 159).

L'échange définitif des titres miniers pour les sites de Poum et de Koniambo signifie une défaite pour le groupe SLN et sa maison mère Eramet. Avec l'annonce de la SMSP de construire avec son partenaire Posco une usine de traitement de nickel en Corée du Sud, la SLN n'est plus le seul métallurgiste calédonien. C'est pourquoi, Eramet déclare non sans satisfaction peu de temps après son achat amical du groupe canadien Weda Bay dont la seule

[48] En abaissant à 2,27% la teneur du minerai qui aliment l'usine Gwangyang, la SMSP prolonge la vie de ses mines et assure à ses employés trente années d'activité régulière et non soumise aux aléas de la concurrence.
[49] En 2006, les Suisses de Xstrata remplaçeront les Canadiens de Falconbridge.

propriété est un massif minier en Indonésie encore non exploité. D'après les estimations, Eramet espère une production de 75.000 tonnes de nickel-métal par an.

En août 2006, la compagnie suisse Xstrata prend le contrôle de 99,9% des actions ordinaires des Canadiens de Falconbridge limitée. Au 1 novembre 2006, Xstrata s'est rendue de 100% du groupe canadien. Le géant suisse, qui acquit Falconbridge pour la somme globale d'environ 250 milliards de CFP (2,1 milliards d'euros) arrive donc en force sur le marché du nickel (*Mines* 11/2006, p. 8,15). Suite à l'OPA sur Falconbridge, Xstrata déclare de vouloir poursuivre le projet Koniambo en partenariat avec la SMSP. En raison de la « surchauffe de l'économie mondiale », les prix du projet ont flambé et Xstrata annonce déjà en septembre 2006 (avant la reprise de la totalité des actions de Falconbridge) une révision des coûts du projet Koniambo. Il faut préciser que les coûts du projet Koniambo ont augmenté de l'ordre de 25% à 35% sur le coût initial (selon l'étude de faisabilité de 2002) de 1,8 milliards de dollars US. L'augmentation du prix aura un impact sur le calendrier du projet. « *Il y aura bien évidemment une incidence sur le calendrier mais dire laquelle serait pure spéculation* », s'est contenté d'annoncer Ian Pearce, président exécutif de Xstrata Nickel. (*Mines* 11/2006, p. 12) I. Pearce a en outre affirmé que Koniambo constituait un « *projet phare de Xstrata Nickel qui fait de la croissance un objectif majeur* ». (*Mines* 11/2006, p. 12) Mais en octobre 2007, Xstrata met fin à l'inquiétude sur l'avenir du projet Koniambo et confirme son engagement et la poursuite du projet. Le coût du projet est désormais évalué à 3,8 milliards de dollars US, financé conjointement par les deux partenaires, Xstrata et la SMSP. Les équipes de travail seront concentrées en deux points névralgiques : Kuala Lumpur en Malaisie et Koné en Nouvelle-Calédonie. L'objectif de mise en production est corrigé au premier semestre de 2012.

La ressource du massif de Koniambo est aujourd'hui estimée à 151 millions de tonnes à 2,58% de teneur en nickel, soit 4 millions de métal à 2,5%. Les réserves mesurées et indiquées s'élèvent à 76 millions de tonnes d'une teneur en nickel de 2,47% (KNS 2009, présentation Province Nord). Les minerais extraits sont moyennement plus riches que ceux transformés dans le monde. Sur une base annuelle, l'extraction de 3,1 millions de tonnes (poids humide) de minerai de nickel d'origine saprolitique permettra une production de 60.000 tonnes de nickel sous forme de ferronickel (176.000 tonnes). L'alimentation du 1er four métallurgique est prévue pour 2012. L'usine devrait atteindre la capacité de production optimale de 60.000 tonnes par an en 2013 (KNS 2009, présentation Province Nord). En 2007, le coût global pour le projet est évalué à 2,595 milliards d'euros (ISEE 2008, p. 5).
Dans sa configuration actuelle, le projet du Nord, réalisé par Koniambo Nickel SAS, concerne le développement de la mine de Koniambo avec la construction d'une usine pyrométallurgique de ferronickel, d'un port en eaux profondes et d'une centrale électrique au charbon de deux tranches unitaire de 135 MW. En outre, le projet nécessite un réservoir d'eau d'une capacité de 10 millions de m3. L'emplacement de la nouvelle usine du Nord sera sur la presqu'île de Vavouto, dans la commune de Voh. Le port et la centrale électrique comme les installations annexes sont intégrés dans le site. La technologie dont l'usine se servira résidera dans une modernisation du procédé pyrométallurgique classique, qui permet des performances industrielles et financières supérieures. Une première phase de mise au point sera nécessairement longue pour un procédé prometteur, mais qui ne bénéficie d'aucune référence industrielle complète.

KNS met en œuvre le procédé industriel « Nickel Smelting Technology » dans son usine qui sera construite par le consortium Hatch-Technip, un procédé qui n'a jamais été utilisé en production industrielle. Toutes, des pilotes ont confirmé la fiabilité du procédé : un pour la partie broyage/séchage réalisé et testé par Krupp-Polysius en Allemagne ; l'autre pour la partie four à courant continu, testé en Afrique du Sud.
L'usine est divisée en six parties :

- broyage, séchage, calcination ;
- réducteurs à lit fluidisé ;
- coulée des scories ;
- four à courant continu ;
- coulée du ferronickel ;
- affinage, grenaillage et emballage du ferronickel.

Les réducteurs à lit fluidisé sont utilisés pour la première fois dans un procédé traitant le nickel. Ce procédé a été conçu pour traiter du minerai fin et pour maximiser le recyclage des gaz chauds afin d'économiser l'énergie. La production de ferronickel est évaluée à 176.000 tonnes par an, à 35% de nickel-métal. L'extraction à ciel ouvert du minerai se fera à l'aide de pelles hydrauliques conventionnelles qui chargeront des camions amenant le minerai à un convoyeur de surface qui alimentera l'usine située au pied du massif minier. Des installations de surface telles des bureaux, des garages et des ateliers de service et de maintenance seront aménagés au sommet du massif. Les scories de l'usine seront accumulées sur terre, à proximité de l'usine. Le terminal portuaire servira à l'approvisionnement en matériaux de construction, en combustible fossile et en marchandises diverses ainsi qu'à l'expédition du ferronickel produit. La navigation sécuritaire des bateaux à l'intérieur du lagon jusqu'au port nécessitera le dragage d'un chenal d'accès. Ce chenal aura une longeur de 5,2 km et une profondeur de 12 m.

Les principaux travaux annoncés pour 2008 ont été :

- la base-vie (capacité de 3.500 personnes à terme),
- la fin des terrassements préliminaires (800.000 m^3),
- la démarrage des terrassements majeurs sur Vavouto et sur le massif (environ 2 millions de m^3),
- le wharf de construction,
- le démarrage du dragage du chenal d'accès au port (5,2 km, 7 millions de m^3),
- la commande des aciers de structure,
- le début de l'effectif des travaux de construction du port en eau profonde,
- le démarrage de la construction des modules de l'usine métallurgique (en Chine),
- la commande des chaudières à lit fluidisé et des turbines à vapeur de la centrale thermique,
- le début de construction des infrastructures minières sur le massif,
- les fondations de béton.

Pour 2009, les travaux annoncés ont été :

- la finalisation de la base-vie,
- la finalisation du chenal d'accès et du port en eaux profondes,
- la construction des turbines à combustion diesel sur le site de Vavouto,

- la construction du convoyeur de minerai,
- la construction des infrastructures primaires et bâtiments divers sur le site industriel de Vavouto et le site industriel minier,
- l'acheminement par bateau des 14 modules industriels.

Avec le développement du projet Koniambo, les autorités politiques ont pris conscience de la nécessité d'anticiper, pour mieux les gérer, les problématiques économiques et sociales importantes engendrées par les projets. Un comité Koniambo a été déjà officiellement annoncé par le secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer le 3 mai 2000. Composé de l'Etat, du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, de la Province Nord, du syndicat intercommunal Voh-Koné-Poumebout (VKP), du sénat coutumier, de KNS et de la SOFINOR, son rôle consiste à assurer un porter à connaissance en temps réel par le groupe KNS de ses choix stratégiques à ses partenaires institutionnels afin que ces derniers anticipent au mieux l'accompagnement nécessaire. Initialement, le comité Koniambo comportait quatre groupes de réflexions :

- un groupe de réflexion « formation » : piloté par KNS et la direction de l'emploi et de la formation de la Province Nord (DEFIJ), son objectif est de mettre en œuvre les actions nécessaires pour favoriser une adéquation optimale entre les besoins de l'usine en personnel qulaifié et le bassin de main-d'œuvre locale ;
- un groupe de réflexion « travailleurs immigrés » ;
- un groupe de réflexion « logements » : piloté par la direction de l'aménagement de la Province Nord (DAF), son objectif est de faciliter la démarche d'anticipation des opérateurs du logement dans la définition et de la localisation des besoins d'une nouvelle population ;
- un groupe de réflexion « maîtrise du foncier et de l'urbanisme » : animé par le commissaire délégué de la République pour la Province Nord, son objectif est de faciliter la réalisation par les communes directement concernées par l'implantation du complexe métallurgique Voh, Koné et Pouembout, d'un schéma directeur d'aménagement et de développement de leur territoire afin d'anticiper les décisions d'accompagnement à prendre dans le cadre d'orientations qui seront reprises dans le PUD de chacune d'elles.

Le comité Koniambo, présidé par le président de la Province Nord se réunissait environ une fois par trimestre jusqu'en 2005, et en tout état de cause systématiquement après la réunion du comité du projet qui réunit trois représentants de la SMSP et trois repréentants de KNS. Après plusieurs années sans activité, le comité Koniambo s'est de nouveau réuni en janvier 2008, avec la reprise des travaux sur le site de Vavouto. En complément du comité Koniambo, un comité environnemental Koniambo (CEK) a été créé en 2007.[50]

Dès l'annonce du projet Koniambo, Falconbridge (Xstrata aujourd'hui) envisage la perspective du recours à la main-d'œuvre étrangère même si la partie *ingeniering* est construite à Kuala Lumpur et les modules de l'usine en Chine. Fin juillet 2008, 350 personnes travaillent sur le site de la future usine du Nord à Vavouto. Fin septembre, le nombre s'élève

[50] Le travail du CEK sera décrit dans le chapitre « Les impacts environnementaux « prévus » par les opérateurs industriels et les autorités publiques – Le projet Koniambo ».

déjà à 650 effectifs. Le personnel monte en puissance progressivement. Il est par ailleurs intéressant à constater que les travaux liés directement à l'usine sont dans le temps en octobre 2008, tandis qu'il y a un retard pour tout ce qui touche l'infrastructure parallèle à l'usine : les logements et les lits pour le personnel, les bureaux, etc. La base-vie sur le site à Vavouto héberge depuis le mois de février 2008 ses premiers résidents. En juillet 2008, ils sont une quarantaine à loger sur place, dont une partie du personnel, originaire de la côte est, et les équipes affectées par Hatch-Technip à l'ingénierie du projet, et par Endel à la réalisation du quai de construction. Le restaurant de la base-vie sert déjà 130 à 150 repas tous les midis pour les équipes des différents chantiers en cours sur le site. L'installation de bungalows se poursuit afin de porter la capacité de la base-vie à plus de 3.500 places à la fin de 2008, pour pouvoir répondre à l'arrivée des nouveaux travailleurs qui installeront les modules de l'usine en provenance de l'Australie et qui construiront la centrale électrique au charbon. (*VKP Infos*, N° 4, juillet 2008, p. 11) Plutôt que de décharger le matériel pour les bungalows de la base-vie au port autonome de Nouméa, KNS a trouvé plus judicieux de débarquer dans le Nord, à Ouaco, à l'aide de barges. Le matériel arrivera alors à Ouaco où il achemine par la route vers Vavouto.

En octobre 2008, KNS annonce que le groupe a lancé un appel à expression d'intérêt « pour dénicher ingénieurs, géologues et métallurgistes, en privilégiant avant tout le vivrier local ». L'opérateur minier a dû reconnaître que la Nouvelle-Calédonie ne puisse guère fournir la main-d'œuvre cherchée et qu'elle a raté la mise en place des formation nécessaires : « *C'est un fait avéré : malgré plus d'un siècle d'activité minière sur son sol, la Nouvelle-Calédonie reste bien en peine de fournir le personnel technique et d'encadrement nécessaire à ses opérateurs* ». (*Koniambo*, octobre 2008, p. 7). Denis Lachance confirme ce manque de main-d'œuvre locale. Dans un interview avec *Les Nouvelles Calédoniennes* (25 octobre 2008, p. 25), il dit qu'il y aura « *du travail pour tout le monde, y compris bien sûr pour les entreprises locales* ». Mais pour le président de KNS, il a été toujours évident que la seule main-d'œuvre locale, qu'elle soit du Nord et/ou de la Nouvelle-Calédonie, ne sera pas suffisante dès que les travaux civils seront attaqués. Les seuls travaux civils représentent 74.000 m^3 de béton, sans compter les travaux d'électrification, d'instrumentation de mécanique et de tuyauterie. Courant 2010, les prévisions de Denis Lachance deviennent réalité. Le 27 avril 2010, *Les Nouvelles Calédoniennes* annoncent que « *1.200 Chinois ainsi que 1.800 Coréens, Thailandais, et surtout Phillipins opéront sur site* » à terme (http://www.Inc.nc). A l'image de l'ex-Goro Nickel avec ses 2.000 à 2.500 Philippins, « KNS va accueillir le mois prochain les premiers représentants d'une importante main-d'œuvre étrangère ». Les premiers travailleurs en nombre conséquent arriveront notamment pour composer les dix-sept modules constituant l'usine du Nord. Comme ces modules ont été construits à Qingdao en Chine, ce sont les mêmes travailleurs qui ont déjà participé à leur fabrication qui œuvreront maintenant sur l'assemblage de l'usine. Quant aux 1.800 Coréens, Thailandais et Philippins, ils bûcheront à l'édification de la centrale thermique. A la fin 2010, le site industriel de Vavouto comptera environ 4.000 personnes, toutes origines confondues. Puis, courant 2011, 3.000 sur les 6.000 à 7.000 employés présents seront venus d'Asie, tenus par des contrats à durée déterminée. Denis Lachance affirme que ces travailleurs étrangers débarqués repartiront vers leurs terres d'origine (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 27 avril 2010). *Les Nouvelles Calédoniennes* remarquent cependant que ces chiffres sont prévisionnels, KNS n'étant pas le recruteur mais faisant appel à des prestataires.

Selon un témoignage de la Cellule Koniambo (juillet 2010), une autre difficulté intervient dans le recrutement de main-d'œuvre étrangère : KNS lance des appels d'offres très

rapidement et en grand nombre, de manière que les locaux ne puissent guère répondre. Les autorités politiques ont également constaté que l'information sur l'état du marché soit dispersée et incomplète. Se pose la question si KNS préfère parfois le recrutement d'un travailleur étranger, en particulier asiatique, compte tenu qu'il possède les mêmes qualifications et qu'il travaille pour un salaire inférieur que la main-d'œuvre locale. L'opérateur économisera ainsi sur les charges au salaire.
En juillet 2009, KNS publie une liste actuelle des « formations types pour les emplois du projet Koniambo » qui montre également les effectifs et donc les besoins de l'industriel (KNS, juillet 2009).

Tableau 4 : Formations types pour les emplois du projet Koniambo

Groupes de métiers	Domaine	Effectifs	Niveau d'étude exigé	Lieu de Formation
Opérateurs et conducteurs d'engins lourds	Mine Maintenance	247	Titre ou Diplôme du CFTMC de Poro	Houaïlou Poro
			Ou autres combinaisons, formations et expériences jugées équivalentes par un jury de validation d'expérience professionnelle	
Techniciens opérateurs d'usine	Métallurgie Génie des Procédés	172	Bac Pro + Formation Complémentaire	
			DEUST Métallurgie et Génie des Procédés	UNC (Nouméa)
			Licence Génie des Procédés	Université Paul Sabatier à Toulouse
			Ou autres combinaisons, formations et expériences jugées équivalentes	
Mécaniciens industriels	Maintenance Industrielle	93	Bac Pro ROC/SM + Formation complémentaire	Lycée Jules Garnier ou M. Champagnat
			Bac Pro MEI (ex MSMA) + Formation complémentaire	LP Marcellin Champagnat ou J. Garnier
			BTS Maintenance Industriel + Formation complémentaire	Lycée Jules Garnier (Nouméa)
			Ou autres combinaisons, formations et expériences jugées équivalentes	
Mécaniciens engins lourds	Maintenance Engins Lourds	90	CAP MECTP et MREC du CFTMC	Houaïlou Poro
			CAP MVA + BEP MVM + Bac Pro MVA + Formation complémentaire	Lycée Jules Garnier (Nouméa)
			CAP MMV + BEP MVM + Bac Pro MVA + Formation complémentaire	LP Père Guéneau (Bourail)
			BTS mécaniciens engins industriels	Hors NC
			Ou autres combinaisons, formations et expériences jugées équivalentes	
Electro-techniciens Intrumentistes	Electronique Electricité Automatisme	36	BEP Electrotechnique + Bac Pro EEEC + Formation complémentaire	Lycée Augustin Ty (Touho)

	Instrumenta-tion		Bac Pro EEEC (formation pour adulte) + Formation complémentaire	Lycée Augustin Ty (Touho)
			BEP Electrotechnique + Bac Pro EEEC + Formation complémentaire	LP Pétro Attiti (Rivière Salée)
			CAP PROE + BEP Electrotechnique + Formation complémentaire	LP Marcellin Champagnat (Païta)
			BTS Electrotechnique + Formation complémentaire	Lycée Jules Garnier
			Licence Electrotechnique ou Métrologie en Instrumentation	Hors NC, France
			Ou autres combinaisons, formations et expériences jugées équivalentes	
Encadrement opérationnel Contremaîtres Superviseurs		65	Bac + 2 avec expériences	
			Bac + 3 avec expériences	
			Bac + 4 avec expériences	
			Bac + 5 avec expériences	
			Ou autres combinaisons, formations et expériences jugées equivalentes	
Autres corps de métiers (Soudeurs, tôliers, préparateurs d'échantillons, maçons)	BTP Maintenance Métallurgie	80	BEPC/CAP/BEP/Bac Pro + autres qualifications et expériences	
			Ou autres combinaisons, formations et expériences jugées équivalentes	
Techniciens supérieurs	Médical Mine Laboratoire	50	DEUST – BTS – Bac + 2 – Licence	
			Ou autres combinaisons, formations et expériences jugées équivalentes	
Ingénieurs techniques		25	Ecoles d'ingénieurs	Métropole, Australie, ...
			Ou autres combinaisons, formations et expériences jugées équivalentes	
Cadres supérieurs et Directeurs de département		29	Grandes Ecoles + expériences	
Cadres intermédiaires		40	Bac + 4 / Bac + 5 avec expériences	
			Ou autres combinaisons, formations et expériences jugées équivalentes	
Personnel administratif	Administra-tion Secrétariat Comptabilité Gestion Commerce Communica-tion	70	Bac pro + expériences BTS + expériences	
			Ou autres combinaisojns, formations et expériences jugées équivalentes	
Total Emplois directs		997		
Total des emplois induits		+/- 3000	Concernent tous les secteurs économiques et les filières de formations	

Source : KNS, juillet 2009

Koniambo Nickel SAS a besoin d'un nombre conséquent de main-d'œuvre qualifiée pour son usine métallurgique à Vavouto ainsi que pour le travail sur mine. Le nombre total d'emplois directs s'élevera à 997. Seuls 247 conducteurs d'engins lourds et 172 techniciens opérateurs d'usine sont appelés à rejoindre KNS, ce qui représente plus d'un tiers de tous les emplois directs. Pour ces deux métiers, les Calédoniens peuvent se former dans le pays, dans les différents lycées et au Centre de Formation aux Techniciens des Mines et des Carrières (CFTMC) de Poro Houaïlou. Mais il y a plusieurs métiers pour lesquels on aura besoin d'une formation qui ne peut être acquise qu'à l'étranger, par exemple ingénieur technique ainsi que tous les cadres supérieurs et directeurs de département.

Le métier du conducteur d'engin représente la conduite et l'utilisation des engins avec précision pour transporter, creuser, terrasser, niveler et compacter. Le conducteur intervient seul ou en équipe avec d'autres conducteurs d'engins. Il possède un degré d'autonomie important dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées. Il effectue l'entretien journalier et les opérations correspondant au premier niveau de maintenance. Le conducteur procède également à des réparations simples en cas d'urgence et il est capable de renseigner précisément le service maintenance sur la nature de la panne. Il participe évidemment aux travaux d'installation du chantier « usine du Nord ». Telle est la description du métier par le groupe industriel KNS (« Emploi et Formations », juillet 2009).
KNS propose aux jeunes qui souhaitent se former dans cette direction trois formations types ; toutes les trois se font au CFTMC à Poro. Voilà ces trois formations types :

- CAP Conducteur d'engins de Travaux Publics et Miniers (CETP),
- Titre professionnel Conducteur de Pelles Hydrauliques, Chargeuses, Pelleteuses (CPHCP),
- Titre professionnel Conducteur de Bouteurs et Chargeuses (CBC).

Le mécanicien industriel est un autre métier recherché par KNS (effectif évalué par KNS à 93 personnes). Il intervient sur du matériel de production en cas d'arrêt ou de dysfonctionnement. Une autre tâche consiste dans l'analyse du système et dans la mise en place un diagnostic de la panne. Le mécanicien industriel remet également en conformité le système si possible, et il analyse le système en vue d'assurer un fonctionnement optimum de l'appareil de production. Il assure aussi la maintenance préventive, la surveillance et l'entretien régulier des équipements. Enfin, il exécute les interventions prévues par le planning : remplacement de pièces et de composants àn usure rapide, nettoyage et graissage des systèmes mécaniques, ...
Les formations types décrites par KNS sont :

- un Bac Pro MSMA/MEI au Lycée Jules Garnier (LJG) Nouméa ou au LPMC Païta,
- un BTS Maintenance Industrielle au LJG Nouméa ou un BTS Maintenance et Automatisme Industriel en France,
- une Licence Professionnelle Maintenance Industrielle en France.

Un autre métier très recherché (effectif évalué par KNS à 90 postes) est le mécanicien d'engins lourds. Il effectue une maintenance périodique, procède aux vidanges, au graissage, au contrôle des pièces et observe les éléments relevant spécifiquement de l'entretien : filtres, fluides, analyses d'huiles, ... Il examine et étudie les fonctionnalités des différents systèmes avant d'établir un diagnostic. Le mécanicien d'engins lourds détermine si la panne est d'origine mécanique, hydraulique, pneumatique ou électrique, en utilisant un appareil d'aide

au diagnostic. Il démonte, répare et remonte les moteurs, les divers organes de l'engin ou les pièces défectueuses. Il effectue les réglages nécessaires et rédige des comptes rendus d'intervention. L'accès à ce métier passe par trois formations types :

- un Bac Pro MVA au LPPG Bourail ou au LJG Nouméa,
- un CAP MREC au CFTMC Poro,
- un BTS Maintenance et Après-Vente Automobile (MAVA) en France.

L'effectif des électriciens ou instrumentalistes est évalué à 36 personnes. L'électricien ou l'instrumentaliste répare et entretient des équipements et des installations électriques complexes. Il définit les méthodes d'intervention à suivre et assure la remise en service rapide de l'installation sur site. Une autre tâche consiste dans le choix de l'équipement et du matériel adapté ainsi qu'en l'intervention lors d'incidents électriques ou de défaillances sur un instrument de la chaîne de production. L'électricien ou l'instrumentaliste réalise un diagnostic de la panne à l'aide de différents appareils de mesure. Il répare dans la mesure du possible ou dépanne jusqu'à l'intervention de l'équipe de jour afin d'éviter un arrêt de production. Enfin, il est censé de rédiger les notes sur les incidents rencontrés et les dépannages effectués.
Les formations types pour devenir électricien ou instrumentalise se déroulent à Nouméa ou en France :

- un Bac Pro EEEC/EIE au lycée professionnelle Augustin Ty à Touho ou au lycée Jules Garnier et au LPPA à Nouméa,
- un BTS Electrotechnique au lycée JG à Nouméa, un BTS CIRA en France ou un DUT Mesure Physique en France,
- une licence professionnelle en métrologie ou en instrumentalisation en France.

Les techniciens ou opérateurs d'usine devront représenter un effectif de 172 personnes selon l'évaluation du groupe minier. Des métiers types sont l'opérateur de salle de contrôle et le technicien métallurgiste. A partir d'une salle de contrôle (tableaux synoptiques, écrans, ordinateurs, vidéo), il pilote les opérations depuis des installations informatisées et surveille les paramètres de production. Il intervient dans les régulations et les corrections des paramètres en relation avec les opérations et les machinistes en poste sur le site. Les techniciens et opérateurs d'usine sont censés de suivre scrupuleusement les procédures de sécurité établies pour le service. Il veille au respect du planning de production ficé par le chef de poste et règle le remplissage des fours. D'autres tâches représentent la veille au fonctionnement du bas four ainsi que la détection et l'analyse des dysfonctionnements en vue d'un diagnostic sur l'état des installations. Enfin, il prend toutes les mesures adéquates en cas de déficience de l'installation. Les formations types pour exercer ce métier recherché par KNS sont :

- un Bac scientifique,
- un DEUST Métallurgie à l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC),
- une licence Génie des Procédés en France.

La qualification pour ces cinq métiers recherchés par KNS (conducteur d'engin, mécanicien industriel, mécanicien d'engins lourds, électricien ou instrumentaliste ainsi que technicien ou opérateur d'usine) peuvent être acquis en Nouvelle-Calédonie, dans différents lycées de Nouméa, au CFTMC de Poro et/ou à l'UNC. Mis à part le métier du conducteur d'engin lourds, les quatre autres métiers peuvent être acquis avec une formation de type licence profesionnelle ou BTS en France. Prenons l'exemple du technicien ou de l'opérateur d'usine :

on peut exercer ce métier après avoir un DEUST métallurgie à l'UNC ou une licence génie des procédés en France. Certes, il existe la priorité emploi local. Mais une licence génie des procédés vaut certainement plus qu'un DEUST métallurgie. Un candidat avec une licence serait plus qualifié qu'un candidat avec un DEUST. La priorité emploi local s'applique quand les candidats ont la même qualification.

Certaines qualifications ne peuvent être acquises en Nouvelle-Calédonie ; pour d'autres, le nombre de places n'est pas suffisant. Par conséquent, KNS envoie des jeunes en formation en Europe et au Canada. Ces jeunes sont soutenus financièrement par la Province, le gouvernement et/ou KNS. Puis, suite à leur formation, ils sont censés intégrer le groupe industriel.
En 2008, 43 jeunes sont alors partis en Abitibi-Témiscamingue au Québec (Canada) afin de passer une formation de huit mois d'électricien-technicien. Ces jeunes venaient uniquement de la Province Nord ; et c'était la première fois que la Province Nord organise ce genre de formation. Tandis que la province contribuait à hauteur de 100 millions de CFP aux frais du séjour au Canada, le gouvernement calédonien et KNS donnaient respectivement 50 millions. Les jeunes passent leur formation dans le collège d'enseignement général et d'enseignement professionnel (CEGEP) d'Abitibi-Témiscamingue. Pour 2009, ce programme n'a pas encore été renouvelé, mais les discussions entre la province, KNS et le gouvernement sont en cours (Entretien avec Bryan Garnier de KNS le 30 juillet 2009).

Mais KNS a également demandé de mettre en place des formations répondant à la demande en Nouvelle-Calédonie. Ainsi, un diplôme d'études « Mines et Géologie » a été lancé à l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC). En juillet, 14 étudiants se sont vus remettre leur diplôme qui répond à un niveau intermédiaire encore inexistant dans le pays. Les postes concernés sont ceux de techniciens géologues et de superviseur d'exploitation minière qui exigent, outre de savoir manier des engins lourds, des connaissances théoriques. Le programme, mis au point en concertation avec KNS, traitait entre autres les mathématiques, la physique, la chimie, l'anglais, l'informatique, la géologie et la topographie ; puis, des stages à l'école des métiers des carrières et de la mine ainsi que dans une société minière ont été à accomplir. Les cours théoriques ont été réalisés par une dizaine d'enseignants de l'UNC. Suite à la formation, les étudiants, âgés de 20 à 40 ans, se sont vus aussitôt vu proposer un contrat d'embauche par KNS ou la SLN. Dans un proche avenir, un autre diplôme d'université, sur le thème de l'énergie et de la production doit être lancé avec 21 étudiants, selon les mêmes principes d'élaboration de programme (*VKP Infos*, mai/juin 2010, p. 23).

Néanmoins, on manque de main-d'œuvre locale. Jean-Paul Courtot, patron de la société Nord-Equipement qui est l'un des poids lourds de la zone VKP pour les opérations de terrassement et de voirie et réseaux divers, confirme le problème de l'insuffisance en main-d'œuvre locale : « *Ce qui nous freine encore dans le Nord, c'est surtout le manque de personnel formé, notamment des chefs de chantiers et conducteurs de travaux. On a aussi des difficultés d'approvisionnement pour le sable, le gravier qu'il faut faire venir de Bourail, les agglos ou le ciment. Et ça fait cinq ans que j'attends de pouvoir m'installer sur une zone industrielle pour effectuer l'entretien du matériel sur place au lieu de devoir le faire descendre à Nouméa.* » Selon lui, l'évolution de la zone VKP va « *beaucoup trop vite et risque de laisser des gens au bord de la route* » (*VKP Infos*, N° 4, juillet 2008, p. 14). Cet exemple montre que le manque de main-d'œuvre formé est encore plus grave dans le Nord que dans le Sud. Le

projet Koniambo aura probablement plus de mal à trouver son personnel que le projet Goro Nickel.

En même temps, les entreprises du Nord se sentent peu à peu exclues du chantier de Vavouto. Le marché d'approvisionnement pour le sable, le gravier et le béton en est un exemple. En 2008, KNS lance un appel d'offres pour la livraison de granulats destinés à la fabrication de béton structuré. Deux entreprises concurrentes, Bétoncal (Bourail), une filière d'Audemard, et la Société Koné Béton (SKB) y répondent. Celle du Sud, Bétoncal, aurait, selon KNS, proposé des prix largement inférieurs à la SKB, et cette première devait, par la suite, ouvrir une carrière à la tribu de Koniambo. Le contrat étant de deux ans, un autre appel d'offres est lancé en 2010. Encore une fois, les deux sociétés se positionnent, mais c'est Bétoncal qui obtient le marché, même si l'ouverture de la carrière de Koniambo est compromise à ce moment-là. La SKB, dont la carrière se trouve à cheval sur un futur GDPL de la tribu de Baco (en voie d'attribution, mais actuellement encore dans le stock de l'ADRAF) et sur une terre de doit commun, se sent lésé. L'actionnariat de la SKB se compose d'ailleurs de 51% pour la société Menaouer de Koné et de 49% pour la SOFINOR (dont 7,5% pour le GDPL Koniambo et 7,5% pour le GDPL Vai Koohnê qui est créé en 2010 par le conseil des clans de la tribu de Baco). Les deux tribus, Koniambo et Baco, sont alors directement impliquées dans la société en détenant des actions. La SKB emploie en juillet 2010 une équipe de 25 personnes au total.

L'industriel KNS explique sa décision d'accorder le marché de granulats à Bétoncal avec un problème de délai et de qualité. Effectivement, Monique Chemarin, la directrice d'exploitation de la SKB, d'origine québecoise, avoue que lors des premiers essais, deux échantillonnages de béton sur six étaient mauvais (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 9 juillet 2010). Il fallait donc reprendre vite. Mais « *on a toujours l'impression que KNS met un frein* ». Lors d'une réunion à la maison commune de la tribu de Baco le 19 juillet 2010, Chemarin expose, chiffres à l'appui, qu'une deuxième série d'essais a été effectuée et que les résultats ont été bons. Mais entre-temps, KNS a déjà signé avec Bétoncal ; or, il ne reste plus beaucoup de béton à couler. « *KNS ne veut pas changer de sous-traitant au cours de l'ouvrage* ». Actuellement, la SKB dispose de quelques petits contrats « *par ci et par là* », mais la société veut absolument entrer à Vavouto, même s'il ne reste que « *les miettes du gâteau* », mais qu'il y aura encore du travail « *pour après* » (autour de l'usine proprement dit), selon Chemarin. Le problème qui se pose pour la SKB est que la société ne voudra seulement investir dans de nouvelles installations si elle obtient un contrat à Vavouto. Si la SKB n'obtient pas de contrat, elle menace l'industriel d'appeler ses actionnaires au blocage des camions en provenance du Sud. Outre ce marché de granulats qui semble perdu, KNS a besoin de béton préfabriqué. « Rebelote », la SKB s'est fait souffler le marché par des sociétés étrangères. « *Elles nous proposaient des prix largement inférieurs* » affirme-t-on à KNS (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 9 juillet 2010). Même histoire avec le marché de sable pour les remblais : la SKB répond à l'appel d'offre, mais c'est la société Colas qui aura le contrat. Selon Monique Chemarin, Colas avait « *proposé quelque chose de 50% moins cher, mais la qualité de sable n'était pas la même* » (M. Chemarin lors de la réunion à Baco le 19 juillet 2010). Chemarin évoque un manque de volonté de la part de l'industriel de négocier avec les entreprises locales si les prix lui semblent trop élévés. KNS de son côté rappelle que « *les efforts sont constants pour permettre le développement des entreprises du Nord, mais qu'il n'est pas possible d'accorder un marché à une entreprise juste parce qu'elle est basée en Province Nord. Les critères de coût, de qualité et de délai passent avant* » (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 9 juillet 2010). Mais il semble que le critère de coût prime sur tout autre. La

bataille autour des contrats de sous-traitance n'est pas terminée et suscite une effervescence au sein des entreprises locales.

Afin d'optimiser l'intégration des acteurs locaux dans la réalisation du projet « usine du Nord », l'industriel KNS a monté un programme « retombées économiques ». En septembre 2008, trois personnes ont travaillé dans ce programme. Olivier Consigny, le responsable du programme, explique que « *depuis deux ans, nous avons réuni tous les syndicats et fédérations d'entreprises existants dans la zone VKP et en Province Nord, ainsi que les représentants des coutumiers* ». Il souligne cependant qu'il ne serait pas souhaitable d'engager des gens « *à investir sur du matériel et des compétences qui ne serviront que pendant trois ans* ». (*Le pays*, juillet 2008, p. 8) Consigny craint alors que les gens investissent dans du matériel qui ne servira plus après la phase de construction et que les gens se trouvent avec des engins que ne seront remboursés qu'en partie.[51] De plus, il ne voudrait pas que tous les moyens se concentrent sur les travaux à Vavouto, tandis que les autres chantiers comme ceux de la SAEML Grand Projet VKP52 auront des difficultés à avancer. Consigny explique que KNS est parti du constat que les gens en Province Nord maîtrisent le roulage, le terrassement, le transport de personnes et la conduite de petits bateaux. L'industriel avait donc mis l'accent sur ces secteurs-là. Consigny rappelle que tout ce qui concerne le développement d'activités autour de l'usine comme les services, les commerces, l'hôtellerie, la restauration, l'agriculture, la pêche, ... relève des services de la province. Il comprend que tout le monde veuille s'équiper afin de participer au projet Koniambo. Malgré cela, il pense que durant la phase de constrcution, il n'y aura pas assez de gros engins localement pour réaliser les travaux dans les coûts et les délais impartis. Il ne veut donc pas pousser les gens à de gros investissements, à « l'armement ».
KNS a certainement raison de penser à l'après-nickel et aux autres chantiers de la zone VKP : Que feront les gens avec tout ce matériel et les dettes qu'ils ont accumulé ? Que se passerait sur les autres chantiers si tous les engins des entreprises du Nord étaient pris à Vavouto ? De l'autré côté, il faut être conscient des rumeurs et du mécontement dès que KNS signe des contrats avec des sous-traitants venant de l'extérieur.

Malgré l'ampleur économique du projet « usine du Nord », ce projet garde son objectif de base qui est sans doute politique. Pour un petit pays, disait Jean-Marie Tjibaou, l'indépendance consiste à « *bien calculer les interdépendances* » (Demmer 2007, p. 43). L'exploitation du massif du Koniambo et la valorisation son minerai à Vavouto est le projet-phare des indépendantistes. Ses bénéfices (impôts et emplois) doivent développer la Province Nord et en particulier la zone Voh-Koné-Pouembout (VKP), tout en profitant au futur pays dans son intégralité. Le projet « usine du Nord » servira donc comme base économique et monétaire dans le processus d'une émancipation politique.

---

[51] Les entreprises de sous-traitance qui ont été dans les tribus de Netchaot, Baco, Oundjo et Gatope seront étudiées dans le chapitre « L'intégration des populations kanak dans les nouveaux projets métallurgiques – Le projet Koniambo ».

[52] Les projets de la SAEML Grand Projet VKP seront étudiés dans le chapitre « L'aménagement de la zone VKP : un « deuxième projet Koniambo ».

2.2.2.2. L'aménagement de la zone VKP : un « deuxième projet Koniambo »

Le projet Koniambo s'inscrit dans la politique de rééquilibrage formulée dans les accords de Matignon (1998) et de Nouméa (1998). Il paraît utile que certains services liés à la mine soient localisés en Province Nord afin d'y développer le tissu industriel et de contrebalancer le poids économique de Nouméa. La voie d'un développement durable nécessite le rééquilibrage de la balance commerciale ainsi qu'une répartition des bénéfices de la croissance et de la rente minière. Sans politique d'aménagement du territoire, les disparités entre le Nord et le Sud, entre l'Est et l'Ouest risquent de s'aggraver.

La future usine du Nord nécessite certaines infrastructures (voiries, commerces, restauration, etc.) qu'il faudra aménager. En outre, il s'agit de contrebalancer les effets d'une implantation d'usine de traitement du nickel concentrée géographiquement en un seul lieu (Vavouto). C'est pourquoi une véritable politique d'aménagement du territoire doit voir le jour. Il faudra accompagner les investissements d'opérateurs privés par une politique de création d'infrastructures. Lors de la visite de Jacques Chirac en juillet 2003, le président de la Province Nord, Paul Néaoutyine, disait : « *L'implantation de cette activité industrielle ne peut concourir au rééquilibrage qu'avec l'aménagement et l'équipement des communes de Voh, Koné et Pouembout afin d'accueillir, sur une quinzaine d'années, un doublement de leurs populations et permettre l'accueil des activités rendues nécessaires et que nous souhaitons voir se développer pour dynamiser un pôle de développement.* » (Syndex 2005, p. 110) Le maire de la ville de Koné, J. Goromido, parle dans ce contexte de la « *construction d'une ville nouvelle, d'une ville océanienne* » (Entretien du 29 septembre 2008).
Mais ce ne sont pas seulement les politiques qui exigent la création d'un véritable pôle de développement dans le Nord. Ce « deuxième projet Koniambo » est déjà apparu essentiel à certains scientifiques, comme par exemple à Jean-Pierre Doumenge (1982, p. 458) : « *Il faut arriver à développer des services et des productions artisanales dans certains bourgs de l'intérieur de la Grande-Terre afin de « décongestionner » l'agglomération de Nouméa. L'idéal serait, bien sûr, la réalisation d'une ville nouvelle structurée autour d'une unité de production de nickel dans le Nord du Territoire.* » Pour Doumenge, la source de la richesse s'exprime essentiellement dans le cadre urbain, et c'est pour pourquoi, il faudra créer un pôle urbain en Province Nord afin de rééquilibrer le territoire calédonien. Il fait aussi le lien entre la création d'un pôle urbain dans le Nord de la Nouvelle-Calédonie et une éventuelle indépendance du pays. Le délai jusqu'à un éventuel référendum entre 2014 et 2018 laisse « *le temps soit de réaliser un véritable pôle d'équilibre urbain autour d'un nouveau complexe industriel dans le Nord de la Grande Terre, soit de « mélaniser » Nouméa, donc dans les deux cas de familiariser l'ensemble de la population du territoire au cadre et au rythme de vie urbaine. (...) Les leaders Kanaks dans leur majorité privilégient dans leur analyse dans la plaine de Koné-Pouembout un centre urbain pourvu d'une unité métallurgique de capacité équivalente à celle déjà existante à Nouméa* ». (Doumenge 1998, p. 354-355)

La réalisation d'une structure urbaine dans la zone Voh-Koné-Pouembout (VKP) ne semble jamais être si proche qu'aujourd'hui, à la condition évidente que le projet de l'usine du Nord soit achevé. Le projet industriel Koniambo sera accompagné d'un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) ; celui-ci est un outil de mise en œuvre d'un projet d'aménagement du territoire et de développement. Il se résume dans les chapitres suivants :

VKP – pôle de développement, restructuration du territoire, mise aux normes de confort du territoire, accueil des populations, maintien des populations et intercommunalité. Il y a en vérité donc deux projets Koniambo : le projet industriel en lui-même et le développement économique de la zone Voh-Koné-Pouembout. Le schéma directeur veut être « *une réponse concrète aux besoins exprimés en matière foncière, économique, d'habitat, d'environnement, d'agriculture, d'équipements socioculturel, de tourisme, durant les quinze prochaines années en distinguant plusieurs phases ainsi que les moyens de mise en œuvre pour la première phase* » (Boué-Mandil 2006, p. 2). Il souhaite accompagner le développement économique, s'inscrire dans la durée, structurer le territoire, et il ne veut pas déstabiliser les communes périphériques. La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SAEML) Grand Projet VKP qui est une filière de la SOFINOR.

Dans le « Grand Nouméa », la collaboration entre communes existe déjà depuis longtemps : les communes Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Païta se sont mises ensemble afin d'élaborer un schéma directeur d'aménagement et de développer l'économie dans le Grand Nouméa. En Province Nord, cette collaboration intercommunale est toute récente. Pour renforcer l'intercommunalité, le SDAU prévoit la gestion intercommunale des déchets et ordures ménagères, de la ressource et de la distribution de l'eau potable, de la promotion de l'offre touristique, d'équipements et de services communs tels que les transports. A l'heure actuelle, il existe des inégalités entre les communes face aux ressources ; Koné par exemple est temporairement dépendant en approvisionnement d'eau potable.

Figure 25 : Situation géographique de la zone VKP en Nouvelle-Calédonie

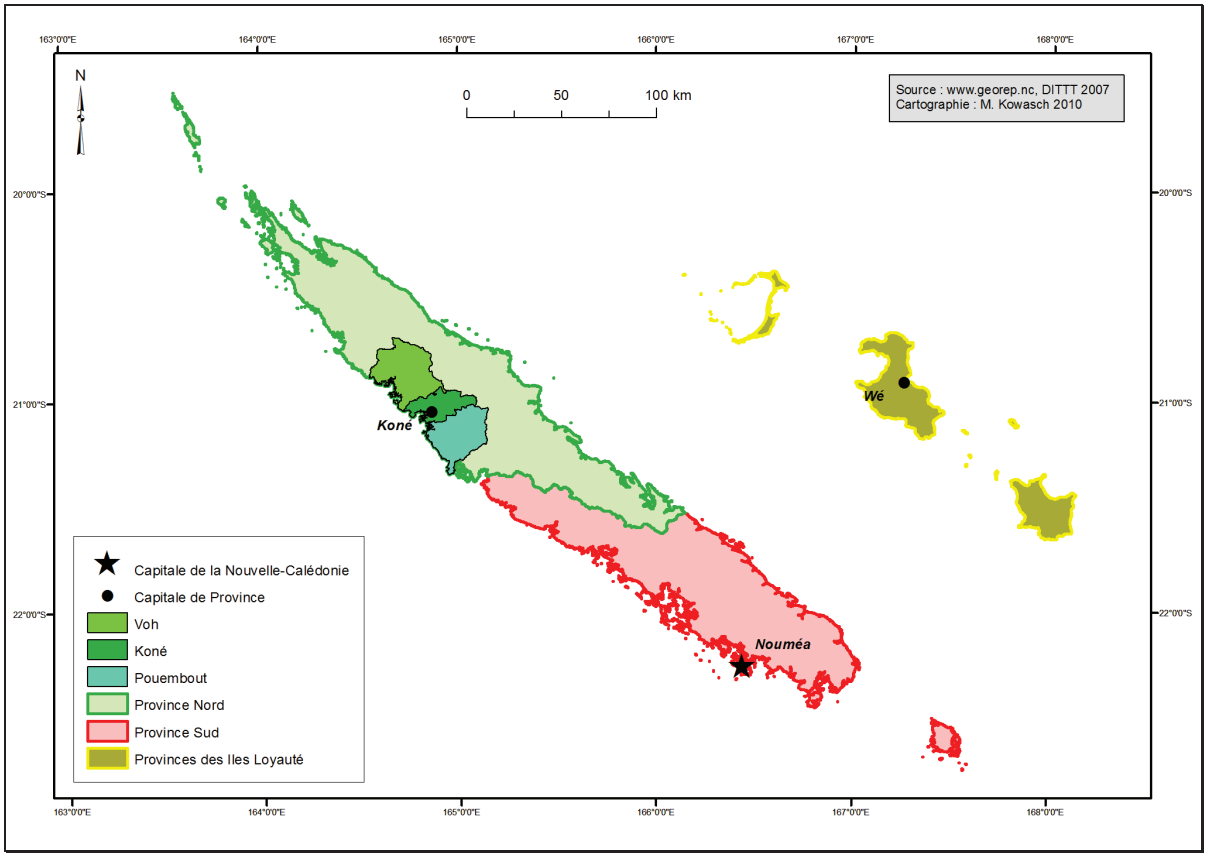

L'organisation spatiale de la région VKP se caractérise actuellement de la manière suivante : Les trois communes Voh, Koné et Pouembout se distribuent, du Nord au Sud, le long de la

route territoriale n°1 (RT1). VKP se compose de 22 entités (19 tribus et les trois bourgs) auxquelles s'ajoute le lieu « Hôtel de Province » qui se trouve dans une situation d'isolement. 60% de la population de la zone VKP résident en tribus ou en secteurs diffus, dont 15% en tribus éloignées (à plus d'une heure du prochain bourg). VKP affiche une faible activité par rapport à sa superficie et à la taille des populations rapportée à celle du territoire (10% de la superficie de la Nouvelle-Calédonie, 3,7% de la population totale et 2,9% des actifs occupés).
Koné est la commune la plus importante au niveau du nombre d'habitants et au niveau administratif (chef-lieu de la Province Nord) ; elle se situe au pied du massif de Koniambo, au Sud-Est. Voh, la plus petite commune de la zone VKP, est enserrée, sur le littoral, entre le massif de Koniambo et le mont Katepaïk. Pouembout est localisée à l'embouchure de la vallée de la rivière Pouembout.

La commune de Koné se trouve d'ailleurs à moins d'une heure de la côte Est de la Grande Terre, reliée à celle-ci par la transversale Koné-Tiwaka. Le chef-lieu constitue ainsi le nœud du « grand H », le système de développement du réseau routier entre les communes de Koné et Pouembout situées sur la côte Ouest, et les communes de Touho et Poindimié situées sur la côte Est. Koné accueille beaucoup de fonctionnaires, mais la « ville » de Koné n'en garde pas moins son caractère traditionnel de bourg rural. L'objectif du SDAU consiste donc à construire une unité urbaine centrée sur le bourg-centre de Koné et à créer une véritable aire de développement. La région VKP profite déjà de sa situation privilégiée au carrefour RT1/RPN2 et de la présence d'un aérodrome et d'un port privé en eau profonde.
Avec l'exploitation du massif du Koniambo, les bourgs de Koné et de Pouembout se situeront entre deux espaces miniers : le Kopéto (SLN) au Sud et le Koniambo au Nord (KNS). Ces deux massifs miniers occupent un espace important de la superficie des trois communes. Les agriculteurs de Pouembout et la société minière SLN, qui exploite le massif du Kopéto, mènent un conflit de longue date. Les terres à vocation agricole à proximité du Koniambo sont moins nombreuses. Par contre, beaucoup de terres coutumières se situent à côté de l'espace minier du Koniambo. Ces terres coutumières se trouvent en général plutôt dans la chaîne de montagne qu'en bord de mer.[53] Pour une restructuration du territoire, il faudra d'ailleurs – d'après le SDAU – associer les tribus limitrophes des trois bourgs mis en place durant la période coloniale en faisant en sorte que l'identité urbaine n'affecte pas irrémédiablement celle des tribus englobées. En même temps, la cohérence entre le développement des infrastructures publiques et les aménagements sur les terres coutumières devrait être assurée. Afin de maintenir les nouvelles populations, le SDAU prévoit la revalorisation des centres villes, en particulier celui de Koné, par le traitement des espaces publics. Une offre commerciale à l'échelle du VKP, un environnement attractif et de qualité avec des activités de loisirs, et un effort pour développer le tourisme devraient être créés. A présent, certaines activités socio-ludiques telles que le cinéma et le théâtre sont quasiment inexistantes. A cause de l'absence d'offre commerciale, une partie de la population (celle qui a les moyens) de la zone VKP descend toujours à Nouméa pour y faire certaines courses (habillements, appareils électroniques, etc.).

---

[53] Les terres coutumières de la zone VKP seront un sujet de discussion dans le chapitre « L'intégration des populations kanak dans les nouveaux projets métallurgiques ».

2.2.2.2.1. Le développement du tissu économique

Dans l'objectif de mieux accompagner l'installation d'entreprises dans la zone VKP et de fixer un véritable pôle économique, plusieurs structures locales ont été mises à leur disposition : Les chambres consulaires (la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat), la Cellule d'accompagnement de l'usine du Nord (Cellule Koniambo), la Maison de l'entreprise, le Guichet unique de KNS, les antennes de la Direction du développement économique et de l'environnement (DEE) Province Nord, la Province Nord, les SAEML locales, l'Institut calédonien de participation (ICAP), l'Association pour le développement de l'initiative économique (ADIE), l'Agence française de développement (AFD), la Nouvelle-Calédonie initiative, le réseau bancaire, les Entreprises calédoniennes pour le projet Koniambo (ECKO), le Bureau des groupements d'entreprises du Nord ainsi que la Direction de l'enseignement et de l'insertion de la Province Nord (DEFI). Pour le conseil et l'orientation, six structures sont à la disposition des entreprises : la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la CAUN, la Maison de l'entreprise, les antennes de la DDE, et le Guichet unique de KNS.

La CCI souhaite faciliter l'installation et l'insertion des projets liés au démarrage de la future usine de Koniambo. Pour être à la hauteur de cette action, elle a créé la cellule « Grands projets industriels » chargée d'aider les entreprises à participer à ce projet. Cette aide à la création et à l'extension d'activité se fait grâce à une assistance aux montages des projets. La CCI apporte également une assistance technique dans les secteurs juridiques, fiscaux ou comptables. Les promoteurs peuvent venir accomplir toutes leurs formalités à l'agence de Koné ; mais elles peuvent aussi se faire aider au Centre de Gestion. Au service des entreprises artisanales, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat aide les artisans désireux de s'implanter dans la zone VKP ou voulant restructurer leur entreprise afin de mieux faire face au projet Koniambo. Comme la CCI, elle donne une aide technique dans les domaines juridique, fiscal, comptable et commercial. Elle apporte aussi son assistance dans le secteur social. Le Centre de Gestion est aussi présent en Province Nord afin de réaliser la comptabilité, établir le bilan, remplir la déclaration fiscale et la déclaration des revenus annuels. Ces deux chambres consulaires (CCI et Chambre des Métiers et de l'Artisanat) sont donc les premiers soutiens des entreprises.
La CAUN ou « Cellule Koniambo », qui a été mis en place en 2004 dans l'attente de la création de la SAEML Grand Projet VKP, est un dispositif d'expertise, de conseil et de coordination du projet. Elle fait la liaison entre tous les partenaires, qu'il s'agisse de la Province, des communes ou des entreprises. Son objectif est d'être à l'écoute des entreprises et de répondre à leurs interrogations. La Cellule Koniambo guide les promoteurs vers les outils adaptés à leur cas, mais s'occupe aussi de monter les projets pour l'obtention des subventions provinciales. Elle peut également guider les promoteurs pour l'accession au foncier. Inaugurée en juin 2008, la Maison de l'Entreprise est avant tout destinée à diffuser les appels d'offres des marchés publics et les appels d'offres restreints des principaux opérateurs privés (KNS, Hatch-Technip, etc.). Elle aide aussi les entreprises à y répondre. Il est prévu que la Maison de l'Entreprise sera abandonnée après la fin des travaux de construction de l'usine du Nord. Les antennes de la DDE apportent conseil et aide pour le montage de projets dans tous les secteurs d'activités. Elles assurent le montage des dossiers et orientent les promoteurs vers les partenaires pouvant répondre à leurs attentes (ICAP, SAEML, etc.). Le

Guichet unique de KNS de son côté oriente les entrepreneurs dans leurs relations avec l'équipe de construction.

Quant au financement de projets, sept structures sont destinées à répondre aux besoins des entreprises : la Province Nord, les SAEML locales, l'ICAP, l'ADIE, l'AFD, la Nouvelle-Calédonie initiative et le réseau bancaire. Les services économiques de la Province Nord offrent plusieurs types d'aides selon la nature et l'importance du projet. Cela va de la simple subvention à des aides remboursables avec prise de participation par le biais des SAEML locales en passant par des dispositifs de garantie de la dette de l'entreprise, particulièrement pour les projets implantés sur terres coutumières.
En ce qui concerne les SAEML locales, quatre sociétés d'économie mixtes, correspondant aux quatre entités territoriales homogènes de la Province Nord, ont été mises en place. Elles sont destinées à prendre en charge les gros investissements, hors de portée des promoteurs mais présentant un intérêt général pour le développement local, en prenant une participation dans le capital des entreprises. L'ICAP en assure le secrétariat. La SAEML Grand Projet VKP, une des quatre SAEML locales, est l'outil pour répondre aux enjeux opérationnels à maîtriser pour VKP. La SAEML GP VKP est dotée de la double compétence décisionnelle et opérationnelle ; elle est une filière de la SOFINOR.
L'ICAP est un organisme qui a aussi pour vocation de faciliter le démarrage ou la reprise de projets par une participation au capital et une avance en compte courant pour faciliter l'accès à des crédits bancaires. Il propose également un accompagnement du suivi et de la gestion de l'entreprise dont il se désengage au fur et à mesure de sa consolidation. L'ADIE cependant s'adresse particulièrement aux porteurs de microprojets à qui elle octroie des prêts d'honneur ou des prêts solidaires (plafonnés à 600.000 CFP/5.028 euros) sur deux ans. Elle offre également un suivi individuel durant les six premiers mois d'activité. L'AFD pour sa part apporte un financement pour les investissements productifs, par le biais de crédits bancaires et avec des taux d'intérêts préférentiels. Les prêts sont plafonnés à 35 millions de CFP (293.300 euros) et portent sur une durée de 5 à 15 ans. L'agence s'occupe également du fonds de garantie outre-mer (SOGEFOM) qui facilite l'obtention du concours des banques auprès des établissements de crédit.
Nouvelle-Calédonie initiative (NCI) est une structure qui accorde des prêts spécialement à de très petites entreprises. Les pêts sont plafonnés à 25% du montant du projet ou à 4 millions de CFP (33.520 euros), sans intérêt ni garantie. NCI offre également un suivi du projet et un parrainage par un chef d'entreprise en activité. Les banques adaptent leurs agences progressivement aux enjeux du projet « usine du Nord ». La BCI a par ailleurs ouvert un guichet spécifique à Koné pour les promoteurs, quelle que soit la taille de leur projet.

En ce qui concerne les relations commerciales, deux structures répondent aux besoins des entreprises : l'ECKO et le BEN. L'ECKO a pour vocation de promouvoir et représenter les entreprises calédoniennes auprès du projet Koniambo avec l'objectif de maximiser les retombées financières au niveau local. L'association identifie le potentiel des entreprises pour leur permettre de se préqualifier. Sa base de données qui est régulièrement mise à jour doit servir à développer des partenariats avec des opérateurs internationaux. Cette association qui a été créée par la CCI, en partenariat avec des institutions et des organisations professionnelles, assure ainsi la représentation des entreprises calédoniennes à Koné, à Nouméa et à Kuala Lumpur en Malaisie. De plus, l'ECKO essaie de structurer un réseau d'entreprises capables de répondre aux besoins « après-travaux de construction ». Quant au Bureau des Groupements

d'Entreprises du Nord (BEN), il est l'un des principaux interlocuteurs de KNS. La mission du bureau est de fédérer les PME (petites et moyennes entreprises) du Nord pour chercher des contrats auprès de KNS, Hatch-Technip et leurs principaux sous-traitants. L'activité principale concerne les travaux de terrassements, mais elle pourrait être étendue à d'autres secteurs lorsque la SAS Vavouto-Koniambo aura pris le relais du bureau, dont les membres seront intégrés au processus de décision.

Pour la formation enfin, deux structures sont destinées à accompagner les entreprises : la DEFI ainsi que les Chambres consulaires. La DEFI a installé un vaste programme de formation afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au marché du travail. Certains modules visent des besoins ponctuels au sein des entreprises et peuvent s'adresser à des salariés occasionnels. Les deux chambres consulaires de leur côté (CCI et Chambre des Métiers et de l'Artisanat) offrent de nombreux stages de formation destinés aux chefs d'entreprises ou à leurs salariés. La Province Nord prend en charge 50% du coût de ces formations, ce qui facilite la participation.

Enfin, plusieurs sociétés se sont spécialisées dans le montage des dossiers de défiscalisation. La défiscalisation amène un bénéfice de 25 à 30% de l'investissement éligible. Certains secteurs tels que le commerce, les services aux entreprises ou les activités immobilières en sont exclus, mais un nombre croissant d'entrepreneurs y ont recours pour l'achat de véhicules notamment.

La « Cellule Koniambo » a désigné sept zones d'activités prioritaires afin de faciliter l'implantation d'entreprises dans la zone VKP. Deux zones se situent sur la commune de Voh, trois sur la commune de Koné et deux sur la commune de Pouembout. A cela a été ajoutée la zone artisanale de Cassis-Port Blanc sur la commune de Koné. Le lotissement industriel de Voh-Sud couvre une superficie de 24 ha avec 40 lots de 13 à 120 ares. Il prévoit une implantation d'industries lourdes et de l'artisanat. Les lots sont disponibles à partir du début 2008 ; le tarif par are s'élève à 300.000 CFP (2.514 euros). Le contact se fait par l'intermédiaire de la commune de Voh. Le journal *VKP Infos* annonce en juillet 2008 (p. 23) que la zone industrielle de Voh-Sud en projet a été déplacée de quelques centaines de mètres et sera édifiée non plus dans la vallée de la Coco mais face à l'entrée du site industriel de KNS à Vavouto. L'opérateur minier s'est engagé à céder une parcelle de 40 ha, au pied du massif, à la SAEML Grand Projet VKP. Le gouvernement calédonien de son côté s'est engagé à céder une parcelle équivalente et mitoyenne à la commune de Voh. La superficie totale de la zone sera de 80 ha, dont 40 pour la première tranche qui sera réalisée à Vavouto. Les travaux pour la zone industrielle auraient dû commencer en octobre 2008. *Les Nouvelles Calédoniennes* annoncent le 2 octobre 2009 (http://www.info.lnc.nc) que les fondations de cette zone de 100 lots sont « *en cours* ». La SAEML GP VKP note dans son rapport d'activité opérationnelle 2008-09 (SAEML GP VKP 2010, p. 12) que « *la première tranche de la zone industrielle sera terminée fin 2010* », les travaux ayant une durée d'un an. En plus de l'étude de conception, les travaux ont fait l'objet d'une étude environnementale et d'un inventaire botanique. Le nombre de lots de cette première tranche s'élèvera à 46 (de 30 ares à 1,7 ha) et à 51 lots pour la seconde. L'opération est montée en VEFA (vente en état futur d'achèvement). Ces ventes financeront le projet pour lequel (pour les deux tranches) la SAEML GP VKP prévoit un investissement total de 1,7 milliards de CFP (14,2 millions

d'euros). Malgré un retard considérable, la réalisation de cette zone artisanale semble désormais être sur de bons rails.
Le lotissement industriel de Kataviti sur la commune de Koné est divisé en deux parties. La première tranche a été réalisée pour l'industrie non-polluante, le commerce, l'artisanat ainsi que les services. Sur une surface totale de 50 ha, des lots de 20 à 100 ares, dont le prix est de l'ordre de moins de 300.000 CFP (2.514 euros) par are, sont disponibles depuis début 2008. La deuxième tranche est ouverte à toutes sortes d'industries et aux artisans. Le prix par are dépasse les 300.000 CFP (2.514 euros). Sur une surface totale de 94 ha, des lots de 50 à 100 ares seront disponibles entre 2008 et 2010. Le complexe commercial de Green Acre s'étale pour sa part sur 40 surfaces commerciales dont 30 de 70 m^2 à 105 m^2 (mezzanines), un supermarché (2.500 m^2) et six cellules commerciales (600 m^2). La programmation des tarifs est en cours ; les surfaces seront disponibles début 2008.
Au centre-ville de Koné sont prévus trois à quatre pôles de développement commercial afin de permettre une offre nouvelle de bureaux, galeries commerciales et parkings. Le nouveau Carré d'affaires servira de point de départ à l'aménagement d'un espace public grâce à la restructuration de la place entre le bureau de l'OPT, le Ciné-Koné, l'école des Flamboyants, les bureaux de l'ICAP et de la Chambre d'agriculture. Le Carré d'affaires est le premier projet privé d'envergure supervisé par la SAEML GP VKP. Sur un terrain de 30 ares, 1.500 m^2 de bureaux sur trois niveaux pourront s'implanter au cœur du chef-lieu de la Province Nord. Le Carré d'affaires est censé répondre aux besoins des professions libérales, médicales, de commerces de proximité et de bureaux administratifs ou d'affaires. Les travaux ont commencé en avril 2009 ; la livraison des locaux est prévue pour la fin 2010 (SAEML GP VKP 2010, p. 11).
Enfin, la zone artisanale de Cassis-Pont Blanc voit la construction de la pépinière d'entreprises dont la livraison est prévue pour le premier trimestre 2010. L'ensemble immobilier abritera également l'antenne Nord de la CCI dont le bâtiment appartiendra à la copropriété. La pépinière aura pour vocation d'accueillir les entreprises nouvellement créées, le temps qu'elles se structurent, avec une priorité accordée aux promoteurs du Nord. Des services communs seront offerts (comptabilité, accueil, conseil juridique, etc.). Cette réalisation dont la fin des travaux est prévue pour décembre 2009 (SAEML GP VKP 2010, p. 12) représente un investissement d'environ 352 millions de CFP (2,9 millions d'euros).
Deux autres zones d'activité s'ajoutent alors aux trois opérations déjà présentées. La zone artisanale de Baco, sur terres coutumières, voudrait attirer de l'artisanat ainsi que des services sur des lots de 50 à 100 ares. Les lots qui sont disponibles début 2008 sont à louer et non à acheter comme dans les autres zones.[54] La zone d'activité de Pont Blanc de son côté propose 44 lots à partir de 15 ares sur une surface totale de 22 ha. Les lots, qui coûtent 350.000 CFP (2.933 euros) par are, seront disponibles début 2008, avec des activités prévues dans les secteurs artisanat, tertiaire et services.

A Pouembout, il y a deux zones d'activité qui sont proposées aux entreprises :

- Premièrement, la zone industrielle et artisanale de Pouembout où 50 lots de 15 à 20 ares à terme (dont 25 lots en 2008) sont à la disponibilité des entreprises. Le prix par

[54] Le programme est en cours et sera décrit dans le chapitre sur l'intégration des populations kanakes dans le projet Koniambo.

are monte à plus de 300.000 CFP (2.514 euros). Les lots, prévus pour de l'artisanat et des services, sont disponibles depuis fin 2005.

- Deuxièmement, la zone d'activité agroalimentaire de Tipinga a été prévue sur une surface totale de 28 ha en proposant des lots de 20 à 100 ares pour un tarif de plus de 300.000 CFP/are (2.514 euros). Les lots pour l'artisanat et les industries agroalimentaires auraient dû être disponibles fin 2008. Dans son rapport d'activité opérationnelle 2008/09, la SAEML GP VKP note que la zone agroalimentaire de Tipenga sera aménagée sur seulement sept hectares et sera inaugurée avant la fin 2009 (SAEML GP VKP 2010, p. 10). Mais le 2 octobre 2009, *Les Nouvelles Calédoniennes* annoncent qu'un panneau et quelques trottoirs indiquent que le site est ouvert, mais que les travaux sont en retard. Bernard Boué-Mandil, le directeur de la SAEML GP VKP, assure que la zone devient réalité : « *Les actes de vente des lots sont chez les notaire en cours de signature.* » (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 2 octobre 2009, http://www.info.lnc.nc). L'Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (Ocef) est censé s'installer sur la zone de Tipenga, suivi de l'entreprise Socalait. Et la Boulangerie du Nord y construira son laboratoire et ses silos de stockage. Un centre de distribution porté par la Province Nord verra le jour, ainsi que sa cuisine centrale destinée à desservir les internats et les restaurants scolaires. « *A ce jour, il ne reste qu'un ou deux lots à vendre* », précise Boué-Mandil.

La viabilisation de tous les terrains proposés aux entreprises dans la zone VKP comprend le réseau de voirie, l'alimentation en eau potable, l'électricité et les télécommunications (haut débit). L'assainissement reste à la charge des entreprises. Maintenant, il s'agit de savoir combien d'entreprises seront créées selon les secteurs. Comme le développement économique est dynamique, la réponse semble difficile. Dans le schéma directeur, on trouve néanmoins des évaluations sur cette question (Boué-Mandil 2006, p. 5-6). La création nette d'entreprises dans le secteur du service aux entreprises est ainsi estimée par le SDAU à 82 au terme 2015 ; les activités de ces entreprises ne nécessitant pas forcément beaucoup de place. Dans le secteur de l'artisanat et de l'industrie agroalimentaire, une cinquantaine de lots existaient en 2006 sur les trois communes. Les besoins sont évalués à environ 200 lots supplémentaires jusqu'en 2015. Sachant que les chambres consulaires ont recensé seulement 100 demandes en 2005 et compte tenu de la volonté de diversification et de spécialisation des pôles d'activité, le potentiel sur VKP peut atteindre 250 lots à l'horizon 2015. Ces 200 lots pourront être répartis sur les zones d'activité de Baco, de Kataviti et de Pont Blanc (toutes à Koné), de Tipinga, de Pouembout (toutes les deux à Pouembout) et de Voh-Sud. Des activités particulièrement polluantes ou dangereuses pourraient être installées sur Voh-Sud, sur la zone d'activité de Kataviti à Koné ou sur celle de Pouembout. Dans le secteur du commerce et service aux particuliers, la création nette d'entreprises commerciales est évaluée à 60 à l'horizon 2015. Un supermarché, qui fait partie du futur complexe commercial de Koné, pourrait ouvrir ses portes dans la période 2006-2007. On voudrait d'ailleurs faire attention à l'équilibre entre le futur centre commercial et les commerces de proximité qui doivent rester au centre-ville de Koné. Le supermarché aura une surface de vente de 1500 m2. En ce qui concerne les services aux particuliers, le SDAU a évalué le développement à 53 entreprises au terme 2015.

Le tissu agricole montre une grande densité dans la zone VKP. Le développement de l'activité agricole se fera par conséquent de manière limitée. La plupart des entreprises existantes pourront probablement absorber l'augmentation de la demande par des gains de productivité.

Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication doit se faire autour d'un réseau haut débit qui permet à chaque acteur économique de la zone d'accéder au meilleur niveau d'équipement. C'est la tâche de l'OPT d'équiper la zone VKP avec le câble, un enjeu important non seulement pour VKP mais pour toute la Nouvelle-Calédonie concernant les nouvelles technologies.

Enfin, il y a un temps pour attirer les investisseurs, rendre un territoire attractif et un temps où l'attractivité acquise suffit à structurer le développement économique. Selon le SDAU, les aides allouées aux professionnels (promoteurs et lotisseurs du secteur privé) ne sont plus de mise (Boué-Mandil 2006, p. 8). L'attractivité serait acquise, et on pourrait dès aujourd'hui exiger des contreparties, c'est-à-dire des financements d'équipements (voiries, équipements publics, réseaux de télécommunication), de la part des promoteurs.
Une aide importante représentait la défiscalisation qui est couramment utilisée par de petites structures, par exemple pour l'achat d'un nouveau camion articulé, mais les grandes sociétés minières en profitent également. Un autre instrument de la politique de l'aide au développement en Province Nord est le CODEV-PN (« Code de Développement de la Province Nord »). Le CODEV-PN a été institué par la délibération n° 2008-152/APN du 1er juillet 2008. Délibérant conformément à la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, le CODEV-PN prévoit que « *Les personnes physiques ou morales, de toute nationalité, domiciliées ou s'installant en Province Nord, désirant initier ou développer une activité économique implantée en Province Nord peuvent prétendre pour la réalisation de leur projet au bénéfice de l'aide au développement dans les conditions définies par le présent code. Les personnes physiques doivent être majeures.* » (Titre I, chapitre I, article 1er du CODEV-PN). Les sociétés civiles cependant sont exclues du bénéfice des aides à l'exception (Titre I, chapitre I, article 2 du CODEV-PN) :

- *« de celles dont les investissements sont réalisés sur terres coutumières,*
- *de celles dont l'objet comporte un acte de production, notamment les sociétés civiles d'exploitation agricole. »*

De plus, les personnes handicapées, les femmes quel que soit leur âge ainsi que les personnes de moins de 45 ans à la date d'agrément du projet pourront bénéficier de mesures particulières. Les personnes de moins de 30 ans pourront bénéficier d'une majoration des aides.
Par ailleurs, il existe une zone de développement à soutien renforcé. Cette zone comprend les communes de Canala, Kouaoua, Waa Wi Luu, Ponérihouen, Poindimié, Touho, Hienghène, Pouébo, Ouégoa, Poum, Bélep, Kaala-Gomen et Pouya ; la zone VKP n'en fait pas partie.
On entend par activité économique :

- la création d'activité,
- l'extension d'activité,
- la reprise d'activité.

La poursuite d'une activité sous une forme juridique différente n'est par contre pas considérée comme une création d'activité. Le développement d'une activité nouvelle ou pré-existante au sein d'une entreprise déjà existante représente une extension d'activité.

Les aides financières allouées par la Province Nord sont destinées (Titre I, chapitre IV, article 25 du CODEV-PN) :

- « *à compléter le plan de financement des investissements,*

- *à subventionner le fonctionnement sous forme d'aides directes d'exploitation et de mesures d'accompagnement. »*
- *Eligibles au bénéfice d'aides au fonctionnement sont les charges d'exploitation relatives (Titre I, chpaitre IV, article 28 du CODEV-PN) :*
- *« à la création d'emploi,*
- *aux cotisations sociales de l'entrepreneur,*
- *à l'accompagnement de l'entreprise.* »

On ne peut par contre bénéficier d'une aide à la création d'emploi si les salariés concernés par les contrats de travail aidés sont domiciliés en Province Nord depuis au moins six mois. De plus, les emplois créés doivent être des emplois salariés nouveaux et permanents régis par un contrat à durée indéterminée, ne supprimant pas un emploi préexistant ou ne s'y substituant pas. (Titre I, chapitre IV, article 29 du CODEV-PN) L'aide de base à la création d'emploi est une subvention correspondant à 30% du salaire brut minimum garanti ou du salaire brut minimum agricole garanti selon le secteur d'activité. Cette aide sera majorée de 100% soit 60% du salaire minimum garanti si l'entreprise est domiciliée dans une zone de développement à soutien renforcé. Le nombre d'emplois aidés par période de 12 mois est limité en fonction de l'effectif de l'entreprise et s'élève à 3 pour un effectif jusqu'à 10 après la création d'emploi, à 4 pour un effectif de 11 à 15 après la création d'emploi et à 5 pour un effectif de 16 à 20 après la création d'emploi. Pour les entreprises avec un effectif de plus de 20 salariés après la création d'emploi, le nombre d'emplois aidés est limité à 7 au moment de la création (quelle que soit la taille de l'entreprise). L'aide à l'emploi est liquidée et versée trimestriellement au bénéficiaire. (Titre III, chapitre I, articles 66-68, 70 du CODEV-PN)

Même si les communes de Voh, Koné et Pouembout ne sont pas classées « zone de développement à soutien renforcé », cette aide à la création d'emploi représente un soutien fort pour les jeunes entrepreneurs et les petites structures. De plus, les nouvelles entreprises ont droit à une multitude d'aides grâce à cet instrument du développement économique que représente le CODEV-PN. Une commission du développement économique émet un avis sur toutes les demandes et dossiers sollicitant l'intervention et le soutien, notamment financier, de la Province avant l'agrément du dossier. La commission fonde son avis sur l'intérêt du projet pour le développement de l'économie de la Province, il prend en compte l'implantation des installations, le nombre et la nature des emplois créés, la rentabilité prévisionnelle du projet ainsi que les inconvénients que celui-ci peut constituer pour un secteur d'activité économique déjà existant. (Titre II, chapitre III, article 51 du CODEV-PN)
Un premier état des lieux concernant la création, l'extension et la reprise d'activité s'appuie sur le bilan du guichet unique au 20 avril 2006 qui montre que près d'une centaine de dossiers sont en cours (84 enregistrés et une dizaine de nouveaux dossiers à enregistrer). Sur cette centaine de dossiers en cours, seules 50% des personnes inscrites sur le fichier promoteur initial ont été contactées. Cela veut dire que la moitié des personnes se sont adressées au guichet unique afin de se renseigner sur les zones d'activités, soit sur recommandation (plutôt rare), soit suite aux campagnes de communication par la Cellule Koniambo. Pour la majorité, plus exactement pour 70% des demandes, il s'agissait d'un projet de création d'entreprise, dont la plupart des auto-emplois. Les autres 30% étaient des entreprises déjà structurées et voulant s'installer en Province Nord.

Les secteurs économiques les plus représentés dans les dossiers sont le BTP (24%), les services (19%), les transports (17%), le commerce (12%) et le roulage sur mines (10%). En ce qui concerne la répartition sur les communes, Koné était la commune la plus demandée : 48% des dossiers concernaient une implantation sur une zone d'activité à Koné. Voh suivait avec 35%, devant Pouembout avec 12% et Poya avec 5%.[55] Sur l'ensemble des entrepreneurs souhaitant s'installer à Koné, la majorité (56%) reste indécise quant à la localisation future de son activité. Cependant, 14% voulaient s'installer sur la zone d'activité de Kataviti, 11% sur Green Acre, 11% sur Baco et 8% sur Pont Blanc (Boué-Mandil 2006, p. 8).

La Cellule Koniambo a réalisé une enquête portant sur les besoins des entreprises en Province Nord. Le nombre des entreprises enquêtées a été de 419, dont 72,2% sur les communes Voh, Koné, Pouembout et Poya ainsi que 27,6% à Koumac, Poindimié, Hienghène et Touho. Donc, l'enquête ne concernait pas seulement la zone VKP. 26,5% des entreprises sondées exercent leurs activités dans le secteur BTP (ce chiffre ressemble d'ailleurs aux 24% dans le secteur BTP enregistrés par le guichet unique pour une implantation dans les zones d'activités sur VKP). 25% des entreprises exercent dans le secteur des services aux personnes et aux entreprises ; 8,6% dans celui des industries ; 39,9% finalement dans d'autres types de secteurs (agricole, transports, etc.). Quant au niveau d'études des entrepreneurs, on constate que presque la moitié, 47%, sont sans diplôme. Cela est assez étonnant : la volonté et la motivation de fonder une entreprise parmi les personnes sans diplôme semble être plus grande.[56] Peut-être que les étudiants ayant achevé un parcours scolaire plus long s'orientent aussi davantage vers certains apprentissages ou vers certains emplois en tant que salariés grâce aux stages effectués. 32% des entrepreneurs enquêtés avaient un CAP/BEP, 9% un BAC, 6% un BAC+2 et 6% un BAC+3 et plus. L'âge moyen était entre 34 et 53 ans. Sur l'ensemble des entreprises sondées, 83% correspondaient à des créations d'entreprises tandis que 35% déclaraient être en extension.

La répartition des structures par nombre de salariés est aussi assez significative. La plupart des entreprises enquêtées (56%) ont entre 0 et 2 salariés, 24% ont entre 3 et 5 salariés, 14% de 6 à 10 salariés, 4% de 11 à 20 salariés et seulement 2% plus de 20 salariés. Les entreprises familiales demeurent alors la structure prédominante. Dans le contexte du projet Koniambo, cela pourrait changer, mais probablement pas de façon significative et pas rapidement, étant donné que les structures urbaines évolueront sur une petite échelle.

Sur l'ensemble des entreprises sondées, 64% exprimaient un besoin en investissement quant aux besoins matériels. En ce qui concerne les besoins humains, 63,5% de l'ensemble des entrepreneurs avaient un besoin d'embauche de personnel. Plus de 900 offres d'emploi ont été formulées, avec un salaire moyen situé entre le SMG et 199.000 CFP (1.668 euros). Pour le moyen terme, c'est-à-dire pour l'année, 45% des besoins d'embauche concernaient des postes en catégorie d'ouvrier, 21% en technique, 12% en encadrement, 11% en administratif et 11% en commercial. Quant aux formations demandées sur les 458 besoins exprimés, il y avait

[55] Le guichet unique prenait en compte les dossiers de la zone dite « VKPP » : Voh, Koné, Pouembout et Poya.

[56] On verra plus tard, dans le chapitre « L'intégration des populations kanakes dans les nouveaux projets métallurgiques », que très peu de personnes enquêtées dans quatre tribus avoisinant le site industriel Vavouto (Netchaot, Baco, Oundjo et Gatope) ont passé le baccalauréat. Un nombre important, surtout des personnes âgées, n'a pas de diplôme.

31,4% qui avaient trait principalement à la comptabilité-gestion ; 16,4% au commerce ; 15,5% aux formations techniques dans le BTP ; et le reste concernait des formations diverses (technique industrielle, management, agricole, etc.) (Boué-Mandil 2006, p. 11).

2.2.2.2.2. Le développement de l'enseignement et des formations

Les besoins concernant la mine seront maîtrisés par le dispositif propre à Xstrata/Falconbridge et le dispositif en cours, soutenu par le gouvernement calédonien. Les besoins dans le secteur BTP (conducteurs de travaux, chefs de chantier, etc.) et les besoins en services divers concernant les emplois induits, par contre, seront difficiles à satisfaire. La Province Nord a donc décidé de prendre ce dossier en main. Depuis début 2005, le Comité emploi-formation est réactivé. Dès la fin de la scolarité 2006 ou du cycle de formation, un dispositif d'accompagnement vers l'emploi et la formation doit être mis en œuvre. Avec ce dispositif, la Province essaie de « tenir la main » et d'accompagner tous les jeunes sur la voie de la formation et de l'emploi.
Le SDAU constate cinq orientations majeures qui constituent la colonne vertébrale du futur plan des formations professionnelles, car ce sont les formations professionnelles qui seront un enjeu majeur dans l'accompagnement de l'usine du Nord et du développement d'un tissu économique autour du projet. Les cinq orientations sont les suivantes (Boué-Mandil 2006, p. 7) :

- *« Les emplois directs et la sous-traitance relevant de l'industriel,*
- *La problématique des emplois induits,*
- *L'accompagnement du principe de la remise à niveau,*
- *La priorité aux activités du BTP,*
- *Le soutien et l'accompagnement des publics les plus défavorisés. »*

Une certaine problématique émerge en ce qui concerne les 2.000 emplois induits, dont 1.000 salariés et 1.000 non-salariés. Il faut prendre en compte que près de 90% des besoins seront des emplois peu qualifiés. Mais la population, à qui les offres d'emploi s'adressent, est souvent exclue du système économique et bien évidemment de la formation. C'est alors aux responsables de la Province Nord et du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie de prendre des engagements et d'essayer d'inclure ces populations dans le système de formation afin qu'elles puissent trouver un emploi dans ce domaine, compte tenu des disponibilités existantes. Ces 2.000 emplois induits se répartiront dans les 250 entreprises nouvelles qui seront créées sur VKP : environ une centaine d'emplois dans le secteur BTP et construction, 70 à 80 dans le commerce et aussi 70 à 80 dans les entreprises de services. Il faut savoir que ces secteurs font à l'heure actuelle défaut. La Cellule Koniambo qui a élaboré la synthèse du SDAU propose alors dans un premier temps une remise à niveau de la main d'œuvre sur place afin de combler les besoins des entreprises. Dans un second temps, on devra compléter les besoins en formation (Boué-Mandil 2006, p. 7).
En ce qui concerne l'accompagnement de la remise à niveau, la Cellule exige que les autorités publiques se « rapprochent » de la population. Il ne faut pas attendre que celle-ci vienne chercher les informations sur les offres d'emploi, de formation et de la remise à niveau ; souvent, des contraintes géographiques ou financières empêchent les personnes intéressées de venir chercher l'information. De plus, la Cellule demande « *d'individualiser la démarche de recensement de notre potentiel humain* » et de sortir d'une gestion statistique (Boué-Mandil

2006, p. 7). La priorité aux activités du BTP est exigée à cause d'un déficit constaté dans l'encadrement intermédiaire ainsi que dans les emplois relevant du second œuvre. La CCI et les lycées professionnels sont alors tenus d'encourager la formation dans ce secteur. Dans sa cinquième orientation, la Cellule tient à résoudre les problèmes concernant l'hébergement et le transport pour les publics les plus défavorisés. L'ouverture du centre d'hébergement de Touho sur la côte est devrait contribuer à améliorer la situation.

L'enseignement secondaire dans la zone VKP est, selon le SDAU, soit saturé soit absent. L'enseignement supérieur se limite aux BTS du lycée agricole de Pouembout. De gros investissements dans l'enseignement sont alors à envisager. Les projets de plus grande ampleur qui demandent de gros investissements et qui seront réalisés sur VKP à l'horizon 2010 sont le lycée d'enseignement général, le collège public de Païamboué à Koné et le collège public à Voh. Le lycée en particulier a une grande importance, car beaucoup d'élèves souhaitant passer un bac général étaient obligés jusqu'à présent de descendre à Nouméa. Le lycée agricole de Pouembout a déjà ouvert une filière générale il y a quelques années. A Touho aussi on peut passer un bac général. Mais la situation demeure insatisfaisante ; elle devrait s'améliorer à l'horizon 2010 quand les travaux pour le nouveau lycée, qui se situera sur la commune de Pouembout, seront achevés.

Tableau 5 : Les travaux concernant la formation et l'enseignement sur VKP à l'horizon 2010 (prévus en 2006)

Lieu	Objet	Travaux	Coûts estimés (M.CFP / €)
VKP	Formation		500 / 4,19 millions
Voh	Rénovation collège de Tiéta	Mise aux normes de sécurité	25 / 209.500
Voh	Ecole primaire	Déménagement de l'école actuelle située en zone inondable	330 / 2,8 millions
Voh	Collège public	Construction	700 / 5,9 millions
Koné	Rénovation MFR Baco	Mise en conformité, dortoir avec étude	50 /419.000
Koné	Groupe scolaire Atitu	Construction	100 / 838.000
Koné	Groupe scolaire Green-Acre	Construction	100 / 838.000
Koné	Collège public Païamboué	Construction	700 / 5,9 millions
Pouembout	Groupe scolaire	Construction 2e tranche, 3 classes + restauration	100 / 838.000
Pouembout	Lycée enseignement général petite structure	Construction	1.500 / 12,6 millions

Source : Boué-Mandil 2006, p. 6 ; Fédération des SEM 2006, p. 27

Il est par ailleurs intéressant que le groupe scolaire de Pouembout (huit classes en tout) soit installé sur une terre coutumière, en l'occurrence celle du GDPL de la tribu de Pwaadë. La zone prévue pour l'installation de l'école se situe le long de la RT1. Le groupe scolaire permettra de réunir les enfants des tribus avoisinantes dans un site à proximité de leur lieu de vie. Les enfants peuvent ainsi garder plus facilement le lien avec la tribu et avec leur famille. En ce qui concerne le collège de Païamboué, la phase de programmation sera, selon la SAEML GP VKP (2010, p. 22), terminée en janvier 2010.

De plus, une nouvelle école maternelle a été construite à Voh. Ouverte aux élèves et enseignants depuis la rentrée 2009, la première tranche de l'école a une capacité de trois

classes à 30 élèves.[57] D'un coût global de 305 millions de CFP (environ 2,6 millions d'euros), le chantier a sollicité une majorité d'entreprises de la zone VKP. La seconde tranche sera envisagée dans le cadre des négociations avec l'Etat sur le futur contrat de développement (SAEML GP VKP 2010, p. 18). En parallèle est prévu un centre d'accueil des jeunes en difficulté (à Païamboué, derrière l' « Hôtel de Province »), afin d'assurer les placements demandés par le service de l'Aide sociale à l'enfance. Ce projet dont le coût d'objectif est prévu à 405 millions de CFP (environ 3,4 millions d'euros) est en phase de conception en 2009 (SAEML GP VKP 2010, p. 22).

Enfin, un équipement scientifique pour la recherche aquacole et piscicole doit être construit sur la presqu'île de Foué. La première pierre de ce « laboratoire de Pays de Foué » a été prévue pour décembre 2008 (SAEML GP VKP 2008, p. 13), mais B. Boué-Mandil indique dans Les Nouvelles Calédoniennes du 2 octobre 2009 (http://www.info.lnc.nc) que « le chantier a débuté il y a trois mois », donc fin juin 2009 environ. La phase de construction de ce gros œuvre durera dix-huit mois. La vocation de ce projet est la recherche et l'élevage d'espèces de poissons à fort potentiel commercial, à savoir la loche truite et le pouate présentant de bonnes caractéristqiues d'adaptation à l'élevage en bassin. Le coût d'objectif prévisionnel du projet s'élève selon la SAEML GP VKP (2008, p. 13) à 487 millions CFP (4,1 millions d'euros).

2.2.2.2.3. Le développement démographique, de l'immobilier et des équipements de la santé

La construction de l'usine du Nord et la réalisation du Grand Projet VKP entraîneront une augmentation de la population de l'ordre de 8.000 personnes selon les estimations de Falconbridge/Xstrata. Le SDAU de son côté prévoit une augmentation de la population de la zone VKP de l'ordre de 9% sur les trois prochaines années. On pourrait atteindre 11.267 personnes à fin 2007, dont 1.250 personnes extérieures à la zone VKP en 2005. A l'horizon 2013, la population est estimée à 13.269 ; à l'horizon 2015 à 15.567 personnes, dont 3.590 extérieures à la zone VKP. Sans l'usine, la population est estimée à 10.207 d'ici 2013, et à 11.977 d'ici 2015, avec un maintien de la répartition entre la population résidant en tribu et hors tribu (40/60). Le taux de croissance s'élèverait alors à 70% sur la période 2004 à 2015 (avec l'usine), lié pour moitié aux effets directs et induits de la construction de l'usine et pour moitié à la croissance naturelle de la population, estimée à 2,7% par an. (Syndex 2005, p. 111) Si on considère que les besoins en main d'œuvre sont encore sous-estimés, il convient de réévaluer la croissance démographique. L'augmentation de la population conduira à d'importants besoins en termes de nouvelles infrastructures (routes, écoles, logements, magasins).
Les quatre périodes temporelles du diagramme ci-dessous (Figure 26) correspondent aux calendriers annoncés par KNS. La période 2003-2005 comprend la conception du projet industriel et du processus de développement de la zone VKP. Entre 2006 et 2009 l'usine sera construite ; la première tranche d'investissements publics et privés pour VKP sera mise en œuvre. La période 2010 à 2013 correspond à la montée en puissance de l'usine. Finalement

[57] Mais seuls 25 élèves par classe ont été inscrits pour la rentrée 2009.

entre 2011 et 2015 le pôle économique de VKP en termes d'aménagement et de développement sera structuré. Afin de mieux évaluer cette croissance, il convient de regarder la croissance démographique qui s'est produite entre 2004 et 2009. En 2004, la population de la zone VKP s'élève à 8.211 personnes : Voh avec 2.240, Koné avec 4.500 et Pouembout avec 1.471. (ISEE 2006, p. 57) Actuellement (recensement de 2009), la population de la zone VKP a augmenté à 9.685 personnes au total : Voh avec 2.408, Koné avec 5.199 et Pouembout avec 2.078 (www.isee.nc). Cela signifie une croissance d'environ 18%. Si les estimations d'un taux de croissance de 70% sur la période 2004 à 2015 sont justes, la population augmentera considérablement entre 2009 et 2015. Lors de la réunion du conseil municipal de Koné le 22 décembre 2009, Pascal Robert, le secrétaire général de la mairie, a rappelé que Koné est désormais « l'agglomération (et non la commune) la plus peuplée de l'intérieur et des îles ». Et que le souci de l'équipe municipale est d'établir d'ores et déjà « *des programmes dans les domaines scolaire, routier, et dans la construction de bâtiments de proximité pour être en mesure de gérer les dix mille habitants annoncés à l'aube de 2012, dont trois mille nouveaux arrivants* » (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 30 décembre 2009).

Figure 26 : Estimation de la taille des populations par période dans la zone VKP selon le schéma directeur

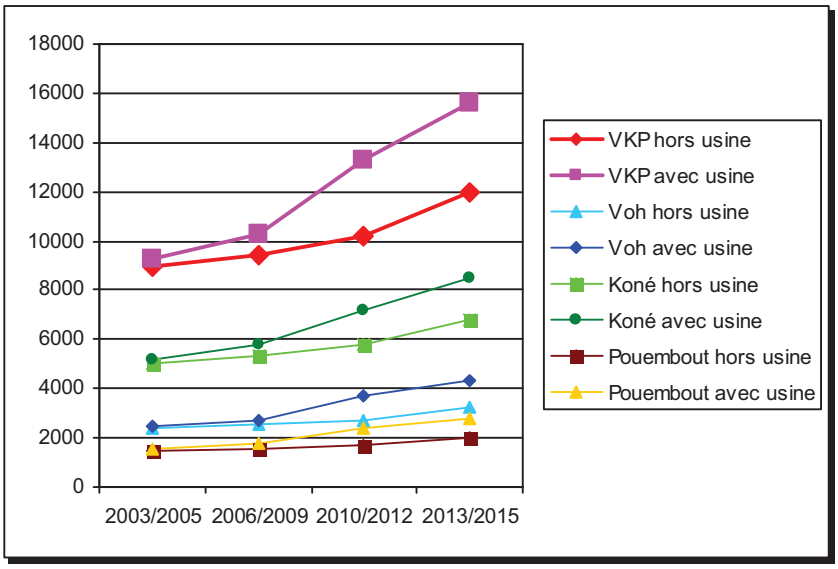

Source : Synthèse du SDAU VKP, p. 3

Afin d'accueillir ces nouvelles populations, le rattrapage de l'insuffisance de logements locatifs reste l'objectif principal. La SIC (Société immobilière de [Nouvelle]-Calédonie) n'a réalisé en 20 ans que 93 logements locatifs et 92 en accession ; la Secal (Société équipement de Nouvelle-Calédonie) ayant construit une moyenne de 12 par an et « Teasoa » 19 logements par an depuis 1994. Désormais, la réalisation de logements dans la région Koné-Voh-Pouembout devra être de 150 par an jusqu'en 2006, de 300 par an dans la période 2007-2009 et de 150 par an de 2009 à 2015. Selon SDAU, la demande de logements entre 2006 et 2010 est de l'ordre de 1.305 logements au total, dont 325 sur Voh, 680 sur Koné et 300 sur Pouembout. La répartition entre les logements en accession et les logements locatifs est respectivement de 66,6% (870 demandes) et 33,3% (435 demandes). On prévoit une nécessité de 700 nouveaux logements en tribu d'ici 2015, soit une moyenne de production annuelle de 54 logements. Pour la période 2006-2010, ces besoins sont estimés à 250.

La production de logements locatifs doit donc également se faire sur foncier coutumier. Ce sont les tribus de Baco et Koniambo qui verront émerger des projets. En 2010 on constate que les opérations à Baco ont avancé, tandis que la SAEML GP VKP s'est désengagée du projet concernant la tribu de Koniambo, parce que les exigences ont été trop grandes, selon B. Boué-Mandil (Entretien du 15 juillet 2010). Le directeur général de la SAEML GP VKP explique que « *les conditions n'ont pas été réunies* » pour réaliser ce projet. « *On sait ce qu'on peut faire. Quand on me demande de faire 115 logements, ce n'est pas possible. 30 oui* ... ». Depuis le retrait de la SAEML GP VKP, il paraît qu'un opérateur privé pourra prendre le relais du projet.[58] Les besoins en logements sur terres de droit commun à l'horizon 2015 sont évalués à près de 1.850. Deux tiers seront des logements en accession et un tiers en location, tout en sachant que pendant la première phase de développement, la demande sera probablement plus proche de 50% en accession et 50% en location, jusqu'à ce que la population extérieure une fois stabilisée s'installe dans la durée sur la zone VKP. Au total, le nombre de demandes de logements peut être évalué à 4.870 à l'horizon 2015. Cela entraîne un besoin en foncier correspondant à 1.200 à 1.500 ha sur l'ensemble des trois communes. Sur la commune de Voh, 300 à 400 ha doivent être dévolus aux zones urbanisables ; sur Koné, 600 à 750 ha, et sur la commune de Pouembout, 300 à 400 ha. Les logements actuels sont majoritairement des maisons individuelles, et la part de logements locatifs est faible. Le SDAU souligne alors l'objectif d'augmenter cette part pour atteindre 34% de logements locatifs jusqu'à 2015.

Quels projets concrets existent alors afin de satisfaire la demande ? Les nouveaux lotissements sur la commune de Voh seront Pwodawhup avec 32 lots neufs (opérateur FSH), Temala 2 avec 20 lots neufs (opérateur mairie), SLN 1 avec 5 lots neufs (opérateur mairie), Village avec 83 lots neufs (opérateur SOFINOR) et Boatate avec 15 lots neufs (opérateur Boatate). Cela fera 155 lots neufs à l'horizon 2010. A Koné, il y a aura les lotissements suivants : Belair (opérateur SDIN, 40 lots neufs), Flamboyant (SIC, 13), Green Acre (SOFINOR, 126), Cigale 1 & 2 (FSH, 129), Green Acre (SIC, 120), Bako (GDPL, 40), Koniambo (GDPL, 40), Koniambo (mairie, 50), Courtot (Courtot, 50), Kuhn (Kuhn, 200), Chiara (Chiara, 9), Montagne (Magnier, 50) et De Guiran (De Guiran, 40). Sur l'ensemble de la commune de Koné, cela fera alors 907 lots neufs à l'horizon 2010. (Fédération des SEM 2006, p. 13-17) Tous ces lotissements ne sont pas encore achevés quand Les Nouvelles Calédoniennes (31 octobre 2008, p. 27) annoncent que trois autres projets sont d'ores et déjà sortis des cartons : « Foué sur mer » avec 271 lots à bâtir dont les deux tiers pour l'habitat intermédiaire, « Les jardins de Foué » avec 35 lots à bâtir pour des habitations intermédiaires ainsi que « La grande vallée » avec 210 lots à bâtir. A Pouembout se trouveront les lotissements suivants : Erewande (opérateur Marcon, 49 lots neufs), Carambole (SIC, 35), Lot Kuhn (SIC, 43), Nindia (opérateur FSH, 60), Micha (Briault, 47), Thalia (Tolme, 10), Tipinga 1(Sauray, 3), Mandalay (Dejean, 50), Bord Creek (Lorto, 32), Kuhn (BLK, 50), Coteaux (Darras, 60) et Gilles (Gilles, 50). Au total, Pouembout verra émerger 489 lots neufs d'ici 2010 (Fédération des SEM 2006, p. 13-17).

[58] Les projets de logements locatifs sur le foncier coutumier de la tribu de Baco seront étudiés dans le chapitre « L'intégration des populations kanakes dans le projet Koniambo – La tribu de Baco ».

Actuellement, les prix des loyers pratiqués sur VKP sont très élevés : près de 150.000 CFP (1.257 €) pour un logement de standing « moyen ». La spéculation immobilière ne peut pas bénéficier indéfiniment des mesures d'aide au même titre que les investisseurs individuels. Ce coût élevé des loyers pose particulièrement problème à la population dont le revenu du ménage se situe entre 200.000 et 300.000 CFP mensuel (entre 1.676 et 2.514 €). Au moins 20% des habitants résidant déjà sur la zone VKP font partie de cette tranche de revenus. Cette population n'a pas accès au logement social, car ses revenus sont trop élevés, mais elle est aussi exclue du marché privé traditionnel, car les loyers sont trop élevés. De plus, il faut noter que, selon le SDAU, près de 80% de la population de la Province Nord est en dessous de 300.000 CFP (2.514 €) de revenus. Le SDAU propose alors des ratios, maîtrisés et acceptables pour du logement intermédiaire social : Le prix de sortie du loyer ou de la charge de remboursement en logement intermédiaire devrait s'élever à 65.000 à 70.000 CFP (544 à 586 €) par mois maximum pour un F3. Le coût global foncier, construction et viabilisation en individuel devrait plafonner à 16 millions de CFP (134.000 €) (Boué-Mandil 2006, p. 4).

Le secteur de la santé joue aussi un rôle important dans le développement d'une structure urbaine. Actuellement, il faut constater une quasi absence d'équipement de santé et hospitalier sur VKP. Dans toute la Province Nord, deux hôpitaux existent : à Koumac (disposant d'un bloc chirurgical) et à Poindimié ; les deux se trouvant à environ une heure de route de Koné. Quels sont donc les projets en cours sur VKP concernant un service d'urgence, le nombre de médecins et les moyens d'évacuation aériens ? Un laboratoire d'analyses médicales s'installera prochainement à Koné et une seconde pharmacie sera peut-être créée. La rénovation et l'extension de l'actuel centre médico-social de Voh s'avère indispensable. Selon la SAEML GP VKP (2010, p. 22), les appels d'offres sont lancés, en vue d'une fin des travaux en décembre 2010. A l'issue de l'opération avec un coût d'objectif de 75 millions de CFP (628.500 €), la surface du centre aura doublé. De plus, un projet de clinique privée adaptée aux besoins et aux enjeux de VKP est à l'étude. Et il y des négociations qui sont en cours afin d'obtenir un SMUR sur VKP. Un autre objectif, inscrit dans le SDAU de la zone VKP, concerne l'accès à l'eau potable et à l'hygiène. Certains logements ne disposent toujours pas de toilettes ou d'installations sanitaires, tout le monde n'a pas accès à l'eau potable (en quantité et en qualité) et au ramassage des ordures ménagères.

2.2.2.2.4. Le développement des équipements culturels, sportifs et des voiries

Les trois communes, la Province et le gouvernement essaient de développer le secteur socio-culturel afin de renforcer la cohésion sociale des populations. Le tableau ci-dessous montre la liste de tous les équipements à l'horizon 2015 avec les coûts estimés pour les travaux. On constate que le nombre de centres culturels sera assez important.

Tableau 6 : Équipements culturels sur VKP à l'horizon 2015 (prévus en 2006)[59]

Lieu	Objet et travaux	Coûts estimés (M.CFP / €)
VKP	Complexe culturel : médiathèque, cinéma, musique	265 / 2,2 millions
	Antenne ETM : département musique traditionnelle	60 / 502.800
Voh	Complexe culturel communal	150 / 12,6 millions
	Centre socio-culturel de Témala-Ouélisse	35 / 293.300
	Centre socio-culturel de Tiéta	35 / 293.300
	Centre socio-culturel de Oundjo	35 / 293.300
Koné	Complexe culturel communal	
	Centre socio-culturel de Koniambo	35 / 293.300
	Centre socioculturel de Koohnê	35 / 293.300
	Centre socio-culturel d'Atitu	35 / 293.300
	Restructuration/Renovation du cinéma	50/100 / 419.000/838.000
Pouembout	Salle de fêtes	180 / 1,5 millions

Sources : Boué-Mandil 2006, p. 8 ; Fédération des SEM 2006, p. 23

Les premiers travaux sont effectués sur le centre socioculturel de Koniambo (période 2005/07), le centre socioculturel de Koohnê (période 2005/07), le complexe culturel provincial sur VKP (2007) et l'Antenne ETM sur VKP (2007). Alors que les communes de Voh et de Koné seront dotées de plusieurs centres socioculturels, la commune de Pouembout devrait se contenter d'une salle des fêtes. Mais il faut souligner que le village de Pouembout se situe tout près de Koné, et parmi les trois communes, elle est celle ayant le moins d'habitants. De plus, Pouembout organise déjà divers concerts et spectacles au château Grimini où est actuellement installée la médiathèque du Nord (jusqu'à l'achèvement des travaux du futur complexe culturel au village de Koné).

Le nouveau complexe culturel d'environ 1.800 m^2 qui aura la forme du massif du Koniambo comprendra une médiathèque, une école de musique et un auditorium où des projections de films, des conférences et des réunions pourront avoir lieu. Les trois grands axes de programmation de cet équipement sont le développement de la lecture publique, l'enseignement de la musique, l'offre et la création de spectacles. Le complexe s'inscrit notamment dans la structuration d'un réseau artistique et culturel interconnecté dans le Nord. Le complexe culturel jouera un rôle important dans l'augmentation de l'attractivité de la zone VKP, mais aussi dans la politique de rééquilibrage « *qui doit se faire aussi sur le plan culturel* », comme a souligné le haut-commissaire de la Nouvelle-Calédonie lors de son discours à l'occasion de la première pierre le 15 octobre 2008. Après la réalisation du complexe, des concerts, expositions, ateliers, etc. pourront être organisés, et les gens seront moins obligés de « descendre » à Nouméa pour profiter de la vie culturelle du pays. A l'heure actuelle, il n'y a par exemple aucune salle de cinéma et aucune salle pour organiser une pièce de théâtre en Province Nord. Le complexe est censé devenir l'équipement phare de la culture en Province Nord. La gestion du nouveau complexe culturel sera assurée conjointement par la bibliothèque Bernheim et le Conservatoire de musique de Koné. Le financement de l'opération, dont le budget est estimé à 639 millions de CFP (environ 5,4 millions d'euros), est inscrit au contrat de développement Etat – Province Nord (265 millions de CFP/ 2,2

[59] Aux projets évoqués dans le tableau s'ajoutera un cinéma construit sur le foncier coutumier de la tribu de Baco. Ce projet sur les terres du GDPL clanique de Bako sera étudié dans le chapitre « L'intégration des populations kanak dans le projet Koniambo – La tribu de Baco ».

millions d'euros), au contrat inter-collectivités (110 millions de CFP/ 921.800 €), et le solde apporté par la Province Nord (SAEML GP VKP 2010, p. 15). En avance sur le calendrier de construction, le complexe est en voie d'achèvement en juillet 2010. Les photos ci-dessus montrent la première pierre en octobre 2008 et la fin des travaux en juillet 2010.

Images 6 et 7 : La première pierre en octobre 2008 avec J. Goromido, maire de Koné au milieu (gauche) et l'achèvement des travaux en juillet 2010 du futur complexe culturel VKP au village de Koné (droite)



Source : M. Kowasch 2008 et 2010

Quant aux équipements sportifs et de loisirs, un certain nombre d'aménagements sont prévus d'ici 2015, comme le montre le tableau ci-dessous (Tableau 7). L'un des plus grands projets d'équipements sportifs est la construction du complexe provincial aquatique à Pouembout. Les travaux de terrassement ayant commencé en mai 2009, ce complexe comprendra une piscine de 25m, des pataugeoires, des équipements ludiques dont deux grands toboggans et des tribunes pour les compétitions de natation. L'ensemble du complexe comprendra des espaces verts, un snack, des farés mélanésiens, des aires de pique-nique et des terrains de pétanque et de volley. La construction devrait s'achever début 2011, après 15 mois de travaux. Le coût d'objectif de l'opération est évalué à 734 millions de CFP (environ 6,2 millions d'euros) (SAEML GP VKP 2010, p. 21), ce qui signifie qu'il a nettement augmenté comparé aux coûts estimés en 2006 (300 millions de CFP/ 2,5 millions d'euros).
La commune de Koné profitera d'une base nautique et d'un port de plaisance sur la presqu'île de Foué. La base nautique sur la presqu'île de Foué est fonctionnelle depuis début 201060, du moins en ce qui concerne la première tranche de travaux. Joseph Goromido, le maire de Koné, a parlé d'un « *équipement au sein duquel les utilisateurs pourront conjuguer respect de la nature et passion du sport* » (*Tour de Côte*, spetembre 2008, p. 62). A terme, l'ensemble comprendra un hall de stockage, des vestiaires, un bâtiment dédié à l'administration, une halle à bateaux et un atelier de réparation ainsi qu'un réfectoire et un dortoir pouvant accueillir des classes de mer. Mais les bâtiments pourront également servir de base de loisirs (avec un espace camping) pour les familles le week-end et hors périodes scolaires. La deuxième phase

[60] Les bâtiments ont été livrés en octobre 2009 (SAEML GP VKP 2010, p. 20).

des travaux est d'ores et déjà prévue, avec la construction d'un bâtiment pour héberger les classes de mer et des centres aérés. Cette partie aura une capacité de 60 lits et comprendra aussi des locaux administratifs (SAEML GP VKP 2010, p. 20). Comme Koné, la commune de Voh s'équipera aussi d'une base nautique et d'un port de plaisance, construits sur la presqu'île de Gatope.

Tableau 7 : Équipements sportifs sur VKP à l'horizon 2015 (prévus en 2006)

Lieu	Objet et travaux	Coûts estimés (M.CFP / €)
VKP	Complexe provincial aquatique	300 / 2,5 millions
	Complexe de loisirs (golf, hyypodrome, cynodrome)	
Voh	Complexe sportif (2e tranche)	320/500 / 2,9 millions/4,2 millions61
	Port de plaisance de Gatope	300 / 2,5 millions
	Base nautique de Gatope	40 / 335.200
	Equipements sportifs de Témala-Ouélisse	45 / 377.100
	Equipements sportifs de Tiéta 45	
	Equipements sportifs de Oundjo	45 / 377.100
	Aménagement du terrain de football de Boyen	10 / 83.800
Koné	Stade Yoshida (2e et 3e tranche)	220 / 1,8 millions
	Réaménagement de la salle polycalente	70 / 586.600
	Renforcement du centre d'hébergement provincial	70 / 586.600
	Port de plaisance de Foué (privé)	300 / 2,5 millions
	Base nautique de Foué	40 / 335.200
	Equipements sportifs de Baco	45 / 377.100
	Equipements sportifs d'Atitu	45 / 377.100
	Aménagement du terrain de football de Koniambo	10 / 83.800
Pouembout	Halle de sports	100 / 838.000
	Centre d'hébergement de Pindaï	110 / 921.800
	Parc naturel (Forêt plate)	
	Base nautique de Franko	40 / 335.200
	Hippodrome, centre d'équestre au complexe de loisirs	200 / 1,7 millions
	Réaménagement du stade municipal	35 / 293.300

Source : Boué-Mandil 2006, p. 8 ; Fédération des SEM 2006, p. 22

En octobre 2008, l'aménagement de la zone littorale de Foué s'annonce comme l'un des plus importants, en terme d'infrastructures de loisirs, de services et de logements. A la base nautique et aux lotissements s'ajoute un projet de discothèque sur une superficie de 150 ha. La presqu'île sera dotée d'une nouvelle route de liaison entre la RT1 et la zone littorale de Foué. Cette voie partira de l'extrémité de la voie primaire du lotissement Green Acre et rejoindra la plage via un tracé de six kilomètres sur lequel des projets de lotissement sont en cours, et l'actuelle route municipale n°10. La configuration finale de la route prévoit son aboutissement au wharf de la presqu'île de Foué qui se situe à 1,4 km de la plage. Le montant de la première tranche d'aménagement est évalué à 500 millions CFP (4,2 millions €), cofinancé par l'Etat (400 millions CFP/3,35 millions €), la Province Nord (80 millions CFP/670.400 €) et la commune de Koné (20 millions CFP/167.600 €). Le démarrage des travaux, dont la durée est estimée à dix mois, est prévu pour le 3e trimestre 2009. En parallèle

[61] Les coûts pour le complexe sportif à Voh varient entre 320 millions CFP (2,7 millions €) (SDAU) et 500 millions CFP (4,2 millions €).

est programmée une jonction de la route de Foué avec la route tangentielle reliant la zone d'activités du Port Blanc au lotissement Green Acre. Les autres projets de développement des voiries à Koné concernent deux rond-points qui seront aménagés : Kataviti et Green Acre (pour 100 millions CFP/ 838.000 € respectivement). Une gare routière municipale est prévue pour le coût de 50 millions CFP (419.000 €). Un pont sur la Koné (sur la route de Baco) sera construit (150 millions CFP/ 1,26 millions €) ainsi que plusieurs nouvelles routes (route de Foué, route Pont Blanc Green Acre et une 1e tranche d'une route de contournement entre le village de Koné et Ouanibou (sur la route de Baco). Sur la commune de Voh par ailleurs seront aménagés un rond point (RT1 Voh-Sud), une route de contournement (Voh-Pwodawhup) ainsi qu'une voie de désenclavement (Voh-Ouango-Wahat). A Pouembout, des travaux seront réalisés sur la liaison entre Païamboué et Pouembout (desserte de Creek-Salé) ainsi que sur la liaison entre le cimetière et le lycée agricole (terrassements et voiries).
Le développement des infrastructures de loisirs, de services et de logements est logique et conséquent compte tenu de l'arrivée de quelques milliers de personnes dans la zone VKP. Mais il faut néanmoins s'interroger sur la priorité des travaux d'infrastructures routières à réaliser. La liaison entre la RT1 et le Centre Culturel de Koohnê se trouve dans un état catastrophique (Figure 47). Cette route n'est pas goudronnée, même si elle est fréquemment empruntée par les touristes se rendant au Centre Culturel et par les habitants de la tribu de Baco. Selon la mairie de Koné (Entretien du 29 septembre 2008), elle n'a pas été goudronnée parce qu'elle se trouve en zone inondable. Se pose alors la question de savoir pourquoi on a construit le centre culturel de Koohnê, l'un des deux centres culturels en Province Nord (à part de celui de Hienghène), qui représente une destination touristique et un lieu pour l'organisation de spectacles (concerts, projection de films en plein air, etc.). En outre, les rues du village de Koné ont besoin d'être restaurées, car elles présentent d'énormes trous.

2.2.2.2.5. La question des financements

En ce qui concerne le financement des différents chantiers, on constate une grande diversité d'investissements selon la compétence. Le nouveau complexe culturel provincial de Koné par exemple est financé à hauteur de 75% par l'Etat français et de 25% par la Province Nord.
Les communes ne disposent pas de grands moyens financiers. J. Goromido explique que les communes sont des collectivités d'Etat et se financent uniquement par des fonds et des dotations (Entretien du 29 septembre 2008) : Premièrement, il y a le fonds intercommunal de péri-quotions, FIPS. Deuxièmement, il y a la dotation globale de fonctionnement, DGF. Les communes sont obligées de gérer leur budget avec le FIPS et la DGF. Le FIPS vient de la Nouvelle-Calédonie, la DGF de l'Etat français. La DGF sera supprimée, car les communes vont devenir « collectivités territoriales » placées sous la tutelle du gouvernement calédonien ; ce transfert est inscrit dans les accords de Nouméa. A l'heure actuelle, aucune commune minière productrice de minerai de nickel ne reçoit de taxes et de centimes additionnels. Seules les communes où se trouvent les installations industrielles ou une usine de traitement touchent une redevance (http://rheebunuu.com). Compte tenu que le site industriel de Vavouto se situe sur les terres de la commune de Voh, la commune de Koné ne touche pas de redevance. Le budget 2009 de Koné a été porté à la somme de 1,8 milliards CFP (15,4 millions €). En décembre 2009, les élus ont adopté le budget primitif 2010, établi à un montant de 909 millions (7,6 millions €), à l'unanimité. Le budget 2010 sera réparti de la façon suivante : 794 millions CFP (6,65 millions €) en dépenses de fonctionnement, le reste, soit 115 millions CFP

(963.700 €), en investissement. Le décalage entre les dépenses de fonctionnement et celles d'investissement est frappant. Pour le programme routier, le maire a donc été habilité à emprunter 120 millions CFP (1 million €). (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 30 décembre 2009) Lors de sa réunion le 22 décembre 2009, le conseil municipal de Koné a d'ailleurs voté une hausse des indemnités du maire et de ses sept adjoints avec un pourcentage inférieur à la moitié de celui autorisé. Cette hausse des indemnités, même si elle est inférieure à la moitié de celle autorisée, laissera moins d'argent pour les programmes d'investissement et accroîtera les disparités entre les personnes ayant un revenu élévé et les chômeurs.

Tableau 8 : Programmation globale des investissements dans la zone VKP pour la période 2006 à 2010

Opération	Priorité	Coûts estimés (Mrd.CFP / €)
Zones d'activités		2,047 / 17,2 millions
Habitat		4,950 / 41,5 millions
Infrastructures	Voiries, transports	1,334 / 11,2 millions
	Services publics	1,016 / 8,5 millions
	Infrastructures portuaires	0,21 / 1,8 millions
	AEP	0,734 / 6,2 millions
	Assainissements, déchets	1,034 / 8,7 millions
	Santé, social	1,411 / 11,8 millions
	Sport	1,555 / 13,0 millions
	Culture	0,615 / 5,2 millions
Développement économique		3,503 / 29,4 millions
Formation, enseignement		4,148 / 34,8 millions
TOTAL		22,557 / 189 millions

Source : Boué-Mandil 2006, p. 4

En analysant la programmation globale des investissements dans la zone VKP, on constate que l'habitat avec 41,5 millions €, suivi par la formation et l'enseignement avec 34,8 millions € représentent les postes les plus importants. La place prépondérante de la formation et de l'enseignement démontre que la Province est consciente du déficit dans ce domaine. Si elle veut réussir le développement de la zone VKP et faire participer les populations locales, il faudra qu'elle assure en premier lieu la formation et l'enseignement. L'aménagement de nouvelles zones d'activités fournira de nouveaux emplois qui pourront être pris par une main d'œuvre locale qualifiée.

2.2.2.2.6. Attributions de marchés et retards pris

Le développement socio-économique de la zone VKP avance à grands-pas, mais à quelles entreprises sont confiés les travaux ? Est-ce que ce sont les entreprises du Nord qui profitent de cet essor économique ou celles du Grand Nouméa, voire des entreprises étrangères ? Après avoir attribué quelques marchés à des entreprises de la Province Sud et par suite de rumeurs sur le peu de considération accordé aux entreprises de la Province Nord, le journal *VKP Infos* publie en juillet 2008 un article intitulé « *La vérité sur les attributions de marchés de travaux de la SAEML Grand Projet VKP !* » (*VKP Infos*, juillet 2008, p. 38). Dans l'article, B. Boué-Mandil, le directeur général de la SAEML GP VKP, prend position : « *On ne peut pas dire n'importe quoi, et ce n'est pas servir les entreprises du Nord que de dire qu'elles ne profitent pas du développement que chacun peut percevoir aujourd'hui dans la zone d'accueil de*

l'usine du Nord. Il y aura, fin 2008, neuf milliards de travaux engagés par les collectivités, ce qui est du jamais vu. Et une attention toute particulière est portée à l'emploi local et aux entreprises de la région, dans les attributions de marchés. Maintenant, il est vrai qu'il y a des lots qui ne pourront jamais être attribués à des entreprises du Nord faute de spécialistes sur place dans certains domaines comme les lots techniques, l'étanchéité ou les cuisines équipées pour collectivités ». A côté de l'article, on a publié une liste rappelant la part prise par les entreprises du Nord dans les lots attribués pour les premiers chantiers sur VKP. Il faut cependant prendre en compte le fait que le journal *VKP Infos* est une publication éditée en partenariat avec la SAEML GP VKP. Le directeur de publication est Stéphane Camerlynck, l'ancien responsable du service « Communication » du groupe industriel KNS. Le journal prodigue généralement des louanges aux acteurs du développement économique de la zone VKP ainsi qu'à KNS. On n'y trouve pas de critiques à l'égard des acteurs du développement. Le journal rappelle la part prise par les entreprises du Nord dans les lots attribués pour les premiers chantiers en citant l'exemple du complexe culturel provincial de Koné :

Tableau 9 : Attributions de marchés de travaux pour la construction du complexe culturel provincial de Koné

Domaine/branche	Nom d'entreprise	Lieu d'implantation
Gros œuvre	PhabeNord	Koné
Cloisons – Plâtrerie	Beke – CMA	Nouméa
VRD	Enka	Voh
VRD – Electricité	Enka	Voh
Espaces verts	Fa Mulip	Koné
Terreassements généraux	Enka	Voh
Charpente – Couverture – Serrurerie	Costentin Nord	Koné
Charpente bois	Stab	Nouméa
Etanchéité	Batco	Nouméa
Peinture	Ent. Artisanale du Nord	Pouembout
Electricité – Courants forts et faibles	EGL Electric	Pouembout
Plomberie	TechniNord	Koumac
Menuiserie aluminium	La Garonne Nord	Koné
Menuiserie bois	Beneytou Nord	Pouembout
Revêtements de sols et murs	Groupement SBTC/Altis	Pouembout
Climatisation – Ventilation	S2C2I	Nouméa

Source : VKP Infos, juillet 2008, p. 38

Un deuxième exemple cité est la base nautique de Foué :

Tableau 10 : Attributions de marchés de travaux pour la construction de la base nautique de Foué

Terrassements – Chaussée – VRD	Nord Equipement	Koné
Terrassements – Aménagement ext.	Sumioka	Koné
Gros œuvre – Maçonnerie	Sofacal	Nouméa
Charpente – Couverture métallique	Constentin Nord	Koné
Plomberie – Sanitaires	Infructueux	
Revêtements sols et murs	Modupose	Nouméa
Menuiserie bois	Beneytou Nord	Pouembout
Menuiserie aluminium/métallique	Alucal	Nouméa
Plafonds	MPG	Bourail
Electricité – Téléphone – Informatique	EGL Electric	Pouembout
Peinture – Nettoyage	EPC	Nouméa

Source : VKP Infos, juillet 2008, p. 38

Les deux listes (Tableaux 9 et 10) montrent en effet la part considérable accordée aux entreprises du Nord, mais il est également clair que les entreprises nouméennes ont pris plusieurs marchés en ce qui concerne ces deux projets (le complexe culturel et la base nautique). Cette discussion rappelle les manœuvres douteuses pour l'attribution des marchés de sable et de béton sur le site industriel de Vavouto.

En octobre 2009, beaucoup de travaux sur la zone VKP ont pris du retard. Les travaux pour la zone industrielle de Voh-Sud auraient dû commencer en octobre 2008. Suite à un déplacement de cette zone d'activité, désormais construite en face de l'entrée de Vavouto, *Les Nouvelles Calédoniennes* annoncent le 2 octobre 2009 (http://www.info.lnc.nc) que les fondations de cette zone de 100 lots sont « en cours ». La première tranche de la zone devrait être terminée fin 2010 (SAEML GP VKP 2010, p. 12). En ce qui concerne la zone agroalimentaire de Tipenga à Pouembout, les lots pour l'artisanat et les industries agroalimentaires auraient dûs être disponibles fin 2008. Le 2 octobre 2009, *Les Nouvelles Calédoniennes* écrivent qu'un panneau et quelques trottoirs indiquent que la porte est ouverte, mais les actes de vente pourt les lots sont toujours chez le notaire en cours de signature. Le *Rapport d'activité opérationnelle 2006-2007* (p. 11) de la SAEML GP VKP annonce que la pose de la première pierre de la zone artisanale de Baco est prévue pour juin 2008 et la livraison des lots pour janvier 2009. Après plusieurs retards, les premiers coups de pelle sont donnés lors d'une cérémonie le 4 février 2009. Et les lots seront attribués le 7 octobre 2009. On ne parle pas encore de la livraison. En juillet 2010, les lots ne sont toujours pas sur place. Quant au nouveau complexe culturel provincial de Koné, la pose de la première pierre a été prévue pour juin 2008 (SAEML GP VKP 2008, p. 14), elle a finalement eu lieu le 15 octobre 2008, et les travaux ont alors commencé réellement. Finalement les travaux s'achèvent même en avance sur le calendrier de construction (SAEML GP VKP 2010, p. 15) ; le complexe est livré en mars 2010 et les derniers travaux sont en voie de finalisation en juillet 2010 (Image 7).

Ces quatre exemples démontrent le retard que la plupart des chantiers sur la zone VKP ont pris. Mais la volonté d'avancer et d'achever les travaux est là. *Les Nouvelles Calédoniennes* remarquent en octobre 2009 (http://www.info.lnc.nc) : « *Ça pousse comme des champignons ! L'ensemble de la zone VKP est un vaste chantier. De Pouembout à Voh, la valse des engins ne cesse de battre la mesure du développement économique.* »

2.3. LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX « PREVUS » PAR LES OPERATEURS INDUSTRIELS ET LES AUTORITES PUBLIQUES

Joseph Goromido, le maire de la commune de Koné, a exprimé son souhait qu'il n'y ait pas trop d'impacts « *sur le bord de mer, sur les courts d'eau, sur la faune et la flore ainsi sur les zones tabous* » (Entretien du 29 septembre 2008). La Nouvelle-Calédonie se caractérise en effet par une biodiversité très forte et un taux important d'endémisme, en particulier en milieu terrestre. Elle est l'un des 25 points chauds de la biodiversité mondiale. Il existe un gradient de biodiversité dans le Pacifique sud, commençant dans le nord de l'Australie et déclinant de l'ouest vers l'est. L'isolation de l'archipel calédonien a entraîné la survie d'espèces qu'on ne trouve nulle part ailleurs dans le monde. Plus de 3.000 espèces de plantes cohabitent sur le territoire (environnement terrestre), dont 40% sont endémiques. Il existe par exemple 43 différentes espèces de conifères en Nouvelle-Calédonie, contre une douzaine pour toute l'Europe. Les activités minières toucheront inévitablement le patrimoine naturel du territoire.

Figure 27 : Biodiversité du lagon calédonien

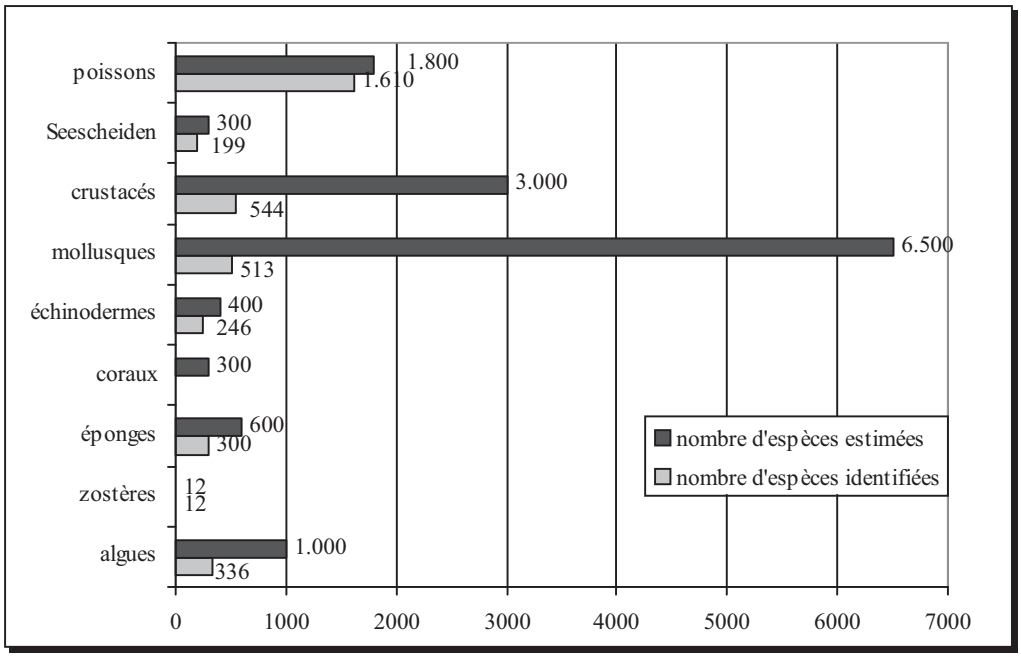

Sources: Labrosse, P., Fichez, R., Framan, R. et Adams, T. (2000)

Le lagon calédonien montre également une flore et une faune exeptionnelle. Pierre Labrosse de la Communauté du Pacifique (CPS) parle d'une hyper biodiversité (Entretien du 18 septembre 2001). La part des espèces endémiques s'élève à 5% parmi les organismes maritimes. Pour certaines espèces plus rares tel que par exemple les éponges, la part des espèces endémiques identifiées atteint même 71%. Les dangers pour la biodiversité sont la pêche, le procès d'urbanisation et les eaux usées. Et l'industrie minière impacte non seulement le milieu terrestre mais aussi le milieu marin.

A la conférence « Biodiversité : science et gouvernance » organisée sous l'égide de l'Unesco à Paris début de l'année 2005, le président de la République française, Jacques Chirac, a annoncé l'inscription de la barrière de corail de la Nouvelle-Calédonie au patrimoine mondial. L'intérêt d'une inscription consiste dans une meilleure promotion touristique du site et dans

les aides financières accordées. Les sites bénéficient des plans de gestion ainsi que des mesures de protection. L'inscription entraîne généralement une certaine sensibilisation de la population locale pour les valeurs exceptionnelles pour la protection du site. Enfin, le bien inscrit augmente le degré de notoriété du pays ce qui renforce l'attrait touristique. Dans ce sens, l'inscription d'un site peut être un appui au développement économique.

C'est déjà en janvier 2002 que la France a déposé à l'Unesco un dossier de candidature au titre de la grande barrière de récif corallien de la Nouvelle-Calédonie pour son inscription au patrimoine mondial au titre d'un bien naturel. Mais le dossier n'était pas complet : il manquait le volet sur l'assurance de la participation effective des populations locales. Selon l'Unesco, l'inscription d'un bien au patrimoine mondial doit être compatible avec les traditions du « peuple autochtone » vivant sur le site à inscrire. A cet égard, l'Unesco considère que la défense des droits des peuples autochtones et la préservation du patrimoine naturel sont indissociables. La Nouvelle-Calédonie était appelé de mettre en place un cahier de charge sur les propositions des populations locales. Avec ce processus, l'Unesco inverse les rôles : jusqu'à présent, la protection de la nature a toujours été imposée par les autorités publiques. Désormais, on demande des propositions de la part de tous les acteurs du bien à inscrire.

Après avoir complété le dossier de candidature avec le volet manquant, c'est finalement le 7 juillet 2008 que le lagon calédonien est ajouté à la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Le système récifal calédonien est le deuxième récif corallien qui est inscrit au patrimoine mondial après la grande barrière de corail intégrale d'Australie qui fait partie de la liste depuis 1981. Selon l'Unesco, le dossier de présentation a justifié la proposition, car les récifs coralliens et écosystèmes associés de Nouvelle-Calédonie « *représentent un ensemble d'une valeur universelle exceptionnelle répondant aux quatre critères* » :

- une beauté naturelle exceptionnelle,
- exemples représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre,
- exemples représentatifs des processus écologiques et biologiques en cours,
- des habitats naturels importants pour la conservation in situ de la diversité biologique.

En définitive, l'Unesco donne une suite favorable à la proposition du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'inscrire au « patrimoine mondiale » certains ensembles récifaux (frangeants ou barrières et leurs lagons), dans la mesure où les formations coralliennes les composant sont de grande ampleur et parmi les plus complexes et les plus surprenantes au monde, en présentant des structures massives fortement indurées (d'où la présence d'arches, de grottes et de profonds canyons) abritent un nombre considérable d'organismes vivants de toutes tailles, certaines espèces pouvant faire l'objet d'une protection car jugées en danger de disparition (tortues, baleines ou dugongs), par suite d'une prédation humaine fort ancienne. Contrairement au projet d'origine, tout le lagon calédonien n'a pas été inscrit, certains secteurs ne pouvant l'être compte tenu de la présence sur le rivage d'infrastructures industrielles, en particulier pour l'exploitation du nickel. Quoi qu'il en soit, six zones dites « exemplaires » (protégés par des « zones tampons » marines et terrestres qui font l'objet d'une surveillance provinciale, sans faire partie du bien inscrit) totalisant 16.000 km^2 (soit les deux tiers du lagon calédonien) sont actuellement inscrites représentant l'ensemble de la diversité des récifs et écosystèmes associés de l'archipel. Ces six zones sont :

- Grand Lagon Sud (superficie : 314.500 ha),

- Zone Cotière Ouest (superficie : 48.200 ha),
- Zone Cotière Nord-Est (superficie : 371.400 ha),
- Grand Lagon Nord (superficie : 635.700 ha),
- Atolls d'Entrecasteaux (superficie : 106.800 ha),
- Atoll d'Ouvéa et Beautemps-Beaupré (97.700 ha).

Figure 28 : Zones inscrites au patrimoine mondiale de l'UNESCO

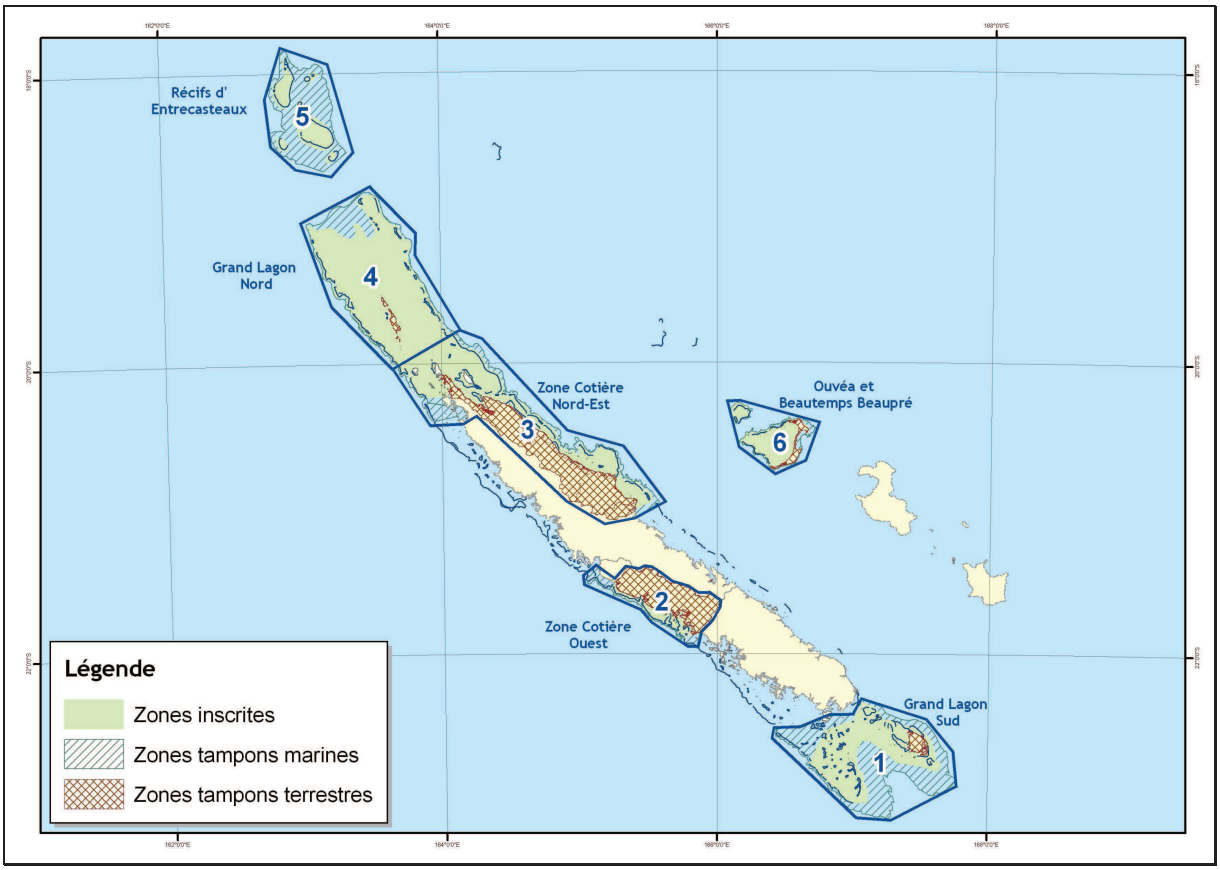

Source : GIE Océanide (J.-B. Herrenschmidt)

Les impacts de l'industrie du nickel sur les environnements terrestres et marins sont à surveiller de manière prioritaire. Les paysages de la Nouvelle-Calédonie sont fortement marqués par l'extraction du minerai qui se fait uniquement à ciel ouvert. On y voit les cicatrices des pistes d'accès, des hauts de versants dénudés et taillés en gradins, des éboulis en contrebas et des sédimentations à l'embouchure des rivières dans le lagon. La première phase de l'extraction du nickel est l'ouverture des voies d'accès et le décapage, qui permet d'aménager le site et d'éliminer le recouvrement latéritique stérile, dont l'épaisseur dépasse parfois les vingt mètres. Puis, l'exploitation se fait à partir de banquettes tracées à l'aide d'engins puissants et à l'explosif, en commençant par le haut des versants. Les déblais stériles sont rejetés sur les pentes fortes, qui forment ces immenses cicatrices tranchant avec les versants recouverts de végétation. Après le triage, l'évacuation du minerai se fait par téléphériques, convoyeurs à bande ou par roulage. Enfin, à partir des wharfs, le nickel est chargé à bord de minéraliers pour être exporté ou pour être transformé à l'usine métallurgique de la SLN à Nouméa. L'impact principal sur le milieu marin consiste de longue date dans le dépôt de sédiments chargés en particules minérales infertiles s'épandant à l'embouchure des principaux cours d'eau, tant sur la côte Ouest que sur la moitié méridionale de côte Est.

Aujourd'hui, la mise en œuvre du projet Goro Nickel dans le Sud comporte un autre risque important : celui de la dégradation du récif corallien liéé aux rejets d'eaux usées chargé de produits chimiques dans le canal de la Havannah.
Les exploitants miniers sont donc appelés de respecter les normes environnementales afin de contrer les menaces pesant sur le récif corallien et pour ne pas menacer l'inscription du lagon calédonien au patrimoine mondial. Les plans de gestion imposés par l'Unesco comprennent les obligations strictes en matière de surveillance (qualité de l'eau, état de santé des coraux, système de protection spécifique). Outre les impacts de l'industrie minière, l'Unesco exige de surveiller également les impacts dûs à la pêche, à l'agriculture et l'aquaculture : il faudra « améliorer la surveillance et le suivi pour faire face aux impacts potentiels de la pêche et de l'exploitation minière et, dans une moindre mesure, de l'agriculture et de l'aquaculture » (www.whc.unesco.org). Dans ce contexte, il faut rappeler que le label « patrimoine mondial » peut être retiré par l'Unesco. C'est pourquoi on parle d'une « inscription » et non d'une « classification ».

Conformément à l'article 20 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999, la Nouvelle-Calédonie, dans les îles non comprises dans le territoire maritime d'une province, excerce la totalité des compétences qui ne sont pas attribuées à l'Etat. C'est ainsi que la Nouvelle-Calédonie assure la gestion et la conservation des ressources naturelles de la ZEE et de certaines eaux territoriales et intérieures. Tel est le cas pour les atolls d'Entrecasteaux. En vertu de l'article 3 de la loi du pays n° 2001-017 du 11 janvier 2002 transférant la gestion du domaine public maritime aux provinces, il est reconnu l'existence d'usages coutumiers de jouissance nécessitant des dispositions particulières. Cette reconnaissance de droits spécifiques basés sur la coutume n'implique pas une appropriation privée des eaux côtières mais permet aux provinces de les prendre en compte si elles le souhaitent. Pour ce qui est les zones tampon, la dominialité est plus complexe et comprend du domaine public et privé des cllectivités (province et Nouvelle-Calédonie, de la propriété privée et des terres coutumières. Dans cette reglémentation, il est novateur que les usages coutumiers de la zone côtière (pêche traditionnelle) soient reconnus.

En ce qui concerne la qualité de l'air, dès 2005, les élus du Congrès de la Nouvelle-Calédonie refusent de prendre en compte le protocole de Kyoto : en effet, trois centrales au charbon doivent d'ici 2015 produirent 60% de l'électricité calédonienne, en priorité pour les besoins des unités de fonte industrielle du nickel. Le fuel est devenu cher pour produire l'électricité nécessaire aux nouvelles usines. La mode a tourné, dans le monde entier : le charbon redevient rentable. La production électrique due au charbon atteindra alors 580 mégawatts/heure (MWh) en 2015 (contre zéro en 2008). A titre de comparaison, l'actuelle centrale au fuel de Doniambo produit 160 MWh, contre 60 MWh pour le barrage de Yaté, et seulement 25 MWh pour les éoliennes. L'arrivée du charbon va se faire progressivement. La centrale de Prony Energies dans le Sud est maintenant en marche avec ses 2x50 MWh produits grâce à la technique du « charbon pulvérisé ». Le minerai est broyé, mélangé à l'air réchauffé puis injecté dans la chambre de combustion. Le plein régime est prévu pour la fin 2009. La nouvelle centrale de Doniambo de son côté produira 210 MWh. Elle commencera à produire en 2012 (2x70 MWh) et tournera à plein régime en 2014. Techniquement, Doniambo utilisera la technique du « lit fluidisé circulant ». Le charbon est mélangé à du calcaire et à du sable. L'avantage est qu'une fois chauffée, la mixture peut être brûlée deux fois, ce qui augmente la rentabilité de chaque tonne de charbon. Avec le même procédé, mais à une

échéance plus lointaine, la centrale de Koniambo produira 270 MWh. Elle sera donc plus puissante, mais elle ne reversera rien dans le réseau public. Certes, cette production totale de 580 MWh impressionne, mais la majorité de l'énergie ne sortira pas des usines métallurgiques. Prony Energies est une exception, avec 50 MWh sur 100 reversés dans le réseau public. Enercal a d'ailleurs participé au financement de la centrale. A Nouméa, l'usine métallurgique de Doniambo consommera au moins 80% de la centrale électrique à Doniambo. Quand les trois usines de traitement de nickel fonctionneront à capacité optimale, elles auront besoin de 505 MWh disponibles en permanence. Les particuliers et les autres entreprises, elles, réclament entre 35 MWh (périodes creuses) et 115 MWh (pendant les heures de pointe, en été). Afin de satisfaire ces besoins, le gouvernement calédonien souhaite développer les énergies renouvelables (éolienne, solaire, hydraulique) à hauteur de 100 MWh en 2015, soit 12,5% de l'électricité totale alors prévue, le charbon comptant pour 63%.
Face à cette prépondérance du charbon, la question d'une éventuelle pollution de l'air se pose, mais les industriels qui « font tourner le pays » sont prêts à l'assumer pour des impératifs économiques. Mis à part celle de Prony Energies, les centrales nécessaires au développement de la métallurgie du nickel doivent être financées et utilisées par les usines. Mais le constat est là : Doniambo, Prony et Koniambo rejeteront 5,5 millions de tonnes de CO_2 dans l'air, chaque année. Soit 22 kg par habitant, ce qui placera la Nouvelle-Calédonie devant les États-Unis (20 kg par habitant). Le CO_2 est considéré comme le principal responsable du rechauffement climatique. « *Faut-il refuser le développement économique et social ?* » s'interroge Gérald Cortot, le ministre de l'Énergie (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 20 septembre 2008, p. 2). « Fallait-il privilégier la métallurgie ? » répondent les associations écologistes. Mais si le nickel représente bien la principale richesse du pays (90% des exportations en valeur proviennent de ce secteur) faut-il miser obligatoirement sur le charbon pour faire tourner les centrales thermiques ? Quelle place pourrait-on faire au gaz ?

Outre le CO_2, le dioxyde de soufre est le principal polluant de l'air émis par les procédés de rôtissage, de fonte et de conversion de minerais sulfureux (World Bank Group 1998). Le dioxyde de soufre, l'ingédient de base des pluies acides, aggrave les maladies pulmonaires et favorise l'asthme. Ce sont les centrales électriques thermiques (par combustion) et les convertisseurs d'affinage qui émettent en général le SO2. Le procédé utilisé par la SLN dans son usine de Doniambo est reconnu comme l'un des moins polluants en matière de traitement des minerais de nickel, en particulier en ce qui concerne les émissions du dioxyde de soufre. Selon *Les Nouvelles Calédoniennes* (20 septembre 2008, p. 2), l'usine de Doniambo émet 20.000 tonnes de SO_2 par an. En 2015, la SLN prévoit une émission de seulement 1.100 tonnes de SO_2. Prony Energies rejetera 3.500 tonnes de SO_2 par an, Koniambo de son côté prévoit 2.000 tonnes par an. Pour mieux comparer les émissions de SO_2 des futures usines de traitement de Goro Nickel et de KNS, voici quelques données des émissions de différentes usines de pyrométallurgie dans le monde : L'usine Falcondo en République Dominicaine (Falconbridge) émet 31.000 tonnes de SO_2 par an (valeur moyenne), la fonderie de RAO Norilsk Nickel (Russie) arrive à 1.400.000 à 2.500.000 tonnes par an pour la période 1992-1993 et Inco Sudbury (Canada) atteint 265.000 tonnes pour la même période. Les autres usines pyrométallurgiques en Russie, Severonickel et Pechenganickel émettaient 200.000 t/an (valeur moyenne) et 211.000 t/an (valeur moyenne) respectivement. Les usines de Mont Isa en Australie et Glebrook aus États-Unis par contre ont communiqué des données de 60 tonnes pour 1999 et 64 pour 1996 respectivement (Falconbridge et Roche 2001, Vol. I, ch. 3, p. 12). Comparé à d'autres autres usines métallurgiques, les émissions des trois usines calédoniennes

semblent être minimes. Il faut cependant prendre en compte certaines données datent du début des années 1990. Le tableau ci-dessous montre que la centrale au charbon du projet Koniambo émettra le plus de CO_2 (2.900.000 tonnes par an à partir de 2015), largement devant l'usine de Doniambo. En ce qui concerne le SO_2 et le NO_x, c'est Prony Energies qui a été construite pour alimenter l'usine Goro Nickel en énergie qui émettra le plus avec 3.500 tonnes de SO_2 et 2.300 tonnes de NO_x par an à partir de 2015. Les oxydes d'azote (NO_x) forment les nuages brunâtres au-dessus des villes polluées ; ils peuvent provoquer des pluies acides, des maladies respiratoires et les effets de serre.

Tableau 11 : Emissions atmosphériques des trois usines métallurgiques en Nouvelle-Calédonie (en tonnes par an à partir de 2015)

	CO_2	SO_2	NO_x
Doniambo	1.720.000	1.100	1.200
Prony Energies	950.000	3.500	2.300
Koniambo	2.900.000	2.000	2.000

Source : Les Nouvelles Calédoniennes, 20 septembre 2008, p. 2

Comme expliqué auparavant, le protocole de Kyoto ne s'applique pas en Nouvelle-Calédonie. Le pays n'est donc pas obligé de réduire la quantité de CO_2 produite sur son sol. Il ne le voulait pas, de toute façon. Avant même que la France métropolitaine ne ratifie le texte, en mars 2005, les élus calédoniens s'inquiétaient de ses « dispositions contraignantes ». En 2005 même, la présidente Thémereau faisait valoir, dans une lettre au ministre des DOM-TOM, que « *l'analyse juridique de (ses) services* » permettait d'affirmer que le protocole ne s'étendait pas à la Nouvelle-Calédonie (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 20 septembre 2008, p. 2). Le motif était que la ratification serait une décision européenne et que la Nouvelle-Calédonie ne faisait pas partie de l'Union Européenne. Mais la ministre des DOM-TOM à l'époque, Brigitte Girardin, a réaffirmé, dans un courrier du 24 février 2008, que, pour elle, « *le protocole de Kyoto s'applique bien à la Nouvelle-Calédonie* ». L'argument européen ne tenant pas juridiquement, l'affaire était close. Sauf que, dans les semaines qui ont suivies, le gouvernement français a enrichi son texte d'une « déclaration interprétative » : contrairement à l'avis donné, quelques jours plus tôt, le protocole de Kyoto s'inscrit bien « *dans le cadre de l'engagement souscrit (...) par la Communauté européenne* ». Cela signifia que ce qui engage la France n'engage plus la Nouvelle-Calédonie. Ce revirement a été interpreté par Guy Agniel, juriste, comme un « *joli tour de passe-passe juridique (de la République), qui réussi tour de force de constitutionnaliser la charte de l'environnement en même temps qu'elle se lave les mains de la protection de l'environnement dans ses territoires ultra-marins* ».[62]

[62] Actes du colloque « Le droit de l'environnement en Nouvelle-Calédonie », 6-8 novembre 2006, retranscrits sur le site larje.univ-nc.nc. Dans : *Les Nouvelles Calédoniennes*, 20 septembre 2008, p. 2

2.3.1. Le projet Goro Nickel

2.3.1.1. La politique environnementale de l'opérateur

Compte tenu que la lutte pour une meilleure protection de l'environnement est organisée de l'extérieur de l'opérateur minier (contrairement au projet Koniambo), il convient d'analyser la politique environnementale dans le chapitre sur « les perceptions des populations kanak sur le projet Goro Nickel ». L'association coutumière « Rheebu Nuu » a en effet mené un combat contre les impacts environnementaux du projet pendant plusieurs années avant de signer un « pacte pour un développement durable du Grand Sud » en septembre 2008.
En ce qui concerne les émissions atmosphériques, il faut cependant constater un fort décalage entre l'interprétation des donnés de la part de l'industriel et de la part des scientifiques. La centrale thermique au charbon de Prony Energies émettra 950.000 tonnes de CO_2 par an. Goro Nickel conclut qu'« *à l'échelle de l'Océanie, le projet Goro Nickel contribuerait à 0,15% environ des émissions totales de CO_2. En conséquence, les effets de l'exploitation du site industriel n'auront qu'un impact mineur sur le changement climatique* » (www.goronickel-icpe.nc). Cette analyse du groupe minier est en contradiction avec celle des scientifiques. Toute la ville de Heidelberg (142.933 habitants au 31 décembre 2005) a émis environ 2,8 millions tonnes de CO_2 en 2006 (www.meinestadt.de/ IFEU 2008, p. 5), émission indutrielles, individuelles et publics confondues. La centrale de Prony Energies émet donc un tiers de toute la ville de Heidelberg, un chiffre considérable.

2.3.1.2. Les impacts sur le milieu terrestre

Les eaux superficielles des bassins versants sur lesquels sont installés la raffinerie et le centre industriel de la mine (respectivement le creek de la Baie Nord, la Kwé Ouest et Nord) ne sont pas utilisées pour la consommation en eau potable. De plus, le projet Goro Nickel a été conçu de façon à ne pas rejeter d'eaux polluées dans les rivières. Malgré cela, il y aura un impact sur la qualité des eaux douces et des sédiments. L'altération potentielle de la qualité de l'eau et des sédiments du creek de la Baie Nord résulte principalement des rejets d'eaux de ruisellement (eaux de drainage) de l'usine, des effluents générés par la centrale de Prony Energies et du rejet des eaux traités de la station d'épuration de la base-vie. Ces rejets peuvent engendrer un apport supplémentaire de particules solides liées à l'érosion des sols défrichés ou aux poussières émises lors des travaux de défrichement et de terrassement, donc un apport de polluants potentiels (issus des effluents de la centrale de Prony Energies et du rejet de la station d'épuration de la base-vie).
Puis, l'altération potentielle de la qualité de l'eau et des sédiments de la Kwé Ouest et de la Kwé Nord résulte essentiellement des rejets d'eaux de ruissellement du centre industriel de la mine. Dans l'objectif de contrôler la qualité des eaux avant leur rejet, Goro Nickel a prévu de mettre en place un système de gestion de ses eaux de ruissellement (mise en place d'un système de drainage, d'ouvrages de collecte, de sédimentation et de confinement) pendant toute la durée du projet. Des moyens de contrôle sont également installés pour limiter, gérer et traiter tout déversement ou fuite accidentelle (rétentions, stockage des produits chimiques sur des zones étanches, etc.) et éviter qu'ils impactent les eaux douces. La qualité des rejets des

eaux traités de la station d'épuration est censée de respecter les valeurs limites prescrites par l'arrêté provincial d'autorisation de cette station. En phase d'exploitation, le rejet des effluents générés par la centrale électrique de Prony Energies devra respecter les seuils réglementaires de l'arrêté provincial d'autorisation de la centrale. Cependant, la température du rejet sera plus élevée que celle du milieu naturel.
En résumé, l'impact de la construction et de la fermeture de l'usine et du centre industriel de la mine sur la qualité de l'eau des eaux douces et des sédiments est considéré comme « mineur ». L'impact de l'exploitation de la raffinerie est jugé comme « modéré » (www.goronickel-icpe.nc). Après la fermeture de la raffinerie et du centre industriel de la mine, Goro Nickel prévoit de réhabiliter et de revégétaliser les zones terrassées.

En ce qui concerne les communautés de poissons des rivières de la région de Goro, l'opérateur industriel les caractérise par « *des densités faibles et une proportion élevée d'espèces endémiques* ». Selon les études de Goro Nickel, la qualité de l'eau du creek de la Baie Nord et de la Kwé principale varie entre « bonne » et « passable ». Les facteurs de perturbation pour ces communautés sont directement liés à l'altération ou à la perte de leur habitat (altération de la qualité et du volume d'eau). En outre, l'accroissement de la présence humaine pourra se traduire par une pression plus forte sur les ressources piscicoles. L'opérateur a donc prévu de mettre en place des programmes de sensibilisation et de formation de son personnel et de ses sous-traitants. Il faudra attendre si ces programmes pourront amener une plus grande prise de conscience de la protection de l'environnement. Goro Nickel évalue un impact « modéré » sur les communautés d'eau douce du creek de la Baie Nord résultant de la perturbation de l'habitat de ces communautés durant la phase d'exploitation de l'usine. En phase de construction, d'exploitation et de fermeture du centre industriel de la mine, l'impact est considéré comme « mineur » sur les communautés d'eau douce des rivières Kwé Nord et Kwé Ouest en raison notamment de l'absence de perturbation de leur habitat (www.goronickel-icpe.nc).

L'impact du parc à résidus miniers à la Kwe Ouest (Figure 30) affecte la qualité des eaux souterraines, les eaux douces et leurs écosystèmes ainsi que les écosystèmes terrestres environnants. Le projet de stockage comporte une barrière d'étanchéification (géomembrane et système de drainage sous celle-ci) sur tout le fond de l'aire. En phase de déposition, la permébilité des résidus est très faible (10-8 m/s). Les eaux du bassin de décantation situé à l'intérieur du parc sont en permanence pompées vers l'unité de traitement des effluents située sur le site industriel. Selon Goro Nickel, il n'y aura aucun effet sur la qualité de l'eau souterraine au-delà du parc et par là même aucun impact sur le milieu recepteur tant que les drains sous-jacents à la géomembrane sont opérationnels. S'ils ne sont pas opérationnels, on ne connaît pas les conséquences, car l'opérateur minier n'évoque pas ce pire des cas. Dans les simulations réalisées par Goro Nickel, les concentrations en matières dissoutes totales n'augmenteraient de 10 mg/l, 80 années après le début du remplissage. A titre comparatif, la concentration initiale en matières dissoutes totales de l'eau souterraine a été mesurée à 75 mg/l. Les eaux souterraines sont collectées par le dispositif de drainage jusqu'au puits d'interception situé au pied du barrage. Par ailleurs, les eaux souterraines ne sont pas utilisées pour la consommation en eau potable. Cependant, un dispositif de pompage est mis en place dans le puits de collecte afin de pomper les eaux éventuellement contaminées pour être traitées. Goro Nickel met en œuvre un plan de suivi pour surveiller la qualité des eaux souterraines (www.goronickel-icpe.nc).

En ce qui concerne l'impact du parc à résidus sur les eaux douces et leurs écosystèmes, l'opérateur constate qu'aucun cours d'eau permanent ne se trouve dans le périmètre du parc. Le barrage du parc retient par contre les eaux du bassin versant amont d'une superficie totale de 2,7 km^2. Il s'agit du bassin versant de la Kwé Ouest dont le bassin versant présente une superficie totale de 18 km^2. En prenant en compte la superficie totale dit de la Kwé qui s'étend sur 33 km^2, Goro Nickel conclut qu'environ 15% du débit théorique de ruissellement sont captés par le parc, puis envoyés à l'unité de traitement des effluents. L'impact résiduel sur les communautés d'eau douce en aval du parc à résidus est considéré comme « mineur » par l'opérateur, en raison de l'ensemble des mesures adoptées notamment en ce qui concerne les règles de rejet des effluents. Néanmoins, Goro Nickel prévoit de mettre en œuvre un suivi biologique des espèces aquatiques et de leur habitat pendant toute la durée du projet (www.goronickel-icpe.nc).

Quant aux écosystèmes terrestres, le parc à résidus supprimera environ 200 ha de végétation de différents types. Les noyaux forestiers inventoriés dans la zone ne seront que partiellement affectés, mais ces forêts constituent des habitats d'intérêt pour les oiseaux, les mammifères, l'herpétofaune et ma myrmécofaune (forumis). A titre compensatoire, Goro Nickel a donc proposé d'étendre les limites de la réserve botanique de la forêt Nord sur sa bordure Sud. Sur cette zone étant située sur une concession de Goro Nickel, l'opérateur voudrait étendre les forêts primaires de cette zone (plantation, protection, développement de la canopée forestière), ce qui semble utopique puisque une forêt primaire par définition ne doit pas être altérée pour pouvoir se pérenniser. Compte tenu de la concession que Goro Nickel a obtenu, il faudra se poser la question ce qui arrivera si l'opérateur souhaite étendre son exploitation minière : Est-ce que le groupe minier gardera, voire étendra cette « réserve botanique » ?

Normalement, le parc à residus n'aura quasiment aucun impact sur les paysages selon l'industriel : « *La vallée étant dans un bassin visuel fermé, il n'y a aucun accès visuel sur le projet sauf à proximité. L'impact est donc considéré comme faible. (...) Le parc à résidus n'a aucun impact sur les sites patrimoniaux. L'impact est également négligeable sur les activités récréo-touristiques.* » (www.goronickel-icpe.nc)

2.3.1.3. Les impacts sur le milieu marin

La zone du Grand Lagon Sud inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco fait face au projet minier et métallurgique Goro Nickel (Figure 28). La baie de Prony pourtant riche au plan de la biodiversité ne fait pas partie de cette zone du Grand Lagon Sud. Le dessin de la zone épargne également une grande partie du canal de la Havannah où sera rejeté l'effluent de l'usine hydrométallurgique (Figure 30). Cet effluent est suspectible d'affecter les récifs coralliens, les communautés benthiques et piscicoles. Cet effluent est sujet de débats au sein de la population locale, mais également parmi les autorités politiques. Les études réalisées par Goro Nickel ont montré que le canal de la Havannah comprend des zones de forte énergie caractérisées par des proportions importantes de substrat abiotique et de zones probablement plus abritées présentant des pourcentages de coraux vivants compris entre 30 et 48% (www.goronickel-icpe.nc). De plus, la réserve intégrale Merlet (17.000 ha) est située à l'ouest du canal de la Havannah. Cette réserve, dont la faune du site est absolument remarquable avec

une forte densité en tortues, en tricots rayés et la présence de baleines à bosse en hiver austral, fait partie du Grand Lagon Sud inscrit au patrimoine mondial. La reglémentation prévoit que tout accès et tout passage de navire ou d'embarcation est interdit dans la réserve Merlet. En outre, il est interdit d'y pêcher, capturer, cueillir ou récolter tout minéral, végétal ou animal (coraux, poissons, coquillages).

En phase de construction, aucun rejet d'effluent industriel n'a eu lieu dans le canal de la Havannah, pas plus que dans la baie de Prony. Les travaux de construction sont par contre susceptibles d'affecter indirectement la qualité des eaux côtières de la baie de Prony, de la baie de Kwé et du canal de la Havannah via une altération de la qualité des eaux douces du creek de la Baie Nord et de la rivière Kwé. Cet impact potentiel est jugé comme mineur par Goro Nickel (www.goronickel-icpe.nc). L'installation de la partie marine de l'émissaire qui est posé sur le fond marin n'engendrera pas de rejet de fluides ni de déchets. La mise en suspension des sédiments marins est probable, mais elle sera de faible ampleur (courte durée et étendue ponctuelle).

Figure 29 : Le Grand Lagon Sud, un bien inscrit au patrimoine mondiale de l'UNESCO

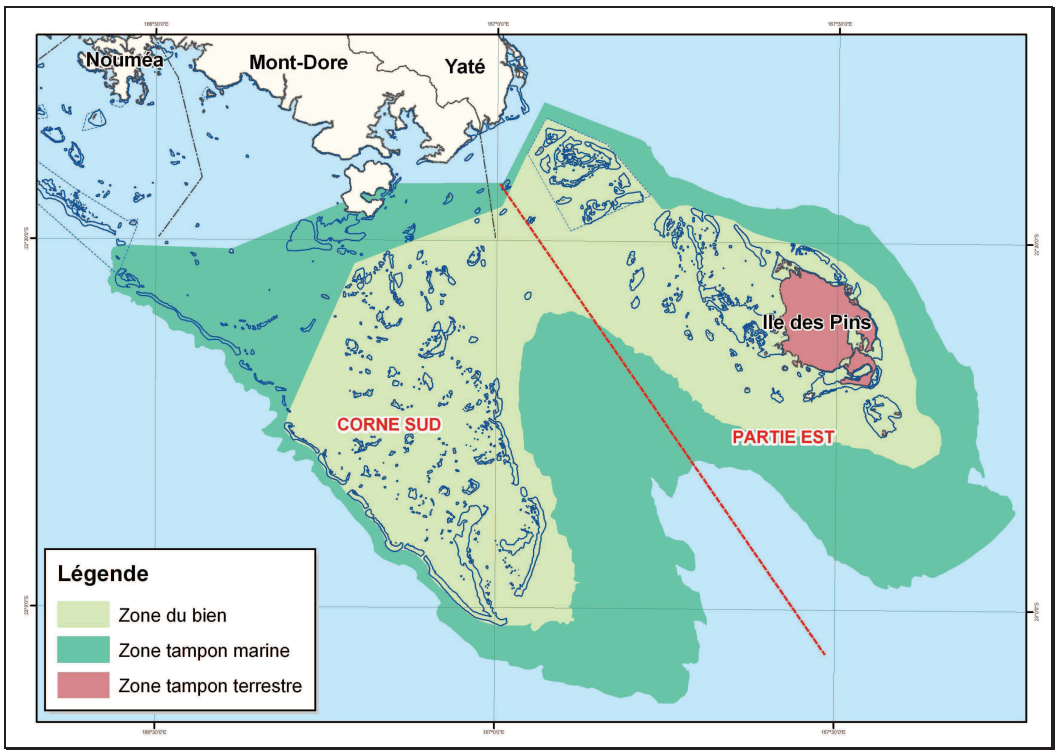

Source : GIE Océanide (J.-B. Herrenschmidt)

Les récifs coralliens, les communautés benthiques et piscicoles peuvent néanmoins être affectés lors de la phase de construction ; le facteur principal de cet impact résulte de la pose de l'émissaire en mer. Selon l'opérateur, la sensibilité des récifs coralliens et des communautés associées au niveau de la baie de Prony a été classée de très faible à moyenne. Au niveau du canal de la Havannah, la présence d'un substrat essentiellement abiotique a été observée avec une couverture biologique restant faible. La majorité du tracé a été classée de sensibilité très faible à moyenne, sauf un tronçon qui représente moins de 5% du tracé de l'émissaire dans la canal de la Havannah où elle est classée forte. Compte tenu que la partie de la canalisation qui sera enterrée se trouve dans la baie de Prony, l'impact général de la

construction de l'émissaire est considéré comme « modéré » en baie de Prony et comme « mineur » dans le canal de la Havannah (www.goronickel-icpe.nc). L'opérateur a d'ailleurs prévu de mettre en place des mesures compensatoires de reconstitution du biotope corallien concernant la section où l'émissaire sera enterré dans une tranchée.

Lors de la phase d'exploitation, une partie des déchets du procédé de lixiviation à l'acide sulfurique, ceux qui ont été neutralisés par l'adjonction de calcaire et de lait de chaux – doit être stockée à terre sous forme de gypse. Une autre partie par contre, celle qui sortira sous forme liquide, sera rejetée dans le lagon au sud du canal de la Havannah alors que la zone du Grand Lagon Sud inscrite à la liste du patrimoine mondial de l'Unesco et la réserve intégrale Merlet se situent à faible distance de l'émissaire. Le débit maximum journalier autorisé de l'effluent est de 73.200 m^3 par jour, à une température de 40° C avec un pH (indice d'acidité) compris entre 5,5 et 9,5. Goro Nickel a donné une valeur de débit moyen de 1.500 m^3 par heure (36.000 m^3 par jour) et de débit pluvieux de 1.700 m^3 par heure (40.800 m^3 par jour).
L'arrêté ICPE du 15 octobre 2004 a fixé la valeur limite de concentration pour le manganèse et ses composés à 1 mg/litre. Pour le chrome hexavalents et ses composants, elle est de l'ordre de 0,1 mg/litre. Pour le mercure et ses composants, elle est de 0,05 mg/litre, pour l'arsenic de 0,05 mg/l aussi, pour le cadmium de 0,2 mg/litre et pour le plomb et ses composants de l'ordre de 0,5 mg/litre. En ce qui concerne la valeur limite des flux, elle est de l'ordre de 55,44 kg/jour pour le manganèse et ses composants. Pour le chrome hexavalents et ses composants, elle s'élève à 6 kg/jour, pour le mercure et ses composants à 3 kg/jour, pour le cadmium à 11 kg/jour et pour le plomb et ses composants à 28 kg/jour (Syndex 2005, p. 145).

Le premier projet Goro Nickel avait prévu une concentration de 100 mg/litre pour le manganèse, avec une valeur limite de flux fixée à 5,5 tonnes/jour, soit 100 fois plus que la norme admise (Syndex 2005, p. 145-146). L'impact du dépôt de manganèse dans le biotope marin n'était pas encore analysé avec certitude. Compte tenu de cette concentration élévée et des risques existant concernant l'accumulation d'autres métaux (mercure, cadmium, plomb) dans les sédiments et dans les organismes vivants, la Province Sud a commandé une contre-expertise intitulée « l'étude de l'impact potentiel du rejet de l'effluent Goro Nickel dans le lagon sud de Nouvelle-Calédonie ». Cette contre-expertise a été finalement réalisée par J.-C. Massabuau[63], P. Campbell[64], C. Monnin[65] et par B. Roux[66]. Les résultats de l'ensemble de leur étude ont été rendus en décembre 2006. Dans la première conclusion sur la toxicité du manganèse, J.-C. Massabuau constate qu'un rejet 0 de manganèse « *n'a pas de justification rationnelle* ». Il poursuivit : « *Cette conclusion est contraire au cas d'autres contaminants organiques ou synthétiques (DDT), pour lequel un rejet 0 serait justifiable. Dans le cas du manganèse ont doit penser autrement puisqu'il est naturellement présent dans le milieu naturel et que c'est un métal essentiel* » (Massabuau, 27 avril 2006, p. 6). Sa deuxième conclusion énonce qu'« *il n'y a pas de problème de toxicité chez l'homme lié à la prise*

[63] Directeur de recherche au CNRS de Bordeaux, animateur de l'équipe « géochimie et écotoxicologie des métaux dans les systèmes aquatiques »
[64] Professeur à l'Université du Québec, chaire de recherche au Canada, spécialiste en écotoxicologie
[65] Directeur de recherche au CNRS de Toulouse, laboratoire mécanismes de transfert en géologie
[66] Directeur de recherche au CNRS de Marseille, laboratoire modélisation et simulation numérique en mécanique et génie des procédés

alimentaire de produits contaminés par le manganèse ». Le manganèse s'accumule en général dans les branchies, le sang et dans le cerveau des animaux aquatiques. Les relations doses-effets sont très variables selon la littérature. Une inhibition de croissance a été constatée à une concentration de 1.900 µg/l. Massabuau estime qu'une valeur-guide générale de 300 µg/l de manganèse suffit pour la protection de 95% des espèces (Massabuau 2006, p. 18). Enfin, le groupe d'experts animé par Massabuau recommande de ne pas autoriser une concentration de manganèse dans l'effluent supérieure à 10 mg/l afin de protéger l'écosystème du lagon sud de la Nouvelle-Calédonie (Massabuau, Campbell, Monnin et Roux 2006, p. 54). Reste une question à débattre : pourquoi la norme internationale est de 1 mg/l et pourquoi le groupe d'experts recommande 10 mg/l ?

Plusieurs des métaux qui se trouvent dans l'effluent sont essentiels à la vie (par exemple le fer, le zinc, le cuivre), d'autres n'ont aucune fonction biologique connue (par exemple l'arsenic, le cadmium, le plomb). Tous les métaux de l'effluent existent dans la nature. A haute dose, ces métaux deviennent néanmoins des poisons. Il paraît alors important de connaître le seuil à partir duquel le métal commence à exercer des effets délétères, car les concentrations dans l'effluent seront supérieures aux concentrations actuelles naturelles. Evidemment, les seuils varient d'un organisme à l'autre. De plus, il faut estimer le taux de dilution de l'effluent dans le milieu récepteur. Selon le groupe d'experts, la majorité des métaux lourds présents dans l'effluent ne devraient pas présenter de danger. Deux cas problématiques ont été identifiés : le chrome et le cobalt.

Le seuil pour le cobalt a été mis en cause par le groupe d'experts en raison d'une « base de données inadéquate » (Massabuau, Campbell, Monnin et Roux 2006, p. 35). Les concentrations actuelles enregistrables dans la nature en baie de Prony dépassent, selon eux, régulièrement les valeurs tolérables par les organismes vivants. Les recommandations visent la réalisation d'autres tests de toxicité avec le cobalt et des organismes marins représentatifs. C'est pourquoi, il est étonnant de lire dans l'étude que le risque pour l'environnement soit « négligeable », car le procédé de l'industrie est conçu et optimisé pour « récupérer le cobalt » au maximum (Massabuau, Campbell, Monnin et Roux 2006, p. 35). Dès lors pourquoi recommander d'autres tests de toxicité ? Selon le comité Rheebu Nuu (www.rheebunnu.com) qui fait référence à une étude réalisée par P. Michel (1993) et une autre par Sanders, Riedel et Osman (1994), des concentrations supérieurs à 0,000005 mg/l en arsenic (III et IV) peuvent déjà inhiber le développement du phytoplancton *Skeletonema costatum*. En ce qui concerne le plomb, le comité s'appuie sur un article de Cossa *et al.* (1993), selon lequel des effets sur des organismes peuvent être observés à partir d'une concentration de 0,000005mg/l de plomb inorganique. Sur le système nerveux humain, le plomb peut être responsable d'atteintes neurologiques. En cas d'intoxication moins sévère, on a observé « *des troubles neuro-comportementaux et une détérioration intellectuelle* » (www.rheebunuu.com). Par contre, il faut que le plomb pénètre dans l'organisme humain par inhalation, par ingestion ou par voie cutanée.

En ce qui concerne les concentrations du chrome calculées après dilution dans l'effluent, elles sont de l'ordre de 90 ng/l à 20 m du diffuseur, tandis les concentrations actuelles naturelles s'élèvent à moins de 10 ng/l (Massabuau, Campbell, Monnin et Roux 2006, p. 37). Goro Nickel de son côté a déjà identifié le chrome comme élément potentiellement problématique. Selon le plan de l'industriel, il y aura deux points de contrôle au sein de l'usine où les concentrations en chrome IV dissous seront suivies en continu. Si le chrome IV est détecté, on

injectera du SO_2 comme agent de réduction. Compte tenu de la réversibilité de la réaction de réduction, notamment en raison de la présence d'oxydes de manganèse, il faudra surveiller de très près le contenu de l'effluent final. Le groupe d'experts recommande également une surveillance du chrome III (Massabuau, Campbell, Monnin et Roux 2006, p. 39). Le chrome est donc plus problématique que le manganèse qui a été tant discuté dans les médias calédoniens. Les concentrations de métaux calculées représentent des valeurs moyennes dans l'effluent ; il reste des incertitudes sur les situations quand la concentration dépasse cette valeur moyenne.

Suite à cette contre-expertise, la composition du rejet en mer a été modifiée par l'opérateur minier. Dans l'actuel projet Goro Nickel, la concentration maximale du rejet en manganèse est inférieure à 1 mg/l ce qui correspond à la norme internationale. Excepté le cobalt, les concentration en métaux à 20 m du diffuseur seront inférieures aux valeurs guides de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande déterminées pour une protection de 99% des espèces. Au regard des résultats des inventaires et de la courantologie du canal de la Havannah, trois sites ont été selectionnés dans une zone située au sud-ouest par rapport au diffuseur : le banc Ionontéa, le récif Ioro et la station correspondant au récif corallien le plus proche. Ces trois sites devraient être particulièrement surveillés concernant la qualité du rejet et notamment les paramètres cobalt, manganèse et chrome VI. Au vu de l'ensemble des éléments pris en compte, l'impact du rejet sur les récifs coralliens, les communautés benthiques et piscicoles de la baie de Prony et de la baie de Kwé, est considéré comme « mineur ». Dans le canal de la Havannah, « *l'impact du rejet en mer des effluents traités de l'usine sur les récifs coralliens, les communautés benthiques et piscicoles (...) est considéré comme modéré* » selon l'opérateur industriel (www.goronickel-icpe.nc). Sur le site internet de Vale Inco, les conclusions ne sont cependant pas les mêmes : « *Il n'y a aucun danger pour les récifs coralliens* » et « *à 20 mètres du diffuseur, il sera impossible de faire la différence entre l'effluent et l'eau de mer* ». (www.valeinco.nc) Il semble que le groupe minier veut se donner une image positive dans sa présentation sur internet, d'une entreprise soucieuse de l'environnement, au prix que les informations ne correspondent pas aux résultats de son propre étude d'impact.

La présence de plusieurs espèces en danger, comme les tortues, les baleines ou les dugongs, a été une raisons décisive pour l'inscription du lagon calédonien à la liste du patrimoine mondiale de l'Unesco. La baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*) fréquente par exemple les eaux de la baie de Prony et du canal de la Havannah, principalement de juillet à septembre. Même si elle est passée à la catégorie « préoccupation mineure » sur la liste rouge de l'IUCN (International Union for Conservation of Nature) (http://cms.iucn.org), sa protection reste une tâche importante pour l'IUCN. Les effets environnementaux du projet Goro Nickel sur ces mammifères marins et les tortues marines peuvent résulter de nuisances sonores, d'une altération de la qualité des eaux marines et d'une présence humaine accrue. L'effet des émissions lumineuses sur les tortues marines n'a pas été considéré par l'opérateur industriel du fait de l'éloignement des sources de lumière de l'usine et du centre industriel de la mine par rapport au littoral. En phase d'exploitation de l'usine, les nuisances sonores dans le milieu marin seront essentiellement liées au fonctionnement du diffuseur de l'émissaire en mer. Mais selon l'étude d'impact de l'opérateur, le bruit associé au fonctionnement de l'émissaire sera inférieur à la valeur seuil au-delà de laquelle il peut y avoir un effet négatif sur les baleines à

partir de 10 cm des orifices du diffuseur et inférieur au bruit de fond naturel de l'océan à approximativement 3 m du diffuseur.

Les mammifères et les tortues marines peuvent également être indirectement affectés par une altération de la qualité des eaux marines. La principale source de cette altération en phase d'exploitation de l'usine résulte principalement du rejet en mer des effluents traités via le diffuseur de l'émissaire. Enfin, l'accroissement de la présence humaine peut se traduire par une pression plus grande sur les mammifères marins et les tortues marines du fait des activités récréatives (pêche, bateau, plongée, baignade). Goro Nickel prévoit d'encadrer ces activités vis-à-vis de ses employés et des sous-traitants. Par conséquent, ces différents impacts sur les mammifères marins sont considérés comme « mineur » par l'opérateur industriel (www.goronickel-icpe-nc).

2.3.2. Le projet Koniambo

2.3.2.1. La politique environnementale de l'opérateur

Pour éviter les tribulations de l'opérateur du Grand Sud, le groupe Koniambo Nickel SAS (KNS) s'est efforcé de faire connaître aux élus, aux médias et aux populations de la province Nord l'insertion de son projet industriel dans une problématique économique générale soucieuse de « développement durable ». En décembre 1999, un accord est signé en ce sens par André Dang, président de la SMSP, et Øyvind Hushovd, président de Falconbridge, spécifiant que « *Le développement durable doit répondre aux besoins des clients, des fournisseurs, des actionnaires, des employés, des institutions, des communautés et du grand public sans compromettre la capacité des générations futures à subvenir à leurs propres besoins. En matière d'environnement, le projet Koniambo s'engage à respecter les conventions, politiques, lois, et règlements applicables en Nouvelle-Calédonie, les normes de la Banque Mondiale et ceux auxquels le Canada souscrit.* » (Falconbridge et Roche 2001, Vol. I, Introduction, p. 2).

En juin 2001, Falconbridge NC SAS (devenu Xstrata Nickel) a publié le rapport final d'une étude environnementale de base. En parallèle à sa campagne d'exploration et à son étude de préfaisabilité technico-économique, l'industriel avait confié la coordination et la réalisation d'une étude de caractérisation initiale du milieu à son consultant principal pour les questions environnementales, Roche Itée. Les objectifs de l'étude étaient alors d'identifier et/ou de valider les éléments du milieu susceptibles d'être affectés par le projet et de caractériser ces éléments. On souhaitait connaître les enjeux environnementaux afin de pouvoir subséquemment optimiser le projet, évaluer ses impacts sur le milieu et définir les mesures d'atténuation et de valorisation appropriés (Falconbridge et Roche 2001, Vol. I, Introduction, p. 3-4). Les données récoltées lors de l'étude représentent un état des lieux avant le début du projet Koniambo. Elles constituent également une base de l'information nécessaire à l'élaboration des programmes de suivi environnementaux.

Le positionnement de Falconbridge/Xstrata concernant la question environnementale a néanmoins évolué au fil du temps. En juin 1996, le directeur des finances a déclaré que l'entreprise souhaitait un impact zéro sur l'environnement (Hummel 1996, p. 11). En 2000, les responsables de Falconbridge ont estimé qu'un risque zéro ne serait pas possible (Horowitz 2003, p. 208). En avril 2005, SMSP/Falconbridge publie une deuxième étude d'impact environnemental et social (EIES), réalisée une fois de plus par le bureau d'études Roche Itée. Il s'agissait d'actualiser les données et de réévaluer les impacts. Dans cette étude, le groupe souligne que « lorsque les paramètres ne sont pas définis par la Nouvelle-Calédonie (la Province Nord), ni par la France, ni par l'établissement d'objectifs plus rigoureux pour et par le projet, d'autres normes ou directives peuvent être prises en considération dont les suivantes, si elles sont applicables (SMSP/Falconbridge et Roche 2005, Résumé de la Direction, VII) :

- *« les directives de l'Union Européenne ;*
- *les normes et critères canadiens ;*
- *les valeurs ou directives de la Banque mondiale ;*

- *les principes de l'Organisation mondiale de la santé. »*

Le 14 février 2007, la Province Nord et KNS signent une charte environnementale qui officialise la volonté des deux parties « *de préserver l'environnement et de tout mettre en œuvre pour minimiser les impacts du projet de l'usine du Nord* » (*Les Nouvelles Calédoniennens*, 15 février 2007, p. 18). La charte repose sur le seul volontariat des partenaires, car elle n'est pas obligatoire. Afin de veiller à l'application de la charte, un comité environnemental est créé. Ce comité, dénommé « Comité Environnemental Koniambo » (CEK) a pour objet :

- La mise en œuvre de la charte environnementale,
- de contribuer au processus de concertation et d'information sur la base des résultats de la mise en œuvre du programme de suivi environnemental du Projet Koniambo,
- de donner accès aux parties prenantes de la Province Nord à l'information se rapportant à la politique environnementale du Projet Koniambo,
- de traiter tout sujet ayant trait aux questions environnementales liées au Projet Koniambo,
- d'apporter des éléments d'analyse et de réflexion à l'industriel,
- de communiquer sur les techniques, projets, études mises en œuvre par le Projet Koniambo pour le respect de l'environnement.

Le CEK pourra proposer la création de toute entité pouvant faciliter la réalisation des objectifs du comité. Il peut aussi poposer la création de groupes de travail, en précisant leur nature, leur but et leur composition.

La durée du CEK correspond à la durée du projet Koniambo (construction, opération, fermeture). Le comité se compose de 18 membres nommés dans la charte environnementale. Chaque membre peut se faire représenter au sein du comité. Le directeur de la Direction du Développement Economique et de l'Environnement, le responsable des Affaires Externes de KNS et un représentant de la SMSP peuvent assister ou se faire représenter aux réunions et peuvent s'y exprimer à la demande du président de la Province Nord et du président de KNS.

Le comité qui est présidé par le président la Province Nord, Paul Néaoutyine, compte les dix-huit membres suivants[67] : le PDG de KNS (Denis Lachance), le directeur environnement de KNS (Sylvain Capo), un représentant du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie (Antonio Ilalio), un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (Frédéric Dechamps), un représentant du président de la Province Nord (Daniel Poigoune), le président de la commission environnement de la Province Nord (Laurent Le Brun), les trois maires de Voh (Guigui Dounehote), Koné (Joseph Goromido), Pouembout (Robert Courtot), un représentant du sénat coutumier (Georges Mandoué), sur proposition des Grands Chefs quatre représentants coutumiers des districts de Bako (Antoine Poady), Poindah (Gabriel Poadae) et Vook (Félix Dounezek et Jean Poithily), trois représentants des associations environnementales « Ensemble pour la planète » (Jacques Mermoud), « Koné avenir » (Jacques Moto) et « Patrimoine et Histoire de Voh » (Jacques Loquet) et un représentant des chambres consulaires CCI et CMA (Mathieu Ladiesse). Le président du CEK est M. Jacques Loquet. La représentante des communes est Sonia Lévêque. L'association coutumière

[67] Entre parenthèses la personne qui occupe cette fonction en 2009.

« Djelawe » est un invité permanent du CEK. En juillet 2010, la composition du CEK change : Pascal Goffinet remplace Sonia Lévêque en tant que représentant des trois communes. Et le CEK acceuille désormais la Fédération des pêcheurs professionnels du Nord (FPPN) qui avait souhaité siéger au sein du comité en tant qu'observateur.
Le comité d'administration du CEK est géré par cinq membres[68] : le président du CEK (Jacques Loquet), un représentant de KNS (Sylvain Capo), un représentant de la Province Nord (Laurent Le Brun), un représentant des communes de VKP (Sonia Levèque), un représentant des instances coutumières (Félix Dounezek) et un représentant des associations environnementales (Jacques Moto). En plus de ces six membres, Antoine Poady, est un invité permanent du conseil d'administration en tant que représentant des autorités coutumières de Koné (districts de Bako et de Poindah). Le CEK se réunit chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande du quart des membres et au moins quatre fois par an. Les réunions nécessitent la présence d'au moins trois-quarts des membres. Le travail des membres du comité est bénévole, mais une indemnisation est prévue au titre de leur fonction ou de leur mandat, à hauteur de la somme forfaitaire de 10.000 CFP (83,80 €) par réunion pour les frais de déplacements. En outre, KNS mettra à disposition ses moyens de dactylographie et de reprographie. Il prendra également en charge tous les frais liés à la publication de documents liés à la communication du comité. Les frais liés à l'invitation à titre consultatif de toute personne ou tout groupe de personnes étranger au CEK, dont la compétence technique ou scientifique serait utile pour apporter des éclaircissements ou des explications à des travaux, seront par contre pris en charge par l'entité ayant proposé l'invitation, soit la Province Nord soit KNS.

Lors d'une réunion du CEK le 24 septembre 2008, on note que les personnes qui représentent les associations environnementales sont bien définies et présentes à chaque réunion. Les personnes présentant les différents districts coutumiers par contre sont souvent différentes et il y a un manque de continuité. Le 17 juin 2010, le CEK constate dans un « bilan de la consultation des coutumiers » une baisse de la participation des coutumiers, notamment lors des réunions du comité d'administration du CEK. Trois raisons principales pour ce manque de participation sont évoquées par les coutumiers : des problèmes d'ordre personnel, un manque de moyen de transport et le chevauchement de réunions (affaires coutumières notamment). Mais malgré leur absence, les coutumiers témoignent d'une grande confiance dans les actions du CEK. Leur participation résulte d'ailleurs bien souvent de leur intérêt personnel pour l'environnement. Le CEK apparaît donc comme un moyen de garder un œil sur les activités liées au projet industriel.

La charte du CEK constitue une première puisqu'elle associe toutes les composantes de la société, des autorités politiques, des décideurs économiques, des associations environnementales ainsi que des représentants de la population locale. Une priorité sera de « prendre toutes les mesures raisonnables et pratiquement réalisables afin de maintenir les activités humaines, celles de subsistance en particulier, qu'elles soient agricoles, de pêche ou de chasse », dans les bassins versants et les zones impactées par le projet (*Les Nouvelles*

[68] Entre parenthèses la personne qui occupe cette fonction en 2009.

Calédoniennens, 15 février 2007, p. 18). Cette attention aux autres activités économiques telle que la pêche ou l'agriculture prend une grande importance dans l'objectif d'un développement durable et du maintien des activités économiques déjà sur place. Les impacts des activités minières telle que l'érosion pourraient en effet nuire aux activités agricoles, de pêche ou de chasse. Une autre priorité porte sur la qualité de l'eau des bassins versants concernés par le projet Koniambo. Les impacts sur la biodiversité végétale et animale devraient être limités par « des mesures spécifiques identifiées à la suite d'inventaires des sites au fur et à mesure de leur exploitation » (Les Nouvelles Calédoniennens, 15 février 2007, p. 18). En outre, la charte prévoit la restauration des sites miniers progressivement avec des espèces endémiques au cours de l'exploitation, conformément au plan de fermeture Koniambo.

En entrant dans la phase active du projet Koniambo, le CEK se trouvera confronté à certaines réalités qu'on pourrait décrire avec le mot « crise » (J. Loquet, dans une reflexion sur le fonctionnement du CEK le 20 septembre 2008). Premièrement, le CEK déplore que les différents points abordés depuis sa création aient été traités en comité restreint et avec insuffisamment de communication. La demande de la mise en place d'un journal d'information n'a pas pris forme faute de moyens de fonctionnement. Deuxièmement, le CEK regrette que les traitements environnementaux sur le terrain laissent apparaître des lacunes du fait d'une insuffisance de communication, de consultation et de moyens d'investigation. La démarche du CEK dans le dossier « pollution du récif d'Oundjo de septembre 08 » par exemple n'a pas trouvé l'unanimité, car les clans porteur du projet repprochent au CEK de favoriser les opposants du projet.
Selon le comité, la méthode de suivi environnemental n'est pas effective pour le moment, et ses dossiers sont traités anarchiquement, sans révéler d'indicateur notoire. Le président du CEK demande à bénéficier de moyens de déplacement par la mise à disposition d'un véhicule. Le comité doit apparemment se battre avec « *des moyens dérisoires pour tenter de mettre en place un outil répondant aux objectifs de la charte* ». La réussite du comité dépend cependant de sa « *capacité à traiter les dossiers en amont, de les maîtriser et d'être en permanence à l'écoute de son milieu pour repondre à ses préoccupations dans des conditions optimum* ». (J. Loquet, 20 sept. 2008). Le Comité propose alors plusieurs solutions afin de sortir de la « crise » (J. Loquet, 8 septembre 2008) :

- *« Le CEK sort de l'opérateur KNS pour mener ses actions de l'extérieur.*
- *Le CEK reste au sein de KNS avec des moyens qui lui permettent de mener correctement sa mission.*
- *Le CEK accepte une solution préconisée par KNS : la création d'une entité juridique.*
- *Le CEK développe une double stratégie intérieur/extérieur. »*

En ce qui concerne la première solution, le CEK remarque qu'il faut s'organiser à l'extérieur soit en créant une structure nouvelle soit en renforçant une structure existante comme « Patrimoine et Histoire de Voh » (PHV) ou fédérer PHV à « Koné Avenir » avec des éléments nouveaux et de la technicité. Le combat de l'extérieur permet une plus grande liberté

d'action dont avait profité aussi le comité Rheebu Nuu dans le Sud.[69] On pourra également mobiliser de nouvelles personnes, mais hostiles au projet Koniambo. L'inconvénient serait le manque d'accès aux dossiers. De plus, il faudrait une capacité de mobilisation tout en sachant que les clans porteurs du projet sont hostiles aux actions environnementales. Le CEK ne voudrait pas non plus se ranger du côté des opposants de la tribu d'Oundjo, car cela risquerait d'engager des conflits insurmontables.[70]

La solution b) comprend l'inconvénient d'être une structure dénoncée comme étant à la botte de l'opérateur. Le CEK joue un rôle consultatif, mais il n'a aucune capacité de blocage. De l'autre côté, le comité serait bien placé, il aurait accès à toutes les données. Il faut néanmoins noter que le CEK n'a pas de cadre juridique en restant au sein de l'industriel ; il ne peut pas gérer son propre budget. Il faut alors que KNS mette à disposition les moyens nécessaires à un fonctionnement efficace et devrait laisser au CEK assumer ses responsabilités. La création d'ateliers participatifs est ainsi une idée évoquée par le CEK.

La solution c), la création d'une entité juridique genre association avec ses propres moyens de fonctionnement et son propre budget, comporte des avantages pour l'opérateur, car il n'a plus à s'occuper du CEK et de son fonctionnement. Il reste la question qui nommera le président et comment peut-on intégrer les coutumiers ? Un point d'interrogation démeure sur la stabilité de l'outil en sachant que les décisions sont prises à scrutin majoritaire.

Quant à la solution d), il faut prendre en compte qu'il y aura peut-être un décalage entre analyse et méthode de traitement. De plus, la question de régir les désaccords se pose. D'autre part, la double stratégie permettrait de faire pression sur le terrain à condition d'avoir des leviers. Il y aura la possibilité de faire appel à des indépendants pour réaliser des études d'impacts. La crédibilité aux yeux de la population serait ainsi plus grande.

Dans le cadre de la solution b), le CEK propose des ateliers participatifs qui pourraient être une réponse à la notion du consensus, reflet d'une réalité océanienne. Ces ateliers sous le contrôle du Conseil d'Administration du CEK permettraient, selon J. Loquet (J. Loquet, 20 septembre 2008), d'associer l'ensemble des parties prenantes pour consultation et avis sur les sujets traités. A cet effet, les dossiers devraient être étudiés en amont afin d'anticiper plutôt que de subir. Le problème de pollution imputé aux opérations de dragage en est un exemple flagrant. Selon J. Loquet, certaines personnes ont alors suspecté « *une opération de déstablisation du projet* ». Mais pour lui, le problème est bien d'ordre environnemental. Dans l'objectif d'éviter de graves dissensions, il considère que les campagnes d'information par KNS devraient être relayées par des visites de terrain régulières. Cette préconisation n'a pas été suffisamment prise en compte au moment de la rédaction de lettre. Un atelier « mer » par exemple pourrait examiner tous les projets en mer et sur frange côtière pour consultation et avis. Cette commission serait animée par un technicien ; l'aspect administratif serait traité par le secrétariat du CEK. Tous les acteurs concernés par l'impact sur le milieu marin (KNS

[69] Le travail du comité Rheebu Nuu sera analysé dans la 3e partie de cette thèse, car il s'agit d'une association coutumière.

[70] Le conflit à la tribu d'Oundjo autour de la mise en place de l'usine du Nord sera décrit dans la 3e partie du présent travail.

affaires externes, CEK, groupements de pêcheurs, Services des pêches de la Province Nord, clans de la mer, etc.) pourront être membre, selon la proposition du président du CEK.

Les idées conçues par le président du CEK démontre qu'il éprouve le sentiment qu'il faudra changer le fonctionnement du comité. Le CEK ne dispose pas d'assez de moyens pour mener ses actions à bien. Le 24 septembre 2008, lors d'une réunion à Kataviti, L. Lebrun, le directeur de la DDE à la Province Nord et membre du CEK, a confirmé qu'il existe effectivement « *un déficit important de communication* ». Il a pu le constater au sein de ses propres équipes. Et J. Loquet a même indiqué que le CEK avait perdu de la crédibilité auprès des clans favorables au projet « usine du Nord », puisque le CEK avait permis une réaction rapide de la part de KNS en permettant une visite aux « opposants » au projet. Cette opposition ne serait par ailleurs pas liée directement au projet, mais au différend historique d'un point de vue foncier entre les deux clans de la tribu d'Oundjo. Fin septembre 2008, l'opérateur industriel propose lui-même la solution a), le détachement du CEK, le comité menera ses actions alors à l'extérieur de l'industriel. Pour Loquet, cette idée qu'il décrit comme une « bonne vieille méthode associative » dévoile les intentions de KNS : « *se débarrasser d'un bébé qui devient trop encombrant et certainement trop gourmant puisqu'il veut grandir* ». (J. Loquet, 25 septembre 2008) Lors d'une discussion le 30 octobre 2008, J. Loquet s'interroge sur la marge de manœuvre du comité si ce dernier continue son combat à l'extérieur. Compte tenu que la population locale est porteuse du projet Koniambo, une lutte à l'extérieur risquerait de marginaliser le comité. Le CEK pourrait peut-être mobiliser quelques gens opposés au projet, mais il pourrait aussi perdre de crédibilité aux yeux de la population.

Début 2009, la situation du CEK évolue à nouveau. A l'occasion de la réunion le 6 mars 2009, J. Loquet présente la nouvelle animatrice du CEK, M. Laignel, qui avait pris son poste le 23 février. Le CEK dispose désormais d'un bureau sur le site de Vavouto, d'un véhicule et de moyens de communication : adresse mail, numéro de téléphone, site internet (en prévision). Le 17 juin 2010, après trois ans d'existence du CEK, son président J. Loquet, constate que le comité est encore loin d'atteindre ses objectifs. Il conclut qu'un travail colossal a été accompli en interne, mais que cet investissement n'a pas eu les répercussions attendues auprès de la population. Le travail du CEK semble en effet être peu connu dans la population. Lors d'une réunion à la tribu de Témala, une pêcheuse d'Oundjo fait la remarque : « *On sait que vous existez mais on ne sait pas ce que vous faites.* » (CEK : « Bilan de la consultation des coutumiers », p. 2) Cependant, la marge de manœuvre du CEK reste étroite. Le comité n'est pas intégré aux réunions de suivi environnemental du projet. Il ne participe donc pas aux décisions de KNS à caractère environnemental. En résumé, il faut conclure que le CEK est en réalité en marge du projet Koniambo. Son objectif de traiter tout sujet ayant trait aux questions environnementales liées au projet ne peut pas être atteint ainsi.

2.3.2.2. Les impacts sur le milieu terrestre

L'impact sur la qualité des eaux de surface est susceptible de se produire régulièrement durant la phase de construction. Malgré cela, l'ampleur de cet impact est jugée faible et son étendue géographique modérée (SMSP/Falconbridge et Roche 2005, ch. 5, p. 32). L'opérateur

industriel assure suivre l'augmentation éventuelle des matières en suspension et des métaux dissous (par exemple chrome, nickel) dans le creek Coco ainsi que dans les rivières Pandanus, Népia et Tiavé, en particulier à leurs embouchures. Les sols dérivant du massif minier (constitué par les épanchements de grande ampleur de périodites) contiennent des niveaux élévés de Ni, Co, Cr, Mg et autres métaux. Les activités de déboisement et de décapage exposeront les sols à l'érosion, plus particulièrement en périodes de fortes précipitations. Les sols seront alors extrêmement sensibles à l'érosion en raison des précipitations, à l'action érosive. Ceci risque de provoquer une augmentation des concentrations des matières en suspension et de métaux dans les eaux de ruissellement, si des mesures appropriées pour retenir la terre ne sont pas prises. Les modifications de la qualité de l'eau pourront – selon l'étude d'impact – « *affecter la source d'eau potable et agricole utilisée par la tribu Pinjen, située sur le cours principal de la rivière Pandanus* » (SMSP/Falconbridge et Roche 2005, ch. 4, p. 179). Comme la « tribu Pinjen » n'existe plus, l'étude fait certainement référence à la tribu d'Oundjo dont un clan réside en partie sur la presqu'île de Pinjen. La rivière Pandanus représente d'ailleurs un lieu où les gens de la tribu aiment se baigner (ainsi dans la rivière Confiance).

Dans le compte rendu d'une réunion du CEK le 4 septembre 2008, sont évoqués plusieurs aspects concernant la qualité des eaux de surface sont évoqués. Les ouvrages de terrassement d'une nouvelle chaussée peuvent – malgré le gros effort réalisé dans le domaine de la gestion des déblais – contribuer à une déstabilisation modérée du lit du cours d'eau Bilboquet. L'ancienne décharge de l'exploitation Bilboquet a totalement déstabilisé le lit du cours d'eau favorisant le déplacement de matériaux et de sédiments. En outre, l'alimentation en eau des habitants du secteur est rudimentaire ; elle se fait par pompage dans le lit de la rivière. Afin d'assurer l'alimentation des habitations en eau potable, on a tenté de capter une résurgence située au pied du massif du Koniambo sans obtenir de résultats du fait de l'ampleur du projet (distance de 3 km).
Ce phénomène de pollution et de déstabilisation du creek Bilboquet n'est pas nouveau. En janvier 2004, il a dû être le facteur déclencheur d'une opération de gestion des anciennes décharges. Pour mieux gérer le phénomène Bilboquet, le CEK propose[71] :

- Une gestion des eaux en amont : Falconbridge avait mis en place un dispositif de gestion des eaux en amont de la décharge pour limiter son glissement. Ce dispositif devrait être surveillé et géré régulièrement.
- Une stabilisation des produits en aval : avec les progrès réalisés dans le domaine de gestion des stériles miniers, le CEK considère que l'impact de la décharge Bilboquet peut être jugulé par la mise en œuvre d'un ouvrage peu conséquent en zone prédéfinie. Cette mesure permettrait de réduire la diffusion de la masse de matériaux et de sédiments dans la rivière Voh.
- Un contrôle des eaux de la rivière Voh : Le CEK suggère le traitement des données produites par le dispositif de contrôle des sédiments des eaux de la rivière de Voh afin de suivre avec efficacité les évolutions du taux de pollution.

[71] Compte rendu de la visite secteur de Tiéta, décharge de Bilboquet du 03/09/2008.

- Un inventaire et une protection des résurgences d'eau du secteur : du fait d'une implantation progressive de la population de Tiéta dans ce secteur, il serait prudent de contrôler l'étude des résurgences d'eau de ce milieu susceptibles d'être exploitées.

Au final, le CEK fait la remarque que l'impact des anciennes décharges sur l'environnement n'est pas négligeable. Mais selon Sylvain Capo « *la réhabilitation de la verse dépend des fonds nickel et non de KNS* », car la mine a été exploité avant 1975 (CEK, 6 mars 2009, p. 6). L'opérateur minier se considère alors non-responsable de la réhabilitation de l'ancienne mine du Koniambo, même s'il est propriétaire des titres miniers aujourd'hui.

Autrement, KNS réalise un pompage dans la nappe phréatique de la rivière Coco. La nappe représente une ressource importante en eau pour l'écosystème marécageux autour du site de Taa. En septembre 2008, le CEK a déjà constaté plusieurs ruptures d'approvisionnement en eau sur le camp. Le service Environnement de KNS a indiqué que le pompage dans la Coco fait l'objet d'un permis délivré par la Province assistée de la DAVAR (Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales). Selon KNS, les ruptures en approvisionnement en eau ne sont en aucun cas liées à un assèchement de la nappe. Un certain volume serait autorisé à être pompé par jour. Quand ce volume est atteint, le pompage s'arrête. Le fonctionnement de la nappe serait alors assuré. (CEK, 24 septembre 2008, p. 2)
Dans son bulletin d'information de juillet 2009, le CEK titre : « *La gestion des eaux en bonne voie* ». Cette conclusion a été faite suite à une visite qui avait permis de voir quatre des bassins décanteurs situés en pied de mine. Ces bassins ont pour fonction de retenir les eaux pluviales. Les eaux de pluie dévalent les pentes en emportant des matériaux et elles sont sales quand elles rejoignent les cours d'eau. Sur mine, ces eaux de ruissellement sont dirigés, par des drains, vers les bassins décanteurs qui vont permettre de « casser » la vitesse d'écoulement et ainsi favoriser le dépôt des matières en suspension. Ainsi, c'est une eau moins chargée qui va être rejetée dans les cours d'eau. Ces bassins, également appelés « structures de contrôle des sédiments » (SCS), seront équipés d'instruments de mesure permettant de suivre la qualité de l'eau rejetée dans le milieu naturel.

Après l'examen de l'impact sur la qualité des eaux de surface pendant la phase de construction, il convient d'examiner l'impact prévu par l'opérateur minier pendant la phase d'exploitation. « *La perturbation des sols et l'érosion subséquente induite par les activités d'extraction minière, de construction et de maintenance des routes de transport des matériaux, de préparation et d'exploitation des versants et des tas de stockage, en carrière et hors carrière, constitueront les principales sources d'impact potentiel sur la qualité de l'eau. Ces activités provoqueront probablement un accroissement des charges sédimentaires et une modification de la qualité de l'eau dans les écosystèmes aquatiques d'eau douce et d'eau de mer.* » (SMSP/Falconbridge et Roche 2005, ch. 4, p. 200) L'industriel admet que « *bien qu'épisodiques, les modifications prévues de la qualité de l'eau (matières en suspension et métaux) sont significatives* ». Des teneurs plus élévés en matières en suspension et en chrome (CrVI) dissous pourront être obeservées (SMSP/Falconbridge et Roche 2005, ch. 4, p. 203).
L'augmentation des matières en suspension et des métaux dissous emportés dans l'environnement marin lors de fortes tempêtes (10% de l'ensemble des jours d'une année) peut avoir un effet sur le benthos et les communautés de poissons d'eau douce et marins dans le creek Coco, dans l'anse Vavouto et dans les eaux et les estuaires du creek de la Mine et des rivières Pandanus et Voh. Le rejet se fera dans les biefs amont du creek Coco et de la rivière

Pandanus et, dans une moindre mesure, dans les bassins-versants de la rivière Voh et du creek de la Mine, mais une dilution naturelle par l'eau de ruissellement provenant des zones non perturbés se produira rapidement en aval. Les bassins versants du creek Coco, du creek de la Mine et des rivières Pandanus et Voh seront affectés pendant la phase d'exploitation minière. La superficie totale du site minier couvre 3,2% de la superficie totale de ces bassins versants. L'impact pourrait s'étendre au benthos et aux poissons d'eau douce, à la qualité de l'eau de mer, au benthos corallien et marin et aux poissons marins.

La préparation du site industriel de Vavouto impactera la végétation : elle entraînera une perte de 115 ha comprenant des habitats fauniques, principalement du maquis, et dans une moindre proportion, de la savane et des fourrés ainsi que de la forêt humide sempervirante. Sur le massif du Koniambo, 104 ha de végétation seront déboisés lors des activités de construction de la mine. La communauté la plus affectée en termes de superficie sera le maquis sur roches ultramafiques de basse et moyenne altitude, qui a été considérablement dégradé au fil des ans par les incendies. Quant à la forêt humide qui occupe de moins vastes zones sur la côte ouest de la Nouvelle-Calédonie, l'opérateur estime qu'une « *faible proportion (...) sera affectée* ». (SMSP/Falconbridge et Roche 2005, ch. 4, p. 180) Sur le site industriel de Vavouto et les routes d'accès, l'industriel prévoit une perte de 115 ha de végétation comprenant des habitats fauniques, principalement du maquis, durant la phase de construction.
Durant une phase d'exploitation de 25 ans, SMSP/Falconbrigde prédit une perte d'environ 1.000 ha de végétation et d'habitat faunique sur mine. Les communautés végétales et les espèces à statut particulier, qui seront touchées lors de la phase d'exploitation, sont les mêmes que celles qui seront affectées durant la phase de construction, à l'exception d'une très petite zone de savane, qui représente une communauté très répandue en Nouvelle-Calédonie et dans la zone VKP. Environ 13% de la mine seront d'ailleurs aménagés sur d'anciens sites miniers, ce qui reduira l'impact sur la végétation naturelle. En outre, les impacts seront graduels et minimisés par la revégétalisation progressive. L'opérateur envisage en effet de stabiliser et de revégétaliser progressivement les zones perturbées avec, en dernier lieu, des espèces endémiques, en utilisant des graines et des plantules cueillies. KNS mettra en place une zone tampon autour du secteur devant être affecté, protégeant les couloirs écologiques potentiels reliant des zones non perturbées ; ainsi, on souhaite limiter les activités dans la zone tampon.

Côté esthétique, aucune des pentes du massif du Koniambo n'est visible à partir des zones d'habitation principales (village de Koné et de Voh, tribu de Koniambo), et aucune des zones identifiées pour leur intérêt esthétique par les résidents ne sera touchée par les activités minières selon l'étude d'impact de SMSP/Falconbridge et Roche 2005 (Vol. I, ch. 4, p. 208). En général, c'est l'arrière-plan de la montagne qui sera affecté par la présence de zones de débali ou de verses qui n'ont pas été ou qui sont en cours de réhabilitation. Par conséquent, les communautés locales (chasseurs, etc.), les randonneurs et les touristes parcourant certaines vallées (rivière Pandanus, Creek Coco, Creek de la mine) ou se déplaçant derrière le massif verront des paysages dans lesquels une partie sera « temporairement » dégradée.

Quant aux animaux, l'opérateur minier prévoit une perte de 115 ha d'habitats pour la mégalure calédonienne et le pétrel de Tahiti sur le site industriel et les routes d'accès. Sur le massif du Koniambo, les deux oiseaux, mais surtout la mégalure calédonienne, perdront 880 ha d'habitat. La mégalure calédonienne est une espèce endémique protégée par la Province

Nord. Elle apparaît aussi sur la liste rouge de l'IUCN. Il s'agit de la seule espèce d'oiseau qui vit exclusivement dans les habitats du maquis. Cependant, la répartition de cette espéce s'étend bien au-delà du massif du Koniambo. Le pétrel de Tahiti est également une espèce endémique protégée par la Province Nord et figurant sur la liste rouge de l'IUCN. L'étude d'impact considère que l'impact entraîne « une modification limitée des habitats d'oiseaux » (Vol. I, ch. 5, p. 38) En juillet 2010, le CEK annonce qu'il a pris contact avec la Société Calédonienne d'Ornithologie (SCO) afin de savoir ce qu'il était possible de faire pour assurer la préservation de cet espèce sur le Koniambo. La SCO considère que la meilleure compensation consiste en la translocation de colonies dans une zone du massif qui ne sera pas impactée par le projet ou sur un îlot (CEK, juillet 2010, p. 2).
En résumé, l'ampleur de l'impact sur la faune en milieu terrestre est considéré comme « modéré », puisque « des modifications limitées n'auront lieu que sur les caractéristiques de l'habitat terrestre ou la distribution géographique et l'abondance des espèces d'oiseaux » (Vol. I, ch. 4, p. 206). L'étude d'impact constate qu'aucune étude spécifique n'a encore été réalisée sur les chauves-souris. Compte tenu qu'aucune chauve-souris n'a été répéré sur le massif du Konaimbo au cours d'autres inventaires, l'importance de l'impact est jugée « modérée ». (Vol. I, ch. 5, p. 41). KNS a par contre prévu de lancer une étude pour inventorier d'éventuelles populations de chauves-souris.

Les impacts sur le milieu marin

Contrairement au projet Goro Nickel, le groupe KNS mettra en œuvre un procédé pyrométallurgique. Il n'y aura donc pas d'effluent avec une concentration de métaux dans le lagon calédonien. Néanmoins, le projet Koniambo entraîne un impact considérable sur le milieu naturel marin ; la construction d'un port en eau profonde, tout autant que le dragage d'un chenal dans le récif, provoque de vifs débats parmi les populations locales.

Les besoins de la future usine en opération se résument ainsi : des importations de matières premières de l'ordre d'un million de tonnes par an et des importations de carburant de l'ordre de 45.000 tonnes par an ; des exportations de ferronickel de l'ordre de 180.000 tonnes par an. Dans le cas d'un port éloigné (par exemple le port de Nouméa), cela aurait représenté un camion toutes les huit minutes sur la route. Par conséquent, l'opérateur industriel souhaitait construire un nouveau port proche de la future usine du Nord. Quatre sites ont été évalués pendant les études de faisabilité et d'impact environnemental et social : Gatope, Vavouto, Plateau et Pinjen. Les sites de Plateau et Gatope ont été éliminés dès le début de l'évaluation. En ce qui concernait Plateau, l'accès à la mer est extrêmement compliqué. L'avantage du site Gatope consiste en une zone maritime profonde nécessitant un faible dragage, mais la présence de la tribu et du village de Voh, d'une ferme aquacole ainsi que d'une plage à proximité immédiate ont rendu le site inadéquat. Les sites de Vavouto et de Pinjen ont été alors comparés. Plusieurs grands groupes de critères ont été utilisés et ont permis une notation des sites (CEK, le 28 septembre 2007) :

- *« Environnement,*
- *Besoins en dragage,*
- *Longueur du corridor utilitaire de la route d'accès à la mine, du convoyeur principal de minerai et de la ligne électrique,*

- *Topographie et direction du vent,*
- *Socio-économique,*
- *Utilisation actuelle du terrain,*
- *Disponibilité du terrain pour achat ou bail,*
- *Impact sur les communautés locales,*
- *Opérationnel,*
- *Espace adéquat pour l'infrastructure,*
- *Espace adéquat pour permettre le transport du personnel et des matériaux et des équipements,*
- *Accessibilité au quai,*
- *Espace disponible pour extension future,*
- *Economique,*
- *Coût en capital,*
- *Coûts d'exploitation. »*

Le site de Vavouto affiche un impact « faible-moyen », tandis que les impacts du site à Pinjen ont été évalués comme « moyen-forts ». L'opérateur industriel a donc opté pour le site sur la presqu'île de Vavouto. Cela est la version officielle de KNS pour le « choix Vavouto ». Les résidents de la tribu d'Oundjo manifestent que d'autres raisons ont été finalement responsables pour le choix Vavouto.[72] Selon eux, l'opérateur minier avait préféré la presqu'île de Pinjen, parce que :

- Le terrain est moins vallonné que Vavouto.
- Le site est plus proche du massif du Koniambo ; une ligne de crête du massif se trouve juste en face : la descente du minerai aurait pu se faire par téléphérique.
- Pinjen est accessible par la passe de Koné et la passe du Duroc (contrairement à Vavouto qui est accessible uniquement par la passe du Duroc). Les bateaux auraient pu entrer par l'une des deux passes et resortir par l'autre (La presqu'île de Vavouto par contre n'est accessible que par la passe de Duroc.). Les travaux au futur port en eau profonde auraient été moins compliqués et moins coûteux.

Mais vu que le GIE Pinjen a refusé de céder la presqu'île de Pinjen au groupe minier, l'opérateur a dû s'orienter vers la presqu'île de Vavouto.[73]

Le design que l'industriel a choisi pour le site de Vavouto implique les travaux suivants :

- Un quai de construction, essentiel lors de la phase de construction de l'usine pour l'approvisionnement en matériel (modules notamment) par la mer,
- Un dragage de la zone composée de trois grandes parties : l'accès au wharf de construction, le bassin d'évitage, le chenal d'accès,
- Un quai principal qui permettra aux bateaux de décharger les matières premières nécessaires au procédé et de charger le nickel à exporter.

---

[72] Suite à plusieurs entretiens à la tribu d'Oundjo en 2008 et 2009.

[73] L'histoire de la presqu'île de Pinjen sera analysée dans la 3e de cette thèse, dans le chapitre sur les perceptions de la tribu d'Oundjo.

De plus, le port devra être construit de manière à ce que les minéraliers puissent y faire demi-tour, car les bateaux entrent et sortent par la même passe dans le lagon calédonien, la passe du Duroc. Pour cela, le chenal d'accès sera beaucoup plus large sur une zone de 800 m devant le port, c'est le bassin d'évitage.

En raison d'un retard dans l'arrivée d'une partie des navires de la société belge Jan de Nul, chargée du dragage du chenal pour le port de Vavouto, le début du chantier a été reporté au 6 août 2008. Avec deux mois de retard, les travaux ont commencé, ils dureront environ 16 mois. Long de 4,2 km, large de 150 m et profond de 12 m, le chenal permettra aux minéraliers de joindre le port en eau profonde sur la presqu'île de Vavouto. Selon KNS, le chenal est « *indispensable pour permettre aux navires de haute mer d'acheminer les matériaux de construction, les modules et les équipements durant la phase de construction de l'usine du Nord* » et d' « *essentielle, en phase d'exploitation, à l'alimentation en charbon de la centrale électrique et à l'exportation du ferronickel* » (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 6 août 2008, http://www.info.lnc.nc). Durant les quatre premiers mois de travaux, les bateaux de la société Jan de Nul ont emprunté la passe de Ronfleur afin de respecter le calendrier. La drague excavatrice, qui a dû rester en Europe pour des travaux de maintenance complémentaires, n'est arrivée qu'en août 2008 en Nouvelle-Calédonie. Et c'est elle qui a aménagé un passage à l'entrée d'un chenal encombré de protubérances rocheuses. Il y a en tout deux dragues (une drague aspiratrice et une drague excavatrice) et deux barges à fond ouvrant qui réalisent le dragage du chenal. Quatre bateaux sont mobilisés pour extraire les quelques sept millions de m^3 de sédiments qui reposent dans le lagon. La drague aspiratrice aspire en une seule fois l'équivalent du contenu de 250 camions de rouleurs, soit 3.700 m^3. La drague excavatrice de son côté, qui est utilisée essentiellement pour enlever les matériaux lourds, effectue 70% des travaux de dragage.
Le chantier mobilise 70 personnes et divers autres navires qui travaillent en soutien pendant toute la durée des opérations, 24 heures sur 24, sept jours sur sept : un bateau spécialisé dans les relevés bathymétriques, un navire remorqueur pour aider les plus grosses unités à manœuvrer, un bateau chargé de transporter le personnel et un bateau dédié à la surveillance de l'environnement. Un sous-traitant s'est d'ailleurs engagé de surveiller en continu et quotidiennement la turbidité, notamment dans les panaches sédimentaires. Afin de prévenir les déversements accidentels d'hydrocarbures, un plan d'urgence maritime a été conçu. Malgré une campagne d'information, le dragage a provoqué quelques inquiétudes au sein des populations locales. Des actions violentes ou des hostilités ouvertes par contre n'ont pas été enregistrées. Ahab Downer, le responsable du bureau du WWF en Nouvelle-Calédonie assure : « *Le choix de ce chenal résulte d'une étude menée par un cabinet indépendant où il apparaît comme la solution la moins dommageable pour l'écosystème marin. (...) Ce projet va bien sûr faire des dégâts. Il faut les minimiser. Il faut surtout suivre de très près les conséquences au fur à mesure du dragage. Ce que nous allons faire.* » (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 6 août 2008, http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr).

Les 7 millions m^3 de sédiments prélevés seront rejetés dans une zone d'un kilomètre carré située à 5,7 km du récif et à 11,5 km de la pointe de Gatope, sur des fonds de 1.000 à 1.500 m de profondeur. Cette zone a été choisie par les spécialistes, parce que, selon KNS, « *elle a la particularité d'avoir des sédiments ayant quasiment les mêmes caractéristiques physiques que ceux du chenal* ». (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 6 août 2008, www.info.lnc.nc). En outre,

cette zone d'1 km^2 a été déterminée pour que le panache n'affecte pas le récif dans la zone des 100 m. Selon l'étude d'impact réalisée par KNS, le choix d'un dépôt des sédiments au large, dans une zone d'immersion définie comporte le moins de risques. Au départ, l'opérateur avait identifié cinq groupes d'options concevables (CEK, 17 juillet 2008) :

- Dépôt non confiné dans le lagon :
    - Dépôt non confiné dans une zone de lagon (pompage ou déversement)
    - Alimentation en matérieux d'une plage existante ou création d'une plage
    - Création d'une île sans murs de confinement
- Mise en dépôt :
    - Mis en dépôt de manière adjacente au trait de côte ou en zone intertidale
    - Construction d'une île avec murs de confinement
    - Dépôt au large :
    - Zone d'immersion définie
    - Zone de dispersion à large couverture
- Dépôt à terre :
    - Pompage des déblais pour remplir des bassins au préalable construits
    - Pompage des déblais dans des trous/carrières/mines existants
    - Pompage des déblais dans des barrages
    - Pompage des déblais dans des bassins et transports des matériaux secs par camion vers une zone de dépôt éloignée
- Réutilisation des déblais :
    - A partir de bassins de séchage pour la création de terre végétale (mélange avec déchets verts)
    - A partir de bassins de séchage pour créer des graviers, agrégats, briques
    - A partir de bassins de séchage pour la récupération des métaux par une usine métallurgique

L'option d'un dépôt non confiné dans une zone du lagon entraînera des impacts directs potentiels sur les écosystèmes lagunaires. Il y aura même une perte potentielle sur l'utilisation des ressources du lagon par les communautés. En outre, les risques de panaches sédimentaires, de changements des taux de sédimentation et de qualités des eaux sont importants. L'alimentation en matériaux d'une plage existante ou la création d'une plage comporte la contrainte que sans mur de confinement les matériaux seront continuellement en suspension. De plus, il y aura des impacts significatifs et permanents sur les écosystèmes marins incluant une perte d'herbiers et de mangroves ainsi que des changements de la qualité de l'eau. La création d'une île regroupera les contraintes vues précédemment. La remise en suspension des sédiments demande beaucoup de gestion ; les problèmes environnementaux et socio-économiques liés à la remise en suspension des sédiments seront importants et demanderont beaucoup de gestion.

L'option de la mise en dépôt de manière adjacente au trait de côte ou en zone intertidale demande le remblais d'une zone environnementale très productive (oiseaux, crabes, etc.). Les autres contraintes sont le coût des matériaux, le besoin de refaire un drainage des bassins versants, la perte de grandes zones de mangroves, la perte d'accès à la côte et la perte des activités de subsistance pour les communautés. La construction d'une île avec murs de confinement par contre nécessite une zone lagunaire de plus de 1 km^2 qui se situe hors des zones de navigation et qui ne devra pas gêner pas les travaux de dragage. Devront être pris en

compte la disponibilité, les coûts et la constructibilité des murs de confinement. La construction de cette île aura besoin d'une profondeur de 8 à 10 m.

L'option du dépôt au large dans une zone d'immersion définie comporte un risque potentiel de collision entre les bateaux et les animaux marins. Il y aura également un impact sur la pêche commerciale, le tourisme ainsi que sur les organismes vivant au fond de mer. Cette option évitera cependant un impact significatif sur les écosystèmes lagunaires. Le dépôt dans une zone de dispersion à large couverture de son côté demande une grande zone de dépôt, car l'impact sera moindre sur un endroit précis du fait du plus grand étalement des sédiments. Les panaches sédimentaires sur une grande zone au large seront à prendre en compte. Il y aura également des impacts sur la pêche commerciale et le tourisme.

L'option du dépôt à terre avec un pompage des déblais pour remplir des bassins préalablement construits demandera la disponibilité d'une grande surface pour construire les bassins. Il y aura de gros travaux de terrassement à réaliser. Cette construction des bassins nécessitera de refaire les lits de rivière. Une contamination des eaux souterraines et de surface par le sel représente un risque. En outre, la zone à trouver devra se trouver à une distance appropriée. Un dépôt à terre avec un pompage des déblais sans des trous/carrières/mines existants est jugé infaisable par KNS : Il n'y a pas de site disponible dans un rayon de 10 km. La contamination des eaux souterraines et de surface par le sel représente un grand risque. Le dépôt à terre avec un pompage des déblais dans des barrages nécessite un pompage permanent avec un élévation de 30 m, la construction d'un barrage de grande taille avec clôture et une acquisition des terres. La maintenance avec des problèmes d'érosion ne sera pas négligeable. Dans la faisabilité des options concevables, KNS évoque le site de la Vallée de la Tiavey pour un éventuel dépôt. La contamination des eaux souterraines et de surface par le sel reste néanmoins un problème. Un dépôt à terre avec un pompage des déblais dans des bassins et un transport des matériaux secs par camion vers une zone de dépôt aura la contrainte d'un besoin de grands espaces pour sécher les matériaux. Le transport par camion nécessitera une infrastructure routière suffisante. Le site envisagé aura certainement un impact sur une zone d'habitation, une zone agricole et/ou un bassin versant. La contamination des eaux souterraines représentera un problème comme pour les autres options du dépôt à terre. Le dépôt à terre avec un pompage des déblais vers le rivage et un transport des matériaux liquides vers une zone de dépôt éloignée de son côté est considéré comme infaisable par l'opérateur. Il sera infaisable, car il nécessite des camions spécifiques, une construction d'infrastructures routières suffisantes et une construction de bassins tampons, puisque le pompage dans les camions ne pourra pas se faire directement dans les camions. De plus, le choix de la localisation de la zone sera très restreint en fonction de la topographie et de la construction d'un barrage. La surface de la zone sera très importante : zone de dépôt et bassins.

L'option de la réutilisation des déblais stockés en bassins de séchage pour l'élaboration de terre végétale, par mélange avec des déchets verts, pose le problème de la durée nécessaire (deux ans environ) pour obtenir cette terre. Cela sous-entend d'avoir à disposition une grande zone pour créer des bassins et faire des andains. Il doit aussi prévoir de transporter les matériaux des bassins de séchage afin de les mélanger aux déchets verts. On aurait besoin de beaucoup d'énergie pour créer les andains et mixer les matériaux. Le volume de déchets verts

devrait représenter environ le double du volume des matériaux dragués. L'approvisionnement en déchets verts pourrait être une difficulté. En outre, la réutilisation du produit serait dépendante de la demande du marché. La réutilisation des déblais à partir de bassins de séchage pour créer des graviers, des agrégats et des briques est également jugée comme infaisable par l'opérateur. Il n'y aurait pas d'infrastructures en Nouvelle-Calédonie ayant la capacité de traiter un tel volume de matériaux de dragage. La construction d'une usine capable de traiter les matériaux aurait dû être réalisée avant d'entamer le dragage. En outre, cette option aurait besoin d'un marché économiquement rentable pour écouler les graviers, les agrégats et les briques. La réutilisation des déblais à partir de bassins de séchage pour la récupération des métaux par une usine métallurgique est également, selon KNS, infaisable. Les usines existantes ne peuvent pas traiter ce genre de matériaux, on aurait donc besoin de construire une usine spécifique. Autrement, KNS indique que les matériaux dragués seraient trop humides pour être processés et leur concentration en métaux trop faible pour être traités.

Suite à l'étude de faisabilité des différentes options, KNS a défini les critères selon lesquels KNS a évalué et pondéré les différentes options :

- Minimiser les impacts sur les écosystèmes marins et les estuaires 29%
- Minimiser les impacts sur les écosystèmes terrestres 19%
- Minimiser les impacts socio-économiques et sur les communautés 24%
- Complexité technique (ingénierie) 5%
- Coûts 5%
- Risque et danger 9%
- Temps et planification 9%

Pour chaque critère une note de 1 à 10 a été attribuée : la note 1 correspondait à une très faible concordance avec le critère considéré, une note de 10 indiquait par contre que le critère était complètement respecté. Chaque note a été alors multipliée par sa valeur de pondération. L'évaluation des options a donné comme résultat que le dépôt au large dans une zone d'immersion définie rassemble le plus de points, suivi par le dépôt au large dans une zone de dispersion à large couverture. La matrice d'évaluation a mis donc ces deux options en valeur. Les avantages de ces deux options sont que les impacts en milieu terrestre sont éliminés, que la partie sensible du récif est évitée du fait de la localisation des zones d'immersion et que les déblais sont transportés en une fois dans la zone de dépôt. Il n'y aura pas de problèmes de transport ; un développement d'infrastructures ne sera pas nécessaire. Au final, l'option d'une immersion des déblais dans une zone définie apparaît être la plus optimale pour l'opérateur. Cette zone d'immersion définie est composée d'un habitat de sédiments meubles. Elle est particulièrement soumise à un fort taux de sédimentation naturel du fait de sa continuité avec la passe du Duroc. Et comme évoqué plus haut, le type de sédiments retrouvé dans la zone est similaire à celui des fonds qui vont être dragués. Une pertubation potentielle sur la faune benthique consiste en l'enterrement des organismes et en l'obstruction par des sédiments fins en suspension des appareils de filtration des organismes filtreurs.

Le largage des sédiments de dragage en mer se fera en respect de la convention sur la prévention des pollutions marines liées aux rejets en mer de déchets ou d'autres matériaux (Convention de Londres, 1972). Le respect de la convention n'empêche cependant pas que des accidents puissent survenir : Le 9 septembre 2008, le service Environnement de KNS

informe la Province Nord qu'un incident est survenu au cours des travaux de dragage : 150 litres d'huile hydraulique se sont déversés dans l'eau du lagon à l'emplacement de la drague excavatrice Mimar Sinan qui se trouvait près de la pointe de Vavouto. Cette fuite a été dûe à la rupture d'un joint torique sur une tuyauterie fixe du circuit hydraulique installée sur le bras de la pelle excavatrice. L'application immédiate des consignes d'intervention, prévues dans le plan d'urgence maritime (PUM), a heureusement permis de récupérer avec des matériaux absorbants environ 90% de l'huile dispersée dans la demi-heure qui a suivi l'incident. A la fin de l'intervention, aucun film d'huile n'était visible à la surface du plan d'eau, selon KNS. Le joint défectueux a été remplacé par un joint identique, selon la procédure de maintenance régulière en place à bord de la drague. La qualité des joints utilisés n'a pas été mise en cause, dans la mesure qu'il s'agit, selon KNS, de la « *meilleure qualité disponible sur le marché pour ce type d'utilisation* ».[74]

Image 8 : Le dragage au niveau du futur port de Vavouto

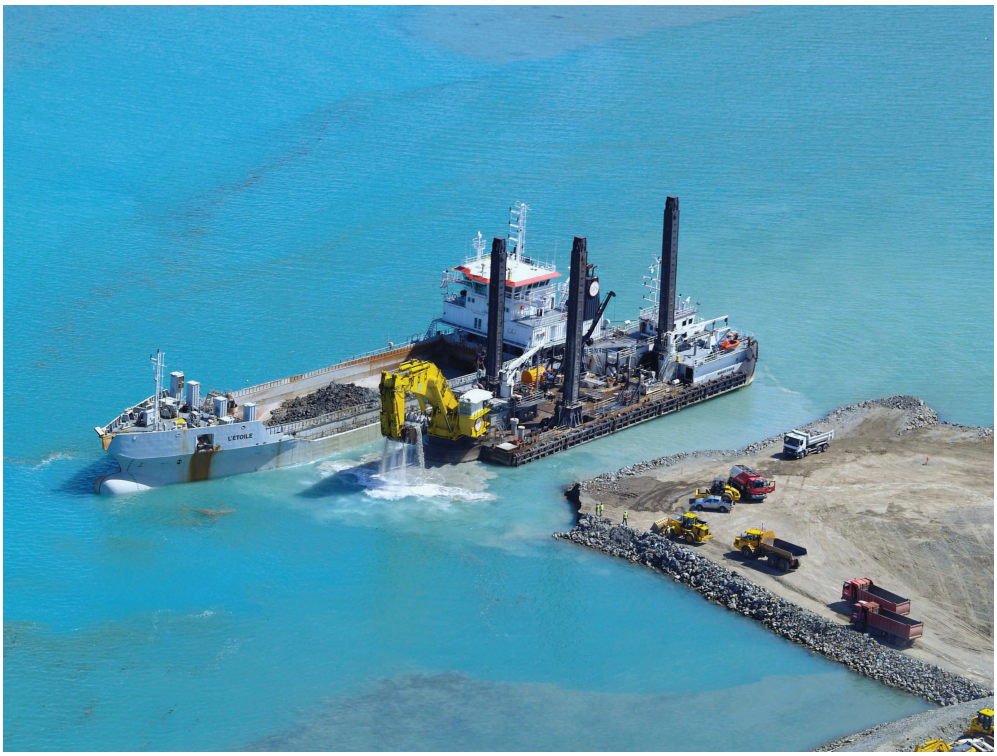

Source : KNS 2009

Les caractéristiques du suivi environnemental du milieu marin par KNS ont été définis comme tels : La zone surveillée comprend l'ensemble de la zone du projet, c'est-à-dire de la passe de Koné jusqu'au nord de Gatope, le lagon et l'extérieur. En plus du suivi mis en place pour la durée de vie du projet, un suivi spécifique sera réalisé pour la période de construction (dragage). Les paramètres mesurés sont de nature physique (sédimentation, qualité de l'eau) et de nature biologique (santé du corail, macrobenthos, poissons, herbiers, tortues, mammifères, mangroves). KNS réalise journalièrement des vérifications visuelles de la mise

[74] Compte rendu de la réunion du CEK à Kataviti le 24 septembre 2008, pièce jointe

en suspension des sédiments et d'éventuelles fuites d'hydrocarbures (comme arrivé le 9 septembre 2008). La turbidité sera mesurée par des ondes optiques ou acoustiques dans l'ensemble de la colonne d'eau. La turbidité est par ailleurs liée à plusieurs facteurs : des paramètres physiques, l'action des hélices de bateaux, la remise en suspension lors de l'aspiration des sédiments, les mouvements de la tête d'aspiration de la drague sur le fond, un overflow des barges (ce qui est normalement exclu par KNS). Les résultats d'une modélisation océanique ont par ailleurs montré que la ligne bathymétrique des 100 m autour du récif ne sera pas atteinte lors du dépôt au large des sédiments enlevés pour le dragage du chenal. Au-delà de 100 m de profondeur, il pourra par contre y avoir un impact.

Afin de ne pas perdre une importante partie du récif corallien au profit du nouveau chenal, l'opérateur a réalisé une transplantation corallienne. Le service Environnement de KNS informe le CEK lors de la réunion à Kataviti le 24 septembre 2009 que l'un des sites de transplantation corallienne a été détruit à 80%. Trois hypothèses sont évoqués par l'industriel : mauvais temps, prédation par des poissons, vandalisme. Dans *Les Nouvelles Calédoniennes* du 31 juillet 2009, Jacques Loquet constate que « *les opérations de transplantation n'ont pas très bien fonctionné. Et c'est finalement 2.000 colonies qui sont impactées* ».

Le 6 août 2008, le dragage du chenal d'accès à Vavouto a débuté avec l'entrée de la drague aspiratrice De Bougainville. Est-ce un clin d'œil du hasard que cette aspiratrice porte le nom d'une île de Papouasie-Nouvelle-Guinée où un projet minier a entraîné une longue guerre civile ? Fin octobre 2008, 20% des travaux du dragage ont été réalisés. Denis Lachance, le président de KNS, admet que l'industriel n'avait pas assez communiqué avec les populations locales sur le sujet. Il y a eu des réactions sur la couleur de l'eau et pour Lachance « *c'est notre faute* » (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 25 octobre 2008, p. 25). Il explique que « *notre tort, c'est de considérer que tout va bien, on n'a pas besoin de le dire. C'est une erreur et nous allons y remédier au cours des prochaines semaines* ». KNS compte d'organiser par exemple des navettes vers le site de dragage pour la population.

Fin juillet 2009, 75% des travaux du dragage sont réalisés. En juillet 2010 – le dragage du chenal vient de s'achever – le CEK publie quelques réflexions d'Elisabeth Taouvama, la présidente de l'association Botevo qui regroupe environ 70 pêcheurs professionnels de Boyen, Témala et Voh : « *On a remarqué des dépôts de vase sur le plateau des Massacres (...) Ceux qui pêchent à la ligne dans le lagon observent que ça mord moins dans leur zone de pêche et ils sont obligés d'aller plus loin. Nous avons peu d'échanges avec KNS sur ces questions, même si on a eu des contacts au moment de la transplantation des colonies coralliennes* » (CEK, N°4, juillet 2010, p. 3). E. Taouvama souligne pourtant qu'elle veut attendre les études d'évaluation et d'impact en cours avec l'aide des services de la Province Nord et de l'IRD.

Une démarche d'expertise indépendante a été en effet engagée et communiquée lors de la réunion du CEK le 6 mars 2009 par la Province Nord. L'expert choisi était Michel Allenbach (Université de la Nouvelle-Calédonie) qui avait déjà été consulté pour expertiser le plan de suivi environnemental fourni par KNS à la Province Nord dans le cadre des travaux de dragage. Pour le président du CEK, J. Loquet, il était difficile de réagir à cette nouvelle lors de la réunion le 6 mars, car il n'avait pas été au courant. Loquet aurait préféré une personne extérieure de la Nouvelle-Calédonie, car il craignait que « *l'amalgame ne soit fait entre KNS et la Province* ». Selon J. Loquet, la province n'est pas suffisamment neutre. De plus, il redoute de perdre sa crédibilité, car il avait assuré à nombre de personnes qu'une expertise

indépendante aura lieu. Sylvain Capo, le responsable du service Environnement de KNS, par contre pense que « *la renommée d'un universitaire provient justement de son indépendance* ». De plus, si on faisait appel à quelqu'un de l'extérieur, la population risquerait « de se poser la question du financement de l'expert ». Et il y aurait également le problème de la réactivité : « *M. Allenbach est déjà sur place. S'il fallait faire venir un expert extérieur, le délai d'intervention serait plus long alors que le dragage devrait s'achever en octobre* ». Pour rassurer le CEK, Laurent Lebrun, directeur de la DDE, a proposé de « *travailler en concert avec M. Allenbach* ». (Compte rendu de la réunion du 6 mars 2009, p. 2-3)

En résumé, la construction du port et le dragage concommitant du chenal d'accès à Vavouto constituent, de par leur ampleur, destructrice de l'écosystème lagonaire en baie de Vavouto. Sylvain Capo, le responsable du service Environnement de KNS, avoue que « *l'impact au niveau du dragage est définitif. Même si une recolonisation du lieu est possible, nous devrons le draguer régulièrement pour laisser la possibilité aux bateaux d'atteindre le port* » (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 31 juillet 2009). Et Jacques Loquet, le président du CEK, confirme : « *C'est certain, cette opération de dragage a un impact sur l'environnement. KNS met bien en place des mesures pour le limiter, mais à ce jour, nous n'avons pas de visibilité sur le long terme. Nous savons d'ores et déjà que l'ouverture du chenal va perturber les courants actuels. Il y aura donc des conséquences.* » Loquet reproche à KNS un certain manque de transparence et ajoute que « *pour la construction du port, cinq hectares de mangrove, soit dix terrains de football, ont été détruits (...) Mais de toute façon, il est trop tard pour faire quelque chose.* » (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 31 juillet 2009). Selon lui, la destruction des cinq hectares de mangrove n'a pas été notée dans l'étude d'impact de Falconbridge/Roche. Le manque de transparence de KNS vient alors d'un manque de communication, comme par exemple lors de l'expertise de M. Allenbach ou lors de la destruction de mangroves à Vavouto.[75] En tout cas, un arrêt du chantier n'est pas envisagé par l'opérateur. Le chenal doit être creusé, quoi qu'il se passe. Peut-être, c'est le prix à payer pour voir aboutir ce grand projet industriel qu'est la construction de l'usine du Nord. Le Comité Environnement Koniambo représente dans ce contexte un moyen pour KNS de prouver sa bonne foi en matière de protection de l'environnement, mais la marge de manœuvre de ce comité est extrêmement étroite. En réalité, il n'est qu'une vitrine pour le groupe industriel.

[75] Dans leur bulletin de juillet 2010, le CEK annonce que « *les impacts subis par 4,7 hectares de mangrove lors de la construction du port seront compensés par la plantation de nouvelles surfaces* ».

2.4. CONCLUSION

Au regard de l'investissement consenti en matière d'aménagement industriel, l'impact environnemental reste somme toute limité à des lieux particulièrement fragiles, mais n'est-ce pas le prix à payer pour assurer le développement économique et social des populations locales ? Chez ceux qui ont tout à gagner à trouver des emplois sur les nouveaux sites miniers et métallurgiques, il y a consciemment ou inconsciemment une acceptation du « prix à payer » en matière de qualité environnementale ; chez les autres, on peut comprendre qu'ils cherchent à préserver leur mode de vie dans un environnement intact. Le dragage du chenal d'accès au port de Vavouto dans le Nord et l'effluent dans le canal de la Havannah dans le Sud sont dans ce sens les impacts les plus perturbantes d'un mode de vie lié à la pêche vivrière. Les scientifiques sont en position de médiateurs, mais, en dernière instance dans ce débat, ce sont les tenants de l'économie (financiers et managers) qui auront le dernier mot : l'aspect financier prime sur l'aspect environnemental. Xstrata a expliqué par ailleurs que son projet Koniambo est rentable à partir d'un cours du nickel au LME d'environ 10.014 dollars la tonne ; et en mars 2010, le cours était de 21.300 dollars US. La multinationale suisse a de la marge ... Quant aux politiques, l'attention pour l'environnement n'est perçue que comme un élément devenu indispensable pour désamorcer les conflits avec la population locale qui veut garder leurs principes de vie intacts. Cela se montre en particulier dans la mise en place des centrales thermiques au charbon. Alors que la majorité des pays industralisés essaie de réduire ses emissions de CO_2 afin de s'approcher des objectifs fixés dans le protocole de Kyoto, la Nouvelle-Calédonie misera sur le charbon, un important émetteur de CO_2.
En outre, l'inscription de six zones exemplaires au lieu du lagon calédonien dans son intégralité au patrimoine mondial de l'Unesco a été une concession au développement de l'industrie du nickel. Certes, le dessin des six zones a été influencé par la mise en place du projet Goro Nickel, mais cette inscription du lagon calédonien au patrimoine mondial représente également un moyen pour les politiques de dire à l'opérateur : « *la réussite du projet passe par une maîtrise totale des aspects environnementaux afin de ne pas défigurer et endommager de manière irréversible l'un des plus beaux lagons du monde sur lequel donne le site de Goro* ». (Briseul 2006, p. 2)

Le nouveau « schéma de mise en valeur des richesses minières » en Nouvelle-Calédonie contient quelques nouveautés, notamment concernant la protection de l'environnement, l'implication des communautés vivant à proximité des sites miniers et la préservation des traditions locales. Désormais, les sociétés auront par exemple l'obligation de réhabiliter les zones d'exploitation. Par contre, le SMVRM ne s'applique pas encore à ces deux grands projets métallurgiques, puisque le nouveau code minier est applicable depuis le 1er mai 2009 seulement. Les travaux à Goro et à Koniambo ont bel et bien commencé ; la construction de l'usine du Sud est même terminée depuis début 2009, désormais, on y travaille pour la montée en puissance de l'usine. Le nouveau code minier et les règlementations du SMVRM sont malgré tout intéressants au regard des pratiques de ces deux opérateurs – Vale Inco d'un côté et la SMSP/Xstrata de l'autre côté – pour voir notamment s'ils ne les appliquent pas déjà. La 3e partie du présent travail étudiera notamment l'implication des communautés avoisinantes et la préservation des traditions culturelles.

Grâce aux deux nouvelles usines de traitement du nickel, la Nouvelle-Calédonie pourra tripler sa production métallurgique, assant de 60.000 t par an à 180.000 t. Elle sera inscrite comme pays minier dans l'économie mondiale. De nombreuses mesures ont facilité l'implantation de ces opérateurs miniers multinationaux sur le sol calédonien : Ils profitent notamment d'une exonération de taxes et de droits d'importation pour les équipements nécessaires à la construction des nouvelles installations industrielles. Les dérogations concernant le code de travail représentent un autre argument qui prépare la venue de main d'œuvre étrangère.
Les recettes pour les industriels et pour la Nouvelle-Calédonie dépendront par contre fortement du cours du nickel sur le marché mondial. Et les dernières années ont montré que le cours dégringole et regrimpe rapidement ; le cours ne reste pas stable pendant longtemps ce qui entraîne des répercussions sur le développement des projets métallurgiques. Or, le projet « usine du Nord » attendu depuis des décennies s'inscrit dans une politique de rééquilibrage économique, car la Province Nord enregistre un important retard par rapport au Sud. La future usine du Nord est construite dans une région qui manque d'infrastructures adéquates pour accueillir une usine d'une telle envergure. Le développement de la zone VKP avec la mise en place d'équipements socio-culturels (complexe culturel à Koné, piscine à Pouembout, base nautique à Foué, etc.) et scolaires, de zones d'activités pour permettre aux entreprises de sous-traitance de s'installer et de logements afin d'accueillir de nouvelles populations démontrent les efforts de la part des autorités publiques d'offrir à l'industriel les infrastructures nécessaires. La zone VKP souhaite se transformer en un véritable pôle urbain, dans une ville océanienne. Malgré les « 4 I » – inaliénables, inaccessibles, incommutables, insaisissables[76] – les terres coutumières et les populations vivant en tribu sont également concernées par le Grand Projet VKP, ce « deuxième projet Koniambo ». Un risque de développement d'une économie d'enclave persiste quand même, puisque les installations industrielles sont autonomes avec leur source indépendante d'électricité et leur port en eau profonde. Cette autonomie est accrue depuis l'annonce de l'abandon de la construction d'un barrage pour l'alimentation en eau. Le barrage aurait été commun à l'usine et aux populations environnantes. Ce risque semble être apaisé grâce au projet de développement économique et urbain conçu dans le SDAU.

Le FLNKS, au gouvernement de la Province Nord, avait fait de la question minière un préalable aux accords de Nouméa afin d'acquérir un gisement capable d'alimenter la future usine du Nord en minerai. Les Indépendantistes ont souhaité ainsi entrer pour la première fois dans le jeu de l'industrie du nickel et permettre à la Nouvelle-Calédonie une plus grande autonomie financière (dans l'objectif lointain d'une indépendance politique). Une publicité de la SMSP dans les journaux dans le nord démontre l'enjeu politique du projet : « Un pays tient sa richesse – la SMSP et son partenaire Falconbridge développent un projet de portée nationale pour construire notre pays », le titre de la page publicitaire. A la fin de la période d'exemption fiscale « *72% du bénéfice brut de l'usine du Nord seront injectés dans l'économie calédonienne sous forme d'impôts et de dividendes. Le Projet Koniambo injectera dans l'économie du pays l'équivalent du tiers des recettes budgétaires de la Nouvelle-Calédonie* ». (PALIKA 2006, p. 24) De plus, l'usine du Nord permettra aux Indépendantistes de prouver que les Kanak sont capables de gérer un projet d'ampleur international.

---

[76] Article 8 du titre I de la loi organique du 19 mars 1999

Ce contexte politique du projet Koniambo, amène-t-il les populations avoisinantes du site industriel de Vavouto à accepter plus facilement les impacts environnementaux comme le « prix à payer » ? Quelles sont les principaux espoirs et craintes envers ce projet d'envergure mondiale, et quels endroits seront à préserver selon la population kanak avoisinante ? Ces questions seront étudiées grâce à une étude socio-géographique produite dans la 3e partie du présent travail.

Tandis que le projet « usine du Nord » s'inscrit dans la politique du rééquilibrage du territoire, il n'est pas de même avec le projet Goro Nickel dont l'usine est installée dans une zone dépourvue d'habitations, dans le « désert » du Grand Sud. L'usine du Sud ce qui paradoxalement ne va pas manquer de renforcer la prééminence du pôle macro-céphalique de Nouméa, situé à environ 50 km de là.

Dans l'objectif d'un rééquilibrage du territoire, les populations du Nord sont amenées à participer activement à la réalisation du projet Koniambo. Cette participation ne se passera pas sans conflits. La course aux contrats de sous-traitance n'est qu'un conflit à analyser, les autres concernent les emplois directs et les impacts sur l'environnement. Selon les stratégies d'acteurs, différentes perceptions de la valeur de l'environnement s'opposent. Les critères qui définissent ces perceptions seront étudiés dans les chapitres suivants. Les différentes formes d'intégration (emploi direct, création d'entreprise de sous-traitance, mise en valeur de terres coutumières, etc.) seront également analysées afin de comprendre l'arène des enjeux socio-économiques autour de la mise en place de l'usine du Nord. Ces enjeux sont particulièrement intéressants dans le Nord, car le projet incarne une dimension politico-ethnique plus importante que Goro Nickel. C'est pourquoi, l'étude empirique avait été réalisée dans les tribus avoisinantes de la future usine du Nord.

TROISIEME PARTIE : PERCEPTIONS ET INTEGRATIONS DES POPULATIONS KANAK

3.1. LA PERCEPTION DES POPULATIONS KANAK FACE AUX NOUVEAUX PROJETS METALLURGIQUES

3.1.1. La perception des populations kanak sur le projet Goro Nickel

La perception des populations kanak du projet Goro Nickel est étroitement liée à l'histoire du comité Rheebu Nuu, dont le président est originaire de la tribu de Goro et dont le secrétaire général vient de la tribu d'Unia. Les deux tribus se trouvent sur la commune de Yaté qui comprend en tout quatre tribus : Unia, Waho, Touaourou et Goro. Les institutions administratives de Yaté, à savoir la mairie, la poste et les cabinets médicaux se trouvent tous à Waho qui est considéré comme le « village de Yaté ».
Pour comprendre la perception des populations du Sud, il faudra retracer la lutte de Rheebu Nuu de sa fondation jusqu'à la signature du « pacte pour un développement durable du Grand Sud » en 2008.

Figure 30 : La mise en place du projet Goro Nickel dans le Grand Sud de la Nouvelle-Calédonie

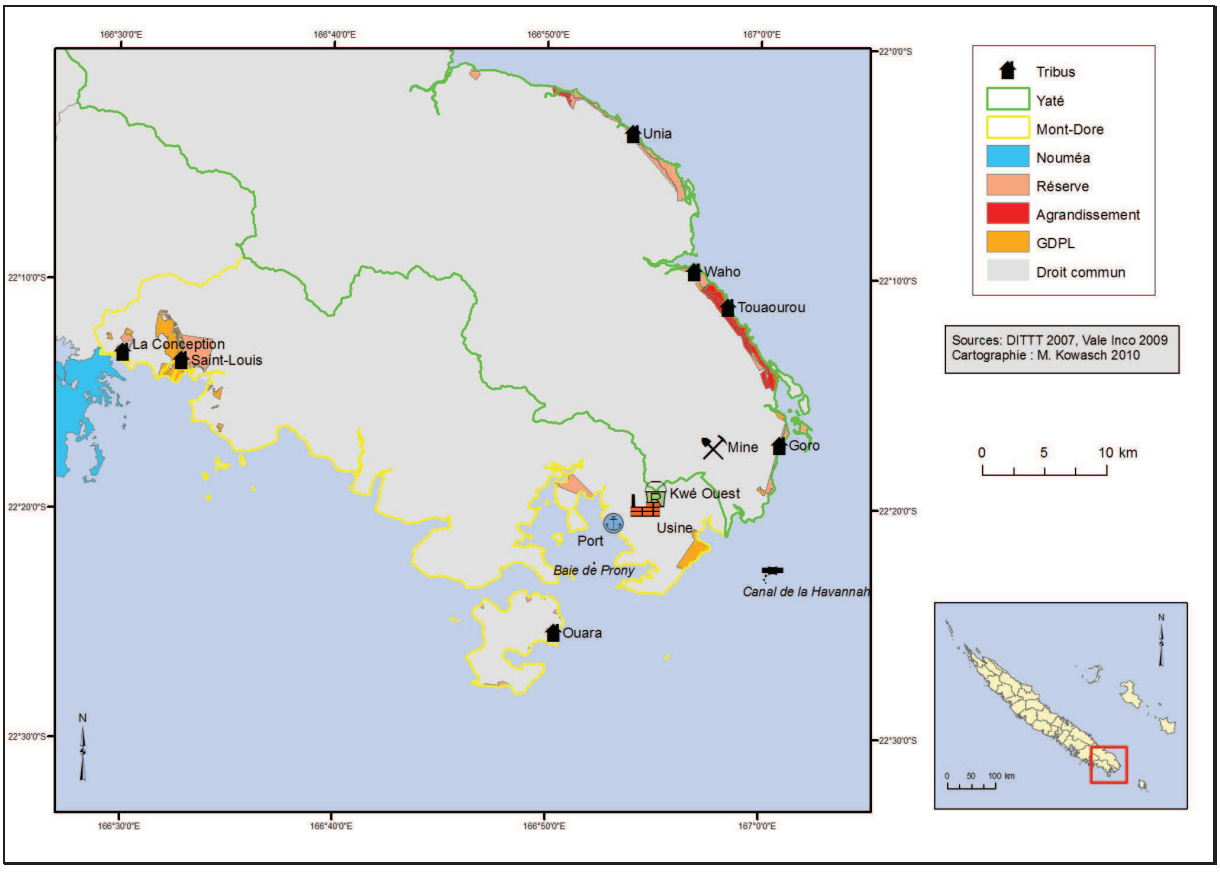

Selon le recensement de 1996, la tribu de Unia compte 650 personnes, la tribu de Waho 207 personnes, la tribu de Touaourou 367 personnes et celle de Goro 203 personnes. Les quatre tribus font partie de l'aire coutumière Djubea-Kapone dont le président du conseil est Hilarion Vendegou (originaire de l'Ile des Pins). Coutumièrement, il y a des chefferies à Goro, Unia et Touaourou. L'ancienne Grande Chefferie se trouve à la tribu de Touaourou. La tribu de Waho est « sous l'influence » du Grand Chef de Touaourou. Selon R. Mapou, 5e adjoint du maire de Yaté et secrétaire général du comité Rheebu Nuu, les « grandes chefferies » de Unia, de Goro et de Touaourou sont chacune indépendantes. Selon la chefferie de Touaourou, ce n'était pas le cas avant ; le seul Grand Chef était celui de Touaourou. On constate donc que différentes perceptions de la Grande Chefferie existent. La population des quatre tribus fait partie de l'église catholique ou de l'Assemblée de Dieu.

Depuis les élections municipales en mars 2008, le maire de la commune de Yaté est Etienne Ouetcho (ambulancier de profession), issu de la tribu de Touaourou. Selon *Les Nouvelles Calédoniennes* (www.Inc.nc/municipales2008), la commune compte en 2008 1.843 habitants. Il y a sept écoles primaires et un collège. Selon le maire (Entretien avec Etienne Ouetcho le 12 janvier 2009), 90% de la population de Yaté sont alimentés en eau potable. Une station d'épuration à la tribu de Waho est en voie de réalisation. La mairie souhaite résoudre la question des déchets avec le nouveau centre d'enfouissement à Païta : on voudrait transporter tous les déchets de la commune de Yaté au dépotoir de Païta.

Comme expliqué dans l'introduction, j'ai opté pour des entretiens informels dans le Sud. Les interviews ont été réalisés avec le maire de la commune de Yaté (Etienne Ouetcho), le 2e adjoint du maire (Lambert Tara), le secrétaire général du comité Rheebu Nuu (Raphaël Mapou), le grand chef de la tribu de Touaourou (Albert Ouetcho), l'ancien secrétaire général de la mairie de Yaté (André Agourere), un ancien secrétaire du PALIKA (Louis Ouetcho), Michel Agourere (porte-parole du grand chef de la tribu de Touaourou) et Chanel Ouetcho (tribu de Touaourou).

« *Dans ce site de la mine, il y a des sites tabous, des sites sacrés, des lieux de passage, des sentiers, des crânes, des coquillages, des toutoutes. C'est là que vivent les ancêtres. Il n'y a pas de langages pour lever les sites tabous. Nous, on ne pourra jamais donner notre accord pour que le projet aille sur ces sites. Si Goro Nickel le fait, il prend ses responsabilités, mais nous, on dit non.* » Cette citation de Charles Attiti, l'ancien chef de la tribu de Goro, se trouve sur le site internet du comité Rheebu Nuu qui a demandé à l'époque un arrêt des travaux à l'industriel, parce qu'il a jugé inacceptable le projet tel qu'il était prévu. La citation de Charles Attiti date du 29 juillet 2003, elle a été prononcée lors de la demande ICPE (www.rheebunuu.com). Ses mots démontrent bien la genèse du combat du comité Rheebu Nuu, fondé en 2001, contre le projet Goro Nickel. En 2006, le comité s'oppose toujours au projet Goro Nickel tel qu'il était prévu. Sur son site internet, Rheebu Nuu constate que le projet représente « *un libéralisme pur et dur au profit des multinationales et au détriment de la population du pays et du développement économique à long terme du pays* » (www.rheebunuu.com, communiqué du 10 octobre 2006). Le comité déplore l'impact environnemental de la future usine et exige un recyclage complet de l'effluent.

Pour les élections municipales en mars 2008, Rheebu Nuu présente une liste. Le comité de suivi et de surveillance qui est Rheebu Nuu devient donc un parti politique dans l'objectif

d'avoir un pouvoir politique. Cette mutation semble étrange, mais elle suit une stratégie bien définie. Une prise de la mairie ne signifie pas uniquement « pouvoir décisionnel », mais aussi « moyens financiers ». Comme Rheebu Nuu gagne les élections, Etienne Ouetcho devient maire de la commune de Yaté. R. Mapou son 5e adjoint, tout en restant secrétaire général du comité. Quelques mois plus tard, en septembre 2008, le conflit entre Rheebu Nuu et l'opérateur industriel trouve sa fin avec la signature d'un « armistice ». Improbable quelques mois auparavant, un protocole d'accord est paraphé le 27 septembre 2008 dans le gymnase de Goro Nickel sur la base-vie. Représentant les populations du Grand Sud, les sénateurs de l'aire Djubea-Kapone et le conseil de l'aire ont tout aussi signé cet accord que le sénat coutumier de Nouvelle-Calédonie. Le « pacte pour un développement durable du Grand Sud », son nom officiel, fait une vingtaine de pages. Ce qui y est écrit à force de loi, conformément à l'article 1134 du Code civil, et « ne peut être révoqué que (du) consentement mutuel (des signataires). L'accord entrera en vigueur lorsque « *la première tonne de minerai (sera) extraite et traitée sur site, ou exportée* ». » (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 27 septembre 2008, p. 2). La convention s'articule autour de trois projets (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 29 septembre 2008, p. 3) :

- une fondation,
- un comité coutumier et des techniciens locaux,
- une pépinière.

De plus, les deux parties s'engagent à proscrire les « actions violentes ou illégales », sous peine de remettre en cause la convention. « Toutes contestations (judiciaires) entre le Comité Rheebu Nuu et Goro Nickel sont éteintes irrévocablement ». Au moment de la signature, Rheebu Nuu avait encore des actions en cours, notamment sur l'ancien arrêté ICPE pour le stockage des résidus.

Le premier projet concerne la création d'une fondation d'entreprise par Goro Nickel (par opposition aux fondations d'utilité publique). L'industriel la financera à hauteur de 640 millions de CFP (5,4 millions d'euros) pour les cinq premières années, puis 160 millions de CFP (1,3 millions d'euros) par an, au minimum. En outre, un comité coutumier et des techniciens locaux seront mis en place. Quinze coutumiers siégeront dans un « comité consultatif environnemental » financé par Goro Nickel. Ce comité rappelle par ailleurs le Comité Environnemental Koniambo (CEK) dans le Nord. Grâce aux fonds de l'industriel, les quinze coutumiers pourront demander des études et former des techniciens environnementaux « originaires des tribus ». Ces techniciens seront recrutés et payés par Goro Nickel pour assurer un « suivi environnemental ». Ils auront accès « *à toutes les données de surveillance existantes ainsi qu'aux résultats de tous incidents environnementaux* ». Le budget s'élevera à 24 millions de CFP (201.120 €) par an pour les études, et à 32 millions (268.160 €) par an pour les techniciens. Le troisième projet est un programme de reboisement qui doit être mis en route afin de « *revégétaliser les zones dont les boisements ont été affectés par des activités ou incidents récents, avec ou sans lien avec le projet Goro Nickel* » (feux, mines orphelines, zones érodées). Le budget du programme sera de l'ordre de 2,4 milliards (20,1 millions d'euros) pour six ans, ensuite le budget sera renégocié. Le programme sera dirigé par une association créée spécialement pour ce projet. Des pépinières seront construites où Goro Nickel achètera entre 250.000 et 500.000 plants par an.

Sur une période de 30 ans, les engagements de Goro Nickel atteigneront environ 9,8 milliards de CFP (82,1 millions d'euros). Cette somme est inscrite dans la convention. Mais le document a des annexes (statut de la fondation, statut du comité coutumier, etc.) et ce chiffre doit être considéré comme un « minimum », selon R. Mapou. Certaines clauses de la convention lient les sommes allouées au bénéfice dégagé. De son côté, un responsable de Goro Nickel confirme et annonce une somme « *plus proche des 40 milliards* (335 millions d'euros)*, sur trente ans* ». L'application de l'accord éclaircira cela, après le démarrage de l'usine (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 29 septembre 2008, p. 3). Une question importante qui persiste est celle de savoir pourquoi le comité Rheebu Nuu, qui a pendant si longtemps lutté contre le tuyau, accepte d'un moment à l'autre les rejets dans le canal de la Havannah ? Ce compromis semble peu compréhensible à première vue, mais R. Mapou réplique (Entretien du 15 janvier 2009) : « *On avait des conditions sans lesquelles on aurait pas accepté le tuyau. Les conditions ont été :*

- *« Inscription du recif au patrimoine mondial,*
- *Une expertise gouvernementale de France,*
- *Un accord signé sur la base qu'il n'y a pas de pollution ».*

Mapou souligne qu'il voulait rester pragmatique ; il s'était dit que le projet avait évolué au fil du temps. Le taux de manganèse dans l'effluent, qui était au début du 1er projet Goro Nickel de 100 mg/l, a été diminué à 0,1 mg/l par l'industriel ce qui correspond à la norme internationale. Le taux de chrome hexavalent respecte aussi, selon Mapou, les normes internationales. Donc, le projet n'est plus le même qu'au début.
Un recyclage complet de l'effluent comme il est réalisé dans une usine hydrométallurgique du groupe BHP Billiton à Brisbane en Australie a été exclu par Vale Inco. Mapou explique cette décision : « *BHP utilise un procédé à l'ammoniac. Du fait de la pluviométrie (dans le sud de la Nouvelle-Calédonie), un recyclage complet est difficilement gérable* » (Entretien du 15 janvier 2009). BHP utilise en Australie un système d'évaporation, les métaux se déposent donc au fond des bassins. Ces bassins nécessitent beaucoup de place ce qui manque apparemment dans le sud du territoire calédonien où la densité de population est très faible. Un argument plus important était certainement l'aspect financier. La construction et la gestion des bassins auraient coûté très cher.

Cependant, R. Mapou a des adversaires politiques qui contredisent son discours et qui ne sont pas d'accord avec la signature du pacte. Pour eux, le comité Rheebu Nuu n'a jamais lutté pour la préservation de l'environnement : La préservation de la nature n'a constitué qu'un simple prétexte pour masquer un objectif politique. Selon l'ancien secrétaire général de la mairie de Yaté (Entretien en janvier 2009), la question environnementale « *c'est l'arbre qui cache la forêt* ». Il faudra donc poser la question si la lutte pour la protection de la nature n'a constitué qu'un simple prétexte ou si elle s'inscrit dans un nouveau type de préoccupation d'une association coutumière ?

Le parcours politique du secrétaire général du comité Rheebu Nuu est un élément clé pour comprendre les arguments des adversaires politiques du comité, les militants du PALIKA. Voici leur argumentation (Entretiens avec André et Michel Agourere, Louis et Chanel Ouetcho ainsi qu'avec Raphaël Mapou en janvier 2009) : Au début des années 1990, R. Mapou gérait sa propre entreprise dans le domaine du BTP. Son clan vient d'ailleurs de Païta et non de Yaté. En 1995, son entreprise « Société Tons Travaux Horizon 2000 » a fait faillite.

Cette société avait plus de 100 employés et occupait, selon Mapou, 80% des marchés publiques. Mais les communes ont souvent payé plusieurs mois en retard. Il avait donc environ 353 millions de CFP (environ 3 millions d'euros) de dettes. En même temps de la liquidation de son entreprise, Mapou a perdu la mairie de Yaté (Entretien avec R. Mapou le 15 janvier 2009).

Secrétaire général de Rheebu Nuu, il est l'un des membres fondateurs du parti politique indépendantiste PALIKA. Dans les négociations qui aboutirent aux accords de Nouméa en 1998, le FLNKS avait posé en préalable avant toute concertation la question minière et la cession des titres miniers sur le massif de Tiébaghi. R. Mapou (PALIKA), F. Burck (UC) et L. Jorédié (UC) ont ouvert les négociations avec le RPCR sans attendre la cession des titres miniers. Les trois hommes politiques ont été alors exclus du FLNKS et ont fondé la FCCI (« Fédération des comités de coordination des indépendantistes ») en mai 1998.

Aux élections provinciales de 1999, la FCCI obtient quatre sièges au Congrès (trois de la province Nord et une de la province des Iles Loyauté) – un succès pour ce jeune parti politique. Les élus de la FCCI formeront un groupe commun avec les 14 élus du RPCR. Les adversaires du FCCI prétendent que le jeune parti se soit approché des Loyalistes pour se venger du FLNKS, car tous les membres fondateurs de la FCCI (Mapou, Burck et Jorédié) avaient été exclus du front indépendantiste. Quoi qu'il en soit, entre 1999 et 2004, les deux parties (FCCI et RPCR) forment un groupe commun qui détient la majorité au Congrès. R. Mapou est alors membre du 1er gouvernement Frogier (RPCR) de 2001 à 2002. Il est chargé de la Protection Sociale et de la Santé du 1er au 31 octobre 2001, puis chargé des Affaires coutumières, des Relations avec le Sénat coutumier et les Conseils coutumiers du 31 octobre 2001 au 29 juillet 2002. Il se montre par contre de plus en plus critique envers la collaboration avec le RPCR. En janvier 2001, il se fortement démarque de ses alliés du RPCR sur la question de Goro Nickel. Il s'agissait à l'époque d'adopter une fiscalité plus avantageuse pour l'usine de Sud que pour celle du Nord. Mapou s'y oppose en menaçant de démissionner. Un comité de surveillance et de suivi avec un cadre juridique a été créé, qui prit plus tard, en 2002, le nom de Rheebu Nuu. Le comité, qui a eu l'accord du grand chef à Goro, s'oppose farouchement à l'attribution des titres miniers du massif de Prony au groupe Inco.

Mais selon certaines sources d'informations, les premiers qui ont l'idée de former un comité de suivi ont été les jeunes de Touaourou (Entretiens avec Chanel et Louis Ouetcho en janvier 2009) : au départ, la grande chefferie de Touaourou a donné l'autorisation aux gens de Goro de prendre les décisions concernant le projet Goro Nickel, à condition d'informer et de rendre compte aux autres tribus appartenant à la Grande Chefferie. Puis, les gens de Goro ne sont plus venus informer les autres. Afin de mieux connaître les impacts et afin de mettre tout le monde (coutumiers, la multinationale, les politiques) autour d'une table, les jeunes de Touaourou ont donc l'idée de créer en 1999/2000 un comité de suivi.

Suite aux élections municipales à Yaté en 2002, la coalition entre le RPCR et la FCCI avait la possibilité d'emporter la mairie qui était jusque-là dominée par le PALIKA. Le PALIKA ne disposait en effet que de neuf sièges sur dix-huit, à égalité avec une éventuelle alliance entre le RPCR et la FCCI (six pour la liste menée par Raphaël Mapou et trois pour celle du RPCR de Robert Attiti, fils de l'ancien grand chef de la tribu de Goro). L'unique élu de l'UC devait alors jouer le rôle clé ; celui-ci a annoncé son soutien au candidat du RPCR. Mais contre toute attente, R. Mapou a refusé d'apporter son soutien à R. Attiti. Le maire A. Digoué (PALIKA) a repris ainsi ses fonctions. En 2002, Mapou quitte le FCCI pour se concentrer sur le travail avec le comité Rheebu Nuu.

Dans son verdict du Djii Djarù[77] et de Gôô Vare Kon, Rheebu Nuu demande l'arrêt de l'actuel projet Goro Nickel et exige une négociation sur un éventuel nouveau projet, ensemble avec les institutions de la province Sud, de la Nouvelle-Calédonie et de l'État français. Ce nouveau projet (intitulé « projet No. 3 ») devrait être, selon le comité, un projet sans rejets de métaux lourds en mer dans la Havannah et un projet qui respecte « toutes les normes et règles environnementales applicables en France, en Europe et dans le monde entier » (www.rheebunuu.com). Le comité est alors opposé à la mise en place d'un tuyau d'évacuation des effluents dans le canal de la Havannah. Rheebu Nuu souhaite en outre une inscription de la réserve Merlet et de la corne du sud de la Grande Terre au patrimoine mondial de l'Unesco (ce qui fait d'ailleurs partie du dossier déposé par le gouvernement français auprès de l'Unesco).

Après le problème de l'effluent non recyclé, le comité s'occupe du problème de stockage des résidus. Dans leur communiqué du 30 décembre 2006 (www.rheebunuu.com), Rheebu Nuu demande la suspension de l'arrêté du 27 novembre 2006 prise par M. Philippe Gomès, président de la province Sud à l'époque, ordonnant à Goro Nickel de poursuivre les travaux sur le bassin de la Kwé ouest, alors que devrait prendre effet ce jour là, la décision du tribunal administratif de Paris ordonnant l'arrêt des travaux de réalisation de ce bassin de stockage des résidus de l'usine. Le juge M. Ibo s'est contenté de constater la non-urgence d'une décision sur la poursuite ou l'arrêt des travaux. Il faut rappeler que le permis ICPE pour le projet Goro Nickel, attribué par le tribunal administratif de Nouméa, a été annulé le 12 juin 2006 par ce dernier, car on voulait attendre les résultats d'une étude scientifique sur l'impact des rejets dans la Havannah sur le milieu marin, menée par l'IRD qui a engagé des scientifiques internationaux. De plus, Goro Nickel avait obtenu une autorisation pour construire les aménagements de stockage (des digues en particulier) ; l'industriel n'était par contre pas en possession d'une autorisation de stocker des résidus de son procédé hydrométallurgique. Dans l'industrie minière, cette démarche de deux autorisations indépendantes est fréquente. Le tribunal de grande instance de Paris a prescrit le 23 novembre 2006 à Goro Nickel d'arrêter les travaux de construction du site de stockage. Afin de protéger le site et d'éviter des écoulements de boue lors de la période cyclonique, la province Sud a ordonné à Goro Nickel, suite à la décision du tribunal de grande instance de Paris, de poursuivre les travaux de protection (construction de digues contre la grosse pluie), interprété par Rheebu Nuu comme une autorisation cachée de poursuivre les travaux des aménagements de stockage dont l'industriel n'avait pas le droit. Selon le comité, les travaux de protection du site contre de grosses pluies font partie intégrante du chantier. Rheebu Nuu a donc demandé une contre-expertise du stockage des résidus. Cette nouvelle étude a été, selon R. Mapou (Entretien du 19 janvier 2007), lancée par la province Sud, mais il est n'était pas encore certain qui la réalisera. Le 2 février 2007, la 14e chambre de la cour d'appel de Paris a infirmé la décision du tribunal de grande instance de Paris dans l'affaire opposant le comité Rheebu Nuu à Goro Nickel : « *Les travaux du futur site de stockage de la Kwé ne sont plus illégaux, ni dangereux* » (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 5 février 2007, p. 3). La cour d'appel est donc revenue sur l'ordonnance du tribunal de grande instance, qui, fin novembre 2006, avait en première instance partiellement donné satisfaction à Rheebu Nuu. Le 19 mars 2007, R. Mapou déclare

[77] www.rheebunuu.com, communiqué suite à Djii Djarù, 18 juillet 2006.

que le comité continue « à avoir des inquiétudes sur le stockage des résidus ». « *Nous voulons avoir des garanties sur le comportement des métaux lourds sur la nappe phréatique, de même que sur les solvants pour laver les métaux.* » (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 19 mars 2007, p. 2)

A part l'impact environnemental, Rheebu Nuu s'occupe aussi de la participation de la population locale au projet Goro Nickel et des retombées financières. Dans leur communiqué du 10 octobre 2006 (www.rheebunuu.com), le comité demande de suspendre tous les permis de travail délivrés aux étrangers pour la construction de l'usine. Rheebu Nuu n'exige pas la rente minière entière (valeur intrinsèque du minerai), mais souhaite recueillir dans ce fond la part qui doit, d'après lui, revenir aux autochtones. Il demande alors aux politiques d'envisager et de proposer ce qui doit revenir aux citoyens en général, tout en préservant la viabilité économique des exploitations. Il demande à l'État français d'annuler la défiscalisation (Loi Girardin) accordé au projet et d'acquitter une taxe « *correspondante à la valeur patrimoniale des richesses appartenant au pays* » .[78]
Le comité Rheebu Nuu ne s'est pas seulement limité à des discours et des accusations ; il a plusieurs fois organisé des manifestations dans la rue et des blocages du chantier de Goro Nickel. Il a commencé ses mobilisations en 2004. Le week-end du 2 avril 2006 par exemple, de nombreux camions de mine, un camion de la Shell, des excavatrices et des tuyaux ont brûlé. L'eau a été coupée sur le site. Au total, on comptait plusieurs centaines de millions de CFP de dégâts et quatre gendarmes blessés. Rheebu Nuu avait soulevé trois points de désaccord avant de se mobiliser :

- *« l'absence de dialogue,*
- *les rejets dans le canal de la Havannah,*
- *les « retombées ».*

La Province Sud n'était pas d'accord avec les points exigés par Rheebu Nuu. Philippe Gomès avait rappelé que « *les espaces de concertation ont été créés* » (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 4 avril 2006, p. 3). Gomès a cité le comité de pilotage du projet Goro Nickel et le comité d'information, de concertation et de surveillance des impacts environnementaux. « *Ces comités et sous-comités se sont réunis à 30 reprises depuis 18 mois* », avait-il précisé. Et les réunions sont ouvertes au public ainsi qu'à la presse. En ce qui concernait les rejets dans la Havannah, Gomès souhaitait à l'époque attendre les conclusions définitives de la contre-expertise étant attendues pour octobre 2006. Il avait précisé que « *la Province sud se pliera aux recommandations de l'étude* ». (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 4 avril 2006, p. 3) Le choix de l'organisme qui a conduit la contre-expertise, le Cerege, a été « *validé à l'unanimité, y compris par Rheebu Nuu* », avait déclaré Gomès (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 4 avril 2006, p. 3). De plus, Rheebu Nuu attendait des « retombées » sous forme de « royalties » aux chefferies minières, mais la Province Sud s'opposait à ce genre de rentes.[79] La Province Sud ne souhaitait pas faire des « *populations locales des rentières du développement, mais des actrices de ce développement, avec des gens qui se forment et qui travaillent au succès du projet* » (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 4 avril 2006, p. 3). Rheebu Nuu contrait cet argument

[78] www.rheebunuu.com ; communiqué du 18 juillet 2006.
[79] Jusqu'à présent, les communes minières où ne se trouvent pas d'installations industrielles ou d'usine de traitement se voient exclues de la rente minière.

avec la demande de favoriser l'emploi local et de suspendre les permis de travail pour les étrangers. Suite à la mobilisation, 16 militants de Rheebu Nuu ont été arrêtés par la police. Alors qu'ils encouraient des peines allant de 15 jours de prison avec sursis à trois mois ferme, ces 16 membres de Rheebu Nuu, interpellés sur le barrage de la Madeleine le 18 avril 2006, ont bénéficié de la clémence du tribunal. « *Ce dernier a motivé sa décision par le manque de garanties environnementales existant en Nouvelle-Calédonie.* » (www.rheebunuu.com) Les militants n'ont alors écopé que des peines amendes de 50.000 CFP (419 euros) avec sursis. Le tribunal a déclaré que les garanties sur la protection de l'environnement restent encore « de simples morceaux de papiers ».
En outre, le comité déplorait la militarisation du site de Goro et de la région de Yaté : recrutement de près de 200 vigiles, près de 100 chiens et maîtres chiens, société internationale de sécurité (anciens militaires), escadron de gendarmerie dans l'enceinte de l'usine, logé et nourri (www.rheebunuu.com). Avec des offensives violentes, Rheebu Nuu ne pouvait pas exiger la démilitarisation du site de Goro, mais de l'autre côté, l'industrie n'a pas créé une ambiance de confiance et de collaboration avec la population locale.

En août 2006, Rheebu Nuu annonce qu'il renonce désormais aux actions violentes et qu'il continue de lutter uniquement sur terrain juridique et institutionnel. En mars 2007, le comité se veut un interlocuteur valable. L'OPA de CVRD sur Inco et la nomination de Phil de Toit à la tête de Goro Nickel a changé la situation pour Rheebu Nuu. R. Mapou le confirme : « Nous n'avons jamais été opposés à la négociation avec Goro Nickel. Aujourd'hui, nous constatons que le contexte est propice à cette discussion. En face de nous, nous avons un interlocuteur prêt à nous écouter. C'est ça la nouveauté. » (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 19 mars 2007, p. 2). Le 17 novembre 2007, *Les Nouvelles Calédoniennes* écrivent que le comité « *passe de l'opposition directe à l'accompagnement vigilant du projet Goro Nickel désormais bien trop avancé pour être arrêté* ». R. Mapou demande une participation des coutumiers au projet Goro Nickel et une propre association aux structures de contrôle du respect environnemental du projet. Rheebu Nuu ne renonce donc pas à ses objectifs, mais change manifestement ses moyens d'actions. Malgré ce changement des moyens d'actions, R. Mapou affirme dans un entretien le 19 janvier 2007 que les nouveaux pôles de développement de l'industrie du nickel ne pourront pas être « des éléments d'un développement durable ». En mars 2008, Rheebu Nuu gagne les élections municipales et prend la mairie de Yaté ; en septembre 2008, le comité signe un accord avec le groupe Vale Inco : Le « pacte pour un développement durable du Grand Sud ».
Pour les adversaires politiques du comité, cet accord est de la « poudre aux yeux » lancée à plein vent pour berner la population. Selon eux, le pacte comporte trois points essentiels :

- L'industriel peut construire son tuyau.
- Le comité n'a plus le droit de faire un blocage du site.
- Le comité retire toutes ses plaintes contre l'industriel.

Une critique principale concerne les dotations de la fondation créée par le pacte. Le budget de la fondation (prévue pour une durée initiale de 30 ans, éventuellement renouvelable) doit être constitué de dotations faites par le groupe minier. Il s'élevera à un montant fixe de 160 millions de CFP (1,34 M. €) par an. Cette contribution pourra être abondée « d'une part variable annuelle pouvant aller jusqu'à 320 millions de CFP (2,68 M. €) en fonction de la performance de Goro Nickel et de la bonne gestion des projets développés par la fondation,

suivant des critères à établir » (Protocole d'accord, p. 11). Les détracteurs du PALIKA pensent que cette somme ne sera pas assez. De plus, ils critiquent qu'il s'agisse d'une somme fixe et pas d'un pourcentage (Entretiens du 13 et 14 janvier 2009).

On a pu constater auparavant que l'argent versé dans la fondation n'était pas destiné par définition au développement de la commune de Yaté, puisque ce n'est pas la municipalité qui réceptionne l'argent en question. Donc, si le comité Rheebu Nuu perd les élections municipales un jour, il gardera la main mise sur l'argent de la fondation, au nom de la « coutume », donc pour le compte des autorités coutumières. En effet, on ne doit pas oublier que, pendant sa lutte contre Goro Nickel, Rheebu Nuu a planté deux « bois tabous » (c'est-à-dire deux signalements d'interdit coutumier) afin de manifester son désaccord avec le projet industriel. Sur l'île Ouen, un bois tabou dénommé « Pll Kon Dâa Moâ » a ainsi été érigé le 12 avril 2008 avec pour exigence le repport de pose de tout tuyau avant le verdict attendu de l'Unesco pour le courant de juillet de la même année. Ce « *symbole du non catégorique* » a été aussi dressé pour des raisons de « non-écoute » des populations autochthones par l'opérateur étranger : le conseil des clans de l'île Ouen a déploré un manque de considération de la part de l'industriel pendant que les gens du lieu voyaient l'usine se construire. Joseph Mei, membre du conseil explique : « *Ils ont envoyé des petites gens pour faire des enquêtes, donner des questionnaires... À part ça, c'est comme si on n'existait pas.* » Et la visite du PDG de Goro Nickel, Jeff Zweig, en février 2008, a laissé plutôt un arrière-goût amer : « *Déjà, il a fallu que le tuyau soit bloqué pour qu'il vienne. Ensuite, il nous a proposé d'acheter un bateau, de payer nos poissons pendant dix ans, de nous donner du travail pour surveiller le tuyau* », se souvient Joseph Mei (http://solidaritekanaky.org).

Même après la signature du pacte, le « bois tabou » sur l'île Ouen reste dressé jusqu'à ce qu'une série de cérémonies coutumières ne permette de lever l'interdit sacré (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 29 septembre 2008, p. 3). Dans *Les Nouvelles Calédoniennes* du 24 octobre (p. 9), R. Mapou précise que « *pour nous, le caractère de Pll Kon Dâa Moâ reste car il a pour fondement les totems de la terre, de la mer que la sculpture géante porte. Et en ce sens, les totems continuent de veiller sur l'espace maritime et terrestre de l'endroit et en général de l'espace et nous croyons à leurs actions au niveau des interdits des mauvaises pratiques. En revanche, les cérémonies ont permis de communiquer avec les esprits des ancêtres représentés par Pll Kon Dâa Moâ et le Dieu céleste sur la décision prise par les chefs et les clans d'autoriser les travaux de pose et le fonctionnement de l'usine.* »

Selon Mapou, cette pratique d'ériger un bois tabou n'a pas été inventée (Entretien du 15 janvier 2009) ; « *tabou, c'est pas dans le sens d'un dieu, mais dans le sens d'un interdit. (...) Quand il y a quelqu'un qui passe avec un bull, quelqu'un qui met en valeur une terre, et on veut dire 'stop, ce n'est pas chez toi', on plante un tabou, on attache une paille. 'Tu arrêtes ton travail, tu viens, on discute'. (...) C'est ça, la tradition. La tradition, elle est vivante chez nous. Le chemin de la paille par exemple (...) On a utilisé des pratiques qui existent dans la tradition coutumière. (...) Mais là, c'est la permière fois qu'on a érigé un tabou face à un exploitant (...) C'est novateur. Avant, on l'utilisait seulement entre Kanak. (...) C'est ça qui doit faire la force (...) Si on utilisait entre nous, Kanak, seulement des moyens de communication modernes, ça n'a pas de sens* ». En 2002, c'était donc la première fois que des autorités coutumières ont pris la décision de planter un tabou sur une mine. Il s'agissait d'interpeller l'industriel, dans le sens « tu ne peux pas continuer comme ça. Il faut s'asseoir autour d'une table (...) Il fallait qu'on affirme l'autorité des chefferies face aux autorités administratives ». D'après Mapou, « *tout le monde peut décider d'utiliser la méthode, mais ça ne marche pas toujours. Pour que ça marche, il faut qu'un certain nombre*

de conditions soient réunies. (...) En général, c'est le clan ou la chefferie (qui utilise cette méthode). (...) Si je n'ai pas de lien à la terre à Goro, je ne vais pas planter un tabou à Goro (...) Nous avons été seulement les réalisateurs ». Cette volonté d'affirmer l'autorité des chefferies « a abouti », selon Mapou, « *à la signature de l'accord l'an dernier, en septembre. Cette signature signifie un peu le lever du tabou. (...) Le pacte veut dire qu'on peut dire maintenant que les conditions sont remplies pour donner notre accord (au projet)* ».
Selon les adversaires de Rheebu Nuu, la tradition d'attacher une paille afin de manifester son désaccord n'est pas un « tabou » : « *Pour moi, ces bois tabous n'ont pas de sens. Pour moi, un tabou est un lieu sacré : un ancien cimétière, un tertre, un lieu où on tuait des gens ou un lieu où on soignait des malades* » (Entretien avec A. Agourere le 16 janvier 2009). Selon A. Agourere, la tradition de la paille, on l'utilise pour dire à quelqu'un d'autre que celui se trouve sur une terre qui n'est pas à lui. L'utilisation du chemin de la paille dans un autre contexte n'a aucun sens. Cette tradition a donc été utilisée à des fins politiques. Maintenant que l'industriel s'engage à créer une fondation d'entreprise, le bois « tabou » n'est plus un endroit « tabou » et le tuyau ne pose plus de problème. En outre, le bois tabou porte un nom dans la langue de Païta-Unia, le Djubea. « *Ils auraient pu au moins donner un nom en Kapone* » (la langue de l'endroit où le bois tabou a été dressé et où la mine se trouve) (Entretien avec C. Ouetcho le 22 janvier 2009).

De plus, R. Mapou est critiqué pour ses changements de position. *« En tant que ministre [territorial], Mapou plaidait pour l'implantation d'Inco dans le Sud, avec Rheebu Nuu il était contre avant de signer le pacte* » (Entretiens avec les militants du PALIKA le 24 janvier 2009). Ces changements auxquels on pourrait encore ajouter la menace de se désengager du pacte (en juillet 2009) semblent en effet surprenants et opportunistes. Selon ses adversaires, il n'a pas été honnête en tout cas. Pour le PALIKA, il a divisé les populations du Sud afin de « mieux régner » ; le PALIKA avait déjà proposé un papier pour la protection de l'environnement et pour la prise en compte de l'emploi local quand le parti était encore à la mairie, donc avant les élections municipales de mars 2008. Mapou leur avait apparemment reproché d'être « pour l'usine » (Entretien du 24 janvier 2009).
La menace de se désengager du pact est intervenu en juillet 2009, suite à un accident de fuite d'acide en avril 2009 et le retrait de la redevance de 1% sur le grand tuyau. Que s'est-il passé ? Le 1er avril 2009 s'est produit un accident qui allait mettre à l'épreuve la confiance du comité envers le groupe industriel. Une fuite de 2.500 litres d'acide sulfurique a décimé la faune et la flore du creek de la Baie-Nord à Goro. 2.000 poissons sont morts et environ un millier d'autres animaux marins. De plus, un blanchiment du corail a été constaté qui est dû en partie aux fortes pluies de la période qui ont rendu les eaux de surface moins salées que d'ordinaire. Mais le déversement d'acide sulfurique a concouru à cette dégradation. Il faut donc parler d'un accident grave. Selon les informations de Vale Inco (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 15 mai 2009, p. 4), il y a « *manifestement un défaut de conception ou de fabrication (ou des deux) des quinze joints de dilatation qui équipent l'usine de production d'acide.* » Ce joint était apparemment parti en Allemagne, son pays de fabrication, pour expertise. Le groupe industriel a rappelé que sur ce point, « *sa responsabilité n'est pas engagée* ». L'unité de production d'acide, en phase de test, était toujours sous la responsabilité de son concepteur ; elle n'avait pas encore été receptionnée. Suite à l'accident, Vale Inco envisage d'entreprendre la révision des 600 joints qui équipent l'ensemble du site. Un changement de fournisseur ou de modèle a été prévu par le groupe industriel. Mais une deuxième cause avait aggravé la situation : l'insuffisance des bassins de retention. Ces bassins

sont conçus pour les eaux pluviales accompagnées d'un éventuel polluant, mais pas pour une fuite massive telle qu'elle s'est produite. Il faut donc se poser la question si Vale Inco a fait ses devoirs concernant la prévention de risques. Suite à l'accident, Michel Sylvestre, patron de Vale Inco Nouvelle-Calédonie, annonce un rehaussement des bassins, un renforcement du plan de prévention des risques et des procédures d'intervention. Se pose la question pourquoi le groupe industriel n'a pas fait ce travail au préalable pour qu'un tel accident ne se produise pas ? Vale Inco reconnaît en effet d'avoir « *mal apprécié le degré de gravité* » (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 15 mai 2009, p. 4). Il existe quatre seuils d'alerte chez le groupe industriel. Les niveaux 1 et 2 concernent des accidents confinés à l'intérieur de l'enceinte du site. Dans ces cas-là, Vale Inco n'est pas tenu d'alerter les pouvoirs publics. Les niveaux 3 et 4 visent des accidents dont les conséquences se propagent à l'extérieur. Et là, les autorités publiques doivent être impérativement informées. Le 1er avril 2009, Vale Inco a déclenché l'alerte 2, et les autorités publiques n'ont pas été informées ... une mauvaise appréciation de l'accident. Jean-François David, le deuxième patron de Vale Inco Nouvele-Calédonie, admet que la confiance fragile acquise à petits pas au fil des années avec les populations du Sud en a pris un sérieux coup : « *Les gens ont été très choqués et les inquiétudes sont vives. (...) Il est clair que notre capital confiance est entamé. Nous allons tout faire pour le reconquérir. Dans l'industrie, le risque zéro n'existe pas.* » (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 15 mai 2009, p. 4).

En juillet 2009, Rheebu Nuu fixé un ultimatum jusqu'au 27 septembre 2009, date anniversaire de la signature du pacte (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 17 juillet 2009, p. 9). Selon R. Mapou, « *les choses n'avancent plus du tout. Un premier élément révélateur est intervenu lors de la fuite d'acide, le 1er avril dernier, lorsque le creek de la baie Nord avait été pollué. Si les ouvriers n'avaient pas alerté André Vama, le président du comité Rheebu Nuu, qui a lui-même alerté les autorités, l'accident aurait sans doute été passé sous silence, alors même que l'industriel a mis en avant son devoir de transparence et sa volonté de participer au développement durable. Nous avons clairement constaté qu'à cette occasion, l'industriel a cherché à minimiser les faits. Alors que le pacte a été signé pour associer les responsables coutumiers et le comité à un suivi environnemental du projet industriel, Vale Inco aurait pu être plus réactif après cet accident. Ça n'a pas été le cas.* » (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 17 juillet 2009, p. 9) L'accident de la fuite d'acide en avril 2009 a été donc l'un des éléments déclencheur qui expliquent la menace du comité de se désengager du pacte et de fixer un ultimatum. L'autre élément a été l'annulation de la redevance de 1% sur le grand tuyau. Et même le fonctionnement de l'observatoire ŒIL voulu par la province Sud ne serait pas assuré, selon R. Mapou, pusique « *Vale traîne encore les pieds sur ce dossier* ». Mapou parle alors d'un « *pillage économique qu'il faut à tout prix faire cesser* ». L'équilibre qui a été trouvé dans le pacte avec Vale Inco est devenu un déséquilibre et c'est pourquoi, le comité se sent libre de se désengager du pacte. Mais est-ce que le comité peut réellement se désengager si facilement d'un accord signé avec l'opérateur ? Dans ce cas-là, Vale Inco devrait également se désengager de la fondation, et l'argent qui y est destiné ne sera jamais versé. La lutte du comité recommençerait à zéro.

Dans un communiqué de presse diffusé le 16 juillet 2009, Vale Inco a tenu à préciser le cadre du pacte de développement durable du grand Sud. Ce communiqué de presse est une sorte de réponse aux reproches du comité Rheebu Nuu. Vale Inco explique ainsi qu'à la suite de la fuite d'acide, le groupe industriel a proposé aux parties prenantes « *d'identifier cinq observateurs, représentants des tribus du Sud, afin de participer en toute transparence aux*

opérations de commissioning en cours ». Mais cette initiative « *qui se situe hors du pacte, n'a pu à ce jour être menée à bien, pour des raisons extérieures à l'entreprise* ». Les « raisons extérieures à l'entreprise » ne sont par contre pas expliquées dans le communiqué. Quant à la question du financement de l'observatoire ŒIL, Vale Inco précise qu'elle est « *commune aux trois industriels présents dans le Sud et aux institutions qui constituent cet observatoire. Il reste à discuter de manière collégiale et ouverte de ces questions, aux fins de permettre à cet organisme de mener à bien sa mission. En industriel responsable, Vale Inco Nouvelle-Calédonie participe activement aux travaux de l'ŒIL. Il est également signataire, avec la province Sud, de la convention pour la biodiversité, dispositif dans le cadre duquel il affecte des moyens importants* ». Le communiqué conclut que le groupe industriel « *poursuit son souhait de permettre aux populations locales d'être informées en toute transparence et de bénéficier de son activité économique, dans une optique de responsabilité sociale et environnementale durable* ». L'état des lieux en juillet 2009 montre une autre vérité : l'observatoire ŒIL n'est toujours pas en service. De plus, il semble ironique de prôner la transparence quand un accident comme la fuite d'acide sulfurique est découvert par des gens extérieurs au groupe industriel.

Le défaut de communication que les gens du Sud ont pu stigmatiser, suite à la fuite de l'acide sulfurique, devait se reproduire quelques mois plus tard lors d'une alerte à la légionelle[80] à Prony Energies. Le 10 juillet 2009, les analyses de l'eau des tours aéroréfrigérantes, qui servent au refroidissement de la vapeur utilisée pour faire tourner les turbines de la centrale, ont montré une concentration de 300.000 unités par litre, alors que le seuil d'alerte critique imposé par Prony Energies est de 100.000 unités, et qu'en France on s'inquiète bien avant cela. « *A trois fois la norme locale de bactéries légionelles, c'est un incident significatif* », remarquent *Les Nouvelles Calédoniennes* (18 juillet 2009, p. 3). Mais la société Prony Energies, avisée à 9 heures du matin, n'a pas prévenu la Dimenc, en charge du contrôle des installations classées, qu'à 19 heures sur le mail d'un agent en long week-end pour quatre jours. Les autorités publiques n'ont appris la nouvelle que le mercredi matin, soit cinq jours après l'incident. Pour la Dimenc, il y avait deux manquements aux procédures applicables en cas d'incident. Le premier était celui du défaut d'alerte immédiate des autorités. Le second était celui de la poursuite de l'exploitation, contraire « *aux règles de l'art et à l'arrêté ICPE* » (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 18 juillet 2009, p. 3), selon lequel les installations auraient dû être immédiatement arrêtées, pour vidange et désinfection. L'arrêt de la centrale a été ordonné par la province Sud une semaine après l'incident. La vidange, le nettoyage et la désinfection des tours de refroidissement devront être exécutés selon un cahier des charges établi par la Dimenc. Comme le pic de légionelles n'a pas été le premier, il s'agissait de nettoyer à fond ce qui jusqu'ici a résisté aux traitements chimiques et provoqué la recontamination. La suspicion se porte sur le biofilm déposé sur les parois des canalisations. L'opération devait prendre au moins une semaine, annonçaient *Les Nouvelles Calédoniennes*. Le nettoyage concernait les deux tranches de la centrale, la première produisant à environ 45% de sa capacité et la

[80] La légionelle est une bactérie naturellement présente dans l'eau. Elle colonise fréquemment les réseaux d'eau chaude sanitaire et les tours aéroréfrigérataires. Leur présence n'est normalement pas suffisante pour provoquer la légionellose, une maladie respiratoire grave qui peut être mortelle. La transmission à l'homme n'est en effet possible que si l'eau contaminée est dispersée par aérosol et que ces vapeurs sont inhalées.

seconde étant en phase de démarrage. Les connaissances accumulées à cette occasion pourront par ailleurs servir à Vale Inco, parce que le groupe minier doit également utiliser des tours aéroréfrigérateurs, mais qui n'ont pas encore été mises en service. Ce qui est étonnant et inquiétant dans cet incident, c'est qu'une nouvelle fois les autorités publiques n'ont été alertées que tardivement. Une question persiste donc : en cas d'accident plus grave, qu'est-ce qui est prévue comme parade ?

En résumé, il paraît qu'on peut constater que l'argument du début de la lutte de Rheebu Nuu, la préservation de l'environnement culturel et naturel, n'était qu'un simple prétexte : l'argent qui est déversé par le groupe minier dans la fondation, et la prise du pouvoir à la mairie de Yaté ont suffi pour abandonner le « non » au tuyau et d'accepter le risque d'une pertubation de l'écosystème. Selon certains militants du PALIKA, Rheebu Nuu s'est fait « racheter » par le groupe minier. Les associations évironnementales non coutumières n'ont d'ailleurs pas participé au pacte pour un développement durable signé par Rheebu Nuu et Goro Nickel. Action Bioshère, ASNNC, Codefsud, Corail vivant, Ensemble pour la planète, Point zéro et le WWF ont précisé, d'une seule voix, qu'elles n'ont pas été consultées. Les deux syndicats des pêcheurs du Sud, qui avaient participé à la mobilisation contre le tuyau de rejet en mer, étaient sur la même position. Le monde associatif non coutumier a été surpis et « retourné » par l'accord trouvé entre le groupe industriel, les coutumiers du Sud et Rheebu Nuu. *« On est un peu sonné, on va lire le pacte et voir ce qu'on va faire* », reconnaît un militant (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 29 septembre 2008).

De l'autre côté, on peut argumenter que le comité Rheebu Nuu a fait avancer le projet : le taux de manganèse dans l'effluent a diminué, les normes internationales sont respectées et l'industriel s'engage à « *agir selon les principes du développement durable* » (Protocole d'accord, p. 5). Et le comité a provoqué un engagement d'une partie de la société civile, un engagement qui ne s'est jamais manifesté dans une telle ampleur. La prise de conscience des problèmes liés à la défense de l'environnement s'est accrue. Et Rheebu Nuu a agi dans une logique pragmatique : comme il leur semblait impossible d'éviter l'effluent, le comité a plûtot essayé (et réussi) de faire modifier sa composition. Enfin, l'observatoire et l'information sur l'environnement (ŒIL) est en place depuis le 27 décembre 2009. Une convention a été signée lui permettant de se financer jusqu'en 2013. L'idée générale est « *suivre, constater, vérifier toutes les informations sur l'état de l'environnement du Grand Sud* », indique R. Mapou, président de l'entité dans *Les Nouvelles Calédonienens* (28 décembre 2009). L'ŒIL regroupe les communes, les autorités coutumières et les communautés, les industriels du Sud, les associations de protection de l'environnement et les syndicats des autres activités économiques. Le budget de fonctionnement est chiffré à 584 millions de CFP (4,9 millions d'euros) pour la période 2010-2013, financé à parts égales par les collectivités et le secteur privé. Le solde revenant aux industriels est soumis à une clé de répartition précise pour la première année : Vale Inco 80,75%, Prony Energies 14,25% et la SLN 5% (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 28 décembre 2009). La mise en place de l' ŒIL démontre que Rheebu Nuu a fait avancer le projet Goro Nickel. Il convient toutefois de préciser que l'ŒIL n'a pas de pouvoir de police, mais de simple surveillance. Le « risque zéro » n'existe pas et un accident pourra toujours survenir.

En fait, derrière cet objectif de surveillance se cache un objectif bien plus profond (exprimé par R. Mapou lui même) celui de faire reconnaître dans le cadre du processus de transfert des matières de souveraineté de l'Etat métropolitain au gouvernement territorial la prééminence de l'autorité des chefferies multiséculaires sur le foncier ou plus exactement en matière de

contrôle territorial. Ce que les indépendantistes (du comité Rheebu Nuu) cherchent dès à présent, c'est que ces chefferies recouvrent la « souveraineté » sur leurs terres traditionnellement d'établissement. Plus qu'une revendication foncière, on a donc à faire à une revendication politique qui se fonde sur l'antériorité d'établissement des Kanak en Nouvelle-Calédonie : il s'agit de « *rendre concrète la souveraineté - « préalable » - des Kanak affirmée dans le préambule de l'accord de Nouméa* » (Demmer 2007, p. 44).
Il n'est finalement pas clair s'il faut comprendre la préservation de l'environnement comme un simple prétexte ou comme une nouvelle préoccupation de la part des coutumiers. La préservation de l'environnement constitue certes un nouveau champ de préoccupation, mais dans le cas du projet Goro Nickel, elle a été également utilisée pour des fins politiques et personnelles. La question environnementale a été instrumentalisée ce qui a divisé les populations kanak dans le Grand Sud.

Le projet Goro Nickel n'est d'ailleurs pas le seul projet métallurgique dans le Grand Sud de la Nouvelle-Calédonie. Le 24 décembre 2008, l'assemblée de la province Sud a donné un avis favorable à l'attribution de permis de recherche sur les gisements « Pernod » et « Prony ouest ». Ces deux gisements représentent 12.000 ha ; leurs ressources sont estimées à six millions de tonnes de nickel-métal. « Prony ouest » est d'ailleurs le dernier grand gisement non exploité en Grande-Terre. Selon *Les Nouvelles Calédoniennes* (26 décembre 2008, p. 2), le choix de la collectivité « *repose essentiellement sur la volonté de préserver son avenir industriel et celui des générations futures* ». La SLN, qui emploie environ 2.500 personnes, dont 1.000 en brousse sur ses quatre centres miniers (Népoui, Kouaoua, Thio et Tiébaghi), a réalisé 670 millions d'euros d'investissements sur les cinq dernières années (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 26 décembre 2008, p. 2) ; pourtant, son avenir est incertain. Compte tenu de la diminution des réserves de garniérite et du prix de l'énergie, la pyrométallurgie qu'elle pratique à Doniambo est condamnée à terme. C'est pourquoi, la SLN souhaite développer et appliquer un procédé hydrométallurgique afin de traiter les latérites, à l'acide et sans fusion. Le groupe minier affirme qu'il dispose déjà aujourd'hui d'un procédé capable de traiter à la fois les latérites et les garniérites pauvres, celles de Prony et de Pernod mais aussi celles du Nord et de la côte Est. De plus, il se dit capable de fabriquer dans le Sud un produit susceptible d'enrichir le minerai du Nord enfourné à Doniambo. L'objectif principal de la SLN reste alors le prolongement de vie de son usine à Nouméa et de ces centres miniers en brousse, notamment Thio et Kouaoua. Dans un entretien le 15 janvier 2009, R. Mapou manifeste le désaccord du comité Rheebu Nuu envers une éventuelle construction d'une usine hydrométallurgique de la SLN dans le Sud : « *On est plutôt contre une future usine hydrométallurgique de la SLN à Prony* ». De plus, Mapou explique qu'ils essaient « *d'éliminer Montagnard à la côte oubliée* ». Le petit groupe minier Montagnard exploite en effet une mine sur la côte oubliée. Evidemment, au vu de son ancienneté d'implantation dans le territoire, la SLN est certainement plus difficile à convaincre ou moins « manipulable » par Rheebu Nuu que Vale Inco.
En août 2009, la volonté des indépendantistes kanak du comité Rheebu Nuu d'affirmer l'autorité des chefferies en matière d'implantations structurantes se retrouve en Province Nord. Le CAUGERN (« Comité autochtone de gestion des ressources naturelles ») plante à sont tour un « bois tabou » dénommé « Pwabua mwa Xatrop » (« Emplacement de la vieille maison Gatope » en français) en bordure de la RT1, à l'entrée du site industriel de Vavouto, l'emplacement prévu pour l'implantation de la future usine du Nord (Image 40). Selon Jean-Louis Thydjepache (responsable du service « Relations avec les communautés » chez KNS),

le groupe industriel et la Province Nord n'étaient pas d'accord que le CAUGERN, dans lequel se trouvent beaucoup de gens du Sud (notamment des membres du comité Rheebu Nuu), plantent un bois tabou dans le Nord (Entretien du 3 août 2009). Mais compte tenu que les coutumiers du district de Voh se sont appropriés cet acte, la Province Nord ainsi que le groupe industriel ont donné leur « feu vert ». Thydjepache explique que KNS a eu une discussion avec les coutumiers de Voh, et tout le monde était là : Le président du disctrict Félix Dounezek, le chef et le président du conseil des clans de Gatope (Jean Poithily et Jean Dianaï), le président du conseil des clans de Oundjo (Henri Xamène), le chef de Tiéta, le président du conseil des clans de Témala, le chef de Ouélisse, le chef de Ouengo ainsi qu'un représentant de la tribu de Boyen. Il y a toujours « *quelques réticences* » (Entretien avec Thydjepache le 3 août 2009), mais KNS est d'accord avec la démarche des coutumiers. De toute façon, la plantation d'un bois tabou ne change pas grand chose pour le groupe industriel, il s'agit d'un « geste symbolique » qui signifie que les peuples autochtones participent au projet « usine du Nord ». Les coutumiers du district de Voh de leur côté souhaitent également démontrer avec ce bois tabou que l'industriel se trouve en terre kanak ; le bois devait marquer la limite entre Gatope et le site industriel. « En réalité foncière », le « Pwabua mwa Xatrop » se situera sur les terres achetées par Koniambo Nickel. Avec cette plantation d'un bois tabou dans le Nord, le CAUGERN essaie d'acquérir une légitimité aux yeux des Kanak comme vis-à-vis des pouvoirs publics. A la différence de Rheebu Nuu dans le Sud, le CAUGERN cherche sa place dans une province (Nord), dominée par le PALIKA de Paul Néaoutyine.[81]

[81] La mise en place du bois tabou « Pwabua mwa Xatrop » sera repris dans le chapitre « La perception des populations kanak face au projet Koniambo – La tribu de Gatope ».

3.1.2 .La perception territoriale des populations kanak face au projet Koniambo

La commune de Koné compte 37.360 hectares qui se répartissent en terres privées (11.070 ha), en terres coutumières (18.720 ha) et en terres des collectivités (7.570 ha). Environ 50% de la superficie totale de la commune sont classées terres coutumières ; seulement les communes de Lifou (95%), Maré (100%), Ouvéa (100%), Belep (84%) et l'Ile des Pins (88%) affichent une plus grande part. A Voh et à Pouembout par contre, la part des terres coutumières ne s'élève respectivement qu'à 25% et 9% (ISEE 2005, p. 30). Les terres privées, qui sont régis par le droit commun, rassemblent les propriétés privées, les attributions faites à titre individuel et à des GIE ainsi que les terrains de l'ADRAF (stock). Sur la commune de Koné, elles sont localisées dans la partie basse et forment une bande du nord au sud de la commune située entre le littoral et la RT1, au milieu de laquelle se situe le village. Le stock de l'ADRAF, qui a été acquis sur les dix dernières années, est situé dans cette zone et fait objet de discussions avec les autorités coutumières dans l'objectif d'une attribution sous statut de terres coutumières. Ce stock de l'ADRAF représente un peu plus de 10% des terres privées, soit 1.448 ha. Tandis que les terres situées entre le littoral et la RT1 sont principalement privées, les terres situées dans la vallée de la Koné sont essentiellement coutumières et dominales. Les rétrocessions constituent en grande partie une jonction entre les réserves situées dans les fonds de vallées et la transversale. Les fonds de vallée sont souvent des zones inondables, un problème qui préoccupe les familles de Baco résidant dans la vieille tribu.

Les attributions foncières ont eu pour effet de doubler la superficie des terres coutumières dans la commune de Koné en 25 ans, passant ainsi de 9.820 ha en 1978 à 18.720 ha en 2004 (ADRAF 2004, p. 6). Koné se trouve dans l'aire coutumière Paicï-Camuki. La commune comprend neuf tribus : Atéu, Koniambo, Baco, Poindah, Noelly, Nétchaot, Bopope, Néami et Tiaoué. Deux districts coutumiers sont à distinguer : le district de Baco et le district de Poindah. Tandis que le district de Baco si situe uniquement sur la commune de Koné, le district de Poindah est à cheval entre les communes de Koné et de Pouembout. Le district de Baco comprend quatre tribus : Baco, Koniambo, Tiaoué et Atéu. La grande chefferie se trouvait anciennement à la tribu de Koniambo. En novembre 2007 a eu lieu l'intrônisation du nouveau grand chef à la tribu de Baco, Jacob Kalen Wabealo. La commune de Voh se trouve dans l'aire coutumière de Hoot Ma Waap. Il n'y a qu'un district coutumier dans la commune : le district de Voh. Huit tribus (Wahat, Ouengo, Boyen, Ouélisse, Témala, Tiéta, Gatope et Oundjo) se situent sur la commune de Voh. Enfin, la commune de Pouembout se trouve dans l'aire coutumière Paicï-Camuki. Pouembout ne fait partie que d'un seul district coutumier : le district de Poindah dont une partie se situe également sur la commune de Koné. Sur la commune de Pouembout, il y a deux tribus : celle de Paouta-Bai et celle de Ouaté. Dans la zone VKP, 66% de la population totale est d'origine kanak, neuf langues et dialectes sont en usage. L'habitat tribal est important dans la commune de Voh (60%) et de Koné (49%), un peu moins à Pouembout (19%) (VKP Infos, N° 4, juillet 2008, p. 11).

L'étude empirique sur les perceptions et l'intégration des populations kanak dans le projet Koniambo a eu lieu dans les tribus de Netchaot, Baco, Oundjo et Gatope. Alors que Netchaot et Baco se trouvent dans la commune de Koné, Oundjo et Gatope font partie de la commune de Voh. Les deux dernières sont des tribus en bord de mer ; Netchaot est une tribu de fond de

vallée ; Baco qui se situe à environ 4 km du village de Koné peut être qualifiée comme « entre mer et montagne ».

Figure 31 : Situation géographique des quatre tribus étudiées dans la zone VKP

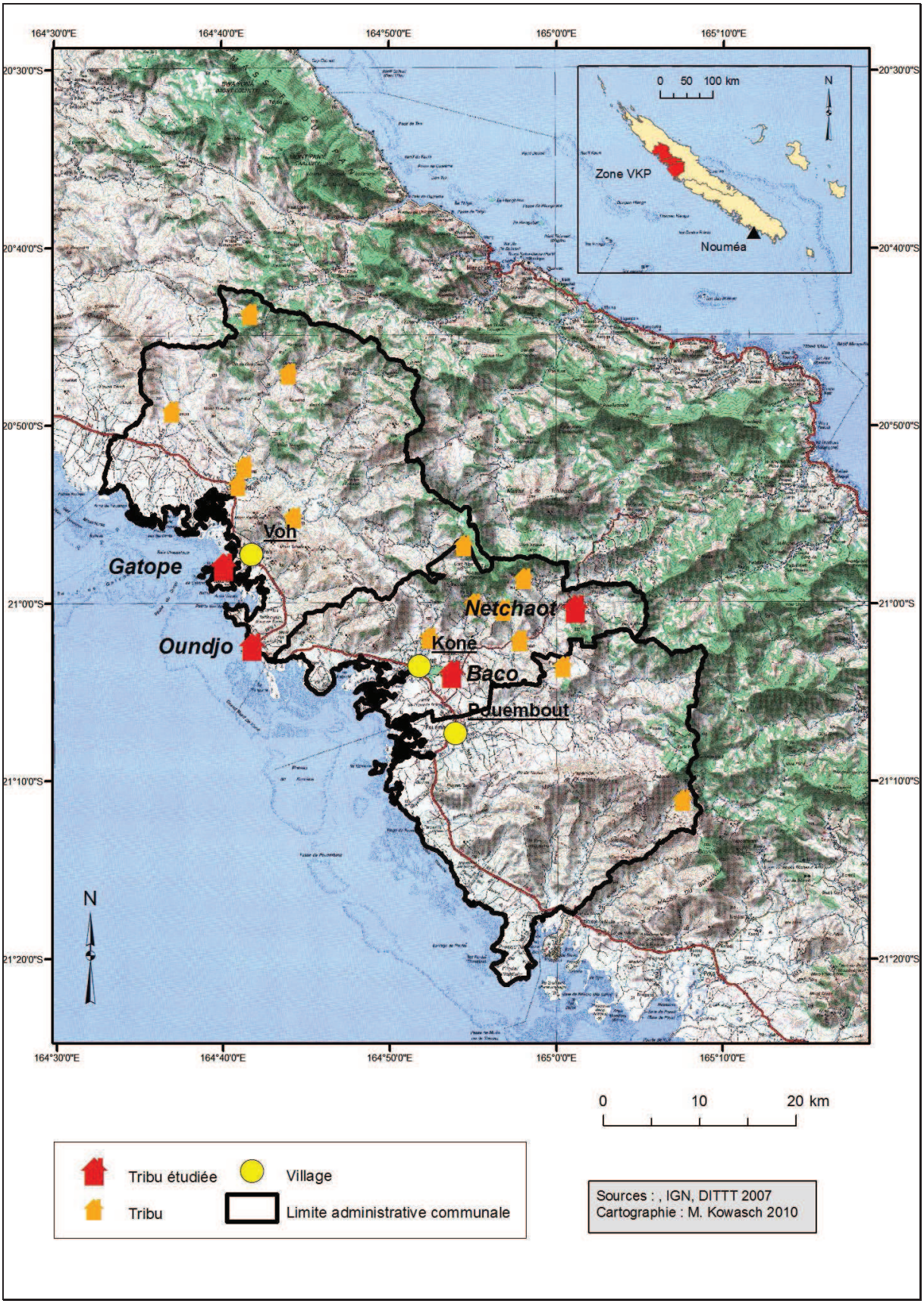

3.1.2.1. La tribu de Netchaot (« Hêcaaolè »)

La tribu de Netchaot se situe sur la commune de Koné, à 24 km du village, entre la côte Ouest et la côte Est de la Nouvelle-Calédonie et à l'intérieur de la grande chaîne de montagne, sur les flancs du Mont Pwaloup (« Pwalu »). Selon le recensement de 1996, la tribu de Netchaot compte 321 habitants, dont 15 appartenant à une autre tribu et trois qui viennent de la ville ou d'un autre pays. Selon les estimations du bureau d'études « Emergences »[82], la tribu comptait en 2008 450 personnes. Parmi les 450, il y a 300 adultes, 148 enfants (scolaires et bébés) et 2 étudiants. Il y a une école primaire publique à la tribu. A Netchaot, deux langues vernaculaires sont parlées : le paicï et le çemuki. Comme la tribu de Baco, Netchaot se trouve dans l'aire coutumière paicï-camuki.

Image 9 : L'aire de repos Pwopwet à l'entrée de la tribu de Netchaot



Source : M. Kowasch 2009

A la tribu se trouve un temple protestant dans la tribu « du bas », et une chapelle catholique dans la tribu « du haut ». Les deux religions y sont représentées. Une majorité de la tribu est protestante (église protestante autonome). Comme les deux religions existent à Netchaot, on parle de la « tribu du haut » et de la « tribu du bas ». Mais il n'y a pas de concurrence ou de conflits entre les deux religions. On peut même difficilement dire que telle ou telle famille est protestante ou catholique. Alors que le fils est catholique, la fille est protestante ; cette « compensation religieuse » arrive souvent. Le chef de la tribu de Netchaot s'appelle André Waru. Le président du conseil des clans est Samuel Goromido. Le conseil des clans se réunit une fois par mois, et tous les clans y sont présents. Le conseil est particulièrement dynamique.

[82] « Netchaot – Approche des Dynamiques sur l'Espace Coutumier », p. 4.

Une petite anecdote démontre que la tribu est très unie et qu'elle ne connaît pas ou peu de conflits à l'intérieur des clans : lors du festival cinématographique « Anûû-rû-âboro » (festival international du cinéma des peuples) en novembre 2008, la mairie de Koné avait décidé de montrer deux films dans les tribus de la commune. Comme le festival avait lieu à Poindimié sur la côte Est, la mairie de Koné voulait faire profiter les habitants des tribus de la côte Ouest en montrant des films en tribu. Le service animation de la mairie était chargé d'organiser les séances de cinéma. Il avait choisi les tribus de Tiaoué et de Netchaot pour montrer dans chaque tribu un film. Les séances ont eu lieu à la maison commune de la tribu respective. A Netchaot, environ 80 personnes sont venues assister au film.[83]

Plusieurs associations s'occupent de la vie socioculturelle de la tribu. Il y a d'abord l'association des femmes du marché « Caba Welaa ». Puis, il y a le groupe des jeunes de la paroisse protestante (« Begadou ») ainsi que le comité paroissial. Les parents d'élèves de l'école de Netchaot se sont organisés également dans une association. Hélène Nataou envisage de fonder une association culturelle et politique (« Djian »). Et le groupe de musique de la tribu s'appelle « Cidèe ». Il y a les vieux qui ont fondé le groupe et les jeunes qui ont pris le relais (« Cidèe » et « Cidèe junior »). Les jeunes viennent par ailleurs de sortir un nouvel album en 2009 ; ils donnent régulièrement des concerts. Mais il n'y a pas que « Cidèe » : un autre musicien (Amman Poani) qui fait également de la photographie s'entraîne régulièrement au conservatoire de la musique au village de Koné.
Parmi les personnes enquêtées à Netchaot, une fille faisait en outre partie d'une association qu'on ne trouve pas uniquement à Netchaot : « Mere-a xhere », l'association pour la préservation des langues kanak. Et à l'occasion de la manifestation du 24 septembre 2009 en souvenir de la révolte kanak de 1917 avec l'inauguration d'une stèle, un groupe de jeunes de Netchaot a joué une pièce de théâtre. Pierre Poudewa est d'ailleurs comédien. Le président du conseil des clans de Netchaot, Samuel Goromido qui est d'ailleurs également président de l'association « Anûû-rû-âboro » organise tous les ans le festival du cinéma des peuples (appelé « festival Anûû-rû-âboro ») et depuis peu des stages de formation cinématographiques. « Anûû-rû-âboro » a des bureaux au village de Koné.

A Netchaot, les clans suivants sont présents :

Clan regroupé	Bélëot	Dui	Bai	Galahi
Clan	Poudewa Oudaré Poani Ounémoa Waru Ede Pohijilan	Goromido Kapouno Paadoo	Méréatu Poaraoupoepoe	Upa Kowi Nedjeau Poaraçague

[83] Généralement, il y a moins de personnes qui viennent regarder un film en tribu, par exemple lors du « ciné brousse ».

L'aire linguistique paicï se caractérise par une organisation sociale construite autour de deux grandes matrimoniales (Dui et Bai) entre lesquelles se répartissent les groupes patrilinéaires et s'organisent les mariages. Il existe plusieurs versions du récit historico-mythique sur l'origine de ces fratries exogames. Les ancêtres fondateurs sont au nombre de deux ou trois : Dui Daulo à l'origine des Dui, Bwëé Béalo des Bai ; Téâ Känäké, parfois, chapeaute l'ensemble ou bien est présenté comme l'ancêtre de certains lignages (Guiart 1963, p. 145-148). Les Dui et les Bai considèrent descendre des premiers hommes du pays, issus de deux héros identifiés à des frères, associant parfois un aîné et un cadet, le plus souvent des jumeaux (Leblic 2000, p. 51). Généralement, un homme (une femme) Bai épouse une femme (un homme) Dui. Les Dui sont considérés comme les utérins des Bai et vice versa. Ainsi, chacun se trouve en position de cousin(e) croisé(e) classificatoire vis-à-vis des personnes de l'autre alliance inter-clanique (dite « moitié de l'humanité du pays »). Les parents paternels transmettent à leurs enfants leur nom de lignage, des droits sur des terres et la puissance magique ou guerrière de leurs ancêtres. Ces derniers sont symbolisés et matérialisés par une plante, un animal, un élément du monde naturel, appelé « totem ». Les parents maternels de leur côté, présentés comme ceux qui transmettent à leur neveu ou nièce « le sang et la vie », sont responsables de la bonne croissance et de la force de leur descendance utérine. Pour un homme, le plus fréquent est de chercher sa femme dans le lignage de sa propre mère, en respectant ainsi le « chemin du sang ». Comme tout lignage s'insère dans un ensemble plus vaste qui regroupe plusieurs entités lignagères, le prétendant est éventuellement amené à regarder au-delà de la famille de ses oncles maternels directs. Cette démarche a été décrite par I. Leblic (2000, p. 52 ; extrait d'un entretien) : « *Quand il grandit un peu, je regarde chez ses tontons (oncles utérins). Et je vois celui qui a des filles nées presque en même temps ou juste après. Alors, je prends une âdi (monnaie de coquillage) et je vais là-bas pour leur dire : 'Je viens demander la main de votre fille pour qu'elle se marie avec votre neveu.' Les tontons acceptent et ils sont contents car leur fille est garantie. Cette coutume est la mise d'un tabou (èèë) pour réserver la fiancée. Quand je ne vois pas de filles chez les vrais tontons, et je vois une lignée avec laquelle je peux faire une alliance. Je vais donc les voir pour discuter d'abord, pour leur dire ce à quoi j'ai pensé et leur demander s'il est possible d'avoir une de leurs filles, parce que, par rapport aux lignées, mon fils est encore un neveu pour eux. S'ils acceptent, je leur donne une âdi pour le èèë. C'est surtout quand on ne trouve pas de filles chez les tontons qu'on fait une nouvelle alliance.* »

Théoriquement, l'insertion des lignages dans l'une ou l'autre des deux moitiés devrait ouvrir, à tout homme ou femme, l'accès à toutes les personnes de sexe opposé appartenant à une autre moitié que la leur. Il existe par contre des cycles d'échanges matrimoniaux préférentiels entre un petit nombre de lignages Dui et Bai. De plus, certains lignages, ne partageant pas une même origine, pourront être considérés comme des lignages frères et constituent ainsi des sortes de sous-ensembles. Un interdit de mariage peut également être scellé par le souvenir d'une guerre ancienne suite à laquelle les cadavres sont restés « entremêlés », en contact les uns avec les autres. Il en résulte un « mélange de sang » qui contrevient à la règle qu'on n'épouse pas quelqu'un qui a le même sang que soi-même. Ainsi, le contact physique entre des corps d'ancêtres défunts brouille la distinction entre les sangs de chacun d'eux et impose que leurs descendants ne puissent pas se marier entre eux. Ces prohibitions courent sur plusieurs générations, jusqu'à ce qu'on décide d'ouvrir à nouveau la « *route matrimoniale* ». (Leblic 2000, p. 53-54)

Selon Jean Guiart (Guiart 1992, p. 93), les deux « fratries » ou « moitiés » Dui et Bai s'intermarient sur le versant oriental de la Grande-Terre, entre Ponérihouen, Tchamba et

Poindimié. Sur la côte Ouest, il existe cependant une catégorie matrimoniale qui se refuse à être Dui ou Bai et qui se dit « Gorotê », élargissant ainsi un système matrimonial à trois fratries. Guiart explique que cette appellation « Gorotê » correspond en partie à l'existence de l'ensemble « Pwajaaa ma Nabumè », centré sur la tribu de Poindah (commune de Koné) ; cette chefferie s'opposait aux « Pwapaa ma Gorouna » (Dui) et s'alliait aux Caunyën (Tchaounyane et Tiaouniane), Wabealo et Cidopwaan, maîtres de cette basse vallée avant d'être chassés à Voh.[84] Dans l'aire (ou « pays ») paicï, chaque village comporte cependant apparemment une proportion, à chaque fois différente, entre représentants des deux moitiés Dui et Bai. Comme expliqué par I. Leblic, on se marie au sein de ce système, ce qui assure une grande liberté de choix, puisque les hommes/femmes Dui et Bai sont chaque fois à l'ordre de plusieurs milliers. Il s'agit là d'un facteur de grande cohérence sociale qui se manifeste sur toute l'aire linguistique. La restriction éventuelle naît des stratégies d'alliance. L'affirmation du système matrimonial à deux moitiés représente donc un facteur de stabilité et de cohésion sociale, même si les Galahi et les Bélëot ne s'inscrivent pas directement dans ce système. Les Bélëot faisaient, selon certaines informations, intervenir la séparation à l'intérieur du groupe, divisé lui même entre Dui et Bai et pouvant ainsi pratiquer une endogamie au moins théorique (Guiart 1992, p. 94).

Le bon fonctionnement social de la tribu de Netchaot s'est également traduit dans un déroulement rapide de l'enquête. Beaucoup de personnes ont volontiers répondu aux questions dans un laps de temps assez court. Au total, 72 personnes issues de 40 foyers ont été enquêtées. Si l'on compte toutes les personnes vivant dans ces 40 foyers, on arrive à 232 personnes recensées lors de l'enquête. L'âge moyen des personnes qui ont donné leur âge (70 sur 72) s'élève à environ 37 ans. 39 femmes et 33 hommes ont été enquêtés. A part le clan des Ede, des Poaraoupoepoe, des Nedjeaou et des Poaraçague, tous les clans ont été enquêtés.
A Baco par exemple, les enquêtes ont débuté plus tôt, la tribu est plus grande ; pourtant, seulement une vingtaine de personnes de plus ont répondu aux questions. Cela est dû entre autres à l'aide des jeunes de la tribu. A Netchaot, deux jeunes ont participé à l'enquête, et elles ont collecté beaucoup d'informations. Dans les quatre tribus (Gatope, Oundjo, Baco et Netchaot), des jeunes de la tribu ont été impliqués dans la réalisation de l'enquête, mais à Netchaot, cette participation a particulièrement bien marché. Ce fait démontre une fois de plus la bonne cohésion sociale de la tribu et aussi une certaine ouverture vers l'extérieur. Cette ouverture est soutenue par la présence de plusieurs « leaders » : Joseph Goromido est maire de la commune de Koné ; Samuel Goromido, son frère cadet, est vice-président de l'aire coutumière paicï-camuki ; Jean-Marie Goromido, le frère aîné de Samuel et frère cadet de Joseph, est membre du conseil de l'aire paicï-camuki ; André Waru, le petit chef de la tribu, est cogérant de la Société de Roulage des Districts de Bako/Pwaade ; Noël Pohijilan est mandataire du GDPL de Netchaot, il travaille volontairement. De plus, l'anthropologue français Alban Bensa (professeur à l'EHESS Paris), vient régulièrement à la tribu et y envoie aussi des étudiants. Les gens de Netchaot ont donc l'habitude de voir des jeunes chercheurs arriver à la tribu.

[84] Sur les presqu'îles de Pinjen et de Vavouto, on trouve en effet des tertres de ces trois clans.

La bonne cohésion sociale résulte également d'une alliance partisane entre les militants Palika « du haut » et « du bas » de la tribu. Cette alliance a été nouée pendant une vingtaine d'années en dépit de l'opposition d'Antoine Goromido (le père de Joseph, Jean-Marie et Samy Goromido), protestant et militant UC. Les Goromido à Netchaot, vivant dans la tribu « du haut », ont été en effet catholiques et militants UC. La prise de conscience politique de Joseph a commencé au collège Do Néva (Houaïlou) où il a vécu entre 1968 et 1973, au moment où cet établissement scolaire était le théâtre d'une immense agitation politique menée par les Foulards Rouges, dont le journal circulait largement au sein du collège. Joseph a été envoyé à Do Néva, parce que le frère pasteur de sa mère y vivait et enseignait. L'influence des ascendants maternels protestants et l'agitation politique au collège ont été finalement déterminantes pour l'éloignement de Joseph vis-à-vis de la tradition familiale paternelle, catholique et UC. D'une certain façon, il a été « *travaillé par les dissensions partisanes traversant le monde kanak protestant des années soixante-dix, dont il était également l'héritier du côté maternel, en dépit de son identité catholique reçue du lignage Goromido* » (Trépied 2007, p. 814). Cet éloignement vis-à-vis de la tradition familiale paternelle a créé de violents affrontements politiques entre Joseph (soutenu par les deux frères Jean-Marie et Samy) et son père. Le retournement politique des fils d'Antoine Goromido a achevé à isoler politiquement leur père : l'alliance PALIKA entre les Bélëot protestants « du bas » et les jeunes Goromido catholiques « du haut » a été déterminante. Cette situation a entraîné des configurations particulières entre « coutume » et « politique » à Netchaot que Joseph Goromido évoque de la façon suivante (Trépied, p. 816) : « *A Netchaot, le vieux (Antoine Goromido) et Léon Poudéwa, ils étaient opposés dans la politique, c'était UC/PALIKA. Cette opposition, elle est renforcée par la coutume : nous les Goromido, c'est le clan Göièta, c'est les Dui, alors que Poudéwa c'est Bèlèot (Baraotâ en paicî). Moi et le vieux, on est toujours ensemble dans la coutume, mais en politique c'est l'inverse (geste des mains, collées puis éloignées). Et puis moi et Léon, on est proche en politique, donc on laisse pas la coutume nous éloigner* ». Après le retrait politique d'Antoine Goromido, les relations entre père et fils se sont pacifiées. En 1995, Joseph Goromido figure à la tête de liste pour le PALIKA aux élections municipales ; et pour la première fois, Antoine a manifesté son soutien politique envers son fils. A Netchaot, l'alliance entre les militants PALIKA « du haut » et « du bas » de la tribu est renforcée matrimonialement à l'occasion de deux mariages : Joseph, puis Samy, ont épousé deux femmes « du bas » de Netchaot, protestantes, Bélëot et PALIKA : il s'agissait des nièces du leader « historique » du PALIKA à Netchaot, Léon Poudewa. Ces unions ont scellé la fin des affrontements politiques internes à Netchaot et expliquent également la bonne cohésion sociale qui règne à la tribu.

Tous les résidants de Netchaot maîtrisent au moins une langue vernaculaire, à savoir le camuki ou le paicï. On ne communique guère en français à Netchaot. Tandis que les protestants « du bas » communiquent presque uniquement en camuki, les catholiques « du haut » parlent en camuki et/ou en paicï ; surtout les Goromido pratiquent le paicï. La présence de deux langues vernaculaires dans la même tribu représente – comme la présence de deux religions – une caractéristique particulière.

La coutume reste très forte à Netchaot, le maintien de la vie communautaire souligne ce fait. La tradition de donner un nom à chaque maison s'inscrit également dans le maintien de la coutume. Ainsi, il existe des toponymes pour toutes les maisons, les lieux tabous, l'ancienne chefferie, les lieux-dits comme les embouchures de creeks ou des collines. La présence de ce grand nombre de toponymes démontre la grande valeur d'identité que les résidents de

Netchaot accordent à leur tribu. Cette valeur, on souhaite la transmettre aux enfants : la valeur d'identité se superpose ainsi à la valeur patrimoniale. On verra par la suite tous les toponymes d'abord en paicï, puis en camuki ; il y aura alors pour chaque partie de la tribu (le « bas » et le « haut ») deux cartes toponymiques : une en paicï et une autre en camuki.
Dans la description des lieux toponymiques qui suit chaque carte, les maisons des Dui seront écrites en paicï, car les familles pratiquent souvent cette langue. Les lieux toponymiques des Belëot, des Bai et des Galahi seront marqués par contre en camuki. La fréquence d'utilisation de la langue détermine – dans la présente description – le choix entre camuki et paicï.
Les toponymes ont été répertoriés entre le 26 et 28 janvier 2009 ensemble avec Samuel Goromido, le président du conseil des clans de Netchaot, et Jenny Kowi à l'aide d'un GPS. Noël Pohijilan, le mandataire du GDPL Netchaot, a réalisé la traduction en camuki des toponymes écrits en paicï par S. Goromido. Alban Bensa et Yvon Goromoedo, membre de l'académie des langues, ont corrigé l'écriture de la version en paicï. L'ensemble des informations a été confirmé par le conseil des clans.[85] A l'entrée de la tribu de Netchaot se trouve l'aire de repos « Pwopwet » (Image 9) ; le marché de la tribu y a lieu une fois par semaine. A partir du pont, la rivière de Koné s'appelle « la Netchaot » ; cet endroit est nommé « Hä pwöni katémêêdu » en camuki. C'est donc la rivière de Netchaot qui traverse toute la tribu. La route principale, qui est goudronnée, longe la rivière. Après une maison du clan regroupé Belëot (« Hä fwèdaa ten »), on trouve plusieurs habitations du clan Upa qui fait partie du clan regroupé Galahi. En continuant la route, on découvre plusieurs habitations sur l'autre côté de la rivière : des familles de clans regroupés Belëlot et Galahi y restent. « Nä-nyââ-kärä-wâ » s'appelle en paicï86 la maison où habite la famille d'Alexis Poudewa qui cultive des salades vertes. « Nä-pwärä tii » en paicï est un endroit vaseux, où l'on marche dans la boue si on ne fait pas attention. Et « Tëriki » est l'ancienne habitation de la famille de Léopold Kowi. C'est un endroit qui est entouré par la brousse aujourd'hui, il faut traverser la rivière, il n'y a plus de chemin qui y va. On attache de la paille à un arbre pour prévenir les ancêtres qu'on arrive. Le tertre de la famille de Léopold Kowi s'appelle « Nä-au-u-Pwaipi » et se trouve en bas de l'ancienne chefferie « Pwaolaa ». Il s'agit d'un lieu sacré.
Les lieux sacrés ou tabous peuvent être distingués en cinq catégories :

- Une ancienne habitation (tertre),
- Un ancienne cimetière,
- Une ancienne chefferie,
- Un endroit où on soignait les malades,
- Un endroit où restent les esprits des ancêtres par exemple.

L'ancienne chefferie « Pwaolaa » est un endroit du clan Waru. Seul ce clan, qui présente également la chefferie actuelle, a le droit d'y aller. Pour tous les autres clans, cet endroit est « tabou ». Le lieu est entouré de plusieurs pins colonnaires ; la famille du chef y est restée à l'époque. Quand on redescend la piste vers la rivière, on découvre sur la droite les trois maisons d'une famille Paadoo : « Pwëida », « Poomâ » et « Nä-wârâ-ukai » en paicï. Il s'agit

[85] Sur les cartes en paicï, il est à dire qu'elles ont été recorrigées en juillet 2010, contrairement aux cartes en camuki. C'est pourquoi, certains endroits ou noms ne se trouvent pas sur les cartes en camuki, parce qu'ils n'ont pas été vérifiés/ajoutés en juillet 2010.
[86] Le nom en camuki n'a pas été connu.

de trois frères. Ensuite, une petite piste sur la droite mène vers le temple protestant (sur la droite de la piste), Eika, la maison du pasteur protestant (derrière le temple) et un quartier du clan regroupé Belëot. Dans ce quartier, on retrouve des maisons des clans Oudaré et Waru ; ces maisons ont été baptisées « Cimè pwööti », « Taabé » et « Nakicé ». En continuant la route goudronnée, on tombe sur une deuxième piste sur la droite. Cette piste conduit vers une maison des Galahi (« Galo »), trois maisons des Belëot, du clan Pohijilan précisément (« Pwö nâro » et Pwö puni pomô » en camuki), ainsi que deux maisons des Dui, du clan Kapouno précisément (« Pwôjo » et « Këpuunô »).

Figure 32 : Carte toponymique en paicï du « bas » de la tribu de « Hêcaaolè »

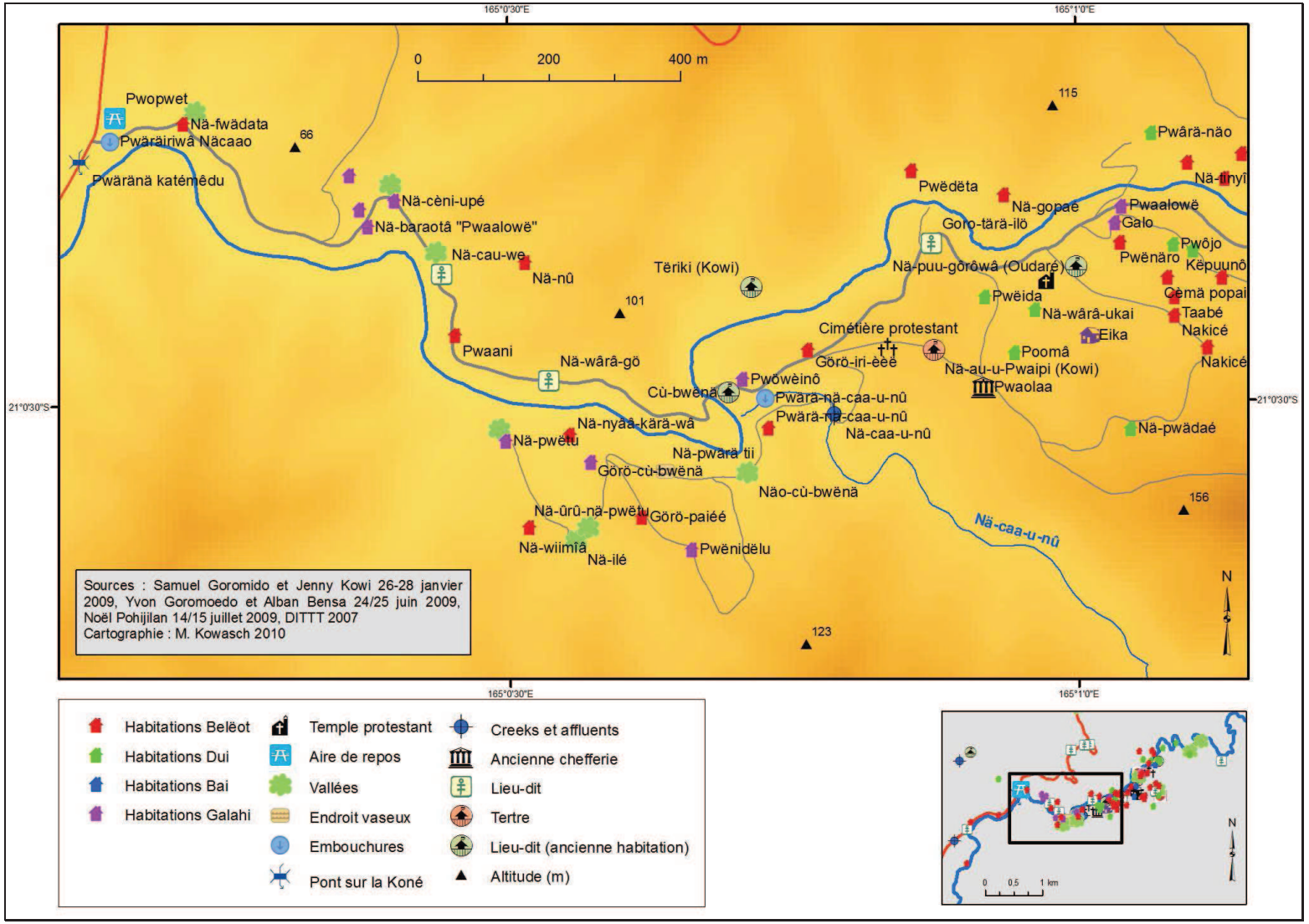

Figure 33 : Carte toponymique en camuki du « bas » de la tribu de « Hêcaaolè »

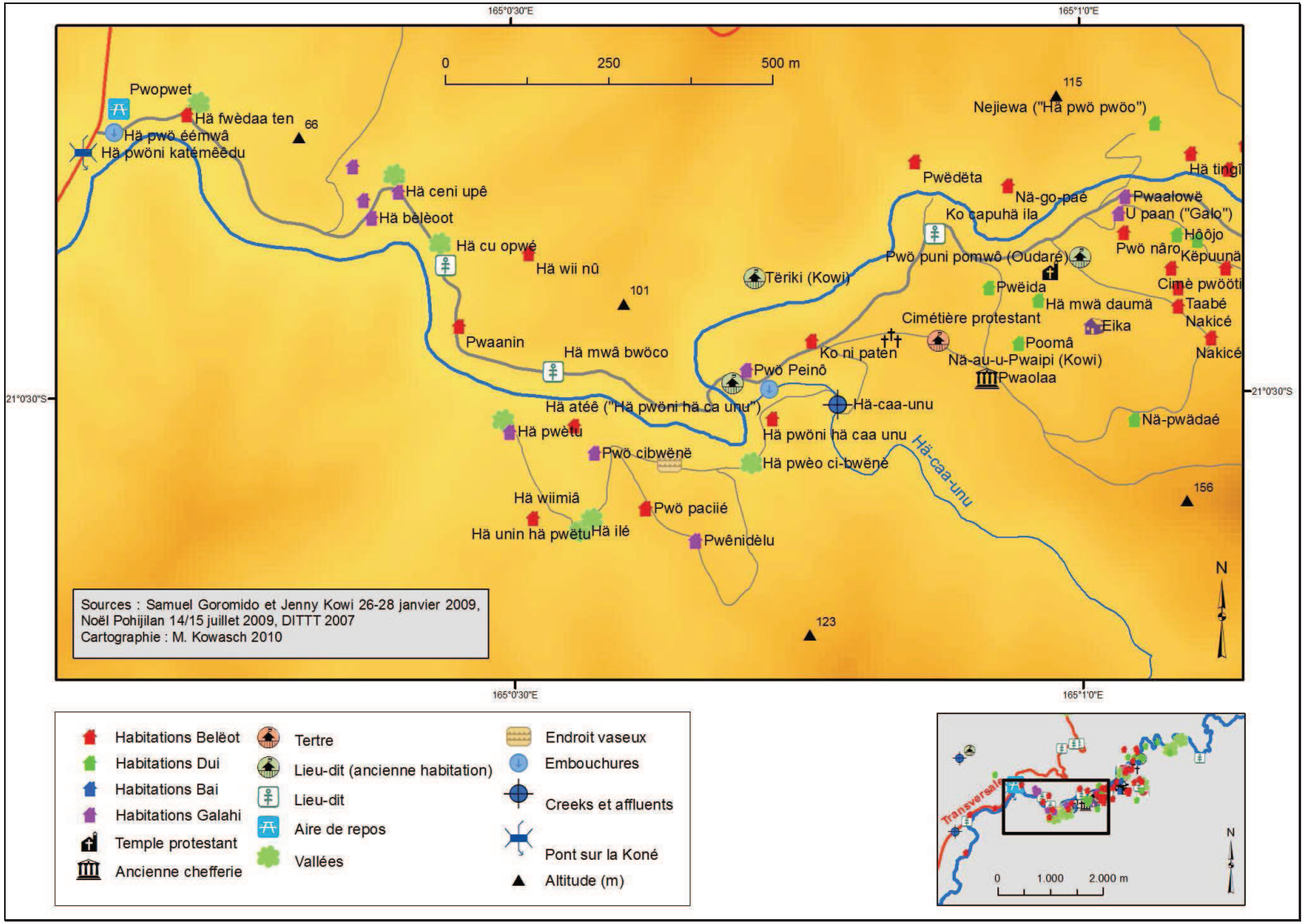

Puis, en suivant la route goudronnée, une piste descend à gauche, traverse la rivière de Netchaot et mène au quartier des Poudewa. Plusieurs familles Poudewa habitent les lieux suivants : « Hä tingî », « Pwö paciié », « Hä pwätèbwölu » et « Hä bunä ba ». De plus, on y trouve le tertre du clan (« Pwö tégoat » en camuki). Ces endroits se trouvent en partie déjà sur la carte « le haut de la tribu de Netchaot », même si ces lieux appartiennent au « bas ».

Les cartes suivantes (Figures 34 et 35) montrent « le haut » de la tribu de Netchaot. Quand on continue la piste goudronnée qui s'éloigne un peu de la rivière, on retrouve la maison commune à gauche de la route : « Näo-Ucidaa » en paicï et « Hä pwao ucidaan » en camuki. A droite monte aussitôt la piste vers l'école publique de Netchaot. Derrière l'école, il y a trois maisons du clan Ounémoa (clan regroupé Belëot) ; les trois maisons portent toutes le même nom : « Pwaa hä mwâ » en camuki (et « Pôrôgörö-wâ » en paicï). La piste continue, fait un grand virage et monte vers la maison du petit chef de la tribu. Ce lieu a été baptisé « Nûumîä » en camuki (et « Nûûmîâ » en paicï). Quand on laisse la maison du chef sur la gauche et on tourne à droite, on monte et on passe dans la vallée « Nä daabitè ». Puis on retrouve deux maisons du clan Goromido ; ces lieux s'appellent « Poromäräwâ » et « Pwënimwëcëlo ». « Tôôriba » a été baptisée la maison par le président du conseil qui y habite (Image 11) ; « Tôôriba » signifie en français « Repousse la foule qui arrive ». Sur la piste qui monte vers « Pwënimwëcëlo », on tombe dans un virage sur un ancien captage d'eau : cet endroit s'appelle « Tëo ». Et en face de la maison « Poromäräwâ » se trouve un lieu tabou (« Nâ pwîcîrî » ce qui veut dire « lieu tabou » en paicï). En descendant, on découvre deux endroits du clan Ede : « Hä-Pahâni » et « Hä pomuô un ». De la maison du chef, il y a deux possibilités de rejoindre la route goudronnée. Quand on descend à gauche, on arrive au lieu baptisé « Mêrêatü » où se trouve la maison de B. Mereatu. Derrière la maison, il y a un tertre du clan l'ancienne habitation de Joachim Waru, l'oncle du chef André Waru ; ce lieu s'appelle « Pwënui ». Au lieu « Pwëcico », on retrouve la route goudronnée qui nous conduit vers la mission catholique « Bételé » en paicï. Avant d'arriver à la mission, il y a le lieu tabou « Pömêmî ».

Image 10 : La maison « Tôôriba »



Source : M. Kowasch 2008

Figure 34 : Carte toponymique en paicï du « haut » de la tribu de « Hêcaaolè »

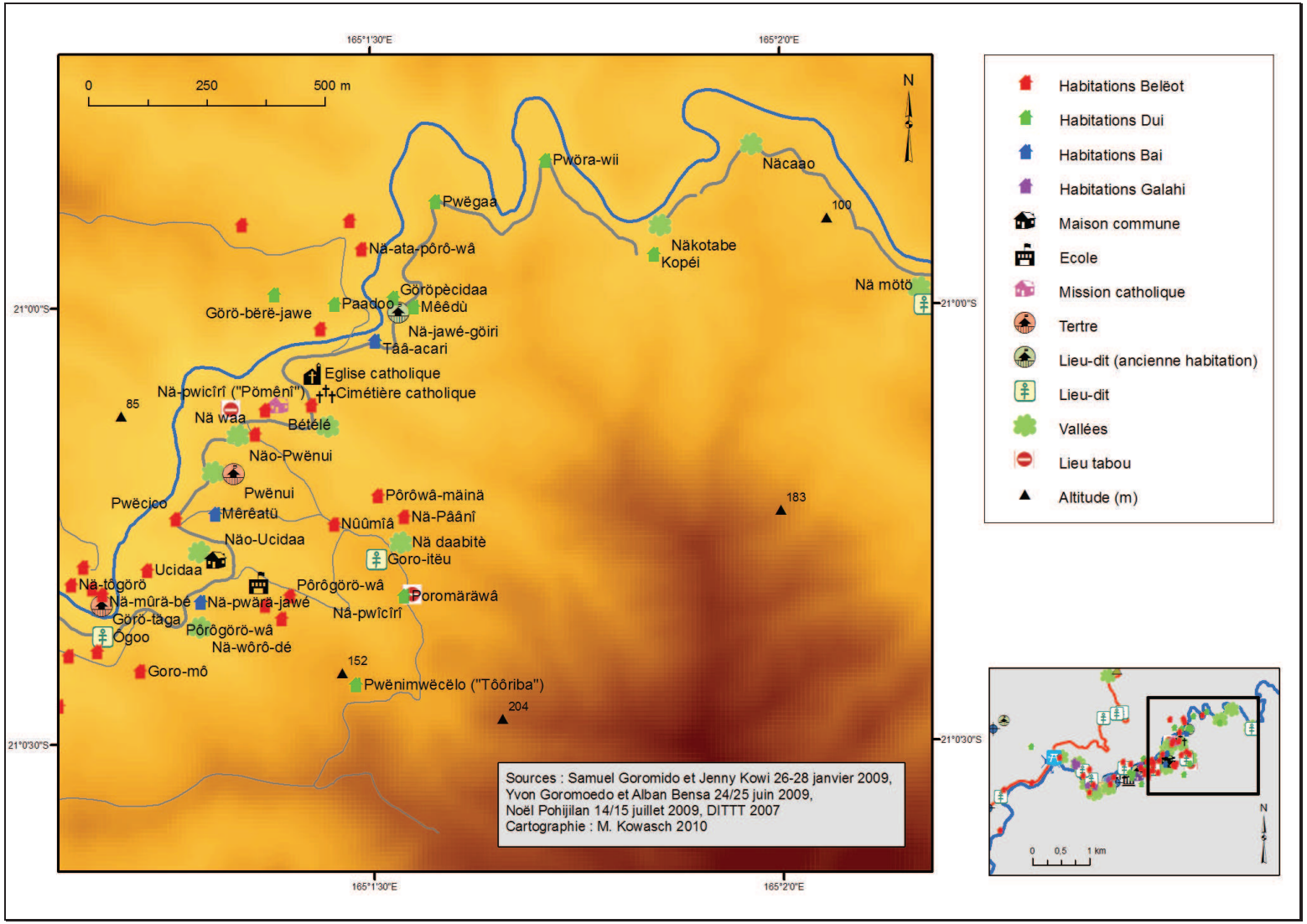

Figure 35 : Carte toponymique en camuki du « haut » de la tribu de « Hêcaaolè »

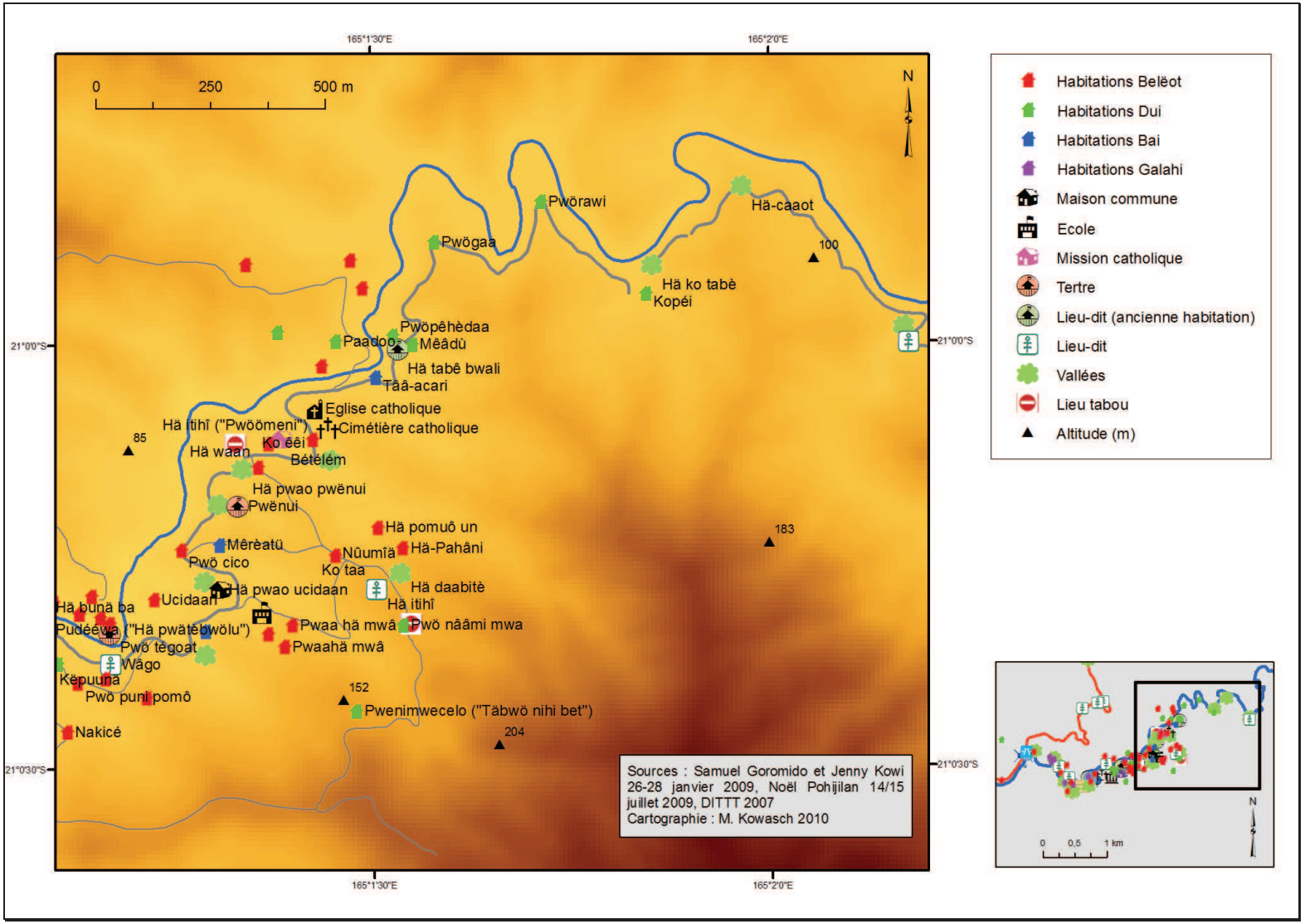

Derrière le cimetière catholique, on retrouve la chapelle catholique. Contrairement au pasteur protestant (qui est originaire de l'île de Lifou ; il s'agit d'une famille Paxa qui a fait en 2009 sa cinquième et dernière année à la tribu, car les pasteurs protestants sont mutés tous les cinq ans dans une autre tribu[87]), le curé catholique ne réside pas à la tribu ; il vit au village de Koné. Ensuite, on aperçoit une piste sur la gauche qui traverse la rivière et qui mène vers un quartier de l'autre côté de la rivière où vivent plusieurs familles Ounémoa et une famille Goromido. Sauf une maison (« Paadoo »), les lieux n'ont pas été baptisés. Après la maison « Tââ-acari », on retrouve encore plusieurs maisons des Dui. Les maisons au fond de la tribu appartiennent au clan Goromido : « Pwëgaa », « Pwöra-wii » et « Kopéi » en paicï. Puis, la piste continue, traverse des vallées et mène à des champs. Les clans de Netchaot y vont à la pêche et à la chasse.

Le grand nombre de toponymes à Netchaot reflète la culture des valeurs du passé. L'ensemble de l'espace de vie de la tribu représente une valeur d'identité et patrimoniale. Presque chaque maison est baptisée avec un nom en paicï et/ou en camuki ; les vallées, les collines, les embouchures de creek et de rivières ainsi que les lieux-dits ont leur nom ; l'ancienne chefferie, les tertres ainsi que les autres lieux tabous constituent des lieux toponymiques. A côté des maisons, on trouve des jardins où les familles cultivent des tubercules et des fruits. Ces jardins représentent une valeur d'usage direct de l'espace. 87% des personnes enquêtées entretiennent leur propre champ, ce qui ne veut pas dire que les autres 13% ne pratiquent pas du tout l'agriculture vivrière ; parfois, ceux-ci travaillent sur le champ d'un autre membre de la famille.

Figure 36 : Pourcentage des personnes enquêtées à Netchaot ayant un champ (72 personnes enquêtées)

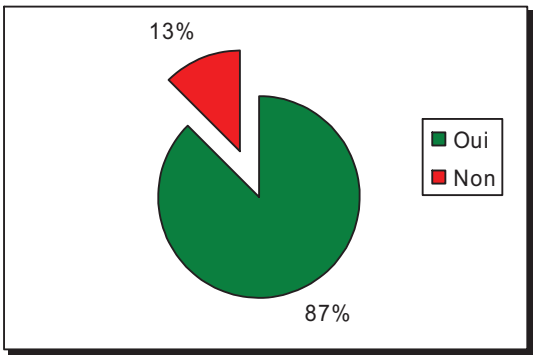

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

La valeur d'usage direct ne se limite pas uniquement à l'agriculture vivrière : la rivière de Netchaot traverse la tribu, et beaucoup de gens y vont régulièrement pêcher. 85% des personnes enquêtées vont à la pêche à la rivière, surtout pour y attraper des crevettes. La proximité de la rivière favorise et facilite certainement la pêche à la rivière. Les résidents de Netchaot pêchent le plus souvent à la tribu même, mais ils vont également jusqu'à la source. La pêche entre l'embouchure de la Netchaot (au lieu-dit « Hä pwöni katémêêdu ») et la MFR

[87] La paroisse de Netchaot a fêté son départ au debut 2010.

(Maison familiale et rurale) de Baco ainsi que la pêche à la rivière de Pouembout sont plus rares.

Figure 37 : Pourcentage des personnes enquêtées à Netchaot allant à la pêche à la rivière (72 personnes enquêtées)

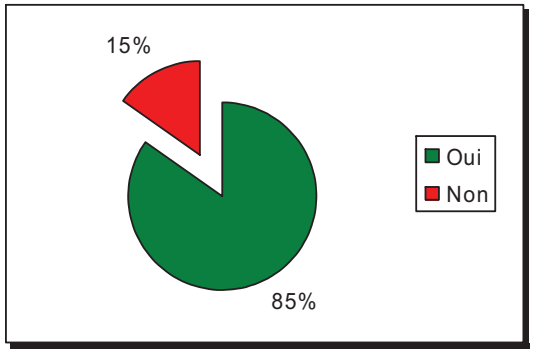

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

Figure 38 : Les lieux de la pêche à la rivière pour les clans de Netchaot

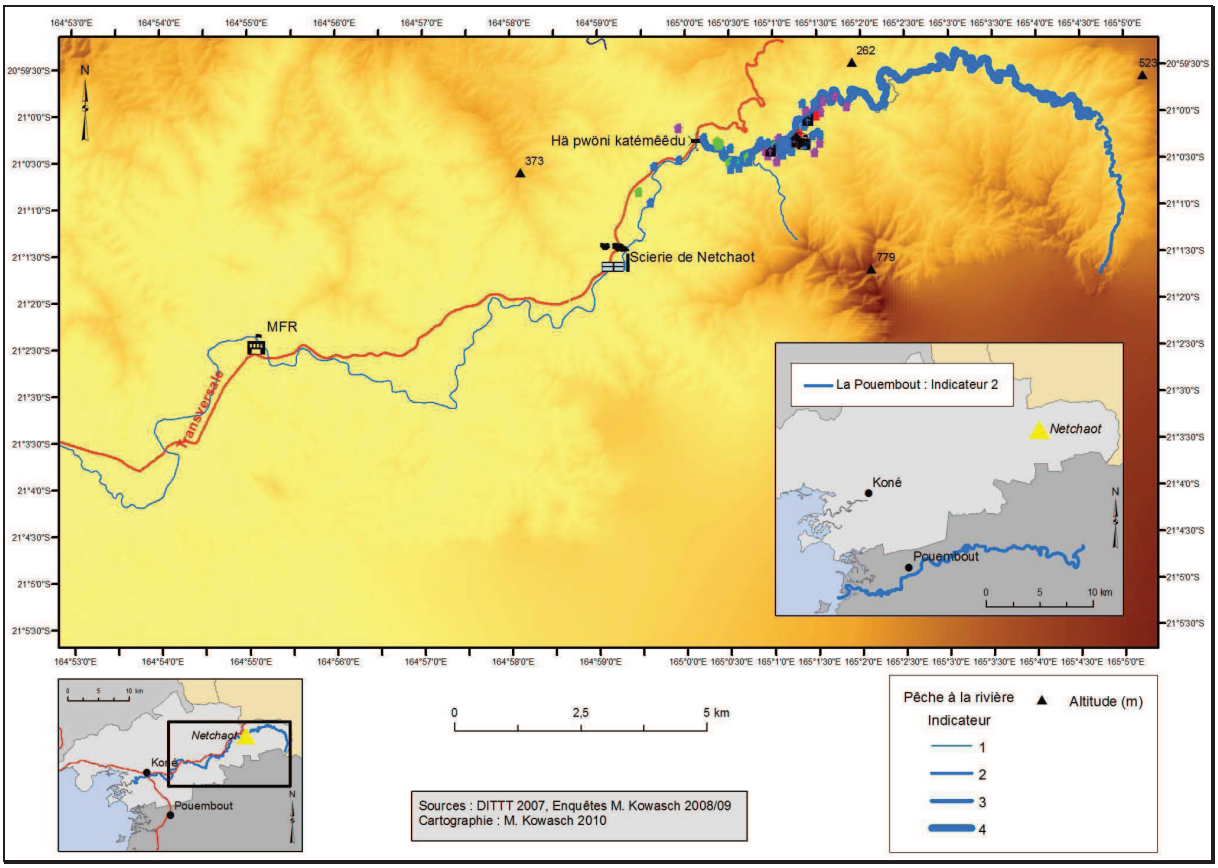

La chasse représente la troisième activité traditionnelle régulièrement pratiquée à Netchaot. Sa situation géographique au milieu de la chaîne de montagne offre maintes possibilités de chasse aux clans de Netchaot. 42% des personnes enquêtées vont à la chasse. Comparé aux autres activités, l'agriculture vivrière et la pêche à la rivière, cette activité est beaucoup moins pratiquée. Cela s'explique par le fait que seulement les hommes ont le droit d'aller à la chasse. Si l'on ne prenait en compte que les hommes enquêtés, on verrait que 67% (22 sur 33) de ceux-ci chassent. L'endroit le plus fréquenté pour la chasse aux cerfs, au bétail et aux

cochons est le plateau de Tango. Mais beaucoup de personnes vont aussi à la chasse du côté de la transversale ; les autres endroits se trouvent vers le Col Maré et à la tribu même. La carte suivante montre ces différents terrains de chasse. Plus la couleur (verte) est foncée, plus ce terrain est fréquenté.

Figure 39 : Pourcentage des hommes enquêtés à Netchaot allant à la chasse (33 personnes enquêtées)

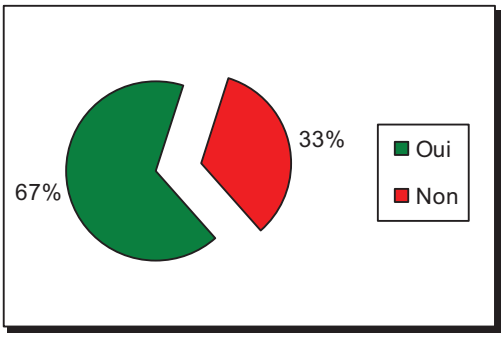

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

Figure 40 : Terrains de chasse pour les clans de Netchaot

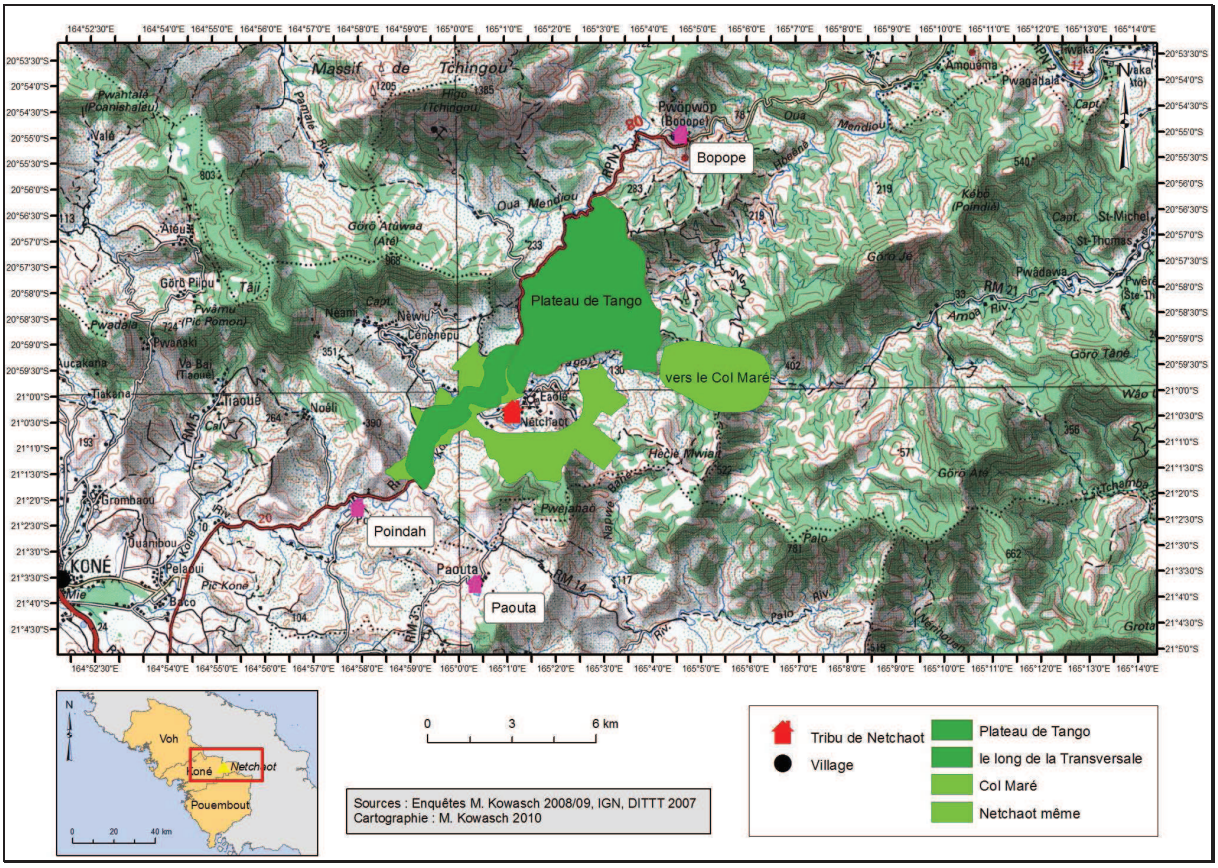

L'espace de vie de Netchaot comprend beaucoup d'endroits d'une haute valeur identitaire et patrimoniale. La transmission des ces lieux aux enfants est très importante ; on ne veut pas que ces endroits soient impactés ou touchés par quelconque développement économique. Les craintes envers le projet « usine du Nord » portent donc essentiellement sur les impacts sur l'environnement en général, à savoir l'environnement naturel, mais aussi culturel.

Les impacts sur l'environnement en général représentent la réponse qui est la plus souvent mentionnée. Parmi les principales craintes figurent également les impacts sur le lagon, les mangroves et les rivières, donc les écosystèmes qui seront probablement les plus touchés par le projet Koniambo. Il semble étonnant que les résidents de Netchaot se soucient du lagon et des mangroves, puisqu'ils restent dans une tribu de montagne. Mais même s'ils sont éloignés du bord de mer, les ressources marines ont une certaine valeur d'usage direct et une valeur d'option pour eux. « Valeur d'usage direct » signifie dans le cas des gens de Netchaot qu'ils ont des membres de la famille qui restent par exemple à Baco et qui vont à la pêche en mer. Ils craignent donc un impact sur les ressources marines ; et eux-mêmes, ils seront touchés, parce qu'on leur offre parfois des poissons, des crabes, etc. La « valeur d'option » signifie par contre qu'ils voudraient avoir eux-mêmes la possibilité d'aller à la pêche en mer. Actuellement, ils n'y vont guère, mais peut-être un jour : un mariage par exemple avec une personne d'une tribu de bord de mer pourrait changer la situation.

Figure 41 : Craintes des gens de Netchaot envers le projet Koniambo (72 personnes enquêtées, plusieurs réponses possible)

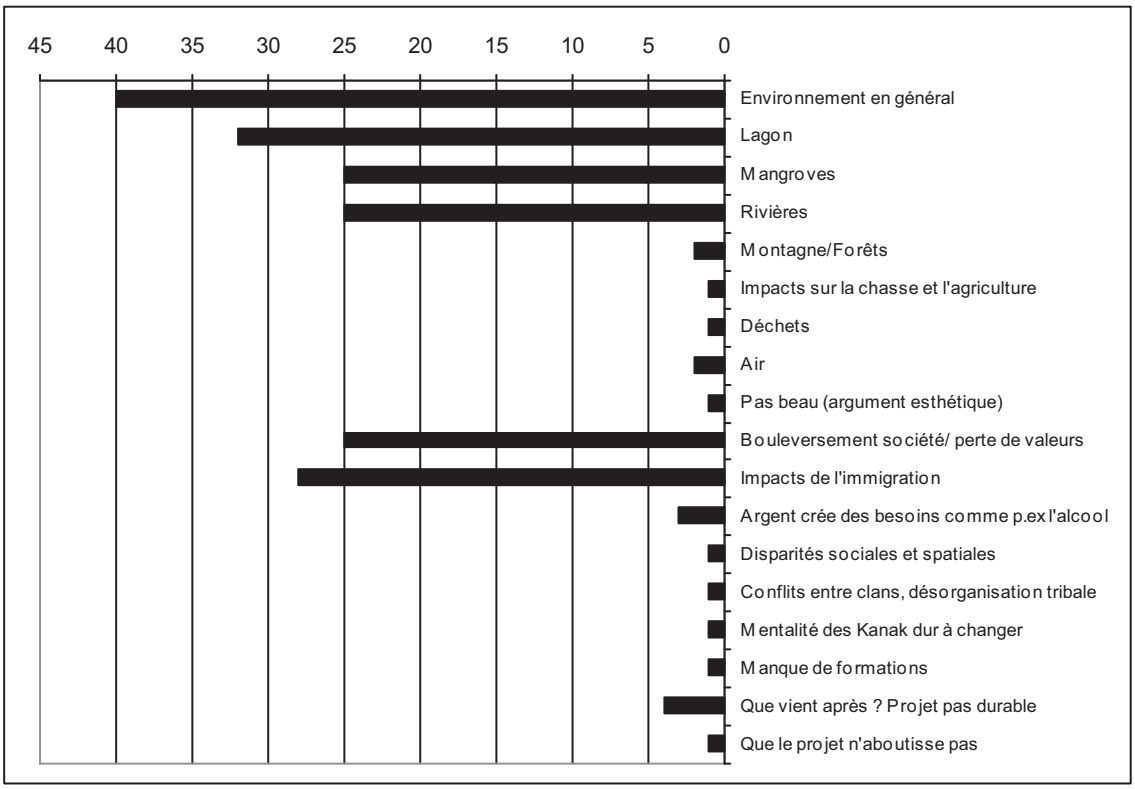

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

La crainte concernant les impacts sur les rivières vient en partie d'une dégradation de la rivière de Netchaot. Les gens de Netchaot pratiquent régulièrement la pêche à la rivière ; de plus, les rivières ont une valeur ludique et touristique, car on s'y baigne. On a donc peur que non seulement la Netchaot devienne plus sale, mais aussi les autres rivières. La Netchaot ne sera pas impactée par le projet Koniambo, mais on sait ce qu'une dégradation de cet écosystème signifie pour la vie quotidienne.

Les autres craintes portent sur les impacts dus à l'immigration et sur le bouleversement de la société. L'arrivée de nouvelles populations entraînera une pression sur les ressources marines ainsi qu'une nouvelle pression foncière. De nouveaux lotissements résidentiels seront

construits ; et on demandera aussi aux GDPL de mettre leur terre en valeur (par exemple avec la construction d'un lotissement), ce qui arrive déjà à la tribu de Baco voisine. Les nouveaux arrivants amèneront d'autres valeurs qui ne sont pas celles des populations tribales. On craint l'alcoolisme, mais aussi une individualisation de la société.

Malgré ces différentes craintes, la perception du projet Koniambo est globalement positive (Figure 42). On s'aperçoit que 61% des personnes interviewées se sont prononcées en faveur du projet Koniambo. 33% ont été mitigés ; seulement 2% (deux personnes) ont exprimés leur désaccord (« contre » ou « plutôt contre »). Quelles circonstances ont joué en faveur de cette perception positive du projet ?

- Premièrement, l'espace de vie de la tribu de Netchaot est assez éloigné du site industriel de Vavouto. La tribu sera moins touchée par les impacts environnementaux, à savoir sur l'environnement naturel ainsi que culturel. Les femmes de Netchaot ne vont guère à la pêche aux crabes dans les mangroves à proximité de Vavouto ; les hommes ne pêchent guère dans le lagon entre Voh et Koné. De plus, les clans n'y ont pas de lieux à valeur identitaire (tertres, anciens cimetières, ancienne chefferie), à part les terres à Goyeta qui sont revendiquées entre autres par le clan Goromido, mais Goyeta se situe sur la commune de Pouembout, loin des impacts de l'usine du Nord. Les clans de Netchaot n'ont donc pas d'enjeux fonciers qui pourront représenter un conflit avec la réalisation de la future usine du Nord.
- Deuxièmement, le maire de la commune de Koné, Joseph Goromido, est originaire de Netchaot. Il est également élu à la Province Nord qui ne soutient pas seulement le projet Koniambo, mais qui est directement impliquée dedans à travers la SMSP qui est une filière de la SOFINOR. On peut supposer que des « leaders » comme Joseph Goromido ont une certaine influence sur l'opinion des gens qui l'entourent.

Figure 42 : Avis des gens de Netchaot sur le projet Koniambo (72 personnes enquêtées)

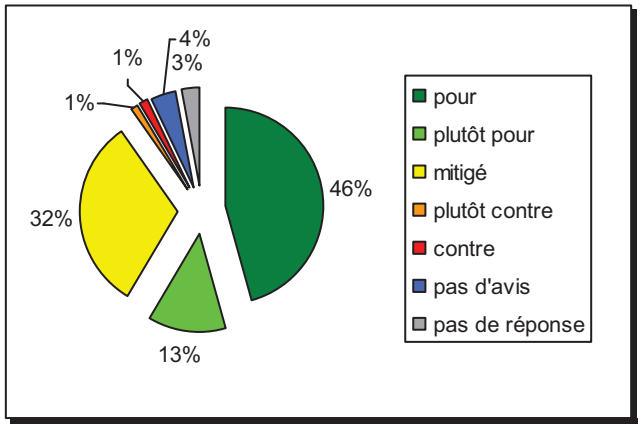

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

Toute perception positive vis-à-vis du projet Koniambo est liée à des espoirs d'engament de soi-même ou de ses proches sur le site industriel de Vavouto. L'ouverture des gens de Netchaot sur le monde industriel et urbain est ancien : elle s'est construite au cours des années 1970, dans l'organisation d'équipes de dockers se relayant à intervalles régulières pour rejoindre Nouméa et y acquérir des biens de consommation élémentaires. Il est donc naturel que se dégage localement une grande volonté de participer à présent au développement économique de la zone VKP et au projet politique qui lui est relié. La foi dans le développement à venir du Nord centré sur la zone VKP accueillant l'usine de Vavouto est

évidemment à relier à l'espoir du plus grand nombre d'y voir créé des emplois de salariés permettant l'augmentation générale du pouvoir d'achat des familles de la région (Figure 43). Dans tous les cas, on se rend compte que les réponses sont étroitement liées au travail qu'engendre l'usine du Nord et tous les projets économiques qui peuvent se créer autour (sous-traitance, montage de zones d'activités, etc.). Elles montrent un certain espoir de « désenclavement » qui se traduit par une « soif d'information ».

Pour leur grande majorité, les personnes enquêtées à Netchaot souhaitent en effet avoir « plus d'informations » sur le projet Koniambo : 67% veulent avoir plus d'informations (contre 26% qui en ont assez ; 4% ne le savaient pas ; 3% n'ont pas répondu à la question). Mais 64% des personnes enquêtées n'ont jamais assisté à une réunion d'information organisée par KNS (contre 35% qui y ont déjà assistés ; 1% n'a pas répondu à la question). Deux hypothèses peuvent expliquer ce grand nombre de personnes n'ayant jamais participé à une réunion d'information :

- Premièrement, parce que la tribu de Netchaot est assez éloignée du village. KNS a organisé des réunions prioritairement dans les deux tribus les plus proches du site de Vavouto, à savoir Oundjo et Gatope, et, en outre, dans les villages (surtout Koné et Voh).
- Deuxièmement, parce que ce sont généralement les coutumiers qui participent aux réunions. Beaucoup de jeunes n'ont pas le temps, pas le droit ou ne sont pas au courant. Ce deuxième argument est moins fondé à Netchaot que dans d'autres tribus, car les résidents viennent nombreux aux manifestations et réunions à la maison commune.

Figure 43 : Espoirs des gens de Netchaot envers le projet Koniambo (72 personnes enquêtées, plusieurs réponses possible)

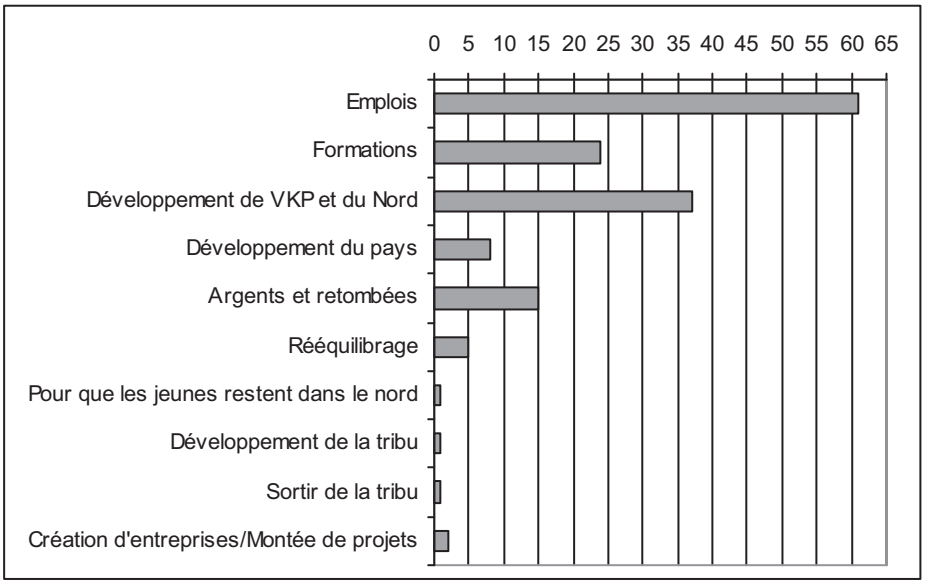

Source : Enquêtés M. Kowasch 2008/09

La bonne cohésion sociale à la tribu n'a pas permis d'éviter des conflits avec des clans ou des familles extérieurs de Netchaot. Ainsi, la situation foncière sur les terres attribuées (GDPL et terres claniques de Néami/Netchaot) demeure compliquée.

La carte suivante (Figure 44) montre l'ensemble des terres coutumières de la tribu de Netchaot qui comprennent donc l'ancienne réserve (contours de 1978, la réserve des Oumas pour les tribus de Néami et de Netchaot s'étend sur 4116 ha), qui a connu un agrandissement sur la commune de Poindimié (vers le col de Tango), ainsi que plusieurs terrains attribués. En terres attribuées, il y a le GDPL de la tribu de Netchaot (384 ha sur la commune de Koné et 868 ha sur la commune de Pouembout) et les terres claniques appelées Netchaot-Néami (647 ha) situées sur la commune de Koné. Ces dernières, une ancienne propriété de M. Devaud, ont été attribuées en 1985. La superficie totale des terres rétrocédées par l'ADRAF (GDPL et terres claniques) s'élève alors à 1.899 ha ce qui représente un espace coutumier considérable. Toutes les terres attribuées (agrandissement de réserve, GDPL, terres claniques) sont gérées par le bureau du GDPL dont le mandataire est Noël Pohijilan.
Il existe une confusion entre les terres claniques Netchaot/Néami et la partie du GDPL Netchaot à proximité de la tribu : On appelle ces deux terrains « le territoire » (Figure 45). Comme les terres claniques, cette partie du GDPL est visée pour de nouvelles installations, pour l'extension des habitats de la tribu.

Figure 44 : Les terres coutumières de la tribu de Netchaot et leur éloignement du site industriel de Vavouto

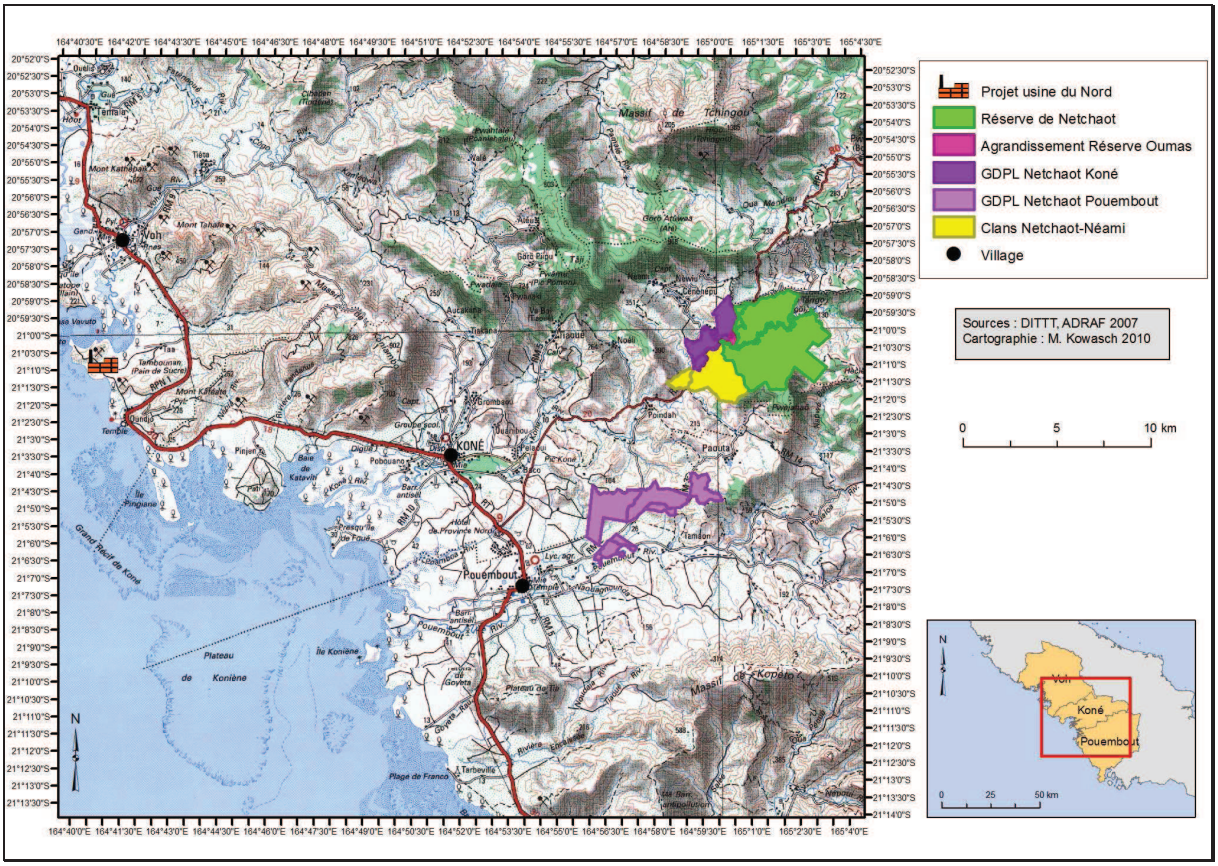

La tribu de Néami revendique toute la partie Ouest de la rivière de Koné. Selon les informations du mandataire de cette terre clanique (Entretien avec N. Pohijilan le 26 décembre 2008), il y a en vérité qu'une famille du clan Pouya de Néami qui revendique un terrain. Au moment où l'ADRAF avait rétrocédé ces terres, seulement les demandes de Netchaot ont été déposées à l'ADRAF ; les documents de Néami ont disparu avec une

personne qui est décédée. C'est pourquoi, l'ADRAF a chargé les résidents de Netchaot de s'occuper du terrain. A partir de ce moment-là, les clans de Netchaot sont les seuls qui occupent ces terres qu'on appelle aussi « le territoire ». Certains y ont déjà construit des maisons, mais il n'y a pas encore de l'eau courante. D'autres maisons sont en projet ou en état d'idée. André Waru veut y construire un gîte touristique. Actuellement, il y a 21 maisons, plus la scierie (Emergences 2008). Selon le mandataire, l'installation de l'eau courante est prévue pour 2009 (Entretien du 26 décembre 2008). Une partie des terres, 428,5 ha côté Est de la transversale, fut louée à Daniel Devaud. M. Devaud avait demandé un terrain afin de faire de l'élevage. Le bail a été signé en 2001, les barrières furent érigées, mais il n'y avait jamais du bétail sur le terrain. M. Devaut avait payé le loyer durant les trois premières années (de 2001 à 2003), puis la tribu n'a pas reçu d'argent. C'est pourquoi, le mandataire du GDPL de Netchaot, Noël Pohijilan, a envoyé une lettre recommandée à M. Devaud pour le relancer. Mais la lettre n'est apparemment jamais arrivée. Dans la situation actuelle, Netchaot souhaite arrêter le bail. Il n'y a pas encore de plan ce qu'on voudrait faire avec les terres, mais un partage entre les familles de la tribu est vraisemblable.

Selon les informations du bureau d'études « Emergences » (Emergences 2008), un deuxième bail a été signé avec Henri Waru pour un projet d'élevage sur les terres de l'agrandissement de réserve. Mais comme Daniel Devaud, Henri Waru n'a plus payé de loyer, et on a donc résilié son bail pour un terrain sur l'ancienne propriété Fréminet.

Figure 45 : Le « territoire » de Netchaot

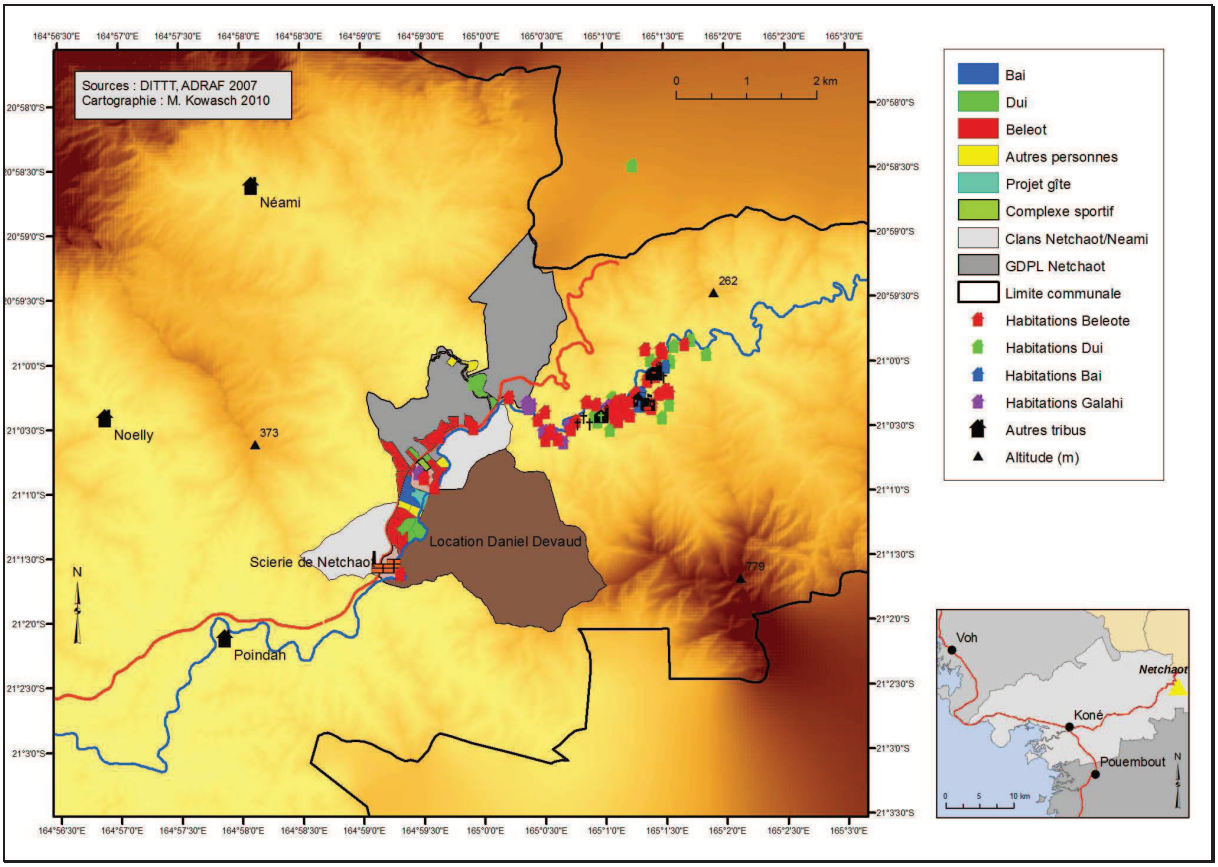

Le conflit entre Néami et Netchaot concernant l'attribution des terres claniques en 1985 redevient en août 2009 une préoccupation première pour le conseil des clans de

Netchaot. Néami revendique en effet toujours une partie de ces terres qui sont à présent uniquement occupés par des résidents de Netchaot. Le président du conseil des clans de la tribu de Néami a adressé une lettre au conseil des clans de Netchaot qui a été discutée lors du conseil le 1 août 2009. Voici sa lettre :

9 avril 2009

Monsieur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance une suspension, à partir de ce jour, de toutes demandes d'acte coutumier relatif à tous types de projets à réaliser sur le lot Ex-Dévillers attribué en 1985 par l'office foncier aux clans de Néami et de Netchaot.

Ce lot est en effet en attente d'une recherche de solution de répartition foncière entre nos deux tribus depuis nos discussions, il y a 4 ans, avec les clans de Netchaot.

Une monnaie kanake chargée de la demande d'une reprise du dialogue a été d'ailleurs remise aux clans de Netchaot, il y a 2 ans, mais aucune suite ne nous est parvenue jusqu'à ce jour.

Les clans de Néami s'inquiètent car entre-temps, l'occupation du lot ne cesse de progresser à leur insu et au détriment de notre tribu, malgré l'absence d'un dialogue.

Je vous prie, d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

François Pouya

(Président du conseil des chefs de clans de Néami)

Le petit chef de la tribu de Netchaot, André Waru, m'a expliqué (Entretien lors du conseil le 1 août 2009) qu'en mars 2008, la tribu de Néami avait refusé une proposition de discussion, car « *eux (Néami) se réfèrent aux limites traditionnelles* » entre les deux tribus. La monnaie kanak dont le président du conseil de Néami parle dans sa lettre a été d'ailleurs déposée auprès du grand chef du district de Poindah et non à Netchaot. C'est le grand chef qui l'a ensuite transmise au président du conseil des clans de Netchaot. Puis, la monnaie kanak est arrivée chez le petit chef de Netchaot. Selon André Waru, les clans de Néami revendiquent le caillou du Pic Até où le guerrier Goudu est resté. Ce pic se trouvait en effet dans la zone d'influence du clan Gorohouna qui est présent à Néami. Mais Goudu était un Poadja qui a été accueilli chez les Gorohouna. Ce tertre du Pic Até est donc l'objet d'un vieux conflit identitaire entre différents clans et leurs zones d'influences. L'attribution des terres en 1985 définissait des limites foncières. Comme le Pic Até connaissait une multitude d'usages et de droits fonciers, plusieurs revendications en découlent.

La gestion du GDPL représente un deuxième problème. Les terres de ce GDPL sont séparées en deux : une partie proche de la tribu et une autre sur le territoire de la commune de Pouembout. La partie sur Pouembout est une ancienne propriété de M. Menesson. Un conflit foncier y traîne depuis quelques années : deux familles du clan Poyaou de la tribu de Poindah se sont installées sur le GDPL, au pied du Pic Gaillard, une terre à vocation agricole (élevage). Selon le mandataire du GDPL, l'une des deux familles a prétendu que ce soit « chez eux » une fois le terrain attribué par l'ADRAF (Entretien du 26 décembre 2008). Selon les informations du bureau d'études « Emergences » (Emergences 2008), les deux familles sous-louent même à une autre personne (Frédéric Perdriat). Comme les familles ne sont pas parties, la tribu de Netchaot a fait appel à la cour d'appel à Nouméa, qui a confirmé la rétrocession en faveur de Netchaot. Mais au lieu de quitter les terrains, les deux familles ont fait appel à la cour de cassation à Paris. La cour de cassation de son côté a confirmé en 2007 l'expulsion des deux familles. Depuis, les gens de Netchaot attendent leur départ. Le potentiel du GDPL sur la commune de Pouembout est important : il s'agit des terres à vocation d'élevage ; de plus, il existe un projet de logement locatif.

3.1.2.2. La tribu de Baco (« Bako »)

La tribu de Baco se situe à environ quatre kilomètres du village de Koné. Cette proximité donne à Baco un caractère péri-urbain qui diffère des trois autres tribus. Baco ne se situe pas en bord de mer, mais on ne peut pas dire non plus qu'il s'agit d'une tribu de la chaîne de montagne. Elle est une tribu à l'intérieur des terres, à environ 15 km de la mer, entre mer et montagne.

Image 11 : Pancarte toponymique devant le marché de Baco



Source : M. Kowasch 2007

La réserve de Baco-Tiaoué s'étend sur une superficie de 229 ha. Les agrandissements de réserve lors de la réforme foncière se sont faits en 1980 (5 ha) et en 1984 (560 ha). Pourtant, la tribu de Baco a réussi d'agrandir sa réserve bien auparavant : Le rapport du syndic des affaires indigènes de Koné du 21 juin 1955 (Trépied 2007, p. 202) indique des mobilisations sur ce thème : « *Depuis quelques temps, on dirait que les autochtones obéissent à un mot d'ordre pour demander et obtenir du terrain* ». Ainsi, trois terrains ayant appartenu aux ressortissants japonais Kosima, Hakari et Hioki ont été demandés par le grand chef de Baco. Selon le rapport du syndic des affaires indigénes de Koné du 21 mars 1955 (Trépied 2007, p. 203), ces trois terrains « *ont une superficie de 5 hectares 34 ares, 5 hectares 30 ares et 25 hectares* ». Et il semble que la tribu a récupéré dès 1956 ces trois propriétés qu'elle sollicitait. Le syndic notait en effet en décembre 1955 (Trépied 2007, p. 203) : « *M. Lenormand aurait informé le Pasteur Wabéalo Auguste, de la tribu de Baco, que les trois propriétés (...) leur seraient attribuées.* » Les quatre GDPL claniques couvrent 1.987 ha tandis que le GDPL tribale de Taoué-Pouembout s'étend sur 1.482. Les terres coutumières de la tribu de Baco couvrent donc une surface totale de 4.264 ha, ce qui représente une taille assez conséquente.

Selon le recensement de 1996, la tribu compte 375 personnes, dont 20 appartenant à une autre tribu et 12 venant de la ville ou d'un autre pays. Selon le bureau d'études « Emergences », le nombre d'habitants s'élève à 562 en décembre 2008 (Emergences 2009, p. 13), dont 349 adultes, 210 enfants (scolaires et bébés) et 3 étudiants. La langue de Baco s'appelle « haeke », elle montre des ressemblances avec le « bwatoo » parlé à la tribu de Oundjo et à la tribu de Népou ainsi qu'avec le « haveke » parlé à la tribu de Gatope. Compte tenu de la grande proximité du village de Koné, le « haeke » est en train de se perdre. Beaucoup d'enfants ne maîtrisent plus du tout la langue de Baco. Le nombre croissant de salariés à la tribu a pour conséquence une perte des pratiques coutumières et de la langue vernaculaire. C'est pourquoi, un dictionnaire de « bwatoo »[88] qui comprend également le « haeke » a été rédigé et publié en 2006. L'objectif de cette publication est que les jeunes reapprennent leur langue, le haeke.

A la tribu de Baco, 22 clans regroupés dans quatre « grands clans » sont présents :

Clan regroupé	Bako	Poawidapthia	Wabealo	Poaxu
Clan	Tiaouniane Poady Leack Goa Vabou-Poithily Wayaridri	Poatiba Poameno Poadjare Ounémoa Doumi Oudaré Nawessa Wellet My Poaraçague	Wabealo Néa	Poemate Nedjiara Poanima Poaraoupoepoe

[88] J.-C. Rivierre et S. Ehrhardt, avec la collaboration de Raymond Diéla (2006) : « *Le bwatoo et les dialectes de la région de Koné (Nouvelle-Calédonie)* », Peeters, Paris-Louvain-Dudley, 501 p.

Selon Jean Guiart (1992), les clans de Baco ont été anciennement installés à Koné, auxquels se sont agrégés les réfugiés de diverses répressions ou tueries européennes, notamment ceux de Pouembout et ceux de la basse Poya. Les 22 clans présents à Baco se sont regroupés en quatre grands clans pour restructurer l'organisation coutumière dans une tribu qui n'existait pas avant l'époque coloniale. Ce regroupement en quatre « grands clans » aide également à mieux faire face aux exigences administratives et afin de permettre une mise en valeur plus rapide des terres coutumières.

En haeke, on appelle les clans « moatabo » (« maison où on s'asseoit »). Les familles s'appellent « moau », ce qui signfie « clan », « case » ou « lignage ». Il n'y a pas de petit chef à la tribu. Concernant le nombre de personnes de chaque clan regroupé, on constate que les Wabealo représentent le clan le plus nombreux (44% des résidents selon le bureau d'études « Emergences »). Selon les estimations d'Emergences, les Poawidapthia et les Bako ont pratiquement le même poids démographique (26% et 24% de la population totale de Baco). Les Poaxu se détachent par un faible poids numérique (6%). Le poids démographique estimé par le bureau d'études rejoint presque exactement le poids démographique de chaque clan dans mes enquêtes 2008/09. Parmi les 299 personnes enquêtées à Baco, les Wabealo représentent 42%, les Bako 23%, les Poawidapthia 22% et les Poaxu 7%. Les personnes d'extérieur, c'est-à-dire les familles du pasteur actuel et de l'ancien pasteur, représentent 6%. A Baco, 99 personnes issues de 63 foyers ont rempli tout le questionnaire. Si on compte toutes les personnes vivant dans ces 63 foyers, on arrive à 299 personnes recensées lors de l'enquête. A part quatre personnes, l'âge des personnes enquêtées est connu ; l'âge moyenne s'élève à environ 42 ans. Parmi les 99 personnes directement interviewés, il y avait 37 femmes et 62 hommes. Tous les quatre clans ont été questionnés ; et à part les Poaraçague et Pouaraoupoepoe, tous les clans ont été pris en compte. Il faut dire qu'à Baco, il reste peu de personnes appartenant à ces deux clans.

Figure 46 : Appartenance clanique des personnes enquêtées à Baco (99 personnes enquêtées)

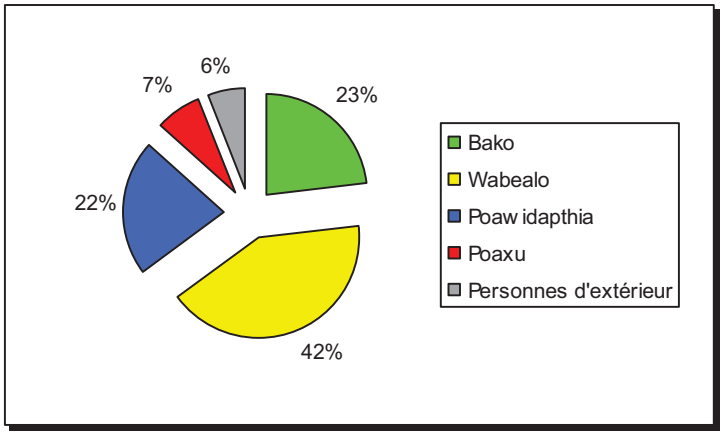

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

Le président du conseil des clans s'appelle Félix Poemate. Il n'y a pas de petit chef à Baco. Le grand chef du district de Baco par contre réside à la tribu. Il s'agit d'un chef administratif, car les districts n'existaient pas avant l'époque coloniale. Le grand chef, qui a été intrônisé en 2007, est Kalen Jacob Wabealo. On distingue trois branches de Wabealo : « Wabealo gha baemwê », lignée du défunt pasteur Auguste Wabealo ; « Wabealo gha nefati », lignée du grand chef Moïse qui était un frère d'Auguste ; « Wabealo ienggu », lignée d'un ancien pasteur en poste à Xujo qui était un frère d'Auguste et de Moïse (Guiart 1992, p. 132,

entretien avec André Néa en mai 2007). Entre ces trois branches Wabealo, il existe un conflit autour de la grande chefferie. Après une vingtaine d'années sans grand chef, ce conflit fait suite aux problèmes liés à la reprise du pouvoir formel par les Wabealo, pendant la période coloniale, aux dépens des anciens chefs Caunyën (Tiaouniane). A la mort du grand chef Moïse Wabealo, les Wabealo ont conservé la grande chefferie, parce que Ceu Cidopwaan, fils de l'ancien grand chef Manggu, élevé chez les catholiques à la tribu de Koniambo, ne voulait pas s'installer à Baco.

Plusieurs associations s'occupent de la vie socio-culturelle de la tribu. L'association « Vee Caa » veut être un soutien scolaire pour les enfants de la tribu. Il y a une quinzaine d'élèves de tout âge qui viennent tous les jours à l'ancienne école. « Vee Caa » a deux significations en haeke, la langue de Baco : la première désigne la plante « Coleus » qu'on donne aux oncles utérins d'un nouveau-né pour que celui-ci reçoive la force et le savoir de ses « tontons » ; la deuxième veut dire « le savoir », « l'apprentissage ». Les objectifs de cette association sont le soutien scolaire, le point de lecture, le point information jeunesse et l'animation périscolaire. On envisage l'installation internet sur les deux ordinateurs qui sont présents, l'achat de mobilier (chaises, tables, etc.), l'achat de matériels d'animations (peintures, feutres, etc.) ainsi que l'achat de CD ROM d'apprentissage de tous niveaux scolaires.
Le groupe des femmes, appelé « Ue Been » fait de la couture (Image 14), le groupe des jeunes organise des journées d'activités à la paroisse. Puis, il y a l'association du marché de Baco. De plus, il y a deux sculpteurs à la tribu : les frères Kiki et Simon Wabealo (Image 12).

Images 12 et 13 : Le sculpteur Kiki Wabealo (en orange) avec le bois tabou sculpté pour la fête des peuples autochtones le 8 août 2009 (à gauche) et le groupe des femmes qui « Ue Been » fait de la couture à la maison commune (à droite)



Source : M. Kowasch 2009 (photo à gauche) et 2007 (photo à droite)

Enfin, il y a le club de foot, la Jeunesse Sportive (JS) Baco, dont toute la tribu est très fière et qui a marqué l'histoire collective de Baco. L'ambiance de la tribu se reflète dans celle de l'équipe et vice-versa. Le club est l'un des plus anciens de toute la Nouvelle-Calédonie, il a gagné dix fois le championnat calédonien. En 2007, la « JS » a fêté ses 50 ans (Images 14 et 15).

La tribu de Baco est accessible par trois routes. La première vient du rond-point de la poste au village de Koné ; elle a été goudronnée en 2008. La deuxième a été également goudronnée,

elle vient de la Transversale Koné-Tiwaka et traverse la rivière de Koné avant de mener au croisement « 4 routes ». La troisième n'est pas goudronnée, elle traverse aussi la rivière, vient de la RT1 et passe devant le Centre Culturel de Koohnê. Lors de fortes pluies, le radier qu'il faut traverser pour aller au Centre Culturel est souvent inondé. Les trois routes sont recouvertes de trous, enparticulier après de fortes pluies. La Transversale par contre est en bon état. Généralement, l'état des routes à Baco reste, malgré le goudronnage, désastreux.

Images 14 et 15 : Match amicale entre la JS Baco et l'équipe calédonienne (à gauche), stand à l'anniversaire des 50 ans de la JS Baco en juin 2007 (à droite)



Sources : Hallo Nyikeine 2007 (photo à gauche), M. Kowasch 2007 (photo à droite)

Les habitations de la tribu de Baco sont assez dispersées. Il y a plusieurs parties ou « quartiers » qu'il faut distinguer :

- la vieille tribu où se trouve la maison commune ainsi que le temple protestant,
- l'extension de la vieille tribu le long de la route de Tiaoué où se trouve le seul magasin de la tribu et les bâtiments de l'ancienne école,
- les habitations le long de la route vers le village de Koné,
- le quartier « Pomemi » qui s'appelle aussi « Kodjahen » (« de l'autre côté » en français),
- les habitations des Poaxu sur le GDPL Poadjane,
- le quartier « Léon Magnier » (le nom d'un ancien élu municipal) qui se trouve derrière le cimetière sur la route de Tiaoué (famille Wabealo).

Pour chaque partie de la tribu, il y aura par la suite une carte toponymique. La vieille tribu, le quartier, l'extension de la vieille tribu le long de la route de Tiaoué, les habitations le long de la route vers Koné ainsi que le quartier Pomemi seront illustrés sur une seule carte. Le quartier Léon Magnier et les habitations sur le GDPL Poadjane qui se situent un peu éloignés de la tribu même seront illustrés sur des propres cartes. Sur la carte de la vue d'ensemble, tous les lieux toponymiques ne sont alors pas encore marqués (Figure 47).

Figure 47 : Vue d'ensemble de la tribu de Baco

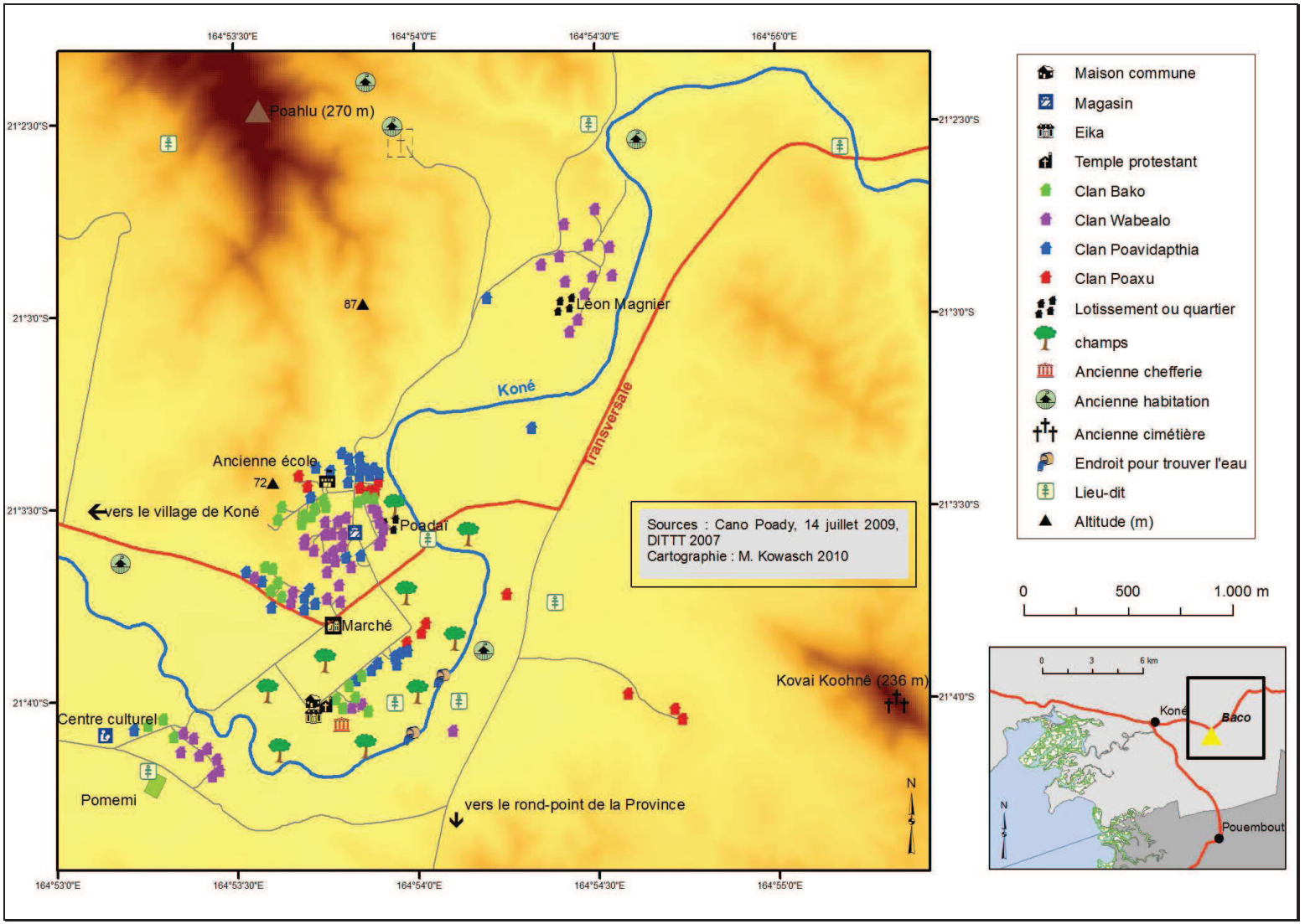

Figure 48 : Carte toponymique de la tribu de « Bako » (vieille tribu, quartier Pomemi, habitations le long de la route de Tiaoué et de la route vers Koné)

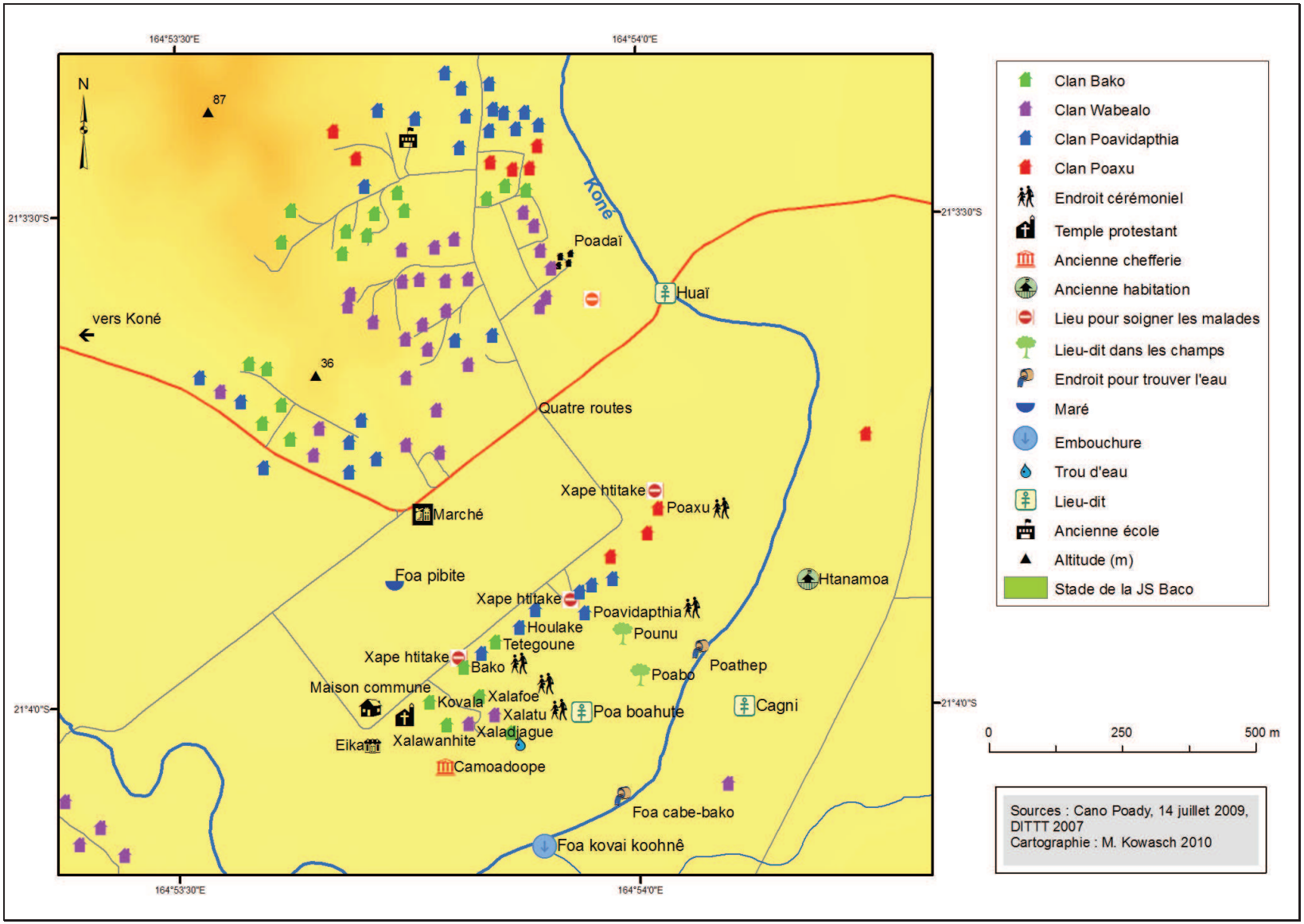

La spatialisation des maisons à Baco rélève un constat particulièrement intéressant : Les maisons ne se situent pas uniquement sur les terres coutumières, mais également sur des terres de droit commun (Figure 49). Cela signifie que les familles concernées ont soit acheté soit loué le terrain. Les quartiers « Léon Magnier » et « Pomemi » ainsi que les habitations le long de la route vers le village de Koné se trouvent donc entièrement en zone de droit commun. Contrairement à la vieille tribu, les clans qui habitent le long de la route vers le village se sont mélangés.

Figure 49 : Une organisation spatiale en mutation

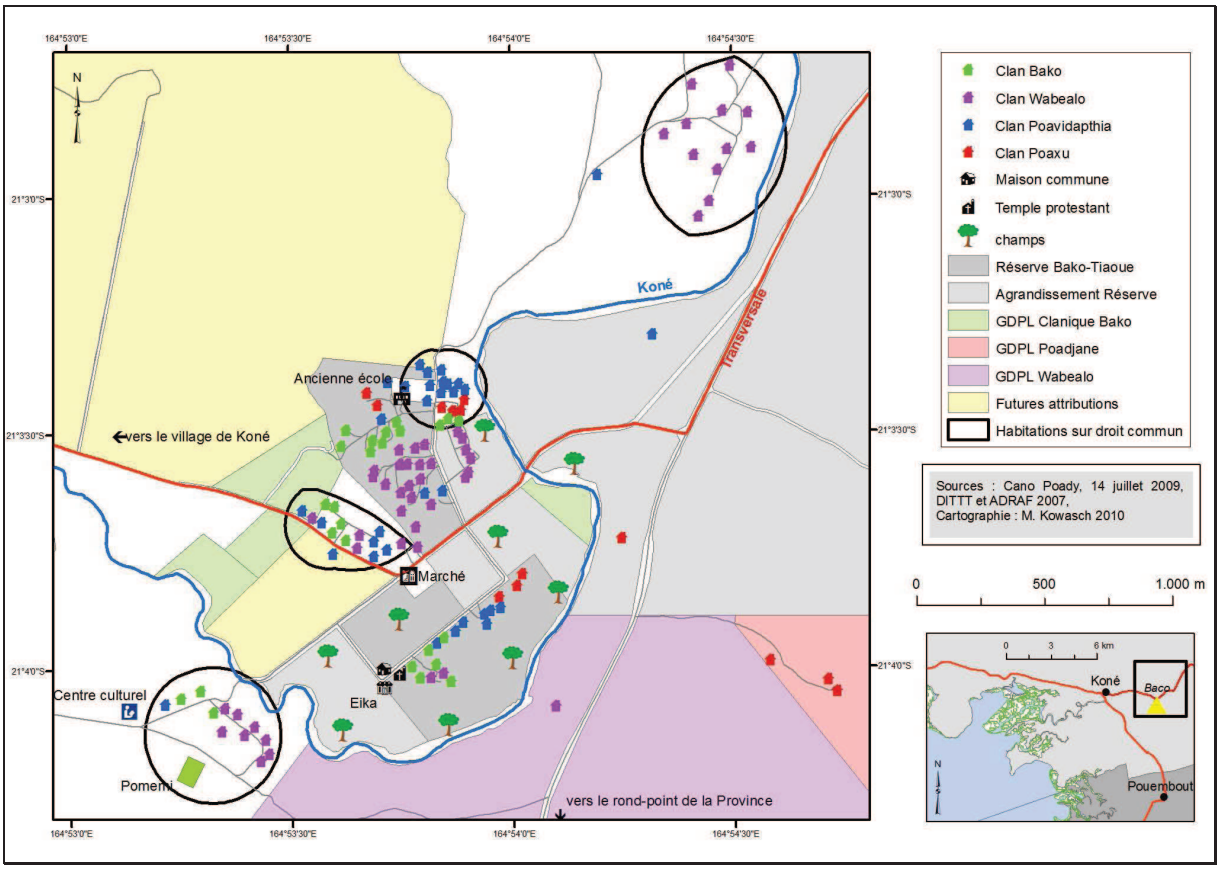

Les terres au quartier « Léon Magnier » ont été achetées individuellement par la famille de Maurice Wabealo. La Commission Consultative des Terres notait lors d'une réuion le vendredi, 9 juillet 1982, que Monsieur Léon Magnier avait proposé « *la vente au Territoire de sa propriété de Baco, d'une superficie de 299 ha 65 environ, contigüe à la tribu de Baco et à la propriété de Madame Phadel Ali Yérin récemment acquise par le Territoire* » (procès-verbal du 9 juillet 1982)[89]. Mais on ne sait pas quand exactement la propriété a été acquise par la famille Wabealo. Le quartier « Léon Magnier » se situe à quelques kilomètres de la tribu au sens strict. L'achat de terrains sur des terres de droit commun signifie une évolution de l'organisation spatiale et sociale qui s'approche de l'organisation spatiale des populations d'origine européenne ; cette dynamique spatiale de la tribu de Baco est une mutation assez particulière dans le monde kanak.

[89] Consulté aux archives territoriales de la Nouvelle-Calédonie en juillet 2010.

En outre, les clans Poaxu et Wabealo ont profité de la rétrocession de terres sous forme de GDPL afin de construire des maisons pour leurs propres besoins. Ainsi, on trouve des maisons du clan Poaxu sur le GDPL Poadjane (qui lui a été attribué) et des maisons du clan Wabealo sur le GDPL Wabealo.

La rivière de Koné a un impact sur la vie quotidienne à la tribu de Baco, puisque la vieille tribu se trouve en zone inondable, la plupart des familles ont commencé à construire des maisons « plus haut », dans les autres quartiers de Baco. Lors de fortes pluies en janvier, février et mars, la rivière déborde régulièrement. L'accès et la sortie de la tribu peuvent poser problème, car les trois routes menant à Baco ont déjà été inondées en même temps. Les habitants de la vieille tribu se sont habitués aux inondations, même si la situation peut devenir délicate. En même temps, la rivière de Koné représente une ressource de pêche. On y trouve en particulier des petits lapias et des anguilles. Depuis la construction du barrage anti-sel, les crevettes par contre se sont faites rares. 60% des personnes enquêtées vont à la pêche à la rivière. La proximité de la rivière de Koné facilite la pêche. Il n'y a pas d'endroit vraiment préféré : les gens de Baco vont jusqu'au MFR en amont et jusqu'au barrage anti-sel en aval. Il semble par contre qu'une petite majorité pêche entre le MFR et le radier à côté du Centre Culturel.

Figure 50 : Les lieux de la pêche à la rivière des résidents de Baco

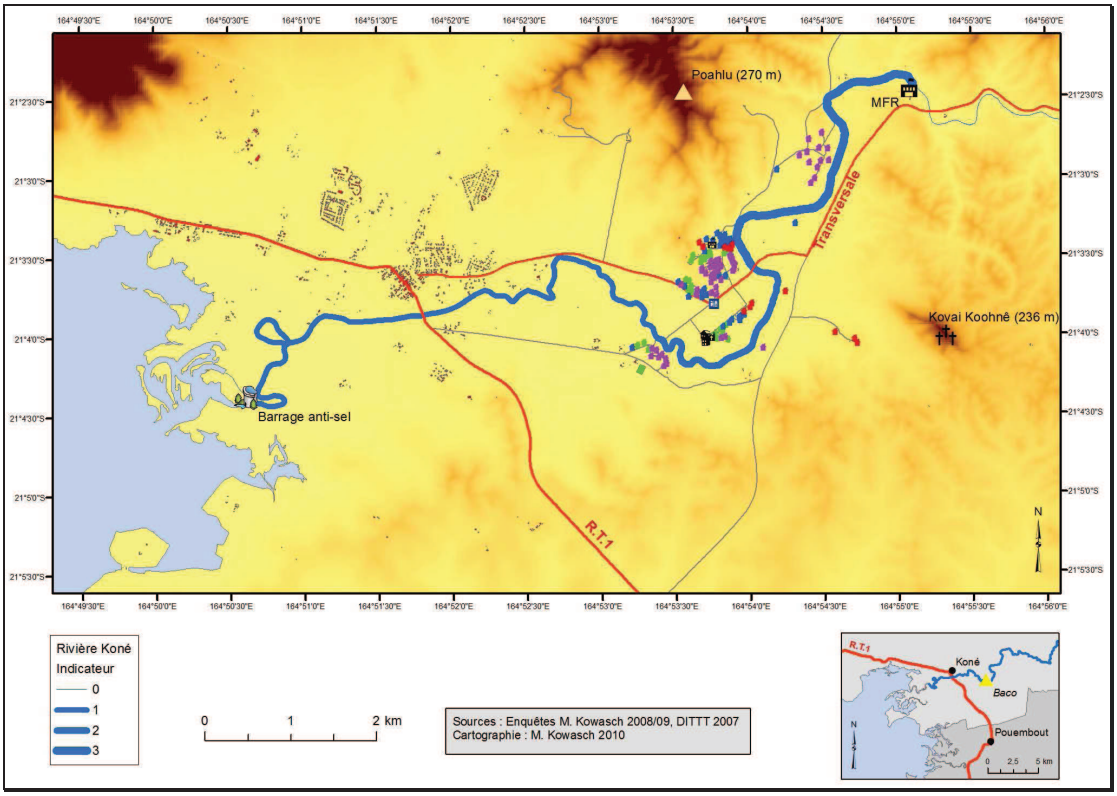

Image 16 : Le radier entre la tribu de Baco et le Centre culturel lors d'une inondation en juin 2007

Figure 51 : Pourcentage des personnes enquêtées à Baco allant à la pêche à la rivière (99 personnes enquêtées)



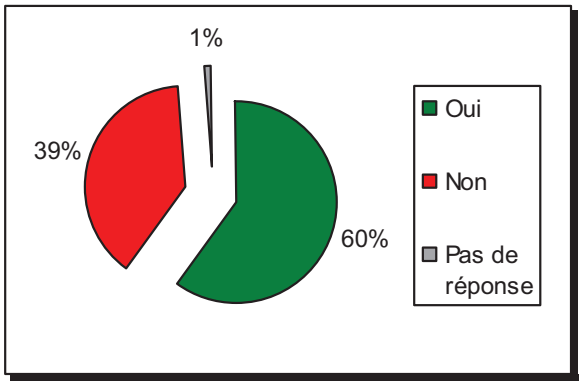

Sources : M. Kowasch 2007, Enquêtes M. Kowasch 2008/09

Les champs des familles se trouvent entre le marché et la vieille tribu. De plus, on en trouve aussi le long de la route jusqu'aux deux radiers sur la Koné. Côté Transversale, les champs continuent même après le radier. Puis, il y a des champs au bord de la rivière dans la vieille tribu. Autrement, toutes les familles entretiennent un petit jardin à côté ou derrière la maison. 98% des personnes enquêtées (soit 97 sur 99) cultivent des tubercules et des fruits.

Figure 52 : Pourcentage des personnes enquêtées à Baco ayant un champ (99 personnes enquêtées)

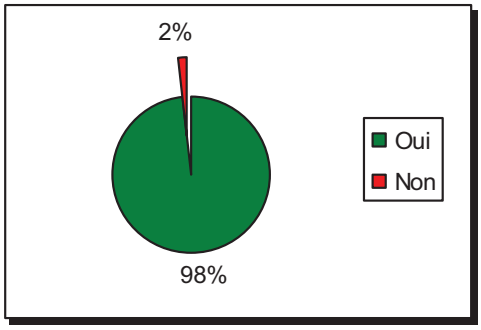

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

L'espace de vie de Baco, où se trouvent les habitations, reproduit une valeur d'usage direct, compte tenu des activités vivrières qui y sont pratiquées, à savoir l'agriculture vivrière, la pêche à la rivière et la chasse.[90] Cette valeur d'usage direct se juxtapose avec une valeur d'identité et patrimoniale. Cette valeur d'identité et patrimoniale se voit surtout dans la vieille tribu où on trouve le lieu cérémoniel de chaque clan regroupé, c'est-à-dire l'endroit où ils

[90] La chasse à la roussette est pratiquée à côté des habitations, les autres terrains de chasse (bétail, cerf et cochons) se trouvent principalement autour du Pic Koné et sur le GDPL Tiaoué-Pouembout. On en parlera plus tard.

mangent l'igname en premier et où ils rassemblent les coutumes pour les fêtes coutumières (mariage, deuil, etc.). Ce lieu cérémonial pour le clan Poaxu se trouve à l'endroit appelé « Poaxu ». Il s'agit de la maison du président du conseil des clans de Baco et du chef de clan des Poaxu, Félix Poemate. Le lieu cérémoniel du clan Wabealo se trouve à l'endroit appelé « Xaladjague ». Plus personne n'habite à cet endroit. Juliette Wabealo réside juste à côté. Pour le clan Poavidapthia, son lieu cérémoniel est à l'endroit nommé « Poavidapthia ». Et le lieu cérémoniel pour le clan Bako se situe à l'endroit appelé « Bako ». Le chef de clan des Tiaouniane qui est aussi nommé « chef » du clan regroupé « Bako » , Djessé Tiaouniane, y a construit une case.

Un autre endroit avec une valeur d'identité est « Camoadoope », l'ancienne chefferie. Selon l'actuel chef de clan des Tiaouniane (Entretien du 20 juillet 2010), le mot « Camadoope » veut dire « grande terre » ou « grand terrain » en langue haeke. A l'époque, c'était le clan Vabou-Poithily qui y a résidé. Au moment du décès du petit-chef, du vieux Vabou-Poithily, son fils adopté Fidèle (né également Vabou-Poithily) était trop jeune pour prendre la chefferie. Son frère de naissance, Louis Vabou-Poithily, était malade et s'est noyé à côté du radier qui va vers la Transversale. La chefferie a donc été donné au clan Poemate (les Poaxu ont été les derniers arrivés à la tribu de Baco). Au décès du vieux Poemate, le papa du vieux Djessé Tiaouniane a pris la chefferie, mais sans avoir consulté sa famille auparavant, « sur un coup de tête » (Entretien du 20 juillet 2010). C'était en 1973. Il n'est pas resté longtemps petit chef de la tribu de Baco, car il décède en 1975. Par la suite, la chefferie est revenue aux Poemate. Gabriel Tibotéa, l'oncle de l'actuel président du conseil des clans de Baco, fait fonction de petit chef administratif entre 1975 et 2001. Depuis son décès, la tribu de Baco n'a pas de petit chef. On a proposé à l'actuel président du conseil de prendre la chefferie, mais il y a renoncé. Le lieu « Camadoope » est bien connu par toutes les familles qui résident à la tribu de Baco. Mais la notion du « tabou » est en train de se perdre. Djessé Tiaouniane déplore que l'ancienne chefferie était respecté par tout le monde auparavant, mais qu'aujourd'hui, « *ce n'est plus tabou* ». Les raisons qu'il évoque sont entre autres le cannabis, l'alcool et l'argent (Entretien du 20 juillet 2010). Néanmoins, on trouve trois endroits appelés « Xape htitake » dans la vieille tribu. « Xape htitake » signifie « endroit tabou » dans la langue haeke. Ces endroits sont tabous, puisqu'on y soignait des malades auparavant. On croit que les maladies (c'est-à-dire le virus ou les bactéries) s'y trouvent toujours, et on peut donc attraper la maladie : donc, pour l'essentiel, les habitants pensent encore aujourd'hui qu'il vaut mieux éviter de fréquenter de tels endroits. Les lieux « Poathep » et « Poa cabe-bako » sont des endroits où les gens puisaient auparavant afin de trouver de l'eau. A l'époque, l'eau courante n'existait pas encore, il fallait alors capter l'eau potable près de la rivière. Il est étonnant que ces lieux-dits sont toujours connus, car les gens n'y vont plus : l'eau vient du robinet aujourd'hui. Cela signifie que ces endroits possèdent toujours une certaine valeur, une valeur patrimoniale. On parle par ailleurs de la « vieille tribu », parce qu'il s'agit de la partie la plus ancienne. Avec l'adduction d'eau, les gens ont pu commencer à construire des maisons plus éloignées de la rivière de Koné. D'après le témoignage de Léon Magnier (Trépied 2007, Vol I, p. 148), les travaux de la conduite d'eau ont été achevé dans le courant de l'année 1962.[91] Enfin, il y trois lieux-dits proche de la rivière qui passe derrière la vieille tribu : « Poa boahute », « Poabo » et « Pounu ». « Foa kovai koohnê » s'appelle l'embouchure du creek qui

[91] Entretien de B. Trépied avec Léon Magnier du 4 novembre 2002

vient du Pic Koohnê. L'aménagement de la vieille tribu est classique : les clans se sont installés de façon regroupée. En premier, on trouve la maison commune, la maison du pasteur (« Eika ») et le temple protestant.

Images 17 et 18 : La maison commune de Baco (gauche) et la maison du pasteur (« Eika ») (droite)



Source : M. Kowasch 2007

Ensuite, il y a les familles du clan regroupé Bako qui sont venus s'installer. Derrière, on trouve les Wabealo. Puis après vient les familles du grand clan regroupé des Poawidapthia. Enfin, il y a les Poaxu. Bien souvent, on donne la chefferie à un clan accueilli pour médiatiser les contentieux entre groupes préétablis. L'établissement des Poaxu à l'extremité de la vieille « réserve » de la tribu n'est donc pas un hasard. Les Poemate sont un clan qui vient de Népou, comme c'est le cas pour les Nedjiara et les Poanima. Ces trois clans se trouvent réunis dans le clan regroupé des Poaxu. Selon les informations recueillis à Baco (Entretien du 24 juillet 2009), les Poaxu ont été chassés de Népou par le clan Nétéa, parce qu'ils n'ont pas collaboré avec l'administration coloniale comme ont fait les autres clans. Jean Guiart (1992) de son côté explique le départ des Poaxu avec l'insurrection de 1878. Les deux versions ne sont d'ailleurs pas contradictoires, elles pourraient se compléter. Avant d'arriver à la tribu de Népou à Poya, on aperçoit en effet des pancartes de toponymie de ces trois clans :

Images 19, 20 et 21 : Pancartes de toponymie à Népou



Source : M. Kowasch 2009

Le « quartier » Pomemi ne se trouve pas sur les terres de la réserve Baco-Tiaoué. Le terrain a été acheté par une famille Wabealo. Le stade de foot du club « Jeunesse Sportive Baco » (JS Baco) a été par ailleurs renommé lors de son 50e anniversaire en juin 2007 ; il s'appelle désormais « Stade Auguste Wabealo ». Auguste Wabealo, un prêtre, a été le fondateur du club en 1957.

« Quatre routes » est le petit carrefour où on peut se diriger vers la vieille tribu, vers Tiaoué (en passant par le magasin de Roger Wabealo), vers la Transversale ou vers le marché de Baco. Dans ce magasin, qui a ouvert en 2008, on peut acheter des aliments de première nécessité (pain, riz, boîtes de conserve, fromage, légumes, etc.), mais il n'y a pas d'alcool. Le magasin ouvre tous les jours, de lundi à dimanche, et de 7 heures du matin jusqu'à 20 heures du soir. Le quartier le long de la route vers la tribu de Tiaoué se trouve sur les terres de l'agrandissement de la réserve Baco-Tiaoué. On voit que les quatre « grands clans » se sont regroupés : les maisons du même clan sont proches l'une de l'autre. On pourrait presque parler d'un quartier « clan Wabealo », d'un quartier « clan Bako », d'un quartier « clan Poaxu » et d'un quartier « clan Poavidapthia ». Pareil qu'à la vieille tribu, la route commence avec les maisons du clan Wabealo. Les maisons du clan Bako suivent. Mais contrairement qu'à la vieille tribu où viennent d'abord les maisons des Poavidapthia et à la fin celles des Poaxu, on s'aperçoit que le long de la route de Tiaoué, il y a d'abord les maisons des Poaxu avant les maisons des Poavidapthia.

Selon Jean Guiart (1992, p. 132), les Wabealo « se disent issus d'un tertre Pwêday (Poadaï) à Bako même ». A Poadaï, les Wabealo, maîtres des ignames, « *veillant à ce que le chf Caunyën qu'ils avaient choisi ne manque pas de nourriture, garants du protocole dans l'enceinte de la chefferie, ayant le droit de parler 'sur le bois' au contraire de ce chef qui devait se taire, lui fournissent les messages, les Wabealo (...) avaient le privilège de manger les premiers leurs ignames, après en avoir fait l'offrande aux morts à la pierre Bealo, au lieu-dit Pwêda, de l'autre côté du pic Kohné (...)* ». Et c'était à Poadaï que les Wabealo recevaient « *les prémices de la récolte d'ignames apportés par les différentes lignées et les remettaient ensuite au chef Caunyën* » : cette réception des prémices des récoltes prouve concrètement la prééminence du clan Wabealo.

Dans les locaux de l'ancienne école, l'association « Vee Caa » organise tous les après-midis un soutien scolaire. Deux jeunes de la tribu aident les élèves à faire leurs devoirs quand ils rentrent de l'école. Le projet d'un centre de formation, en collaboration avec l'association culturelle « Poa Boa Vi Thila » qui gère le Centre Culturel de Koohnê est en stand-by pour le moment à cause d'un conflit foncier avec la famille Poadjare qui habite derrière l'ancienne école. Le marché de Baco a lieu une fois par semaine, tous les mercredis. Les femmes de la tribu y vendent leurs produits du champ : bananes, bananes poingos, fleurs, citrons, papayes, etc. Des fois, on y trouve également des confitures et des gâteaux. Avant l'heure de midi, les femmes commencent une activité très « en vogue » : le bingo. Ce jeu préoccupe beaucoup de femmes à la tribu. Des bingos sont organisés à toute occasion : il y a presque un bingo par semaine. On peut y gagner des fleurs, des produits des champs, des jouets et aussi de l'argent. La participation pour un jeu est de 100 CFP (83 cents) normalement ; quand on joue toute une soirée, on fait au moins une vingtaine de jeux. Certains hommes prétendent que le bingo soit un fléau, car les femmes ne s'occupent plus de leurs enfants et du champ.

Images 22 et 23 : Le marché de Baco et le bingo du marché



Source : M. Kowasch 2007

Sur les terres du GDPL Poadjane ont été construites trois maisons jusqu'à présent. Le clan Poaxu utilise son GDPL donc pour la construction de maisons individuelles ; le chef de clan des Poaxu, Félix Poemate, y réside aussi par ailleurs (voire la carte de la vue d'ensemble de Baco). En prenant la route vers la côte est, on s'aperçoit de deux stands, l'une à gauche, l'autre à droite. Ces stands se trouvent juste à côté de la route ; Raymonde Poemate (stand à droite de la route) et Alphonse Poanima (stand à gauche de la route) y vendent quelques produits des champs ainsi que de petits gâteaux (Image 24).

Image 24 : Le petit marché de Raymonde Poemate au bord de la transversale



Source : M. Kowasch 2009

Il existe d'ailleurs l'idée de déménager le marché de Baco qui se situe actuellement au « milieu ». On pense que le marché est trop caché pour que des gens de passage l'aperçoivent. Du coup, il serait préférable de l'installer à côté de la transversale. Cette idée est en effet justifiée : il n'y a pas beaucoup de gens d'extérieur qui viennent faire leurs courses au marché de Baco. Une installation à côté de la route vers la côte est pourrait attirer d'avantage de gens.

Le Kovai Koohnê (Pic Koné) est un ancien cimétière (Figure 47). A l'époque, on n'enterrait pas les défunts, on les enroulait dans les feuilles de bananiers avant de les poser dans les bams

bounières (Entretien avec Willi Leack le 6 novembre 2008). Le sommet du Kovai Koohnê désigne ainsi un lieu de sépulture séculaire, un lieu tabou. Selon Jean Guiart (1992, p. 130), il existe trois rochers en ligne au Kovai Koohnê : Vujo ma Kohne Xopwen, Caunyën Kohne et Pwaca ma Dhumi. Les Voudjo (attéris à Népou aujourd'hui) et les Wabealo (attéris à Oundjo et à Baco aujourd'hui) étaient dits ensemble « Kohne Xopwen », en tant que serviteurs des Caunyën[92]. Le vrai nom des Wabealo serait « Pwaca ma Dhumi », lignée de serviteurs spécialisés de la chefferie Caunyën. Les Wabealo reconnaîtraient aisément « *ne détenir la chefferie à Bako, Koné, que du fait de l'abstention volontaire du dernier descendant des Caunyën* » (Guiart 1992, p. 130). Les Voudjo se seraient trouvés eux-même mêlés à la situation, car c'étaient eux qui avaient auparavant élevés Caunyën pour être chef au-dessus des Wabealo et d'eux-même. La référence aux Caunyën est parfois difficile à faire, car il n'est pas clair s'il s'agissait des Caunyën établis à Koné même (résidents à Baco aujourd'hui) ou des Caunyën vivant sur la presqu'île de Pinjen (résidents à Oundjo aujourd'hui). L'explication donnée par Jean Guiart rejoint en partie le récit du vieux Jean Galé Néa. Le vieux Néa m'a confié que trois clans ont habité au lieu « Kovai Koohnê » : les Voudjo, les Caunyën et les Wabealo. Tandis que le clan Wabealo s'était installé plus en hauteur, les deux autres clans sont restés plus bas sur le flanc du rocher. « Kovai » signfie « rocher » et « Koohnê » veut dire « coller sur le caillou » (Entretien du 11 juillet 2010). Les trois clans sont partis avec l'arrivée des Blancs.

Image 25 : Le Kovai Koohnê



Source : M. Kowasch 2007

Selon Jean Guiart et le vieux Néa, le Kovai Koohnê est donc un ancienne cimétière, mais aussi un tertre des clans Wabealo, Voudjo et Caunyën. Jean Galé Néa explique que c'était une grande tribu à l'époque et que les trois clans habitaient en parallèle à l'îlot Konienne et au Kovai Koohnê. Ces trois clans marchaient toujours ensemble, comme les Dui et Bai en pays Paicï. Aujourd'hui, on trouve encore des coquillages au Kovai Koohnê. Ces coquillages (palourdes, trocas, etc.) ont été brûlés afin de manger ce qui est à l'intérieur. Les coquillages ont été plus faciles à ramasser que les crabes. Après le départ des trois clans, la société

[92] Le clan « Caunyën » connaît différentes écritures aujourd'hui : A la tribu de Baco, les « Caunyën » s'écrivent « Tiaouniane » (langue Haeke) tandis qu'on écrit « Tchaounyane » à la tribu de Oundjo (langue Haveke).

Ballande a construit une station d'élevage au Kovai Koohnê et sur les terres où se situent actuellement les quatre GDPL claniques (Wabealo, Bako, Poavidapthia et Poadjane). Il y avait quatre rondes, et quand le bétail était bien gras, on l'envoyait à la station sur la presqu'île de Pinjen, également gérée par Ballande. De là, le bétail était envoyé à l'abattage (Entretien du 11 juillet 2010). Selon l'actuel chef de clan des Tiaouniane à Baco, il y avait un nid de roussettes au Kovai Koohnê à l'époque. Mais aujourd'hui, « *il n'y a plus rien* » (Entretien du 20 juillet 2010). Malgré cela, les clans de Baco y vont à la chasse aujourd'hui ; le Kovai Koohnê représente même le terrain de chasse où on va le plus souvent, derrière le GDPL et la réserve Tiaoué-Pouembout et devant les lieux vers le cimétière actuel. Autrement, on trouve du bétail également à côté de la transversale.

La figure 54 montre ces trois terrains de chasse où les clans de Baco vont le plus souvent. La couleur désigne l'importance du terrain pour la chasse. Plus la couleur est foncée, plus l'endroit est fréquenté pour la chasse. Tous les clans de Baco vont à la chasse à Tiaoué-Pouembout, l'endroit n'est pas réservé à un clan en particulier. Cependant, des clans d'autres tribus ne semblent pas avoir le droit d'y aller.
Comparée aux autres activités dites traditionnelles, à savoir l'agriculture vivrière et la pêche à la rivière, la chasse semble moins pratiquée : 41% des personnes enquêtées ont affirmé de la pratiquer. Pourtant, la tribu de Baco offre des terrains qui facilitent la chasse : un terrain vaste à Tiaoué-Pouembout et d'autres terrains plus petits au Kovai Koohnê, le long de la Transversale et vers le cimétière actuel. Mais dans la société kanak, ce ne sont que les hommes qui font la chasse. Si on prenait que les hommes, 58% des personnes enquêtées iraient à la chasse (soit 36 sur 62 interviewés).

Figure 53 : Pourcentage des hommes enquêtés à Baco allant à la chasse (62 personnes enquêtées)

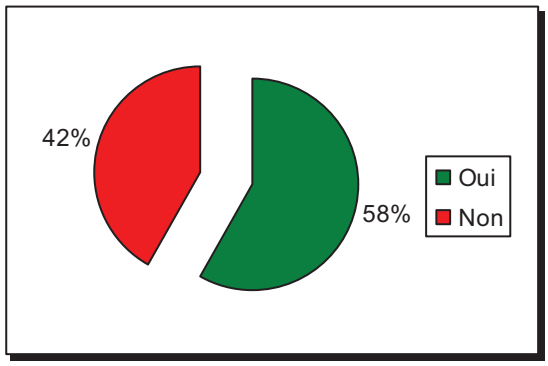

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

Le Kovai Koohnê (Image 25) décrit alors un endroit d'une certaine valeur d'usage direct, mais aussi d'une grande valeur d'identité et patrimoniale. Tous les clans connaissent cet endroit et le voient comme un lieu tabou. Dès qu'il est question de lieu tabou à Baco, le nom « Kovai Koohnê » est nommé le plus souvent. Bref, il s'agit d'un endroit très important et sensible pour les clans de la tribu de Baco.

Figure 54 : Les terrains de chasse pour les clans de Baco

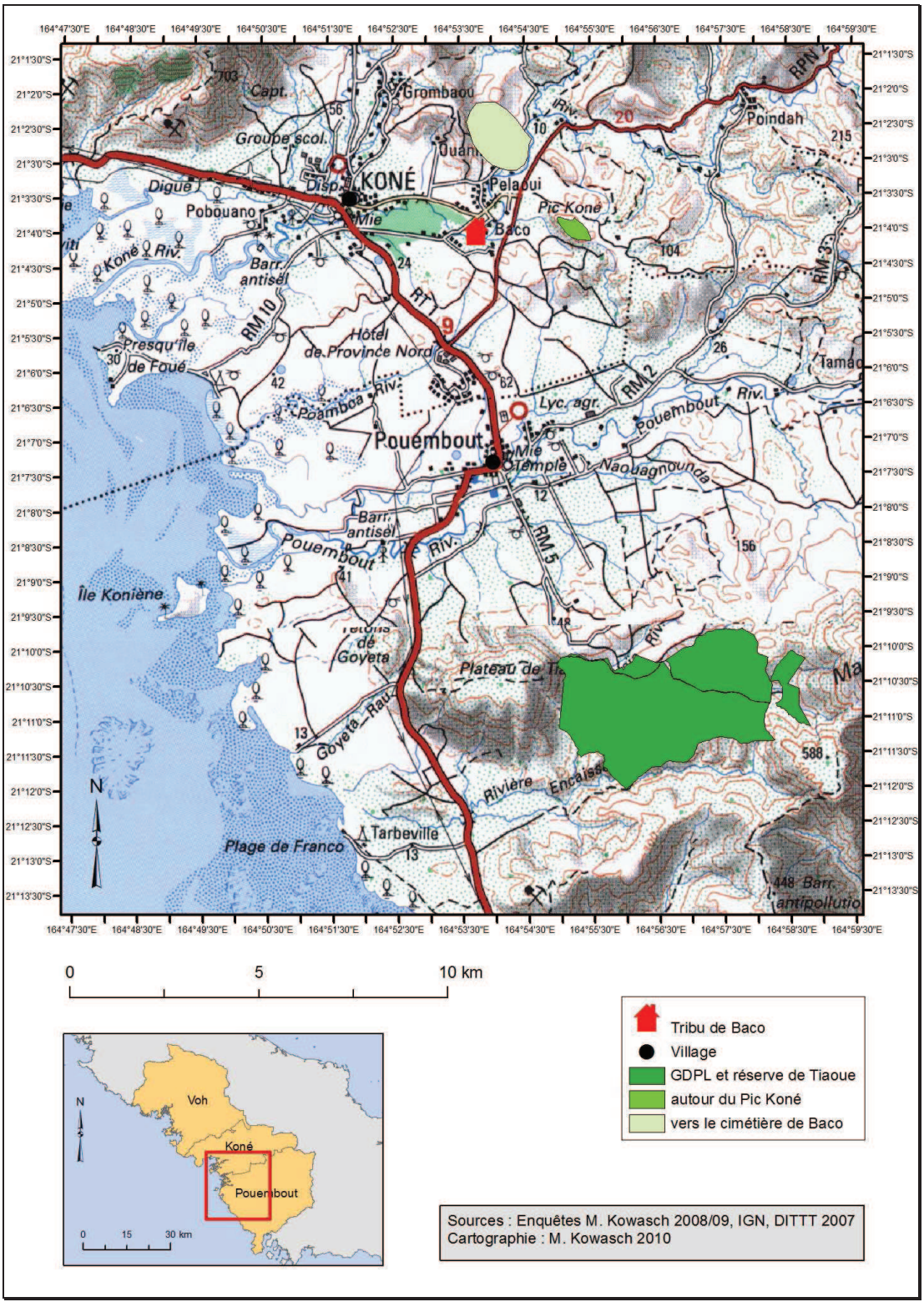

La carte suivante (Figure 55) des alentours du quartier Léon Magnier montre d'autres lieux toponymiques. « Tiabulakéap » par exemple s'appelle le lieu où se trouve le cimétière actuel de Baco. On découvre deux anciennes habitations derrière « Tiabulakéap » : « Pudo » et « Fucane ». Ces lieux possèdent une certaine valeur identitaire et patrimoniale pour les clans

de Baco. Selon D. Tiaouniane (Entretien du 20 juillet 2010), les familles ont quitté ces habitations, parce qu'il n'y avait pas de source d'eau à proximité.

Selon Cano Poady (Entretien du 14 juillet 2009), le caillou du requin (« Vaii jahm ») était un caillou où les gens allaient avant de partir à la pêche. Ils fouettaient le caillou qui avait une forme de requin pour demander une bonne pêche. Les pêcheurs espéraient qu'ils ne rencontreront pas de requins qui font fuir les petits poissons. Le caillou du requin a été détruit lors des travaux sur la transversale Koné-Tiwaka. On verra par la suite que les entreprises ne s'occupent guère de la valeur culturelle de l'environnement. Un tertre, un caillou ou autre lieu avec une valeur culturelle disparaîtra dès qu'on envisage de construire une route, un port ou autre infrastructure. Le caillou blanc « Kovaifoavoat » à Vavouto en est un autre exemple.[93]
Or, le « Vaii jahm » démontre qu'il y avait toujours des pêcheurs à Baco. Comparé aux tribus de Gatope et d'Oundjo, la majorité des clans de Baco va rarement à la pêche en mer. C'est surtout le clan Wabealo, issu d'un tertre sur l'îlot Konienne, qui pratique la pêche en mer, en partant de la presqu'île de Foué. Les principaux lieux de pêche en mer sont l'embouchure de la Koné (la baie de Kataviti et le nord de la presqu'île de Foué) et le Nord de l'îlot Konienne (Figure 56).

Figure 55 : Carte toponymique des alentours du quartier Léon Magnier

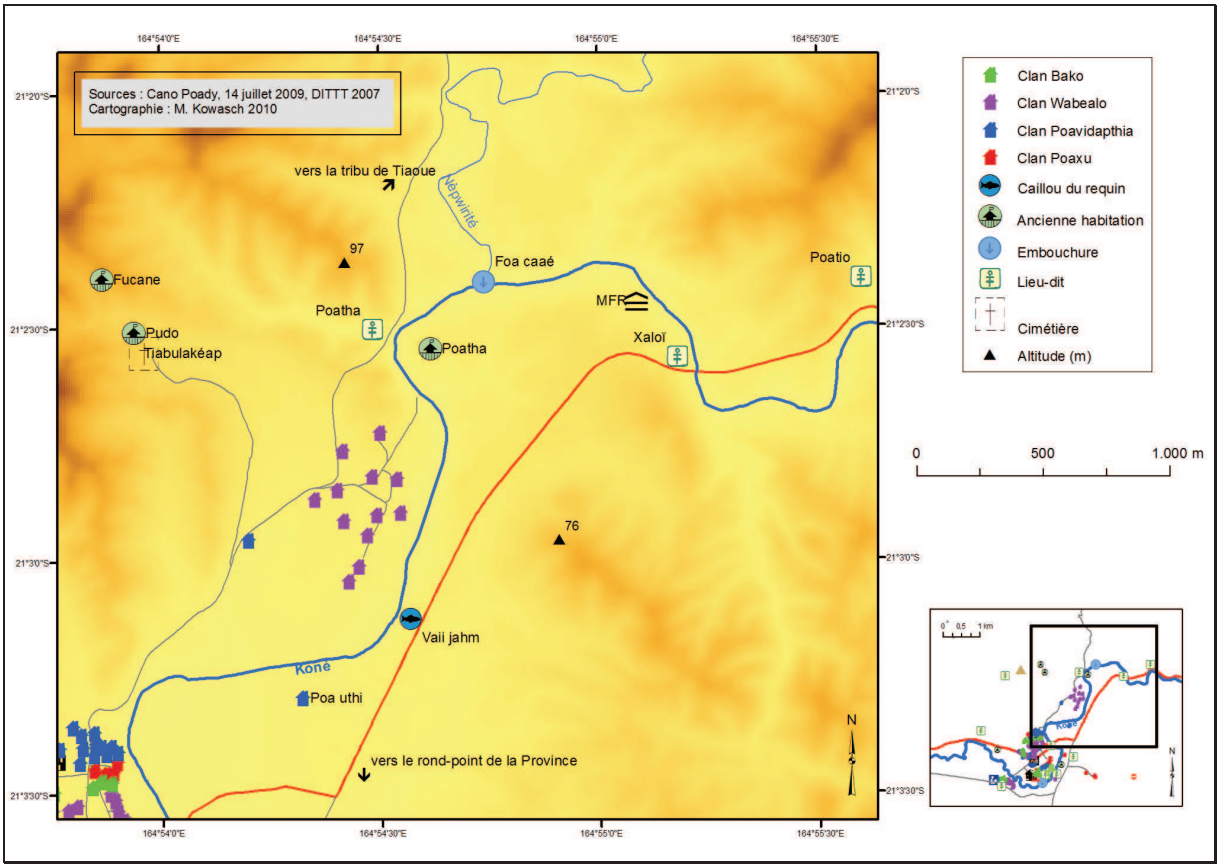

[93] Voir le chapitre « La perception des populations kanak face au projet Koniambo – La tribu de Gatope ».

Figure 56 : Les principaux lieux de pêche en mer des clans de Baco

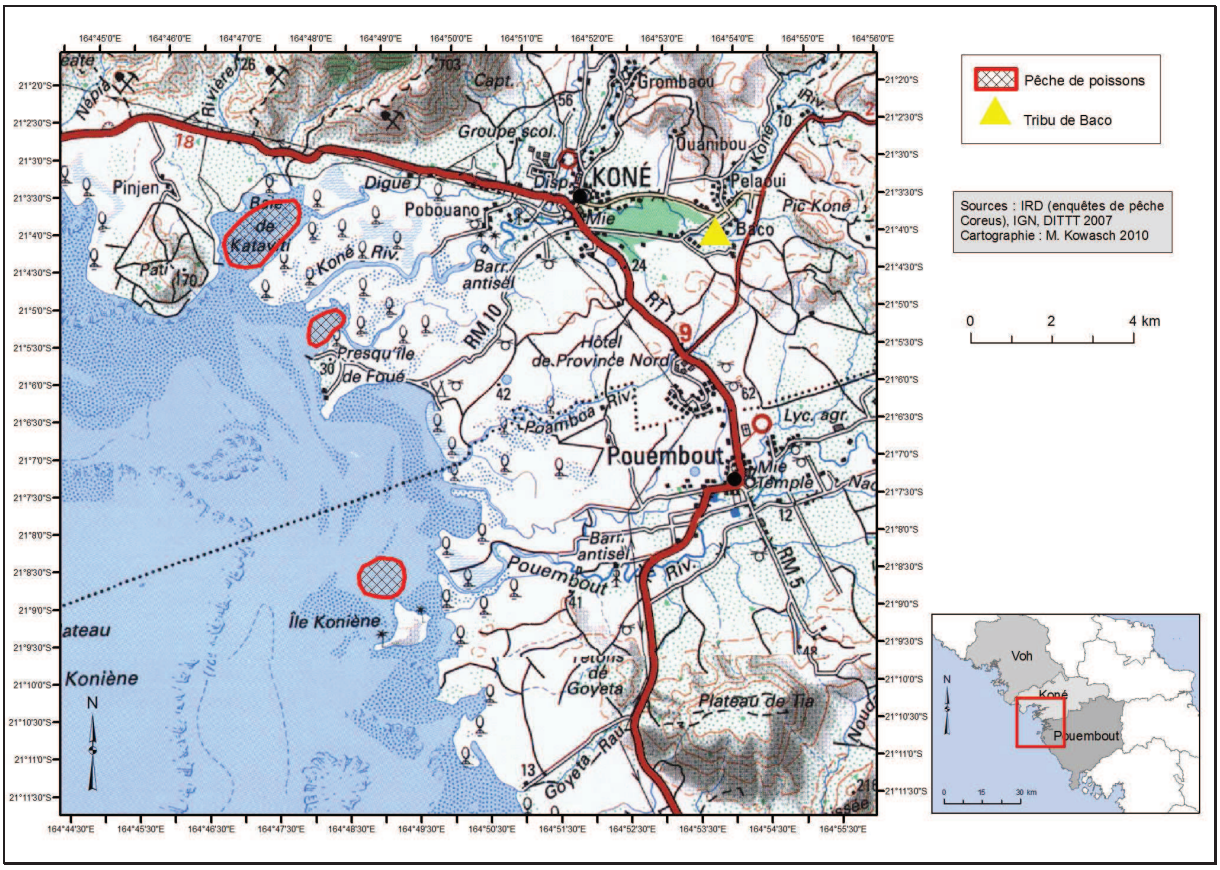

Le tertre des Wabealo sur l'îlot Konienne se situe loin de l'emplacement actuel du clan. Pour les autres clans résidents à Baco aujourd'hui, cette situation est la même : Les « tertres » se trouvent généralement loin de l'espace de vie actuel ce qui est une conséquence des spoliations foncières lors de la colonisation.

Dans le magazine *Le pays* (mai 2009, p. 27-29), Gabrielle Wabealo qui est née à Konienne dans les années 1930 raconte l'histoire de l'îlot. Son père, Wassaou Iopué, a longtemps été gardien de l'îlot pour le compte de Jules Calimbre. Fils de Joseph-François Calimbre et de Marie-Louise Collinet, Jules Calimbre (1871-1956) et son épouse Marie-Joséphine née Morel ont adopté deux filles de l'un de leurs employés originaire de Lifou, Simone et Joséphine. La première, Simone, épousera Maurice Lenormand avec lequel elle a eu huit enfants. La deuxième, Joséphine, est l'épouse de Jean Guiart ; le couple a trois enfants.

Gabrielle Wabealo raconte : « *Mon père avait commencé à travailler pour Monsieur Calimbre au chalandage à Nouméa. Celui-ci avait aussi des mines. Il a notamment exploité une mine en bord de mer à Koné, une mine de gypse et le chrome à Francko à Pouembout. Mon père a également conduit les remorqueurs. Lorsque M. Calimbre s'est retiré, c'est lui qui est devenu le gardien. J'avais alors 12 ans.* » Gabrielle Wabealo explique que « *sur l'îlot cohabitaient une tribu kanak, des membres de la famille Voudjo qui sont ensuite retournés chez eux à Népou et de la famille Wabealo d'Oundjo, et une propriété de colons (...) Quand on accostait au quai, en face, se dressait une grande maison avec un kiosque et un grand faré en paille dans lequel le patron recevait ses amis. En dessous, on trouvait une cave avec toutes sortes de boutailles de vin. Nous avions le téléphone sur l'îlot et la patron appelait pour*

prévenir lorsqu'il arrivait avec des gens. A l'arrière, il y avait une grande boulangerie et, en bord de mer, une maison pour vider, découper, saler le poisson à l'abri du soleil. A gauche, c'était le coin du jardin avec des salades, des choux, des ignames, des patates... Pommes-cannelle, cocos... Tout poussait bien à Konienne ! Avec trois puits sur l'îlot, on ne manquait pas d'eau. » A Konienne, on faisait la pêche. Gabrielle Wabealo se souvient qu'elle allait à la pêche avec les autres enfants : « *Nous, les enfants, on allait pêcher les huîtres, les crabes. Avec ma sœur Eva, on plongeait le troca avec mon père sur le récif. On salait le poisson que Monsieur Calimbre envoyait jusqu'en Chine. On faisait aussi de la chaux en faisant brûler des coquilles de trocas et de palourdes qu'on envoyait à Ouaco. Il y avait là un Australien, le colonel Dix, qui avait une conserverie et il avait besoin de chaux pour mettre dans le caniveau pour éviter la pourriture et les mauvaises odeurs.* » Gabrielle Wabealo explique qu'il y avait même des chevaux, des cochons, etc. sur l'îlot : « *Avec un grand bateau, les emloyées allaient couper les palétuviers blancs pour nourrir le bétail, les chevaux, les cochons...* ». Lorsqu'il a perdu la vue, le vieux Emile Wabealo, le père de Gabrielle, s'est retiré à Koné où il est mort dans les années 60. C'est sa fille Eva avec son mari Joseph Goromeran qui ont pris la suite. « *Je* (Gabrielle) *suis restée un moment sur l'îlot pour garder les bateaux. Il y avait beaucoup de pétrolettes. Lorsqu'ily avait un cyclone, les enfants mettaient les bateaux dans ce qu'on appelait la passe kanak, un endroit dans la mangrove avec de grands palétuviers qui retenaient les bateaux* ». Depuis, ce sont elle et son mari Rock Wabealo qui ont la responsabilité de Konienne. Ils y retournent dès qu'ils le peuvent. Jusqu'à il y a peu, âgée de près de 80 ans, Gabrielle y allait même toute seule à bord d'un petit bateau.

Figure 57 : Situation géographique de l'Ilôt Konienne

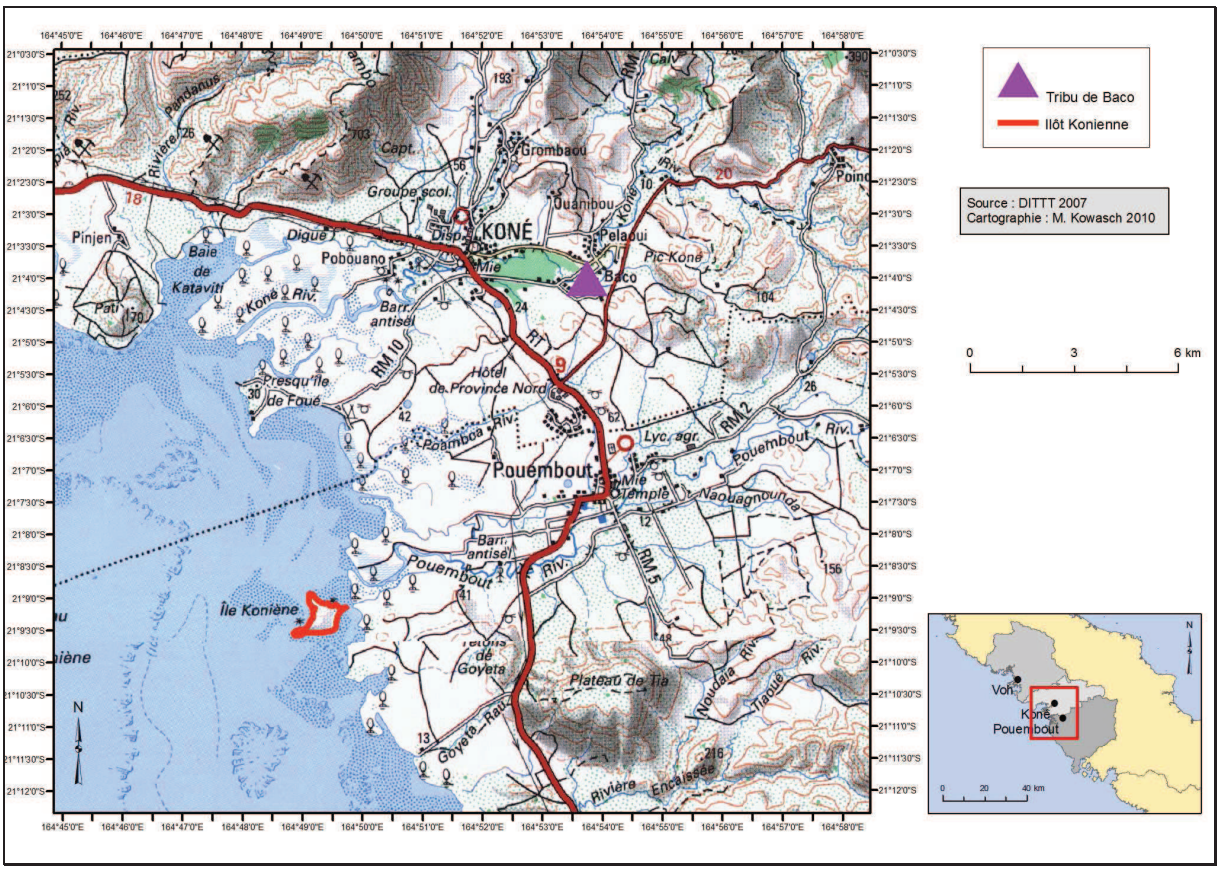

L'histoire de l'îlot Konienne racontée par Gabrielle Wabealo décrit la vie sur Konienne avant que l'îlot ne soit quitté par ses habitants. Une tribu où on entretenait des champs et où on faisait la pêche ce qui démontre la tradition de pêche du clan Wabealo. Il y avait même une conserverie et les poissons ont été exportés jusqu'en Chine. Cette ancienne tribu où résidaient, selon Gabrielle Wabealo, les clans Voudjo et Wabealo à l'époque, représente un lieu à haute valeur d'identité pour les deux clans. Malgré cela, l'îlot n'est plus revendiqué auprès de l'ADRAF. Seul le savoir que le clan est passé à cet endroit est important : il faudra le transmettre ce savoir aux enfants ; et c'est pourquoi l'îlot Konienne a également une valeur patrimoniale.

Géographiquement, l'îlot Konienne se trouve loin du site industriel de Vavouto, l'emplacement de la future usine du Nord. Les tertres des autres clans de la tribu de Baco ne seront pas non plus touchés par la mise en place du projet métallurgique. Les clans de Baco n'ont pas de revendications sur les terres exploitées par l'opérateur industriel. Cela explique en partie la perception généralement positive du projet Koniambo. Sur les 99 personnes enquêtées à Baco, 69% se sont prononcés en faveur du projet (« pour » ou « plutôt pour »), seulement 12% étaient « contre » ou « plutôt contre ». 16% ont répondu d'être « mitigé ». Comme la tribu est assez éloignée du site industriel de Vavouto, les gens ne voient pas tous les jours les camions traverser leur tribu (comme à Oundjo), ils ne voient pas non plus quand une partie des mangroves est détruite à des fins industriels. Leurs lieux de pêche ne seront de première vue pas impactés par le projet.
En outre, il existe plusieurs entreprises de transport, de roulage et de BTP à Baco ; la plupart de ces entreprises existent depuis longtemps, la tribu a une certaine expérience avec une implication dans le monde économique.[94] L'existence de ces entreprises engendre aussi des espoirs d'avoir des contrats de sous-traitance et de nouveaux revenus.

Figure 58 : Avis des gens de Baco sur le projet Koniambo (99 personnes enquêtées)

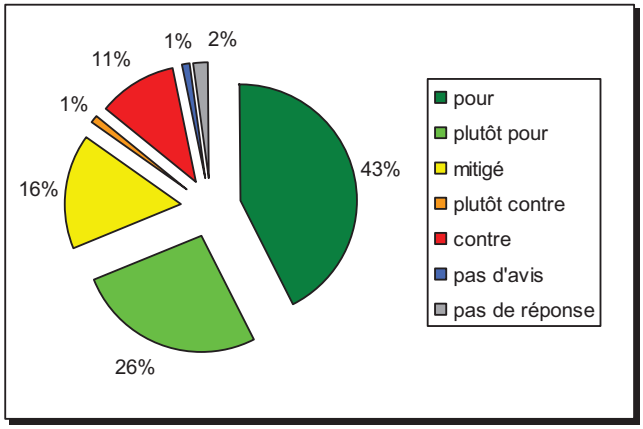

Source : M. Kowasch

Cette perception positive du projet Koniambo est soulignée par une volonté d'avoir plus d'informations. 61% des personnes enquêtées (soit 60 sur 99) ont montré leur intérêt alors que

[94] L'intégration de la tribu de Baco dans le projet Koniambo et dans le développement économique de la zone VKP sera encore étudiée plus tard.

26% ont déclaré d'avoir déjà assez d'informations (soit 26 sur 99). Sept personnes (soit 7%) ne le savaient pas et six personnes (soit 6%) n'ont pas répondu à la question. Est-ce que cette volonté d'avoir plus d'informations signifie en même temps un certain manque actuel d'information ? Il faut d'abord constater que 58% des personnes enquêtées n'ont pas assisté à une réunion d'information organisée par KNS, bien que le village de Koné se trouve à 4 km de la tribu et des réunions y ont souvent lieu.

Image 26 : Accueil d'une délégation de KNS à la tribu de Baco le 17 mai 2007



Source : M. Kowasch 2007

Pourquoi est-ce qu'ils ne participent pas ? Plusieurs hypothèses pourraient expliquer ce phénomène :

- Les gens ne sont pas au courant des réunions, parce que les informations de KNS passent mal ou parce que les gens ne vont pas les chercher.
- La plupart des réunions ont lieu au village ce qui constitue un obstacle pour certaines personnes (pas de voiture).
- Une plus grande implication dans le salariat laisse moins de temps pour assister à des réunions d'informations.
- Le travail sur le champ et à la maison est perçue comme plus importante que d'assister à une réunion d'informations.
- Ce sont principalement les hommes qui assistent à ce genre de réunions.

Les personnes ayant un avis positif du projet Koniambo portent leurs espoirs essentiellement sur la question de l'emploi. Cet espoir a été évoqué par 82 personnes. De plus, l'argent et les formations sont en lien direct avec les emplois. Ceux qui trouvent un travail à KNS ou en sous-traitance pour l'opérateur industriel ont un salaire et donc de l'argent. Ceux qui espèrent commencer une formation en rapport avec l'industrie du nickel pourront intégrer le projet « usine du Nord » suite à leur formation. Les espoirs portés sur la formation et l'argent sont arrivés en 3e et 5e position. Le développement de la zone VKP, du Nord et du pays sont les autres aspects importants et évoqués à plusieurs reprises par les résidents de Baco. Tous les projets économiques créeront des emplois ; la création d'emplois est donc un résultat du développement économique, à condition qu'il y ait des personnes qualifiées.

Figure 59 : Espoirs des gens de Baco envers le projet Koniambo (99 personnes enquêtées, plusieurs réponses possible)

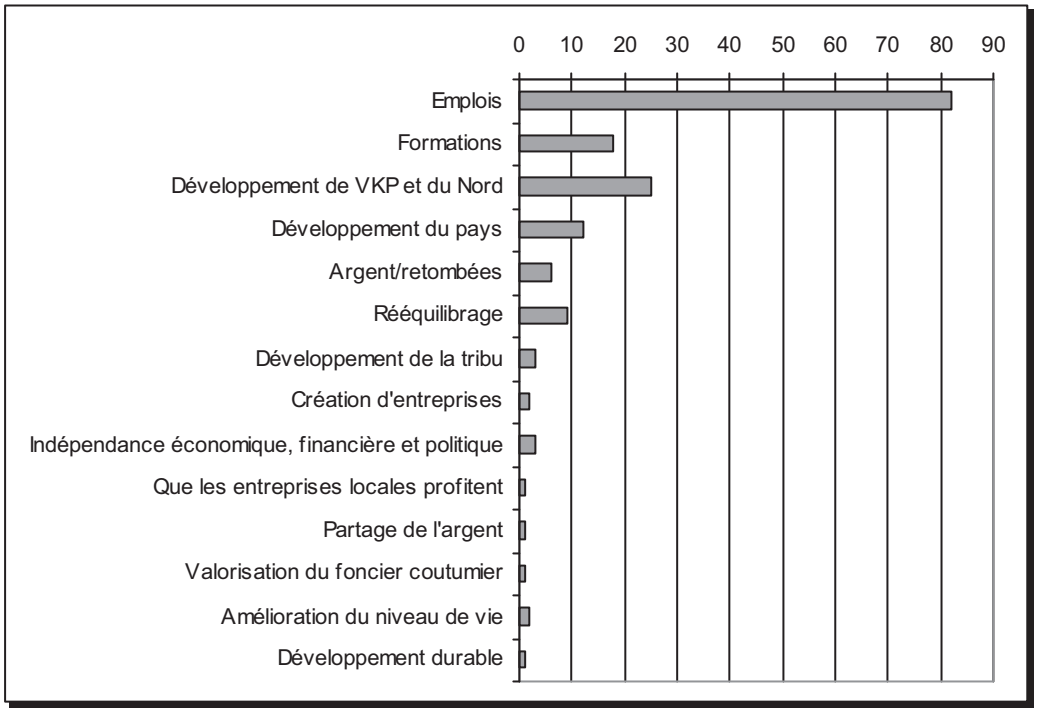

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

Baco n'est pas considérée comme tribu de bord de mer. Néanmoins, plusieurs familles vont régulièrement à la pêche en mer ; André Wabealo a même une licence et vend ses poissons à des hôtels de la côte est et à des personnes privées (sur commande) ; les ressources marines représentent son gagne-pain, la pêche est son métier. Le lagon et les mangroves désignent une valeur d'usage direct très forte pour les pêcheurs, mais aussi pour leurs familles respectives. La valeur d'usage de la mer contribue à comprendre que les principales craintes envers le projet Koniambo portent sur les impacts sur les écosystèmes du lagon et de la mangrove. Mais les lieux à valeur patrimoniale dans la mer ou en bord de mer, comme p.ex. le tertre sur l'îlot Konienne, y jouent également un rôle important, peut-être encore plus important.

La crainte que le projet industriel puisse impacter la qualité des rivières arrive en 3e position. 60% des personnes enquêtées à Baco vont à la pêche à la rivière ; on profite de la proximité de la Koné qui passe juste derrière la tribu. Même si la Koné ne sera pas affectée par la future exploitation minière, cette crainte s'explique.

Malgré ces craintes concernant l'environnement naturel et culturel, les résidents de la tribu de Baco ont une perception positive du projet Koniambo. Est-ce que cette bonne perception entraînera une meilleure participation au projet et une meilleure intégration dans le développement économique en général ?

Figure 60 : Craintes des gens de Baco envers le projet Koniambo (99 personnes enquêtées, plusieurs réponses possible)

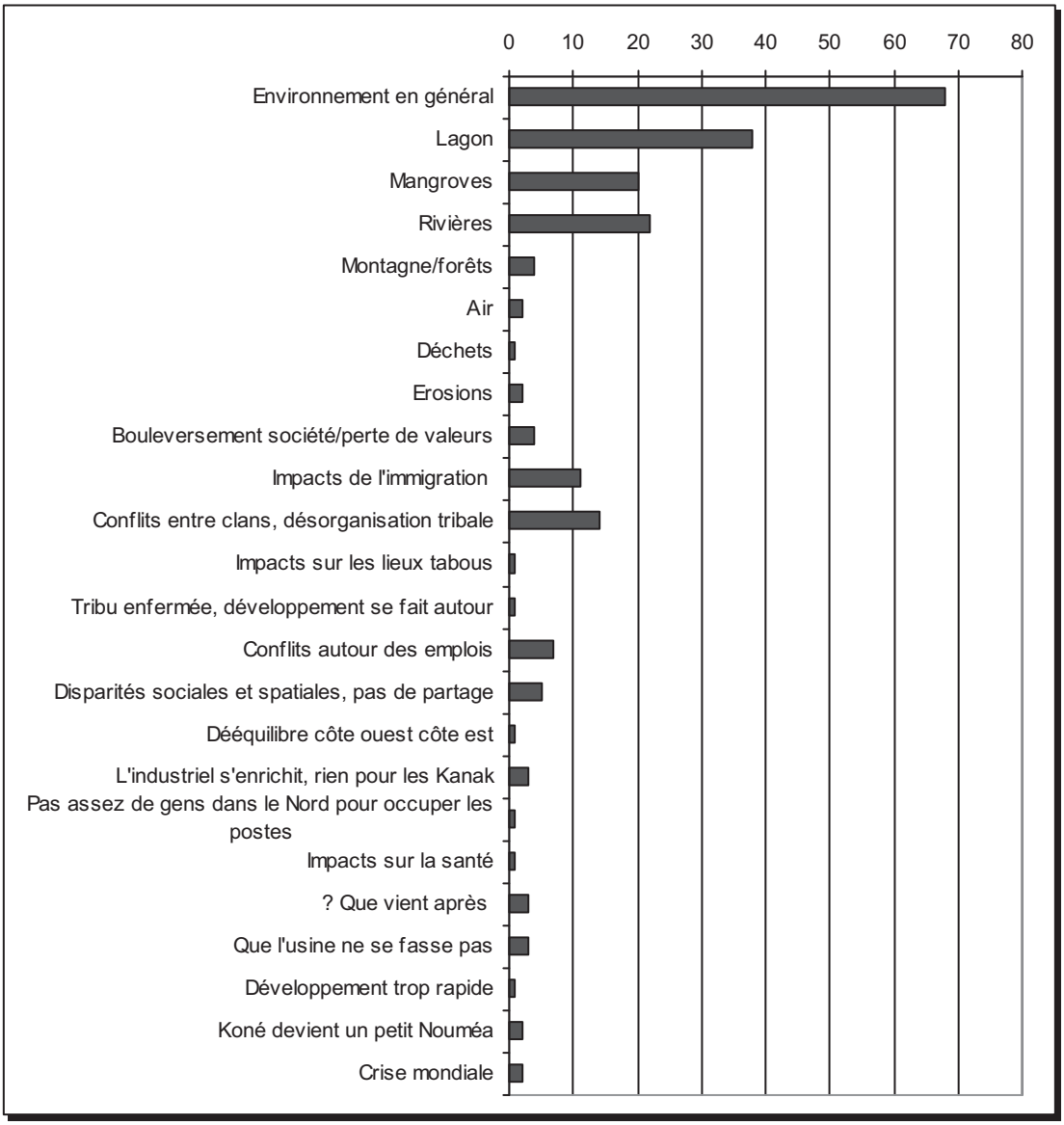

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

3.1.2.3. La tribu d'Oundjo (« Xujo »)

Selon le recensement de 1996[95], la tribu d'Oundjo compte 301 personnes, parmi elles trois n'appartiennent pas à la tribu. Les habitations de la tribu d'Oundjo se trouvent presque entièrement sur les terres de la réserve. L'agrandissement de la réserve se situe juste avant à l'entrée du village de Voh ; personne n'y habite. Tandis que cet agrandissement est resté spatialement très limité, la tribu s'est vue attribuer un GIE d'une taille assez conséquente : le GIE Pinjen (1.610 ha).

[95] Dans le recensement de 2004, il n'y a pas de chiffres détaillés sur les tribus.

Figure 61 : Terres coutumières de la tribu d'Oundjo

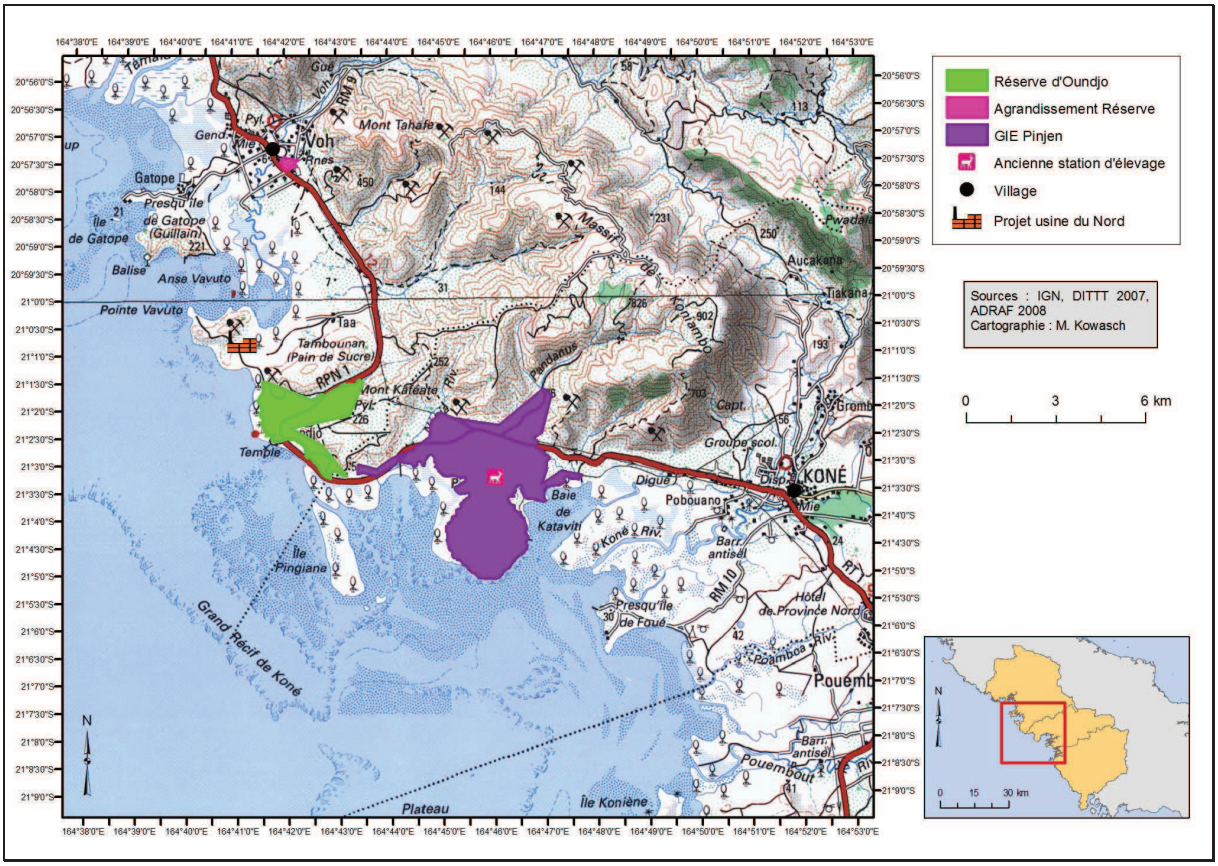

A la tribu d'Oundjo, les clans suivants sont présents :

Goa	Tidjite
Xamène	Tchaounyane
Fouange	Wabealo
Kalone	Poadataba
Kokone	Diéla
	Nyadoun
	Dianaï
	Tein
	Poeni (Poacido)

Contrairement à Baco, les clans ne se sont pas regroupés en plusieurs « grands clans » pluri-lignagers. Selon différentes sources d'information, les quatre clans accueillants, les « Xavuvanu », sont les Goa, les Kamène, les Fouange et les Kalone. Même si ces quatre clans sont dits « accueillants », ils viennent tous d'ailleurs. Le clan Kokone, venu de l'île de Lifou, est coutumièrement lié aux « Xavuvanu ». Le clan Dianaï réside à la tribu de Gatope ; il « appartient » coutumièrement à ce lieu, mais ne détient pas de terres à Oundjo. Qaunt à la famille Gouneboadjane, elle tient le seul magasin de la tribu d'Oundjo. Les Gouneboadjane résident également à Gatope. Le chef de la tribu d'Oundjo était François Tchaounyane, il est décédé en mars 2009. Ses « sujets » sont les Wabealo, les Diéla, les Poeni et les Nyadoune ainsi que les Tein. La fonction de porte-parole à la chefferie est assumée par les Poadataba. D'autres informations évoquent aussi le clan Wabealo comme porte-parole du chef ; cette

information est confirmée par Leah Horowitz (2003, p. 130) : « *However, the Vabealo retained the position of zhabwe ne daahma, 'spokesman' or 'first subject' clan, which spoke in the name of the chief and also served him* ». Le président du conseil des clans est Henri Xamène.

Images 27 et 28 : Pancarte toponymique à l'entrée de la tribu de « Xujo » (gauche) et la maison commune d'Oundjo en janvier 2009 (droite)



Source : M. Kowasch 2009

Il existe un groupe de musique appelé « Dacim », un club de football appelé « Les Goélands » et une équipe de cricket à Oundjo. Au centre socioculturel sont organisés des concerts et des fêtes. Les entraînements de football et de cricket ont lieu en face sur le terrain de sport (Figure 62). La FELP (« Fédération de l'enseignement libre protestant ») entretient une petite école primaire à Oundjo. La langue de la tribu, le Bwatoo, n'y est pas (encore) enseignée. Un magasin tenu par Edouard Gouneboadjane, dont le clan reste à la tribu de Gatope, vend des produits de première nécessité.

La RT1 traverse la tribu et représente un danger pour les habitants qui marchent le long de la route et pour ceux qui veulent la traverser, car les voitures roulent souvent très vite, malgré les efforts déloyés pour les faire ralentir. La sécurisation de la R.T.1 est donc un enjeu majeur pour la tribu. De plus, tous les camions qui sont impliqués dans la construction de la future usine de Nord traversent la tribu. Premièrement, cela est dangereux pour la population d'Oundjo, et deuxièmement, la route s'abîme rapidement. La province Nord a eu l'idée alors d'un projet de construction d'un tunnel de déviation. Mais selon B. Boué-Mandil, le directeur de la SAEML VKP, ce projet a été abandonné pour des raisons financières. Le tunnel aurait coûté sept milliards de CFP (58,6 millions d'euros). En outre, le tunnel aurait fait gagner seulement cinq minutes. Une autre solution a été envisagée, la construction d'une route sur l'eau afin de contourner la tribu d'Oundjo, elle aurait coûté quatre milliards de CFP (33,5 millions d'euros). Mais comme le tunnel, la route sur l'eau représenterait une économie de temps de cinq minutes. (Entretien avec B. Boué-Mandil le 21 octobre 2008)

Le temple d'Oundjo a été temporairement fermé suite à un conflit personnel avec la chefferie de Gatope. Même s'il n'y a pas de pasteur qui réside à la tribu, une messe a régulièrement lieu à Oundjo aujourd'hui. Compte tenu que les deux églises protestantes (libre et autonome) sont présents à la tribu, une messe de l'église protestante autonome altère avec une messe de l'église protestante libre. Les pasteurs viennent des tribus de Poindah (Eglise protestante libre) et de Bopope ou Baco (Eglise protestante autonome). En outre, une communauté des

« Enfants de Dieu » s'est établie à Oundjo. Cette « secte » compte entre 50 et 100 membres qui ne résident pas tous à la tribu. Pour la messe des « Enfants de Dieu » qui a lieu dans la maison privée d'un membre, il y a même des personnes de Nouméa qui viennent à Oundjo. Sur la figure 63, on aperçoit le temple à côté de l'ancienne chefferie « Pwajuat » (clan Wabealo, le sujet de la chefferie actuelle) et en face de la maison commune. « Patii » est un toponyme du clan Tidjite. Avant d'arriver à Oundjo, le clan a résidé à un lieu appelé « Patii » sur la presqu'île de Pinjen. De là, ils ont amené le nom « Patii » à Oundjo. « Pwapwabe » est un nom donné par le clan Diéla. Selon Robert Diéla (Entretien en juillet 2009), une partie de l'endroit fut donné à une famille Tchaounyane, qui y reste aujourd'hui à côté des Diéla. Ce type de situation où une famille reste à l'endroit d'un autre clan arrive par ailleurs assez souvent. Robert Diéla lui-même par exemple a construit sa maison sur un terrain du clan Wabealo ; avant, il avait demandé la permission aux Wabealo d'y résider. « Pidjane » est un toponyme du clan Tchaounyane. Comme le lieu appelé « Patii », « Pidjane » est un endroit qui se trouve sur la presqu'île de Pinjen. Avant d'arriver à Oundjo, le clan Tchaounyane a résidé au lieu nommé « Pijan » (d'autres écritures existent : « Pidane » et « Pijan-ca-thiitake » par exemple). Puis, ils ont repris ce toponyme pour un lieu à la tribu d'Oundjo.

En bord de mer se trouve l'ancienne coopérative de pêche (Figure 63, Image 29). Il s'agit du local de l'ancien GIE GaOu qui était un projet de pêcherie mis en place à la tribu le 7 février 1982 pour la promotion de la pêche, de la commercialisation et de la transformation des produits de la mer (Leblic 1993, p. 271-272). Mais la vente de poisson à la tribu d'Oundjo a commencé bien avant la création de du GIE : La famille d'Henri Xamène avait débuté son activité de vente du poisson en 1967/68. Ils avaient une chambre froide à la maison ; cette chambre existe d'ailleurs encore aujourd'hui. Mais la famille a dû arrêter cette activité pour des raisons d'argent après environ cinq ans (Entretien avec Henri Xamène le 24 juillet 2009).

Images 29 et 30 : L'ancienne coopérative de pêche et la mise à l'eau de Oundjo



Source : M. Kowasch 2008/09

Figure 62 : La tribu de « Xujo » entre « Pidjane »

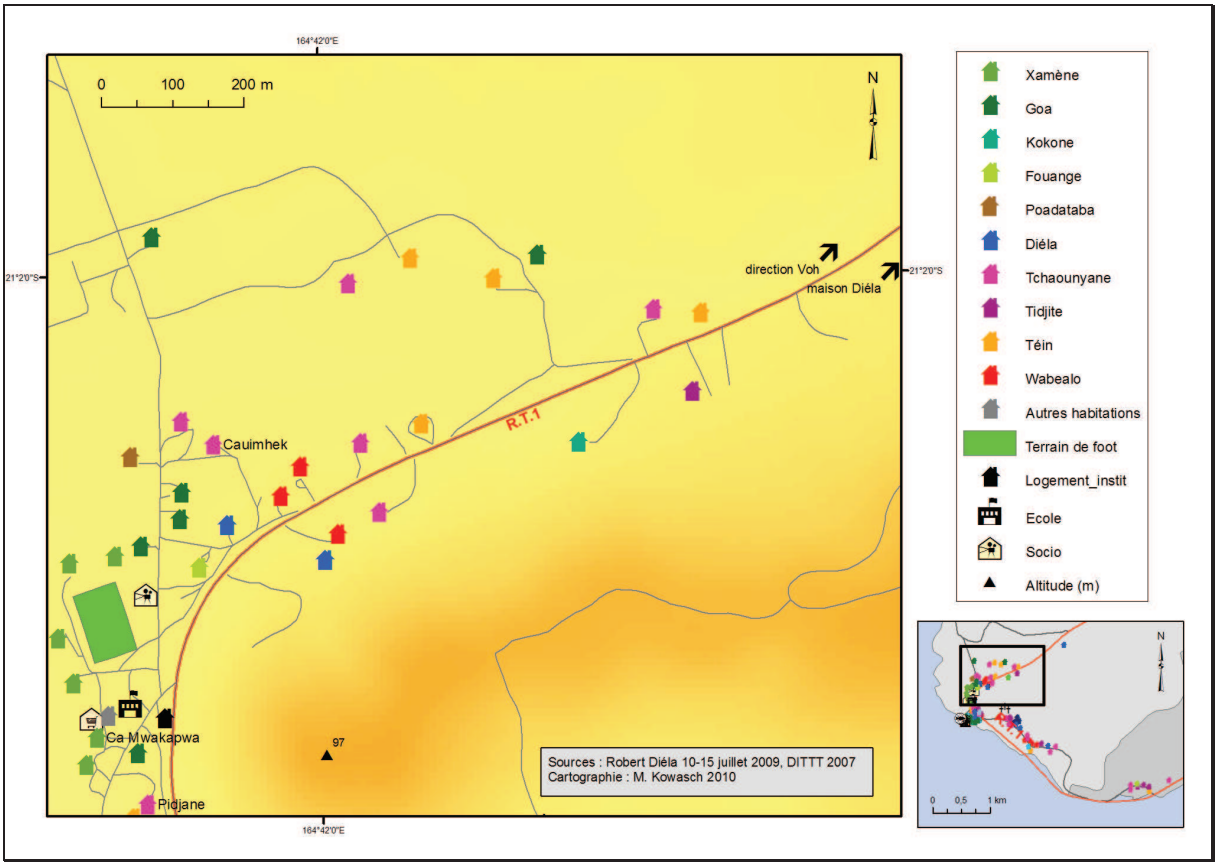

Figure 63 : La tribu de « Xujo » de l'entrée jusqu'à « Pidjane »

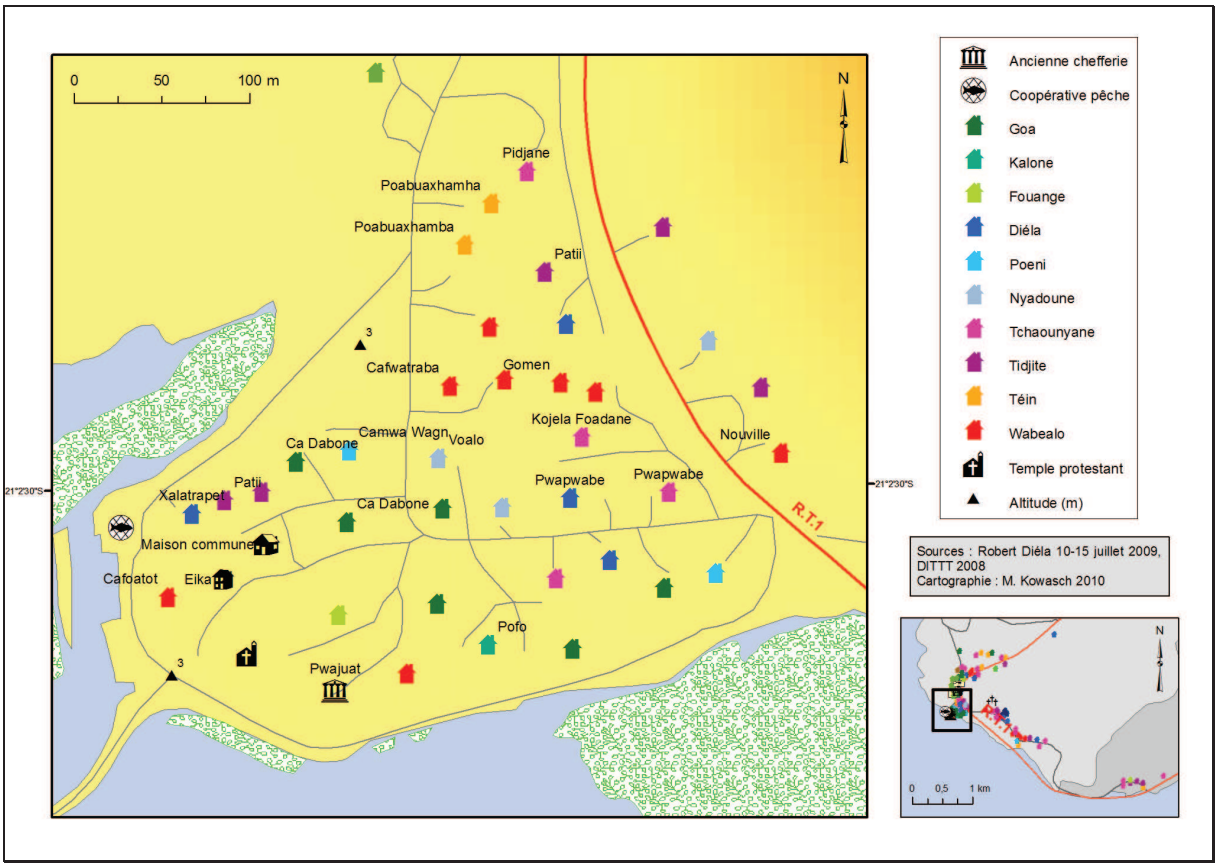

En partant de l'ancienne coopérative de pêche, un chenal a été creusé par l'entreprise « Menaouer » dans les années 1990. Le corail enlevé a servi pour la construction de la route. A partir de là, les pêcheurs de Oundjo peuvent sortir en mer, même à marée basse (Entretien avec Jean Wabealo en janier 2009). La pêche en mer (poissons et crabes) représente une ressource d'autosuffisance importante. 23 foyers sur 31 possèdent un bateau, parmi ceux-là deux sont « hors service ». Après la fermeture de la coopérative de pêche, plusieurs pêcheuses ont créée une association en 2008, « Xha Thalape » en Bwatoo, dont la présidente est Louisa Tchaounyane. La date de la fondation officielle est le 28 mai 2008. Cette association a pour objectif de vendre des crabes et des poissons à un prix égal ; il s'agit donc d'éviter la concurrence entre les différents pêcheurs. Un autre objectif de « Xha Thalape » concerne la protection de l'environnement. La vente des crabes et des poissons se fait au marché d'Oundjo tous les vendredi ainsi qu'à un colporteur tous les mercredi. L'association fait par ailleurs partie de la fédération des pêcheurs de la Province Nord dont le président est J. Dama (Poum). (Entretien avec Henriette Nyadoune, vice-présidente de « Xha Thalape », le 8 janvier 2009).

On distingue la pêche dans le lagon de la pêche dans les mangroves. La surface de mangrove exploitée s'élève à 19,1 km^2, ce qui est nettement supérieur à la surface exploitée par les autres tribus proche ou directement situé en bord de mer (Boyen 5,6 km^2, Ouélisse 6,2 km^2, Gatope 9,0 km^2, Témala 9,4 km^2, Tiéta 1,5 km^2, village de Voh 5,8 km^2) (Bailleul 2006, p. 26). En outre, les pêcheurs d'Oundjo peuvent profiter d'une réserve marine coutumière : Cette réserve désigne un espace réservé à l'usage exclusif des membres de la tribu. Houchot a décrit cette réserve de la manière suivante : « Reconnue comme étant une tribu de pêcheurs, elle s'est définie une zone de pêche exclusive située en face de la tribu, qu'elle considère comme propriété foncière » (Houchot 2003). Cette réserve est alors largement informelle et ne constitue actuellement pas une « réserve » au sens juridique du terme. Cependant, une grande partie des acteurs locaux reconnaît sa légitimité. Les limites de la réserve sont par contre fluctuantes selon les interlocuteurs. Une première zone « délimitée » comme « réserve » va de la pointe de Vavouto au nord jusqu'à la passe de Koné au sud. Une deuxième zone s'étend jusqu'à la passe de Pouembout au sud. Une troisième limite sud énoncée est la passe de Népoui ; ainsi, la « réserve » s'étendrait jusqu'à Pindaï. Il paraît que la limite sud varie fortement alors que la limite nord est la pointe de Vavouto. Même si la plupart des interlocuteurs fixe la limite nord à la pointe de Vavouto, d'autres points de vue existent : Ainsi, certains pêcheurs évoquent la tribu d'Oundjo, d'autres la tribu d'Ouaco.

Malgré l'absence de « clan pêcheur » à la tribu d'Oundjo, la « réserve » semble être respectée par les pêcheurs extérieurs, au moins jusqu'à la passe de Koné au sud, dans le sens où ils ne franchissent pas les « limites » de la réserve. La légitimité est reconnue en raison du grand nombre de pêcheurs à Oundjo et que de ce fait la tribu vit de la pêche. Malgré cela, les pêcheurs de la tribu ont déjà chassé des pêcheurs étrangers de leur réserve ; mais, cela n'arrive que rarement aujourd'hui. Cependant, ce mode de vie basé sur la pêche tend à disparaître avec la construction de l'usine du Nord à proximité de la tribu. Un processus de formalisation de la « réserve » n'est d'ailleurs pas prévu, car un tel processus risquerait d'entraîner des sentiments d'injustice de la part des pêcheurs des villages et de faire monter l'opposition. Les pêcheurs des tribus voisines respectent également la légitimité de la « réserve » ; ils ont par contre l'occasion d'y aller à l'occasion de fêtes coutumières après avoir demandé une « autorisation », donc après avoir fait une coutume auprès des clans d'Oundjo. Comme les pêcheurs des tribus voisines sont familles avec les clans d'Oundjo, cela ne pose aucun problème en général.

La carte suivante montre les principaux lieux de pêche en mer des clans d'Oundjo, c'est-à-dire les endroits où ils vont le plus souvent. En comparaison avec le discours sur la « réserve », on constate que les pêcheurs ne semblent en effet pas aller plus au nord que la passe du Duroc ou la pointe de Vavouto. Les endroits « très pêchés » le plus au sud se situent sur le plateau de Koniène. Certains pêcheurs vont certainement aller plus au sud encore, mais cela semble être plus rare.

Figure 64 : Les principaux lieux de pêche en mer des clans d'Oundjo

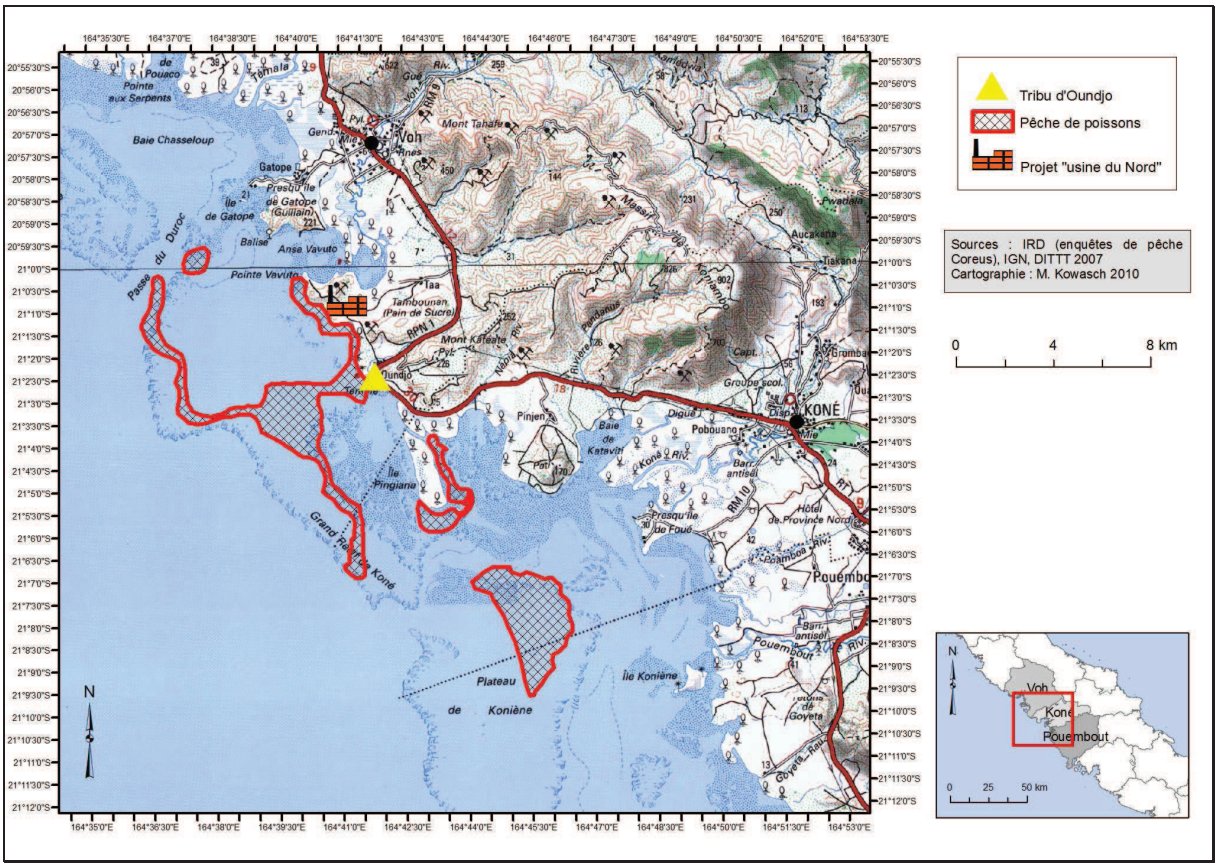

Des revendications sur l'espace marin émergent d'ailleurs avec la fédération « Djelawé ». Pour les clans membres, « Djelawé » représente un instrument de revendication foncière et d'intégration dans le développement économique.[96]

Le GIE GaOu, l'ancienne coopérative de pêche, a été créé en raison de la difficulté à trouver des colporteurs fiables et du désir de créer une structure susceptible d'appuyer les pêcheurs de la tribu d'Oundjo et de Gatope, la tribu voisine. C'est ainsi que Jean Poithily (petit chef de Gatope) et Millot Tein (gendarme retraité), accompagnés de Noël Wabealo, Willy Tidjite et des frères de Millot Tein, ont fait en 1980 une demande de subventions à la marine marchande. Le GIE est finalement fondé le 29 novembre 1981 dans une assemblée présidée par Millot Tein, à laquelle participaient les personnes suivantes : Maurice, Emile, Noël, Raymond et Michel Wabealo ; Joseph, Baptiste, Billy, Louis, Kowi et Jules Diéla ; Poa Milo Xamène ; Willy et Pierre Tidjite, François et Moïse Tchaounyane, Tilou Naigue ; Auguste

[96] Cette fédération, qui regroupe plusieurs GPDL entre Boyen et Goyeta, sera analysé plus tard dans le chapitre « L'intégration des populations kanak dans le projet Koniambo ».

Neykone ; Daniel et Macada Gouneboadjane ; Dare et Roger Dianaï ; Jean Poithily, Millot, Haré et François Tein. A l'issue de cette assemblée, le bureau du GIE GaOu a été élu : Le président était Millot Tein, le vice-président Jean Poithily, le secrétaire Noël Wabealo, le secrétaire adjoint Macada Gouneboadjane, le trésorier Haré Tein et le trésorier adjoint François Tein. Selon le procès-verbal du 7 février 1982, le GIE GaOu était composé de l'ensemble des personnes présentes lors de l'assemblée du 29 novembre 1981 auxquelles il faudra ajouter Saï Poadataba. Avec les subventions demandées à la marine marchande, on voulait acheter une machine à glace pour la conservation des produits et un petit camion de 1,5 tonnes pour le transport. L'acquisition d'un congélateur d'environ 500 l était également envisagée. Puis, le GIE GaOu a construit un magasin et installé une chambre froide. Presque tous les pêcheurs de la tribu d'Oundjo, y compris les femmes, semblaient participer aux activités du GaOu. Ces activités étaient organisées de la façon suivante : du lundi au mercredi, les gens allaient à la pêche et donnent leurs produits au GaOu. Le jeudi, le colporteur du GaOu descendait à Bourail ou à Nouméa afin de vendre ces produits. Avec environ 600 kg par semaine, le GaOu faisait un revenu total de 10 millions de CFP (83.300 €) par an. Toutefois, il semble qu'il y avait un quotat de pêche par pêcheur afin d'éviter une surpêche (Toussaint 2010). Un rapport de la Communauté du Pacifique de 1988 montre qu'en majorité les pêcheurs étaient alors âgés de 40 à 60 ans et que les jeunes n'étaient pas très intéressés par le projet GIE GaOu. I. Leblic (1993, p. 271) par contre notait que les jeunes n'étaient pas autorisés à participer au projet.

Parallèlement au GIE GaOu, d'autres projets en lien avec la pêche ont émergé à Oundjo. En 1984, un projet d'opération-pilote de transformation du troca a été mis en place à la tribu par un entrepreneur italien (Horowitz 2003, p. 128). Ce projet de fabrication de pions (pour faire des boutons) prévoyait la formation aux techniques de production des ébauches de boutons de quatre stagiaires : Rémy Tchaounyane et Paul Kokone d'Oundjo, Pierre Gouneboadjane et Roger Dianaï de Gatope. Ils sont même envoyés en stage au Vanuatu. Grâce au financement du FADIL, quatre machines à découper ont été acquises. En 1987, un projet de l'Association pour le Développement et l'Amélioration de la Vie Tribale (ADAVT), supportée par René Guiart, a permis, à l'aide d'un soutien financier d'ONG françaises, la mise en place d'un atelier de construction et de renovation de bateaux. L'ADAVT est créée le 8 mars 1987 par les personnes suivantes : René Guiart, Raymond Diéla, Willy Tidjite, Noël Wabealo, Djossaya Diéla, Pierre Tidjite, Moïse Tchaounyane, François Tein, Millot Tein, Louis Goa, François Tchaounyane, René Diéla, Billy Goa, André Wabealo, Louis Dianaï et Michel Wabealo. Le 3 avril 1989, les membres du bureau changent : le nouveau président est Bernard Tchaounyane, le vice-président est Raymond Diéla, le secrétaire est Willy Tidjite, le secrétaire adjoint est Jean Wabealo, le trésorier est Millot Tein et le trésorier adjoint est Louis Goa. Fin 1989, 17 bateaux ont pu être réparés, et une plate a été construite. C'est pourquoi, la province Nord a annoncé son soutien à la petite structure. Le 15 juin 1990, l'ADAVT reçoit une subvention de 1,26 millions de CFP (10.559 €) pour l'atelier de construction et réparation navale. Le 3 octobre 1990, l'ADAVT touche encore une deuxième subvention : 3,25 millions de CFP (27.235 €) pour la construction et l'aménagement d'un dock. Puis, le projet s'arrête brusquement. L'arrivée de bateaux en aluminium et la hausse des prix du bois en étaient responsables. Mais il paraît aussi que certains clients n'avaient pas payé.

Dans les années 2000-2001, le GIE GaOu arrête ses activités. Plusieurs raisons semblent en être la cause. Apparemment, le GIE avaient des soucis financiers. Puis, le décès de Millot

Tein, président et « pilier » important du GaOu, a vraisemblablement influencé la chute du groupement. D'autres personnes sources évoquent des problèmes d'entente. Un conflit personnel entre le petit chef François Tchaounyane et le clan Wabealo ainsi que le conflit autour de la construction de la future « usine du Nord » à Pinjen ont certainement contribué à ces problèmes relationnels à l'intérieur du GaOu. François Tchaounyane était par ailleurs très présent dans le GaOu à sa fondation en 1981, mais il ne l'était plus au moment de la faillite. Lorsque le GIE GaOu a arrêté ses activités, certains membres se sont tournés vers l'entreprenariat. On verra plus tard la liste des entreprises actuellement en activité à Oundjo, et on y aperçoit entre autres les entreprises de François Tchaounyane et d'Henry Fouange. D'autres membres du GaOu par contre ont continué à pratiquer la pêche de façon régulière ; il y a entre autres Poa Milo Xamène et Noël Wabealo.
Aujourd'hui, certains jeunes aimeraient relancer l'activité de l'ancien GaOu, mais ils sont freinés par l'implantation de l'usine du Nord à proximité : les jeunes se tournent de plus en plus vers le travail à la mine et le salariat en général. Il y a de moins en moins de « vrais » pêcheurs à la tribu. Malgré cela, la pêche en mer joue toujours un rôle important pour les clans d'Oundjo.

Compte tenu de l'importance de la pêche en mer et en absence d'une rivière à proximité, la pêche à la rivière est beaucoup moins importante : Seulement 26% des personnes enquêtées font la pêche à la rivière. Quand ils y vont, ils se dirigent généralement au creek de Tiavé au nord de la tribu, en direction de Vavouto. Au total, 43 personnes issues de 31 foyers ont été enquêtées à Oundjo, 14 femmes et 29 hommes. Mise à part une personne, l'âge des personnes enquêtées est connu ; la moyenne d'âge s'élève à 36,5 ans. A part les clans Fouange, Kokone, Kalone, Poadataba et Dianaï, des membres de tous les clans ont été enquêtés. Les clans Poadataba, Kalone et Kokone sont respectivement présents avec un seul foyer. Un membre du clan Fouange a été interviewé, mais il s'agissait d'un entretien informel, il n'apparaît donc pas dans l'analyse statistique.

Figure 65 : Pourcentage des personnes enquêtées à Oundjo allant à la pêche à la rivière (43 personnes enquêtées)

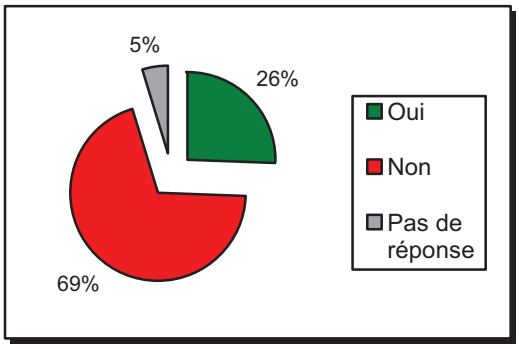

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

Avant d'arriver à la tribu d'Oundjo en venant de Koné, il y a deux quartiers qui se situent un peu à l'extérieur : le quartier entre le cimétière et Wéém ainsi que le quartier « Pivaï ». Ce dernier se trouve sur les terres du GIE Pinjen et non sur les terres de la réserve. Ce sont les clans Fouange, Tchaounyane et Tein qui y résident. Le fait que ce soit ces clans-là ne semblent pas être un hasard. Le clan Tchaounyane revendique la légimité foncière sur la presqu'île de Pinjen. Ce sont donc eux et les clans qui soutiennent les Tchaounyane dans leur

revendication qui restent au quartier « Pivaï ». Quant au quartier entre le cimétière et « Wéém », une grande partie des clans y sont présents, indépendamment du conflit : les Tchaounyane, les Diéla, les Wabealo, les Tein, les Fouange et les Dianaï.

Figure 66 : La tribu de « Xujo » de « Pivaï » jusqu'au cimétière

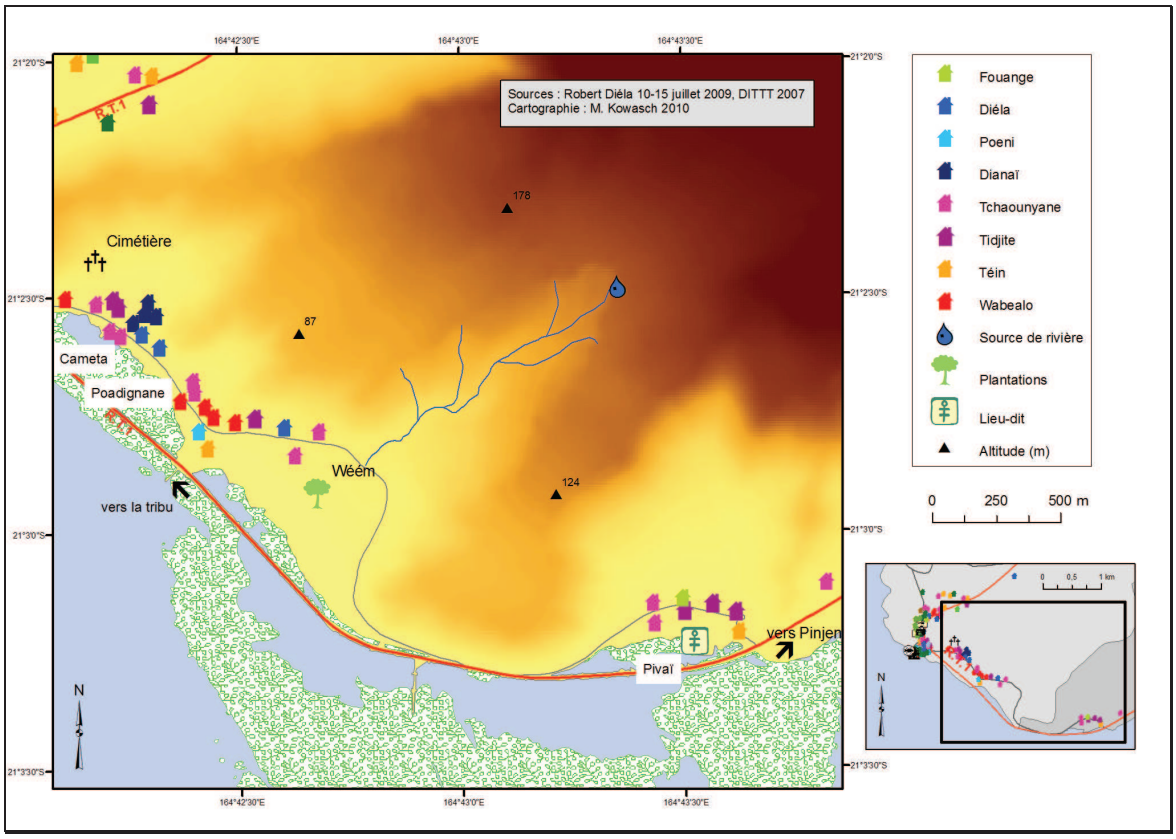

« Wéém » est l'endroit où tous les clans résidant à Oundjo font leurs champs, de l'époque des ancêtres jusqu'à aujourd'hui. 84% des personnes enquêtées ont un champ à eux. Malgré une forte implication dans le salariat, les résidents d'Oundjo continuent à travailler leur champs. « Wéém » représente l'un des lieux à forte valeur d'usage direct à Oundjo.

Figure 67 : Pourcentage des personnes enquêtées à Oundjo ayant un champ (43 personnes enquêtées)

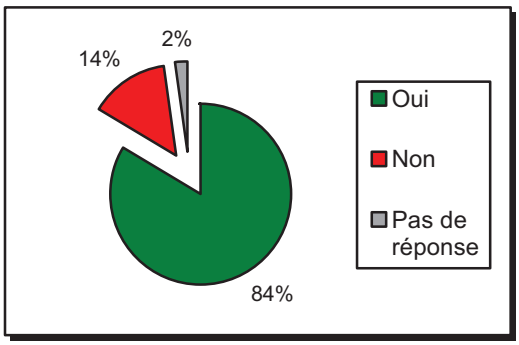

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

« Piavaï » de son côté est l'un des endroits où les clans d'Oundjo vont à la chasse. Au total, 40% des personnes enquêtées vont plus au moins régulièrement à la chasse. Compte tenu que

ce sont généralement les hommes qui vont à la chasse, ce chiffre augmentera si on ne prend que les hommes enquêtés : 49% vont à la chasse 48% n'y vont pas (3% n'ayant pas donné de réponse). Les autres « terrains de chasse » sont la presqu'île de Pinjen, la presqu'île de Vavouto et les alentours du « Tabunan »[97]. L'endroit préféré est Pinjen ce qui démontre la carte suivante. Plus la couleur est foncée, plus de personnes ont désigné cet endroit comme « leur terrain de chasse ». 59% des « chasseurs » d'Oundjo vont sur la presqu'île de Pinjen (Enquêtes 2008/09). Quelques personnes vont même chasser à Goyeta, une ancienne tribu située dans la commune de Pouembout, revendiquée par le clan Téin dont un membre y réside.

Figure 68 : Pourcentage des hommes enquêtés à Oundjo allant à la chasse (29 hommes enquêtés)

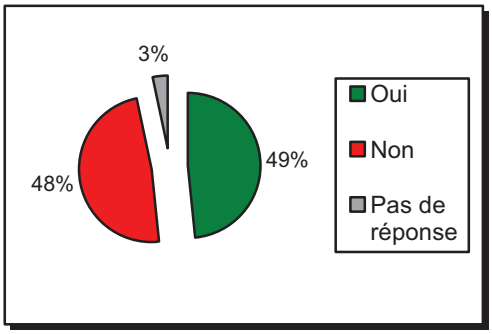

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

Figure 69 : Terrains de chasse pour les clans d'Oundjo

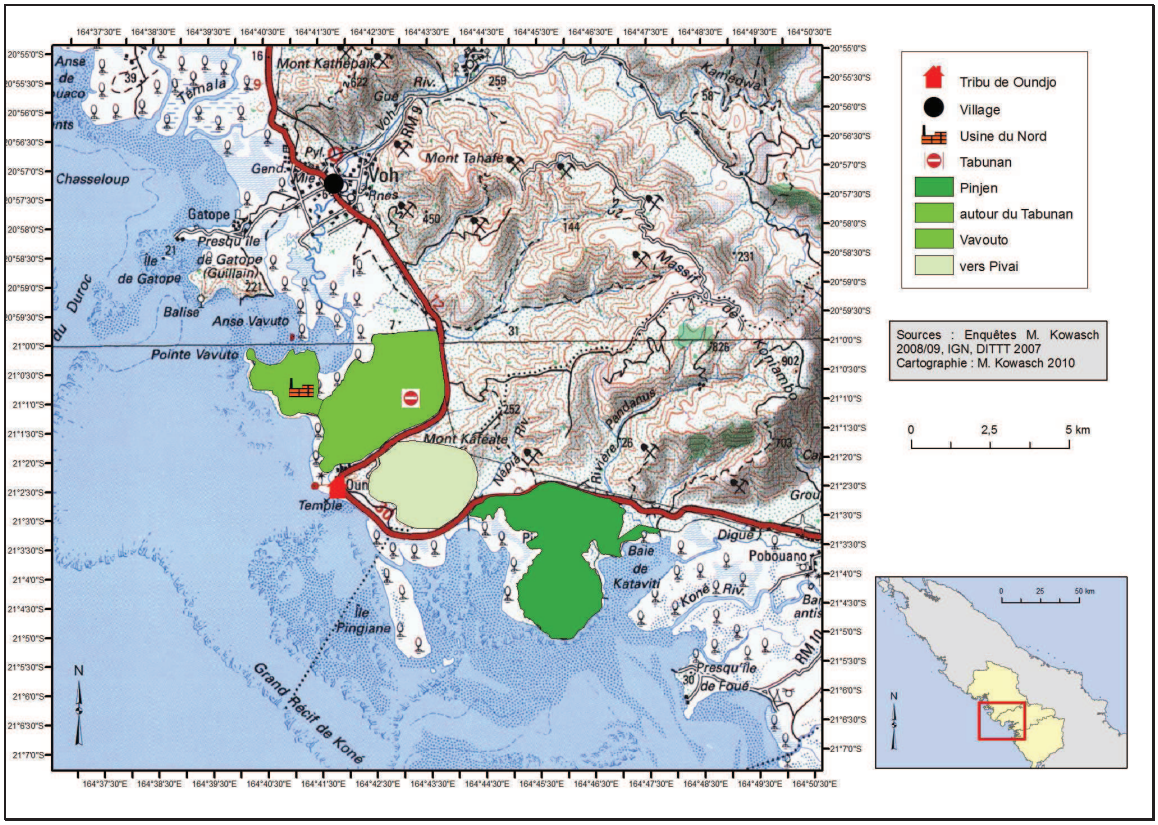

[97] Un lieu sacré du clan Goa dont je parlerai plus tard.

La presqu'île de Pinjen est également un endroit avec une forte valeur d'identité et patrimoniale pour les clans d'Oundjo, même si cette valeur diffère selon la personne et selon le clan. Et elle est l'endroit qui a divisé la tribu d'Oundjo, puisque la SMSP avait prévu d'y installer sa future « usine du Nord ». L'histoire de Pinjen sera décrite par la suite.

En 1877, une réserve nommée « Pinhadjen » formait une enclave dans une propriété privée mais n'était pas vraiment instituée comme « réserve », car les clans n'y étaient pas installés. En 1899, une réserve d'« Oundjo » est démarquée. Parallèlement, certains terrains sur Pinjen sont acquis par des colons français et par l'Etat français. La réserve tribale d'Oundjo est finalement créée en 1901. Entre 1900 et 1920, les populations kanak sont chassées par le bétail des colons français qui détruit les champs. Les Kanak menacent de tuer le bétail, si leurs propriétaires n'installent pas d'enclos pour l'empêcher de divaguer, mais les éleveurs ne réagissent pas. Lors de l'insurrection de 1917, les Kanak tentent en vain de revendiquer la presqu'île de Pinjen ; ils subissent la répression de l'administration coloniale. En 1929, l'ensemble des parcelles est acquis par la compagnie multinationale Ballande qui y installe une entreprise d'élevage de bétail (Horowitz 2003, p. 131).
En 1983, la tribu d'Oundjo demande auprès de l'Office foncier un accès libre pour les endroits à caractère culturel suivants : Weno, Foaunge, Guanyala (Zhanyala), Foajae, Pinjen (Pidane) et Pati. Dans la même année, l'Office foncier acquiert la presqu'île de Pinjen, d'une superficie totale de 1.610 ha. Durant la période des événements de 1983 à 1988, les clans résidents à Oundjo revendiquent à nouveau les terres de la presqu'île. Pinjen devient l'un des « points chauds » de la revendication foncière en Nouvelle-Calédonie et joue un rôle symbolique pour le mouvement indépendantiste. Puis, les membres de plusieurs clans d'Oundjo forment un GIE élevage afin de réclamer Pinjen. Ce GIE qui était un instrument de la revendication foncière a pris le nom « GEO 6 », car six clans disaient avoir habité à Pinjen : les Diéla, les Tchaounyane, les Tidjite, les Poadataba, les Voudjo et les Gouneboadjane. C'est précisement le 21 décembre 1983 que le GIE est créé. Les gérants à sa création étaient Pierre Djewine, François Tchaounyane et Jean Wabealo. Le président était Noël Wabealo, le vice-président André Nyadoun, le secrétaire Willi Tidjite et le trésorier Rémy Tchaounyane. Les autres membres du GIE étaient Louis Goa, Jules Diéla, Saï Poadataba, François Tein, Tapao Wabealo, Poindi Tidjite, Georges Fouange, Samuel Poueny, Joseph Kokone et Kandjo Kalone. La tribu de Boyen soutient d'ailleurs la tribu d'Oundjo dans sa revendication sur Pinjen : en 1989, 21 personnes issues des clans Kedo, Diemene, Boedjiet, Boula, Tein-Ve, Dounehote et Aramiou déposent un appui auprès de l'Office foncier.
Le 30 octobre 1989, le GIE « GEO 6 » devient définitivement propriétaire de la péninsule, la parcelle de 1.610 ha est rétrocédée. En même temps, la composition du GIE, également appelé « GIE Pinjen » est modifiée. Le nouveau gérant était François Tchaounyane et le nouveau cogérant Roger Diéla. Le nouveau président était Jules Diéla, le nouveau vice-président Louis Goa, le nouveau secrétaire Willy Tidjite et le nouveau trésorier Rémy Tchaounyane. Les autres membres étaient André Nyadoun, Noël Wabealo, Saï Poadataba, François Tein, Tapao Wabealo, Poindi Tidjite, Georges Fouange, Samuel Poueny, Joseph Kokone et Kandjo Kalone ; soit un total de 16 personnes. Tous les clans de la tribu d'Oundjo ont été représentés dans le GIE à l'époque, à part les Dianaï qui n'ont pas de terres coutumières à Oundjo (comme les Kokone qui sont de Lifou).

Le GIE Pinjen est géré par un bureau et un comité d'administration composé d'un président, d'un vice-président, d'un gérant, d'un cogérant, d'un trésorier et d'un secrétaire, tous issus de

la tribu d'Oundjo. Le trésorier et le président de l'actuel GIE m'ont expliqué que le statut du GIE prévoit un pouvoir décisionnel pour son gérant ; il peut donc signer n'importe quel document sans avoir consulté les membres de son bureau (Entretiens du 23 décembre 2008 et du 7 janvier 2009). Seul le président a le droit de contredire la décision du gérant, sous condition d'avoir la majorité des membres du GIE derrière lui. Ce statut n'a pas encore été modifié jusqu'à présent. Aux membres du bureau d'administration s'ajoutent les simples membres, une ou deux personnes par clan. C'est donc la tribu qui gère la terre, même si Pinjen n'est pas classé « terre coutumière », mais « terre de droit commun ».

Selon les informations de l'actuel président du conseil des clans d'Oundjo, la tribu a payé 35.000 CFP (293 euros) pour garder les 10 têtes de bétail qui étaient sur place à l'époque. Il faut rappeler que la société Ballande avait construit une station d'élevage sur la presqu'île. En plus de ces 10 bêtes, la tribu en a gagné une et en a vendu trois. Il restaiet donc 8 animaux à la station. Ces animaux se promènent toujours sur la presqu'île. Selon H. Xamène, d'autres personnes ont aussi du bétail là-bas. (Entretien du 3 janvier 2009). Selon les informations de l'actuel président du GIE, la société Ballande avait gagné 20 millions de CFP (167.600 €) par mois avec la station d'élevage. Il vendait le bétail à l'OCEF ; un camion avec 14 bêtes partait à l'OCEF trois fois par semaine. Après que les terres ont été attribuées au GIE, la tribu d'Oundjo a continué de faire de l'élevage. Mais aujourd'hui, en 2009, plus personne ne vend de bétail. Il y a encore du bétail sur la presqu'île, mais à l'état sauvage. Personne ne s'en occupe, alors qu'il faudrait marquer, baigner et castrer le bétail. Abel Wabealo assure que : « S'il n'y avait pas eu de problèmes, la station nous aurait apporté des millions. » (Entretien du 23 décembre 2008) Ces problèmes dont Abel Wabealo parle ont surgi au milieu des années 1990.

En novembre 1998, la composition du GIE change ; l'annonce officielle de la modification a eu lieu le 18 février 1999. Depuis, les clans Tidjite, Fouange et Kalone ne sont plus représentés dans le GIE. Le nouveau gérant était Roger Diéla qui est décédé il y a quelques années. Le nouveau cogérant est désormais François Tein, le nouveau président Abel Wabealo, le vice-président Edmond Diéla, le secrétaire Simonin Goa et le trésorier Yvan Poeni. Les clans qui sont entrés dans le GIE depuis le renouvellement du bureau en 1998 sont les Voudjo (de la tribu de Népou) et les Gouneboadjane (de la tribu de Gatope). Les membres simples du GIE sont Jean Wabealo, Edouard Gouneboadjane, Pierre Gouneboadjane, Abel Goa, Henri Xamène, Charles Nyadoun, Jean-Baptiste Poadataba, Naco Voudjo, Mathias Voudjo, Rémy Tchaounyane et Abel Tchaounyane. Ce changement répond aux premiers désaccords concernant l'avenir de la presqu'île.

En 1999, la SMSP organise un meeting à Oundjo pour demander l'accord de la tribu pour construire la future « usine du Nord » à Pinjen. Selon L. Horowitz, les clans Tchaounyane, Diéla, Tidjite et Poadataba se tiennent d'abord en recul, mais acceptent finalement par un geste coutumier : « *Members of the Caunyan, Diela, Tijit and Pwadaatraba clans stepped forward as the customary landowners of the peninsula. After some reflection, senior members of these clans gave their consent through a customary gesture, which Falconbridge accepted as evidence that the community had given them permission to conduct feasibility studies for the refinery construction.* » (Horowitz 2003, p. 132). Le clan Tidjite n'était plus représenté dans le GIE au moment de la demande de la part de la SMSP. Puis, les clans Tchaounyane, Diéla et Poadataba ne pouvaient pas décider tous seuls de l'avenir de la presqu'île. En mars 2000, le bureau du GIE rappelle qu'il est le propriétaire légal de la presqu'île, et certains membres font un blocage du site afin d'empêcher Falconbridge et ses sous-traitants d'entrer sur la propriété. Ensuite, plusieurs réunions ont eu lieu au sein de la tribu où chaque parti

demande que ses droits soient respectés. Raphaël Pidjot souhaite alors qu'un représentant soit nommé pour négocier avec la SMSP. On choisit Bernard Tchaounyane en tant que représentant. A ce moment, la possibilité de dissoudre le GIE pour former un GDPL est évoquée, ce qui aurait permis aux clans une gestion de Pinjen comme « terre coutumière », sans objectif économique.

Le choix « Pinjen » de la SMSP divise le GIE. En mai 2001, neuf membres du GIE qui sont pour la construction organisent un meeting général dans lequel ils modifient le statut du GIE dans l'objectif de louer le site au groupe minier. Selon Horowitz (2003, p. 133), deux sur ces sept membres ont changé d'avis pour passer dans le camp opposé au projet à Pinjen. Au final, la majorité des membres du GIE se prononce contre le projet « usine du Nord » à Pinjen, tandis qu'une minorité est favorable à la construction. Cette majorité voulait préserver la presqu'île pour la chasse, la pêche aux crabes et l'élevage. Premièrement, selon Abel Wabealo, président du GIE, les terres de Pinjen avaient une vocation agricole à l'époque quand le GIE a récupéré la presqu'île (Entretien du 23 décembre 2008). Deuxièmement, « *On a pas voulu (l'usine) à Pinjen, parce que c'est la terre de nos ancêtres* » (Entretien avec Noël Wabealo le 4 janvier 2009). Troisièmement, la presqu'île était un « point chaud » de la revendication foncière lors des événements ; Pinjen est donc un lieu « symbolique » pour cette lutte. Une fois la terre attribuée, les clans ne voulaient pas la céder à nouveau : ils ont « *préféré laisser Pinjen aux clans* » (Entretien avec Yvan Poéni du 7 janvier 2009). Et le quatrième argument défendu par les adversaires de l'emplacement de la future usine à Pinjen concerne les retombées économiques : Pinjen se trouve sur la commune de Koné tandis que Vavouto se situe sur la commune de Voh. La tribu d'Oundjo de son côté fait partie de la commune de Voh. « *Si la future unité métallurgique était implantée dans la commune de Voh, on profiterait davantage des retombées de l'industriel pour la commune* ». Les membres du GIE qui étaient contre « le choix Pinjen » savaient la majorité de la tribu en accord avec eux. Une grande partie de la tribu considérait l'usine comme « *quelque chose qui pollue* » (Entretien du 7 janvier 2009). Certains membres du GIE cependant se sont exprimés en la faveur de l'implantation de l'usine à Pinjen. L'argument principal visait les retombées économiques : « *On aurait pu avoir beaucoup de retombées. Cela aurait facilité le travail à la tribu.* » explique Willi Tidjite, ancien membre du GIE Pinjen (Entretien du 19 janvier 2009). Quant à la SMSP, elle tente à plusieurs reprises de persuader les responsables du GIE de laisser ou de vendre les terres de Pinjen au groupe minier. André Dang, le PDG du groupe SMSP, lui-même est venu à Oundjo afin de discuter avec les responsables du GIE. Mais il n'y avait rien à faire (Entretien avec Abel Wabealo le 23 décembre 2008).

En juin 2001, le clan Tchaounyane enterre un mort à Pinjen afin de revendiquer les terres de la presqu'île. Au même moment, une vingtaine de personnes des clans Tchaounyane, Tidjite et Poadataba occupent la station d'élevage afin que Falconbridge puisse effecteur ses études (Horowitz 2003, p. 133). Ces actions empêchent également les autres membres du GIE opposés au projet de venir sur la presqu'île. Les clans d'Oundjo se trouvent alors dans une situation de conflit ouvert.
Selon un membre du clan Tchaounyane (Entretien du 7 janvier), leur revendication remonte déjà aux temps d'avant la demande d'implantation de l'usine du Nord à Pinjen. La question qui se pose est de savoir si cette revendication avait pour objectif de pouvoir donner une autorisation pour la construction de l'usine à Pinjen ? Même si la revendication était plus ancienne que l'idée de construire l'usine à Pinjen, la revendication des Tchaounyane est

devenue plus virulente après que le GIE ait refusé l'offre de la SMSP. Mais comme la presqu'île de Pinjen a déjà été attribuée au GIE en décembre 1983, la revendication des Tchaounyane n'avait aucune chance d'aboutir.
Suite à l'enterrement et au blocage de la presqu'île de Pinjen par les Tchaounyane et les clans qui étaient avec eux, une plainte est déposée le 13 juillet 2001 par le président du GIE, Abel Wabealo, et par le cogérant, François Tein, à l'encontre d'Apela Tchaounyane, Bernard Tchaounyane, Auguste Tchaounyane et Willy Tidjite. La plainte porte sur ces modifications des statuts du GIE. Les six administrateurs du GIE (Abel Wabealo, Edmond Diéla, Simonin Goa, Yvan Poéni, Roger Diéla, François Tein) sont en effet opposés aux travaux de la Forapac sur Pinjen, commencés contre leur avis. Une intervention de l'ADRAF est refusée. Le conflit prend donc de l'ampleur au sein de la tribu. En 2003 ou en 2004, Roger Diéla, gérant du GIE, signe l'accord pour autoriser la SMSP à construire l'usine à Pinjen. Les circonstances de cette signature ne sont pas claires, mais selon certaines informations, R. Diéla a été « forcé » de signer ; les membres du GIE opposés au projet ont donc pris un avocat afin de faire annuler la signature. Et ils obtiennent justice devant le tribunal.

Aujourd'hui, le bureau n'a plus de gérant. Roger Diéla est décédé, et le bureau du GIE ne se réunit plus depuis plusieurs années. Tous les projets sont en stand-by. L'actuel président me disait par contre qu'il aimerait relancer l'activité et impliquer des jeunes afin de s'occuper du bétail (Entretien avec Abel Wabealo le 23 décembre 2008).
Les revendications à Pinjen se montrent dans différents toponymes et différentes versions d'histoire. Chaque clan persiste sur son « droit à l'endroit », parfois en niant l'existence d'un autre clan afin d'imposer sa légimité et afin d'alourdir sa reconnaissance foncière. Cette reconnaissance foncière joue depuis toujours un rôle important dans l'influence politique des clans. Aujourd'hui, elle peut représenter des avantages dans le monde économique, notamment quand une mise en valeur de ces terres est à l'ordre du jour (comme p.ex. avec la mise en place de la future usine du Nord). Afin de mieux comprendre les enjeux fonciers sur Pinjen, une carte toponymique avec un représentant de chaque clan résident à la tribu d'Oundjo et ayant un tertre à Pinjen a été réalisé (Figures 70-74). S'y ajoute une carte faite avec le chef de clan des Voudjo installés à la tribu de Népou aujourd'hui.

Images 31 et 32 : Pancarte toponymique à l'entrée de la presqu'île de Pinjen (gauche), L'ancienne station d'élevage sur la presqu'île de Pinjen (droite)



Source : M. Kowasch 2009

La pancarte toponymique de Pinjen se trouve au bord de la RT1, à l'entrée de la presqu'île. La route qu'on aperçoit derrière la pancarte emmène à l'ancienne station d'élevage, transformée en maison résidentielle par la famille d'Auguste Tchaounyane.

La carte réalisée avec le vieux Auguste et son fils Bernard Tchaounyane (Figure 70), ancien élu de la mairie de Voh, montre trois tertres sur la presqu'île de Pinjen : celui du clan Tchaounyane, celui du clan Tidjite et celui du clan Poadataba. Les clans Voudjo, Diéla, Gouneboadjane et Wabealo n'apparaissent pas sur leur carte toponymique. Il paraît qu'Auguste et Bernard Tchaounyane ne reconnaissent pas la légimité foncière des autres clans sur Pinjen ; seuls les trois évoqués sont « propriétaires fonciers ». Compte tenu que le clan Tidjite revendique des terres plus au sud (GDPL Xaapeta), ce sont principalement les Tchaounyane qui peuvent revendiquer une légitimité à Pinjen. Les Poadataba ne sont plus très nombreux à la tribu d'Oundjo, il ne reste plus qu'un vieux.
Les trois tertres se trouvent sur la côte ouest de la presqu'île, mais ces lieux s'étendent sur une superficie plus large. L'endroit des Tidjite s'appelle « Pati », celui des Poadataba « Poadataba » et celui des Tchaounyane « Pijan ». Le nom toponymique de l'ancienne station d'élevage où leur famille habite n'apparaît pas sur leur carte.

Figure 70 : Toponymes sur la presqu'île de Pinjen selon Auguste et Bernard Tchaounyane

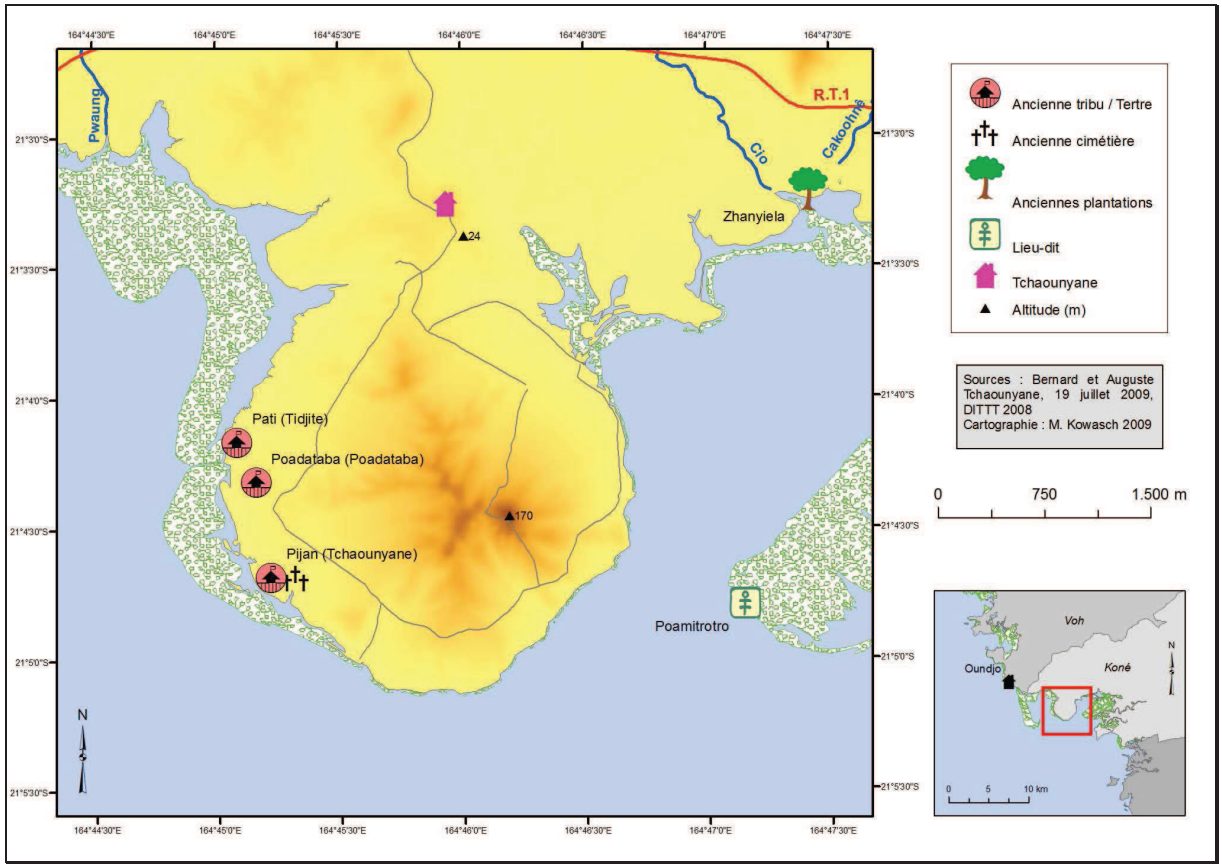

La deuxième carte a été réalisée par Xaté Willi Tidjite (Figure 71). Selon Tidjite, il existe cinq tertres sur la presqu'île de Pinjen :

- l'endroit appelé « Paty » pour le clan Tidjite,
- l'endroit appelé « Poadatraba » pour le clan Poadataba,
- l'endroit appelé « Pindjane » pour le clan Tchaounyane,

- l'endroit appelé « Foadjae » pour le clan Diéla,
- l'endroit appelé « Zhachela » pour les clans Diéla et Wabealo.

Contrairement à Auguste et Bernard Tchaounyane, Tidjite semble reconnaître la légitimité foncière des clans Diéla et Wabealo sur certains endroits à Pinjen. Le clan Voudjo ainsi que le clan Gouneboadjane par contre n'apparaissent pas sur la carte réalisée par Tidjite. En ce qui concerne l'emplacement des tertres, Auguste et Bernard Tchaounyane ainsi que Xaté Tidjite placent « Pati » presque au même endroit. « Poadataba » et « Pidane » (ou Pijane) sont juste un peu décalés.
Les Tidjite sont par ailleurs sortis du GIE Pinjen suite au conflit sur l'installation de la future usine du Nord sur la presqu'île.

Figure 71 : Toponymes sur la presqu'île de Pinjen selon Xaté Tidjite

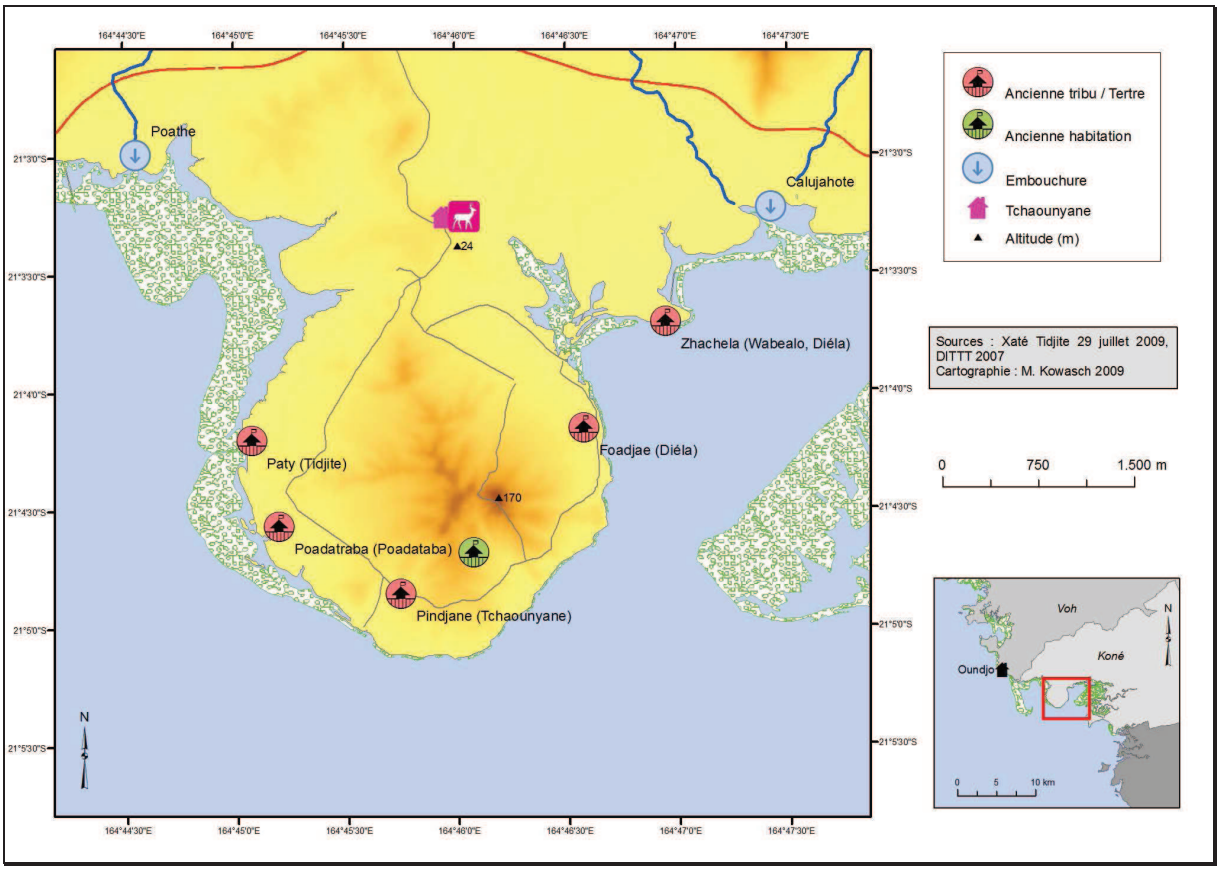

La carte toponymique réalisée avec Nako Voudjo (Figure 72), le petit chef de la tribu de Népou (commune de Poya) montre six tertres :

- « Pati » (plus de souvenir quel clan y est resté)
- « Pwadataba » (clan Poadataba)
- « Pijen-thitake » (clans Tchaounyane et Voudjo)
- « Fwajae » (clan Diéla)
- « Zhaynela » (clan Wabealo)
- « Poaxhen » (plusieurs clans)

Selon lui, le clan Voudjo et le clan Tchaounyane ont un tertre au même endroit, à l'endroit qu'on appelle « Pijen-thitake » (contrairement à la carte faite avec les Tchaounyane). Nako

Voudjo a aussi évoqué les tertres des clans Diéla et Wabealo (« Fwajae » et « Zhaynela »), alors qu'ils n'apparaissent pas sur la carte réalisée avec les deux Tchaounyane. En ce qui concerne l'endroit nommé « Pati », Nako Voudjo ne se souvenait plus quel clan y est resté.
Comparé avec la carte faite avec Xaté Tidjite, une seule différence surgit : l'existence d'un tertre pour le clan Voudjo. Sinon, tous les autres clans mentionnés se trouvent sur les deux cartes (Poadataba, Tchaounyane, Diéla et Wabealo). Il y a cependant des différences minimes sur l'emplacement exact des endroits. Un endroit n'a pas été cartographié par Xaté Tidjite, mais par Nako Voudjo : « Poaxhen ». Selon Nako Voudjo, plusieurs clans y sont restés.
Le clan Gouneboadjane ne se trouve d'ailleurs sur aucune des cartes faites par Xaté Tidjite, Auguste et Bernard Tchaounyane ainsi que Nako Voudjo.

Figure 72 : Toponymes sur la presqu'île de Pinjen selon Nako Voudjo

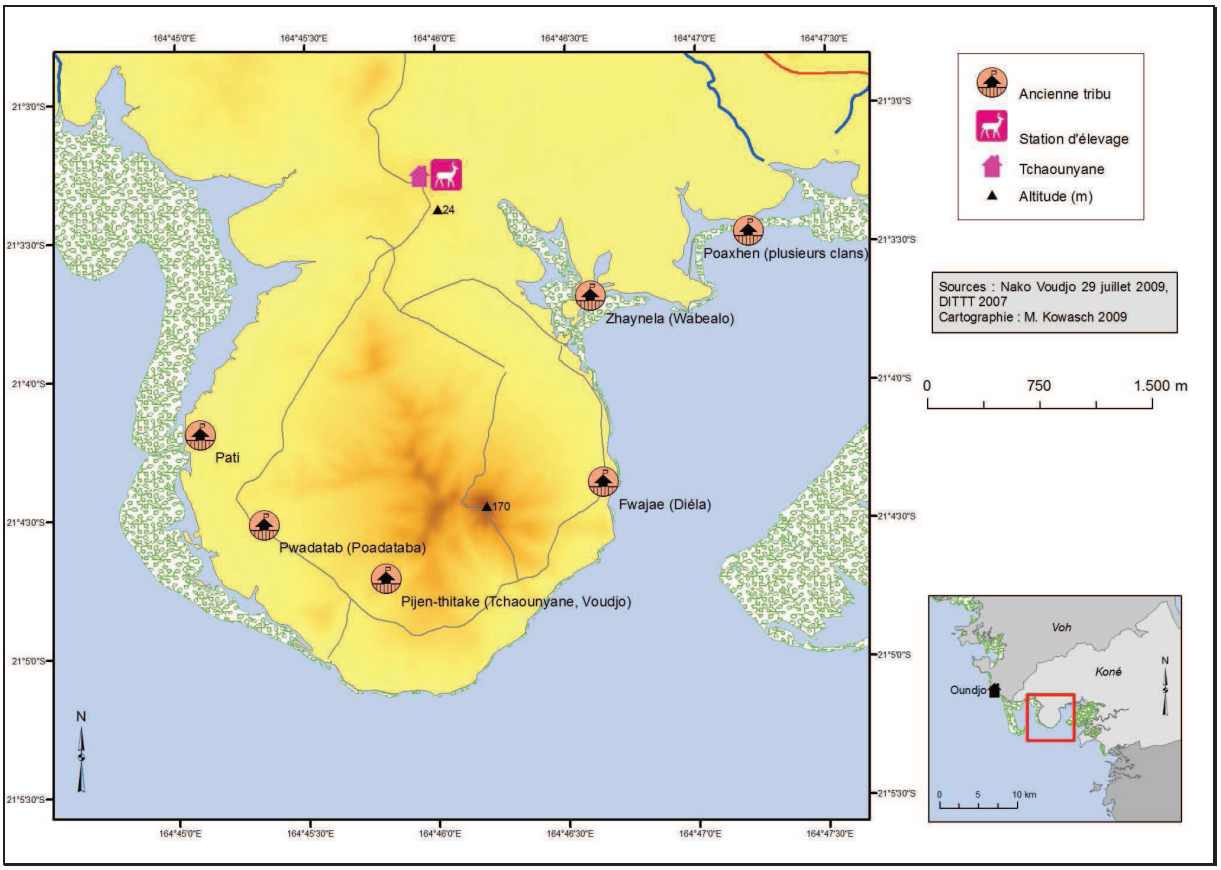

La quatrième carte a été réalisée avec Noël Wabealo (Figure 73). Il indique neuf tertres pour la presqu'île de Pinjen au sens large, plus que les autres interlocuteurs. Il semble reconnaître la légitimité de tous les clans mentionnés par les autres interlocuteurs, sauf un : il n'a pas mis de tertre pour les Tchaounyane. Selon lui, le clan Tchaounyane est resté chez les Voudjo qui sont arrivés avant les Tchaounyane à l'endroit nommé « Pidane ».
De plus, Noël Wabealo évoque un tertre du clan Nyadoune, un tertre dont personne d'autre n'a parlé. Le vieux Raymond Diéla qui est décédé a mentionné cet endroit dans son récit « Les causes de l'immigration de nos ancêtres ». Dans ce récit, Diéla parle d'un lieu appelé « Pwajoon » ; la moitié du clan Nyadoune y est venue pour habiter le bord de mer au nord de Koné. Puis, le clan Tchaounyane s'y est installé et a nommé cet endroit « Pijan-caa-thiitake ». Selon le vieux Diéla, la pointe appelé « Pwajoon » et le lieu nommé « Pijan-caa-thiitake » se trouvent donc au même endroit. Noël Wabealo est le seul des cinq interlocuteurs qui évoque

le lieu appelé « Poadjane ». Selon lui, le clan Gouneboadjane y est d'abord resté avant d'aller habiter à « Patii ».

Noël Wabealo mentionne les mêmes tertres qu'Auguste et Bernard Tchaounyane : « Patii » pour le clan Tidjite, « Poadatraba » pour le clan Poadataba et « Pidane ». Mais il explique que « Patii » est l'ancienne tribu pour deux clans : Tidjite et Gouneboadjane. Les deux Tchaounyane ont seulement parlé du clan Tidjite. Contrairement aux Tchaounyane, Noël Wabealo indique un autre clan pour l'endroit appelé « Pidane » : Voudjo et pas Tchaounyane. Comparé aux Tchaounyane, Wabealo a mentionné six tertres supplémentaires : « Cazhe » (nom du clan inconnu), « Zhanyela » et « Poaxhen » pour le clan Wabealo, un tertre pour le clan Nyadoune (dont Noël Wabealo ne se souvenait pas du nom), « Foajae » pour le clan Diéla et « Poadjane » pour le clan Gouneboadjane.

Figure 73 : Toponymes sur la presqu'île de Pinjen selon Noël Wabealo

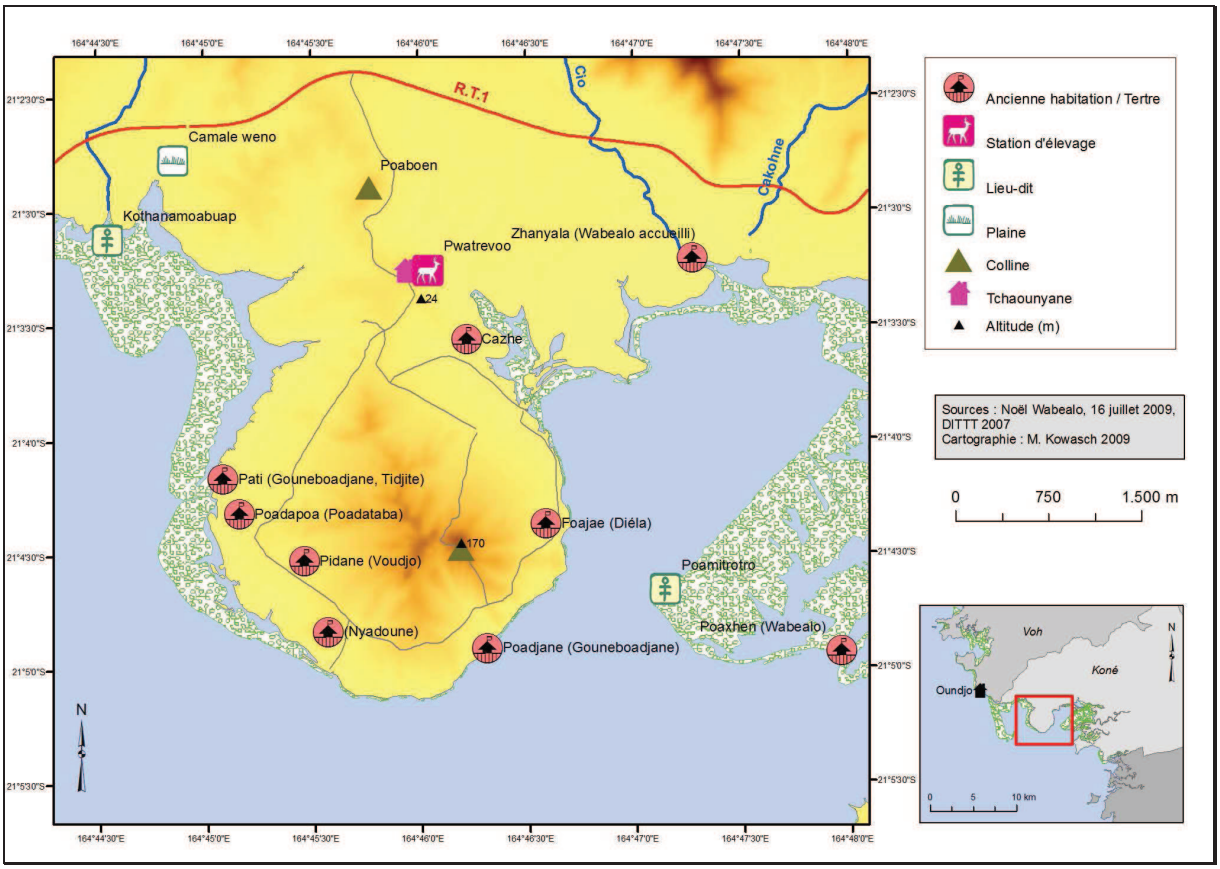

Selon N. Wabealo, « Poaxhen » est l'endroit où le clan est arrivé après le départ de l'îlot Konienne. De la pointe des mangroves au nord de « Poaxhen », les Wabealo ont été appelés par le clan Diéla afin de vivre sur la presqu'île. C'est pourquoi, les Wabealo ont nommé cet endroit « Poamitrotro » ; « Tro » signifie « Appelle ! » en bwatoo. Les Diéla habitaient à ce moment-là à l'endroit nommé « Foajae ». Alors, les Wabealo sont descendus à « Zhanyela » où ils ont été accueillis par les Diéla, puisque la zone d'influence des Diéla s'étendait de Foajae jusqu'au village de Koné (Entretien avec N. Wabealo le 16 juillet 2009).

En comparaison avec la carte réalisée avec X. Tidjite, on constate que les lieux « Cazhe », « Poaxhen », « Poadjane » ainsi que l'endroit pour les Nyadoune se trouvent uniquement sur la carte de N. Wabealo, mais pas sur celle de Tidjite. Selon le vieux Wabealo, le lieu nommé « Patii » est un tertre pour deux clans : Tidjite et Gouneboadjane. Pour le vieux Tidjite, cet

endroit est le tertre de son clan. Comparé à la carte faite par Nako Voudjo, il faut surtout remarquer que l'emplacement du lieu nommé « Poaxhen » diffère beaucoup. Pour le vieux Nako, cet endroit se situe près de la côte. Pour Noël Wabealo, « Poaxhen » se trouve dans les mangroves, pas loin de l'embouchure de la rivière de Koné. Il s'agit d'un tertre des Wabealo, de son clan. Nako Voudjo évoque plusieurs clans qui y sont restés. De plus, le lieu appelé « Cazhe », l'endroit « Poadjane » et l'endroit pour les Nyadoune ne furent pas évoqués par N. Voudjo.

Sur la cinquième carte (Figure 74), réalisée par Robert Diéla, se trouvent des tertres des clans Tchaounyane (« Pijan-ca-Thiitake »), Tidjite (« Patii »), Gouneboadjane (« Watee »), Poadataba (« Pwadaapwa ») et Diéla (Fwajae »). En outre, il y a une ancienne habitation « Pwajoon ». Afin de réaliser cette carte de toponymes, Robert Diéla s'est référé au récit d'un grand-père à lui : Raymond Diéla. Ce récit intitulé « Les causes de l'immigration de nos ancêtres » retrace l'histoire des Bwatoo depuis leur départ de la région de Konienne il y a un peu moins d'un siècle. Ce texte est rédigé en 1994 ; il se trouve dans le dictionnaire du « Bwatoo » publié en 2006 par Jean-Claude Rivierre et Sabine Ehrhart (Rivierre et Ehrhart 2006). Deux vieux ont participé à l'élaboration du document : Tapao Wabealo de la tribu d'Oundjo, âgé de 78 ans à l'époque, et Dina Poatiba de la tribu de Baco, âgée de 81 ans à l'époque. Le récit relate les déplacements de plusieurs clans au moment de l'évacuation de l'îlot Konienne et de l'arrivée de la religion sur la côte ouest de la Grande Terre. Diéla explique l'insertion de ces clans et lignages dans de nouveaux endroits, rappelle des alliances, des préséances et des droits qui, pour les Bwatoo, découlent de cette histoire (Rivierre et Ehrhart 2006).

Figure 74 : Toponymes sur la presqu'île de Pinjen selon Robert Diéla

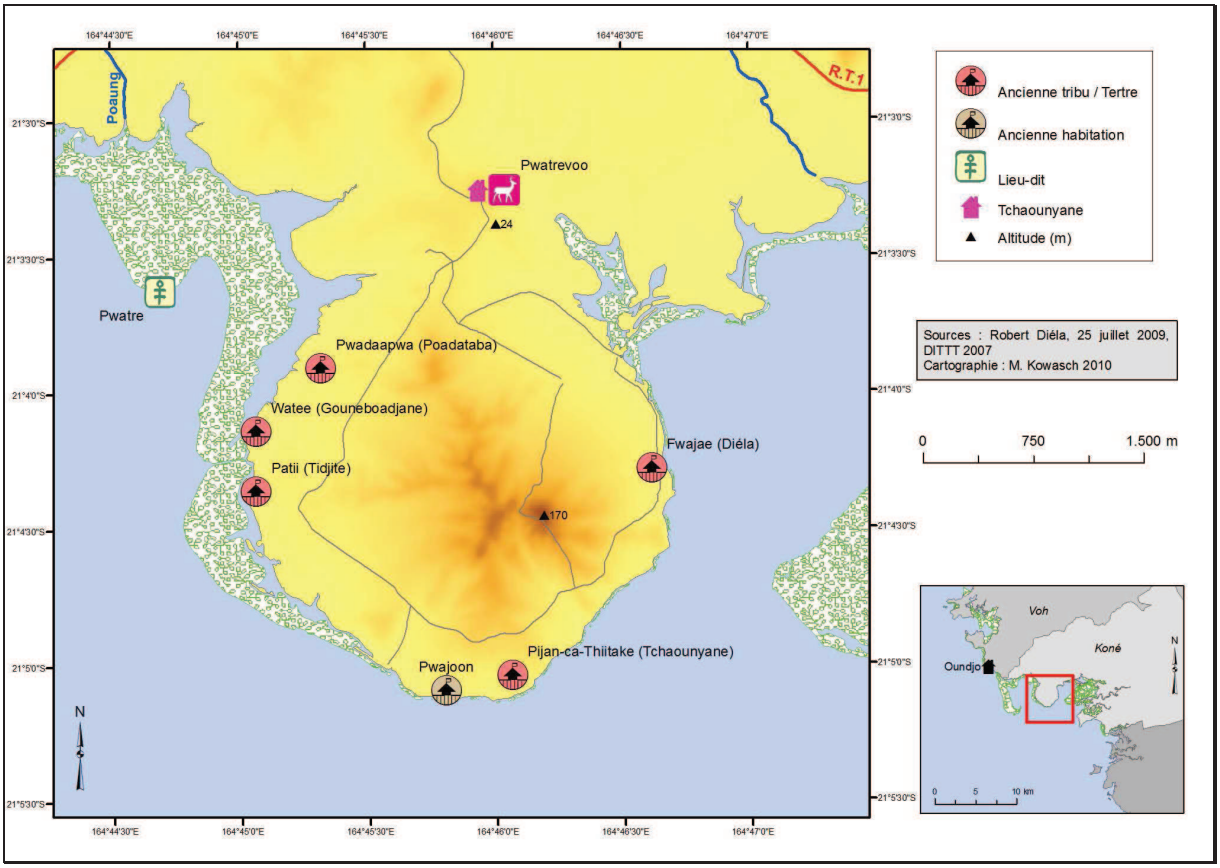

Selon le récit de Raymond Diéla, c'était une partie du clan Nyadoune qui est passée à l'endroit appelé « Pwajoon ». Les Tchaounyane y sont arrivés aussi, mais ils se sont installés à côté, appelant cet endroit « Pijan-ca-thiitake ». Et le lieu « Pwaxheen » (ou « Poaxhen » selon Noël Wabealo) a été également habité par les Nyadoune. Le clan Wabealo s'est installé d'ailleurs à « Zhaanyela » (ou « Zhanyala » selon Noël Wabealo). De plus, le vieux Raymond explique que le clan Fouange est passé à Pinjen, à un endroit qu'il a nommé « Pwabwanean », situé entre « Piijan-ca-thiitake » et « Pwadaapwa ». Mais les endroits « Pwaxheen », « Zhaanyela » et « Pwabwanean » ne furent pas marqués sur la carte par Robert Diéla.

Voilà le récit de Raymond Diéla :

« Les causes de l'immigration de nos ancêtres

La cause de l'exode des clans résidant à Fwajae, Zhaanyela, Pijan-ca-thiitake, Pwadaapwa, Patii et Watee. A l'arrivée des colons (les Blancs), nos vieux demeuraient et vivaient sur l'îlot Koonyen (Koniène). Il s'agissait des clans Wabealo, Vuujo, Caunyan. Ils étaient des clans frères et possédaient cet îlot. Les vieux du clan Pumali, appelé aujourd'hui Teâ, vivaient dans le village de Cathet-ma-Pimwanean. Le nom de cet endroit est Goieta (Goyeta), nom donné par Devillers, le premier colon de la région. Ce nom il l'a apporté de la côte Est (Ponérihouen) quand il est venu de là-bas. Le clan propriétaire de la montagne dite Kopéto, nom qui a été donné par les blancs (en bwatoo on dit Xapetro), c'est le clan Pwaacido et quand ils se sont installés ici on les a appelés Poeni. L'autre clan qui s'est installé à Pwawaai, c'est le clan Nyaaduun. Les clans cités ci-dessus avec le nom de leurs emplacements se rendaient très souvent visite, parfois chez les uns, parfois chez les autres, ou bien ils se rencontraient sur l'îlot Kooyen, îlot appartenant aux clans « frères » : Wabealo, Vuujo, Caunyan.

Les Nyaaduun se sont ensuite déplacés pour venir vivre sur l'îlot Pwaxheen, sous le vent de la rivière de Koohne (Koné). Une partie d'entre eux a continué pour s'installer à Zhaanyela. Entre ces clans règnait une fraternité indissoluble. Tantôt depuis Zhaanyela ils montaient à Pwaxheen, depuis Pwaxheen ils montaient à Pwatranean (Fwaae), endroit que les Blancs ont appelé Fouet. De Pwatranean ils venaient à Xapetaa, dont le nom a été changé par les Blancs en « baie des jardins ». De là, ils traversaient vers Koonyen ou montaient à Pwawai et repassaient par ici à Cathet-ma-Pimwanean. C'est ainsi que vivaient nos vieux avant l'arrivée des Blancs ici en Calédonie. La moitié du clan était descendue habiter le bord de mer de Koné, à partir de la pointe dite Pwajoon. La chefferie Caunyan vint s'y installer, nommant cet endroit Piijan-ca-thiitake. Puis vint s'installer plus bas la chefferie dite Pwadatraba, qui nomma ce lieu Pwadaapwa. Puis vint s'installer la chefferie Triijit, appelant cet endroit Patii. A côté de là s'établit la chefferie Gunbwajan, en un lieu qu'ils nommèrent Watee.

En ce temps-là, les clans et les chefferies vivaient en bonne entente (sur leurs nouveaux territoires) grâce à la coutume. Ils y pêchaient et cultivaient le sol en toute quiétude jusqu'au moment où arriva le premier Blanc. Il fit là sa première maison qu'il baptisa Piijan. Le vrai nom de cet endroit chez nous est Pwaatrevoo et ça devint par la suite Piijan ou bien Station Piijan. Ce colon se nommait Coujol. Il demanda en plus aux vieux un bout de terrain pour y habiter et y élever son bétail. Il les remercia en leur remettant, en guise de paiement, un « tabac figue » et une boutaille de vin. Or le bétail augmentait en nombre et, comme il n'y avait pas de barrière, le bétail s'en prit aux cultures. Les vieux allèrent donc lui porter leurs

réclamations mais celui-ci, en réponse, les menaça en brandissant un nerf de bœuf. Cependant les vieux revinrent, quelque temps plus tard, afin de protester encore auprès de lui. Celui-ci sortit son fusil, les menaça à nouveau et grande fut leur frayeur.
La situation devint ainsi telle qu'ils ne pouvaient plus cultiver leurs terres. Au même moment, en 1898, l'Evangile faisait son entrée à Xaatroop (Gatope), dans la région de Voo (Voh). Quand les vieux en entendirent parler, certains commencèrent à venir par ici. Ils vinrent pour s'installer ici à Xuujo. Ce nom qui en français devint « Oundjo » acomme signification « Nouvelle igname de l'année ». Quant à Coujol, il ne changeait pas de comportement envers les vieux concernant les terres et les plantations, et les vieux ne savaient que faire du fait des déprédations commises par le bétail. C'est ce qui explique que les clans quittèrent leurs habitats et vinrent s'installer ici à Xuujo. On se disait à l'époque que la seconde raison de leur départ était l'arrivée de l'Evangile. Voici le nom des clans concernés : Pwadatraba, Gunbwajan, Jeela, Nyaaduun, Téâ (Pumali), Poeni et Pwaacido. Alors que le reste des habitants de l'îlot Koonyen venait, les clans Vuujo et Nyaaduun allèrent s'installer à Hneepu, en langue des Blancs : Népou. La chefferie Watee séjourna un peu de temps à Xuujo avant de s'établir définitivement à Webwihoon, le nom de ce clan est Gunbwajan. C'est là les raisons de l'exode de nos vieux, de leurs maisons et de leurs terres, à l'arrivée des Blancs dans le pays.

La chefferie de Xuujo (Oundjo)

Voici le nom et l'emplacement des clans venant du bord de mer de Koné, au moment de leur arrivée à Xuujo :
Le clan Caunyan s'est établi à l'endroit que l'on nommé Piijan-ca-thiitake.
Le clan Pwadatraba au lieu appelé Pwadaapwa.
Le clan Triijit à l'endroit baptisé Patii.
Le clan Gunbwajan au lieu-dit Watee, dernière habitation, aux côtés des Triijit à Patii.
Voilà d'autres clans qui ont émigré du bord de mer à partir de Népoui (propriété Martinetti ou Creek salé) : Nyaaduun, Pwaacido, pour venir jusque dans l'embouchure de la rivière de Pwabuut (Pouembout).
Le clan Pumali, appelé actuellement Téâ, est venu de Cathet-ma-Pimwanean.
Le clan Pwaacido, appelé actuellement Poeni, est descendu de la montagne Xapetro, celle que les Blancs appellent Kopéto.
Le clan Wabealo est venu de l'îlot Koonyen : deux vieux sont venus s'installer à Zhaanyela ; il s'agit de mon oncle Noël Bwahmo et notre tantine appelée Caae dans le clan Nyaaduun. Ils vinrent s'installer quelque temps auprès de mon grand-père Padiamwa Magnier et de ma grand-mère Kaapo, de la chefferie Weem. De là ils descendirent s'établir ici à Xuujo.
Même chose en ce qui concerne l'histoire de notre clan : il est venu s'installer à Fwajae où on l'a nommé le clan Jeela. Car lui il était le frère de ceux qui portent le nom Fwawi et qui sont propriétaires du massif Konyaabu (Koniambo). Grand-père (cela se passe après le décès de grand-mère qui fut amenée de Zhaanyela pour être enterrée ici à Xuujo), grand-père donc s'en alla avec tous ses fils : Khêôôt (décédé à Fwajae), Waioo, Hauli Pwahnyi et aussi tantine Xhatie qui deviendra l'épouse de tonton Wabealo Muus Huma. Ils vinrent à Xuujo et furent les derniers à quitter Zhaanyela à cause du bétail. Quand arrivèrent (à Xuujo) tous les clans et lignages dont les noms sont écrits et cités ci-dessus, ils en trouvèrent quatre qui étaient déjà là : Fuuang, Goa, Xhaahmen et Kalon.

Fuuang : c'était le premier clan qui était descendu s'installer à Xuujo, avant les clans cités ci-dessus : Nyaaduun, Téâ, Wabealo, Cau(h)nyan, Triijit, Gunbwajan, Pwadatraba, Jeela. Fuuang venait de Poia (Poya), plus précisement d'un endroit situé en face de la mairie de Poia, côté mer, là où restent deux troncs de cocotier. De Poia il vint s'installer entre Franco et Piidai, nommant cet endroit la baie Caat. Puis il émigra vers le côté exposé au vent de l'îlot Koonyen, appelant ce lieu Pwaufi-et-Taalicaap. De là, il descendit s'installer dans un endroit qu'il nomma Pwabwanean, entre Piijan-ca-thiitake et Pwadaapwa. Or il quitta de nouveau cet endroit pour s'établir à Vavuto, sans s'arrêter à Xuujo, au lieu dit Pwanefuk Pwa(bwa)xaman. Il trouva en ce lieu la chefferie Goa ma Huleut. De là il s'installa à Xuujo mais son arrivée précéda celle des clans Goa et Xhaahmen.
Xhaahmen : ce dernier, Xhaahmen, étant descendu de Weem (terrain de culture), son tertre se trouve dans les cocoteraies entre Xatein, Cadaemwa et Pwabuumwa.
Kalon : il est descendu de la cocoteraie de Voalo. Là se trouvent des tertres des vieux d'avant.
Ces clans se sont réunis pour donner un nom à leur village. L'origine de ce nom provient d'une igname envoyée de Koohne suivant les chemins coutumiers. Par rapport aux deux frères issus de Koohne : les vieux de Koohne gardèrent les plus âgé et lui donnèrent un nom, le plus jeune fut donné aux vieux de Kooyen. C'est là la vraie raison pour laquelle les vieux disaient dans les discours coutumiers « Koohne et Koonyen ». Chaque année, à la saison des ignames, ceux de Xuujo ne peuvent rien faire, il leur faut attendre que l'autorisation leur soit donnée depuis Koohne. Quand ils font parvenir cette autorisation depuis Koohne, ils choisissent et envoient quelqu'un qui vient de là-bas à cheval. Quand il sort là-haut à Fwalaan (pointe Poa), chacun connaît le cheval blanc et on s'exclame « Voilà la blancheur ». Ils ont nommé cette pointe Fwalaan (« Blancheur ») et le nom de la tribu est Xuujo (« Igname de l'année »). En ce temps-là, la chefferie de Xuujo était dirigée par grand-père Vinia du clan Goa. En voyant arriver grand-père Ceea du clan Caunyan, ainsi que d'autres clans qui venaient s'installer ici, il (grand-père Pwaru) convoque grand-père Ceea et oncle Bwahmo Noël pour leur remettre l'habitat, insigne de la chefferie. Ils auront l'autorisation de transmettre cette chefferie à d'autres, et cela parce que les clans propriétaires ont semé la discorde. Ceci au cas où ces deux nouveaux détenteurs n'en voudraient pas. Ils sont deux seulement à être témoins de cette passation. Le troisième est l'auteur de ces paroles : grand-père Pwaru. Voici pourquoi la chefferie de Xuujo est aux mains des enfants Caunyan, ou des enfants de leurs enfants. Jusqu'à maintenant nous avons la chefferie, depuis quatre générations. »

Suite au récit « Les causes de l'immigration » de Raymond Diéla et suite aux entretiens avec Xaté Tidjite, Robert Diéla et Noël Wabealo, j'ai essayé de cartographier l'itinéraire des clans passés sur la presqu'île de Pinjen. Compte tenu des différentes versions de l'histoire de ces clans, je n'ai choisi que les itinéraires qui ne sont pas ou peu contestés. Les itinéraires des différents clans démontrent bien que la presqu'île de Pinjen était une sorte de « carrefour » à l'époque pré-européenne. Beaucoup de clans y sont passés. Selon Robert Diéla, le clan Diéla est issu d'un tertre qui se situe sur le flanc est du massif du Koniambo (Entretien du 10 juillet 2010). Suite aux guerres tribales, d'autres clans sont arrivés à l'endroit où les Diéla étaient installés. Les Diéla ont alors donné la chefferie à un clan accueilli. Eux-mêmes sont partis en deux groupes. Leur départ a été caractérisé par un changement de nom de clan. Tandis qu'une partie a contourné le massif de Koniambo afin d'attérir à Tiéta, l'autre partie a pris le chemin

du bord de mer pour arriver à Pinjen et ensuite à « Xujo ». Ce dernier a pris le nom « Jeela », ce qui signifie « l'homme de la mer » en langue Bwatoo (« Diéla » en français).
Les Wabealo, les Tchaounyane et les Voudjo de leur côté sont arrivés de l'îlot Konienne à Pinjen. Selon le vieux Noël Wabealo, les Wabealo y ont été accueillis par les Diéla (Entretien du 16 juillet 2009). Puis, différents récits existent concernant la date d'arrivée des Voudjo et des Tchaounyane sur la presqu'île. Selon certaines personnes ressources, le clan Voudjo a accueilli les Tchaounyane à Pinjen. D'autres interlocuteurs par contre prétendent le cas inverse, les Tchaounyane ont accueilli les Voudjo. De toute façon, il est très difficile, voire impossible, de savoir qui était le premier propriétaire d'un endroit. Et des clans accueillis se voient parfois comme « accueillants », invoquant en particulier l'argument du travail investi comme créateur de droits. Ainsi, un clan accueilli possède également des droits sur l'endroit. D'après le chef de clan des Tiaouniane à Baco, les Tiaouniane ou Tchaounyane[98] sont partis dans trois directions de l'îlot Konienne : à la tribu de Népou, à Baco et à Pinjen. « Tiaouniane » ou « Tchaounyane » signifie d'ailleurs « sans maman » en haeke/haveke (Entretien du 20 juillet 2010).

Figure 75 : Itinéraire des clans passés sur la presqu'île de Pinjen

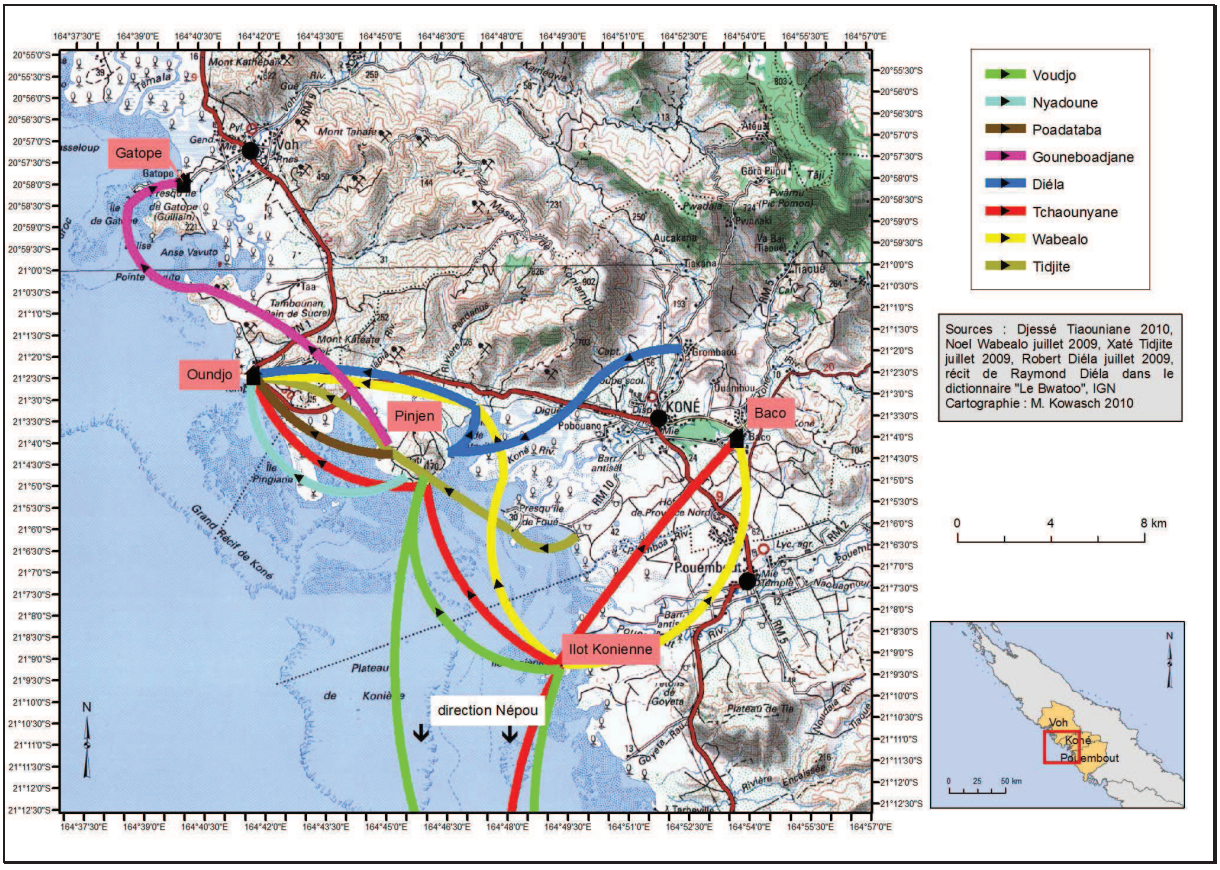

Ces différentes versions de l'histoire des clans se montrent dans les toponymes sur la presqu'île de Pinjen. Dans le conflit sur la mise en place de l'usine du Nord, on constate que – parmi les quatre interlocuteurs qui résident à Oundjo – deux se sont exprimés en faveur de

[98] « Tiaouniane » en haeke et « Tchaounyane » en haveke.

Pinjen (Auguste/Bernard Tchaounyane et Xaté Tidjite), deux l'ont réfusé sur la presqu'île et ont préféré qu'elle soit construite ailleurs (Noël Wabealo et Robert Diéla). La seule personne interviewée qui n'a pas marqué de tertre pour les Tchaounyane à Pinjen, c'était le vieux Wabealo. Il expliquait que les Tchaounyane ont habité à Pinjen, mais qu'ils y ont été accueillis par le clan Voudjo. Les Wabealo et les Tchaounyane n'ont pas été d'accord sur l'emplacement de la future usine du Nord, mais leur conflit est plus ancien. Selon Horowitz (2003, p. 135), les Wabealo avaient, dans leur fonction coutumière de « sujet du chef » choisi une femme pour le petit chef François Tchaounyane. Mais ce dernier a refusé la femme choisie par les Wabealo, préférant une relation avec une femme qui était déjà en concubinage. Horowitz indique que les Wabealo avaient même rédigé le 4 février 1998 une lettre à la gendarmerie afin de demander la destitution de F. Tchaounyane de ses fonctions en tant que chef administratif.

Les Diéla se disent d'ailleurs également être de vrais propriétaires terriens de Pinjen. Néanmoins, les tertres d'autres clans apparaissent sur la carte réalisée par Robert Diéla qui reconnaît également la légimité foncière des Voudjo à Pinjen, même s'ils ne se trouvent pas sur sa carte (Entretien du 10 juillet 2010). Afin de souligner leur droit foncier et de contrer (et ne pas donner raison à) la revendication des Tchaounyane, le clan Diéla vient de créer en juillet 2010 un GDPL qui s'étend de la presqu'île de Pinjen au nord jusqu'à la presqu'île de Foué au sud (Entretien avec R. Diéla, le 10 juillet 2010). La création de ce GDPL a une vocation clairement foncière : on souhaite acquérir une légimité foncière sur le bord de mer, comme le fait depuis plusieurs années la fédération « Djelawe » et dont les Diéla sont exclus.[99] Dans ce sens, la revendication foncière est un jeu d'influence qui est objet de renégociations permanantes. P.-Y. Le Meur constate : « *Elles* (les lieux toponymiques) *ne peuvent pas fonctionner sur la base d'un référent historique unique dans la mesure où elles disent, sur la base de légitimités ancrées dans le passé, des rapports de force actuels qui ne sont pas figés, mais sujets à des renégociations permanantes. En même temps, tout n'est pas négociable (...)* » (Le Meur 2010, p. 109). Ce jeu d'influence se traduit dans le conflit concernant la mise en place de la future usine du Nord ; ce projet a été instrumentalisé pour des fins « politico-foncières ». Mais on pourrait également interpréter que c'est le projet métallurgique qui a fait resurgir le conflit foncier.

Le conflit centré sur la presqu'île de Pinjen a divisé la tribu à tel point que le chef et plusieurs clans ne participaient plus au conseil des clans et à ses travaux. Quand il y a des festivités à organiser à la maison commune, certains clans y participent, d'autres ne viennent pas. Tout le monde regrette cette situation, mais on attend que l'autre côté fasse le premier pas de rapprochement. Dans ce contexte, on peut parler d'une « désorganisation sociale ». Le petit chef est décédé en mars 2009, mais le conflit n'est toujours pas résolu. Il reste toujours un « fossé » entre les familles qui s'étaient prononcés en faveur de Pinjen et celles qui

[99] La fédération « Djelawe » sera analysé dans le chapitre « L'intégration des populations kanak dans les nouveaux projets métallurgiques ».

souhaitaient que l'usine soit construite ailleurs.[100] La crainte envers le projet Koniambo manifestée dans plusieurs tribus « l'argent divise les familles et les tribus » est devenue une réalité à Oundjo. Henri Xamène, le président du conseil des clans, déplore le manque d'entente à la tribu : « *Aujourd'hui, je dis : Si tu veux faire quelque chose, vas-y. Mais tu gardes pour toi.* » (Entretien du 24 juillet 2009). Cette opinion semble être la conséquence ou le fruit du conflit autour de la presqu'île de Pinjen. Désormais, même le président du conseil semble avoir perdu l'espoir d'unir la tribu. « Chacun pour soi », c'est exactement le trait de caractère que les Kanak donnent souvent à la société européenne. A Oundjo, il semble que l'individualisme avance à grands pas et devient un trait de caractère de la tribu. La perception du projet Koniambo est donc étroitement liée au conflit « Pinjen ».
Les enquêtes réalisées auprès de 43 personnes à Oundjo montrent que ses résidents sont d'un avis assez mitigés : 37% sont « pour » ou « plutôt pour » le projet Koniambo, 28% sont « contre » ou « plutôt contre ». Une légère majorité approuve le projet ce qui s'explique par le fait que les gens qui étaient contre Pinjen n'étaient pas forcément contre le projet en lui-même.

Figure 76 : Avis des gens d'Oundjo sur le projet Koniambo (43 personnes enquêtées)

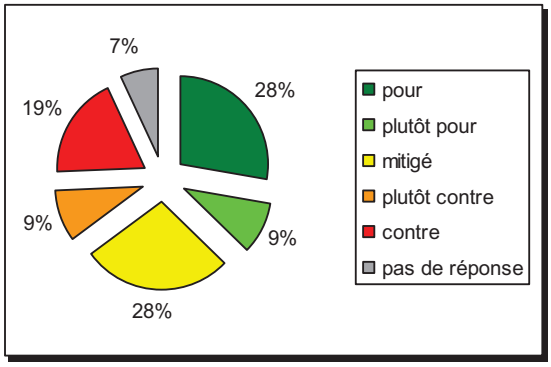

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

Les réticences à l'égard du projet Koniambo se montrent également dans les réponses concernant les craintes. Un argument défendu par les adversaires du projet à Pinjen était qu'ils voulaient garder cet espace pour les activités vivrières. Ainsi, parmi les 43 personnes enquêtées à Oundjo, 35 évoquent les impacts sur l'environnement en général, 32 craignent les impacts sur le lagon et 17 les impacts sur les mangroves. Une crainte porte donc sur une diminuation des ressources marines, importantes pour l'ensemble de la tribu. Tous les clans résidant à Oundjo pratiquent la pêche aux poissons en mer et la pêche aux crabes dans les mangroves autour de la tribu. Selon Etienne Goa, on a trouvé des dugongs dans l'Anse Vavouto, mais comme Jan de Nul y creuse le chenal, on ne les trouve que rarement. Les mangroves de l'Anse Vavouto sont la zone avec la plus grande production en crabes de palétuviers dans toute la zone entre Foué et Ouaco (Bailleul 2006, p. 34). Pour que les femmes d'Oundjo puissent continuer d'y aller, KNS a même creusé un tunnel. Ce tunnel permet de passer sous la route principale de Vavouto (Images 33 et 34).

[100] Un premier pas vers une reconciliation a été fait par un Tchaounyane qui jouait dans le groupe de musique Dacim. En juillet 2009, il rejoint le groupe après plusieurs années d'absence. Le groupe n'a d'ailleurs pas donné de concerts pendant maintes années.

Images 33 et 34 : Le tunnel pour les pêcheuses de crabes d'Oundjo



Sources : M. Kowasch 2009, M. Toussaint 2009

Yvan Poéni, pêcheur, raconte : « *Ce qui a fait flipper les vieux (d'Oundjo), c'était quand ils (KNS) ont dit : S'il n'y a pas assez de place pour les bateaux, ils voulaient creuser encore des mangroves à la pointe de Vavouto pour que les bateaux puissent accoster au quai. Et ils voulaient construire un pont pour que les bateaux des pêcheurs puissent passer* » (Entretien avec Yvan Poéni en janvier 2009). Ce témoignage démontre les craintes que le projet Koniambo suscite concernant les impacts sur le lagon et les mangroves. Ces craintes peuvent se manifester de manière abrupte. Un temoignage à Oundjo laisse paraître les dangers : « *S'ils (KNS) ne respectent pas ce qu'ils ont dit, certains (de la tribu) vont finir par détruire le matériel (de KNS)* ». « *Les bouées qui ont été installés par l'industriel et qui filtrent les saletés ont été retrouvées près du littoral p.ex. (...) Les saletés sont donc arrivés près du bord où beaucoup de gens de la tribu vont à la pêche (...) Ils sont en colère quand ils voient ces saletés arrivées chez eux* » (Témoignage à la tribu d'Oundjo en janvier 2009).

Figure 77 : Les craintes des gens d'Oundjo envers le projet Koniambo (plusieurs réponses possible)

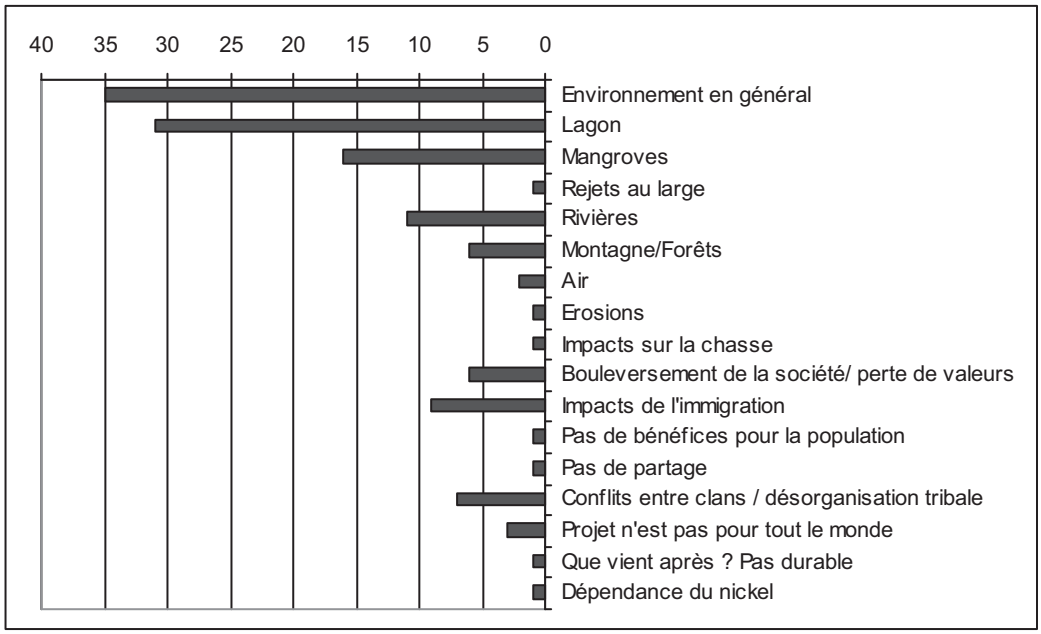

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

Le lagon et les mangroves ne sont pas uniquement un gagne-pain avec une valeur d'usage, comme la terre, c'est également un réservoir culturel. La carte suivante montre plusieurs lieux-dits et une ancienne habitation dans les mangroves au sud de « Pivaï » :

Figure 78 : Carte toponymique des mangroves au sud de Pivaï

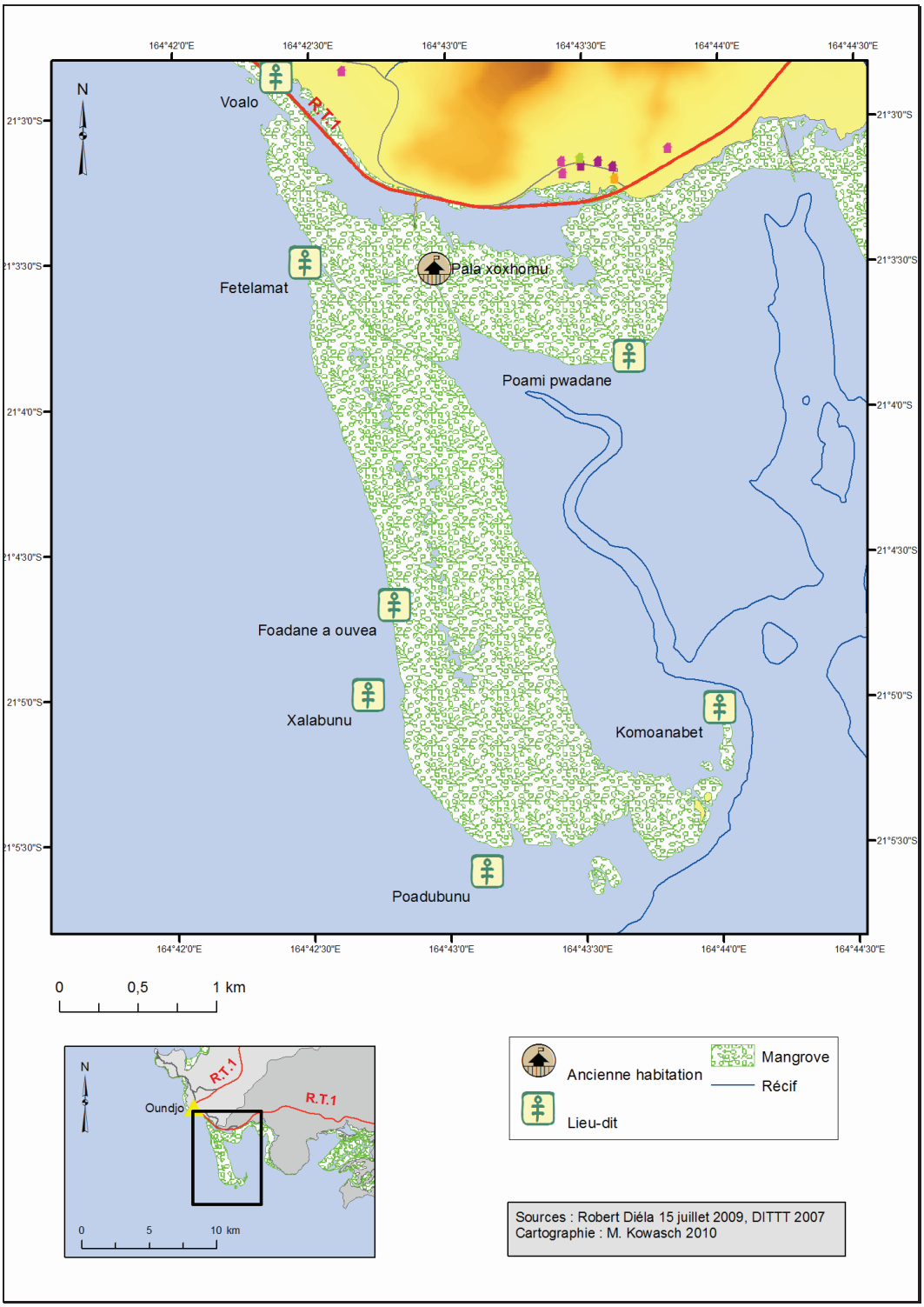

Et sur la barrière de corail qui entoure toute la Grande Terre, on trouve aussi des lieux culturels. En face d'Oundjo sur le récif, il y a un endroit tabou que les gens d'Oundjo appellent « les deux sœurs » ou « l'aquarium » (Figure 79). Il s'agit d'un endroit avec une signification mythique. Même si tout le monde ne se rappelle pas de l'histoire de cet endroit et

de la raison pour laquelle le lieu est tabou, toute la tribu connaît l'existance des « deux sœurs ». L'endroit fait consensus ; il n'est pas contesté par l'un ou l'autre clan, peut-être, parce qu'il ne représente pas un tertre d'un clan, mais un endroit mythique où restent les esprits des ancêtres. Robert Diéla, 32 ans, raconte en janvier 2009 l'histoire des « deux sœurs » :

« *C'est une histoire qui monte au temps de nos ancêtres. C'est une famille qui vit ici à la tribu d'Oundjo là. C'est un homme avec sa femme et ses deux filles. Il y avait une qui était l'aînée, et l'autre était la cadette. Les deux soeurs n'arrêtaient pas de se disputer, elles n'étaient jamais d'accord, c'était surtout l'aînée. L'aînée qui était pas gentille avec sa petite soeur. Elles passaient leur temps de se disputer, elles étaient jamais d'accord de ce qu'il fallait partager. A force de se disputer comme ça, un jour, leur mère est tombée malade. Et le père n'arrivait pas à trouver le mal qui la rongeait. Alors, il a été voir tous les médicaments possibles pour essayer de la guérir, mais cela n'a eu aucun effet sur sa santé. Elle était toujours de plus en plus malade. Alors, un jour, il lui a demandé pourquoi elle était pas bien. Elle a dit que c'était à cause de ses deux filles. En les voyant chaque fois à se disputer, elle a fini par avoir avoir mal au coeur. Et c'est pour ça, les plantes médicinales n'ont eu aucun effet, parce qu'elle avait surtout mal au coeur de voir en face ses deux filles se disputer. Et puis, leur père, en entendant ça, un soir, il a décidé, pendant la soirée où tout le monde dormait, d'attacher les deux soeurs, chacune attachés les pieds, attachées les mains, attachée la bouche, et puis de les emmener sur une pirogue, loin de la maison, loin de leur mère, et de les jeter là-bas au récif, sur un grand plateau. Et arrivé là-bas, il les a jetés sur le grand plateau, et il est revenu. Jeté à la mer, et il est revenu. Et puis, le matin, ils se sont réveillés, son épouse a commencé à demander après ses deux filles. Et le père, à chaque fois, a inventé toujours une excuse : elles sont parties aux champs, elles sont parties se disputer loin de toi pour éviter que tu sois malheureuse, quoi. Parce que le père, il leur a dit ce qu'elle ressentait. Et voilà les jours passent, et puis la mère commence à ressentir aussi le vide, elle voulait aussi voir ses deux filles, parce qu'elle a vu que ça faisait quand même des jours qu'elle ne les voyait plus venir à la maison. Et puis, en ne voyant plus ses filles, elle est retombée malade. C'était un besoin aussi pour elle de voir ses filles. Et puis, le père ne pouvait plus s cacher plus longtemps ce qu'il a fait. Et un jour, il a fini par avouer à sa femme ce qui était advenu à leurs filles. Il a expliqué à son épouse qu'il avait tellement d'amour pour elle qu'il était obligé d'emmener les deux filles et de les jeter là-bas sur le plateau, au récif. Alors la femme, elle pleurait, leur mère, elle pleurait, parce qu'elle sait qu'elles sont mortes, quoi. Elle dit au Vieux qu'elle veut aller voir l'endroit où lui, il les a jetées. Peut-être, ça va la guérir. Et le Vieux lui a dit que le lendemain, « on ira, je t'emmenerai voir l'endroit où j'ai jeté nos deux filles ». Voilà, le lendemain est arrivé, ils sont partis en pirogue. Arrivés sur le plateau où il voulait montrer l'endroit, il y avait deux cuvettes d'eau. Deux trous d'eau sur le plateau. Les cuvettes là représentaient les filles qui se sont transformées en cuvettes d'eau. On ne trouvait plus les corps, il y avait que les cuvettes d'eau sur le plateau. Et maintenant, on donne à l'endroit qui existe toujours le nom « les deux soeurs ». C'est suite à cette légende. Et parmi les deux cuvettes, il y a une qui est sacrée. Une cuvette est sacrée. C'est la cuvette qui représente l'aînée des soeurs, celle qui était méchante. Donc, on a plus le droit d'y aller plonger pour piquer quoi que ce soit comme poissons... Cela représente la méchante, quoi. Et la cuvette qui représente la plus petite, là, tu peux y aller, il n'y a pas d'interdiction.* »

Figure 79 : Les « deux sœurs » sur le récif en face de la tribu d'Oundjo[101]

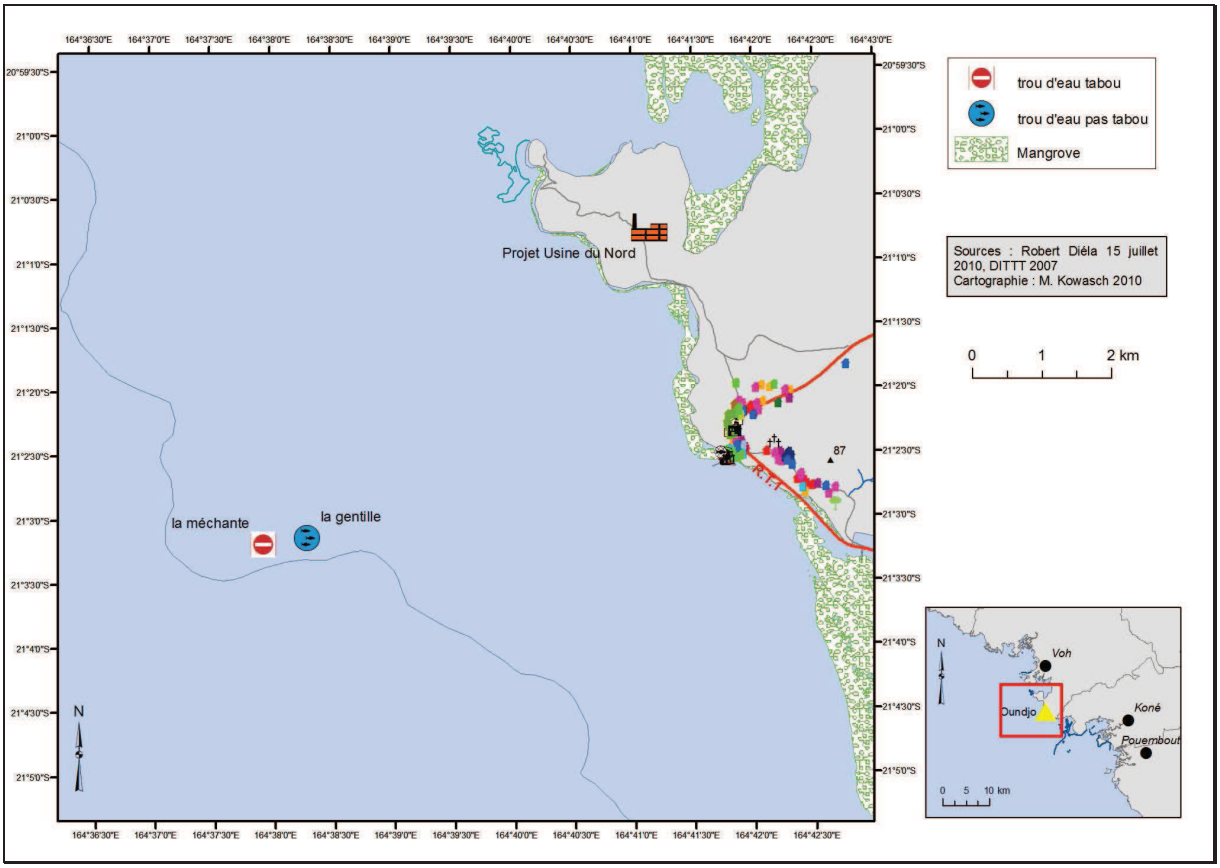

Le « Tabunan » est un autre lieu mythique tabou qui fait consensus parmi tous les clans résidant à Oundjo. Le « tabunan » qui est également surnommé le « châpeau chinois » est un lieu du clan Goa ; le totem des Goa, les petits nains, restent sur le sommet de cette montagne. Le mythe raconte qu'on se perd si on ne respecte les gardiens de cet endroit tabou.

Image 35 : Photo du « Tabunan », prise de la RT1



Source : M. Kowasch 2009

[101] Les deux endroits ont été spatialisés à l'aide d'un GPS.

Jacques Loquet, président du Comité Environnement KNS, m'a expliqué qu'il avait lui-même demandé auprès de KNS de préserver ce lieu tabou. L'opérateur a d'ailleurs prévu de stocker les scories contre le flanc de la montagne. Est-ce que cela suscitera de nouvelles discussions avec les coutumiers d'Oundjo ?

Même si la tribu d'Oundjo reste divisée sur la perception du projet Koniambo, une légère majorité soutient le projet. Quels sont leurs espoirs ? Les enquêtes démontrent qu'ils portent essentiellement sur les emplois. Comme les gens de Baco et de Netchaot, la question de l'emploi semble être primordiale (38 réponses). Le développement de la zone VKP et de la province Nord arrive en deuxième position. Cette réponse (17 fois mentionnée) va avec le désir de rééquilibrer le territoire calédonien. Le rééquilibrage n'est pas seulement vu comme un rééquilibrage spatial, mais aussi comme un rééquilibrage social et ethnique.

Figure 80: Espoirs des gens d'Oundjo envers le projet Koniambo (plusieurs réponses possible)

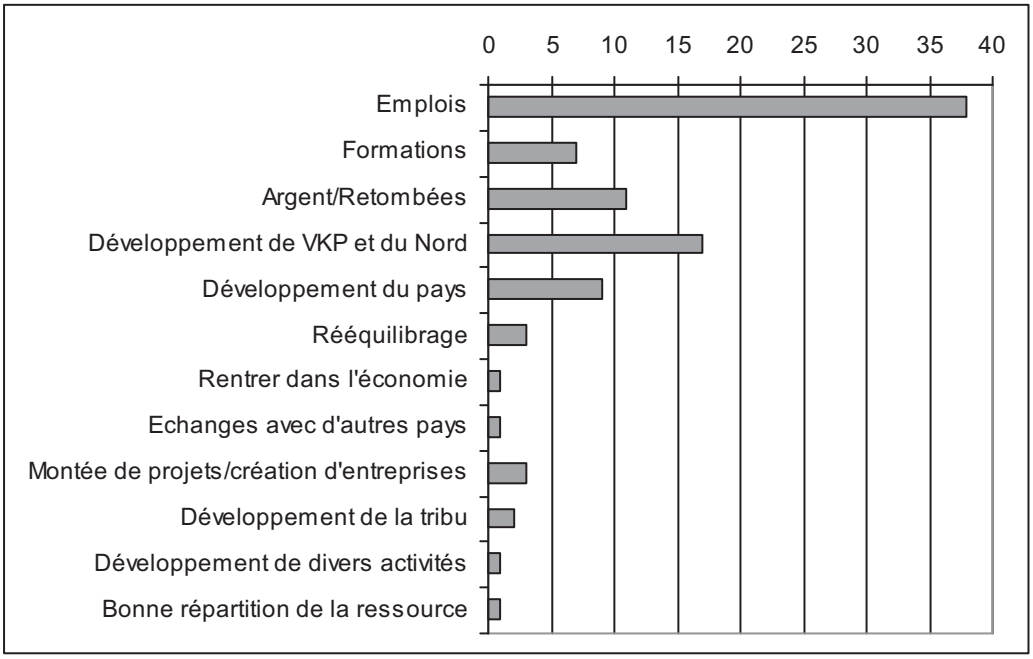

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

Que font maintenant les gens d'Oundjo pour voir leurs espoirs exaucer ?

- Premièrement, ils viennent participer aux réunions d'information organisées par l'opérateur minier : 60% des personnes enquêtées y sont déjà allés tandis que 30% ont déclaré n'y avoir jamais participé ; 10% (soit 14 personnes) n'ont pas répondu à la question. Il faut remarquer que la participation leur a été facilitée, comparé aux résidants de Baco ou de Netchaot, parce que KNS organise d'avantage de réunions à Oundjo qui est plus proche du site industriel de Vavouto et donc plus touchée. Une volonté d'avoir encore plus d'informations a été par contre exprimée par seulement 44% des personnes enquêtées (33% ont répondu d'avoir déjà assez d'informations, 7% ne le savaient pas et 16% n'ont pas répondu à la question).
- Deuxièmement, beaucoup d'entreprises individuelles ont été créées ces derniers temps à Oundjo. Cela n'est pas un emploi direct à KNS, mais un travail de sous-traitance. Les formes d'intégration dans le projet Koniambo seront étudiées sur l'intégration de la tribu d'Oundjo dans le projet Koniambo.

3.1.2.4. La tribu de Gatope (« Webwihoon »)

La petite tribu de Gatope se situe sur la commune de Voh, au nord de la presqu'île de Vavouto. Selon le recensement de 1996, Gatope compte 107 personnes, dont 18 appartenant à une tribu et deux venant de la ville ou d'un autre pays. Le village de Voh se trouve à environ trois kilomètres de la tribu qui, par conséquent, ne dispose pas de magasin. Les enfants de la tribu profitent par contre d'une école primaire privée sur place qui s'arrête à la CE1.

Image 36 : Pancarte toponymique à l'entrée de la tribu de « Webwihoon »



Source : M. Kowasch 2009

A la tribu de Gatope, huit clans sont présents :

Dianaï	Poithily
	Gouneboadjane
	Tidjite
	Naingue
	Hneikone (de Lifou)
	Moala (de Wallis)
	Boanto (de Témala)

Le petit chef de la tribu s'appelle Jean Poithily. Le président du conseil des clans est Jean Dianaï. Le clan accueillant sont les Dianaï ; les clans accueillis sont les Poithily, les Gouneboadjane, les Tidjite, les Naingue, les Hneikone, les Moala et les Boanto.
Au total, 25 personnes ont été enquêtées à la tribu de Gatope, issues de 22 foyers, 14 femmes et 11 hommes. Si l'on compte toutes les personnes vivant dans les 22 premiers foyers[102], on arrive à 77 personnes recensées lors de l'enquête. L'âge moyen des personnes enquêtées

[102] Dans les trois derniers foyers, les autres personnes qui y habitent n'ont pas été notées.

s'élève à 30 ans. Les personnes interviewées font partie de six clans différents : Dianaï, Gouneboadjane, Tidjite, Hneikone, Naingue et Poithily. Les habitations se situent sur la côte nord de la presqu'île de Gatope. En longeant la côte vers l'ouest, on arrive à la plage de Gatope qui est connue dans toute la région et où sont organisés des fêtes culturelles et des concerts. Une route goudronnée part du village de Voh, passe derrière la tribu et arrive à la plage de Gatope. Au nord de la tribu se trouve une ferme aquacole au milieu des mangroves. Comme la ferme aquacole à Foué (pour les résidents de la tribu de Baco), la ferme aquacole est un employeur important pour les habitants de Gatope et de Voh. Les ressources marines jouent d'ailleurs certain rôle dans l'autosuffisance alimentaire des clans de Gatope.

Figure 81 : L'espace de vie de la tribu de Gatope

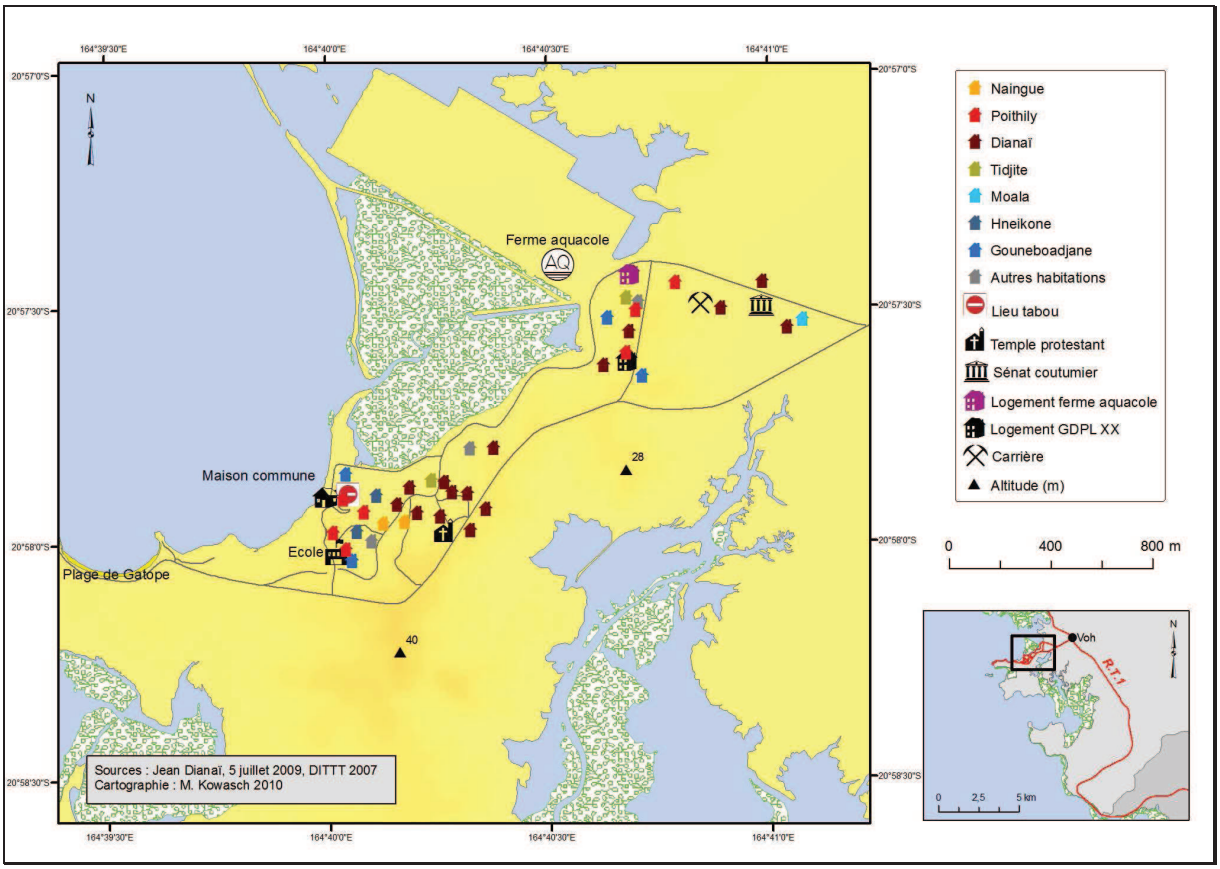

La partie ancienne de la tribu de Gatope se trouve en bord de mer. On y trouve la maison commune et la chefferie. Comme dans les autres tribus, les familles d'un clan restent au même endroit : A l'entrée, les familles du clan Dianaï ont construit leurs maisons. Après, il y a les Tidjite et les Naingue. Et ensuite les Hneikone, les Gouneboadjane et les Poithily. La chefferie se situe au bout de la tribu, ce qui est un élément de l'organisation spatiale classique. Le quartier vers la ferme aquacole représente une extension de l'espace habité. Les clans y sont mélangés, car les familles commencent l'une après l'autre à y construire des maisons. Le sénat de l'aire coutumière Hoot Ma Whaap est installé à Gatope et se situe dans ce « nouveau quartier ». On y trouve également un logement de la ferme aquacole et un logement du GDPL Xuuti-Xuthapet.

Les clans de Gatope résidaient anciennement sur l'îlot « Xaathope » (Figures 87 et 88). Comme il n'y avait pas de source sur l'îlot, les familles étaient obligées d'aller chercher de

l'eau potable sur la terre ferme. Selon un récit de Jean Poithily, les familles ont trouvé une source à « Webwihoon », derrière l'actuelle maison de J. Poithily. Dans cette source vivait un serpent, le totem de la tribu (Figure 81 : « Lieu tabou »). Après avoir trouvé la source, les clans sont venus s'installer à « Webwihoon ». Chaque année le 24 septembre, les clans résidant à Gatope effectuent un nettoyage sur « Xaathope ». L'îlot représente un lieu d'une grande valeur identitaire pour les clans de Gatope, car il renvoie à l'histoire des ancêtres qui incarne l'identité des clans.

L'implication dans le salariat est en progression continue. Selon certaines sources d'information, le chef de clan des Gouneboadjane est l'un des derniers « vrais pêcheurs » de la tribu. « Vrai pêcheur » signifie qu'il va plusieurs fois par semaine à la pêche (en mer) et que cette pêche représente son gagne-pain principal. Il n'a pas d'emploi (avec un salaire fixe), seul son fils qui reste à la maison, est employé chez KNS. La carte suivante montre les principaux lieux de pêche en mer des clans de Gatope. On constate que ces lieux se trouvent au nord de la presqu'île de Gatope jusqu'à la pointe aux serpents d'une part, et sur le récif au nord de la passe de Duroc d'autre part.

Figure 82 : Les principaux lieux de pêche en mer des clans de Gatope

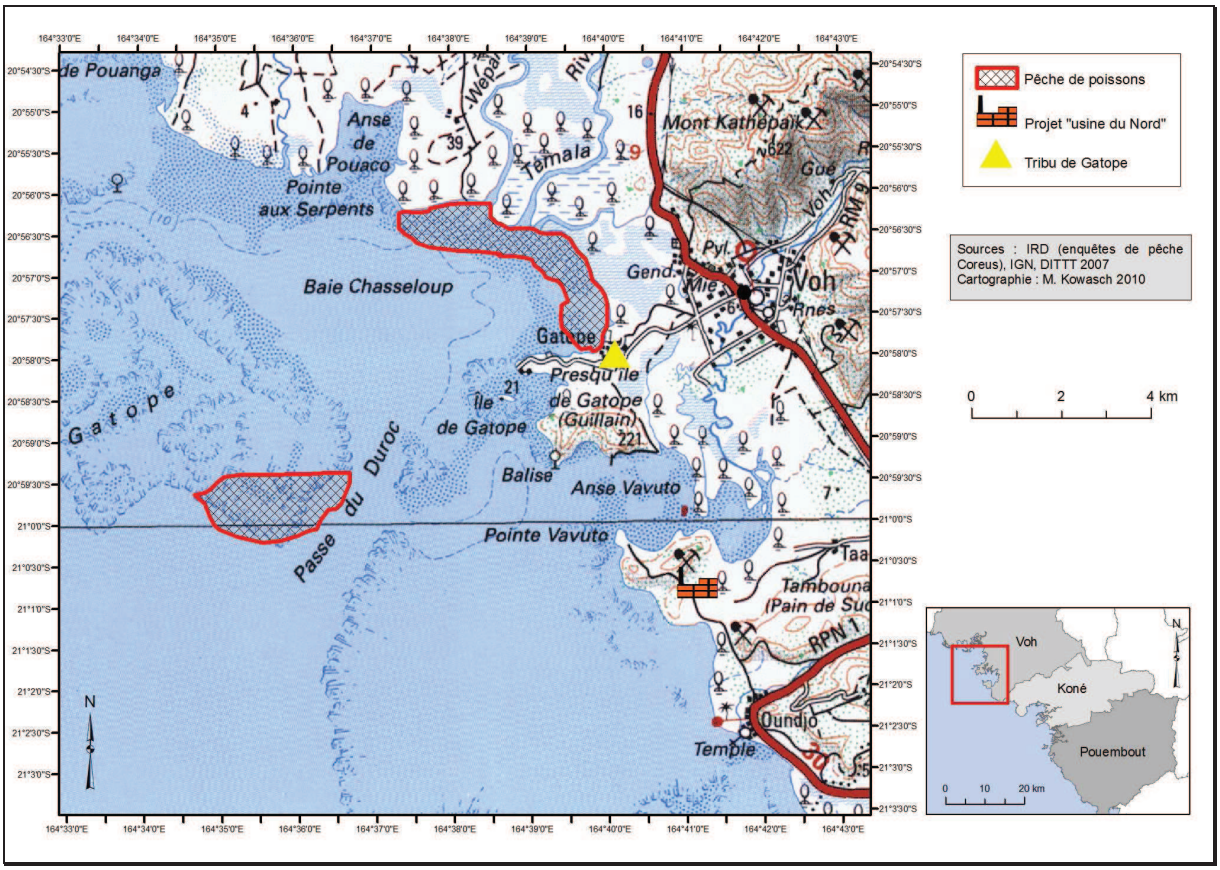

Malgré la progression du salariat et un manque de temps, les activités dites traditionnelles gardent une certaine importance. Comme dans les autres tribus, l'agriculture vivrière joue toujours un rôle important dans la vie quotidienne de la population tribale : 88% des personnes enquêtées à Gatope cultivent un champ. Cela ne veut pas dire que les autres 12% ne travaillent jamais sur un champ ; ils peuvent quand même travailler de temps à autre sur le champ d'un membre de la famille. Les produits du champ représentent une ressource

alimentaire, mais certains produits ont également une valeur culturelle (l'igname en particulier). Les champs des familles à Gatope se trouvent à « Xaate » et derrière les maisons. A « Xaate », les champs sont de plus en plus souvent dévastés par des cochons sauvages. Beaucoup de personnes ont alors arrêté de travailler leur champ à « Xaate », comme l'explique Jean Dianaï (Entretien du 5 juillet 2009).

Figure 83 : Pourcentage des personnes enquêtées à Gatope (25) ayant un champ

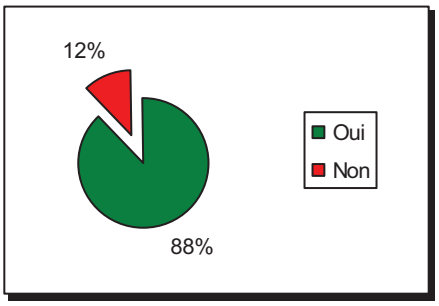

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

La pêche à la rivière par contre est très peu exercée (36% des personnes ayant répondu à la question, à savoir 22). Ceux qui la pratiquent quand même pêchent dans la rivière de Témala, dans la rivière de Koné, mais aussi dans la rivière de Voh. En absence d'une rivière à proximité de la tribu, les clans de Gatope vont à la pêche à la rivière seulement dans d'autres tribus où ils ont de la famille.

Figure 84 : Pourcentage des personnes enquêtées à Gatope (25) pratiquant la pêche à la rivière

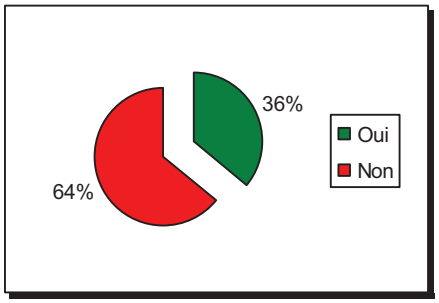

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

Malgré un manque de temps croissant, la chasse reste une activité très pratiquée : 64% des hommes enquêtés chassent.

Figure 85 : Pourcentage des hommes enquêtés (11 personnes) à Gatope allant à la chasse

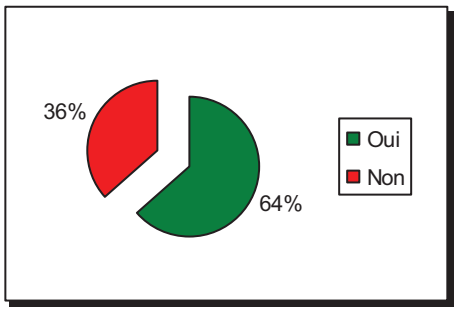

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

La chasse est facilitée, car la presqu'île de Gatope représente un terrain pour les chasseurs de la tribu. Alors que les chasseurs de Baco et d'Oundjo partent souvent « loin », à savoir à Pinjen (Oundjo) et à Tiaoué-Pouembout (Baco), la plupart des chasseurs de Gatope reste sur la presqu'île.

Figure 86 : Terrains de chasse des clans de Gatope

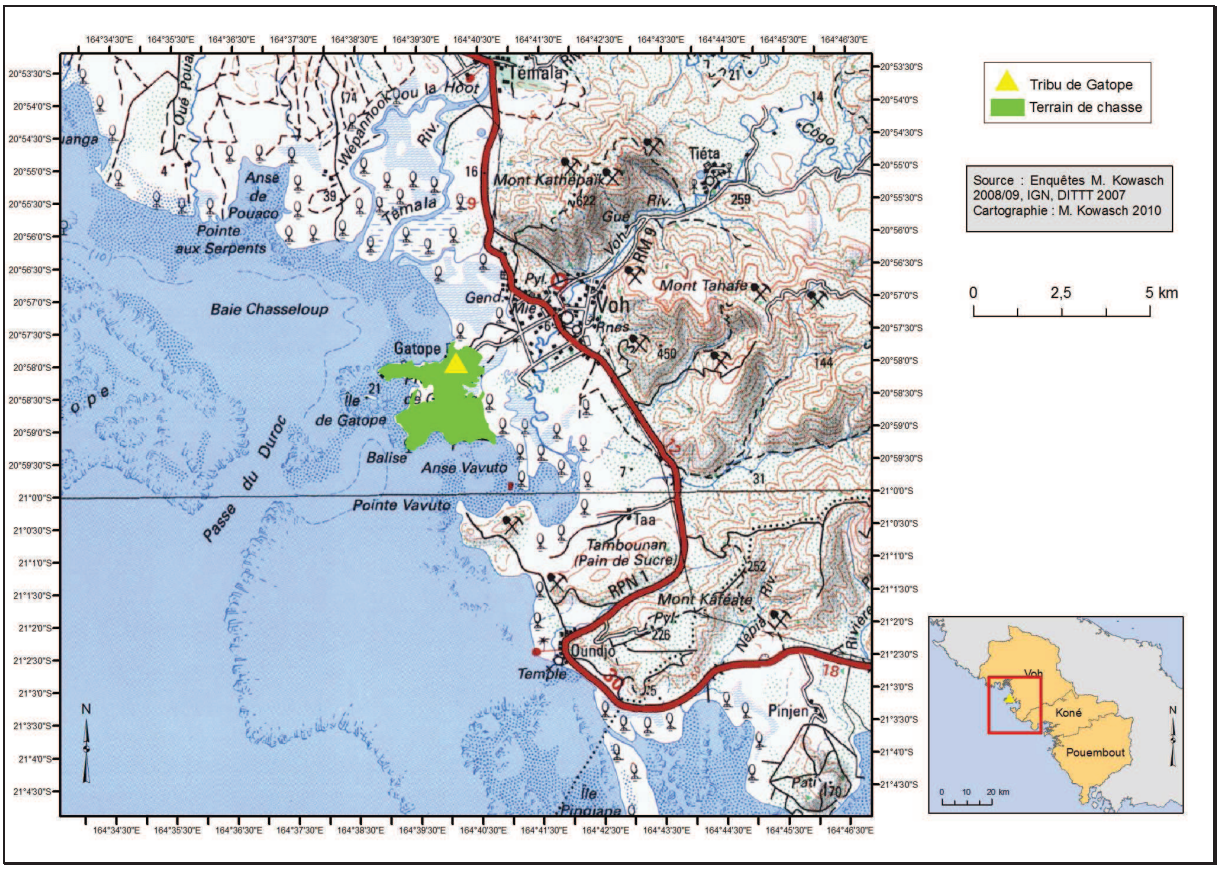

La presqu'île de Gatope représente donc une certaine valeur d'usage pour les clans de Gatope. Les activités de agriculture vivrière à la tribu, la chasse ainsi que la pêche aux crabes le démontrent. Mais la presqu'île garde également une valeur identitaire et patrimoniale : sur l'îlot Xaathope se trouve l'ancienne tribu, il y a un lieu tabou derrière la chefferie. Mais l'îlot et la source ne sont pas les seuls lieux formateurs d'identité. Les cartes suivantes montrent ces lieux toponymiques (Figures 87 et 88).

Elles ont été réalisées avec Jean Dianaï et Pierre Gouneboadjane. Il était important d'avoir deux versions afin de connaître d'éventuelles différences : la perception du chef de clan des Dianaï ne coïncide pas avec celle du chef de clan des Gouneboadjane. Mais on s'aperçoit que les deux perceptions se ressemblent fortement. Pierre Gouneboadjane ajoute une ancienne habitation (« Camale ») et un lieu-dit appelé « Caxapoedjane » qui n'ont pas été marqués par Jean Dianaï. Le vieux Dianaï de son côté indique une ancienne plantation (« Pwacahé ») que le vieux Gouneboadjane ne semble pas connaître. Pierre Gouneboadjane a dessiné une source d'eau potable à « Thââk » qui ne se trouve pas sur la carte de Jean Dianaï. A part cela, il y a seulement quelques différences dans l'écriture des toponymes qui arrivent fréquemment, car aucune école n'enseigne l'écriture des toponymes ; il n'y a donc pas de règle.

Figure 87 : Les toponymes de la presqu'île de Gatope selon Jean Dianaï

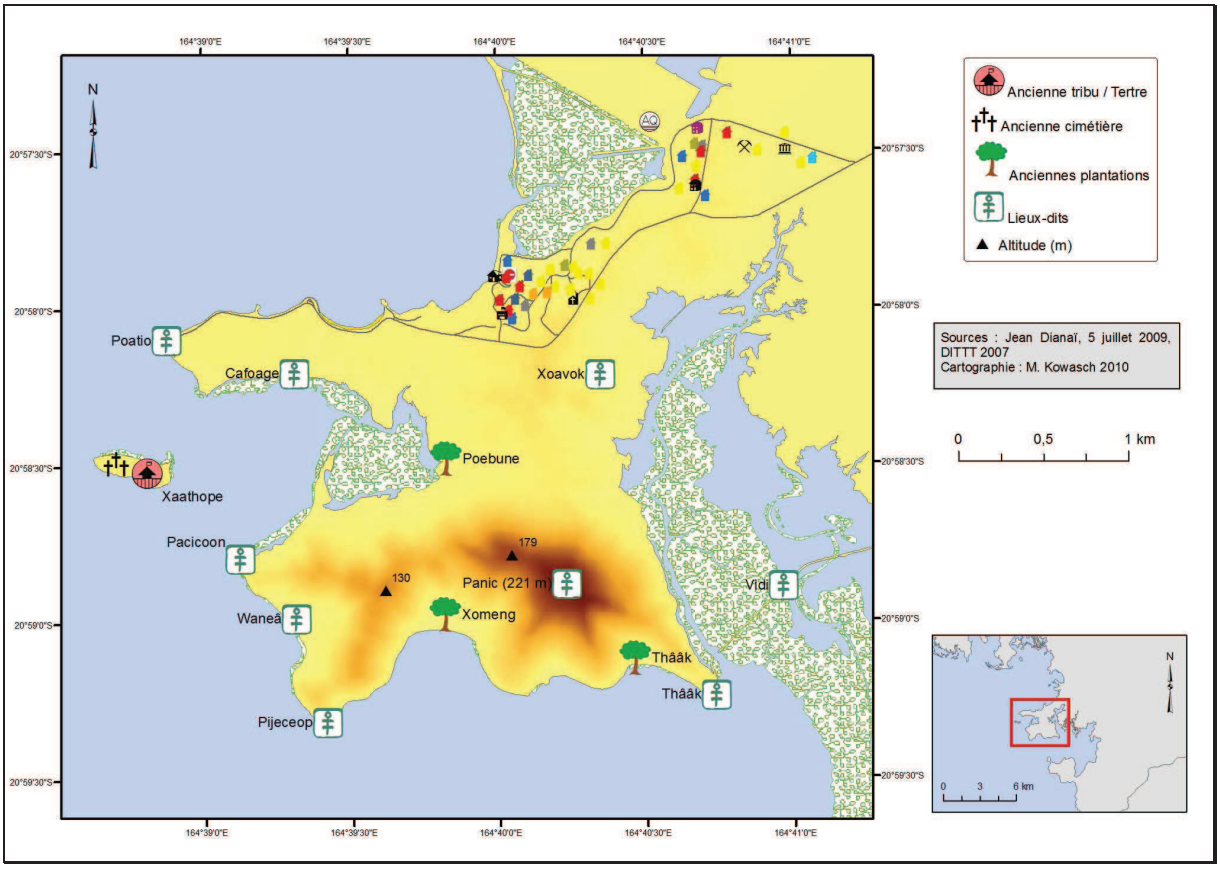

Figure 88 : Les toponymes de la presqu'île de Gatope selon Pierre Gouneboadjane

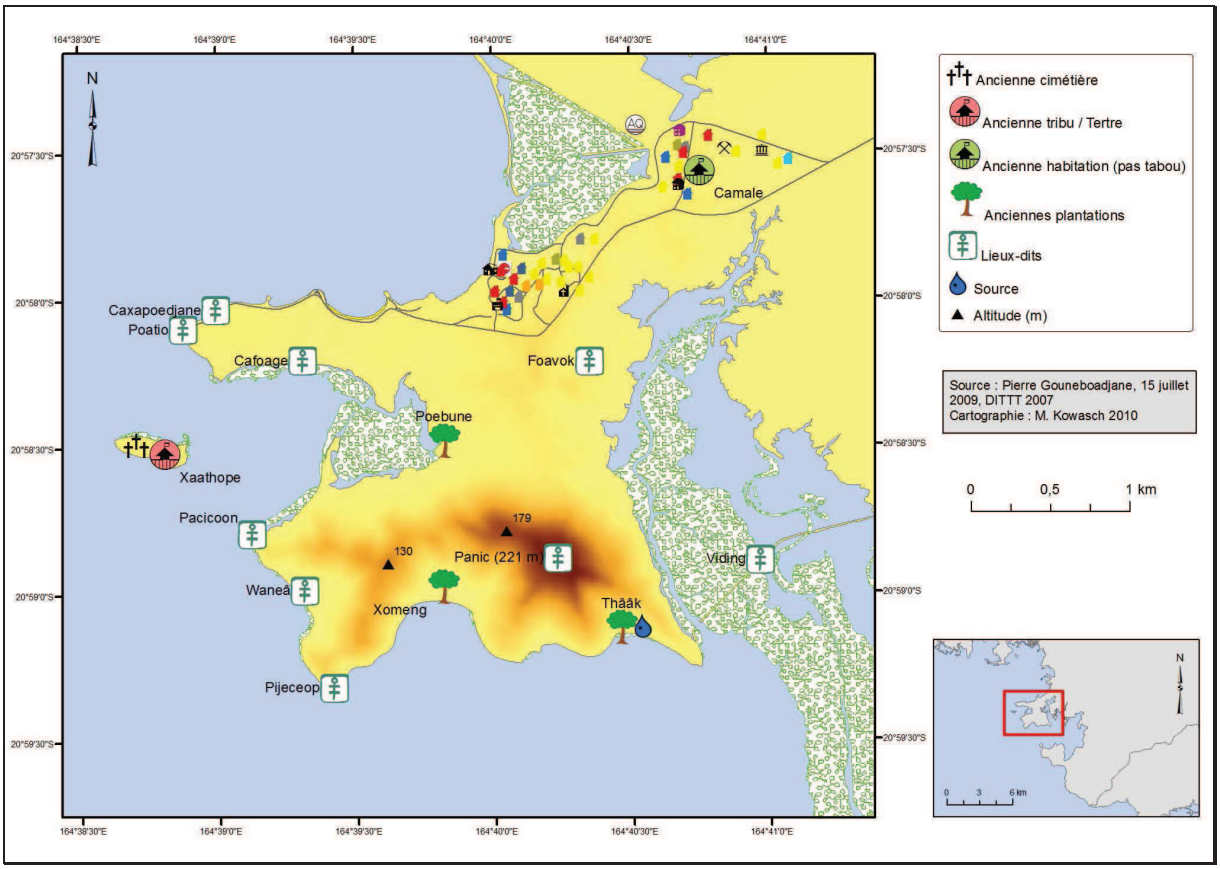

Tandis que les perceptions territoriales de la presqu'île de Gatope ne montrent pas de grandes différences, il n'est pas de même pour la presqu'île de Vavouto qui est sujet à divers revendications. Ces revendications sont devenus plus virulentes suite à l'annonce de la SMSP de vouloir construire la future usine du Nord à Vavouto. Selon Horoitz (2003, p. 138), deux groupes ont simultanément rédigé des lettres en août 2001 à l'ADRAF afin de revendiquer la même zone. L'un des deux groupes était composé de membres des clans Fouange, Goa-Cidopwan, Huleut et Xamène ; leur représentant était Henry Fouange, originaire d'Oundjo. L'autre groupe se composait de membres du clan Gouneboadjane.
Après s'être heurtée au rejet du GIE Pinjen, au moment de décider de construire l'usine à Pinjen, la SMSP s'est orientée en effet vers la presqu'île de Vavouto. Le groupe minier a acheté le terrain à une famille d'origine brésilienne, la famille Martin. Les revendications foncières de certains clans sur Vavouto n'avaient pas encore été prises en compte par l'ADRAF. Le nouveau propriétaire de la presqu'île de Vavouto était désormais la SMSP, mais les revendications persistent.

En apprenant les revendications coutumières sur Vavouto et dans l'objectif de ne pas détruire les lieux des ancêtres, l'industriel a inventorié les lieux tabous et sacrés des clans concernés (Figure 89). Comme « propriétaire terrien » a été reconnu seul le clan Fouange d'Oundjo. L'inventaire de KNS différencie des « ressources culturelles », des « ressources archéologiques » et des « ressources historiques ». Les ressources culturelles comprennent les « endroits totémiques et anciennes tribus », les « lieux tabous », les « anciennes tribus », les « anciennes sépultures », les « habitations des esprits » ainsi que les « endroits totémiques ». Les ressources archéologiques comprennent les « pétroglyphes », les « cultures », les « habitats » et les « cultures et habitats ». Les ressources historiques englobent les « sites miniers » et des « sites classés ». En outre, l'inventaire connaît encore la classification « indéterminé ». L'inventaire de KNS n'est pas clair et peut être interprété à plusieurs manières. Où faut-il par exemple classer une ancienne habitation : dans la catégorie « anciennes tribus », dans la catégorie « endroits totémiques et anciennes tribus » ou dans celle de l'« habitat » ? Selon ce classement, « habitat » est un site archéologique, mais où est la différence avec le site culturel « ancienne tribu » ? Un endroit où on a trouvé trois anciennes maisons par exemple est une « ancienne tribu » ou seulement un « habitat » archéologique ? Ou peut-être un site « culture et habitat » si on y a trouvé aussi des anciens champs ? La réponse dépend de l'interprétation de la personne source. Une autre incertitude concerne les anciennes chefferies. Celles-ci sont des lieux tabous pour tous les clans de la tribu. Seule la chefferie a le droit d'y aller afin de nettoyer l'endroit. Est-ce une « habitation des esprits » ou peut-être seulement un site archéologique (« habitat ») ?
La classification de KNS n'est pas claire à cet égard. De plus, un lieu peut être tabou pour un clan alors qu'il n'est pas tabou pour un autre. Cet aspect important de la culture kanak n'a pas été pris en compte par l'inventaire du groupe minier. Selon la classification de KNS, trois ressources archéalogiques se situent sur la presqu'île de Vavouto : trois cultures et un habitat. On y trouve donc une seule ancienne habitation : « Poanefuk ». Il s'agit du tertre du clan Fouange, le seul interlocuteur du groupe industriel. KNS souligne que l'inventaire des sites tabous pour Vavouto a été réalisé en collaboration avec Jean Poithily, le petit chef de Gatope. En fait, le terme « culturel » devrait englober les deux autres.

Figure 89 : Lieux tabous sur la presqu'île de Vavouto selon le groupe KNS

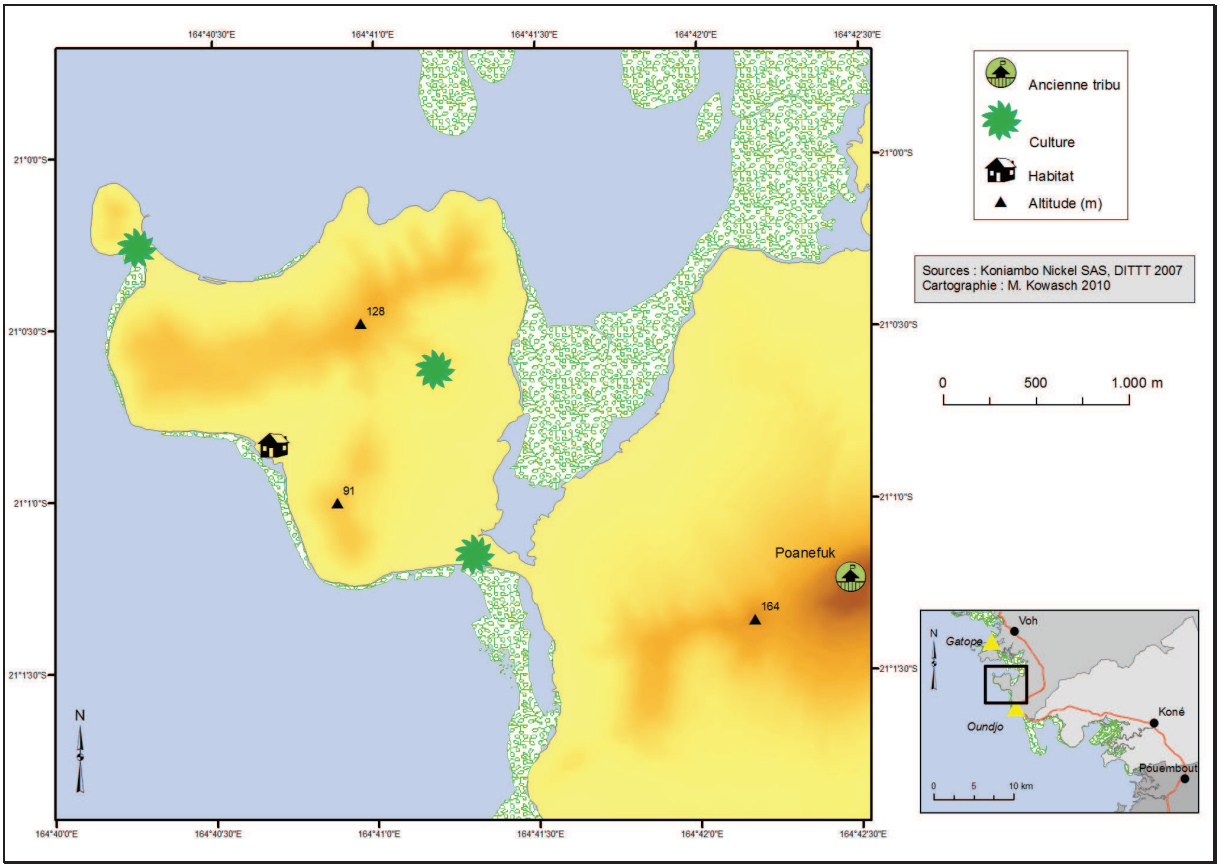

Figure 90 : Lieux culturels et tabous selon Pierre Gouneboadjane

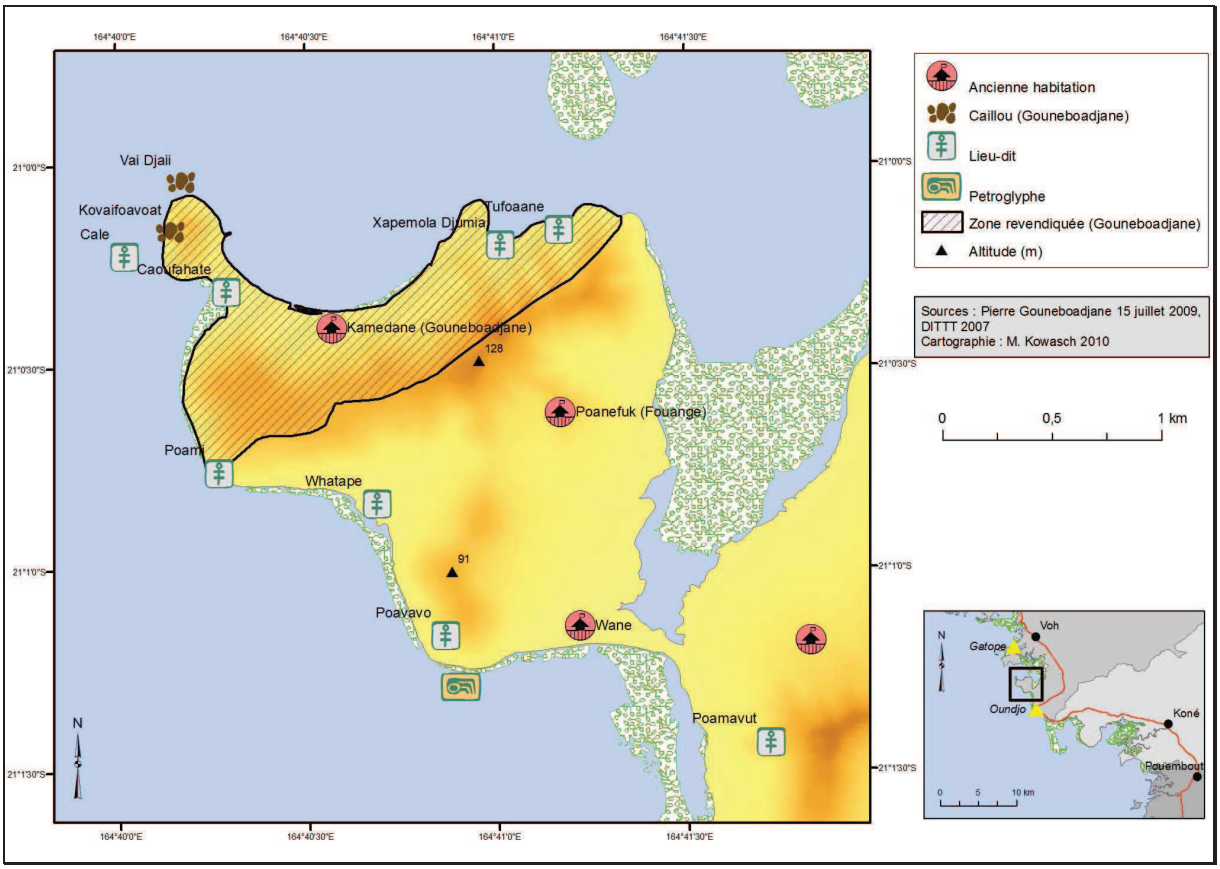

Les lieux toponymiques du clan Gouneboadjane qui revendique également une zone sur la presqu'île de Vavouto, n'ont pas été pris en compte par l'opérateur industriel. Selon le chef de clan des Gouneboadjane (Entretien du 20 janvier 2009), il y a par contre trois sites à valeur d'identité pour les Gouneboadjane sur Vavouto (Figure 90). Le lieu « Kamedane » est l'ancienne tribu. D'autres clans ont confirmé l'existance de cet endroit.[103] En ce qui concerne le lieu tabou « Kovaifoavoat » que l'on appelle aussi « caillou blanc », différentes informations s'opposent. Pour les Gouneboadjane (Entretien avec P. Gouneboadjane le 20 janvier 2009), il s'agit d'un site tabou. Le chef de clan avait demandé à KNS de ne pas détruire « Kovaifoavat » (Entretien du 15 juillet 2009), mais aujourd'hui, le caillou n'existe plus, et l'industriel est accusé d'avoir menti. D'autres clans reconnaissaient le caillou blanc comme « lieu tabou », notamment les vieux des clans Diéla et Wabealo.[104]
Pour les Tchaounyne d'Oundjo par contre, « Kavaifoavoat » n'était qu'un caillou de repérage pour les bateaux. Lors d'un entretien (7 janvier 2009), Thierry Tchaounyane explique la signification du « caillou blanc » : « *Quand le soleil brillait sur le caillou, les pêcheurs pouvait se repérer. C'est une balise pour nous.* » Enfin, le lieu appelé « Vai Djaii » est un caillou de la vieille Djaii, une fille Fouange, adoptée Wabealo et mariée au grand-père de Pierre Gouneboadjane. Elle était la gardienne du caillou. Mais dans le cadre des travaux pour construire le port de Vavouto, ce caillou a été également détruit.

Les photos ci-dessous (Images 37-39) montrent l'avancement des travaux de terrassements pour la construction du port en eau profonde sur la pointe de Vavouto, exactement à l'endroit où se trouvaient autrefois « Kovaifoavoat » et « Vai Djaii ».

Image 37 : Photo de la pointe de Vavouto prise en juillet 2007



Source : M. Kowasch 2007

En juillet 2007, les travaux sur la pointe de Vavouto n'avaient pas encore commencé. La pointe est bordée de mangroves.

---

[103] Entretiens avec Noël Wabealo le 4 janvier 2009 et avec Jean Dianaï le 5 juillet 2009.
[104] Entretiens avec Jules Diéla le 8 janvier 2009 et avec Noël Wabealo le 4 janvier 2009.

Image 38 : Photo de la pointe de Vavouto prise en août 2009



Source : KNS 2009

En août 2009, les travaux ont démarré. Pendant que la société belge Jan de Nul est chargée de creuser le chenal entre le futur port et la passe du Duroc, d'autres entreprises de sous-traitance s'occupent d'effectuer les travaux de terrassements sur la pointe pour le futur port en eau profonde. Les deux lieux sacrés du clan Gouneboadjane, « Kovaifoavoat » et « Vai Djaii », n'existent plus.

Image 39 : Maquette de la pointe de Vavouto après la fin des travaux de construction de l'usine métallurgique (prévue pour 2011)

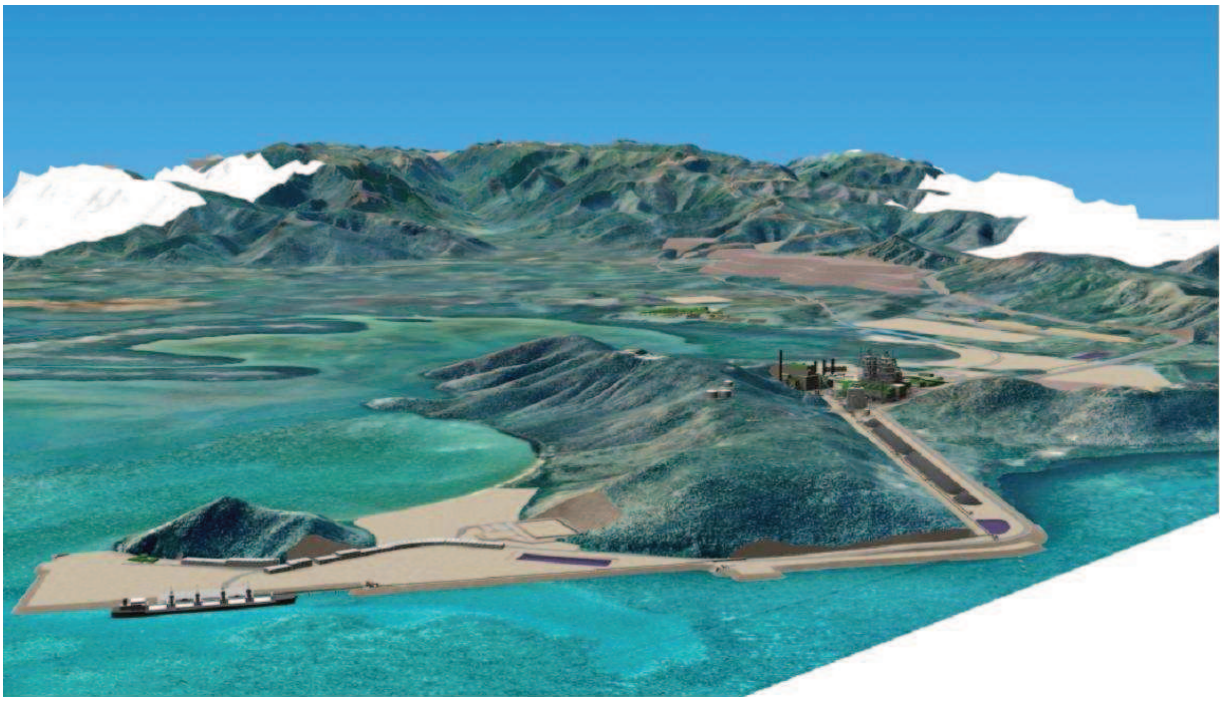

Source : KNS 2009

La maquette montre le futur quai à la pointe de Vavouto ainsi que l'usine métallurgique et la centrale électrique (au charbon) au milieu de la presqu'île. Le quai aura une longueur de 190 m pouvant accueillir des navires de 50.000 DWT (deadwight tonnage). KNS prévoit que 56 navires transporteront 8.600 conteneurs de ferronickel et 1.300 conteneurs de cargaisons diverses par an. S'y ajoute la cargaison en vrac (1 mio. tonnes de charbon, 20.500 tonnes de calcaire et 45 mio. litres de diesel par an) (KNS, présentation à la province Nord).

Suite aux revendications, les Gouneboadjane ont demandé à KNS d'être interlocuteur en ce qui concerne la reconnaissance des zones d'influence des clans à Vavouto. L'industriel s'est alors adressé au conseil des clans de Gatope, à la chefferie, au district de Voh, au conseil de l'aire coutumière, à la mairie de Voh et à l'ADRAF. Le district a finalement dû prendre une décision, car toutes institutions se sont référées à lui. Celui-ci a conseillé de faire référence au PV palabre de 2002 dans lequel les lieux du clan Gouneboadjane n'ont pas été pris en compte. Dans ce PV palabre, il est indiqué que (Procès verbal de tenue de palabre No 307 du 21 septembre 2002, Annexe 1, p. 2) :
« Le lieu dit « Foatjaboen » constitue la limite coutumière entre les clans Xuti Xuthapet au Nord et les clans Taa Ma Pwanefuk au Sud.
Plus au Sud, la ligne de crête qui part du lieu dit Tiadana (littoral) et qui passe par le Mont Kafeate constitue la limite entre la zone d'influence des clans Taa ma Pwanefuk et les clans suivants : Tchaounyane, Tidjite, Diéla, Gouneboadjane, Voudjo et Poadataba.
Au lieu dit Ouem, le clan Kamen (Poa Kamen) est influent. Son territoire n'est pas distingué sur la carte présente, le clan relevant de l'ensemble Taa Ma Pwanefuk.
Les terres coutumières de la réserve autochtone de la tribu d'Oundjo demeurent sous l'autorité des instances de cette tribu et des clans qui la composent selon les règles établies dans l'histoire des clans et de cette tribu.
(...) Ce PV de Palabre constitue la référence pour les relations futures que les clans ouvriront avec les promoteurs du projet d'usine du Nord. »

Les deux endroits qui font la limite au Nord (Foatjaboen) et au Sud (Tiadana) selon le PV palabre ne sont pas indiqués sur les cartes réalisés par KNS et par Pierre Gouneboadjane, car ils se trouvent en dehors de ces cartes. Selon le PV palabre, la presqu'île de Vavouto est entièrement sous influence des clans Taa Ma Pwanefuk, dont font partie les clans Fouange, Xamène, Goa-Cidopoane (Goa-Cidopwan), Dianaï, Couthy (Xuuti) et Ouleoute (Huleut). Les lieux du clan Goa ont donc été reconnus ; mais malgré cela, l'ancienne habitation des Goa à « Taa » manque sur l'inventaire des sites tabous du groupe minier. La non-reconnaissance des Gouneboadjane a provoqué plusieurs blocages du site industriel. En septembre 2008 par exemple, l'entrée du site a été bloquée par des familles Gouneboadjane pendant environ une semaine. Ces blocages ont retardé les travaux du groupe minier ; ils engendrent des dégâts sur le plan financier. Et la revendication des Gouneboadjane a persisté. Afin de revendiquer officiellement (auprès de l'ADRAF) la zone dans le nord de la presqu'île de Vavouto (comme indiqué sur la carte), le clan Gouneboadjane a fondé en mai 2005 un « GDPL Vavouto ».

Les différentes revendications ont engendré un conflit entre les Gouneboadjane et la chefferie de Gatope, mais aussi entre les tribus d'Oundjo et Gatope. Le clan Fouange, originiare d'Oundjo, se considère – confirmé par l'opérateur industriel – comme seule « propriétaire terrien » à Vavouto (Entretien avec H. Fouange le 17 décembre 2008). La chefferie de Gatope a également confirmé cette position, vu que le petit chef lui-même a réalisé la carte des lieux tabous sur Vavouto pour KNS. Le clan Gouneboadjane est le sujet de la chefferie de Gatope (le clan qui nomme le chef). Le conflit concernant la légimité foncière à Vavouto touche alors les deux tribus.

En décembre 2008, le groupe industriel a refusé une demande de l'Institut de la Recherche pour le Développement (IRD) de réaliser un inventaire des lieux culturels à Vavouto. Nathalie Poithily du service « Relations avec les communautés » à KNS, a exprimé les réticences de

l'industriel : « *Cela peut nous poser problème. Ce travail a déjà été fait.* » (Entretien avec N. Poithily en décembre 2008). L'opérateur industriel n'a aucun intérêt de relever les revendications des Gouneboadjane. Il ne souhaite pas dévoiler les conflits qui peuvent éventuellement retarder la réalisation du projet. La discussion ouverte sur les problèmes rencontrées ne s'inscrit pas dans la stratégie du groupe. La chefferie de Gatope de son côté a réussi de profiter du projet Koniambo et de placer ses « pions » aux bons endroits dans ce jeu d'influence : Plusieurs membres du clan travaillent soit directement pour l'industriel soit en sous-traitance.

En août 2009, le conflit foncier autour de la presqu'île de Vavouto prend une autre orientation. Le petit chef de la tribu de Gatope, Jean Poithily, et le clan Fouange d'Oundjo, auparavant dans le même « camp », entrent dans un conflit entre eux. La raison se trouve dans la mise en place d'un bois tabou à l'entrée du site industriel de Vavouto à l'occasion de la journée mondiale des peuples autochtones le 8 août 2009. L'initiative de la plantation du « Pwabua mwa Xatrop » (« Emplacement de la vieille maison Gatope » en français) venait du CAUGERN[105], mais ce sont finalement les coutumiers de Voh qui ont pris l'organisation en main, en particulier la chefferie de Gatope.

Image 40 : Cérémonie de la mise en place du bois tabou le 8 août 2009



Source : KNS 2009

[105] Cette initiative a été décrite dans le chapitre « La perception des populations kanak face au projet Goro Nickel ».

Une semaine après sa mise en place, « Pwabua mwa Xatrop » est à terre et cassé. Pour Les Nouvelles Calédoniennes (18 août 2009, www.lnc.nc), il semble que « *ce vandalisme soit le résultat d'un conflit entre le clan Taa Ma Pwanefuk et les responsables coutumiers de l'aire Hoot Ma Whaap* ». Ce qui est décrit comme clan « Taa Ma Pwanefuk » dans le journal est en réalité le clan Fouange, car Henry Fouange est le mandataire du GDPL Taa Ma Pwanefuk. Et ce GDPL revendique les terres où fut érigé le bois tabou. Jean Poithily avait par ailleurs confirmé dans sa carte des sites tabous réalisée pour KNS que le clan Fouange est le seul clan qui a une légitimité foncière à Vavouto. Et le bois tabou se trouve à l'entrée de Vavouto.
Après l'incident, J. Poithily précise que « *ce n'est pas un bois revendicatif, mais un symbôle pour célébrer cette journée mondiale* ». Pour le petit chef de Gatope, les revendications à Vavouto et sur le massif du Koniambo se sont terminées avec la signature et la « cession » des terres à KNS. Mais pour H. Fouange, le bois n'avait rien à faire là-bas, puisque les terres où il a été implanté appartiendraient à son clan. Cette « propriété » est réfuté par J. Poithily : Non seulement il assure que ses ancêtres sont partis de ces terres, mais surtout il souligne qu'aujourd'hui, le terrain est privé. « *Il appartient à KNS, il n'est plus question de revendication. On a déjà signé. Moi quand je donne quelque chose, je ne veux pas le reprendre.* » (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 18 août 2009, www.lnc.nc). J. Poithily poursuit que « *Nous avons déposé une plainte auprès de la gendarmerie de Koné, contre X, bien qu'on ait une idée des auteurs. Et finalement, on a décidé d'implanter ce bois à l'entrée de Vavouto au niveau du faré* ». Cette (re)implantation se fera, bien entendu, après que KNS aura éventuellement donné son accord.

Les revendications foncières sur la presqu'île de Vavouto ont des répercussions sur la perception du projet Koniambo en général. On constate que 44% des personnes enquêtées à Gatope soutiennent le projet (« pour » ou « plutôt pour »), 24% se sont exprimés « contre » ou « plutôt contre » et 28% ont été (encore) mitigés. Même constat qu'à la tribu d'Oundjo : Même si on est en désaccord avec l'emplacement de l'usine ou si on revendique une reconnaissance foncière que l'opérateur minier ne veut pas accorder, cela ne veut pas encore dire qu'on est complètement « contre » le projet. On peut soutenir la réalisation de l'usine du Nord sous d'autres conditions et à un autre emplacement. Le projet « usine du Nord » représente un outil économique des indépendantistes du FLNKS, et de ce point de vue, le projet Koniambo est un projet d'émancipation du peuple kanak.

Figure 91 : Avis des résidents de Gatope sur le projet Koniambo (25 personnes enquêtées)

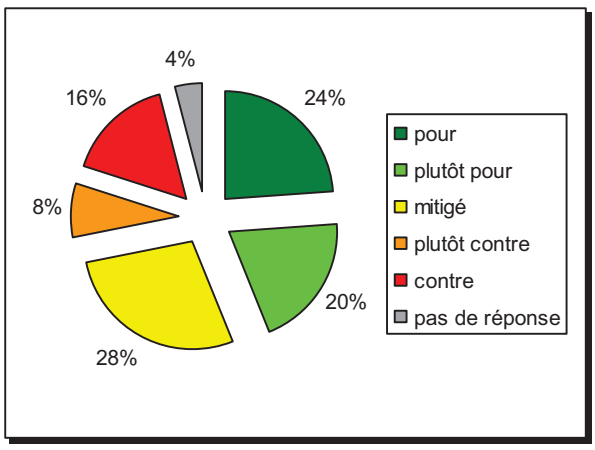

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

Comme à Oundjo et contrairement à Netchaot et à Baco, le nombre de personnes s'étant exprimé « contre » ou « plutôt » le projet « usine du Nord » est assez grand. Les conflits fonciers autour de Pinjen et de Vavouto ont accru les craintes envers le projet industriel. Derrière les impacts sur l'environnement en général (21 réponses) et sur le lagon/la mer (13 réponses), les impacts dûs à l'immigration représentent une autre crainte essentielle (12 réponses). Ensemble avec la tribu d'Oundjo, Gatope est la tribu la plus proche du site industriel de Vavouto. Les résidents de Gatope auront alors plus de contacts avec les nouveaux arrivants (dans les magasins du village, sur les routes, à la plage de Gatope, etc.). Et si ces nouvelles populations s'achètent un bateau pour aller à la pêche ou pour se promener en mer, elles pourront être vu comme une « concurrence » pour les ressources naturelles du lagon (crabes, poissons, etc.). La pression humaine sur les ressources augmentera en tout cas. Dans ce contecte, on comprend aussi le nombre de personnes enquêtées qui craignent les impacts sur le lagon/la mer. De plus, il y a des lieux culturels dans le lagon, par exemple « Kovaifoavoat » et « Vai Djaai » qui ont été détruits lors des travaux pour le futur port.

Figure 92 : Craintes des résidents de Gatope envers le projet Koniambo (25 personnes enquêtées, plusieurs réponses possible)

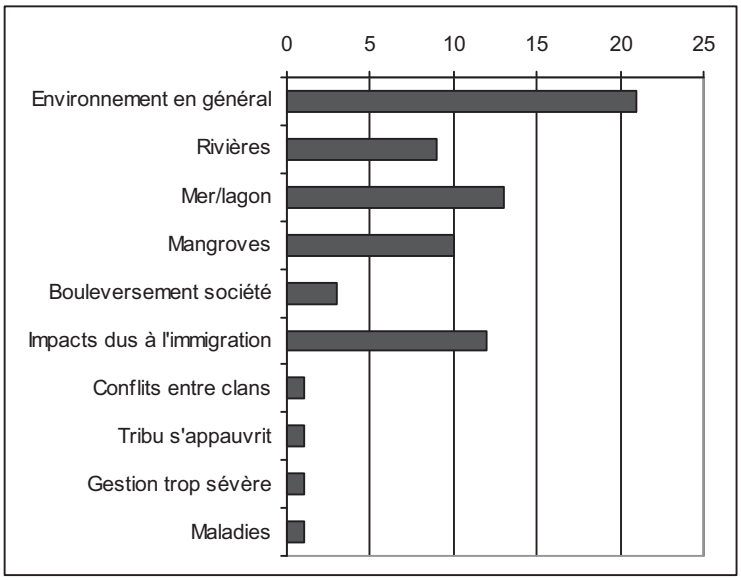

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

Malgré ces différentes craintes et malgré le conflit foncier à Vavouto, la perception globale du projet Koniambo reste positive. Les espoirs portent principalement sur les emplois (21 résponses). L'argent et le développement de la zone VKP viennent en deuxième et troisième position (11 et 10 réponses respectivement).

Vu que les espoirs s'orientent toujours vers l'accès à l'emploi, il faudra analyser comment les personnes enquêtées ont intégré le projet Koniambo, à quel niveau et avec quels moyens ? D'abord, on peut constater que 60% des personnes enquêtées à Gatope ont déjà assisté à au moins une réunion d'information organisée par l'opérateur industriel. Certes, la participation est facilitée, puisque KNS vient davantage à Oundjo et Gatope que dans les tribus plus éloignées. Malgré cette grande participation, 52% des personnes enquêtées souhaitent avoir plus d'informations.

Figure 93 : Espoirs des résidents de Gatope envers le projet Koniambo (25 personnes enquêtées, plusieurs réponses possible)

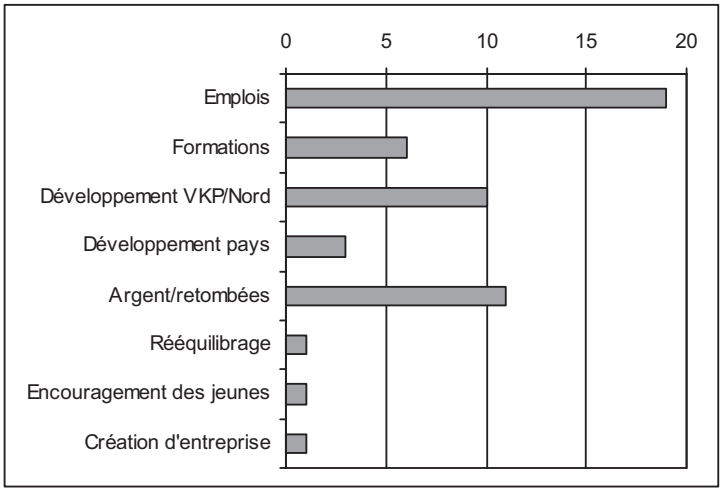

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

3.1.2.5. L'analyse croisée des quatre tribus

Les quatre tribus se différencient nettement par leur situation géographique, leur superficie, leur langue vernaculaire, leur obédience religieuse dominante, leur volume démographique, leur niveau de cohésion sociale et enfin leur façon de percevoir le projet « usine du Nord » et son impact socio-économique.

Gatope et Oundjo sont des tribus de bord de mer. La pêche en mer y représente une ressource alimentaire importante. L'histoire du GIE GaOu à Oundjo le démontre. Baco est une tribu de la basse vallée de la Koné, profitant à la fois de la proximité de la mer et des contreforts de la chaîne centrale ; peu de personnes vont régulièrement à la pêche en mer, il s'agit essentiellement des membres du clan Wabealo qui ont des liens familiaux avec les Wabealo d'Oundjo. Netchaot enfin est une tribu de montagne où les résidents vont à la chasse et à la pêche à la rivière, presque jamais en mer. Netchaot est également la tribu la plus éloignée du site industriel de Vavouto (Figure 44). Baco se situe à mi-chemin entre Netchaot et Vavouto, à une bonne dizaine de kilomètres du site industriel. Oundjo et Gatope sont les deux tribus les plus proches de Vavouto. Plusieurs revendications foncières existent sur Vavouto : les clans Gouneboadjane (Gatope), Fouange (Oundjo) et Goa (Oundjo) y indiquent des tertres, c'est-à-dire des « habitations de leurs ancêtres ».

Tableau 12 : Présentation géographique des tribus de Netchaot, Baco, Oundjo et Gatope

Tribu	Emplacement géographique	Rivière traversant la tribu	Taille démographique	Superficie totale (ha)	Langue	Religion	Distance de Vavouto (en km)
Netchaot	Montagne	Netchaot	450 (2008)[106]	7.011 réserve et agrandissement réserve des Oumas : 5.112 (comprend plusieurs tribus) GDPL : 1.252 terres claniques : 647	Paicï et camuki	Catholique et protestant autonome (une église et un temple)	Environ 32,5
Baco	Entre mer et montagne	Koné	562 (2008)[106]	4.173 réserve et agrandissement réserve : 704 GDPL tribal : 1.482 4 GDPL claniques : 1.987	Haeke	Protestant autonome (un temple)	Environ 21,5
Oundjo	Bord de mer	-	363 (2004)[107]	507 (réserve et agrandissement)[108]	Bwatoo et Haveke	Protestant libre (un temple)	Environ 1,5
Gatope	Bord de mer	-	158 (2004)[107]	302 réserve : 286 GDPL Xuuti-Xuthapet : 16 GDPL XX : 16	Haveke	Protestant libre (temple fermé par la chefferie)	Environ 12

Sources : ADRAF 2007/08, INSEE-ISEE 2004, Emergences 2008, Enquêtes M. Kowasch 2008/09

[106] Estimations du bureau d'Etudes « Emergences » 2008
[107] INSEE-ISEE 2004
[108] Le GIE Pinjen n'est pas classé « terre coutumière ».

Quant à la superficie des terres coutumières, on constate que Baco possède les terres les plus étendues des quatre tribus. L'ADRAF lui a attribué cinq GDPL au fil du temps avec une superficie totale de presque 1.500 ha (Figure 103); un sixième GDPL s'y ajoutera bientôt (ancien terrain Devaud vers la carrière au lieu nommé « Xape fe vai »). Son défrichage apparaît sur la liste des opérations d'aménagement 2008 de l'ADRAF (Rapport d'activité 2008, p. 40). La tribu de Netchaot possède également de larges terres coutumières : un GDPL de plus de 1.200 ha a été attribué aux clans de Netchaot (Figure 44). Oundjo n'a pas de GDPL, mais un GIE rétrocédé en 1989 : le GIE Pinjen d'environ 1.600 ha (Figure 61). Les GIE ne sont pas qualifiés « terre coutumière » et ne sont donc pas soumis aux quatre « I » (inaliénables, incommutables, incessibles et insaisissables). La tribu de Gatope n'a qu'un GDPL (« Xuuti-Xuthapet ») avec une superficie de 16 ha (Figure 111). La superficie des terres attribuées par l'ADRAF (ou l'Office foncier auparavant) aura des répercussions sur les moyens de participer au développement économique de la zone VKP : une superficie plus conséquente offre plus de possibilités en terme d'aménagement et de développement économique. Baco n'est pas seulement la tribu avec la plus grande superficie totale de terres coutumières, elle est également la plus grande de sa taille démographique. Gatope est la tribu la plus petite.

A Baco, Oundjo et Gatope, on parle la même langue, même s'il s'agit de dialectes différents (haeke à Baco, bwatoo à Oundjo et haveke à Gatope) ; les familles se comprennent. A Netchaot par contre, on parle le paicï et le camuki. Compte tenu que Baco est une tribu très proche d'un village (Koné), les résidents communiquent de plus en plus en français entre eux. La langue vernaculaire, le haeke, se perd et avec elle ce réservoir culturel. A Oundjo et à Gatope, on maîtrise encore le bwatoo ou le haveke, mais de plus en plus de personnes communiquent en français. A Netchaot par contre, plus éloignée dans la chaîne de montagne, les habitants ne parlent le français qu'avec des personnes de l'extérieur.
La tribu de Netchaot est la seule tribu où deux églises existent : un temple protestant (église autonome) et une chapelle catholique. Tandis que les protestants restent dans « le bas » de la tribu, les catholiques sont dans la partie « du haut ». A Baco, il y a un temple de l'église protestante autonome. A Oundjo et Gatope, la religion dominante est l'église protestante libre. A la petite tribu de Gatope, le temple a été par contre fermé par la chefferie, car il existe un conflit entre l'église protestante libre et l'église protestante autonome. Par conséquent, les paroissiens vont à Oundjo le dimanche matin pour célébrer la messe.

La perception du projet « usine du Nord » est différente selon la tribu. On s'aperçoit qu'à Gatope et Oundjo, plus de personnes enquêtées se sont prononcés « contre » ou « plutôt contre » le projet qu'à Baco ou Netchaot. A la tribu d'Oundjo, 28% des personnes enquêtées ont été « contre » ou « plutôt contre », à Gatope 24%. A Baco et Netchaot par contre, le pourcentage des personnes en désaccord avec la réalisation du projet reste très faible : 12% à Baco et 2% à Netchaot. En même temps, les personnes enquêtées à Baco et à Netchaot ont largement approuvé le projet (71% à Baco, 61% à Netchaot), ce qui n'était pas le cas à Oundjo (28% des personnes enquêtées) et à Gatope (24% des personnes enquêtées). D'où vient cette différence de perception entre les quatre tribus ?
D'abord, il est significatif que les deux tribus les plus proches du site industriel de Vavouto soient beaucoup moins favorables au projet que les deux tribus plus éloignées. Plus qu'on s'approche du site Vavouto, plus grand est le désaccord.

Figure 94 : Avis sur le projet Koniambo selon la tribu d'origine (en % par tribu)

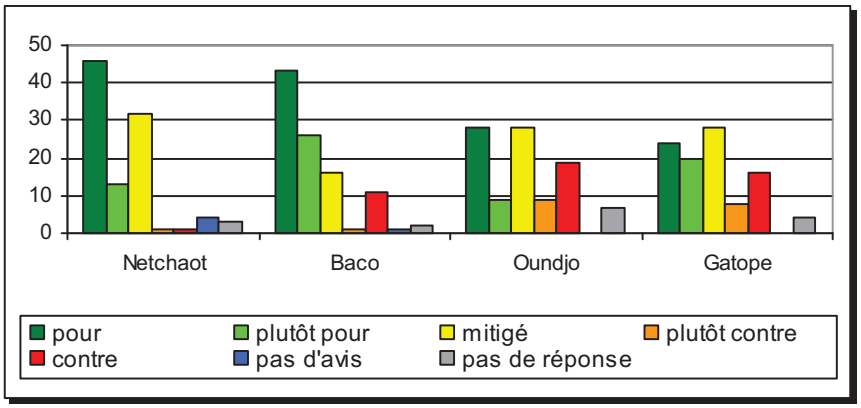

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

Les résidents de Gatope et Oundjo voient le chantier tous les jours devant leur porte. Les pêcheurs de ces deux tribus en bord de mer peuvent observer le dragage du chenal de près. Les travaux de terrassements, on les aperçoit également de la mer. Les camions qui transportent du matériel pour la construction de l'usine traversent tous les jours la tribu d'Oundjo, car la RT1 traverse le village tribal. Et les résidents de Gatope sont témoins de la sortie des bateaux de dragage. Gatope et Oundjo sont plus touchés par les impacts environnementaux, la pollution de la mangrove et du lagon en particulier. Les deux tribus se situent en bord de mer et vivent de la pêche en mer et dans les mangroves. Les ressources naturelles du lagon et des mangroves représentent un gagne-pain, en particulier pour la tribu d'Oundjo, car il y a encore plusieurs « vrais » pêcheurs, contrairement à Gatope ou à Baco.

Un deuxième aspect qui a largement influencé la perception du projet Koniambo a été la demande de la SMSP de construire la a future usine du Nord sur la presqu'île de Pinjen, gérée par un GIE dans lequel sont membres tous les clans de la tribu d'Oundjo. Cette demande divisa les clans d'Oundjo et faisait resurgir un conflit personnel entre la chefferie des Tchaounyane et le clan Wabealo, sujet du chef. Plusieurs clans résidant aujourd'hui à Oundjo « possèdent » des tertres sur la presqu'île. Alors qu'une partie des membres étaient d'accord pour la construction, d'autres ont refusé l'installation de l'usine à Pinjen. Et malgré les tentatives d'André Dang de convaincre les membres du GIE, le choix Pinjen a été refuté pour plusieurs raisons dont les deux principales étaient la valeur symbolique de Pinjen dans les revendications durant les « événements » et la valeur d'identité de Pinjen, car les ancêtres y ont habité (Figures 70-74). De plus, les clans voulaient garder Pinjen pour les activités dites traditionnelles. Ce conflit foncier divise les clans et impacte la cohésion sociale de la tribu d'Oundjo jusqu'à nos jours. La perception territoriale diffère selon le clan et selon la famille. Les personnes très attachés aux récits des ancêtres et aux lieux à haute valeur identitaire semblent moins s'impliquer dans le développement économique, car ils sont les « gardiens » du savoir des ancêtres et des valeurs traditionnelles de la culture kanak. Cela ne veut pas dire qu'ils ne participent pas au développement économique, mais les lieux à haute valeur d'identité sont plus importants pour eux. Les créateurs d'entreprises par contre semblent moins attachés aux valeurs traditionnelles, car la perspective d'une meilleure implication dans l'économie change également la perception territoriale. Pour eux, les tertres sur la presqu'île de Pinjen, la signification du lieu dans la lutte pour une réforme foncière et les usages traditionnelles ont moins d'importance que les bénéfices financiers et la participation au

développement économique, ce qui ne signifie pas qu'ils ne veulent pas préserver les valeurs du passé. Après le refus du GIE Pinjen, la SMSP s'est orientée vers la presqu'île de Vavouto comme emplacement de sa future usine métallurgique. Et le conflit qui a divisé les clans d'Oundjo est arrivé à la tribu de Gatope. Des revendications foncières sur Vavouto existaient déjà avant la volonté exprimée par la SMSP d'y contruire l'usine. Mais on constate – comme à Pinjen – que des revendications resurgissent dès qu'un projet économique promet des retombées financières. Dans un contexte de développement économique ou d'une mise en valeur des terres coutumières, tout le monde essaie de conforter sa position et son assise foncière, car la légimité foncière ne détermine pas uniquement des apports d'argent, mais touche à l'identité collective des Kanak. Des revendications sur Vavouto furent formulées par les clans Taa Ma Poanefuk (en particulier le clan Fouange d'Oundjo) et le clan Gouneboadjane de Gatope. Leurs tertres sur Vavouto sont « Poanefuk » (clan Fouange), « Taa » (clan Goa) et « Kamedane » (clan Gouneboadjane). Ainsi, le conflit a pris une dimension inter-tribale. Pour l'opérateur industriel, il y a cependant un seul « propriétaire terrien » à Vavouto, il s'agit du clan Fouange qui a monté des entreprises et sous-traite pour KNS. Les lieux culturels des Gouneboadjane n'ont pas été pris en compte (Figures 89 et 90).
Des conflits fonciers ont d'ailleurs déjà existé avant l'époque coloniale, mais la politique de cantonnement a complètement bouleversé la situation et l'assise foncière des clans à ce point qu'il est aujourd'hui difficile de retracer les itinéraires claniques. Les Iles Loyauté qui n'ont pas été le théâtre d'une colonisation de peuplement comme la Grande Terre ne connaissent d'ailleurs pas les enjeux de la revendication foncière et des conflits qui les accompagnent.
Un clan peut avoir d'ailleurs plusieurs tertres, parce qu'il habita à plusieurs endroits durant son histoire clanique avant d'arriver à l'emplacement actuel. Le contexte de la mobilité qui fonde la possibilité de l'accueil doit également intégrer son contraire, à savoir le départ : « *Pour que des gens s'identifient à des lieux, il faut en effet que d'autres en partent* » (Baré 1992, p. 12). La presqu'île de Pinjen a été donc une sorte de carrefour caractérisé par l'arrivée et le départ de divers clans. Non seulement le clan fondateur d'un endroit possède « un droit à l'endroit », le clan accueilli peut aussi faire valoir ses droits. Les actuelles revendications démontrent que premièrement, le foncier est sujet de (re)négociations permanentes, et que deuxièmement, certains savoirs sont en train de disparaître. Abel Wabealo, le président du GIE Pinjen, confirme que la transmission du savoir sur l'histoire clanique se perd : « Ce qui est bête chez les clans, ils ne savent plus leur origine » (Entretien avec A. Wabealo à Oundjo en janvier 2009). Et une fois l'histoire perdue, on ne peut pas la rattraper. De fait, différentes versions de l'histoire apparaissent ce qui peut entraîner un conflit. Dans ce sens, les GDPL (ou GIE dans le cas de Pinjen) sont des structures en pleine évolution. Par ailleurs, une terre attribuée ne veut pas dire qu'aucune revendication ne puisse resurgir.

Les tribus de Baco et de Netchaot n'ont pas été directement concernées par le choix d'emplacement de la future usine du Nord. Elles connaissent moins de conflits à l'intérieur de la tribu, même si le GDPL clanique de Bako semble actuellement affecté par un conflit personnel entre certaines familles du clan Tiaouniane. Ce conflit a été redéclenché suite à un projet de mise en valeur : la SAEML GP VKP vise les terres du GDPL pour y aménager des équipements économiques (centre commercial, zone tertiaire, etc.) et culturelles (École d'art,

musée Lapita, etc.).[109] Mais généralement, les tribus de Netchaot et de Baco se caractérisent par une bonne cohésion sociale ce qui résulte dans une meilleure perception du projet Koniambo. Surtout la tribu de Netchaot semble être très unie ce qui se voit par exemple dans le dynamisme du conseil des clans. De plus, la tribu semble bien préserver les valeurs du passé : presque toutes les habitations portent un nom en paicï et/ou en camuki. Ces toponymes sont transmis aux enfants de la famille. Un nom pour chaque maison n'existe pas à la tribu de Baco ni à Oundjo ni à Gatope. A Oundjo, plusieurs maisons ont aussi été baptisées, mais parfois on ne veut pas communiquer leurs noms à des étrangers, parce que le nom du lieu révèle l'histoire du clan. On craint une manipulation de cette histoire, comme cela est déjà arrivé à Pinjen. A Baco existent des toponymes pour les maisons, mais uniquement à la vieille tribu. Quand les familles ont commencé à quitter la zone inondable pour déménager, ils n'ont plus donné de noms à leurs nouvelles maisons. Il reste cependant des noms de quartiers. La communication d'une bonne centaine de toponymes dans la même tribu (Netchaot) est unique et démontre la grande valeur patrimoniale que les familles donnent à leur lieu de résidence (Figures 32-35). Certes, les clans de Netchaot sont en conflit avec Néami concernant l'attribution des terres claniques Netchaot-Néami et le GDPL Netchaot ainsi qu'avec deux familles Poayou de la tribu de Paouta qui restent sur le GDPL Netchaot à Pouembout. Par contre, ces conflits ne divisent pas la tribu de Netchaot. Enfin, les clans de Netchaot s'inquiètent de la rivière de Netchaot dont le niveau est en baisse depuis des dizaines d'années. La rivière devient de plus en plus sale ; pour la baignade, il serait déjà préférable d'aller à Bopope, plus éloigné dans la chaîne de montagne. Les feux de brousse représentent un autre problème de taille. Mais ces inquiétudes ne concernent pas le projet Koniambo.

A part le conflit autour de la mise en valeur d'une partie des terres du GDPL clanique de Bako, la tribu de Baco connaît d'autres conflits à l'intérieur des clans. Par exemple, celui concernant l'intronisation du grand chef Kalen Jacob Wabealo remet en question sa légitimité coutumière. Sur le terrain de l'ancienne école de Baco, l'association culturelle qui gère le Centre Culturel de Koohnê voulait mettre en place un petit centre de formation dans le domaine de l'artisanat pour les jeunes de la province Nord. La famille Poadjare qui habite derrière l'ancienne école a refusé la demande de l'association lors du conseil des clans en 2008, car elle revendique les terres sur lesquelles a été construit l'école à l'époque. Depuis, ce projet est en stand-by ; le problème n'est pas résolu. Autrement, les inondations de la rivière Koné causent régulièrement des dégâts. Les clans de Baco exigent le démontage du barrage anti-sel, situé près de l'embouchure « Foa djaohte Koohnê », car il impacte l'écosystème de la rivière : depuis sa construction, il y a moins de poissons dans la rivière. Toutes ces préoccupations semblent être moins en rapport avec la construction de l'usine du Nord. Et enfin, la tribu de Baco possède une longue expérience avec la mise en place d'entreprises de sous-traitance. Plusieurs petites structures existent depuis longtemps à la tribu qui peuvent espérer de profiter de la mise en place de l'usine du Nord.[110]

---

[109] Ce projet de mise en valeur du GDPL clanique de Bako sera décrit dans le chapitre « L'intégration des populations kanak dans le projet Koniambo – La tribu de Baco ».

[110] Ces entreprises seront décrites lors du chapitre « L'intégration des populations kanak dans le projet Koniambo – La tribu de Baco ».

Tableau 13 : Points forts, faiblesses et perceptions des tribus de Netchaot, Baco, Oundjo et Gatope

Tribu	Points forts	Faiblesses	Perception du projet Koniambo
Netchaot	forte cohésion sociale dynamisme du conseil des clans valeur de la coutume présence de plusieurs « leaders » socio-politiques ouverture vers l'extérieur (monde scientifique) maintien des valeurs traditionnelles processus d'émancipation : la femme peut être héritière du foncier enseignement des langues Paicï et Camuki fort potentiel touristique	conflit foncier avec les clans de Néami conflit foncier avec des familles Poayou de Paouta éloignement du village et des projets de développement industriel	perception généralement positive éloignement du site industriel de Vavouto
Baco	bonne cohésion au niveau de la tribu superficie importante des terres coutumières coexistance des activités traditionnelles et de la participation au développement économique longue tradition de création d'entreprise	conflits à l'intérieur des clans regroupés pas d'école à la tribu langue Haeke non enseignée barrage anti-sel impacte l'écosystème de la rivière inondations dans la « vieille tribu »	perception généralement positive éloignement du site industriel Vavouto
Oundjo	nombre important de créations d'entreprises la presqu'île de Pinjen qui possède de nombreux atouts (accessibilité, superficie, etc.)	conflit foncier autour de Pinjen qui divise la tribu, les clans et les familles conflit foncier autour de Vavouto (entre les Fouange d'Oundjo et les Poithily de Gatope) la non-existance de GDPL	perception plutôt mitigée conflit foncier à Pinjen, puis à Vavouto conflits qui impactent la perception du projet et divise la tribu l'emplacement de l'usine a primé dans la discussion jalousies concernant la participation motivation de participer malgré les désaccords
Gatope	fonctionnement du conseil des clans siège de l'aire coutumière Hoot Ma Whaap ferme aquacole à proximité potentiel touristique (plage de Gatope, cœur de Voh)	petite superficie du GDPL Xuuti-Xuthapet conflit religieux et fermeture du temple conflit foncier Vavouto	perception mitigée, légèrement positive conflit foncier à Vavouto (Gouneboadjane et Poithily de Gatope, Fouange d'Oundjo)

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

Malgré toutes les différences notées entre les quatre tribus, il a y également quelques ressemblances ou convergences :

- toutes les quatre se trouvent dans la zone VKP ;
- leur taille démographique augmente ;
- toutes les quatre sont plus au moins concernées par le développement économique de la zone VKP et du projet « usine du Nord » ;
- toutes les quatre connaissent des conflits fonciers ;
- les espoirs des populations des quatre tribus portent principalement sur la création d'emplois ;
- la principale crainte évoquée par les populations des quatre tribus est l'impact sur l'environnement en général. Les autres grandes craintes évoquées sont l'impact sur le lagon et l'impact sur les mangroves.

Après quelques décennies d'expérience faites avec l'industrie du nickel, on sait que le déboisement entraîne un processus d'érosion dans la partie haute des bassins versants et de sédimentation dans la partie basse, en particulier aux embouchures de creeks et de rivières. C'est pourquoi, les prinicipales craintes portent sur les impacts sur l'environnement en général (161 réponses) et les écosystèmes du lagon (111 réponses), des mangroves (68 réponses) et des rivières (66 réponses) en particulier. Les impacts dûs à l'immigration (58 réponses) arrivent en quatrième position. Dans ce contexte, la croissance de la pression humaine sur les ressources naturelles joue un rôle important. Les nouvelles populations qui arrivent dans la zone VKP vont s'acheter des bateaux et partir à la pêche. Ainsi, la pression sur les ressources du lagon (crabes, poissons, vaches marines, etc.) augmentera. L'activité de la chasse subira moins de pression, l'agriculture vivrière presque pas du tout.

Figure 95 : Principales craintes de l'ensemble des personnes enquêtées à Netchaot, Baco, Oundjo et Gatope envers le projet Koniambo (239 prsonnes enquêtées, plusieurs réponses possible)

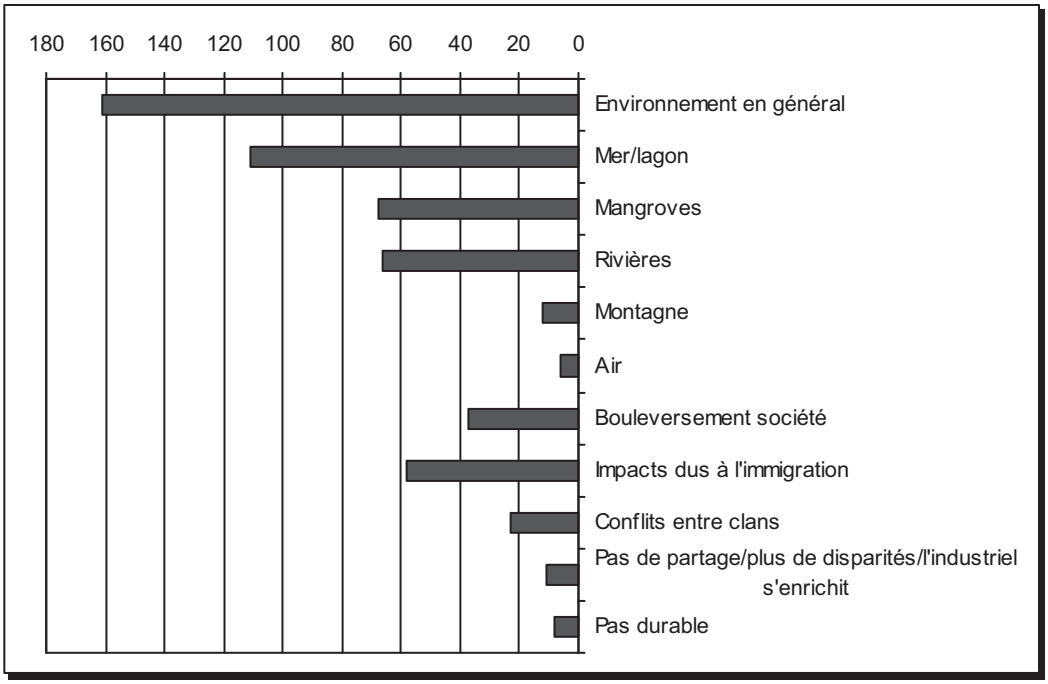

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

L'arrivée de nouvelles populations augmentera aussi la pression sur le foncier. On a déjà vu que de nombreux logements sont en train d'être construits sur VKP, même sur des terres coutumières. Les résidents de Netchaot sont conscients que le développement économique et les nouvelles populations qui arriveront amèneront des valeurs sociétales mettant en avant l'initiative individuelle, voire l'individualisme. Une individualisation des comportements au sein de la société globale aura forcément, ici comme ailleurs, des répercussions sur la vie communautaire pratiquée traditionnellement en tribu. Déjà aujourd'hui, la connaissance et le pratique de la coutume se perdent de plus en plus chez les jeunes. Le savoir sur l'histoire clanique se transmet principalement lors des cérémonies coutumières. Mais l'implication des jeunes dans le salariat laisse de moins en moins de temps pour la coutume. On voit qu'à Oundjo, l'individualisation de la société avance à grands pas. De plus, la perte de la langue vernaculaire représente un élément clé dans le maintien (ou la perte) du savoir des ancêtres. C'est pourquoi, un dictionnaire de Bwatoo a été publié pour ne pas perdre ce réservoir culturel. Bref, le développement économique entraînera des transformations socio-culturelles profondes chez les populations tribales kanak.

Les impacts sur l'environnement en général occupent une grande importance du fait que les Kanak ne pensent pas uniquement à l'environnement physique/biologique en évoquant les impacts, mais également à l'environnement culturel. On ne peut pas détacher l'un de l'autre. Cela ne veut pas dire que chaque plante et chaque arbre a une signification culturelle, mais les tertres, les lieux de passage et de troc, les anciennes habitations, les anciens champs, les lieux où on soignait les malades, les lieux-dits, les cailloux qu'on fouettait pour avoir une bonne pêche, les sommets de montagne, ... tous ces endroits représentent une valeur culturelle, plus ou moins forte selon le clan. Et tous ces endroits font partie intégrante de l'environnement. En prenant en compte de la valeur patrimoniale de ces lieux toponymiques, on constate que l'environnement représente un chevauchement de valeurs (valeur d'usage et valeur patrimoniale). C'est ce chevauchement de valeurs qui rend un endroit précieux, mais en même temps vulnérable. Les mangroves à l'est de la presqu'île de Pinjen en sont un exemple : Le lieu-dit « Poamitrotro », les tertres « Poaxhen » et « Zhanyala » sont des endroits qui se situent dans ou au bord de cette mangrove où les femmes d'Oundjo vont à la pêche aux crabes (Figure 73). « Zhanyala » en particulier représente un endroit de forte valeur d'usage et patrimoniale, un endroit vulnérable. « Les deux sœurs » sont un autre exemple : Le trou d'eau de la « gentille » est un endroit de pêche vivrière, alors qu'à côté, « la méchante » est un lieu tabou où vivent les esprits des ancêtres (Figure 79).

Figure 96 : Avis sur le projet Koniambo de l'ensemble des personnes enquêtées à Netchaot, Baco, Oundjo et Gatope (239 personnes)

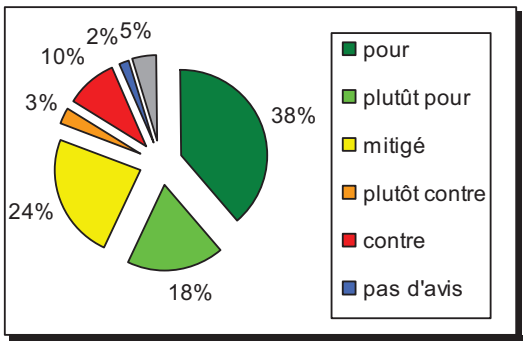

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

Malgré ces craintes, la majorités des personnes enquêtées dans les quatre tribus soutient le projet Koniambo : 56% des personnes enquêtées soutiennent le projet ; 24% furent mitigés ; 13% exprimèrent leur désaccord.

Les « espoirs » portent principalement sur les emplois de salariés (198 réponses). Le développement économique global de la zone VKP arrive en deuxième position en nombre de réponses (87 réponses), mais loin derrière la nécessité d'obtenir de nouveaux emplois. Puis viennent les besoins en formation nécessaires à obtenir pour qui cherche un emploi émargeant à une technique professionnelle spécialisée. Ces trois espoirs sont fortement corrélés : Le développement économique de VKP apportera des emplois pour les populations locales, les formations devraient mener à un salaire bien rémunéré. La construction de l'usine du Nord est un projet clairement politique, mais peu de personnes y pensent quand on demande leurs attentes. Celles-ci se focalisent sur la recherche personnelle de travail, le bénéfice pour la vie quotidienne de nouvelles infrastructures et plus généralement sur la circulation de l'argent que cela apportera. Lattente économique semble primer pour le plus grand nombre de personnes interrogées sur l'aspect politique du projet affiché de longue date par les pouvoirs publics.

Le rôle du projet en tant que créateur d'emploi est souligné par une enquête psycho-sociale émanant de l'observatoire de la santé et des actions sociales de la province Nord (OSAS-PN) menée auprès de résidents âgés de 18 à 30 ans de la Province Nord.[111] Dans cette enquête, il a été demandé aux jeunes (résidents) de faire des propositions de développement. Seulement 2% des jeunes vivant en tribu ont répondu « la mine », contre 5% parmi les jeunes vivant hors tribu. « *Quand on est jeune en tribu, on voit davantage des activités à développer du type agrioculture et tourisme. Quand on réside hors de la tribu, on imagine d'autres activités (mine et divers) en plus de ces activités* » (OSAS-PN 2008, p. 64). L'enquête démontre que la mine n'est pas perçue comme outil de développement (contrairement aux politiques), mais comme un grand employeur ; au moins par les jeunes entre 18 et 30 ans.

Figure 97 : Principaux espoirs de l'ensemble des personnes enquêtées à Netchaot, Baco, Oundjo et Gatope envers le projet Koniambo (239 personnes enquêtées, plusieurs réponses possible)

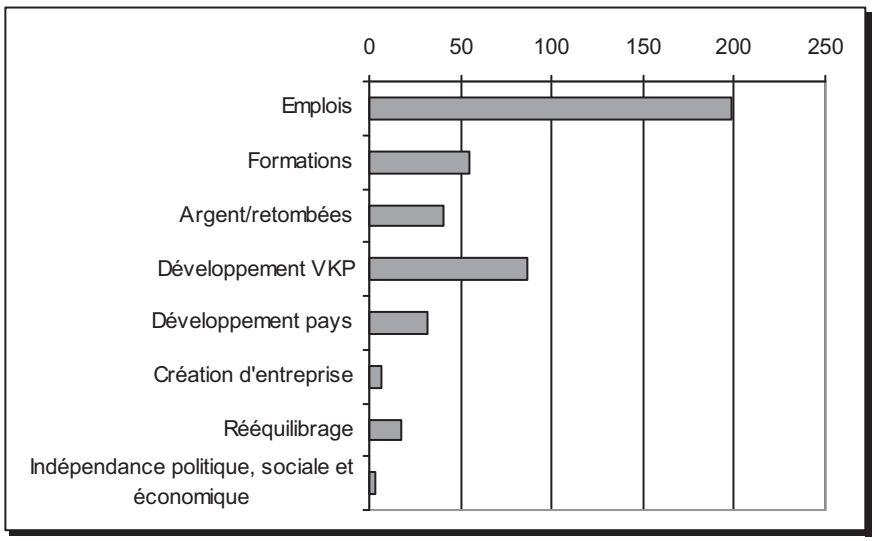

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

[111] L'enquête auprès de 1.626 jeunes a demarré en mai 2006 et s'est terminée en septembre 2006.

Comme en grande majorité, les populations des tribus identifient le projet industriel Koniambo à « l'avenir du Nord », on note une plus grande participation que pour le projet de Goro Nickel prenant place dans le Sud. Si on relativise la teneur et la portée des conflits entre Kanak pour accaparer les « royalties » foncières attendues de l'ouverture des mines et de l'usine, l'approbation se fait d'autant plus forte qu'on espère devenir salarié du nouveau complexe industriel. On peut toutefois constater que les tribus qui sont les mieux intégrées dans le développement par une participation collective (mise en valeur d'une terre coutumière) ont une meilleure perception de l'usine du Nord ; on peut ainsi constater que ceux qui ont déjà créé une entreprise ou qui bénéficient d'un contrat de sous-traitance sans le système « nickel » sont ceux qui attendent le plus tirer bénéfice du projet Koniambo (dans mon enquête, ils ont tous été « pour » ou « plutôt pour » le projet « usine du Nord »).
Quelqu'un comme l'entrepreneur Djim Xamène d'Oundjo disait (Entretien du 6 janvier 2009) : « *On s'est battu combien d'années pour avoir ce projet ?!* » Et il fait le rapport entre ce projet industriel et la politique : « *Dans le Nord, c'est pas comme dans le Sud. C'est un combat politique. C'est le rééquilibrage.* » Xamène exprime également ses craintes : « *Avec l'arrivée des gens, on a peur (...) Les gens vont arriver, ils sont capables de payer les gens. Là, il faut faire attention ! (...) Ils sont capables de payer un terrain. Et le Kanak va prendre l'argent, même si c'est pas chez lui. (...) Les premiers qui vont être attaqués sont Koniambo, Oundjo et Baco. 'Tiens, je te donne ça, et tu signes ça.' C'est ça, le jeu du Blanc. C'est pourquoi je dis qu'il faut être vigilant.(...) Dans 20 ans, ça va être comme à St. Louis sinon. (...) D'un côté, je suis content, mais de l'autre côté, j'ai peur. C'est bon pour les gens qui sont loins. Mais nous, on est proche.* » Xamène ne veut pas que les Kanak vendent leur patrimoine. Une peur qui est bien réelle. Même si les terres coutumières sont inaliénables, incommutables, incessibles et insaisissables, un entrepreneur pourrait faire un bail de longue date sans pour autant payer un « loyer ». En tant qu'entrepreneur, il a fait ses premières expériences dans le monde capitaliste. Mais pour Xamène, le côté positif du projet « usine du Nord » prend le dessus. Il travaille en sous-traitance pour KNS, il espère bénéficier du projet, et il veut faire profiter sa famille, ses frères et sœurs. Et enfin, il voit un intérêt politique dans la réalisation du projet – contrairement à la majorités des personnes interviewées : « *Un jour qu'on aura l'indépendance, on aura notre usine ... C'est le souhait de tous les Kanak. C'est un combat politique.* »

L'entreprise de roulage et de terrassements de Djim Xamène est un premier exemple pour une création d'entreprise de sous-traitance. Quelles sont les autres structures dans les quatre tribus ? Et comment ont-ils intégré le projet Koniambo ? Intégrer le développement économique et préserver le patrimoine kanak en même temps – cette solution que présente Xamène, est-elle faisable ou faut-il se résoudre à abandonner les endroits à forte valeur patrimoniale sur l'autel du développement économique ? La carte suivante (Figure 98) représente un essai de montrer un ensemble des endroits à forte valeur patrimoniale et d'usage pour les clans de Netchaot, Baco, Oundjo et Gatope. Un endroit à valeur d'usage en priorité (pêche ou chasse) porte la couleur verte ; un endroit à valeur patrimoniale en priorité porte la couleur jaune ; un endroit à valeur d'usage et patrimoniale est marqué en rouge. Les endroits n'ont pas été classés selon leur importance, car les clans attribuent des valeurs différentes aux endroits : Un endroit tabou pour un clan ne l'est pas pour un autre. Un endroit à forte valeur d'usage pour les clans d'une tribu ne l'est pas pour les clans d'une autre tribu : Les pêcheurs d'Oundjo par exemple ne pêchent pas aux mêmes endroits que ceux de Gatope ; les chasseurs de Baco ne chassent pas aux mêmes endroits que ceux de Netchaot. En outre, la valeur

d'usage et la valeur patrimoniale ne sont pas des dimensions fixes, elles sont des valeurs évolutives. La mise en place de projets économiques sur des terres à forte valeur patrimoniale (au moins pour certains clans) le démontre. L'intégration des populations kanak dans le développement économique de la zone VKP entraînera donc des modifications du territoire, des changements de modèle (Figure 1), par exemple du modèle polynésien « traditionnel » au modèle de transition ou écologiste, voir au modèle économique occidental « classique ». La construction de l'usine du Nord à Vavouto en est un exemple. Finalement, en milieu kanak comme ailleurs, il n'y a pas d'opinion unique, mais des intérêts d'autant plus marqués qu'on a familialement beaucoup à gagner sur le plan économique ou au contraire beaucoup à perdre sur le plan de la notoriété coutumière (donc du contrôle social, traditionnellement fort en milieu tribal).

Enfin, il convient de noter que tous les endroits toponymiques à valeur patrimoniale n'ont pas été cartographiés, en particulier ceux dans la chaîne de montagne importants pour certains clans de Netchaot. Les trois endroits à valeur patrimoniale jugée prioritaire (marqués en jaune) sont l'îlot Konienne, l'îlot Xhatoope et le lieu tabou « Les deux sœurs » sur le récif en face de la tribu d'Oundjo. Les endroits à valeur d'usage prioritaire (marqués en vert) sont les principaux lieux de pêche en mer, de chasse et de pêche à la rivière pour les clans de Gatope, Oundjo, Baco et Netchaot. Le périmètre du GDPL Tiaoué-Pouembout en est un exemple : les clans de Baco y cherchent du bois pour la construction des cases et y chassent des cerfs, du bétail, des roussettes, des cochons et des oiseaux.

Les endroits à forte valeur d'usage et patrimoniale sont les lieux les plus vulnérables, elles portent la couleur rouge. La presqu'île de Pinjen est un endroit à valeur identitaire pour plusieurs clans d'Oundjo, mais les clans y chassent également du bétail et pêchent les crabes. La presqu'île de Vavouto est un endroit à valeur identitaire pour les clans Gouneboadjane, Fouange et Goa, mais les femmes d'Oundjo y pêchent aussi les crabes, et les hommes y chassent du bétail et des cerfs. La source de la rivière Netchaot est un endroit tabou, à valeur patrimoniale. Mais la Netchaot est également une rivière à forte valeur d'usage : les clans de Netchaot y pêchent des crevettes et des poissons. Sur le sommet du Kovai Koohnê se trouve un ancien cimetière. La forte valeur patrimoniale se juxtapose avec la valeur d'usage, car les clans de Baco chassent du bétail et des cerfs autour de la petite montagne. Les tribus (en rouge sur la carte) représentent des endroits à valeur patrimoniale et d'usage reconnue, puisque les clans y pratiquent l'agriculture vivrière et y organisent les cérémonies coutumières. De plus, des endroits tabous à valeur patrimoniale (anciennes habitations, endroits où on soignait les malades, etc.) se trouvent dans chaque tribu.

La valeur identitaire et patrimoniale est déterminante pour la perception territoriale des populations kanak. Comme le démontre le conflit autour de la presqu'île de Pinjen, elle est également importante pour la perception du projet métallurgique « usine du Nord ». Cette conception rappelle une notion de Jean-Marie Tjibaou : « *L'espace n'est pas appréhendé ici comme intéressant dans sa réalité objective de propriété ou de moyen de production (...) Un clan qui perd son territoire est un clan qui perd sa personnalité.* » (Tjibaou et Missotte 1976, p. 60). Dès les années 1970, J.-P. Doumenge voyait, par ses propres enquêtes et interviews que les Kanak vivant leurs traditions voyaient dans le terroir la « *carte d'identité, lieu d'action de son totem, lieu du repos de ses ancêtres, réceptacle de ses croyances et de sa vie affective, signe concret de son statut social* » pour chaque homme (Doumenge 1986, p. 229).

Figure 98 : Endroits à valeur d'usage et à valeur patrimoniale pour les clans de Netchaot, Baco, Oundjo et Gatope

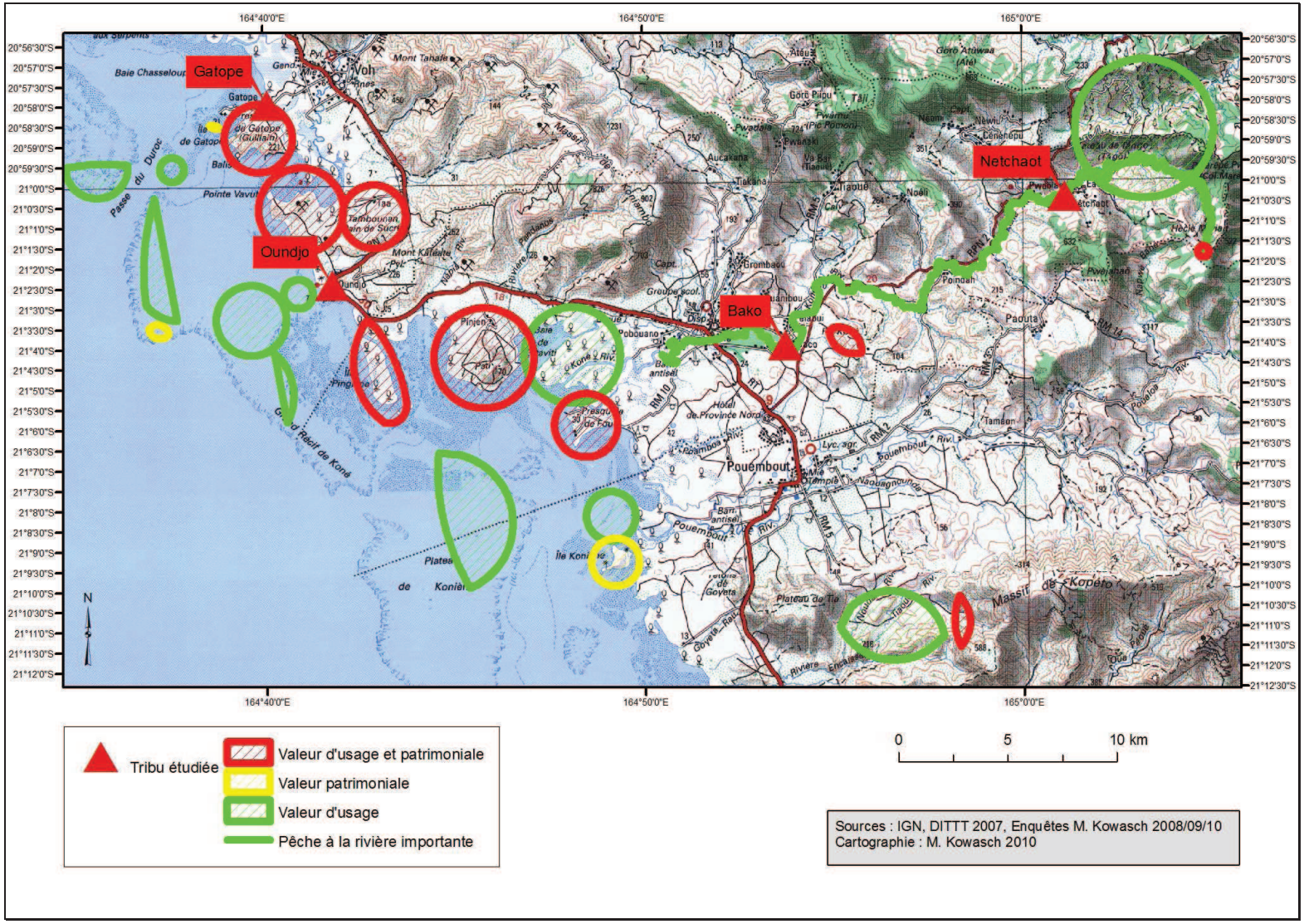

3.2. L'INTEGRATION DES POPULATIONS KANAK DANS LES NOUVEAUX PROJETS METALLURGIQUES

« *Les chefs tribaux s'initient à la gestion d'entreprise et se regroupent pour tenter de faire contrepoids aux multinationales qui veulent rafler tous les marchés.* » (Pitoiset et Wéry, p. 160). Dans la biographie sur André Dang, A. Pitoiset et C. Wéry annoncent l'implication des Kanak dans le développement de l'industrie du nickel dans le Nord de la Nouvelle-Calédonie.

Il existe plusieurs façons d'intégrer les nouveaux projets métallurgiques de Koniambo dans le Nord et de Goro dans le Sud.

- Premièrement, il faut distinguer la création d'entreprises privées et la création de sociétés. Le premier représente une participation individuelle, la deuxième est une implication communautaire, au niveau du district, au niveau de la tribu ou au niveau du clan.
- Deuxièmement, il faut distinguer l'intégration directe et la création d'entreprise. Le premier est un emploi direct, le deuxième représente la sous-traitance, c'est-à-dire la création d'emplois indirects ou induits.
- Troisièmement, il faut distinguer la participation à la construction de l'usine et l'intégration du foncier coutumier dans le développement économique de la zone VKP. Le premier représente une implication dans le projet Koniambo ou dans le projet Goro Nickel, le second est une intégration dans le « deuxième projet Koniambo », c'est-à-dire le développement économique de la zone VKP. Cette intégration du foncier coutumier n'existe pas dans le Sud, car le projet du Sud profite, de par sa proximité, des infrastructures de l'agglomération nouméenne. Les autorités publiques du Sud n'ont pas besoin d'un nouveau plan d'aménagement pour le Sud de la Grande-Terre.

La question de l'emploi constitue un élément majeur pour la réussite des nouveaux projets miniers dans la perspective des autorités publiques de la Nouvelle-Calédonie. Selon S. Grochain, cette question est « *une catégorie de la socio-anthropologie politique en ce qu'elle apparaît parmi d'autres revendications comme l'une des conditions de l'instauration d'une paix sociale et durable en Nouvelle Calédonie* » (Grochain 2007, p. 5, 306). L'accès à l'emploi représente donc bien plus qu'un facteur économique pour la population kanak de la Nouvelle-Calédonie, il constitue un élément politique. Grochain poursuit : « *Il n'y a cependant pas de lien absolu car l'accès au travail s'accompagne aussi de conflit (...) dans la gestion de l'emploi local ou par les revendications syndicales.* » (Grochain 2007, p. 306). Ces conflits resurgissent en particulier dans le combat autour des contrats de sous-traitance. Les populations locales souhaitent bénéficier du projet métallurgique respectif. Le « pacte pour un développement durable du Grand Sud » et la multitude de créations d'entreprises de sous-traitance le prouvent. Mais la gestion de l'emploi local et la formation des jeunes constituent aussi un défi pour l'opérateur industriel ainsi que pour les autorités politiques.

Les conflits autour de l'accès à l'emploi et à des contrats de sous-traitance peuvent se manifester de manière abrupte. Le 3 octobre 2008 par exemple, le Bureau des Entreprises du Nord (BEN) a appelé à une mobilisation, parce qu'il déplore un manque de considération des

entreprises du Nord. Les entrepreneurs ont montré leur mécontement et leurs inquiétudes avec des banderolles au rond point de la Province Nord ; de plus, ils ont distribué des tracts aux voitures qui passaient. « *L'usine du Nord avec nous, pas sans nous* » était le message que les entrepreneurs voulaient transmettre au président de la Province Nord et aux habitants de la zone VKP. La journée de mobilisation montre que les entrepreneurs – kanak ou non-kanak – souhaitent participer au projet Koniambo ; ils veulent avoir des contrats de sous-traitance. Compte tenu du grand nombre de petites structures, la bataille entre les différents entrepreneurs s'annonce dure. De plus, il y a les entreprises nouméennes et les grandes entreprises étrangères qui, elles aussi, veulent avoir leur part du gâteau. Il n'est pas rare que ceux qui ont obtenu un contrat envisagent d'avoir un deuxième.

Images 41 et 42 : Journée de mobilisation des entreprises du Nord le 3 octobre 2008 (au rond-point de la province)



Source : M. Kowasch 2008

L'espoir d'avoir un emploi peut donc tourner en une crainte, puis en un conflit. Tout blocage peut être motif de retard ; cependant la construction de l'usine et de ses aménagements et inflige un dégât financier à l'industriel. Même si ces dégâts sont pris en compte à l'avance et ne représente que des miettes pour une multinationale comme Xstrata, les dégâts psychologiques auprès de la population ne sont pas négligeables. Les négociations de l'opérateur avec les entreprises et avec les populations locales demanderont de la patience.

3.2.1. L'intégration de populations autochtones dans des projets miniers – les exemples Voisey's Bay et Raglan au Canada

Ce n'est pas la première fois qu'un groupe minier négocie et signe finalement une convention avec des populations autochtones. Il y a entre autres le projet Voisey's Bay (Canada) où l'opérateur industriel Vale Inco signa une convention intitulé « Impact and Benefits Agreements » (IBA's) avec l'Innu Nation et un autre accord avec l'Association inuit du Labrador (LIA) garantissant le respect de l'environnement et associant les populations au projet minier. Ce projet Voisey's Bay dans l'Artique canadien et les accords signés avec les populations locales seront présentés par la suite.

Le projet Voisey's Bay a été « inventé » en 1993. C'est en 1996 que Vale Inco acquit le gisement qui dispose, sur un site de 11 km ayant bénéficié de 555 forages, d'une ressource annoncée de 142 millions de tonnes de minerai. Ce gisement se trouve à 300 km de la baie de Happy Valley Goose sur la péninsule du Labrador. En 2002, Vale Inco a commencé à Argentia en Terre-Neuve les travaux préliminaires pour l'application d'un procédé hydrométallurgique. L'industriel y construit notamment une usine pilote. La phase finale du développement du procédé fut achevée en juin 2008. En novembre 2008, « Vale Inco Newfoundland & Labrador Limited » (Vale Inco NL) donne le feu vert pour la construction d'une usine métallurgique appelé « Long Harbour » ; les travaux réalisés par la filiale Voisey's Bay Nickel Company Limited ont débuté en avril 2009, après avoir terminé l'étude de faisabilité. La phase de construction devrait être achevée en février 2013. Les coûts de construction sont évalués à 2,2 milliards US-$ (1,6 milliards €) (http://vinl.valeinco.com).
La future usine hydrométallurgique aura une capacité de production optimale de 50.000 tonnes de nickel-métal.

Après sept ans de négociations avec les autorités locales de la province de Terre-Neuve, deux accords ont été signés entre l'entreprise et les autorités locales et régionales. Le premier porte sur un investissement de 1,9 milliards US-$ (1,4 milliards d'euros) pour développer le gisement de Voisey's Bay, le second sur les bénéfices industriels et sociaux. En 2007, les dépenses totales de Vale Inco NL atteignent environ 408 millions CAN-$ (292,7 millions €), dont 35% pour les travaux de construction, 27% pour les taxes et 11% pour les fournitures et équipements. 87% des dépenses ont été versées à Terre-Neuve et au Labrador (Vale Inco NL 2007, p. 6). Durant la phase de construction, le projet créera environ 7.200 emplois (1.700 pour l'ouverture de la mine et la construction du concentrateur à Voisey's Bay, 3.000 pour la construction de l'usine hydrométallurgique et 2.500 pour la construction de la « matte plant »). Durant la phase d'exploitation, Vale Inco NL prévoit la création de 1.435 emplois, dont 400 à l'usine hydrométallurgique et 400 autres au concentrateur sur mine (Inco Limited 2002 : « Voisey's Bay Development Agreement », p. 17). En 2007, lors de la phase de construction, Vale Inco annonce que 93% de la main d'œuvre provient de la province, dont 58% de la région. 35% du total des effectifs ont été des femmes (Vale Inco NL 2007, p. 5).

Le gisement de Voisey's Bay se situe sur les terres des peuples autochtones Innu et Inuit qui sont représentés par « Innu Nation » et l'« Association Inuit du Labrador ». La province de Terre-Neuve et du Labrador compte en effet quatre peuples autochtones : les Inuit, les Innus, les Mi'kmaq et les Métis (www.heritage.nf.ca) :

- Les Inuit sont les descendants du peuple Thulé, venus de l'Arctique canadien pour s'installer au Labrador il y a quelque 700 à 800 ans. Ils sont représentés par la « Labrador Inuit Association » (LIA) (Association Inuit du Labrador) créée en 1973. La LIA compte aujourd'hui quelques 4.000 membres.
- Les Innus descendent de chasseurs-cueilleurs de langue algonquine. Ils sont représentés par la « Nation Innu » (Innu Nation). On compte aujourd'hui 16.000 Innus répartis dans onze villages au Québec et deux villages au Labrador. Parmi les 16.000 Innus 1.500 vivent dans les villages au Labrador.
- Les Métis sont les descendants d'Européens et d'Autochtones du Labrador, surtout d'Inuit. Ils sont représentés par la « Labrador Metis Association » (Association des Métis du Labrador) qui a pour mission de faire reconnaître leur statut d'Auctochtones par le gouvernement fédéral et provincial.

Les Mi'kmaq, qui vivent sur l'île de Terre-Neuve, sont les descendants de chasseurs-cueilleurs algonquins dont le territoire couvrait à une époque ce qui est aujourd'hui la Nouvelle-Ecosse, l'Ile-du-Prince-Edouard, une partie du Nouveau-Brunswick et la péninsule gaspésienne. Les Mi'kmaqs sont représentés par le « Miawpukek Band Council » (Conseil de bande Miawpukek). Il y a également l'Association des autochtones du Labrador et de Terre-Neuve qui représente des Mi'kmaqs vivant dans le centre et sur la côte ouest de Terre-Neuve.

Le projet Voisey's Bay entraîne des impacts socio-culturels et environnementaux ; Vale Inco NL publie alors sur son site internet : « *(...) It is only fair that the neighbouring First Nations have the opportunity to realize the benefits of such developments* » (http://vinl.valeinco.com). Malgré cette annonce, Vale Inco a refusé pendant longtemps de signer des accords avec les peuples autochtones et leurs représentants. Finalement, l'industriel a signé deux accords : l'un avec l'Innu Nation et un autre avec l'Association Inuit du Labrador.
Les accords avec l'Innu Nation et l'Association inuit du Labrador (LIA) portent sur les développements à long terme du projet. Vale Inco NL doit engager 13 millions US-$ en faveur du centre de recherche de la Memorial University de St. Johns à Terre-Neuve, en ouvrant un centre d'innovation de Vale Inco. Ce nouveau centre d'innovation doit permettre de développer les technologies de demain en matière d'exploration minière et de soutenir l'effort d'innovation en matière de procédé chimique. Vale Inco donnera 850.000 US-$ à la fondation médicinale innu en soutien aux initiatives civiques, communautaires, culturelles, sanitaires ou éducatives dans l'objectif de renforcer la cohésion des communautés. Le groupe continue à travailler avec le gouvernement canadien pour soutenir à hauteur de 100 millions US-$ des initiatives dans les domaines de la formation des populations aborigènes et la R&D afin de déboucher sur les emplois hautement qualifiés dans la province. Les engagements économiques et sociaux avec ont pour objectif de « *fournir du travail, de la formation et des opportunités d'affaires, aussi bien des royalties et des revenus sous formes de taxes* » (Syndex 2005, p. 61). Le chiffrage des retombées économiques n'était pas encore disponible, mais les calculs qui sont faits sur l'ensemble de la durée de vie du projet s'avèrent intéressants : 76.000 personnes annuelles employées directement ou indirectement dans les provinces du Labrador et de Terre-Neuve ; environ 1.200 emplois hautement qualifiés sur la durée de vie du projet ; 7,3 milliards US-$ (5,7 milliards d'euros) de contribution au PIB des deux provinces, sur la durée de vie du projet.

Un comité de gestion de l'environnement dans lequel participent les représentants des autorités provinciales et fédérales, ainsi que les organisations LIA et Innu Nation, a été mis en place. En outre, le gouvernement de Terre-Neuve et le ministère de l'Environnement du Labrador sont à l'origine de la création d'un comité de liaison à Argentia comme condition à la construction de l'usine pilote. Ce comité est devenu un forum qui se réunit de façon régulière et dans lequel la population vient poser des questions la concernant (Syndex 2005, p. 61).

Dans son rapport annuel 2007 sur la responsabilité sociale (p. 3), Vale Inco NL constate que la participation des populations autochtones aux travaux de l'ouverture de la mine et à la construction du concentrateur à Voisey's Bay a augmenté de 50 à 53%. Durant l'année 2007, Vale Inco NL a contribué à financer des projets dans les domaines de l'éducation (11% du total de ces investissements), de la santé (10%), de l'art et de la culture (20%), du sport (26%) et de la communauté (33%) à hauteur de presque 160.000 CAN-$ (environ 114.800 €). Dans le domaine de la formation et de la recherche, Vale Inco NL a participé à l'initiative de la mise en place d'une bourse au « College of the North Atlantic » (campus à Placentia et au Labrador). D'autres bourses ont été attribuées à des étudiants locaux à la « High School » au Labrador. A Terre-Neuve, les bourses ont été données directement à la « Laval High School » et à la « Fatima Academy ». En outre, le « Inco Innovation Centre » a été soutenu avec 1 million de CAN-$ (717.450 €).

Instruits par la démarche suivie par Vale Inco NL pour construire une unité industrielle moderne à Voisy Bay, les dirigeants brésiliens de Vale Inco qui construisent une des deux nouvelles usines métallurgiques prévues en Nouvelle-Calédonie savaient qu'ils vont avoir à signer un accord avec les représentants de la population locale, afin de l'intégrer dans le projet et ainsi de lui permettre d'en tirer bénéfice au plan financier.

L'autre multinationale qui construit une nouvelle usine métallurgique en Nouvelle-Calédonie, les Suisses de Xstrata, connaissent également la situation de signer des accords avec la population. L'ancien opérateur Falconbridge (qui a été racheté par Xstrata en 2006) a signé un accord en échange de l'exploitation de la mine de Raglan, qui se situe dans le nord du Québec, au-delà du cercle arctique, au Canada. La mine que Falconbridge exploite depuis 1998 se trouve dans une zone déserte où le premier village est à 100 km de distance. L'exploitation se réalise donc à l'aide d'une base-vie. Pour ouvrir la mine, Falconbridge a négocié un accord avec les populations Inuits, « l'entente Raglan », car la mine se situe sur un territoire inuit. L'entente qui est signée le 28 février 1995 prévoyait une compensation fixe au titre des droits de sol ainsi qu'une compensation variable au titre de la répartition des profits dégagés par la mine. On a créé un comité Raglan composé de trois représentants des Inuits et de trois représentants de Falconbridge qui se réunissait quatre à cinq fois par an pour régler les problèmes posés par les deux parties. Falconbridge a respecté les activités traditionnelles de pêche et de chasse des Inuits par l'interruption, trois mois par an, de l'évacuation du minerai et des approvisionnements maritimes.

En outre, les Inuits ont mis en place des sociétés qui travaillent en sous-traitance pour la mine et participent à hauteur de 15% à la main d'œuvre employée sur le site minier. (Syndex 2005, p. 62). Le camp minier est inauguré en 1997. La mise en service de la production de nickel a commencé en 1998. L'exploitation comprend trois mines souterraines et une mine à ciel ouvert de nickel ainsi qu'un concentrateur. Ainsi, 85-90% du minerai provient de mines souterraines (www.xstrata.com). Le site minier est relié par des routes praticables en tout temps à une piste d'atterissage à Donaldson et à un port à la Baie Déception. Le concentrateur

a une capacité de production annuelle de 26.000 tonnes de nickel sous forme de concentré. De là, le nickel est transporté à l'usine métallurgique de Sudbury dans la province d'Ontario (Canada).
En 2006, la mine Raglan emploie 500 personnes et fait travailler 250 sous-traitants ; elle contribue ainsi à la vitalité économique de la région par le biais de dépenses d'environ 250 millions CAN-$ (179 millions €) par an, dont 11% demeurent dans le nord du Québec et 32% dans la région de l'Abitibi. Un total de 86% des dépenses est versé au Québec (www.makivik.org). Le 10 avril 2006, Falconbridge remet dans le cadre de l'entente Raglan un chèque de 9,3 millions CAN-$ (6,7 millions €) à la Société Makivik au cours d'une cérémonie tenue dans la communauté inuite de Kangirsuk. La Société Makivik, créée en 1975, est une compagnie destinée à développer l'économie locale. Elle est la propriété de la communauté Inuite. Sa mission consiste à représenter auprès des instances politiques les 9.800 Inuits du Nunavik et à administrer les fonds accordés aux Inuits aux termes de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNO) signée en 1975 (90 millions CAN-$, soit 64,6 millions €, reçus sur une période de 20 ans). La Société possède des filiales telles que Air Inuit, First Air, Nunavik Artcic Foods et Halutik Fuels, Cruise North. En avril 2006, le président de Makivik a pu déclarer que « *l'entente Raglan est très avantageuse, car elle permet aux collectivités et aux gens du Nunavik de tirer profit de la présence de la mine sur leur territoire en saisissant des occasions de développement économique et en perfectionnant les aptitudes à l'emploi de la population. La participation de Falconbridge au comité Raglan avec les chefs des collectivités uinuites témoigne aussi le respect de l'entreprise pour nos valeurs* ». Denis Lachance, le futur président de KNS en Nouvelle-Calédonie, mais à l'époque directeur général de la mine Raglan, a ajouté que « *grâce à son apport solide et fiable aux activités de Falconbridge, Raglan favorisera l'essor de ses activités minières de la Société en partenariat avec ses employés et les gens du Nunavik. L'entente est un modèle de collaboration entre Falconbridge et les communautés locales et constitue certainement un exemple à suivre.* » (www.makivik.org).

L'entente Raglan et la convention signée avec l'Innu Nation et la LIA sont deux exemples d'association de populations autochtones à un projet minier qui comprend des garanties pour le respect de l'environnement. Denis Lachance voit dans l'entente Raglan un exemple à suivre. Compte tenu qu'il sera plus tard président de la sociéte Konimabo Nickel SAS, comment est-ce que les populations kanak de la Nouvelle-Calédonie ont-elles été associées aux deux projets métallurgiques, à savoir Koniambo, mais aussi Goro Nickel ?

3.2.1. L'intégration des populations kanak dans le projet Goro Nickel

Albert Ouetcho, grand chef de la tribu de Touaourou, exprime ses attendes envers le projet Goro Nickel lors d'un entretien le 13 janvier 2009 : « *C'est ça qu'on veut : que les jeunes trouvent un travail, mais c'est limité. On dit toujours : Tu vas travailler. C'est pour toi, pas pour nous. On veut que les jeunes trouvent une place pour gagner leur vie (...) Si on bouge pas, on est perdu.* » Ce discours du grand chef montre la volonté des autorités coutumières de s'intégrer dans les projets miniers. Ils veulent que les jeunes s'engagent dans les projets ; pour les vieux, il est trop tard, mais pas pour les jeunes. Le discours est donc un appel aux jeunes de prendre l'initiative.

Selon André Agourere (Entretiens le 12 et le 16 janvier 2009), l'ancien secrétaire général de la mairie de Yaré, la mairie avait signé deux contrats de développement afin de faire avancer le développement économique de la commune de Yaté et afin de donner du travail aux jeunes. Le premier contrat de développement (2000-2004) concernait uniquement l'assainissement. Mais en 2001, l'une des quatre tribus de Yaté n'était pas favorable à ce que la municipalité s'occupe de ces travaux. C'est pourquoi la municipalité a négocié avec la province qu'elle laisse l'argent non-utilisé pour le prochain contrat de développement (2006-2010). Ce deuxième contrat de développement (2006-2010) a été également mis en route par le PALIKA qui était à la tête de la mairie de Yaté jusqu'aux élections de mars 2008 perdu contre le comité Rheebu Nuu. Ce deuxième contrat de développement prévoit la construction d'une station d'épuration, un nouveau centre de secours (projet achevé), une salle polyvalente, un complexe sportif ainsi qu'un franchissement du pont de Mamcin (pas commencé). L'investissement total pour tous ces projets a été évalué à 5,1 millions d'euros, financés par l'Etat à hauteur de 40%, par la Province Sud à hauteur de 40% et par la commune de Yaté à hauteur de 20%.

En outre, la municipalité de Yaté soutient le développement d'activités économiques sur la commune à travers l'Agence pour le Développement de la Commune de Yaté (ADEVY). L'ADEVY est une association composée d'un conseil d'administration, de comités techniques et de membres adhérents. Un technicien du développement rural de la province Sud apporte un soutien technique et un savoir-faire important aux agriculteurs. Selon André Agourere (Entretien le 16 janvier 2009), c'était la mairie qui finançait l'ADEVY au début : trois millions CFP de subventions et 1.000 litres de gazoile tous les ans jusqu'en mars 2008. Depuis que Rheebu Nuu dirige la municipalité, il ne connaît pas le financement de l'AEDVY. En tout cas, l'ADEVY appartient toujours à la commune de Yaté, et elle ne paie pas de loyer pour ses locaux.
Schématiquement, l'ADEVY est une structure qui achète les produits aux agriculteurs et pêcheurs de Yaté et les revend soit dans ses locaux à Yaté soit sur le marché ou aux grossistes de Nouméa. D'abord, on vend les produits à Yaté, puis après, selon les quantités, à Nouméa (Entretien avec Olivia Wejieme, caissière à la quincaillerie). L'ADEVY garantit l'écoulement des produits dont les producteurs ont des coûts de commercialisation limités. Comme ils savent que l'ADEVY achètera leurs produits, les agriculteurs et pêcheurs peuvent mieux planifier leur production. L'ADEVY leur permet l'autofinancement de leurs investissements. Le bâtiment de l'ADEVY, qui comprend une poissonerie, une quincaillerie et un magasin de vente de produits agricoles, appartient à la commune.

En ce qui concerne les produits de la mer, on les achète donc aux pêcheurs de Yaté, on les revend soit à la poissonerie et/ou au marché de la Moselle à Nouméa. Quant aux produits agricoles, on les achète aux producteurs de Yaté, on les stocke, on les revend au magasin à Yaté, on les livre au marché de la Moselle à Nouméa ou on les revend aux restaurants et aux magasins à Nouméa. Autrement, l'ADEVY vend également des engrais et des aliments de bétail. A la quincaillerie, elle vend de petits matériels de pêche, d'agriculture, de maçonnerie, de soudure, de bois et d'électricité. De plus, l'ADEVY réalise des prestations de service comme le stockage et des travaux agricoles. Elle assure la livraison des cantines scolaires de la commune ainsi que de la base-vie de l'usine métallurgique de Goro Nickel. L'ADEVY paraît être un instrument irremplaçable pour promouvoir le développement économique de la commune de Yaté. Elle sous-traite même pour l'opérateur minier Goro Nickel. Mais il sera important de mieux valoriser les produits sur place. On pourrait par exemple moderniser le magasin de l'ADEVY, et essayer de diversifier les produits proposés (poissons fumés, poissons frais, filets de poisson, etc.).
Selon un recensement général agricole de l'ISEE 2002, 98,7% des exploitations de la commune de Yaté cultivent l'igname. 96,4% cultivent le taro, 92,% le manioc et 65,4% la patate douce. L'ISEE a compté 81 exploitations avec une superficie utilisée de 40 ha au total (Commune de Yaté, « Etat des lieux et persepctives 2008-2014 », p. 24). Le secteur agricole pourrait être développé afin d'éviter une dépendance trop étroite de l'industrie du nickel.

L'acteur des différents projets économiques dans la commune de Yaté est la mairie. Reste à savoir à quel point le groupe industriel Vale Inco soutient-il le développement économique de la commune ? Le 27 septembre 2008, le comité Rheebu Nuu, à la tête de la mairie de Yaté, signe un protocole d'accord avec le groupe industriel Vale Inco qui a pour objectif « *d'initier avec les populations voisines un processus de développement durable* » (Protocole d'accord, septembre 2008, p. 7). Sur une période de 30 ans, les engagements de Vale Inco atteigneront environ 82 millions d'euros (soit 2,6 millions d'euros par an). Mais le document a des annexes (statut de la fondation, statut du comité coutumier, etc.) et les engagements pourront monter jusqu'à 335 millions d'euros sur trente ans (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 29 septembre 2008, p. 3).
Cette somme ne sont que des miettes pour la société brésilienne. En 2007, le cours de la tonne de nickel s'éleva à 36.795 US-$ (27.187 €) au LME. La capacité de production optimale de l'usine de Vale Inco est de 60.000 tonnes de nickel-métal par an. Si Vale Inco vendait 60.000 tonnes pour un prix de 27.187 € la tonne, le métallurgiste gagnerait 1,6 milliards d'euros par an. Certes, ce calcul ne se fait pas ainsi, puisque les coûts de construction, les salaires, les coûts de la maintenance et des réparations sont à prendre en compte. Néanmoins, les engagements à hauteur de 2,75 millions d'euros par an représente des « miettes » pour le groupe minier. De plus, la mairie de Yaté ne touchera aucun dollar des engagements de Vale Inco (Entretien avec Etienne Ouetcho, le maire de Yaté, le 12 janvier 2009). Rheebu Nuu a inscrit sa lutte dans une politique d'affirmation de l'autorité des chefferies. C'est pourquoi la commune qui est une structure fondée par l'Etat français n'est pas directement concernée par la lutte et elle n'aura rien des retombées versés par Vale Inco, même si Rheebu Nuu dirige depuis mars 2008 la municipalité. De plus, la commune ne touchera pas d'impôts de la mine ou de l'usine métallurgique. Le maire de Yaté s'engage alors à signer un deuxième contrat avec Vale Inco, au niveau de la municipalité cette fois. Il voudrait demander une aide financière au groupe industriel afin de restaurer les routes de la commune ; ou que Vale Inco les restaure directement lui-même. Il faut dire que les routes s'abîment rapidement compte

tenu que beaucoup de camions, de pelles et de voitures les prennent tous les jours (Entretien avec Etienne Ouetcho le 12 janvier 2009).

Selon Etienne Ouetcho (Entretien du 12 janvier 2009), « *le pacte est pour rentrer dedans* », c'est-à-dire rentrer dans le projet industriel Goro Nickel. Il est content de la signature de l'accord : « *On est allés loin avec le pacte* » et « *c'est une première au niveau mondial* ». En réalité, ce pacte n'est pas novateur. Même le groupe Inco signa déjà des accords avec des populations autochtones, par exemple le « Impact and Benefits Agreements » (IBA's) avec l'Innu Nation. Une délégation des coutumiers du Sudest d'ailleurs allée au Canada en 2003 où elle a appris par des avocats spécialisés dans la défense des droits autochtones les détails des accords signés à Voisey's Bay.

Mais que prévoit exactement le « pacte pour un développement durable du Grand Sud » pour intégrer les populations locales dans le projet Goro Nickel et pour faire avancer le développement économique du Grand Sud ? Le protocole d'accord a pour objectif « *d'initier avec les populations voisines un processus de développement durable* » (Protocole d'accord, septembre 2008, p. 7). Il repose sur trois volets : un volet socio-culturel, un volet environnemental et un volet consacré à une économie durable. La convention permettra aussi d'apporter un règlement transactionnel aux conflits qui ont pu opposer Goro Nickel et le comité Rheebu Nuu. En d'autres termes : le protocole met un terme aux accusations et aux plaintes portées par le comité contre le groupe minier.
L'un des piliers de l'accord signé entre le comité et Vale Inco représente la fondation d'entreprise. Selon le protocole d'accord (p. 8-11), la fondation poursuit « *un objectif d'intérêt général et n'aura aucune vocation lucrative* ». Elle sera dirigée et gérée par un Conseil d'administration composé de deux représentants de la société Goro Nickel, un représentant du personnel de la société Goro Nickel, deux représentants du Conseil de l'aire, deux représentants des chefferies, deux représentants du comité Rheebu Nuu et des deux sénateurs de l'aire Djubéa-Kapone. La fondation est une entité distincte de Goro Nickel et « *permettra (...) de développer une relation durable avec les communautés concernées par les effets du projet tout au long de sa durée de vie, de la fin de la période de construction jusqu'à la fermeture* ». L'article 6 précise que « *la société Goro Nickel s'engage à créer la fondation d'entreprise au démarrage de son exploitation commerciale* » (p. 9). Ici, il faut remarquer que l'argent sera donc versé « de la fin de la période de construction jusqu'à la fermeture ». Personne ne peut anticiper les impacts socio-économiques du projet. Avec l'argent de la fondation, on ne pourra pas travailler au préalable, mais seulement pendant la période de fonctionnement de la future usine. La phase de construction n'est pas comprise. La construction et la remise en état des routes et la mise en place d'infrastructures sociales dont les employés de l'usine ainsi que les populations locales profiteront (services médicaux, établissements scolaires, etc.) sont des travaux qu'il aurait fallu par contre faire avant la mise en service de l'usine.
L'article 5 du protocole explique l'objet de la fondation (p. 9) : *« La fondation aura notamment pour objet d'intervenir dans les domaines :*

- *du développement social et culturel de communautés locales du Grand Sud calédonien, de la formation, de l'éducation ;*
- *de la protection de l'environnement ;*

- *du développement d'activités économiques non liées aux opérations mais engagées dans un souci de développement durable ;*
- *toute autre initiative contribuant au développement participatif et durable des communautés du grand Sud ».*

La fondation voudrait alors explicitement intervenir dans le développement social et dans le domaine de l'enseignement et de la formation. Les formations dans le domaine de la mine devront cependant commencer largement avant la mise en service de l'usine. Verser de l'argent après la période de construction constitue un mauvais planning et pourra même créer des conflits, car des gens qui profitent de ce soutien financier voudront aussi trouver un travail tout de suite après leur formation. De plus, il faut ajouter qu'aucune structure de formation dans le secteur minier n'existe jusqu'à présent (en janvier 2009) dans les communes du Sud. Il n'y a pas de lycée à Yaté ; la formation du CAP « Conducteur d'engins de Travaux Publics et Miniers » a lieu au CFTMC de Poro (commune de Houaïlou).
A titre de comparaison, au Labrador, Inco travaille avec le gouvernement canadien afin de soutenir à hauteur de 100 millions de dollars US (66,8 millions d'euros) les initiatives dans le domaine de la formation des populations aborigènes et de la R&D pour déboucher sur les emplois hautement qualifiés dans la province. La fondation négociée avec Vale Inco en Nouvelle-Calédonie reste cependant très vague concernant la formation des populations kanak. Et en ce qui concerne la somme qui est versée, elle reste inférieure à celle au Labrador : Vale Inco verse 8,1 millions de dollars US (5,4 millions d'euros) à la fondation d'entreprise pour les cinq premières années, et après 2 millions de dollars US (1,3 millions d'euros) par an.

La fondation interviendra dans les domaines décrits par l'intermédiare de groupes de travail locaux. Ces groupes de travail seront constitués respectivement de représentants des communes de l'Ile des Pins, du Mont-Dore et de Yaté. Leur travail devra prendre en compte les intérêts particuliers des tribus de Païta qui ont des liens coutumiers avec les populations du Grand Sud. La fondation « *pourra créer un comité technique chargé de l'examen préliminaire des projets* ». En outre, elle aura « *la faculté de faire appel à des spécialistes extérieurs afin de solliciter leur analyse (comptable, géologue, conseil aux entreprises, etc.) ainsi qu'à l'expérience de la fondation Vale. Le comité technique formulera un avis préliminaire sur les projets qui sera ensuite soumis au conseil d'administration* » (Protocole d'accord, p. 10). L'appel à des experts extérieurs est un aspect important, car il souligne une certaine indépendance de la fondation. En même temps, le protocole prévoit un droit de véto aux représentants de Goro Nickel ainsi qu'aux autres membres du conseil d'administration ce qui limite le pouvoir de la fondation : « *Un droit de véto sera réservé aux représentants de Goro Nickel au cas de décisions manifestement contraires aux objectifs de la Fondation. Un droit de véto similaire sera reconnu aux autres membres du conseil d'administration en cas de décision manifestement contraire à la Coutume ou au développement harmonieux des communautés concernées* » (p. 10).

Le pacte pour un développement durable du Grand Sud ne vise pas seulement le développement économique du Grand Sud, il prévoit également des intégrations directes dans le projet industriel.
Le schéma de participation des populations du Grand Sud au développement économique induit par le projet Goro Nickel prévoit la création d'une société de participation (SCP) « Xee Nuu ». Cette SCP au capital d'un million CFP est dirigée par trois co-gérants (Abraham

Agourere, Raphaël Mapou et Robert Attiti) votant les prises de participation et proposant les gérants des sociétés de portage. Le statut de la SCP « Xee Nuu » prévoit que 80% des dividendes seront distribués et le reste mis en service. « Xee Nuu » détient à 100% les parts de la SAS Goro Mines qui a un capital de 5 millions CFP (41.900 €) et à 100% les parts de la société « Sud Restauration ». Via « Sud Restauration », elle détient en outre 10% des parts de la SAS Sodexho qui a un capital de 51 millions CFP (427.380 €). La SCP « Xee Nuu » est composée de trois groupements de droit particulier local (GDPL) des tribus de Unia, Touaourou-Waho et de Goro, de 1.087 petits porteurs issus de ces mêmes tribus et des chefferies du Sud :

- GDPL Goro (présidé par Robert Attiti) : 26%
- GDPL Unia (présidé par Raphaël Mapou) : 20%
- GDPL Touaourou (présidé par Abraham Agourere) : 20%
- Petits porteurs : 34%

Les trois GDPL participent au total à une hauteur de 66% des parts. Les autres 34% proviennent de personnes physiques regroupées au sein de la SCP « Mwa Tittii » (« petits porteurs ») gerée par Tarcisse Agourere, Sylvestre Newedou et Marc Homûu.

Figure 99 : Schéma de composition de la Société de Participation « Xee Nuu »

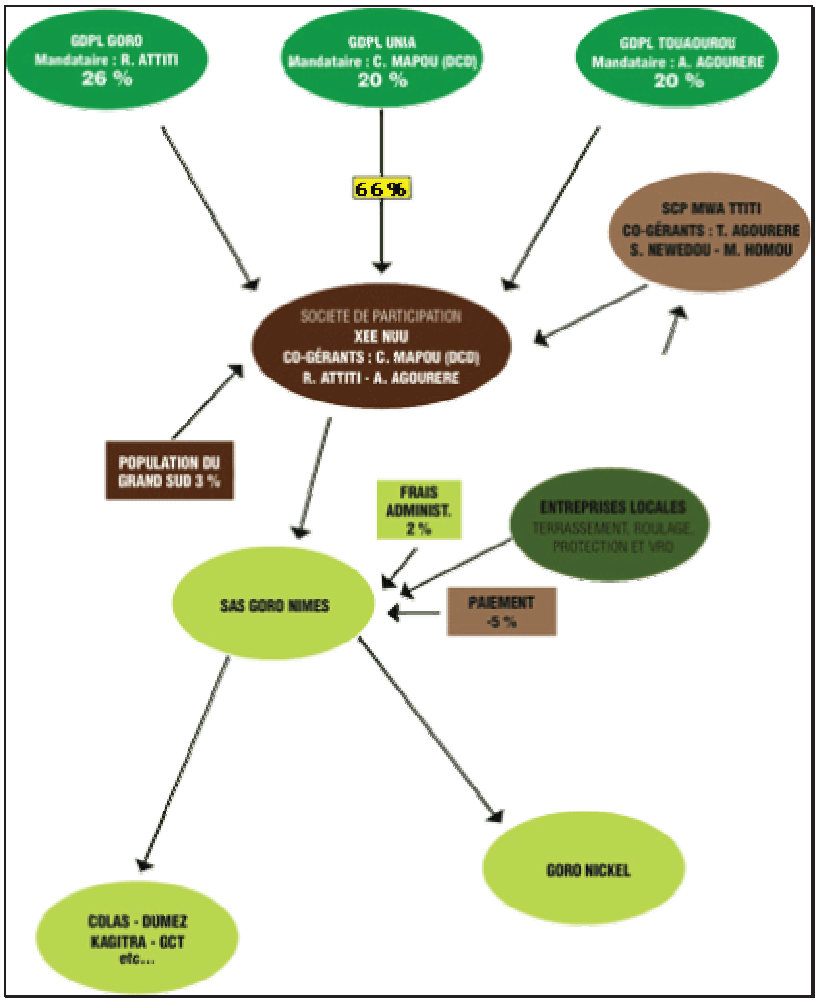

Source : http://sasgoromines.com

En 2005, les habitants de Yaté actionnaires de la SCP « Xee Nuu » ont profité des bons résultats réalisés par leurs entreprises impliquées dans le projet Goco Nickel. Selon Les

Nouvelles Calédoniennes (13 décembre 2007), ils se sont partagé 7,5 millions CFP (62.850 €) de dividendes. Etienne Ouetcho souligne que les entreprises « *cela fait pas mal de retombées* » (Entretien du 12 janvier 2009). Mais il faut prendre en compte qu'en 2005, le chantier de Goro Nickel était en pleine expansion. Une fois que la phase de construction sera terminée, ces entreprises spécialisées en majorité dans les terrassements et le roulage n'auront moins ou plus de travail. Ces dividendes représentent un succès éphémère. C'est comme la fièvre de l'or : tout le monde veut participer, tout le monde veut avoir sa part. On demande des crédits auprès des institutions bancaires, on s'endette. Et à la fin du contrat, on n'aura même pas remboursé son crédit. Ce scénario n'est pas arrivé obligatoirement, mais le danger est réel. Il faudra alors attendre pour voir dans quoi les entrepreneurs investissent leur dividendes : dans le remboursement de crédits, dans l'achat de nouveaux engins, dans l'achat de biens de consommation (nourriture, boissons, etc.), dans la propre maison, dans des biens de « luxe » (voiture, DVD, ordinateur, etc.) ou dans les infrastructures de la tribu (maison commune, terrain de sport, etc.).

La SAS Goro Mines, créée en 2003, est une société par actions simplifiées (SAS). En étant une émanation de la SCP « Xee Nuu », elle a pour objectif d'organiser les relations entre ses clients et les entreprises qui se sont créées dans le Sud. Sa volonté est donc d'obtenir un maximum de contrats de travail dans le projet Goro Nickel. Aujourd'hui, elle intervient pour le compte de plus de 70 entreprises. En 2004, le premier contrat de gestion des eaux de surface est conclu avec Vale Inco, pour un budget de 15 millions de CFP (125.700 €). Depuis, la SAS Goro Mines a diversifié ses partenaires commerciaux et s'est positionnée sur les chantiers de terrassements, de gestion de carrière, de roulage et de reboisement. Elle opère essentiellement sur le chantier de Goro Nickel. Goro Mines compte aujourd'hui 12 employés dont 3 sur Nouméa (personnel administratif) et 9 sur le site industriel de Goro Nickel (personnel de production et d'opération). (Vale Inco, dossier de presse du 3 juin 2009). Le 3 juin 2009, la SAS et Vale Inco Nouvelle-Calédonie signent un nouveau partenariat ayant pour objectif la formation professionnelle.

Les petites entreprises de terrassements et de roulage ont intégré la SAS Goro Mines afin de participer et de bénéficier du projet Goro Nickel. A la tribu de Goro, on trouve d'abord le GDPL de Goro qui a été privatisé suite à des conflits entre différents clans. Patrick Agourere, le mandataire du GDPL, travaille désormais pour son propre compte. Il s'engage dans plusieurs domaines : le transport scolaire, le gardienage, le BTP, les travaux de terrassements et le transport des ouvriers sur le site industriel. La Société Clavel et Attiti (SOCLA) est également basée à la tribu de Goro. Robert Attiti est le fils de l'ancien chef de Goro ; Clavel est un entrepreneur de Nouméa. La SOCLA réalise des travaux de terrassements ainsi que du roulage sur mine (transport de minerai). Selon Louis Ouetcho (Entretien du 13 janvier 2009), Petro Attiti, le frère cadet de Robert Attiti, a monté aussi une petite entreprise. De plus, Benjamin Agourere entretient une société de transport, et « Dremont » est une société de roulage. La société Kare Noua Sarl de son côté a signé un contrat avec le groupe Shell concernant la livraison de carburant. Mais la petite structure réalise également des travaux de terrassements et de roulage. Dans un tel contexte entrepreneurial, on trouve aussi dans la tribu de Goro un gîte de quatre étoiles, un marché et une petite école maternelle publique.
Aux tribus de Touaourou et de Waho, il y a (en 2009) trois épiceries, un snack et deux marchés. Dans le secteur touristique, il y a deux gîtes et un camping. On trouve deux écoles à Waho et une à Touaourou : une école primaire privé catholique à Touaourou, une école

primaire publique à Waho et un collège également à Waho. Concernant le monde industriel, il y a neuf entreprises de roulage et de terrassements sur mine ou de transport en commun. Michel et André Agourere par exemple entretiennent la société « Kaman Roulage ». Ils possèdent deux camions articulés à 30 tonnes et un troisième camion plus petit sur le site industriel de Goro. Deux employés travaillent dans leur société, quelqu'un de Nouméa et quelqu'un de Touaourou (Entretien avec André Agourere le 16 janvier 2009). Pour ce qui est de l'agriculture, il y a un élevage et un engraissement de caille à Waho. De plus, le bâtiment de l'ADEVY se situe à Waho.
A la tribu de Unia, la plus grande tribu au niveau du nombre d'habitants, il y a en 2009 six entreprises de roulage et/ou de terrassements sur mine ainsi que de transport : Sud Vidange, SARL BTP Yaté, Gouetcha Waloua, Ouene Transport GIE, Newedou M. et Newedou J. De plus, on y trouve une pépinière (« Wamandjo »), une boulangerie (« Pains du Sud ») qui fait le pain pour toute la commune de Yaté), une épicerie, un maraîcher (légumes en particulier) et un marché. Dans le secteur du tourisme, il y a un camping (« Camping de Kwatéa »).

Avant de travailler pour Goro Nickel, le groupe industriel exige un certain niveau de formation afin de pouvoir postuler à un poste. Le niveau d'études exigé dépend du poste demandé. Dans ce contexte, il faut considérer que plus de 50% des habitants de la commune de Yaté ne possède aucun diplôme. Le diagramme suivant montre le niveau de qualification de la population de plus de 14 ans selon le recensement de la population de 2004 (Commune de Yaté, p. 22). Tandis que 46,5% ont un diplôme, il y a que 1,5% de la population qui a commencé des études supérieures et que 5,7% qui ont passé un bac. 21,8% disposent cependant un CAP ou un BEP.

Figure 100 : Niveau de qualification de la population de plus de 14 ans sur la commune de Yaté en 2004

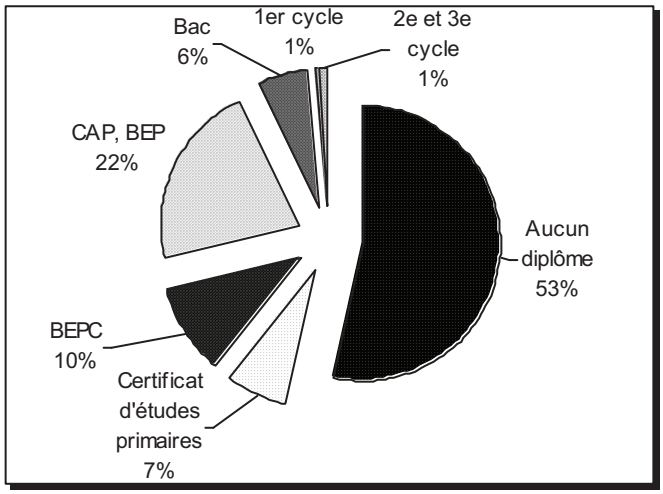

Source : Commune de Yaté, « Etat des lieux et perspectives 2008-2014 », avril 2009, p. 22

L'objectif du nouveau partenariat entre la SAS Goro Mines et Vale Inco est de contribuer à l'optimisation des savoir-faire de SAS Goro Mines et des entreprises du Sud et de répondre ainsi aux exigences professionnelles et sécuritaires requises pour opérer en milieu minier et industriel. Le partenariat s'adresse plus particulièrement à la formation et au perfectionnement des opérateurs et de leur encadrement.

La population de Yaté semble manquer de qualifications exigées par l'opérateur industriel. Un effort dans cette direction devra être nécessaire. La SAS est donc en charge du pilotage des actions suivantes :

- programmation annuelle des formations et de l'élaboration des cahiers des charges,
- sélection des candidats à la formation,
- mise en œuvre de suivi des modules de formation.
- Vale Inco financera 30% de chaque formation.

La convention a une durée de trois ans (à partir de la signature le 3 juin 2009), renouvelable à la demande des partenaires. Jean-François David, directeur général délégué de Vale Inco, rappelle que « *le respect des exigences professionnelles et sécuritaires pour opérer en milieu industriel et minier passe par la formation professionnelle. Celle-ci doit bénéficier à nos salariés et aux entreprises avec lesquelles nous travaillons. Constituer un vivier d'expertises et s'assurer de son renouvellement est primordial pour la pérennisation des activités industrielles et minières en Nouvelle-Calédonie* ». (Vale Inco, Dossier de presse du 3 juin 2009)

Ce partenariat prouve que les engagements pris dans la fondation d'entreprises n'ont pas été suffisants. Vale Inco soutient désormais chaque formation à hauteur de 30%. Cet investissement représente un premier pas ; le deuxième consisterait à une mise en place d'un centre de formation à Yaté ainsi qu'un engagement financier dans des qualifications de haut niveau (ingénieur, etc.) à Nouméa, comme le fait Inco au Labrador. Dans ce contexte, M. Agourere (Entretien du 24 janvier 2009), originiare de Touaourou, propose un nouveau pacte avec l'industriel, un « pacte économique » afin de mieux intégrer les populations dans le projet Goro Nickel : Ce pacte devrait prévoir la création d'un centre de formation (pour être chef de mine, ingénieur, chef de chantier, etc.).

Début 2007, environ 40% de l'effectif de Goro Nickel est d'origine kanak. Il s'agit d'une estimation de la part de Goro Nickel (Entretien avec C. Guillaume, chargée de communication, le 8 février 2007), car la question ethnique est interdite pour des raisons de discrimination. C. Guillaume précise qu'environ 25% des travailleurs d'origine kanak sur le chantier sont des femmes. Il y a même cinq conductrices d'engins. Le fait que davantage de femmes kanak travaillent dans l'industrie minière entraînera un bouleversement à l'intérieur de la société kanak.

La question ethnique préoccupe par contre le CAUGERN qui a été créé en juillet 2005 et qui est sur la même ligne politique que le comité Rheebu Nuu. Le pacte pour un développement durable du Grand Sud rejoint ainsi l'idéologie du CAUGERN.

Le CAUGERN met en question la voie économique qui a été choisie par le FLNKS en province Nord : la mise en place d'un partenariat entre une société minière locale (la SMSP) avec une entreprise multinationale (Xstrata) afin de construire une nouvelle usine métallurgique dans un objectif de développement économique et d'un rééquilibrage du territoire calédonien. Selon le CAUGERN, il n'existe aucune garantie quant à la perennité du contrôle kanak sur la SOFINOR (qui contrôle elle-même la SMSP). Le choix de l'implication économique du FLNKS n'assurerait donc pas aux Kanak d'en être les premiers bénéficiaires du développement économique.

Considérant que le nickel a longtemps profité à la France (à travers la SLN) et qu'il est en passe d'enrichir des multinationales étrangères, le CAUGERN revendique une fiscalité qui

reviendrait directement aux seuls Kanak. L'argument est tel : les Kanak sont les premiers habitants de la Nouvelle-Calédonie et l'exploitation du nickel ne leur a été profitable ni sur le plan économique, ni sur le plan écologique. Ainsi, le comité réclame d'inscrire dans les lois des dédommagements financiers. Il laisse un peu en ombre la question de l'emploi kanak, mais assume son choix de réclamer en priorité des droits sur les ressources naturelles (Demmer 2007, p. 43). Les revendications du CAUGERN se réfèrent à la « *Déclaration solennelle du 23 août 2002 du peuple autochtone Kanak, affirmant son droit sur l'espace et le patrimoine naturel de Kanaky (Nouvelle-Calédonie)* »[112]. L'article 4 de cette déclaration affirme l'autorité des coutumiers sur la gestion des ressources naturelles : « *Au nom de cet héritage historique, le sol, le sous-sol, les espaces naturels marins et terrestres constituent avant tout, le patrimoine du peuple Kanak. Les autorités administratives et politiques ne peuvent décider de la transformation de ce patrimoine sans le consentement éclairé, préalable et écrit de la population autochtone concernée, lequel sera donné dans les formes requises. Pour tout projet jugé inacceptable, les autorités coutumières feront valoir leur droit de véto.* »

La naissance de cette association marque une nouvelle étape dans le combat que mènent les Kanak depuis les années 1970. Pour la première fois, certains défendent avec force des arguments environnementaux. Les militants du CAUGERN ne se placent donc plus dans l'optique nationaliste d'un recouvrement de souveraineté ouvrant à un développement pour tous (comme le revendique le FLNKS), mais s'identifient au mouvement des revendications des « peuples autochtones ».

Ces revendications sont légitimes depuis les années 1990 : l'Assemblée générale des Nations Unies a en effet proclamé une « décennie internationale des peuples autochtones » de 1995 à 2004, reconduite pour la décennie suivante. Dans ce cadre, les peuples premiers ou autochtones ont pu bénéficier dans leur ensemble de divers programmes lancés par les Nations Unies et la Banque Mondiale. Dans le même mouvement de sauvegarde de la diversité ethno-culturelle entre en vigueur (1993), une Convention à but comparable portant sur la diversité biologique (CDB). Son article 8 souligne « *le rôle des populations indigènes dans la préservation de la biodiversité et les encourage à persévérer en leur garantissant une propriété intellectuelle* » (Demmer 2007, p. 47), montrant donc une forte interrelation entre les perspectives de diversité naturalistes et culturalistes. Evidemment, de nombreuses minorités s'en sont saisies pour faire valoir leurs « droits éminents » sur les ressources naturelles (comme par exemple les Indiens du Brésil), pouvant aller jusqu'à réclamer des formes d'« autonomie » institutionnelle justifiées par leur approche particulière en matière de conservation de la nature (c'est le cas des Massaï d'Afrique orientale ou des Aborigènes d'Australie).

Ce processus de reconnaissance des « peuples longtemps dominés » est le fruit d'une reflexion ayant débuté dès les années 1960. Alors qu'on valorisait auparavant la mise en réserve d'espaces peu transformés et non-habités, l'Unesco entérine l'idée d'une conservation incluant les zones humanisées en promouvant le programme « Man and the Biosphere »

[112] La déclaration a été signée entre autres par le président du Sénat coutumier de l'époque, Georges Mandaoue (un des leaders du CAUGERN), des sénateurs coutumiers et le président du CNDPA (« Conseil national pour les droits autochtones »).

(MAB). L'idée se précise en 1982, au Congrès de Bali où l'on parle pour la première fois du concept de « développement durable ». Dix ans plus tard, le Congrès à Caracas, évoque explicitement le rôle des communautés « locales » comme garantes de la réussite de projets environnementaux (Demmer 2007, p. 47). Cette conception est basée sur le sentiment que les peuples indigènes sont moins prédateurs pour la nature du fait de technologies moins poussées, d'une relative faiblesse démographique ou d'enjeux moins matérialistes. Dans les années 1990, on commence à valoriser de manière systématique la biodiversité dans les domaines naturels et culturels (gènes, espèces, écosystèmes). Le CAUGERN manipule parfaitement tous les concepts : autochtonie, coutume, biodiversité, développement durable deviennent autant des mots d'ordre mis en avant pour justifier toute action.

La principale revendication du CAUGERN est ainsi la création d'un « Fonds patrimoine » : « *Toute exploitation des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables fera l'objet de versements d'un capital patrimoine, déterminé en fonction de la valeur intrinsèque de la matière première traitée, dans des « Fonds pour le patrimoine autochtone Kanak », gérés par les populations autochtones selon des principes préalablement arrêtés* » (article 8 de la déclaration du 23 août 2002). Celui-ci serait essentiellement alimenté par les bénéfices des opérateurs de nickel. Le Comité n'exclut pas, par ailleurs, l'idée de donner au fonds la forme d'une « rente ». Le fonds servirait en priorité à prévenir la dégradation de la biodiversité et à reconstituer en partie l'environnement naturel après l'exploitation dans les communes kanak concernées par l'ouverture d'une mine. Les sommes dégagées devraient également contribuer au développement local et à la sauvegarde du patrimoine kanak. Ce fonds est explicitement présenté comme un dispositif de compensation et de réparation des obligations de soumission ayant prévalu durant la période coloniale. Pour les Kanak, il s'agit d'y faire contribuer tous ceux que le minerai de nickel a enrichi sans partage : les entreprises multinationales, la SLN et une vingtaine de familles caldoches. Les défenseurs du fonds s'appuient sur le cas exemplaire de la commune de Thio sur la côte Est où la SLN a produit en 125 ans quelque 900.000 tonnes de nickel. Au terme de la vie industrielle à Thio, la SLN laisse derrière elle des montagnes érodées et une situation sociale sinistrée (Demmer 2007, p. 44). Le fonds est également conçu comme moyen d'affirmation des droits au motif d'une antériorité territoriale qui confère aux Kanak une certaine forme de propriété. Cela n'est pas exprimé comme une possession du sol, plutôt comme une appartenance à la terre impliquant des obligations envers elle. De ce fait, il s'agit de « *rendre concrète la souveraineté - « préalable » - des Kanak affirmée dans le préambule de l'accord de Nouméa* » (Demmer 2007, p. 44). Cela sous-entend évidemment que le Fonds patrimoine devrait être contrôlé par les autorités coutumières de l'archipel ; concrètement, cela signifie que la gestion du fonds se trouverait confiée a un conseil d'administration composé de membres du Sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie. C'est une institution consultative issue de l'accord de Nouméa, chargée d'émettre un avis dès lors que l'identité et la culture kanak est en jeu. Une partie du fonds serait cependant directement supervisée au niveau local, par des chefferies dites « minières », c'est-à-dire proches d'anciennes ou nouvelles mines.

Pour le CAUGERN, il s'agit en effet de rendre la souveraineté aux Kanak. Cette revendication passe, dans la logique de l'autochtonie, également par une valorisation des autorités politiques. Les instances politiques occidentales – partis politiques, collectivités territoriales, instances législatives et exécutives – ne sont pas capables de faire entendre la parole kanak d'une façon spécifique. Les institutions politiques de la Nouvelle-Calédonie sont perçues comme une négation de l'autorité coutumière ; de fait elles répondent aux règles de

la représentation démocratique au suffrage direct. Le Comité déplore ainsi que le Sénat coutumier n'ait qu'un rôle consultatif et que les chefferies ne soient reconnues que comme relais entre les collectivités municipales et la population vivant en tribu, même si dans la plupart des communes rurales ce sont des ressortissants des tribus qui forme l'essentiel du conseil municipal. En regrettant que le pouvoir « coutumier » soit restreint aux seules terres coutumières, le discours véhiculé par le CAUGERN suggère que seuls les Kanak seraient citoyens de plein droit donc seuls aptes à détenir la nationalité. Si l'acquisition de l'indépendance n'est pas leur finalité première, ses membres espèrent obtenir gain de cause sur l'extension des « droits autochtones » avant même l'échéance du référendum d'autodétermination.

Pour le CAUGERN, l'argument de la légitimité politique par l'antériorité d'établissement justifie, comme pour le Fonds patrimoine, la volonté de reconnaissance d'institutions propres (Demmer 2007, p. 44). Rendre la souveraineté aux Kanak passe donc, selon le CAUGERN, par la valorisation des autorités traditionnelles, mais sur quelle base : l'état précoloniale ou l'actuel ? De fait, le comité Rheebu Nuu propose ainsi aux chefferies de se regrouper dans une nouvelle structure pour assumer les décisions finales concernant la gestion des communes : « *Le budget et les grandes orientations annuelles de la gestion communale seront d'abord exposés aux autorités coutumières avant leurs adoptions par le conseil municipal. Une convention de partenariat, qui prend en compte les besoins spécifiques de chaque tribu, fixe les modes d'interventions de la commune.* » (Rheebu Nuu 2008, p. 4) Cette mise en place d'une nouvelle structure serait novatrice. En même temps, les élus municipaux ne pourront plus prendre des décisions communales pour lesquelles ils sont élus chaque six ans. Le pouvoir de la mairie serait complètement dévalué, ce que le droit public français ne reconnaît pas.

Par ailleurs, la reconstruction des anciennes chefferies poserait inévitablement d'innombrables palabres car on ne dispose d'aucune cartographie précise des zones d'influence des différents clans. Le savoir qui a été transmis oralement s'est perdu en grande partie compte tenu des déplacements de populations lors de la colonisation. Il n'est pas certain qu'on arrive à restituer ces anciennes chefferies, sauf aux îles qui n'ont pas connues d'implantation coloniale durable. Les grandes chefferies actuelles n'étant perçues souvent que comme relais administratifs, la restitution des chefferies coutumières d'il y a deux siècles créerait inévitablement de nouveaux conflits politiques et foncier au sein du monde autochtone.

Si on prend un certain recul par rapport aux tenants de la prééminence kanak en Nouvelle-Calédonie, la question se pose si les institutions coutumières actuelles (chefferie de district, sénat pour l'ensemble de l'archipel) sont aptes à faire entendre la voix coutumière tant à l'échelle des communes que de la collectivité territoriale néo-calédonienne. D'un côté, en régime démocratique, la parole doit en dernière instance aller au « peuple » pris dans son acception la plus large. De l'autre côté, tout régime démocratique doit prévoir des « protections » spécifiques pour toute minorité pour lui garantir un poids politique, en particulier dans un contexte de « décolonisation » ; dans ce sens, on peut regretter que le sénat coutumier n'ait qu'un rôle consultatif.

La fondation d'entreprise créée dans le cadre du protocole d'accord signé avec Vale Inco ressemble fortement au « Fonds patrimoine » revendiqué par le CAUGERN. Elle n'a aucune vocation lucrative, mais poursuit un objectif précis au profit d'une communauté locale. Elle intervient dans le domaine du développement social, de la formation et de l'éducation.

L'opérateur industriel la financera à hauteur de 640 millions de CFP (5,4 millions d'euros) pour les cinq premières années, puis 160 millions (1,3 millions d'euros) par an, au minimum. Le pacte pour un développement durable prévoit également la mise en place d'un comité coutumier pour surveiller les orientations de la fondation. Une simple implication dans les projets métallurgiques et miniers ne garantirait pas aux Kanak d'être les premiers bénéficiaires, car toutes les communautés profiteraient également des retombées. Compte tenu de l'antériorité des Kanak en Nouvelle-Calédonie, l'argent versé par Vale Inco ne sera donc pas destiné aux communes ou à la province, mais aux autorités coutumières. Mais ce faisant, sous couverture coutumière, Rheebu Nuu ne se définit-elle comme une association ethniciste difficilement compatible avec le régime politique de la République française qui ne reconnaît pas le « multiculturalisme » comme base de gestion de sa population? Ou est-ce que le « multiculturalisme » pourrait représenter une nouvelle base de gestion ? La question mérite d'être posée, à défaut d'être ici débattue.
Au Labrador au Canada, Inco donnera 850.000 de dollars US (568.486 €) à une fondation médicinale innu en soutien aux initiatives civiques, communautaires, culturelles, sanitaires ou éducatives dans l'objectif de renforcer la cohésion des communautés. En Nouvelle-Calédonie, la fondation d'entreprise intervient dans plusieurs secteurs : formation, éducation et développement social. On ne parle guère de la cohésion des communautés. Compte tenu des conflits à l'intérieur de la communauté kanak qui ont accompagné les revendications de Rheebu Nuu, il paraît aujourd'hui difficile de donner de l'argent pour la cohésion sociale ; à qui l'argent sera donné ?

Sur le plan politique, il semble que le comité Rheebu Nuu, le CAUGERN, le CNDPA (« Conseil national pour les droits autochtones ») et l'USTKE se sont rapprochés. Ils poursuivent tous les trois une idéologie « autochtoniste ». Selon R. Mapou, la démarche de Rheebu Nuu avait pour objectif d'affirmer « *l'autorité des chefferies face aux autorités administratives* » (Entretien avec R. Mapou le 15 janvier 2009). Et avec la signature du pacte pour un développement durable, Rheebu Nuu semble avoir atteint son objectif d'une reconnaissance de l'autorité des chefferies sur les ressources naturelles par les représentants de la Collectivité territoriale.
Selon le CNDPA, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie devrait adopter la déclaration sur les droits des peuples autochtones, votée par l'ONU en septembre 2007. Cette déclaration, signée par 143 pays dont la France, prévoit notamment que les représentants autochtones soient consultés systématiquement avant l'exploitation de leurs terres, qui ne peut se faire sans leur « consentement préalable ». Le Congrès devrait adopter cette déclaration « *pour être conforme à la logique et au cheminement positif du vote de l'Etat français* » et pour « *donner une garantie fondamentale et complémentaire à l'accord de Nouméa pour la prise en compte et le respect des minorités* ». Le CNDPA « *rappelle que la déclaration sur les droits autochtones n'est nullement une démarche de scission (séparation de la France). C'est un dispositif de droits universels de l'homme, au même titre que le droit au logement, le droit à la santé, à l'emploi, au respect de l'environnement, des droits de l'enfant, etc.* » (*Les Nouvelles Calédoniennes*, le 9 janvier 2009). Comme le CAUGERN, le CNDPA se réfère aux Nations Unies et au droit des peuples autochtones. La pleine reconnaissance de la souveraineté kanak devient ainsi un droit fondamental.
La déclaration du 23 août 2002 du peuple autochtone kanak, affirmant son droit sur l'espace et le patrimoine naturel de Kanaky, se trouve dans un article rédigé par l'USTKE le 4 août

2005 (www.ustke.org). Toutes les revendications du CAUGERN décrites auparavant trouvent leur origine dans cette déclaration.

En résumé, malgré la signature du « pacte pour un développement durable », les populations kanak du Sud ne sont pas les acteurs majeurs pour le développement de l'industrie minière en province Sud, à Goro en particulier, mais doit-on s'en étonner dans la mesure où la population tribale reste marginale à l'échelle de la province Sud ? Quoiqu'il en soit, on constate une participation réelle des associations kanak au travail de mise en place de l'organisation de l'environnement de la nouvelle unité métallurgique, mais l'opérateur industriel reste maître du jeu. En regardant le développement de la commune de Yaté et de ses quatre tribus, une certaine marginalisation socio-économique persiste, malgré de méritoires efforts de part et d'autre pour apprendre à se connaître et à se respecter.

3.2.2. L'intégration des populations kanak dans le projet Koniambo et dans l'aménagement de la zone VKP

En octobre 2008 a été créée la SAS Vavouto afin de concrétiser la volonté des autorités coutumières, des entreprises et des populations de maximiser les retombées économiques locales de l'usine du Nord dans la zone VKP. Avec la SAS, on souhaitait favoriser l'émergence et le développement de structures participatives adéquates qui permettront une implication active des populations.[113] C'était d'ailleurs KNS qui poussait les entrepreneurs de fonder une SAS, parce que le groupe industriel voulait avoir un seul interlocuteur dans les discussions sur les contrats de sous-traitance.

- Les objects de la SAS sont décrits de la manière suivante :
- Fédérer les entreprises,
- Gérer et répartir des marchés de sous-traitance,
- Appui à la gestion courante des petites entreprises, en liaison avec les partenaires du projet (Maison de l'entreprise, DDEE-PN, Chambres consulaires).

Avec la création de la SAS Vavouto, qui a été mise en place sur le même principe que la SAS Goro Mines en province Sud, on voulait également éviter des conflits entre les différents entrepreneurs qui souhaitent avoir des contrats. Les conflits sont quand même arrivés, car certains entrepreneurs envisagent, après avoir obtenu un premier contrat, de toucher un deuxième. Comme disait un entrepreneur d'Oundjo : « *Il y des gourments qui veulent toujours plus* » (Entretien à Oundjo le 19 juillet 2009).

Le regroupement des personnes souhaitant participer au projet Koniambo s'est fait de la façon suivante :

- Au niveau coutumier, trois zones géographiques sont représentées par leurs GDPL et constituent trois sociétés civiles de participation (SCP). Il y a la SCP Bord de Mer, la SCP du Massif et la SCP Baco/Poindah. Chaque SCP contribue à hauteur de 20% à la SCP d'Investissements du Nord.
- Au niveau des particuliers a été également créée une société civile de participation pour réunir les investisseurs (personnes physiques et personnes morales). Cette « SCP du Nord Réuni » participe à 40% à la SCP d'Investissements du Nord. Ces « petits porteurs » ont pu acheter des actions de la SCP du Nord Réuni. La SCP Nord Réuni est gérée par quatre gérants nommés par les associés : Michel Ponidja et Mireille Couhia (tous les deux originaires de la côte est), Sylvana Boi et Nadège Faivra (toutes les deux originaires de la côte ouest). La durée du mandat est illimitée. Au total, 1.163 associés détiennent les actions de la SCP, chaque part vaut 10.000 CFP (83,80 €).

Voici la liste exhaustive des associés qui constituent les trois SCP :

- 8 associés à 30.000 CFP (251,40 €) chacun pour la SCP Bord de Mer
  - GDPL Kanekouch
  - GDPL Kama-Koutche
  - GDPL Taa Ma Poanefuk Xuja Ma Ouem

[113] Entretien avec Sylvestre Dianaï, président de la SAS, janvier 2009.

  - GDPL Xuuti-Xuthapet
  - GDPL Xapetaa
  - GDPL Cathete Ma Poahmeane
  - Monsieur Bernard Tchaounyane, représentant le clan Tchaounyane, familles Goa et Wabealo
  - Monsieur Henri Moala, repr´sentant les familles Moala, Hnyeikone, Poithily, Gouneboadjane et Naingue
- 14 associés à 20.000 CFP (167,60 €) chacun pour la SCP du Massif
  - GDPL Kamedoua
  - GDPL Vadane
  - GDPL Gou Mê Wêê Konignabou
  - GDPL clan Poavounou Foawandji
  - GDPL Camaduup
  - GDPL Goropomou
  - GDPL Xogo
  - GDPL Conka Pouanlotch
  - GDPL Fatanaoue
  - GDPL Wahat
  - GDPL Bahoune
  - GDPL Piin Patch
  - GDPL de la tribu de Témala
  - Monsieur Pascal Boae Tein-Fouin re présentant le clan Tein-Fouin
- 11 associés à 20.000 CFP (167,60 €) chacun pour la SCP Baco/Poindah
  - GDPL Toemiry
  - GDPL Tearico
  - GDPL Gorobwau
  - GDPL Bopope
  - GDPL Teari
  - GDPL Netchaot
  - GDPL Goropu
  - GDPL Pana
  - GDPL Pweute Negoro Atu
  - GDPL Tiaoue
  - GDPL Tribu de Néami

La SCP d'Investissements du Nord (pourvue d'un capital d'1 millions de CFP/ 8.380 €) participe aussi à la désignation du président de la SAS Vavouto, le bureau d'administration de cette SAS. Le capital de la SAS s'élève à 5 millions de CFP (41.900 €).

La nouvelle structure, présidée par Sylvestre Dianaï, est assistée dans sa gestion par un comité technique de quatre à neuf membres, tous membres du « Bureau des Entreprises du Nord » (BEN). Ce bureau, présidée par Hira Tuaiva, regroupe tous les syndicats et fédérations d'entreprises de BTP, de terrassement et de roulage du Nord. « *L'objectif est d'harmoniser le partage du travail et de mettre en commun des moyens matériels* », indique H. Tuaiva (Le pays, octobre 2008, p. 5). En juillet 2008, l'opérateur industriel constate que 41 engins neufs ont été achetés avec des contrats de 30 mois, pour des travaux de terrassements en régie directe ; c'était le BEN qui les a repartis entre les différentes entreprises de sous-traitance.

Des prix fixes d'utilisation des engins ont été négociés avec KNS de plus d'un an. La SAS servira d'intermédiaire avec les clients (KNS, Hatch Technip et autres), il conservera 5% du montant de tous les marchés ce qui lui permet de financer son fonctionnement et de rémunérer ses actionnaires. Un directeur technique sera recruté pour assurer le travail de terrain.
Un problème pour le fonctionnement de la SAS consiste dans le fait que l'ensemble des appels d'offres est toujours traité à Kuala Lumpur et que la SAS est obligé de demander l'accord du bureau de KNS en Malaisie avant d'embaucher du personnel ou de signer un contrat de sous-traitance.

3.2.2.1. La tribu de Netchaot (« Hêcaaolè »)

Afin de mieux pouvoir bénéficier du projet Koniambo, le GDPL Tribu de Netchaot a intégré la SAS Vavouto. Le GDPL Netchaot n'est donc pas seulement un GDPL foncier mais aussi un GDPL à vocation économique. Ensemble avec 10 autres GDPL, le GDPL Tribu de Netchaot a créé la SCP (Société civile d'investissement) Baco/Poindah. Les 11 associés participent au capital de la société à une hauteur de 20.000 CFP (167,60 €) chacun. A part le GDPL Netchaot, les autres membres de la SCP sont les GDPL Toemiry, Tearico, Gorobwau, Bopope, Teari, Goropu, Pana, Pweute Negoro Atu, Tiaoue et Tribu de Néami. Cette implication dans la SAS Vavouto devrait permettre aux populations de maximiser les retombées économiques de la future usine du Nord.
La SCP Baco/Poindah est une composante de la SAS Vavouto, mais elle fait également partie de la SARL « Travaux sur le massif du Koniambo » (STMK) qui a été créé le 7 décembre 2008 pour tous les travaux de roulage, de terrassements et de revégétalisation sur le massif du Koniambo, contrairement à la SAS Vavouto qui s'occupe seulement des travaux sur le site industriel de Vavouto. La première priorité concerne les travaux en lien avec l'environnement, par exemple le reboisement, la revégétalisation des talus et la mise en place de bassins de décantation. A côté de cela, la société vise aussi la construction de routes sur le massif et les terrassements. En janvier 2009, la STMK choisit 16 jeunes (dont huit de Voh et huit de Koné) pour partir en formation à Poro. Après une première sélection en janvier, le départ définitif est prévu pour mai 2009. Dans un premier temps, la formation envisagée est « opérateur d'engin ». Suite à cette formation, il est prévu d'organiser d'autres stages ou formations à Poro. La société prend d'ailleurs le relais d'une autre entreprise qui a déjà fait du reboisement sur le Koniambo et qui travaille à Vavouto et sur le massif depuis huit ans. La STMK gardera quelques employés de cette autre entreprise.

Dans l'objectif d'acquérir du matériel de roulage (camions articulés, pelles), les deux districts (Baco, Poindah) ont créé ensuite une « Société de Roulage des Districts de Bako/Pwaade » (SRDBP). Les deux gérants sont Félix Poemate (président du conseil des clans de Baco) et André Waru (petit chef de Netchaot). Les deux associés des gérants sont Albert Poameno (Baco) et Noël Nataou (Bopope). Le capital de cette société qui a été créée en mai 2009 s'élève à 200.000 CFP (1676 €). Dans un entretien le 26 juillet 2009, André Waru explique que la SRDBP a demandé un camion articulé. Ce camion devrait arriver début août 2009 et être mis en service le même mois pour effectuer des travaux sur le massif du Koniambo. Le camion articulé coûte une somme totale de 27 millions de CFP (226. 260 €) hors TGI. La société payera d'abord 1,5 millions de CFP (12.570 €), puis on utilisera la défiscalisation et les emprunts bancaires.

A Netchaot, la création d'activité reste faible. Il y a le petit chef André Waru qui a monté une petite entreprise de TRP (« Transport routier de personnes ») qui s'appelle « Waru Transport ». Cette société de transport avec trois minibus et deux camions créée en 1994 emploie actuellement (Entretien du 26 juillet 2009) deux chauffeurs (une personne de Netchaot et une autre de Bopope). Waru s'est spécialisé sur trois marchés :

- La livraison de repas aux établissements scolaires à la tribu d'Atéu, de Noëlli, de Néami, de Netchaot et à trois écoles au village de Koné ;
- le transport scolaire des écoles de Netchaot, Néami et Poindah ;
- une navette de transport personnel entre la tribu de Netchaot et le village de Koné (tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis).

De plus, Waru envisage d'acheter un camion de roulage pour les travaux au massif du Kopéto (SLN). Il aimerait également demander du matériel afin de réaliser des travaux de terrassements à Vavouto.

En outre, Mathieu Paado fait du roulage en sous-traitance pour KNS. Isidore Oudaré propose des voitures de location avec chauffeur (« VLC ») ; il a acheté un minibus et est passé en TRP. Léon Oudiane-me a créé également une petite entreprise de transport. Mais A. Waru n'était pas certain s'il s'agisse une entreprise de VLC (Entretien avec André Waru le 4 janvier 2009).

A part les projets dits « industriels », on trouve une production de cultures commerciales : Alexis Poudewa a monté avec sa famille une petite structure de production de salades hydroponiques qui existe depuis trois ans. Samuel et Henriette Goromido sont en train de réaliser une culture d'ananas avec vente ; leur projet porte sur 10.000 plantes (4.000 achetées eux-mêmes, 6.000 subventionnées par la province Nord). Une vente de produits agricoles se fait également sur le marché à l'entrée de la tribu à l'aire de repos « Pwopwet » qui se déroule une fois par semaine. L'élevage par contre désintéresse les jeunes de la tribu ; il n'y a donc pas de projets dans ce secteur.

Image 43 : La production de salades hydroponiques d'Alexis Poudewa à Netchaot



Source : M. Kowasch 2008

A part cela, deux maçons ont déjà travaillé à leur propre compte : Raymond Kapouno et André Waru (Entretien avec André Waru le 4 janvier 2009). R. Kapouno travaille actuellement en tant qu'agent de sécurité à Vavouto et A. Waru a monté sa propre société. Ce dernier envisage d'ailleurs une mise en place d'un gîte touristique. Ce projet est en cours et représente un bon moyen de développement, compte tenu de la nature magnifique (panorama sur les montagnes autour, baignades dans les rivières de Netchaot et de Bopope, point de vue du plateau de Tango). Le tourisme est d'ailleurs un secteur économique avec un fort potentiel, mais jusqu'à présent peu exploité dans la zone VKP. La tribu de Netchaot possède des atouts pour le développer. Jusqu'à présent, il n'y a qu'un gîte touristique sur la commune de Koné : celui de la tribu d'Atéu. A Netchaot, les touristes peuvent faire des randonnées équestres, mais aucune publicité n'existe pour développer cette activité.

La scierie de Netchaot, qui se situe sur les « terres claniques Netchaot/Néami », fait partie du développement industriel de la zone VKP. Financièrement, les tribus de Netchaot et de Bopope profitent directement de cette scierie dont le bois est exploité au plateau de Tango.
Le plan d'aménagement 2007-2029 de Tango a pour but de planifier les opérations concernant les peuplements de pins (éclaircie, production de plants, plantation, voirie) de manière à approvisionner la future scierie[114] de façon durable sur le long terme. Le schéma prévoit qu'en 2029, tout le massif forestier de Tango actuel sera exploité et renouvelé. Alors qu'en 2007, la superficie à travailler atteint à peine 80 ha, elle dépassera les 150 ha en 2010 et 2011. Les prévisions montrent toutefois que cette superficie à travailler tombera à environ 75 ha en 2012, en raison de la fin des éclaircies actuelles. Ce sera en 2023 que la superficie dépassera de nouveau les 120 ha.
Le nombre d'emplois de la scierie varie selon les saisons (chiffres pour 2015). Le plan d'aménagement de la DDEE Province Nord[115] estime le nombre d'emplois en fonction de deux mois représentatifs d'activités différentes : en mai, personne ne travaille à la pépinière ; en septembre, 16 personnes sont employées. En ce qui concerne la plantation, le mois de mai est également plus favorable : 43 employés en mai contre zéro en septembre. Afin de réaliser des éclaircies nouvelles, six personnes travaillent en septembre, mais personne n'y est embauché en mai. Quant à l'exploitation forestière et à la scierie même, 37 personnes y travaillent pendant toute l'année. Pour l'année 2010, on estime l'effectif à 26 travailleurs dans l'exploitation forestière et la scierie, 29 dans la plantation, 11 à la pépinière et 22 à la SEFCA (Société d'exploitation forestière calédonienne). Au total, 88 personnes seront alors embauchées. Pour 2014, le nombre d'emplois estimé s'élève à 37 pour l'exploitation forestière et la scierie, à 38 pour la plantation, à 14 pour la pépinière ainsi qu'à probablement 14 pour la SEFCA. Au total, le nombre d'emplois estimé sera alors de 103, ce que signifie un plus de 25 emplois comparé à 2010. La scierie employe en priorité les résidents de la tribu.
La période optimale pour les plantations dure trois mois : de mars à mai. Le début de production de plants est prévu pour 2009, les plantations commenceront en janvier 2010. La disponibilité en eau et en superficie est primordiale. Une forte contrainte concerne la gestion

[114] Le plan existe de construire la future scierie sur les terres coutumières de la tribu de Baco, mais une décision n'est pas encore prise.
[115] DDEE Province Nord, Service Forestier, Août 2007, 15 p.

du personnel, puisqu'elle nécessite un effectif important à temps partiel. Cette contrainte doit être relativisée, parce que beaucoup de Kanak souhaitent travailler à temps partiel.
La plantation est la filière qui coûte la plus chère, comparée à la filière pépinière et à la filière voirie. La moyenne annuelle estimée pour la période 2010 à 2014 sera de l'ordre de 11,08 millions de CFP (92.850 €) pour la filière pépinière, 38,6 millions de CFP (323.468 €) pour la filière plantation et 11,68 millions de CFP (97.878 €) pour la filière voirie. Cela signifie une moyenne annuelle de 61,36 millions de CFP (514.197 €) pour les trois filières ensemble.

La scierie apporte des emplois et donc de l'argent à la tribu, car le terrain est loué pour un loyer mensuel de 30.000 CFP (251 €). Même si cette somme n'est pas très élevée, l'argent va sur le compte du GDPL et servira à effectuer des travaux à la maison commune ou aux deux paroisses (protestante et catholique). Des membres du GDPL ont aussi la possibilité d'utiliser cet argent pour des travaux personnels, mais dans ce cas, l'argent doit être remboursé. Si l'argent est utilisé pour des travaux d'un but collectif de la tribu (par exemple à la maison commune), le remboursement de la somme ne s'impose pas. L'exploitation forestière représente une activité économique qu'on peut aisément développer sur les terres coutumières d'une tribu comme Netchaot. La tribu se situe dans la chaîne de montagne : la ressource, le bois, se trouve à proximité. De plus, la route transversale passe à côté, ce qui est un avantage concernant le transport du bois. La gestion de la scierie nécessite un nombre important d'emplois à temps partiel, ce qui ne dérange guère les populations tribales, bien au contraire. Selon le bureau d'études « Emergences » (Emergences 2008), 35 sur 125 actifs salariés ont travaillé de façon temporaire fin 2008.

Temps partiel, travail intérimaire, emploi CDI ou gestion d'une entreprise privée, parmi les 235 personnes enquêtées à la tribu de Netchaot. 34% étaient sans emploi, 29% étaient élève ou étudiant, 6% étaient retraités et 4% étaient des enfants de 3 ans ou moins. Si l'on ne compte que les personnes directement interrogées à Netchaot (72 personnes), on verra que 46% travaillent et que seulement 1% est à l'école ou à l'université. Cette grande différence vient du fait que les jeunes de plus de 16 ans (les plus jeunes n'ont pas été interrogés) étant à l'école ou à l'université ne sont que rarement à la maison (pour les étudiants seulement pendant les vacances scolaires). Les 235 personnes enquêtées au total représentent tous les résidents qui vivent dans les foyers des 72 personnes interrogées. La question de l'emploi a été posée à toutes les personnes vivant au foyer, sans continuer avec d'autres questions.

Figure 101 : La question de l'emploi à la tribu de Netchaot en 2008/09 (235 personnes enquêtées)

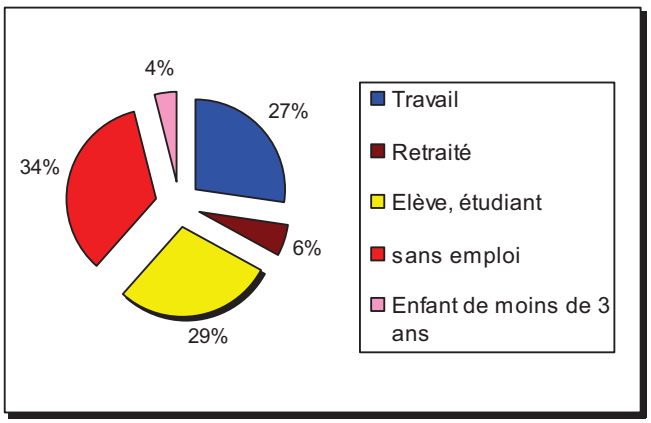

Source : Enquêtes 2008/2009 M. Kowasch

L'insertion dans le salariat et dans le monde économique en général progresse. Ce développement du salariat est soutenu par les résultats du bureau d'études « Emergences » (Emergences 2008), selon lequel 45,3% de la population active de Netchaot est active salariée ; la part des non-salariés s'élevant alors à 54,7%.
La création d'activité par contre est encore faible. Selon « Emergences », pas plus de deux entreprises n'ont été créées en 10 ans. La mise en place d'une vente d'ananas par Samuel et Henriette Goromido n'y changera rien. Le problème d'une création d'entreprise de sous-traitance pour KNS (dans le secteur de terrassements ou de roulage) consiste dans la distance considérable entre la tribu et le site industriel de Vavouto (presque 30 km). En résidant à la tribu, il faudrait faire tous les matins et tous les soirs les 30 km entre le site industriel et la tribu. Il faudrait alors trouver une possibilité d'emplacement pour son engin et éventuellement un logement pour soi-même ce qui ne va pas de soi.

Selon « Emergences », 4% des emplois occupés par les résidents de Netchaot se trouvent dans le secteur nickel. Les secteurs qui fournissent le plus d'emplois seraient le secteur public, l'agriculture/agroalimentaire et l'artisanat industriel (grâce à la présence de la scierie) – ces trois secteurs fournissent à eux-seuls 70% des emplois.
Selon mes enquêtes 2008/09, 18% des personnes enquêtées (soit 13 personnes sur les 72 interrogées) travaillent actuellement ou ont déjà travaillé dans le passé dans le secteur nickel, y compris les retraités qui ont été employés auparavant dans une mine ou à l'usine de Doniambo. Par contre, il n'y a personne qui travaille actuellement pour KNS. Cinq personnes parmi les 72 enquêtées travaillent en sous-traitance pour KNS. Cependant, 28 personnes ont exprimé leur volonté de travailler dans le projet usine du Nord, mais 31 ne le souhaitent pas. Selon les informations du bureau d'études « Emergences », « *les jeunes ne veulent pas trop aller à Vavouto* ». C'est pourquoi, il serait difficile de négocier une navette, car il n'y a pas assez de monde (Emergences 2008). 33 personnes sur 72 qui travaillent déjà en sous-traitance ou qui souhaitent travailler pour KNS représente par contre un chiffre considérable. Et en ce qui concerne les autres tribus (Oundjo, Baco et Gatope), on verra plus tard que la volonté d'y aller n'est pas plus grande ailleurs, malgré l'éloignement de Netchaot.

Tableau 14 : Motivation des personnes enquêtées à Netchaot de travailler pour KNS

La personne ...	**Nombre de personnes**
travaille déjà pour KNS.	-
travaille en sous-traitance pour KNS.	5
aimerait travailler pour KNS.	28
ne sait pas encore.	8
n'aimerait pas travailler pour KNS.	31

Source : Enquêtés M. Kowasch 2008/09

A ceux qui aimeraient (éventuellement) travailler à la future usine du Nord, la question du métier a été posée. Plusieurs réponses ont été possibles.
Les deux postes les plus demandés sont conducteur d'engin (six fois nommé) et femme de ménage (cinq fois nommé). Il faut constater que personne ne souhaite être ingénieur ou dans un autre poste avec une plus grande responsabilité. Pourquoi souhaite-t-on exercer des

emplois qui ne demandent peu ou pas de qualifications ? L'une des raisons principales est certainement le niveau d'études qui ne permet pas d'envisager un métier comme ingénieur.

Tableau 15 : Les métiers demandés des personnes motivées à Netchaot à travailler pour KNS (plusieurs réponses possibles)

Métier	Nombre
Conducteur d'engin	6
Femme de ménage, entretien et nettoyage	5
Maçon	3
Électricien	3
Espaces verts	2
Réceptionniste	2
Technicien de surface	2
Reboisements	2
Auxiliaire de vie	1
Agent de sécurité	1
Aide magasinier	1
Peintre	1
Main d'œuvre	1
Animatrice	1
En rapport avec les communautés et/ou les langues	1
Cuisinière	1

Source : Enquêtés M. Kowasch 2008/09

Le diagramme sur le niveau d'études des personnes souhaitant travailler pour KNS à Netchaot démontre que la grande majorité est soit non-diplômée, soit dispose d'un CAP ou d'un BEP (20 personnes sur 28). Très peu de candidats ont pu réaliser des études supérieures ; parmi ceux qui veulent s'engager dans le projet Koniambo, il n'y a personne. Le CAP et le BEP sont des formations qui ne nécessitent qu'un Brevet des collèges, le baccalauréat n'étant pas obligatoire pour s'y inscrire.

Figure 102 : Le niveau d'études des personnes motivées à travailler pour KNS, des employés et des sous-traitants de KNS

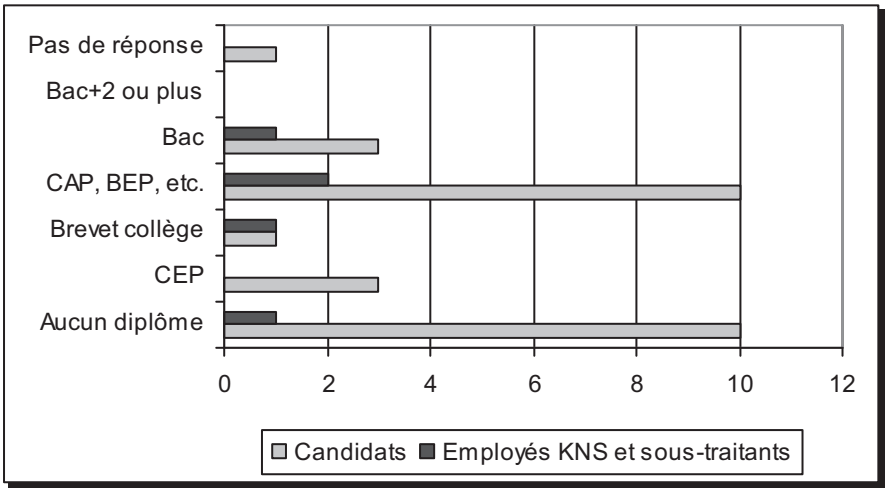

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

Les employés et les sous-traitants de l'opérateur minier ont terminé leur formation avec le baccalauréat (1 personne), le CAP/BEP (2), le Brevet des collèges (1) ou sans aucun diplôme (1) ; personne n'a réalisé des études supérieures. Vu que personne n'est employé à KNS, il s'agit uniquement de personnes travaillant en sous-traitance pour le groupe minier.

3.2.2.2. La tribu de Baco (« Bako »)

La situation foncière de la tribu de Baco est particulièrement riche : un espace coutumier de plus de 4.000 ha dont cinq GDPL. Chaque clan gère son propre GDPL (clan Bako : GDPL clanique de Bako ; clan Wabealo : GDPL Wabealo ; clan Poavidapthia : GDPL Poavidapthia ; clan Poaxu : GDPL Poadjane) – une situation unique. Ces constitutions en GDPL clanique sont particulières dans le sens que la large majorité des GDPL en Nouvelle-Calédonie se créent sous forme tribale. Il existe d'ailleurs un cinquième GDPL qui est tribal : le GDPL Tiaoué-Pouembout. Et l'ADRAF compte attribuer un sixième et un septième GDPL aux clans de Baco. Le sixième sera, selon les informations de l'ADRAF et du conseil des clans, également tribal : il s'agit de la zone Ouanibou, propriété actuelle de M. Devaud (en couleur jaune sur la carte suivante). Le septième GDPL, nommé « Neoni », se situera à Poya, près de la tribu de Népou (en couleur orange sur la carte suivante). Les clans Poemate, Poanima et Nedjiara (clan regroupé Poaxu) se réclament de la basse Poya[116], et ils y revendiquent des terres. A présent, l'ADRAF est en cours de discussion avec le GDPL Neoni et le GDPL Népou, fondé par le conseil des clans de la tribu de Népou, comment couper le terrain, puisque les clans de Népou revendiquent les mêmes terres. Selon les informations de l'ADRAF (juillet 2009), la tribu de Népou ne reconnaît pas de légitimité foncière des Poaxu à l'endroit. Néanmoins, l'ADRAF envisage de rétrocéder une partie du terrain au GDPL Neoni.

D'après les informations d'un membre du GDPL clanique de Bako, les clans de Baco ne se sont pas posés la question si la gestion d'une multitude de GDPL pouvait engendrer des problèmes ou des conflits au niveau de la tribu un jour. On attend plutôt que les problèmes arrivent et on essaie de les résoudre au moment venu, même si cela peut durer longtemps.

Les rétrocessions foncières en faveur des différents clans de la tribu se sont faites à partir du morcellement de l'ex-propriété Société des entreprises Ballande. Même si la gestion incombe à chaque clan, les décisions restent sous l'influence forte du Conseil des Anciens. Les attributions ont été réalisées de la façon suivante : Entre 1990 et 1993, le GDPL clanique de Bako a récupéré 517 ha. En 1990, le GDPL Poadjane a eu 482 ha, le GDPL Poavidapthia 537 ha et le GDPL Wabealo 451 ha. La superficie totale des quatre GDPL claniques s'élève à 1.987 ha. Sur ces quatre GDPL, seulement deux, le GDPL Poadjane et le GDPL Poavidapthia, ont fait l'objet d'un état des lieux cartographiques jusqu'en 2004, les autres n'ayant pas encore mis en valeur leurs terres malgré l'existence de projets de développement économique. A part les quatre GDPL claniques, l'ADRAF a attribué un GDPL tribal à Baco : le GDPL Tiaoué-Pouembout qui couvre une superficie totale de 1.482 ha (en couleur jaune sur la carte suivante). Ce GDPL est essentiellement utilisé pour la chasse, la cueillette et la recherche de

[116] Voir également les photos des pancartes toponymiques dans le chapitre sur les perceptions à la tribu de Baco.

bois, pareil que la partie de la réserve Bako-Tiaoué qui se situe à côté du GDPL. La réserve s'appelle par ailleurs « Bako-Tiaoué », car une partie se trouve à Tiaoué-Pouembout (à côté du GDPL Tiaoué-Pouembout).

Figure 103 : Les terres coutumières de la tribu de Baco

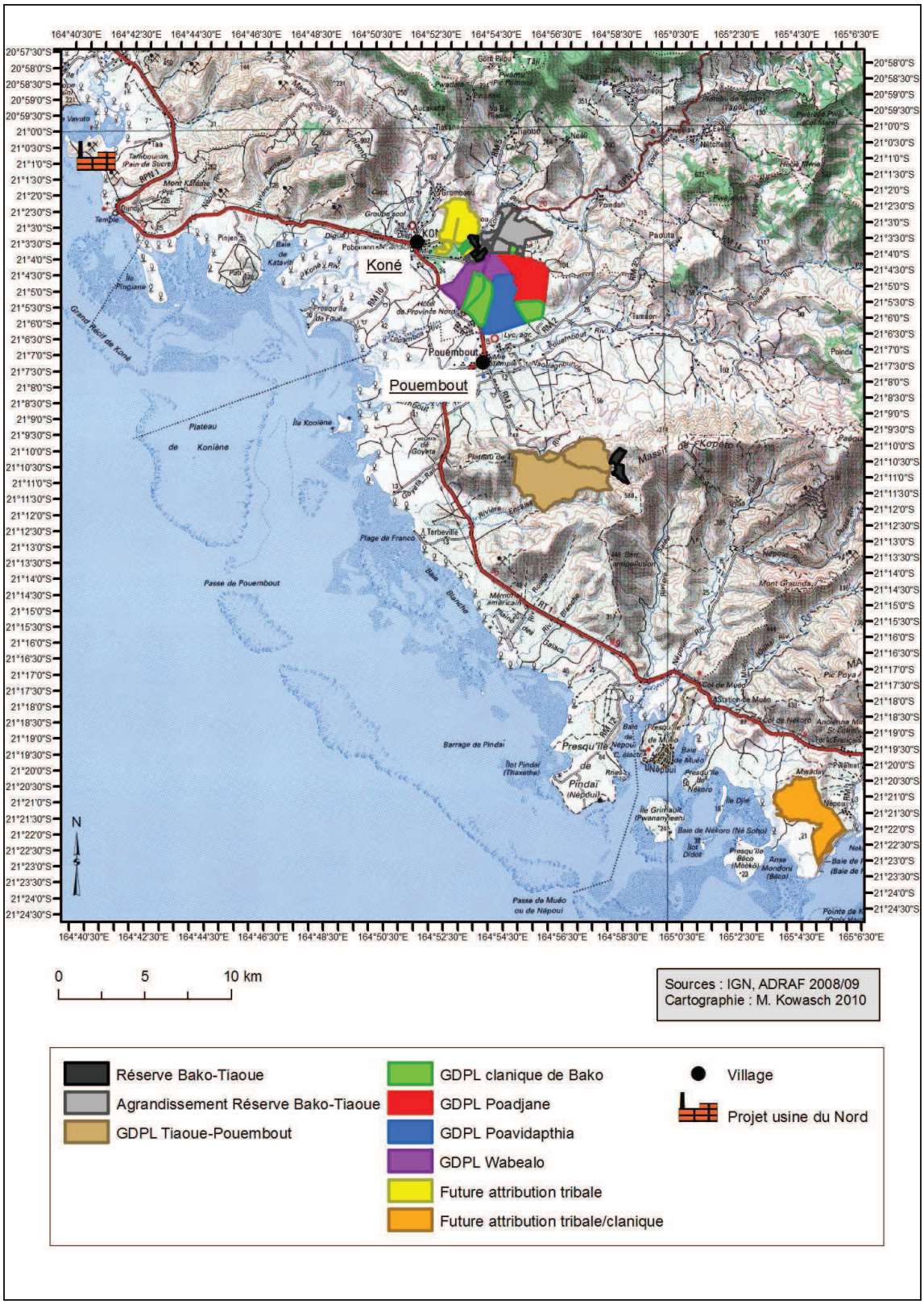

Le GDPL clanique de Bako, dont le mandataire est Antoine Cano Poady, couvre une superficie de 516 ha. Il est visé pour la construction d'un lotissement (comprenant 15 logements) à proximité de la RT1, d'une « plaine culturelle » et d'équipements économiques. Ce grand projet d'aménagement est actuellement en cours. De plus, l'entreprise Frank Tagawa emploie régulièrement deux à trois personnes pour son projet d'élevage (GIE élevage) et de cultures d'igname sur le GDPL. La carrière de schiste qui se trouve sur les terres du GDPL est également exploitée par F. Tagawa (Emergences 2008). Voici le statut et les objectifs du GDPL clanique de Bako qui a été formé par le décret 89-570 du 16 août 1989. Selon l'article 3 des statuts (Statuts du GDPL clanique de Bako, p. 1), le GDPL clanique de Bako a pour objet :

- *« de participer au développement du Pays et notamment en Province Nord en intervenant dans tous les domaines économiques, culturels, techniques et commerciaux et en particulier en milieu coutumier ;*
- *de développer et mettre en place des systèmes de gestion financière du foncier en milieu coutumier ;*
- *de développer des partenariats économiques, culturels, techniques et commerciaux en vue d'établir un tissu socio-économique en milieu coutumier ;*
- *de développer la formation et l'information auprès de ses adhérents ;*
- *et en générale, toutes actions tendant à améliorer un bien être et la vie socio-économique et culturelle en milieu coutumier. »*

Le siège du GDPL est fixé à Baco, mais il pourra être transféré ailleurs par simple décision de la majorité du Conseil d'Administration. La durée du GDPL est fixée à 99 ans. Le GDPL clanique de Bako se compose des membres fondateurs, c'est-à-dire des membres présents lors de la première assemblée générale de la constitution du GDPL, et des membres actifs, c'est-à-dire des personnes physiques faisant obligatoirement partie du clan, absentes lors de la constitution mais prenant une part active à la vie socio-économique et culturelle du GDPL. Ainsi, tous les membres du clan absents lors de la constitution sont membres actifs du GDPL. Le GDPL clanique de Bako est administré par un Conseil d'Administration de cinq membres. Ceux-ci sont les représentants des cinq clans (« moau ») composant le clan regroupé (« moatabo ») Bako. L'histoire clanique joue un rôle clé dans le choix du Conseil d'Administration, c'est-à-dire des représentants du GDPL, ainsi que pour la gestion du GDPL. Tout le clan regroupé fait partie du GDPL, soit comme représentant soit comme membre actif, mais tout le monde n'a pas la parole. Ces porte-paroles sont les représentants des clans, donc le Conseil d'Administration. La composition du Conseil se colle alors au fonctionnement coutumier du clan. Ce Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par mois sur convocation de son président. Le conseil peut convoquer à ses réunions, à titre consultatif, tous les membres du GDPL dont la compétence professionnelle serait utile à l'objet des activités. Afin d'atteindre ses buts, il pourra également recruter un ou plusieurs employés chargés de conseiller les intéressés. Il pourra louer les services de bureau d'études, de cabinets comptables ou tous autres prestataires susceptibles de répondre à ses services. En réalité, le Conseil d'Administration ne se réunit guère une fois par mois. Il se réunit seulement en cas de décisions à prendre. Et le conseil des clans (anciennement « onseil des anciens ») a le droit d'échanger les membres du Conseil d'Administration en cas de conflit.[117] La communication

[117] Un conflit survient en juillet 2010. Il sera décrit plus tard dans le présent chapitre.

peut poser problème, car les représentants ne sont rarement tous présents lors des réunions. Mais les décisions sont obligatoirement à prendre à l'unanimité du Conseil de l'Administration.

Le 15 avril 2007, le clan Bako a décidé de cesser 10 ha de son GDPL afin que puisse s'établir un musée Lapita et une Ecole d'art sous forme d'un procès-verbal avec le GDPL. Le projet de construire 15 logements sur les terres du GDPL est également mis sur les rails. Un programmeur venu de la Métropole présente plusieurs possibilités d'aménagement lors d'une réunion du GDPL clanique de Bako avec la SAEML GP VKP à Pouembout le 26 septembre 2008. L'idée de départ était de ne pas délimiter les parcelles par une grille, mais de garder le caractère ouvert des terres coutumières. M. Boué-Mandil, le directeur général de la SAEML GP VKP, souligne lors de la réunion qu'il s'agit d'un lotissement pour « *M. et Mme Tout le Monde* » (Image 45). Donc, toute personne – n'importe quelle origine sociale ou culturelle, fonctionnaire ou ouvrier, Asiatique, Caldoche ou Kanak, pourra louer un logement. Il espère également que les logements seront d'une grande qualité et que ces logements seront rapidement loués. La surface totale de la toiture s'élevera à 207 m^2 englobant deux blocs habitables, une terrasse et un parking. La surface habitable pourra être d'environ 77 m^2 selon le programmeur. Il précise devant les mandataires du GDPL que « *c'est comme si vous les* (les nouveaux habitants) *avez invité chez vous* » (Réunion du 26 septembre 2008). Selon Patricia Goa, présidente la SAS ZA de Baco[118] et membre du GDPL clanique de Bako, « *la notion culturelle est aussi importante que la notion économique* ». C'est pourquoi, elle souhaite que le musée Lapita, qui expose les origines du peuplement calédonien, soit une sorte de « vitrine » dans l'aménagement des 100 ha du GDPL. L'architecture des logements et aussi du musée est importante pour elle : « *Il faut forcément faire autrement* », parce qu'il faut « *faire attention à ce genre de symbolique* » (Remarque lors de la réunion à la SAEML VKP le 5 octobre 2008).

Image 44 : Maquette du lotissement résidentiel sur le GDPL clanique de Bako



Source : SAEML VKP, janvier 2009

[118] La création de la SAS ZA de Baco sera décrite plus tard dans le présent chapitre.

Pour les membres du GDPL, la réalisation de ce lotissement et la location des logements est avant tout « un business ». Une personne a même manifesté quelques inquiétudes : « *Il faut les laisser, (...) J'ai un peu peur.* » (Remarque lors d'une réunion à la SAEML VKP le 5 octobre 2008) ; dans le sens qu'il craint par exemple des vols de voitures. En même temps, il sera impossible de surveiller les logements 24 heures sur 24. Et l'idée de ne pas mettre des clôtures autour des terrains respecte le mode de vie à l'océanienne. Elle semble plus adaptée à la réalité d'une terre coutumière. Il y a une certaine appréhension à voir arriver des nouveaux arrivants, à cela s'ajoute le désir de ne pas se mélanger à eux, on appelle ce phénomène « le syndrome îlien ». D'après cette idée, la tribu devrait rester comme elle est, le développement économique se fait autour. La tribu sera donc en quelque sorte une « île ».

Le clan Bako souhaite que la SAEML GP VKP accompagne le GDPL dans la mise en valeur de ses terres. Le GPDL devient ainsi acteur d'un développement économique sur la zone VKP. Fin octobre 2008, les projets du GDPL clanique de Bako avancent bien selon le directeur de la SAEML Grand Projet VKP, B. Boué-Mandil, qui est chargé de la mise en place des projets pour le compte de la Province Nord. Sur une surface totale de 48 ha, il y aura alors trois zones d'aménagements : habitat, activités et équipements publics où seront construits (Figure 104) :

- Une Ecole d'Arts : un équipement de pays constitué notamment de locaux d'enseignement, d'espaces extérieurs de travail et d'expositions et des locaux nécessaires à sa gestion,
- Un musée Lapita : un équipement provincial constitué notamment de surfaces de présentation et d'expositions pédagogiques, d'un lieu de convivialité (café-snack) et de locaux administratifs,
- Une salle de spectacle : un équipement provincial d'une capacité de 1.000 personnes,
- Une gare routière à vocation provinciale et territoriale, située au croisement de la RT1 et de la route transversale provinciale (Koné-Tiwaka). Elle accueillera jusqu'à cinq bus en stationnement et assurera la prise en charge et la dépose des usagers en toute sécurité,

Figure 104 : Structuration de l'espace du GDPL clanique de Bako

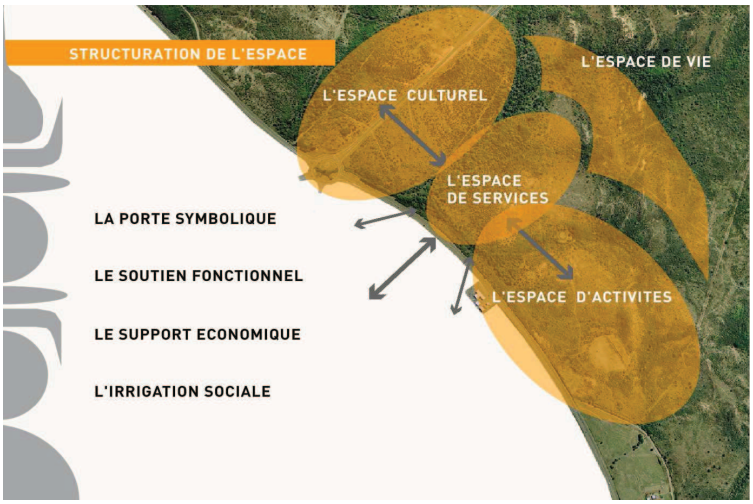

Source : SAEML VKP, janvier 2009

- Une zone commerciale avec des commerces de proximité et de loisirs, des commerces liés aux activités artisanales,
- Des ateliers artistiques type « maisons des artisans » (Image 45),
- Le siège de l'aire coutumière paicï-camuki,
- Une zone d'habitat, constituée dans un premier temps de 10 à 20 logements (Image 44) assurant notamment l'hébergement des personnels, des résidents et/ou étudiants de l'Ecole d'Arts. Le nombre de logements pourra être augmenté en fonction du développement de la zone,
- Un cinéma de trois salles,
- Les futurs bureaux de la SAEML,
- Une banque (la « Banque de Nouvelle-Calédonie » - BNC),
- Les bureaux de la SIVOM (traitement des eaux, des déchets et assainissement).

Un linéaire de voirie de 1,2 km sera construit et desservira pour un quart la zone tertiaire et pour trois quarts la quasi-totalité des équipements publics. La SAEML GP VKP mandataire du maître d'ouvrage a chargé l'agence « Espaces Libres » de réaliser une étude de faisabilité pour la réalisation de ce projet d'aménagement avec la volonté (SAEML VKP : Aménagement du terrain du GDPL Baco, Etude de faisabilité, p. 3) :

- *« d'utiliser au mieux le foncier mis à disposition (environ 10 ha) dans un souci de bonne rentabilité de l'espace,*
- *d'organiser harmonieusement la zone dans le respect de l'environnement,*
- *de se doter d'un schéma « directeur » d'aménagement de la zone permettant la réalisation des équipements par phase et la possibilité d'extensions futures. »*

Les objectifs généraux du maître d'ouvrage sont :

- *« de développer l'enseignement de haut niveau en Province Nord en créant une formation diplômant de niveau 3, s'inscrivant dans le réseau des Ecoles d'art à l'échelle internationale ;*
- *d'ancrer sur son territoire l'histoire du peuplement de la Calédonie par la mise en place d'un outil pédagogique de vulgarisation des hypothèses scientifiques découlant des découvertes archéologiques Lapita ».* Avec ce projet, on souhaite mettre en valeur le patrimoine archéologique et particulièrement les découvertes faites sur la presqu'île de Foué. Le musée se veut être « *un équipement culturel de standing international ayant un rayonnement régional* » (Province Nord : Rapport de mission à Taiwan, p. 1) ;
- *de créer un pôle d'activités et d'échanges en terre coutumière ayant des retombées économiques pour la tribu. »*

Les besoins de surface pour la zone d'habitation seront d'environ 7 ha, pour la zone commerciale de 2 ha 10 ares, pour l'Ecole d'art plus staionnement sur lot de 87 ares, pour la salle de conférence avec stationnement sur lot de 1 ha 23 ares, pour la station service de 14 ares, pour les bureaux de la SAEML GP VKP de 51 ares, pour la Banque de 24 ares, pour des staionnements automobiles de 20 ares, pour un magasin pneumatique (sur la zone tertiaire) de 43 ares, pour le lot Menard de 59 ares et pour la clinique vétérinaire (sur la zone tertiaire) de 20 ares. A cela s'ajoute un cinéma qui se situera entre l'Ecole d'art et la zone commerciale ainsi que le musée Lapita. L'espace des activités tertiaires pourra accueillir une quinzaine d'entreprises. Sur le plan d'aménagement du GDPL clanique de Bako (Figure 105), on

aperçoit le découpage et l'emplacement des différentes zones (zone d'habitation, zone commerciale, zone d'activité, etc.). Afin de faciliter l'accès aux équipements culturels et économiques ainsi qu'aux logements, le choix de la localisation s'est porté vers la zone proche du rond point de la Province (Figure 104-105 et Image 45). La parcelle est de forme rectangulaire, sa largeur de 225 m en moyenne est limitée au nord-ouest par la Transversale Koné-Tiwaka, au sud par un faux creek et au sud-est par un chemin rural existant. Sa longueur est ajustable en fonction des besoins d'aménagement entre 500 et 600 m. Le terrain présente une pente régulière (3% en moyenne) du Nord au Sud. Deux fossés peu profonds servant à l'évacuation des eaux de ruissellement de la transversale traversant partiellement le terrain en suivant la ligne de plus grande pente.

Pour chacune des unités, un bail sera signé. Les terrains seront loués pour une période déterminée, sauf pour les projets « musée lapita » et « Ecole d'arts ». Comme il s'agit de projets de représentation de la culture kanak, le clan Bako a cessé les terres à titre gratuit pour que ces deux projets soient réalisés. Le clan avait aussi la possibilité de faire signer un bail pour les deux infrastructures culturelles, mais la décision a été prise en faveur de la cession d'une partie du foncier. En contrepartie, le clan demande que « *tout ce qui regarde l'entretien intérieur et extérieur des futurs bâtiments, que le GDPL puisse être consulté* » (Procès-verbal de la réunion du dimanche, 15 avril 2007, entre la SAEML GP VKP et le clan Bako). En outre, le clan exige que l'on prenne en compte les artisans locaux dans la mesure du possible dans la programmation des travaux et le bassin de l'emploi de la commune. Or, ces deux projets culturels ne seront qu'une partie d'un vaste projet de mise en valeur du terrain du GDPL clanique de Bako. Se pose la question pourquoi le clan ne demande pas un loyer au lieu de cesser gratuitement une partie des terres qu'il a revendiquées auparavant. Selon B. Boué-Mandil, le directeur de la SAEML GP VKP, cela permet en outre « *d'amorcer tout le parc d'aménagement* » et la Province Nord n'aurait pas mis autant d'argent pour la construction si ce terrain n'avait pas été « gratuit » (Entretien du 20 juillet 2010). La cession à titre gratuit s'explique par le fait que la valeur patrimoniale du terrain n'a pas été modifiée. Aucune entreprise à but lucratif ne s'installe sur le terrain qui ne prendra donc pas de valeur d'usage économique. Dans les yeux des propriétaires, le GDPL clanique de Bako, la terre gardera ainsi sa valeur patrimoniale.

Puis, le clan demande que l'entretien intérieur et extérieur des futurs bâtiments lui soit accordé, mais il n'exige pas de postes dans la gestion du musée ou de l'Ecole (secrétariat, comptabilité, guide de musée, direction). Se pose la question si les membres du clan possèdent les compétences afin d'exiger ce genre de travail ? Pour répondre à cette question, il faudra analyser le niveau de formations d'éventuels candidats. Selon le mandataire Antoine Poady, le GDPL a néanmoins fait la demande pour que quelques personnes d'entre eux puissent suivre une formation initiale dans l'objectif d'intégrer la SAEML GP VKP (Entretien du 7 juillet 2010) et de pouvoir prendre en main une partie de la gestion du parc (formations de comptable, de secrétaire, etc.). Ce transfert de « know-how » est absolument nécessaire afin de profiter pleinement de la mise en valeur de ces terres coutumières. Ainsi, le mandataire du GDPL répète toujours que ce n'est pas important quelle entreprise réalise les travaux de terrassements durant la phase d'aménagement ; selon lui, ce sont les emplois durables qui comptent.

Le loyer mensuel pour l'espace d'activités a été fixé à 1.800 CFP (15 €) l'are pour de grands lots (plus de 90 ares), à 2.200 CFP (18,40 €) l'are pour de moyens lots (30 à 90 ares) et à 2.500 CFP (21 €) l'are pour de petits lots (moins de 30 ares). Certes, ce loyer n'est pas du tout élevé, au contraire, mais il faut tenir en compte que les terres coutumières comportent les

« quatre i » : elles sont inaliénables, incommutables, incessibles et insaisissables. En absence d'un cadre juridique, les investisseurs signent avec les autorités coutumières un procès verbal de palabre (« PV palabre ») qui leur donne une certaine garantie foncière. Le PV palabre est une sorte de contrat moral qui peut théoriquement être retiré à tout moment. Généralement, les entreprises privées attendent les investissements des collectivités publiques pour avoir un peu plus de sécurité avant de s'installer sur terre coutumière. Ce qui est arrivé à Baco où le gouvernement calédonien se porte garant.[119] Le clan n'avait pas les moyens financiers d'aménager la zone. Les autorités publics se sont alors engagées de subventionner l'aménagement, en contrepartie, le loyer n'était pas cher. Le prix était donc le résultat d'une négociation entre les autorités publics et la SAEML GP VKP qui chapote le projet.

Le 24 mars 2010, il est créé une SCI « Parc d'aménagement et de développement du GDPL clanique de Baco », à l'identique de la zone artisanale de Bako dont je parlerai plus tard. Cette SCI, dont la durée est fixée à 99 ans, a pour objet (Assemblée générale constitutive de la SCI, point n° 1, p. 4) :

- *« la propriété, la mise en valeur par tous moyens, notamment par l'édification de constructions, la gestion et l'administration de tous bien et droits immobiliers,*
- *l'acquisition par voie d'apport ou d'achat, d'échange ou autrement, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la location, l'administration et l'exploitation de tous biens et droits immobiliers bâtis ou non bâtis,*
- *l'emprunt auprès de tout établissement bancaire ou de crédit, de toutes sommes nécesaires à la réalisation de l'objet social,*
- *et généralement, toutes opérations ou actes pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement, dès lors que ces actes ou opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de son objet. »*

Bref, la société portera l'ensemble de l'investissement relatif aux aménagements et contrôlera la location de l'ensemble du foncier mis à disposition. Des procès-verbaux de palabre et des actes coutumiers régissent les rapports et les contreparties entre propriétaires et les futures locataires.

Les associés de la société sont le GDPL clanique de Bako et le président du conseil des clans. Le capital de la société est fixé à la somme de 40.000 CFP (335,20 €), réparties entre les associés en proportion de leurs apports, à savoir 39 parts (correspondant à 39.000 CFP/ 326,82 €) pour le GDPL clanique de Bako et 1 part (correspondant à 1.000 CFP/ 8,38 €) pour le président du conseil Félix Poémate. Les parts sont librement cessibles entre associés.

En qualité de premier gérant de la société a été nommé pour une durée illimitée Antoine Cano Poady, son co-gérant est François Vabou-Poithily. Chaque gérant a le droit de démissionner de ses fonctions à la condition d'informer la société et chacun des associés de son intention à cet égard trois mois au moins à l'avance. Une rémunération du gérant n'a pas été mise en place, mais elle pourra être décidée de manière collective par les associés. Les autres membres du bureau du GDPL sont Françoise Poady, Patricia Goa, Christophe Oudaré, Willy Leack, Richard Leack, Djessé Tiaouniane, Victor Tiaouniane, Henri Vabou-Poithily, Abel Wayaridri et Michel Wayaridri.

---

[119] Sur la zone artisanale à Baco investira d'ailleurs la DITTT.

Les travaux sur les trois zones d'aménagement avec un coût prévisionnel de 460 millions de CFP (3,9 millions d'euros) se réaliseront sur environ 18 mois. La participation provinciale au financement des travaux représente trois quarts du coût d'objectif global de l'opération, soit 420 millions de CFP (3,5 millions d'euros) dont 28 millions de CFP (234.640 €) d'études financées par la Province Nord. La subvention de la Province Nord s'éléve au total à 392 millions de CFP (3,3 millions d'euros). Afin de permettre le financement des études et travaux, un prêt bancaire d'un montant de 150 millions de CFP (1,3 million d'euros) a été demandé auprès d'organismes bancaires. Un premier accord de principe a été confirmé par la Banque de Nouvelle-Calédonie le 23 mars 2010.

C'est la SAEML GP VKP qui a fait la demande de prêt bancaire, car la SCI « Parc d'aménagement et de développement du GDPL clanique de Baco » a nommé la SAEML GP VKP « maître d'ouvrage déléguée ». Dans cette fonction, elle sera rémunérée à hauteur de 10% du montant hors taxes du coût de la réalisation des études et de 5% du montant hors taxes du coût de la réalisation des travaux. Compte tenu que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 460 millions de CFP (3,9 millions d'euros), la rémunération de la SAEML GP VKP sera de 24,15 millions de CFP (202.377 €).

La mission de la SAEML GP VKP comporte un suivi permanent des études nécessaires à la bonne exécution de l'ouvrage. Pour la bonne réalisation des travaux, elle assurera entre autres les tâches suivantes (Assemblée générale constitutive de la SCI, point n° 4, article 7) :

- *« préparation de l'état prévisionnel des dépenses et des recettes éventuelles et de leur échéancier,*
- *assistance au maître d'ouvrage (la SCI) dans l'élaboration de son programme technique détaillé,*
- *préparation et gestion des marchés d'études préalables confiés à des tiers,*
- *préparation du choix de la maîtrise d'ouvrage,*
- *préparation de dossiers destinés aux autorités administratives,*
- *préparation de la consultation des entreprises,*
- *mise au point des dossiers d'appel à la concurrence,*
- *contrôle de la mise au point et du suivi du calendrier d'exécution établi par le maître d'œuvre,*
- *participation aux réunions de chantier,*
- *information du maître d'ouvrage sur les anomalies constatées dans le déroulement des travaux (délais), la qualité des prestations ou le non-respect des marchés et propositions au maître d'ouvrage pour y remédier,*
- *suivi permanent de la consommation des crédits prévus,*
- *réceptions de travaux. »*

Bref, c'est la SAEML GP VKP qui réalise tous les travaux administratifs et qui prend en main la gestion du parc d'aménagement et de développement du GDPL clanique de Baco ; elle chapeaute les opérations pendant au moins dix ans.

Le maître d'ouvrage, c'est-à-dire le GDPL clanique de Bako deviendra propriétaire des ouvrages au fur et à mesure de leur réalisation.

Figure 105 : Plan d'aménagement du GDPL clanique de Bako

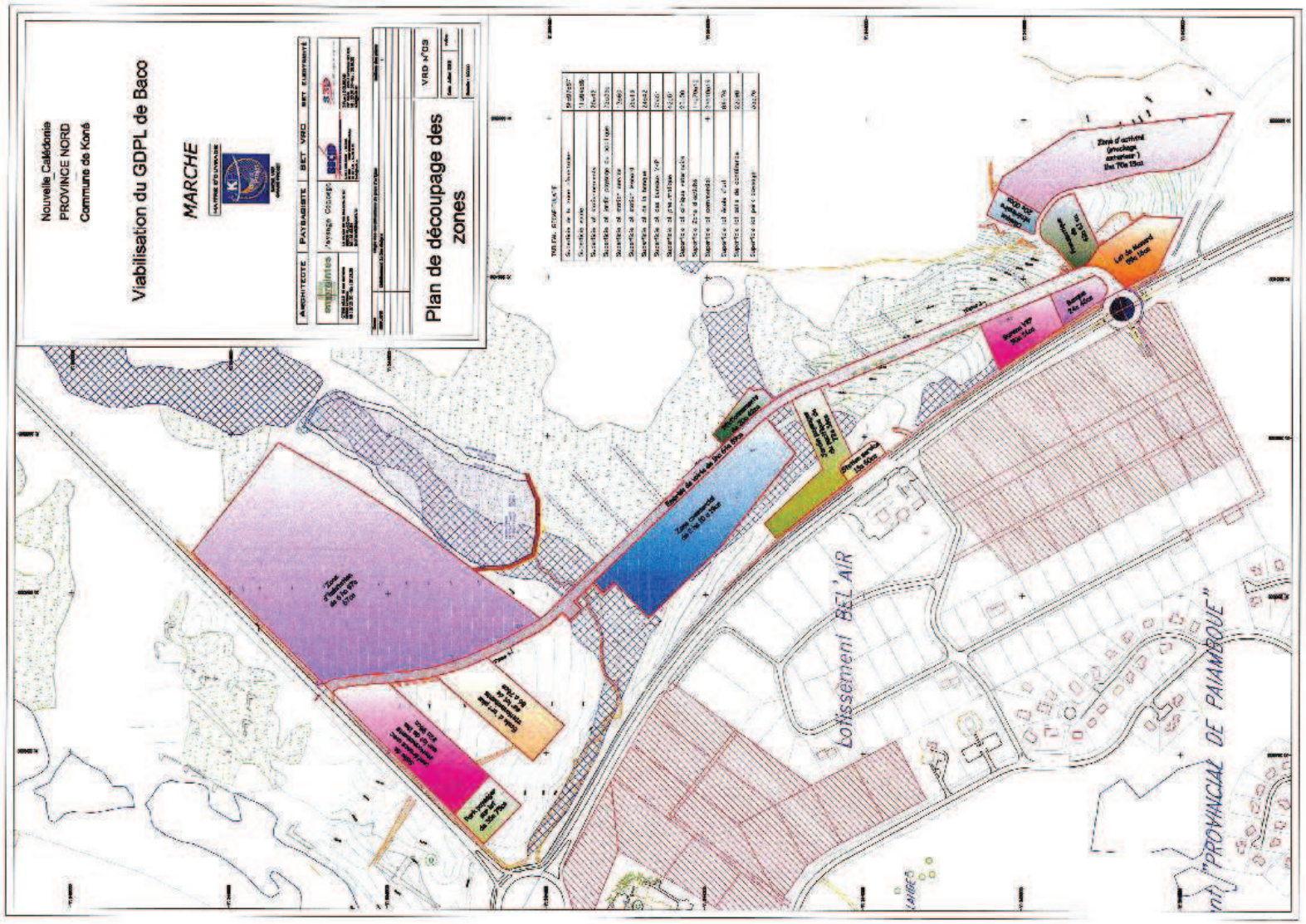

Image 45 : Vue sur le rond-point de la province et l'aménagement du terrain du GDPL clanique de Bako



Source : SAEML VKP, janvier 2009

Un aspect intéressant est l'appel à la concurrence « *afin d'assurer au maître d'ouvrage les prestations au meilleur prix* » (Assemblée générale constitutive de la SCI, point n° 4, article 6). La concurrence garantit en effet des prestations au meilleur prix. Par contre, elle risque d'engendrer des conflits parmi les entreprises du Nord qui doivent faire face aux entreprises nouméennes et internationales. Compte tenu du cadre politique du projet, les entrepreneurs du Nord attendent une priorité à l'emploi local.

Entre outre, la SAEML GP VKP et la SCI « Parc d'aménagement et de développement du GDPL clanique de Baco » ont signé un contrat de prestations de services. La SAEML GP VKP accomplirera les tâches suivantes :

- la mise à disposition de personnel, pour assurer le fonctionnement admninistratif et la gestion des activités propres à la SCI ;
- la gestion comptable, avec l'assistance d'un cabinet comptable pour la clôture des comptes ;
- la gestion de la trésorie ;
- les paiements aux entreprises, etc.

Ces prestations se distinguent entre celles relevant du fonctionnement administratif de la SCI et celles relevant des activités propres de la SCI. Les premières comportent entre autres la préparation des réunions des conseils d'administration, des comités de directions et des assemblées générales et extraordinaires ; l'établissement du budget annuel ; l'établissement du rapport annuel d'activité ; l'envoi des dossiers et convocations. Les prestations relevant des activités propres de la SCI sont par exemple. l'identification d'un projet pris en considération par la SCI ; la prise de contact avec les partenaires techniques et les investisseurs locaux, l'étude technique, économique, financiére et juridique du propjet ainsi que l'apport de la société sous forme d'avance en compte courant d'associé/actionnaire. Toutes ces prestations seront rémunérées de façon forfaitaire mensuelle de 70.000 CFP (586,60 €) hors taxes (73.500 CFP/ 615,93 € avec la TSS) pour la période du 1er avril 2010 au 31 décembre 2010. Le contrat de prestations sera ensuite renouvelé par les deux parties sous forme d'avenant. Aux

prestations évoquées s'ajoute l'établissement des déclarations fiscales. Cette tâche sera assurée par la société à responsabilité limitée comptable « OCEA » dont le siège social se trouve à Nouméa.

Une fois les ouvrages terminés, la SCI « Parc d'aménagement et de développement du GDPL clanique de Baco » deviendra propriétaire des constructions. La SCI est donc appelée à vieiller sur la qualité des ouvrages. Pour que le parc d'aménagement et de développement s'inscrive dans la durabilité, il faudra que les meilleurs matériaux soient utilisés et que les exigences au niveau environnement (récupération des eaux de pluie, terrassements minimum, intégration dans le paysage, etc.) soient respectées.
Tandis que les travaux de terrassements pour les logements sont réalisés par l'entreprise de Koné « Tagawa », le contrat pour les travaux d'aménagement du parc à été confié à la SAS Vavouto. Pour la SAS, ce contrat représente le premier chantier en dehors du site industriel de l'usine du Nord à Vavouto. Compte tenu que les travaux de terrassements à Vavouto sont presque achevés en juillet 2010, la SAS est censée de chercher des contrats ailleurs, si elle veut continuer à exister. Les travaux sur le GDPL clanique de Bako ont dû commencer début juillet, mais la SAS a pris du retard. La SAEML GP VKP de son côté souligne l'importance du chantier et explique que la SAS n'aura pas d'autres contrats tant que ce travail n'est pas fini. « *Il y a un contrat, il faut l'exécuter* », insiste B. Boué-Mandil (Réunion à la SAEML le 20 juillet 2010).

En juillet 2010, un conflit émerge au sein du clan Bako. L'entreprise Tagawa de Koné[120] avait demandé, ensemble avec quelques membres du clan Tiaouniane, des subventions à la Province Nord afin de relancer les activités de son projet d'élevage sur les terres du GDPL clanique de Bako. Selon le chef de clan des Tiaouniane, Tagawa a amené son bétail en 2006 sur les terres du GDPL, parce qu'il n'avait pas trouvé d'endroit adéquat pour le faire brouter. Auparavant, il avait déjà demandé 500 ha à la tribu de Tiaoué ; et le GDPL Poavidapthia n'avait pas non plus voulu de son bétail. Il a donc amené son bétail sur les terres du GDPL clanique de Bako, ce qui a réveillé un vieux conflit qu'on venait d'enterrer avec une coutume de reconciliation. Ce vieux conflit date du décès d'un tonton de l'actuel chef de clan où le deuil n'a apparemment pas été respecté par certains membres du clan Tiaouniane : la dalle n'a été coulé qu'une semaine après le décès, ce qui signifiait le lever du deuil (Entretien avec l'actuel chef de clan des Tiaouniane du 20 juillet 2010).
Les subventions que Tagawa avait demandées à la province à hauteur de plusieurs millions de CFP ont été accordées, mais elles n'ont pas été validées par l'assemblée de la Province Nord, car le bureau du GDPL avait bloqué le processus. Compte tenu que le GDPL est propriétaire terrien, chaque entreprise ou personne morale a besoin d'un acte coutumier signé par le bureau du GDPL avant de lancer un projet. Sans validation du bureau, aucun projet ne pourra être réalisé.
Et une deuxième mésentente devrait mener à un incident violent. Compte tenu que Ferdinand Tiaouniane, mandataire du GDPL depuis 1989, n'a plus participé aux réunions avec la SAEML GP VKP qui mettaient en place le projet d'aménagement, les membres du GDPL avaient décidé de changer au complet leur bureau. Dans le nouveau bureau, mis en place en

[120] Plusieurs résidents de Baco ont déjà travaillé ou travaillent encore dans son entreprise.

février 2010, tous les six clans du clan Bako, sont représentés, pareil qu'auparavant. Comme nouveau mandataire a été nommé Antoine Cano Poady, pour la période d'un an. A l'occasion du changement du bureau, le GDPL avait également procédé à revoir son statut (exigé en 2006 par le conseil des clans auprès des tous les GDPL à Baco) ; et ce nouveau statut prévoit que le mandataire ne sera désormais élu que pour un an. Mais certains membres du clan Tiaouniane n'ont pas été d'accord avec le changement du bureau, parmi eux l'ancien mandataire. Ils contestent le nouveau mandataire et revendiquent une légitimté foncière pour l'ensemble du GDPL (en tant que « terres de leurs ancêtres »), alors que les terres du GDPL avaient été attribuées aux six clans (dont les Tiaouniane) qui forment le clan regroupé Bako.
Le chef de clan des Tiaouniane par contre était d'accord avec le changement du bureau et aussi de bloquer les subventions accordées à l'entreprise Tagawa jusqu'à ce que la demande soit accepté par le GDPL. Suite à une nuit arrosée d'alcool, le chef de clan des Tiaouniane a été agressé et blessé par deux membres de son propre clan. Au niveau du droit commun, une plainte a été déposée. Au niveau du droit coutumier, une expulsion des deux familles Tiaouniane à l'origine de la bagarre a été demandée par leur chef de clan devant le conseil des clans de la tribu de Baco. Une décision est attendue pour le courant du mois d'août 2010.

Cet incident montre que la crainte que l'argent divise les familles, évoquée lors de la question sur les craintes envers le projet Koniambo, a toute sa validation. Pour la SAEML GP VKP, le conflit pourrait signifier un retardement, voire un arrêt des travaux qui ont déjà commencés. L'incident pose également la question si la gestion communautaire d'un projet économique qui rapporte des retombées financières est adaptée à la réalité capitaliste. Dans le cas du GDPL clanique de Bako, six clans sont membres du GDPL, ils se partagent non seulement la gestion, mais aussi les bénéfices. A la volonté de tirer un maximum de profit (au niveau des retombées, mais aussi concernant les emplois durables) se mêle des revendications foncières qui ont pour but d'être reconnu comme seule propriétaire terrien.

Le GDPL Poadjane, qui couvre une superficie de 482 ha, se localise en continuité de la réserve de Baco. Son mandataire est Félix Poemate, le président du conseil des clans de Baco. Sa limite sud correspond à la limite administrative de la commune de Koné. Adossé au Pic Koné, le relief se montre selon les secteurs de vallonné à pentu. Le terrain qui est facile d'accès de la transversale Koné-Tiwaka fait l'objet d'une installation progressive d'habitat sans raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité. En 2004, il y avait trois maisons principales vieilles de 10 ans environ et habitées par des personnes dont les maisons sur la réserve étaient régulièrement soumises à des inondations ; en 2009, il y a toujours ces trois maisons, dont la maison du mandataire.
Le GDPL Poadjane souhaite le raccordement aux réseaux d'eau courante et d'électricité, afin de permettre l'implantation d'une véritable zone d'habitat tribal. En outre, il envisage aussi de réserver une zone spécifique pour mettre en place une zone d'activités (location de lots à des entrepreneurs de la région) et d'un lotissement résidentiel à vocation locative. En octobre 2008, le raccordement aux réseaux d'eau courante et d'électricité est réalisé à l'aide de plaques solaires mises en place par la société calédonienne Enercal.
Dans une interview le 27 octobre 2008, le mandataire du GDPL explique que deux projets existent maintenant : la construction de villas et la mise en place d'un projet d'élevage. Ces projets avaient du mal à démarrer, et le problème principal pour lui, c'est la garantie bancaire. En ce qui concerne la zone artisanale de Baco qui sera réalisé sur l'agrandissement de la réserve, le gouvernement calédonien se porte garant – selon le mandataire seulement parce

que le gouvernement a été « forcé » de se porter garant. Début 2009, la construction de villas en partenariat avec la SOFINOR a enfin démarré. La première pierre a été posée ; le nouveau lotissement résidentiel comprendra 38 logements de niveau supérieur, c'est-à-dire des villas (Image 46). En juillet 2010, le projet est bien avancé, la construction de villas presque terminée.

Selon le bureau d'études « Emergences » (Emergences 2008), il y a en outre un projet de relance d'un GIE élevage par Marvin Poemate, le fils du mandataire, âgé de 15 ans et actuellement au lycée agricole de Pouembout. Un GIE élevage a déjà existé, mais la centaine de bétails et de chevaux est à l'état sauvage depuis l'échec du projet. Les installations ont été abandonnées, et les pâturages sont désormais en frîches.

Image 46 : Les nouveaux villas sur les terres du GDPL Poadjane, en arrière-plan le Koovai Koohnê



Source : M. Kowasch 2010

Le GDPL Poavidapthia, dont le mandataire est Edouard Poadjare, s'étend sur une superficie de 538 ha. Les terres sont limitrophes à celles du GDPL Poadjane et du GDPL clanique de Bako. Leur relief est relativement plan, drainées sur toute leur longueur par le « creek » Napouanda. Le GDPL, dont les membres n'habitent pas sur place, ne possède pas d'accès par la RT1. L'accès se fait actuellement à partir de la tranversale en passant par le GDPL clanique de Bako. Mais un accès par la RT1 est envisageable. Le GDPL Poadvidapthia prévoit une mise à disposition d'une grande partie de ses terres à une personne extérieure à la recherche d'un foncier agricole. En 2004, le contrat de bail était en cours de réalisation. Ce bail devrait intégrer une forme d'association avec les membres du GDPL. En outre, un projet d'habitat locatif est envisagé sur une zone d'environ 40 ha. Et on pense à une répartition de 11 lots de 29 ha entre les familles du clan pour un usage libre. Autrement, il y a une carrière de schiste non-exploitée sur les terres du GDPL. Un projet d'élevage par Frank Tagawa a été arrêté par le chef de clan à cause d'un désaccord sur les conditions d'exploitation du schiste. Fin octobre 2008, l'ADRAF n'a enregistré aucune demande de mise en valeur de la part du clan Poavidapthia. Il faut dire que certaines difficultés entre le chef de clan et le mandataire du GDPL ainsi que des tensions à l'intérieur du clan Poawidapthia bloquent l'avancement de la mise en valeur du GDPL. En juillet 2010, la nouvelle entreprise de Pierre Poameno, membre

du clan regroupé Poavidapthia, a commencé avec des travaux de terrassement afin de construire des lotissements tribaux qui seront répartis entre les familles du clan.

Le GDPL Wabealo dont le mandataire est Auguste Wabealo couvre une superficie de 451 ha. Dans un entretien du 24 octobre 2008, le mandataire explique qu'il existe un projet d'habitat locatif avec 35 à 40 lots sur la bordure de la RT1 ainsi qu'un projet de construction d'une usine de fabrication de tôles. En outre, on voulait demander à faire des parcelles pour les familles du clan. Ces projets sont tombés à l'eau pour le moment, car les familles n'ont pas réussi de se mettre d'accord. Le bureau d'études « Emergences » (Emergences 2008) évoque en outre un projet de lotissement tribal avec l'ADRAF : 43 lots de 70 ares pour les 43 aînés du clan, soit 30 ha au total (7% de la surface totale du GDPL). Auguste Wabealo souligne que « *ça fait 20 ans que la terre dort* ». Le mandataire explique qu'un problème de communication persiste, puisque les membres du GDPL ne viennent pas volontairement aux réunions pour qu'aucune décision ne soit adoptée. Un blocage risquerait de se produire si tout le monde n'a pas été consulté.
Les conflits autour de la légitimité de la grande chefferie bloquent les projets d'aménagement du GDPL. Mais en juillet 2010, la situation de blocage semble évoluer. Ensemble avec la SAEML GP VKP, le GDPL Wabealo envisage de mettre en valeur ses terres. Selon B. Boué-Mandil, le directeur général de la SAEML, on pourrait aménager sur une zone de 100 ha une zone d'activités tertiaire et commerciale, des équipements publiques (dont le collège de Koné), des équipements ludiques ainsi que des logements (Entretien du 15 juillet 2010). Une première réunion s'est déjà tenue entre la SAEML et les membres du GDPL. Le projet du parc d'aménagement et des logements sur le GDPL clanique de Bako figure comme référence. Le mandataire du GDPL rappelle toutefois qu'il ne faut pas oublier les générations futures et qu'il faut garder un espace pour des lotissements tribaux.

Le décalage dans la mise en valeur des différents GDPL à Baco pourrait entraîner des « fragmentations spatiales ». Tandis que le GDPL clanique de Bako verra son terrain en plein boom économique, les projets sur le GDPL Poavidapthia et le GDPL Wabealo n'avancent pas au même rythme.[121] Ce décalage pourrait entraîner des jalousies et des disparités sociales dans la tribu. La valeur du partage est une force de la communauté kanak ; il s'agit d'une valeur toujours présente et importante. Mais l'argent que le GDPL clanique de Bako gagnera avec la location d'une partie de ses terres pourait faire naître des scissions. Cette scission n'est pas réalité, la tribu n'est pas divisée, mais le danger est réel. Et une réflexion globale de la mise en valeur de l'espace coutumier n'existe pas. De l'autre côté, on dit que la mise en valeur d'un autre GDPL « *ne nous regarde pas – c'est chez les autres* ». On ne se mêle pas des affaires d'un autre clan.
De plus, l'ADRAF a attribué un sixième GDPL à la tribu de Baco : « le GDPL Tiaoué-Pouembout » qui gère une superficie de 1.482 ha située au pied du massif du Kopéto où la SLN exploite une mine de nickel. La surface de ce GDPL a été divisé en trois lots. Sur le premier lot, les familles Néa, Wellet et Wabealo ont créé un GIE : « NeWeWa » (NEa,

[121] Mais cette situation est en train de changer en juillet 2010 : Le GDPL Poavidaphtia a commencé avec les travaux de terrassement pour construire des lotissements tribaux et le GDPL Wabealo a entamé des négociations avec la SAEM GP VKP afin d'élaborer un plan d'aménagement.

WEllet, WAbealo). Un Blanc loue une partie de la concession du GIE « NeWeWa » pour y faire sa propriété de chasse. Le deuxième lot a été partagé entre le premier et le troisième lot. Ce troisième lot s'appellant « MaLeme » (familles MAlakai et LEack) a été géré par les familles Malakai et Leack. Ne pouvant supporter les frais d'impôts trop élevés, les deux familles ont abandonné leur terrain au détriment du GIE « NeWeWa » (Entretien avec J. Néa, octobre 2009). Les terres du GDPL Tiaoué-Pouembout sont utilisées pour la chasse et pour la coupe du bois (construction de cases). Frank Tagawa y avait demandé 500 ha pour un projet d'élevage (comme il a fait par la suite au GDPL Poavidapthia et au GDPL clanique de Bako), mais le conseil des clans de Baco a refusé la demande (Entretiens avec Jean Malakai et Jean Néa, octobre 2009). Les terres du GDPL et de la réserve Tiaoué-Pouembout abritent une forêt humide et une forêt sèche. Face à la disparition lente et progressive de la forêt sèche, la mise en place d'une réserve naturelle est en cours de réflexion. Des projets écotouristiques pourraient être réalisés. La forêt sèche de Nouvelle-Calédonie est considérée comme l'un des écosystèmes les plus intéressants sur le plan biologique, mais elle demeure aujourd'hui la formation végétale la plus directement menacée de disparition (évalué selon les critères de l'IUCN). Cette forêt qui rassemble une biodiversité exeptionnelle se développe – comme son nom indique – dans un climat sec (moins de 1.100 mm de pluie par an, en comparaison des 2.500 mm sur le reste de la Grande-Terre). Suite aux études menées par l'IRD et le WWF France, un programme pour la sauvegarde de la forêt sèche de Nouvelle-Calédonie a été élaboré. En ce qui concerne la forêt sèche sur les terres du GDPL Tiaoué-Pouembout, un inventaire a été réalisé autour du Pic de Cèwé (Tiaoué) par Jean-Pierre Butin, technicien forestier, en octobre 2006. La forêt sèche s'y étend sur pente de 100 m à au delà des 300 m d'altitude. 90% des espèces sont de forêt sèche, l'espèce dominante (30%) est le *mammea neurophylla* (guttiferée) qui est d'ailleurs utilisée pour la construction de cases. Plusieurs espèces rares ont été repertoriés sur le site. Une dégradation par endroits a été remarquée ; elle est causée par la présence de cerfs qui se frottent sur les arbres. Le technicien recommande une mise en défense de la forêt sèche et une coupe de bois proscrite. Une mise en valeur touristique représente une solution, car la forêt sera préservée ; la tribu et les touristes pourraient en tirer profit.

En plus de la mise en valeur des GDPL, la tribu de Baco s'est lancée dans un autre projet économique qui est souvent décrit comme « projet phare pour la Nouvelle-Calédonie » : la mise en place d'une zone artisanale sur les terres de la réserve coutumière. Après plusieurs retardements, la première pierre a été posée le 4 février 2009. A l'occasion de cet évenement, *Les Nouvelles Calédoniennes* ont écrit : « *L'implantation d'une zone artisanale sur un foncier coutumier devient réalité. Un événement qui ne devrait pas passer inaperçu, puisque c'est une première. Les terres coutumières n'ont jamais été revalorisées de cette manière.* » (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 12 mars 2009, http://info.lnc.nc) La réalisation de cette zone artisanale démontre une capacité à dépasser des tensions et des conflits à l'intérieur des clans afin de parvenir à un accord.
Le projet d'une zone artisanale sur terres coutumières, sera réalisée sur les terres de la réserve de Baco, plus précisement sur l'agrandissement de la réserve, à côté de la Tranversale Koné-Tiwaka. La réalisation de cette zone est le premier projet de cette envergure à être développé sur foncier coutumier. Cette zone d'activité est créée et au regard de l'accompagnement du projet « usine du Nord ». Accompagnés par la SAEML Grand projet VKP, les quatre GDPL de la tribu se sont regroupés au sein d'une société civile et ont créé le 31 octobre 2008 à la maison commune de Baco la SAS Zone Artisanale de Baco. Aux côtés des SAEML GP VKP

et Espaces de l'ouest, cette SAS va administrer et gérer la zone artisanale. Lors de la création de la SAS ZA de Baco, Patricia Goa, sa présidente, a souligné l'aspect politique de du projet : « *L'émancipation du peuple kanak passe par le 'être capable de se prendre en charge'. Il ne suffit pas de crier Kanaky si on n'a pas l'outil pour le développement en main.* » (Discours de P. Goa lors de la cérémonie de création le 31 octobre 2008). M. Boué-Mandil, le directeur général de la SAEML GP VKP, insiste sur la valeur de ce projet : « *Réussir nos investissements sur foncier coutumier, c'est d'abord une affaire de volontés communes, celles des propriétaires et de la collectivité, de réaliser ensemble un investissement. C'est cette main tendue qui préfigure le respect des engagements pris, et la solidité d'un acte coutumier dans lequel l'ensemble des membres composant des quatre GDPL se sont engagés par leur signature. (...) C'est un projet qui a mûri et qui a abouti en dehors de toute pression. En réalité, on peut et on doit investir sur foncier coutumier. Et le discours selon lequel on ne peut rien faire sans un cadre juridique adapté, qui exigerait ds propriétaires mélanésiens qu'ils adoptent les principes et les schémas d'une autre culture que la leur, me semble être l'alibi pour ne rien faire.* » (VKP Infos, N° 4, juillet 2008, p. 12). Ce discours en faveur de la mise en place d'infrastructures industrielles démontre une réelle volonté d'inclure les terres coutumières dans le développement économique de la zone VKP et au sens plus large dans l'économie mondiale.

L'ADRAF a également suivi de près le dossier. Elle est notamment intervenue dans les discussions entre les GDPL ainsi que dans le choix et la délimitation du terrain. Pour l'ADRAF aussi, il s'agit « *d'une opération pilote* », souligne le directeur de l'agence à Koné, Jean-Louis Thydjepache[122] (*VKP Infos*, N° 4, juillet 2008, p. 13). La superficie totale de la zone d'activité sera d'environ 17 ha. Le souhait de la SAS est d'encourager l'installation d'entreprises industrielles et artisanales, et de développer ainsi l'emploi local. Il y aura en tout 22 lots à attribuer, les dossiers seront examinés par un représentant de la SAS ZA de Baco, un représentant de la SAEML Espaces de l'ouest et un représentant de la SAEML GP VKP « *en recherchant un équilibre et une complémentarité dans l'occupation de la zone artisanale afin que s'y développement des synergies naturelles* » (*VKP Infos*, N° 4, juillet 2008, p. 12).

La question de la garantie bancaire, que les terres coutumières ne peuvent pas offrir, a pu être levée. La Direction du développement économique de la Province Nord a mis au point un montage juridique et financier très particulier afin de financer l'immobilier d'entreprise et de contourner le problème de la garantie bancaire. La société ZA de SAS Baco s'est vue conférer par la tribu un bail de terrain de longue durée. Ce bail a été déjà présenté au conseil des clans de la tribu au mois de juin 2007. Puis, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est porté garant. Le montage juridique et financier unique dans son genre a pour objectif de convaincre les entrepreneurs d'investir dans une installation sans être propriétaire du foncier. Ainsi, la SAS ZA de Baco restera propriétaire du foncier, avec les SAEML partenaires dans un premier temps, seule ou avec d'autres opérateurs de son choix après remboursement des emprunts initiaux, à une échéance de 15 à 25 ans : le remboursement de l'emprunt bancier devra se faire sur 15 ans et le remboursement de l'avance de la SAEML Espaces de l'Ouest sur une période de 25 ans. La SAS va constituer, avec chacune des entreprises installées, des SCI qui lui

[122] En juillet 2008, Jean-Louis Thydjepache était directeur de l'antenne de l'ADRAF à Koné. En 2009, il changera de poste : il est désormais directeur du service « Relations avec les communautés » à l'entreprise Konimabo Nickel SAS (KNS).

assureront les revenus nécessaires au remboursement de l'emprunt, mais aussi à la gestion et aux frais de fonctionnement de l'équipement grâce aux loyers versées par les entreprises. Ce montage permet aux pouvoirs publics à organiser un tissu économique local et à amorcer une diversification des activités sur VKP.

Image 47 : Réunion à la maison commune de Baco entre la SAEML VKP, le conseil des clans de Baco et les maires des communes de Voh, Koné, Pouembout le 31 octobre 2008 pour la création de la SAS ZA de Baco



Source : VKP Infos 2008

Un point d'interrogation fondamental demeure sur les bénéfices directs que retirera la tribu de ce projet, une fois que les investissements initiaux seront amortis grâce au complexe montage financier. Le bail révèle quelques détails qu'il faudra discuter. Le preneur – le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie – pourra (article 5 du bail) « *louer librement les constructions édifiées par lui* ». Le bail ne prévoit alors pas de garantie à qui seront louées les constructions sur la zone d'activité. Le Preneur reste par contre garant de l'entretien et du loyer. Il devra, pendant toute la durée du bail, conserver en bon état d'entretien, les constructions édifiées et tous les aménagements qu'il aura apportés et effectuer à ses frais et sous sa responsabilité, les réparations de toute nature. Le Bailleur (la SAS ZA de Baco) aura droit de faire visiter la propriété et les constructions par son architecte ou son mandataire, une fois par an, à ses frais, pour s'assurer de l'exécution de tous les travaux d'entretien, de réparation et de ravalement (article 4 du bail).

Le Preneur pourra céder son droit au bail ou en faire apport à toute société (article 6 du bail). Un délai pour la cession, comme on le connaît pour la location d'un logement, n'est cependant pas évoqué. Pareil qu'au parc d'aménagement et de développement du GDPL clanique de Baco, le loyer mensuel pour de grands lots a été fixé à 1.800 CFP l'are (plus de 90 ares), à 2.200 CFP l'are pour de moyens lots (30 à 90 ares) et à 2.500 CFP l'are pour de petits lots (moins de 30 ares). Les entrepreneurs bénéficieront d'un coût global de l'immobilier très inférieur à une location sur foncier de droit privé, dès le remboursement du premier emprunt, soit sept à huit ans. Cet avantage pourra être valorisé lors de la cession de leurs parts dans la SCI, puisqu'il sera possible de transmettre le « droit » d'occupation de cet immobilier. Calculé sur une période de 20 à 25 ans, le coût global de l'immobilier pour l'entreprise sera

inférieur à une construction financée à 100% avec achat du foncier. Pour le Bailleur par contre, ce loyer peu élevé est moins bénéfique. En outre, le Bailleur n'a pas le droit d'augmenter le loyer avant 18 ans sans consentement du Preneur. Dans le cadre d'une « révision », ce qui empêche de signer un nouveau bail, une « petite » augmentation du loyer est par contre réalisable (article 12 du bail). Dans ce contexte de non-achat, certaines entreprises ne construiront éventuellement que des bureaux préfabriqués qui pourront être démontés par la suite.

L'article 9 sur les assurances comporte également quelques aspects intéressants. « *En cas de sinistre, l'indemnité versée sera obligatoirement employée à la reconstruction de constructions sinistrées édifiées par le Preneur ou à leur remise en état, ou encore à la reconstruction des parties détruites (...)* ». Mais si le Preneur n'obtient pas les autorisations administratives ou s'il est impossible de reconstruire les constructions sinistrées et s'il s'agit d'un sinistre ayant entraîné la destruction totale des constructions édifiées, le bail prendra fin de plein droit. « *Cette résiliation n'entraînera aucune indemnité ni dommages-intérêts au profit de l'une ou de l'autre des parties ; le Bailleur reprendra son terrain et les vestiges résultant de la destruction des constructions. (...) Le Bailleur aura droit à une portion de l'indemnité égale à un vingtième par année écoulée à partir et y compris de la deuxième année du bail, le Preneur aura droit au reliquat de l'indemnité* ». Un sinistre ayant entraîné la destruction totale des constructions édifiées semble être très peu probable. Mais si si c'était le cas, la tribu reprend et hérite un terrain avec des constructions sinistrées et avec une indemnité minime.

A la fin du bail, le Bailleur deviendra propriétaire, par voie d'accession, des constructions et ouvrages réalisés par le Preneur. La tribu de Baco deviendra alors un acteur actif du développement économique de la zone VKP. En contrepartie, le Bailleur sera tenu de rembourser au Preneur le coût des constructions et ouvrages réalisés par ce dernier, sous déduction d'une somme égale à 2% de ce coût par année de bail écoulée à partir, y compris, de la deuxième année de bail, calculé prorata temporis. Les constructions représentent en quelque sorte une occasion de devenir un véritable acteur du développement. Si la SAS ZA de Baco s'engageait à former des jeunes, elle pourrait un jour reprendre les constructions et gérer sa propre zone d'activités, avec ses propres moyens et avec des entrepreneurs issus de la tribu. La SAS pourra ainsi créer une « zone artisanale tribale ».

Malgré certains aspects discutables dans le bail, les clans de la tribu de Baco participent activement au développement économique de la zone VKP grâce à cette zone artisanale et grâce aux différents projets sur les terres des GDPL. F. Poemate, le président du conseil des clans, exprime les espoirs de la tribu : « *Nous avons tous conscience dans la tribu de l'importance que représente le projet de zone artisanale sur nos terres. C'est notre façon de soutenir et d'accompagner le projet Koniambo mais il y a beaucoup de questions qui se posent car une telle démarche est nouvelle pour nous. Nous sommes appelés à gérer notre affaire et les individus devront se responsabiliser car, si on échoue, cela peut amener à revoir totalement le statut des terres coutumières* » (*VKP Infos*, N° 4, juillet 2008, p. 12). Ce discours montre bien la volonté de participer au développement économique de la zone VKP et de bénéficier aussi du projet « usine du Nord ». Le conseil des clans considère d'ailleurs que ce sera aux jeunes d'aujourd'hui de gérer les revenus qu'apportera la zone artisanale. Le discours de F. Poemate démontre toutefois aussi certaines questions voire des inquiétudes concernant le bail et les conditions juridiques de la zone artisanale. Comme le loyer mensuel fixe profite essentiellement aux entreprises, les critiques portent essentiellement sur le rapport

de force qui n'a guère changé : les entreprises nouméennes et étrangères vont profiter. Cependant, 10 petits docs gérés par une pépinière seront réservés aux petites entreprises locales ; ces entreprises pourront louer un terrain à un prix inférieur au marché (Entretien avec B. Boué-Mandil le 20 juillet 2010).

Après quelques contre-temps, les premiers coups de pelle ont été enfin donnés le 4 février 2009. Voici quelques réactions lors de l'évenement (*VKP Infos*, mai/juin 2009, p. 4) qui font le louange de l'implication des terres coutumières dans le développement économique : « *Avec le Conseil des anciens, nous avons pris les choses en main pour amener le travail chez nous, former et donner du travail à nos jeunes (...) Les coutumiers seront là pour préserver la bonne marche du projet et montrer que c'est possible de travailler avec les institutions.* » (Kalen Jacob Wabealo, grand chef du district de Baco). Le président du gouvernement, Harold Martin, disait : « *La signature de la convention (...) est l'exemple même de la détermination dont nous faisons preuve pour le rééquilibrage économique et social du pays, un rééquilibrage qui doit se traduire, bien sûr, dans l'ensemble des services à la population. Et cela, malgré la complexité juridique qui se pose souvent dans le traitement des dossiers d'équipements et d'infrastructures où la question foncière est toujours déterminante ...* ». Et Patricia Goa, présidente de la SAS zone artisanale de Baco, exprimait sa joie : « *Avec ce projet, nous démontrons que nous, ici, ne sommes pas des bons à rien, mais que nous sommes acteurs de la construction du pays. Cette convention qui voit le jour après tellement de discussions, de réunions, de coups de téléphone au milieu de la nuit, de désaccords et d'accords, cette convention doit servir d'exemple à toute la jeunesse et au peuple kanak.* » Dans son discours, P. Goa souligne l'importance du projet dans la construction du pays. Ainsi, ce projet « zone artisanale de Baco » s'inscrit, comme le projet « usine du Nord », dans une logique d'outil d'émancipation politique du peuple kanak.

Les travaux pour la future zone artisanale dureront environ 10 mois, avec une enveloppe budgétaire de 160.000 millions CFP (1,34 millions d'euros). Jusqu'en mars 2009, une quarantaine de candidats allant de la PME du bâtiment au petit artisan, en passant par la société de BTP, se sont déjà positionnés. Une réunion de comité doit avoir lieu pour choisir les vingt-deux entreprises (quatre au titre des activités encombrantes ou BTP et dix-huit au titre d'artisans ou activités de service), sachant que la DITTT (Direction des Infrastructures de la Topographie et des Transports territoriaux) a d'ores et déjà sa place réservée. Parmi les 17 ha au totale, la DITTT en occupera quatre ; elle y installera son centre de contrôle technique et son centre d'examen du permis de conduire. Le 2 octobre 2009, *Les Nouvelles Calédoniennes* (www.info.lnc.nc) évoquent – à part la DITTT et des PME du bâtiment – une entreprise de transport, une station de lavage et une station-service qui vont s'installer. B. Boué-Mandil insiste qu'il y avait « plus de candidats que de lots ». Néanmoins, tous les lots ne sont pas encore distribués. Boué-Mandil l'explique : « *Il en reste trois ou quatre car nous avions la volonté de choisir des entreprises dont l'activité comblerait les besoins de la région et dont nous sommes sûrs. Sur ce dossier, monté sur terres coutumières, on n'a pas le droit à l'erreur. Il faut prouver que c'est possible.* » (www.info.lnc.nc). Les lots, livrés à la fin du mois d'octobre 2009, seront attribués lors du comité de direction de la SAS à Baco, le 7 octobre 2009. Dans sa fonction de mandataire du maître d'ouvrage, c'est d'ailleurs la SAEML VKP qui a choisi les entreprises et non la SAS ZA de Baco.

Outre la mise en valeur de l'espace coutumier, la tribu de Baco possède, à travers son GDPL Vai Koohnê qui a une seule vocation économique, 7,5% des actions de la Société Carrière de Koné (SCK) et la Société Koné Béton (SKB). En septembre 2008, Xavier Cevaer, le directeur des deux sociétés (SCK et SKB) explique que « *l'intérêt est de permettre à ces tribus d'être acteurs du développement économique. Etre actionnaire leur assure également une transparence des résultats de la société. (...) Les tribus nous fournissent la main d'œuvre adaptée. Et si elles n'ont pas la ressource, elles nous donnent l'autorisation d'en rechercher ailleurs dans la région.* » (www.finc.nc). A l'heure du témoignage, une dizaine des 15 employés venait directement de Baco et de Koniambo. La formation de conducteur d'engin, de poids lourds, de pelle hydraulique, de chargeuse, etc. est assurée en interne par la SCK. La Société Carrière de Koné a été d'ailleurs créée en 1999, mais elle n'a eu son autorisation d'exploitation qu'au début de l'année 2008. Son usine de concassage fonctionne depuis juin 2009, sa capacité de production s'élève à un million de mètres cubes d'agrégats par an, « *ce qui lui permet de répondre à l'intégralité des besoins de la région, y compris Vavouto* ». La Société Koné Béton de son côté vend du ciment, de la ferraille, mais surtout des produits préfabriqués en béton de type tuyaux, bordures de trottoir, ponts cadres, etc. Selon la société, les installations de la centrale à béton sont même plus performantes que celles d'Audemard dans le Sud (http://finc.nc). Comme expliqué dans le chapitre sur la génèse de « l'usine du Nord », la SKB a malgré tout des difficultés d'obtenir un marché à Vavouto.[123]
Xavier Cevaer a confié l'ensemble des livraisons à des rouleurs extérieurs. Il souligne que « *dans cinq ans, nous espérons avoir une dizaine de camions, mais n'être propriétaires d'aucun* » (http://finc.nc). Le mandataire du GDPL Vai Koohnê, Maurice Wabealo, fait partie des personnes ayant acheté un camion afin de sous-traiter pour la SCB/SKB. La carrière de la société se trouve au lieu appelé « Xape fe vai » en haeke, à cheval sur un terrain de droit commun et un terrain en stock de l'ADRAF appelé« zone Ouanibou » ; ce dernier sera prochainement attribué à la tribu de Baco sous forme d'un GDPL tribal. On aperçoit la carrière sur la droite en prenant la route de la tribu de Baco vers le village de Koné (la route qui arrive au rond-point de la poste).

En plus de la participation collective au projet Koniambo et au développement de la zone VKP, il existe l'intégration de façon individuelle. En 2007, il y a cinq entreprises privées à la tribu de Baco. Ces cinq structures ont été montées par Félix Poemate (transport soclaire), Sylvain Poanima (transport scolaire et roulage), Albert Néa (transport en général), Marko Léonard (roulage, terrassements, BTP, tous travaux électriques et techniques) et Samuel Wabealo (nettoyage et entretien). En 2008, une sixième société était en voie de réalisation : une entreprise de roulage créée par Pierre Poameno. Poameno, 54 ans, travaille dans la mine depuis une quinzaine d'années. Il est conducteur d'engin ; ses derniers lieux de travail ont été la mine Pin-Pin (Poya, SMSP) et la mine Tiébaghi (Koumac, SLN). Il s'agit d'un parcours classique : commencer à travailler en tant que chauffeur d'engin afin d'avoir un capital suffisant pour monter soi-même une petite entreprise. Son fils aîné travaille par ailleurs également en tant que conducteur d'engin, à la mine Kopéto (Poya, SLN). Il n'est pas rare de voir que le fils exerce le même travail que le père. En 2010, une sixième structure a été créée

[123] Voir dans la 2e partie du présent travail le chapitre « La mise en place du projet Koniambo – La génèse de l'usine du Nord ».

par Maurice Wabealo, le mandataire du GDPL Vai Koohnê. Il fait du roulage en sous-traitance pour la société SCK/SKB.

Un exemple d'une création d'entreprise est l'histoire d'Albert Néa (Entretien avec Albert Néa le 5 janvier 2009). Pendant onze ans, Néa était chauffeur à la commune de Koné. Puis, avec l'argent gagné, il a acheté un car de 60 places. Pendant quatre ou cinq ans, il a travaillé tout seul. Après avoir acheté un deuxième car, Néa a employé un chauffeur. Aujourd'hui, en janvier 2009, quatre chauffeurs travaillent pour lui. Ces quatre employés viennent de Baco, de Oundjo, du village de Koné et de Hienghène. Ce dernier réside à la tribu de Noëlli depuis. A présent, Néa réalise trois navettes :

- une navette Nouméa – site de Vavouto le week-end contrat de 12 mois débuté en mars 2008 ;
- une navette sur le site de Vavouto (depuis novembre 2008, contrat renouvelable chaque mois) ; navette pour la visite du chantier ; Néa remplace les coutumiers de Voh (c'est-à-dire que les deux chauffeurs sont proposés par les coutumiers de Voh et de Tiéta, ces chauffeurs ne travaillent donc que pour le temps du contrat pour Néa, ensuite, ils réintègrent leur société d'origine) ;
- une navette effectue un itinéraire village de Koné – site de Vavouto tous les jours (contrat de 12 mois commencé en mars 2008) ; uniquement pour les ouvriers d'ATCO, une entreprise dans le secteur BTP, qui monte les modules.

Il est tout à fait possible qu'Albert Néa ait pris d'autres contrats depuis l'interview de janvier 2009. Les contracts sont souvent signés pour une durée déterminée, c'est pourquoi, l'entreprise peut rapidement changer en nombre d'employés. Dans le « boom économique » actuelle il se peut que la petite société prenne de l'ampleur. Selon Albert Néa, il « *a un peu anticipé l'usine du Nord* ». A l'époque, les gens s'étaient demandés pourquoi il achète deux cars neufs. Il leur avait répondu que c'était « *pour le ramassage scolaire* ». Aujourd'hui, les navettes servent à autre chose ... et Néa a su participer au développement du secteur du nickel. Albert Néa a par ailleurs intégré le « GIE des transporteurs du Nord ». Ce groupement comprend aujourd'hui 40 entreprises. L'un des objectifs est de réaliser tous les transports pour Vavouto. Le GIE s'est associé aux les coutumiers de Voh ; il n'est pas membre de la SAS Vavouto, mais passe par la SAS pour avoir des contrats. Ensuite, la signature se fait directement avec KNS.

Le deuxième exemple de création d'entreprise retrace l'histoire de Marko Léonard (Entretien avec Marko Léonard le 16 décembre 2008). Entre 1964 et 1973, Léonard a travaillé à la SLN à Nouméa, sur le site de Doniambo ; il alimentait les fours. En 1965, il avait commencé – en parallèle de l'emploi à la SLN – le colportage. A l'époque, il n'y avait pas encore de route jusqu'à la tribu de Bopope. Les gens venaient à cheval pour apporter des ignames, des mandarines, etc. Les gens de Bopope échangeaient leurs marchandises contre du sucre et du café. En 1990/92, Léonard arrête le colportage. Il a monté une entreprise individuelle nommée « Léonard ». En décembre 2008, Léonard emploie 12-13 personnes. Mais le nombre d'employés dépend des chantiers. C'est pourquoi, jusqu'à 25 personnes ont déjà travaillé en même temps pour « Léonard ». A présent, il se concentre sur trois chantiers : la médiathèque de Pouébo, le cinéma de Koné et des terrassements en général. Où il travaille, il prend des gens sur place. En ce qui concerne les travaux sur le site de Vavouto, Léonard commence des travaux de terrassements début janvier 2009 et dans le secteur du BTP (construction du port)

en avril/mai 2009. Aujourd'hui, « Léonard » ne réalise pas seul tous les travaux. Des sous-traitants travaillent pour lui, par exemple pour la construction du port à Vavouto.

On trouve donc plusieurs entreprises privées à Baco. Aux entreprises citées, il faut ajouter des gens qui travaillent à leur propre compte, comme par exemple Edouard Bossard qui fait du carrelage ou comme la femme du grand chef, Juliette Wabealo, qui fait de la couture et qui vend des robes, des chemises et des tissus à des particuliers. On pourrait citer également le seul pêcheur qui possède une licence à Baco, André Wabealo. Il vend des poissons à des particuliers et même à des hôtels sur la côte est. Souvent, les différentes structures et entreprises existent depuis longtemps. Pierre Poameno et Maurice Wabealo sont les seuls qui profitent du « boom économique » en sautant sur le train » que représente la construction de l'usine du Nord. Malgré le fonctionnement de ces activités individuelles, il y avait peu de créations d'entreprises ces dernières années à Baco. On constate par contre une croissance récente de l'économie salariée à la tribu de Baco. Les personnes ayant un salaire sont de plus en plus nombreux, même s'il s'agit souvent de « petits boulots », comme femme de ménage (technicien de surface), gardien d'hôtel ou ramassage de crevettes.

Figure 106 : La question de l'emploi à la tribu de Baco en 2008/09 (299 personnes)

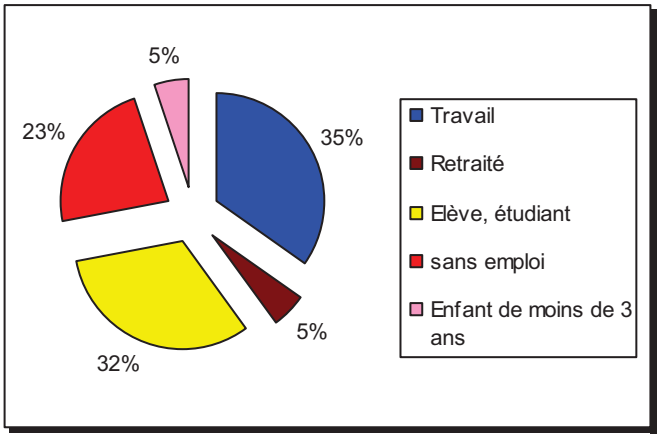

Source : Enquêtes 2008/2009 M. Kowasch

Les résultats de l'enquête 2008/09 montrent que 35% des personnes enquêtées, à savoir 299 personnes[124], travaillent, soit de façon régulière, soit temporairement soit en gérant une propre entreprise. Un grand nombre est à l'école ou à l'université (35%) ; la population de Baco est jeune. De l'autre côté, 23% des personnes ayant participé à l'enquête sont sans emploi (chômeurs, femmes au foyer, etc.), 5% étaient des retraités et 5% avaient 3 ans ou moins (ces enfants très jeunes restent encore à la maison). Sur le groupe des 99 personnes qui ont répondu à l'ensemble du questionnaire, 50% ont travaillé et 3% ont été à l'école ou à l'université. Dans ce groupe, il n'y a pas d'enfants de moins de 16 ans. Les résultats de ce dernier groupe correspond à peu près aux données du bureau d'études « Emergences » : Selon ce bureau d'études, 55,5% des adultes résidant à la tribu de Baco sont actifs salariés, 34% sont

[124] A Baco, le questionnaire a été posé à 99 personnes issues de 63 foyers dans lesquels vivaient 299 personnes. La question de l'emploi représente la seule question (outre l'âge) qui est connue pour tous les résidents des 63 foyers.

non salariés, 1,5% sont en formation et 9% sont des personnes âgées ou handicapées. Parmi la population active, 61,9% sont salariés (contre 38,1% non-salariés).
En résumé, la tribu de Baco connaît une implication grandissante dans le salariat. Et selon les données d'« Emergences », le secteur nickel fournit à lui seul 13% des emplois à la tribu. En général, le travail à la mine a une longue tradition : des populations tribales y ont déjà travaillé dans les années 1950 ; il y avait aussi des gens de Baco. Même si la tribu ne dépend pas du secteur nickel grâce à sa forte implication dans le salariat en général, la place primordiale de l'industrie du nickel parmi les métiers exercés par les résidents de Baco explique cette grande volonté de s'engager dans le projet Koniambo. Ainsi, 35% des personnes interviewées et ayant répondu à la question (98 personnes) veulent travailler ou travaillent déjà pour KNS. Huit personnes sont encore indécises, et 57 ne souhaitent pas y travailler. Le nombre 34% mérite qu'on s'y attarde un moment : cela signifie qu'une personne sur trois aimerait être embauchée par KNS. Et parmi les personnes qui ont répondu négativement, il y a aussi celles qui sont déjà à la retraite, donc qui ne veulent plus travailler du tout. Si on s'intéressait seulement aux personnes susceptibles de chercher un travail, le chiffre de 34% augmenterait sensiblement.

Tableau 16 : Motivation des personnes enquêtées à Baco de travailler pour KNS

La personne ...	**Nombre de personnes**
travaille déjà pour KNS.	0
travaille en sous-traitance pour KNS.	4
aimerait travailler pour KNS.	29
ne sait pas encore.	8
n'aimerait pas travailler pour KNS.	57

Source : Enquêtes 2008/2009, M. Kowasch

Cette forte insertion dans le monde économique et cette volonté de participer au projet « usine du Nord » nous mène à la question suivante : quels métiers les personnes motivées souhaitent-elles exercer dans le cadre de la construction de l'usine du Nord ? Le métier le plus souhaité est le conducteur d'engins. Cela s'explique du fait que le conducteur d'engins est un métier avec une longue tradition : les pères voire les grand-pères ont déjà exercé ce métier. De plus, la formation pour être conducteur d'engins est facile d'accès ; il ne faut ni partir à Nouméa ni à l'étranger. En ce qui concerne les femmes, elles envisagent, à part conductrice d'engins (ce qui arrive de plus en plus souvent), le métier de la technicienne de surface (ou femme de ménage/de service). Comme le travail en tant que maçon, ces deux métiers n'exigent pas d'études supérieures ou de baccalauréat.

Tableau 17 : Les métiers demandés par les personnes motivées à Baco à travailler pour KNS (plusieurs réponses possibles)

Métier	**Nombre**
Conducteur d'engin	11
Femme de ménage, entretien et nettoyage	5
Maçon	3
Electricien	2
En sous-traitance	2

Espaces verts	1
Secrétraire	1
Restaurateur	1
Technicien	1
Géomêtre	1
Entrepreneur	1
Maintenance métallurgie	1
Caissière	1
Opérateur	1
Dans la logistique	1

Source : Enquêtes 2008/2009, M. Kowasch

La question si les gens possèdent le niveau exigé ne se pose alors même pas. Néanmoins, il faudra analyser le niveau d'études des personnes motivées de travailler pour KNS afin de mieux comprendre leurs choix de métier. De plus, cette analyse pourra amener à regarder quels postes ces personnes pourraient envisager.

Figure 107 : Le niveau d'études des personnes motivées à travailler pour KNS, des employés et des sous-traitants de KNS (tribu de Baco)

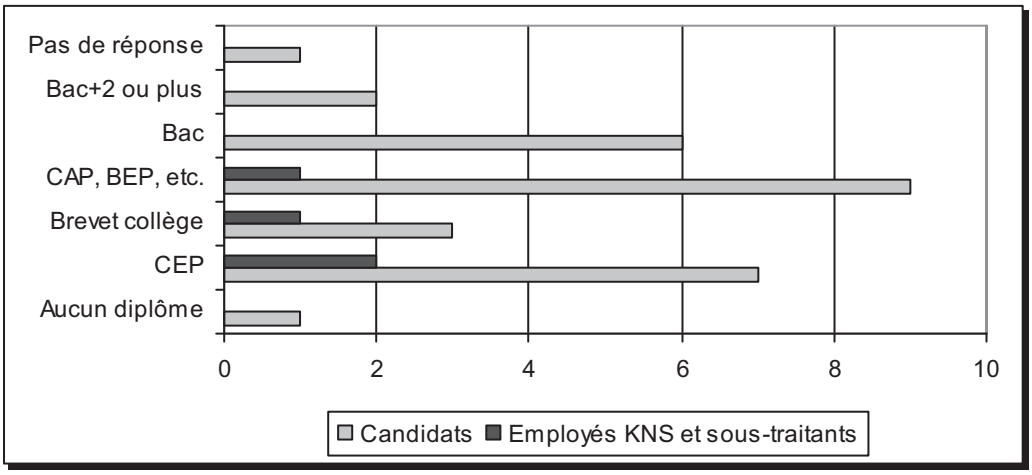

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

Le tableau ci-dessus montre que la plupart des personnes motivées de s'engager dans le projet Koniambo sont sorties de l'école avec un cerificat Certificat d'Etudes Primaires (CEP) (7 personnes sur 29) ou un CAP/BEP (9 personnes sur 29). Ce sont surtout les jeunes qui obtiennent des CAP ou des BEP, car ces formations n'existaient pas auparavant. Les personnes âgés par contre disposent généralement d'un CEP, ou ils ont terminé l'école sans avoir obtenu de diplôme. Pour être conducteur d'engins, il faudra par exemple passer un CAP Conducteur d'engins de Travaux Publics et Miniers (CETP) à Poro sur la côte Est. Avec un niveau Brevet des Collèges ou Cap/BEP, on peut bien envisager ce métier. Un poste de cadre ou d'ingénieur ne pourra par contre pas être imaginé par la plupart des personnes enquêtées : seulement deux personnes de Baco qui souhaitent s'engager dans le projet ont réussi un bac+2. Quant aux personnes étant employées par l'opérateur minier ainsi que les sous-traitants, ils disposent d'un CEP, d'un Brevet des collèges ou d'un CAP/BEP. Comme personne à Baco ne travaille directement pour KNS, ces quatre personnes enquêtées sont uniquement des sous-traitants.

3.2.2.3. La tribu d'Oundjo (« Xujo »)

Entre 1999 et 2004, la petite tribu d'Oundjo a « loupé » l'occasion de s'enrichir en cédant la presqu'île de Pinjen d'une superficie de 1.600 ha à la SMSP qui voulait y construire la future usine du Nord. La SMSP aurait préféré que le GIE Pinjen lui cède le terrain à titre gratuit. Mais la réalisation du projet Koniambo à Pinjen aurait pu remplir les caisses du GIE. La majorité des membres du GIE en a décidé autrement ; plusieurs raisons expliquent ce choix. Premièrement, on a voulu garder la presqu'île de Pinjen pour les clans, parce que Pinjen avait une forte valeur symbolique pour la revendication foncière durant les événements ; c'était un « point chaud » de la revendication dans les années 1980. Deuxièmement, Pinjen est la terre des ancêtres de plusieurs clans résidant à Oundjo aujourd'hui ; la presqu'île a donc une grande valeur patrimoniale. Troisièmement, il existait déjà une station d'élevage sur la presqu'île qui aurait pu et pourra toujours amener de l'argent. Et enfin, le GIE a préféré garder Pinjen pour les activités dîtes « traditionnelles ». Pour comprendre le choix de la tribu, il convient d'ajouter que les terres de la presqu'île sont les seules qu'elle « possède », à part la réserve et son agrandissement qui ne comprend que quelques hectares.
Par conséquent, l'intégration des populations d'Oundjo dans le projet Koniambo s'est faite différemment, et elle est fortement marquée par le conflit qui divise les clans de la tribu depuis le choix de ne pas céder Pinjen. En effet, ceux qui ont voulu « donner » Pinjen à la SMSP participent davantage au développement de l'industrie du nickel à Vavouto. Selon son accès au foncier traditionnel, on s'implique donc plus ou moins dans le développement économique global.

En 1996, 34% de la population de plus de 14 ans à Oundjo étaient des actifs occupés (ITSEE 1998, p. 248). 9% étaient des chômeurs, tandis que les petits boulots (sans salaire régulier), les femmes au foyer, etc. étaient regroupés dans la catégorie « Autres » (42%). Si on compte les deux catégories ensemble, on arrive à 51% des personnes de plus de 14 ans qui n'avaient pas d'emploi fixe à Oundjo. S'y ajoutent les retraités (6%), les militaires (personne n'était militaire à Oundjo en 1996) et les élèves/étudiants. Ces derniers ne sont pas nombreux (9%), car l'ITSEE n'a recensé que les personnes de plus de 14 ans.

Figure 108 : La question de l'emploi à la tribu d'Oundjo 2008/09 (146 personnes)

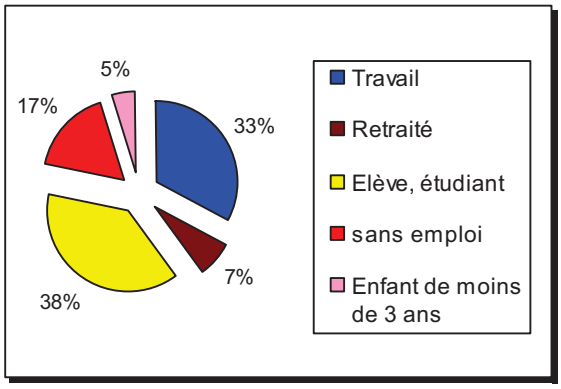

Source : Enquêtes 2008/2009 M. Kowasch

Les enquêtes en 2008/09 ont révélé qu'un tiers (33%) des personnes enquêtées à Oundjo (146 personnes)[125] travaillent actuellement, soit en intérimaire, soit en CDI, soit en gérant une entreprise. Certes, en 1996, l'ITSEE a déjà compté 34% d'actifs occupés, mais les 33% de 2008/09 prennent tous les résidants d'Oundjo en compte, indépendemment de leur âge. L'insertion dans le salariat a donc progressé. Les élèves et étudiants représentent 38%, les personnes sans emploi 17% des personnes enquêtées (146 personnes ayant répondus à la question).

En janvier 2009, il y avait quatre personnes à Oundjo qui possèdaient des engins et qui sous-traitaient pour KNS : la famille de François Tchaounyane (l'ancien petit chef François Tchaounyane qui a créé l'entreprise est décédé en mars 2008), Henry Fouange, Alfred Téin et Djim Xamène. Tous les quatre sont associés avec des hommes d'affaires extérieurs à la tribu, avec des « *gros mecs, des requins* », explique Djim Xamène (Entretien du 6 janvier 2009).
Ce dernier est associé à un homme d'affaires chinois qui a connu son père. Le père de Djim Xamène se disait « Je connais rien dans la mine, mais mon fils ». Une société de roulage a donc été fondée avec deux gérants (Djim Xamène et l'homme d'affaires chinois). En janvier 2009, la petite société emploie quatre chauffeurs, dont une personne d'Oundjo et trois personnes de Koumac. Le Chinois habite d'ailleurs à Koumac. Les deux gérants possèdent des parts égales de la société ; le bénéfice est partagé à 50/50. La petite société comprend quatre engins : trois pelles hydrauliques et un camion articulaire. Un bulldozer sera acheté en 2009. Xamène fait partie du Bureau des Entreprises du Nord (BEN) et s'engage pour une priorité d'emploi des gens du Nord : « *Vinci (une entreprise étrangère) a rien à faire ici. Elle vient prendre le travail des gens du Nord. (...) C'est la priorité, les gens du Nord. L'objectif c'est de faire entrer tous les gens qui ont du matériel* » (Entretien du 6 janvier 2009).

Henry Fouange dirige deux sociétés créées en 2006 : « Fwang Terrassements » et « Fwang Gardienage ». Bernard Tchaounyane qui travaille pour Fouange depuis octobre 2008 explique : « Fwang Terrassements » a acheté une pelle hydraulique et un camion articulé (Entretien du 19 juillet 2009). En juillet 2009, « Fwang Gardienage » employait 28 agents de sécurité. Afin de monter ces deux structures, Fouange avait demandé un crédit bancaire. Selon Tchaounyane, il prévoyait alors d'acheter une deuxième pelle dans l'objectif de participer aux travaux sur le massif du Koniambo. Mi-2009, Fouange sort de la SAS Vavouto pour des raisons inconnues (Entretien avec Sylvestre Dianaï, président de la SAS, janvier 2009). En juillet 2010, la situation change encore. Jacky Tchaounyane, qui avait travaillé pour Henry Fouange auparavant, crée sa propre entreprise de roulage qui sous-traite pour KNS sur mine. Il embauche un chauffeur, également issu de la tribu d'Oundjo. Henry Fouange de son côté a pris des contrats supplémentaires. Il assure désormais un service de navette jusqu'au site industriel de Vavouto, et il est en charge d'une laverie (changement et laverie de draps à la base-vie).

[125] Les personnes enquêtées comprennent ici toutes les personnes vivant dans un foyer. L'ensemble des questions n'a été généralement posé qu'à une ou deux personnes du foyer (43 personnes au total à Oundjo), tandis que la question de l'emploi a été posée à tout le foyer (146 personnes au total).

En outre, deux nouvelles sociétés se sont ajoutées aux quatre structures déjà existantes en juillet 2009 : le clan Diéla a acheté un camion de roulage, et Simonin Goa, cuisinier de métier, est désormais chargé de livrer la cantine de la base-vie à Vavouto. On constate un grand dynamisme dans le secteur de la sous-traitance, mais les évolutions dévoilent aussi son caractère éphémère. Les terrassements sur le site de Vavouto étant presque terminés, les petites structures locales seront obligées de chercher d'autres champs de travail.

A part les entretrises privées qui travaillent à leur propre compte, plusieurs GDPL ont intégré la SAS Vavouto à travers la SCP Bord de Mer :

- GDPL Taa Ma Pwanefuk Xujo Ma Ouem (clans Fouange d'Oundjo, Goa de Nouméa, Cidopoane d'Ouengo et Ouleout de Wahat),
- GDPL Xaapeta (clan Tidjite d'Oundjo),
- GDPL Cathete Ma Poahmeane (clan Tein d'Oundjo).

Bernard Tchaounyane fait également partie de la SCP Bord de Mer, en tant que représentant des familles Tchaounyane, Goa et Wabealo. Vue que Bernard Tchaounyane travaille dans l'entreprise de Henry Fouange, il faut se poser la question de la mesure en laquelle ces autres familles participent au projet : elles n'ont pas acheté ou loué du matériel afin d'avoir un contrat et de bénéficier financièrement du projet.

Les trois GDPL participent activement au projet Koniambo, mais ils ne sont pas attributaires de terres. Cela ne veut pas dire qu'ils ont une vocation uniquement économique. Le GDPL Xaapeta revendique des terres à Foué (la presqu'île où un important site archéologique a été trouvé et où la nouvelle base nautique de la commune de Koné sera construite) et à Kataviti (quartier au village de Koné) (Entretien avec D. Fochi de l'antenne de l'ADRAF à Koné le 24 juillet 2009).
Le GDPL Cathete Ma Poahmeane revendique des terres à l'endroit appelé « Goyeta » (commune de Pouembout). Il existe d'ailleurs un GDPL Goyeta, mais la famille Tein n'a pas été prise en compte lors de la mise en place de ce GDPL. Les clans qui sont dans le GDPL Goyeta sont les Goromido, les Goromoedo, les Netea, les Poma, les Moagou, les Voudjo, les Pouroue et les Poindet (Information de l'ADRAF, le 24 juillet 2009). Les Tein qui revendiquent la même zone étaient au début ensemble avec ces familles, mais un conflit les sépare aujourd'hui. C'est pourquoi, les Tein ont fondé leur propre GDPL « Cathete Ma Poahmeane ». Leur GDPL a donc une vocation foncière et économique en même temps. Mais à la base, ce GDPL est un GDPL foncier. Aucune rétrocession ne s'est pas faite jusqu'à présent, parce que l'ADRAF ne sait pas à qui attribuer les terres à Goyeta : au GDPL Goyeta ou au GDPL Cathete Ma Poahmeane.
Le GDPL Taa Ma Pwanefuk Xujo Ma Ouem a également une vocation économique et foncière. La vocation foncière se limite par contre à une reconnaissance de la légitimité foncière sur les terres revendiquées par les clans membres du GDPL. Une réelle attribution de ces terres n'est pas leur objectif premier. Les clans membres de ce GDPL espèrent peut-être toucher des royalties, mais compte tenu du fait que la future usine du Nord sera construite à l'endroit appelé « Poanefuk » et que la base-vie se construit à l'endroit appelé « Taa », ils ne peuvent pas espérer que les terres leur seront attribuées un jour. Les terres ont déjà été achetées en grande partie par l'opérateur minier. Le GDPL Taa Ma Pwanefuk travaille actuellement dans le domaine du gardienage et du transport personnel. Il est membre du GIE

Transport Vavouto. Dans les accords avec le GIE, le GDPL a pris 14 minibus (7 pour Oundjo et 7 pour les gens du massif) (Entretien avec Bernard Tchaounyane le 19 juillet 2009).

La composition de ces trois GDPL démontre à nouveau que la tribu ne se présente pas unie face au groupe minier. Chacun essaie d'avoir sa « part du gâteau ». Et plus la part du gâteau est grande, mieux c'est. On est donc bien éloigné du discours consensuel sur la « coutume » : le monde kanak comme le monde caldoche sont animés d'une compétition permanente entre groupes constitutifs, la différence est qu'au sein du monde kanak cela se joue à l'échelle des familles lignagères, dans le monde caldoche à l'échelle des classes sociales.
A Oundjo comme ailleurs, la composition de ces GDPL reflète comme dans un miroir les rapports de force conflictuels qui divisent le monde de la tribu. Certains clans ne sont membres d'aucun GDPL présents dans la SCP Bord de Mer (les Diéla, Wabealo, Xamène, Kalone, Poeni, Nyadoun, Poadataba et Kokone). Djim Xamène était au début membre du GDPL Taa Ma Pwanefuk en tant que représentant du clan Xamène, mais il est sorti à cause du conflit. Les Diéla ont monté une petite entreprise clanique afin de participer (tardivement) au projet. Edmond Diéla[126] tient d'ailleurs 70% de cette structure, donc on ne peut pas parler d'une véritable entreprise clanique.
Les GDPL Xaapeta et Cathete Ma Poahmeane ont une vocation foncière à l'origine. Ils ont sauté dans le train du développement de l'industrie du nickel afin de bénéficier du projet Koniambo qui se fait à proximité de leur lieu de résidence. La fondation d'un GDPL a donc presque toujours un objectif de légitimité foncière, mais une intégration dans le développement représente également une sorte de reconnaissance, une reconnaissance en tant qu'interlocuteur.

Les emplois autour de la future usine du Nord représentent une source d'argent pour les résidents d'Oundjo, mais ils sont en même temps une source de conflits. Ceux qui sont se engagés dans la sous-traitance pour KNS et qui ont monté de petites entreprises provoquent de la jalousie auprès d'autres gens de la tribu. Le fait de s'associer avec des hommes d'affaires étrangers ou nouméens fait naître de la méfiance, car certains hommes d'affaires s'associent seulement avec une personne de la tribu pour contourner la priorité « emploi local », exigée par les autorités politiques. Et puis, les gens qui reviennent à la tribu après avoir vécu ailleurs afin d'investir dans la métallurgie suscitent également de la jalousie. Un entretien à la tribu de Baco le démontre : « *Il y a des gens d'Oundjo qui ont vécu à Nouméa pendant 20 ans, et ils reviennent avec un projet sans consulter les gens de la tribu. Ils sont revenus pour l'argent ! En plus, il est difficile de les contourner, parce qu'ils détiennent les portes, par exemple quand on cherche un travail. Et cela, ça a accentué de vieux conflits.* » (Entretien du 7 novembre 2008) Au final, ce sont souvent des « investisseurs étrangers » qui tiennent les ficelles.

En résumé, il faut constater que pour une petite tribu comme Oundjo, beaucoup de structures privées ont été montées afin de mieux bénéficier du projet Koniambo. Mais la mise en place des ces entreprises suit une logique de « chacun pour soi ». Il n'y a pas de structure au niveau de la tribu qui fera que tout le monde bénéficie à part égal du projet. Il y a de petites structures

[126] Edmond Diéla décède en mars 2010.

privées (Djim Xamène, « Fwang terrassements », etc.), et il y a des GDPL clanique qui ont des contrats de sous-traitance.
Un autre moyen de participation au projet se présente sous la forme d'un emploi direct chez KNS. Malgré le conflit autour de l'emplacement de la future usine du Nord, un grand nombre de personnes souhaite travailler pour KNS.

Tableau 18 : Motivation des personnes enquêtées à Oundjo de travailler pour KNS

La personne ...	Nombre de personnes
travaille déjà pour KNS.	6
travaille en sous-traitance pour KNS.	3
aimerait travailler pour KNS.	9
ne sait pas encore.	10
n'aimerait pas travailler pour KNS.	15

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

Parmi les personnes enquêtées à Oundjo et ayant répondu à la question (43 personnes), 42% aimeraient travailler ou travaillent déjà (soit directement soit en sous-traitance) pour KNS – ce qui représente un nombre considérable. 35% ne veulent pas y être employés, 23% ne le savent pas encore. La volonté de participer et de bénéficier financièrement du projet est donc grande. L'accès à l'emploi direct est facilité pour les résidants d'Oundjo, car l'opérateur minier a promis de favoriser l'emploi local, donc d'abord les populations tribales aux alentours de l'usine, puis la zone VKP, ensuite la Province Nord et enfin la Nouvelle-Calédonie. La proximité du site industriel de Vavouto (1,5 km) permet aux residants d'Oundjo de rester à la tribu tout en travaillant à l'usine – un avantage pour les populations attachées à la vie communautaire de la tribu. De plus, KNS a organisé davantage de réunions d'informations à Oundjo et à Gatope, les deux tribus les plus proches de Vavouto.
Se pose la question suivante : quels métiers les personnes voulant travailler pour KNS souhaitent exercer ? Les tâches de femme de ménage (ou technicienne de surface), de conducteur d'engin, d'ingénieur et d'électricien sont les quatre métiers que choisissent le plus souvent les personnes originaires d'Oundjo. Femme de ménage et conducteur d'engin sont les deux métiers qui apparaissent également dans les résultats d'enquêtes effectuées dans les autres tribus. Le métier d'ingénieur, nommé par deux personnes, représente cependant un objectif qui surprend, car il n'y a pas d'école d'ingénieur en Nouvelle-Calédonie.

Tableau 19 : Les métiers demandés par les personnes motivées à Oundjo à travailler pour KNS (plusieurs réponses possibles)

Métier	Nombre
Femme de ménage, femme de chambre	3
Conducteur d'engin	2
Ingénieur	2
Electricien	2
Garderie	1
Chef d'équipe	1
Soudeur	1
Entrepreneur qui sous-traite pour KNS	1

Matelot	1

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

La volonté d'avoir un travail qui demande des études supérieures et qui permet d'avoir certaines responsabilibités est cependant nécessaire, surtout quand on voit dans le projet Koniambo un projet d'émancipation politique.

Le digramme sur le niveau d'études des personnes motivées pour travailler pour KNS (Figure 109), des employés et des sous-traitants de l'opérateur minier démontre que personne ne possède la qualification demandée pour un poste d'ingénieur. Mais la volonté de s'y mettre prouve que certaines personnes sont prêtes à s'engager et à prendre des responsabilités. Une prise de postes de responsabilité et de gestion d'entreprise est obligatoire si on ne veut pas dépendre de la main d'œuvre étrangère hautement qualifiée. Parmi les personnes enquêtées qui sont employées par ou qui sous-traitent pour KNS, une seule personne a terminé sa formation avec un baccalauréat. Deux personnes ont passé un CAP/BEP et trois ont eu un Brevet des collèges. Parmi les « candidats », personne n'a réussi de baccalauréat ; cinq ont réussi le Brevet des collèges ; deux un CAP/BEP et deux autres un CEP. Oundjo est la tribu la plus proche du site industriel de Vavouto, mais ses résidants ne semblent pas avoir été préparés au projet. On pourrait prétendre qu'eux-même, ils n'ont pas fait les formations pour prétendre à un emploi de responsabilité chez l'opérateur minier. Mais pendant longtemps, la construction de l'usine du Nord a été incertaine. On ne peut quand même pas reprocher aux gens d'Oundjo de ne pas avoir anticipé le « boom du nickel » ; mais on peut déplorer le fait que des structures de formation n'aient pas été mises en place par les autorités publiques calédoniennes.

Figure 109 : Le niveau d'études des personnes motivées à Oundjo à travailler pour KNS, des employés et des sous-traitants de KNS

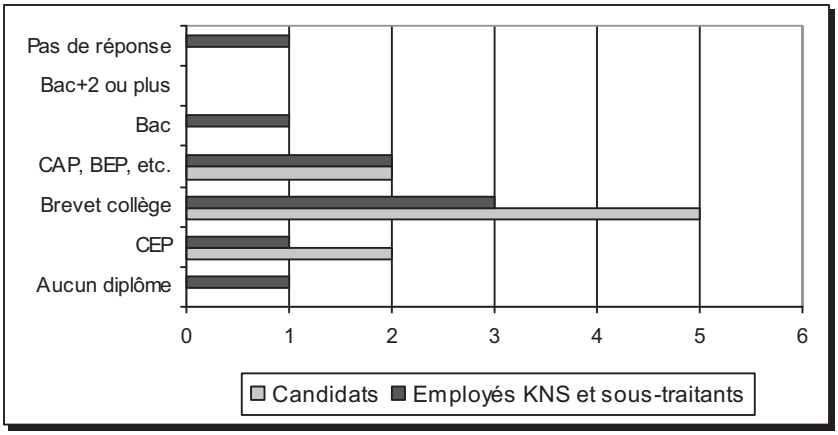

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

3.2.2.4. La tribu de Gatope (« Webwihoon »)

En 1996, 39% de la population de plus de 14 ans de la petite tribu de Gatope avaient un emploi. 13% étaient « chômeurs », mais 26% ont été classés dans la catégorie « Autres ». Dans cette dernière catégorie se trouvaient aussi les femmes au foyer ainsi que les personnes

ayant un salaire irrégulier, par exemple agent de sécurité à des concerts. Depuis, l'insertion dans le monde du travail a progressé. Les enquêtes de 2008/09 ont révélé que 42% des personnes enquêtées (74 personnes)[127] travaillent. Contrairement à 1996, toutes les personnes indépendamment de leur âge ont été enquêtées ; les jeunes de moins de 14 ans sont alors compris dans les résultats. 35% des personnes enquêtées ont été d'ailleurs élève ou étudiant, et 4% étaient des enfants de 3 ans ou moins.
L'augmentation du salariat et la proximité du site industriel de Vavouto expliquent la volonté des résidents de Gatope de vouloir travailler pour l'opérateur minier. Ainsi, 64% (soit 16 personnes sur 25) travaillent soit directement, soit en sous-traitance, ou aimeraient travailler pour KNS. Dans ce résultat, il faut prendre en compte que deux personnes travaillant pour KNS ne résident pas à la tribu, elles étaient de passage lors de l'entretien.

Figure 110 : La question de l'emploi à la tribu de Gatope (74 personnes)

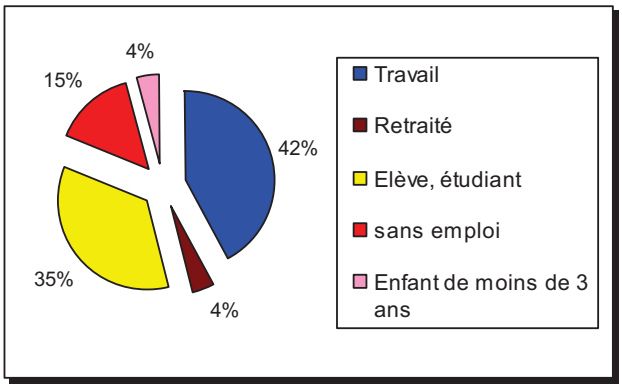

Source : Enquêtes 2008/2009 M. Kowasch

Tableau 20 : Motivation des personnes enquêtées à Gatope de travailler pour KNS

La personne ...	Nombre de personnes
travaille déjà pour KNS.	7
travaille en sous-traitance pour KNS.	2
aimerait travailler pour KNS.	7
ne sais pas encore.	3
n'aimerait pas travailler pour KNS.	6

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

Dans l'objectif de pouvoir participer activement et de mieux bénéficier du projet « usine du Nord », le seul GDPL attribué à des clans de Gatope, le GDPL Xuuti-Xuthapet, a créé en avril 2008 une société de roulage et de terrassements appelée « Xatrope ». Le mandataire du GDPL et le gérant de la société est Silvestre Dianaï, un ancien gendarme, qui est également président de la SAS Vavouto. La société « Xatrope » a acheté une pelle hydraulique qui effectue des travaux de terrassements et de roulage sur le site de Vavouto. Un conducteur d'engin a été

[127] Comme dans les trois autres tribus étudiées, la question de l'emploi a été posée à tous les membres d'un foyer (contrairement aux autres questions). L'ensemble du questionnaire a été réalisé avec 25 personnes au total à Gatope, alors que la question de l'emploi est connue pour les 74 personnes.

embauché ; il s'agit d'un jeune du village de Koné qui avait déposé sa candidature auprès de « Cap Emploi ».

Les clans faisant partis du GDPL Xuuti-Xuthapet sont les Dianaï de Gatope ainsi que les Xuuti de Gatope et de Tiéta. La famille de Jean Poithily, le petit chef de Gatope, se trouve également sur la liste des membres du GDPL (Entretien avec D. Fochi à l'antenne de l'ADRAF à Koné le 24 juillet 2009). Le clan Goa a été exclu du GDPL. La revendication foncière du GDPL Xuuti-Xuthapet s'étend jusqu'à la rivière de Coco. Une mise en valeur de l'axctuel GDPl semble être inimaginable, car sa superficie est trop restreinte (16 ha). Le GDPL est la seule structure économique qui regroupe plusieurs clans de Gatope. Ces derniers profitent donc financièrement du projet Koniambo grâce aux bénéfices de la société. Une structure à gestion communautaire au niveau de la tribu dans son ensemble n'existe pas. Plusieurs clans de la tribu étant en conflit, une participation collective au projet Koniambo semble être difficilement réalisable.

Figure 111 : Les terres coutumières de la tribu de Gatope

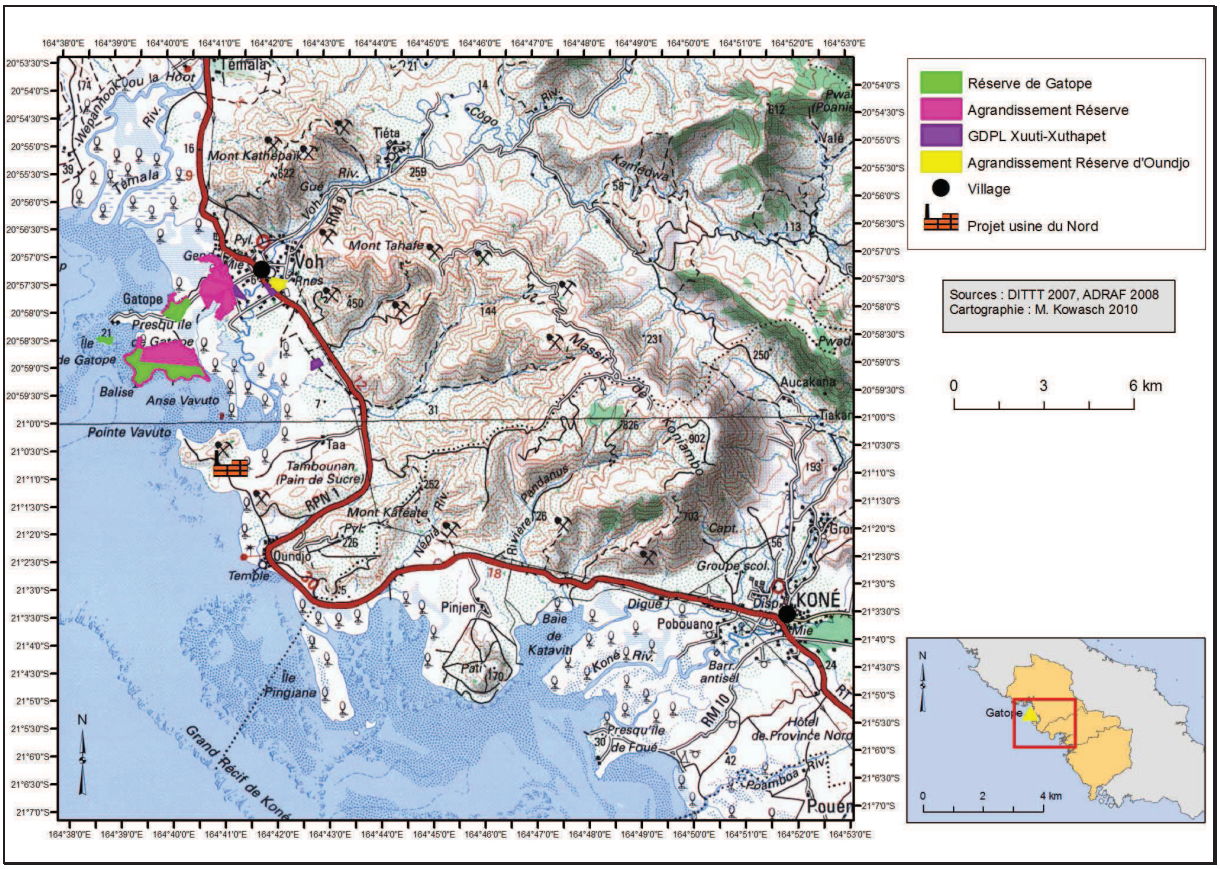

Hormis le GDPL Xuuti-Xuthapet, deux personnes privées ont monté de petites entreprises afin d'anticiper le développement économique et de participer au projet métallurgique. Mathias Tidjite a acquéri un camion et une pelle. Il effectue des travaux de terrassements et de roulage. Jean (Jano) Poithily, le fils du petit chef de la tribu, a loué un bateau pour le transport de matériaux au chantier à Vavouto. Il s'agit donc de materiaux pour la construction de la future usine du Nord. Jano Poithily est d'ailleurs membre du GDPL Xuuti-Xuthapet (Entretien avec Jean Dianaï le 5 juillet 2009).

L'activité de Jean Poithily fils évolue et prend une autre dimension au fil de l'année 2010 : Le journal « *Le pays* » annonce la création d'une nouvelle société dénommée « SAS Sowemar »

(SAS société Webwihoon maritime) dont « *l'activité principale est le transport de marchandises par voie maritime* » (Interview avec Jean Poithily fils dans Le pays, juillet 2010, p. 10). Mais la nouvelle société assure non seulement un transport de marchandises, elle garantit également « *la sécurité autour du port, avec une mission d'assistance au plan d'urgence maritime* » (*Le pays*, juillet 2010, p. 10). En outre, la petite structure intervient en cas de pollution accidentelle, avec l'assistance des équipes de KNS. Elle développe une activité de lamanage, ce qui consiste à amarrer les cordages d'un navire sur le quai. Puis, la société a loué (pour un an) deux remorqueurs afin de pouvoir tirer des navires de l'entrée de la passe jusqu'au port. Ces deux remorqueurs sont arrivés de Singapour avec leur équipage ; ces équipages sont censés de former des équipes sur place. L'idée de la SAS Sowemar est d'envoyer des capitaines en formation théorique à l'Ecole des métiers de la mer, puis ils suivront une formation pratique sur les remorqueurs. Enfin, la société envisage d'acquérir une barge pour l'activité de transport. Un autre projet consiste de créer « *une agence maritime pour être l'agent des navires qui entrent à Vavouto* » (Le pays, juillet 2010, p. 11).
La SAS Sowemar, qui ne manque donc pas de projets, est détenue à 48,5% par la SOFINOR, à 46,5% par le clan Poithily de Gatope et à 5% par la SCP Bord de mer. Le président directeur général est Jean Poithily fils, le directeur technique est Pierre Dongoc, le directeur général représentant la SOFINOR est Victor Toulangui et le capitaine d'armement est Loïc Le Moal. La société emploie actuellement (en juillet 2010) une assistante de direction Lindsay Naingue, un responsable des opérations Charles Poithily (frère cadet de Jano Poithily), trois capitaines dont Léon Poithily ainsi que deux matelos (Le pays, juillet 2010, p. 11). Contrairement à la SCP Bord de mer, le clan Poithily occupe une place prioritaire dans cette SAS qui est chargée d'assurer un transport de marchandises pour KNS, mais également la sécurité autour du port de Vavouto.
Une autre activité est celle du matelot. En juillet 2008, VKP Infos présente le stage de formation qui a été organisé à la tribu de Gatope par l'Ecole des métiers de la mer en vue de fournir les équipages nécessaires à l'entreprise belge Jan de Nul chargée de draguer le chenal d'accès au port de Vavouto (*VKP Infos*, juillet 2008, p. 36). Durant six semaines, un groupe de quinze élèves, dont deux filles, tous originiares des tribus et communes voisines, a ainsi été formé aux tâches de matelotage. Au programme, il y avait l'environnement réglementaire et professionnel, la protection du lagon, les manœuvres, la mécanique et la navigation. L'association des femmes de Gatope de son côté a assuré la logistique pour la restauration et l'hébergement des stagiaires et de leurs formateurs. Du début à la fin de la formation, les jeunes ont été accompagnés par les techniciens de l'entreprise Jan de Nul qui s'est alors engagé dans la formation des jeunes des tribus communes voisines. Le 6 juin 2009, les jeunes ont connu les résultats de ce stage et le nom de ceux qui ont réussi l'examen, équivalent du permis lagonaire. Ces jeunes sont appelés à travailler pour Jan de Nul suite à la formation pendant toute la durée du chantier de dragage prévu de s'étaler sur 18 mois. L'entreprise belge a donc un intérêt à former ces jeunes avant de les embaucher. Mais en juillet 2009, Dianaï explique que seulement cinq jeunes de la tribu de Gatope poursuivent le métier, les autres ayant abandonné le travail. Les jeunes matelots se sont orientés vers d'autres métiers, le travail comme matelot ne leur plaisait pas. J. Dianaï regrette cette situation, parce qu'il souhaite que les jeunes participent au projet Koniambo et s'engagent dans le monde économique (Entretien avec J. Dianaï le 5 juillet 2009).

Il est étonnant que le métier de matelot n'apparaisse pas dans la liste des métiers souhaités par les personnes enquêtées à Gatope. Peut-être, ce travail ne plaît en effet pas aux jeunes de la

tribu, comme redoute le président du conseil. Les métiers demandés sont très divers : un poste dans l'administration, femme de ménage, ingénieur, mécanicien sur engin, secrétaire, pompiste et entrepreneur (en sous-traitance).

Tableau 21 : Les métiers demandés par les personnes motivées à Gatope à travailler pour KNS (plusieurs réponses possibles)

Métier	Nombre
Administration	2
Femme de ménage, femme de chambre	1
Ingénieur	1
Mécanicien sur engin	1
Secrétaire	1
Pompiste	1
Entrepreneur qui sous-traite pour KNS	1

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

Comme dans les autres tribus, les personnes souhaitant travailler pour l'opérateur industriel n'ont pas obtenu de diplôme d'études supérieures. La plupart de ces candidats dispose d'un CAP ou d'un BEP (trois personnes sur sept). Les personnes déjà employés par KNS et les sous-traitants détiennent au moins un Brevet des collèges ; trois sur neuf ont même réussi le baccalauréat. L'employée disposant d'un bac+2 ne réside pas d'ailleurs à Gatope et n'y est pas née ; elle était de passage.

Figure 112 : Le niveau d'études des personnes motivées à Gatope à travailler pour KNS, des employés et des sous-traitants de KNS

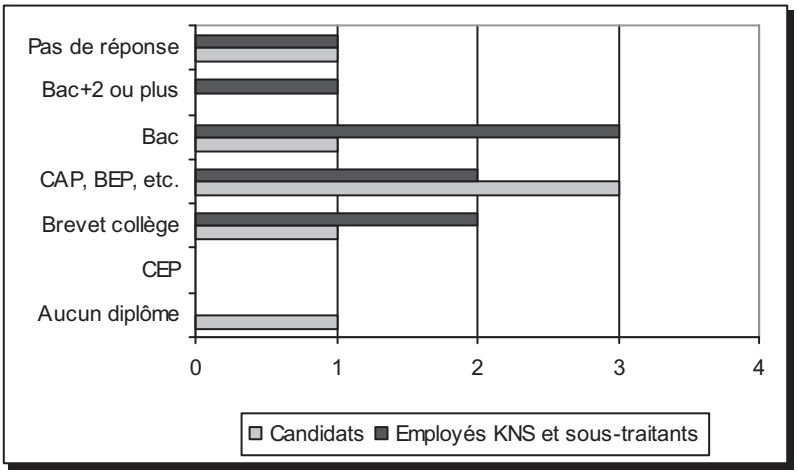

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

3.2.2.5. L'analyse croisée des quatre tribus : L'intégration du contexte coutumier dans les deux projets Koniambo : l'aménagement de la zone VKP et la construction de l'usine du Nord

En 2003, J.-B. Herrenschmidt (p. 320) conclut à propos des populations kanak : « *On est en présence de populations qui, d'un côté, revendiquent un ancrage fort dans la tradition, la*

coutume et le territoire, et qui, d'un autre côté, montrent un certain empressement à s'investir dans des projets économiques susceptibles d'entraîner des mutations sociales, économiques et culturelles importantes ». L'implication des tribus de Netchaot, Baco, Oundjo et Gatope dans le développement économique de la zone VKP et dans le projet Koniambo se voit de plus en plus, mais elle se fait de manière très différente selon la situation foncière des groupes familiaux et le niveau de cohésion sociale de la tribu.

Les terres coutumières de la tribu de Baco semblent être bien intégrées dans le développement économique de la zone VKP en raison de leur situation géographique avantageuse. Les quatre GDPL claniques se situent tous à proximité de la RT1 et/ou de la transversale Koné-Tiwaka/RPN2. La RT1 longe ainsi le GDPL Poavidapthia et le GDPL clanique de Bako. La RPN2 traverse le GDPL clanique de Bako ainsi que le GDPL Wabealo. Et le GDPL Poadjane est facilement accessible depuis la RPN2. Cette situation joue en faveur d'une réalisation de nombreux équipements économiques et culturels de la zone VKP. La réserve coutumière de Baco-Tiaoué[128] se situe également à proximité de la transversale et de la RT1.
La future zone artisanale sera construite sur un terrain à côté de la transversale, à cinq minutes du rond point de la province. De nombreux équipements économiques et socio-culturels seront réalisés sur les terres du GDPL clanique de Bako en face de la Provinceet de la station-service Mobil, entre autres une Ecole d'Arts, un musée Lapita et un centre commercial. Plusieurs logements locatifs seront construits sur les terres du GDPL Poadjane qui a une connexion de la RPN2, à même pas cinq minutes du rond-point de la province. Et dans un proche avenir, la SAEML GP VKP envisage un autre parc d'aménagement sur les terres du GDPL Wabealo ; ce parc suivra l'exemple du parc d'aménagement réalisé sur le GDPL clanique de Bako. Comparée à des terrains plus éloignés (par exemple ceux du GDPL Netchaot), l'accessibilité des terres coutumières de Baco représente un atout important surtout pour la mise en place d'équipements du secteur tertiaire (station-service, gare routière, magasins, bureaux, etc.).

La réalisation de projets sur les différents GDPL dépend également de la cohésion et de l'entente entre les différents clans membres de chaque GDPL. Alors que les projets du GDPL Poadjane et du GDPL clanique de Bako avançaient, les projets du GDPL Wabealo et ceux du GDPL Poavidapthia étaient pendant longtemps « en stand-by ». Le conflit autour de l'intrônisation du grand chef Kalen Wabealo a eu des répercussions sur la réalisation de projets sur le GDPL Wabealo. Certains membres du bureau ne venaient plus aux réunions, les décisions importantes ne pouvant pas être prises. Mais il semble que la situation a pu être débloquée : la SAEML GP VKP a approché le clan afin de présenter un plan d'aménagement à l'exemple du GDPL clanique de Bako. Il en est de même pour le GDPL Poavidapthia : le conflit entre le clan Poadjare et le clan Poameno a bloqué pendant longtemps les réunions du GDPL Poavidapthia. Aujourd'hui, l'entreprise Poameno a commencé avec les travaux de terrassements afin d'aménager des lotissements tribaux.
Même si le projet « Parc d'aménagement et de développement du GDPL clanique de Baco », accompagné par la SAEML GP VKP, semble bien avancé, ce GDPL démontre qu'un conflit entre personnes peut bloquer ou du moins retarder tout projet socio-économique sur terre

[128] La partie de la réserve qui se situe sur la commune de Pouembout n'est pas prise en compte ici.

coutumière. Il s'agit d'un conflit entre certains membres du clan Tiaouniane et les cinq autres clans membres du clan regroupé Bako. Quelques membres du clan Tiaouniane contestent le nouveau mandataire du GDPL et revendiquent la « terre de leurs ancêtres ». Leur chef de clan et plusieurs familles des Tianouniane par contre se sont positionnés contre toute revendication de leur clan ; après une agression (pendant laquelle le chef de clan a été blessé à la tête), le vieux Tiaouniane a porté plainte contre deux familles de son clan. Sur le plan coutumier, il a même demandé, auprès du conseil des clans, l'expulsion de la tribu de deux familles Tiaouniane à l'origine de l'agression.

Il y a de grands écarts dans la mise en valeur des différents GDPL claniques à Baco. Ces écarts pourront avoir des impacts sur la cohésion sociale de la tribu. Les projets économiques réalisés sur les terres des GDPL engendreront des retombées financières et des emplois pour les résidents de Baco. Mais ils pourront aussi creuser les disparités sociales à la tribu. Par conséquent, la cohésion sociale en pâtira. Les différents clans de Baco ne sont pas intégrés de la même façon dans le développement économique de la zone VKP. L'avenir de la mise en valeur des terres coutumières montrera si cet écart aboutit à des conflits ou s'il n'impacte guère l'entente entre les différents clans, puisque la participation au développement ne modifie pas l'identité du clan. Jusqu'à présent, il n'y a pas de jalousies entre les différents clans regroupés, les conflits existent uniquement à l'intérieur (entre familles et entre clans).

En comparaison avec les autres tribus, les terres coutumières de la tribu de Baco sont très vastes. Seule la tribu de Netchaot possède également de grandes étendues, mais ces terres sont moins accessibles que celles de Baco. L'éloignement du village de Koné représente un obstacle pour la mise en place d'équipements économiques ou socio-culturels.
Certes, la scierie s'est installée sur le GDPL Netchaot, sur la rive gauche de la rivière de Koné et directement à côté de la transversale. Mais une scierie n'a guère besoin d'être proche de ses clients. On coupe les bois sur le plateau de Tango qui se trouve à proximité de la scierie ; voilà l'argument qui a été déterminant pour le choix de son emplacement.
En outre, André Waru, le petit chef de Netchaot, a l'idée de construire un gîte sur son terrain situé sur les terres claniques de Néami/Netchaot. Le projet d'un gîte pourrait bien se réaliser, compte tenu de la valeur touristique de l'environnement et des activités diverses qui sont proposées (balades à cheval, randonnées pédestres). L'emplacement de la tribu à côté de la transversale Koné-Tiwaka est un autre atout pour la mise en place de ce gîte. Netchaot est pour ainsi dire prédestinée à accueillir des touristes. La mise en place de structures touristiques représente un outil de développement et également un moyen pour la sauvegarde de la nature.

La tribu d'Oundjo de son côté ne possède que très peu de terres coutumières : elles se limitent à la réserve et à l'agrandissement de la réserve. L'office foncier a cependant attribué un terrain sous forme de GIE à Oundjo : la presqu'île de Pinjen. Il ne s'agit pas d'une terre coutumière, mais elle est entièrement gérée par les coutumiers de la tribu d'Oundjo. Cette presqu'île possède plusieurs avantages pour sa mise en valeur :

- sa situation géographique proche du village de Koné, le chef-lieu de la Province Nord,
- la RT1 passe juste derrière la presqu'île,
- elle est très peu vallonnée,
- le fait d'être une presqu'île : elle est accessible par bateau.

L'intégration dans le développement économique de la zone VKP devrait alors se faire sans difficulté. La SMSP y a songé aussi : elle a choisi Pinjen pour la construction de sa future « usine du Nord ». L'histoire a été racontée : la majorité du bureau d'administration du GIE a préféré garder Pinjen, la terre des ancêtres pour plusieurs clans résidant à Oundjo et un « point chaud » dans les revendications des années 1980, pour les activités dites traditionnelles. On n'a pas voulu « reperdre » une terre attribuée pour laquelle on avait lutté pendant si longtemps. Même la politique du rééquilibrage et la perspective d'une intégration des Kanak dans l'industrie du nickel ne pouvait pas les faire changer d'avis. Comme d'autres clans d'Oundjo ont été favorables à une construction de l'usine à Pinjen, la tribu est entrée dans un conflit dont elle n'est toujours pas sortie. La station d'élevage sur la presqu'île de Pinjen, ce petit projet agronomique, est également en stand-by compte tenu du conflit entre différents clans et familles.

La tribu de Gatope n'a, quant à elle, que peu de possibilités d'intégrer le développement économique de VKP grâce à une mise en valeur de ses terres : elle ne possède qu'un GDPL nommé Xuuti-Xuthapet dont tous les clans de la tribu ne sont pas membres. Les clans membres du GDPL essaient de bénéficier du projet Koniambo, mais par le biais d'une mise en valeur de leurs terres. Les terres du GDPL Xuuti-Xuthapet sont trop restreintes afin d'y installer par exemple une zone artisanale. On a donc donné au GDPL Xuuti-Xuthapet une vocation économique en créant la société « Xatrope ». Grâce à cette société, le GDPL peut signer des contrats de sous-traitance avec l'industriel et devient un acteur économique.

En résumé, il faut constater que le levier de l'intégration des tribus kanak dans le développement économique reste le foncier. Mais la récupération de terres n'entraîne pas automatiquement la mise en valeur de ces terres ; elle répond plutôt à une reconnaissance de l'histoire clanique, donc à une légitimité foncière. François Doumenge parle dans ce contexte de raisons affectives : « *Cette récupération répond plus à des raisons affectives à l'échelle de multiples petits groupes traditionnels kanak qu'à des besoins économiques de l'ensemble de la communauté mélanésienne* » (F. Doumenge 2003, p. 108). Dans la grande majorité des cas, les revendications foncières des clans kanak ne sont en effet pas le résultat d'un besoin économique. Elles se fondent plutôt sur l'itinéraire historique du clan qui se traduit dans les toponymes et sur la légitimité foncière qui en découle. Cette légitimité permet un usage exclusif de l'espace en terme d'usages (chasse, pêche, agriculture, échange de parcelles entre les familles, mais aussi promenade ou baignade). Souvent, les terres récupérées sont même laissées en friche, sachant qu'on garde la possibilité de les utiliser un jour quand on en aura besoin ; cette situation du « laisser en friche » arrive fréquemment, le développement d'activités agricoles ou industrielles fortement rémunatrices est rare. La presqu'île de Pinjen en est le meilleur exemple : une mise en valeur proposée à été refusée, le maintien des terres pour les clans a été plus important. La récupération de terres pour un objectif de reconnaissance foncière a joué un rôle suffisamment important pour ne pas laisser la presqu'île à la SMSP.
La mise en valeur des terres coutumières de Baco par contre est le fruit des besoins du développement de la zone VKP ; cette mise en valeur représente (encore) une exception, mais un jour, elle deviendra peut-être « banale ». Tant dans sa dimension « aires d'activités économiques industrielles et de services » qu'« espaces résidentiels ou de loisirs », l'urbanisation consomme de plus en plus de terrain ; ce processus a déjà « atteint » les terres coutumières. Jusqu'à récemment, seules les terres à vocation agricole et à habitat villageois

ont été concernées ; la mise en valeur des terres coutumières de Baco montre que même des projets économiques sont désormais réalisés. La non-participation à ce développement urbain et socio-économique de la zone VKP comporte le risque d'être marginalisé. Conscientes de ce risque, les populations tribales veulent participer pour leur grande majorité au processus de mutation des espaces de vie qui est en cours. Cet amalgame entre volonté et obligation de participer amènera certainement à une intégration progressive des terres coutumières au projet global d'aménagement régional. Voilà pourquoi les représentants de la population tribale kanak sont si attentifs à participer aux décisions d'implantation des infrastructures. Comme ils contrôlent l'assemblée provinciale et son organe exécutif, ils sont incontournables pour les opérateurs industriels en Province Nord, situation qu'on ne trouve pas dans le Sud.

Dans ce contexte institutionnel et politique, la mise en valeur des terres coutumières ne représente (jusqu'à présent) qu'un enjeu économique marginal, mais au plan socio-culturel, l'enjeu est majeur dans l'objectif du « destin commun » inscrit dans l'accord de Nouméa. Dans un proche avenir, il sera nécessaire que les populations tribales organisent et réalisent elles-même des équipements socio-culturels ou des activités tertiaires à l'intérieur de leur espace de vie. De façon corrélative l'inertie peut convaincre certains individus à jouer leur carte personnelle, sans plus se référer à une quelconque cohérence tribale ou communautaire. Ainsi à Oundjo, par suite des tensions fortes existant depuis plus d'un siècle, chacun travaille désormais pour soi-même : plusieurs petites structures ont été créées concurremment. Les gens participent au développement économique, mais la cohésion sociale en a subi des conséquences en termes de « destructuration ». La tribu est soumise à des transformations sociales plus fortes qu'ailleurs. Les populations kanak sont conscients de la nécessité de garantir une cohésion sociale minimale à l'échelle des tribus afin de partager un destin fructueux avec les communautés culturelles issues de la colonisation, présentes en Nouvelle-Calédonie. Malgré cette conscience, la cohésion sociale a pâti à Oundjo, et une résolution des conflits peut prendre des années, voire des décennies.

Tableau 22 : Enjeux sur le foncier coutumier attribué à Netchaot, Baco, Oundjo et Gatope

Tribu concernée	**Espaces concernés**	**Nature des enjeux**	**Etat des lieux**
Netchaot	GDPL Netchaot (à proximité de la tribu)	Installation de nouvelles maisons	En cours
	GDPL Netchaot (à proximité de la tribu)	Activité de la scierie Loyer pour le GDPL Netchaot	En activité
	GDPL Netchaot (à proximité de la tribu)	Conflit foncier avec les clans de Néami	Pas résolu
	GDPLNetchaot ex-propriété Menesson à Pouembout	Conflit foncier avec deux familles Poayou	Cours de cassation à Paris a confirmé l'expulsion des familles Poayou
	GDPL Netchaot (à proximité de la tribu)	Projet de gîte touristique d'André Waru	En cours
Netchaot	Terres claniques Netchaot-Néami	Installation de nouvelles maisons	En cours
	Terres claniques Netchaot-Néami, rive droite de la rivière	Conflit foncier avec les clans de Néami	Pas résolu
	Terres claniques Netchaot-Néami, rive gauche de la rivière	Résiliation du bail avec Daniel Devaud	En cours

Baco	GDPL clanique de Bako	Aménagement du GDPL avec un espace culturel un espace d'activités économiques, un espace de services, un espace de vie (logements locatifs) Accompagnement par la SAEML VKP	La SAEML VKP attend la mise en place d'un nouveau mandataire du GDPL, car le projet n'avance pas sans signature
Baco	GDPL Wabealo	Répartition de lots entre les familles du clan	En stand-by
		Construction de logements locatifs	En stand-by
		Projet d'une construction d'usine à tôle	Projet n'existe plus
Baco	GDPL Poavidapthia	Répartition de lots entre les familles du clan	En stand-by
		Constructions de logements locatifs	En stand-by
		Projet d'élevage de Frank Tagawa	Arrêté
Baco	GDPL Poadjane	Constructions de maisons par le clan Poaxu	En cours
		Construction de logements locatifs de haute qualité	Travaux ont commencé
		Projet d'élevage de Marvin Poemate	En état d'idée
Baco	Réserve Baco-Tioué	Mise en place d'une zone artisanale	Travaux ont commencé
Oundjo	GIE Pinjen	Station d'élevage	Station occupée par la famille d'Auguste Tchaounyane, station d'élevage n'existe plus, le bétail se promène à l'état sauvage, idée d'une réanimation de la station par Robert Diéla
		Projet « usine du Nord »	Projet de construire la future usine métallurgique a été définitivement refusé par le GIE ; depuis conflit entre les membres du GIE
Gatope	GDPL Xuuti-Xuthapet	Pas d'enjeux	

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

Sans tomber dans l'expérimentation de l'entreprenariat individuel, les kanak peuvent promouvoir des sociétés claniques invoquant, à défaut du droit commun, le droit coutumier à l'échelon du clan, de la tribu ou de la chefferie de district. Un GDPL sert souvent de « point de départ » ; mais comme le GDPL n'a pas le droit de signer un contrat économique, les membres du GDPL sont obligés de fonder une société qui sera chargée d'exercer le travail. Un GDPL attributaire de terres prendra une deuxième vocation après la vocation foncière : la vocation économique. Un GDPL non-attributaire aura éventuellement une seule vocation, la vocation économique. Mais pour la plupart, les GDPL non-attributaires ont aussi une vocation foncière, car les clans membres revendiquent des terres.

A part les sociétés à gestion communautaire, les entreprises individuelles sont de plus en plus nombreux dans le monde tribal. Les tableaux ci-dessous montrent les différentes créations d'entreprises (communautaires et individuelles) dans les tribus de Netchaot, Baco, Oundjo et Gatope.

Tableau 23 : Entrepises privées et GDPL à vocation économique à Netchaot

Entrepreneur/ Nom de l'entreprise	**Domaines**	**Employés**	**Sous-traitance pour KNS**	**Etat des lieux**
André Waru/ Waru Transports	Transport personnel Transport scolaire Livraison de repas pour cantines scolaires	2	Non	En activité depuis 1994
André Waru	Gîte touristique	-	Non	En voie de réalisation
Mathieu Paadoo	Roulage	-	Oui	En activité
Isidore Oudaré	VLC (location de voitures avec chauffeur) TRP (transport routier de personnes)	-	Non	En activité
Léon Oundiane-me	VLC	-	Non	En activité
Alexis Poudewa	Production de salades hydroponiques	-	Non	En activité
Henriette et Samuel Goromido	Production d'ananas et de patates douces	-	Non	En voie de réalisation
Districts de Baco et Poindah/ Société de Roulage des Districts de Bako/Pwaade	Roulage	?	Oui	En activité depuis mai 2009
GDPL Netchaot	Actionnariat dans la SCP Baco/Poindah	?	Oui	En activité

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

Tableau 24 : Entreprises privées et GDPL à vocation économique à Baco

Entrepreneur/ Nom de l'entreprise	**Domaines**	**Employés**	**Sous-traitance pour KNS**	**Etat des lieux**
Marko Léonard/ Léonard	Tous travaux techniques et électriques BTP Terrassements Roulage	12-25	Oui, des entreprises sous-traitent aussi pour lui	En activité
Félix Poemate	Transport scolaire		Non	En activité
Albert Néa/ SARL Transport Mahon	Transport d'ouvriers Visite du site de Vavouto	4	Oui	En activité
Sylvain Poanima	Transport scolaire Roulage	?	?	En activité
Pierre Poameno	Roulage	?	Prévu	En activité
Maurice Wabealo	Roulage	?	Non	En activité
Samuel Wabealo	Entretien et nettoyage d'espaces industriels	?	Non	En activité
Edouard Bosshard	Carrelage	-	Non	En activité
Roger Wabealo	Magasin de la tribu	?	Non	En activité depuis 2007
Marvin Poemate	Projet d'élevage	?	Non	En état d'idée
Districts de Baco et Poindah/ Société de Roulage des Districts de Bako/Pwaade	Roulage	?	Oui	En activité depuis mai 2009
GDPL Vai Koohnê	Actionnariat dans la Société Carrière de Koné et la Société Koné Béton, fournissement de main-d'œuvre	?	Actuellement non	En activité

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

Tableau 25 : Entreprises privées et GDPL à vocation économique à Oundjo

Entrepreneur/ Nom de l'entreprise	Domaines	Employés	Sous-traitance pour KNS	Etat des lieux
Alfred Tein + associé	Roulage Terrassements	?	Oui	En activité
Henry Fouange + associé/ Fwang Terrassements	Terrassements	?	Oui	En activité depuis 2006
Henry Fouange + associé/ Fwang Gardiennage	Gardiennage	28	Oui	En activité depuis 2006
Djim Xamène + associé	Roulage Terrassements	4	Oui	En activité
F. Tchaounyane + associé	Roulage Terrassements	?	Oui	En activité
Clan Diéla	Roulage	?	Oui	En activité depuis juillet 2009
Simonin Goa	Livraison de repas pour la cantine de la base-vie à Vavouto	?	Oui	En activité depuis juillet 2009
GDPL Xaapeta	Roulage	?	Oui, SAS Vavouto	En activité
GDPL Taa Ma Pwanefuk Xujo Ma Ouem	Gardiennage Transport personnel	?	Oui, SAS Vavouto	En activité
GDPL Cathete Ma Poahmeane	Roulage	?	Oui, SAS Vavouto	En activité
Edouard Gouneboadjane	Magasin de la tribu	?	Non	En activité

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

Tableau 26 : Entreprises privées et GDPL à vocation économique à Gatope

Entrepreneur/ Nom de l'entreprise	Domaines	Employés	Sous-traitance pour KNS	Etat des lieux
Mathias Tidjite	Roulage Terrassements	?	Oui	En activité
SAS Sowemar (detenue à 46,5% par le clan Poithily)	Transports de matériaux par bateau	11	Oui	En activité
GDPL Xuuti-Xuthapet/ Société Xatrope	Roulage Terrassements	1	Oui	En activité

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

En comparaison avec les autres tribus, la tribu d'Oundjo montre le plus grand nombre de créations d'entreprises privées récentes. Oundjo est la tribu la plus proche du site industriel de Vavouto, une implication dans ce grand projet industriel semble aller de soi. La dernière création de société est celle du clan Diéla. « *Aujourd'hui, je dis : Si tu veux faire quelque chose, vas-y. Mais tu gardes pour toi.* » Ces phrases ont été prononcées par Henri Xamène, le président du conseil des clans d'Oundjo lors d'un entretien le 24 juillet 2009. Chacun est appelé à monter une activité s'il veut bénéficier du projet, vu que la tribu ne s'entend pas pour le faire de manière communautaire.

Il y a également beaucoup d'entreprises privées à la tribu de Baco. Mais la création d'activités est plutôt faible ; la plupart des entreprises existantes ont été créées il y a longtemps. Marko Léonard, Félix Poemate, Albert Néa, Sylvain Poanima et Samuel Wabealo ont fondé leur entreprise avant la décision d'une mise en place de l'usine du Nord à Vavouto. Seul Pierre Poameno et Maurice Wabealo se sont équipés et font du roulage. L'une des raisons de la

faible création d'activités est la mise en valeur des GDPL claniques : Cette préoccupation est prioritaire et laisse peu de temps pour réfléchir à une création d'entreprise de sous-traitance, compte tenu de la multitude de réunions avec les autorités locales (Province Nord, mairie) et les promoteurs (SAEML GP VKP, SOFINOR). En outre, la tribu de Baco est plus éloignée du site industriel de Vavouto que les tribus en bord de mer, Oundjo et Gatope ; les gens se sentent moins concernés par le projet Koniambo, mais ils profitent par contre du centre administratif de Koné, cadre de la vie publique provinciale.

A la tribu de Netchaot existent plusieurs activités économiques, mais à part la Société de Roulage des Districts de Bako/Pwaade qui a intégré la SAS Vavouto, il n'y a que Mathieu Paadoo qui s'est équipé et qui fait du roulage en sous-traitance pour KNS. André Waru voudrait prendre un contrat de sous-traitance dans le secteur nickel. L'éloignement du site industriel explique la quasi-absence d'entreprises privées dans le secteur industriel. La Société de Roulage des Districts de Bako/Pwaade est gérée de manière communautaire et a pour objectif de faire profiter l'ensemble de la population tribale vivant dans les deux districts. Le secteur agricole le tourisme semblent être plus propice et prometteur.

Le GDPL Xuuti-Xuthapet à la tribu de Gatope veut également faire bénéficier tous les clans membres du GDPL : les Dianaï, les Xuuti et la famille du petit chef Jean Poithily. Pour cela, le GDPL a créé une société intitulée « Xatrope », le nom de l'ancienne tribu des clans résidant à Gatope. Mais vu que tous les clans de Gatope ne sont pas membres du GDPL, tous les résidents de la tribu ne bénéficieront pas des retombées de ce projet économique, ce qui pourrait accentuer la division et les disparités à l'intérieur de la tribu. Comme à Oundjo, la composition du GDPL reflète comme dans un miroir l'entente tribale. Les GDPL à Oundjo et à Gatope ne sont pas de GDPL claniques, car plusieurs clans y sont membres. Mais ils ne sont pas non plus des GDPL tribaux, car tous les clans n'en font pas partie. L'exclusion des Goa du GDPL Xuuti-Xuthapet et des Xamène du GDPL Taa Ma Pwanefuk Xujo Ma Ouem prouve que les GDPL représentent certes un outil de profit économique, mais également un instrument « politique » dans un jeu d'influence.[129] Un outil encore plus puissant que la société « Xatrope » représente la SAS Sowemar à qui KNS a confié une tâche importante : l'assurance de la sécurité autour du port en eau profonde de Vavouto, un travail qui nécessite aussi un budget important, ce qui se voit dans la participation de la SOFINOR.

L'histoire de la création de la SAS Sowemar est particulièrement intéressante, puisqu'elle reflète des revendications foncières sur le bord de mer dans la zone VKP. A la base, il y a la création en 2006 à Voh d'une association coutumière « Djelawe ». Dans la langue de Gatope, le haveke, « Djelawe » signifie « bord de mer » ou « bord de l'eau ». La « Fédération coutumière Djelawe », son nom officiel, se présente comme une association pour la préservation de la nature, mais elle poursuit en réalité l'objectif d'une reconnaissance foncière de ses clans membres. L'association dont le président est Charles Poithily, le fils du petit chef de Gatope, est un invité régulier du Comité Environnement Koniambo (CEK). D'après C. Poithily, la fédération fait suite à une réunion avec l'ADRAF et la Province Nord en 2003 où on aurait conseillé à son clan de mettre en place une représentation pour les gens du bord de

[129] A Netchaot, il n'existe qu'un GDPL tribal. A Baco, il n'y a que des GDPL claniques et des GDPL tribaux.

mer (Entretien avec Charles Poithily le 13 juillet 2007). Le vice-président de l'association est Mathias Tidjite (tribu de Gatope), le secrétaire Olivier Dianaï (Gatope), le secrétaire adjoint Emile Tchaounyane (Oundjo), le trésorier Henry Fouange (Oundjo) et le trésorier adjoint André Dounezec (Gatope). Selon C. Poithily, les GDPL membres de la fédération « Djelawe » sont les GDPL/clans suivants :

- GDPL Cathete Ma Poahmeane (clan Tein d'Oundjo) [130],
- GDPL Xaapeta (clan Tidjite d'Oundjo)[131],
- Clan Pinjen (clan Tchaounyane d'Oundjo),
- GDPL Taa-Ma-Pwanefuk (clans Fouange d'Oundjo, Goa de Nouméa, Cidopoane d'Ouengo et Ouleout de Wahat) [132],
- GDPL Xuuti-Xuthapet (clan Dianaï de Gatope, clan Xuuti de Gatope et Tiéta, famille de Jean Poithily de Gatope) [133],
- Clan Tanecout (Témala-Ouélisse),
- GDPL Kamacouth,
- GDPL Kanecout (clans Dounezek de Témala et Boyen, Tidjite de Gatope, Tein-Padom de Témala, Vaenae Tidjite de Boyen, Diemene de Boyen et Paeten Whaap de Koumac) [134].

Seuls le GDPL Xuuti-Xuthapet et le GDPL Kanecout sont des GDPL attributaires de terres. En outre, il existe le GIE Pinjen. Mais selon un membre du clan Tchaounyane, les Tchaounyane d'Oundjo revendiquent l'ensemble des terres de Pinjen (Entretien du 7 janvier 2009 à Oundjo). Il est donc probable que Poithily parlait indirectement du clan Tchaounyane quand il désignait le « clan Pinjen », car les deux clans (Poithily de Gatope et Tchaounyane d'Oundjo se sont positionnés dans le même « camp » dans le conflit autour de l'emplacement de la future usine du Nord). Les autres GDPL et clans membres de « Djelawe » revendiquent des terres en bord de mer, mais ces terres ne sont pas encore rétrocédées par l'ADRAF, et donc non acquises en 2009. La revendication du GDPL Xaatepa a été au moins enregistrée par l'ADRAF, mais les discussions perdurent.

La carte ci-dessous (Figure 113) montre les revendications foncières des GDPL membres dans « Djelawe ». Le « clan Pinjen » n'est pas le seul membre de « Djelawe » qui montre un décalage entre la terre attribuée et la revendication. Le GDPL Xuuti-Xuthapet est également attributaire, mais selon C. Poithily, il revendique une zone plus étendue que celle rétrocédée. La zone revendiquée par Xuuti-Xuthapet est marquée en bleu sur la carte. Enfin, on constate que quasiment l'ensemble du littoral entre Pindaï au Sud et Ouaco au Nord est revendiqué par

---

[130] Dans l'interview, Charles Poithily parlait du « GDPL Goyeta », mais le clan Téin d'Oundjo qui est membre de « Djelawe » a fondé entre temps son propre GDPL : « Cathete Ma Poahmeane ». Au départ, les revendications sur Goyeta ont été lancées ensemble avec les clans Goromido, Goromoedo, Nétéa, Poma, Moagou, Voudjo, Pouroue et Poindet sous le nom « GDPL Goyeta ». Mais les Téin ont été exclus du GDPL par les autres clans membres. Par conséquent, ils ont créé leur propre GDPL afin de revendiquer les terres à Goyeta, désormais en conflit avec les clans membres du GDPL Goyeta (Information de l'ADRAF, juillet 2009).

[131] ADRAF juillet 2009

[132] Les Xamène d'Oundjo ont été membre du GDPL au départ, mais ils sont sortis à cause du conflit autour de l'emplacement de la future usine du Nord.

[133] ADRAF juillet 2009

[134] ADRAF juillet 2009

les clans membres de « Djelawe ». Il existe par contre des clans vivant en bord de mer qui sont exclus de « Djelawe », par exemple le clan Gouneboadjane, le sujet de la chefferie de Gatope, les clans Xamène et Diéla d'Oundjo. Eux aussi revendiquent des zones en bord de mer. Les Gouneboadjane et les Diéla ont déjà fondé des GDPL afin d'informer l'ADRAF de leur revendication et dans le but de contrer la revendication des autres clans.

Figure 113 : Les revendications foncières de la fédération « Djelawe » dans la zone VKP

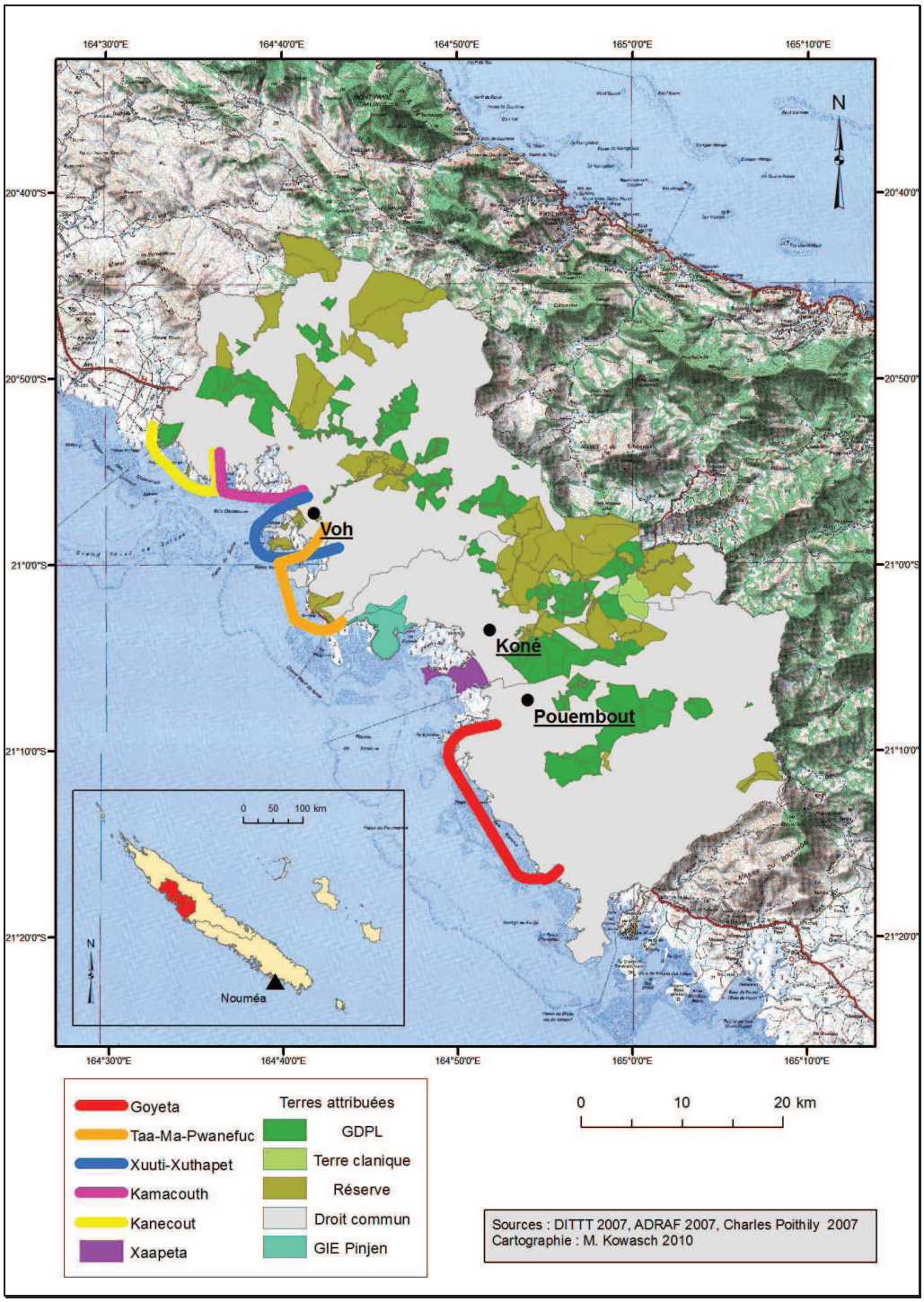

Selon C. Poithily, le rôle de la fédération est d'accompagner les gens du bord de mer dans leurs projets pour faire reconnaître leurs droits (Entretien du 13 juillet 2007). Selon Xaté (Willi) Tidjite, ancien mandataire du GDPL Xaapeta, la fédération souhaite être chargée de la

surveillance du lagon (Entretien du 19 janvier 2009). « Djelawe » demande alors des bateaux à la Province afin de pouvoir commencer le travail. Selon Tidjite, la fédération a posé une demande officielle à KNS pour qu'elle puisse mettre en place un système de surveillance avec deux bateaux. Ces deux bateaux pourront surveiller une zone très large, entre Pindaï au Sud et Ouaco au Nord. D'après Tidjite, « Djelawe » a prévu d'employer deux surveillants par bateau. Un bateau pourra circuler entre Ouaco et Gatope, l'autre entre Vavouto et Pindaï. Tous les bateaux qui viennent de l'extérieur, devraient payer un droit de passage. Pour financer les bateaux et le personnel, la fédération a demandé une subvention à la SAS Vavouto. Ce sont les clans reconnus sur « leurs » terres qui devraient, selon Tidjite, contrôler les accès à la mer (wharfs, rampes de mise à l'eau, etc.) ; ils seraient alors consultés avant que de nouveaux projets ouvrent des pistes. L'espace coutumier s'étend donc naturellement de l'espace terrestre à l'espace maritime. Il ressort des entretiens avec X. Tidjite et C. Poithily que la gestion des ressources en mer et la protection de l'environnement ne représentent pas les premières préoccupations de l'association. L'objectif premier est plutôt la reconnaissance en tant qu'interlocuteur priviligié de l'industriel (ce qui se traduit par la participation aux réunions du CEK) et des autorités publiques de la Province, la reconnaissance de la légitimité foncière pour les zones revendiquées (ceci découle du fait d'être interlocuteur priviligié) et de bénéficier du projet Koniambo sur le plan financier. On pourrait ainsi comprendre « Djelawe » comme une sorte d'alliance destinée à se positionner dans le jeu d'influence que représentent les revendications foncières des populations kanak dans la zone VKP.
La volonté de surveiller l'espace maritime dans la zone VKP rejoint ou contrecarre, selon le point de vue, la réserve coutumière de pêche de la tribu d'Oundjo. Les limites de cet espace informel réservé à l'usage exclusif des membres de la tribu sont fluctuantes, mais certains interlocuteurs les situent de Pindaï au Sud à Vavouto, voire Ouaco, au Nord. Par conséquent, les objectifs de « Djelawe » et la gestion de cette réserve se chevauchent.

Image 48 : La mise à l'eau sur la presqu'île de Foué



Source : M. Kowasch 2007

Tous les clans résidants à Oundjo ne sont cependant pas membres de « Djelawe ». Se pose la question de savoir qui sera chargé de la gestion de cette zone de pêche entre Ouaco et Pindaï : les pêcheurs d'Oundjo, la fédération « Djelawe », la Province Nord ? La crainte que les ressources maritimes soient exploitées d'une façon incontrôlée et qu'il y aura moins de poissons suite à l'arrivée de nouvelles populations (liée au développement économique de la

zone VKP) reflète une préoccupation des pêcheurs de la zone. Et l'idée d'une surveillance en mer et d'une meilleure protection des ressources se révèle intéressante non seulement pour ces personnes mais aussi pour la province. Généralement, le contrôle d'un espace marin est la tâche des autorités publiques. Si on chargeait les clans membres de « Djelawe » de surveiller le lagon entre Ouaco et Pindaï, ils seraient reconnus en tant que « propriétaires terriens » de l'espace marin. Mais que faire avec les clans vivant sur le littoral exclus de « Djelawe » ?
En 2010, l'objectif d'une surveillance de la zone maritime devient partiellement réalité. La SAS Sowemar, détenue à 48,5% par la SOFINOR, à 46,5% par le clan Poithily de Gatope et à 5% par la SCP Bord de Mer, est chargée par KNS d'assurer la sécurité autour du port de Vavouto. Cette tâche ne consiste évidemment pas à contrôler la zone maritime entre Ouaco et Pindaï, mais la société contrôlera la zone entre la presqu'île de Gatope et le site industriel de Vavouto (où a été creusé le chenal d'accès au port). Grâce à la SAS Sowemar, le clan Poithily a réussi à être un interlocuteur prioritaire dans le transport maritime à l'intérieur du lagon et de la sécurité autour du port de Vavouto. Et être reconnu comme interlocuteur priviligié signifie avoir une certaine « légitimité foncière », au moins auprès de l'industriel.

La création de la SCP Bord de Mer témoigne d'une volonté de participer aux bénéfices du projet Koniambo et de capter une « rente » minière. Les huit associés de la SCP sont le GDPL Kanekouch, GDPL Kama-Koutche, le GDPL Taa Ma Poanefuk Xuja Ma Ouem, le GDPL Xuuti-Xuthapet, le GDPL Xaapeta, le GDPL Cathete Ma Poahmeane, Monsieur Bernard Tchaounyane, représentant le clan Tchaounyane, les familles Goa et Wabealo ainsi que Monsieur Henri Moala, représentant les familles Moala, Hnyeikone, Poithily, Gouneboadjane et Naingue. Il semble que certaines familles ne sont membres que sur le papier : comme les clans Tchaounyane et Wabealo sont en conflit à Oundjo, leur présence simultanée dans les réunions de la SCP est délicate ; et Bernard Tchaounyane est leur représentant. En prenant en compte l'éventuelle absence de certaines familles membres, on retrouve, hélas, les mêmes membres dans la SCP que dans la fédération « Djelawe ». Les deux gérants de la SCP Bord de Mer sont par ailleurs Henry Fouange et Sylvestre Dianaï : le premier est mandataire du GDPL Taa-Ma-Poanefuk et entrepreneur d'Oundjo ; le deuxième est mandataire du GDPL Xuuti-Xuthapet et président de la SAS Vavouto. Tous les deux jouent donc un rôle dans « Djelawe » et profitent déjà sur plusieurs fronts du projet Koniambo.

Plusieurs conflits accompagnent les créations d'entreprise de sous-traitance et la volonté de bénéficier du projet Koniambo. Albert Néa de la tribu de Baco s'est engagé dans trois contrats (des navettes qui partent à Vavouto). En outre, il est co-gérant de la SCP Baco/Poindah. Albert Néa semble être bien impliqué dans le projet Koniambo, et il en profite sur plusieurs fronts. Henry Fouange, le mandataire du GDPL Taa-Ma-Poanefuk et co-gérant de la SCP Bord de Mer, a créé deux entreprises : « Fwang Gardiennage » et « Fwang Terrassements ». Lui aussi paraît être bien intégré dans le projet « usine du Nord ». Ces deux exemples montrent que certains entrepreneurs semblent avoir anticipé le projet de construction d'une « usine du Nord ». D'autres s'y sont mis très ou trop tard. Cette course pour avoir un contrat de sous-traitance ressemble à une fièvre de l'or. Qui arrive tard est mal logé. Lors de la réunion de son troisième comité de pilotage à Koné en août 2009, les membres de l'association ECKO ont tiré la sonnette d'alarme, car les entreprises calédoniennes ne sont pas, selon ECKO, suffisamment prises en compte dans le projet Koniambo : « *Les entreprises manquent notamment de visibilité sur les appels d'offres, la stratégie du projet et le planning. Dans ce contexte flou, les opportunités offertes aux entreprises calédoniennes de participer*

aux phases de construction et d'exploitation de l'usine s'amoindrissent. » (*CCInfo*, septembre 2009, p. 14). Cette analyse de l'association ECKO rejoint les plaintes du BEN qui les a déjà manifestées lors d'une journée de mobilisation le 3 octobre 2008, ainsi que les problèmes de la Société Koné Béton (SKB) à signer un contrat de sous-traitance avec KNS qui privilégie une entreprise du Sud. La fièvre de l'or (ou du nickel) se traduit dans la multitude de créations d'entreprise dans les tribus de Netchaot, Baco, Oundjo et Gatope, mais elle se voit aussi dans la motivation d'avoir un emploi direct.

On a déjà pu constater que les espoirs des populations kanak se portent essentiellement sur les emplois. Les enquêtes réalisées d'octobre 2008 à février 2009 montrent également que beaucoup de personnes souhaitent s'impliquer et travailler pour KNS. Pour l'ensemble des quatre tribus, 11% des personnes enquêtées y travaillent déjà (soit 14 personnes), soit directement pour KNS, soit en sous-traitance. 31% des personnes enquêtées aimeraient être employées par l'opérateur minier (soit 73 personnes). Bref, une personne sur trois souhaite prendre un poste à KNS. Parmi ces 31% des personnes motivées à travailler pour KNS, figurent également les retraités et les femmes au foyer qui ne veulent pas travailler.

Tableau 27 : Motivation des personnes enquêtées dans les quatre tribus pour travailler pour KNS

La personne ...	Nombre de personnes
travaille déjà pour KNS.	12
travaille en sous-traitance pour KNS.	14
aimerait travailler pour KNS.	73
ne sais pas encore.	29
n'aimerait pas travailler pour KNS.	108

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

Figure 114 : Correlation entre l'âge et la motivation à travailler pour l'opérateur minier KNS

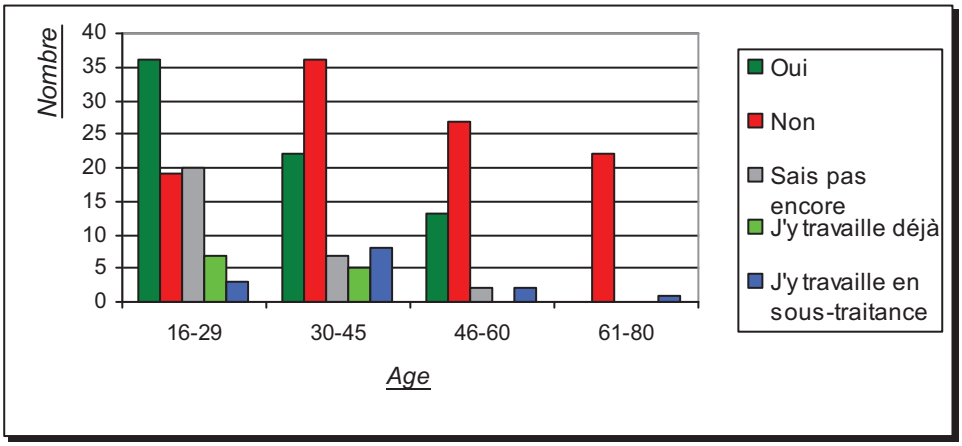

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

C'est pourquoi, il faut analyser la correlation entre l'âge et la volonté de s'engager dans le projet « usine du Nord ». Les personnes les plus jeunes qui ont été enquêtées avaient au moins 16 ans au moment de l'interview. La tranche d'âge entre 16 et 29 ans exprime aussi la plus grande volonté de travailler pour l'opérateur minier, ce qui ne surprend guère, car les jeunes

en formation (bac pro/techno, bac général ou CAP/BEP) chercheront bientôt un travail. Les personnes de plus de 60 ans sont pour la plupart en retraite, elles ne cherchent plus de travail. Les personnes entre 46 et 60 ans sont soit des actifs occupés soit à la maison sans chercher de travail. Parmi les personnes entre 30 et 45, il y en a encore beaucoup qui veulent travailler pour KNS (22 sur 78), mais une large majorité a déjà un salaire et ne veut pas changer de poste ou souhaite rester à la maison. En outre, aucune personne au-delà de 45 ans ne travaille pour l'opérateur minier. Les travaux de construction ont commencé il n'y a pas très longtemps, le groupe industriel préfère employer des jeunes.
En résumé, on constate que les jeunes surtout sont motivés à s'engager dans le projet Koniambo en cherchant un emploi chez KNS. Mais quels sont les métiers que ces jeunes recherchent ? La question « Quel métier souhaitez-vous exercer à l'usine du Nord ? » a été posée lors de mes enquêtes en 2008/09 aux résidents des quatre tribus qui veulent travailler dans la future usine du Nord, donc à ceux qui sont candidats à l'embauche. La question rejoint un appel à expression d'intérêt lancé par KNS en octobre 2008 « *pour dénicher ingénieurs, géologues et métallurgistes, en privilégiant avant tout le vivier local* ».[135]

Les résultats des enquêtes démontrent que les métiers demandés correspondent en grande partie aux métiers recherchés par KNS.[136] Les gens semblent être au courant de ce que l'opérateur cherche comme profil. Les métiers les plus demandés sont « conducteur d'engin », « femme de ménage » et « électricien ». Les postes de cadres ou ingénieurs ne sont par contre pas (ou quasiment pas) recherchés par les « candidats » de Gatope, Oundjo, Baco et Netchaot. Il faut alors poser la question suivante : pourquoi ne souhaitent-ils pas avoir un tel poste ? Si les politiques veulent se diriger vers une émancipation économique grâce à la construction de l'usine du Nord, il faudra également occuper les postes d'ingénieur ou de cadre supérieur.

Tableau 28 : Les métiers demandés par les personnes motivées à travailler pour KNS

Métier	Nombre
Conducteur d'engin	19
Femme de ménage, femme de chambre	14
Electricien	7
Maçon	6
Espaces verts	3
Technicien/Technicien de surface	3
Entrepreneur en sous-traitance pour KNS	3
Travail en sous-traitance pour KNS	2
Restaurateur/cuisinier	2
Agent de sécurité/Garderie	2
Réceptionniste	2
Reboisements	2

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

Plusieurs hypothèses pourraient expliquer le choix des personnes enquêtées.

[135] Voir le chapitre « La mise en place du projet Koniambo » dans la 2e partie du présent travail.
[136] Voir le tableau 4 « Formations types pour les emplois du projet Koniambo » dans la 2e partie du présent travail.

- Premièrement, parce que les parents, les grands-parents ou des amis ont déjà exercé les métiers du conducteur d'engins et de la femme de ménage, donc pour une raison d'habitude et de connaissance.
- Deuxièmement, parce que les personnes enquêtées n'ont pas le niveau d'études qui leur permet d'envisager un poste de cadre par exemple. Malgré un nombre croissant de jeunes kanak diplômés, l'échec scolaire arrive encore très souvent. Beaucoup de jeunes Kanak arrêtent l'école. Et le système éducatif est toujours mal adapté aux réalités océaniennes.
- Troisièmement, parce qu'ils ne savent pas comment continuer la formation. La politique d'information passe bien dans les villages. Mais les jeunes, résidant dans les tribus éloignées dans la chaîne de montagne, ne sont pas toujours au courant des possibilités de formation. Les autorités politiques ont d'ailleurs déploré l'information dispersée et incomplète sur l'état du marché du secteur nickel.[137]
- Quatrièmement, parce que les personnes enquêtées ne se sentent pas assez performants pour suivre d'autres formations. Pendant l'époque de la colonisation, on a inculqué aux Kanak qu'ils sont dans une position d'infériorité. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, mais une certaine discrimination de la population kanak existe toujours. L'enquête psycho-sociale menée auprès des jeunes âgés de 18 à 30 ans par l'OSAS de la Province Nord résidents de la Province Nord le démontre : « *Notons que les jeunes kanak qui ont travaillé ont un revenu annuel global deux fois inférieur aux autres communautés : 774.711 CFP* (6.492 €) *contre 1.741.058 CFP* (14.590 €) ». Cette différence dans le revenu ne dépend guère du type de contrat, car l'OSAS observe : « *Notons que, quel que soit le contrat ou le statut professionnel, les jeunes kanak ont des revenus inférieurs aux non-kanak* ». Prenons par exemple un jeune salarié en CDI : le revenu annuel moyen d'un jeune kanak s'élève à 1.793.799 CFP (15.032 €) tandis que le jeune non-kanak touche moyennement 2.017.774 CFP (16.908 €) par an. Et les chefs d'entreprises non-kanak touchent presque 3 fois plus que les kanak : 2.690.711 CFP (22.548 €) par an pour le non-kanak contre 952.229 CFP (7.980 €) par an pour les jeunes kanak. (OSAS-PN 2008, p. 18). En résumé, on constate qu'avec le même contrat de travail, le jeune kanak a un salaire inférieur au jeune non-kanak.
- Cinquièmement, parce que ces métiers (conducteur d'engin, femme de ménage) permettent de rester à la tribu tout en travaillant à l'usine. La vie communautaire de la tribu représente une valeur sûre qu'on ne quitte point facilement, elle demande moins d'efforts personnels (formations à suivre à Nouméa ou même à l'étranger). De plus, les contraintes de la société occidentale (individualisme) freinent le départ de beaucoup de jeunes.
- Et sixièmement, un départ à l'étranger entraîne des dépenses que toutes les familles ne peuvent assurer. Certaines formations ne pourront pas être faites en Nouvelle-Calédonie ; il n'y a pas d'école d'ingénieur par exemple. Malgré un système de bourse, un séjour en Europe ou en Australie est difficile à financer pour beaucoup de familles. La complète égalité des chances n'existant pas, la réussite scolaire est souvent liée à l'origine sociale de la personne.

---

[137] Voir aussi le chapitre « L'insuffisance des formations et de la recherche dans le secteur de la mine » dans la 2e partie du présent travail.

Les six hypothèses sont plus au moins vraies vu que chaque personne a d'autres raisons pour son choix. Souvent, il s'agit d'une somme de plusieurs raisons. Mais une hypothèse principale est certainement le niveau d'études qui ne permet pas d'envisager un poste de cadre à KNS ou un autre poste de responsabilité. Le diagramme suivant nous montre le niveau d'études des personnes souhaitant travailler pour KNS selon la tranche d'âge (16 à 29 ans, 30 à 45 ans et 46 à 65 ans).

La majorité des jeunes entre 16 et 29 ans a passé un CAP, un BEP ou a suivi une formation équivalente (55%). Une petite minorité des jeunes qui veulent travailler pour KNS ont fait des études supérieures (bac+ 2 ou plus) : 2 personnes sur 36 (soit 5,5% de cette tranche d'âge). Il y a autant de jeunes qui n'ont aucun diplôme. Ces résultats correspondent à l'enquête psycho-sociale de l'OSAS-PN menée auprès des jeunes âgés de 18 à 30 ans résidents de la Province Nord : selon cette étude, 4% des jeunes kanak ont obtenu un bac général (contre 10% des autres communautés) et 9% un bac technologique (contre 16% des autres communautés) (OSAS-PN 2008, p. 26).

Parmi les candidats entre 30 et 45 ans, personne n'a pu terminer des études supérieures (bac+2 ou plus). La majorité a fait un certificat d'études primaires (CEP) : 8 personnes sur 22 (soit 36%). Les candidats entre 46 et 65 ans n'ont pas passé de baccalauréat ni fait d'études supérieures. A l'époque, il était encore plus difficile d'aller loin dans la formation scolaire ou universitaire. 7 personnes sur 13 ont terminé l'école sans avoir obtenu de diplôme. A l'issu de la 2e Guerre Mondiale, les discriminations étaient fréquentes dans les écoles, et les Kanak eux-même avaient des réticences à envoyer leurs enfants à l'école considérée alors comme une institution du pouvoir colonial. Certes, de plus en plus de jeunes Kanak passent un bac ou même un DEUST, DEUG (bac+2) ou un bachelor, mais le CAP ou le BEP restent actuellement les formations les plus demandées et souvent réussies par les jeunes Kanak.

Figure 115 : Niveau d'études des personnes motivées à travailler pour KNS selon la tranche d'âge

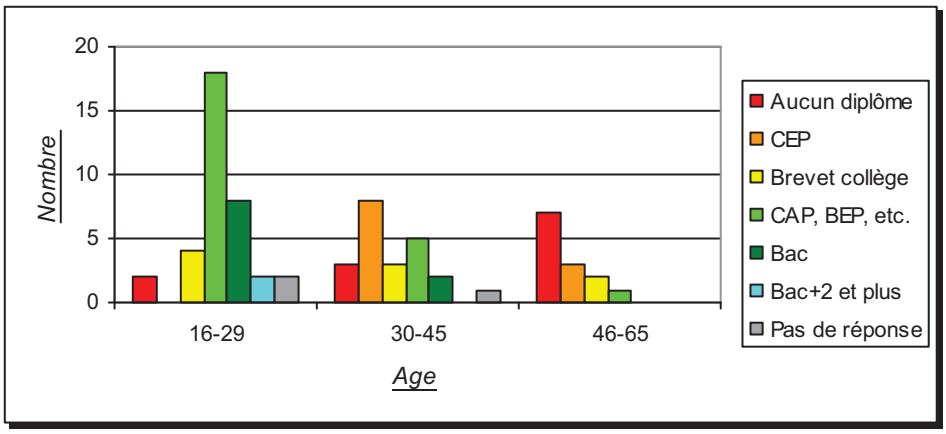

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

Cependant, pour être ingénieur technique, cadre supérieur ou même cadre intermédiaire, il faut avoir un niveau bac+4, bac+5 ou avoir passé par une école d'ingénieur voire une Grande Ecole. Personne ne remplit cette condition. Le métier de technicien supérieur par contre pourrait être envisagé par certaines personnes enquêtées (dont deux qui veulent travailler pour KNS), puisque un niveau bac+2 est exigé. Mais ceux qui ont été à l'université au niveau du DEUG ont généralement suivi un cursus qui mène à d'autres métiers.

Une fille de la tribu de Netchaot ayant réussi un BTS en France et un autre BTS à Pouembout (lycée agricole) par exemple, travaille en tant que garde nature à la Province Nord aujourd'hui. Une autre fille de Netchaot ayant fait des études supérieures à l'Université de la Nouvelle-Calédonie voudrait travailler dans le domaine de la culture ou des langues vernaculaires. Ce ne sont que deux exemples, mais il faut constater que ceux ou celles (car il y a beaucoup de filles) qui ont fait des études supérieures voudraient souvent travailler dans d'autres domaines que dans celui de la mine ou de la métallurgie. Au total, 10 personnes sur les 239 enquêtées dans les quatre tribus ont réussi un bac+2 ou plus. Parmi ces 10 personnes, deux (âgées de 22 et 28 ans) seulement souhaitent travailler pour KNS, et l'une d'entre elles y est déjà employée. Six personnes par contre ne veulent pas y travailler.

Figure 116 : Les personnes ayant réussi un bac+2 ou plus et leur motivation à travailler pour KNS

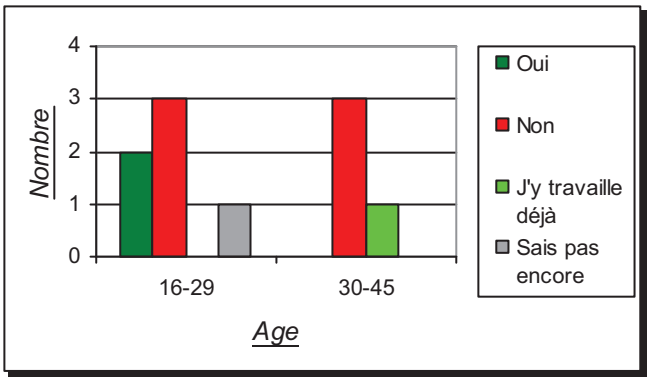

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

La prise de postes de cadre dans le projet Koniambo pourrait contribuer à disparaître l'impression que la multinationale part avec tous les bénéfices et que les populations locales en profitent à peine. Mais pour cela, il faudra former les jeunes. La réalisation d'études supérieures prend beaucoup de temps ; jusqu'à la montée en puissance de l'usine du Nord, il semble que très peu de Kanak et de Calédoniens en général pourront effectivement occuper des postes de cadre, faute d'avoir pu suivre une formation adéquate. L'État français et le gouvernement calédonien se sont faits dépasser par le nouveau boom de l'industrie du nickel. Les mesures prises par l'opérateur KNS pour envoyer des jeunes de la Province Nord en formation au Canada ne suffisent guère.
L'accès à l'emploi est un critère important pour les populations tribales concernant la perception du projet Koniambo. Une qualification adéquate est nécessaire afin d'avoir un emploi direct. La lutte pour des contrats de sous-traitance représente une source de conflit, mais également un moyen d'intégrer le développement de l'industrie du nickel dans le Nord. La mise en valeur des terres coutumières est un autre outil de participation au développement économique, mais elle est souvent source de conflit, vu que les GDPL sont liés à des revendications foncières et au « droit à l'endroit », et donc à l'identité même du clan.

La « fièvre du nickel » qui apparaît périodiquement en Nouvelle-Calédonie est comparable dans ses symptômes et sa portée à la « fièvre de l'or » californienne. pousse les gens vers une participation active au projet Koniambo. Elle fait croire à une fortune rapide et facile. Nombreux sont les alors gens qui apportent une participation active au projet Koniambo. C'est pourquoi, il convient de remplacer le terme « *les Kanak face au développement* »

(Leblic 1993) par « *les Kanak dans le développement* » (Herrenschmidt 2003, p. 320). On réalise cette fièvre quand on se promène au village de Koné vers 18 ou 19 heures. Longtemps assoupis en fin d'après midi et début de soirée, ce village-bourg est maintenant animé les ouvriers tant alors ramenés par cars de Vavouto où ils travaillent de plus en plus. De leur côté, les ingénieurs français, canadiens ou australiens partent périodiquement (dans leurs véhicules 4x4) se ravitailler et s'amuser à Nouméa. Les voitures de service de KNS et de HatchTechnip traversent le village à toute heure. Le chef-lieu de la Province Nord a ainsi changé de rythme de vie en peu de temps. Koné « *est envahi de nouveaux gens (...) et des 'embouteillages' partout dans les boutiques ! Ça change de voir ce petit bourg comme ça avec tous ces gens comme moi qui viennent d'ailleurs, toutes ces voitures avec les girophares de la mine* », explique un Français arrivé il y a quelques années à Koné. Et ça ne fait que commencer, car d'autres ouvriers, ingénieurs et chercheurs arriveront. De nouveaux logements, de nouvelles zones d'activités et de nouveaux équipements socio-culturels « poussent » comme des champignons. Le visage de toute la zone Voh-Koné-Pouembout est en voie de transformation profonde. Les trois photos ci-dessous montrent la pose de la première pierre pour le futur complexe culturel au village de Koné (à gauche), les travaux de terrassements sur le site de Vavouto (au milieu) et les nouveaux lotissements locatifs sur le GDPL Poadjane à Baco (à droite). La mutation de la zone VKP est également décrite dans la biographie de André Dang (Pitoiset et Wéry, p. 160) : « *Les villageois découvrent les embouteillages, la spéculation immobilière, les lotissements résidentiels et l'arrivée massive de populations nouvelles. L'argent coule à flots et pas question, cette fois, de s'en laisser déposséder. (...) Pour la première fois, le boom du nickel sort de Nouméa et fait sentir ses effets en pays kanak.* »

Images 49, 50 et 51 : Chantiers dans la zone VKP



Source : M. Kowasch 2008/09/10

La mise en place d'une usine métallurgique dans le Nord nécessite un certain nombre d'infrastructures et l'appui d'un centre urbain d'environ 15.000 habitants. La réalisation du projet Koniambo va donc entraîner une mutation des communes de Voh, Koné et Pouembout. Maintenant que les travaux à Vavouto ont commencé et que de nouvelles populations arrivent, on se met à construire des lotissements résidentiels, des zones d'activités et des équipements socio-culturels. Mais ce n'est pas seulement le visage de la zone VKP qui est en pleine transformation, ce sont également les mentalités des populations locales qui changent. La phrase « chacun pour soi », évoquée lors de plusieurs entretiens à Netchaot, Baco, Oundjo et Gatope, n'a pas encore totalement imprégné la vie sociale à la tribu. Mais une certaine individualisation émerge dans la société kanak pour cette région. Et il semble que les tribus qui subissent la plus profonde transformation sociale sont les tribus les plus proches du site industriel de Vavouto, à savoir Oundjo et Gatope.

Le nombre de créations d'entreprises est grand à Oundjo, mais il s'agit pour la plupart de créations d'entreprises individuelles. Même la petite structure de roulage créée récemment par le clan Diéla est une entreprise où une seule personne détient 70% des actions. Chacun essaie de profiter au maximum du projet Koniambo et de faire bénéficier sa famille, comme le souligne l'entrepreneur Djim Xamène. Il pense aussi que le projet puisse durablement affecter le mode de vie des Kanak : « *Ça va nous faire peur. On n'a pas l'habitude de ce mode de vie ... Ça va bouleverser notre mode de vie, mais on est obligé de faire.* » (Entretien avec Djim Xamène le 6 janvier 2009). Pourquoi est-ce que Xamène exprime une sorte d'obligation de faire comme la société occidentale ? Beaucoup de Kanak ont l'impression que s'ils veulent participer et bénéficier du développement économique, il faut qu'ils s'adaptent au capitalisme « à l'européenne ». Les multinationales s'installent et montrent la direction du développement.
Les Kanak voient clairement les difficultés que pose une participation au développement avec l'ensemble du clan ou au niveau de la tribu. Toute décision d'importance doit être prise à l'unanimité ; la coutume le veut ainsi. En cas de désaccord, on reporte la décision ; cela peut durer longtemps, ce qui fait que le « temps kanak » ne semble pas être compatible avec les « temps de la société capitaliste ». Les entrepreneurs kanak savent qu'un retardement trop important dans les décisions peut leur coûter le contrat de sous-traitance auquel ils postulent ; pour cela qu'ils préfèrent fonder, y compris en milieu tribal, une entreprise individuelle de droit commun pour éviter les blocages coutumiers. Malgré cette attitude, les blocages d'envieux ne manquent pas. Dans le monde économique-capitaliste, l'individualisme prime ; mais beaucoup de Kanak, y compris les entrepreneurs, craignent cet individualisme ou égoïsme, d'où le discours sur l'indépendance kanak et « socialiste » qui se veut plus solidaire.

Il existe tout de même quelques expériences fructueuses où les populations tribales ont réussi à créer une gestion communautaire d'un projet économique. La création de la Société de Roulage des Districts de Bako/Pwaade est un bon exemple. Toutes les populations tribales des districts de Baco et de Poindah vont ainsi bénéficier du projet Koniambo, puisque la petite société effectuera des travaux de roulage en sous-traitance pour KNS. Et le bénéfice sera distribué entre les différentes tribus des deux districts. Le GDPL Vai Koohnê actionnaire à hauteur de 7,5% dans la Société Koné Béton en est un autre ; l'ensemble des résidents de la tribu de Baco profitera des retombées. La mise en place d'une zone artisanale sur les terres de la réserve de Baco représente un troisième exemple. Les négociations ont duré longtemps, mais on a finalement réussi : la première pierre a été posé le 4 février 2009. Le conseil de clans a fondé une SAS ZA de Baco ; cette SAS va administrer et gérer la zone artisanale, elle est le bailleur du terrain d'environ 17 ha. Grâce à cette zone artisanale, la tribu de Baco devient acteur d'un développement économique. Ces nouvelles sociétés kanak de nature clanique et tribale démontrent que « *le développement peut être mis en service des objectifs de chaque composante de la société* » (Herrenschmidt 2005, p. 321), sous-entendu de la population tribale. Les coutumiers font tout pour que la société tribale bénéficie dans son ensemble des activités promues par les entrepreneurs kanak de la tribu.
Cependant, l'hypothèse d'une prise en main du développement économique par les coutumiers de manière communautaire peut être contestée. Le vrai acteur dans les cas de la zone artisanale de Baco et aussi du GDPL clanique de Bako, c'est la Province Nord à travers son promoteur, la SAEML VKP. Ce sont les responsables de la SAEML qui ont « les ficelles en main » ; ce sont eux qui mettent les nouvelles structures en place. Les gens de la tribu sont partenaires du projet, mais l'initiative ne vient pas d'eux. Il s'agit donc d'une « participation

dirigée », d'un système économique « assisté » par les pouvoirs publics. Chaque décision est discutée avec les responsables coutumiers, mais la discussion ressemble plus à une information du partenaire que représentent les coutumiers. L'emplacement exact des différents équipements sur le GDPL clanique de Bako (musée Lapita, école d'art, banque BCI, station-service, etc.) le démontre. Lors de plusieurs réunions dans les bureaux de la SAEML GP VKP à Pouembout, les responsables de cette dernière ont présenté l'aménagement de la plaine culturelle et de la zone économique aux membres du GDPL. Cela s'explique par le fait que le GDPL a mandaté la SAEML GP VKP pour assurer l'exécution de l'ouvrage. C'est donc la SAEML GP VKP qui est « maître d'ouvrage délégué ». Malgré cela, les coutumiers sont « acteurs » en quelque sorte, car aucune décision ne peut être prise sans leur consentement.

Même si la mise en valeur des terres coutumières représente un élément structurant de l'aménagement de la zone VKP et intègre les populations kanak dans le développement, il faut constater que tout ce développement ne se passe jamais à l'intérieur des tribus. Le visage de la tribu ne change guère (l'état des routes, l'éclairage, les locaux communs, etc.). Les autorités coutumières craignent qu'une transformation bouleverse la vie tribale et qu'elle amène une mutation sociale qu'ils ne pourront plus contrôler.
Lors d'une réunion entre la SAEML VKP et le GDPL clanique de Bako le 4 décembre 2008, la « députée » de la Province Nord et présidente de la SAS ZA de Baco, Patricia Goa, souligne que « *l'usine du Nord est un outil, mais pas une fin en soi. Le projet économique sur terre coutumière est par contre une fin en soi. (...) L'endroit (de la mise en valeur du GDPL) doit être un endroit où on se sentira bien, où l'individu s'épanouisse* ». Mais il apparaît que la plupart des coutumiers membres du GDPL voient dans cette mise en valeur de terres coutumières un projet détaché de la vie culturelle de la tribu : « *C'est notre coin de business* ». Cette phrase a été prononcée lors de la même réunion dans les bureaux de la SAEML le 4 décembre 2008. Pour créer un lieu d'épanouissement individuel, il faut que l'individu s'approprie cet espace ; l'appropriation de l'espace est important si on veut s'y sentir bien. Un endroit où on aime aller et où on aime rester. Se pose alors la question de savoir qui s'appropriera l'espace : les résidents de la tribu propriétaires de la terre ou les nouveaux arrivants locataires des logements construits ? Dans ce contexte, il est important de constater qu'il n'y a pas de place réservée pour que les gens de la tribu s'y installent, avec une entreprise de transport par exemple, ou avec un autre projet économique (snack, boulangerie, etc.). La zone artisanale de Baco est ouverte à tout le monde : les entrepreneurs de tout horizon peuvent demander un emplacement. Les lotissements locatifs sur le GDPL clanique de Bako sont également pour « *M. et Mme Tout Le Monde* ». On n'envisage pas non plus « un mélange » entre lotissements tribaux et projets économiques. Le GDPL garde par contre un terrain pour le partager entre les familles membres du GDPL. Mais ce terrain ne sera pas intégré dans le parc d'aménagement et de développement. La question se pose si on a peur que les différentes populations se mélangent.
La crainte que « la tribu soit encerclée » par les projets économiques a été exprimée à plusieurs reprises lors des enquêtes à Baco en 2008/09. Cette image d'un « encerclement » de la tribu vient d'un côté de la proximité du village de Koné, tout autant que de l'aménagement de l'espace coutumier le long de la transversale. « Encerclés » par ces deux aménagements urbains et économiques, les gens ont peur de perdre leur identité. La mise en valeur de l'espace coutumier est vue comme un aménagement de style européen ; le village représente d'ailleurs le monde européen pour les Kanak qui vivent en tribu. Ils ne se sont pas

« approprié » cet espace urbain. Certes, les gens de Baco sont presque tous les jours au village ; Koné est un endroit où les différentes populations (Kanak, Caldoches, Asiatiques, etc.) se mélangent. Mais Koné reste un espace où on n'est pas entièrement « chez soi ».
Les terres coutumières mises en valeur sont en quelque sorte un espace où on participe au développement économique de « style européen ». Mais on prend garde que ce type d'aménagement n'oblitère ni les activités vivrièrs ni les activités culturelles. Certes, les Kanak souhaitent bénéficier d'un meilleur aménagement de la tribu avec en particulier une mise en état des routes, une amélioration de l'éclairage, une modernisation de la maison commune, mais ils redoutent la venue massive de nouvelles populations, pour l'essentiel non-autochtones.

Dès comme comprendre ce souhait des populations kanak de ne pas avoir à se mélanger avec les nouveaux arrivants d'origine allochtone ? Pendant longtemps, les Kanak ont dû subir les méfaits de la période coloniale durant laquelle le pouvoir en place leur a inculqué l'idée que « l'homme blanc est plus intelligent que l'autochtone », la population tribale étant de fait en position d'infériorité par rapport aux colons. Une population peut s'ouvrir vers l'extérieur quand elle a confiance en elle, confiance en sa force. On accueille les gens de l'extérieur à bras ouverts quand on n'a pas peur de perdre ses valeurs propres. Mais dès qu'on craint de se fondre dans un ensemble composite dont on ne maîtrise pas les objectifs, on a tendance à se replier sur soi. Selon David M. Buss, professeur de psychologie à l'University of Austin (Etats-Unis), la crainte éprouvée envers l'étranger représente la source de la perception du mal (*Die Zeit*, 22 octobre 2009, p. 38). C'est particulièrement vrai dans les milieux insulaires, géographiquement clos, mais ce phénomène, qui a imprégné l'humanité durant toute son existence, existe dans toutes les sociétés. Les préjugés envers le monde islamique qui émergent actuellement avec force en Europe occidentale le démontre : l'immigration de musulmans de par son caractère massif et la force de sa natalité créée une appréhension au sein de la population pré-établie, d'où des réactions xénophobes, de plus en plus teintées d'« islamophobie ».
En Nouvelle-Calédonie, le poids encore lourd car relativement récent (avant les années 1970) de l'époque coloniale est un élément qui amplifie et/ou qui explique la problématique de « l'étrangeté » et de son refus dès lors où des gens en grand nombre s'établissent durablement dans « l'espace clos ». Toute société veut qu'on n'accepte l'arrivée de nouveaux venus qu'à dose faible, donc contrôlable, ce qui n'était pas le cas en Nouvelle-Calédonie où les gens d'origine allochtone, principalement européenne, sont majoritaires. Compte tenu du rapport de force existant entre autochtones et allochtones, la Nouvelle-Calédonie voit se heurter deux modes basés sur deux systèmes de valeurs différentes. Les règles coutumières étant ancrées dans une pratique agraire multiséculaire au sein d'un environnement de survie, pour la plupart des Kanak, les expériences faites avec « l'étrangeté », c'est-à-dire avec l'administration coloniale n'ont pas été positives. Même si les disputes entre groupes sont nombreuses et parfois très anciennes à l'intérieur de la société kanak (les guerres tribales le démontrent), le contact avec les Européens est toujours redouté tant il a déstabilisé la structure propre au monde traditionnel kanak. L'existence de 28 langues dans l'archipel différentes révèle que les clans ont cherché à se différencier les uns des autres et à se protéger constamment de leurs voisins. Mais dans le même temps, il arrive qu'une menace initiée de l'extérieur renforce la cohésion sociale à l'échelle d'un groupe ou d'un clan en favorisant des réactions de protection. Ainsi, on préserve ses valeurs culturelles. Il n'est donc pas étonnant que le sentiment d'appartenir à la société kanak se soit développé jusqu'à aujourd'hui en opposition

à certaines pratiques introduites par les milieux de la colonisation ; le mouvement indépendantiste est né dans les années 1970 d'une volonté de s'émanciper lorsqu'on était « natif d'Océanie » des schémas de référence « venus du pays colonisateur », c'est-à-dire de la France métropolitaine. L'inclusion du mot « socialiste » au sigle du front indépendantiste (FLNKS) trouve d'ailleurs son origine « *moins dans une adhésion idéologique au socialisme que dans le rejet du modèle capitaliste-colonial subi depuis un siècle et demi* » (Bensa et Freyss 1994, p. 12).

La tribu kanak ressemble de ce fait à une « île » entourée de collectivités et de terrains de droit commun où se réalise pour l'essentiel l'activité économique. Comme ce développement est considéré souvent comme un « schéma de référence » venu de France, et que ce pays reste aux yeux de beaucoup de Kanak un « État colonial », ce modèle socio-économique d'accumulation productive des Blancs est incorporé à l'ensemble de ce qui est rejeté. Une application de ce modèle à l'intérieur de la tribu semble actuellement impossible. Si elle se fait, elle ne pourra être décidée que par ses résidents, donc par les autorités coutumières de la tribu.
Cette volonté de décider sur l'avenir de son propre espace de vie est d'ailleurs soutenue par les organisations internationales. Depuis 2000, deux instances onusiennes se sont particulièrement penchées la formation, la cohésion et la valorisation du « patrimoine autochtone ». Il y a d'abord l'Unesco, dont la déclaration universelle sur la diversité culturelle adoptée en 2001 préconise que les gouvernements élaborent des politiques et des stratégies de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel, et notamment du patrimoine culturel oral et immémoriel des peuples autochtones. Il y a ensuite l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) qui, depuis 1998, s'intéresse à la protection du patrimoine des peuples autochtones. En 2000, elle a créé un comité intergouvernemental qui s'est engagé très activement dans le domaine des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles et qui a cherché à élargir le système de la propriété intellectuelle pour l'adapter aux communautés autochtones. La préservation des lieux toponymiques des différents clans kanak découle directement des engagements de ces deux instances onusiennes.

Image 52 : Le drapeau kanak à côté du drapeau de l'ONU lors de la journée des peuples autochtones à Gatope le 8 août 2009



Source : M. Toussaint 2009

Tout particulièrement durant les trente dernières années, les représentants élus ou coutumiers de la communauté kanak essaient d'obtenir que les populations kanak décident de ce qui doit être le développement de leur patrimoine foncier partant du fait que celui-ci est soumis au droit coutumier immémorial et non au droit commun défini par l'administration française. Le CAUGERN revendique ainsi la revalorisation des autorités traditionnelles et de faire entendre des droits sur les ressources naturelles en général. Comme le patrimoine foncier kanak s'étend aussi sur des terres de droit commun (ce que démontrent les lieux toponymiques), une multitude de revendications foncières existe. Ces revendications deviennent plus virulentes dès que les autorités publiques envisagent la réalisation d'un projet économique.
Malgré ces revendications, le sentiment que les « Blancs » mobilisent mieux que les Kanak le monde économique persiste au sein même des tribus. Dans beaucoup de projets, on laisse donc faire « les Blancs » lorsqu'on a confiance en eux. Ce sentiment vient du fait que « l'outil de développement économique », l'enrichissement personnel, reste le plus souvent perçu comme un schéma venu de l'étranger. La logique économique n'est donc pas « productive », mais plutôt « rentière ». Les autorités coutumières font venir des projets économiques et délèguent la mise en œuvre à un opérateur public ou privé. Et en cas de maladresse de la part des « Blancs » ou de non-confiance, on ne tient pas à ce que que la tribu soit sinistrée. « Le coin de business » se situe alors à l'extérieur de la tribu, sur les terres du GDPL.

Cet attachement aux valeurs locales ancestrales peut être compris comme le « syndrome îlien », un attachement qu'on observe dans le monde rural de partout dans le monde. Chez les Kanak, ce « syndrome îlien » pourrait également venir d'une crainte de ne pas être bien préparé aux règles de l'aménagement de l'espace et de la valorisation de ses ressources selon un schéma « européen ». On en déduit qu'il est préférable que les opérations économiques se fassent à l'extérieur de l'espace de la « vie intime », hors des périmètres coutumiers tribaux. Est-il possible de résorber ce « syndrome îlien » ?
Le sentiment de ne pas pouvoir convenablement s'insérer dans le processus actuel de développement économique amène parfois certains à un refus brutal de toute opération ou mutation dirigée de « l'extérieur », à un repli sur soi. Dans le contexte d'un développement économique dont les activités sont dirigées par des personnes extérieures à la tribu, il faut toujours préparer les conditions de réalisation pour tout projet économique ce qui suppose beaucoup de discussion et de réunions. Un transfert de responsabilités en faveur des représentants de la population kanak augmentera d'ailleurs la confiance envers les opérations économiques. Cela se montre déjà dans la mise en œuvre d'entreprises kanak. On rencontre alors des personnes animées par un esprit d'innovation et d'entreprise, même si la régulation sociale du monde kanak ne valorise guère l'initiative productive marchande. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui expliquent pourquoi il y a peu de Kanak hautement qualifiés. Alors même que ces qualifications sont nécessaires pour élaborer et gérer un projet d'aménagement et de développement comme celui qui est présent sur le GDPL clanique de Bako.

L'ascension économique d'une seule personne et d'une petite entreprise ne suffira pas pour changer l'identité d'un groupe. C'est pourquoi, les populations tribales transforment leur mode de vie, mais les valeurs d'identité semblent rester les mêmes. Une ascension sociale ne peut être réalisée de manière consensuelle qu'à travers la modification du territoire. Mais la progression déconnectée du territoire, par exemple une création d'entreprise de gardiennage en sous-traitance pour KNS dans le système « occidentalisé », ne mènera pas à un changement d'identité et à une ascension au sein du groupe ou du clan. Un signe extérieur de

richesse (maison en dur, 4x4, etc.), acquis par des gains monétaires, souligne un écart d'ordre économique, mais ne sera pas pris en compte dans le jeu des relations sociales. De surcroît, les différences de fortune ont mauvaise presse ; elles alimentent la jalousie. Il en est de même avec les études supérieures, car il s'agit également d'une ascension sociale déconnectée du territoire. Il y a d'ailleurs de plus en plus de jeunes Kanak qui partent faire des études en France ou ailleurs. Il est vrai que beaucoup s'arrêtent au niveau d'un BTS ou d'une licence, mais leur nombre augmente. Ces études ne sont donc pas égales à une ascension sociale au sein du clan ou du groupe identitaire.

Cette ascension sociale ne peut se réaliser de manière consensuelle qu'à travers une modification du territoire (Herrenschmidt 2003, p. 322). C'est donc la reconnaissance d'un clan à un certain endroit qui pourrait changer la perception territoriale et entraîner ce remodelage du territoire. Une évolution de l'identité du groupe en découlera. Les revendications foncières s'inscrivent dans un jeu d'influence qui a pour objectif de modifier le territoire au gain de son propre groupe. Le développement économique est instrumentalisé dans cet enjeu afin de modifier la perception territoriale. La création de l'association coutumière « Djelawe » en est le meilleur exemple.

L'identité est toujours le fruit d'un long mûrissement de la territorialité. L'histoire de l'itinéraire clanique représente le fondement de cette identité qui n'est pas niée en participant au développement économique. La réponse à l'assimilation des profondes transformations sociales et culturelles qu'apporte le développement pourrait être la suivante : changer en restant soi-même. Dans ce sens, le syndrome îlien aide à préserver les valeurs du passé tout en participant au développement économique au lieu de s'évanouir dans le monde capitaliste. Mais cette réaction au développement ne vient pas de soi, elle comporte des difficultés qu'il faudra surmonter. La maîtrise de « sa » langue (vernaculaire) en est un élément clé, car on ne pourra pas transmettre son réservoir culturel à ses descendants sans maîtriser « sa » langue ; et les descendants ne pourront pas comprendre et cultiver les valeurs du passé s'ils ne comprennent pas la langue vernaculaire.

L'une des causes des conflits fonciers est un manque de connaissance de l'histoire clanique. Si les vieux ne peuvent plus transmettre cette histoire, de nouveaux conflits fonciers vont surgir. Parfois, les vieux décèdent sans avoir transmis l'ensemble de leur savoir traditionnel ; ce savoir est perdu pour toujours. En outre, la transmission du savoir est entre les mains d'un petit nombre de personnes (anciens, chefs) qui sont considérés ou se considèrent comme représentants naturels de leur groupe (tribu, clan).

Le maintien des valeurs du passé et le « syndrome îlien » se montrent aussi dans la poursuite des activités dites traditionnelles, à savoir la chasse, la pêche et l'agriculture vivrière qui sont des éléments d'une terre nourricière et qui s'inscrivent dans un processus d'identification sociale. Malgré la pogression du salariat, les populations tribales continuent à les exercer, affichant une pluriactivité. Le champ en représente la dernière activité qu'on abandonne. Les enquêtes dans les quatre tribus soulignent cette thèse. 92% des personnes enquêtées à Netchaot, Baco, Oundjo et Gatope ont un ou plusieurs champs ; les autres, soit 8%, n'ayant pas de champs peuvent quand même pratiquer l'agriculture vivrière, sur le champ d'un autre membre de la famille. Oundjo est la tribu qui montre les plus profondes transformations sociales, ce qui se voit aussi dans le maintien de l'agriculture vivrière : « seulement » 84% des personnes enquêtées possèdent un champ.

La pêche à la rivière représente une activité que 59% des personnes enquêtées dans les quatre tribus exercent. Il y a cependant de grandes différences entre les quatre tribus compte tenu de

leur situation géographique. Les tribus de Baco et de Netchaot, situées à l'intérieur des terres, sont traversées respectivement par la rivière de Koné et la rivière de Netchaot. Les populations de ces deux tribus ont donc plus de facilités à aller à la pêche à la rivière. A la tribu de Gatope et à la tribu d'Oundjo par contre, il n'y a pas de rivières. Les rivières les plus proches pour Gatope sont la Voh et la Témala ; pour Oundjo, c'est la Tiavé. Gatope et Oundjo sont des tribus de bord de mer ; les pêcheurs pratiquent donc plutôt la pêche en mer.

Figure 117 : L'agriculture vivrière selon la tribu d'origine (en % des personnes enquêtées par tribu)

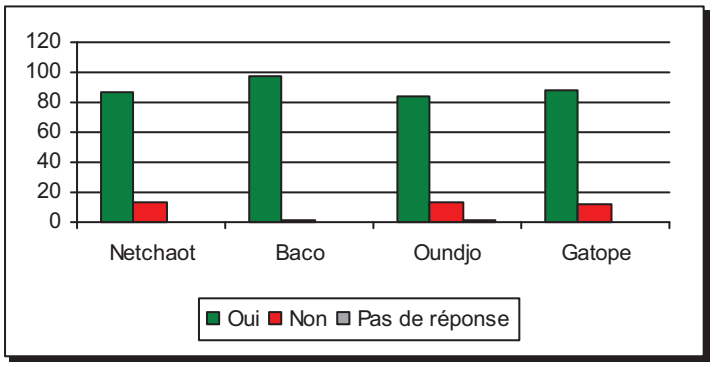

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

Figure 118 : La pêche à la rivière selon la tribu d'origine (en % des personnes enquêtées par tribu)

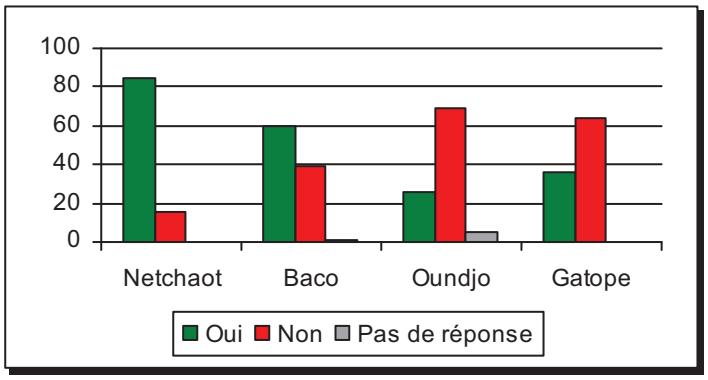

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

Figure 119 : La chasse selon la tribu d'origine (en % des hommes enquêtés par tribu)

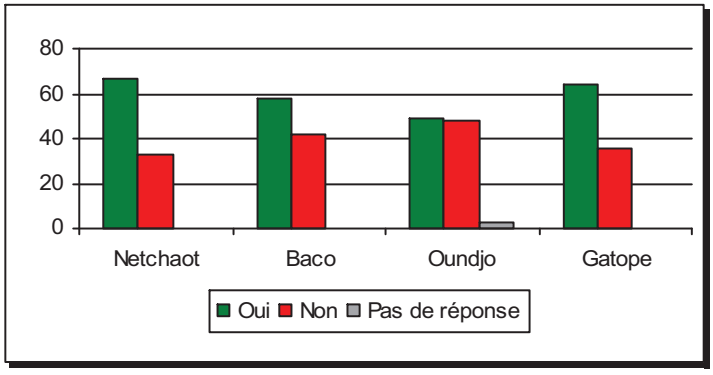

Source : Enquêtes M. Kowasch 2008/09

La chasse incarne l'activité la moins souvent pratiquée par les gens de Netchaot, Baco, Oundjo et Gatope : seulement 41% des personnes enquêtées l'exercent. Il y a plusieurs raisons à cela : Premièrement, seuls les hommes vont à la chasse. Sur les 239 personnes enquêtées au total, il y avait 104 femmes et 135 hommes. Deuxièmement, la chasse occupe beaucoup de temps. Si on ne prend que les 135 hommes, on découvre que 58% des personnes enquêtées vont à la chasse. Entre les quatre tribus, il y a quelques petites différences : ce sont surtout les hommes résidant à Oundjo qui vont le moins souvent à la chasse. La presqu'île de Vavouto a été un terrain de chasse où on ne peut plus aller. Pinjen est le terrain où on va le plus souvent désormais, mais certaines personnes évitent d'y aller à cause du conflit. Les résidents d'Oundjo ont donc moins de facilités à pratiquer la chasse que ceux de Netchaot, Baco ou Gatope. Au final, la chasse représente une activité presque aussi souvent pratiquée que la pêche à la rivière si on ne compte que les hommes, même si elle se répartit différemment selon la tribu.

Figure 120 : Les activités traditionnelles exercées par les retraités et les personnes sans emploi (119 personnes ; les quatre tribus confondues)

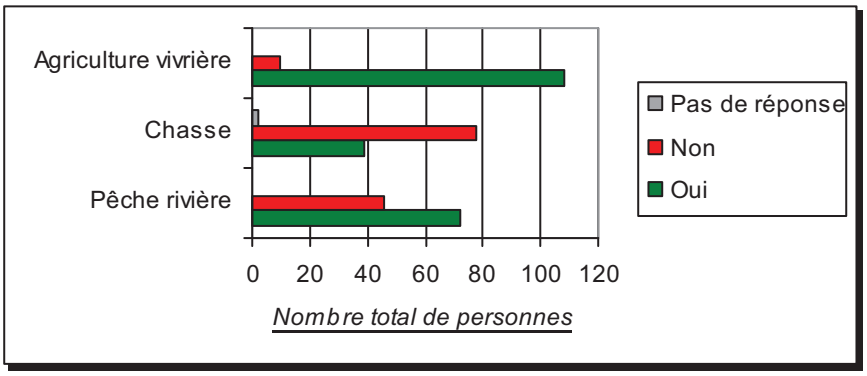

Source : Enquêtés M. Kowasch 2008/09

Figure 121 : Les activités traditionnelles exercées par les personnes ayant un emploi, les entrepreneurs, les étudiants et élèves (120 personnes ; les quatre tribus confondues)

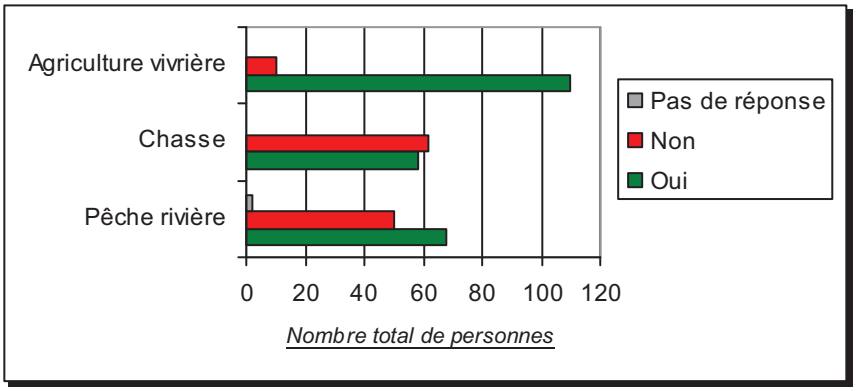

Source : Enquêtés M. Kowasch 2008/09

Il paraît intéressant de voir qu'il n'y a pas de différences significatives entre les actifs occupés ou ceux qui sont en formation (à savoir les employés, les entrepreneurs, les étudiants et les élèves) et les personnes qui ne travaillent pas (à savoir les retraités et les sans-emplois). Toutes les activités vivrières sont autant pratiquées par ces deux groupes. Les employés, entrepreneurs, étudiants et élèves les pratiquent probablement de façon moins régulière, mais

un manque de temps ne les empêche pas d'exercer ces activités traditionnelles. Le maintien des activités traditionnelles confirme l'étude menée par l'IAC (Sourisseau et Bouart 2006) qui concluait que l'accès à un salaire ne se fait pas strictement au détriment des activités rurales « traditionnelles ».[138] Ainsi, il convient de parler d'une insertion « partielle » des Kanak dans l'économie marchande. Cependant, beaucoup de personnes des autres communautés pratiquent également une activité vivrière (pêche, chasse ou agriculture), en complément du salariat. En ce qui concerne la chasse, les actifs occupés et les personnes en formation y vont même plus souvent que les personnes qui restent à la maison (51,7% des personnes enquêtées contre 32,8%). La raison pour cette différence vient du fait qu'une grande partie des personnes restant à la maison sont à la retraite, ils ont arrêté de faire de longues marches pour chasser.

En ce qui concerne la pêche en mer qui ne faisait pas l'objet des enquêtes menées auprès de 239 personnes à Netchaot, Baco, Oundjo et Gatope, on constate que cette activité joue un rôle plus important à Oundjo et Gatope situés en bord de mer. Surtout la tribu d'Oundjo qui incarne une véritable tribu de pêcheurs. Les ressources marines y ont une place cruciale dans l'autosuffisance alimentaire ce qui se voit dans la vaste zone de pêche et également dans la mise en place d'une réserve coutumière marine informelle. A Baco, c'est principalement le clan Wabealo qui pratique la pêche en mer ; dans l'ensemble de la tribu, 14 foyers sur 63 enquêtées[139] ont assuré posséder un bateau, mais parmi eux, deux n'étaient pas en état de fonction. A la tribu de Netchaot, un seul foyer sur les 40 enquêtés possède un bateau.

Malgré un manque de temps grandissant, les populations tribales montrent un ancrage fort dans l'exercice des activités dites traditionnelles. Ces activités d'usage direct font partie intégrante des valeurs du passé. Parfois, la valeur d'usage se transforme en valeur d'option, car on n'a plus le temps d'aller à pêche ou à la chasse ; le salariat ne le permet plus. Mais on souhaite quand même avoir la possibilité d'y aller. Au Québec, l'opérateur industriel Falconbridge a introduit une interruption de l'évacuation du minerai et des approvisionnements maritimes pendant trois mois par an pour que les Inuits puissent pratiquer leurs activités traditionnelles, à savoir la pêche et la chasse. Est-ce que cette interruption pourra être également envisagée en Nouvelle-Calédonie ?

Dans les quatre tribus enquêtées, les mécanismes de la coutume fonctionnent toujours. A la tribu de Netchaot, plus éloignée du village que les trois autres, la coutume est restée par contre plus forte que dans les trois autres. Le sentiment de profonde affinité entre les clans est toujours présent. Mais le projet de la construction d'une nouvelle usine métallurgique dans le Nord a amené plus de transformations qu'on ce que l'on pouvait penser préalablement. Oundjo n'est pas le seul endroit où le projet Koniambo a réveillé de vieux conflits fonciers, mais un exemple de la manière comment un conflit peut diviser les clans et fragiliser la participation commune au niveau de la tribu. Ce conflit a même eu des impacts sur les

[138] Voir le chapitre « Le déséquilibre socio-ethnique : La participation marginale des Kanak au développement économique » dans la 2e partie du présent travail.

[139] Même le questionnaire de l'enquête n'évoquait pas la pêche en mer, j'ai posé la question si la famille possède un bateau.

mécanismes de la coutume ; le résultat est un dysfonctionnement du conseil des clans et une désorganisation sociale. Ce chacun pour soi y résonne plus fort qu'ailleurs.

La « fièvre du nickel » autour de l'emploi et des contrats de sous-traitance masque les conflits autour de la question foncière. Avant de se mettre sur le chemin d'un destin commun, la résolution de cette question est un défi à surmonter. La culture des valeurs du passé sera un atout pour la société dans cette transformation sociale que les nouveaux projets métallurgiques déclenchent. Il ne faut pas oublier que ce nouveau boom du nickel peut être un phénomène éphémère. Le projet politique d'un rééquilibrage spatial entre le Nord et le Sud, entre Kanak et Européens, restera.

Toutes les communautés de la Nouvelle-Calédonie sont appelées à s'approprier le développement économique, politique, culturel et social. Une « participation dirigée » ne représente pas une véritable intégration. Le fait de connaître son histoire et son identité permet également de prendre un rôle plus actif et savoir profiter de ce boom économique. Cette histoire se dévoile dans les toponymes représentant un réservoir culturel, plus riche et plus complexe que tout développement économique éphémère.

CONCLUSION GENERALE

Tableau 29 : Comparaison Projet Koniambo – Projet Goro Nickel

	Projet Koniambo	**Projet Goro Nickel**
Opérateur	Koniambo Nickel SAS	Vale Inco Nouvelle-Calédonie
Actionnariat	SMSP 51% Xstrata Nickel 49%	Vale Inco 69%, Sumitomo et Mitsui 21%, SPMSC 10%
Capacité de production annuelle	60.000 t de nickel (sous forme de ferronickel)	60.000 t de nickel, 4.500 t de cobalt
Procédé métallurgique	Pyrométallurgique (traitement de garniérites)	Hydrométallurgique par lixiviation à l'acide sulfurique (traitement de latérites)
Mise en service	2012 (pleine capacité de production prévue pour 2013)	2009 (pleine capacite de production prévue pour 2013)
Investissement	2,6 milliards d'euros[140]	2,19 milliards d'euros[141]
Emplois directs (phase de production)	Entre 800 et 1.000	Environ 800
Soutien politique	Projet politique soutenu par tous les partis politiques, mais en particulier du PALIKA au gouvernement de la Province Nord	Vocation purement économique Projet quand même soutenu par les politiques, en particulier par les partis de la droite (« Avenir ensemble », « Calédonie ensemble » et le Rassemblement-UMP).
Tribus les plus proches	Oundjo (1,5 km) Gatope (12 m)	Goro (dizaine de kilomètres)
Acteur principal de la lutte pour l'environnement	Comité Environnement Koniambo (CEK) – structure interne à KNS	Rheebu Nuu (association coutumière externe à Vale Inco)
Principaux impacts environnementaux	° Dragage d'un chenal d'accès au port de Vavouto (longeur de 5,2 km, profondeur de 12 m) ° Destruction de mangroves	° Effluent dans le canal de la Havannah contenant du chrome et de la manganèse ° Stockage de résidus
Impacts sur l'aménagement du territoire	Rééquilibrage socio-économique grâce au développement économique de la zone VKP	Renforcement de l'agglomération nouméenne et du déséquilibre spatial
Conflits avec les populations locales	° Conflits autour des contrats de sous-traitance ° Conflit foncier sur la presqu'île de Pinjen impliquant plusieurs clans résidant aux tribus d'Oundjo, de Gatope et de Népou ° Conflit foncier sur le site industriel de Vavouto impliquant des clans d'Oundjo et de Gatope ° Conflits fonciers autour de la mise en valeur de différents GDPL visés pour la mise en place d'équipements économiques et socio-culturels ainsi que pour des logements locatifs	° Lutte du comité Rheebu Nuu (interlocuteur, reconnaissance des anciennes chefferies, rente minière, meilleure protection de l'environnement) contre le groupe Vale Inco ° Conflit politique à la municipalité de Yaté entre le comité Rheebu Nuu et les militants du FLNKS (PALIKA) impliquant les clans de Goro, Touaourou, Waho, Unia et Ouara (Ile Ouen) ° Conflits autours des contrats de sous-traitance
Points forts et avancements	° Perception largement positive du projet par les populations locales ° Implication d'une société locale (SMSP) dans le projet ° Engagements de KNS pour le développement de la zone VKP et dans le domaine de la formation	° Signature du « pacte pour un développement durable du Grand Sud » entre Rheebu Nuu et Vale Inco ° Autres engagements de Vale (dans le domaine de la formation par exemple)

[140] ISEE 2008, p. 5
[141] ISEE 2008, p. 4

Suite à la mise en service des deux nouvelles usines métallurgiques, la Nouvelle-Calédonie sera identifiée comme un pays minier et métallurgique. Selon certaines estimations, près de 30% du PIB calédonien seront directement produit par l'industrie minière (PECC Minerals Network 2002). L'implantation de sociétés étrangères d'exploitation minière (y compris la multinationale française Eramet) comporte par contre le risque d'un détournement des profits vers l'extérieur. Plus les bénéfices tirés du nickel seront transférés hors du territoire – rapatriement des profits au siège de la société mère –, moins le territoire connaîtra de croissance dans la durée. Parmi les deux nouveaux projets métallurgiques, Goro Nickel est susceptible de rapatrier une large majorité des profits, puisque les parts de la Nouvelle-Calédonie dans le projet ne représentent que 10% (par l'intermédiaire de la Société de Participation Minière du Sud Calédonien). Certes, les engagements de Vale Inco pour le développement du Grand Sud atteigneront environ 82 millions d'euros sur une période de 30 ans (versés dans une fondation d'entreprise, pour la mise en place de formations, etc.), mais cette somme ne représente que des miettes pour le métallurgiste.
La redistribution des profits dans la société pourrait mieux se passer dans le Nord, car la SMSP, une filiale à hauteur de 87% de la SOFINOR, garde 51% des parts dans le projet Koniambo. De ce fait, la Province Nord participe activement au projet industriel et aura les moyens de faire profiter la population locale des profits de la nouvelle usine. Il faudra cependant voir la façon dont le gouvernement de la Province Nord utilisera ces bénéfices qui lui reviennent.

En ce qui concerne les effets de liaison amont, on constate que le deux projets n'ont que peu de répercussions sur l'économie calédonienne. Les biens intermédiaires utilisés dans l'extraction et dans le traitement du minerai sont produits à l'extérieur et importés en Nouvelle-Calédonie. Certes, le secteur BTP profitera de la construction de deux usines métallurgiques, mais cet effet ne sera qu'éphémère. C'est pourquoi, KNS craint l'endettement des gens qui investissent dans du matériel qui ne servira plus après la phase de construction de l'usine. Se pose également la question des exemptions fiscales massives que se voient accorder les groupes métallurgiques qui sont un manque à gagner pour le territoire. Leur durée de 15 ans semble aller au-delà des nécessaires incitations, les différentes instances territoriales (commune, province, pays) se retrouvant les mains presque vides.
Enfin, le seul effet favorable risque d'être l'augmentation de l'emploi. Dans le domaine des formations professionnelles et des études supérieures, la Nouvelle-Caledonie affiche un retard important ; il manque un système de formation adaptée à la réalité industrielle du pays. Les groupes miniers sont conscients de ce problème et envoient les jeunes Calédoniens en formation à l'étranger, en particulier au Canada. Les enquêtes dans les tribus voisines au projet Koniambo ont démontré que les espoirs envers le projet Koniambo reposent sur l'acquisition d'un emploi ou d'un travail de sous-traitance. Beaucoup de jeunes veulent travailler pour KNS, mais trop peu parmi eux ne possèdent les qualifications nécessaires pour être directement employés par l'industriel. C'est pourquoi, les métiers les plus demandés par les personnes enquêtées sont conducteur d'engins lourds et femme de ménage. Mais le manque de formations n'est qu'une face de la médaille. Vale Inco et KNS travaillent dans une logique de profit, et le recrutement d'une main d'œuvre étrangère, bien qualifiée, en particulier asiatique, est moins coûteux. Ce recours à la main d'œuvre étrangère ne contribue pas au développement économique du pays, car les employés repartent une fois que leur contrat est terminé.

Un effet positif de l'implantation de multinationales en Nouvelle-Calédonie pourrait être cependant le transfert de « know-how ». Surtout la SMSP profitera du partenariat avec Xstrata ce qui contribuera au rééquilibrage économique du territoire. Dans le Sud, il n'y a cependant pas de partenaire calédonien pour Vale Inco. En outre, les petites entreprises de sous-traitance, dans le Sud et dans le Nord, pourront acquérir d'éventuelles nouvelles compétences. « *La maîtrise du destin et la promotion de la dignité supposent que l'on ne soit pas des mendiants. Pour cela, il faut que le pays aide les gens à s'organiser pour produire la richesse, qui les rendra financièrement autonome* », exhortait Jean-Marie Tjibaou (Pitoiset et Wéry 2008, p. 161). Jusqu'à présent, le développement économique de la Nouvelle-Calédonie est entravé par de vieilles habitudes caractéristiques d'une « économie assistée » extrêmement dépendante des transferts financiers injectés par l'Etat français. La France s'est placée dans une situation contradictoire : politiquement, elle affirme la volonté de « décoloniser » le territoire, mais économiquement elle crée une richesse artificielle qui entraîne le pays dans la spirale d'un déséquilibre croissant. Les participations de la SMSP et de la SPMSC dans le capital du projet Koniambo et du projet Goro Nickel ne pourront pas amortir cette situation.
Seule une indépendance politique semble sortir le pays du cercle vicieux économique de l'« économie assistée » et du déséquilibre démo-spatial croissant, à condition que toutes les communautés participent à la construction de l'économie. Cela exclut une indépendance à domination caldoche ou kanak qui risque chacune de creuser le fossé entre les deux communautés. Le maintien du *statu quo* politique de son côté garantira une certaine prospérité, car le territoire profite des transferts financiers injectés par l'Etat français. De l'autre côté, une telle économie assistée n'est pas orientée vers l'effort productif, mais vers la capitation des flux de transferts qui entretiennent une économie artificielle et mal repartie. C'est le Grand Nouméa qui profite le plus des transferts financiers : les services administratives y sont installées ainsi que la grande majorité des entreprises privées. Le niveau de vie restera cher. Les pouvoirs économiques ne céderont pas leur place ; beaucoup d'entreprises seront toujours gérées par des cadres venus de l'extérieur, quelques familles de la bourgeoisie européenne continuent à détenir les principaux intérêts économiques. Les Kanak ne s'approprieront guère l'économie ; les entreprises du Sud et étrangères gardent une main sur le développement économique, même dans la zone VKP.
Cependant, il serait illusoire de laisser le développement économique reposer sur le seul secteur du nickel, car la dépendance du tout nickel rend le pays fragile et sujette à des crises récurrentes. L'industrie minière renvoie à une économie de rente qui n'est par définition pas durable. Si le cours du nickel au LME tombe en dessous de 10.000 US-$, l'économie calédonienne risque de tomber – sans diversification – en faillite. Si par contre le cours du nickel reste supérieur à 10.000 US-$, les autorités politiques pourront, grâce aux bénéfices de l'industrie du nickel, entamer une diversification et mettre en place de nouvelles formations qui fourniront de la main d'œuvre qualifiée. Dans le meilleur des cas, il convient de parler d'un « développement intégré ». Parmi les acteurs locaux, la SLN et la SMSP profiteront des bénéfices du développement de l'industrie du nickel. Sans les bénéfices de l'industrie du nickel, la diversification restera par contre une tâche difficile à accomplir. En cas de crise économique, la population urbaine sera davantage touchée que la population rurale qui a toujours recours à l'agriculture vivrière.

Le projet Koniambo s'il réussit devrait déterminer l'arrivée de nouvelles populations dans le Nord. Ainsi, le déséquilibre démo-spatial entre le Nord et le Sud devrait diminuer. L'industriel KNS emploie en priorité des personnes originaires de la zone VKP ; le groupe

Vale Inco embauche en priorité de la main d'œuvre venant du Grand Sud. Les deux groupes miniers ont mis en place un système de priorité à l'emploi local afin de créer un climat de confiance et afin de maintenir une paix sociale.
Il n'est par contre pas certain que le développement de la zone VKP suive le schéma de référence venu d'Europe. Le chef-lieu de la Province Nord, Koné, pourra devenir un nouveau pôle urbain de style européen, mais il se pourrait aussi qu'il connaisse un autre style d'aménagement. Les Kanak vivant en tribu préfèrent pour la majorité rester en tribu tout en travaillant en ville ou à la mine. Le maintien des activités dites traditionnelles y joue un rôle important. Cette façon de vivre implique des allers-retours réguliers entre le lieu de travail et la maison. Les interactions entre le système marchand et le système non-marchand augmenteront en tout cas, au niveau économique, mais également dans le domaine de la culture. Ces interactions se montrent déjà dans l'implication des terres coutumières dans le développement économique de la zone VKP où de nouvelles formes de montage de projet ont été trouvées.

Cette participation de la société kanak aux projets métallurgiques se fait sous différentes formes :

- par un emploi chez l'industriel,
- par un entreprenariat (création d'entreprises ou prise de contrat de sous-traitance par une entreprise existante),
- par la participation dans l'actionnariat d'une entreprise,
- par la mise en valeur d'une terre coutumière.

La perception et l'intégration des populations tribales kanak face au développement de l'industrie du nickel suit également différentes logiques. Premièrement, elle dépend de la taille du domaine foncier coutumier. Sur l'ensemble de la Grande-Terre, 18% de la superficie totale est classée « terres coutumières ». Plus le foncier coutumier de la tribu ou du clan est étendu, plus les terres pourront être mises en valeur. Jusqu'à présent, beaucoup de terres attribuées aux clans kanak ont été laissées en friche, car la revendication ne résulte généralement pas d'un besoin économique. Elle se base plutôt sur l'itinéraire clanique qui se traduit dans les lieux toponymiques. Une légitimité foncière découle de ces lieux. Il convient donc de ne pas confondre l'objectif de la mise en valeur d'une terre coutumière avec celui d'une revendication foncière.
Dans le Sud, les terres coutumières se limitent à une étroite bande côtière, une mise en valeur avec un projet économique est quasiment exclue. Quant au projet Koniambo, il entraîne un développement des infrastructures de la zone VKP. Les terres coutumières sont également visées par les autorités politiques afin d'y construire les infrastructures complémentaires nécessaires pour la réalisation du projet « usine du Nord ». Un foncier coutumier conséquent permet donc une meilleure participation. Situé en face de l'Hôtel de la Province, celui de la tribu de Baco est particulièrement étendu et bien placé. La politique de la rétrocession de terres (confisquées au moment du cantonnement de 1903) aux clans kanak, à partir des années 1970, impacte alors indirectement la participation des Kanak au développement économique de nos jours.
Comme le foncier coutumier est inaliénable, incommutable, incessible et insaisissable, les entreprises intéressées à s'y installer n'ont pas le droit d'acheter leur lot, mais simplement de le louer ; elles sont obligées de signer un bail avec les responsables coutumiers du clan ou de

la tribu. De la sorte, les terres « restent dans la main » des autorités coutumières ; la spéculation foncière est en principe exclue. Cependant, il s'agit plutôt d'une « participation dirigée » des clans concernés, car l'initiative vient généralement des autorités publiques et non du clan. Et le clan délègue la mise en œuvre du projet à la puissance communale ou provinciale. Toujours est-il que les coutumiers n'agissent pas en « investisseurs », mais en « rentiers ». La logique économique kanak n'est pas celle de l'investissement à long terme, mais plutôt de la rentabilité immédiate, elle n'est pas « productiviste », mais « rentière ».

Deuxièment, la participation des Kanak aux projets métallurgiques dépend de la cohésion sociale du clan et de la tribu. En mettant en valeur leurs terres coutumières, les Kanak y participent en général de manière « communautaire » (nécessitant le consensus du groupe de référence lignager ou clanique). Cette manière d'insertion convient mieux aux valeurs traditionnelles de la société kanak qu'une « participation individuelle ». En cas de désaccord, le projet n'avancera pas, il restera en « stand-by ». Le GIE Pinjen en est un exemple, les GDPL Wabealo et GDPL Poavidapthia l'ont été pendant longtemps.
Une activité économique à la tribu, même individuelle, est encadrée par des règles communautaires. Il existe un contrôle social toujours fort, car la volonté de monter une entreprise en tribu doit être présentée et « défendue » devant le conseil des clans. Ce contrôle collectif est parfois perçu comme un frein au développement économique. L'obligation de trouver un consensus à l'unanimité peut en effet retarder la réalisation d'un projet. Mais d'autre part, ce contrôle collectif évite de trop grandes disparités à l'intérieur du clan et de la tribu. L'initiative de créer une entreprise est pour la plupart prise individuellement, tout comme la décision de postuler pour un emploi, alors que la mise en valeur d'une terre coutumière repose sur une décision communautaire.
Parmi les quatre tribus étudiées, la tribu de Netchaot se distingue par une très bonne cohésion sociale ; la participation au projet Koniambo passe par la Société de Roulage des Districts de Bako/Pwaade dont la tribu bénéficie dans son ensemble. La tribu d'Oundjo par contre est hantée par un conflit qui divise plusieurs clans de la tribu et qui trouve son origine dans la demande de la SMSP de construire la future usine du Nord sur la presqu'île de Pinjen dont les terres sont gérées par un GIE dans lequel sont membres les clans de la tribu. Alors que plusieurs membres se sont prononcés en faveur d'une implantation de l'usine à Pinjen, la majorité en était contre. Ce conflit autour de la mise en place de la future usine du Nord a contribué au développement d'un plus grand individualisme à Oundjo que dans les autres tribus : comme les clans n'ont pas réussi à s'entendre, plusieurs personnes ont commencé à monter de petites structures de sous-traitance afin de bénéficier de la future usine métallurgique. A la tribu de Baco, il existe également plusieurs entreprises individuelles, mais ces structures n'ont généralement pas été fondées dans l'objectif exclusif de prendre un contrat de sous-traitance à KNS ; les activités dans le transport scolaire par exemple ont été encouragées par la proximité du village de Koné et la présence de plusieurs établissements scolaires.

Troisièmement, l'intégration dépend du sentiment d'être concerné par le projet métallurgique. Contrairement au Sud, le projet de l'usine du Nord est largement soutenu par la population locale. Les autorités politiques de la Province Nord le considèrant comme « leur projet de développement économique », une majorité de la population locale les suit. En outre, les populations vivant dans les tribus les plus proches du site industriel se sentent plus concernées. Dans le Sud, la tribu de Goro, la plus proche du site industriel, se situe malgré

tout à une dizaine de kilomètres du site industriel. Mais Vale Inco a construit son usine métallurgique dans « le désert du Grand Sud », relativement des habitations de la tribu de Goro. Dans le Nord, la situation est différente. Les tribus d'Oundjo et de Gatope sont les plus proches, celle d'Oundjo à seulement 1,5 km du site industriel. Les résidents de ces deux tribus voient de leurs propres yeux l'avancement des travaux sur mine et sur le site industriel. L'espace de vie de ces tribus sera directement impacté ; le site industriel de la presqu'île de Vavouto où sera construite la future usine du Nord a été même été un terrain de chasse pour les clans d'Oundjo. Et les mangroves autour de la presqu'île sont un lieu fréquenté par les pêcheuses de crabes d'Oundjo.

Quatrièmement, les clans pouvant espérer des retombées financières (grâce à une légitimité au plan foncier) ont une perception généralement positive du projet et y participent volontairement. En étant reconnus comme « propriétaires terriens », le clan Fouange d'Oundjo à Vavouto, le clan Poithily (dans sa fonction d'interlocuteur pour KNS) à Gatope sont certainement mieux impliqués que d'autres dans le développement de l'industrie du nickel en province Nord. Au plan des stratégies individuelles, les entrepreneurs qui travaillent depuis longtemps ont plus de facilitiés d'avoir un contrat de sous-traitance, car ils ont l'avantage d'avoir construit un « réseau » de contacts dans le monde de l'entreprenariat. De plus, ils connaissent le fonctionnement des entreprises (demande de défiscalisation, demande de crédits auprès des banques, etc.). Certains entrepreneurs prennent goût et concluent même plusieurs contrats. Par conséquent, les Kanak présentent à présent des comportements plus diversifiés qu'avant. Il en découle évidemment des disparités socio-économiques croissantes, car la reventilation coutière des profits se fait de moins en moins bien. Ce faisant, les manifestations de jalousie entre familles ou clans, voire à l'intérieur des familles, ont tendance à se multiplier. Les petits chefs de tribu, servant de relais à l'administration territoriale, sont pour la plupart bien impliqués dans le développement économique. Ainsi, les petits chefs de Netchaot, d'Oundjo (ancien petit chef F. Tchaounyane) et de Gatope sont soit entrepreneurs eux-mêmes (Netchaot, Oundjo), ou bien ce sont leurs fils/filles qui travaillent pour KNS ou qui ont créé une société de sous-traitance (Gatope). A Baco, il n'y a pas de petit chef.

Cinquièmement, l'insertion des populations kanak se fait de manière « partielle », puisque les activités dites traditionnelles, à savoir la pêche, la chasse et l'agriculture vivrière, continuent d'être pratiquées largement à côté des activités d'entrepreneur ou de salarié dans l'industrie, le commerce et les services. En fait, pour de plus en plus de chefs de famille, les activités agricoles, de chasse, pêche ou cueillette font partie des « temps de loisir » que des « temps de travail ou alors il s'agit de cumul de deux mi-temps, l'un vivrier, l'autre salarié : sur les 120 personnes enquêtées dans les quatre tribus (Netchaot, Baco, Oundjo et Gatope) exerçant une activité salariale, 92% pratiquaient l'agriculture vivrière, 57% faisaient la pêche à la rivière[142] et 48% allaient à la chasse (hommes et femmes confondus[143]). Les activités vivrières contribuent à l'autosuffisance ; dans ce sens, les produits des champs, mais aussi de la pêche et de la chasse ont indirectement un sens monétaire. Le « marchand » et le « non marchand »

[142] A Oundjo et à Gatope, il n'y peu de possibilités de faire la pêche à la rivière. Les deux tribus se trouvant en bord de mer ; les gens vont davantage à la pêche en mer.
[143] Seulement les hommes partent à la chasse.

sont présents dans chaque acte économique, car la participation au développement économique s'inscrit une stratégie sociale : la maximisation du profit s'accompagne en général d'un partage entre les membres d'une même communauté familiale ou pluri familiale plus ou moins large d'où il découle lorsqu'il y a réciprocité de « dons » une réelle solidarité entre d'individus à l'échelle d'un groupe lignager ou clanique, voire d'une communauté tribale. Les bénéfices seront partagés et servent entre autres à acheter des tissus pour les échanges des grandes cérémonies coutumières. La pluriactivité révèle une grande complexité, puisqu'il faut tenir compte du positionnement social des individus au sein des lignages et des lignages au sein des chefferies claniques ou polyclaniques.

Sixièmement, la large majorité des populations tribales kanak ne souhaite pas que les mutations qu'entraîne le développement de la zone VKP bouleversent leur espace « intime », c'est-à-dire la partie du territoire coutumier où se trouvent les habitations formant la tribu. On craint une perte des traditions culturelles ou plus exactement que l'individualisme prime sur les valeurs communautaires. En conséquence, la participation des Kanak au développement économique se fait essentiellement dans un cadre situé à l'extérieur de la tribu : les structures de sous-traitance réalisent des travaux de roulage et de terrassements sur les sites industriels respectifs ; les GDPL font venir des projets économiques, mais toujours en dehors de l'espace intime. De ce fait, la tribu ressemble à une « île » entourée de terrains où les acteurs économiques, privés et publics, trouvent leur champ d'activités. Ce développement économique est souvent considéré par les Kanak comme un schéma de référence venu de France, de l'« État colonial » qui est rejeté. Ce schéma de référence est un modèle d'accumulation productive qui ne correspond pas aux valeurs traditionnelles des Kanak. La mise à l'ordre du jour du développement économique par le FLNKS afin de rééquilibrer le territoire calédonien n'a que partiellement neutralisé cette réaction idéologique qu'on pourrait appeler « syndrome îlien », le souhait que le propre espace de vie ne change pas. De l'autre côte, ce syndrôme îlien permet de mieux préserver les valeurs du passé, la culture et la propre identité.

Comme dans d'autres sociétés traditionnelles agraires, l'identité collective kanak se construit sur l'histoire du groupe inscrit dans un environnement contrôlé et valorisé de longue date : la profondeur du temps est toujours source de respect, voire de prestige. Les lieux toponymiques représentent donc un réservoir culturel essentiel qu'on ne peut comprendre qu'en maîtrisant la langue vernaculaire du clan fondateur de l'endroit. Ce savoir toponymique est le mieux préservé et transmis aux descendants à Netchaot, la tribu la plus éloignée du site industriel ; et c'est à Netchaot où les clans ne communiquent qu'en langue vernaculaire (paicï ou camuki) entre eux. Les jeunes de Baco, la tribu la plus proche du village de Koné, parlent par contre de plus en plus en français entre eux. Cette perte du réservoir culturel que représente la langue et les lieux toponymiques s'explique partiellement par une plus grande implication dans le salariat : Les jeunes qui travaillent n'ont plus le temps et s'intéressent moins aux savoirs des ancêtres. En perdant ce savoir historico-mythique, la valeur patrimoniale d'une terre se trouve considérablement dépréciée. Malgré la présence de lieux sacrés sur la presqu'île de Vavouto, un clan qui y revendique une légitimité foncière a donné son accord pour la construction de l'usine sur la presqu'île. L'importance de ces lieux ne semble plus être la même, la valeur de la terre a changé de nature : la valeur patrimoniale a été abandonnée, elle a au moins diminué, y compris les pratiques culturelles comprenant aussi la pêche, la chasse et l'agriculture vivrière. Vavouto ne possède désormais qu'une valeur d'usage direct dans le sens capitaliste. Le clan qui se dit « propriétaire terrien » à Vavouto a donc évacué la valeur patrimoniale et a

renoncé au modèle polynésien « traditionnel » en faveur du modèle économique occidental classique (Figure 1).

Septièmement, la mise en valeur d'une terre coutumière afin de participer au développement économique global peut être aussi une source de conflit, car différentes légitimités se superposent sur une terre. Dans chacune des quatre tribus étudiées dans la zone VKP existent des revendications foncières. Mais la réforme foncière initiée par l'Etat, en relations étroites avec les autorités territoriales et coutumières, a largement dépassé la phase de « redistribution » (de parcelles au profit d'individus, de groupes familiaux ou de communautés tribales kanak), pour entrer dans une phase de simple « administration » du foncier néo-calédonien. Naepels parle dans ce contexte du passage « *d'un conflit de souveraineté entre Européens et Kanak à un conflit de propriété entre Kanak* » (Naepels 2006, p. 48). L'attribution d'une terre par l'ADRAF à un clan ou à une tribu n'empêche en effet pas la révélation d'une nouvelle revendication. Le conflit entre certains membres du GDPL clanique de Bako qui bloque actuellement l'avancement du parc d'aménagement et de développement en est un exemple. Ainsi, les GDPL représentent des organismes en pleine évolution, et les terres retrocédées sont objet de renégociations permanantes, surtout en cas de projet de mise en valeur. Le stock de l'ADRAF est d'ailleurs aussi conséquent, parce que l'agence a souvent des difficultés de trouver un attributaire : plusieurs clans revendiquent les mêmes terres et parfois, la tâche paraît insurmontable de savoir qui possède quelle légitimité sur la terre.
La mise en valeur de terres coutumières a fait émerger de multiples conflits fonciers, mais aussi de partage d'argent obtenu des locations ou de la signature de divers contrats. Les deux aspects mis en évidence (foncier et royalties) se chevauchent. Presqu'à chaque fois qu'une terre coutumière doit être mise en valeur, un certain nombre de problèmes internes apparaît : les cas étudiés portant sur les presqu'îles de Pinjen et de Vavouto ou le GDPL clanique de Bako le démontrent. Ces conflits se cumulent d'autant mieux que la tribu ou le clan ne vit pas dans un climat de bonne entente. La résolution du conflit peut prendre des années, voire des décennies. De ce fait, il faut se poser la question de savoir si la gestion communautaire d'un projet économique sur une terre coutumière est adaptée à la réalité du développement capitaliste, même si elle contribue à minimaliser les disparités sociales au sein de la tribu ou du clan.

Huitièmement, on constate un décalage grandissant dans les comportements entre le Nord et le Sud : la mise en valeur d'une terre coutumière avec un projet économique n'existe qu'au Nord. Dans le Sud, les terres coutumières se limitent à une étroite bande côtière à objectif strictement résidentiel. Dans la zone VKP, les autorités publiques tentent de les intégrer dans le « Grand projet VKP », ce deuxième projet Koniambo. De plus, Rheebu Nuu dans le Sud et le PALIKA dans le Nord poursuivent des stratégies d'intégration différentes dans le secteur nickel en Nouvelle-Calédonie.
Le PALIKA souhaite atteindre l'indépendance politique à travers une implication réelle dans le développement économique du pays. Grâce à la participation et aux grands projets industriels, les Kanak pourront acquérir une certaine indépendance économique qui mènera à une émancipation politique. Les outils de participation de la Province Nord sont la SMSP, actionnaire à hauteur de 51% au projet Koniambo, la SOFINOR et les différentes SAEML qui sont chargées de mettre en œuvre le nouveau schéma d'aménagement et d'urbanisme de la zone VKP.

Le comité Rheebu Nuu dans le Sud s'inscrit dans la même stratégie politique que le CAUGERN. Le comité ne semble pas vouloir attendre cette implication dans le développement, puisqu'il s'agit d'un proccessus qui peut prendre longtemps et qui, de plus, ne garantira pas forcément une souveraineté kanak. Si le FLNKS perd un jour les élections en Province Nord, il perdra également le contrôle sur la SOFINOR et la SMSP. La voie choisie par le CAUGERN vise à accaparer une « rente minière juteuse ». Certains droits liés à l'antériorité d'établissement de la population kanak en Nouvelle-Calédonie étant reconnus constitutionnellement (par la France), obligent les opérateurs industriels à négocier et assumer des engagements financiers en faveur des clans assurant le contrôle coutumier des massifs miniers et qui à ce titre revendiquent à présent en être « propriétaires ». Cette stratégie comporte certains risques : le « fonds patrimoine » envisagé et réalisé avec le « pacte pour un développement durable du Grand Sud » garantira des retombées financières du projet métallurgique, mais il ne constitue pas une intégration réelle dans le développement de l'industrie minière. Le contrôle des sociétés minières restera dans les mains des responsables étrangers. Les clans se disant « propriétaires terriens » profiteront simplement du développement industriel, mais ils n'en seront pas les acteurs, faute de « *know-how* » et d'apport en capital financier ce qui relativise d'autant la valeur réelle du capital minier.

Neuvièmement, les impacts environnementaux des projets métallurgiques sont souvent mises en avant en ce qui concerne les craintes des populations locales tribales. Mais en évoquant « l'environnement », on a tendance à penser uniquement à l'environnement naturel : les impacts sur la mer, les mangroves, les forêts et l'air. Certes, il y aura une importante empreinte des projets Koniambo et Goro Nickel sur l'environnement naturel: des mangroves seront détruites pour construire les installations portuaires à Vavouto, le lagon du Grand Sud sera impacté par un effluent qui contient entre autres du chrome et du manganèse, les centrales thermiques de Prony Energies dans le Sud et de Koniambo dans le Nord tourneront au charbon ce qui entraîne des émissions considérables de dioxide de carbone. Les Kanak se soucient de l'environnement naturel, en particulier de la mer : le lagon représente une « mer nourricière ». Mais l'environnement comprend aussi une valeur patrimoniale de type culturel qui joue un rôle dans la construction de l'identité kanak. L'association « Djelawe » et le comité Rheebu Nuu ont toujours affiché la lutte pour l'environnement comme leur principal objectif dans les négociations avec l'opérateur industriel. Mais tous les deux poursuivent une stratégie qui va au delà de la simple protection de l'environnement naturel. « Djelawe » vise une intégration dans le projet métallurgique et une reconnaissance foncière de ses clans membres. Rheebu Nuu a réussi en signant en 2008 le « pacte pour un développement durable du Grand Sud » à capter une « rente minière », tout en acceptant en même temps l'effluent dans le canal de la Havannah.

Pour l'heure, la mise en place de trois usines métallurgiques (Doniambo au début du 20e siècle), Goro Nickel (mise en service en 2009) et Koniambo (mise en service en 2012) dans un pays d'environ 19.000 km^2 renforce la concentration et la dépendance économique sur le secteur du nickel, cette dépendance maintenant le pays dans une relative fragilité. Donc, nous nous situons au cœur d'une dialectique difficile à assumer, avec d'une part un développement industriel rapide qui entraîne l'apparition de nouvelles disparités sociales et qui pourrait accroître la marginalité des populations tribales kanak lorsqu'elles ne sont pas ou peu connectées à ce développement. D'autre part, les populations kanak ont la possibilité de devenir des acteurs du développement industriel ; et la Nouvelle-Calédonie possède un outil

pour atteindre une plus grande indépendance économique si le pays réussit à inscrire dans la longue durée les actuels projets industriels en mettant en place un système qui oblige les opérateurs industriels à transférer leur « savoir-faire » ; évidemment cela est plus aisé à dire qu'à réaliser, dans un contexte de mondialisation par nature très fluctuant.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES, RAPPORTS ET ARTICLES

Agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF) (2004) : « *Etat ds lieux des terres de GDPL, Commune de Koohnê* », 30 p.

ADRAF (2000) : « *La réforme foncière en Nouvelle-Calédonie 1978-1998* », Éditions Grains de Sable, Nouméa, 118 p.

Angleviel, Frédéric (2003) : « *Historiographie de la Nouvelle-Calédonie* », Édition Publibook Université, Paris, 362 p.

Angleviel, Frédéric (2005) : « *Histoire de la Nouvelle-Calédonie – Nouvelles approches, nouveaux projets* », Collection « Portes océanes », L'Harmattan, 350 p.

Angleviel, Frédéric (2006) : « *Brève histoire politique de la Nouvelle-Calédonie contemporaine (1945-2005)* », Éditions du GRHOC, Collection « Histoire calédonienne », Nouméa, 313 p.

Anova, Apollinaire (2005) : « *Calédonie d'hier, Calédonie d'aujourd'hui, Calédonie de demain* », Présentation et notes de Hamid Mokaddem et bernard Gasser, Expressions – Mairie de Moindou, Nouméa, 303 p.

Bailleul, Jérémy (2006) : « *Apport des systèmes d'information géographique pour une gestion spatialisée des écosystèmes coralliens - Cas de la pêcherie au crabe de palétuvier dans la zone de Voh (Nouvelle-Calédonie)* », Mémoire de fin d'étude pour l'obtention du Master Professionnel : Gestion de la Biodiversité et des Ecosystèmes Continentaux et Côtiers, IRD Centre de Nouméa/Université des Sciences et Technologies de Lille, 51 p.

Baré, J.-F. (1992) : « *La terre, le Pacifique : introduction* », Etudes rurales, n° 127-128, p. 9-14

Bensa, Alban et Goromido, Atéa Antoine (2005) : « *Histoire d'une chefferie kanak (1740-1878) – Le pays de Koohnê (Nouvelle-Calédonie)* », Editions Karthala, Paris, 172 p.

Bensa, Alban (2000) : « *Ethnologie & Architecture – Le Centre Culturel Tjibaou, une réalisation de Renzo Piano* », Paris, 207 p.

Bensa, Alban (1995) : « *Chroniques Kanak – L'ethnologie en marche* », , Ethnies Documents, Paris, 349 p.

Bensa, Alban et Freyss, Jean (1994) : « *La société kanak est-elle soluble dans l'argent ... ?* », in : « Terrain », Numéro 23, « Les usages de l'argent », 14 p.

Bensa, Alban (1990) : « *Nouvelle-Calédonie – Vers l'émancipation* », Découvertes Gallimard Histoire, Paris, 176 p.

Bensa, Alban et Rivière, Jean-Claude (1982) : « *Les Chemins de l'Alliance – l'organisation sociale et ses représentations en Nouvelle-Caledonie* », SELAF, Paris, 586 p.

Blanchet, G. (1989) : « *Du discours à la réalité en milieu insulaire : rhétorique du développement autocentré et pratique du développement intégré* », in : « Journal de la Société des Océanistes », n° 88-89, Musée de l'Homme, Paris

Bonnemaison, Joël ; établi par Maud Lasseur et Christel Thibault (2000) : « *La géographie culturelle* », Cours de l'université Paris IV – Sorbonne 1994-1997, Editions du Comité des travaux historiques et scientifiques (C.T.H.S.), Paris, 152 p.

Boué-Mandil, Bernard (directeur de la publication, 2006) : « *Synthèse du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de Voh-Koné-Pouembout* », Artypo, juillet 2006

Briseul, Jean-Paul (2006) : « *Conclusions de l'audience du 8 juin 2006 et de la lecture du 14 juin 2006* », Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie

Brou, B. (1982) : « *Trente ans d'histoire de la Nouvelle-Calédonie* », 1945-1977. Publ. Soc. Études historiques n° 31, Nouméa, 219 p.

Campbell, Peter et Massabuau, Jean-Charles (2006) : « *La toxicité des « métaux lourds » autre que le manganèse* », 27 p.

Campbell, Maryline E. (1987) : « *The phenomenon of spreading in Fa Tieta, a language of New Caledonia* », M.A. in Linguistics, University of Texas at Arlington, USA

Caussin épouse Plenus, Delphine (1998) : « *La Nouvelle-Calédonie à l'épreuve de la contestation kanak* », thèse présentée pour le Doctorat en Science Politique, Université de Nice Sophia – Antipolis, UFR Droit et Sciences économiques

Chambers, Robert (1991) : « *Shortcuts and Participatory Methods for Gaining Social Information for Projects* ». In: Cernea, Michael (ed.) *Putting People First. Sociological Variables in Rural Development*, New York, Oxford University Press, p. 515-537

Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie (2007) : « *Rapport d'activité 2007* », Nouméa, 28 p.

Christnacht, Alain (2004) : « *La Nouvelle-Calédonie* », Les études de la documentation Française, Paris incomplet, 174 p.

Clua, Eric (2006) : « *Premier rapport consolidé du programme CRISP* », cellule de coordination du CRISP, Nouméa, septembre 2006

Comité Environnemental Koniambo (2010) : « *Bulletin d'information* », N°4, juillet 2010, 4 p.

CEK (2008) : « *Alternatives pour l'évacuation des déblais de dragage* », Koohnê le 17 juillet 2008, 23 p.

CEK (2008) : Compte rendu de la réunion du 24/09/2008 à Kataviti, 3 p.

CEK (2008) : Compte rendu de la visite secteur de Tiéta, décharge de Biloboquet du 03/09/2008, 1 p.

CEK (2008) : Compte rendu de la visite du massif du Koniambo du 11/09/2008, 1 p.

Commune de Yaté (2009) : « *Etat des lieux et perspectives 2008-2014* », avril 2009, 39 p.

Conservation International (1999) : Press release : « *Biodiversity hotspots, a scientific approach to saving earth's most endagered treasures.* »

Coquelet, Benoît (2004) : « *Droit de la mine et de l'environnement – Rapport 2004* », Université de la Nouvelle-Calédonie, Section juridique, 52 p.

C.O.R.A.I.L. (1994) : *« La Terre* », Actes du sixième colloque C.O.R.A.I.L, organisé à Nouméa les 27, 28 et 29 octobre 1993, Nouméa, 414 p.

David, G. ; Herrenschmidt, J.-B. et Mirault, E. : « *La valeur économique et sociale des récifs coralliens* », IRD, DD&AT Pacifique, 40 p.

DDEE Province Nord (2007) : Service Forestier, Août 2007, 15 p.

Demmer, Christine (2007) : « *Une nouvelle stratégie kanake* », dans : Vacarme 39 – Autochtones : des peuples en mouvement, printemps 2007, p. 43-48, sur : http://www.vacarme.eu.org/article1306.html

Di Méo, G. (1972) : « *Le nickel dans le monde* », Travail de l'Institut de Géographie de Reims, n°12, p. 15-30

Di Méo, G. (1973) : « *Les grandes régions nickelifères du monde ; les cadres géographiques d'une activité minière en mutation* ». Mosella, Tome III, n°3, 26 p.

Doumenge, François (2003) : « *La France confrontée au 'trou noir' du Pacifique, la face inconnue de la question calédonienne* », in : Conflits actuels, Revue d'étude politique, Centre d'études et de diffusion universitaires, p. 101-112

Doumenge, Jean-Pierre (2002) : « *Pluriculturalité, « ville » et « brousse » en Nouvelle-Calédonie* », Communication au colloque sur l'État pluriculturel, Nouméa, Université de la Nouvelle-Calédonie, juillet 2002

Doumenge, Jean-Pierre (2000) : « *L'outre-mer français »*, Armand Colin, Paris incomplet

Doumenge, Jean-Pierre (1982) : « *Du terroir ... à la ville, les Mélanésiens et leurs espacs en Nouvelle-Calédonie* », coll. Travaux et documents de géographie tropicale, CEGET/CNRS, Bordeaux, 488 p.

Dupon, J.-F. (1981) : « *Domaine minier, mines et métallurgie ; situation contemporaine* ». Atlas de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, Planche 42. Orstom, Paris

EMERGENCES (2009) : « *Baco – Approche des Dynamiques sur l'Espace Coutumier* », Document du dossier « Diagnostic – actions des terres coutumières de Koné-Pouembout » / Volet tribu / GDPL ; Province Nord, Koné, 87 p.

EMERGENCES (2009) : « *Netchaot – Approche des Dynamiques sur l'Espace Coutumier* », Document du dossier « Diagnostic – actions des terres coutumières de Koné-Pouembout » / Volet tribu / GDPL ; Province Nord, Koné, 49 p.

EMPREINTES (2004) : « *SDAU Voh-Koné-Pouembout – Rapport de présentation* », Nouméa, 111 p.

Empreintes (2005) : « *Étude de diagnostic et de faisabilité et d'aménagement urbain de Prony* », 12 septembre 2005, Nouméa

Ensemble pour la Planète (2006) : « *Forum FINC du 8 novembre 2006, Déclaration de EPLP* »

Environnement Nouvelle-Calédonie (1998) : « Azur media – V. Gueroui », Nouméa, dossier de février, 98 p.

Faberon, Jean-Yves et Postic, Jean-Raymond (2004) : « *L'accord de Nouméa, la loi organique et autres documents juridiques et politiques de la Nouvelle-Calédonie* », Île de Lumière Dossiers et Documents, Nouméa, 188 p.

Falconbridge NC SAS et Roche (2001) : « *Projet Koniambo – Étude environnementale de base* », Rapport final, juin 2001

Faucheux, S. et Noël, J.F. (1995) : « *Economie des ressources naturelles et de l'environnement* ». Paris, Armand Colin, Coll. U Economie, 370 p.

Fédération des Industries de Nouvelle-Calédonie (2006) : « *Forum de la FINC : Quel modèle de développement économique et social ? Quel modèle de société ?* » – Bilan du forum du 8 décembre 2006 », Nouméa, décembre 2006

Fédération des Industries de Nouvelle-Calédonie (2006) : « *Forum de la FINC : Quel modèle de développement économique et social ? Quel modèle de société ?* », Document de travail et de réflexion préliminaire à destination des représentants de la société civile de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa, novembre 2006

Fédération des SEM (2006) : « *Programmation des Investissements du Grand Projet d'Aménagement et de Développement des Communes de Voh-Koné-Pouembout* », Neuvième Conférence des SEM d'Oure-Mer, Nouvelle-Calédonie, Koohnê (Koné), Province Nord, 27 p.

Freyss, Jean (1995) : « *Économie assistée et changement social en Nouvelle-Calédonie* », Tiers Monde, I.E.D.ES, Paris, 452 p.

Freyss, J. (1992) : « *Développement en Nouvelle-Calédonie* », Conférence donnée par J. Freyss à la Société des Océanistes le 19 mars 1992, 8 p.

Freyss, J. (1992) : « *Assistance ou développement ?* », Conférence donnée par J. Freyss à la Société des Océanistes le 22 janvier 1992, Paris, 7 p.

GIE Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud (2006/2007) : « *l'écho du Tourisme* », décembre 2006 et janvier 2007, N° 9, Nouméa

Gorodé, Déwé (2007) : « *L'épave* », Madrépores, Nouméa, 171 p.

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (2006) : « *L'Europe, la mine et le développement durable* », Nouméa, septembre 2006

Guiart, Jean (2004) : « *Une clé de la société canaque, Les réseaux d'identité partagée* », Le Rocher-à-la-Voile et les Editions du Cagou, Nouméa, 204 p.

Guiart, Jean (1999) : « *Les Mélanésiens devant l'économie de marché* », Le Rocher-à-la-Voile, Nouméa, 252 p.

Guiart, Jean (1992) : « *Structure de la chefferie en Mélanésie du Sud* ». Musée de l'Homme, Institut d'Ethnologie.

Guiart, Jean (1983) : « *La terre est le sang des morts* », Editions Anthropos, Paris

Guiart, Jean (1963) : « *Structure de la chefferie en Mélanésie du Sud* ». Musée de l'Homme, Institut d'Ethnologie.

Gay, Jean-Christophe (2003) : « *L'outre-mer français – un espace singulier* », Editions Belin, Paris incomplet

Gay, Jean-Christophe (2003) : « *L'outre-mer français en mouvement* », documentation photographique, La documentation française, Paris incomplet

Grochain, Sonia (2007) : « *Socio-anthropologie politique de l'emploi – Les Kanak et le travail en Province Nord de la Nouvelle-Calédonie* ». Thèse de doctorat, EHESS/École Normale Supérieur, Paris, 324 p.

Herrenschmidt, Jean-Brice (2005) : « *Territorialité et identités en Mélanésie* », dans : « Iles rêvées – Territoires et identités en crise dans le Pacifique insulaire », p. 291-324

Herrenschmidt, Jean-Brice (2004) : « *Territoires coutumiers et projets de développement en Mélanésie du Sud (Îles Loyauté, Vanuatu, Fidji)* », Thèse de Doctorat de Géographie, Université Paris IV – Sorbonne, 750 p.

Horowitz, Leah Sophie (2003) : « *Stranger in One's Own Home: A micropolitical analysis of the engagements of Kanak villagers with a multinational mining project in New Caledonia* », A thesis submitted for the degree of Doctor of Philosophy of the Australian National University, 277 p.

Houchot, M.A. (2003) : « *Espace géographique et territoire de pêche* ». Etude appliquée à la tribu mélanésienne d'Oundjo, Nouvelle-Calédonie. Mémoire de maîtrise en géographie. Université de la Polynésie Française, Papeete, 88 p. + annexes

Hummel, Nathalie (1996) : « *Falconbridge face aux gens du Nord* », Le Quotidien calédonien du 25 juin 1996

Institut d'Emission d'Outre-Mer (2009) : « *La Nouvelle-Calédonie en 2008* », Rapport Annuel 2008, Paris, 214 p.

IEOM (2004) : « *La Nouvelle-Calédonie en 2003* », Rapport Annuel 2003, Paris

Institute for European Environmental Policy (2006) : « *Value of Biodiversity – Documenting EU examples where biodiversity loss had led to the loss of ecosystem services* » - Final Report, June 2006, 22 p.

Institut de la Statistique et des Études Économiques de Nouvelle-Calédonie (2008) : « *Bilan Économique et Social 2007* », 51 p.

IRD (2007) : « *Des milliers d'espèces de parasites de poissons restent à découvrir* », Communiqué de presse, 2 avril 2007, 2 p.

ISEE (2009) : « *Le bilan économique et social 2008* », Nouméa, 58 p.

ISEE (2008) : « *Les défis de la croissance calédonienne* », Nouméa, 61 p.

ISEE (2006) : « *Tableau de l'Économie Calédonienne 2006* », Nouméa

ISEE (2005) : « *Tableau de l'Économie Calédonienne 2005* », Nouméa

ISEE (2003) : « *Bilan Économique et Social 2002* », Nouméa

ISEE et IEOM (2002) : « *Le Nickel – Nouvelle-Calédonie* », Notes et Documents N° 87, Nouméa, 31 p.

Institut Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques (1998) : « *Panorama des Tribus – Province Nord* », Notes et Documents N° 80, Nouméa

Jaulin, R. (1984) : « *Ethnocide, Tiers-monde et développement* ». In : Latouche, S. (sous la direction de) : Tiers-monde, T. XXV, n° 100, *Le développement en question*, Paris, PUF, p. 913-927

Jost, Christian (1994) : « *Sciences de l'environnement sans conscience de la terre ?* », p. 131-140

Kowasch, Matthias (2005) : « *Bevölkerungswachstum und Umweltschutz in Nouméa* », Wissenschaftlicher Verlag Berlin

Labrosse, P., Fichez, R., Farman, R. Et Adams, T. (2000) : « *New Caledonia* », Chapter 100, in : « Seas at the Millenium : An Environmental Evaluation », Pergamon

Lafleur, Jacques (2002) : « *Note confidentielle sur les réserves minières en Nouvelle-Calédonie (actualisation de la note adressée au Premier Ministre le 21 octobre 1996)* », Confidentiel, Nouméa, 26 juin 2002, 3 p.

Leenhardt, Maurice (1947) : « *do kamo – la personne et le mythe dans le monde mélanésien* », Gallimard, 314 p.

Leblic, Isabelle (1993) : « *Les Kanak face au développement – la voie étroite* », ADCK, Presses Universitaires de Grenoble, 412 p.

Le Meur, Pierre-Yves ; Sauboua ; Poncet, Estelle et Toussaint, Marie (2010) : « *Les enjeux de la gouvernance locale des ressources marines en Nouvelle-Calédonie* ». Contribution à la réflexion sur le foncier maritime à partir de deux études de cas, colloque international *L'intégration de la coutume dans l'élaboration de la norme environnementale*, 26-28 octobre 2009, Nouméa, 14 p.

Le Meur, Pierre-Yves (2010) : « *La terre en Nouvelle-Calédonie : pollution, appartenance et propriété intellectuelle* », in : *Multitudes* 41, printemps 2010, 10 p.

Le Meur, Pierre-Yves (2002) : « Approche qualittaive de la question foncière - Note méthodologique », Mai 2002, IRD RÉFO, Document de travail de l'Unité de Recherche 095, N° 4, 19 p.

Leplat, Thomas (2003) : « *Mines en Nouvelle-Calédonie : l'aspect réglementaire* », in « Géologues – Revue officielle de l'Union Française des Géologues », Numéro 138, septembre 2003, Spécial DOM – TOM, p. 21-23

Liennard, A. (2003) : « *Analyse de la durabilité socio-économique d'un processus de développement insulaire : la Nouvelle-Calédonie* », thèse de doctorat, Université Montpellier

Massabuau, Jean-Charles (2006) : « *Contre-expertise sur l'usine du Sud – La toxicité du manganèse dans les milieux aquatiques* », avec M. Cotignola, Y. Dominique et P. Campbell, 27 avril 2006, 32 p.

Missotte, P. (1985) : « *Endogène et exogène en développement mélanésien de Nouvelle-Calédonie. Une décennie 1970-1980.* », Thèse de Doctorat de 3e cycle, EHESS Paris, 883 p. + annexes 297 p.

Naepels, Michel (2006) : « *Réforme foncière et propriété dans la région de Houaïlou (Nouvelle-Calédonie)* », in : « Etudes rurales », janvier-juin 2006, p. 43-54

Naepels, Michel (1998) : « *Histoires de terres kanak* », Editions Belin, Socio-Histoires, Collection dirigée par G. Noiriel et M. Offerlé, 379 p.

Nakache, T., Leplat, T, et Baille, J.S. (1993) : « *Cours de droit minier* », DEUST Géosciences appliqué 1, 4 p.

Néaoutyine, P. (2006) : « *L'indépendance au présent – identité kanak et destin commun* », Éditions Syllepse, Paris

Observatoire de la santé et des actions sociales de la Province Nord (2008) : Enquête psycho-sociale menée auprès des jeunes de 18 à 30 ans résidents de la Province Nord – Premiers résultats définitifs, volet situation économique (21 octobre 2008) », 41 p.

Olivier de Sardan, Jean-Pierre (1995) : « *Anthropologie et développement – essai en socio-anthropologie du changement social* », Editions APAD – Karthala, Marseille/Paris, 221 p.

OSAS-PN (2008) : « Etre jeune en province nord – vivre la jeunesse », 72 p.

Pasco, Valéry (2006) : « *Note aux membres du Conseil d'Administration d'Ensemble pour la Planète* », Nouméa, décembre 2006

PECC Minerals Network : « *Community Integration and Environmental issues in Mining: Charting a course for sustainable development* », Séminaire le 6 et 7 novembre 2002

Pitoiset, Anne et Wéry, Claudine (2008) : « *Mystère Dang* », Le Rayon Vert, 191 p.

Poignonec, Denis (2006) : « *Apport de la combinaison cartographie cognitive/ontologie dans la compréhension de la perception du fonctionnement d'un écosystème récifo-lagonaire de Nouvelle-Calédonie par les acteurs locaux* », Thèse de doctorat présentée devant l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Rennes, 292 p. + 74 p.

Poirine, Bernard (1994) : « *Développement économique et traditions socio-culturelles dans le Pacifique insulaire* », in : « Journal de la Société des Océanistes », n° 99, Musée de l'Homme, Paris, p. 9-20

Poirine, Bernard (1993) : « *Le développement par la rente : une spécialisation internationale logique et viable à long terme pour les économies micro-insulaires* », in : « Journal de la Société des Océanistes », n° 96, Musée de l'Homme, Paris, p. 3-10

Province Nord (2008) : Rapport de mission à Taïwan du 6 au 14 septembre 2008, 13 p.

Province Nord (2007) : Présentation sommaire du plan d'aménagement (2007-2029) de Tango et de ses conséquences. Service Forestier, Août 2007, 15 p.

Province Sud (2006) : Relève de conclusion de la réunion du 5 septembre 2006 du sous-comité « Aménagement Goro Nickel »

Province Sud (2005) : Compte-rendu de la réunion du 21 octobre 2005 (Etude de diagnostic et de faisabilité de l'aménagement urbain de Prony)

Province Sud (2005) : Compte-rendu de la réunion du sous-comité « Aménagement et Urbanisme » à la mairie du Mont-Dore le 14 septembre 2005

Province Sud (2005) : Compte rendu de la réunion conjointe des sous-comités « Aménagement et Urbanisme » et « Petits Projets Économiques Induits » du mercredi 10 août 2005 à 9h 30 à la mairie de Yaté

Province Sud (2005) : Compte rendu du sous-comité « Aménagement et Urbanisme » du 16 mars 2005 pour le suivi du projet minier du sud

Rheebu Nuu (2008) : « *Rheebu Nuu au service de la commune de Yaté* », Nouméa, 4 p.

Rivière, Jean-Claude et Ehrhart, Sabine (2006) : « *LE BWATOO et les dialectes de la région de Koné (Nouvelle-Calédonie)* », avec la collaboration de Raymond Diéla, Collection Langues et Cultures du Pacifique, PEETERS, Paris, 501 p.

SAEML Grand Projet VKP (2010) : Assemblée générale constitutive de la SCI « Parc d'aménagement et de développement du GDPL Bako », 24 mars 2010

SAEML Grand Projet VKP (2010) : Rapport d'activité opérationnelle 2008-2009, 31 p.

SAEML Grand Projet VKP (2008) : Rapport d'activité opérationnelle 2006-2007, 30 p.

SAEML Grand Projet VKP et Espaces libres (2007) : « *Aménagement du terrain du GDPL Baco* » – Etude de faisabilité, 19 p.

Saussol, Alain (1979) : « *L'Héritage – Essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie* », Publications de la Société des Océanistes, Musée de l'Homme, Paris, 493 p.

Service Communication de la Province Sud : « *La réglementation de l'environnement en Province Sud* »

Sourisseau, Jean-Michel et Bouard, Séverine (2006) : « *Stratégies des ménages ruraux et développement territorial en Nouvelle-Calédonie : Un éclairage par l'articulation des relations marchandes et non marchandes* », IAC, programme SDRL, Pouembout, 20 p.

Syndex (2005) : « *Nouvelle-Calédonie Nickel 2010 : une nouvelle ère industrielle* » - Colloque international 7 et 8 juillet 2005

Torre, M. H. (2006) : Rapport d'Information, No. 7, Sénat, sessions ordinaire de 2005-2006

Toura, D. (1997) : « *Être un grand chef et avoir été ouvrier à la SLN* » L'écho des aires coutumières n° 1.

Toussaint, Marie (2010) : « *La cogestion des ressources et lagons à forte valeur patrimoniale en Nouvelle-Calédonie. La "réserve" marine d'Oundjo et le projet COGERON, dans la zone de Voh-Koné-Pouembout* », Mémoire de Recherche Appliquée, Sous la direction d'Elsa Faugère et Pierre-Yves Le Meur, Université de Provence, Aix en Provence, 102 p.

Tjibaou, Jean-Marie et Missotte, P. (1976) : « *Kanaké, Mélanésien de Nouvelle-Calédonie* », Papeete, Editions du Pacifique, 120 p.

Trépied, Benoît (2007) : « *Politique et relations coloniales en Nouvelle-Calédonie – Ethnographie historique de la commune de Koné 1946-1988* », Tome I + II, Thèse de doctorat en anthropologie sociale et ethnologie, EHESS Paris, 998 p.

Trolue, Fote (1994) : « *Le Kanak, le clan et la terre face au développement en Nouvelle-Calédonie* », p. 157-163

USTKE (2006) : « *Cadre juridique et politique de l'action du CAUGERN* », Exposé de R. Wamytan, sur : www.ustke.org/syndicat/2006/06/20/209-table-ronde-goro-nickel-du-14-juin-2006

Vale Inco NL (2007) : « *Corporate Social Responsability* » – Annuel Report 2007, 11 p.

Vivier, Jean-Loup (2009) : « *Calédonie, l'heure des choix* », L'Harmattan, Paris, 185 p.

Wantiez, Laurent et Harmelin-Vivien, Mireille (2006) : « *Expertise de l'installation des stations de suivi de l'habitat corallien du projet Koniambo* », septembre 2006, 7 p.

Wantiez, Laurent et Harmelin-Vivien, Mireille (2006) : « *Expertise du cahier des charges du programme du suivi en milieu marin du projet Koniambo* », septembre 2006, 13 p.

Weber, Jacques (2003) : « *L'évaluation contingente : les valeurs ont-elles un prix ?* », 16 p.

World Bank Group (1998) : « *Pollution preventionand abatement handbook* »

World Health Organisation (1998) : « *Guidelines for drinking-water quality* », Second edition, Addendum to Vol. 1: Recommendation, Geneva, 36 p.

Xstrata Plc. (2008) : Half-Yearly Report 2008, 90 p.

OUVRAGES COLLECTIFS

Bensa, Alban et Leblic, Isabelle (2000) : « *En pays kanak : Ethnologie, linguistique, archéologie, histoire de la Nouvelle-Calédonie* », Editions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 368 p.

- Bensa, Alban (2000) : « *Le chef kanak : Les modèles et l'histoire* », p. 9-48
- Leblic, Isabelle (2000) : « *Adoptions et transferts d'enfants dans la région de Ponérihouen* », p. 49-67

David, Gilbert ; Guillaud, Dominique ; Pillon, Patrick (1999) : « *La Nouvelle-Calédonie à la croisée des chemins : 1989 – 1997* », Société des Océanistes – IRD incomplet, 324 p.

- Blanchet, G. (1996) : « *Réflexions sur le concept de rééquilibrage en Nouvelle-Calédonie* », p. 37-55
- Carnuccini, Anne-Sopie et Guillaud, Dominique (1997) : « *Les fumées de l'usine – un projet métallurgique à l'appui du rééquilibrage* », p. 83-99

Doumenge, Jean-Pierre ; Métais, Eliane ; Saussol, Alain (1986) : « *La Nouvelle-Calédonie – occupation de l'espace et peuplement* », Collection Iles et Archipels, CRET, Bordeaux III et « Les Cahiers d'Outre-Mer », Bordeaux, 334 p.

- Doumenge, Jean-Pierre (1986) : « *La Nouvelle-Calédonie, à la recherche de son équilibre économique et de son unité sociale* », p. 220-248

Faugère, Elsa et Merle, Isabelle (2010) : « *La Nouvelle-Calédonie, vers un destin commun ?* », Editions Karthala, Paris, 260 p.

- Le Meur, Pierre-Yves (2010) : « *Réflexions sur un oxymore – Le débat du « cadastre coutumier » en Nouvelle-Calédonie* », p. 101-127
- Horowitz, Leah S. (2010) : « *Exploiter ou gérer la création de Dieu ? - Modèles culturels dans un projet minier en Nouvelle-Calédonie* », p. 143-171

Guillaud, Dominique ; Huetz de Lemps, Christian ; Sevin, Olivier (2003) : « *Îles rêvées – Territoires et identités en crise dans le Pacifique insulaire* », Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, publié avec la collaboration de l'IRD, 378 p.

- Herrenschmidt, Jean-Brice (2003) : « *Territorialité et identités en Mélanésie – Enjeux cachés du « développement » ?* », p. 291-324

Guillaud, Dominique ; Seysset, Maorie et Walter, Annie (1998) : « *le Voyage inachevé... à Joël Bonnemaison* », Editions ORSTOM-PRODIG, Paris, 776 p.

- Doumenge, Jean-Pierre (1998) : « *Espaces de vie et conscience politique : le cas des Mélanésiens de Nouvelle-Calédonie* », p. 351-356
- Herrenschmidt, Jean-Brice (1998) : « *Développement et terres coutumières en Mélanésie : un regard de la géographie culturelle* », p. 513-520

Massabuau, Jean-Charles ; Campbell, Peter ; Monnin, Christophe ; Roux, Bernard (2006) : « *Etude de l'impact potentiel du rejet de l'effluent Goro Nickel dans le lagon sud de la Nouvelle-Calédonie* », 21 décembre 2006, 98 p.

Perret, Cécile (2002) : « *Perpectives de développement pour la Nouvelle-Calédonie* », Presses Universitaires de Grenoble, 160 p.

- Lagadec, Gaël ; Perret, Cécile ; Pitoiset, Anne (2002) : « *Nickel et développement en Nouvelle-Calédonie* », p. 21-42
- Farvaque, Etienne (2002) : « *Quels choix monétaires pour la Nouvelle-Calédonie ?* », p. 119-130

Polanyi, K. ; Ahrensberg, C. ; Pearson, H.W. (1957) : « *Trade and Markets in the Early Empires, Economics in History and Theory* », The Free Press, Clencoe

- Polany, K. (1957): « *The Economy as Instituted Process* », p. 29-51

PÉRIODIQUES

Les Nouvelles Calédoniennes, Nouméa, Nouvelle-Calédonie

Votre Économie, Le Mensuel Calédonien de la Consommation et de l'Économie, Août 2008, N° 28, Nouméa, Nouvelle-Calédonie

Les Infos, Nouméa, Nouvelle-Calédonie

PALIKA : « Kanak – Organe d'Information du Parti de Libération Kanak », Numéro spécial 211, mois de juillet/août 2006

Géologues – Revue officielle de l'Union Française des Géologues, Numéro 138, septembre 2003, Spécial DOM – TOM

Mining Journal, Mining Communications, 18 août 2006

Engineering & Mining Journal, Vol. 208, No. 9, November 2007

Goro News – lettre d'information du site de construction Goro Nickel », N° 5, Nouméa, novembre/décembre 2006, 12 p.

CCI info – le magazine des entreprises de Nouvelle-Calédonie, No. 127, mai 2005 ; septembre 2009

Journal de la Société des Océanistes

Mines – Bulletin d'Information du Secteur Minier de la Nouvelle-Calédonie, novembre 2006, n° 33, Nouméa, 26 p.

VKP Infos

Tour de Côte, Mensuel gratuit, IRN, Nouméa

Le pays

Financial Times Deutschland

Die ZEIT, Nr. 41, 1 octobre 2009

SOURCES INTERNET

http://www.info.lnc.nc/nickel
http://www.info.lnc.nc
http://www.inco.com
http://www.goronickel.com
http://whc.unesco.org/archive/convention-fr.pdf
http://whc.unesco.org/FR/apropos/
http://www.iac.fr
http://www.rheebunuu.com
http://www.wmc.com.au/oourbusiness/nickel.htm
http://www.redlist.org

http://www.conservation.org/web/news/pressrel/99-1129.htm
http://www.cites.org/CITES/fra/append/fauna12.shtml
http://www.hatch.ca
http://www.arcelormittal.com
http://www.ftd.de
http://www.finanznachrichten.de
http://www.lexas.net/wechselkurse/xpf.asp
http://www.bankenverband.de/waehrungsrechner/index-xi.asp
http://whc.unesco.org
http://isee.nc (« séries statistiques)
http://www.heritage.nf.ca
http://vinl.valeinco.com

FILMS

Bensa, Alban et Goromido, Samuel : « *Les esprits du Koniambo* »
Goro Nickel (2008) : « *A la découverte de Goro Nickel* »

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Importance relative accordée à la valeur d'usage et à la valeur patrimoniale par les acteurs selon des modèles simplifiés 19
Figure 2 : Evolution des superficies des réserves kanak entre 1896 et 1978 (en ha) 34
Figure 3 : Les Provinces de la Nouvelle-Calédonie depuis 1988 38
Figure 4 : Les aires coutumières de la Nouvelle-Calédonie 43
Figure 5 : Les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie 47
Figure 6 : Produit intérieur brut (PIB) par habitant dans les pays océaniens (en euros) 48
Figure 7 : Répartition du PIB de la Nouvelle-Calédonie en 2007 48
Figure 8 : Evolution de la balance commerciale (en millions d'euros) 49
Figure 9 : Valeur des exportations par produit en 2008 (en % de la valeur totale) 50
Figures 10 et 11 : Pays fournisseurs de la Nouvelle-Calédonie en 2008 (à gauche) et Pays destinataires des exportations calédoniennes en 2008 (à droite) 51
Figure 12 : Estimation des réserves mondiales de nickel en 2006 53
Figure 13 : Les centres miniers et les usines métallurgiques en Nouvelle-Calédonie 54
Figure 14 : La production agricole finale en valeur (millions d'euros) en 2008 par secteur agricole 63
Figure 15 : Nombre de salariés des entreprises industrielles au 31 décembre 2008 67
Figure 16 : Production d'électricité selon son origine en 2008 70
Figure 17 : La population par commune au recensement de 2009 87
Figure 18 : Evolution démographique des 10 plus grandes communes calédoniennes de 1996 à 2009 88
Figure 19 : Répartition des entreprises par commune au 26 février 2010 89
Figure 20 : Nombre d'entreprises par province au 26 février 2010 90
Figure 21 : Diplôme le plus élevé obtenu par les habitants- recensement 2004 (en %) 90
Figure 22 : Niveau d'études atteint par les jeunes (18-30 ans) en Province Nord selon le sexe par communauté en % (2008) 97
Figure 23 : Évolution du cours du nickel au London Metal Exchange entre 1980 et 2009 (moyenne du mois de janvier en dollars US / t) 106
Figure 24 : Nombre d'effectifs étrangers à Goro Nickel en Nouvelle-Calédonie au 8 novembre 2006, incluant les personnels de construction d'autres entreprises 136
Figure 25 : Situation géographique de la zone VKP en Nouvelle-Calédonie 167
Figure 26 : Estimation de la taille des populations par période dans la zone VKP selon le schéma directeur .. 180
Figure 27 : Biodiversité du lagon calédonien 190
Figure 28 : Zones inscrites au patrimoine mondiale de l'UNESCO 192
Figure 29 : Le Grand Lagon Sud, un bien inscrit au patrimoine mondiale de l'UNESCO 199
Figure 30 : La mise en place du projet Goro Nickel dans le Grand Sud de la Nouvelle-Calédonie 225
Figure 31 : Situation géographique des quatre tribus étudiées dans la zone VKP 241
Figure 32 : Carte toponymique en paicï du « bas » de la tribu de « Hêcaaolè » 249
Figure 33 : Carte toponymique en camuki du « bas » de la tribu de « Hêcaaolè » 250
Figure 34 : Carte toponymique en paicï du « haut » de la tribu de « Hêcaaolè » 253
Figure 35 : Carte toponymique en camuki du « haut » de la tribu de « Hêcaaolè » 254
Figure 36 : Pourcentage des personnes enquêtées à Netchaot ayant un champ (72 personnes enquêtées) 255
Figure 37 : Pourcentage des personnes enquêtées à Netchaot allant à la pêche à la rivière (72 personnes enquêtées) 256
Figure 38 : Les lieux de la pêche à la rivière pour les clans de Netchaot 256
Figure 39 : Pourcentage des hommes enquêtés à Netchaot allant à la chasse (33 personnes enquêtées) 257
Figure 40 : Terrains de chasse pour les clans de Netchaot 257
Figure 41 : Craintes des gens de Netchaot envers le projet Koniambo (72 personnes enquêtées, plusieurs réponses possible) 258
Figure 42 : Avis des gens de Netchaot sur le projet Koniambo (72 personnes enquêtées) 259
Figure 43 : Espoirs des gens de Netchaot envers le projet Koniambo (72 personnes enquêtées, plusieurs réponses possible) 260
Figure 44 : Les terres coutumières de la tribu de Netchaot et leur éloignement du site industriel de Vavouto . 261
Figure 45 : Le « territoire » de Netchaot 262

Figure 46 : Appartenance clanique des personnes enquêtées à Baco (99 personnes enquêtées) *266*
Figure 47 : Vue d'ensemble de la tribu de Baco *269*
Figure 48 : Carte toponymique de la tribu de « Bako » (vieille tribu, quartier Pomemi, habitations le long de la route de Tiaoué et de la route vers Koné) *270*
Figure 49 : Une organisation spatiale en mutation *271*
Figure 50 : Les lieux de la pêche à la rivière des résidents de Baco *272*
Figure 51 : Pourcentage des personnes enquêtées à Baco allant à la pêche à la rivière (99 personnes enquêtées) *273*
Figure 52 : Pourcentage des personnes enquêtées à Baco ayant un champ (99 personnes enquêtées) *273*
Figure 53 : Pourcentage des hommes enquêtés à Baco allant à la chasse (62 personnes enquêtées) *279*
Figure 54 : Les terrains de chasse pour les clans de Baco *280*
Figure 55 : Carte toponymique des alentours du quartier Léon Magnier *281*
Figure 56 : Les principaux lieux de pêche en mer des clans de Baco *282*
Figure 57 : Situation géographique de l'Ilôt Konienne *283*
Figure 58 : Avis des gens de Baco sur le projet Koniambo (99 personnes enquêtées) *284*
Figure 59 : Espoirs des gens de Baco envers le projet Koniambo (99 personnes enquêtées, plusieurs réponses possible) *286*
Figure 60 : Craintes des gens de Baco envers le projet Koniambo (99 personnes enquêtées, plusieurs réponses possible) *287*
Figure 61 : Terres coutumières de la tribu d'Oundjo *288*
Figure 62 : La tribu de « Xujo » entre « Pidjane » *291*
Figure 63 : La tribu de « Xujo » de l'entrée jusqu'à « Pidjane » *291*
Figure 64 : Les principaux lieux de pêche en mer des clans d'Oundjo *293*
Figure 65 : Pourcentage des personnes enquêtées à Oundjo allant à la pêche à la rivière (43 personnes enquêtées) *295*
Figure 66 : La tribu de « Xujo » de « Pivaï » jusqu'au cimétière *296*
Figure 67 : Pourcentage des personnes enquêtées à Oundjo ayant un champ (43 personnes enquêtées) *296*
Figure 68 : Pourcentage des hommes enquêtés à Oundjo allant à la chasse (29 hommes enquêtés) *297*
Figure 69 : Terrains de chasse pour les clans d'Oundjo *297*
Figure 70 : Toponymes sur la presqu'île de Pinjen selon Auguste et Bernard Tchaounyane *302*
Figure 71 : Toponymes sur la presqu'île de Pinjen selon Xaté Tidjite *303*
Figure 72 : Toponymes sur la presqu'île de Pinjen selon Nako Voudjo *304*
Figure 73 : Toponymes sur la presqu'île de Pinjen selon Noël Wabealo *305*
Figure 74 : Toponymes sur la presqu'île de Pinjen selon Robert Diéla *306*
Figure 75 : Itinéraire des clans passés sur la presqu'île de Pinjen *310*
Figure 76 : Avis des gens d'Oundjo sur le projet Koniambo (43 personnes enquêtées) *312*
Figure 77 : Les craintes des gens d'Oundjo envers le projet Koniambo (plusieurs réponses possible) *313*
Figure 78 : Carte toponymique des mangroves au sud de Pivaï *314*
Figure 79 : Les « deux sœurs » sur le récif en face de la tribu d'Oundjo *316*
Figure 80: Espoirs des gens d'Oundjo envers le projet Koniambo (plusieurs réponses possible) *317*
Figure 81 : L'espace de vie de la tribu de Gatope *319*
Figure 82 : Les principaux lieux de pêche en mer des clans de Gatope *320*
Figure 83 : Pourcentage des personnes enquêtées à Gatope (25) ayant un champ *321*
Figure 84 : Pourcentage des personnes enquêtées à Gatope (25) pratiquant la pêche à la rivière *321*
Figure 85 : Pourcentage des hommes enquêtés (11 personnes) à Gatope allant à la chasse *321*
Figure 86 : Terrains de chasse des clans de Gatope *322*
Figure 87 : Les toponymes de la presqu'île de Gatope selon Jean Dianaï *323*
Figure 88 : Les toponymes de la presqu'île de Gatope selon Pierre Gouneboadjane *323*
Figure 89 : Lieux tabous sur la presqu'île de Vavouto selon le groupe KNS *325*
Figure 90 : Lieux culturels et tabous selon Pierre Gouneboadjane *325*
Figure 91 : Avis des résidents de Gatope sur le projet Koniambo (25 personnes enquêtées) *330*
Figure 92 : Craintes des résidents de Gatope envers le projet Koniambo (25 personnes enquêtées, plusieurs réponses possible) *331*
Figure 93 : Espoirs des résidents de Gatope envers le projet Koniambo (25 personnes enquêtées, plusieurs réponses possible) *332*
Figure 94 : Avis sur le projet Koniambo selon la tribu d'origine (en % par tribu) *335*

Figure 95 : Principales craintes de l'ensemble des personnes enquêtées à Netchaot, Baco, Oundjo et Gatope envers le projet Koniambo (239 prsonnes enquêtées, plusieurs réponses possible) *339*
Figure 96 : Avis sur le projet Koniambo de l'ensemble des personnes enquêtées à Netchaot, Baco, Oundjo et Gatope (239 personnes) *340*
Figure 97 : Principaux espoirs de l'ensemble des personnes enquêtées à Netchaot, Baco, Oundjo et Gatope envers le projet Koniambo (239 personnes enquêtées, plusieurs réponses possible) *341*
Figure 98 : Endroits à valeur d'usage et à valeur patrimoniale pour les clans de Netchaot, Baco, Oundjo et Gatope *345*
Figure 99 : Schéma de composition de la Société de Participation « Xee Nuu » *357*
Figure 100 : Niveau de qualification de la population de plus de 14 ans sur la commune de Yaté en 2004 ..... *359*
Figure 101 : La question de l'emploi à la tribu de Netchaot en 2008/09 (235 personnes enquêtées) *371*
Figure 102 : Le niveau d'études des personnes motivées à travailler pour KNS, des employés et des sous-traitants de KNS *373*
Figure 103 : Les terres coutumières de la tribu de Baco *375*
Figure 104 : Structuration de l'espace du GDPL clanique de Bako *378*
Figure 105 : Plan d'aménagement du GDPL clanique de Bako *383*
Figure 106 : La question de l'emploi à la tribu de Baco en 2008/09 (299 personnes) *397*
Figure 107 : Le niveau d'études des personnes motivées à travailler pour KNS, des employés et des sous-traitants de KNS (tribu de Baco) *399*
Figure 108 : La question de l'emploi à la tribu d'Oundjo 2008/09 (146 personnes) *400*
Figure 109 : Le niveau d'études des personnes motivées à Oundjo à travailler pour KNS, des employés et des sous-traitants de KNS *405*
Figure 110 : La question de l'emploi à la tribu de Gatope (74 personnes) *406*
Figure 111 : Les terres coutumières de la tribu de Gatope *407*
Figure 112 : Le niveau d'études des personnes motivées à Gatope à travailler pour KNS, des employés et des sous-traitants de KNS *409*
Figure 113 : Les revendications foncières de la fédération « Djelawe » dans la zone VKP *419*
Figure 114 : Correlation entre l'âge et la motivation à travailler pour l'opérateur minier KNS *422*
Figure 115 : Niveau d'études des personnes motivées à travailler pour KNS selon la tranche d'âge *425*
Figure 116 : Les personnes ayant réussi un bac+2 ou plus et leur motivation à travailler pour KNS *426*
Figure 117 : L'agriculture vivrière selon la tribu d'origine (en % des personnes enquêtées par tribu) *434*
Figure 118 : La pêche à la rivière selon la tribu d'origine (en % des personnes enquêtées par tribu) *434*
Figure 119 : La chasse selon la tribu d'origine (en % des hommes enquêtés par tribu) *434*
Figure 120 : Les activités traditionnelles exercées par les retraités et les personnes sans emploi (119 personnes ; les quatre tribus confondues) *435*
Figure 121 : Les activités traditionnelles exercées par les personnes ayant un emploi, les entrepreneurs, les étudiants et élèves (120 personnes ; les quatre tribus confondues) *435*

Images 1 et 2 : Echanges cérémoniels (à gauche) et comptage des coutumes (à droite) lors d'un mariage à la tribu de Baco *99*
Images 3 et 4 : Etal au bord de la route Houaïlou-Bourail (à gauche) et marché de proximité à la tribu de Baco (à droite) *100*
Image 5 : L'usine hydrométallurgique de Goro Nickel *138*
Images 6 et 7 : La première pierre en octobre 2008 avec J. Goromido, maire de Koné au milieu (gauche) et l'achèvement des travaux en juillet 2010 du futur complexe culturel VKP au village de Koné (droite) *184*
Image 8 : Le dragage au niveau du futur port de Vavouto *219*
Image 9 : L'aire de repos Pwopwet à l'entrée de la tribu de Netchaot *242*
Image 10 : La maison « Tôôriba » *251*
Image 11 : Pancarte toponymique devant le marché de Baco *264*
Images 12 et 13 : Le sculpteur Kiki Wabealo (en orange) avec le bois tabou sculpté pour la fête des peuples autochtones le 8 août 2009 (à gauche) et le groupe des femmes qui « Ue Been » fait de la couture à la maison commune (à droite) *267*
Images 14 et 15 : Match amicale entre la JS Baco et l'équipe calédonienne (à gauche), stand à l'anniversaire des 50 ans de la JS Baco en juin 2007 (à droite) *268*
Image 16 : Le radier entre la tribu de Baco et le Centre culturel lors d'une inondation en juin 2007 ..... *273*
Images 17 et 18 : La maison commune de Baco (gauche) et la maison du pasteur (« Eika ») (droite) *275*

Images 19, 20 et 21 : Pancartes de toponymie à Népou 275
Images 22 et 23 : Le marché de Baco et le bingo du marché..... 277
Image 24 : Le petit marché de Raymonde Poemate au bord de la transversale 277
Image 25 : Le Kovai Koohnê 278
Image 26 : Accueil d'une délégation de KNS à la tribu de Baco le 17 mai 2007 285
Images 27 et 28 : Pancarte toponymique à l'entrée de la tribu de « Xujo » (gauche) et la maison commune d'Oundjo en janvier 2009 (droite) 289
Images 29 et 30 : L'ancienne coopérative de pêche et la mise à l'eau de Oundjo 290
Images 31 et 32 : Pancarte toponymique à l'entrée de la presqu'île de Pinjen (gauche), L'ancienne station d'élevage sur la presqu'île de Pinjen (droite)..... 301
Images 33 et 34 : Le tunnel pour les pêcheuses de crabes d'Oundjo..... 313
Image 35 : Photo du « Tabunan », prise de la RT1 316
Image 36 : Pancarte toponymique à l'entrée de la tribu de « Webwihoon »..... 318
Image 37 : Photo de la pointe de Vavouto prise en juillet 2007 326
Image 38 : Photo de la pointe de Vavouto prise en août 2009 327
Image 39 : Maquette de la pointe de Vavouto après la fin des travaux de construction de l'usine métallurgique (prévue pour 2011)..... 327
Image 40 : Cérémonie de la mise en place du bois tabou le 8 août 2009..... 329
Images 41 et 42 : Journée de mobilisation des entreprises du Nord le 3 octobre 2008 (au rond-point de la province) 348
Image 43 : La production de salades hydroponiques d'Alexis Poudewa à Netchaot 369
Image 44 : Maquette du lotissement résidentiel sur le GDPL clanique de Bako..... 377
Image 45 : Vue sur le rond-point de la province et l'aménagement du terrain du GDPL clanique de Bako 385
Image 46 : Les nouveaux villas sur les terres du GDPL Poadjane, en arrière-plan le Koovai Koohnê..... 388
Image 47 : Réunion à la maison commune de Baco entre la SAEML VKP, le conseil des clans de Baco et les maires des communes de Voh, Koné, Pouembout le 31 octobre 2008 pour la création de la SAS ZA de Baco.. 392
Image 48 : La mise à l'eau sur la presqu'île de Foué..... 420
Images 49, 50 et 51 : Chantiers dans la zone VKP..... 427
Image 52 : Le drapeau kanak à côté du drapeau de l'ONU lors de la journée des peuples autochtones à Gatope le 8 août 2009..... 431

Tableau 1 : La production annuelle de minerai et de métal de Xstrata Nickel dans le monde..... 61
Tableau 2 : Exportations de produits de la mer en 2009 (pêche et aquaculture) et leur variations entre 2008 et 2009 67
Tableau 3 : Évolution des catégories de foncier entre 1978 et 2010 en Grande Terre 94
Tableau 4 : Formations types pour les emplois du projet Koniambo 159
Tableau 5 : Les travaux concernant la formation et l'enseignement sur VKP à l'horizon 2010 (prévus en 2006) 178
Tableau 6 : Équipements culturels sur VKP à l'horizon 2015 (prévus en 2006)..... 183
Tableau 7 : Équipements sportifs sur VKP à l'horizon 2015 (prévus en 2006)..... 185
Tableau 8 : Programmation globale des investissements dans la zone VKP pour la période 2006 à 2010 187
Tableau 9 : Attributions de marchés de travaux pour la construction du complexe culturel provincial de Koné 188
Tableau 10 : Attributions de marchés de travaux pour la construction de la base nautique de Foué..... 188
Tableau 11 : Emissions atmosphériques des trois usines métallurgiques en Nouvelle-Calédonie (en tonnes par an à partir de 2015) 195
Tableau 12 : Présentation géographique des tribus de Netchaot, Baco, Oundjo et Gatope..... 333
Tableau 13 : Points forts, faiblesses et perceptions des tribus de Netchaot, Baco, Oundjo et Gatope..... 338
Tableau 14 : Motivation des personnes enquêtées à Netchaot de travailler pour KNS..... 372
Tableau 15 : Les métiers demandés des personnes motivées à Netchaot à travailler pour KNS (plusieurs réponses possibles) 373
Tableau 16 : Motivation des personnes enquêtées à Baco de travailler pour KNS..... 398
Tableau 17 : Les métiers demandés par les personnes motivées à Baco à travailler pour KNS (plusieurs réponses possibles)..... 398
Tableau 18 : Motivation des personnes enquêtées à Oundjo de travailler pour KNS 404

Tableau 19 : Les métiers demandés par les personnes motivées à Oundjo à travailler pour KNS (plusieurs réponses possibles) *404*
Tableau 20 : Motivation des personnes enquêtées à Gatope de travailler pour KNS..... *406*
Tableau 21 : Les métiers demandés par les personnes motivées à Gatope à travailler pour KNS (plusieurs réponses possibles) *409*
Tableau 22 : Enjeux sur le foncier coutumier attribué à Netchaot, Baco, Oundjo et Gatope *413*
Tableau 23 : Entrepises privées et GDPL à vocation économique à Netchaot..... *415*
Tableau 24 : Entreprises privées et GDPL à vocation économique à Baco *415*
Tableau 25 : Entreprises privées et GDPL à vocation économique à Oundjo..... *416*
Tableau 26 : Entreprises privées et GDPL à vocation économique à Gatope..... *416*
Tableau 27 : Motivation des personnes enquêtées dans les quatre tribus pour travailler pour KNS..... *422*
Tableau 28 : Les métiers demandés par les personnes motivées à travailler pour KNS..... *423*
Tableau 29 : Comparaison Projet Koniambo – Projet Goro Nickel..... *439*

SIGLES

ADIE	Association pour le développement de l'initiative économique
AFD	Agence Française de Développement
ADEVY	Agence pour le Développement de la Commune de Yaté
ADRAF	Agence de développement rural et d'aménagement foncier
AICLF	Association des indigènes calédoniens et loyaltiens français
APENC	Agence pour l'emploi Nouvelle-Calédonie
APM	Autorisation personnelle minière
AS	Autorisation Seveso
BCI	Banque Calédonienne d'Investissement
BEA	Bureau d'enquête et d'analyses
BEN	Bureau des Groupements d'Entreprises du Nord
BEP	Brevet d'études professionnelles
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
BIC	Bureaux des installations classées
CAFAT	Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CAUGERN	Comité autochtone de gestion des ressources naturelles
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie
CDD	Contrat à durée déterminée
CEP	Certificat d'études primaires
CEK	Comité Environnemental Koniambo
CES	Conseil économique et social
Cereg	Centre de recherches sur la gestion
CFD	Caisse Française de Développement
CFTMC	Centre de formation aux techniques de la mine et des carrières
Cirad	Centre international de recherche agronomique pour le développement
CLIC	Comité local d'information et de concertation
CLR	Caisse locale de retraite
CMA	Chambre de Métiers et de l'Artisanat
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CNRT	Centre National de Recherche Technologique
Cofimpac	Compagnie française industrielle et minière du Pacifique
COFREMMI	Compagnie française d'entreprises minières, métallurgiques et d'investissement
CPS	Communauté du Pacifique
CRISP	Coral Reef Initiative for the South Pacific (Initiative pour la protection et la gestion des récifs coralliens dans le Pacifique)
CTME	Comité territorial pour la maîtrise de l'énergie
DAF	Direction de l'Agriculture et de la Forêt
DDE	Direction du développement économique et de l'environnement
DEFI	Direction de l'enseignement et de l'insertion de la province Nord
DEUST	Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques
DIDER	Direction du développement de l'économie rurale
DIMENC	Direction de l'Industrie des Mines et de l'Énergie de Nouvelle-Calédonie
DITTT	Direction des Infrastructures, de la Topographie et des Transports Terrestres
ECKO	Entreprises calédoniennes pour le projet Koniambo
ECRIS	Enquête collective rapide d'identification des conflits et des groupes stratégiques
EEC	Electricité et eau de Nouvelle-Calédonie
EMM	Ecole des métiers de la mer
Enercal	Société Calédonienne d'Energie

F.A.D.I.L.	Fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles
FCCI	Fédération des comités de coordination indépendantistes
FCFP	Franc des Colonies françaises du Pacifique
FED	Fonds européen de développement
FER	Fonds d'électrification rurale
FI	Front indépendantiste
FINC	Fédération des Industries de Nouvelle-Calédonie
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FLNKS	Front de libération nationale kanak et sociale
FSH	Fonds social à l'habitat
GEMINI	Société Gestion-Exploitation des Mines de Nickel
GIE	Groupement d'intérêt économique
GIP	Groupement d'intérêt publique
GDPL	Groupement de droit particulier local
GN	Grand Nouméa
GWh	Gigawatt par heure
IAC	Institut agronomique calédonien
IBA's	Impact and Benefits Agreements
IC	Installation classée
ICAP	Institut calédonien de participation
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
IEOM	Institut d'Émission d'Outre-Mer
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
Inco	International Nickel Compagny
IRD	Institut de la Recherche pour le Développement
ISEE	Institut de la Statistique et des Études Économiques
IUCN	International Union for Conservation of Nature (Union Internationale pour la Conservation de la Nature)
LIA	Labrador Inuit Association (Association inuit du Labrador)
LME	London Metal Exchange
MAE	Ministère des Affaires Étrangères
M.CFP	Millions CFP
Mrd.CFP	Milliards CFP
MES	Matières en suspension
MFR	Maison familiale et rurale
MW	Mégawatt
O.D.I.L.	Office de développement de l'intérieur et des îles
OEF	Observatoire emploi formation
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPA	Offre publique d'achat
OPT	Office des postes et télécommunications
OSAS-PN	Observatoire de la santé et des actions sociales de la Province Nord
PACER	Pacific Agreement on Closer Economic Relations
PALIKA	Parti de Libération Kanak
PE	Permis d'exploitation
PIB	Produit intérieur brut
PICTA	Pacific Island Countries Trade Agreement
POR	Permis ordinaire de recherche
PPAM	Politique de prévention des accidents majeurs
PPI	Plan d'urgence interne
PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
PRA	Permis de recherches A
PRB	Permis de recherches B

PUD	Plan d'urbanisme directeur
PTOM	Pays et territoires d'outre-mer
RPCR	Rassemblement pour la Calédonie dans la République
SARL	Société à responsabilité limitée
SCET	Société centrale pour l'équipement du territoire
SCK	Société Carrière de Koné
SCO	Société Calédonienne d'Ornithologie
SCS	Structures de contrôle des sédiments
SDAU	Schéma d'aménagement et d'urbanisme
SECAL	Société équipement de Nouvelle-Calédonie
SEF	Service de placement provincial
SEFCA	Société d'exploitation forestière calédonienne
SEM	Société d'Economie Mixte
SGS	Système de gestion de la sécurité
SIC	Société immobilière de Nouvelle-Calédonie
SKB	Sociéte Koné Béton
SLN	Société Le Nickel
SMG	Salaire Minimum Garanti
SMAG	Salaire Minimum Agricole Garanti
SMGM	Société Minière Georges Montagnat
SMSP	Société Minière du Sud Pacifique
SMT	Société des Mines de Tontouta
SMVRM	Schéma de mise en valeur des richesses minières
SNNC	Société du nickel de Nouvelle-Calédonie et de Corée
SOCLA	Société Clavel et Attiti
SOFINOR	Société de financement et d'investissement de la Province Nord
SOMMENI	Société Métallurgique du Nickel
SPMSC	Société de Participation Minière du Sud Calédonien
SRDBP	Société de Roulage des Disctricts de Bako/Pwaade
STCPI	Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle
STMK	SARL « Travaux sur le massif du Koniambo »
TGI	Taxe générale sur l'importation
TGS	Taxe générale sur les services
TRP	Transport routier de personnes
UC	Union Calédonienne
UICALO	l'Union des indigènes calédoniens amis de la liberté dans l'ordre
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNC	Université de la Nouvelle-Calédonie
UPM	Union progressiste mélanésienne
USTKE	Union Syndicale des Travailleurs Kanaks et des Exploités
VKP	Voh-Koné-Pouembout
WHO	World Health Organisation
WMC	Western Mining Company
ZAC	Zone d'aménagement concerté
ZEE	Zone économique exclusive

Eidesstattliche Erklärung

Ich versichere, dass ich die von mir vorgelegte Dissertation selbstständig und ohne unerlaubte Hilfe angefertigt, die benutzten Quellen und Hilfsmittel vollständig angegeben und die Stellen der Arbeit (einschließlich Abbildungen), die anderen Ursprungs sind, in jedem Einzelfall mit Angabe des Urhebers als solche kenntlich gemacht habe.

Des weiteren versichere ich, dass diese Dissertation noch keiner anderen Fakultät oder Universität zur Prüfung vorgelegen hat, dass sie noch nicht veröffentlich ist sowie dass ich mich noch nicht anderweitig um einen Doktorgrad beworben habe bzw. einen solchen bereits besitze.

Die dem Verfahren zugrunde liegenden Promotionsordnungen der Ruprecht-Karls-Universität Heidelberg und der Université Paul Valéry Montpellier III sowie der Cotutelle-Vertrag sind mir bekannt.

Die von mir vorgelegte Dissertation wurde von Prof. Dr. em. Jean-Pierre Doumenge (Université Paul Valéry Montpellier III) und Prof. Dr. Hans Gebhardt (Ruprecht-Karls-Universität Heidelberg) betreut.

Die Promotion wurde mit Fördermitteln der Deutsch-Französischen Hochschule (DFH) und des Institut de la Recherche pour le Développement (IRD) durchgeführt.



INAUGURAL – DISSERTATION

zur Erlangung der Doktorwürde

der Naturwissenschaftlich-Mathematischen

Gesamtfakultät

der

Ruprecht-Karls-Universität Heidelberg

und der

Université Paul-Valéry Montpellier III

Vorgelegt von Studienrat Matthias Kowasch

aus Bremen



Tag der mündlichen Prüfung: 13. Dezember 2010

LES KANAK FACE AU DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DU NICKEL EN NOUVELLE-CALEDONIE

Gutachter:

Prof. Dr. em. Jean-Pierre Doumenge, Université Paul Valéry Montpellier III

Prof. Dr. Hans Gebhardt, Ruprecht-Karls-Universität Heidelberg

AUSFÜHRLICHE ZUSAMMENFASSUNG

Neukaledonien – die „Nickelinsel“

Das französische Überseegebiet Neukaledonien ist mit einer Landfläche von 19.093 km^2 die drittgrößte Insel des Südpazifiks. Der Archipel setzt sich aus einer Hauptinsel, genannt „Grande-Terre“, von 16.750 km^2 (d.h. 88% der Gesamtlandfläche) und mehreren peripheren Inseln zusammen. Seit dem Vertrag von Nouméa 1998 verfügt das Land über ein politisches Übergangsstatut, das die Übernahme sämtlicher Zuständigkeiten des französischen Staates durch die neukaledonische Regierung vorsieht, mit Ausnahme der Ressorts Öffentliche Ordnung, Verteidigung, Finanzen, Justiz und Außenpolitik. Im Zeitraum 2014-2018 soll ein Referendum über die Übernahme der verbleibenden Zuständigkeitsbereiche und somit über die Umwandlung in einen eigenständigen Staat stattfinden. Bereits heute kann Neukaledonien als ein Land mit geteilter Souveränität bezeichnet werden. Das Abkommen wurde zwischen den Unabhängigkeitsbefürwortern der FLNKS („Front de libération national, kanak et socialiste“) und den Unabhängigkeitsgegnern der RPCR („Rassemblement pour la Calédonie dans la République“), mittlerweile Rassemblement-UMP, geschlossen und vom französischen Premierminister unterzeichnet. Der Vertrag von Nouméa führt das Land folglich auf den Weg zu einer vollständigen Souveränität, auch wenn nicht sicher ist, ob die verbleibenden Kompetenzen jemals an die neukaledonische Regierung übertragen werden. Die autochthone Bevölkerungsgruppe der Kanak, die mehrheitlich hinter der Unabhängigkeitsbewegung steht, stellt ungefähr 40% der Gesamtbevölkerung von knapp 246.000 (Zensus 2009). Laut Prognosen würde ein zurzeit stattfindendes Referendum über die vollständige Souveränität negativ ausfallen, da die europäisch- und asiatischstämmige Bevölkerung die politische Unabhängigkeit nach wie vor größtenteils ablehnt.

Die Unabhängigkeitsbewegung entstand in den 1970er Jahren, nachdem die französische Regierung im Zuge des Nickelbooms von 1969-1972 einige Autonomierechte des Überseegebietes rückgängig gemacht hatte. Die damalige gaullistische Regierung stand einer weitreichenden Autonomie skeptisch gegenüber. In den Jahren 1965 und 1969 nahm der Staat durch zwei Gesetzesvorlagen die Kompetenzen im Bergbau und in der Schulbildung (Sekundarstufe) wieder an sich. Der damalige Premierminister Messmer sorgte sich um die französische Präsenz in Neukaledonien und schlug eine verstärkte Förderung der Immigration in das Überseegebiet vor. Stellten die Kanak 1956 noch die Mehrheit der Gesamtbevölkerung (51,1%), so gerieten sie 1969 erstmals in eine Minderheitenposition (46% der Gesamtbevölkerung) (Vivier 2009, S. 22). Diese Situation hat sich bis heute nicht geändert.

Zu Unruhen zwischen Unabhängigkeitsbefürwortern und –gegnern kam es in den 1980er Jahren, als die Forderungen nach politischer Emanzipation immer radikaler wurden. Als im Jahr 1988 ein neuer politischer Statut den vier neukaledonischen Provinzen, von denen drei von den Unabhängigkeitsbefürwortern regiert wurden, politische Kompentenzen entzog, blockieren Unabhängigkeitskämpfer der FLNKS Straßen und Plätze. Erst nach der Tragödie von Ouvéa werden schließlich Friedensverhandlungen aufgenommen. Zu der Tragödie kam es nach der Besetzung eines Polizeireviers auf der Insel Ouvéa durch Unabhängigkeitskämpfer. Die Geiselnahme der dort stationierten Gendarme wurde von Frankreich mit der Stürmung der Grotte, wo sich die Geiselnehmer aufhielten, beendet; dabei kamen sämtliche 21 Unabhängigkeitskämpfer und 2 Gendarme ums Leben. Die kanakische Unabhängigkeits-bewegung warf Frankreich vor, die Geiselnehmer bei der Stürmung der Grotte ermordet zu haben. Die darauf folgenden Friedensverhandlungen führten zu den Verträgen von Matignon, die ein Unabhängigkeitsreferendum nach 10 Jahren vorsahen. Ein Jahr nach den Verträgen wurde der politische Führer der Unabhängigkeitsbewegung, Jean-Marie Tjibaou, von einem kanakischen Extremisten ermordet. Vor Ablauf der 10-Jahres-Frist einigten sich Unabhängigkeitsgegner und –befürworter, gemeinsam mit Vertretern des französischen Staates, schließlich auf eine Ausweitung des Autonomiestatuts und eine Verschiebung des Referendums auf den Zeitraum 2014-2018. Dies wurde im Vertrag von Nouméa 1998 festgeschrieben.

Die neukaledonische Gesellschaft zeichnet sich durch eine kulturelle Vielfalt aus, wobei die „plurikulturelle“ Gesellschaft nur im urbanen Kontext, insbesondere in Nouméa, der Hauptstadt Neukaledoniens, aufblüht. Die Lebensweise der autochthonen Kanak unterscheidet sich fundamental von jener der europäischen Bevölkerung: der multisäkulären, agrarisch geprägten Gesellschaft der Kanak, steht die kosmopolitische, städtisch geprägte Gesellschaft der Europäer, die weitgehend eine Mischlingsgesellschaft ist, gegenüber.
Die Kanak haben lange Zeit unter dem „code de l’indigénat“ und den Diskriminierungen der Kolonialregierung, welche sie in Reservate abschob, gelitten. Der „code de l’indigénat“ wurde 1946 abgeschafft, erst ab diesem Zeitpunkt konnten die Kanak ihren Wohnort frei wählen. Sie erhielten, wenn sie es wünschten, auch die französische Staatsbürgerschaft. Aber erst mit den Verträgen von Nouméa 1998 erkannte die französische Regierung die kanakische Kultur und Identität zum ersten Mal offiziell an. Die Folgen der Kolonialisierung des Landes zeigen sich noch heute in der räumlichen Bevölkerungs-verteilung, welche die Dualität der Lebensräume unterstreicht: In den Provinzen „Nord“ und „Îles Loyauté“ haben die Kanak einen Bevölkerungsanteil von 78% bzw. 97%. In der „Province Sud“ mit der Hauptstadt Nouméa sind 45% der Bevölkerung europäischen Ursprungs. Die Dualität der Lebensräume wird auch durch zwei verschiene Landrechtssysteme unterstrichen: dem französischen „droit

commun“ (Gemeinrecht) und dem kanakischen „droit coutumier“ (Gewohnheitsrecht). Dem Gewohnheitsrecht unterliegen sämtliche „Reservate“, in welche die Kanak während der Reservate-Politik der französischen Kolonialregierung (1903) „abgeschoben“ wurden. Zu jener Zeit fanden sich die Kanak auf 10% der Landesfläche Neukaledoniens wieder. Erst mit den Landrechtsreformen in den 1970er Jahren wurden den Kanak Ländereien – anfangs in Form von GIE („Groupement d’intérêt économique), später in Form von GDPL („Groupement de droit particulier local“) – zurückgegeben. Im Jahr 2010 wurde das Ziel der Landrechtsreform schließlich erreicht: der Ausgleich zwischen privaten europäischen Besitztümern und kanakischen Ländereien auf der Hauptinsel „Grande-Terre“. Nimmt man die Loyauté-Inseln hinzu, die in ihrer Gesamtheit zu Reservaten erklärt worden waren, stellen die kanakischen Ländereien mehr als 50% des „Privatbesitzes“ (auch wenn die kanakischen Ländereien keinen eigentlichen „Privatbesitz“ darstellen, da sie in Gemeinschaft verwaltet werden). Die kanakischen Ländereien sind im Gegensatz zum europäischen Landrecht unveräußerlich, und im Prinzip unterliegt das Land keinerlei Spekulation.

Die neukaledonische Wirtschaft, die sich in erster Linie auf die Hauptstadt Nouméa konzentriert, hängt in starkem Maße von den Transferzahlungen des Mutterlandes Frankreich ab. Diese wirtschaftliche Abhängigkeit scheint unvereinbar mit dem auch von Frankreich unterstützten politischen Emanzipierungsprozess. Im Gegensatz zur Mehrheit der kleinen Inselstaaten des Südpazifiks verfügt Neukaledonien aber über große Rohstoffvorkommen, von denen die Hälfte noch gar nicht ausgebeutet wurde. Der Archipel besitzt 9% der weltweiten Nickelerzvorkommen, andere Schätzungen gehen gar von 20-30% aus. Die einzige Metallverarbeitungsfabrik „Doniambo“, in Nouméa gelegen, produzierte 2007 51.031 Tonnen Nickelmetall. Die „Société Le Nickel“ (SLN), ein Tochterunternehmen des französischen Groß-Konzerns Eramet, unterhält die Fabrik und ist damit Monopolproduzent von Nickelmetall in Neukaledonien. Ein Großteil der Nickelerze wird jedoch direkt nach Australien, Asien oder Europa verschifft, wo die Erze zu Ferronickel und Nickelmatte weiterverarbeitet werden. Die Nickelindustrie hat insgesamt „nur“ einen BIP-Anteil von 20% (2007), stellt aber dennoch die Rolle des Motors für die neukaledonische Wirtschaft und das Rückgrat für die künftige Entwicklung des Landes dar. Die Nickelprodukte sind das mit Abstand wichtigste Exportgut des Landes: Im Jahr 2008 stellten sie 94% des gesamten Exportvolumens, gemessen an den erzielten Exportpreisen. Mit dem Höhenflug der Rohstoffpreise um die Jahrtausendwende begannen internationale Unternehmen erneut sich für die Nickelressourcen in Neukaledonien zu interessieren. Neben der bereits existierenden Nickelfabrik „Doniambo“ bauen daher das brasilianische Großunternahmen Vale Inco (früher Inco) und das Konsortium Xstrata/SMSP neue Metallverarbeitungsfabriken in Neukaledonien. Während die Fabrik von Vale Inco im Süden des Landes entsteht (Goro-Nickel-Projekt),

bauen das Schweizer Unternehmen Xstrata (früher Falconbridge) und die lokale SMSP („Société Minière du Sud Pacifique“) die seit Jahrzehnten ersehnte „Fabrik des Nordens“ (Koniambo-Projekt). Die Monopolstellung der SLN auf Neukaledonien wird somit gebrochen. Mit Hilfe der neuen Fabriken könnte Neukaledonien zudem seine Metallproduktion von derzeit maximal 60.000t auf 180.000t verdreifachen. Steuerbefreiungen und Ausnahmegenehmigungen im Arbeitsrecht haben die Ansiedlung der ausländischen Bergbauunternehmen erleichtert. So unterliegen z.B. ausländische Arbeitskräfte dem Arbeitsrecht ihres Heimatlandes.

Karte 1: Die Lage der Nickelverarbeitungsfabriken in Neukaledonien[1]

[1] Usine métallurgique = Metallverarbeitungsfabrik; Usine en construction = sich im Bau befindliche Fabrik; Province Nord = Nordprovinz; Province Sud = Südprovinz; Province des Iles Loyauté = Provinz der Loyauté-Inseln

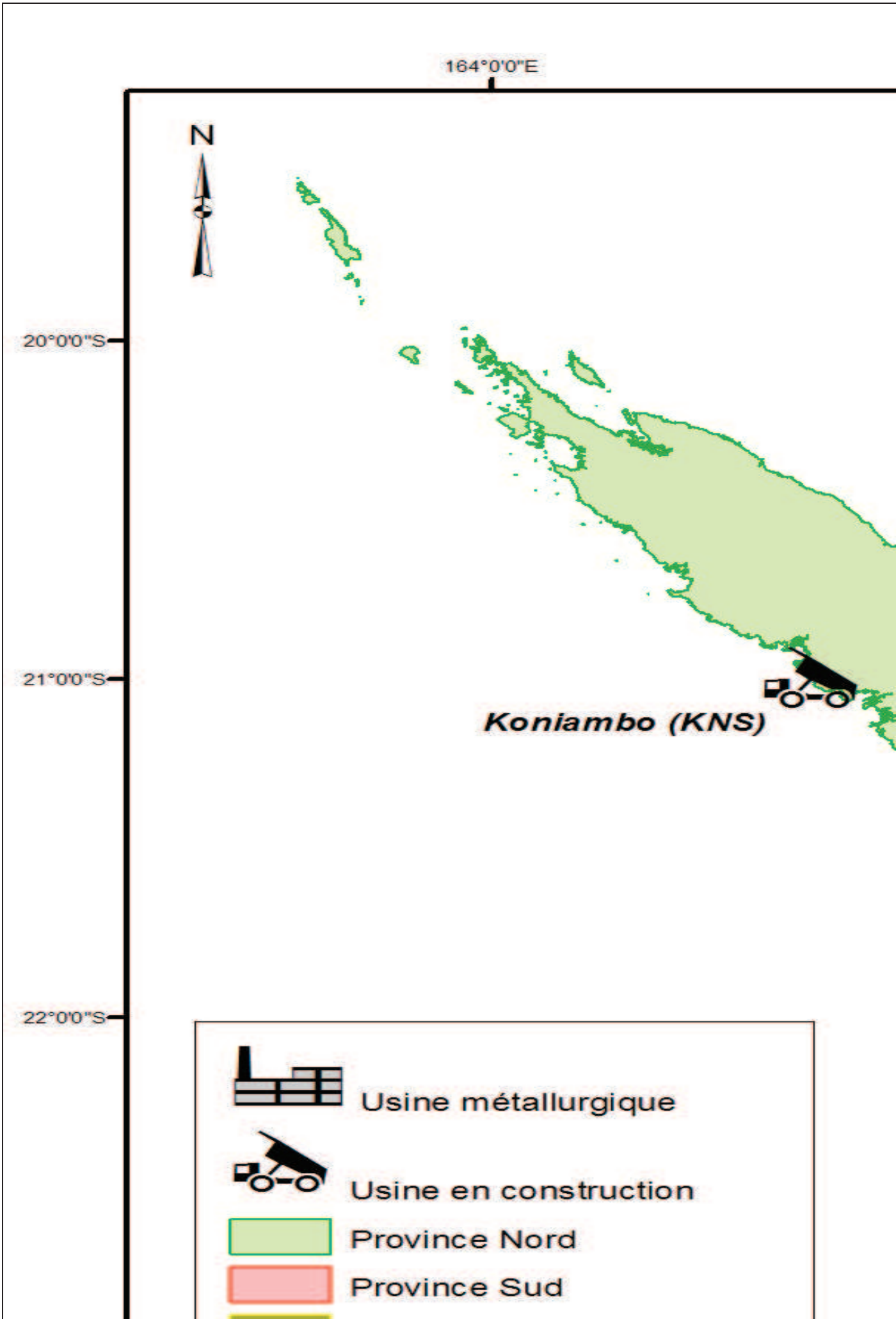
164°0'0"E
N
20°0'0"S
21°0'0"S
22°0'0"S
Koniambo (KNS)
Usine métallurgique
Usine en construction
Province Nord
Province Sud

Doch die Konzentration auf den Nickelbergbau und die damit verbundene Abhängigkeit von der Preisbildung auf dem Weltmarkt birgt auch große Risiken. Die Handelsbilanz Neukaledoniens ist chronisch defizitär, da fast alle Konsumgüter importiert werden müssen. Die Abhängigkeit von den Nickelexporten führt zu einer geringen Flexibilität der neukaledonischen Wirtschaft, die bei einem Niedergang der internationalen Rohstoffpreise in eine schwere Krise geraten könnte. Neben der mangelnden Diversifizierung hemmen auch die Überbezahlung französischer Beamter, die anhaltende Kapitalflucht und jene Steuerbefreiungen, die bei Gewinnabwurf des Unternehmens nicht aufgehoben werden, die Entwicklung der neukaledonischen Wirtschaft.
Die Entwicklung des Tourismus stagniert, seit Jahren kommen nur um die 100.000 Touristen pro Jahr nach Neukaledonien. Hohe Flughafengebühren und das Monopol der Fluggesellschaft „Air Calédonie“ führen zu hohen Reisekosten, die sich nur reichere Touristen leisten können. Das Preis-Leistungsverhältnis kann dem Vergleich mit anderen Reisezielen im Südpazifik (z.B. Fidschi oder Salomon-Inseln) nicht standhalten und die Lebenshaltungskosten sind höher als in Australien oder Neuseeland, was dazu führt, dass die Hotels des Archipels selten ausgebucht sind. Hinzu kommt, dass das Netz an Unterkünften außerhalb der Hauptstadt Nouméa mangelhaft ausgebaut ist. Auf der anderen Seite kann das Land mit außergewöhnlich schönen und vielfältigen Landschaften aufwarten, Große Teile der Lagune Neukaledoniens stehen seit Juli 2008 auf der Liste des Unseco-Weltnaturerbes. Zudem kommt die Malaria auf dem neukaledonischen Archipel nicht vor.

Die räumlichen und sozio-ethnischen Disparitäten sollen durch das Projekt einer Metallverarbeitungsfabrik im wirtschaftlich weniger entwickelten Norden des Landes ausgeglichen werden. Die FLNKS, die die Nord-Provinz regiert, machte die „Nickelfrage“ sogar zur Bedingung der Aufnahme von Verhandlungen zum Vertrag von Nouméa 1998. So bekam die der Nord-Provinz gehörende SMSP das sich im Besitz der SLN befindliche Koniambo-Massiv im Tausch gegen das Poum-Massiv (beide im Norden Neukaledoniens gelegen) und zusätzliche Ausgleichszahlungen zugesprochen. Ein geeignetes Erzvorkommen war notwenig, um die zukünftige „Fabrik des Nordens“ mit Nickelerzen versorgen zu können, und das Koniambo-Massif beherbergt Schätzungen zufolge eines der größten Nickelvorkommen weltweit. Im Vorfeld der Verhandlungen zum Vertrag von Nouméa hatte sich die SMSP bereits auf die Suche nach einem geeigneten Partner für sein Projekt „Fabrik des Nordens“ gemacht. Der gewiefte Generaldirektor der SMSP, André Dang, handelte dabei mit dem kanadischen Groß-Unternehmen Falconbrigde, zu seiner Zeit der drittgrößte Nickelproduzent der Welt, einen 51-49%-Deal aus: Die SMSP sollte 51% der Anteile am Projekt halten, Falconbridge 49%. Im Gegenzug konnte Falconbridge, der Kapital und Know-

how mitbrachte, der Unterstützung der lokalen Bevölkerung sicher sein. Bergbauunternehmen haben in der Vergangenheit in allen Teilen der Welt den Zorn lokaler Bevölkerungsgruppen auf sich gezogen. Die Gründe hierfür lagen grundsätzlich an mangelnder Partizipation, mangelndem Informationsfluss und gravierenden Umweltschäden. Die Unterstützung der lokalen Bevölkerung war folglich ein Argument, das die SMSP in die Waagschale der Verhandlungen werfen konnte. Nach dem Deal mit Falconbridge konnte die SMSP dem französischen Staat gewisse finanzielle Sicherheiten zur Umsetzung des Projektes versprechen.

Die Metallverarbeitungsfabrik von Vale Inco wurde im Jahr 2009 fertig gestellt, seitdem wird die Produktion langsam hochgefahren. Die „Fabrik des Nordens“ hingegen befindet sich noch im Bau, die Inbetriebnahme ist für Anfang 2012 vorgesehen. Im Jahr 2010 wurde die Aushebung der Fahrrinne zum neuen Hafen auf der Halbinsel Vavouto beendet. Für die 5,2 km lange Fahrrinne wurden 7 Mio. km^2 Sedimente ausgehoben und außerhalb der Lagune wieder ins Meer verklappt. Doch nicht das Koniambo-Projekt im Norden, sondern das Goro-Nickel-Projekt im Süden führte zu den heftigsten Diskussionen über die ökologischen Auswirkungen des Nickelbergbaus. Im Gegensatz zu den Unternehmen SLN und KNS (Koniambo Nickel SAS), das von SMSP und Xstrata zur Durchführung des Koniambo-Projektes gegründet wurde, die auf ein klassisches pyrometallurgisches Verfahren zur Gewinnung der Nickelerze setzen, verwendet Vale Inco ein neues hydrometallurgisches Verfahren. Dabei werden die Erze nicht thermisch (unter Einsatz von Hochöfen) extrahiert, sondern mit Hilfe von Wasser und Schwefelsäure angereichert. Bei dieser „Kaltextraktion“ bleiben Reststoffe in fester und flüssiger Form zurück, wobei die flüssigen in den Kanal von Havannah im Süden Neukaledoniens entsorgt werden sollen. Die Ankündigung dieser Form der Rückständeentsorgung führte in den Dörfern in der Nähe der künftigen Metallverarbeitungsfabrik zur Gründung der Protestbewegung „Rheebu Nuu“. Straßen wurden blockiert, Laster in Brand gesteckt, gerichtliche Prozesse gegen das Bergbauunternehmen Inco angestrengt. Nach der Übernahme von Inco durch die Brasilianer von Vale änderte sich der Ton. Vale Inco setzte den Mangangehalt in den Abwässern von 100 g/ml auf die internationale Norm von 1 g/ml herab. „Rheebu Nuu“ und der Konzern schlossen im September 2008 einen Vertrag zur „nachhaltigen Entwicklung des großen Südens“ („Pacte pour un développement durable du Grand Sud“). Mit dem Geld aus dem Vertrag soll die wirtschaftliche Entwicklung des Südens vorangetrieben werden. Im Gegenzug verpflichtete sich „Rheebu Nuu“, sämtliche Klagen gegen das Unternehmen fallen zu lassen und die Einleitung von Abwässern in die Lagune zu akzeptieren. Die Protestbewegung hatte sich in der Zwischenzeit jedoch auch zu einer politischen Partei „entwickelt“, welche im März 2008 die Kommunalwahlen in der Gemeinde Yaté (in der Farbe grün auf Karte 2) im Süden des Landes gewann. Die Gegner von „Rheebu Nuu“ reagierten irritiert, als die neue Partei einige

Monate später, im September 2008, den Vertrag mit Vale Inco unterschrieb. Für sie hat sich „Rheebu Nuu“ an das Bergbauunternehmen verkauft. Eigentliches Ziel von Raphaël Mapou, dem Generalsekretär von „Rheebu Nuu“, sei, laut ihrer Aussage, nicht der Naturschutz, sondern der Gewinn politischen Einflusses. R. Mapou war Ende der 1990er-Jahre aus der Unabhängigkeitsbewegung FLNKS ausgeschlossen worden, und gründete daraufhin eine eigene Partei (die FCCI), die er nach wenigen Jahren jedoch verließ. Auf der anderen Seite muss betont werden, dass Mapous Bewegung „Rheebu Nuu“ es geschafft hat, weite Teile der Bevölkerung für den Schutz der Natur zu sensibilisieren und den Umweltschutz zum tagespolitischen Thema zu machen.

Karte 2: Karte des Südens von Neukaledonien[2]

[2] Tribus = Kanak-Dörfer; Réserve = Reservat; Agrandissement = Vergrößerung; GDPL – ein im Zuge der Landrechtsreform den Kanak zurückgegebenes Gebiet; Droit commun = Gemeinrecht

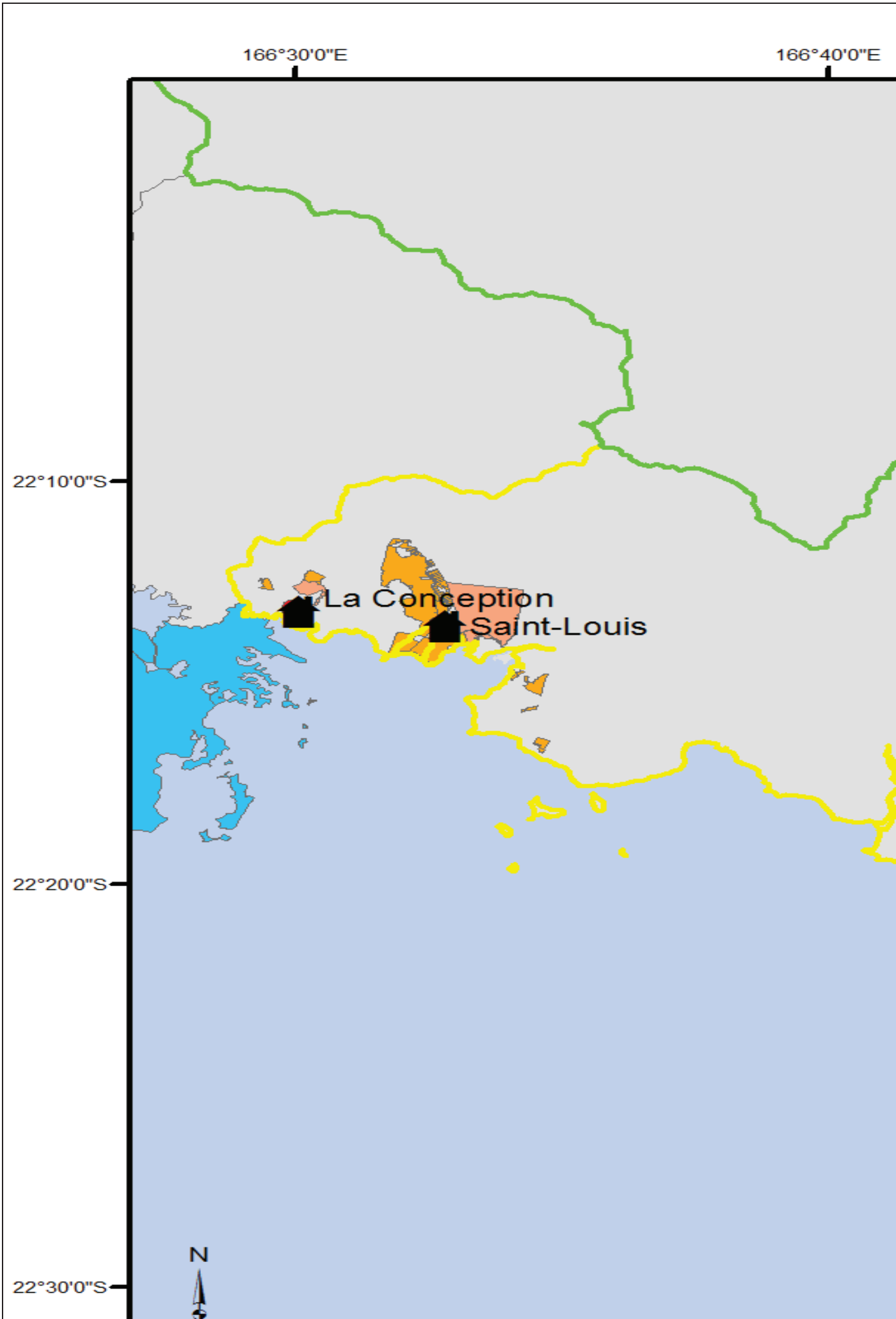
166°30'0"E
166°40'0"E
22°10'0"S
22°20'0"S
22°30'0"S
La Conception
Saint-Louis
N

Während die „Fabrik des Nordens“ die Politik des räumlichen Ausgleichs unterstützt, ist dies bei der neuen Fabrik von Vale Inco im Süden des Landes nicht der Fall. Das Goro-Nickel-Projekt stützt sich auf die materielle Infrastruktur des Großraums Nouméa und das vorhandene Humankapital der Hauptstadt. Trotz alledem musste Vale Inco zeitweise mehrere Hundert vor allem philippinische Arbeitskräfte anstellen, um die Module der neuen Fabrik zusammen zu setzen. Die „Fabrik des Nordens“, die auf der Halbinsel Vavouto in der Gemeinde Voh an der Westküste gebaut wird, steht hingegen für den räumlichen und sozio-wirtschaftlichen Ausgleich des Landes. Das Projekt kann sich auf keine größere städtische Agglomeration stützen. Die Gemeinden Voh, Koné und Pouembout (Region VKP) hatten im Jahr 2004 zusammen gerade einmal 8.211 Einwohner (Voh 2.240, Koné 4.500, Pouembout 1.471). Die Bevölkerung konzentriert sich ebenso wie die Wirtschaft Neukaledoniens vollständig auf die Hauptstadt Nouméa, wo 75% aller Erwerbstätigen arbeiten, 70% der Unternehmen ihren Sitz haben und 73% der Reichtümer des Archipels produziert werden. Im Jahr 2009 lebten 39,7% der Gesamtbevölkerung Neukaledoniens in Nouméa, d.h. 97.579 von 245.800 (http://www.isee.nc). Die größten Wachstumszahlen weisen jedoch die Nachbargemeinden der Hauptstadt auf: Mont-Dore mit 25.683 Einwohnern im Jahr 2009 (20.780 im Jahr 1996), Dumbéa mit 24.103 (13.888 im Jahr 1996) und Païta mit 16.358 (7.862 im Jahr 1996). Der Großraum Nouméa, der alle vier Gemeinden umfasst, stellt damit 66,7% der Gesamtbevölkerung (Zensus 2009). Auch den Gemeinden der Region VKP ist ein hohes Bevölkerungswachstum in Aussicht gestellt. Schätzungen gehen von einer Verdopplung der Einwohnerzahlen von 2004 bis zum Jahr 2015 aus. Im Jahr 2009 sind es jedoch „nur“ 9.685 (Voh 2.408, Koné 5.199, Pouembout 2.078).

Für die Unabhängigkeitsbefürworter stellt das Koniambo-Projekt zudem ein politisches Instrument dar. Mit Hilfe der Fabrik möchte die FLNKS nicht nur an der Rohstoffausbeutung des Landes teilhaben, sondern eine wirtschaftliche Basis für eine eventuelle politische Unhängigkeit schaffen. Um der zukünftigen „Fabrik des Nordens“ die notwenigen Infrastrukturen zur Verfügung zu stellen, soll die Region VKP wirtschaftlich und sozio-kulturell entwickelt werden: u. a. entstehen Industriegebiete, Mietwohnungen, Schwimmbäder und mehrere Einkaufszentren. Zu den bedeutendsten Projekten zählt dabei der Bau eines neuen Kulturzentrums für die Nordprovinz. 2010 konnte der Bau in der Provinzhauptstadt Koné fertiggestellt werden. In Zukunft werden hier Ausstellungen, Theateraufführungen und Treffen von Künstlern und Musikern stattfinden. Joseph Goromido, der Bürgermeister der Provinzhauptstadt Koné, spricht in diesem Zusammenhang gerne von der Idee einer „ozeanischen Stadt“. Die raumplanerische Entwicklung der Region VKP wird folglich nicht zwangsläufig einem europäischen Muster folgen, sondern möglicherweise einem neuen

ozeanischen Modell. Bisher ist von diesem Modell in Voh, Koné und Pouembout allerdings nicht viel zu sehen, die Urbanisierung erfolgt eher einem europäischen Muster. Das Koniambo-Projekt genießt einen großen Rückhalt bei der lokalen, kanakischen Bevölkerung. Insgesamt erklärten 56% der befragten Einwohner der umliegenden Dörfer Gatope, Oundjo, Baco und Netchaot, in denen ich Umfragen durchgeführt habe, „für“ oder „eher für“ das Projekt zu sein, 24% schwankten noch, 13% äußerten sich negativ („dagegen“ oder „eher dagegen“), 2% hatten keine Meinung. Doch nicht die politische Dimension erklärt die große Unterstützung, sondern in erster Linie der wirtschaftliche Aspekt. Von 239 befragten Personen im Alter von 16 bis 78 Jahren verbanden 198 das Projekt mit der Hoffnung auf einen Arbeitsplatz (für sich, einen Verwandten oder Bekannten).

Tabelle 1: Vergleich der Nickelprojekte Koniambo und Goro Nickel

	Koniambo-Projekt	**Goro Nickel-Projekt**
Unternehmen	Koniambo Nickel SAS (KNS)	Vale Inco Nouvelle-Calédonie
Aktienverteilung	SMSP 51% Xstrata Nickel 49%	Vale Inco 69%, Sumitomo et Mitsui 21%, SPMSC 10%
Jährliche Produktionskapazität	60.000 t Nickelmetal (als Ferronickel)	60.000 t Nickelmetal, 4.500 t Kobalt
Metallurgischer Prozess	Pyrométallurgisches verfahren (Garnierite)	Hydrométallurgisches Verfahren, Auswaschung mit Schwefelsäure (Laterite)
Jahre der Inbetriebnahme	2012 (Höchstleistung für 2013 geplant)	2009 (Höchstleistung für 2013 geplant)
Höhe der Investition	2,6 Milliarden Euro[3]	2,19 Milliarden Euro[4]
Arbeitsplätze (während der Produktionsphase)	Zwischen 800 und 1.000	Ungefähr 800
Politische Unterstützung	Unterstützung von allen politischen Parteien, aber insbesondere von PALIKA (Regierung der Nordprovinz)	Ausschließlich wirtschaftliches und kein politisches Projekt Unterstützung von fast allen politischen Parteien, insbesondere von den Konservativen (« Avenir ensemble », « Calédonie ensemble » und Rassemblement-UMP)
Die räumlich nächsten Kanak-Dörfer	Oundjo (1,5 km) Gatope (12 m)	Goro (gut 10 km)
Wichtigster Akteur für den Umweltschutz	Comité Environnement Koniambo (CEK), KNS-intern	Rheebu Nuu (association coutumière externe à Vale Inco)
Gravierendste Umweltauswirkungen	° Ausbaggerung einer Fahrrinne zum Hafen von Vavouto (5,2 km Länge, 12 m Tiefe) ° Zerstörung von Mangrovenwäldern	° Einleitung von Abwässern, die Chrom und Mangan enthalten, in die neukaledonische Lagune (Kanal von Havannah) ° Lagerung von Reststoffen
Raumplanerische Auswirkungen	Sozio-ökonomischer Ausgleich Neukaledoniens dank der wirtschaftlichen Entwicklung der Region VKP	Stärkung der Agglomeration von Nouméa und damit des räumlichen Ungleichgewichtes
Konflikte mit der lokalen Bevölkerung	° Konflikte um Zulieferverträge ° Landrechtskonflikt auf der Halbinsel Pinjen, in den mehrere in Oundjo, Gatope und Népou lebende Clans verwickelt sind (Diéla, Nyadoune, Poadataba, Tchaounyane, Tidjite, Wabealo in Oundjo, Gouneboadjane in Gatope, Voudjo in Népou) ° Landrechtskonflikt auf der Halbinsel Vavouto, in den die Clans Fouange (Oundjo), Gouneboadjane (Gatope) und Poithily (Gatope) verwickelt sind ° Landrechtskonflikte bei der gewinnbringenden Bewirtschaftung von Ländereien der Kanak	° Kampf des Komitees Rheebu Nuu gegen das Goro Nickel-Projekt ° Politischer Konflikt um den Stadtrat der Gemeinde Xaté zwischen Rheebu Nuu und der FLNKS (PALIKA), der die Clans von Unia, Waho, Touaourou, Goro und Ouara (Ouen-Insel) betrifft ° Konflikte um Zulieferverträge
Stärken und Fortschritte	° Unterstützung des Projektes durch die lokale Bevölkerung ° Partizipation der lokalen SMSP ° Freiwillige Verpflichtungen und Unterstützungen von KNS zur Entwicklung der Region VKP und im Bereich der beruflichen Ausbildung	° „Vertrag zur nachhaltigen Entwicklung des Großen Südens“, geschlossen zwischen Rheebu Nuu und Vale Inco ° Weitere freiwillige Verpflichtungen von Vale Inco (im Bereich der beruflichen Ausbildung z.B.)

[3] ISEE 2008, S. 5
[4] ISEE 2008, S. 4

Präsentation der vier untersuchten Kanak Dörfer Gatope, Oundjo, Baco und Netchaot

Karte 3: Die Lage der vier Kanak-Dörfer Gatope, Oundjo, Baco und Netchaot innerhalb der Region VKP in Neukaledoniens Nordprovinz[5]

[5] Tribu = Kanak-Dorf; Tribu étudiée = untersuchtes Kanak-Dorf; Village = Dorf/Kleinstadt; Limite administrative communale = Gemeindegrenze

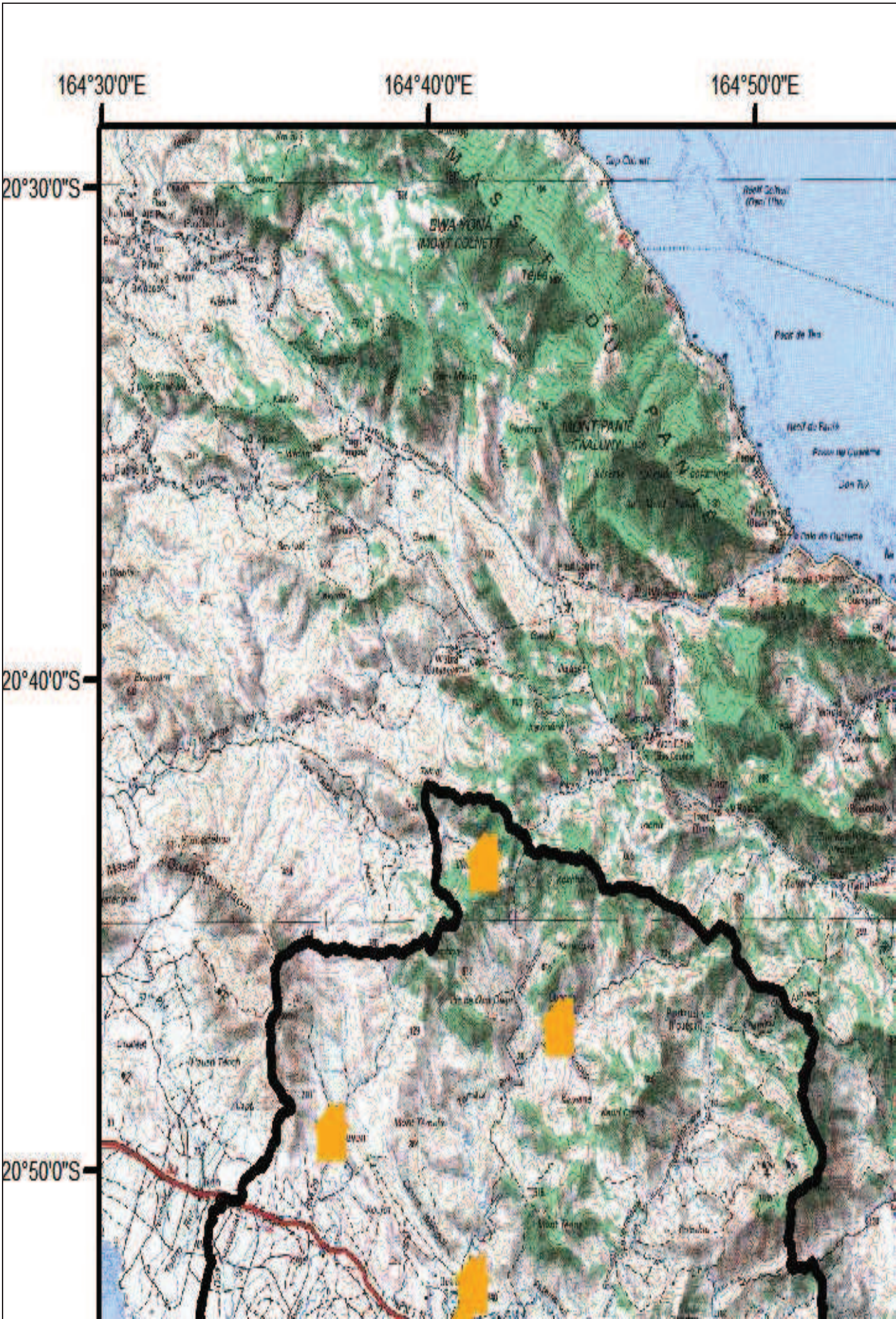
164°30'0"E
164°40'0"E
164°50'0"E
20°30'0"S
20°40'0"S
20°50'0"S

Für die Umfragen und Interviews in den vier Kanak-Dörfern Gatope, Oundjo, Baco und Netchaot habe ich insgesamt 8 Monate im Dorf Baco gelebt und gearbeitet. Ich habe meine Gastfamilie zu Hochzeiten und Trauerfeiern begleitet, ebenso bei der Arbeit auf dem Feld. Repräsentanten der Dörfer haben mich zu Heiligenstätten geführt, und sind mit mir auf die Jagd und zum Fischfang gegangen. Bei den 239 befragten Personen wurde auch die Zusammensetzung des Haushaltes erfragt (Wie viele Personen wohnen in dem Haushalt? Wie alt sind diese? Gehen diese zur Schule, arbeiten sie oder sind sie in Rente, arbeitslos oder zu Hause?) In den Haushalten lebten insgesamt 758 Familienmitglieder. In Netchaot wurden 72 Personen befragt (wobei in den Haushalten insgesamt 235 Personen lebten), in Bako 99 Personen (299 in den Haushalten), in Oundjo 43 Personen (150 in den Haushalten) und in Gatope 22 Personen (74 in den Haushalten). Für die quantative Umfrage gab es einen vorgefertigten Fragebogen, der statistisch ausgewertet werden konnte. Mehrere Jugendliche, junge Männer und Frauen aus Netchaot, Baco, Oundjo und Gatope haben bei der Erhebung geholfen. Neben der Umfrage habe ich mehrere informelle Interviews geführt, wobei einige Interviews mit den gleichen Personen in zeitlichen Abständen wiederholt wurden. Die Wiederholung diente dazu, Informationen zu überprüfen, eine Meinung zu neuen Ereignissen zu erhalten oder Informationen zu vervollständigen. Hinzu kam, dass durch das erste Gespräch ein gewisses Vertrauensverhältnis entstanden war und gewisse Informationen mir erst im zweiten oder dritten Gespräch mitgeteilt wurden. Wissen wird in der kanakischen Gesellschaft traditionell mündlich überliefert, das Wort hat daher eine höhere Bedeutung als die Schrift. Aus Respekt wird über die Meinung anderer Familien und Clans nicht gesprochen. Aus diesem Grund war es teilweise schwierig und langwierig, Informationen zu bekommen.

Das kleine Kanak-Dorf Gatope, direkt am Meer liegend, hatte im Jahr 2004 158 Einwohner (INSEE-ISEE 2004). Das Reservat umfasst eine Fläche von 286 ha, hinzu kommt ein GDPL Xuuti-Xuthapet von 16 ha. Das Dorf befindet sich ungefähr 12 km nördlich der neuen Metallverarbeitungsfabrik auf der Halbinsel Vavouto. Verwaltungstechnisch gehört Gatope zur Gemeinde Voh. In Gatope wird die Sprache Haveke praktiziert. Die protestantische Kirche wurde vom Clan des Chefs geschlossen, nachdem es zu einem Konflikt zwischen zwei verschiedenen protestantischen Glaubensrichtungen gekommen war („Freie Protestanten“ und „Autonome Protestanten“). In der Nähe des kleinen Dorfes befindet sich der Strand von Gatope, ein in der Region bekanntes Ausflugsziel, wo auch Festivitäten und Konzerte stattfinden.

Das Dorf Oundjo, das ebenfalls zur Gemeinde Voh gehört, liegt nur ca. 1,5 km südlich der zukünftigen Nickelverarbeitungsfabrik Koniambo, direkt am Meer. Im Jahr 2004 hatte es 363

Einwohner (INSEE-ISEE 2004), die Bwatoo und Haveke sprechen. Das Reservat umfasst eine Fläche von 507 ha, hinzu kommt ein GIE Pinjen mit einer Fläche von 1.610 ha. In Oundjo gibt es eine protestantische Kirche („Freie Protestanten), ein Pastor lebt allerdings nicht im Dorf.

Obwohl es keinen echten „Fischer-Clan" gibt, hat der Fischfang eine lange Tradition in Oundjo. Das Dorf besitzt ein informelles maritimes „Reservat", das der exklusiven Nutzung der Clans von Oundjo dient. In der Vergangenheit kam es immer wieder vor, dass Auswärtige aus der Lagune vor Oundjo vertrieben wurden. Familien der benachbarten Dörfer können auf Anfrage, nach dem Austausch einer Geste[6] oder gemeinsam mit Familien aus Oundjo in dem „Reservat" fischen gehen. Laut Gesetz unterliegt die Kontrolle der Lagune und der exklusiven maritimen Wirtschaftszone dem französischen Staat, der seinen Staatsbürgern einen freien Zugang zum Meer garantiert. Das „maritime Reservat von Oundjo" besitzt folglich einen informellen Charakter und wird vom Großteil der lokalen Bevölkerung (sowohl von der kanakischen als auch von der europäischen Bevölkerung) akzeptiert. Die Frage ist nur, wie die neu zugezogene Bevölkerung, die vom Nickelprojekt angelockt wurde, auf diese Einschränkung der Nutzung der maritimen Ressourcen reagiert.

Baco ist von der Einwohnerzahl her das größte der vier untersuchten Kanak-Dörfer. Es zählte nach Schätzungen des Planungsbüros „Emergences" im Jahr 2008 562 Einwohner, die Haeke sprechen, ein Dialekt, der ausschließlich in Baco vorkommt. Im Dorf gibt es eine protestantische Kirche („Autonome Protestanten"), der Pastor lebt ebenfalls im Dorf. Der Fluss Koné beeinflusst das Leben im Dorf: Einerseits werden die tiefer gelegenen Häuser in unregelmäßigen Abständen überschwemmt, andererseits trägt der Fischfang zur Subsistenzwirtschaft bei. Auch gehen viele Kinder im Fluss baden. Baco besitzt einen erfolgreichen Fußballverein, mit dem sich das Dorf identifiziert und auf den die Einwohner sehr stolz sind. Er ist einer der ältesten Vereine des Landes und hat bereits 10 Mal die neukaledonische Meisterschaft gewonnen.

Baco, das zur Gemeinde Koné gehört, besitzt die ausgedehntesten Ländereien der vier Dörfer. Das Dorf, das nur ca. 4 km von der Provinzhauptstadt Koné entfernt liegt, kann über Ländereien von insgesamt 4.173 ha verfügen, wovon das Reservat 704 ha ausmacht. Den Clans von Baco wurden im Zuge der Landrechtsreform folglich große Ländereien in Form von GDPLs zurückgegeben. Die Besonderheit der GDPLs von Baco ist, dass vier von den insgesamt fünf GDPLs nicht der Verwaltung des Dorfes unterstehen, sondern eines einzelnen Clans (im Gegensatz zu den meisten GDPLs Neukaledoniens). Bei diesen vier GDPLs handelt es sich um den GDPL Wabealo (Wabealo-Clan), den GDPL clanique de Bako (Bako-Clan),

[6] Austausch von Stoffen, Lebensmitteln und Geld, womit eine Art „mündlicher Vertrag" zwischen den betreffenden Personen geschlossen wird.

Poavidaphtia (Poavidapthia-Clan) und GDPL Poadjane (Poaxu-Clan). Neben diesen vier GDPLs verfügt Baco über einen GDPL Tiouaé-Pouembout, der der Verwaltung des Ältestenrates des Dorfes unterliegt.
Die Nähe zur Provinzhauptstadt Koné hat in der Vergangenheit dafür gesorgt, dass sich in Baco mehrere Unternehmen gegründet haben, insbesondere im Bereich des Schultransports. So besitzen drei Familien ein Transportunternehmen. Die Nähe zu Koné und das Fehlen einer Schule im Dorf führten allerdings auch dazu, dass die Kinder mehr und mehr auf Französisch kommunizieren, die Sprache Haeke droht auszusterben. Aus diesem Grund brachte die Kulturabteilung der Nordprovinz ein Wörterbuch für die Sprachen Bwatoo, Haveke und Haeke (die sich alle drei ähneln) heraus, mit dem Ziel, dass die Kinder wieder die eigene Sprache erlernen.
Bis zur zukünftigen Nickelverarbeitungsfabrik Koniambo sind es 21,5 km. Die Ländereien Bacos befinden sich allerdings in entgegen gesetzter Richtung, zwischen den beiden Kleinstädten Koné und Pouembout. Auf diesen Ländereien entstehen zurzeit sozio-kulturelle Einrichtungen, Mietwohnungen und Industriegebiete.

Von den vier untersuchten Dörfern liegt Netchaot am weitesten von der zukünftigen Metallverarbeitungsfabrik Koniambo entfernt (32,5 km). Das Bergdorf Netchaot, das zur Gemeinde Koné gehört, hatte nach Schätzungen von „Emergences“ im Jahr 2008 450 Einwohner, die Paicï und Camuki sprechen. Im Gegensatz zu Baco sind diese beiden Kanak-Sprachen lebendig, sämtliche Einwohner Netchaots kommunizieren entweder in Paicï oder Camuki untereinander. Die geographische Abseitslage in den Bergen dürfte hierfür verantwortlich sein, aber auch der gute soziale Zusammenhalt der in Netchaot lebenden Familien. Die gemeinschaftlichen Werte, Mythen und Traditionen werden in Netchaot besonders gepflegt. So tragen sämtliche Häuser in Netchaot einen Namen in Paicï oder Camuki. Bei einer Erhebung der Ortsnamen konnte ich allein im Dorf über 100 Namen kartographieren. Die Namen haben eine identitätsstiftende Bedeutung für die Familien. Der soziale Zusammenhalt und die Offenheit nach außen zeigten sich auch an der großen Beteiligung an meiner Umfrage. Der Ältestenrat des Dorfes ist außerdem sehr dynamisch und initiiert vielfältige Aktivitäten.

Wahrnehmung, Partizipation und Integration in die neuen Nickelprojekte

Der Wille zur Partizipation an den neuen Nickelprojekten ist groß, insbesondere im Norden. Die unten stehende Tabelle zeigt, dass 42% von 236 befragten Personen entweder für das Nickelunternehmen Koniambo Nickel SAS (KNS) arbeiten möchten, bereits für KNS arbeiten

oder als Zulieferer (bzw. in einem Zulieferunternehmen) tätig sind. Würde man nur die erwerbsfähige Bevölkerung zählen, würde sich diese Zahl noch einmal deutlich erhöhen. So würden von den 16 bis 29-jährigen (85 befragte Personen) 42% gerne eine Stelle bei KNS annehmen, 8% arbeiten bereits für das Unternehmen und 4% sind für einen Zulieferer tätig.

Tabelle 2: Motivation der befragten Personen für KNS zu arbeiten

Die Person ...	Anzahl der Personen
arbeitet bereits für KNS.	12
arbeitet als Zulieferer für KNS.	14
möchte gerne für KNS arbeiten.	73
weiß es noch nicht.	29
möchte nicht für KNS arbeiten.	108

Quelle : Umfrage M. Kowasch 2008/09

Auf der einen Seite möchte die kanakische Bevölkerung den „Zug der wirtschaftlichen Entwicklung“ nicht davonfahren sehen. Auf der anderen Seite wird die „Fabrik des Nordens“ auch als „ihr“ Projekt von der lokalen Bevölkerung angesehen, da die lokale SMSP, die zu 87% der SOFINOR gehört, welche wiederum zu 75% in den Händen der Nord-Provinz liegt, Mehrheitseigner ist. Der Wunsch nach Partizipation entspringt außerdem der Befürchtung einer Marginalisierung. Die Mischung aus eigenem Wunsch und Zwang drängt die politischen Repräsentanten der kanakischen Bevölkerung zur Teilnahme und Teilhabe an der wirtschaftlichen Entwicklung des Landes.
Die Möglichkeit einer Partizipation oder eines finanziellen Profits beeinflusst auch die Wahrnehmung des Nickelprojektes. So haben sämtliche befragte Unternehmer der Dörfer Gatope, Oundjo, Baco und Netchaot, die als Zulieferer für KNS arbeiten, eine positive Meinung vom Projekt. Fischer, die um ihre Lebensgrundlage fürchten müssen, haben dagegen häufiger ein negatives Bild.

Die Partizipation der kanakischen Bevölkerung am Nickelprojekt ist auf unterschiedliche Art und Weise möglich:

- die gewinnbringende Bewirtschaftung von Ländereien,
- die Gründung eines Zulieferunternehmens (z.B. Transport von Beton für den Bau der Fabrik),
- der Kauf von Aktien eines Zulieferunternehmen,
- die Annahme eines Arbeitsplatzes im Nickelbergbau oder in der Nickelindustrie.

Die Annahme eines Arbeitsplatzes in der zukünftigen Fabrik und die Gründung eines Zulieferunternehmens bringen dabei weniger gesellschaftliche Veränderungen und Konflikte mit sich als die gewinnbringende Bewirtschaftung von Ländereien. Die Annahme eines Jobs

beim Nickelunternehmen ist eine individuelle Angelegenheit. Die Gründung eines Zulieferunternehmens basiert in der Regel ebenfalls auf einer individuellen Initiative, jedoch bedarf es der Zustimmung durch den Ältestenrat, der eine Art soziale Kontrolle auf sämtliche wirtschaftliche Aktivitäten im Dorf ausübt. Soziale Disparitäten werden durch diese Kontrolle verringert, allerdings können Projekte auch schneller ins Stocken geraten, da sie die einstimmige Zustimmung des Ältestenrates benötigen.
Die Wahrnehmung und Art der Teilnahme am Nickelprojekt der kanakischen Bevölkerungsgruppe unterliegt dabei mehreren Faktoren:

- der Größe und Lage der Ländereien,
- dem Gefühl vom Projekt betroffen zu sein,
- dem sozialen Zusammenhalt des Dorfes bzw. des Clans,
- dem „Insel-Syndrom“,
- der Qualifikation bzw. schulischen und beruflichen Ausbildung,
- der politischen Strategie der Partizipation, die im Süden und Norden unterschiedlich ist,
- der generell partiellen Partizipation.

Unterschiedliche politische Strategien der Partizipation im Norden und Süden

Bei der Partizipation an den neuen Nickelprojekten lässt sich ein Unterschied in den „Verhaltensweisen“ der kanakischen politischen Verantwortlichen im Norden und Süden ausmachen. Im Norden verfolgt die FLNKS die Strategie einer wirklichen Beteiligung an der industriellen Entwicklung des Landes. Für sie ist das Koniambo-Projekt ein wirtschaftliches Instrument, das zu einer größeren wirtschaftlichen Unabhängigkeit führt, die wiederum die Grundlage für eine politische Emanzipation darstellt.
Im Süden hingegen hat das Komitee Rheebu Nuu einen Vertrag („Pacte pour le développement durable du Grand Sud“) mit dem Bergbauunternehmen Vale Inco abgeschlossen, der Zahlungen in Höhe von ca. 82 Millionen Euro (verteilt auf einen Zeitraum von 30 Jahren) vorsieht. Laut übereinstimmenden Aussagen von R. Mapou, dem Generalsekretär von Rheebu Nuu, und Verantwortlichen von Vale Inco können die Zahlungen jedoch bis zu 335 Millionen betragen. Für den brasilianischen Bergbauriesen ist die Summe jedoch unerheblich. Die Gelder werden nicht an die Gemeinde gezahlt, sondern an das Komitee, das sich als Vertreter der kanakischen Bevölkerung sieht. Der Austausch einer kulturellen Geste mit Vale Inco im Rahmen des Vertrages ermöglicht es Rheebu Nuu in der Tat, die Verantwortung für den Vertrag und damit auch die Gelder zu übernehmen. Rheebu Nuu sieht im Gemeinderat ein Instrument der „europäischen“ Verwaltung, die nicht die „Stimme“ und Meinung der kanakischen Bevölkerung wiedergebe, obwohl in der

Stadtverwaltung der Gemeinde Yaté fast ausschließlich Kanak sitzen. Rheebu Nuu verfolgt aber das Ziel, eine andere politische Institution zu schaffen, die auf den alten Stammesgebieten basiert und die das kanakische Volk angemessener vertreten könne. Aufgrund der Kolonialgeschichte und der damit verbundenen Reservate-Politik ist es hingegen schwierig, wenn nicht gar unmöglich, die alten Stammesgebiete nachzuzeichnen. Nur auf den Loyauté-Inseln wäre dies realisierbar, da diese von der französischen Kolonialregierung komplett als Reservate ausgewiesen worden waren. Die politische Strategie von Rheebu Nuu zielt folglich auf eine Art Ausgleichszahlung für die von Nickelbergbau betroffenen Gebiete ab. Der Nachteil dieser Strategie ist, dass eine wirkliche Partizipation der wirtschaftlichen Entwicklung damit nicht verbunden ist. Die internationalen Unternehmen lenken und leiten die Projekte. Für die lokale Bevölkerung bleiben Erwerbstätigkeiten im Bergbau wie z.B. Lastwagenfahrer, Putzfrau oder eventuell Techniker. Rheebu Nuu beruft sich bei der Umsetzung seiner Ziele auf eine am 13. September 2007 erfolgte Verabschiedung einer UN-Erklärung der Rechte der indigenen Völker. Die Deklaration, die kein rechtsverbindliches Instrument darstellt, garantiert den indigenen Völkern explizit – als Kollektiv und als Individuen – das Recht auf vollen Genuss der Menschenrechte und grundlegenden Freiheiten. Darin enthalten ist ein Selbstbestimmungsrecht der indigenen Völker und die Kontrolle über die in ihren traditionellen Ländern existierenden natürlichen Ressourcen. Genau hierauf beruft sich Rheebu Nuu, das ein Mitspracherecht bei der Ausbeutung der Nickelerze fordert.
Die FLNKS auf der anderen Seite sieht in der wirtschaftlichen Partizipation, das heißt auch im Aufbau einer eigenen Metallverarbeitungsfabrik den Schlüssel zu einer wirtschaftlichen und politischen Emanzipation. Rheebu Nuu kritisiert, dass bei einer Wahlniederlage in der Nordprovinz der FLNKS auch die Kontrolle über das Nickelunternehmen SMSP, das zu 51% an der neuen „Fabrik des Nordens“ beteiligt ist, entgleiten würde. Auch würden von der „Fabrik des Nordens“ nicht nur die kanakische Bevölkerung, sondern alle Bevölkerungsgruppen profitieren. Eine politische Unabhängigkeit ist dementsprechend nicht das vordergründige Ziel von Rheebu Nuu, sondern das Recht für die indigene Bevölkerung auf Selbstbestimmung und politische Führung in Neukaledonien. Rheebu Nuu befindet sich damit auf der gleichen politischen Linie wie das Komitee „CAUGERN“ (Comité autochtone de gestion des ressources naturelles“) und die Gewerkschaft „USTKE“ (Union Syndicale des Travailleurs Kanaks et des Exploités).

Größe und Lage der Ländereien der Dörfer

Baco besitzt neben Netchaot die größten Ländereien, die in Wert gesetzt werden können. Durch seine geographische Gunstlage zwischen der Provinzhauptstadt Koné und der

Gemeinde Pouembout und seine ausgedehnten Ländereien verfügt das kleine Dorf über die besten Voraussetzungen einer Partizipation an der wirtschaftlichen Entwicklung der Region VKP. Durch seine räumliche Nähe zu Koné hat Baco zudem eine lange Tradition was die Gründung von Unternehmen angeht. Mehrere altansässige Privatunternehmen in Baco profitieren inzwischen vom wirtschaftlichen Wachstum der Region.
Netchaot scheint durch seine räumliche Abseitslage für die Gründung von Zulieferunternehmen weniger geeignet zu sein. Zwar besitzt das Dorf ebenfalls ausgedehnte Ländereien, jedoch liegen diese zu weit entfernt von der künftigen Metallverarbeitungsfabrik. Ein Unternehmen, das Planierungsarbeiten auf der Halbinsel Vavouto oder im Koniambo-Massiv realisiert, müsste jeden Tag eine große Strecke zwischen Wohnort und Arbeitsplatz zurücklegen. Bleibt die Frage, ob sich dieser Aufwand finanziell lohnt. Netchaot besitzt hingegen ein großes touristisches und agrarwirtschaftliches Potenzial. Der Chef von Netchaot plant bereits eine Unterkunft für Touristen; dabei muss angemerkt werden, dass in der gesamten Region VKP bisher nur eine Unterkunft für Touristen in Kanak-Dörfern angeboten wird; diese steht im Dorf Atéu, in den Bergen östlich des Koniambo-Massivs.
Von den vier untersuchten Dörfern besitzt Gatope die kleinste Fläche. Für ein Wirtschaftsprojekt würde nur der 16 ha große GDPL Xuuti-Xuthapet zur Verfügung stehen, dieser ist jedoch äußerst klein und bietet sich daher kaum für ein Projekt zur gewinnbringenden Bewirtschaftung an.
Oundjo kann über die 1.610 ha große Halbinsel Pinjen verfügen. Pinjen ist aufgrund mehrerer Gunstfaktoren für eine gewinnbringende Bewirtschaftung geeignet: seine Nähe zur Provinzhauptstadt Koné (ca. 16 km), seine Größe, seine Eigenschaft als Halbinsel (von drei Seiten vom Meer erreichbar), die Route Territoriale 1 (eine Art Bundesstraße), die direkt hinter der Halbinsel entlangführt und die Städte Voh und Koné verbindet (und weiter nach Nouméa führt).

Das Gefühl vom Nickelprojekt betroffen zu sein

Der dritte Indikator, der die Partizipation beeinflusst, ist das Ausmaß des Gefühls der Person, des Clans oder des Dorfes vom Nickelprojekt betroffen zu sein. Das Gefühl betroffen zu sein, nimmt selbstverständlich zu, je näher man der zukünftigen Fabrik kommt. Im Süden liegt das Dorf Goro am nächsten (knapp 10 km) an der Fabrik. Im Norden ist es das Dorf Oundjo, welches nur 1,5 km von der zukünftigen Koniambo-Fabrik auf der Halbinsel Vavouto entfernt liegt. Die Einwohner Oundjos können den Fortschritt der Bauarbeiten jeden Tag beobachten. Sie sind auch von den Umweltauswirkungen am stärksten betroffen, von der Zerstörung der Mangroven bis zum Auslaufen von Öl beim Ausbaggern der künstlichen Fahrrine zum neuen Hafen. Auf der Halbinsel Vavouto gingen die Familien aus Oundjo in früheren Zeiten jagen,

sie tun dies jetzt immer noch, allerdings viel seltener. Die Frauen suchten Krebse in den Mangrovenwäldern rund um Vavouto, KNS hat für sie extra einen Tunnel gebaut, damit sie auf die andere Seite der Halbinsel gelangen, wo in der Bucht von Vavouto ausgedehnte Mangrovenwälder wachsen.

Auffallend ist, dass die Unterstützung des Nickelprojektes, je näher man der zukünftigen Fabrik kommt, abnimmt. In Oundjo und Gatope war die negative Resonanz auf das Projekt höher als in Baco und Netchaot, obwohl die Einwohner Oundjos und Gatopes von KNS (Koniambo Nickel SAS) bevorzugt eingestellt werden: erst die Einwohner der zwei umliegenden Dörfer, dann die Einwohner der Region VKP, dann der Norden, dann Gesamt-Neukaledonien und letztendlich internationale Bewerbungen. Auch wurden in diesen beiden Dörfern die meisten Informationsveranstaltungen abgehalten, um die Bevölkerung über den Fortgang der Bauarbeiten und die Möglichkeiten eines Arbeitsplatzes zu informieren. Dementsprechend gründeten sich viele Zulieferunternehmen, insbesondere in Oundjo. Mit der Chance auf Partizipation wuchsen jedoch auch die Probleme: ungelöste Landrechtsfragen vermischten sich mit einer wachsenden Individualisierung bei der Gründung von Privatunternehmen. Die zunehmenden Einkommen sorgten für Neid und Eifersucht unter den Familien. Besondere Betroffenheit löste der Konflikt um die Halbinsel Pinjen aus, auf der ursprünglich die zukünftige „Fabrik des Nordens“ gebaut werden sollte, bevor sich die SMSP (aufgrund des Konfliktes in Oundjo) der Halbinsel Vavouto zuwandte. Pinjen, in der Gemeinde Koné liegend, war in den 1980er Jahren ein „Hot Spot“ der Landforderungen der kanakischen Unabhängigkeitsbewegung und geht im Jahr 1989 schließlich in den Besitz eines von sechs Clans des Kanak-Dorfes Oundjo gegründeten GIE („Groupement d’intérêt économique“) mit Namen „GEO 6“ über. Die sechs heute in Oundjo ansässigen Clans hatten einst auf der Halbinsel gelebt. Als im Jahr 1999 die SMSP den Wunsch äußerte, die künftige Metallverarbeitungsfabrik auf der Halbinsel bauen zu dürfen, kam es zum Konflikt zwischen den Clans. Während ein Teil der Mitglieder des GIE Pinjen der SMSP die Halbinsel für den Bau der Fabrik zur Verfügung stellen wollten, hatten andere Zweifel. Sie wollten Pinjen für die traditionellen Aktivitäten der Jagd, des Ackerbaus und des Fischfangs behalten. Außerdem ruhen die Vorfahren auf der Halbinsel und die zahlreichen Heiligenstätten haben identitätsstiftenden Wert für die Clans. Und man wollte die Halbinsel, um die die Clans so lange gekämpft hatten bevor sie letztendlich wieder in ihren Besitz gelangte, nicht ein zweites Mal (nach der Kolonialisierung) verlieren. Letztendlich votierten die Mitglieder des GIE in der Mehrheit gegen das Angebot der SMSP. Daraufhin kam es zum Streit, bei dem auch ältere, persönliche Konflikte unter und innerhalb der Clans wieder ausgegraben wurden. So wurde die Legitimität des Chefs von Oundjo von mehreren Clans in Frage gestellt, da er eine bereits „vergebene“ Frau geheiratet hatte. Auf der anderen Seite arbeitete der Clan des Chefs nicht mehr mit dem Ältestenrat des Dorfes zusammen.

Der soziale Zusammenhalt

Der vierte Faktor, der Auswirkungen auf die Partizipation der lokalen Bevölkerung am Nickelprojekt hat, ist der soziale Zusammenhalt im Dorf. In Netchaot ist dieser besonders gut, jedoch schränkt die geographische Abseitslage den Willen zur Teilnahme und Teilhabe ein.
In Bako arbeitet der Ältestenrat gut zusammen, der Zusammenhalt im Dorf ist gegeben. Eine gemeinschaftliche Partizipation am Koniambo-Projekt ist möglich, auch wenn zusätzlich mehrere individuelle Initiativen existieren. Auf der anderen Seite behindern vereinzelte Konflikte zwischen Familien die gewinnbringende Bewirtschaftung von Ländereien, die der Verwaltung des Clans unterliegen.
In Oundjo hingegen hat der soziale Zusammenhalt der Clans stark gelitten. Dies führte dazu, dass eine gemeinschaftliche Partizipation am Nickelprojekt in den Hintergrund rückte. Der Bau der „Fabrik des Nordens“ auf der Halbinsel Pinjen war gescheitert. Die Clans von Oundjo hätten von der Fabrik finanziell profitieren können, doch sie lehnten die Abgabe der Halbinsel an SMSP/Falconbridge aus den oben genannten Gründen ab. Der daraus resultierende Konflikt stört das auch das kulturelle Zusammenleben der Familien empfindlich. Auf der anderen Seite brachte die soziale Destrukturierung eine gewisse Dynamik bei der Gründung von privaten Zuliefer- bzw. Transportunternehmen mit sich. Jede Familie und jeder Clan versuchte auf seine Weise vom benachbarten Nickelprojekt zu profitieren. Der Pinjen-Konflikt hat folglich zu einer wachsenden Individualisierung geführt. „*Heute sage ich: Wenn du etwas tun möchtest, los. Aber behalte es für dich.*“, so äußerte sich im Juli 2009 der Präsident des Ältestenrates von Oundjo, Henri Xamène, in einem Interview. Da die Clans des Dorfes sich schwer auf gemeinschaftliche Projekte einigen können, hat die individuelle Teilnahme Vorrang. Einerseits löst die Individualisierung Ängste aus, da es dem traditionellen Wertesystem der Kanak, in dem die Gemeinschaft über der individuellen Bereicherung steht, widerspricht, andererseits meinen einige kanakische Unternehmer, dass sie im Grunde genommen keine Wahl hätten, wollen sie an der wirtschaftlichen Entwicklung teilhaben.
Der Pinjen-Konflikt zeigt, dass die Integration in das Koniambo-Projekt instrumentalisiert wird, um eine Legitimität als rechtmäßiger „Eigentümer“ eines Ortes zu erlangen. Nachdem klar wurde, dass die SMSP die neue Metallverarbeitungsfabrik auf Pinjen bauen wollte, reklamierte der Tchaounyane-Clan Landrechte auf die Halbinsel. Als „erster“ Bewohner könne der Clan Landrechte geltend machen und sei damit „rechtmäßiger Eigentümer“. Die Forderung wurde laut, obwohl die Halbinsel im Jahr 1989 den Clans aus Oundjo zurückgegeben worden war. Heute ist es zudem äußerst schwer festzustellen, welcher Clan als erster auf der Halbinsel angelangt war, da während der späteren Kolonialisierung die Clans an andere Orte kamen. Fest steht nur, dass mehrere Clans in ihrer Vergangenheit zeitweise auf

Pinjen gelebt haben. Landrechte konnten also mehrere Clans geltend machen. Als Folge des Konflikts verabschiedete sich die SMSP von dem Gedanken, die neue Fabrik auf Pinjen zu bauen und orientiert sich nach Vavouto; diese Halbinsel befand sich im Privatbesitz einer europäischen Familie. Die SMSP kauft ihr das Land ab. Trotzdem gab es Landrechtsforderungen von Kanak-Clans.

Für die Landrechtsfragen auf der Halbinsel Vavouto vom Nickelunternehmen KNS wurde der Fouange-Clan aus Oundjo als Gesprächspartner anerkannt. Die Fouange sehen sich – bestätigt von KNS – als einzig legitime „Besitzer" der Halbinsel an. Landrechtsforderungen erheben die Fouange im Gegenzug nicht mehr. Die Legitimität des Gouneboadjane-Clans, der ebenfalls eine ehemalige Siedlung auf der Halbinsel aufweisen konnte, wurde – nach Rücksprache mit dem „Sénat coutumier" – von KNS nicht anerkannt. Das Nickelunternehmen hatte im Rahmen einer Machbarkeitsstudie für den Bau der zukünftigen „Fabrik des Nordens" die Heiligenstätten der Kanak-Clans auf der Halbinsel Vavouto kartographiert, um die Landrechte und Rückgabeforderungen der unterschiedlichen Clans zu identifizieren. Mit der Kartographierung wollte das Unternehmen Konflikte mit den Clans vermeiden, die bei einer Blockade der Zufahrtsstraßen zu einer Verzögerung beim Bau führen könnten. Die Kartographierung wurde in Zusammenarbeit mit Jean Poithily, dem Chef des Kanak-Dorfes Gatope, realisiert. Laut KNS befinden sich drei Kulturen und eine Wohnstätte auf der Halbinsel, das ehemalige Dorf „Poanefuk" liegt an dem Ort, wo das Unternehmen heute Arbeiterwohnungen gebaut hat. „Poanefuk" ist im Übrigen der Name eines ehemaligen Dorfes des Fouange-Clans, dem laut KNS einzigen Clan, der Landrechte auf Vavouto geltend machen kann.
Die Karte des Nickelunternehmens weist gleich mehrere Lücken und Fehler auf. Laut übereinstimmender Aussagen unterschiedlicher Clans befindet sich der Ort „Poanefuk" an der Stelle, wo heute die Metallverrabeitungsfabrik gebaut wird. Pierre Gouneboadjane, der Clan-Chef des Gouneboadjane-Clans, hat den Ort in seiner Karte eingezeichnet. Die Heiligenstätten des Gouneboadkane-Clans, das ehemalige Dorf mit Namen „Kamedane" und die beiden Felsen „Kovaifoavoat" und „Vai Djaii", sind auf der Karte von KNS hingegen nicht zu finden. „Kovaifoavoat" heißt übersetzt „weißer Felsen" in der Haveke-Sprache und diente laut eines Mitglieds des Tchaounyane-Clans als Orientierungspunkt für Fischerboote. Für den Gouneboadjane-Clan hat der Felsen eine identitätsstiftende Bedeutung, ebenso wie „Vai Djaii". Der letztgenannte erinnert an die alte Djaii, die Wächterin des Felsens gewesen ist. Die alte Djaii war eine geborene Fouange, die vom Wabealo-Clan adoptiert wurde und den Großvater von Pierre Gouneboadjane geheiratet hat.

Karte 4: Die Heiligenstätten und kulturellen Orte auf der Halbinsel Vavouto laut KNS

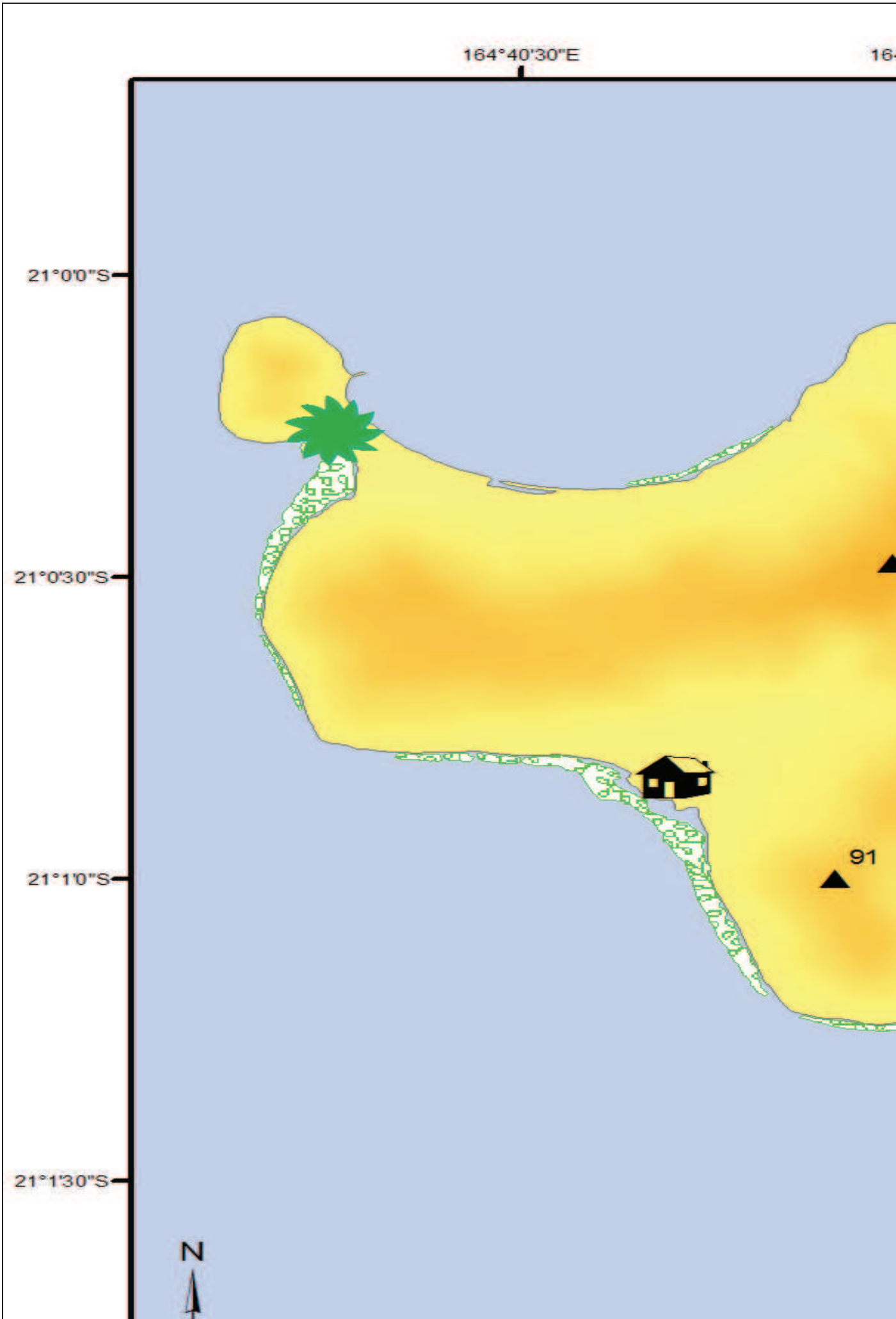
164°40'30"E
21°0'0"S
21°0'30"S
21°1'0"S
21°1'30"S
91
N

Karte 5: Die Heiligenstätten und kulturellen Orte laut Pierre Gouneboadjane

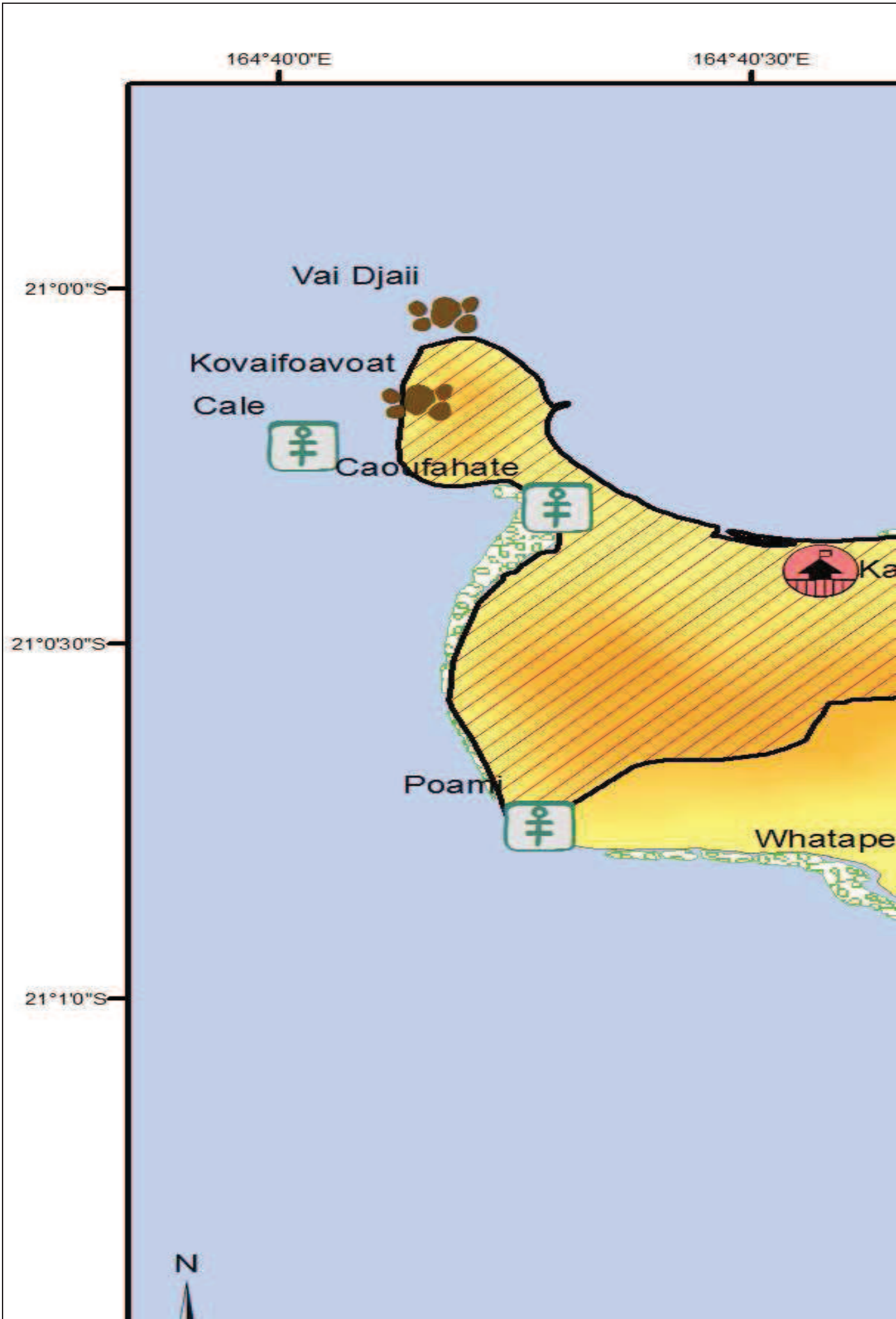
164°40'0"E
164°40'30"E
21°0'0"S
21°0'30"S
21°1'0"S
Vai Djaii
Kovaifoavoat
Cale
Caoufahate
Poami
Whatape
N

Die Karte 4[7] zeigt die Heiligenstätten, wie sie vom Nickelunternehmen KNS kartographiert wurden, die Karte 5[8] wurde mit Hilfe von Pierre Gouneboadjane erstellt.
Die beiden folgenden Fotos zeigen die Veränderungen der Landspitze der Halbinsel Vavouto.

Foto 1: Die Landspitze der Halbinsel Vavouto im Juli 2007

[7] Ancienne tribu = ehemaliges Dorf; Culture = Kultur; Habitat = Wohnstätte; Altitude = Höhe (in m)
[8] Ancienne habitation = ehemalige Wohnstätte; Caillou = Felsen; Lieu-dit = Ort, der einen Namen trägt; Pétroglyphes = Petroglyphen; Zone revendiquée = Gebiet, auf das ein Landrecht geltend gemacht wird



Quelle: M. Kowasch 2007

Im Juli 2007 hatten die Bauarbeiten am neuen Hafen noch nicht begonnen. Mangroven umrahmen die Landspitze der Halbinsel Vavouto.

Foto 2: Die Landspitze der Halbinsel Vavouto im August 2009

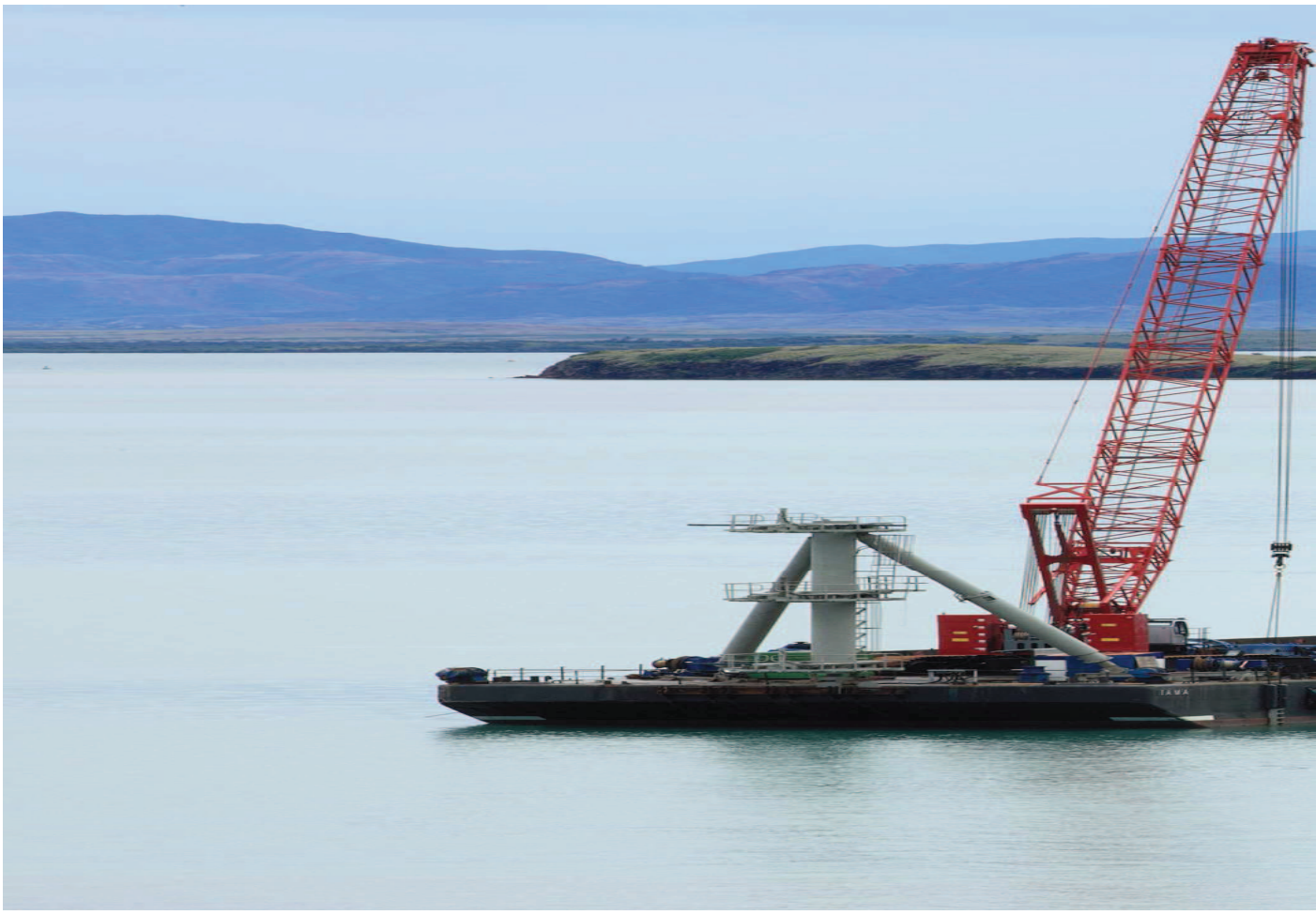

Quelle: KNS 2009

Im August 2009 haben die Bauarbeiten am Hafen begonnen. Die belgische Firma Jan de Nul baggert eine 5,2 km lange künstliche Fahrrinne zwischen dem zukünftigen Hafenbecken und der Duroc-Fahrrinne aus. Andere Unternehmen kümmern sich um die notwendigen Planierungsarbeiten auf der Halbinsel. Der künftige Kai des neuen Hafens wird eine Länge von 190 m haben, an dem Containerschiffe mit bis zu 50.000 DWT (deadwight tonnage) anlegen können. Die Heiligenstätten „Kovaifoavoat“ und „Vai Djaii“ existieren bereits nicht mehr, obwohl P. Gouneboadjane das Nickelunternehmen gebeten hatte, diese nicht zu zerstören. Die Aussage eines Mitglieds des Tchaounyane-Clans, bei „Kovaifoavoat“ handele es sich um eine einfache Bake und keinen Heiligenort, zeigt, das unterschiedliche Interpretationen von Heiligenstätten existieren. Während der Ort für den einen Clan „heilig“ ist, besitzt er für andere Clans keine Bedeutung. Die unterschiedlichen Interpretationen haben ihren Ursprung in der Landrechtsfrage. Der Namensgeber eines Ortes kann einen „Besitzanspruch“ geltend machen. Er kann den Ort im Übrigen auch einem anderen Clan zur Bewirtschaftung oder zum Bau von Wohnstätten abgeben. Bei der Übergabe werden Gesten feierlich ausgetauscht. Auch der „Ankömmling“ kann nun Rechte auf den Ort geltend

machen. Folglich überlagern sich unterschiedliche Legitimitäten bei der Frage nach dem rechtmäßigen Eigentümer eines Ortes. Die Anerkennung dieser Rechte hat identitätsstiftende Bedeutung, da die Identität der Clans auf den Orten beruht, an denen er in seiner Geschichte gelebt hat. Diese Orte sind an ihren Namen (in einer bestimmten Sprache) erkennbar. Bei der komplizierten Landrechtsfrage geht es immer auch um Einflussnahme, die an die Größe der eigenen Ländereien gekoppelt ist.

Ein anderes Beispiel für einen durch eine mögliche gewinnbringende Bewirtschaftung von Ländereien ausgelösten Konflikt ist der GDPL clanique de Bako. Das VKP-Projekt sieht die wirtschaftliche und sozio-kulturelle Entwicklung der Gemeinden Voh, Koné und Pouembout vor, mit dem Ziel die notwenige Infrastruktur für das Koniambo-Projekt und einen räumlichen Gegenpol zur Hauptstadt Nouméa zu schaffen. Darunter fallen der Bau von kulturellen Einrichtungen, der Bau von Mietwohnungen und Eigentumshäusern, der Ausbau und die Verbesserung der schulischen Ausbildung sowie die Ausweisung von Industriegebieten. Auch die Ländereien der Kanak, die einem anderen Landrecht, dem „droit coutumier“ unterstehen, sollen in diese Entwicklung der Region VKP mit einbezogen werden, obwohl das „droit coutumier“ die Unveräußerlichkeit von Grund und Boden vorsieht. Ein wiederkehrendes Problem bei Projekten auf Ländereien, die dem „droit coutumier“ unterstehen, stellt sich bei der Bereitstellung von Krediten und Bankgarantien; Unternehmen der Privatwirtschaft warten deshalb häufig auf Investitionen der öffentlichen Hand, um eine gewisse finanzielle Sicherheit zu haben. Lange Zeit wurden nur agrarwirtschaftliche und Mietwohnungen auf diesen Ländereien, den GDPLs, realisiert. In neuester Zeit entstehen dort aber auch Industriegebiete und Einrichtungen des Tertiären Sektors; die Ländereien des Dorfes Baco sind das beste Beispiel: Im Rahmen des VKP-Projektes werden auf dem GDPL clanique de Bako u.a. ein Kino, ein Einkaufszentrum, eine Tankstelle, mehrere Kunstateliers, ein Lapita-Museum und mehrere Mietwohnungen gebaut. Als nach vielen Versammlungen die Bauarbeiten im Juli 2010 beginnen sollen, bricht ein alter Konflikt unter den Mitgliedern des GDPL aus. Einige Mitglieder des Tiaouniane-Clans wollen die Nominierung des neuen GDPL-Bevollmächtigten nicht akzeptieren und reklamieren sämtliche Ländereien des GDPL für sich. Damit stellen sie sich sogar gegen ihren eigenen Clan-Chef, der die Nominierung mit trug, und greifen diesen tätlich an. Vor Gericht bekommt der neue Bevollmächtigte jedoch Recht. Die Bauarbeiten, die von der SAEML Grand Projet VKP geleitet werden, können somit weitergehen. Der soziale Zusammenhalt unter den Familien des Tiaouniane-Clans hat damit ebenso gelitten wie die gesamte Atmosphäre in Baco, wobei festzustellen ist, dass die gemeinschaftlichen Werte im Vergleich zu Oundjo noch äußerst intakt sind.

Das Insel-Syndrom

Aus raumplanerischer Perspektive muss festgestellt werden, dass in der Vergangenheit die wirtschaftliche Entwicklung außerhalb der von den Kanak kontrollierten Ländereien stattfand. Im Rahmen des VKP-Projektes werden nun mehrere GDPLs in die Entwicklung mit einbezogen. Doch finden die Projekte immer außerhalb der eigentlichen Kanak-Dörfer statt. Die Abkapselung im eigenen Lebensraum wird auch als „Insel-Syndrom“ bezeichnet, da insbesondere Inselgesellschaften davon betroffen sind. Doch ist dieses Phänomen gerade in ländlichen Regionen überall auf der Welt festzustellen.

Die sozio-ökonomischen und kulturellen Einrichtungen werden dabei jedoch grundsätzlich außerhalb des eigentlichen Lebensraumes der Bevölkerung gebaut. Das heißt, dass die eigentliche Dorfstruktur unberührt bleibt. Das Leid und die negativen Erfahrungen mit der französischen Kolonialverwaltung führten dazu, dass Einwanderungen aus Europa skeptisch betrachtet werden. Dem auf Freiheit und Individualisierung beruhenden Wertesystem der westlichen Gesellschaft steht ein kanakisches Wertesystem gegenüber, bei dem die Verteilung der Reichtümer und die Gemeinschaft im Vordergrund stehen. Aus wirtschaftlicher Perspektive kennt die kanakische Gesellschaft keine Akkumulation von Gütern und keine langfristige Planung von wirtschaftlichen Projekten. Prinzipiell baut das Wirtschaftssystem nicht auf Produktivität und persönlicher Bereicherung auf, sondern auf der kurzfristigen Bereitstellung von (hauptsächlich landwirtschaftlichen) Erzeugnissen. Ein soziales Netz fängt die am Rande der Gesellschaft stehenden Personen auf. Das „europäische Wertesystem“ wird von großen Teilen der kanakischen Bevölkerung daher abgelehnt. Die individuelle Bereicherung hingegen erzeugt Misstrauen. Eine gewinnbringende Bewirtschaftung wird mit dem westlichen Wirtschaftsmodell gleichgesetzt. Man engagiert sich deswegen, weil man an den Reichtümern des Landes teilhaben möchte. Die Clans wollen ihren Teil vom Kuchen der Ressourcenausbeutung und von der wirtschaftlichen Entwicklung abbekommen. Doch gleichzeitig werden die eigenen kulturellen Werte gepflegt. Dazu zählen nicht nur die Bewahrung der Heiligenstätten, sondern auch die Weitergabe der eigenen Clan-Geschichte, Mythen, Lieder und letztendlich der Gebrauch der eigenen Sprache. In Neukaledonien existieren noch 28 unterschiedliche Sprachen und 8 weitere Dialekte. Das Beherrschen der eigenen Sprache ist für den Erhalt der kulturellen Werte von immenser Bedeutung.

Das Dorf kann somit einer „Insel“ gleichgesetzt werden, wo der traditionelle Lebensstil weiter Bestand hat. Wirtschaftliche Projekte werden deshalb auf den eigenen Ländereien, aber außerhalb der Dörfer initiiert, wobei festgestellt werden muss, dass die Initiative im Normalfall nicht von den Clans selbst kommt, sondern von der öffentlichen Hand. Aus diesem Grund muss von einer „angeleiteten Partizipation“ gesprochen werden. Im Fall der Projekte auf den Ländereien des GDPL clanique de Baco bedeutet dies, dass die Provinzregierung das Projekt in die Wege geleitet hat. Die Mitglieder des GDPL haben mit der Umsetzung des umfangreichen Projektes anschließend die SAEML Grand Projet VKP

beauftragt. Die SAEML Grand Projet VKP ist eine von der Provinzregierung beauftragte Gesellschaft, welche die planerische Umsetzung mehrerer wirtschaftlicher und sozio-kultureller Bauvorhaben (Kino, Einkaufszentren, Marina, Yachthafen, Industriegebiete, etc.) in der Region VKP organisiert. Die SAEML GP VKP legt die Pläne anschließend den Mitgliedern des GDPL vor, ohne deren Zustimmung die Realisierung nicht möglich wäre. Auf der anderen Seite müssen die Mitglieder des GDPL die SAEML GP für ihre Arbeit bezahlen.

Schulische und berufliche Qualifikation

Bei der schulischen und beruflichen Ausbildung ist festzustellen, dass Neukaledonien es versäumt hat, ein Ausbildungssystem aufzubauen, das der industriellen Realität des Landes angepasst ist. Es fehlt an Ausbildungsplätzen zum Techniker und zum Geologen, eine Qualifikation zum Ingenieur ist in Neukaledonien erst gar nicht möglich. Von den befragten Personen im Alter zwischen 16 und 29 Jahren, die motiviert waren für KNS zu arbeiten (36 Personen), hatten nur 2 (5,5%) ein Studium absolviert (Bac[9]+2), zusätzlich besaßen 8 (22%) ein Abitur. Die Bergbauunternehmen KNS und Vale Inco reagieren auf diesen Mangel, indem sie junge Studenten zur Ausbildung nach Kanada schicken oder ausländische Arbeitskräfte einstellen. Auf der anderen Seite muss betont werden, dass ausländische Arbeitskräfte wesentlich weniger Lohn verlangen und auch nicht dem neukaledonischen Arbeitsrecht unterliegen, so dass in gewissen Fällen die Einstellung eines ausländischen, insbesondere asiatischen Arbeiters dem Unternehmen gelegen kommt.
Das Säulendiagramm zeigt die schulische bzw. berufliche Qualifikation der befragten Personen in den Dörfern Gatope, Oundjo, Baco und Gatope, die Interesse hatten, für das Nickelunternehmen KNS zu arbeiten. Dabei wird deutlich, dass von den 46-65-jährigen niemand ein Abitur und eine universitäre Ausbildung absolviert hat. Nach Ende der Kolonialzeit wurde die Schule noch als von der französischen Kolonialverwaltung aufgebautes System angesehen. Ungern schickte man seine Kinder auf die Schule. Zudem waren die Kanak-Kinder in der Schule häufiger Opfer von Diskriminierungen. Bei den 16-29-jährigen Befragten fällt jedoch auf, dass 17 von 35 befragten Personen ein CAP (Certificat d'aptitude professionnelle) oder BEP (Brevet d'études professionnelles) besitzen. CAP und BEP sind Berufsqualifikationen, für die „nur" eine mittlere Reife benötigt wird.

Diagramm 1: Korrelation zwischen Alter und schulischer Qualifikation bei den Personen, die interessiert sind, für KNS zu arbeiten[10]

[9] Bac = baccalauréat (Abitur)
[10] Nombre = Anzahl; Age = Alter; Aucun diplôme = kein Schulabschluss; CEP = Grundschulabschluss; Brevet collège = Mittlere Reife; CAP/BEP = Name einer

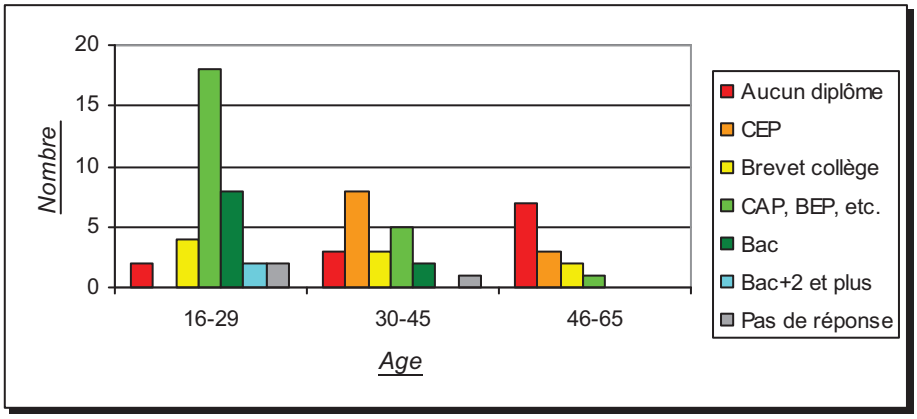

Quelle: Umfrage M. Kowasch 2008/09

Neben den unterschiedlichen schulischen und beruflichen Vorrausetzungen zur Teilnahme am Koniambo-Projekt muss festgestellt werden, dass einige Personen generell besser in das Projekt integriert sind als andere. Insbesondere erfahrene Unternehmer versuchen von der wirtschaftlichen Entwicklung zu profitieren und unterzeichnen eine Vielzahl von Lieferungsverträgen. Andere haben die „Gunst der Stunde“ zu spät erkannt, und wiederum andere möchten mit dem Nickelbergbau nichts zu tun haben. Die Clans Poithily (Gatope), Fouange (Oundjo), Tchaounyane (Oundjo), Wabealo (Baco) oder Poaxu (Baco) sind generell gut in die wirtschaftliche Entwicklung integriert. Auffällig ist, dass die Chefs der untersuchten Kanak-Dörfer allesamt entweder selbst Unternehmer sind oder der Sohn ein Unternehmen führt.

Dem Poithily-Clan beispielsweise ist es gelungen, gut in das Koniambo-Projekt eingebunden zu sein. Während Jean Poithily, Chef von Gatope, ein ständiger Gesprächspartner für KNS ist, arbeitet eine seiner Töchter im Sekretariat des Nickelunternehmens. Und Jean Poithilys Sohn ist Generaldirektor der SAS Sowemar (SAS société Webwihoon maritime). Das kleine 2010 gegründete Unternehmen ist nicht nur für den maritimen Transport von Waren für das Nickelunternehmen KNS zuständig, sondern auch für die Sicherheit in der Umgebung des Hafens. Außerdem soll die SAS bei Unfällen auf dem Meer eingreifen. Sowemar möchte Kapitäne zur theoretischen Schulung in die „Ecole des métiers de la mer“ schicken, wo sie anschließend eine praktische Ausbildung zum Hafenschlepper absolvieren. Der Poithily-Clan hält 46% der Anteile an dem kleinen Unternehmen, 48% liegen in den Händen der SOFINOR, die auch ein größeres Kapital mit in die Gesellschaft einbringt; 5% der Anteile gehören noch der SCP Bord de mer. Mit der Gründung der SAS Sowemar ist es dem Poithily-Clan gelungen, aktiv am Koniambo-Projekt teilzunehmen und auch für die Sicherheit bzw. Kontrolle eines Teils der Lagune (rund um den Vavouto-Hafen) zuständig zu sein.

Berufsqualifikation, die nach einer mittleren Reife begonnen werden kann; Bac = Abitur; Bac+2 = Grundstudium (Abitur + 2 Jahre Studium); Pas de réponse = keine Antwort

Partielle Partizipation

Die traditionellen Aktivitäten des Fischfangs, der Jagd und des Ackerbaus werden auch weitergeführt, wenn die betreffende Person einer Erwerbstätigkeit, z.B. im Nickelbergbau, nachgeht.

Diese partielle Teilnahme an der wirtschaftlichen Entwicklung ist charakteristisch für die kanakischen Bevölkerungsgruppen. Von den insgesamt 239 befragten Personen in den Dörfern Gatope, Oundjo, Baco und Netchaot sind 120 erwerbstätig und 119 nicht-erwerbstätig. Die große Mehrheit besitzt ein eigenes Feld und geht zum Fluss-Fischfang, wobei erwähnt werden muss, dass sich in den beiden am Meer gelegenen Dörfern Gatope und Oundjo keine Flussläufe befinden; die Bewohner dieser beiden Dörfer haben folglich nur selten Gelegenheit in Flüssen fischen zu gehen. Die Jagd ist eine Tätigkeit, der generell nur Männer nachgehen. Da in dem Diagramm sowohl Männer als auch Frauen berücksichtigt sind, muss die Zahl der erwerbstätigen Personen, die die Jagd praktizieren, höher angesetzt werden. Interessant ist zudem, dass kaum ein Unterschied zwischen Erwerbstätigen und Nicht-Erwerbstätigen festzustellen ist: Beide Gruppen praktizieren die traditionellen Aktivitäten der Subsistenzlandwirtschaft, der Jagd und des Fluss-Fischfangs.

Diagramm 2: Die Ausübung von Subsistenzlandwirtschaft, Jagd und Fluss-Fischfang bei erwerbstätigen Personen der Dörfer Gatope, Oundjo, Baco und Netchaot (120 befragte Personen)[11]

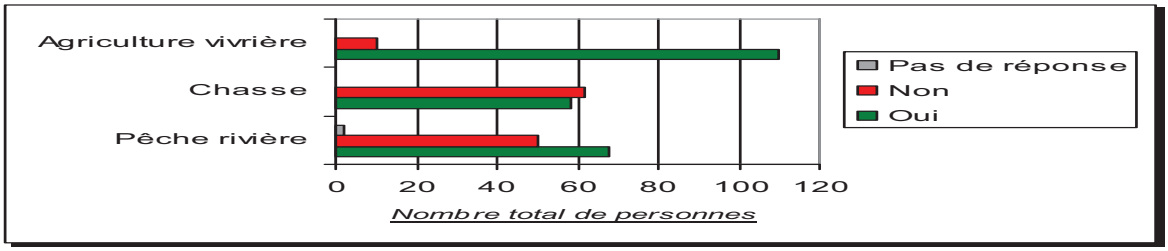

Quelle: Umfrage M. Kowasch 2008/09

Diagramm 3: Die Ausübung von Subsistenzlandwirtschaft, Jagd und Fluss-Fischfang bei nicht-erwerbstätigen Personen der Dörfer Gatope, Oundjo, Baco und Netchaot (119 befragte Personen)

[11] Pas de réponse = keine Antwort; Non = Nein; Oui = Ja; Agriculture vivrière = Subsistenzlandwirtschaft; Chasse = Jagd; Pêche rivière = Flussfischfang

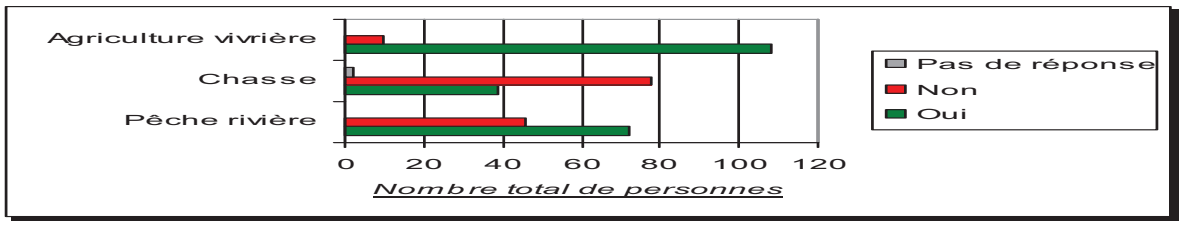

Quelle: Umfrage M. Kowasch 2008/09

Wie bereits angesprochen hat ein möglicher Nutzen einer Partizipation beim Nickelprojekt, finanziell oder in Form von Landrechten, Auswirkungen auf die Wahrnehmung des Projektes. Marginalisierte Familien sehen die Entwicklung kritischer und äußern größere Bedenken. Die von Subsistenzwirtschaft lebenden Familien, insbesondere Fischer, sehen ihre Lebensgrundlage bedroht. So konzentrieren sich die Ängste und Befürchtungen auf die Auswirkungen auf die Umwelt (161 Antworten für Auswirkungen auf die Umwelt im Allgemeinen, 111 Antworten für die Auswirkungen auf die Lagune und 68 Antworten für die Auswirkungen auf die Mangrovenwälder). Aus den Erfahrungen jahrzehntelangen Nickelbergbaus auf Neukaledonien wissen die Bewohner der Kanak-Dörfer, dass es, ausgelöst durch tropische Starkregenfälle, zu Erosionsprozessen im Oberlauf der Flüsse und zu Sedimentationsprozessen im Unterlauf kommt. Unter dem Begriff „Umwelt“ verstehen die Kanak jedoch nicht nur die physische und biologische Umwelt, sondern auch die sozio-kulturelle. Von der Form her ungewöhnliche Berggipfel, Felsen und Bäume besitzen eine kulturelle Bedeutung. Heiligenstätten, wozu ehemalige Dörfer, ehemalige Friedhöfe, das Haus der ehemaligen Stammesführer und Stätten, an denen in früherer Zeit Kranke geheilt wurden, zählen, genießen bei den Kanak eine hohe Bedeutung und müssen geschützt werden. Die Bedeutung eines Heiligenortes kann je nach Clan jedoch unterschiedlich sein und sich im Laufe der Zeit auch wandeln.

Ausblick

Der Bau dreier Nickelverarbeitungsfabriken in Neukaledonien (Doniambo am Anfang des 20. Jahrhunderts, Goro Nickel mit einer Inbetriebnahme 2009 und Koniambo mit einer Inbetriebnahme 2012) in einem Land mit einer Fläche von nur 19.000 km^2 verstärkt die Konzentration und die wirtschaftliche Abhängigkeit vom Nickelbergbau. Diese Abhängigkeit macht das Land anfällig für Krisen. Die Argumentation ist schwierig zu führen, mit einer auf der einen Seite schnellen industriellen Entwicklung, die aber auf der anderen Seite neue soziale Disparitäten nach sich zieht. Während einige Kanak die Entwicklung nutzen können, werden andere wahrscheinlich unter einer verstärkten Marginalisierung leiden. Neukaledonien wird die Möglichkeit erhalten, wirtschaftlich unabhängiger zu werden, wenn es dem Land

gelingt, die internationalen Unternehmen zu einem Transfer von „Know-how“ zu bewegen. Angesichts einer globalisierten, sich ständig verändernden Wirtschaft, in der Produktions- und Weiterverarbeitungsstandorte schnell wechseln, ist dies jedoch keine leichte Aufgabe. Zumindest die Abhängigkeit von den Transferzahlungen des Mutterlandes Frankreich wird dadurch verringert werden können.